1660 c.

No 11. B. 20

BRUYS, François

83918

HISTOIRE DES PAPES,

DEPUIS S^t. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII INCLUSIVEMENT.

TOME QUATRIEME,

COMMENÇANT PAR

JEAN XXIII, & finiſſant par PIE IV.

A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.
M. DCC. XXXIII.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

HISTOIRE DES PAPES.

SIGISMOND *Empereur d'Allemagne.* **JEAN XXIII.** CHARLES VI. *Roi de France.*

CCXIII. PAPE.

BENOIT XIII.

GREGOIRE XII.

ANTI-PAPES.

An de J.C. 1410.

NEuf jours après les funerailles d'Alexandre V. les Cardinaux qui étoient à Boulogne au nombre de 16. ou 17. entrerent en Conclave; &, après y avoir demeuré trois jours, ils elurent le 17. de Mai Balthazar de Cossa ou de la Cuisse, Napolitain, sous le nom de JEAN XXIII (1).

Election de Jean XXIII.

Mes Lecteurs auroient lieu de se plaindre, si je me bornois à ce Recit. Pour les instruire à fond du caractere de cette Election, il faut rapporter ce que divers Auteurs en ont ecrit. Mr. Fleury, après Theodoric de Niem, dit que „ le Cardinal Balthazar Cossa feignoit de ne se pas „ soucier d'être Pape, & prioit les Cardinaux d'elire le Cardinal de Malte „ Conrad Carraccioli, Napolitain comme lui. C'étoit un homme de bien, „ mais presque sans Lettres & fort grossier. Or, le Roi de Sicile, Louis „ II. d'Anjou, avoit alors une grande flotte en Mer sur la côte de Genes pour

Caractere de cette Election.

(1) *Moine de St. Denys, Liv. XXX. ch. 4.*

An de J.C. 1410.

„ pour attaquer Ladiſlas; & aiant appris la mort du Pape Alexandre, il „ envoia un Ambaſſadeur à Boulogne, qui, avant que les Cardinaux en- „ traſſent dans le Conclave, leur recommanda Balthazar, particuliere- „ ment aux François, les priant de l'elire Pape, parce qu'il en eſperoit „ un grand ſecours pour ſon entrepriſe. Ils l'elurent en effet, trois jours „ après ſon entrée au Conclave, ſavoir le Samedi 17. de Mai (2). „ D'autres diſent que l'Election fut unanime, à la reſerve du Cardinal de Bourdeaux, qui, à ce qu'on prétend (3), n'y voulut jamais conſentir. Cependant, un autre Auteur de ce tems-là temoigne que comme il y avoit de la diſſenſion entre les Cardinaux, ils prierent Balthazar de Coſſa de dire qui il vouloit qu'on élût, & que là-deſſus il leur dit : *Donnez-moi le Manteau de St. Pierre, & je le donnerai à celui qui doit être Pape*; ce qui s'étant fait, il mit le Manteau ſur ſes Epaules, en diſant, *Je ſuis Pape.* Les Cardinaux jugerent qu'il valoit mieux diſſimuler, que de s'attirer à dos un homme qui avoit tout pouvoir (4). „ Les autres, dit Monſtrelet, qui n'e- „ ſtoient pas bien d'accord de la dicte Election, quand ils veirent qu'ils „ eſtoient en trop petit nombre, ſe conſentirent avec les aultres, & puis „ le prindrent & le menerent en l'Egliſe Cathedrale de St. Pierre, & là „ en le mitrant prindrent le ſerment de luy, & après le menerent en l'ho- „ ſtel de ſon Predeceſſeur, c'eſt à ſçavoir au Palais, & tantoſt toute la „ Maiſon feuſt fuſtée (*pillée*) ſelon la couſtume de ce temps-là, & emporté „ tout ce qu'on y trouva, & meſmement n'y demeura huis ne feneſtre que „ tout ne fuſt oſté (5). „ Ce qui prouve aſſez que l'Election de Jean XXIII. fut forcée. Platine temoigne qu'auſſitôt après la mort d'Alexandre V. il emploia beaucoup d'argent à gagner les Cardinaux, ſur-tout ceux d'entr'eux qui étoient pauvres. Il ajoute, que quelques-uns avoient ecrit que cette Election ſe fit avec violence, & que Balthazar tenoit des troupes dans la Ville & à la Campagne, pour ſe faire elire de force, ſi on ne le faiſoit pas de gré (6). La même choſe eſt rapportée par Philippe de Bergame, qui dit de plus, qu'avant l'Election Balthazar fit de grandes menaces aux Cardinaux, s'ils n'éliſoient un Pape qui lui fût agreable, & qu'en aiant propoſé pluſieurs, il n'en voulut agréer aucun (7). Theodoric de Niem le traite nettement d'*Intrus* : „ Vous n'êtes pas, dit-il, entré par la Porte, „ mais par la Fenêtre. On dit de vous avec raiſon, que vous avez rompu „ le ſeuil de la Porte avec une hache d'or, & que vous avez fermé la „ gueule à vos Dogues, avec un bon gros morceau de pain, de peur qu'ils „ n'abayaſſent contre vous (8). „ Il eſt donc indubitable que l'Election de Jean XXIII. fut trés-ſcandaleuſe & forcée. Et ce fut par la violence & par ſon argent qu'il parvint au but qu'il s'étoit propoſé depuis long-tems : car, n'étant qu'Archidiacre de Boulogne, il prit la reſolution d'aller

à

(1) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. C. §. 45. p. 557. ex Niem, Vitâ Joan.*
(3) *Sponde, an. 1410. §. 11.*
(4) *Philippe de Bergame, fol 365.*
(5) *Monſtrelet, p. 96.*
(6) *Platine, in Joan. XXIII.*
(7) *Philippe de Bergame, p. 365.*
(8) *Niem, Invect. in Joan. XXIII. c. 4.*

à Rome faire sa Cour à Boniface IX. & il disoit à ses Amis, qu'*il alloit au Pontificat* (9). An de J.C. 1410.

Commencemens de Jean XXIII. & son Caractere.

Il étoit né à Naples d'une Famille Noble, qui le fit entrer de bonne heure dans la Clericature. Mais, comme il étoit plus propre au metier de Bandit, qu'à celui d'Ecclesiastique, il exerça la piraterie, malgré son engagement clerical. Il en eut une belle occasion pendant la Guerre que se faisoient Ladislas & Louis d'Anjou pour le Roiaume de Naples. Cette premiere Guerre terminée par la Victoire de Ladislas, Balthazar resolut d'aller à Boulogne, sous le prétexte d'y etudier, mais en effet pour se mettre en état d'obtenir quelque Dignité Ecclesiastique, en prenant les Degrez. Aussi ne fit-il aucun progrez dans les Sciences. La piraterie aiant fait place à la debauche, il y passoit les nuits, & dormoit la grasse matinée. Après avoir mené ce train de vie quelques années, Boniface IX. le fit Archidiacre de Boulogne, Benefice considerable, & par ses revenus, & par l'autorité qu'il donnoit dans l'Academie (10). Mais Barthazar, trouvant sa fortune trop bornée à Boulogne, voulut aller à Rome faire sa Cour au même Pape, qui le fit son Camerier. Il eut-là une belle occasion d'exercer, sous un si bon Maître, ses grands talens pour la Simonie. Aussi ne s'y épargna-t'il pas, & hors de Rome, & à Rome même, où il trouvoit de bons correspondans pour cet infame negoce. Pour tirer de l'argent des Prelats Etrangers, il leur donnoit de faux avis, leur faisant entendre que sans lui, le Pape les auroit releguez en des Païs Barbares. Non content de ces indignes profits, il engagea Boniface à envoier des Questeurs en Allemagne, en Dannemarc, en Suede, en Norwege, publier de larges Indulgences pour toutes sortes de pechez. Il prenoient, pour prétexte de ces Quêtes, le pressant besoin de secourir l'Empereur de Constantinople contre les Turcs. L'Auteur, qui rapporte ce fait, temoigne que, lui l'oiant, ils se vantoient publiquement, que quand St. Pierre lui-même vivroit, il n'auroit pas un plus ample pouvoir que celui que Boniface leur avoit communiqué. Ce Pape, pour recompenser Balthazar des grands services qu'il lui rendoit par ses exactions enormes, le fit Cardinal Diacre de St. Eustache en 1402; & le bruit courut en Cour de Rome, qu'il lui en coûtoit une somme considerable. Ensuite, il l'envoia Legat à Boulogne, dont il se rendit Maître, & qu'il gouverna plusieurs années en vrai Tyran. Boniface eut deux raisons de lui donner cette Legation (11). La premiere étoit de rompre le commerce scandaleux que Balthazar avoit à Rome avec une certaine femme nommée Catherine, qui avoit son mari à Naples. La seconde étoit de ramener sous l'Obéïssance de l'Eglise la Ville de Boulogne, dont Jean Galeas Bernabo, Duc de Milan, s'étoit emparé, & qu'il avoit laissée en mourant à Jean Marie son fils ainé (12). Le Pape Boniface n'avoit, ni l'argent necessaire pour les frais de cette entreprise, ni un homme capable

(9) *Platine, ubi supr.*
(10) *Niem, Vit. Joan. XXIII. Lib. I. c. 2.*
(11) *Niem, ubi supr. c. 4.*
(12) *Pogge, Hist. Florent. p.* 137. 138.

An de J.C. 1410.

pable de la couduire: mais il trouva l'un & l'autre en la perſonne de Balthazar, qui, aiant accepté la Legation, vint de Rome à Boulogne avec une Armée, l'aſſiegea, & s'en rendit le Maître. Alors, il ſçut bien ſe recompenſer de la depenſe qu'il avoit faite, & amaſſer au de-là de grands Threſors, tant par l'impoſition de nouveaux ſubſides, que par des prêts forcez qu'il exigeoit avec la derniere rigueur (13). Car Balthazar gouverna Boulogne avec un Empire ſi abſolu & ſi inhumain, qu'on ne ſauroit exprimer les horribles & les cruelles véxations qu'il faiſoit dans la Ville & dans tout le Païs. Après la mort de Boniface IX. les Bolonois traiterent avec Innocent VII. ſon Succeſſeur, pour l'attirer chez eux, & ſe delivrer de la Tyrannie de Balthazar. Celui-ci l'aiant appris punit ſeverement les Auteurs du Complot en leurs biens, & fut toujours oppoſé au Pape Innocent, dont il faiſoit peu de cas. Il ſe brouilla encore avec Gregoire XII. à l'occaſion de l'Evêché de Boulogne, dont il uſurpoit les revenus. Gregoire l'excommunia, & mit la Ville de Boulogne à l'Interdit. Mais, le Legat ſe moqua de l'Anathême, & y fit continuer le Service divin (14). La haine qu'il avoit conçuë contre le Pape Gregoire avança beaucoup la Convocation du Concile de Piſe. Mais, comme il n'étoit pas moins diſſimulé que violent, afin de mettre Gregoire dans ſon tort, il lui envoia une Ambaſſade à Lucques, pour l'exhorter à tenir ſa parole, lui promettant une obéïſſance entiere, ſous cette condition. Mais Gregoire, n'aiant pas fait grand cas de cette Ambaſſade, elle ſe retira ſans rien faire. Balthazar irrité de ce mepris n'oublia rien pour traverſer ce Pontife. Il ſollicita les Cardinaux à l'abandonner, n'epargnant pas ſon argent pour les gagner. Il fit d'ailleurs Alliance avec les Florentins, & en obtint la Ville de Piſe pour y tenir le Concile. On pretend qu'il eut des voix pour le Pontificat dans le Conclave, mais qu'il s'en defendit, & dit qu'il lui paroiſſoit plus convenable d'elire pour lors Pierre Philargi, parce qu'il étoit fort lettré, avancé en âge, & de bonne reputation; enfin, parce qu'étant venu de Grece, il n'avoit point de Parens qui puſſent être à charge à l'Egliſe Romaine. Au reſte, il promit de le conduire dans le Gouvernement du temporel, & de lui aider de tout ſon pouvoir à recouvrer Rome & le Patrimoine de St. Pierre en Toſcane & ailleurs (15). L'Auteur, qui rapporte ce fait, ne dit point quel fut le motif de Balthazar en recommendant ſi fortement Pierre Philargi. Mais, comme l'a remarqué Mr. Lenfant, il eſt aiſé de juger, que n'eſperant pas avoir aſſez de ſuffrages, il aima mieux propoſer un homme dans ſes interêts, & qui par ſon grand âge lui faiſoit eſperer qu'il pourroit bientôt lui ſucceder (16). Ce que j'ai dit juſqu'à preſent juſtifie aſſez que Balthaſar de Coſſa *étoit un homme audacieux, fin, ruſé, ardent à pourſuivre ſes projets par toutes ſortes de moïens juſtes, ou illegitimes.* Et l'on

(13) *Rainaldi, an.* 1403. §. 9.

(14) *Aubery, Hiſt gener. des Card. tom. I. p.* 653.

(15) *Niem, Vit. Joan. XXIII. Lib. I c.* 15.

(16) *Lenfant, Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. IV. p.* 7.

l'on vera dans la ſuite, qu'il fut *plus heureux ſous le dernier Pontificat, que ſous le ſien* (17). On peut auſſi juger de ſes mœurs. Outre ce que j'en ai deja dit, les Hiſtoriens en font une peinture affreuſe; & ceux mêmes, qui en ont dit le plus de bien qu'ils ont pû, en ont dit beaucoup de mal. On ne ſauroit ſe rapporter ſur ſes mœurs, & ſur ſon caractere, à des Auteurs plus dignes de foi qu'à ſes contemporains, & aux temoins oculaires de toute ſa conduite. Tels ſont Leonard Aretin, & Theodoric de Niem, qui ont été ſes Secretaires. Gobelin Perſonna, qui fut preſent à ſon Couronnement, temoigne que pluſieurs furent ſcandaliſés de ſon Election (18). Le premier de ces Hiſtoriens dit, que c'étoit un grand homme pour les affaires temporelles, mais qu'il n'entendoit rien aux ſpirituelles, & qu'il n'y étoit nullement propre (19); ce qui eſt confirmé par Flavio Blondo dans le même Siecle (20). A l'egard de Theodoric de Niem, qui à ecrit ſa Vie, & qui étoit à Boulogne lorſqu'il fut couronné, il le repreſente comme un Monſtre d'avarice, d'ambition, de cruauté, de violence, d'injuſtice, & de la plus affreuſe impudicité (21). Onuphre Panvini le repreſente en peu de mots comme un homme plus propre à la Guerre, & aux Armes, qu'à l'Etat Eccleſiaſtique : car, il ne connoiſſoit, dit-il, ni Foi ni Religion, & il étoit plus portée aux choſes profanes qu'aux ſpirituelles (22): *Et bien plus propre à être à la tête, non pas d'une Armée, car il n'en ſavoit pas aſſez pour cela, mais d'une Compagnie de Chevaux-legers, que ſur le premier Thrône de l'Egliſe* (23). On prétend neanmoins, que *l'on vit du changement en ſa conduite, & qu'il parut beaucoup moins dereglé étant Pape, qu'il ne l'avoit été avant ſon exaltation* (24).

An de J.C. 1410.

On ſait aſſez que les Papes, après la Ceremonie de leur Couronnement, font une pompeuſe Cavalcade dans la Ville. Celle de Jean XXIII. fut des plus brillantes; mais, je ne m'y arrêterai pas. Les curieux en pourront voir le detail dans Monſtrelet (25). Je remarquerai ſeulement, que le nouveau Pape prit toutes les meſures néceſſaires, pour affermir ſon Autorité. Dans cette vuë, il écrivit une Lettre circulaire à toute la Chrêtienté, pour notifier ſon Election (26). Pour lever les ſcrupules, il confirme les Proviſions des Benefices, & caſſe les Cenſures prononcées de part & d'autre. Enſuite, par une autre Bulle du 21. de Juillet, il confirma les Sentences portées par le Pape Alexandre ſon Predeceſſeur & par le Concile de Piſe, contre Gregoire XII. Benoit XIII. & leurs Adherens (27). Il envoia en Eſpagne Jean Landolphe Maramaur, Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas

Commencemens du Pontificat de Jean XXIII.

(17) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. 3. p. 429.*
(18) *Gobelin Perſona, Coſmodr. etat. 6. cap. 90.*
(19) *Leonard Aretin. de Reb. Ital. p. 257.*
(20) *Epitom. Decad. Lib X. p. 256.*
(21) *Ap. Von der Hardt, tom. II. part. 14.*
(22) *Onuphre, ap. Kortholt, Hiſt. Eccleſiaſt. p. 311.*
(23) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident, Liv. IV. Part. II. p. 85.*
(24) *Ibid.*
(25) *Monſtrelet, ch. 62. p. 97.*
(26) *Rainaldi, an. 1410. §. 21.*
(27) *Ibid. §. 23.*

An de J.C. 1410.

colas *in Carcere Tulliano*, pour ſonder Benoit ſur le ſujet de ſa Ceſſion, & pour tacher de ramener la Caſtille, le Leon, l'Arragon, la Navarre, & toute l'Eſpagne qui tenoit encore pour cet Anti-Pape. Ce Cardinal avoit ordre de travailler en même tems à la converſion du Roi de Grenade & des Maures. Il ne put reuſſir ni dans l'une ni dans l'autre de ces Commiſſions. Benoit toujours inflexible prétendoit que l'Egliſe Univerſelle reſidoit dans ſon Fort de Peniſcola où il s'étoit retranché: & Mahomet Roi de Grenade fit couper la tête aux deux Miſſionaires que Maramaur avoit envoiez dans ſon Païs (28). Comme Benoit XIII., en ſe retirant, avoit laiſſé des Garniſons Catalanes, dans le Comté Venaiſſain, Jean XXIII. y envoia le Cardinal de Thurry, pour tenir en bride cette contrée, avec ordre de publier une Croiſade contre les Catalans (29). Comme la Bulle d'Alexandre V. en faveur des Moines Mendians avoit deplû à tout le Monde, ſur-tout aux Evêques aux Curez & particulierement en France, Jean XXIII. revoqua cette Bulle par une autre dattée du 27. de Juin, afin de rendre le commencement de ſon Pontificat agreable (30).

Zéle des Romains pour Jean XXIII.

Dès qu'on ſçut à Rome la nouvelle Election, le Senat & le Peuple Romain firent effacer par-tout les Portraits de Gregoire, abbatre ſes ſtatuës & autres monumens, pour mettre en leur place les Portraits & les Armes de Jean XXIII. Jacques des Urſins fut commandé avec quelques Cavaliers de Paul des Urſins pour marcher contre Jean & Nicolas de Colonne qui étoient encore dans le Parti oppoſé, & les engagea, par l'entremiſe de Benoit Cajetan à ſe reconcilier, & à ſe declarer pour Jean XXIII. A la nouvelle de cette reconciliation, le Cardinal de Ste. Praxede Legat *à latere* à Rome en l'abſence du Pape, & Roger de Perouſe, Senateur de la creation de Jean XXIII. donnerent des Conſervateurs à la Ville. On punit ceux qui paſſoient pour traîtres, & on jetta leurs corps à la voirie (31). Jean XXIII. apprit d'autre côté, avec beaucoup de joie, le mauvais ſuccès d'une tentative de Ladiſlas ſur la Ville de Rome. Ce Prince avoit envoié ſur des Galeres cinq milles Chevaux, & trois milles Fantaſſins à Oſtie, pour s'emparer de Rome, d'autant plus aiſée à ſurprendre, que tout le monde y étoit occupé à des rejouiſſances ſur l'Election de Jean XXIII. Mais, Paul des Urſins aiant jugé plus à propos de les prévenir, que de les attendre, s'avança dans la Campagne de Rome, avec quinze cens hommes ſeulement, livra Bataille à l'Armée de Ladiſlas, en tailla une partie en pieces, & mit le reſte en fuite (32).

Le Pape Jean fait élire Sigiſmond Empereur.

On peut dire, que Jean XXIII. jouit d'un bonheur ſingulier, la premiere année de ſon Pontificat. Il étoit reconnu de la plus grande partie de l'Europe. Benoit XIII. n'avoit pour lui que l'Eſpagne, l'Ecoſſe, & quelques Seig-

(28) *Eggs, Purp. Doct. Lib. II. p.* 472.
(29) *Rainaldi, ubi ſupr.* §. 25.
(30) *Du Boulai, Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom.* 5. *p.* 204.
(31) *Bzovius, an.* 1410. §. 23.
(32) *Ibid.* §. 20.

Seigneurs particuliers comme les Comtes de Foix & d'Armagnac. Gregoire XII. étoit presque seul, n'aiant plus dans ses interêts que quelques endroits de l'Italie & de l'Allemagne, où l'Empereur Robert III. Duc de Baviere & Comte Palatin lui fomentoit encore un Parti. La fortune, qui ne se lassoit point de caresser Jean XXIII. pour le trahir & rendre sa chute plus remarquable, frappa un nouveau coup en sa faveur. Je veux parler de la mort de l'Empereur Robert, arrivée à Oppenheim peu de tems après l'Election de Balthasar de Cossa. Dès que la nouvelle de cette mort fut parvenuë au Pape, il envoia des Nonces aux Electeurs de l'Empire, avec des Lettres, où il les exhortoit fortement & les prioit d'élire Roi des Romains Sigismond de Luxembourg, Electeur de Brandebourg, & Roi de Hongrie, Fils de l'Empereur Charles IV. & Frere de Wenceslas. Il representoit que c'étoit un Prince puissant & capable de soutenir l'Eglise & l'Empire (33). Outre cette raison generale, il en avoit une particuliere de souhaiter ce choix, c'est que Sigismond & Ladislas exerçant depuis long-tems entr'eux de grandes inimitiez, personne n'étoit plus propre que le premier de ces Princes à le soutenir contre l'autre. Je ne sai si les Electeurs furent partagez entre Sigismond & Josse (34) son Cousin, ou si celui-ci l'emporta sur le premier. L'Histoire n'est pas nette sur ce fait. Mais Josse étant mort l'année suivante, il est indubitable que les Electeurs se réunirent en faveur de Sigismond (35). An de J.C. 1410.

Dès que l'Election de Jean XXIII. fut notifiée à Sigismond, il lui envoia une Ambassade pour le reconnoître & pour lui demander sa protection contre ses ennemis, qu'il avoit en grand nombre & en divers lieux. Le Pape en conçut une joie extraordinaire, & promit à Sigismond tout ce qu'il voulut. Le principal sujet de l'Ambassade de Sigismond au Pape regardoit les Venitiens, qui s'étoient prevalus de ses malheurs en Hongrie, & des Guerres où il avoit été engagé contre les Turcs, pour lui enlever plusieurs Places de Dalmatie. De son côté l'Empereur promettoit de restituer à l'Eglise & aux Ecclesiastiques plusieurs biens & plusieurs Droits qu'il avoit enlevez en Hongrie dans la nécessité de ses affaires, & pendant qu'il étoit brouillé avec Boniface IX. Comme le Pape avoit besoin de Sigismond, il écouta favorablement ces Propositions, & resolut d'envoier en Hongrie, pour y retablir les affaires de la Religion, & remettre l'état de cette Eglise dans sa premiere splendeur. Cette Commission fut donnée à Branda de Castiglione, Milanois, Evêque de Plaisance, comme cela paroit par la Bulle du Pape, dattée de Bologne le 1. de Septembre, où il ordonne entr'autres choses d'ériger des Paroisses en Hongrie en faveur des Tartares & autres Infideles qui embrassoient la Religion Chrêtienne (36). Le Nonce s'acquita fort bien de sa commission. Bonne intelligence entre l'Empereur & le Pape.

Le

(33) *Trithemius*, *an.* 1410.
(34) Il étoit Marckgrave de Brandebourg & de Moravie.
(35) *Windeck*, *Hist. de Sigismond*, *MS.*
(36) *Rainaldi*, *an.* 1410. §. 27. 28. 29.

An de J.C. 1410.

Le Caractere que l'Hiſtoire donne à Jean XXIII. nous fait voir que ce Pape étoit fort avide d'argent. Sa Guerre contre Ladiſlas, & la reduction de Benoit XIII. & de Gregoire XII. fourniſſoient un prétexte ſpecieux à ſes Exactions. Il envoia en France l'Archevêque de Piſe & l'Evêque de Senlis, pour demander les Decimes des Benefices Eccleſiaſtiques, les Procurations, les Depouilles des Prelats morts, qu'il prétendoit être duës, de Droit divin, Naturel, Canonique, & Civil au Souverain Pontife, & à la Chambre Apoſtolique. Le Pape voulut d'abord gagner l'Univerſité, en étendant ſes Privileges par raport aux Benefices; & ce fut à cet illuſtre Corps que les Legats s'adreſſerent, pour faire leurs Propoſitions. On les entendit, & on nomma des Commiſſaires pour conferer avec eux (37).

Le Pape demande des Subſides à la France.

De plus, l'Univerſité s'aſſembla ſolemnellement le 23. de Novembre, & prit des Concluſions très-fortes contre les Prétenſions du Pape. Monſtrelet en parle ainſi: „ Le 23. de Novembre, fuſt à St. Bernaut de Paris une „ Congregation generale de par l'Univerſité, à la quelle furent evoquez & „ pluſieurs autres Prelats, & generalement tous les Maiſtres, Bacheliers & „ Licentiers tant en Droit Canon comme Civil, jaçoit (quoique) ce que „ autrefois n'eſtoit point accouſtumé d'appeller les Licentiers, ni les Ba„ cheliers, mais tant ſeulement les Maiſtres. Et fut faicte la dicte Con„ gregation ſur les demandes & requeſtes par l'Archeveſque de Piſe & autres „ Legaulx (Legats) de noſtre St. Pere qui furent pareillement ſur le „ dixieſme & vacant (dixmes & vacances) ſur les procurations & de„ pouilles des trepaſſez, mais premier en la dicte Congregation fut leuë „ une Ordonnance ſolemnelle autrefois faicte du temps de Pierre de la Lune „ par le Conſeil de l'Egliſe Françoiſe ſur les Libertez & franchiſes de la „ dicte Egliſe de par le Roy, ſon grand Conſeil, & par le Parlement roborée „ & confermée l'an quatre cens & ſix, laquelle contient en effect eſtre telle, „ c'eſt à ſçavoir que ladicte Egliſe ſoit maintenuë & confermée en ſon an„ cienne franchiſe, & par ainſi quitte de tous, dixieſme, procurations & „ autres actions (exactions) & ſubſides quelconques. Et parce que les „ dicts Legaulx en demandant viennent contre leſdictes Conſtitutions & „ Arreſts, fut conclud que ladicte Ordonnance ſeroit gardée ſans enfrain„ dre. Et pour meilleure obſervance l'Univerſité meit (mit) & ordonna „ ſolemnellement devers le Roy, ſon Conſeil, & devers le Parlement aux„ quels appartient ledit Arreſt à deffendre, & eſchever (éviter) les incon„ veniens qui s'en pourront enſuivir, par l'infraction deſdites Ordonnances „ & Conſtitutions. *Item*, fut conclud que ſi le Pape, ou les Legaulx, „ veullent aucun compeller (forcer) ou contraindre par Cenſures Eccle„ ſiaſtiques ou autrement à payer leſdicts Tribus, qu'on appelle d'eux au „ Concile General de ladicte Egliſe. *Item*, s'il y a aucuns Collecteurs ou „ Soubs-Collecteurs veillants avoir, ou exiger les dicts ſubſides, qu'ils ſoient

Concluſions de l'Univerſité ſur l'exaction des Decimes.

(37) *Du Boulai, Hiſt. Univerſit. Pariſ. T. V. p.* 210. *& ſuiv.*

„ ſoient punis par priſe de leur temporalité s'ils en ont point (s'ils en ont) An de J.C. 1410.
„ & ſi non qu'ils ſoient mis en priſon. En outre fut conclud qu'à pourſui-
„ vre ledict faict ſoit requis en ayde le Procureur du Roy & des autres Sei-
„ gneurs, qu'ils ſe vueillent adjoindre à la dicte Univerſité. Finablement
„ fut conclud qu'en cas que le Pape allegueroit neceſſité évidente en l'E-
„ gliſe, que le Conſeil de l'Egliſe ſoit evoqué; & là ſeroit adviſée une ma-
„ niere d'ayde, par maniere de ſubſide charitable; & ſeroient levées & re-
„ cueillies les dictes pecunes par certains bons preudhommes eſleuz par le-
„ dict Conſeil, qui les diſtribueront à ceux qui ſeront ordonnez par ledict
„ Conſeil. *Item*, le Lundy enſuivant fut fait un Conſeil, où fut preſent
„ le Duc d'Aquitaine, l'Archeveſque de Piſe, & autres Legaulx du Pape,
„ auſſi le Recteur de l'Univerſité. Et audict Conſeil propoſa ledict Arche-
„ veſque, que ce qu'il demandoit eſt deu à la Chambre Apoſtolique, tant
„ en Droit divin, canon, civil, comme naturel. Et que c'eſtoit ſainct,
„ & que quiconque denieroit à le payer, il n'étoit mie Chreſtien. Deſquel-
„ les parolles l'Univerſité mal contente dict que leſdictes parolles eſtoyent
„ proferées, en la deshonneur & opprobre du Roy, & de l'Univerſité,
„ & par conſequent de tout le Royaume. Pour les quelles choſes fut dere-
„ chef le Dimanche enſuivant 30. jour du mois de Novembre faicte une
„ Congregation generale, où elle avoit eſté faite le Dimanche devant, où
„ il fut conclud, que l'Univerſité envoyeroit devers le Roy certains Le-
„ gaulx, pour lui expoſer les paroles par les Legaulx du Pape dites & pro-
„ ferées, en luy requerant que publiquement ſoit revoquées par eux &
„ rappellées. Et en cas qu'ils ne les voudroient revoquer & rappeller, les
„ Facultez de Theologie & Decret (Droit Canon) eſcriront contre eux ſur
„ les articles de la foy, & ſeront punis ſelon l'exigence des cas. *Item*, fut
„ conclud que la dicte Univerſité de Paris eſcriroit à toutes autres Univer-
„ ſitez, Prelats, & Chappelains, qu'ils s'adjoignent à l'Univerſité de Paris
„ en la pourſuite dudit fait. Moult d'autres choſes feurent touchées audit
„ aſſemblement, leſquelles pour cauſe de brieveté ſont delaiſſés à cy eſcri-
„ re. Toutefois la coucluſion fut telle pour bailler reſponſe, que le Pape
„ n'aura point de ſubſide, ce n'eſt par la forme deſſus dicte. *Item*, fut con-
„ clud, que l'Univerſité de Paris requerra l'Archeveſque de Rheims, & les
„ autres du grand Conſeil du Roy qui ont fait Serment à l'Univerſité,
„ qu'ils s'adjoignent à la pourſuite devant dicte, ou autrement ils ſeront
„ privez. Et c'eſt à ſçavoir que après toutes ces choſes, leſdicts Legaulx
„ doubtans (craignans) s'en allerent & partirent de Paris ſans dire Adieu,
„ comme on diſoit communement à Paris. Noſtre St. Pere le Pape en-
„ voya ſes Ambaſſadeurs devers le Roy, pour le payement du dixieſme im-
„ poſite ſur l'Egliſe Françoiſe. Et en contant de leur Legation fut Edict
„ au Conſeil du Roy preſent le Duc d'Aquitaine ſolution, que non mie
„ l'Egliſe Françoiſe ſeulement fut obligée ou tenuë à la dicte ſolution du-
„ dict ſubſide, mais que toutes les Egliſes quelconques ils fuſſent à la vou-
„ lonté du Pape, premier par le Droit divin, par le Levitic, où il dit en la

An de J.C 1410. „ Sentence que les Diacques (Diacres) payeroient au Souverain Preſtre le „ dixieſme. Secondement de Droit naturel, & poſitif. Et quant ces cho- „ ſes ſe faiſoient, l'Univerſité vint à eux. Et le lendemain fut faicte une „ Congregation ou (au) Colliege des Bernardins. Et là feut deliberé que „ la maniere de demander ce ſubſide eſtoit, à reprouver, comme inique & „ contraire à la Loy, ou Decret par le Roy & ſon Conſeil fait l'an 1406. „ & de la conſervation de Liberté & Franchiſe. Et voulut l'Univerſité, „ que cette Loy ſoit conſervée & gardée ſans eſtre corrompue. Et ſuſdit „ outre que où le Pape, ou ſes Legaulx, voudront ce demander & contrain- „ dre aucun à le payer par cenſure de l'Egliſe, que ladite Univerſité ap- „ pellera au Conſeil general de l'Egliſe, & là les nouveaux Gouverneurs „ du Roy & du Royaume voudroient ou pourſuivroient attempter aucu- „ nement contre ladicte Loy, icelle Univerſité appelle au Roy, & Sei- „ gneurs de ſon Conſeil. Et où il y auroit aucuns de l'Univerſité qui la- „ boureroient (travailleroient) pour la ſolution dudit dixieſme, ils ſeront „ privez (de leurs Charges & Benefices) & s'il en advenoit d'aucuns la- „ bourants à ceux qui euſſent temporel, l'Univerſité requerra que leur „ temporel fut mis en la main du Roy; & au cas qu'ils n'en auroient point, „ feuſſent empriſonnez. Et ſe (ſi) par maniere de voie caritative noſtre „ St. Pere le Pape eſlieve (leve) ſubſide, il pleut à l'Univerſité & au „ Roy, que les Prelats ſoient huchez (appellez) pour deux choſes: pre- „ mier pour adviſer quels choſes ſeront traitées au Conſeil general de l'U- „ niverſelle Egliſe prochainement à tenir. Secondement à deliberer de „ ce ſur le contenu & Requeſtes deſdits Ambaſſadeurs ſur ledit dixieſme. „ Et s'il eſtoit deliberé que noſtre St. Pere le Pape ayt ledit ſubſide, l'U- „ niverſité veut que ſoit Deputé aucun preudhomme de ce Royaume qui „ recevroit l'argent pour la Paix & Union des Grecs & Latins, & du „ Royaume d'Angleterre pour la queſte (conquête) de Saincte Terre, „ & predication de l'Evangile à toute Creature, car ce ſont les fins pour „ leſquelles noſtre St. Pere le Pape eſlieve ce ſubſide, comme dient ſes Le- „ gaulx. L'Univerſité ſur ce requiſt Meſſieurs du Parlement, qu'ils s'adjoi- „ gniſſent avec eux. Car, cela eſt leur Arreſt, & auſſi le fait des Procu- „ reurs du Roy, à la proſecution (pourſuite) deſquels ladite Loy fut faite „ (doit être faite) (38). „

An de J.C. 1411. C'eſt ainſi que nos Ancêtres maintenoient nos Libertez contre les Entre-

Suite de la même Affaire. priſes des Papes; & leur Conduite devroit couvrir de honte nos Prelats d'aujourd'hui, qui ſont les premiers à fouler aux pieds nos Privileges. Après les reſolutions qu'on vient de lire, l'Univerſité „ deputa Jean Juvenal des „ Urſins Procureur general, pour engager le Roi à repondre aux Propo- „ ſitions des Legats. L'Archevêque de Piſe n'oublia rien pour gagner „ l'Univerſité. Il en vit pluſieurs en particulier, à qui il recommanda l'affai- „ re: mais, malgré toutes ſes inſtances, l'Univerſité conclut qu'on n'accor- „ deroit aucun ſubſide au Pape, à moins que ce ne fût de l'avis & du conſen-

tement

(38) *Monſtrelet, Vol. I. Chap. 66. fol.* 103.

„ tement de toute l'Egliſe Gallicane (39). „ Le Pape ne ſe rebuta pas. Aiant appris que les Florentins avoient fait un Traité avec Ladiſlas, & que ce Prince alloit tourner toutes ſes forces contre lui, il écrivit au Roi de France & à l'Univerſité, pour leur repreſenter les allarmes que lui donnoit cette Confederation, & pour demander du ſecours contre Ladiſlas qui ne cherchoit qu'à s'emparer de Rome, pour y mettre un Pape à ſa devotion. Il écrivit auſſi une Lettre au Parlement de Paris, pour notifier ſon Election, & l'inclination qu'il avoit à procurer la Paix à la Chrêtienté. Le Parlement fut la dupe des prétextes ſpecieux dont Jean XXIII. ſe ſervoit pour couvrir ſon avarice, & demander des ſecours d'argent. A la ſollicitation du Cardinal de Piſe & des Seigneurs de la Cour, on lui accorda un ſecours *caritatif*, comme ils parlent, pour ſubvenir à ſes beſoins réels ou prétendus, & pour ſeconder des intentions qu'il ne penſoit guere à executer. Cependant, on ſurprit à Paris une Lettre écrite, apparemment avant cette derniere reſolution, où le Legat ſe plaignoit au Pape de ce que le Parlement prétendoit que la France étoit exempte de paier aucun ſubſide à la Cour de Rome, & que la connoiſſance des Cauſes Eccleſiaſtiques lui appartenoit en ce qui regarde le *Poſſeſſoire*. Le Parlement en fut fort irrité, & ordonna de rechercher, dans les Archives des Patentes ou Edits du Roi, celui qui regardoit l'Immunité de l'Egliſe Gallicane. Il fut en même tems reſolu de faire defenſe au Legat de rien écrire contre les Droits du Parlement ſur la connoiſſance des Cauſes concernant la poſſeſſion des Benefices; & on pria le Roi d'écrire au Pape & aux Cardinaux de ne point ajouter foi aux Legats, & de maintenir le Parlement dans ſes Privileges (40). Je trouve dans Du Pin, que le Clergé de France fut aſſemblé à Paris par ordre du Roi, pour dreſſer les Memoires qui devoient être portés au Concile, „ contenant les plaintes des charges exceſſives dont l'Egliſe de France étoit „ opprimée. L'Aſſemblée ſe tint au Palais, où Benoit Gentien Moine de „ St. Denys parla fortement contre les vexations de la Cour de Rome, & „ particulierement contre les Penſions que les Cardinaux prenoient ſur les „ Egliſes du Roiaume, contre les Appellations qui s'interjettoient en Cour „ de Rome, & ſur la Promotion des Etrangers aux Benefices; faiſant voir, „ que c'étoit là les moïens dont on ſe ſervoit pour tirer l'argent hors de „ France. Il ſupplia l'Aſſemblée d'en deliberer; les Memoires en furent „ dreſſez, & on en chargea ceux qui furent envoiés à Conſtance (41). „ Ce fut à peu près dans cette conjoncture, que le Roi de France donna un Edit, pour empêcher que ceux, qui pendant la Neutralité avoient obtenu des Benefices, n'en fuſſent depouillez, & qu'on ne les inquietât à cette occaſion, comme faiſoient les Juges Apoſtoliques. Il eſt porté, dans cet Edit, que c'eſt au Parlement qu'appartiennent la connoiſſance & interpretation des Ordonnan-

An de J.C. 1411.

(39) *Continuation de Mr. Fleury, Hiſt. Eccl. tom. 21. p. 145.*

(40) *Gerſoniana.*

(41) *Du Pin, Bibliot. des Auteurs Eccleſ. tom. XII. p. 10.*

An de J.C. 1411.

nances au ſujet des Benefices & des debats qui en naiſſent (42).

Cependant, Gregoire XII, renfermé à Gaëtte ſous la protection de Ladiſlas, agiſſoit toujours en Pape. Il ne ſe laſſoit point d'envoier de tous côtés des Legats & des Bulles, & de fulminer des Cenſures inutiles contre Jean XXIII. Il fulmina le Jeudi avant Pâques, ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine, une Bulle contre les Heretiques, par laquelle il excommunie les Pauvres de Lion, les Arnoldiſtes, & tous les Heretiques en general, les Corſaires, les Falſificateurs de Bulles Apoſtoliques, tous ceux qui uſurperoient la Ville de Rome ou le Patrimoine de St. Pierre. Il étend l'Excommunication ſur Pierre de Lune ſoi-diſant Benoit XIII., Louis d'Anjou, onze Cardinaux qui l'avoient quitté & qu'il nomme, parmi leſquels on lit le nom de Balthazar de Coſſa Cardinal de St. Euſtache. Non content d'avoir compris Jean XXIII. dans cette Excommunication generale, Gregoire renouvella le 19. d'Avril la Sentence qu'il avoit deja prononcée contre ſes Cardinaux. Il publia de plus des Indulgences plenieres en faveur de ceux qui ſe ligueroient contre ce Concurrent ſous le commandement de Charles Malateſta qu'il avoit fait Gouverneur de la Romagne (43). Benoit XIII. dans ſa Fortereſſe de Peniſcola n'étoit pas moins vigilant à ſoutenir ſes interêts.

Bulle de Gregoire XII.

Meſures que prennent le Pape & Louis d'Anjou pour chaſſer Ladiſlas.

D'autre côté, Jean XXIII. ne penſoit qu'à chaſſer Ladiſlas du Roiaume de Naples, afin d'en mettre en poſſeſſion Louis Duc d'Anjou, qui l'année precedente, après avoir repris toutes les Places que Ladiſlas, voulant profiter du Schiſme, avoit priſes dans la Toſcane & dans le Patrimoine de St. Pierre, s'en étoit retourné en France, pour y aſſembler de nouvelles Troupes qu'il avoit ramenées par Mer, & dont il laiſſa une partie ſur ſes Vaiſſeaux, pour ſe rendre à Boulogne, & y conferer avec le nouveau Pape. Là, tous deux convinrent de faire leurs préparatifs pour depouiller Ladiſlas; & la premiere demarche, qu'ils jugerent à propos de faire, fut de ſe rendre aux ſollicitations des Romains, & d'aller prendre poſſeſſion de Rome pour la delivrer des inquietudes que lui donnoit Ladiſlas. Le Pape prit avant ſon depart les meſures néceſſaires pour la ſureté de ſes interêts en Italie. Il laiſſa à Henri Minutolo, Cardinal Evêque de Ste. Sabine, l'Adminiſtration de Boulogne & de toute la Romagne, avec la qualité de Legat perpetuel. Sa Legation d'abord ne fut pas heureuſe: le Peuple laſſé du Gouvernement Tyrannique de Jean XXIII. prit occaſion de ſon depart pour ſe ſoulever. On chaſſa le Legat, on ſe ſaiſit du Palais, on s'empara du Gouvernement. Pluſieurs perſonnes de qualité furent la victime de cette fureur, qui s'en prenoit ſur-tout à la Nobleſſe, ſous prétexte de la Liberté. Enfin, les Citoïens rentrez dans leurs veritables interêts, on chaſſa la populace: les plus mutins furent, ou executez, ou reduits à prendre la fuite (44); & le Legat revint à ſon Gouvernement.

Jean

(42) *Du-Boulai, Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom. V. p.* 215.

(43) *Rainaldi, an.* 1411. §. 1. 5.

(44) *Bzovius, an.* 1411. §. 4. *V. Continuat. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom.* 21. *p.* 155.

An de J.C. 1411.

Jean XXIII. confia les autres Places de l'Etat de l'Egliſe, comme Perouſe, Todi, Orviette, Terni, Rieti, le Duché de Spolete & autres Lieux, à Othon de Colonne Cardinal Diacre de St. George *in velabro*. D'autre côté, afin d'être en état de ſoutenir la Guerre, le Pape ordonna qu'on levât des Decimes ſur les Eccleſiaſtiques en pluſieurs endroits de l'Europe, comme en France, dans les Dioceſes de Cambrai & de Toul, en Provence, en Dauphiné, en Savoye, en Portugal, en Achaie, en Macedoine, & dans les Iſles de la Mer Egée qui étoient alors aux Chrêtiens (45).

Jean XXIII. ordonne de lever des Decimes en divers lieux.

Cependant, les Romains, pour marquer leur empreſſement à recevoir le Pape, ſonnèrent toutes les Cloches de la Ville & des Fauxbourgs pendant huit jours avant ſon arrivée. Il y entra le 13. d'Avril avec Louis d'Anjou, le College des Cardinaux, & une très-belle eſcorte, parmi les acclamations du Peuple & du Clergé Romain, qui ſouhaitoient avec beaucoup d'ardeur, après avoir ſouffert la Tyrannie de Ladiſlas, de revoir le Pape dans Rome. Il celebra Pontificalement la Meſſe dans St. Pierre, & le 23. d'Avril jour de St. George, il benit ſolemnellement dans la même Baſilique le grand Etendart de l'Egliſe qu'il mit entre les mains de Louis d'Anjou; & celui du Senat & du Peuple, qu'il donna à Paul des Urſins, qui commandoit les Troupes Eccleſiaſtiques ſous Louis d'Anjou, declaré Generaliſſime & grand Gonfalonier de l'Egliſe. Enfin, toute cette Ceremonie étant faite, Louis d'Anjou & Paul des Urſins partirent le 28. d'Avril, après avoir reçu la Benediction du Pape, qui la donna auſſi à toute l'Armée (46). Il leur envoia enſuite Berthold des Urſins, avec un bon corps de troupes, & Jacques de Sforce, General des Florentins, l'un des grands Capitaines de ce tems-là (47).

Il fait ſon Entrée à Rome.

Victoire de Louis d'Anjou ſur Ladiſlas.

Les deux Concurrens au Roiaume de Naples, Louis d'Anjou & Ladiſlas, recherchoient avec une egale avidité à fixer leur ſort par une Bataille deciſive. Le 19. de Mai 1411. ils en trouverent l'occaſion ſur les bords du Gariglian, que cette journée à rendu celebre dans l'Hiſtoire. Comme la riviere couloit entre les deux Armées, Louis d'Anjou fit paſſer ſes gens ſur le ſoir, partie à gué, partie ſur des Pontons. Il ſurprit Ladiſlas prêt à ſe mettre à table (48). „ L'attaque commença de part & d'autre, dit le „ Moine de St. Denys, avec des cris redoublez par des réſonnemens d'e- „ chos; & en même temps l'air parut tout couvert d'un nuage de fléches, „ qui ne pût empêcher qu'on ne ſe joignit de près, avec un mepris de la „ mort, qui rendoit les Soldats auſſi forcenez que les Bêtes les plus farou- „ ches. La haine, qui les animoit d'une fureur egale, les acharnoit de „ telle ſorte, qu'on voioit voler les épées, les coutelas, & les haches, „ avec une horrible impetuoſité; & comme le ſuccès de la meſlée fut ſoumis „ à la ſeule force, nos gens ne ſe ſervirent d'aucune ruſe de Guerre. Ils ſe

(45) *Lenfant, Hiſt. du Conc. de Piſe, Liv. V. p.* 52.

(46) *Bzovius, an.* 1411. §. 3.

(47) *Sponde, an.* 1411. §. 1.

(48) *Niem, Hiſt. Johan. XXIII. c.* 22. *Apud Von der Hardt, tom. II. p.* 363. *Pogge, Hiſt. Flor. p.* 193.

An de J.C. 1411.

„ ſe contenterent de pouſſer de droite & de gauche, & ils menerent les „ Siciliens battant d'une telle vigueur, qu'on eut dit qu'ils avoient à dos „ les feux & les foudres du Ciel. Ils perdirent enfin tout cœur & toute „ eſperance de vaincre. Ladiſlas lui-même s'enfuit: il gagna l'abri d'un „ château voiſin nommé Roche-Seiche; & de trois mille hommes (49), „ qu'il avoit avec lui, il n'en echapa que fort peu. L'on fit un ſanglant „ carnage du reſte, & l'on trouva parmi les Priſonniers dix Comtes & un „ grand nombre d'autres Seigneurs de marque (50).„ La Victoire auroit été complette & deciſive en faveur de Louis d'Anjou, ſi les François, au lieu de s'amuſer à piller, avoient pourſuivi Ladiſlas. Ce Prince convenoit que le premier jour, il auroit pû perdre ſon Roiaume & la Vie; que le ſecond, il auroit pû perdre, ſinon la Vie, au moins les Roiaume; & que le troiſieme, il ne perdroit ni l'un, ni l'autre, parce qu'il s'étoit mis en état de ſe défendre (51). Quoiqu'il en ſoit, on porta à Rome les Etendarts & les autres marques de la Victoire à Jean XXIII. qui les fit deployer ſur la Tour de la Baſilique de St. Pierre, afin que tout le monde les pût voir. Il y eut enſuite une Proceſſion ſolemnelle où ſe trouverent le Pape, les Cardinaux, & quantité de Prelats. Pendant la Proceſſion, le Pape fit trainer par les rues les Etendarts de Ladiſlas & de Gregoire XII, à la vuë de tout le Peuple. Cette action fut fort blamée des Courtiſans & de pluſieurs perſonnes judicieuſes, qui trouvoient que cette Inſulte ne pouvoit ſervir qu'à irriter, comme l'experience le confirma. Louis d'Anjou, n'aiant pas ſû profiter de ſa bonne-fortune, fut contraint de ſe retirer, faute d'argent. Il vint en France; mais, il n'y trouva pas les ſecours dont il avoit beſoin: deſorte qu'il abandonna ſon entrepriſe; & Ladiſlas retablit ſes affaires en peu de tems.

Ladiſlas excommunié.

Jean XXIII, pour fortifier ſon Parti contre ſes Concurrens, & remplir les places des Cardinaux morts depuis ſon Election, en créa quatorze. Enſuite, il ſe brouilla ouvertement avec Ladiſlas. Il le cita pour comparoître à Rome, au mois de Septembre; & n'aiant point comparu, il l'excommunia & le declara Rebelle, Perſecuteur de l'Egliſe, ſauteur du Schiſme, & le depouilla du Roiaume de Naples & de Jeruſalem, diſpenſant ſes ſujets du ſerment de fidelité. Il chargea de l'execution de cette Sentence Pierre des Urſins, Comte de Nole; lui ordonnant, ſous peine d'Excommunication, de pouſſer Ladiſlas avec vigueur. En effet, ce Comte quitta le Parti de Ladiſlas, pour prendre celui de Louis, & executer les ordres de Jean XXIII.

Croiſade contre ce Prince.

Comme le Parti de Ladiſlas ſe fortifioit, à meſure que celui de Louis d'Anjou s'affoibliſſoit, le Pape publia deux nouvelles Bulles, pour exciter les Chrêtiens à prendre la Croix & les Armes, non pas contre un Infidele, ce qui n'eut pas même été fort louable, mais contre un Prince Chrêtien; ce

(49) Son Armée étoit de treize mille Chevaux & de quatre mille Fantaſſins, & celle de Louis d'Anjou de 12000. Chevaux.

(50) *Moine de St. Denys, Liv.* 31. *c* 1.

(51) *Antonin, Hiſt. Tit.* 22. *fol.* 158.

ce qui doit paroître le comble de l'Abomination. La premiere de ces infames Bulles, addreſſée à toute la Chrêtienté, donnée de l'avis des Cardinaux, & qui devoit avoir force de Conſtitution perpetuelle, contient un ordre, ſous peine d'excommunication *ipſo facto*, à tous Patriarches, Evêques, Archevêques, & Prelats, de declarer tous les Dimanches & tous les jours de fête, au ſon des cloches, & avec des cierges allumez, puis etints & jettez à terre, Ladiſlas, excommunié, Parjure, Schiſmatique, Blaſphemateur, Heretique, Relaps, Fauteur d'Heretiques, Criminel de Leze-Majeſté, ennemi du Pape & de l'Egliſe. Il excommunie de même tous ſes adherens & ſes fauteurs juſqu'à ce que, rentrant dans leur devoir, ils aient reçu l'abſolution. 2. Que s'ils la reçoivent à l'article de la mort, ils ſoient privez de la ſepulture Eccleſiaſtique, s'ils viennent à mourir; & qu'en cas qu'ils ſurvivent, ils aient à ſe preſenter perſonnellement devant le Pape, pour faire ſatisfaction, ou pour ſubir telle ſentence, qu'il jugera à propos, demeurant cependant excommuniez. 3. Que quiconque entreprendra de donner la ſepulture à Ladiſlas, & à ſes Partiſans, ſera excommunié, & ne pourra être abſous qu'en déterrant ces corps de ſes propres mains, pour les mettre hors de la ſepulture Eccleſiaſtique; & que le lieu où ils auront été enterrez demeurera profane à perpetuité. 4. Le Pape prie, par l'Aſperſion du ſang de Jeſus-Chriſt, tous Empereurs, Rois, Princes, Cardinaux, Prelats, Monaſteres, Univerſitez, les Particuliers de tout ſexe & de tout état, de ſe preparer à le defendre lui-même, & à defendre l'Egliſe, en pourſuivant à toute outrance & exterminant Ladiſlas, & tous ceux de ſon Parti. 5. Afin qu'on s'y porte avec beaucoup plus d'ardeur, il promet à tous ceux qui ſe croiſeront les mêmes indulgences & les mêmes privileges, qu'à ceux qui vont à la conquête de la Terre-Sainte, auſſi bien qu'à ceux qui, ſans ſe croiſer, y emploieront leur ſoins, leur argent, & leur monde. 6. La Bulle promet, que ceux des Croiſez qui mourront, avant que d'avoir pû accomplir leur vœu, auront les mêmes Indulgences que ceux qui mourront en l'accompliſſant (52). L'autre Bulle, qui ſe trouve auſſi parmi les Oeuvres de Jean Hus, eſt à peu près de la même teneur. Elle eſt addreſſée aux Dioceſes de Paſſau, de Saltzbourg, de Prague, & de Magdebourg en datte du 2. Decembre. An de J.C. 1411.

Cette année étoit pour Jean XXIII. une ſaiſon de foudres inutiles. Dès l'année precedente, Jean Hus avoit appellé au Pape de la Sentence de Sbynko, qui faiſoit une exacte perquiſitiou des Livres de Wiclef, & qui par deux fois les avoit condamnez au feu (53). Aeneas Sylvius, & d'autres Hiſtoriens, temoignent qu'on en brula le 14. de Juillet de 1410. plus de deux cens Volumes fort nettement ecrits & richement couverts (54). Au commencement de 1411. le Pape excommunia Jean Hus; & defendit en même tems à tous les Prêtres de Prague de dire la Meſſe & d'y faire aucun exer- Jean Hus excommunié.

(52) *Joh. Huſ. Opera, tom. 1. fol.* 171. *&c.*
(53) *Walpol. Huſ. Rediviv. pag.* 15.
(54) *Aeneas Sylvius, Hiſt. Bohem. p.* 69. *Theobaldus, Bell. Huſſit. p.* 9. *Dubravius, Hiſt. Bohem. Lib.* 23. *p.* 613. *Balbin, Epitom. Rer. Bohom. p.* 419. 420.

An de J.C. 1411.

exercice de Religion, tant que cet Heretique ſeroit dans la Ville, à l'exception de la ſeule Egliſe de Wiſſegrade. Cet Interdit ne fut pas plutôt publié, qu'on ne vit plus dans la Ville que ſeditions & maſſacres horribles, cauſez par l'animoſité furieuſe des deux Partis. Jean Hus, après bien des combats, jugeant enfin, que ſon abſence pourroit calmer l'orage, prit le parti de ſe retirer à Huſſinets, lieu de ſa naiſſance; & ce fut là qu'il interjetta ſon Appel du Jugement du Pape à la Sainte Trinité. Il revint à Prague ſur la fin de l'année; &, trouvant qu'on y avoit reçu & publié les Bulles de Jean XXIII. contre Ladiſlas, il ne put moderer les tranſports de ſon zele; &, malgré les defenſes du Roi Wenceſlas, qui vouloit que ces Bulles fuſſent reçuës ſans nulle contradiction, il ſouleva tout ſon Parti, & prêcha publiquement & contre les Indulgences, & contre cette infame Croiſade, qui promettoit le Ciel à ceux qui rependroient le Sang Chrêtien (55).

Croiſade contre les Maures.

Dans le cours de cette même année, Jean XXIII. ordonna une Croiſade, qui avoit un prétexte plus ſpecieux, que celle dont je viens de parler. Elle étoit deſtinée à dompter les Maures de Grenade, qui avoient fait une irruption en Caſtille avec une groſſe armée, & qui exerçoient une horrible Barbarie contre les Chrêtiens dans ce Roiaume, auſſi bien que dans les Païs voiſins. On trouve la Bulle de cette Croiſade dans un des Continuateurs des Annales de Baronius. Elle porte en ſubſtance 1. Qu'il apprend avec une grande amertume de cœur le danger que court la Religion Chrêtienne en Caſtille, en Leon, & dans les endroits voiſins, par la fureur des Sarrazins & des Agareniens. 2. Que pour prévenir un auſſi grand malheur que le ſeroit la perte de la Religion Chrêtienne en Eſpagne, îl étoit reſolu de ſecourir de tout ſon pouvoir Jean Roi de Caſtille & de Leon, auſſi bien que Ferdinand Gouverneur de ces Roiaumes, qui s'étoient genereuſement croiſez contre les Maures. 3. Que dans cette vuë, il ordonne à ſon Legat de ſoutenir la Croiſade, & de publier les mêmes indulgences qu'on accorde à ceux qui vont à l'expedition de l'Aſie (56). Le Cardinal Jordan des Urſins fut chargé de publier cette Bulle, & fut envoié pour cela en Eſpagne: mais, dit le Continuateur de Mr. Fleury, cette Legation fut ſans ſuccès, parce que Benoit XIII. étoit Maître en ce Païs-là, & qu'on s'y ſoucioit peu des Bulles de Jean XXIII. qui au fond prenoit la Guerre des Maures, & le maintien de la Religion Chrêtienne, pour prétexte de cabaler contre ſon Competiteur. D'ailleurs, Ferdinand Roi d'Arragon avoit fait une Trêve, pour tourner ſes Armes contre le Comte d'Urgel, qui lui diſputoit la Couronne.

Concile indiqué à Rome.

Le Pape, pour obſerver le Decret du Concile de Piſe, qui ordonnoit l'Aſſemblée d'un Concile Oecumenique au bout de trois ans, en indiqua un à Rome, pour le mois d'Avril de l'année ſuivante. La Bulle de cette Con-

(55) *Gothlée, Hiſt. Huſſit. Lib. I. Balbin, Epitom. Rer. Bohem. ubi ſupr. Johan. Hus, Opera, fol. 293. Theobaldus, Bell. Huſſit. p. 22.*

(56) *Rainaldi, an. 1411. §. 8.*

Convocation contient 1. un magnifique Eloge de la Ville de Rome, par raport au temporel & au ſpirituel. 2. La néceſſité de la defendre contre les entrepriſes de Ladiſlas & de Gregoire XII. deſquels on fait une peinture affreuſe. 3. Que ce Concile a été reſolu du Conſeil des Cardinaux, à la gloire de Dieu Tout-Puiſſant, de la Bienheureuſe Marie toûjours Vierge, des Saints Apôtres St. Pierre & St. Paul, & de toute la Cour celeſte. 4. Que ce Concile eſt deſtiné à la Réformation de l'Egliſe. 5. Tous les Rois, Princes, Seigneurs, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez, Prelats, Chapitres, Monaſteres ſont exhortez à y venir, ou en Perſonne, ou par Procureurs, ſous la promeſſe de la Rémiſſion de leurs Pechez. 6. On promet à tous, ſans exception, des ſaufs-conduits, quelques crimes qu'ils aient commis, quand même ce ſeroit celui d'Hereſie ou de Leze-Majeſté. 7. Il ordonne à tous Rois, Patriarches, Archevêques, Evêques, Prelats, Eccleſiaſtiques, aux Ducs, Marquis, Comtes, Capitaines, & autres Officiers de Guerre, aux Communautez, Univerſitez, & à tous les Particuliers, d'aſſiſter & de proteger tous ceux qui viendront au Concile, & en particulier ceux qui, pour des Procès ou Inimitiez, pourroient craindre d'être inſultez en chemin. An de J.C. 1411.

On a vû ci-deſſus de quelle maniere Ladiſlas, campé ſur les bords du Gariglian, fut vaincu; & je n'ai pas oublié de marquer la faute dont l'Hiſtoire accuſe le Vainqueur. Cette faute fut ſi avantageuſe à Ladiſlas, que ce Prince ſe remit en peu de tems de la perte qu'il venoit de ſouffrir. Tout vaincu qu'il étoit, il faiſoit trembler toute l'Italie, parce qu'il ne faiſoit de Paix, que pour ſe mettre en état de mieux faire la Guerre. Ce fut dans cette vuë, qu'il traita avec Jean XXIII. qui, de ſon côté, n'eut pas honte d'acheter cher les moïens d'une feinte reconciliation avec un ennemi redoutable juſques dans ſes Diſgraces. D'ailleurs, le Pape ne pouvoit ſe fier à ſes Generaux, à cauſe de leurs meſintelligences, & des infidelitez de la plûpart d'entr'eux (57). An de J.C. 1412. Traité de Ladiſlas & du Pape.

Ainſi, la crainte faiſant agir les deux Chefs de Parti, la Paix fut faite à des Conditions également honteuſes à l'un & à l'autre. On en jugera. 1. Jean XXIII. reconnoiſſoit Ladiſlas Roi de Naples, quoiqu'il eut deja reconnu Louis d'Anjou ſous ce titre. 2. Il s'engageoit à mettre Ladiſlas en poſſeſſion de la Sicile, & à lui fournir des troupes, pour en depouiller Alfonſe qui protegeoit Benoit XIII. 3. Il le faiſoit Grand Gonfalonier de l'Egliſe Romaine, avec une Penſion de deux cens mille Ducats, hypothequée ſur les Villes d'Aſcoli, de Viterbe, de Perouſe, & de Benevent; & lui remettoit de plus la rente de quarante mille Ducats qu'il n'avoit point paiée depuis dix ans. 4. Ladiſlas promettoit de ſon côté de reconnoître Jean XXIII. & d'abandonner Gregoire XII., en lui faiſant une Penſion de cinquante mille Ducats, en le faiſant Gouverneur de la Marche d'Ancone, & en élevant trois de ſes Parens au Cardinalat; aſſurant d'ailleurs de releguer ce Articles de ce Traité.

(57) *Niem, Vit. Johan. XXIII. c. 24.*

An de J.C. 1412.

ce Pape en Provence, ou en Dalmatie, s'il refuſoit d'accepter ces Conditions. Ce Traité fut conclu le 15. de Juin 1412. par l'entremiſe de Raynaud de Brancas, Cardinal Diacre de *St. Vit* & *de St. Modeſte*, Legat de Jean XXIII (58).

Declaration de Ladiſlas en faveur du Pape Jean.

En conſequence de ce Traité, Ladiſlas donna au Pape Jean une Declaration, où il dit en ſubſtance: „ Après avoir quelque tems douté de la juſtice de votre Promotion au Pontificat, nous avons cherché tous les moïens de nous en éclaircir, & enfin il a plû à Dieu de nous en faire connoître la verité. Nous avons auſſi conſideré la Conduite des autres Rois, des Princes, & des Republiques Catholiques, & comme ils vous obéïſſent. C'eſt pourquoi nous vous declarons par ces preſentes, que maintenant nous croïons fermement que votre Promotion a été canonique. Et pour le faire connoître à tout le monde, nous avons en notre nom, & de tous nos ſujets, prêté Obedience à Votre Sainteté, entre les mains de votre Legat Raynaud, Cardinal Diacre de *St. Vit*. Donné à Naples l'an 1412. le 16. jour d'Octobre (59). „

Remarques ſur ce Traité.

L'Hiſtoire remarque deux Particularitez fort peu glorieuſes à Ladiſlas dans ce Traité. L'une, qu'il vendit un Ami & un Allié (Gregoire XII). pour la ſomme de cens mille Ducats, que Jean XXIII. lui fit compter (60). L'autre, que ce Traité ſe fit en trahiſon, comme le raporte Niem, Secretaire du Pape, en ces termes: „ Pendant qu'on faiſoit cette Paix frauduleuſe, „ Gregoire ſe tenoit à Gaëtte ſous la Protection de Ladiſlas, ne ſachant „ rien d'abord de ce qui ſe tramoit contre lui. Ladiſlas l'y alla même „ trouver un jour; &, pour mieux cacher ſon jeu, il lui rendoit les mêmes „ honneurs qu'auparavant. Comme Gregoire, qui depuis avoit été informé „ de cette Perfidie, lui en fit des reproches, il le nia fort & ferme. Cependant, dès le lendemain, il lui fit dire de ſe retirer, & ne lui donna même „ qu'un terme aſſez court pour le faire (61). „

Retraite de Gregoire XII.

Gregoire vit alors le peril où il étoit, lui & toute ſa Cour, qui s'aſſembla auprès de lui, ne ſachant quel parti prendre. Ils étoient dans cet embarras vers la fin d'Octobre, quand il arriva à Gaëtte deux Vaiſſeaux Venitiens chargez de Marchandiſes, l'un de Levant, l'autre de Ponent. Les Citoïens de Gaëte, mécontens du Procedé de Ladiſlas, parce qu'ils aimoient Gregoire & ſa Cour, acheterent les Marchandiſes, afin que les Vaiſſeaux étant vuides, Gregoire & les ſiens puſſent les freter, comme ils firent auſſi-tôt. S'y étant embarqués, ils prirent la haute Mer: &, après pluſieurs journées de Navigation, ils arriverent heureuſement à la Marche d'Ancone, où ils prirent terre ſous la Protection de Charles Malateſta; & le Pape Gregoire fit ſa reſidence à Rimini, où il entra la Veille de Noël avec trois Cardinaux qui l'avoient ſuivi (62).

Mal-

(58) *Rainaldi, an.* 1412. §. 3.
(59) *Rainaldi, ubi ſupr.* §. 2.
(60) *Niem, Vit. Johan. XXIII. Apud Von der Hardt tom. II. p.* 367.
(61) *Niem ubi ſupr.*
(62) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. C. tom.* 20. *p.* 565.

An de J. C. 1412.

Malgré ces traverſes, Gregoire ne negligeoit pas ſes interêts. Avant l'Infidelité de Ladiſlas, il s'etoit établi pluſieurs Legats en Allemagne, pour ſoutenir ceux qui y tenoient encore pour lui, tels qu'étoient Werner de Koningſten Archevêque de Trêves, Raban Evêque de Spire, Conrad Evêque de Wormes; &, pour y gagner de nouvelles Creatures, il donnoit à l'Evêque de Wormes plein-pouvoir d'agir contre Louis Electeur Palatin, & les Princes de cette Maiſon qui adheroient à Jean XXIII. Comme pendant ce Schiſme l'Allemagne étoit fort diviſée, & que pluſieurs des ſeculiers ne ſavoient à qui s'adreſſer en bonne conſcience pour recevoir les Sacremens, ni ceux qui vouloient entrer dans les Ordres Eccleſiaſtiques, par qui ſe faire ordonner, il donna une Bulle, qui permettoit à ceux du Peuple de recevoir les Sacremens de quelque Prêtre que ce fût, même des Moines Mendians, pourvû qu'ils fuſſent Catholiques, c'eſt-à-dire dans ſon Parti; & aux Clercs de ſe faire ordonner par quelque Evêque que ce fût, pourvû qu'il fût dans ſon Obedience, ſi leur propre Evêque n'y eſt pas. Il publia outre cela divers Décrets contre les Partiſans de Jean XXIII. & en particulier contre Herman Landgrave de Heſſe, qui étoit de ce nombre. Raynaldi nous a conſervé un de ces Decrets, qui contient quelques Articles curieux. 1. Il permet aux Schiſmatiques & aux Catholiques de ſe marier enſemble, dans l'eſperance que l'un ramenera l'autre. 2. Il preſcrit des Formulaires de Serment pour ceux qui ſe repentiroient de quelque Acte Schiſmatique, ou de ceux qui aiant pris le Parti de Jean XXIII. reviendroient à Gregoire. Le premier de ces Formulaires eſt conçu en ces termes: „ Je confeſſe que j'ai fait un Acte Schiſmatique, quoique non de cœur; „ que pour éviter le ſcandale, ou quelque perte, ou quelque danger, j'ai „ eu communion avec des Schiſmatiques, & que par-là j'ai encouru l'Ex„ communication, outre les autres peines portées par le Droit (*à jure vel „ ab homine illatas.*) Mais, preſentement, j'abjure le Schiſme, & je confeſſe de „ cœur, que Gregoire XII. a été & eſt vrai Pontife Romain. Je proteſte, „ & je jure ſur les Saints Evangiles, d'obéïr deſormais audit Gregoire & à „ ſes Succeſſeurs canoniquement élûs, de ne me jamais retirer de ſon Obe„ dience, & de ne commettre aucun Acte Schiſmatique. „ 3. Comme les Catholiques & les Schiſmatiques ſe trouvoient ſouvent mêlez dans un même lieu, il diſpenſe les Catholiques d'éviter les Perſonnes & les Habitations de leurs Maîtres Schiſmatiques, ſans permettre pourtant de ſe tranſporter dans les lieux de la reſidence des Schiſmatiques. 4. En cas que les Schiſmatiques empêchaſſent dans les lieux de leur Domination les Catholiques de faire leurs fonctions ou leurs offices, il accorde à ceux-ci la permiſſion d'avoir des Autels portatifs, pour faire le ſervice divin dans des endroits & à des heures convenables. Il ajoute à cela la permiſſion, aux Eccleſiaſtiques inquietez dans leurs Monaſteres ou Benefices, de ſe retirer chez des ſeculiers, pourvû qu'ils ſoient Catholiques, d'y dire les Heures Canoniales, ſelon l'ordre établi dans ces lieux-là, & de ſe conformer à l'ordre & aux uſages qu'ils y trouveroient reçus, dans ce qui regarde les Heures Canoniales &

Mouvemens & Bulles de Gregoire pour ſe maintenir.

An de J.C. 1412.

le regime de vie, à la reserve des Chartreux à qui il n'accorde point de dispense (63).

Concile de Rome.

J'ai marqué sur la fin de l'année précedente la Convocation d'un Concile, que Jean XXIII. vouloit faire passer pour une continuation de celui de Pise. Cette raison engagea Ladislas à le traverser, desorte qu'aiant fait occuper les environs de Rome par ses troupes, il empêcha les Prelats de se rendre dans cette Capitale. Ainsi, tout le tems se consuma en superfluitez, sans rien conclure d'utile à l'Eglise; quoique la Réformation du Christianisme en fût le principal prétexte. Le Moine de St. Denys nous apprend que le Roi de France, & l'Université de Paris, y envoierent des Deputez; & il dit ailleurs, que cette Deputation au Concile n'aboutit à rien, par rapport à son but principal, qui étoit de soulager l'Eglise Gallicane des Decimes, des Services, & des autres Charges insupportables, dont les Predecesseurs de Jean XXIII. l'avoient opprimée depuis quelque tems (64). Au reste, quoique ce prétendu Concile ait été mis au rang des Conciles œcumeniques par des Auteurs de poids, Mr. Lenfant, après avoir tout examiné, ne balance point à decider, que, bien loin d'avoir été un Concile œcumenique, à peine merite-t'il le nom de Conciliabule, & que ce ne fut qu'un Avorton de Concile (65).

Avanture du Hibou.

Quoiqu'on en pense, Clemangis, dans son Traité sur le sujet d'un Concile General, raconte de celui-ci une Avanture assez plaisante. C'est que, dès l'ouverture de ce Concile, après la Messe du St. Esprit, tout le monde aiant pris sa place, & Jean XXIII. étant sur le Thrône qu'on lui avoit préparé, on vit tout à coup un affreux Hibou s'élancer, avec des cris horribles, de quelque coin, & se poster au beau milieu de la voute de l'Eglise, regardant fixement le Pape. Tout le monde étoit etonné de voir ainsi en plein jour, & en pleine Assemblée, cet Oiseau nocturne & ennemi de la lumiere. Beaucoup de gens en tiroient mauvais Augure. Les uns en trembloient de peur. Les autres avoient beaucoup de peine à s'empêcher de rire, s'entre-disant à l'oreille, que *le St. Esprit paroissoit là sous une Forme bien étrange*. Le Pape, sur qui seul le funeste Oiseau sembloit uniquement arrêter ses regards, en rougissoit, & en suoit à grosses gouttes. Il en fut si deconcerté, qu'il se leva le premier pour rompre l'Assemblée. Mais, dans la seconde Séance, le Hibou parut encore, regardant toûjours Jean XXIII. entre deux yeux. Encore plus effraié que la premiere fois, à la vûë de cet Objet lugubre, il commanda, qu'on chassât l'Animal à force de cris & de coups de bâton. C'étoit un plaisant Spectacle, de voir les Cardinaux occupez à cet exercice, qui dura long-tems, parce que le Hibou ne vouloit pas décamper. Ils le tuerent enfin à coups de bâton (66).

Bulle contre les Wicklefites.

On attribuë à ce plaisant Concile une Bulle publiée cette année contre les Wicle-

(63) *Rainaldi, an.* 1412. §. 1.

(64) *Moine de St. Denys, Liv.* 32. & 33. *pag.* 843. & 877. *Paul Langius, Chron., ap. Raynaldi. Sponde, an.* 1412. §. 3.

(65) *Lenfant, Hist. Conc. de Pise, 2. Part. Liv. VI. p.* 95.

(66) *Clemangis Tract. p.* 75. & 76. *Et confirmé par Theodoric de Niem.*

Wiclefites & les Huſſites. Elle étoit conçuë en ces termes: „ Un des „ principaux ſoins du Siege Apoſtolique dans un Concile General, quand „ il s'eleve quelque Doctrine qui offenſe la divine Majeſté & qui met les „ Ames en peril de damation, c'eſt d'en empêcher le progrès & de l'étouf- „ fer dans ſa naiſſance. Comme donc il ſe trouve en quelques parties du „ monde des gens, qui, par un Eſprit de curioſité, s'ingerent d'enſeigner „ & d'apprendre, non ce qui peut ſervir au ſalut des Ames, & à l'accroiſ- „ ſement de la foi, mais ce qui au contraire tend à la renverſer, & qui tâ- „ chent d'introduire dans les Ecoles, & d'expliquer dans leurs Sermons, Li- „ vres ou Volumes, Traitez ou Opuſcules, qu'on dit être de Jean Wi- „ clef, ſavoir le Dialogue, le Trialogue, & pluſieurs autres Livres qui por- „ tent ſon nom, & qui contiennent pluſieurs Dogmes Heretiques, & plu- „ ſieurs Erreurs mal ſonantes dans la Foi, par les quelles les Simples ſont ſe- „ duits & les Doctes ſcandaliſez, comme on nous l'a publiquement repre- „ ſenté à nous-mêmes & à ce ſacré Concile. Nous voulons, ſelon notre „ Devoir Paſtoral, autant que nous pouvons avec le ſecours de Dieu, aller „ au devant de ces perils où les Ames ſont expoſées, de peur que, comme „ dit l'Apôtre, les fideles ne ſoient entrainez par des Doctrines diverſes & „ étrangeres, & corrompus par le Levain des Phariſiens, contre lequel Je- „ ſus-Chriſt leur a ſi expreſſement recommandé de ſe précautionner. Car „ comme, ſelon le temoignage de l'Apôtre, le Levain corrompt toute la Maſ- „ ſe, ainſi les fauſſes Doctrines des Heretiques, comme un Venin furieux, „ infectent toute la Doctrine Catholique, quand elles s'y trouvent mêlées. „ Ce ſont ces Doctrines Heretiques, que le Seigneur appelle *l'Abomination* „ *de la Déſolation*, ſelon l'explication de St. Jerôme. Or comme nous vou- „ lons proceder mûrement dans cette occaſion de ſcrupule & de doute, „ nous en avons commis l'examen & la diſcuſſion à des Cardinaux, à des „ Evêques, à des Docteurs en Theologie & en Droit, pour nous en faire „ le rapport, par lequel il nous paroît conſtant, & à ce ſacré Concile, „ que tout ce qui étoit venu à notre connoiſſance là-deſſus eſt notoire & „ vrai, comme cela eſt prouvé, non-ſeulement par l'évidence du fait, mais „ auſſi par pluſieurs Sentences definitives émanées de l'Autorité Apoſtolique, „ & de celle de quelques Archevêques dans leurs Conciles & en d'autres „ occaſions. Nous declarons donc & decretons, par l'approbation du Con- „ cile, que toutes ces choſes ſont notoires & ſans replique, & qu'il y faut „ proceder comme ſur des choſes notoires, & nous élevant par la vertu di- „ vine contre leſdits Libelles, Traitez, Opuſcules, ſavoir le Dialogue, le „ Trialogue, & tous autres Livres de cette ſorte, qui portent le nom de „ Jean Wicleff, de quelque art & faculté qu'ils ſoient, & de l'approba- „ tion du même Concile, nous les condamnons, reprouvons, & ordonnons „ qu'ils ſoient brulez publiquement, en execution de la Sentence du Sau- „ veur: *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il ſera jetté dehors, comme le ſar-* „ *ment, & il deviendra ſec, on le ramaſſera, on le jettera au feu, & il brulera*; „ attendu principalement, que dans ces Ecrits le vrai ſe trouve mêlé avec

An de J.C. 1412.

An de J.C. 1412.

„ le faux, comme la lépre dans le corps humain, & que les fideles marchent dans leur lecture, comme entre les couleuvres & les scorpions. „ Nous défendons de plus très-severement, par l'Autorité du même Concile, „ à tout Chrêtien, d'oser lire, exposer, enseigner, posseder, quelqu'un de ces „ Livres intitulez de Jean Wicleff, ou aucune chose qui en soit tirée, & de „ les alleguer, ni en public, ni en particulier, si ce n'est pour les refuter. „ Et, afin qu'une Doctrine si pernicieuse & si infame soit entierement extirpée, nous commandons aux Ordinaires des lieux, de faire, par Autorité „ Apostolique, une exacte perquisition desdits Livres, & de les faire bruler publiquement quand il s'en trouvera, & de menacer les Contre-disans „ d'être traités comme Fauteurs d'Heresie. Outre cela, declarons que tous „ ceux, qui entreprendront de defendre la Memoire de Jean Wiclef, soient „ cités à comparoître au Siege Apostolique, dans le terme de neuf mois „ devant nous, ou devant notre Successeur canoniquement elû, ou dans „ ce sacré Concile, ou ailleurs, dans quelque lieu que ce soit de nôtre Residence, pour y alleguer tout ce qu'ils voudront, de peur que le susdit „ Jean Wiclef ne soit condamné comme Heretique, même après sa mort. „ Donné à Rome, à St. Pierre, le 2. de Fevrier (67). „ Cette Bulle fut exposée à la Censure des Hussites. Il soutenoient, qu'on n'avoit pû encore montrer une seule Erreur dans tous les Livres de Wiclef, quoiqu'on en eût souvent été defié. S'il y a des Heresies dans ces Livres, disoient-ils, que le Pape les nomme & les specifie ; autrement, il se condamne lui-même (68).

Eclat de Jean Hus.

Ce fut peut-être cette Bulle, qui porta Jean Hus à eclater cette année contre le Pape avec plus de chaleur qu'il n'avoit encore fait. Entre plusieurs Traitez, qu'il publia contre la Corruption de l'Eglise, on en trouve un, où il donne la Solution de cette Question: *S'il est permis de decouvrir charitablement la Malice & l'Hypocrisie du Clergé en pleine Assemblée, & de prêcher contre ses mauvaises Mœurs, quand elles sont manifestes.* Parmi les Raisons qu'il allegue pour la negative, on trouve des Autoritez de l'Ecriture aux quelles je ne m'arrêterai pas. Mais, je remarquerai, que Jean Hus n'oublie pas l'Exemple de Cham, qui fut reprouvé pour avoir decouvert la Turpitude de son Pere; celui de l'Empereur Constantin, qui, par un excès de charité, couvrit de son manteau un Prêtre qu'il surprit dans un Commerce criminel avec une Femme. Peut-être crut-il, que de cet Acte pourroit naître un Saint: c'est pourquoi, il n'interrompit point la Besogne. Enfin, on propose ce Mot de Raban Maur, Archevêque de Mayence au IX. Siecle, qui disoit, que quand on voioit un Prêtre mettre la main dans le Sein d'une Femme, il falloit supposer qu'il lui donnoit la Benediction. Jean Hus repond à ces Raisons, & en réfute quelques-unes assez au long (69).

Jean

(67) *Concil. Labbai, tom. XI. pag.* 2323.
(68) *Cochlée, Hist. Hussit. Lib. I.*
(69) *Opera Hussi, tom I, fol.* 153, *vel* 190. *n. Edit.*

Jean XXIII. demeuroit tranquilement à Rome, depuis son Traité avec Ladislas : mais, au lieu de se rendre son Obedience favorable pas de bons traitemens, il sembloit qu'il n'eut pour but que de s'en faire haïr, tant il étoit ingenieux en moïens de surcharger ses sujets. On avoit esperé à Rome, que cette Ville seroit beaucoup soulagée par le Traité de Paix ; car, on s'étoit flatté, qu'il viendroit de Sicile & du Roiaume de Naples du vin & d'autres denrées en si grande abondance, que de long-tems on n'y manqueroit de rien, & qu'il n'auroit plus de pretextes de mettre de si gros impôts sur cette Capitale. Mais, son avarice augmentoit à mesure qu'il faisoit des acquisitions. C'est ce que nous apprenons de Theodoric de Niem, Secretaire Apostolique, & Temoin oculaire. Cet Auteur assure, que toutes voies étoient indifférentes au Pape pour amasser de l'argent, & qu'il n'epargnoit pas même les Romains & ceux de sa Cour, qu'il croioit le mieux en etat de contenter son avidité, beaucoup plus que ses besoins. C'est dans cette vûe, qu'il manda un jour quelques-uns des plus notables de ses Officiers, comme des Protonotaires, des Referendaires, de Scripteurs, des Abbreviateurs de Lettres Apostoliques, pour aller sommer un certain nombre de Cardinaux de contribuer à cette Collecte, sous le prétexte specieux du Bien de l'Eglise. Il falloit donner, bon gré, malgré, parce qu'il ne leur permettoit point de se retirer, qu'ils n'eussent delié la bource. Il en usa de même à l'egard des Citoïens Romains, dont il extorqua de grosses sommes, mettant même quelques-uns d'eux en Prison, jusqu'à ce qu'ils eussent fourni leur contingent. Il chargea encore la Ville de divers impôts fort onereux. On se plaignit particulierement de ceux qu'il mit sur le vin & sur les grains, qu'il rendit par-là d'une cherté excessive. Il vouloit aussi rançonner les Artisans, en mettant une taxe sur leurs Ouvrages ; mais, il fut obligé de retracter cet Ordre, parce que les Ouvriers ne vouloient plus travailler. Il fallut tout de même supprimer l'Edit pour changer la Monnoye, les Marchands ne voulant pas recevoir les nouvelles espéces, & aiant fermé leurs boutiques. Il ne bornoit pas ses exactions à la Ville de Rome. Il fatiguoit, selon le même Auteur, divers Roiaumes & diverses Provinces, par la publication de ses Indulgences, & par l'avidité insupportable de ses Quêteurs, tant Ecclesiastiques, que Séculiers. Quoiqu'il levât ces sommes sous des prétextes pieux, il les emploioit souvent à des depenses qu'il ne faisoit que pour contenter ses caprices. En voici une assez singuliere. Il fit reparer à grands frais les murs de l'ancien Bourg de St. Pierre, & il y pratiqua un chemin dérobé, pour aller, sans être vû, de son Palais jusqu'au Château St. Ange, & pour y faire conduire secretement les gens qui lui étoient suspect. Ladislas & ses Sujets ne furent pas moins trompez que les Romains dans les esperances qu'ils avoient conçuës de ce Traité. La Liberté du Commerce étant rétablie : les Napolitains se flattoient de pouvoir vendre leurs vins & leurs autres Marchandises à Rome ; & le Roi, de son côté, comptoit que le profit, qu'ils feroient par ce débit, les mettroit mieux en état de païer les tailles & les autres subsides. Mais, le Pape hauf-

An de J.C. 1412.

Jean XXIII. se rend odieux par ses Exactions.

sa

An de J. C. 1412.

ſa tellement l'acciſe des vins étrangers, que les Marchands ne vouloient plus rien envoier à Rome, parce qu'ils gagnoient plus à debiter leurs Marchandiſes dans le Païs. Ladiſlas, pour rendre la pareille au Pape, defendit, ſous de groſſes peines, de tranſporter du vin à Rome, & rehauſſa la Gabelle de deux Ducats d'or, pour chaque tonneau; enſorte que l'impôt excedoit le prix du vin. C'eſt ainſi que Ladiſlas & Balthazar étoient la dupe de l'avarice l'un de l'autre. Le même Auteur raconte, qu'il y avoit entr'eux un Traité ſecret, que tous ceux qui avoient été pourvûs de Benefices par Gregoire XII. ſeroient desormais obligez de ſolliciter à Rome de nouvelles Proviſions. D'ailleurs, le Pape s'imaginoit, qu'il diſpoſeroit à ſon gré des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prelatures, & autres Benefices dans le Roiaume de Naples, & qu'il pourroit en revêtir ceux qu'il voudroit pour de l'argent. Mais, il fut bien ſurpris de ne voir venir à Rome, pendant trois mois, aucun Eccleſiaſtique, ni aucun Seculier, demander de nouvelles Proviſions. Il ſe brouilla, d'autre côté, par la même avarice, avec le Gouverneur de la Ville, qui, étant dans les interêts de Ladiſlas, faiſoit une Guerre ouverte au Pape, pour ſe mettre lui & ſon monde à couvert des inſultes qu'ils en ſouffroient, tant dans leurs Perſonnes, que dans leurs Biens (70). C'étoit-là des ſemences ſecretes d'une Guerre qu'on verra eclater l'année prochaine.

Boulogne ſoumiſe au Pape.

On a vû plus d'une fois, dans cet Ouvrage, les remûmens des Boulonnois, tant pour maintenir leur Liberté, que pour ſecouer le Joug de la Tyrannie Papale. C'eſt ce qui a fait dire à Æneas Sylvius, que Boulogne étoit moins propre *à entretenir les Sciences que les Séditions*, (71). On a vû que l'année précedente, le Peuple, à l'inſtigation de quelques Bouchers, s'étoit ſoulevé, & avoit chaſſé le Legat de Jean XXIII. Mais comme le Pape craignoit de perdre les grands Revenus qu'il tiroit de cette Ville, il aima mieux diſſimuler l'Injure qu'il en avoit reçuë, que de la pouſſer à bout, en uſant de toutes les rigueurs du Droit Canon. Il y envoia cette année (1412.) le Cardinal Fliſco, avec plein-pouvoir de la reconcilier avec l'Egliſe. Ce que ce Legat executa heureuſement par l'entremiſe de Jacques de Liſle, qui avoit tout pouvoir ſur l'Eſprit des Boulonnois (72).

Soumiſſion que le Roi de Pologne fait au Pape.

Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique avoient conclu avec les Polonois un Traité, qui fut confirmé, cette année, par Jean XXIII. Après quoi le Roi de Pologne envoia une Ambaſſade ſolemnelle à Rome, avec de grands preſens, pour jurer Obéïſſance au Pape (73).

Conduite de Benoit XIII.

En Eſpagne, le Prince Ferdinand & le Comte d'Urgel ſe diſputoient le Roiaume d'Arragon. Le premier l'emporta ſur ſon Competiteur: &, après la ceremonie du couronnement, Benoit XIII, qui avoit été le principal Pro-

(70) *Niem, Vita Johan. XXIII. p.* 369--372. *apud Lenfant, Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. VI. p.* 133.

(71) *Aeneas Sylvius, Europa, Cap.* 52.

(72) *Bzovius, an.* 1412.

(73) *Cromer, de Reb. Polon. p.* 179.

An de J.C. 1412.

Promoteur de cette Election, se rendit à Tortose, où les Droits que Ferdinand prétendoit avoir sur les Roiaumes de Sicile, de Sardaigne, & l'Isle de Corse, lui furent confirmez par ce Pontife, à condition que le Roi lui fourniroit tous les ans trois Galeres & des troupes pour la defense de l'Eglise Romaine, & qu'il maintiendroit dans ces Roiaumes la Liberté Ecclesiastique & l'Autorité du Pape (74).

Bulle de Benoit XIII contre les Juifs.

Benoit XIII. s'erigeoit aussi en Convertisseur à la Romaine; car, cette année, pour cacher la Persecution qu'il meditoit contre les Juifs, il ouvrit des Conferences dont le principal Tenant, pour les Chrêtiens, étoit un Juif converti appellé Jerome de Ste. Foi. Mais, il publia en même tems des Constitutions violentes contre ceux qui persevereroient dans leur Religion, de quelque prétexte qu'ils pussent se servir. Il y condamnoit la Doctrine des Juifs & leurs Auteurs, & defendoit à tout le monde, Fideles ou Infideles, de quelque condition qu'ils fussent, d'ecouter ou d'enseigner cette Doctrine, n'exceptant de cette Condamnation que les Livres des Juifs qui paroissoient les plus propres à les convaincre. Il ordonna aux Inquisiteurs & aux Diocesains de proceder contre ceux qui garderoient de ces Livres, & defendit aux Princes d'accorder aucun privilege aux Juifs, & de leur permettre d'exercer entr'eux aucune Jurisdiction, ni pour Injures, ni pour Calomnies, ni pour passer des compromis, & de se mêler d'aucnn jugement, sous quelque prétexte que ce fût. En execution de ces Ordres, il commanda de fermer si bien toutes les Synagogues, qu'il n'y eut qu'une seule petite porte pour y entrer, & même que les avenuës seroient gardées par de Officiers Chrêtiens, afin que le Juifs ne pussent s'assembler dans les Carrefours, ou dans les Places publiques. Il defendit outre cela toute sorte de communication & de conversation avec eux, & ordonna qu'on les distingueroit de toutes les manieres les plus odieuses. Mais, ce qui leur parut plus dur que tout le reste, c'est la defense qu'on leur fit d'exercer aucun negoce, & de prendre de l'argent à interêt, ou à usure, Métier que Surita appelle leur Loi, leur Divinité, & leur unique Foi. Enfin, la Constitution commandoit de les proclamer certains jours de l'année, & de les admonêter de quitter leurs erreurs, sous peine d'être mis en captivité toute leur vie. Mais, ajoute l'Historien, comme c'est une Nation obstinée & artificieuse, pleine de ruse & d'entregent (*entremetimiento*), & qui n'ignore aucune des ouvertures & des voies pour acquerir du bien, elle auroit trouvé le secret de se derober à toutes les rigueurs de la Loi, si on n'eut pas pris d'autres précautions. C'est pourquoi le Pape nomma des Personnes graves, pour proceder contre les Juifs, & pour exectuter les peines portées par ces Bulles (75).

Conference avec les Juifs.

Le Rabin Salomon Ben Virga dit que la Conference étant indiquée à Tortose, où le Pape étoit alors avec sa Cour, plusieurs Docteurs Juifs s'y rendirent. Le Pape Benoit les reçut avec un visage gai, & leur parla à peu-

(74) *Mariana.*

(75) *Surita, Annal. lib. XII. c. 45.*

An de J.C. 1412.

peu près en ces termes : „ Honnorables Hebreux, Nation autrefois eluë „ de Dieu, maintenant rejettée à cauſe de ſes crimes, ne vous allarmez point „ de cette Diſpute, & ſur ma parole Pontificale aiez bon courage. Que „ chacun de vous parle avec Liberté pour la defenſe de ſa Cauſe. Maître Je- „ rome de Ste. Foi s'eſt vanté de vous prouver par votre Thalmud, que le „ Meſſie eſt venu; il s'agit de voir aujourd'hui s'il tiendra parole. „ Après ce Diſcours, il les renvoia chez eux juſqu'au lendemain, & ordonna qu'on les logeât & qu'on leur fournît tous les alimens qu'ils demanderoient conformement à leur Loi. Le lendemain, on les fit entrer dans une ſalle magnifiquement ornée. Il y avoit 70. ſieges preparez pour les Cardinaux & les Prelats qui y parurent ſplendidement vêtus. Il s'y trouva auſſi un grand nombre de grands Seigneurs, & des principaux de la Ville. Quand chacun eut pris place, le Pape s'adreſſant aux Juifs: „ Sachez, dit-il, ſa- „ ges Hebreux, que vous n'étes point mandez ici, pour diſputer ſi notre „ Religion eſt vraie, ou ſi c'eſt la vôtre. Je ſuis très-perſuadé de la veri- „ té de la mienne. La votre fut jadis vraie, mais elle eſt preſentement „ abrogée. Il eſt ſeulement ici queſtion de ce fait, que Jerome de Ste. Foi a „ avancé; c'eſt que, ſelon votre Thalmud, compoſé autrefois par des Doc- „ teurs beaucoup plus ſavans que vous, le Meſſie eſt venu il y a long-tems. „ Alors, Jerôme de Ste. Foi ouvrit la Conference par ces Paroles d'Iſaïe : *Venez, debattons nos Droits. . . . . Mais, ſi vous étes rebelles, vous ſerez conſumez par l'Epée* (76). Le Rabbin Vidal, ſans s'emouvoir d'un Texte auſſi capable d'effraier, attira l'Admiration du Pape, par l'elegance & la force du Diſcours qu'il fit ſur le Préambule menaçant de Jérôme. La Relation porte même, que le Pape en fut touché, & qu'il excuſa Jerôme de ſon emportement ſur la mauvaiſe Education qu'il avoit reçuë parmi ceux de ſa Nation. Il y eut pluſieurs Conferences. Mais, il eſt impoſſible de ſavoir quel en fut le ſuccès. Si l'on en croit le Juif Abunſtroc, les Juifs en ſortirent victorieux (77). Si l'on en croit Surita, dans ſes Annales d'Arragon, & Nicolas Antoine, dans ſon *ancienne Bibliotheque d'Eſpagne*, les Juifs ſe convertirent par milliers dans cette conjoncture.

An de J.C. 1413.

Ladiſlas ſe rend Maître de Rome.

Ladiſlas, comme je l'ai dit, avoit pluſieurs ſujets de ſe plaindre du Pape; ce qui fit reſoudre ce Prince à le mettre à la raiſon. Dès l'année précédente, il avoit fait pluſieurs tentatives pour ſurprendre Rome; mais, au commencement de celle-ci, toutes les Circonſtances favoriſerent ſes deſſeins. Le Pape avoit eloigné ſes Generaux: il n'avoit qu'environ quatre mille hommes de troupes ramaſſées à la hâte. Il s'étoit fait beaucoup d'ennemis dans la Ville par ſes extorſions; au lieu que Ladiſlas y avoit beaucoup d'intelligences (78). On ſoupçonnoit même le Pape de n'être pas fâché que Rome fût ſerrée de près, pour avoir un prétexte de ne pas ſe trouver au Con-

(76) *Iſaïe, Chap. I.* 18. 20.
(77) *Ben Virga, Scheveth Jehuda, p.* 226.
(78) *Niem, Vit. Joh. XXIII. p.* 379.

Concile qu'on parloit d'assembler en Allemagne (79). Ladislas sçut profiter de toutes ces Conjonctures. Au lieu de s'amuser dans la Marche d'Ancone, comme il avoit fait semblant de le vouloir, il prit le chemin de la Campagne de Rome avec une bonne Armée : &, après s'être rendu Maître des Places les plus importantes, il marcha droit à la Capitale, & y entra la nuit du 7. au 8. de Juin. Cinq cens de ses gens, aiant percé la Muraille du côté qui regarde l'Eglise de Ste. Croix de Jerusalem, se rendirent Maîtres de cet endroit, qui n'étoit pas gardé, & par où le Prince entra sans resistance avec toute son Armée, *moins en Vainqueur qu'en Corsaire* (80). An de J.C. 1413.

Le Pape & treize de ses Cardinaux prirent la fuite, ne se croiant en sureté, ni au Vatican, ni au Château St. Ange. Cette retraite inopinée fit perdre cœur à tout le monde. Ceux même qui avoient promis de soutenir jusqu'à la derniere extremité, & qui s'étoient mis en devoir de le faire, se rendirent à l'ennemi, se voiant abandonnez de ceux qui avoient le plus d'interêt à defendre la Ville (81). Fuite du Pape & des Cardinaux.

Il n'y eut sorte d'excès, ni de cruautés horribles, que Ladislas n'exerçât dans Rome. Il se saisit d'abord du Palais de St. Jean de Latran, & deux jours après de celui du Vatican. Il fit massacrer plusieurs Prelats, après les avoir depouillez de leurs biens ; pilla la Chapelle du Pape, & enleva les Joiaux du St. Siege, & quantité de Reliques enchassées dans l'or & dans l'argent, & enrichies de pierres précieuses, & les threfors des Eglises de la Ville ; convertit la Basilique de St. Pierre en une Maison de Ville, fit repaître les chevaux sur les Autels, & changea les Temples en Cabarets & en lieux de debauche. Comme Jean XXIII. avoit resolu de profiter du faux calme dont il jouissoit avant cette Révolution, pour assembler un Concile à Rome, afin d'eluder celui qu'on lui proposoit ailleurs, Ladislas fit ruiner tous les préparatifs d'une Assemblée qui ne pouvoit l'accomoder nulle part. Il changea tous les Officiers établis dans la Ville, par le Pape, le Senateur, les Conservateurs, & les Capitaines de Quartiers. Il fit par-tout effacer, lacerer, & abbatre les Armes & les Drapeaux de Jean XXIII. & placer les siennes à la Tour de St. Pierre, au Vatican, à St. Jean de Latran, au Capitole, & autres Places publiques. Le General Sforce aiant quitté le Parti de Jean XXIII., ce Pape fut tellement irrité d'un changement si contraire à ses interêts, qu'il avoit fait peindre ce General pendu par les pieds à toutes les Portes de la Ville, avec des Inscriptions flétrissantes. Ladislas fit effacer toutes ces notes d'infamie, qu'en effet Sforce n'avoit pas meritées, puis qu'il n'avoit plus d'engagement, quand il changea de Maître. Ladislas s'étant rendu Maître du Château St. Ange, après quelques jours de Siege, redoubla ses Cruautez Violences de Ladislas dans Rome.

(79) *Pogge, Hist. Florent. Lib. IV. p.* 194.
(80) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom.* 22. *p.* 181.
(81) *Pogge, ubi supr. p.* 195. *Bzovius, an.* 1413. §. 4.

An de J.C. 1413.

tez envers les Citoïens. Il en fit executer plusieurs. Les Galeres, l'exil, & les tortures, furent les moindres supplices des autres. Pogge, & Scipion Ammirato, qui ont ecrit l'Histoire de Florence, racontent que Ladislas fit dans cette occasion aux Marchands Florentins qui negocioient à Rome un tour, non seulement indigne d'un Prince, mais même de Pirates, qui tiennent ordinairement ce qu'ils ont promis. Ces Marchands, au premier bruit du danger que couroit la Ville, avoient caché leurs meilleurs effets chez leurs Amis. Le Roi, qui avoit en vuë un si riche butin, leur promit en entrant dans la Ville, qu'il ne leur seroit fait aucun tort, & qu'ils pouvoient en toute sureté étaler leurs Marchandises. Appuiez sur la parole Roialle, ils reprirent leur negoce comme à l'ordinaire. Mais Ladislas, plus jaloux de leurs Thresors, que de sa Foi, les fit tous empriſonner, & se saisit de leurs biens (82).

Route de Jean XXIII.

Cependant, Jean XXIII, chaudement poursuivi par les gens de Ladislas, ne se trouva guere plus à son aise dans sa fuite, qu'il auroit pû l'être dans Rome. Il eut tout le tems de pleurer, comme il faisoit en chemin, sa folie de s'être fié aux belles paroles de son ennemi (83). Theodoric de Niem, qui étoit à sa suite, nous fait un recit fort tragique des maux que ce Pontife eut à souffrir avec toute sa Cour, pendant cette retraite precipitée (84). Quoique les fugitifs surpassassent de beaucoup le nombre de ceux qui les poursuivoient, & que même les premiers fussent la plûpart bien armez, il n'en resta que fort peu, tant la terreur leur avoit ôté la force & le courage. Comme c'étoit au cœur de l'Eté, plusieurs perirent de chaud & de fatigue. Il y en eut beaucoup de tuez, & ceux qui echaperent à l'epée de l'ennemi furent depouillez par les propres gens du Pape. Sa premiere station fut à Sutri, petite Ville de l'Etat de l'Eglise à huit milles de Rome, assez bien fortifiée. Mais, craignant d'y être assiegé, il y laissa ceux qui ne pouvoient suivre, pour passer à Viterbe, autre Place de l'Eglise, plus importante, où il fut reçu fort amiablement avec sa Cour par le Gouverneur & par les Dames de la Ville, qui signalerent leur charité dans cette occasion, envers un Pape qui étoit assez galant pour repondre de bonne grace à leurs avances. Après s'y être reposé quelques jours, il se rendit à Monte-Fiascone, Ville Episcopale Suffragante du Pape. Pendant le sejour qu'il y fit, il eut avis que Ladislas avoit écrit des Lettres circulaires à ceux de Sutri, de Viterbe, de Monte-Fiascone, & d'autres endroits de la Jurisdiction de l'Eglise de Rome, qui tenoient encore pour ce Siege, pour les sommer de se soûmettre, ou de se préparer aux dernieres extremitez. Il écrivit lui-même à Jean XXIII. d'attendre dans la derniere de ces Villes les Ambassadeurs qu'il devoit lui envoier incessamment. Mais, ne jugeant pas à propos de se fier à une Ambassade, dont il ne pouvoit rien esperer de bon, après les Lettres menaçantes que ce Prince écrivoit de toutes parts, il

(82) *Pogge, ubi supr. Scipion Ammirato, Hist. Flor Lib.* 18. *p.* 665.

(83) *Scipion Ammirato, ubi supr.*

(84) *Niem, Vita Johan. XXIII. apud Von der Hardt, T. II. p.* 379. 383.

il continua sa route jusquà Sienne. Cette Republique, qui avoit été agitée par de frequentes Guerres avec ses voisins, pendant les années précedentes, se trouvant alors dans un état plus tranquille, parce qu'elle avoit été comprise dans la Paix entre Ladislas & les Florentins (85), Jean XXIII. crut pouvoir s'y reposer en sureté quelques jours. Ce fut-là en effet qu'il commença à respirer, s'y croiant plus à l'abri de la poursuite. Comme jusqu'alors il n'avoit songé qu'à la sureté de sa Personne, sans se mettre en peine de la destinée de ses gens, il les assembla, &, les larmes aux yeux, il leur promit de les dedommager de leurs pertes par toutes sortes de graces (86). Après s'être rafraichi quelque tems à Sienne, il prit la route de Florence où il esperoit une plus puissante protection. Les Florentins se trouverent fort embarrassez à recevoir un Hôte de cette importance. La Ville étoit alors partagée en deux Factions, les uns tenant pour le Pape, les autres pour Ladislas, quoiqu'il eut violé une des principales conditions du Traité, qui étoit de ne rien entreprendre au préjudice du Pape & de Louis d'Anjou, & de ne point s'emparer de Rome, ni de l'Etat de l'Eglise (87). Pour se tirer de cet embarras, ils prirent le parti de ne recevoir le Pape qu'au Fauxbourg St. Antoine où l'Evêque avoit son Palais, & de retirer les gens de sa Cour dans la Ville, prétendant par ce temperament menager Ladislas, & en même tems lui faire peur (88). Ce fut de-là que Jean XXIII. écrivit à toute la Chrêtienté, pour lui donner avis de ses malheurs. On trouve parmi les Actes d'Angleterre celle qu'il écrivit à Henri V. dattée du mois de Septembre, pour lui representer l'urgente néceſſité de s'opposer aux progrez & aux attentats de Ladislas, qu'il traite de Persecuteur, dont l'audace va tous les jours en augmentant. Il envoia aussi le Cardinal de Chalant à l'Empereur Sigismond, qui étoit alors dans le Frioul (89).

An de J.C. 1413.

Pendant ce tems là, le Roi Ladislas affermissoit son Autorité dans Rome, & comme les Florentins craignoient son ressentiment, le Pape fut obligé de se retirer à Bologne, quoiqu'on lui conseillât de ne pas se fier à cette retraite. Il y fit le même métier qu'il y avoit fait étant Legat sous le nom de Cardinal de St. Eustache, c'est à dire qu'il y exerça la Simonie, sans nulle pudeur, en vendant des graces expectatives à plusieurs Personnes pour un même Benefice, comme nous l'apprend Niem, temoin de cet indigne maquignonage (90).

Le Pape se retire à Bologne.

L'Italie tendoit les bras à Sigismond, comme à son Liberateur; & Jean XXIII., ne pouvant attendre du secours que de côté-là, lui envoia deux Cardinaux, Chalant & Zabarelle, avec le celebre Manuel Chrysolore à qui l'Occident est redevable du Rétablissement des Sciences. Sigismond avoit prié le Pape, de ne point se determiner sur le choix du lieu pour assembler un Concile, qu'il n'eût de ses nouvelles. Le Pape voulut prevenir l'Empereur, pour gagner sa confiance; & celui-ci ne manqua pas de profiter de cette de-

Negociations du Pape & de l'Empereur Sigismond.

(85) *Pogge, ubi supr. p.* 192.
(86) *Niem, ubi supr. p.* 381.
(87) *Pogge, ubi supr.*
(88) *Scipion Ammirato, ubi supr.*
(89) *P. Frizon, Gall. Purp. p.* 460.
(90) *Niem, ubi supr. p.* 383.

An de J.C. 1413.

demarche, pour tourner à ſon gré une Negociation fort delicate, où il s'agiſſoit, entr'autres choſes, de convenir, non ſeulement du tems & du lieu du Concile, mais de la maniere d'y proceder. Jean XXIII. en fut la dupe; & cette Ambaſſade, par laquelle il croioit gagner beaucoup, fut le commencement de tous ſes malheurs. Son premier deſſein avoit été de tromper Sigiſmond, en donnant à ſes Legats des Inſtructions publiques, qui laiſſoient ce Prince Maître du choix du lieu; & en même tems des ordres ſecrets de ne conſentir qu'à certains endroits qu'il leur marquoit, & hors deſquels il leur defendoit très-expreſſément d'en accepter aucun. C'eſt Leonard Aretin ſon Secretaire, auquel il en fit confidence, qui le rapporte; & qui ajoute, que le Pape, en congediant ſes Legats, & les exhortant à ſe bien acquiter de leur devoir, prêt à leur donner l'Ecrit ſecret qu'il tenoit entre ſes mains, changea tout d'un coup de ſentiment; & qu'après s'être mis ſur leurs louanges, avec de grands tranſports de tendreſſe & d'affection, en proteſtant qu'il avoit une pleine & entiere confiance à leur fidelité, il leur dit que, contre ce qu'il avoit reſolu auparavant, il ne vouloit pas limiter ſon pouvoir, & dechira ſur le champ devant eux cet Ecrit, après qu'il le leur eut montré. Voici les termes d'Aretin: „ Il ne faut pas omettre une Cir-
„ conſtance, qui marque comment la Providence de Dieu renverſe ſouvent
„ tout d'un coup tous les deſſeins de la Prudence humaine, pour faire
„ réuſſir les ſiens. Le Pape m'avoit confié ſon deſſein. Le principal
„ de l'affaire, me diſoit-il, conſiſte dans le lieu. Je ne veux point être
„ dans un endroit où l'Empereur ſoit le plus fort. A la verité, j'ai don-
„ né à mes Legats un pouvoir très-ample par honnêteté, afin qu'ils le
„ puiſſent montrer; mais, par des ordres ſecrets, je les reſtraindrai à de
„ certains lieux. Il me nomma enſuite ces lieux, & demeura pluſieurs
„ jours dans cette reſolution, juſqu'au tems auquel les Legats devoient
„ partir. Alors, il les prit en particulier, & aiant fait retirer tout le Mon-
„ de, hors moi ſeul, il leur parla lomg-tems, les exhortant à ſe bien ac-
„ quiter de leur commiſſion, dont il leur fit voir l'importance. Puis,
„ paſſant à des proteſtations de bienveillance, il fit l'eloge de leur pru-
„ dence & de leur fidelité, leur diſant qu'ils ſavoient mieux que lui-même,
„ ce qui pouvoit être plus à propos dans cette occaſion. Et comme il
„ s'attendriſſoit, il revoqua tout d'un coup ſon premier projet. J'avois
„ reſolu, dit-il, de vous marquer certaines Villes, dont vous ne vous
„ departiriez point; mais à preſent je change d'avis, & je remets le tout
„ à votre prudence. Sur quoi il dechira devant eux le papier, où il
„ avoit ecrit les Villes qu'ils pouvoient accepter, & ne leur en prescrivit
„ aucune (91). „

L'Empereur marque Conſtance pour le Concile.

Les Legats, aiant conferé avec l'Empereur, ſe trouverent fort embarraſſez. Il n'ignoroient pas les vûes de leur Maître; mais, ils ſavoient auſſi qu'il avoit beſoin de Sigiſmond, & qu'il lui étoit important de menager ce Prince. Ce fut, ſans doute, cette raiſon, qui les determina à accep-

ter

(91) *Leonard Aretin, de Reb. Ital. p.* 288.

ter Conſtance, Ville Imperiale dans le Cercle de Suabe. C'eſt la penſée de deux ſavans hommes (92), dont les lumieres ſont préferables à celle de l'Annaliſte Bzovius, qui, ſans nul fondement, a accuſé les Legats de malhabileté (93). An de J.C. 1413.

Chagrin, que le Pape temoigne de ce choix.

Le Pape apprit cette nouvelle à Boulogne avec un chagrin mortel. Il en penſa deſeſperer. Il maudit mille fois ſa fortune, ou plutôt ſa facilité & ſon imprudence, d'avoir ſi legerement changé de reſolution, & de s'être enſuite livré pieds & mains liées à un Prince qui ſeroit toûjours en état de faire executer tout ce qu'il plairoit au Concile d'ordonner contre lui. Mais, il fallut diſſimuler, de peur de ſe rendre ſuſpect & odieux à toute la Chrêtienté, & de donner lieu de croire, qu'il ne vouloit point du tout de Concile; ſur-tout quand on ſauroit que ſes Legats avoient eu ſoin de prendre toutes les précautions & toutes les ſuretez qu'ils pouvoient raiſonnablement ſouhaiter (94).

Conferences du Pape & de l'Empereur.

L'unique parti, que le Pape crut pouvoir prendre dans une ſituation auſſi facheuſe, fut d'aller trouver l'Empereur, eſperant peut-être de lui faire changer de deſſein. Le Detail des Conferences qu'ils eurent nous eſt inconnu. L'Hiſtoire n'en a marqué que des circonſtances fort generales & peu importantes. La premiere Entrevuë ſe fit à Plaiſance. Mais, comme cette belle Ville n'étoit pas aſſez tranquille pour des Conferences, l'Empereur aima mieux aller avec le Pape à Lodi, où ils nouerent une celebre Conference qui dura environ un mois. Le Pape s'y trouvoit en Habits Pontificaux, & aſſis ſur un fauteuil. L'Empereur étoit aſſis de même, en Habit de Diacre qui lit l'Evangile. Les Conferences furent en Latin; &, malgré tout ce que put dire le Pape, l'Empereur s'en tint au choix qu'il avoit fait de la Ville de Conſtance, pour le Concile. Le Pape, ne pouvant plus reculer, fut obligé de l'accepter (95).

Remontrance de Sigiſmond au Pape.

Les Actes du Concile de Conſtance nous apprennent, que ſi Jean XXIII. avoit ſçû profiter des ſalutaires Avis que lui donna Sigiſmond dans cette Conjoncture, il ſe ſeroit epargné les deboires qu'il lui fallut eſſuier à Conſtance. Cet Empereur l'exhorta ſérieuſement & fort humblement alors à changer de mœurs, puis qu'il s'agiſſoit de reformer l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes Membres. Le Pape, qui avoit interêt à ſe montrer docile, fit mine de bien recevoir ces Remontrances, & promit de renoncer à ſa vie ſcandaleuſe, & particulierement à la Simonie (96). Mais, il ne tint point parole.

Danger, que courent l'Empereur & le Pape à Lodi.

De Lodi, le Pape & l'Empereur allerent à Cremone, invitez par Gabrin Funduli dont ils eſtimoient la prudence. Ce Fourbe, qui étoit dans les interêts de Ladiſlas, les reçut avec toute ſorte de temoignage de reſpect &

(92) *Contin. de Fleury, T. 21. p. 184. Lenfant, Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. VII. p. 186. Idem, Hiſt. du Concile de Conſtance, Liv. I. p. 8. 9*

(93) *Bzovius, an. 1413. §. 20.*

(94) *Contin. de Fleury, ubi ſupr. p. 187.*

(95) *Reichental, Hiſt. Conc. Conſt. p. 8. 10. Von der Hardt, T. I. Part. X. p. 559. T. VI. Part. I.*

(96) *Von der Hardt, T. I. Part. X. p. 559.*

An de J.C. 1413.

& d'amitié, & feignit d'applaudir au deſſein qu'ils avoient d'aſſembler un Concile à Conſtance. Mais, on ſçut depuis de ſa propre bouche, que s'il en avoit eu le courage, cette Comedie auroit fini tragiquement pour l'Empereur & pour le Pape. Gabrin, étant devenu ſuſpect à Philippe Marie Duc de Milan, par diverſes intrigues, ce Duc le fit prendre & executer dans Milan, après une longue Priſon. Le jour de ſon ſupplice, comme le Prêtre l'exhortoit à mourir Chrêtiennement, & à ſe confeſſer de ſes crimes, & ſur-tout des actions cruelles & tyranniques dont il étoit coupable, il declara, que s'il avoit quelque ſujet de repentir, c'étoit de n'avoir pas ſuivi l'envie, dont il fut ſaiſi, d'immortaliſer ſon nom, en jettant le Pape & l'Empereur du haut en bas de la Tour de la Maiſon où il les avoit regalez, & qu'il n'en avoit été retenu que par la confuſion de violer les Droits de l'Hoſpitalité (97).

Expeditions pour la Convocation du Concile.

On fit enſuite toutes les expeditions néceſſaires pour la convocation du Concile. L'Empereur publia un Edit, par lequel il y invitoit toute la Chrêtienté, promettant des ſaufs-conduits à tous ceux qui en voudroient (98). Il ecrivit en particulier à Gregoire XII. & à Benoit XIII. pour les exhorter à ſe trouver à Conſtance au tems marqué. Il envoia des Ambaſſadeurs à Charles VI. Roi de France, avec une fort belle Lettre. Et le 9. Decembre de cette année, Jean XXIII. publia une Bulle, où il expoſe, „ que le Concile de Piſe n'aiant pû achever l'Affaire de la Reforma„ tion, Alexandre V. ſon Predeceſſeur en avoit renvoié l'entiere Conclu„ ſion au prochain Concile, qui devoit ſe tenir au bout de trois ans. „ Qu'Alexandre V. étant mort, & lui Jean XXIII. aiant été mis en ſa „ place, il avoit, pour de certaines raiſons, aſſemblé au tems marqué un „ Concile à Rome, qu'il venoit alors de recouvrer tout nouvellement ; „ mais, que ne s'y étant pas trouvé aſſez de Prelats, ni de perſonnes d'au„ tre caractere, il avoit été obligé de le proroger juſqu'au mois de Decem„ bre, ſans fixer le lieu, afin de prendre du tems, pour en delibe„ rer plus amplement. Que cependant le Roi des Romains ayant „ requis de lui avec inſtance, d'attendre à regler le tems & le „ lieu, & qu'il lui envoiât une Ambaſſade, pour en convenir enſem„ ble, il y avoit acquieſcé de l'avis des Cardinaux. Que cette Am„ baſſade etant venuë à Florence, où le deplorable état de l'Egliſe l'avoit „ obligé de ſe retirer ; il avoit envoié à ſon tour des Legats à Sigiſmond, „ pour conclure cette Affaire, & qu'on étoit convenu de part & d'autre „ de la Ville de Conſtance pour le lieu, & du 1. de Novembre de l'année „ ſuivante (1414.) pour le tems. Que cette reſolution aiant eté con„ firmée depuis à la Conference de Lodi, il la ratifie par ces preſentes, „ & y invite toute la Chrêtienté (99). „ Outre cette Bulle, il écrivit des Lettres particulieres dans tous les Roiaumes & Etats de ſon Obedience, com-

(97) *Paul. Jove, apud Sponde, an.* 1413. §. 7.

(98) *Apud Von der Hardt, T. VI. p.* 5. & *ap. Bzovium, ad an.* 1413.

(99) *Bullar. Roman. p.* 308.

comme en France, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Boheme, en Hongrie, &c. An de J.C. 1414.

Quoique Jean XXIII. fût fort occupé de ſes interêts particuliers, il ne negligeoit pas abſolument les affaires generales de l'Egliſe. Sur les raports qu'on lui fit de la Conduite de Jean Hus, & des diſcours qu'il tenoit publiquement ſur l'Autorité du St. Siege & ſur les Evêques, il le cita encore une fois à comparoître devant lui. „ Cette Citation fut ſans effet, „ dit le Continuateur de Mr. Fleury. Bien loin de comparoître, il „ s'excuſa comme il avoit deja fait, & ne ceſſa de declamer dans ſes „ Predications contre le Pape; diſant, qu'il n'étoit qu'un Prêtre comme „ lui, & qu'il n'avoit pas Droit de le citer, & dès-lors il ne garda plus „ de meſures. Il recommanda la Lecture des Livres de Wiclef. Il prêcha „ contre le culte des Images. Il enſeigna que la confeſſion des pechez étoit „ inutile; qu'il n'étoit pas néceſſaire d'enterrer les morts dans les Cimetie- „ res; que la recitation des Heures Canoniales, & l'abſtinence des Viandes, „ n'étoient que des traditions humaines, qui n'avoient pas le moindre „ fondement dans la Parole de Dieu. . . . . Jean XXIII. irrité, & de la „ Desobéïſſance, & des Ecrits ſeditieux, de Jean Hus, n'oublia rien pour „ l'arrêter ou pour le faire rentrer en lui-même. Il écrivit à ſon ſujet au Roi „ Charles VI. & à l'Univerſité de Paris (100). „ Il voulut encore exciter le Roi Wenceſlas contre les Huſſites. Mais, ce Prince n'eut aucun égard aux violentes exhortations du Pape (1). Procedures contre Jean Hus.

Le celebre Pierre d'Ailli, Cardinal-Evêque de Cambrai, dans un Ouvrage qu'il compoſa ſur la Reformation de l'Egliſe, un peu avant le Concile de Conſtance, n'a point diſſimulé que Jean XXIII. & ſes Competiteurs n'étoient gueres propres à remedier aux Diviſions de la Boheme, puis qu'ils y avoient eux-mêmes donné lieu, en entrenenant un Schiſme public, en s'accuſant mutuellement d'Hereſie, & en exerçant publiquement la plus horrible Simonie, chacun de ſon côté. C'eſt ce que Pierre d'Ailli exprime en ces termes: „ C'eſt, dit-il, à l'occaſion de l'Hereſie Simoniaque & des au- „ tres iniquitez qui s'exercent à la Cour de Rome, qu'il s'eſt élevé des „ Sectes en Boheme & en Moravie, qui ont gagné depuis la Tête juſqu'aux „ autres Membres dans ce Roiaume, où l'on debite publiquement mille „ choſes injurieuſes au Pape. Il y a entr'autres un certain Jean Hus, ſe di- „ ſant Bachelier en Theologie, qu'on dit être leur Chef, & qui a publié „ un Livre, dans lequel, par une infinité d'argumens, il combat l'Autorité „ du Pape, & la Plenitude de ſa Puiſſance, auſſi hautement que la Foi Ca- „ tholique eſt combattue dans l'Alcoran, le Livre de ce damné Mahomet „ que les Sarazins adorent. C'eſt ainſi que les vices éclatans de la Cour de „ Rome confondent la Foi Catholique, & la corrompent par des erreurs. Il „ ſeroit expedient, continue-t'il, que ces Hereſies, & leurs Auteurs, fuſ- „ ſent deracinez de ces Provinces; mais, je ne vois pas qu'on en puiſſe venir à Reflexions ſur le Huſſitiſme.

(100) *Contin. de Fleury, Tom. XXI. p.* 201. 204. (1) *Cochlée, Hiſt. Huſſit. p.* 23.

An de J.C. 1414.

„ à bout, à moins que de ramener la Cour de Rome à ſes anciennes mœurs, „ & à ſes louables coutumes (2). „ Auſſi toutes les demarches de Jean XXIII. ne firent-elles qu'irriter les Huſſites. Ils ſe plaignoient dans leurs Chaires, que le Pape & l'Archevêque de Prague vouloient empêcher qu'on ne prêchât la Parole de Dieu & l'Evangile de Jeſus-Chriſt: Que par les Indulgences & les autres pratiques de la Cour de Rome, auſſi bien que du Conſiſtoire Epiſcopal, ils faiſoient aſſez voir, qu'ils ne penſoient qu'à leurs interêts, & non à ceux du Seigneur Jeſus; qu'ils depouilloient ſes brebis de leur laine & de leur lait, au lieu de les nourrir de la Parole de Dieu, & de les édifier par l'exemple d'une bonne vie. Ils ſoutenoient, que les Laïques étoient en droit d'examiner & de cenſurer la conduite de leurs Prelats, auſſi bien que St. Paul celle de St. Pierre. Ils preſcrivoient certaines conditions, & certains caracteres, pour juger quand il falloit obéïr aux Prelats, ou non. Le Schiſme leur fourniſſoit tous les jours occaſion de tourner en ridicule la Juriſdiction Papale. *Aujourd'hui*, diſoient-ils, *Balthazar de Coſſa, nommé Jean XXIII. eſt à Rome; Angelo Corario, nommé Gregoire XII. à Rimini; Pierre de Lune, qui ſe dit Benoit XIII. en Arragon. D'où vient que l'un d'entr'eux, en qualité de très-ſaint Pere, ne contraint pas les autres de ſe ſoumettre à ſa Juriſdiction avec leurs Adherens* (3).

Le Pape ſe retire à Mantouë & enſuite à Boulogne.

Jean XXIII. & l'Empereur Sigiſmond, aiant reglé tout ce qui concernoit la tenuë du Concile de Conſtance, ſe ſeparerent pour ſe rejoindre dans le tems marqué. Le Pape s'en alla à Mantouë, où il paſſa l'hyver avec Jean François de Gonzague ſon Ami & ſon Protecteur. Au printems ſuivant, il retourna à Boulogne, pour mettre ordre à ſes affaires contre Ladiſlas, qui avec ſon armée conſiderable faiſoit trembler toute l'Italie, & paroiſſoit vouloir aſſieger le Pape dans Boulogne. L'allarme ſe repandit parmi les Cardinaux qui étoient prêts à prendre la fuite. Jean XXIII. n'étoit pas ſans crainte, n'oſant ſe fier aux Boulonois, qu'il avoit ſi fort maltraitez. Il ne laiſſa pas de lever des troupes, pour les oppoſer à Ladiſlas, & de prendre la reſolution de ſe defendre. Mais, ſes efforts auroient été impuiſſans contre une Armée aguerrie, enflée de ſa nouvelle Victoire, & aiant à ſa tête un Chef, à qui la colere & la fureur donnoient de nouvelles forces, ſi Dieu ne s'en fut mêlé (4).

Mort de Ladiſlas.

En effet Ladiſlas, au milieu de cette proſperité, finit ſes jours par une mort funeſte, qui fut tout enſemble l'effet & la punition de ſes crimes & de ſes Debauches. Mezerai, après Monſtrelet, dit que, comme Ladiſlas „ étoit trop debordé après les femmes, & d'ailleurs furieuſement haï pour „ ſes cruautés, il fut empoiſonné cette année d'une vilaine maniere. Un „ Medecin, duquel il entretenoit la fille, aiant conſeillé à cette malheureu„ ſe de ſe frotter d'une drogue empoiſonnée, qu'il lui donna, comme ſi el„ le eut été propre à exciter davantage le chatouillement, ce Prince couchant

(2) *Petrus Alliacus, apud Gerſon, Tom. II. p.* 901. 902.

(3) *Bzovius, an.* 1413. §. 35.

(4) *Contin. de Fleury, tom.* 21. *pag.* 207.

„ chant avec elle prit la mort dans la ſource de la vie & du plaiſir (5). „ Pogge, Leonard Aretin, Antoine de Florence, ne parlent point de poiſon, mais ſeulement d'une maladie. Pandolphe Collenucio ne parle du Poiſon que comme d'un fait incertain (6). An de J.C. 1414.

Quoiqu'il en ſoit, la mort de Ladiſlas fut très-agréable à Jean XXIII. puis qu'elle l'avoit delivré des pourſuites d'un ennemi redoutable qui n'avoit pas deſſein de le menager. Mais, ſi d'un côté elle lui donna de la joie, elle le mit auſſi dans une grande perplexité, touchant ce qu'il devoit faire à l'égard du Concile. Il avoit beaucoup d'envie de retourner à Rome, qui lui tendoit les bras, & qui n'attendoit que ſa preſence & ſon ſecours pour ſecouer le joug des Napolitains, pouvant par-là affermir ſon autorité, & recouvrer toutes les places de l'Etat Eccleſiaſtique qu'on lui avoit uſurpées. C'étoit le Conſeil que lui donnoient ſes parens & ſes Amis, qui le diſſuadoient d'aller commettre ſon Autorité dans une Ville au de-là des Alpes, & à la devotion de l'Empereur, & qui, prevoiant peut-être ce qui arriva, l'avertiſſoient de prendre bien garde qu'en y allant comme Pape, il n'en revint comme ſimple particulier (7). Diſpoſitions de Jean XXIII. par raport au Concile.

D'autre côté, Benoit XIII. agiſſant toujours en Pape dans ſa fortereſſe de Peniſcola, n'étoit pas mieux diſpoſé que Jean XXIII. à la Paix & à l'Union de l'Egliſe. Il faut entendre l'Abbé de Bellegarde, qui nous inſtruira des diſpoſitions de Benoit XIII. „ Tous les Princes de l'Europe, „ dit cet Hiſtorien, envoioient leurs Ambaſſadeurs à l'Empereur Sigiſ„ mond, que l'on regardoit comme le ſeul homme capable de remedier „ aux troubles & aux deſordres qui affligeoient le Chriſtianiſme, & de re„ mettre le calme dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. On l'aſſura que les trois „ Papes conſentoient enfin de bonne foi à la tenuë d'un Concile General; „ & que, renonçant abſolument au Pontificat, ils ſe remettroient entiere„ ment à la diſpoſition des Peres du Concile. Ils avoient fait ſemblant juſ„ qu'alors de ſe vouloir demettre de la Dignité Pontificale, & n'agiſſoient „ pas de bonne foi, pour amuſer les fideles, par les trompeuſes apparences „ d'une Paix ſimulée. Jean & Gregoire paroiſſoient agir ſincerement, & „ ſe rendre aux remontrances des Peres du Concile; mais Benoit étoit moins „ complaiſant & plus obſtiné. Le Roi d'Arragon fut chargé de le rendre „ plus ſouple & plus docile. L'Empereur & le Roi de France lui envoie„ rent leurs Ambaſſadeurs à ce ſujet. Il étoit allé à Sarragoce pour y „ prendre la Couronne. . . . . Après la ceremonie du couronnement, on „ reprit les affaires de l'Egliſe. On choiſit la Ville de Morella ſituée dans „ le Roiaume de Valence ſur les Frontieres de Catalogne & d'Arragon, pour „ l'entrevue du Pape Benoit & de Ferdinand, qui ſe virent ſur la fin du „ mois de Juillet. On rendit de grands honneurs a la perſonne & à la di„ gnité de ce Pontife, le Roi allant à pied juſqu'à l'Egliſe, lui étant à „ cheval & ſous un dais; le Roi prit même la queuë de ſa robe & la porta juſ- Et de Benoit XIII.

(5) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3 *p.* 328.
(6) *Collenucio. Hiſt. Neapol. Lib. V. p.* 387.
(7) *Bzovius. ad an.* 1414.

An de J.C. 1414.

„ juſqu'à ſon Autel. Il le ſervit pendant un feſtin ſplendide le lendemain, „ où le Prince ſon fils, préſomptif heritier de la Couronne, fit l'Office d'E- „ chanſon. On mit des Vaiſſelles & des Vaſes d'or & d'argent à la place de „ ceux d'étain dont le Pape avoit accoutumé de ſe ſervir. Tant de cour- „ toiſie & tous ces bons Offices avoient pour but, non ſeulement de faire „ honneur à la perſonne du Pape, on tâchoit encore par ſes inſinuations, „ d'adoucir l'humeur fiere & intraitable de ce Pontife. Le Roi lui parla „ ſouvent de la Paix de l'Egliſe, & de la néceſſité d'abdiquer le Pontificat, „ pour remettre le calme, & faire ceſſer le Schiſme. Benoit ſe montroit „ difficile à toutes Propoſitions. Ceux de ſa Cour les goutoient encore „ moins; diſant, que c'étoit une honte & un affront au Pontife de „ renoncer à ſa Dignité. On emploia 50. jours à diſputer continuellement „ ſur cette Affaire, ſans rien avancer. . . . . Toutes les peines que ſe don- „ na le Roi d'Arragon, pendant près de deux mois, pour perſuader le „ Pape de renoncer au Pontificat furent inutiles (8). „

Précautions du Pape avant ſon depart.

Jean XXIII. ſe faiſoit prier pour tenir ſa parole. Les Cardinaux, craignant que la Reformation qu'ils ſouhaitoient ne ſe fit pas, s'il n'étoit preſent au Concile, lui donnoient des avis fort genereux. Ils lui repreſentoient que ſon honneur, le bien de toute l'Egliſe, & le ſien en particulier, demandoient qu'il allât à Conſtance pour preſider au Concile en Perſonne; par ce qu'y étant reconnu pour Pape indubitable, comme il l'étoit ſans contredit, après tout ce qui s'étoit fait à Piſe, il n'avoit rien à craindre; qu'au contraire, il affermiroit ſon Autorité contre les deux Anti-Papes, qui ſeroient enſuite abandonnez de ces miſerables reſtes d'Obedience qu'ils avoient encore; & qu'il pouvoit donner ſes ordres à ſes Generaux & à ſes Lieutenans pour le temporel, en chargeant quelqu'un du Gouvernement de Rome. Il ſe rendit enfin à ce Conſeil, mais non ſans de violens combats. Aiant donc envoié à Rome le Cardinal Jacques de l'Iſle ou Iſolani, Gentilhomme Boulonois, pour y exercer en ſa place la Souveraine Autorité, & pour remettre cette Ville & tout l'Etat Eccleſiaſtique ſous ſon obéïſſance, il tourna toutes ſes penſées du côté du Concile (9). Il n'oublia pas avant ſon départ de prendre avec Sigiſmond toutes les meſures poſſibles pour ſa ſureté. Il lui deputa l'Archevêque de Colſe, pour faire jurer les Magiſtrats de Conſtance, „ Qu'il y ſeroit reçu avec les honneurs & les ceremonies pratiquées „ en pareilles occaſions à l'égard des Papes. Qu'il y ſeroit reconnu com- „ me le vrai & le ſeul Pontife. Qu'il auroit toûjours une entiere liberté „ d'y demeurer, & de s'en retirer ſans aucun empêchement. Qu'il exer- „ ceroit librement ſa Juriſdiction par lui & par ſes Officiers, tant à l'égard „ du ſpirituel, qu'à l'égard du temporel; & qu'il y ſeroit traité, pendant „ tout ſon ſejour, lui & les ſiens, avec toute ſorte de reſpect. Que ſi „ quelqu'un, relevant de la Ville de Conſtance, entreprenoit quelqu'un de „ ceux qui ſeroient venus pour être au Concile, ladite Ville en feroit une prompte

(8) *Bellegarde Hiſt. Generale d'Eſpagne, tom. 3 pag. 452. & ſuiv.*

(9) *Raynaldi, ad an. 1414. §. 9.*

„ prompte juſtice; comme le Pape en uſeroit de même à l'égard de ſes „ Officiers, s'ils entreprenoient quelque choſe, contre quelqu'un des Ci- „ toïens de la Ville. Que la même Ville reſpecteroit, & feroit reſpecter, „ inviolablement tout ſauf-conduit donné par le Pape, ou ſon Camerier, à „ qui que ce ſoit, pourvû que ce ne fût pas un ſujet rebelle, ou ennemi de „ la dite Ville. Que les Magiſtrats de Conſtance tiendroient la main à ce „ que tous les lieux de leur Territoire fuſſent libres & pratiquables, afin de „ pouvoir aller & venir ſans être incommodé, ni traverſé (10). „ Cette Convention ſe fit ſolemnellement à Conſtance, & y fut jurée & ſignée avec toutes les formalitez requiſes. Alors Jean XXIII. envoia trois Cardinaux à Conſtance, pour y préparer toutes choſes; & on y voioit arriver tous les jours les gens des grands Seigneurs, pour y choiſir les logemens de leurs Maîtres. An de J.C. 1414.

Le Pape Jean partit de Boulogne, le premier d'Octobre, bien pourvû de joyaux & d'argent, afin de gagner les uns par des preſens, & d'éblouir les autres par la magnificence de ſa Cour. Il ne ſe tenoit pourtant pas encore en ſureté, malgré toutes les précautions qu'il avoit priſes. Reſolu de ne demeurer à Conſtance qu'autant que les choſes y prendroient un Tour favorable à ſes interêts, il penſa à ſe faire des Amis ſur ſa route, afin de ſe preparer une retraite en cas de beſoin (11). Il traita avec le Duc d'Autriche, qui avoit pluſieurs places fortes aux environs de Conſtance. Il le fit Capitaine General de toutes ſes Troupes, & de celles de l'Egliſe Romaine, avec une penſion de ſix mille florins d'or, qui ſe devoient prendre ſur la Chambre Apoſtolique (12). Il mit encore depuis dans ſes interêts Burchard Marquis de Bade, auquel il fit preſent de 16000. florins d'or à tirer des Revenus de la même Chambre dans les Dioceſes de Mayence, de Cologne, & de Treves; mais, il comptoit particulierement ſur Jean Comte de Naſſau, Electeur de Mayence (13). C'eſt ainſi, dit Mr. Lenfant, que le Roi des Romains & le Pape tâchoient de ſe tromper l'un l'autre. Sigiſmond faiſoit mine de reconnoître Jean XXIII. pour vrai Pape, bien reſolu en ſecret de l'obliger à renoncer au Pontificat; & le Pape, de ſon côté, faiſoit ſemblant de convoquer de bonne-foi un Concile, quoiqu'il ne le fit que pour la forme, & qu'il meditât le deſſein de le diſſoudre, dès qu'il ſeroit aſſemblé, ſi l'air du Bureau ne lui étoit pas favorable (14). Tous les Auteurs temoignent aſſez unanimement, que Jean XXIII. faiſoit ce voiage à contre-cœur, & qu'il avoit l'eſprit rempli de mille preſſentimens fâcheux. Un Auteur de ce tems-là rapporte à cette occaſion un mot d'un Bouffon qui accompagnoit le Pape. Lorſqu'il eut paſſé la Ville de Trente, ce Bouffon lui dit: *Pater ſante, qui paſſo Trenta, perdo* (15). Etant ſur une Montagne du Tirol nommée *Arleberg*, il tomba lui-même, ſans ſe faire aucun Le Pape à Conſtance.

(10) *Bzovius, an.* 1414. §. 7. 8. 9. *Von der Hardt tom. V. p.* 6.

(11) *Von der Hardt, tom. I. part.* 1. *p.* 1. *Reichantal, Edit. de Francfort,* 1576. *pag.* 13. *Raynaldi, an.* 1414. §. 6.

(12) *Von der Hardt, tom. II. part.* 9. *p.* 145.

(13) *Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. I. p.* 18.

(14) *Lenfant, ubi ſupr. p.* 19.

(15) *Dlugoſſ, Hiſt. Polon. Lib. XI. p.* 360.

An de J.C. 1414.

cun mal, mais non ſans marquer une émotion ſur ſon viſage. Comme on lui demandoit avec empreſſement, s'il ne s'étoit point bleſſé : *De par le Diable*, dit-il, *je ſuis à bas ; j'aurois bien mieux fait de demeurer à Boulogne.* Regardant enſuite la Ville de Conſtance de cette Montagne, *Je vois bien*, dit-il, *que c'eſt ici la Foſſe où l'on prend les Renards* (16). Il arriva à Conſtance le 28. d'Octobre, & il y fit une belle Entrée (17). Le 31. du même mois, la Ville fit au Pape les preſens ordinaires dans ces occaſions. Elle donna un gobelet de vermeil peſant cinq marcs, quatre petits tonneaux de vin d'Italie, quatre grands tonneaux de vin d'Alſace, huit grands tonneaux de vin du Païs, & quarante *Maldres* d'Avoine. Tous ces preſens ſe firent en grande Ceremonie. Le Pape de ſon côté ordonna qu'on fit preſent d'une Robe de ſoye noire au Conſul.

Ouverture du Concile de Conſtance.

Après divers delais, le Pape Jean reſolut enfin d'ouvrir le Concile, le 5. de Novembre : il n'étoit pas encore fort nombreux ; mais, il y arrivoit tous les jours des Prelats, & des Seigneurs, de divers lieux. Deſorte que, dans la ſuite, il n'y eut, ni Roiaume, ni Republique, ni Etat, ni presqu'aucune Ville ou Communautez dans l'Europe, qui n'y eut ſes Ambaſſadeurs ou ſes Deputez. Il dut y avoir, ſelon les Liſtes faites dans le tems même, trente Cardinaux, lorſqu'ils furent tous réunis, trois ou quatre Patriarches, environ vingt Archevêques, près de cent cinquante Evêques, plus de cent Abbez, quatorze Auditeurs de Rote, dixhuit Secretaires du Pape, plus de cent quarante Scripteurs des Bulles Apoſtoliques, quarante ſept Ecrivains de la Penitencerie, deux cens ſoixante & treize Procureurs du Pape & des Cardinaux ; ſans compter les Ecrivains des divers Roiaumes, plus de cent cinquante autres Prelats, tant Generaux d'Ordre, que Prieurs, envoiez de divers endroits, & plus de deux cens Docteurs. On y vit préſider deux Papes, l'un au commencement, l'autre à la fin. L'Empereur y fut preſque toujours preſent, au moins il ne s'en abſenta jamais que pour les affaires du Concile même. Il s'y trouva quatre Electeurs, celui de Mayence, celui de Saxe, l'Electeur Palatin, qui fut Protecteur du Concile en abſence de l'Empereur, Frideric Burgrave de Nuremberg, qui y reçut le bonnet Electoral, & les Envoiez des autres Electeurs. Il s'y rendit d'autres Souverains en bon nombre, comme les Ducs de Baviere, d'Autriche, de Sileſie, de Lignitz, de Brig, & quantité d'autres Princes, tant Margraves que Burgraves, Comtes, Barons, & une infinité de Gentilshommes, outre les Ambaſſadeurs des abſens. On trouve dans le MS. de Breſlau, qui contient les Actes du Concile de Conſtance, une Liſte des Membres du Concile, un peu differente de celles de Dacheri & de Reichantal. Voici ce qu'elle nous apprend. Le Pape Jean XXIII. ſe trouva à ce Concile. Il y eut trois Patriarches, vingt trois Cardinaux, vingt ſept Archevêques, deux cens ſix Evêques, trente trois Evêques Titulaires, deux cens trois Abbez, dix huit Auditeurs du ſacré Palais, tous Docteurs, quatre cens qua-

(16) *Reichantal, pag.* 12. *Tritheme, Chr. Hirſaug. p.* 336.

(17) *Von der Hardt, tom. IV. p.* 5. 6. 7. *Onuphre Panvini, Rom. Pontif. p.* 269.

quarante Docteurs tant en Theologie qu'en Droit, ſans compter les Auditeurs, dont on vient de parler, environ vingt ſept Protonotaires, deux cens quarante deux Scripteurs de Bulles, cent vingt trois Procureurs du Pape & des Cardinaux. Item *Sportulani*, ou Diſtributeurs d'Offrandes, vingt quatre, vingt huit Bedaux du Conſiſtoire, cent vingt huit Comtes, ſix cens Barons & Gentilshommes, quarante huit Orfevres avec leurs Garçons, quatre cens cinquante Marchands & leurs Garçons, cent vingt-deux Cordoniers & leurs Garçons, deux cens vingt-deux Savetiers & leurs gens, quatre vingt ſix Pelletiers & leurs Ouvriers, quatre vingt huit Charpentiers ou Serruriers, environ trois cens Cabaretiers & Aubergiſtes avec leurs Valets, ſoixante & douze Banquiers & Changeurs, ſoixante & cinq Apoticaires avec leurs Garçons, trois cens trente ſix Barbiers, cinq cens ſix Menêtriers, ſept cens dix huit Femmes publiques, apparemment pour donner de l'exercice à la Chaſteté des Eccleſiaſtiques, vingt ſept Ambaſſades des Rois, Ducs, & Comtes. Il y avoit auſſi des Deputez de pluſieurs Evêques & de divers Villes, auſſi bien que de divers Univerſitez & des Villes Imperiales. C'étoit un grand Spectacle de voir ainſi raſſemblez dans un même lieu tous les Etats de la Chrêtienté, & tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué en Europe, par les Lumieres & par les Dignitez (18). Il faut à preſent marquer par ordre les principaux Evenemens qui ſignalerent le Concile de Conſtance. An de J.C. 1414.

1. Avant l'arrivée des Legats de Benoit XIII. & de Gregoire XII. Jean XXIII. regloit tout à ſa fantaiſe. Mais, il y eut un incident, qui penſa cauſer de grandes brouilleries. Jean Dominique, Cardinal de Raguſe, aiant fait afficher les Armes de ſon Maître à l'Hotel qu'on lui avoit aſſigné dans le Couvent des Auguſtins, Jean XXIII., qui s'en formaliſa, les fit ôter la nuit ſuivante. Les Partiſans de Gregoire s'en plaignirent avec aigreur, comme d'une violation du Droit des Gens. On fut obligé de deliberer là-deſſus dans une Congregation generale, ou l'Affaire fut diſputée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. Selon quelques Hiſtoriens, on approuva la conduite de Jean XXIII; mais, ſelon d'autres, il ne fut rien prononcé de deciſif (19). Jean XXIII fait ôter les Armes de Gregoire XII.

2. Jean Hus, qui étoit venu à Conſtance, ſous un Sauf-conduit en bonne forme, qu'il avoit reçu de l'Empereur Sigiſmond, ſe croioit en ſureté. Et quoiqu'il eut été excommunié par le Pape, comme je l'ai dit ailleurs, il diſoit tous les jours la Meſſe dans une Chambre auprès de ſon poile, en preſence de tout le voiſinage (20). Il parloit avec aſſez de liberté, & ſoutenoit ſa Doctrine, ſoit dans ſes Converſations, ſoit dans les Ecrits qu'il propoſoit. C'eſt ce qui encouragea Etienne Paletz, Profeſſeur en Theologie Jean Hus mis en Priſon.

(18) *Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. Pref. pag. XX XXI.*

(19) *Von der Hardt, tom. IV. pag. 20. Schelſtracte, Comp. Chronol. ſol. 29. 30. & Act. & Geſt. p. 214. 215. Cerretanus ap. Bzovium, an. 1414. p. 382. col. 2. Sponde, an. 1414. pag. 735.*

(20) *Opera Huſ. Epiſt. IV. fol. 58.*

An de J.C. 1414. logie à Prague, & Michel de Cauſis, Curé d'une Paroiſſe de la même Ville, tous deux Accuſateurs de Jean Hus; c'eſt, dis-je, ce qui encouragea ces deux hommes à inſinuer aux Cardinaux, qu'il ſeroit bon de le faire arrêter. Les Cardinaux s'aſſemblent en Congregation chez le Pape, & font citer Jean Hus, qui comparut ſur le champ, & il fut arrêté (21). L'après midi, les Cardinanx ſe raſſemblerent, &, après quelques momens de Deliberation, ils conclurent tous à l'Empriſonnement de Jean Hus. Cet Arrêt fut executé le même jour, malgré les Remontrances de Jean de Chlum, qui s'en plaignit au Pape comme d'une violation manifeſte de la foi publique & de ſa propre parole (22). Le même Jean de Chlum, n'aiant pû avoir raiſon de la Detention de Jean Hus du côté du Pape, en ecrivit à l'Empereur, qui étoit encore abſent. Ce Prince, irrité d'une Entrepriſe où il trouvoit ſon Autorité ſi indignement foulée aux pieds, envoia auſſi-tôt des ordres exprès à ſes Ambaſſadeurs de faire inceſſamment elargir Jean Hus, & même de rompre les Portes de la Priſon en cas de desobéïſſance. Le Pape fut mortifié de ces Ordres, mais il eut le credit d'en empêcher l'execution (23). Jean de Chlum s'en plaignit publiquement, dans un Manifeſte en Latin, & en Allemand, qu'il fit afficher aux Portes de toutes les l'Egliſes de Conſtance (24). Mais Lui, & tous les autres Seigneurs Bohemiens, traivaillerent inutilement pour obtenir la Liberté de leur Compatriote (25).

An de J.C. 1415. Intrigues de Jean XXIII. 3. Le Pape Jean ne fut pas long-tems à s'apercevoir, qu'on lui donnoit du deſſous. Il n'eut aucun lieu d'en douter après la Congregation du 26. de Janvier, où l'Electeur Palatin preſenta un Memoire, qui tendoit à l'exclure de toutes les Deliberations où il s'agiroit de Gregoire XII. Jean XXIII. refuta ce Memoire de point en point; mais, pluſieurs choſes qui ſe paſſoient à ſon desavantage lui faiſoient trop ſentir que ſon Autorité étoit ebranlée. Il s'étoit tenu pluſieurs Aſſemblées ſans lui. Mais, il n'en étoit pas moins exactement informé de tout; car l'Hiſtoire dit qu'il depenſoit beaucoup en Eſpions. Careſſes, preſens, promeſſes, menaces, il n'epargnoit rien, pour tout ſavoir. Il faiſoit venir la nuit ceux d'entre les Prelats qui lui étoient les plus affidez, & il en tiroit ſans beaucoup de peine tout ce qu'il vouloit apprendre, en les degageant par ſon Autorité ſouveraine des Sermens qu'ils avoient faits de ne rien reveler. Il ne manquoit point non plus d'Emiſſaires, qui, ſemant adroitement la desunion entre les Nations, empêchoient qu'on ne pût rien conclure à ſon desavantage. Mais, comme il n'avoit pas le don de ſe poſſeder, il eventoit auſſitôt tous les ſecrets qu'on lui avoit confiez, ſe trahiſſant ainſi lui-même & ſes propres confidens. Il étoit malaiſé qu'il ſe ſoutint longtems avec une ſi mauvaiſe Conduite. On étoit fort ſurpris au Concile de voir le Pape ſi bien informé-

(21) *Von der Hardt, tom. IV. p. 21. Opera Huſ. tom. I. p. 5.*
(22) *Ibid.*
(23) *Von der Hardt, tom. IV. pag 26. tom. II. p. 255.*
(24) *Von der Hardt, tom. IV. p. 27.*
(25) *Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. I. §. 56. & ſuiv.*

formé de tout ce qui s'y passoit de plus secret. On voulut approfondir le Mystere. Les plus suspects d'indiscretion & d'infidelité furent citez. Il y en eut même quelques-uns qui furent obligez de se retirer, pourtant avec l'agrement du Concile, qui aima mieux eviter l'éclat, que de les punir comme ils le meritoient (26). An de J. C. 1415.

4. J'ai deja dit que Pape Jean n'epargnoit rien pour se faire le plus grand nombre de Creatures qu'il étoit possible; & assurement il se seroit rendu Maître absolu à Constance, si le Concile n'avoit pris ses mesures pour se maintenir dans la superiorité qu'il pretendoit. Comme on vit que Jean XXIII. gagnoit les voix, il fut resolu, pour des raisons très-fortes, d'opiner par Nations, & non par personnes, quoique ce fut un usage autorisé par la pratique de tous les Conciles précedens. Le Pape s'y opposa inutilement, & par-là on rompit toutes les mesures qu'il avoit prises, & qu'il prenoit continuellement, pour se maintenir. Mais, il ne falloit pas moins que la Presence & l'Autorité de l'Empereur, pour terminer heureusement une affaire d'où dependoit le bon ou le mauvais succès du Concile. Car, il y avoit à Constance un plus grand nombre de Prelats d'Italie, que de toutes les autres Nations ensemble; & la plupart d'entr'eux étoient pauvres & affamez. Jean XXIII. avoit créé jusqu'à cinquante Cameriers, qu'il pouvoit regarder comme tout autant de Personnes devouées à ses interêts. S'il croioit avoir sujet de se defier de la fidelité de quelqu'un, il en exigeoit des sermens de la maniere du Monde la plus tyrannique (27). On opine par Nations.

5. Ce fut à peu près dans ce tems, qu'on presenta secretement une longue Liste d'Accusations contre Jean XXIII. Theodoric de Niem, de qui j'apprens ce fait, ne specifie point les crimes. Il dit seulement, que cette Liste contenoit *tous les Pechez mortels, avec une infinité d'Abominations, & qu'on croit que le Memoire fut presenté par un Italien* (28). Jean XXIII. en fut allarmé. Il assembla les Cardinaux de sa confidence; &, quoiqu'il s'inscrivit en faux contre une partie des Accusations qu'on lui intentoit, il en avouoit pourtant assez pour tout apprehender, si l'on en venoit à l'Information qui étoit demandée par ce Memoire. Il vouloit aller confesser ses fautes en plein Concile, & ses Cardinaux ne savoient quel conseil lui donner dans un si grand embarras. Il en fut quitte, cette fois-là, pour la peur. Le plus grand nombre des Deputez des Nations, sur-tout les Allemans, les Anglois, & les Polonois (29), tant pour l'honneur du St. Siege, que par bienseance, & par honnêteté, ne jugerent pas à propos qu'on approfondit des Accusations si atroces, & si scandaleuses, qui pouvoient même rendre nul tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat, si elles se trouvoient veritables. On prit donc le parti de les supprimer, & de proposer au Pape Jean la Voie de la Cession (30). Faits alleguez contre Jean XXIII.

6. Tou-

(26) *Theodoric de Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p.* 389.

(27) *Von der Hardt, tom. II. p.* 230. 231. *Vrie, ap. eumdem, tom. I. p.* 157.

(28) *Niem, ap. Von der Hardt, tom. II. p.* 391. *& tom. IV. p.* 41.

(29) *D'ugoss, Hist. Polon. Lib. XI. p.* 361.

(30) *Cerretanus apud Lenfant Hist. du Conc. de Const. Liv. I. pag.* 109.

An de J.C. 1415.

On lui propose la Voie de la Cession.

6. Toutes les Nations étant d'accord là-dessus, on lui envoia des Deputez qui lui proposerent en termes generaux de ceder pour le bien de l'Eglise. Il parut accepter cette Proposition avec joie; & d'abord il donna une Formule de Cession, qui fut trouvée vague, obscure, ambigue, & incapable de procurer l'Union. On lui en demanda une plus positive, & il l'accorda sur le champ. Mais elle parut encore moins recevable que la précedente. Les Nations en dresserent une troisieme, que le Pape ne voulut pas accepter. On la retoucha; &, bien loin de l'adoucir, on la rendit plus précise & plus obligatoire. On la lui presenta. Il la lut, & feignit de l'accepter de bonne grace. En voici les termes: „ Moi Jean XXIII. „ Pape, pour le repos de tout le Peuple Chrêtien, je declare, m'engage, „ & promets, je jure & vouë à Dieu, à l'Eglise, & à ce sacré Concile, de „ donner librement & de mon bon gré la Paix à l'Eglise par ma Cession „ pure & simple du Pontificat, & de l'executer effectivement, selon la „ Deliberation du Concile, toutes fois & quantes, que Pierre de Lune „ & Ange Corario, appellez l'un Benoit XIII. & l'autre Gregoire „ XII. dans leurs Obediences, renonceront pareillement à leur prétendu „ Pontificat, par eux-mêmes, & par leur Procureurs legitimes; & mê„ me en tout autre cas, soit de Cession, soit de mort, ou autrement, lorsque „ ma Cession pourra donner la Paix à l'Eglise, & extirper le Schisme „ (31). „ On ne peut exprimer la joie que cette action de Jean XXIII. repandit dans toute l'Assemblée. La seconde Session publique fut indiquée au lendemain 2. de Mars. Le Pape y lut à haute voix la même Formule de Cession qu'il avoit acceptée la veille. Quand il vint à ces paroles: *Je jure & je vouë*, il se leva de son Siege, se mit à genoux devant l'Autel, & dit en mettant la main sur sa poitrine: *Je promets de l'observer ainsi* (32). Quelques jours après, on le pria, dans une Congregation publique, de donner une Bulle en bonne forme de son Abdication. Il s'offensa de cette Proposition, & maltraita tellement les Prelats qui la lui firent, que personne n'ôsoit plus lui en parler. On eut recours à l'Autorité de l'Empereur, pour vaincre son Obstination; &, enfin, le Pape notifia sa Cession à toute la Chrêtienté, par une Bulle du 6. de Mars (33). Mais, malgré toutes ces mesures, on n'étoit pas encore assuré de la bonne-foi du Pape: c'est pourquoi on le pressa d'etablir des Procureurs pour sa Cession, ce qu'il refusa avec emportement; & les Italiens, qui étoient dans ses interêts, menacerent assez hautement de quitter le Concile. Ce refus rendit Jean XXIII. fort suspect: &, pour le mettre à la raison, à force de l'intimider, l'Empereur tint l'onzieme de Mars une Congregation publique, où il fut proposé de donner un Pape à l'Eglise, & les deux jours suivans on continua à deliberer sur la même affaire en diverses Assemblées (34); & l'on prétend mê-

(31) *Von der Hardt, tom. IV. p. 44. 45. tom. II. pag. 237. 238. 240. 241.*

(32) *Lenfant, Hist. du Conc. de Constance. p. 114.*

(33) *Von der Hardt, tom. IV. p. 52. 53. Spondé, Raynaldi, an 1415.*

(34) *Von der Hardt, tom. IV. pag. 55.*

même que Robert Halem, Evêque de Salisburi, soutint que Jean XXIII. meritoit d'être brulé. An de J.C. 1415.

7. Comme le bruit s'étoit repandu, que le Pape avoit dessein de se retirer de Constance, l'Empereur mit bonne garde à toutes les Portes. On en avertit Jean XXIII. qui en fit des plaintes ameres, comme d'une violation des Saufs-conduits donnez de part & d'autre. L'Empereur ne se relâcha point. Tout au contraire, il assembla le 15. de Mars les Allemands, les François, & les Anglois, pour prendre encore des mesures plus fortes contre le Pape; & on resolut d'exiger de lui, qu'il etabliroit des Procureurs pour son Abdication (35); ce qu'il refusa constamment: & comme on ne pouvoit plus douter, qu'il n'eut resolu de se retirer, les Anglois proposerent de l'arrêter. On en seroit venu à cette extremité, si les François ne s'y fussent opposez (36). Ainsi le Pape, voiant qu'il n'y avoit rien de bon à attendre pour lui, voulut sortir de Constance, sous prétexte que l'air lui étoit contraire; ce qui étoit un prétexte frivole (37). On prétend qu'il s'en ouvrit à l'Empereur, qui lui demandoit de l'argent à emprunter (38). Mais, l'Empereur ne donna pas dans ce piege. Reichantal temoigne, que ce Prince offrit au Pape toutes les suretez qu'il pourroit souhaiter, & que les Magistrats de Constance s'engageroient de les faire observer, quand ils devroient manger leurs propres Enfans (39). Au reste, Niem, qui étoit au Concile, nie formellement que jamais l'Empereur ait voulu emprunter de l'argent de Jean XXIII. Il est vrai que le Pape n'eut pas mieux demandé, que de pouvoir acheter sa Liberté; mais, Sigismond ne se trouva pas d'humeur à vendre le Concile. Pour se vanger de ce refus, le Pape se dechainoit en injures contre Sigismond dans les Conversations particulieres, jusqu'à le traiter d'yvrogne, de fou, de barbare, & de gueux, qui lui avoit demandé de l'argent, & qui lui avoit offert de le maintenir de quelque maniere que ce fût. L'Empereur n'ignoroit pas ces Discours insolens; mais, il aimoit mieux laisser au Pape lui-même le soin de l'en vanger par sa propre conduite, que d'en temoigner le moindre ressentiment (40).

Congregation generale contre le Pape.

8. Le Pape, entierement deconcerté, n'avoit plus de ressource que dans les Intrigues de l'Archevêque de Mayence, & dans le secours de Fréderic Duc d'Autriche. Celui-ci, pour mieux servir le Pape, feignoit de n'avoir aucune liaison avec lui; & quelqu'un lui aiant dit, de la part de l'Empereur, que le bruit couroit, qu'il devoit favoriser l'evasion Jean XXIII. pour une certaine somme, il declara fort nettement qu'il ne se soucioit, ni de Balthazar Cossa, ni de son argent. Cependant, l'Empereur, bien averti de tout ce qui se passoit, faisoit garder le Pape à vuë, & de tems en tems,

Le Pape songe serieusement à se retirer.

(35) *Von der Hardt, ubi supr. p. 56. Sponde, an 1415. §. 6.*

(36) *Von der Hardt, ubi supr. p. 57.*

(37) *Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p. 393.*

(38) *Ger. Roo, Hist. Austriac. Lib. 4. p. 136. Stumphius, p 38.*

(39) *Reichantal, p. 18.*

(40) *Niem, apud Von der Hardt, tom II. p. 395-397.*

An de J.C. 1415.

tems, il envoioit des Espions jusques dans sa Chambre, & auprès de son lit, pour observer jusqu'à ses moindres mouvemens (41).

Evasion du Jean. XXIII.

9. Il étoit fort difficile au Pape d'executer son dessein. Le meilleur expedient, que le Duc d'Autriche trouva, fut celui de donner un Tournoi, pour favoriser l'evasion de Jean XXIII. Le 20. du mois, tout le Monde étant occupé aux préparatifs de cette Fête, le Pape eut le tems de prendre ses mesures; &, sur le soir, il se deguisa en Palefrenier, ou en Postillon, & sortit dans la foule sur un Cheval fort mal etrillé, aiant une grosse casaque grise sur ses Epaules, & une Arbalête à l'arçon de la selle. Il se retira à Schaffouse, où le Duc vint le trouver avec précipation, aiant été obligé de se sauver seul (42).

Apologie du Pape.

10. Tout le Monde fut consterné de la Retraite du Pape & du Duc d'Autriche. Chacun pensoit à la Retraite. Mais, l'Empereur appaisa cet orage par sa prudence & par sa fermeté. Il declara publiquement, que, malgré la fuite du Pape, le Concile continueroit ses Séances; & Jean Gerson prêcha hautement, que le Concile étoit au dessus du Pape. Cependant, Jean XXIII. ne demeuroit pas oisif. Il donna ordre à tous ses Officiers de le venir joindre à Schaffouse, sous peine d'Excommunication (43). Il ecrivit en même tems une Lettre Apologetique au Roi de France, au Duc d'Orleans, & à l'Université de Paris, où il n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit rendre l'Empereur & le Concile suspects à la France. On trouve le Précis de cette Piece dans l'Histoire du Concile de Constance, par Mr. Lenfant (44).

Raport de l'Archevêque de Rheims sur les Dispositions du Pape.

11. Le Concile & la Nation Françoise avoient envoié l'Archevêque de Rheims au Pape. Il en rapporta des Lettres à l'Empereur, aux Ambassadeurs de France, & aux Cardinaux; & il declara, de la part du Pape, Que ce n'étoit point par crainte d'aucun danger, ni d'aucun mauvais traitement, qu'il avoit quitté Constance, mais seulement pour changer d'air. Qu'on ne devoit point imputer sa Retraite à aucun soupçon qu'il eut de l'Empereur, ni de personne de sa Cour, ou de son Parti; & que bien loin qu'il lui fût suspect, il souhaitoit de faire avec lui le Voiage de Nice, pour travailler à la Paix de l'Eglise. Le raport des autres Deputez decouvrit manifestement les mauvaises intentions du Pape.

Fuite du Pape à Lauffenbourg.

12. Jean XXIII., ne se croiant plus en sureté à Schaffouse, à cause du voisinage du Concile, & des preparatifs que l'Empereur faisoit pour attaquer le Duc d'Autriche, se retira à Lauffenbourg sur le Rhin. Il fit venir un Notaire & des temoins, pour declarer que tout ce qu'il avoit juré à Constance, il ne l'avoit fait que par crainte; & qu'ainsi, il n'étoit pas obligé de le tenir. Neanmoins, il écrivoit dans le même tems tout le contraire de côté & d'autre (45). Par une Bulle du 4. d'Avril il rendit raison de cette

(41) *Von der Hardt, tom. II. p.* 259. 395. *T. IV. p.* 58. 59. *Naucler, p.* 1046.

(42) *Ubi supr.*

(43) *Schelstraet, Comp. Chron fol.* 35. *& Dissert. II. p.* 98.

(44) *Liv. II. §. 6. pag.* 195 *& suiv.*

(45) *Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p.* 400, *tom. IV. p.* 83. 94.

cette seconde fuite; & declara nettement, qu'il s'étoit retiré de Constance par la crainte d'être arrêté, & que la même crainte l'avoit obligé à quitter Schaffouse, où il n'étoit pas en sureté. Toujours en fraieur, il quitta encore de nuit & deguisé Lauffenbourg, pour aller à Fribourg dans le Brisgau. Cette Place, qui, dès lors, étoit extremement forte, & d'ailleurs éloignée du danger, lui releva le courage, & lui fit grossir ses prétensions. Car il envoia de-là un Memoire où il n'offroit de ceder que sous les conditions suivantes. 1. Que l'Empereur lui donneroit un Sauf-conduit en bonne forme, & tel qu'il seroit dicté par Sa Sainteté elle-même. 2. Qu'il seroit resolu dans le Concile, que le Pape jouiroit d'une entiere Liberté & sureté, soit devant, soit après sa Cession; mais sur-tout qu'il ne seroit point inquieté, quelque chose qu'il pût faire. 3. Qu'on cesseroit la Guerre entreprise contre le Duc d'Autriche, tant pour l'utilité du Concile, qu'afin que le Pape pût aller & demeurer librement sur les Terres de ce Duc. 4. Qu'après sa Cession, il seroit Cardinal Legat perpetuel par toute l'Italie, ou qu'il jouiroit pendant sa Vie du Boulonnois & du Comtat d'Avignon, outre une pension de trente mille florins d'or, qu'il vouloit qu'on lui assignât sur les Villes de Venise, de Florence, & de Genes (46). Theodoric de Niem ajoute, qu'il demandoit encore de ne relever de qui que ce soit, & de n'être obligé de rendre compte à Personne, ni de ce qu'il avoit fait, ni de ce qu'il pourroit faire à l'avenir. On vit clairement alors, que le Pape se moquoit du Concile, & qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour se retirer tout-à-fait, à la faveur du secours que le Duc de Bourgogne lui faisoit esperer. An de J.C. 1415.

13. Le Concile envoia de nouveaux Deputez, qui trouverent le Pape à Brisac; mais, il en decampa le 25. d'Avril. De sorte que les Deputez ne purent point executer leur Commission. Comme ils revenoient à Constance, ils rencontrerent Jean XXIII. qui en fut bien faché. Ils le surprirent au Lit, où il les reçut d'une maniere fort indecente; car, il se decouvroit de maniere à faire voir ses pieces. Il exerçoit dans Fribourg la Simonie avec ses Courtisans, comme il avoit fait à Constance tout le tems qu'il y fut (47). Cependant, les Legats ne purent obtenir du Pape la Procuration qu'ils lui demandoient. De sorte que le raport qu'ils firent à l'Empereur & aux Nations ne satisfit personne. Le Duc d'Autriche étant revenu à Constance, pour faire sa Paix avec l'Empereur, Jean XXIII. voulut pourvoir à sa sureté. Il envoia incessamment une Procuration qui fut rejettée unanimement. On envoie de nouveaux Deputez au Pape.

14. On ne pensa plus qu'à executer, dans une Session publique, la Citation qui avoit été resoluë. „ Le Concile, voiant que Jean XXIII. ne cher- „ choit que les moïens d'éluder la Cession, & qu'il refusoit de venir au „ Concile, ou de donner une Procuration suffisante, commença à proceder „ contre lui dans la Session 7. tenue le 21. du mois de Mai, & le fit citer avec Jean XXIII. est cité au Concile.

(46) *Von der Hardt, tom. II. p.* 403. *& tom. IV. p.* 106. 107.

(47) *Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p.* 402. 403. 404.

An de J.C. 1415.

„ avec les Cardinaux & Officiers qui étoient à sa suite. Ceux-ci obéïrent, „ & Fréderic d'Autriche promit de faire revenir Jean XXIII. Mais, cette „ promesse n'aiant point été executée, le Concile fit encore citer Jean „ XXIII. par deux fois, & le declara suspens du Gouvernement, tant pour „ le spirituel, que pour le temporel (48). „

Accusations contre le Pape.

15. Après une quatrieme Citation, Jean XXIII. aiant été contumacé, on resolut de le deposer. Pour cela, on entendit de nouveaux Temoins contre lui, au nombre de 37. La Liste des Accusations, sur les quelles on entendit ces Temoins, contenoit soixante & dix Chefs qui furent tous attestés & prouvez; mais, on n'en lût que 50. en plein Concile. Les 20. autres furent supprimez pour l'honneur du Siege Apostolique & des Cardinaux. Ces Articles supprimez étoient 1. Que dès sa jeunesse Balthazar Cossa avoit été d'un mauvais naturel, immodeste, impudique, menteur, rebelle à Pere & à Mere, en un mot addonné à presque tous les vices, & qu'il étoit notoirement connu comme tel. 2. Que s'étant impatronizé par des voies illicites auprès de Boniface IX. il avoit été le principal Ministre & comme le Courtier de la Simonie de ce Pape. Qu'il avoit acquis lui-même par-là de si grandes richesses d'iniquité, qu'on ne le designoit pas autrement que par le nom d'*homme riche*; & que c'étoit par les mêmes voies qu'il s'étoit elevé au Cardinalat, sous le nom de Cardinal de St. Eustache. 3. Qu'étant Legat à Bologne, il avoit cruellement opprimé cette Ville & cette Eglise par des extorsions & des violences Tyranniques, & des barbaries inexprimables. En sorte que plusieurs habitans de Bologne avoient été massacrez, d'autres mis à la chemise, plusieurs bannis, ou volontairement exilez. Que par une Entreprise inouie, il avoit vendu à beaux deniers comptans six Eglises Paroissiales du Diocese de Bologne, & plusieurs autres Benefices Ecclesiastiques, à des personnes Laïques, qui les possedoient actuellement, comme des biens profanes, & que ces Laïques y établissoient des Prêtres à leur fantaisie. Qu'il avoit porté la Simonie à cet excès, & à de plus grands encore, en plusieurs autres lieux qu'à Bologne. 4. Qu'il avoit conferé à un Batard du Roy de Cypre, agé seulement de cinq ans, une Commanderie de St. Jean de Jerusalem, avec les depouilles du Predecesseur; & permis, par une Bulle, à cet enfant nommé Aloyse, de faire profession, malgré son bas âge, & contre les Statuts de l'Ordre: qu'il n'avoit revoqué cette Concession, que sous les Conditions suivantes, de rembourser au Roi de Cypre l'argent qu'il avoit donné pour cette Commanderie, de donner au Pape six mille florins comptans, & au Bâtard une pension annuelle de deux mille florins, avec un certain Office qui produisoit deux mille autres florins; & que tout cela s'étoit executé à la rigueur, malgré les oppositions de l'Ordre. 5. Qu'il s'étoit élevé au Pontificat par des voies illicites, en faisant empoisonner son Predecesseur Alexandre V. & son Medecin nommé Daniel de Sainte Sophie. 6. Qu'il avoit commis fornication avec des filles, adultere avec des femmes, incesse avec la femme de son frere & avec

(48) *Histoire de l'Eglise en Abregé, tom. 3. pag 474. Edit. de Paris 1712. in 12.*

avec des Religieuſes ; & qu'il étoit tombé dans ces abominables Crimes d'impureté qui attirent la vangeance du Ciel ſur les Enfans de Rebellion. 7. Qu'il avoit permis à un Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem de renoncer aux vœux & à l'habit, & de ſe marier, moïennant la ſomme de ſix cens Ducats ; & que s'étant reſervé la Commanderie que poſſedoit ce Chevalier, il l'avoit enſuite venduë à un jeune homme de quatorze ans, qui en jouiſſoit actuellement, ſans avoir fait profeſſion, parce qu'il l'en avoit diſpenſé. 8. Qu'il avoit impoſé tyranniquement des charges exhorbitantes aux François qui demeuroient à Avignon, ſous prétexte d'un voiage qu'il vouloit faire, afin de mettre cette Ville & ce Comtat entre les mains de Ladiſlas, en vertu d'un Traité qu'il avoit fait avec lui, & pour la reparation du Palais, où Marin ſon Neveu, qu'il y avoit envoié pour en être Gouverneur, avoit fait mettre le feu. 9. Qu'il avoit vendu, aliené, & diſſipé quantité de Revenus & de Tributs annuels appartenans à l'Egliſe Romaine en pluſieurs endroits de France, & particulierement à Avignon, dans le Comtat Venaiſſain, & à Montpellier. Qu'il avoit partagé entre quelques-uns de ſes Cardinaux les Biens du Monaſtere de St. Laurent, & vendu à un Bâtard celui de St. Alexis. 10. Qu'il avoit traité avec les Florentins de la Tête de Jean Baptiſte, qui étoit dans le Couvent de Religieuſes de St. Sylveſtre, pour la ſomme cinquante mille Ducats ; & qu'il l'auroit en effet livrée, *ſi le St. ne l'eut revelé aux Romains*, dont pluſieurs furent bannis, ou mis en Priſon, pour en avoir fait des plaintes publiques. 11. Qu'il avoit aliené à perpetuité, en faveur de quelques Laïques, les Dixmes de Cento & de Civita della Pieve, du Dioceſe de Boulogne, au préjudice de cet Evêché. 12. Que c'étoit une choſe publique & notoire, qu'il a été, & qu'il eſt encore, un pecheur incorrigible, coupable de meurtre, d'empoiſonnement, & d'autres grands Crimes, Simoniaque declaré, & *Heretique obſtiné*. 13. Qu'il avoit ſoutenu opiniatrement, devant des Perſonnes d'honneur, qu'il n'y a point de Vie apres celle-ci, ni de Reſurrection, & que l'Ame de l'homme meurt avec le Corps, comme celle des Bêtes. Ce ſont-là en gros les Articles que l'on ſupprima, & voici en Abregé ceux qui furent lûs dans la Seſſion XI. On l'accuſe de s'être élevé par des voïes illicites à la charge de Camerier de Boniface IX. & d'avoir été publiquement l'entremetteur & le Courtier de ce Pape, pour exercer la Simonie : d'avoir acheté la Dignité de Cardinal moïennant les ſommes prodigieuſes qu'il avoit amaſſées par des pratiques criminelles : d'avoir exercé la charge de Legat à Boulogne, avec une Tyrannie inſupportable, & d'y avoir commis tant de Brigandages, de Meurtres, & d'autres excès innoüis, que tout le Païs en étoit ruiné, & preſqu'entierement deſert : d'avoir uſurpé le Pontificat par ſes intrigues & par ſon credit : d'être devenu pire que jamais depuis cette élevation, bien loin de ſe corriger, comme on l'eſperoit : d'avoir mepriſé comme un Profane & un Païen tous les exercices de la Religion & de la pieté, à quoi l'engageoient ſon Caractere & les Loix de l'Egliſe, ou de n'avoir rempli ſes devoirs que par maniere d'acquit ; & en courant plutôt

An de J.C. 1415.

An de J.C. 1415.

tôt en Soldat & en Chaſſeur, qu'en homme d'Egliſe, moins par devotion, que de peur d'être accuſé d'Hereſie, & à la fin chaſſé du Pontificat. On ſoutient, qu'il eſt regardé de tout le Monde, comme l'Oppreſſeur des Pauvres, le Perſecuteur de la Juſtice, la Colomne des Iniques, l'appui des Simoniaques, l'idolatre de la chair, la lie des vices, l'ennemi de toute vertu, le miroir de l'infamie: qu'il neglige les Conſiſtoires publics, qu'il eſt toujours plongé dans le ſommeil, ou dans les plaiſirs, & que tous ceux dont il eſt connu n'en parlent que comme d'un Diable incarné. Que depuis ſon Pontificat, il s'eſt rendu coupable de la plus ſcandaleuſe & de la plus effrenée Simonie, dont on ait jamais entendu parler, engageant, troquant, vendant, hypothequant, alienant, diſſipant, les Biens de l'Egliſe Romaine, & ceux des autres Egliſes de la Chrêtienté; conferant pour de l'argent les Benefices Eccleſiaſtiques au plus offrant, ſans ſe mettre en peine de la capacité; vendant en même tems un même Benefice à pluſieurs, ou ſe le faiſant païer plus d'une fois par la même Perſonne; & defendant aux Auditeurs de Rote d'entendre les Parties là-deſſus, ni de rendre aucune Juſtice. On allegue un grand nombre d'exemples de ces pratiques Simoniaques, qui ſont autant d'articles differens. On poſe en fait, après ce detail, que, dès la premiere année de ſon Pontificat, les Cardinaux l'aiant exhorté fraternellement à ne plus ſcandaliſer le Monde par ce honteux trafic des choſes ſpirituelles, bien loin de s'en corriger, il avoit encheri à cet égard ſur ſes Predeceſſeurs. Que, dans le Concile qu'il aſſembla à Rome, tout ce qu'il y avoit de Prelats & d'Ambaſſadeurs, en particulier ceux de France, avec les Deputez de l'Univerſité de Paris, l'avoient inutilement exhorté à ſe corriger lui-même, & à executer la Reformation generale qui avoit été reſolue au Concile de Piſe. Qu'en 1412. il envoia en Brabant un certain Marchand Florentin, homme Laïque, & même marié, avec pouvoir de lever les Dixmes de tous les Revenus Eccleſiaſtiques, dans les Dioceſes de Cambrai, de Tournai, de Liege; & de faire excommunier, ou mettre à l'interdit, par des ſubdeleguez, toutes les Perſonnes & les Lieux qui refuſeroient d'obéïr. Qu'il avoit permis à ce Marchand de choiſir à ſon gré, pour les Perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, des Confeſſeurs qui leur donnoient l'Abſoluion generale, moiennant une certaine taxe; & que ces Indulgences aiant été publiées à Utrecht, à Anvers, à Malines, & en d'autres lieux, il en avoit tiré des ſommes prodigieuſes. Qu'après avoir opprimé Rome, & diſſipé le Patrimoine de St. Pierre, ſoit en inventant de nouveaux impôts, ſoit en augmentant ceux qui étoient deja établis, il avoit enfin abandonné cette Capitale au pillage des ennemis, en deſertant, comme il fit, contre ſa promeſſe, au mois de Juin 1413. Que cette deſertion avoit rempli la Ville & le Païs de Brigandages, de Maſſacres, & de Sacrileges; que les femmes avoient été expoſées à la brutalité du Soldat; & que pluſieurs des gens de ſa Cour avoient été, ou depouillez, ou aſſaſſinez, ou envoiez aux Galeres, & condamnez à une Priſon perpetuelle. Que tout l'Univers étant irrité d'une vie ſi criminelle & ſi deteſtable, l'Empereur Sigiſmond ſe réſolut enfin de lui

lui parler à lui-même, comme il fit à Lodi, où il le pria avec instance & avec respect, de faire cesser un si grand scandale, de reformer ses propres mœurs, & d'assembler incessamment un Concile, pour réunir l'Eglise, & pour la reformer dans son Chef & dans ses Membres. Qu'alors il promit tout à l'Empereur, mais que bien loin de rien tenir, il retomba aussi-tôt après dans tous les mêmes excès qu'auparavant. Que depuis aiant reçu les mêmes avis de l'Evêque de Salisburi, & des autres Ambassadeurs d'Angleterre, il n'avoit repondu à leurs remontrances que par des injures & des menaces. On declare enfin, que toutes ces Accusations sont de notorieté publique, & qu'elles ont été d'ailleurs attestées & prouvées par plusieurs Archevêques, Evêques, Prelats, Docteurs en Theologie & en Droit, & par un grand nombre d'autres Personnes de póids; & qu'on a emploié à cet examen toute l'exactitude & toutes les formalitez requises, quand il s'agit d'une affaire criminelle. D'où l'on conclut, que Jean XXIII. est un homme de col roide, un opiniâtre, ou pecheur endurci, & incorrigible, qu'il est fauteur du Schisme, & tel à d'autres égards, qu'il s'est rendu absolument indigne du Pontificat. La Liste de Vienne finit par cette Reflexion: „ Quel Jugement doit-on faire des Cardinaux qui ont elû Jean „ XXIII. s'ils ont sçu qu'il étoit Simoniaque, & diffamé par d'autres en„ droits dont on ne fait pas mention ici pour leur honneur! Aiant juré „ d'élire le meilleur d'entr'eux, quels doivent-ils être eux-mêmes, s'ils „ ont jugé qu'il n'y en avoit point de meilleur, que celui qui est convain„ cu par tant de temoins, d'être un Simoniaque, un Ravisseur, un in„ cendiaire, un traître, un hommicide, un incestueux, un corrupteur „ de Religieuses, & un homme coupable d'un peché plus criant enco„ re. „ Voilà, dit Mr. Lenfant, l'honneur des Cardinaux bien menagé! A leur consideration, on supprime certains articles, & certains details trop choquans, & en même tems on fait sur leur sujet une Reflexion generale mille fois plus confondante, que l'enumeration de tous les crimes de Jean XXIII (49). An de J.C. 1415.

16. Le Concile envoia des Deputez à Ratolfcelle, pour notifier au Pape sa Suspension. Il reçut cette nouvelle d'un air extremement contrit. Il prit alors le Parti de la soumission; mais, il n'étoit plus tems (50). Les Nations s'assemblerent le 24. de Mai, pour convenir de sa Déposition. On croit, avec assez d'apparence, que ce fut dans cette Assemblée, qu'il fut resolu de supprimer les Articles par lesquels Jean XXIII. étoit accusé d'avoir commis Inceste avec la Femme de son Frere, d'Adultere, de Subornation, & de Commerce sacrilege avec trois cens Religieuses, d'Empoisonnement, de Sodomie avec de jeunes gens dont un étoit mort de flux de sang, de Viol en la personne de trois Sœurs. Enfin, il étoit clairement prouvé, qu'il avoit joüi de la Mere & du Fils, & que le Pere avoit eu de la peine à échaper à ses Le Pape est arrêté.

(49) *Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. 2. §. 77.*

(50) *Cerretanus, ap Von der Hardt, tom. IV. p. 215. Sponde, ad an. 1415. p. 745.*

An de J.C. 1415.

ſes criminels deſirs (51). On lui notifia ſa Dépoſition prochaine, & il ſe ſoumit avec reſignation à tout ce le Concile ordonneroit.

Il eſt depoſé.

17. Il ſupplia neanmoins les Deputez du Concile, de menager ſon honneur & ſa fortune, & de rendre à l'Empereur une Lettre qu'il lui ecrivit, pour lui demander la même grace. Mais, Sigiſmond ne fut pas la dupe de cette humiliation tardive. Elle avoit été precedée d'une trop longue ſuite d'injures, & elle étoit arrachée par une trop violente extremité, pour ſe pouvoir perſuader qu'elle fut bien ſincere. On a vû ailleurs les Diſcours inſolens & injurieux que le Pape avoit tenus de l'Empereur avant ſon évaſion. Depuis, il n'avoit ceſſé de le diffamer par ſes Ecrits dans toute l'Europe, & de l'accuſer d'avoir violé le Sauf-conduit qu'il lui avoit donné (52). Enfin, ce malheureux, cet infame Pape fut depoſé dans la 12. Seſſion qui ſe tint le 29. de Mai. La Sentence de Dépoſition étoit conçue en ces termes: „ Le Concile general de Conſtance, après avoir invoqué „ le nom de Jeſus-Chriſt, & examiné dans la crainte de Dieu les Articles „ preſentez & prouvez contre Jean XXIII. & ſa ſoumiſſion volontaire à „ toutes les procedures des Commiſſaires, prononce, decerne, & declare, „ par la preſente Sentence, que la retraite nocturne de Jean XXIII. ſous „ un habit deguiſé & indecent eſt ſcandaleuſe, qu'elle a troublé l'Union „ de l'Egliſe, & entretenu le Schiſme, qu'elle eſt contraire à ſes vœux & „ & à ſes ſermens: Que ledit Jean XXIII. eſt notoirement Simoniaque, „ diſſipateur des biens & des Droits de l'Egliſe Romaine, & des autres „ Egliſes: qu'il a mal adminiſtré le ſpirituel & le temporel. Que, par „ ſes mœurs malhonnêtes & deteſtables, il a ſcandaliſé tout le Peuple „ Chrêtien; qu'aiant perſeveré juſqu'à la fin dans cette mauvaiſe conduite, „ malgré tous les Avertiſſemens charitables, qui lui ont été réiterez „ pluſieurs fois, il s'eſt montré incorrigible. Que comme tel, & pour „ d'autres crimes, qui ont été deduits dans ſon Procès, le Concile le declare depoſé & privé abſolument du Pontificat, degage tous les Chrêtiens de leur ſerment de fidelité, & leur defend à l'avenir de le reconnoître pour Pape, & de le nommer tel; & afin que cette Sentence ſoit „ irrevocable, le Concile ſupplée dès-à preſent de ſa pleine puiſſance à „ tous les defauts, qui, dans la ſuite, pourroient être relevez dans la Procedure, & condamne ledit Jean XXIII. à être mis, au nom du Concile, dans quelque lieu où il puiſſe être honnêtement, ſous la garde de „ l'Empereur, comme Avocat de l'Egliſe Univerſelle, pendant tout le „ tems que le Concile le jugera neceſſaire, pour l'Union de l'Egliſe; le „ même Concile ſe reſervant le Droit de le punir de ſes crimes & de ſes „ excès, ſelon les Canons, & ſelon que les Loix de la juſtice & de la miſericorde le pourront exiger (53). „ Cette Sentence fut notifiée au Pape à Ratolfcell, où le Concile l'avoit fait arrêter; & il declara, en preſence de

(51) *Von der Hardt, tom. IV. p.* 228.

(52) *Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p.* 409.

(53) *Von der Hardt, tom. IV. pag.* 281. *Bzovius, ad an.* 1415. *Seſſ. XII.*

de Notaires, & de Protonotaires, „ qu'après avoir lû & bien examiné la „ Sentence de sa Dépoſition, il l'approuvoit & la ratifioit de ſon propre „ mouvement & de ſa ſcience certaine. „ Il en aſſura les Deputez en mettant la main ſur ſa poitrine, & en jurant, „ que jamais il n'appelleroit „ de cette Sentence, ni ne la contrediroit en public, ni en particulier, & „ qu'il renonçoit abſolument, ſans reſtriction, librement, & de bon cœur „ à tout Droit qu'il avoit pû, ou qu'il pourroit encore avoir, au Pontifi- „ cat; qu'il n'agiroit plus comme Pape, & qu'il ne ſe feroit plus deſigner „ par cette Dignité, proteſtant qu'il voudroit ne l'avoir jamais poſſedée, „ & que depuis ce tems-là, il n'avoit pas eu un heureux jour en ſa vie. „ En même tems, il fit ôter de ſa Chambre la Croix Pontificale, & declara que s'il avoit eu quelque habit de rechange, il auroit auſſitôt quitté ſes Habits Pontificaux & toutes les marques de cette Dignité. Il ajouta, que ſi, dans la ſuite, quelque particulier pretendoit lui intenter quelque Accuſation pour aggraver ſa peine, il ſe mettoit ſous la Protection du Concile & de l'Empereur; & demanda que, pour le bien de l'Union de l'Egliſe, on dreſſât des Actes en bonne forme de cette Declaration, dans toute ſon etenduë, afin d'en conſerver la memoire à perpetuité. Bientôt après, Balthazar de Coſſa fut transferé de Ratolfcell dans la Fortereſſe de Gotleben où Jean Hus étoit auſſi Priſonnier. Ce n'étoit pas un Spectacle peu curieux de voir un Pape dans la même Priſon que Jean Hus, mais ſur-tout un Pape, qui avoit été ſi ardent à le pourſuivre. Contre ſa parole, il l'avoit laiſſé mettre en Priſon, & il avoit refuſé ſon elargiſſement aux inſtances & aux ordres exprès de l'Empereur. Il s'étoit même plaint à toute l'Europe de l'indulgence & du ſupport de Sigiſmond pour cet Heretique; & le voici lui-même à Gotleben avec Jean Hus, non pour quelques opinions particulieres, mais pour les crimes les plus enormes. Si la conjoncture dut être mortifiante pour Balthazar Coſſa au ſuprême degré, on peut aiſement juger, que Jean Hus eut beſoin de toute ſa moderation, pour reſiſter au plaiſir qu'il en devoit reſſentir (54). On ôta à Balthaſar Coſſa tous ſes Domeſtiques, hormis ſon Cuiſinier, de peur qu'il ne lui aidaſſent à ſe ſauver. Il tacha de lier quelques correſpondances ſecretes à Conſtance, où Niem temoigne qu'il ecrivoit à ſes Amis particuliers, pour leur demander des Lettres de conſolation. Mais, fort inutilement. Perſonne n'ôſoit lui ecrire, de peur de ſe rendre ſuſpect. D'ailleurs, il s'y prenoit trop tard. Il avoit mepriſé les ſages conſeils de ſes meilleurs Amis, qui l'avoient exhorté à ſe corriger; & ils ne vouloient, ni aigrir ſa douleur par des reproches hors de ſaiſon, ni le plaindre d'une Diſgrace qu'il s'étoit attiré par une ſi grande opiniatreté. Cependant, comme on avoit quelque ſoupçon de ce Commerce ſecret, & qu'il y avoit lieu d'en craindre les ſuites quoiqu'il fût fort mal entretenu, l'Empereur ordonna à l'Electeur Palatin de le faire conduire à Heidelberg, & de l'y traiter avec toute ſorte d'honnêteté. En effet, Niem rapporte, qu'on lui donna le Château pour Pri-

An de J.C. 1415.

(54) *Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. 2. pag.* 298.

An de J.C. 1415.

Prison; qu'il pouvoit se promener librement; & qu'il avoit deux Chapelains pour celebrer l'Office divin, & des Gentilshommes pour le servir (55). Le Concile ne manqua pas de notifier à toute l'Europe sa Conduite envers Jean XXIII. afin de la faire approuver. On prétend, qu'elle ne le fut point en France, & que le Conseil du Roi trouva fort mauvais, qu'on eût entrepris de deposer ce Pontife (56). Au reste, pendant la Vacance du Siege de Rome, l'Empereur prit l'Administration des Affaires Ecclesiastiques en Allemagne, conferа plusieurs Benefices, & donna des Graces expectatives. Il pretendoit même en cela ne faire autre chose, que reprendre & revendiquer des Droits que les Papes avoient usurpez, comme plusieurs Docteurs le prouverent en ce tems-la.

Cession de Gregoire XII.

18. Angelo Corario, appellé Gregoire XII. dans son Obedience, avoit envoié à Constance Charles Maletesta, avec une Procuration pour abdiquer le Pontificat, ce qui fut executé. Dès que Gregoire en eut avis, il assembla ses Cardinaux, ses Officiers, & son Clergé, & abdiqua lui même en plein Consistoire, quittant sa Mitre & ses autres Ornemens Pontificaux, & protestant qu'il ne penseroit jamais au Pontificat (57). Il ecrivit lui-même au Concile, pour approuver tout ce que ses Procureurs avoient fait (58).

Decret contre Benoit XIII.

19. Jean XXIII. aiant été deposé, & Gregoire XII. aiant cedé, l'Opiniatreté de Benoit XIII. étoit encore un grand Obstacle à l'Union. C'est pour cela, qu'avant que de finir la quatorzieme Session, le Concile fit un Decret pour requerir Benoit XIII. de ceder le Pontificat. La substance de ce Decret étoit, que Pierre de Lune refusant toujours de ceder, quoique depuis long-tems il eut promis & juré diverses fois de le faire, le Concile declare qu'il a resolu de requerir le dit Pierre de Lune de tenir sa promesse, & de renoncer totalement & absolument au titre, à la possession, & au Droit qu'il pretend avoir au Pontificat, dans l'espace de dix jours apres la requisition: Que s'il ne le fait pas, dès à present, comme dès lors, le Concile le declare schismatique, fauteur de ce long Schisme, opiniatre & incorrigible, devoié de la Foi Catholique, violateur de ses vœux & de ses sermens, notoirement scandaleux, & par consequent indigne de tout honneur & dignité, sur-tout de la Dignité Papale, dont il doit être privé. C'est pourquoi le Concile lui defend de se porter desormais pour Pontife Romain, & à tous les Chrêtiens, Empereurs, Rois, Cardinaux, Evêques, & generalement à tous ceux qui sont revêtus de quelque Dignité Ecclesiastique ou seculiere que ce soit, de lui obéïr, ou à ses successeurs, de lui prêter aucun secours, conseil, ni faveur; au contraire, il ordonne de l'eviter & de le poursuivre de bonne foi, réellement, & efficacement, comme un schismatique, un perturbateur de la Paix

(55) *Niem, ap. Von der Hardt, tom. II. p.* 407. *tom. IV. p* 296.

(56) *Sponde, an.* 1415. *p* 748. *Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. tom. II. p.* 1402.

(57) *Niem, ubi supr. tom. II. p.* 414.

(58) *Martene, Thesaur. Anecd. tom. II. p.* 1646.

Paix de l'Egliſe, & d'aſſiſter le Concile & le Pape qu'on elira dans la pourſuite de cet Anti-Pape. L'Empereur en eſt requis en particulier (59). An de J.C. 1415.

20. Dans la 17. Seſſion, qui ſe tint le 15. de Juillet, le Concile fit lire un Decret par lequel Gregoire XII. eſt declaré Doïen des Cardinaux, & Legat perpetuel *à Latere* dans la Marche d'Ancone, avec toutes les prérogatives attachées à cette Dignité ; le Concile ſe reſervant neanmoins le Droit d'accomoder Benoit XIII. en cas qu'il voulut ceder auſſi. Ce Decret eſt extrémement avantageux à Gregoire, & il devoit bien encourager Benoit à imiter ſon exemple. Car le Concile y donne au premier une entiere de charge & une pleine abſolution de tout ce qui pouvoit s'être paſſé d'irregulier pendant ſon Pontificat, & de tout ce qu'il pouvoit avoir fait de defectueux dans ſon Obedience reelle ou prétenduë ; l'exempte d'en rendre compte à qui que ce ſoit ; & defend à toutes Perſones de quelque ſexe & de quelque condition qu'elles puiſſent étre, Papes, Empereurs, Rois, de l'inquieter à ce ſujet, non-obſtant tous les Canons & toutes les Conſtitutions des Conciles Generaux qui pourroient autoriſer à lui demander compte de ſa Conduite paſſée. De plus, le Concile ordonne par avance au Pape, qui ſera elû, de ratifier ce Decret ; & declare, que nul ne pourra être elevé au Pontificat, qu'il n'ait auparavant juré de le faire obſerver. Enfin, le Concile ordonne qu'Ange de Corario ſera le ſecond en Ordre & en Dignité aprés le Pontife Romain (60). Decret en faveur de Gregoire XII.

21. L'Empereur Sigiſmond ſe rendit à Perpignan, pour perſuader à Benoit XIII. de ceder ; mais, cet obſtiné Vieillard n'en voulut rien faire. Deſorte que l'Empereur ſe retira à Narbonne. Voici une Lettre de François de Conzié, Archevêque de Narbonne, aux Cardinaux d'Oſtie, de Cambrai, de St. Marc, de Chalant, & de Saluces: „ Très-reverends Peres, & mes „ principaux Seigneurs: je vous ai écrit en dernier lieu par un Domeſtique „ de l'Archevêque de Toulouſe, comment le Seigneur Pierre de Lune „ s'étoit retiré de Perpignan à Collioure. Auſſi-tôt après ſa retraite, le Roi „ d'Arragon lui envoia une Ambaſſade ſolemnelle, pour le ſommer de ceder ; „ à quoi-il repondit: Meſſieurs, ſoiez les bien-venus, j'ai entendu ce que „ vous avez dit: je m'en vais à St. Mathieu, où j'ai transferé ma Cour. „ Là, je delibererai avec mes Freres les Cardinaux & les autres, & je rendrai reponſe au Roi qui vous a envoiez. Les aiant ainſi congediez, il „ monta à Soleil couchant ſur ſa galere, & après avoir paſſé la nuit dans „ le Port, il partit le lendemain matin Samedi à toutes voiles. On dit qu'il „ va à Peniſcola avec ſes quatre Cardinaux. Le cinquieme, ſavoir le Seigneur Pere Rhanadi appellé Thouloufan, eſt demeuré à Perpignan caſſé „ de vieilleſſe & d'infirmités. Il le ſuivra dès qu'il ſera en état de monter à che- Obſtination de Benoit XIII. on lui fait ſon Procès.

(59) *Apud Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. III. §. 35. pag.* 390.

(60) *Von der Hardt, tom. IV. p.* 475.

An de J.C. 1415.

„ cheval. „ Mr. l'Abbé de Bellegarde developpe fort bien les Negociations inutiles de Sigiſmond avec Benoit XIII. „ Le repos de la Republique Chrêtienne, dit-il, dependoit du ſuccès de la Conference de Perpignan. Tout le monde en attendoit l'evenement avec impatience. L'eſperance étoit mêlée d'incertitude & de crainte. Le Roi d'Arragon, que ſes infirmitez retenoient au Lit, ne pouvoit ſe donner tous les mouvemens qui euſſent été néceſſaires dans une pareille conjoncture. Cependant, il ne ceſſoit d'exhorter, d'animer, d'encourager par ſes Diſcours & ſes Remontrances le Pape Benoit, de rendre la Paix à l'Egliſe & à toute l'Europe par ſa demiſſion volontaire, & de ſe reſſouvenir du Serment exprès qu'il en avoit fait en acceptant la Papauté. Il lui repreſentoit, que puis que le Concile étoit aſſemblé, il ne pouvoit plus ſe diſpenſer de s'y ſoumettre, en trompant les eſperances & l'attente de tous les fideles. Il avoit devant les yeux l'exemple des deux autres Papes ſes Concurrens, qui avoient genereuſement abdiqué pour le bien & le repos de l'Egliſe, & qu'enfin a l'age où il étoit, & dans une extrême vieilleſſe, il ne pouvoit plus guere compter ſur ſa vie, qui ne devoit pas être de longue durée, ſelon toutes les apparences. Il pouvoit avec honneur renoncer au Pontificat, ſi la raiſon gouvernoit ſon ambition & ſa cupidité. Cependant, toutes ces belles Remontrances ne pouvoient vaincre l'obſtination du Pape, reſolu à retenir le Pontificat juſqu'à la derniere extremité. Il reculoit de jour en jour ſous divers pretextes qui l'empêchoient de rendre une reponſe poſitive. Les deux Princes le preſſoient & le prioient ſans ceſſe; mais, il leur repondoit toûjours, que la diſpute étoit finie, puis qu'il n'avoit plus de Concurrens, & que les deux autres avoient abdiqué librement & volontairement le Pontificat; & que par conſequent il étoit le ſeul legitime Chef de l'Egliſe Univerſelle; qu'il n'abandonneroit jamais le Vaiſſeau de St. Pierre, dont il tenoit le gouvernail; qu'étant agé de 77. ans il ſe flêtriroit d'une honte éternelle, s'il venoit à manquer de courage au bout de ſa carriere. Cette obſtination de Benoit pouſſa la patience de Sigiſmond à bout. Il partit Perpignan tout en colere, le menaçant qu'il l'obligeroit à faire de force ce qu'il refuſoit de faire de bon gré. Il s'arrêta cependant quelques jours dans la Ville de Narbonne, eſperant que les prieres de Ferdinand pourroient vaincre à la fin l'opiniatreté importune du Pontife, qui ſe ſauva inopinement à Peniſcola, petite Ville ſituée ſur un Rocher inacceſſible au bord de la Mer, pour conſerver juſqu'au dernier ſoupir la dignité Pontificale, à l'abri de cette Fortereſſe. Vincent Ferrier, qui avoit toujours juſqu'alors ſoutenu les interêts de ce Pontife, perſuada au Roi de ſe departir publiquement de ſon Obedience, ce qu'il fit par un Edit authentique. Cette Declaration étonna le Pape, tout intrepide qu'il étoit, quand il vit que les Peuples acquieſçoient ſans peine à l'Edit du Roi. Il lui fit de grands reproches ſur ſon ingratitude, & le menaça de lui ôter le Roiaume, qu'il lui avoit donné, à ce qu'il prétendoit. Ces vaines menaces ſe perdirent en

„ en l'air, & n'aboutirent à rien (61). „ Benoit XIII. se vit en peu de tems abandonné de tout le monde. An de J.C. 1416.

22. Mais, ce Pontife ne perdoit pas courage. De sa forteresse de Peniscola, il excommunioit toute l'Eglise Universelle. Enfin, on commença dans la 23. Session du Concile de Constance à instruire son Procès, & l'on proposa contre lui les Articles suivans. 1. Que Benoit avoit entretenu pendant 22. ans le present Schisme qui duroit depuis 38. ans, quoiqu'il eut declaré plusieurs fois avant son Pontificat, que la Voie de la Cession étoit la plus propre à donner la Paix à l'Eglise. 2. Qu'après la mort de Clement VII. lorsqu'il fallut proceder à l'Election d'un nouveau Pape, Benoit avoit juré sur les Evangiles, & sur le bois de la Croix, avec les autres Cardinaux, de ceder sans aucun délai, si l'Election tomboit sur lui, & qu'aiant en effet été élû en 1393. il réïtera le même Serment. 3. Que cependant, aiant été requis & même prié à genoux de tenir sa parole, au nom du Roi de France & de l'Université de Paris, par les Ducs de Berri, de Bourgogne, & d'Orleans, aussi bien que par un grand nombre de Prelats & de Docteurs, sans en excepter même ses propres Cardinaux, à l'exception de celui de Pampelune, il l'avoit encore opiniâtrement refusé. 4. Que depuis, en aiant été sommé de la part des Rois de France, d'Angleterre, & de Castille, & ensuite de la part du Roi des Romains qui lui avoit envoié à cette fin des Ambassadeurs, il s'en étoit defendu comme d'un Peché mortel, & avoit protesté publiquement dans un Consistoire, contre la Voie de la Cession, comme contre une Voie intelligime. 5. Qu'il avoit fait le même refus à Martin Roi d'Arragon, qui l'en avoit prié lui-même avec instance & avec humilité, quoique Benoit pût être regardé comme son Sujet étant du Roiaume d'Arragon. 6. Que cependant, quelque tems après (en 1403.), à l'instance du Duc d'Orleans, il avoit promis & juré, devant des Notaires & des temoins, de renoncer au Pontificat, pourvû que son Concurrent en fit de même, lequel Serment il avoit réïteré devant les Cardinaux à Pont de Sorgues, & depuis encore aux instances de la Republique de Genes. 7. Qu'après la mort d'Innocent VII. il avoit encore persisté dans ce refus, quoiqu'il l'eut promis tant de fois, en cas que son Concurrent mourût ou abdiquât lui-même. 8. Qu'après avoir fait mine d'accepter la Voie de la Cession, qui lui étoit offerte par Gregoire XII. il l'avoit eludée par mille & mille tergiversations, joüant indignement les Ambassadeurs de France & ceux de son Concurrent. 9. Qu'aiant assemblé un Concile à Perpignan, il y avoit promis & juré de ceder, mais que cependant pressé de tenir sa parole, il avoit repondu, que si on l'inquietoit d'avantage là-dessus, il mettroit l'Eglise en tel état, qu'il n'y auroit plus moïen de l'en relever. 10. Qu'il avoit persisté dans le Schisme après la Deposition de Jean XXIII. & la Démission volontaire de Gregoire XII. quoique toute la Chrêtienté fut réunie au Concile de Constance pour rendre la Paix à l'Eglise, par l'Election d'un nouveau Pape, à la reserve de l'Ecosse, de l'Espagne, & des Comtes de Foix

Articles proposez contre Benoit XIII.

&

(61) *Bellegarde Hist. gener. d'Espagne, tom. 3. pag. 462.*

An de J.C. 1416.

& d'Armagnac. 11. Que l'Empereur, s'étant rendu en Perſonne à Perpignan avec les Ambaſſadeurs du Concile, le Roi d'Arragon, les Comtes de Foix & d'Armagnac, les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre, de Caſtille, & de Navarre, pour ſupplier humblement Benoit de rendre la Paix à l'Egliſe par ſa Ceſſion, comme il l'avoit promis tant de fois, il l'avoit encore refuſé plus opiniatrement que jamais; & qu'après pluſieurs tergiverſations, il s'étoit enfin retiré à Peniſcola dans un Fort inacceſſible, laiſſant l'Egliſe dans le Schiſme, ſans ſe mettre en peine de l'étouffer, & ſans propoſer aucune voie pour arriver à ce but. Qu'enfin, par toutes ces Conſiderations, Benoit étoit reputé par toute la Chrêtienté, à la reſerve de l'Eſpagne & de quelques autres lieux, Fauteur du Schiſme, Heretique, & Schiſmatique endurci (62). Dans la 24. Seſſion tenuë le 28. Novembre, Benoit XIII. fut cité à comparoître au Concile; & la Citation fut affichée dès le même jour aux Portes des Egliſes de Conſtance (63).

SIGISMOND *Empereur d'Occident.*

MARTIN V.

CHARLES VI. CHARLES VII. *Rois de France.*

CCXIV. PAPE.

BENOIT XIII.

ANTI-PAPE.

An de J.C. 1417.

Les Electeurs du Pape entrent dans le Conclave.

DE'S qu'on eut pris unanimement la reſolution d'elire un nouveau Pape, les Electeurs ſe rendirent au Conclave. L'Empereur les pria inſtamment d'elire pour Pape ſans partialité & ſans conteſtation celui qu'ils en jugeroient le plus digne. Ils entrerent dans le Conclave à la clarté des flambeaux, parce qu'on y avoit fermé le jour de tous côtés. Ils ne prirent avec eux que chacun un homme pour ſe ſervir, quoi qu'ils euſſent eu la permiſſion d'en avoir d'eux. Etant entrez avec l'Empereur, ce Prince les fit jurer qu'ils choiſiroient un Pape pieux, de bonnes mœurs, qui fut capable de reformer l'Egliſe, & qui la reformât en effet. Après le Serment, l'Empereur ſortit, & le Conclave fut fermé à clef. On avoit pris toutes les meſures poſſibles pour la ſureté de ce lieu. Deux Princes, avec le grand Maître de Rhodes, ſe tenoient nuit & jour à la porte, aiant les Clefs pendues au coû; & ſur les Degrez, il y avoit ſix ſoldats, à qui on avoit enjoint un ſi profond ſilence, qu'on ne les entendoit point parler. Devant la Maiſon où étoit le Conclave, on avoit mis une Table où étoient aſſis les Evêques & les Docteurs nommez pour examiner les mets qu'on portoit au Conclave, de peur qu'on ne mît dans les plats, ou dans les coupes, quelques Lettres, ou quelques Cachets. Au reſte, Dacher,

(62) *Apud Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. IV. §. 110. pag. 599.*

(63) *Von der Hardt. tom. IV. p. 980.*

cher, Hiſtorien contemporain, nous inſtruit de ce qui ſe paſſa au Conclave. An de J.C. 1417.

Il avoit été arrêté par le Concile, que celui qui auroit les deux tiers des voix des Cardinaux & de celles des Deputez de chaque Nation ſeroit reconnu pour Pape legitime. Ceux, qui étoient entrez dans le Conclave pour ſervir les Electeurs, & qui étoient des Notaires, prenoient les voix de chacun & les ecrivoient. Les deux premiers jours, on eut beaucoup de peine à convenir, à cauſe du partage des voix, dont les uns en avoient douze, les autres neuf, les autres ſix, les autres quatre. Le Cardinal de Viviers François, le Cardinal Otton de Colonne Romain, celui de Saluces, celui de Veniſe, Jean Bertrandi Evêque de Geneve, & l'Evêque de Chiceſter Anglois, étoient ceux qui avoient le plus de voix au raport de Bzovius (1). Un Hiſtorien Polonois nous apprend que Nicolas Archevêque de Gneſne eut auſſi les ſuffrages de la plûpart des Cardinaux, mais qu'il y renonça en faveur de celui ſur qui on verra tout à l'heure tomber l'Election (2). Comme chacun auroit bien voulu avoir un Pape de ſa Nation, l'Affaire auroit encore trainé long-tems, ſans les Allemands, qui, par la ſuggeſtion de Nicolas Archevêque de Gneſne, & de Jean de Wallenrode, Archevêque de Riga, renoncerent pour le bien de la Paix à leur prétenſion d'avoir un Pape Allemand, & reprirent le ſuffrage qu'ils avoient donné à un Prelat de cette Nation. Les Anglois ſuivirent cet exemple, au grand contentement des Italiens, à qui les Allemands avoient fait cette ouverture. Il ne reſtoit plus à gagner que les François & les Eſpagnols. Les Allemands & les Anglois leur propoſerent d'en uſer comme eux. Mais, ils n'y rencontrerent pas la même facilité. La France & l'Eſpagne ſoutinrent fortement leur prétenſion d'avoir un Pape de leur Païs. Mais les Allemands & les Anglois, qui avoient ſacrifié, & pour ainſi dire prodigué leur Droit, en faveur de la Paix, declarerent qu'ils publieroient dans tout l'Univers, de vive voix & par ecrit, que les François avoient été les Perturbateurs de la Paix & de l'Union.

Conteſtations dans le Conclave.

Cette Conteſtation dura fort avant dans la nuit. Enfin, les vœux des Allemands furent exaucez entre les dix & onze heures du Matin. L'Empereur, les Princes, & le Clergé étoient, comme à l'ordinaire, à la porte du Conclave, chantant avec grande devotion le *Veni-Creator*. Les Electeurs d'autre côté étoient aſſemblés dans une Chapelle, qui avoit été preparée dans le Conclave, pour y faire le Service divin, lorſque tout d'un coup ceux de la Nation Allemande s'adreſſerent à tous les autres en ces termes: *Nous ſommes tous aſſemblez ici au nom de la Très-Sainte Trinité, & voici le St. Eſprit qui opere pour nous unir.* Alors, comme par une inſpiration celeſte, on les vit tous s'accorder en faveur d'Otton ou Eudes de Colonne, Cardinal Diacre de St. George au voile d'or, qui prit le nom de MARTIN V.

Election d'Otton de Colonne.

Ce

(1) *Bzovius, an.* 1417. §. 4.

(2) *Dlugoſſ., Hiſt. Polon. Lib. XI. p.* 384.

An de J.C. 1417.

Particularitez sur la Maison des Colonnes.

Ce Pape étoit Romain, de la très-noble & très-ancienne Maison des Colonnes, qui à produit beaucoup de grands hommes, & des Heros de tout caractere. Il y a eu, dans cette Maison, des Souverains Pontifes, des Rois, & même, selon quelques-uns, des Empereurs. Le Cardinal Jean de Colonne illustra beaucoup sa Famille au commencement du 13. Siecle, & à ce qu'on pretend, il ne se signala pas peu lui-même dans un voiage qu'il fit en Terre-Sainte, avec la qualité de Legat d'Honoré III. S'il en falloit croire le P. Claude Du Molinet dans son Histoire Metallique des Papes, ce Cardinal apporta de Jerusalem à Rome la Colomne où notre Seigneur Jesus-Christ fut flagellé; & ce fut depuis ce tems-là, dit-il, qu'on permit aux Colonnes de porter une Colomne dans leurs Armes (3). Mais, le P. Bonanni Jesuite, dans une autre *Histoire Metallique des Papes*, qu'il a fait imprimer à Rome en 1699. a fait voir clairement la mepriſe du P. du Molinet par une Inscription qui se trouve à Rome dans l'Eglise de Ste. Praxede, dont le Cardinal Jean de Colonne portoit le titre. Cette Inscription marque seulement, que Jean de Colonne illustra & consacra son ancien nom, en apportant la prétenduë Colomne de Jesus-Christ. Et en effet le même Jesuite prouve par de bonnes autoritez, & sans avoir recours à aucune chimere, qu'il y avoit une Colomne dans les Armes de cette Maison, plusieurs siecles avant Jean de Colonne. Il ne faut pas oublier ici ce que rapporte Bonanni, c'est qu'en 1328. l'Empereur Louis de Baviere ajouta aux Armes de cette Maison une Couronne d'Argent placée au dessus de la Colomne, en reconnoissance de ce que Sciarra de Colonne couronna cet Empereur, malgré le Pape Jean XXII (4). Quoique ces faits soient assez bien developez dans l'Ouvrage que je viens de citer, il faut s'en tenir principalement à ce que tous les Historiens nous apprenent des grands Demêlez, qu'avoient eu les Colonnes avec Boniface VIII. qui excommunia tous les Colonnes jusqu'à la quatrieme Generation. Mais, ils furent retablis depuis par Benoit XI. & par Clement V. en consideration du Roi de France, dont ils avoient pris le parti contre Boniface VIII. C'est ce que j'ai remarqué en son lieu. Les Colonnes se signalerent dans les Siecles suivans par de grandes actions; & les Demêlez, qu'ils eurent tantôt avec les Papes, tantôt avec les Empereurs & les Rois, étoient une preuve bien authentique de la Grandeur & de la Puissance de cette Maison.

Commencemens de Martin V.

Martin V. dont il s'agit à present étoit fils d'Agapet de Colonne, appellé Prince Romain, qui avoit été fait Cardinal par Urbain VI. en 1378. A l'egard d'Otton, fils d'Agapet, il passa par diverses Dignitez Ecclesiastiques sous plusieurs Papes. Il fut Referendaire sous Urbain VI. Nonce en Italie sous Boniface IX, & enfin Cardinal sous Innocent VII. en 1405. Après la mort d'Innocent, il demeura attaché au Parti de Gregoire, jusqu'à ce que ce Pape aiant été deposé par le Concile de Pise, il fut contraint de l'abandonner, de peur d'encourir la peine de l'Ex-

(3) *Molinet, ad Mart. V. pag. 1.*

(4) *Bonanni, Num. Pont. T. I. p. 71. &c.*

l'Excommunication. Il assista à l'Election d'Alexandre V. à Pise, & à celle de Jean XXIII. qui le fit Legat dans l'Ombrie. Il ne fut pas moins attaché à ce Pontife qu'il l'avoit été à Gregoire XII., puis qu'il fut des premiers à le suivre après son evasion & des derniers à revenir à Constance. An de J.C. 1417.

Il faut pourtant croire, qu'entre les Cardinaux d'un aussi mechant Pape que Jean XXIII. Otton de Colonne étoit le meilleur, puisque l'Election tomba sur lui. La plûpart des Auteurs s'accordent assez à en dire beaucoup de bien. Il étoit savant, sur-tout dans le Droit Canon, qu'il avoit enseigné dans sa Jeunesse à Perouse. Platine, qui n'est pas fort prodigue de louanges envers les Papes, a loué sa prudence, sa douceur, son amour pour la justice temperé par l'equité, & sa dexterité dans le manîment des Affaires & des Esprits. Il temoigne, qu'étant Cardinal, bien loin de changer de mœurs, il n'en devint que plus affable & plus appliqué à se rendre agréable à tout le Monde par son integrité jointe à la douceur de ses manieres. Il ajoute même, que quand il fut question de l'Election d'un Pape à Constance, on remarqua en lui un si grand desintéressement, une attention si unique à concilier les Esprits, & un zele si impartial pour le bien public, que l'Empereur & tout le Concile regarderent son Election comme une œuvre d'enhaut (5). Cependant, quelques Auteurs contemporains, & temoins de sa Conduite, n'en font pas un portrait tout-à-fait si avantageux. Leonard Aretin, qui, aiant deja été Secretaire des Papes depuis plusieurs années, devoit bien connoître le Caractere des Cardinaux, dit que Martin V. avant que d'être Pape ne marquoit pas une grande penetration, & qu'il paroissoit fort debonnaire; mais que depuis il desabusa le monde de cette opinion par son extrême sagacité, & qu'il n'eut pas de la bonté de reste. Windeck, Conseiller de Sigismond, temoigne dans l'Histoire de cet Empereur, que le Cardinal Otton de Colonne étoit pauvre & modeste; mais, que le Pape Martin V. fut fort avare, & s'enrichit extrémement (6). Un Auteur Moderne, que j'ai suivi dans le detail où je suis entré par raport au Concile de Constance, dit que si Martin V. n'étoit pas sans defauts, il faut convenir qu'il avoit plusieurs bonnes qualités, sur-tout par raport à ce tems-là (7). Le zele qu'il avoit fait paroître contre Jean Hus, étant Cardinal, n'étoit pas une petite recommendation pour lui dans le Concile. Mais, on ne peut guere douter, que le credit de plusieurs Princes d'Allemagne, qui étoient de la Maison de Colonne, n'ait beaucoup contribué à faire tomber l'Election sur ce Cardinal. On pretend que Fréderic, Burgrave de Nuremberg, & Electeur de Brandebourg, étoit de cette Maison; & en effet Martin V. s'en fait honneur dans une Lettre qu'il ecrivit en 1424. à Ladislas Jagellon, Roi de Pologne, sur le Mariage qui se negocioit entre Hedwige fille de ce Roi, & Son Caractere.

(5) *Platine, in Mart. V.*
(6) *Windeck, MS. apud Von der Hardt, pag. 156. Tom. IV. p. 1423.*
(7) *Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. V.*

An de J.C. 1417. & le Prince Frederic de Brandebourg qui succeda à son Pere dans l'Electorat en 1430. Dlugoss a inseré cette Lettre toute entiere dans son *Histoire de Pologne*.„ Par ce Mariage, dit Martin V., vous nous avez mis dans votre „ Alliance, nous & la Maison de Colonne dont nous sommes issus. Car „ nous avons appris, par une fort ancienne Tradition, que notre Maison de „ Colonne, & celle des Burgraves de Brandebourg, que l'on dit aussi être „ Romaine, sont sorties d'une même tige (8). „ On tient qu'Otton de Colonne pouvoit avoir cinquante ans, quand il fut elû Pape (9).

Obseques de Gregoire XII. On reçut avis à Constance de la mort d'Ange Corario, auparavant Gregoire XII. arrivée le 18. d'Octobre de cette année 1417. Comme il avoit enfin cedé volontairement, Martin V. jugea à propos qu'on lui fit des Obseques magnifiques à Constance. C'est ce qui se fit le 26. de Novembre. On trouve dans Bzovius (10) une Epitaphe de ce Pape, qui contient une grande fausseté, quand elle dit que le Ciel avoit donné Gregoire pour la Paix de l'Eglise, puis qu'il ne fut pas moins Fauteur du Schisme que Pierre de Lune son Concurrent, comme je l'ai fait voir; & même, au raport de Platine, on disoit qu'il étoit mort de depit d'avoir cedé le Pontificat, parce qu'il ne s'attendoit pas que son Abdication se feroit si vite au Concile (11). Mais, Mr. Lenfant panche assez à regarder ce bruit comme une Medisance, ou tout au moins comme un Jugement temeraire (12). Gregoire XII. aiant 92. ans quand il mourut, il n'est pas besoin d'aller chercher d'autre cause de sa mort.

An de J.C. 1418. Il ne s'agissoit plus dans le Concile, que de la Reformation de l'Eglise, dans son Chef & ses Membres. Toutes les Nations la souhaitoient ardemment; mais le Clergé n'oublioit rien pour l'éluder. Les Espagnols, qui favorisoient sous main Benoit XIII., quoiqu'ils l'eussent abandonné publiquement, parloient plus librement que les autres. Non contens des Remontrances graves, ils publioient des Ecrits extrémement piquans contre la Simonie, & ils y menaçoient même ouvertement le Pape, s'il ne vouloit pas corriger cet Abus. Il y a, dans la Bibliotheque de Leipsig, un MS. d'une de ces Satyres, qui est d'un tour singulier. Je la rapporterai toute entiere.

Satyre des Espagnols contre le Pape.

„ MESSE *contre la* SIMONIE.

„ Il sembloit à quelqu'un, qu'il alloit en Pelerinage à l'Eglise de Ste. Croix „ à Rome. Quand il fut près de là, il vit la Maison d'un Païsan nommé „ Simon, qui étoit plus haute que cette Eglise, quoique cette Maison „ n'eut point encore de toit. Comme il s'étonnoit de sa hauteur, quel„ qu'un se presenta à lui qui lui dit: Trêve d'étonnement. Asseiez-vous „ seulement ici, & écrivez une nouvelle Messe & un nouvel Office touchant „ la Simonie. Car, la Maison que vous voiez represente l'état de Simon le Ma-

(8) *Dlugoss, Hist. Polon. Lib. XI. p.* 480.
(9) *Spon le, an.* 1417. §. 8.
(10) *Bzovius, an.* 1417. §. 16.
(11) *Platine, in Johan. XXIII.*
(12) *Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. VI.* §. 14. *p.* 177.

„ Magicien, qui va toujours en s'élevant au deſſus de l'Egliſe. Il s'aſſit & „ ſe mit a écrire. „ An de J.C. 1418.

„ L'INTROIT. Deplorons tous dans le Seigneur les triſtes tems où „ nous nous trouvons. Gemiſſons de l'horrible Simonie qui regne à pre- „ ſent. Les pauvres miſerables humains en ménent deüil, & s'en „ plaignent hautement, ſuivant cette parole : *mon cœur bouillonne un* „ *propos*, c'eſt la Simonie, mot qu'il eſt dur d'entendre prononcer. *Gloria* „ *Patri.*

„ COLLECTE. O Dieu, qui à cauſe des pechez du Peuple, & par „ le peu de ſoin qu'on apporte à diſtinguer les bons d'avec les mechans, „ avez permis que la Simonie fit de ſi grands progrès, & qu'elle regnât „ ou la Sainteté devroit être ſur le Thrône, que les Egliſes ſoient taxées, „ les Benefices reſervez, les Elections abolies, les Sacremens vendus & „ achetez, nous vous prions de purger l'Egliſe de ces ordures, & d'ac- „ corder aux Simoniaques la grace de la converſion, ou, s'ils refuſent „ de ſe convertir, de les frapper du même glaive dont le bien-heureux „ St. Pierre frappa Simon le Magicien, & dont Eliſée frappa Gehaſi. „ *Par le Seigneur.*

„ LECTURE. Alors un des ſept Anges qui avoit les ſept cornes vint „ me parler & me dit, venez, & je vous montrerai la condamnation de la „ grande Proſtituée, qui eſt aſſiſe ſur les grandes eaux, avec laquelle les Rois „ de la Terre ſe ſont corrompus, & qui a enyvré du vin de ſa proſtitution „ les habitans de la Terre. Et m'aiant tranſporté en Eſprit dans le deſert, „ je vis une femme aſſiſe ſur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms „ de blaſphême, qui avoit ſept têtes & dix cornes. Cette femme étoit vetuë „ de pourpre & d'écarlate; elle étoit parée d'or, de pierres précieuſes, & „ de perles; & avoit à la main un vaſe d'or plein des abominations & de „ l'impureté de ſa fornication (13). „

„ GRADUEL. Seigneur, qui eſt-ce qui demeurera dans votre taber- „ nacle, ou qui repoſera ſur votre Montagne?

„ VERSET. Celui qui marche ſans la tache de Simonie, & qui opere „ la Juſtice ſelon Dieu. *Alleluia.*

„ Il s'eſt engraiſſé, il s'eſt dilatté, il a regimbé contre Dieu, il a aban- „ donné le Seigneur qui l'a fait, il s'eſt addonné à l'iniquité de la Si- „ monie.

„ SEQUENCE. Evangile *Mat.* X. Jeſus dit à ſes Diſciples: Allez, „ prêchez l'Evangile en diſant, que le Roiaume des Cieux eſt proche. Rendez „ la Santé aux Malades, reſſuſcitez les Morts, guériſſez les Lepreux, chaſ- „ ſez les Demons, donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement, „ ne portez ni or ni argent dans votre bourſe.

„ OFFERTOIRE. Ils cherchent tout ce qui eſt de leur interêt, & „ non ce qui eſt de l'interêt de Jeſus-Chriſt.

„ SECRETE. O Dieu! qui, ſelon l'abondance de votre benignité, avez

(13) *Apocalypſe, Chap. XVII.*

An de J.C. 1418.

„ avez commandé de donner gratuitement les Sacremens & les Benefices „ Eccleſiaſtiques, accordez la grace de la converſion à ceux qui les vendent, „ & qui les achetent. Et s'ils ne veulent pas ſe convertir, faites-leur ſelon „ leur iniquité, afin que d'autres meilleurs qu'eux prennent leur Epiſcopat. „ *Par notre Seigneur.*

„ COMMUNION. Si mes Neveux ne dominent pas ſur les Benefices „ Eccleſiaſtiques mal acquis, je ſerai ſans tache, & je ſerai net du grand „ peché de la Simonie.

„ COMPLIES, ou POST-COMMUNION. Seigneur, qui nous avez „ fait part de vos dons gratuitement, nous vous prions que ceux qui ven- „ dent & qui achetent ces mêmes dons reçoivent inceſſamment le ſort de „ Judas qui vous vendit, vous qui vivez & regnez avec le Pere dans l'unité „ du St. Eſprit.

„ A la fin de cette Meſſe, on trouve ces paroles: *Cette Meſſe doit être* „ *chantée immediatement après la* Fête de la Chaire de St. Pierre.

„ Quand elle fut écrite, celui qui l'avoit dictée dit au Scribe: Je vous „ commande, de la part du veritable Epoux de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, de „ faire ſavoir promptement ce qui eſt écrit ci-deſſus au Roi Alfonſe, afin „ qu'il le preſente hardiment, & ſans delai, au Pape, & qu'il le prie de la „ part de Dieu, qu'en qualité de Paſteur, & de Chef de l'Egliſe, il prie „ lui-même & faſſe prier, que cette maudite rouille de Simonie ſoit ôtée de „ l'Egliſe. Car, je ſai que la fumée de la Simonie eſt montée dans le Ciel, „ & que la Juſtice divine en eſt tellement irritée, que ſi ce Pape-ci n'y ap- „ porte pas du remede, il doit ſavoir qu'il ſera frappé d'une grande plaie, „ qu'il tombera bien-tôt, que ſa force ſera foulée aux pieds & reduite à „ neant. Au lieu que s'il corrige cet Abus, il regnera ſur le Thrône de „ l'Egliſe, & triomphera de ſes ennemis. Cependant, qu'il ſache, qu'il „ n'a pas été elevé ſur la Chaire de St. Pierre par ſa propre vertu, mais par „ la permiſſion de Dieu, pour reformer l'Egliſe avec humilité & avec ſe- „ verité, en exerçant ſon pouvoir contre ceux qui ſeront rebelles à ſes or- „ dres (14). „ Le Pape voiant par ces Satyres, & par les plaintes conti- nuelles de toutes les Nations, qu'il n'y avoit plus moïen d'éluder la Refor- mation de l'Egliſe, en donna un Projet à examiner. Il rouloit ſur 18. Arti- cles aux quels je ne m'arrêterai pas.

Obſtina- tion de Benoit XIII.

Benoit XIII. avoit été depoſé par le Concile, & l'Election de Martin V. cauſa une grande joie, principalement dans la Ville de Rome, & fut reçue avec applaudiſſement de tout le Monde Chrêtien, qui voioit enfin la Lumiere après avoir gemi ſi long-tems dans les Tenebres. La joie fut d'au- tant plus grande & plus ſincere, que tous les Suffrages ſe réunirent dans l'E- lection de ce Pape. Toutes les Nations diviſées en divers Partis changerent tout à coup de ſentimens & d'inclinations en faveur du nouveau Pontife. Un très-petit nombre de Cardinaux, compagnons de la fuite & de l'obſtina- tion de Benoit, lui demeurerent attachez pendant quelque tems; mais, ils l'a-

(14) *Von der Hardt, Tom. IV. p.* 1505.

l'abandonnerent à la fin. Tous les Roiaumes & tous les Princes ſe detacherent de ſon Obedience, à la reſerve du Roi d'Ecoſſe & du Comte d'Armagnac (15). Dès que Martin V. eut donné avis de ſon Election au Roi d'Arragon, ce Monarque envoia des Prelats à Pierre de Lune, pour l'engager à reconnoître ce Pape. N'aiant pû rien obtenir de cet opiniâtre & ambitieux Vieillard, qui ſoutenoit toujours que l'Egliſe Univerſelle étoit renfermée dans Peniſcola, trois ou quatre des Cardinaux qui lui reſtoient encore lui preſenterent un Memoire très-fort, pour lui conſeiller de donner la Paix à l'Egliſe par ſon Abdication, & de reconnoître le Concile de Conſtance, & le Pape Martin V. Mais, leurs inſtances aiant été auſſi inutiles que celles des autres Prelats, deux de ces Cardinaux envoierent leurs Deputez à Conſtance, où ils furent reçus avec beaucoup de demonſtration de joie. Ils eurent audience le dernier de Janvier, & prêterent Serment de fidelité à Martin V. De ſorte que, ſelon Platine, il ne reſta plus que deux Cardinaux à Benoit XIII. Cependant, l'Empereur envoia en Eſpagne Alaman Adimar, Florentin, Cardinal de Piſe, pour engager les Rois d'Eſpagne à contraindre Benoit par les Peines Canoniques à ſe ſoumettre au Concile (16). Mais, Adimar n'y fut pas plus heureux que Bernard de Bourdeaux, qui avoit été envoié avant lui dans le même deſſein. Benoit ſe contenta de repondre, qu'on devoit ſe repoſer ſur lui du ſoin de pacifier l'Egliſe, & qu'il en vouloit conferer lui-même avec Martin V. puiſqu'on en parloit, diſoit-il, comme d'un homme ſi raiſonnable. Le Cardinal, regardant cette reponſe comme une vaine defaite, fulmina, de la part du Concile & du Pape, par tout l'Arragon, des Bulles d'Excommunication contre Benoit & contre les deux Cardinaux qui lui reſtoient encore, ſavoir Julien Dobla, & Dom Dominique de Bonne-Foy Chartreux, tous deux Eſpagnols (17).

An de J.C. 1418.

L'Hiſtoire nous apprend, qu'il ſurvint alors un Differend entre Martin V. & le Roi d'Arragon. Benoit XIII. en profita. Auſſi-tôt après l'Election de Martin, le Roi Alfonſe lui avoit envoié une Ambaſſade, pour lui faire quelques demandes, en conſideration des grandes depenſes, que lui & Ferdinand ſon Pere avoient été obligez de faire pour la Paix de l'Egliſe. Voici à quoi ſe reduiſoient ces prétenſions. Il demandoit à perpetuité le Droit de diſpoſer des Benefices de la Sicile & de la Sardaigne, ſans être ſujet à aucune redevance au Siege Apoſtolique, & outre cela une bonne partie de la Dixme des Biens Eccleſiaſtiques qui appartenoient au Siege de Rome dans l'Arragon. Il demandoit encore quelques Places du Domaine des Chevaliers de Rhodes, entr'autres Monçon & Peniſcola, & le Droit de donner un grand Maître à quelque Ordre de Chevalerie. On ignore quelle fut la reponſe du Pape ſur les derniers articles. Pour celui qui regardoit la Sicile & la Sardaigne, dont les Papes tiroient dix-huit mille florins tous les ans, Mar-

Differend entre Martin V. & le Roi d'Arragon.

(15) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, Tom. 3. pag. 468. 469.*

(16) *Raynaldi, Annal. Eccl. Tom. XVII. p. 3. Platine, in Mart. V. Von der Hardt, Tom. IV. p. 1509.*

(17) *Bzovius, an. 1417. §. 11.*

An de J.C. 1418. Martin ne jugea pas à propos d'aliener un revenu si considerable. Il offroit seulement de les ceder pour cinq ans au Roi d'Arragon. Ce dernier en fut si irrité, que depuis il soutint toujours Pierre de Lune, d'abord secretement, mais dans la suite tout ouvertement. Il rappella même, avant la fin du Concile, les Ambassadeurs qu'il avoit à Constance, & leur defendit l'entrée de son Roiaume, parce qu'il les soupçonnoit d'avoir mal soutenu ses interêts auprès du Pape, sur-tout à l'égard de la Sicile & de la Sardaigne. Il fit aussi revenir les Prelats qu'il avoit envoiez à Pierre de Lune, pour tâcher de le ranger à son devoir, & il combla d'honneurs les deux Cardinaux qui étoient demeurez fideles à ce prétendu Pontife. Comme Benoit avoit encore plusieurs Creatures en Espagne, cette Conduite du Roi d'Arragon fit qu'on s'émancipa dans ces Roiaumes à mal parler du Concile de Constance, de l'Election de Martin, & de la Dépositon de Benoit. On disoit, par exemple, que le Concile n'étoit pas legitime, n'aiant pas été convoqué par une Autorité legitime; qu'il ne l'avoit pas été non plus selon l'usage ordinaire; que tous ceux, qui avoient Droit d'y être, ne s'y étoient pas trouvez; que de 100. grands Prelats, dont l'Eglise étoit composée, il ne s'y en étoit pas trouvé le tiers. On ajoutoit à cela, qu'on n'avoit pas agi de bonne-foi avec Pierre de Lune; qu'il n'avoit point refusé absolument de ceder, ni de se soumettre au Concile, mais que Constance ne l'accommodoit pas, parce que ce n'étoit pas un lieu sûr, & que d'ailleurs il étoit trop éloigné: que l'Election de Martin V. n'avoit pas été libre, ni par consequent la Dépositon de Benoit, & qu'ainsi ce dernier étoit le vrai & unique Souverain Pontife. Plusieurs mêmes conseilloient à ce dernier, qui étoit fort versé dans les Affaires, de se transporter à Rome, ou à Avignon, dans l'esperance, qu'il y pourroit trouver assez de mécontens pour se former un bon Parti. Le Roi d'Arragon n'étoit pas faché, sans doute, de ces remuemens; mais, comme il ne vouloit pas passer pour être l'Auteur d'un pareil éclat, il envoia une autre Ambassade à Martin V. afin de réïterer ses Demandes. Tout ce qu'il put obtenir de ce Pape fut que si Alfonse pouvoit faire sortir Pierre de Lune de Penisçola, & le ranger à son devoir, il lui offroit pour recompense avec le Fort & la Ville, les revenus des Benefices qui en dependoient pendant leur vacance. Alfonse, plus irrité que jamais, repondit qu'il prétendoit bien se rendre Maître de Penisçola, mais qu'il n'useroit d'aucune violence envers Pierre de Lune. Ce qui fut entre Martin & Alfonse une semence d'inimitiez & de querelles, qui ne purent être terminées que par la mort de Benoit XIII (18). Un Auteur de ce tems-là nous apprend une particularité, qui, à ce qu'il pretend, ne contribua pas peu à l'obstination de Benoit. C'est que, lorsque ce Pape se retira d'Avignon, pour aller en Espagne, il rencontra un Abbé, qui lui prédit, qu'après bien des traverses, il iroit enfin à Rome, où il jouiroit paisiblement du Souverain Pontificat (19). Quand une passion est bien forte, on reçoit avec avidité tout

(18) *Bzovius, an.* 1417. *pag.* 547. *Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. VI. §.* 43. *pag.* 203.

(19) *Nider, de Visionib. pag.* 286. 204.

tout ce qui la flatte; & les plus grandes Visions, ou les plus grossieres Impostures, passent aisement pour des oracles. An de J.C. 1418.

Concordats du Pape.

Le principal dessein du Concile devoit être, comme on s'en flattoit, la Réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Mais le Pape avoit trouvé le moïen de l'éluder, en divisant les Nations, lors qu'elles s'assembloient pour en traiter. Il fit des Concordats avec les Allemands & les Anglois. Pour les François, ils n'approuverent pas d'abord le Projet de Martin V. „ On ne se pressa pas en France, dit le P. Daniel, de „ reconnoître ce Pape, par le chagrin qu'on y avoit contre l'Empe- „ reur. On y renouvella les anciennes Ordonnances pour la conservation „ des Libertez de l'Eglise Gallicane, sur-tout à l'egard de la Collation „ des Benefices. On fit des defenses de transporter de l'argent hors „ du Roiaume, ce qui regardoit particulierement Rome; mais, l'an- „ née suivante, on se conforma aux Decrets du Concile de Constan- „ ce, & Martin fut reconnu par-tout, excepté dans le Rocher de Penis- „ cola (20). „

Martin V. declare, qu'il n'est pas permis d'appeller du Jugement du Pape.

Cependant, le Pape abusoit de la facilité des uns, & se mettoit peu en peine de la resistence qu'il trouvoit dans les autres. Il donna une Bulle, *ad perpetuam rei memoriam*, par la quelle il declare, Qu'il n'est permis à personne d'appeller du souverain Juge, c'est à dire du Siege Apostolique, ou du Pontife Romain, qui est le Vicaire de Jesus-Christ sur la Terre; ni de decliner son Jugement dans les causes de foi, qui, comme causes majeures, doivent être remises à sa decision. Gerson parle de cette Constitution dans son Dialogue Apologetique, où il temoigne que ceux qui l'ont vuë assurent, qu'elle tend à detruire toute l'Autorité, non seulement du Concile de Pise, mais de celui de Constance, & à rendre nul tout ce que ces Conciles ont fait, soit en elisant un Pape, soit en rejettant les Intrus (21). C'est ce qui lui donna occasion de composer vers la fin du Concile son Traité où il examine, *s'il est permis d'appeller du Jugement du Pape, & en quel cas?* Il y réfute solidement la prétension de Martin V (22).

Supplice de Jean Hus, & de Jerome de Prague.

J'ai marqué en son lieu l'empriſonnement de Jean Hus; mais, je dois parler ici de son supplice. „ Les Seigneurs de Boheme demanderent la de- „ livrance de Jean Hus, arrêté au préjudice du sauf-conduit qui lui avoit „ été accordé par l'Empereur. Le Concile ne les ecouta point, & fit ve- „ nir Jean Hus. Il nia qu'il eut enseigné que la substance du pain & du „ vin demeuroient dans l'Eucharistie, après la consecration: il dit qu'il „ n'avoit point approuvé les erreurs de Wiclef; mais, qu'il y avoit quel- „ ques unes de ses Propositions, qu'il croioit que l'on avoit condamnées „ sans raison. On lui lut 39. articles, qu'on disoit être tirez de ses Li- „ vres. On l'exhorta de les abjurer, & de se soumettre au Concile. Il „ fit reponse, qu'entre ces Propositions, il y en avoit plusieurs qu'il n'avoit jamais

(20) *Daniel, Hist. de France, tom. 3. p. 883.*
(21) *Gerson. Op. tom. II. pag. 390.*
(22) *Ubi supr. pag. 303.*

An de J.C. 1418.

„ jamais soutenuës, & qu'à l'egard des autres, il étoit prêt d'expliquer „ son sentiment. Ceci se passa dans les Congregations qui précederent la „ quinzieme Session du Concile à la quelle Jean Hus comparut. On com- „ mença par y condamner les erreurs de Wiclef; ensuite, on lut 30. „ Propositions tirées des Livres de Jean Hus. . . . On lut encore quanti- „ té d'autres articles d'accusation prouvez par temoins contre lui, & en- „ suite sur la requisition du Pomoteur, le Concile condamna ses Livres, „ & le condamna lui-même comme heretique manifeste & convaincu d'a- „ voir enseigné plusieurs heresies, obstiné & incorrigible, à être deposé, „ degradé & livré au bras seculier, ce qui fut executé sur le Champ. „ Des Evêques, nommez par le Concile, le depouillerent des habits sacerdo- „ taux, le degraderent, & lui aiant mis sur la tête une mitre de papier sur „ la quelle il y avoit des Demons peints avec cette inscription *Heresiarque*, „ le livrerent à l'Empereur, qui le mit entre les mains du Duc de Bavie- „ re. Ses livres furent brulez à la porte de l'Eglise. Pour lui, il fut con- „ duit dans le Fauxbourg, attaché à un poteau, & brulé vif, aiant persi- „ sté jusqu'à la mort dans ses erreurs. Quand il eut été executé, on pres- „ sa Jerôme de Prague, qui étoit en prison, de faire abjuration de ses „ erreurs: il y consentit, & aiant été amené au Concile dans la Session 19. „ tenuë le 23. de Septembre, il y lût une Retractation par la quelle il ana- „ thematizoit les erreurs de Wiclef & de Jean Hus, & protestoit qu'il „ étoit du sentiment de l'Eglise Romaine, du St. Siege Apostolique, & „ du Concile, & faisoit profession de suivre sa Doctrine en toutes choses, „ & qu'il anathematizoit ceux que le Concile avoit condamnez. Nonob- „ stant cette Retractation, il fut remis en Prison, & bientôt après accusé „ de n'avoir pas fait cette Retractation sincerement, & d'enseigner les mêmes „ erreurs. On proposa même contre lui de nouveaux chefs d'accusa- „ tion: lui-même aiant été examiné devant les Prelats de Congregation, „ declara qu'il se repentoit de s'être retracté, & d'avoir approuvé la Con- „ damnation de Jean Hus & de Wiclef. Le Peres du Concile, cer- „ tains par son propre aveu de sa rechute, le firent venir dans la Session „ 21. où il declara qu'il persistoit dans sa derniere Retractation, en faisant „ neanmoins profession de tenir la Transubstantiation. Il fut condamné „ comme heretique relaps, livré au bras seculier, & conduit au supplice, „ qu'il souffrit avec fermeté (23).

Sujets de plainte, contre le Pape.

Après avoir fait tant de grandes choses, le Concile fut congedié par une Bulle de Martin V. Ce Pontife avoit pris, autant qu'il se pouvoit, toutes les mesures nécessaires par raport à ses interêts & à son autorité. Il avoit prétendu remplir la promesse qu'il avoit faite de reformer l'Eglise, quoiqu'il n'eut rien fait que pour l'eluder. Les Concordats qu'il avoit faits avec les Nations avoient été rendus publics, & il les avoit consignez dans la Chancellerie, dont il avoit aussi publié les Regles. Jean XXIII. avoit acquiescé à sa Déposition, Gregoire XII. étoit

(23) *Histoire de l'Eglise en Abregé, tom. 3. pag. 502. & suiv.*

étoit mort, le Concile avoit depoſé Benoit XIII.; & Martin V. n'avoit plus rien à deſirer, ni à exiger de cette Aſſemblée à cet egard. Il eſt vrai qu'à la reſerve des Italiens, les Nations n'avoient pas lieu d'être fort ſatisfaites de ce Pontife. Les François n'avoient point acquieſcé à ſon Concordat, parce qu'il étoit contraire aux Libertez de l'Egliſe Gallicane; & le refus opiniatre, qu'il avoit fait de condamner les erreurs de Jean Petit, étoit encore un ſujet de mécontentement bien legitime pour les Ambaſſadeurs de France. Les Polonois avoient appellé de ſon jugement, ou plutôt de ſon déni de juſtice, au Concile prochain. Le Roi d'Arragon étoit irrité du refus qu'il lui avoit fait au ſujet des Benefices de la Sicile. Le Clergé d'Allemagne ſe trouvoit opprimé par l'ordre qu'il avoit donné de lever pendant un an les Dixmes des Benefices Eccleſiaſtiques, pour dedommager l'Empereur. Il ne paroit pas de mécontentement public de la part des Anglois; mais, il eſt conſtant que le leger eſſai de Reformation, qu'il avoit donné dans la Seſſion 43. ne repondoit point aux Projets qu'ils en avoient faits depuis long-tems. D'ailleurs, nous apprenons par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. Collier, que dès que Martin V. eut quitté le Concile, il ne ſe mit pas beaucoup en peine du Concordat qu'il avoit fait avec les Anglois. Il s'attribua la diſpoſition de tous les Evêchez, caſſa les Elections des Chapitres, & créa dans l'eſpace de deux ans treize Evêques dans la Province de Cantorberi. Le même Auteur ajoute, qu'environ le même tems, il fit Archidiacre de Cantorberi Proſper de Colonne ſon neveu, qui n'avoit que quatorze ans (24). Quoiqu'il en ſoit, Martin V, ſe voiant reconnu à peu-près de toute la Chrêtienté, ſe mettoit peu en peine de tous ces mecontentemens, & il n'aſpiroit plus à s'en retourner promptement en Italie, pour y affermir ſon autorité, & pour y retablir les affaires du Siege de Rome, qui étoient alors en grand desordre. Le Mecredi 4. de Mai, il fit publier, que, ſans nul delai, il étoit reſolu de partir de Conſtance le Lundi ſuivant. Il ſembloit pourtant qu'on ne s'attendit pas à un ſi prompt depart. L'Empereur en fut ſurpris & choqué. Il le pria très-inſtamment de demeurer à Conſtance le reſte de l'année, pour terminer pluſieurs Affaires qui reſtoient encore à regler. Il auroit même bien voulu l'engager à tenir ſa Cour en Allemagne; & il lui offroit pour cela Baſle, Strasbourg, Mayence, ou telle autre Ville qu'il voudroit y choiſir (25). Platine nous apprend que d'autre côté les François firent tout ce qu'ils purent pour l'engager à établir ſon ſiege à Avignon, à l'exemple de quelques uns de ſes Predeceſſeurs (26). Mais, il repondit à ces diverſes inſtances, que ce qu'on ſouhaitoit de lui n'étoit pas en ſon pouvoir. Que le Patrimoine de l'Egliſe étoit au pillage en l'abſence de ſon Paſteur, par la tyrannie de pluſieurs Princes qui en diſpoſoient à leur gré. Que la Capitale de la Chrêtienté étoit cruellement expoſée aux fleaux de la Guerre, de la famine, de la peſte, & des diſcordes civiles, ſans compter les Baſiliques

An de J.C. 1418.

&

(24) *Collier, Hiſt. Eccl. d'Anglet. pag.* 647.
(25) *Windeck, apud Von der Hardt, tom. IV. pag.* 1580.
(26) *Platine, in Mart. V.*

An de J.C. 1418.

& les Chapelles des ſaints Martyrs, dont la plupart étoient tombées en ruine, & qui toutes alloient perir, ſi on n'y apportoit un prompt ſecours. Il les prioit de ceder à la raiſon & à la néceſſité, puis qu'au fond étant reconnu de tout le Monde pour Succeſſeur de St. Pierre, il étoit juſte qu'il allât ſe mettre ſur le Thrône de cet Apôtre, & que l'Egliſe Romaine étant le Chef & la Mere de toutes les Egliſes, il falloit que le ſouverain Pontife reſidât à Rome, comme un bon Pilote doit ſe tenir à la poupe, & non à la proue du Vaiſſeau. Il fallut acquieſcer à ſes raiſons, ſans qu'on pût rien obtenir qu'un delai de quelques jours. Il fit donc publier ce jour là-même, que tous ceux qui devoient l'accompagner ſe tinſſent prêts à partir dans quinze jours pour Geneve, où il avoit reſolu de tenir ſa Cour, en attendant qu'il pût ſe rendre à Rome en toute ſureté. Comme il n'y avoit plus moien de ſe relever de la faute qu'on avoit faite, d'elire un Pape avant que d'avoir bien arrêté tous les Articles de la Reformation de l'Egliſe, l'Empereur, qui ne pouvoit plus retenir Martin V, penſa auſſi à ſon depart (27).

Depart de Martin V.

Enfin, le Pape partit de Conſtance le 16. de Mai en grande ceremonie. Reichantal en a fait un detail aſſez curieux. D'abord marchoient douze Chevaux de main caparaçonnez d'ecarlate. Ils étoient ſuivis de quatre Gentishommes à cheval, portant ſur des piques quatre Chapeaux de Cardinaux. Après eux marchoit un Prêtre, qui tenoit une Croix d'Or. Il étoit ſuivi d'un autre Prêtre, qui portoit le St. Sacrement. A la ſuite, on voioit marcher douze Cardinaux, ornez de leurs Chapeaux rouges, & ſuivis d'un Prêtre monté ſur un Cheval blanc, & preſentant le St. Sacrement au Peuple ſous une eſpece de dais, environnez de gens qui portoient des cierges. Après lui venoit Jean de Suzate, Theologien de Weſtphalie, qui portoit auſſi une Croix d'Or, & qui étoit environné des Chanoines & des Senateurs de la Ville, tenant des Cierges dans leurs mains. Le Pape parut enfin dans ſes Habits Pontificaux, & monté ſur un Cheval blanc. Il avoit ſur la Tête une Tiare enrichie de quantité de pierreries, & marchoit ſous un dais, qui étoit porté par quatre Comtes. L'Empereur tenoit à droite les Rênes du Cheval du Pape, & il étoit ſuivi à la même main de Louis Duc de Baviere d'Ingolſtad, qui relevoit la houſſe ou le drap du Cheval. L'Electeur de Brandebourg tenoit les Rênes à gauche, & à la même main, Fréderic d'Autriche faiſoit le même Office que Louis d'Ingolſtadt. Il y avoit quatre autres Princes de coté & d'autre, qui tenoient la houſſe du Cheval. Le Pape étoit ſuivi d'un Cavalier, qui portoit un Paraſol, ou un Parapluie, ſelon le beſoin. Enſuite, marchoit tout le Clergé, & toute la Nobleſſe à cheval en ſi grand nombre, que ceux qui furent les temoins de ce ſpectacle en compterent juſqu'à quarante mille, ſans parler de la foule du Peuple, qui ſuivoit à pied. Lorſque Martin V. fut à la Porte de la Ville, il deſcendit de Cheval, & quitta ſes Habits Sacerdotaux, pour prendre un habit rouge: il prit auſſi un autre Chapeau, & mit ce-

(27) *Lenfant Hiſt. du Conc. de Conſt. Liv. VI. §. 80.*

celui qu'il portoit sur la tête d'un Prelat qui n'est pas nommé. Ensuite, il monta à Cheval, aussi bien que l'Empereur & les Princes, qui l'accompagnerent jusqu'à Gotleben, où il se mit sur le Rhin pour aller à Schathouse. Les Cardinaux & le reste de sa Cour le suivirent par Terre, & l'Empereur s'en retourna à Constance avec les autres Princes. An de J.C. 1419. 1420.

De Schafhouse, le Pape vint à Berne, où il sejourna quelques jours, logé chez les Dominicains. De-là, il se rendit à Geneve, où il avoit promis de tenir sa Cour quelque tems, pour contenter en quelque façon les Allemands & les François, parce que cette Ville est entre la France & l'Allemagne (28). Il y arriva le 11. de Juin, accompagné de quinze Cardinaux, & du Duc de Savoye, & il se logea chez les Cordeliers de Rive. On lui attribue un Statut, par lequel il étoit defendu d'admettre aucun Chanoine dans l'Eglise de St. Pierre, qui ne fût Gentilhomme, ou Docteur en l'une des Facultés (29). Il donna dans cette Ville Audience aux Ambassadeurs d'Avignon, qui lui vinrent prêter Serment de fidelité (30). Enfin, on a plusieurs Bulles de ce Pape dattées de Geneve. Le 3. de Septembre, Martin V. quitta Geneve, pour aller à Milan, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Duc Philippe-Marie. De Milan, il alla à Mantouë, où il sejourna environ 4. mois; & ce fut là, qu'il fit la Paix entre le Duc de Milan, & Pandolfe Malatesta. Il ne jugea pas à propos d'aller à Bologne, parce que cette Ville avoit secoué le Joug du St. Siege, à la nouvelle de la Déposition de Jean XXIII; mais, il se rendit à Florence, où il sejourna près de deux ans, en attendant qu'il pût entrer à Rome, dont le General Braccio occupoit une partie. Si l'on en croit Pogge Florentin & Leonard Aretin, qui devoient le bien savoir, Martin V. ne fut pas fort bien reçu, ni fort bien traité, à Florence. Ces Auteurs disent que les Enfans chantoient publiquement contre lui cette Chanson: *Papa Martino non vale un quattrino*, sans que le Magistrat se mit en devoir de reprimer cette licence. Ce Pape dissimula pour lors son ressentiment, bien resolu de le faire éclater à la premiere occasion favorable. *Je leur ferai bien voir*, disoit-il à Leonard Aretin son Secretaire, *que je vaux plus d'un quadrain* (31). Pogge, d'ailleurs grand Partisan de sa Patrie, la blame de s'être si mal menagée en cette occasion. „ La Ville, dit-il, s'étoit enrichie & considerablement augmen- „ tée à la faveur d'une longue Paix. Enflée de sa prosperité, elle se croioit „ en pouvoir de mepriser tout le Monde, & le Pape lui-même, sans pen- „ ser à l'inconstance de la Fortune, qui n'est jamais plus redoutable que „ quand elle caresse le plus (32). „ Une autre chose avoit vivement piqué Martin V. C'est que les Florentins avoient soutenu Braccio, qui s'étoit emparé de plusieurs Villes de l'Etat de l'Eglise, & même de Rome, & qu'ils avoient accordé le Droit de Bourgeoisie à ce General (33). Cependant, il ne laissa pas de regler plusieurs Affaires à Florence. Il y reçut

Voiage du Pape.

les

(28) *Sponde*, *An.* 1418. §. 9.
(29) *Hist Manusc. de Geneve.*
(30) *Raynaldi*, *an.* 1418. §. 36.
(31) *Aretin*, *Hist. Florent.*
(32) *Pogge*, *Hist. Flor. Liv. V. pag.* 203.
(33) *Pogge*, *ibid.*

An de J.C. 1420.

les quatre Cardinaux de Pierre de Lune, & leur reſtitua leurs Dignitez.

Mort de Jean XXIII.

Martin V. avoit dechargé l'Electeur Palatin de la Garde de Balthazar Coſſa auparavant Jean XXIII. & cependant il étoit encore en priſon à Heydelberg. Quelques Citoïens de Florence, & ſur-tout Coſme de Medicis, firent de grandes inſtances auprès du Pape pour ſon élargiſſement. Martin le promit, & envoia même un Legat pour demander la Liberté de cet *Ex-Pape* Priſonnier depuis près de 4. ans. Mais, ce dernier n'attendit pas l'arrivée du Legat. Il racheta lui-même ſa Liberté pour 30000. écus d'or de rançon qu'il païa à l'Electeur Palatin (34). Comme Balthazar Coſſa ſe diſpoſoit à aller à Florence, étant averti qu'on lui dreſſoit des embuches en chemin, il prit le parti d'aller trouver Thomas Fregoſe ſon ancien ami, & alors Doge de Genes, non ſans donner de grands ſoupçons de minuter quelque revolte, & de vouloir renouveller le Schiſme en remontant ſur le Thrône Pontifical, parce qu'on le croioit incapable de ſe contenter d'une vie privée. Cependant, quelque tems après, il alla de ſon bon gré, & ſans aucune convention, ſe jetter aux pieds de Martin V. & le reconnoître pour Pape legitime, au grand étonnement de tout le monde. Ce dernier en fut ſi touché, qu'il le crea Cardinal Evêque de Freſcati, & l'honnora toujours en public & en particulier comme les autres Cardinaux. Mais, il ne jouit pas long-tems de ces honneurs qu'il trouvoit beaucoup au-deſſous de ſon ambition. Il mourut quelques mois après à Florence. Quelques-uns prétendent que ce fut de chagrin; d'autres diſent qu'il fut empoiſonné (35). Il fut enterré honnorablement dans l'Egliſe de St. Jean, qui n'eſt pas éloignée de la Cathedrale. On mit ces paroles ſur ſon Tombeau: *Ici repoſe le corps de Balthazar Coſſa ci-devant Pape Jean XXIII.* On pretend que ces honneurs lui furent rendus à la ſollicitation de Coſme de Medicis, qui avoit tellement accumulé ſes Threſors par l'argent de Jean XXIII, qu'il s'étoit rendu tout puiſſant à Florence, & qu'il paſſoit pour l'homme le plus riche de toute l'Italie & même des Païs Etrangers (36). Pendant que Martin V. étoit à Florence, il y vint des Ambaſſadeurs de l'Empereur de Conſtantinople lui offrir d'embraſſer la Foi des Latins, pourvû qu'on lui fit des conditions raiſonnables. L'Ambaſſade fut fort bien reçuë, & le Pape nomma un Cardinal Legat pour negocier cette Affaire à Conſtantinople.

Le Pape ſe reconcilie avec les Florentins.

Comme le General Braccio retenoit toujours une grande partie de la Ville de Rome, & du Patrimoine de St. Pierre, ſans avoir égard aux Remontrances du Pape, ce dernier lança l'Excommunication contre lui, & contre ſes Complices; mais, ils en tinrent ſi peu de compte, qu'ils excommunierent le Pape lui-même. Cependant, peu de tems après, ce General fit ſa Paix avec Martin V. par l'entremiſe des Florentins, qui, comme on l'a vû, lui furent toujours fort favorables. Quoique Martin V. en eut temoigné du mé-

(34) *Platine, in Mart. V.* pag. 158.
(35) *Antonin, Hiſt. Part.* 3. *Tit.* 22. *c.* 7. (36) *Platine, ubi ſupr.*

mécontentement, & que les vers qu'on avoit chantez contre lui dans les ruës lui tinſſent encore au cœur, il ſe laiſſa pourtant fléchir à ce Diſcours de Leonard Aretin ſon Secretaire: „ Eſt-il poſſible, Très-Saint Pere, que „ vous faſſiez attention à ce que diſent des Enfans? Dans quelle Ville avez- „ vous trouvé plus d'agrémens & plus d'avantages qu'à Florence, tant „ pour vous, que pour le Siege de Rome? Vous y avez été reçu dans un „ tems que vous ne poſſediez nulle part aucun Domaine temporel. Toutes „ vos Villes étoient occupées par vos ennemis. Bologne s'étoit revoltée; „ deſorte que, pour venir de Ferrare à Florence, il vous a fallu faire un „ grand detour par les Villes de Ravenne & de Forli. C'eſt pendant votre ſe- „ jour ici, que Bologne & les autres Villes ſont rentrées dans leur devoir, & „ rien n'y a plus contribué que les Négociations de cette Republique. C'eſt „ par ſon entremiſe, que Braccio s'eſt ſoumis, & qu'il a rendu les Villes „ qu'il avoit uſurpées. Vous y avez eu la gloire & le plaiſir d'y voir venir „ les Cardinaux d'Eſpagne; pour vous reconnoître; & c'eſt ici propre- „ ment, que les trois Obediences ſe ſont réunies dans votre perſonne. Ja- „ mais Jean XXIII. n'auroit pû ſe reſoudre à venir ſe ſoumettre dans un „ autre lieu qu'à Florence, où il ſe trouvoit en ſureté, & où il avoit „ quantité d'amis. „ Martin appaiſé & perſuadé par ce Diſcours, fit venir les Magiſtrats de Florence, les remercia de leur favorable recep- tion & de leurs bons offices. Entr'autres temoignages de ſa recon- noiſſance, il érigea leur Egliſe en Metropole, & partit pour Rome. Il y fit ſon entrée le 22. de Septembre 1420. au milieu des cris de joie & des acclamations du Peuple; & la joie fut ſi grande, que le jour de cette entrée fut marqué dans les Faſtes de la Ville, pour en conſerver éternellement la Memoire. Le Pape y fut reçu comme le P. de la Patrie, qui y étoit attendu depuis long-tems. Il trouva Rome depeuplée & preſ- que ruinée, les Egliſes & les Maiſons en fort mauvais état; les ruës deſer- tes & abandonnées, par les deſordres que les derniers troubles y avoient cau- ſés. Il s'appliqua avec tant de ſoin à la reparer, à en policer les habitans, & à relever les Edifices qui étoient en ruine, qu'en peu de tems elle reprit ſon ancienne ſplendeur, & parut plus brillante que jamais. C'eſt ce que nous apprennent les Auteurs contemporains.

An de J.C. 1420.

Il y eut quelque mesintelligence entre Sforce & Carracciolo. Le premier appella en Italie Louis III. Duc d'Anjou, du conſentement du Pape, pour chaſſer Carracciolo: & celui-ci, pour ſe maintenir, engagea la Reine Jeanne II. à adopter & à declarer ſon Heritier & ſon Succeſſeur à la Couronne de Naples Alfonſe Roi d'Arragon; &, du conſentement de cet- te Reine, il appella à ſon ſecours Braccio de Perouſe. Braccio, s'étant en- core revolté contre le Pape, ſe vanta de le reduire dans un état ſi miſera- ble, qu'il ſeroit contraint de dire des Meſſes baſſes à ſix deniers (37). Le Pape, irrité de ces menaces, defendit par une Bulle de païer aucun Tribut à la Reine Jeanne (38). Mais, en même tems, il n'oublia rien pour faire la Paix

An de J.C. 1421.

Le Pape favoriſe Louis d'Anjou contre Alfonſe d'Arragon.

(37) *St. Antonin, tit. 22. c. 7. §. 4.*

(38) *Apud Raynald. an. 1421. §. 1.*

An de J.C. 1421. Paix entre le Roi Alfonſe & le Duc d'Anjou. Pour cet effet, il envoia deux Cardinaux, qui firent conſentir Alfonſe à une Trêve, à condition que Louis d'Anjou remettroit toutes ſes Places, excepté Aquila, entre les mains du Pape, juſqu'à ce qu'on eut vû s'il ſe pourroit faire entr'eux une bonne Paix; & ſur cela Louis alla trouver le Pape à Rome, & Alfonſe ſe retira dans Naples. Celui-ci n'y fut pas plutôt, que, pour épouvanter le Souverain Pontife, & pour en tirer enſuite ce qu'il ſouhaitoit, il ſe ſervit, ſelon ſa coutume, de ſon fantôme, Pierre de Lune, menaçant hautement de reduire tous ſes Etats ſous ſon Obedience. Et, en effet, il ſouffroit deja qu'on le reconnût en Arragon, & qu'on y parlât publiquement contre le Concile de Conſtance. Deſorte que le Pape ſe vit obligé de remettre entre les mains d'Alfonſe, du conſentement de Louis d'Anjou, les Places qu'il avoit en depôt, par le Traité qu'on venoit de conclure. Après quoi Sforce, voiant que tout ſe declaroit pour la Reine Jeanne & pour Alfonſe, ſe rendit aux preſſantes ſollicitations qu'on lui faiſoit continuellement de la part de la Reine de Naples, & ſe remit dans ſon Parti (39).

An de J.C. 1422. Alfonſe, voiant qu'il tiroit tant d'avantage de la peur que le Pape paroiſſoit avoir du Retabliſſement de l'Obedience de Pierre de Lune, voulut encore, en renouvellant ſes menaces avec plus de hauteur qu'auparavant, que Martin V. le reconnût Roi de Naples. Alors le Pape, voiant que cet injuſte Prince abuſoit de ſa patience & de ſa trop grande facilité, & qu'il ne gardoit plus de meſures avec lui, ſe reſolut d'agir avec plus de fermeté, & lui fit dire qu'il ne feroit jamais en ſa faveur une pareille injuſtice; que Jeanne l'avoit bien pû adopter, mais non pas lui donner un Roiaume que le Roi Louis tenoit de ſon Pere, à qui les Papes Alexandre V. & Jean XXIII. l'avoient confirmé; que pour lui, il avoit fait la même choſe en confirmant deux Bulles de ſes Predeceſſeurs, & le Decret du Concile de Conſtance. Qu'ainſi, Louis n'aiant rien fait contre le St. Siege, qui meritât d'être privé de la grace qu'il en avoit reçuë, il ne falloit pas croire, qu'on dût jamais revoquer une choſe ſi ſolidement établie, & ôter un Roiaume à un Prince, qui, à l'exemple de ſes Predeceſſeurs, étoit Protecteur de l'Egliſe, pour le tranſporter à celui qui la perſecutoit, en accordant encore ſa Protection aux reſtes du Schiſme. Cette Réponſe fut cauſe qu'Alfonſe ſe declara ouvertement ennemi du Pape, & Fauteur de Pierre de Lune, pour lequel il emploïa tout ſon credit, afin qu'on le reconnût en Arragon, & même dans le Roiaume de Naples; mais, il ne réuſſit pas tout à fait (40).

Alfonſe ne peut obtenir du Pape d'être reconnu Roi de Naples.

An de J.C. 1423. Conformement au Decret du Concile de Conſtance, & ſur les Repreſentations de l'Univerſité de Paris, Martin V. fit aſſembler un Concile à Pavie, au mois de Mai. Bientôt après, il fut transferé à Sienne, où les Prelats firent un Decret foudroiant contre les Wicleſites & les Huſſites; enjoignant aux Ordinaires & aux Inquiſiteurs de veiller à la Condamnation & à la Punition des Heretiques, ou de leurs Fauteurs, ſous peine de ſuſpen-

Concile de Pavie.

(39) *Contin. de Fleury, tom. 21. pag. 658.* (40) *Ubi ſupr.*

suspense de quatre mois, en cas de negligence. On y renouvella, & on y aggrava même, le Decret du Concile de Constance contre l'Anti-Pape Pierre de Lune, qui dans son Rocher de Penisçola copioit toujours le ton & les manieres d'un Pape legitime (41). An de J.C. 1423.

Les Affaires de Naples se brouilloient de plus en plus par la jalousie & la mauvaise intelligence de la Reine Jeanne & de son fils d'adoption. Elle se plaignoit, qu'il usurpoit trop d'autorité avant le tems. Les habitans des Villes & des Bourgades étoient partagez en differentes factions. La Fortune des Arragonois chanceloit. On craignoit une rupture ouverte, des hostilitez de part & d'autre, & une Guerre declarée. La Reine de Naples trouvoit fort mauvais, que le Roi abusât visiblement de son autorité; car il changeoit les Gouverneurs des Places & les Garnisons, obligeoit les gens de Guerre à faire entre ses mains le serment de fidelité, renversoit enfin les Loix, les usages, les mœurs, & les coutumes anciennes de la Nation. Telles étoient les plaintes que la Reine faisoit de son fils adoptif, Princesse volage & d'un esprit leger & inconstant. La presence du Roi d'Arragon commençoit à l'importuner. Elle l'avoit comblé de caresses & d'eloges après sa Victoire, quand il força Louis d'Anjou à lever le Siege de Naples qui étoit aux abois. Cette Princesse étoit douce & complaisante, quand elle avoit tout à craindre, haute & ingrate, en se voiant hors de peril; vice ordinaire, & presque inseparable de la corruption du cœur humain. Alfonse, qui connoissoit parfaitement la foiblesse de la Reine, l'indiscretion, l'impudence, & la honte publique de ses Amours, songeoit à l'enlever de Naples, pour la faire conduire en Catalogne. Il ordonna pour ce sujet d'equiper en toute diligence une Flotte en Espagne. La Reine ne fut point trompée à ces préparatifs, soit qu'elle fût naturellement soupçonneuse & defiante, ou que le Mystere de cet armement lui eut été revelé par des avis fideles; car, il est presque impossible de cacher long-tems un secret dans des Dissensions domestiques. La liaison entre les Napolitains & les Arragonois étoit alors fort interrompuë. On commença à faire des plaintes de part & d'autre, & à s'accuser reciproquement de perfidie & de se dresser des embuches, ce qui étoit vrai. Le Roi se tenoit dans le Château neuf. La Reine se retrancha à la Porte de Capouë, fortifiée comme une Citadelle. Toute la Ville de Naples se vit partagée en deux Factions depuis ce tems-là, des Arragonois & des Angevins, noms odieux aux Napolitains, qui ont toujours conservé cette haine. Le Roi, pour n'être point obligé de sortir du Château neuf, feignit d'être malade. Jean Carracciolo, Senéchal de Naples, tout puissant sur l'Esprit de la Reine & son favori au delà des bornes de la bienseance, fut enlevé en allant lui rendre visite. Cet enlevement fit beaucoup d'eclat & de bruit à la Porte de Capouë. On leva les Ponts, on se fortifia en diligence. Une grande multitude de Monde & de Soldats volerent au secours de la Reine, & la delivrerent du peril. On combatit à coups de flêches & de dards. Il s'y fit un

Brouilleries entre la Reine de Naples & Alfonse d'Arragon.

(41) *Tom. XII. Concil. Labbei pag.* 367.

An de J.C. 1423.

un grand carnage: le Roi même y fut en peril de la vie, contraint d'abandonner son entrepriſe & de ſe retirer; ce fut là le commencement de la Guerre civile. On donnoit de petits combats dans les Ruës, & dans les Places publiques de la Ville, qui ſe vit tout à coup partagée en factions. La Fortune ſe declara d'abord pour le Parti des Arragonois, qui ſe rendirent les Maîtres de la Ville, & la pillerent. Ils y mirent le feu, qui en conſuma une grande partie. On aſſiegea la Forteresſe où la Reine s'étoit retranchée; mais, quelques efforts que fiſſent les Arragonois pour la prendre, ils n'en purent venir à bout. La bonté de la Forteresſe, la valeur & le courage des Soldats qui la defendoient, la ſauverent, & rendirent inutiles toutes les attaques & tous les efforts des Arragonois. Sforce, qui avoit un corps de troupes auprès de Naples, accourut au ſecours de la Reine. En même tems, Bernard Cabrera vint de Catalogne aborder à Naples avec une Armée Navale, qui releva les forces abbatuës des Arragonois. On recommença donc à ſe battre tout de nouveau dans la Ville, avec un grand carnage & des ravages horribles. La Reine ſe retira dans Averſe. Sforce l'accompagnoit & l'eſcortoit avec ſes troupes & cinq mille Bourgeois pleins d'affection. On fit l'echange des Priſonniers de part & d'autre; & Carracciolo fut mis en Liberté. La Reine outrée de depit caſſa l'adoption d'Alfonſe, pour le punir comme un ingrat indigne de ſes bontez. Elle appella de Rome Louis d'Anjou, qu'elle ſubſtitua en la place d'Alfonſe, & le fit d'abord Duc de Calabre, titre ordinaire du préſomptif Heritier de la Couronne. Sforce & Carracciolo furent les premiers qui lui inſpirerent ce deſſein. Depuis cette Declaration de la Reine, la Fortune des Arragonois commença à changer de face, & à decliner. Alfonſe prit la reſolution de retourner en Eſpagne, pour y lever en toute diligence de nouvelles troupes, quoiqu'il fit ſemblant d'y paſſer pour retirer de Priſon le Prince Henri ſon frere (42).

Lettre du Pape à l'Empereur contre les Huſſites.

Cependant, les Huſſites, plus animez que jamais par la perſecution qu'on leur faiſoit depuis la mort tragique de leur Chef, portoient de tous côtés le fer, le feu, la deſolation, & le carnage. Le Concile de Sienne venoit encore de les irriter par le Decret qu'il avoit fait contr'eux. Mais le Pape, qui ne vouloit pas les menager, ecrivit à l'Empereur, aux Princes Eccleſiaſtiques & ſeculiers d'Allemagne, & au Roi de Pologne, de raſſembler leurs Troupes pour tenter une nouvelle expedition en Boheme. 1. Martin temoigne à Sigiſmond, qu'il avoit eu l'année precedente une extrême joie d'apprendre que le Roi de Pologne, le Duc de Lithuanie, le Roi de Dannemarck, les Ducs d'Autriche & de Miſnie, & les autres Princes d'Allemagne avoient joint leurs forces aux ſiennes, pour extirper les Heretiques de Boheme, ou pour les convertir. 2. Mais, il ne diſſimule pas, que ſa joie s'étoit changée en une douleur très-amere, en apprenant que tout ce beau projet s'en étoit allé en fumée; que le Roi de Pologne n'étoit point venu, que le Roi de Dannemarck avoit retiré ſon Armée, que l'ardeur des Princes

(42) *Bellegarde, Hiſt. Gener. d'Eſpagne, T. 3.*

ces d'Allemagne s'étoit ralentie, ſans avoir egard aux *Saintes Predications* qu'on leur faiſoit aſſiduement, pour les animer à un ſi pieux deſſein. 3. Il repreſente à Sigiſmond, que c'eſt une honte à toute la Chrêtienté, & ſur-tout aux Princes d'Allemagne, de ne pouvoir, ou de ne vouloir pas, extirper une Hereſie née dans leur ſein, & cela dans un petit coin du Monde. 4. Il fait voir à l'Empereur, qu'il y va de ſon interêt, plus que de celui d'aucun autre Prince, non ſeulement par ſa qualité d'Empereur, mais auſſi par celle de Defenſeur de l'Egliſe, que cette Dignité lui donne, & ſur-tout par ſa qualité de Roi de Boheme. Quand même, dit le Pape, il n'iroit pas de votre faute, vous ſeriez reſponſable devant le Public des malheurs de l'Egliſe. Tous les Peuples de la Chrêtienté ont les yeux ſur vous, parce que, quand même cette Hereſie ſe ſeroit elevée ſur d'autres terres que les vôtres, on attendroit de votre qualité d'Empereur, que vous vous employaſſiez de toutes vos forces à l'eteindre, comme ont fait vos Predeceſſeurs. 5. Il lui repreſente que ce ſeroit une grande difformité, & une grande breche dans l'Empire Romain, ſi un de ſes principaux Membres, & qui a Droit de voter dans l'Election de l'Empereur en étoit detaché, ſurtout étant occupé, comme il eſt, par des Heretiques, qui, non contents de perdre la Boheme, infectoient encore ſes autres Etats. 6. Enfin, il conclut par cette pieuſe Reflexion; c'eſt que les Huſſites meritoient d'autant plus d'être exterminez, qu'ils étoient pires que les autres ennemis du nom Chrêtien, comme les Turcs, parce que ces derniers étoient des ennemis declarez du Chriſtianiſme, nez hors de l'Egliſe, & que par conſequent il n'y avoit point de rebellion dans la Guerre qu'ils faiſoient aux Chrêtiens; au lieu que les Huſſites, nez dans l'Egliſe, & inſtruits dans la foi Catholique, ne s'en étoient eloignez pour courir après de faux articles, & de pernicieuſes ſuperſtitions, que par libertinage, & par une avidité inſatiable de butin. An de J.C. 1423.

Les Hiſtoriens Eſpagnols mettent à l'an 1423. la Mort de Pierre de Lune, ou Benoit XIII (43), quoique pluſieurs la renvoient à l'an 1424 (44). Mais, comme l'a fort bien remarqué l'un des Continuateurs de Baronius, il faut que cette mort ſoit arrivée en 1423. & pendant le Concile de Sienne. C'eſt ce qui paroit manifeſtement par une Lettre que Martin V. ecrivit au Roi d'Arragon ſur cette mort en ces termes: „ Nous avons appris la Mort „ de Pierre de Lune, par diverſes Lettres & par pluſieurs Couriers. Quoi- „ qu'il eut vêcu dans la desobéïſſance, il ne laiſſoit pas de cauſer encore „ du trouble & du ſcandale dans l'Egliſe, à cauſe de je ne ſais quelle om- „ bre de Dignité, qu'on vouloit lui conſerver. Mais, comme tout cela „ doit avoir ceſſé par ſa mort, nous prions votre Excellence, avec une ten- „ dreſſe paternelle, de mettre la derniere main à l'Ouvrage de l'Union que „ vous & votre Pere avez ſi heureuſement commencé, en emploiant vo- „ tre autorité Roialle à detruire cette Idole forgée en deriſion du Chri- „ ſtianiſme, & à éteindre toutes les ſemences & tous les reſtes du Schiſme. Mort de Pierre de Lune.

(43) *Mariana, Surita.*

(44) *Bzovius, & preſque tous les Hiſtoriens.*

An de J.C. 1423.

„ me. . . . Au reſte, comme, pour de bonnes raiſons, nous avons transfe-
„ ré le Concile de Pavie à Sienne, de l'Approbation du Concile même,
„ nous prions votre Excellence de faire enſorte que les Prelats de votre
„ Roiaume y viennent, pour travailler avec les autres à la Reformation
„ de l'Etat Eccleſiaſtique, & à la conſervation des Libertez de l'Egliſe
„ (45). „ La Lettre n'eſt point dattée; mais, puiſque le Concile de Sienne ſe ſepara au mois de Fevrier de 1424. il eſt bien clair que Martin ne put ecrire à Alfonſe après la Pentecôte de cette même année pour l'inviter à ce Concile, puis qu'il y avoit près de trois mois qu'il étoit diſſous. Il faut même que la Lettre du Pape à Alfonſe ait été ecrite dès le commencement du Concile, c'eſt-à-dire en 1423. puis qu'en 1424. dès le mois de Janvier, on penſoit à diſſoudre le Concile, à cauſe des traverſes qu'Alfonſe y ſuſcitoit, comme Martin lui-même s'en plaint amerement à ce Prince (46). Quelques Hiſtoriens rapportent, que Pierre de Lune fut empoiſonné dans des Confitures qu'il aimoit beaucoup. Voici ce que je trouve là-deſſus „ dans l'*Hiſtoire generale d'Eſpagne*: Il ceſſa de vivre, dit l'Auteur, le propre „ jour de la Pentecôte en l'année 1423. agé de 90. ans, ce qui paroit aſſez „ extraordinaire après toutes les traverſes & les contradictions qu'il avoit „ ſouffertes pendant ſa vie. Un Auteur contemporain aſſure, qu'il fut em- „ poiſonnné dans des confitures, par un Moine nommé Thomas, qui étoit „ de ſa confidence, & dont il ſe ſervoit ordinairement. Il avoüa ſon crime, „ & fut ecartelé. On accuſa le Cardinal de Piſe d'avoir conſeillé ce par- „ ricide. On l'avoit envoié en Arragon, pour ſe ſaiſir de la Per- „ ſonne de Benoit. Il demeuroit à Tortoſe en qualité de Legat. Il „ ſe ſauva promptement, pour eviter la colere de Rodrigue & d'Alvare de „ Lune, qui ſe diſpoſoient à vanger la mort de leur Oncle ſur la Perſonne „ du Legat, ſans reſpecter ſon caractere, s'il ne fut promptement ſorti „ des Frontieres d'Eſpagne (57). „ D'autres Hiſtoriens ſe ſont inſcrits en faux contre ces faits, diſant que l'age de quatre-vingt-dix ans qu'avoit Pierre de Lune quand il mourut étoit un aſſez bon poiſon pour l'emporter. Pour le Cardinal de Piſe, il ſemble qu'on peut fort bien juſtifier ſon innocence; car, s'il mourut en 1422. comme on en convient unanimement, il eſt impoſſible qu'il ait pû faire empoiſonner Pierre de Lune en 1423 (48).

Eloge de Benoit XIII.

Quoiqu'il en ſoit, „ il eſt certain, ſelon le P. Maimbourg, qu'il mou- „ rut intrépide, très-preſent à ſoi, & tellement perſuadé qu'il étoit le vrai „ Pape, qu'il obligea, ſur peine de la malediction de Dieu, les deux Car- „ dinaux qui reſtoient auprès de lui, d'en élire un autre en ſa place. Son corps „ fut mis en dépôt dans la Chapelle du Château de Paniſcole (Peniſcola) „ où il deceda, juſques à ce que, ſix ans après, aiant été trouvé tout en- „ tier & avec une odeur agréable, le Comte Jean de Lune, l'un de ſes ne- „ veux, le fit tranſporter à Igluera Ville d'Arragon appartenante à la Mai-

ſon

(45) *Raynaldi, an.* 1423. §. 8.
(46) *Lenfant, Hiſt. de la Guer. des Huſſites, Liv. XII. pag.* 228.
(47) *Bellegarde, Hiſt. Gener. d'Eſp. tom.* 3. *pag.* 500.
(48) *Bzovius, an.* 1424. §. 20.

„ ſon de Lune, où l'on aſſure qu'il eſt demeuré juſques à maintenant in- An de J.C.
„ corruptible, ſoit par ſa merveilleuſe conſtitution, ſoit par la force & la 1423.
„ vertu des drogues que peut-être on emploia pour l'enbaumer, ſoit enfin
„ pour quelqu'autre cauſe qui m'eſt inconnuë. Je dirai ſeulement, ſans
„ me laiſſer préocuper, à l'exemple de ces Ecrivains paſſionez qui ne ſe
„ peuvent laſſer de le charger de mille injures, que ç'a été l'un des plus
„ grands hommes de ſon Siecle en toutes les belles qualitez de l'eſprit &
„ du cœur, accompagnées d'une grande integrité de vie, & qu'on
„ ne lui peut guere reprocher que les fauſſes ſubtilités & les artifices dont
„ il uſa pour éviter la Voie de la Ceſſion, à laquelle il s'étoit engagé, &
„ qu'il ſavoit fort bien, comme on l'a vû par experience, être l'unique
„ qui pût entierement abolir le Schiſme: car, pour celle du Concile, com-
„ me il étoit fort perſuadé d'une part, qu'il étoit vrai Pape, lui qui avoit
„ vû ce qui s'étoit fait au Conclave d'Urbain VI; & de l'autre que les Con-
„ ciles n'ont aucun pouvoir ſur les Papes, ce qu'il s'efforça de prouver dans
„ un Traité qu'il fit ſur ce ſujet; il ne ſe crut pas obligé de déferer à la
„ Sentence portée contre lui par un Concile qu'il ne tenoit pas même pour
„ legitime, non plus que St. Vincent Ferrier, qui le reconnut pour vrai
„ Pape neuf ans encore après le Concile de Piſe, ce qui pourtant n'a pas
„ empêché qu'il ne fût un grand Saint. Cela nous doit faire conclure,
„ qu'il nous eſt bien permis de juger en general de ce qui eſt bon ou mau-
„ vais, & nous l'appliquer à nous-mêmes, qui connoiſſons ce qui ſe paſſe
„ dans notre Eſprit & dans notre Cœur; mais, pour les autres, c'eſt à Dieu
„ ſeul qu'il en faut laiſſer le jugement, puiſqu'il n'y a que lui ſeul qui con-
„ noiſſe les mouvemens interieurs de l'Ame, & par quel motif elle agit de
„ bonne ou de mauvaiſe foi. Et quant à ce que quelques-uns ont voulu di-
„ re qu'il ne fut jamais vrai Pape, parce que ſon Pontificat s'eſt étendu
„ juſqu'à la trentieme année; outre que cela ne conclut rien, & qu'il eſt
„ faux qu'on diſe au Pape dans la Ceremonie de ſon Couronnement; *Non*
„ *videbis annos Petri*, ces gens-là ne conſiderent pas, qu'il n'a tenu le Siege
„ que près de quinze ans avant qu'on l'eût depoſé au Concile de Piſe, &
„ qu'environ 22. avant qu'on eut fait le même à Conſtance; que ce n'eſt
„ que depuis ce tems-là, qu'il a été tenu preſque par-tout pour Anti-Pape;
„ & qu'avant la Sentence de Piſe, bien loin qu'on pût ſavoir d'une certitude
„ infaillible qu'il ne fût pas vrai Pape, il y avoit de puiſſantes raiſons & de
„ très-fortes conjectures, qui faiſoient croire à une grande partie du mon-
„ de qu'il l'étoit. Ainſi, ſelon même St. Antonin (49), qui fut un des plus
„ zelez Partiſans de Gregoire contre lui, ſelon les Cardinaux Turrecrema-
„ ta & Bellarmin, ſelon Gregoire de Valence & tous les plus ſavans hom-
„ mes de toutes les Nations, on pouvoit lui obéïr comme au vrai Souve-
„ rain Pontife, en ſureté de conſcience; & celui de tous les Docteurs,
„ qu'on avoue avoir le plus fortement & le plus utilement agi pour retablir
„ l'Union de l'Egliſe, ajoute que, durant ce Schiſme, où l'on avoit des
rai-

(49) *St. Antonin, 3. part. tit. 22. c. 2.*

An de J.C. 1423.

„ raisons probables de part & d'autre, c'étoit une entreprise temeraire, „ injurieuse, & scandaleuse, que de soutenir, qu'en suivant l'une ou l'au- „ tre Obedience, ou se tenant neutre, on fût hors de la voie du Sa- „ lut, excommunié, ou même raisonnablement suspect de Schis- „ me (50). „

Election de l'Anti-Pape Gilles Munox, sous le nom de Clement VIII.

Il sembloit, qu'après la mort de Pierre de Lune, le calme seroit indubitablement rendu à l'Eglise. Mais, ceux qui s'en flatterent eurent le chagrin de se tromper. Car, les deux Cardinaux de Penisçola, fideles aux ordres de leur Maître, élurent un Gentilhomme Arragonois, nommé Gilles Munox, Chanoine de Barcelonne, & lui donnerent le nom de CLEMENT VIII. Il étoit Docteur en Droit Canon, & il s'étoit acquis beaucoup d'estime par sa Doctrine & par sa Sageſſe (51). Il fut introniſé, selon la coutume des Papes, dans le Rocher de Penisçola, malgré sa resistance & la repugnance qu'il temoignoit à recevoir un honneur chimerique, contre le consentement de toute l'Europe qui avoit reconnu un Pape legitime. Cependant, le Roi Alfonse d'Arragon l'encouragea à consentir à son exaltation, & le reconnut en qualité de Pape, pour faire depit à Martin V. qui favorisoit le Parti des Angevins, ennemis declarez des Arragonois (52). Ainsi, Clement VIII. prit les Ornemens Pontificaux à Penisçola, & fit après cela publiquement toutes les fonctions de Souverain Pontife; & même, afin d'avoir un juste Consistoire, il fit encore une promotion de Cardinaux, entre lesquels, pour ne manquer à rien de ce que les Papes ont coutume de faire, il ne manqua pas de créer son Neveu. Comme Alfonse qui le protegeoit étoit Roi d'Arragon, de Valence, de Sardaigne, & de Sicile, on avoit lieu de craindre, que, faisant reconnoitre ce faux Pape en ces quatre endroits, où il étoit en état de se faire obéir, le Schisme ne reprît de nouvelles forces, & qu'il ne s'étendît, par une funeste contagion, dans les Etats voisins, au premier mécontentement que les Princes & les Republiques recevroient de Martin V (53).

An de J.C. 1424.

On transfere le Concile de Sienne à Basle.

Le Concile, transferé de Pavie à Sienne, continua, comme on l'a dit, jusqu'au mois de Fevrier 1424. Il y étoit survenu de grandes brouilleries. Les uns alleguoient la crainte de la Contagion, les autres l'absence du Pape, & l'incertitude où l'on étoit qu'il y vint. Les autres disoient, que la Guerre allumée aux environs troubloit la tranquillité & la Liberté du Concile. D'autres estimoient, qu'il n'y avoit pas encore assez de Prelats & d'Ambassadeurs de diverses Nations, par raport à l'importance des affaires. Toutes ces contestations firent que la plûpart des Membres du Concile se retirerent les uns après les autres. Desorte que, malgré les instances de l'Archevêque de Cologne, & des Deputez de Sienne, qui allerent conjurer Martin V. de venir au Concile, il aima mieux souffrir qu'il se separât, que d'ex-

(50) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. VI. pag.* 304. *& suiv.*

(51) *Surita, Mariana, Lib.* 20. *c.* 14. *Panvini, Ciaconius.*

(52) *Hist. gener. d'Espagne, tom.* 3. *pag.* 501.

(53) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom.* 21. *pag.* 583.

d'expoſer ſon Autorité en y allant. Il avoit en effet deux grandes raiſons de ne pas ſe trouver à cette Aſſemblée. La premiere, c'eſt qu'on y avoit mis en deliberation d'executer le Decret du Concile de Conſtance ſur la Superiorité d'un Concile œcumenique par deſſus Pape. La ſeconde, c'eſt qu'Alfonſe Roi d'Arragon lui étoit contraire, comme je l'ai dit ci-deſſus. De ſorte que Martin envoia Dominique de Capranica ſon Secretaire, pour porter la Bulle qui congedioit le Concile, & en même tems indire un autre Concile œcumenique dans 7. ans. Cependant, comme les Siennois trouvoient leur compte à la continuation du Concile, ils ſollicitoient fortement, & même avec violence, les Commiſſaires du Pape à ne le point diſſoudre, ce qui leur attira une forte reprimande du Pape (54). Ainſi, le Concile de Sienne fut diſſous, & celui de Baſle indiqué. An de J.C. 1424.

L'Archevêque de Tolede ne voulut point conſentir à la diſſolution du Concile; c'eſt pourquoi on trouve une Lettre de Martin V. à ce Prelat, parmi les Actes des Conciles. Il lui mande, qu'il auroit ſouhaité qu'on eut traité de la Reformation de l'Egliſe Univerſelle dans le Concile de Sienne; qu'à cauſe des troubles qui s'y ſont elevez, & dont ce Prelat avoit été temoin, il avoit pris la reſolution, non d'abandonner l'Affaire de la Reformation, mais de la ſuſpendre, pour la conſommer à Rome, où il l'exhorte de ſe trouver preſent pour cela. „ Mais, comme il vous eſt néceſſaire, dit le „ Pape, de viſiter votre Egliſe, & de pourvoir à ſon Gouvernement, nous „ nous contenterons, qu'en rempliſſant vos devoirs & vos fonctions, vous „ preniez les interêts de l'Egliſe Romaine, & que vous mainteniez ſon „ Honneur & ſa Dignité, dans tous les lieux où votre parole & votre autorité pourront être de quelque poids, comme nous l'eſperons de votre „ devouement au St. Siege (55). „ Cette Lettre du Pape à l'Archevêque de Tolede ne vint pas de la ſeule oppoſition de ce Prelat; ce fut auſſi pour appaiſer le murmure de pluſieurs des Deputez, à qui cette diſſolution affectée du Concile deplaiſoit extrémement, auſſi bien que la plûpart des Prelats qui ſe plaignoient avec aſſez de hauteur de ce que le Pape empêchoit la Reforme de l'Egliſe. Ce qui obligea les Legats de proteſter, que, par cette Tranſlation, le Concile de Sienne ne ſeroit pas cenſé rompu entierement; mais, que les Preſidens du Concile travailleroient avec les Deputez des Nations à une ſerieuſe Reformation de l'Egliſe (56). Lettre du Pape à l'Archevêque de Tolede.

D'autre côté, le Pape, voulant faire voir qu'il penſoit ſerieuſement à reformer l'Egliſe, en commençant par les premiers en Dignité, donna une Conſtitution pour regler l'état & les mœurs des Cardinaux. Il ordonnoit, „ Que les Cardinaux fuſſent en exemple aux autres, par la pureté de leurs „ mœurs; qu'ils s'abſtinſſent, non ſeulement du mal, mais auſſi de l'appa„ rence du mal; menaçant, que ſi quelqu'un d'eux ne conformoit pas ſes „ mœurs à ſon état, il en feroit un exemple. Il leur enjoignoit ſur-tout „ l'humilité dans toutes leurs Demarches, & d'en uſer avec douceur & hon- Conſtitution du Pape pour la Reforme des Cardinaux.

(54) *Raynaldi, an.* 1423. §. 2.
(55) *Concil. tom. XII.*
(56) *Contin. de Fleury, ubi ſupr. pag.* 579, 580.

An de J.C. 1424.

„ honnêteté avec les Prelats, chacun ſelon ſon état; de bien gouverner
„ leur famille, ou leurs Domeſtiques, tant Clercs que Laïques, dont les
„ mœurs devoient être bien reglées, & les habits décens; d'avoir toujours
„ avec eux des Prêtres & des *Levites*, des Diacres qui puſſent leur rendre
„ bon temoignage. Il ne vouloit point qu'ils ſe miſſent ſous la protection
„ des Rois, des Princes, des Comtes, & autres Perſonnes ſeculieres, afin
„ de pouvoir donner plus librement leurs avis à ſa Sainteté; ni qu'ils re-
„ çuſſent de l'argent de qui que ce ſoit, pour obtenir leur protection,
„ quand même on l'offriroit volontairement. Ils ne devoient preſenter au
„ Pape aucune Supplique, ſi ce n'eſt pour les Pauvres, pour leurs propres
„ Perſonnes, pour leurs Domeſtiques, Parens ou Alliez. Quand ils al-
„ loient au Palais, ou quand ils ſe rendoient viſite ou à d'autres, ils ne de-
„ voient pas mener avec eux plus de vingt Cavaliers, tant Eccleſiaſti-
„ ques, que Laïques. Ils ne devoient point porter la Chappe, ni la Robbe
„ de Pourpre, en preſence du Pape. Ils devoient procurer la reparation
„ de leurs titres, autant qu'ils le pourroient; & y faire celebrer, &
„ même augmenter, le Service divin, par des Religieux devots, ou
„ d'honnêtes Eccleſiaſtiques; afin que les Lieux Saints, où ces Cardi-
„ naux ne pouvoient pas reſider, ne fuſſent pas negligez. Enfin, ils
„ étoient obligez indiſpenſablement de tenir dans les Egliſes, & dans les
„ Monaſteres qu'ils avoient en Commende, un nombre ſuffiſant de Chanoi-
„ nes ou des Moines, pour y faire l'Office divin, & d'en conſerver les Edi-
„ fices, les Poſſeſſions & les Droits (57). „

An de J.C. 1425.

Cependant, l'Italie éprouvoit de grands deſordres. Le Duc de Milan la tyranniſoit. Les Florentins, aiant ſur-tout en lui un ennemi fort redoutable, furent obligez d'avoir recours au Pape pour implorer ſon ſecours par des Ambaſſadeurs qui ne furent pas ecoutez favorablement. On ſoupçonna fort le Pape d'avoir prolongé cette Guerre, pour mortifier les Florentins qui avoient pris le Parti du Roi d'Arragon. Ce Roiaume étoit toujours troublé par la Concurrence d'Alfonſe & de Louis d'Anjou. Les inimitiez entre le Pape & le Roi d'Arragon, au ſujet du Roiaume de Naples, alloient toûjours en augmentant. Le Pape avoit envoié Pierre Cardinal de Foix à ce Monarque, pour negoçier la Paix. Mais, Alfonſe refuſant l'entrevûë ſous divers prétextes, le Pape reſolut d'en venir contre lui aux dernieres extremitez. C'eſt ce qu'il notifia à Jean Roi de Caſtille, par une Lettre où il lui, fait une longue deduction de ſes griefs contre l'Arragonois (58).

Etat de l'Italie.

Benoit XIV. Anti-Pape.

Au reſte, je trouve, parmi les Anecdotes de Dom Martene & de Dom Durand, une Lettre fort curieuſe de Jean Carerio, Cardinal du titre de St. Etienne au Mont Celio. Elle nous apprend, que les deux Cardinaux de Pierre de Lune élurent Gilles Munox, parce qu'on les avertit qu'il avoit 23. mille florins en bourſe, & qu'avec cet argent ils pourroient ſoutenir leur état. Ils firent donc entr'eux des Conventions Simoniaques, com-

(57) *Raynaldi, an.* 1424. §. 4. (58) *V. Sponde, an.* 1425.

compriſes en huit Articles qui ſont rapportés dans cette Lettre. Mais l'Anti-Cardinal de St. Etienne étant arrivé ſur ces entrefaites au Château de Peniſcola, & aiant appris la nouvelle Election, il proteſta entre les mains de Notaires, le plus ſecretement qu'il lui fut poſſible, que jamais il n'obéiroit à Gilles Munox, ſi ſon Election n'étoit pas Canonique. Aiant fait les recherches néceſſaires pour s'en inſtruire, il decouvrit qu'il avoit été elû par Simonie; ce qui lui fit prendre la reſolution d'élire Pape *un certain François de la Province d'Aquitaine*, ſous le nom de Benoit XIV. Après cette action, ne ſe trouvant plus en ſureté dans la Fortereſſe de Peniſcola, il en ſortit à la faveur de la nuit, par deſſus les murailles : on le deſcendit avec des cordes, & il vint ſe refugier ſous la protection du Comte d'Armagnac (59). C'eſt le faux Cardinal de St. Etienne, qui nous apprend lui-même tout ce detail, & beaucoup d'autres particularités que je ſupprime. An de J.C. 1425.

L'Hiſtoire dit que les Affaires s'aigrirent beaucoup plus cette année que les précedentes entre le Pape & le Roi d'Arragon. Le Cardinal de Foix Legat du St. Siege avoit envoié à ce dernier quelques Prelats de ſa ſuite pour lui faire des Propoſitions. Après les avoir amuſez long-tems, en les traitant même avec beaucoup de mepris & de dureté, il repondit enfin d'une maniere à leur faire connoître, qu'il ne faiſoit pas grand cas de l'Autorité du St. Siege, & encore moins de celle de Martin V. Enſorte que ces Deputez revinrent au commencement de Juin rejoindre le Legat, ſans avoir rien fait. Ils ne furent pas plutôt partis, qu'il fit publier un Edit, par lequel il faiſoit defenſe à tous les Prelats de ſon Roiaume, ſur peine de confiſcation de tous leurs biens, de recevoir aucunes Bulles de Rome, ni d'avoir communication avec le Cardinal de Foix; ce qu'il lui fit ſignifier. Le Legat fit ſes Proteſtations contre cet Edit, & en donna avis au Pape, qui de ſon côté, ne croiant pas devoir diſſimuler davantage, prononça ſolemnellement contre Alfonſe le 15. de Juillet une Sentence d'Excommunication & un Interdit ſur tous ſes Etats, comme étant Fauteur du Schiſme (60): de ſorte que les Eſprits étant ſi fort aigris de part & d'autre par une rupture ſi éclatante, & par des voies de fait ſi fâcheuſes, il ne paroiſſoit pas poſſible de les réunir. An de J.C. 1426. Le Pape excommunie Alfonſe d'Arragon.

La ſuite du Schiſme m'a entrainé inſenſiblement à l'an 1426. Il faut maintenant revenir ſur mes pas, pour faire connoître une Bulle de Martin V. contre les Duels; mais, auparavant, je dois dire quelle en fut l'occaſion. Car un Hiſtorien manque d'exactitude, s'il ne fait pas connoître les Cauſes des Evenemens. Jacqueline, Comteſſe de Hainaut, de Zelande, de Hollande, & de Friſe, aiant abandonné Jean de Brabant ſon Mari, ſon Couſin Germain, ſous prétexte de la Nullité de ce Mariage a cauſe de la Parenté, avoit epouſé le Duc de Gloceſter. Le P. Daniel pretend, que Martin avoit d'abord donné la Diſpenſe pour ce mariage; puis, qu'il l'avoit revoquée; & qu'enfin il l'avoit confirmé. Quoiqu'il en ſoit, elle epouſa le Duc Bulle de Martin V. contre les Duels.

(59) *Martene, Theſaur. Anecd. tom.* 2. (60) *Raynaldi, an.* 1426. §. 1. *& ſuiv.*

An de J.C. 1426.

Duc de Gloceſter du vivant de ſon Mari (61). Quelques Hiſtoriens prétendent qu'elle avoit obtenu de l'Anti-Pape Benoit XIII. la Caſſation de ce mariage (62). D'autres diſent, qu'elle avoit ſuppoſé des Lettres de Martin V. pour cette Caſſation, & que même ce Pape ordonna de faire perquiſition de ces Fauſſaires (63). Ce mariage fit un grand eclat & alluma dans le Hainaut entre les Duc de Gloceſter & de Brabant une guerre, qui, au raport du P. Daniel, ſauva la France. Le premier étoit ſoutenu par les Anglois, l'autre par la Nobleſſe de ſon Païs, & par le Duc de Bourgogne, qui prit chaudement ſon Parti, ſans pourtant quitter celui de l'Angleterre. On propoſa de s'en rapporter au Pape, comme au Juge naturel de cette Affaire. Le Brabançon accepta la Propoſition; mais, Gloceſter la refuſa, & pourſuivit ſa pointe. Cependant, le Duc de Bourgogne s'étant plaint de ce refus, Gloceſter lui en ecrivit durement, l'accuſant d'en avoir menti. Mr. de Fabert raconte la choſe un peu differemment. „ Au commencement de „ l'an 1425. Philippe, dit-il, entra dans le Hainaut, avec une puiſſante „ Armée, qui avoit pour principaux Lieutenans les Seigneurs Jean de Luxembourg, de Croi, & de Liladam. Gloceſter fit le ſurpris de cette „ marche, & ecrivit au Duc Filippe, qu'il s'étonnoit de voir ſa femme „ attaquée dans ſes propres terres, contre le Serment qu'il avoit ſéellé du „ Cachet de ſes Armes. Filippe, qui ſe piquoit extraordinairement d'honneur & de bonne-foi, prit cette Lettre pour une coutumelie, & repondit, qu'il ne croïoit pas que cette Lettre pût venir du Duc de Gloceſter. „ L'Anglois l'en aiant aſſuré, Filippe y repondit de point en point, la „ traita de fauſſeté, & s'offrit à lui prouver cette impoſture par un Combat ſingulier, ſous l'aveu de l'Empereur & de Duc de Betford. Gloceſter l'admit, & fit un voiage en Angleterre comme pour s'y preparer „ (64). „ Cependant, Martin V. jugea l'Affaire en faveur du Duc de Brabant, & declara nul le troiſieme mariage de la Comteſſe Jacqueline; mais, cette Coquette ne fut pas d'humeur, non plus que le Duc de Gloceſter, de ſe ſoumettre à la Sentence. Sur ces entrefaites, le Pape aiant appris que les Ducs ſe diſpoſoient à ſe battre, il ecrivit une Lettre circulaire à l'Empereur & à toute la Chrêtienté, pour les detourner de ce deſſein. „ Nous „ avons appris avec douleur, dit-il, la convention ſcelerate qu'ont faite „ entr'eux nos chers Fils les Ducs Philippe de Bourgogne, & Homfrei de „ Gloceſter, d'entrer en champ clos pour ſe battre en Duel, par l'inſtigation de Satan, qui, non content du ſang des Peuples & des Princes, „ veut encore devorer leurs Ames. Ce deteſtable genre de Combat eſt „ condamné & interdit aux fideles par le Droit divin & humain; & nous „ ne ſaurions aſſez nous étonner, & en même tems deplorer, que l'ambition, „ la colere, & le faux honneur du Monde aient fait oublier à ces Princes la Loi du Seigneur & l'interêt de leur ſalut incompatible avec de

(61) *Daniel, Hiſt. de Fr. tom. IV. p.* 11.
(62) *Rapin, Hiſt. d'Anglet. tom. IV. p.* 33.
(63) *Raynaldi, an.* 1425. §. 9.
(64) *De Fabert, Hiſt. des Ducs de Bourgogne, pag.* 87.

„ de tels combats. A quoi ſert à un homme de gagner tout le monde, s'il fait perte de ſon Ame? Mais, outre la perte de l'Ame, n'eſt ce pas un grand crime de prodiguer ainſi une vie que Dieu commande de conſerver ſoigneuſement? D'ailleurs, c'eſt une voie fort incertaine & fort equivoque pour eclaircir la verité & la juſtice, puiſque, dans ces combats ſinguliers, on voit ſouvent ſuccomber celui qui a le droit & la juſtice de ſon côté. Quelle apparence de tirer la verité d'une action où l'ennemi de la verité préſide? Quel ſpectacle horrible & honteux de voir des Princes Catholiques, & de Sang Roial, ſe battre comme ces Gladiateurs du Paganiſme qui ne connoiſſent point Dieu; & cela peut-être pour quelques paroles echapées à la legere? Nous donc, ſelon le devoir de notre ſouverain Apoſtolat, voulant pourvoir, autant qu'en nous eſt, au ſalut des Ames, & procurer la Paix, nous declarons que nous ne voulons pas tolerer une transgreſſion de la Loi de Dieu, ſi publique, & ſi deshonnorable à l'Egliſe & à nous. A ces cauſes, nous vous prions tous en general, & chacun de vous en particulier, avec une affection paternelle, par les entrailles de la Miſericorde divine, & par le Sang que Jeſus-Chriſt à repandu pour le ſalut des fideles, & non afin que les fideles repandiſſent le leur au préjudice de ſa Loi; & nous vous defendons très-étroitement, en vertu de l'obéïſſance filiale que vous nous devez, d'accorder ſur vos terres aucunes places à aucun de ces Ducs pour un ſi cruel combat, ni aucune ſureté, ni facilité, pour commettre ce crime; vous ordonnant au contraire, par reſpect pour le Siege Apoſtolique, & pour l'honneur du nom Chrêtien, de faire votre poſſible pour les réconcilier: autrement, quiconque leur prêtera place, faveur, & ſecours, ſera coupable du même crime qu'eux (65). „ Cette Bulle eſt dattée de Rome le 29. d'Aout 1425. Il me ſemble qu'elle auroit bien figuré dans la Diſſertation de Mr. Slicher ſur les Duels (66). Le Pape ecrivit en même tems aux deux Ducs pour leur defendre de ſe battre, ſous peine d'excommunication & de malediction eternelle. Le Duc de Bedfort ſe reconcilia au bout de quelque tems. Les Hiſtoriens de France & d'Angleterre parlent aſſez amplement de ce Démêlé des Ducs, mais il ne diſent rien de l'entremiſe du Pape. Ils ne diſent rien non plus de la part qu'eut le Pape au ſecond Mariage de Philippe de Bourgogne avec Bonne d'Artois Veuve de Philippe ſon Oncle. Cependant, on trouve une Lettre de Martin V. où il exhorte & prie même ce Prince de ſe remarier pour donner des Defenſeurs à l'Egliſe, & de ne pas ſe rebuter pour la ſterilité de ſon premier Mariage, comme on ne ſe rebute pas de ſe remettre en Mer après un naufrage, & de reſemer après une ſterilité (67).

An de J.C. 1426.

Martin V. avoit inutilement emploié deux Legats pour vaincre les Huſſi-

(65) *Raynaldi, Liv.* 42. §. 9.
(66) *Barbeyrac, Recueil de Diſcours, tom. II.* 1. *Diſc.*
(67) *Raynaldi, ubi ſupr.* §. 10.

An de J.C. 1427.

sites, & pour les reduire par la force. Enfin l'an 1427. il crut que Henri Evêque de Wincheſter, élevé à la Pourpre l'année précedente, ſous le titre de St. Euſebe, ſeroit plus propre à cet emploi qu'aucun autre, non ſeulement à cauſe de ſa naiſſance & de ſa belle renommée, mais auſſi parce que les Anglois s'étoient acquis une belle reputation par leurs exploits Militaires. Il l'établit ſon Legat *à Latere* en Allemagne, en Hongrie, & en Boheme, par une Bulle dattée du 16. de Fevrier. Il écrivit en même tems au Roi d'Angleterre, pour le prier d'engager le Cardinal à ſe charger de cette importante & perilleuſe Commiſſion. Quelques-uns diſent, que le Duc de Gloceſter & le jeune Roi s'oppoſerent à l'execution de la Bulle du Pape. D'autres, que le Cardinal leva des troupes en Angleterre. Il me ſemble que le Continuateur de l'Abbé Fleury a fort bien accordé les divers ſentimens de ces Hiſtoriens: Voici ce qu'il dit. La Bulle du Pape donne au Cardinal Henri un plein pouvoir de combattre les Wiclefites & les Huſſites par-tout avec les Armes ſpirituelles & temporelles, accordant grand nombre d'Indulgences à ceux qui ſe croiſeront contr'eux, & avec la même étenduë qu'on accorde à ceux qui vont au ſecours de la Terre Sainte. Cette Bulle aiant été envoiée en Angleterre, le Duc de Gloceſter, Regent du Roiaume, s'oppoſa à ſa publication, prétendant que l'Autorité Roialle y étoit bleſſée, en ce que le Cardinal Henri exerçoit ſa Legation en Angleterre, ſans en avoir demandé la permiſſion au Roi; appellant, tant du Legat, que du Pape, au Concile General, & declarant que ſi Henri avoit quelque choſe à propoſer de la part du Pape en qualité de Cardinal, on l'écouteroit avec plaiſir, ſauf les Droits & les Privileges de la Couronne; ce que toutefois il n'avoit pas fait. On croit que le Duc de Gloceſter fut bien aiſe de trouver cette occaſion de ſe venger du Pape, qui avoit caſſé ſon Mariage avec Jacqueline Comteſſe de Hainaut, dont il eſperoit de grands biens; & que d'ailleurs il avoit eu des Démêlez avec le Cardinal Henri. Quoiqu'il en ſoit, le Legat lui repondit, qu'il n'avoit jamais eu deſſein d'exercer ſa Legation en Angleterre, ſans la permiſſion du Roi, ni de deroger en rien aux droits, privileges, libertez, & coutumes du Roiaume, mais bien plutôt de les ſoutenir & de les conſerver. Cette Réponſe adoucit le Regent, & le fit conſentir au depart du Legat; même il lui permit d'aſſembler des Soldats pour le conduire en Boheme (68). Le Legat s'étant mis en chemin, pour executer ſa commiſſion, en donna avis de Malines au Pontife. Le Pape de ſon côté lui écrivit, pour l'en remercier & l'encourager à pouſſer vigoureuſement ſon entrepriſe. En effet, il leva en Allemagne une groſſe Armée, qui fut partagée en trois corps, & il entra en Boheme (69).

Le Cardinal de Wincheſter etabli Legat en Boheme.

Les Bohemiens, s'étant réunis pour defendre leurs Autels & leurs Foyers, preſenterent le Combat aux Allemans, le 21. de Juillet. A la vuë de l'Armée Bohemienne, les Allemans ſaiſis d'une terreur panique s'enfuirent tous

Fuite des Allemands.

à

(68) *Contin. de Fleury, tom.* 21. *pag.* 602. 603.

(69) *Raynaldi, an.* 1427. §. 3. *Bzovius eod.* §. 5. *Czechov. Mars Moravic. p.* 521.

à la debandade. Le Legat fit en vain tous ſes efforts, pour les rallier. Il fut contraint de fuir lui-même, pourſuivi par les Bohemiens, qui firent un carnage de dix mille Allemands, avec un prodigieux butin. La Ville de Taaſch, où s'étoit retiré le reſte des fuiards, fut priſe en ſeize jours de Siege, & les Bohemiens y paſſerent tout au fil de l'epée (70). An de J.C. 1427.

Le Cardinal d'Angleterre, rebuté de la lacheté de cette groſſe Armée, qui avoit laché le pied ſans coup ferir, voulut s'en retourner dans ſa Patrie; mais le Pape lui écrivit, pour lui faire reprendre courage: „ Nous avons „ appris, dit-il, avec la plus ſenſible douleur, la honteuſe retraite, ou „ plutôt la fuite précipitée, des fideles qui étoient en Boheme. Car, plus „ nous avions d'eſperance par tout ce qu'on nous rapportoit d'avoir la Vic- „ toire dans les mains, plus nous ſommes conſternez d'un ſi grand deſaſtre, „ parce qu'il ne fera qu'augmenter les forces & rehauſſer le courage des „ Heretiques. Pour vous, nous ne ſaurions trop louer votre zele & votre ma- „ gnanimité dans toute cette affaire; mais, malgré l'incertitude des éveне- „ mens, loin de ſe rebuter dans une ſi ſainte entrepriſe, il faut au contrai- „ re ſe roidir avec plus de courage que jamais contre l'infortune. Conti- „ nuez donc d'agir avec votre ſageſſe & votre diligence ordinaire auprès „ des Princes d'Allemagne, ſi tant eſt qu'il y ait quelque choſe à eſperer „ d'eux, & avec les Prelats que cette affaire regarde de plus près, pour les „ engager à ne ſe point relâcher dans la defenſe de la foi. Nous connoiſ- „ ſons quelle eſt votre prudence, & vous n'avez pas beſoin d'inſtruction „ plus particuliere: ſachant comme vous faites à qui on peut ſe fier & ce „ qu'on peut eſperer de chacun, vous prendrez vos meſures ſur le champ, „ & ſelon les conjonctures, pour lever cet opprobre de deſſus l'Egliſe. Ce „ ſera pour vous une gloire éternelle; &, ſi par la benediction de Dieu „ vous obtenez la Victoire ſur ſes ennemis, outre les recompenſes que vous „ devez en attendre, vous ſurpaſſerez par ce bel exploit ceux de tous les „ Rois & de tous les Princes de notre tems. Cependant, nous delibererons „ ſur ce qu'il y a de plus expedient, & nous vous en donnerons avis: mais, „ en attendant, il y a une choſe dont nous croïons qu'il eſt important de „ vous avertir; c'eſt que beaucoup de gens ſe plaignent que quelques Pre- „ lats & autres Eccleſiaſtiques d'Allemagne, par leurs mauvaiſes mœurs „ & leur mechante conduite, donnent prétexte aux Laïques de mal penſer „ de la Foi, & de ſe conduire encore plus mal. Nous ſouhaitons donc „ qu'avec votre circonſpection naturelle vous les avertiſſiez de ſe conduire „ de telle maniere, qu'ils puiſſent faire leur propre ſalut & être en exemple „ aux autres: ſur-tout l'Archevêque de Cologne (Thierri Comte de „ Meurs), & l'Evêque de Wirtzbourg (Jean de Brun), dont on apprend „ des choſes indignes de Prelats, auront beſoin de vos avis ſalutai- „ res. Vous ordonnerez auſſi aux Archevêques de Cologne & de Mayen- „ ce (qui s'étoient unis contre le Landgrave de Heſſe (*)) de terminer leurs

Lettre du Pape au Cardinal d'Angleterre.

(70) *Theobaldy*, *p.* 127.

(*) Voyez les Remarques de George Chriſtian de Jean ſur l'*Hiſt. de Mayence de Serarius*, *tom. I. pag.* 740. *Edit de Francfort* 1722.

An de J.C. 1427.

„ leurs guerres, & de tourner contre les Heretiques les forces qu'ils em-
„ ploient à repandre le Sang Chrêtien. „ Cette Bulle eſt dattée de Rome du 22. Octobre.

Lettre du Pape à ceux de Pilſen.

Les Huſſites victorieux, après la fuite des Allemands & la priſe de Tauſch, tenterent l'attaque de Pilſen. Cette Ville, craignant d'être opprimée, demanda une Trêve d'un an. On ne la lui accorda que pour ſix mois, à condition qu'elle envoieroit ſes Deputez à une Conference qui ſe devoit tenir à Noël pour terminer les Différends de Religion. Le Pape ſe donna beaucoup de mouvemens, pour empêcher une Entrevuë dont il craignoit les ſuites pour la Catholicité; parce qu'outre que les Huſſites avoient la force en main, ils étoient en reputation d'être plus ſubtils Diſputeurs que les Catholiques. On trouve un Bref de ce Pape au Diſtrict & à la Ville de Pilſen, auſſi-bien qu'à ceux de Carlſtein, pour les detourner d'une Conference ſi hazardeuſe. Il eſt conçu en ces termes: „ Nous avons appris par les Lettres de notre „ cher fils Jean Cardinal-Prêtre de St. Cyriaque, (Evêque d'Olmutz) que „ vous, avec quelques Barons & Gentils-hommes, avez fait Trêve avec les „ perfides & deteſtables Heretiques; qu'à Noel prochain, il ſe trouvera „ des gens de part & d'autre pour entrer en Conference ſur la Foi & ſur „ l'Ecriture Sainte, à l'occaſion de leurs erreurs. Nous ne doutons point „ que vous ne l'aiez fait de bonne-foi & à bonne intention; mais, il faut ſe „ conduire avec beaucoup de précaution à l'égard de ces ſerpens ruſez & „ imbus du Venin de Satan. Ce qu'ils en font n'eſt pas dans le deſſein de „ ſe convertir, mais de vous pervertir par leurs Sophiſmes & leurs Fourbe-„ ries. Ils ont la peau de l'Agneau, mais ils ont les dents du Loup. C'eſt „ pourquoi nous vous prions, ſans pourtant vous rien enjoindre, que de-„ meurant fermes dans la Foi, & fondez ſur la Pierre qui eſt Chriſt, vous „ évitiez un pas ſi gliſſant, de peur que vous ne tombiez. Evitez une telle „ entrevûë & des diſputes qui ne peuvent aboutir qu'à la deſtruction de „ vos Ames. La Foi Catholique eſt aſſez bien appuiée & confirmée par „ le Sang des Martyrs. Elle a été d'ailleurs éclaircie par tant de Conciles, „ par tant de Decrets des Saints Papes, & d'Ecrits des Saints Docteurs, & „ par les explications de tant d'excellens hommes, qu'il ſeroit ſuperflu d'en „ diſputer davantage. Il eſt bien plus ſalutaire de s'en tenir à ce qu'ils en „ ont decidé. Fuïez donc encore une fois une Conference où vous ne pou-„ vez rien gagner, & pouvez beaucoup perdre. Perſeverez dans la Foi où „ vous êtes nez, & par laquelle vous pouvez être ſauvez. Reſiſtez, com-„ me vous avez fait juſqu'ici, de toutes vos forces à ces Blaſphemateurs „ d'Heretiques: aſſurez que nous vous aſſiſterons d'une telle maniere, qu'a-„ vec l'aide de Dieu l'orgueil des mechans ſera briſé; & que non ſeu-„ lement vous pourrez reſiſter à leurs efforts, mais même devenir Victo-„ rieux (71). „ Cette Lettre eſt du 22. Octobre. Le Pape en écrivit auſſi au Cardinal Evêque d'Olmutz, qui n'oublia rien pour traverſer cette Entrevûë.

L'un

(71) *Raynaldi, an.* 1427. §. 7. *Czechov. Mars Moravic. pag.* 525.

An de J.C. 1427.

L'un des Continuateurs de Baronius place cette année quelque Negociation de Paix entre le Pape & les Bohemiens, par l'entremiſe de Coribut. Les Hiſtoriens de Boheme n'en parlent point; ce qui pourroit faire ſoupçonner que Raynaldi auroit fabriqué ce trait d'Hiſtoire, pour enrichir ſes Annales Eccleſiaſtiques d'un Anecdote imaginaire. Quoiqu'il en ſoit, cet Annaliſte dit que les Bohemiens, épuiſez par tant de Guerres, auſſi fatiguez de leurs Victoires que les vaincus de leurs Défaites, firent mine de vouloir ſe reconcilier avec l'Egliſe, & emploierent Coribut à cette Négociation. Le Pape en bon Pere ne rejetta pas la propoſition, pourvû que de leur côté les Bohemiens, comme des Enfans fideles à l'Egliſe, ſe ſoumiſſent à ſon autorité. L'affaire fut miſe entre les mains du Roi de Pologne & du Duc de Lithuanie. Cependant l'Empereur, à qui cette Négociation donnoit de l'ombrage, comme pouvant être au préjudice de ſon Droit à la Couronne de Boheme, fit des reproches ſur d'autres ſujets qui ne ſont pas exprimez dans le fragment de la Réponſe du Pape qu'a donnée Raynaldi. „ Le „ Pape repreſentoit donc à l'Empereur, qu'aiant fait tous les efforts imagi- „ nables, tant par ſes Nonces & par ſes Legats, que par ſa Croiſade, pour „ convertir ou reduire les Bohemiens, tout cela n'avoit abouti qu'à la con- „ fuſion de la Foi Catholique, des Princes Allemans, & au triomphe de „ l'Hereſie 2. Qu'il n'avoit pû s'empêcher d'écouter les Propoſitions „ qui lui avoient été faites de la part des Bohemiens, pour les reconcilier „ avec l'Egliſe, par le moïen de Coribut, qui, bien que ſuſpect, meritoit „ pourtant d'être entendu, parce qu'il étoit mieux informé que perſonne „ des Bohemiens. 3. Que les Bohemiens dans cette Negociation vouloient „ traiter immediatement avec le Pape, ſans l'intermiſſion du Roi des Ro- „ mains. 4. Qu'on ne les avoit admis à traiter, qu'à condition qu'ils ne ſe „ preſenteroient pas pour diſputer & ſoutenir leurs Droits, & conteſter ceux „ de l'Egliſe, mais pour ſe ſoumettre. 5. Que l'Empereur ne devoit pas „ trouver mauvais, qu'il n'eut pas été requis pour cette Négociation, & „ qu'on ſe fut adreſſé au Roi de Pologne & au Duc de Lithuanie, parce „ qu'on avoit eu des avis certains que l'Eſprit des Bohemiens étoit telle- „ ment aliené de lui, qu'il n'y avoit nul lieu d'eſperer aucun accomode- „ ment, s'il y intervenoit. 6. Qu'il croioit d'autant moins qu'il trouve- „ roit mauvais, qu'on eut pris d'autres mediateurs, qu'il avoit declaré lui- „ même, que, pourvû que les Bohemiens revinſſent au Giron de l'Egliſe & „ à ſon obéïſſance, il lui étoit indifférent par quel canal cette importante „ affaire s'executât (72). „ Raynaldi ajoute, que Sigiſmond, bien loin de ſe paier de ces raiſons, aima mieux rechercher l'amitié de Ziska, que de ſouffrir que Coribut, ſous prétexte de cette reconciliation des Bohemiens avec le Pape, ne devint Roi de Hongrie à ſon préjudice. Mais, l'Annaliſte confond les tems. Ziska étoit mort (73).

Negociations des Bohemiens avec le Pape.

J'ai dit ailleurs, qu'on avoit ſoupçonné Martin V. d'entretenir la Guerre en

(72) *Raynaldi, au.* 1427. §. 10. 11.

(73) *Lenfant, Hiſt. de la Guer. des Huſſites, Liv. XIII. pag.* 261.

An de J.C. 1427.

en Italie, pour pêcher en eau trouble; mais, voiant qu'il y perdoit plus qu'il n'y gagnoit, il envoia Nicolas Albergati Cardinal de Ste. Croix pour negocier la Paix entre le Duc de Milan, les Venitiens & les Florentins. Elle fe conclut en effet en 1427. Les Venitiens recouvrerent Breſce, Cremone, Bergame. On rendit aux Florentins ce qu'on leur avoit enlevé. Amedée Duc de Savoie garda ce qu'il avoit conquis. Cependant, lorſqu'il fut queſtion de rendre les Places dont le Duc de Milan avoit promis la reſtitution, on en refuſa l'entrée au General Carminiola, que les Venitiens avoient envoié pour les recevoir. C'étoit une des Fourberies ordinaires du Duc de Milan, qui, en même tems promettoit de les rendre, & donnoit ordre de les refuſer. Le Legat s'en retourna à Rome, fort irrité d'avoir ainſi été joué par le Duc. Ainſi la Guerre recommença tout de nouveau (74).

Le Duc de Milan viole la Paix.

Si Martin V. temoignoit un grand zele pour l'extinction du Huſſitiſme, il n'en avoit pas moins pour le maintien de ſes Droits par-tout où on leur donnoit quelque atteinte. On avoit accuſé à Rome Henri Chichley, Archevêque de Cantorberi, de s'être oppoſé à l'Abolition d'un Acte du Parlement, contraire aux Prétenſions de la Cour de Rome, & d'avoir taxé le Pape de ne ſolliciter cette Abolition que par avarice. Chichley s'en defendit; mais, loin de perſuader, il s'attira de la part de Martin une Lettre fort piquante, que Raynaldi place à cette année. „C'eſt, dit-il à ce Prelat, par vos actions, & non par des Lettres d'excuſe, qu'il faut juſtifier „ votre innocence à l'egard de cet Edit execrable contre la Liberté du Siege de Rome, dont nous avons ordonné l'Abolition, ſous peine de Cenſures Eccleſiaſtiques. Bien loin de cela, nous avons appris, que, ſans „ reſpect pour nous, & contre la verité, vous oſiez dire, que nous ne demandions cette Abolition que pour epuiſer d'argent le Roiaume d'Angleterre. La fauſſeté de cette acculation paroit evidemment par des „ Offres que nous avons faites par nos Nonces, ſi avantageuſes, qu'aucun „ de nos Predeceſſeurs n'en a fait de pareilles à aucune Nation. Ce n'eſt „ donc point par interêt que nous avons agi, mais pour maintenir des „ Droits & des Privileges que Jeſus-Chriſt lui-même de ſa propre bouche „ a donnez au Siege de Rome; que les Saints Peres, les ſacrez Conciles, „ & l'Egliſe Univerſelle ont reconus, & que nous ſommes reſolus de „ pourſuivre & de maintenir. C'eſt à vous, au reſte, c'eſt à vous-même, qui „ accuſez les autres d'interêt, de prendre garde que ce ne ſoit pas pour „ theſauriſer, que vous vous oppoſez aux Proviſions & aux Ordres Apoſtoliques (75). „

Demêlé du Pape avec l'Archevêque de Cantorberi.

Il ſe paſſoit en même tems quelque choſe d'à peu près ſemblable en Pologne. Aprés la mort d'André Laſchari, Evêque de Poſnanie, qui avoit paru avec eclat au Concile de Conſtance, le Pape, de ſon autorité & de ſon propre mouvement, avoit conferé ce Benefice au Prevôt de Gneſne ſa Créature. Mais, quelques Prelats & quelques Chanoines de Poſnanie, à la re-

Avec la Pologne.

(74) *Pogge*, *Hiſt. Florent. Lib. V. pag.* 239. (75) *Raynaldi*, *an.* 1427. §. 16.

recommandation du Roi, y avoient elû le Vice-Chancelier du Roiaume. On dit même que le Roi, & Alexandre Withoud, Grand Duc de Lithuanie, tâcherent de gagner Martin, pour obtenir la Confirmation de cette Election (76). Martin fut inflexible, & fit même faire des reproches très-vifs à Wadiſlas, d'avoir ſoupçonné le St. Siege d'être capable de Corruption. Le Vice-Chancelier, irrité de ſes refus, n'oublia rien pour irriter le Roi contre le Pape, qui vouloit conferer, contre ſon gré, de ſa plaine Puiſſance, des Benefices en Pologne. Martin de ſon côté declara le Vice-Chancelier inhabile à poſſeder aucune Charge ou Degré Eccleſiaſtique, & en donna avis au Roi par une Lettre, où, après de grands Eloges ſur ſa conduite paſſée envers le Siege Apoſtolique, il lui reproche d'en avoir violé les Droits & les Privileges par le refus de confirmer ſon Election à l'Evêché de Poſnanie, & par l'Intruſion d'un autre Evêque. Cette affaire auroit entierement brouillé le Siege de Rome avec la Pologne, ſans la mort de l'un des Concurrens, qui fit place à l'autre, du conſentement du Pape (77). An de J.C. 1427.

Avec le Portugal.

Jean, Roi de Portugal, s'étoit auſſi attiré l'indignation de Martin par diverſes Entrepriſes contre les Droits & les Libertez de l'Egliſe Romaine. Il mettoit des Impôts ſur le Clergé, trainoit les Eccleſiaſtiques devant les Tribunaux ſeculiers, enlevoit les Biens d'Egliſe ſous divers prétextes, & defendoit ſur peine de la vie de publier des Lettres Apoſtoliques ſans ſa permiſſion. C'eſt ce qui obligea le Pape à en ecrire à l'Archevêque de Brague; lui ordonnant d'aſſembler un Synode de ſa Province, pour chercher les moïens de redreſſer ces griefs, & pour nommer des Deputez en Cour de Rome. Il en ecrivit en même tems à l'Archevêque de Lisbonne, & au Roi lui-même, à qui il ordonnoit, ſous peine de contumace, de lui envoier une Ambaſſade, pour rendre raiſon de ſa Conduite.

Le Cardinal de Foix eſt reçu en Arragon.

On a vû plus haut, que le Roi d'Arragon n'avoit point voulu entrer en Conference avec le Cardinal de Foix Legat du St. Siege. Mais, ce Prince changea de Conduite, voiant que la plupart de ſes ſujets avoient horreur du Schiſme, & refuſoient d'encenſer à l'Idole ſur le Rocher de Peniſcola; qu'il ſe rendoit odieux à toute la Chrêtienté; & qu'on étoit prêt à lancer contre lui les foudres de l'Egliſe, dont il avoit lieu de craindre l'effet, vû la diſpoſition préſente de ſes Voiſins & de ſes Peuples par raport au motif de ſa Conduite. Il fit prier inſtamment le Cardinal de Foix de venir dans ſes Etats, pour conferer avec lui ſur le ſujet de ſa Legation; & il le reçut magnifiquement à Valence. Mais, Alfonſe reprit bientôt ſa fierté, par une action que le Legat fit à contre-tems, & qui penſa tout perdre. Car, dès le lendemain de ſon entrée, aiant fait afficher aux Portes des Egliſes, & à celle de ſon Palais, que les Auditeurs ou les Juges des Cauſes Eccleſiaſtiques, qu'il avoit amenez de Rome, commenceroient dans deux jours à tenir ſeance pour rendre juſtice aux Parties; Alfonſe, qui étoit fort delicat ſur le point de ſon Autorité, prit cette Conduite pour une Entrepriſe ma-

(76) *Raynaldi, ubi ſupr.* §. 14.

(77) *Dlugoſſ. Hiſt. Polon. Lib. XI. p.* 496.

An de J.C. 1427.

manifeſte ſur ſes Droits ; &, ne pouvant ſouffrir cette inſulte, il fit auſſitôt publier à ſon de trompe une Ordonnance, par laquelle il defendoit, ſous de très-grieves peines, à tous ſes ſujets de s'adreſſer à aucun Juge delegué ou ſubdelegué du Pape Martin V. ou de ſon Legat, ni de leur obéïr. Le Cardinal, qui s'apperçut, mais un peu trop tard, de la fauſſe démarche qu'il venoit de faire, repara ſa faute par une Conduite ſi ſage, ſans ſe plaindre de rien, & en cedant à l'impetuoſité du torrent qui l'eut entrainé s'il eut voulu s'y oppoſer, qu'il appaiſa le Roi, qu'on pouvoit gagner par ſoumiſſion (78). De ſorte qu'après pluſieurs Conferences, on convint de part & d'autre des Articles ſuivans.

Demandes reciproques du Roi d'Arragon & du Legat.

Voici les Demandes du Legat : 1. Que le Roi travailleroit efficacement à ramener au Giron de l'Egliſe l'Anti-Pape de Peniſcola & ſes Adherens ; & le Pape promettoit de ſon côté de les recevoir & de les traiter avec toute ſorte de Clemence, mais que s'ils perſiſtoient dans le Schiſme, le Roi les mettroit au pouvoir du Pape. 2. Qu'on revoqueroit à ſon de trompe tous les Edits, Inhibitions, Conſtitutions, Decrets, publiez contre Martin & ſes Legats, & les Libertez de l'Egliſe. 3. Que le Roi permettroit aux Collecteurs du St. Siege de percevoir en toute Liberté les fruits, biens, & Droits de la Chambre Apoſtolique. 4. Que l'Egliſe Romaine, & generalement toutes les Perſonnes Eccleſiaſtiques du Roiaume & de ſes autres Domaines, jouiroient paiſiblement de leurs Privileges, Libertez, Franchiſes, Immunitez, & autres Droits. 5. Qu'on retabliroit, ſans delai, tous les Prelats & autres Eccleſiaſtiques depouillez dans leurs Dignitez, Benefices, & autres Biens. 6. Que le Roiaume de Naples ne ſeroit plus moleſté : que le Pape traiteroit avec la Reine de l'indemniſation du Roi d'Arragon, & qu'il nommeroit des Commiſſaires impartiaux & non ſuſpects, pour examiner les prétenſions que ce Monarque pourroit avoir ſur le Roiaume de Naples (79). Bzovius rapporte ces mêmes Articles avec l'Approbation du Roi, qui les accorda tous, à l'exception du premier & du dernier (80). Les Demandes du Roi d'Arragon étoient 1. le Corps de St. Louis. 2. La remiſe des Arrerages dûs à la Chambre Apoſtolique, à condition que tous les cinq ans le Roi donneroit au Pape en redevance un Manteau d'Or. 3. Cent cinquante mille florins d'Arragon, en dedommagement des depenſes que le Roi avoit faites pour l'extinction du Schiſme. 4. Un certain ſecours pour defendre la Sicile contre les incurſions des Infideles. 5. Que le Roi donneroit les Proviſions pour les Vacances des Prelatures, des Egliſes Cathedrales, & des Abbaïes. 6. Que le Roi nommeroit ſix Perſonnes, dont deux ſeroient promuës au Cardinalat, de concert avec le Legat. 7. Une Amniſtie generale de tout ce qui avoit pû être fait contre le Siege de Rome pendant le Schiſme. 8. Que le

(78) *Contin. de Fleury, tom. 21. p. 605.*
(79) *Rainaldi, an. 1427. §. 21.*
(80) *Bzovius, an. 1427. §. 21.*

le Cardinal Legat iroit à Rome faire ces Propoſitions reciproques au Pape, & reviendroit en Arragon pour conclure le Traité (81). An de J.C. 1428.

Pendant que le Cardinal de Ste. Foi ſe préparoit à rendre compte au Pape du ſuccès de ſa negociation, voions ce qui ſe paſſoit en Italie. Martin V. s'occupoit ſerieuſement à en pacifier les troubles, par le miniſtere de Nicolas Albergati ſon Legat. Ce Prelat trouva tout diſpoſé à la Paix. Philippe-Marie Duc de Milan, alors en Guerre avec les Venitiens, manquoit de ſecours pour la ſoutenir, & il avoit perdu pluſieurs de ſes Generaux. Les Venitiens, eux-mêmes entre la crainte & l'eſperance, préferoient la Paix à une Guerre dont le ſuccès étoit douteux. Les Florentins, qui n'avoient pris les Armes que pour le profit des autres, ne demandoient pas mieux que de les voir d'accord. La Paix fut concluë à Ferrare. On en peut voir les Conditions dans l'Hiſtoire Florentine de Pogge (82). Mais les Florentins, bien loin de pouvoir joüir de cette Paix, ſe trouverent engagez dans une nouvelle Guerre avec ceux de Lucques. Elle dura juſqu'à la mort de Martin V. D'autre côté, les Boulonois, toujours amoureux de leur Liberté, s'étoient de nouveau revoltez contre le Siege de Rome, par la Faction d'un nommé Canetulo, qui en avoit chaſſé Albergati, & qui menaçoit toute la Romagne, Province de l'Etat Eccleſiaſtique. Le Roiaume de Naples étoit en combuſtion par les Guerres inteſtines qu'y excitoit la tyrannie de Jean Carracciolo, à qui la Reine Jeanne II. avoit donné l'Adminiſtration de ce Roiaume, & qui étoit ſoutenu par le Pape. Sa Sainteté ſoutenoit encore ſous main les Lucquois, parce qu'elle n'aimoit pas les Florentins, contre qui elle avoit un nouveau grief, parce qu'ils avoient mis une taxe de cent mille ecus d'or ſur le Clergé de la Toſcane. Un des Continuateurs de Baronius rapporte une partie de la Lettre menaçante que le Pape leur ecrivit là-deſſus. Elle finit par ces mots: *Si vous avez à cœur la Liberté du Peuple, ſouvenez-vous que nous n'avons pas moins à cœur la Liberté Eccleſiaſtique* (83). Ce fut cette même année 1428. que l'Archevêque de Tours s'aviſa de ſignifier à l'Evêque de St. Malo certaines Bulles de Martin V. par les quelles il impoſoit des Decimes ſur tous les Eccleſiaſtiques pour la Guerre contre les Huſſites de Boheme; mais, il ne paroit pas qu'on y ait eu egard à St. Malo, ni dans le reſte de la Province. Ce ſont les Paroles du P. Lobineau (84). Cependant, le Pape auroit perdu la Romagne, par la Revolte des Boulonois ſous la conduite de Canetulo, ſans la diligence & la vigueur de Capranica. Ce Cardinal, aiant promptement aſſemblé toutes les troupes de l'Egliſe, retint dans le reſpect les Villes de cette Province. Puis, aſſiſté des troupes de Malateſta, Seigneur de Rimini, & de celles que le Pape lui envoia ſous le Commandement de Jacques Candola, & d'un bon corps d'éxilez qui avoient à leur tête Antonio Bentivoglio, reprit toutes les Places du

Etat de l'Italie.

(81) *Ubi ſupr.*

(82) *Pogge, Hiſt. Florent. p. 277. Poggiana, pag. 98.*

(83) *Rainaldi, an. 1428. §. 15. 19.*

(84) *Lobineau, Hiſt. de Bretagne, Liv. XVI. pag. 575.*

An de J.C. 1428. du Boulonois, & Boulogne même, après un long siege. Pour faire les choses dans l'Ordre, le Pape avoit interdit cette Ville; mais, Personne n'ôsant être le porteur de cet Interdit pour le signifier aux Boulonois, Frere Conradin de l'Ordre de St. Dominique s'offrit au Pape, & entreprit de le publier dans la Place de Boulogne, où il l'attacha au bout d'une pique, afin qu'il fût vû de tout le Monde. On arrêta ce Religieux; mais, le grand desir qu'il avoit de mourir, disoit-il, pour l'Eglise, joint à son eminente sainteté, fut cause que les Magistrats, après l'avoir fait mettre en prison, l'en retirerent, & lui rendirent la Liberté; mais, il ne cessa pas pour cela de prêcher hautement qu'il falloit obéïr au Pape (85).

Bulle contre les Juges seculiers en faveur des Ecclesiastiques.

On trouve, dans le Bullaire, une Bulle du Pape Martin V. dattée du 1. jour de Fevrier de cette année, qui interdit la Jurisdiction Ecclesiastique aux Juges seculiers & laïques, leur defend de juger, de prononcer, aucune Sentence contre les Ecclesiastiques en matiere qui concerne l'Eglise, sous peine d'Excommunication envers ceux qui y contreviendront; defendant aux Evêques, Prelats, & autres Superieurs, de les y faire assigner, & de porter leurs Causes devant un Tribunal Laïque. Enfin, il enjoint au Procureur Fiscal de la Chambre Apostolique, ou à ses Commis, de tenir la main à l'execution.

An de J.C. 1429.

Une violente Peste avoit fait de grands ravages à Rome, l'année précedente: & le Pape, aiant examiné & approuvé la plupart des Articles proposés par le Roi d'Arragon, le Cardinal de Foix revint à Barcelone au mois de Mai 1429. pour conclure la Paix. Mais, il trouva le Roi Alfonse peu disposé à un Accomodement. Ce Monarque lui declara, qu'il ne revoqueroit jamais les Edits qu'il avoit faits contre la Jurisdiction du Pape & des Legats en ses Roiaumes, qu'on ne fit auparavant publier une Bulle, par laquelle on excuseroit, & même on approuveroit, tout ce qu'il avoit fait pendant le Schisme. On ne s'attendoit plus qu'à une entiere rupture, lorsque le Roi, changé tout à coup, declara qu'il vouloit executer tout ce qu'il avoit promis, & signa sur le champ le Traité, aux Conditions que le Pape avoit ajustées selon ses interêts. Sans perdre de tems, on alla en pompe dans l'Eglise Cathedrale de Catalayud où étoit alors la Cour, pour chanter le *Te Deum* en actions de graces d'un succès si heureux & si inesperé (86). Le Roi partit ensuite pour aller joindre son Armée sur les frontieres de Castille.

Paix entre le Pape & le Roi d'Arragon.

Abdication de Clement VIII.

Dès le lendemain de son Depart, on publia la Révocation de ses Edits; & deux de ses Conseillers se transporterent à Penisçola, pour y disposer les affaires selon les intentions d'Alfonse & du Legat. „ Le bon homme Gilles „ Mugnox, qu'on avoit travesti en Pape malgré lui, ne fit aucune difficul- „ té de faire tout ce qu'on voulut. Car, aussi-tôt qu'il eut appris des deux „ Commissaires la volonté du Roi, qui desiroit qu'il se deposât librement & &c.

(85) *Contin. de Fleuri, tom. 21. p 609. & les Historiens d'Espagne.*
(86) *V. Les Annalistes, Rainaldi, Bzovius,*

„ & volontairement du Pontificat, il fit bien voir par la joye qu'il en te- An de J.C.
„ moigna, qu'il n'y avoit jamais été guére attaché. Il voulut neanmoins 1429.
„ encore enſevelir, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, ſa Synagogue de Paniſcole
„ avec honneur, en faiſant avec beaucoup de Majeſté cette derniere action
„ de ſon prétendu Pontificat, comme s'il eut été vrai Pape. Pour cet ef-
„ fet, comme il n'avoit plus que deux Cardinaux auprès de ſa perſonne,
„ car il en tenoit deux autres Priſonniers accuſez d'avoir voulu faire un
„ nouveau Schiſme contre lui, il reſolut d'en créer un troiſieme, à ſavoir
„ François Roccera, fameux Docteur en Droit Canon, qui fut contraint
„ par les Commiſſaires du Roi de recevoir le Chapeau malgré qu'il en eut,
„ parce que Clement proteſta qu'il n'accompliroit point l'Acte de ſa Re-
„ nonciation, qu'il n'eut fait Cardinal un ſi habile homme: afin, diſoit-il, que
„ l'Election qui ſe feroit d'un nouveau Pape, le ſiege vacant par ſa renon-
„ ciation, ſe fit plus regulierement par les bons avis que le nouveau Car-
„ dinal donneroit à ſes Collegues. Il fallut donc qu'il reçut le Chapeau, que
„ Clement lui donna publiquement avec toutes ces majeſtueuſes ceremo-
„ monies que l'on obſerve à Rome quand on le donne aux Cardi-
„ naux (87). „ Gilles Munox ſe mit enſuite ſur ſon Thrône, aiant ſa Thiare ſur la tête, & étant revêtu de ſes Ornemens Pontificaux, ſes trois Cardinaux à ſes côtés, avec les deux Conſeillers d'Alfonſe, qu'il traitoit d'Ambaſſadeurs de ce Prince, & plus bas tous ſes Officiers. Il commença ſa Dépoſition par un Acte d'Autorité & de Souverain Pontife, en declarant, qu'il revoquoit toutes les Sentences d'Excommunication que lui, & Benoit XIII. ſon Predeceſſeur, avoient fulminées contre tous ceux qui avoient refuſé de leur obéir, & particulierement contre Othon de Colonne, appellé dans ſon Obedience Martin V. comme contre un Schiſmatique & un Anti-Pape; qu'il les réhabilitoit tous de ſon propre mouvement, & ſur-tout Othon de Colonne, qu'il declaroit pouvoir être élevé à toutes les Charges & Dignitez Eccleſiaſtiques, & même à celle de Souverain Pontife. Cette Declaration fut ſuivie d'un Diſcours qu'il fit ſur ſon Exaltation au Pontificat. Il proteſtoit, qu'il ne l'avoit accepté, que pour être en pouvoir de retablir un jour l'Egliſe de Dieu dans une pleine & ſolide Paix, par la Ceſſion volontaire qu'il alloit faire, & qu'il eut faite bien plutôt, s'il lui avoit été libre d'executer ce moïen d'éteindre le Schiſme. Après avoir enſuite proteſté, qu'il étoit en pleine Liberté, il declara de vive voix & par écrit, qu'agiſſant par le ſeul motif de la Gloire de Dieu & de la Paix de l'Egliſe, il renonçoit de tout ſon cœur au Pontificat, & que le Siege vacant les Cardinaux pouvoient proceder librement & canoniquement à une nouvelle Election. Sur cela, il deſcendit de ſon Thrône, & mit entre les mains des Commiſſaires du Roi d'Arragon la Bulle de ſa Renonciation en bonne forme, pour la rendre au Legat; après avoir quitté ſes Habits Pontificaux, il rentra dans la Sale habillé en ſimple Prêtre. Il pria les Cardinaux de pourvoir l'Egliſe d'un bon Paſteur. En même tems, ceux-ci ſe leverent, & allerent

(87) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident. Liv. VI. p.* 323.

An de J. C. 1429.

lerent demander à un nommé Simon Desprez, qui se disoit Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine, qu'il leur assignât un lieu pour le Conclave. Simon les conduisit en ceremonie, suivi de tous les Officiers, dans un Appartement qu'il avoit preparé pour cela. Ils y entrerent: on les y enferma; on y mit des gardes, on y observa tout ce qu'on fait à Rome pour l'Election des Papes; & les trois Cardinaux representant, à ce qu'ils disoient, tout le Sacré College, élurent sur le champ Otton de Colonne, qu'ils declarerent Pape sous le nom Martin V. Ensuite, on alla en Procession dans la Cathedrale de Penisçola, pour y chanter le *Te Deum*. Gilles Munox se trouva à cette Procession comme simple Docteur, & ne retourna point au Palais Pontifical, aiant pris comme particulier une Maison dans la Ville. En recompense d'une Abdication faite avec tant de franchise & d'humilité, l'Anti-Pape fut fait Evêque de Majorque. On dedommagea ses Cardinaux par quelques Dignités. Ceux qui étoient en prison, aiant demandé grace & reconnu Martin V, furent élargis. Alphonse de Borgia, pour avoir si bien travaillé à l'Union, fut fait Evêque de Valence par Martin V. Cependant, le Legat se transporta lui-même à Penisçola, pour y reprendre les joiaux, monumens, privileges, vêtemens, &c. appartenans à l'Eglise Romaine, & qui y avoient été transportés par Benoit XIII. & son Successeur. De Penisçola, le Legat à alla Tortose y tenir un Concile Provincial pour affermir l'Union, & faire quelques Reglemens Ecclesiastiques. Cette reconciliation fut suivie de celle de Jean Comte d'Armagnac, contre qui Martin V. avoit lancé l'Excommunication, parce qu'après l'avoir reconnu il l'avoit ensuite abandonné, pour se joindre à Benoit XIII. & à son Successeur (88). Ainsi finit un Schisme, qui avoit duré depuis le 21. de Septembre 1378. jour de l'Election de Clement VII. jusqu'au 26. de Juillet 1429 (89).

Le Duc de Bretagne depute à Rome.

Cette même année 1429. le Duc de Bretagne envoia Guillaume de la Lotherie son Conseiller à Rome, afin de savoir pourquoi le Pape differoit de faire reponse à quelques plaintes qu'il avoit adressées au St. Siege contre plusieurs abus qui se commettoient par le Clergé, principalement par les Evêques de la Province. Ces abus étoient, qu'ils ne vouloient pas s'en tenir aux anciennes pratiques du Païs, par lesquelles les appellations de leurs jurisdictions étoient devoluës aux Parlemens Generaux, vexant par des censures injustes ceux qui y avoient recours; qu'ils refusoient de faire Serment de fidelité au Duc; que quelques-uns d'entr'eux tâchoient d'empêcher les Sergens du Duc de porter leurs Masses avec les Armes de Bretagne dans leurs Dioceses; qu'ils vouloient s'attribuer l'ouverture & la publication des Testamens, même des Laïques, aussi bien que la connoissance de tous les Adulteres, comme aiant rapport à un Sacrement; que l'Evêque de St. Malo prétendoit le Droit de *Bris* en sa Ville, Droit qu'on exerçoit sur les Vaisseaux qui font naufrage; que quelques Evêques & Officiaux decernoient des

(88) *Rainaldi*, *an.* 1429. §. 11. 12. *ibid.* §. 1. 2. *Sponde*, *eod.* §. 1. III.
(89) *Bzovius*, *an.* 1429. §. 82. *Rainaldi*,

des Edits peremptoires pour la moindre cauſe, fulminoient des Excommunications pour une ſimple contumace, fermoient l'Egliſe aux Femmes & aux Enfans de ces Excommuniez, & extorquoient de très-groſſes amendes pour les moindres fautes; que quelques Evêques ſe faiſoient ſuivre dans leurs Viſites, par tout le Dioceſe, de ceux à qui ils avoient donné des aſſignations; qu'outre les Procurations ou Repas de Viſites, ils ſe faiſoient encore païer d'autres Droits enormes par les Recteurs: qu'il y avoit des Cathedrales, où l'on exerçoit publiquement l'uſure appellée *gage-mort*, en achetant ſur les Dixmes ou autres biens imaginaires des Laïques dix Livres tournois de rente pour cent écus, & convertiſſoient encore en rentes les arrerages de ces revenus uſuraires: enfin, que le *Minihi* de Treguier (vieux terme de Coutume en Bretagne, qui ſignifie un Canton de Terre affranchi, ſervant d'azyle) occupoit quatre lieuës de Païs, & que l'Evêque de Treguier prétendoit qu'il y avoit Droit d'azyle, ce qui étoit énorme & favorable aux plus grands Scelerats. Le Duc avoit encore un ſujet particulier de ſe plaindre d'une Conſtitution du Pape, par laquelle il avoit defendu aux Eccleſiaſtiques, ſous de grandes peines, d'avoir recours dans leurs Cauſes à la Juriſdiction temporelle; & il lui avoit fait repreſenter, que l'uſage l'autoriſoit à juger le Poſſeſſoire des Benefices de ſon Païs. Le Pape, quant à cette derniere plainte, lui envoia un Bref en datte du 29. de Juin, par lequel il temoigna, que par cette Conſtitution il n'avoit point prétendu donner atteinte à ſes Droits; & pour ce qui eſt des autres ſujets de plaintes, il nomma le même jour Griffin Evêque de Roſſe, pour Commiſſaire, avec ordre de ſe tranſporter en Bretagne, pour informer de ces excès, & de lui en faire ſon raport (90). An de J. C. 1429.

Congrès de Lucko.

Il y eut un Congrés à Lucko en Pologne, où l'Empereur Sigiſmond, qui venoit d'être battu par les Turcs en Hongrie, ſe trouva. Ce Monarque fit à ce Congrès une Propoſition ſinguliere, que j'exprimerai dans les termes de Dlugos. „ Je ſollicite le ſouverain Pontife, dit le Roi des Romains, à „ aſſembler un Concile pour la Reduction des Bohemiens. S'il conſent à „ cette Convocation, je m'y trouverai: s'il n'y conſent pas, je l'aſſem„ blerai moi-même de mon Autorité. Il n'eſt pas beſoin de ſe mettre en „ peine de la reduction des Grecs, puiſqu'ils ont la même foi que nous à „ la reſerve des Barbes & des Femmes. Encore ne doit-on pas les en blâ„ mer, puis que les Prêtres Grecs ſe contentent d'une Femme, au lieu „ que les Latins en ont dix & davantage. „ Il eſt vraiſemblable, que cette Propoſition, qui étoit fort agreable aux Ruſſes, deplût beaucoup au Roi de Pologne, & à Alexandre Withoud Grand Duc de Lithuanie, parce qu'elle ne pouvoit aboutir qu'à les broüiiler avec le Pape. Sigiſmond entreprit une autre Negociation. Ce fut de perſuader à Withoud de ſe faire declarer Roi de Lithuanie: l'Affaire fur portée au Conſeil, qui ne voulut pas y donner ſon conſentement.

Mais

(90) *Lobineau, Hiſt. de Bret. Liv. XVI. pag.* 583.

An de J.C. 1429.

Mais Withoud, Prince ambitieux, se mit en devoir de pousser, malgré les oppositions. Ce fut en vain que le Roi Wadislas & les Polonois lui envoierent Ambassade sur Ambassade, pour detourner le Duc de son dessein. Comme ce Duc n'étoit pas moins ardent à en solliciter l'execution auprès de Sigismond, que les autres à en parer le Coup, ils ne trouverent point d'autre ressource, pour en venir à bout, que dans l'Autorité du souverain Pontife. Le Roi de Pologne envoia donc une Ambassade à Martin V. qui, par le Conseil des Cardinaux, ecrivit à Sigismond & à Withoud, pour les prier instamment de se desister d'une Entreprise qui ne pouvoit faire honneur, ni à l'un, ni à l'autre, à cause de leurs engagemens envers la Pologne, & dont la poursuite ne manqueroit pas d'allumer des Guerres sanglantes en Europe. On peut voir ces Lettres dans Dlugos. Elles sont fortes, tendres, & bien motivées; mais, bien loin qu'elles produisissent leur effet, Withoud envoia une Ambassade au Roi de Pologne, pour s'en plaindre, comme d'un affront qu'on lui avoit fait. Cependant, ce Duc fut obligé d'abandonner son dessein, & il mourut bientôt après (91).

Le Pape écrit pour empêcher Withoud de se faire declarer Roi de Lithuanie.

Je ne dois pas oublier une Lettre, que le Pape ecrivit, pendant le Congrès de Lucko, au Roi de Pologne, pour l'exhorter à s'unir avec son frere Withoud, pour reduire, ou pour exterminer les Hussites. Il disoit au Roi: „ Les grandes choses, que vous avez faites depuis votre baptême, „ nous font tout esperer de vous dans celle-ci. Car si, par votre zéle, „ vous avez sçu amener au vrai Culte de la Divinité des Nations nées & „ habituées dans les erreurs des Gentils Idolâtres, à plus forte raison pourrez-vous reduire & confondre des gens qui, nez & elevez dans la vraie „ Religion, ne l'ont abandonnée que par sensualité, par libertinage, & „ par l'appât du pillage. Ce n'est pas seulement l'alteration de la Religion Chrêtienne, qui doit animer contr'eux un Roi Catholique. La „ prudence le veut aussi. Par les Dogmes de ces gens-là toute Police est „ renversée, l'Autorité du Roi est foulée aux pieds; car, outre plusieurs erreurs & superstitions pernicieuses qu'ils tiennent contre la Foi, ils troublent & confondent tous les Droits humains, en disant qu'il ne faut obéir „ à aucune Puissance legitime, non pas même aux Rois, ni paier aucun „ tribut aux Souverains; que tous les biens doivent être communs, & „ que tous les hommes sont egaux. Plusieurs Princes, à notre persuasion, „ & à celle de nos Legats, se sont inutilement mis en campagne avec „ leurs Armées, pour venir à bout de ces Heretiques. Il semble que la „ Providence, par un Jugement secret, vous ait reservé cette Victoire, „ pour couronner les autres Conquêtes que vous avez faites à Jesus-„ Christ. „

Lettre du Pape au Roi de Pologne contre les Hussites.

An de J.C. 1430.

L'année suivante, le Pape fit de nouveaux efforts, à l'occasion de la mort du Grand Duc Withoud. La Lettre, qu'il ecrivit au Roi sur ce sujet, ne merite pas moins d'être rapportée, que la précédente. „ Nous „ avions été ci-devant affligez, dans l'appréhension que l'ambitieuse pré-tension

Autre Lettre du Pape sur le même sujet.

(91) *Dlugoss, Hist. Polon. p.* 515. 557.

„ tenſion d'Alexandre Withoud votre frere, ne mit de la diviſion entre vous. Nous le ſommes préſentement de ce que la mort vous a ſeparez „ pour toujours après votre reconciliation; mais, vous avez ce ſujet de „ conſolaton au Seigneur, & nous auſſi, que cette ſeparation s'eſt faite par „ le cours de la nature commune à tous les hommes, & non par une mort „ violente que lui auroit pû attirer ſon Ambition, ni par ſa faute; car „ avant que de ſe rendre coupable envers vous par l'execution d'un Projet „ dont il s'étoit laiſſé ſeduire, s'il eſt reconcilié avec vous, & eſt allé, ſe- „ lon ſes merites, prendre poſſeſſion d'une Couronne, non corruptible, „ mais eternelle; par la grace, non d'un Empereur mortel, mais d'un „ Seigneur éternel. Au reſte, comme nous comptions beaucoup ſur „ votre Union pour la defenſe de la Foi Catholique contre les Hereti- „ ques de Boheme, après ſa mort, nous ne pouvons jetter les yeux que „ ſur vous. C'eſt en vain que nous mettrions ailleurs notre eſperance & „ notre confiance, nous ne pouvons avoir recours qu'à vous par nos prie- „ res. Nous ne ſaurions nous adreſſer à perſonne qui ait plus de pouvoir „ & meilleure volonté; car, nous ſommes aſſurés, que vous avez en horreur, „ & que vous avez toûjours aſpiré à eteindre, cette rage heretique, qui eſt „ dans votre voiſinage, & qui vous peut cauſer tant de maux, & à „ votre Roiaume. Puiſqu'il n'y a que vous qui puiſſiez executer cet „ Ouvrage, nous vous prions inſtamment de donner promptement Or- „ dre aux affaires de votre Lithuanie, afin de tourner toutes vos pen- „ ſées & vos forces à l'extirpation de cette perfide Hereſie; ne pou- „ vant rien faire de plus agréable à Dieu, de plus utile au Monde, & „ de plus glorieux pour vous. „ La Lettre eſt dattée du 13. Janvier 1430. Selon cette datte, il faut qu'Alexandre Withoud ſoit mort en 1429.

An de J.C. 1430.

Empriſonnement du Roi de Pologne. Lettres du Pape à ce ſujet.

C'eſt d'après Monſieur Lenfant, que j'ai rapporté ces deux Lettres; & le même Auteur m'apprend encore, que toutes les eſperances du Pape furent fruſtrées par la continuation des troubles de Pologne. Wladiſlas fut fait Priſonnier en Lithuanie, par la perfidie & l'ingratitude de ſon propre frere le Duc Switrigal, qu'il avoit fait grand Duc, même malgré les Polonois. Le Pape, mortifié de voir ſes projets contre le Huſſitiſme arrêtés par cette détenſion, n'oublia rien pour obtenir la Liberté du Roi, qu'il regardoit comme ſon bras droit dans la pourſuite des Bohemiens. On a trois de ſes Lettres ſur cette affaire. Il y en a une à Switrigal lui-même, où le Pape lui repreſente en termes très-forts l'indignité de ſon attentat contre ſon frere & ſon Bienfaiteur, & contre un Roi à qui l'Egliſe avoit deja tant d'obligations, & de qui elle attendoit encore de ſi grands ſervices. Enſuite, il l'exhorte, il le prie; mais, en même tems, il lui enjoint, en vertu de la Sainte Obedience, qu'il doit au Vicaire de Jeſus-Chriſt, de faire reparation au Roi ſon frere, & de lui rendre la Liberté; le menaçant d'Excommunication, en cas de desobéïſſance, & lui promettant en même tems de faire ſa paix avec le Roi, & de le garantir de ſon reſſenti-

An de J.C. 1430.

ment, s'il revenoit à lui. L'autre eſt dattée du 17. de Janvier. Cette Lettre étoit incluſe dans une autre adreſſée aux Prelats de Pologne, & au Conſeil, ſur le même ſujet. Il leur donne avis d'envoier des Ambaſſadeurs au Cardinal Julien ſon Legat en Allemagne, & à ſa Sainteté elle-même, ſi ce Cardinal ne peut pas venir à bout d'une reconciliation ſi néceſſaire à la tranquillité du Roiaume & à la deſtruction des Heretiques de Boheme. Dans la ſeconde, le Pape exhorte Sigiſmond à emploier ſes bons Offices, pour l'elargiſſement du Roi de Pologne. Il lui repreſente 1. Qu'un pareil attentat peut devenir une ſemence des plus cruelles Guerres, occaſioner l'effuſion du ſang Chrêtien, & ſur-tout rendre les Heretiques de Boheme plus puiſſans & plus hardis. 2. Qu'en qualité de premier Roi de l'Europe, il y va de ſon interêt, & de ſon honneur, de ne pas ſouffrir que la Majeſté Roiale ſoit ainſi violée. *Nous pourrions*, dit-il, *vous alleguer pluſieurs exemples d'Empereurs Romains, qui ont maintenu ou retabli des Rois dans leurs Roiaumes, & qui ont mis plus de gloire à proteger les Rois qu'à les vaincre.* 3. Que ce ſeroit le moïen d'affermir & de cimenter l'amitié & la fraternité qui paroit entr'eux, au moins dans leurs Diſcours & dans leurs Lettres, & qu'une ſi bonne Union, après un ſervice auſſi ſignalé, ne contribueroit pas peu à la tranquilité des Fideles, & à la confuſion des Heretiques. 4. Il lui inſinue, qu'il devoit ſe porter avec d'autant plus d'ardeur à ce bon Office, qu'il pouvoit ſe ſouvenir qu'aïant lui-même été fait Priſonnier par ſes propres ſujets, il avoit été bien aiſe d'en être delivré par d'autres. 5. Enfin, le Pape prie Sigiſmond de s'adreſſer pour cette Negociation au Cardinal Julien, ou à lui-même, en cas de néceſſité. La troiſieme Lettre eſt adreſſée au Roi Priſonnier. C'eſt une Lettre de Conſolation, dans laquelle il rend compte au Roi des demandes qu'il à faites pour lui procurer ſa Liberté; & il l'exhorte à demeurer bien uni avec Sigiſmond, en gardant religieuſement leurs Traitez reciproques, afin de pouvoir agir conjointement contre les Bohemiens. „ Sur toutes choſes, dit-il, mon très-cher Fils, „ nous vous exhortons & prions, que, mettant à part tous les différends „ & mécontentemens qui peuvent ſurvenir entre vous, vous aſſiſtiez „ de tout votre pouvoir le Roi des Romains contre les Heretiques de „ Boheme, & que vous rappelliez ſous de groſſes pienes tous les Polonois „ qui ſont avec eux. Faites ſi bien, qu'on puiſſe reſtituer aux Catholiques „ tout ce qui leur à été enlevé, & qu'il ne paſſe de la Pologne, ni vivres, „ ni ſecours, aux Heretiques, comme on nous aſſure que cela s'eſt fait „ juſqu'ici. „

Negociations avec les Grecs.

Dès le tems que Martin V, venant de Baſle à Rome, ſejourna à Florence, les Grecs témoignerent deſirer la Réunion des deux Egliſes. Ils envoierent une Ambaſſade ſolemnelle au Pape. Celui-ci envoia ſes Legats à Conſtantinople; mais, la Negociation fut infructueuſe. Preſſez plus que jamais par les Turcs, les Grecs reſolurent tout de bon de ſe réunir, afin d'être protegez par les Princes d'Occident. Jean Paleologue leur Empereur envoia cette année une nouvelle Ambaſſade, afin de preſſer l'execution de

ce

ce qu'on avoit arrêté pour le Concile qu'on devoit tenir à Conſtantinople. Mais le Pape, qui avoit deja convoqué celui de Baſle pour l'année ſuivante, ne crut pas qu'il fût à propos de tenir deux Conciles à la fois, & preſſa les Grecs de ſe trouver à celui de Baſle, s'offrant de fournir aux fraix du Voiage (92). Nous verrons la ſuite de cette Negociation. An de J.C. 1431.

Cependant, on ne ſe laſſoit point d'attaquer les Huſſites, & eux à leur tour ſe defendoient toujours vigoureuſement. Sigiſmond tint une Diéte à Nuremberg, pour trouver les moïens de reduire ces Rebelles; & on y reſolut une nouvelle expedition pour le 24. de Juin, qui eſt comptée pour la ſixieme contre les Bohemiens. Le Legat contribua de tout ſon pouvoir à cette cruelle reſolution. C'étoit Juliano Cælario, Cardinal de St. Ange, qui produiſit une Bulle du Pape dattée du 11. de Janvier, & contenant ces Chefs principaux. 1. On y ordonne au Cardinal lui-même de prêcher & de faire prêcher la parole de Dieu comme un antidote contre l'Hereſie. 2. D'exhorter tous les fideles à ſe croiſer pour cette Expedition. 3. On accorde cent jours d'Indulgence à ceux qui aſſiſteront à ces Predications, en ſuppoſant pourtant la Penitence & la Confeſſion. 4. Sous la même condition, on accorde Indulgence pleniere, tant à ceux qui ſe croiſeront & qui iront à la Sainte Guerre, ſoit qu'ils y arrivent heureuſement, ſoit qu'ils meurent en chemin, qu'à ceux qui n'étant pas en état d'y aller eux-mêmes y envoieront à leurs depens, ou aux depens d'autrui. 5. On relache, ou on remet, 60. jours de penitence aux Perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui, pendant l'Expedition, feront des prieres, & jeuneront pour ſon heureux ſuccès. 6. On garentit les biens de tout dommage & de toute invaſion pendant leur abſence, & on menace du bras ſeculier quiconque voudroit attenter contre ces biens. 7. On ordonne de donner des Confeſſeurs aux Croiſez, ſoit Seculiers, ſoit Reguliers, pour entendre leur Confeſſion, & leur donner l'abſolution, quand même ils auroient uſé de violence contre des Clercs, ou des Religieux, quand ils auroient brulé des Egliſes, ou commis d'autres Sacrileges, & même dans les cas reſervez au Siege Apoſtolique. On diſpenſe de leurs vœux ceux qui en auroient fait pour quelque pelerinage, comme à Rome, à St. Jacques de Compoſtelle en Eſpagne, à condition que l'argent qu'ils auroient pû dépenſer en ces Voiages ſeroit emploié à la Croiſade. 9. Que les Confeſſeurs ne prendront pas des Croiſez au de là d'un demi gros de Bohême, & cela quand on l'offrira, & ſans l'exiger (93). Nouvelle Croiſade contre les Huſſites.

L'Armée Catholique ne fut pas plus heureuſe dans cette nouvelle Guerre que dans les précedentes: mais, ce n'eſt pas ici le lieu de parler du mauvais ſuccès de la Croiſade contre les Huſſites. Il eſt plus à propos de remarquer, que Martin V., voiant approcher le tems de la celebration du Concile qu'il avoit indiqué à Baſle, établit le Cardinal Julien ſon Legat *à Late-* Le Cardinal Julien établi Legat pour le Concile de Baſle.

re

(92) *Leo Allatius, de Perp. Conſ. lib. 2. c. 18. Phranzes, lib. 1. Cha'cond, lib 5. Raynaldi, ab an. 1419. ad 1430. paſſim Syropul. Sect. 2. c. 12. 13.*

(93) *Cochlée, Lib. VI. pag. 136. Theobaldus, cap. 71. pag. 138. Bzovius, an. 1431. §. 11.*

An de J. C. 1431.

re dans cette Ville, avec un plein pouvoir de celebrer ce Concile, & d'y préſider au nom du Pape qui ne s'y pouvoit trouver en Perſonne, à cauſe de la maladie qui le retenoit à Rome. Le Legat fut chargé d'ordonner, avec les Peres du Concile, tout ce qui ſeroit le plus expedient, pour la conſervation & augmentation de la Foi, l'Etat de l'Egliſe, la Reformation du Clergé, la Reduction de l'Egliſe Orientale à l'Egliſe Romaine, l'Extirpation des Hereſies & ſur tout du Huſſitiſme, le maintien des Libertez Eccleſiaſtiques, & la Paix & le Repos des Roiaumes, des Princes, & des Peuples, comme il eſt plus amplement marqué dans la Bulle que le Pape fit expedier le premier jour de Fevrier, & qu'il envoia au Cardinal Julien vingt jours avant ſa mort.

Mort du Pape Martin V.

En effet, tout rempli de ces vaſtes Projets, Martin V. mourut à Rome d'apoplexie, le 20. de Fevrier 1431. agé de 63. ans. J'ai donné ſon Caractere au commencement de ſa Vie; mais, il ne faut pas ſupprimer l'Idée generale que Bzovius nous donne de ce Pontife: „ Il rendit, dit-il, la „ Paix à l'Egliſe, après un Schiſme de 50. ans. De retour à Rome, il ré„ tablit les affaires d'Italie, qui étoient fort broüillées, & accorda les de„ mêlez entre les Princes, recouvra les biens Eccleſiaſtiques uſurpez par les „ Princes; il dompta la Marche d'Anconne qui s'étoit rebellée contre le „ Siege de Rome. Il pacifia cette Capitale agitée par des troubles inteſtins. „ Il l'orna de nouveaux Edifices, en reforma les mœurs, fit rebâtir les „ Egliſes qui tomboient en ruine, & y apporta une telle abondance, & une „ ſi grande proſperité, qu'on croïoit revoir le Siécle d'Auguſte. Il pur„ gea le territoire de Rome des Brigands & des Aſſaſſins. Il reſtitua à „ Jeanne II. le Roiaume de Naples, que l'ambition de quelques-uns lui „ vouloient ravir. Il declara la Guerre aux Heretiques, qui ravageoient „ la Bohême & les Païs voiſins. Il commença les Conciles de Pavie & de „ Sienne, & indiqua celui de Baſle. Il aſſiſta plus d'une fois Sigiſmond Roi „ des Romains contre les Ennemis de la Foi. Il mourut plein de merites „ & de gloire. Il fut enſeveli dans un Mauſolée d'airain dans la Baſilique „ de Latran, près des Chefs de St. Pierre & de St. Paul, avec cet Elo„ ge: *Martin V. ſiegea treize ans, trois mois, & douze jours. Il mourut le* „ *20. de Fevrier de l'an* 1431. *Il fut la felicité de ſon tems* (94). „ Quelques-uns ont accuſé ce Pape d'aimer beaucoup l'argent. C'eſt le defaut du Clergé. St. Antonin a prétendu en excuſer Martin V, en diſant que c'étoit afin de l'emploïer contre les ennemis de l'Egliſe. Platine loue ſa conſtance, en ce qu'aiant perdu ſes deux freres, qu'il aimoit beaucoup (l'ainé qui étoit Jourdain Prince de Salerne étant mort de peſte; & le cadet nommé Laurent aiant été brulé dans une Tour); il n'en fit paroître aucune émotion, & n'interrompit jamais le ſoin des affaires de l'Egliſe (95).

(94) *Bzovius, an.* 1431.

(95) *Platine, in Mart. V.*

E U-

An de J.C. 1413.

SIGISMOND: ALBERT II. FREDERIC III. *Empereurs d'Allemagne.*

EUGENE IV.

CHARLES VII. *Roi de France.*

CCXV. PAPE.

LA Vacance du St. Siege ne fut que de dix jours; & quatorze Cardinaux, étant entrez en Conclave, élurent Pape Gabriel Condelmere, Bâtard du Pape Gregoire XII., bien que d'autres en parlent comme de son Neveu (1). Quoiqu'il en soit, ce fut le même Gregoire, qui commença la Fortune de Condelmere, en le faisant Protonotaire Apostolique, de Chanoine de St. George en Auge qu'il étoit auparavant; ensuite son Camerier, & enfin il l'honnora du Chapeau de Cardinal avec le titre de St. Clement. On le nommoit le Cardinal de Sienne, parce qu'il étoit Evêque de cette Ville. Martin V. l'envoia en qualité de son Legat dans la Marche d'Anconne, & tous ces honneurs lui servirent de degrez pour parvenir au Souverain Pontificat. Il prit le nom d'EUGENE IV. & fut couronné le 11. de Mars, n'aiant alors que 48. ans (2).

Histoire du Cardinal Condelmere avant son Pontificat.

Avant que de proceder à l'Election, les Cardinaux, qui étoient dans le Conclave, convinrent avec serment de certains articles que le Pape devoit observer. Entre ces articles étoit, au raport du P. Pagi (3), qu'on mettroit desormais dans les Lettres Apostoliques ces mots: *Du Consentement des Cardinaux*, & non *du Conseil* comme auparavant. Que le nouveau Pape ne feroit point de Cardinaux, sans le Consentement des anciens: que la moitié du Patrimoine Ecclesiastique seroit pour les Cardinaux: qu'il celebreroit un Concile Oecumenique dans le tems & dans le lieu qui seroient marquez (4).

Statuts des Cardinaux.

L'Election d'Eugene IV. releva les esperances des uns, & mit l'allarme chez les autres. Il semble qu'on en devoit beaucoup attendre, si les Eloges que lui donne St. Antonin sont bien fondez: car, il louë sa charité, sa ferveur, & son zele; mais, prenez garde, que ce zele étoit cruel, & qu'il l'exerça barbarement contre les Hussites, par le Ministere du Cardinal Juliano Cæsarino, dont il confirma la Legation en Allemagne & à Basle. Le nouveau Pape donna ses premiers soins à pacifier l'Italie. Dans cette vuë, il assembla les Ambassadeurs des Princes, & les Deputez des Villes, pour leur declarer, qu'il étoit resolu d'appaiser les troubles d'Italie; menaçant de sa malediction, & des anathêmes de l'Eglise, quiconque le traverseroit dans ce dessein (*). Cette menace, bien loin de faire peur à Philippe Duc de Milan, ne servit qu'à l'animer contre lui. Il incita ceux de Sienne & ceux de Lucques, contre les Florentins, à qui le Pape envoia du secours. Le même Prince

Le Pape veut pacifier les troubles d'Italie.

(1) Voyez ci-dessus la Vie de Gregoire XII.

(2) Voyez *Aubery*, *Hist. des Card. tom. II.*

(3) *Pagi*, *Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.* 516.

(4) *Raynaldi*, *an.* 1431. §. 5. & 6.

(*) *Pogge*, *Hist. Florent. Lib. V. pag.* 281.

An de J.C. 1431. Prince agit en même tems contre les Venitiens trop portez à ſon gré pour le Pape, parce qu'il étoit leur compatriote. Le Pape de ſon côté lui envoia le Cardinal de Bologne, auſſi bien qu'aux Siennois & aux autres Villes confederées avec Philippe, pour les porter à mettre bas les Armes. Mais, le Duc inflexible aux promeſſes & aux menaces obligea le Pape à ſe liguer contre lui avec les Florentins & les Venitiens. Ces mesintelligences atirerent dans la ſuite des affaires bien fâcheuſes à Eugene IV (5).

Les Colones excitent une ſedition à Rome.

Le Peuple credule prit à mauvais augure une Eclipſe de Soleil qui arriva le jour que mourut Martin V. comme ſi elle eut marqué les traverſes & les adverſitez auxquelles devoit être expoſé ſon Succeſſeur. Dans le premier Conſiſtoire qu'il tint, les poutres, qui ſoutenoient la Salle, s'étant affaiſſées à cauſe du grand nombre de perſonnes qui s'y trouverent, la peur ſaiſit d'une telle maniere tous les aſſiſtans, qu'un Evêque fut foulé aux pieds de ceux qui prenoient la fuite, & en mourut. Au commencement du Pontificat d'Eugene, Antoine de Colonne Prince de Salerne, Edouard de Colonne Comte de Calani, & le Cardinal Proſper de Colonne, parens du defunt Pape, exciterent une Sedition dans Rome, animez par le Duc de Milan. On avoit fait entendre à Eugene IV, que ces Seigneurs s'étoient emparez des Sommes immenſes que Martin V. avoit amaſſées, ſoit par un fonds d'avarice, ſoit pour fournir à des depenſes utiles à l'Egliſe. Eugene entreprit de rechercher ce Threſor; mais, on dit que ſon intention étoit que l'affaire ſe paſſât doucement, & que ceux à qui il en donna la commiſſion l'executerent avec beaucoup de violence. Un Cordelier nommé Maſius, qui avoit ſollicité le Pape à la recherche de ce Threſor, convaincu d'avoir attenté à la vie du Souverain Pontife, & d'avoir même voulu livrer aux Colonnes le Château St. Ange, fut pris & tiré à quatre chevaux & ſon corps partagé en quatre endroits de la Ville. Cependant les Colonnes, pleins d'un violent deſir de vengeance, reſolurent, à l'inſtigation du Duc de Milan, d'aller attaquer le Pape lui-même, & firent irruption dans Rome. En aiant été chaſſez après y avoir fait mille degats, tous les Palais des Colonnes furent raſez & pillez, & ces Seigneurs furent declarez criminels de Leze-Papauté, & privez de tous leurs titres & de tous leurs honneurs (6). Irritez de cet Anathême, ils raſſemblerent toutes leurs forces, pour entrer dans Rome & en chaſſer le Pape. Ce dernier, renforcé par les troupes de Jeanne Reine de Sicile, & par celles qu'il leva en d'autres endtoits, ſe mit en bon etat de defenſe.

Eugene court riſque de la Vie.

Ses Ennemis, non contents de s'armer contre lui, conſpirerent contre ſa vie. On accuſa l'Archevêque de Benevent, fils d'Antoine de Colonne, d'avoir été le Chef de cette Conſpiration. Il eut ſa grace; mais, le Moine Mazius, ſon complice, fut ecartelé, comme je l'ai dit. Cette ſevere juſtice ne put reprimer l'audace des Ennemis d'Eugene. On conſpira de nouveau contre ſa vie. Un de ſes Domeſtiques lui donna du poiſon, & il eut beau-

(5) *Voiez Pogge, ubi ſupr.*

(6) *Platine, in Eugen. IV.*

beaucoup de peine à en echaper. Ces Demêlez furent enfin terminez par l'entremiſe de Sigiſmond, qui etoit allé ſe faire couronner en Italie (7). Après cet accomodement, le Pape conſacra ſes ſoins à pacifier le reſte des troubles d'Italie, dont il eſt parlé amplement dans l'Hiſtoire Florentine de Pogge (8). Mais, pour en juger plus ſainement, il y faut joindre ce qu'on lit dans l'Hiſtoire d'Eſpagne en ces termes: „ En ce tems-là, le ſouverain „ Pontife, (Martin V.) devint plus favorable au Roi d'Arragon, par la „ haine qu'il portoit aux François: mais, il mourut peu de tems après „ qu'il eut appellé Alfonſe en Italie. Gabriel Condelmer, Cardinal de „ Veniſe, fut mis en la place du Pape Martin, & prit le nom d'Eugene „ IV. vers le commencement du mois de Mars en l'année 1431. Il devoit „ ſa Fortune, & ſon Exaltation au Pontificat, à la grande puiſſance, & à „ la faveur du Cardinal des Urſins. De ſorte que ce Pontife, depuis ce „ tems-là, commença à favoriſer ouvertement les Seigneurs de cette Mai- „ ſon, qui avoient une grande puiſſance dans Rome, & à perſecuter les „ Colonnes, pour les abbaiſſer de plus en plus. La Princeſſe Jeanne, „ Reine de Naples, d'un eſprit volage & changeant, ôta Salerne à An- „ toine Colonne, dont le feu Pape l'avoit gratifié. On ne demêla point ſi „ elle le fit pour plaire au nouveau Pontife, ou par quelque autre motif; „ mais, quoiqu'il en ſoit, cette entrepriſe redoubla la haine & l'animoſi- „ té des Urſins & des Colonnes, ce qui cauſa encore de nouveaux trou- „ bles (9). „

An de J.C. 1431.

L'Eſpagne étoit dechirée par de cruelles Guerres; mais, comme elles n'appartiennent point à mon ſujet, je me contente de renvoier à l'Auteur que je viens de citer. Je dois pourtant remarquer, qu'Eugene, n'aiant point envoié d'Ambaſſade dans les Païs Etrangers, pour notifier ſon elevation au Pontificat, le Roi de Caſtille le trouva fort mauvais. Il s'en plaignit. Le Pape lui écrivit pour s'excuſer: „ L'unique raiſon, dit-il, „ qui nous a portez à changer de Conduite à cet egard, c'eſt que nous „ avons remarqué, par le grand empreſſement qu'on a pour ces ſortes „ d'Ambaſſades ſolemnelles, qu'elles ne ſe faiſoient que pour le profit, „ & aux depens de l'Egliſe. Nous avons voulu ſignaler le commence- „ ment de notre Pontificat par le retranchement de cet Abus, & ban- „ nir de la Cour de Rome toute occaſion de gain deshonnê- „ te (10). „

Lettre du Pape au Roi de Caſtille.

Eugene n'avoit pas moins à cœur que ſon Predeceſſeur la reduction des Huſſites; c'eſt dans cette vuë, qu'il chargea le Cardinal Albergati de pacifier les troubles qui ſubſiſtoient toujours par l'acharnement des Anglois à la ruine de la France. Mais on n'entra pas même en Conference, & la Guerre continua, de même que les années précedentes. Elle ſe fit pourtant

Le Pape s'entremet inutilement de l'Accomement entre les Anglois & les François.

(7) *Bzovius, an.* 1431. §. 5. *Rainaldi, an.* 1431. §. 10. 11.

(8) *Lib. VII. an.* 1431.

(9) *Bellegarde Hiſt. gener. d'Eſpagne. T. III. pag.* 594. 550.

(10) *Rainaldi, an.* 1431. §. 9.

An de J.C. 1431.

tant avec moins de vigueur, parce que les deux Partis étoient epuisés (11).

Concile de Basle redoutable au Pape, qui veut le transferer.

Le tems marqué pour le Concile de Basle étant venu, on en fit l'ouverture le 23. Juillet 1431. D'abord, on y voulut établir la Superiorité des Conciles sur les Papes. Cet Article epouvanta Eugene IV. & le determina à dissoudre le Concile. Il en envoia le plein-pouvoir au Cardinal Juliano Cesarini; &, dissimulant le veritable sujet de sa crainte, voici les prétextes de sa Conduite. Le Cardinal Julien avoit ecrit aux Bohemiens une Lettre affectueuse, dans la quelle il leur offroit des Conferences libres sur leurs Articles. Le Pape feignoit de craindre que cette Indulgence pour les Bohemiens ne mît en compromis la Doctrine de l'Eglise Romaine, & ne favorisât des opinions deja si souvent condamnées. C'est pourquoi, il exhortoit son Legat à transferer le Concile à Bologne, où il presideroit lui-même. Il ajoutoit à cela divers autres motifs de cette Translation. On l'avoit assuré, qu'il n'y avoit que fort peu de Prelats à Basle; que cette Ville étoit infestée par les Armes des Ducs de Bourgogne & d'Autriche: qu'il y avoit parmi les Citoïens quantité de Hussites, qui persecutoient les Catholiques, & qu'il pourroit en resulter des scandales & des seditions. D'autres ajoutent, qu'il y étoit sollicité par les Grecs, suivant l'accord fait avec Martin V. de tenir un Concile pour la Réunion de deux Eglises, ce qu'il prétendoit se pouvoir mieux executer à Bologne, qu'à Basle. Eugene écrivit aussi à l'Empereur, le 18. Decembre, dans le même dessein; & même il lui notifioit la Translation du Concile, qu'il avoit faite de sa pleine Puissance (12). Mais, le Cardinal Julien s'y oppola, par des Lettres très-fortes & très-hardies, qu'il ecrivit au Pape sur ce sujet. L'Empereur soutint le Cardinal; & pria le Pape de venir à Basle, & s'il ne peut, de faire au plutôt executer la Revocation de la Dissolution du Concile (13). Le Pape persista dans sa résolution; & les Peres de Basle continuerent leurs Assemblées. Ils avoient tenu leur premiere Session le 14. de Decembre; & toutes les Puissances de l'Europe approuvoient leur Conduite, & blamoient celle du Pape.

An de J.C. 1432.

Le Concile fait un Decret contre le Pape.

Pendant toute l'année 1432. on ne fit autre chose que presser Eugene de changer de Conduite, & lui de son côté ne cessa de faire des Decrets, contre le Concile de Basle. Enfin, il envoia des Legats au Concile pour le prier de venir à Bologne, promettant d'annuller toutes ses Procedures. Mais, on n'ecouta point cette Proposition. De sorte que le Pape fut à la fin obligé d'envoier des Presidens au Concile; mais, on ne voulut pas les recevoir (14). Irrité de cet Affront, le Pape cassa par une Declaration publique du 29. de Juillet 1433. toutes les Citations, Procedures, & Decrets, qu'on avoit faits à Basle contre lui, le Saint Siege, & les Cardinaux, & tout

(11) *Mezerai, Abregé Chron. tom* 3. *pag.* 393. *Rapin, Hist d'Anglet. tom. IV. p.* 73.

(12) *Lenfant, Hist. de la Guer. des Hussites, Liv. XVI. pag.* 331. *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.* 4.

(13) *Pagi, Brev. Gest. Rom. Pontif. tom. IV. pag.* 526. 527.

(14) *Tom. XII. Concil.*

tout ce que les Peres du Concile entreprendroient de faire à l'avenir, excepté ce qu'il leur avoit permis de traiter. Ce qui l'obligea à cette demarche fut la conduite des Peres de Basle à son egard, dans la Session XII. qui se tint le Lundi 13. de Juillet, dans laquelle les Peres se plaignent fortement de la mauvaise-foi du Pape, comme ouvrant un chemin à ses Successeurs de se declarer prevaricateurs des Décrets des Conciles, & en rabaisser l'Autorité. Ils reprochent à ce Pape, qu'ils ont fait leurs efforts, quoiqu'inutilement, durant 18. mois tout entiers; pour flechir son inflexibilité, & pour l'engager à favoriser le Concile de Basle: mais, parce que les Peres craignoient que leur facilité ne passât pour une lâche connivence, & ne donnât lieu au Pape de s'opiniatrer d'avantage, ils prirent le parti de suspendre pour un tems le Pouvoir & le Droit qu'ils avoient de prononcer contre Eugene un Arrêt definitif de condamnation, & se contenterent, à la priere de Sigismond, de sommer encore une fois le Pape à revoquer, après 60. jours, le dessein qu'il avoit projetté de rompre & de transferer le Concile, à moins qu'il ne vueille passer pour contumace, & pour un pecheur public. Ce Decret est conçu en termes extrémement forts, puisqu'on y declare ce Pape incorrigible, scandalisant toute l'Eglise, suspens de toute Administration du Pontificat, & fait defenses de lui obéïr, enjoignant aux Prelats de venir au Concile (15). An de J.C. 1432.

Peu du tems après, le Pape ecrivit une Lettre au Concile de Basle, dans laquelle il marque, qu'aiant sçu la raison pour la quelle on avoit refusé les Legats qu'il avoit envoiez, il déclare, à l'instance de l'Empereur, & par le Conseil de trois Cardinaux qui étoient les seuls demeurez auprès de lui, que, pour ôter toute Occasion de Schisme, il approuve le Concile, depuis son commencement, de même que sa continuation, afin qu'on pût travailler tranquillement à extirper les Heresies, les Guerres, les dereglemens des mœurs, & les autres abus; promettant de se comporter à l'avenir comme s'il n'y avoit eu de sa part aucune translation, ni rupture, qu'il revoquoit absolument & entierement; & de favoriser en tout & partout le Concile, pourvû qu'on reçut ses Legats, & qu'on abolit tous les Decrets portez contre sa personne, son Autorité & sa Liberté, contre le St. Siege, les Cardinaux, les Prelats, & d'autres qui lui demeuroient attachez. Par une Lettre du 13. d'Aout, il donne pouvoir à ses Legats de casser & annuller tout ce qui avoit été fait de sa part contre l'Autorité du même Concile, & contre ceux qui le composoient. Lettres d'Eugene aux PP. du Concile.

Quelque tems après, Philippe Duc de Milan, aiant fait sa Paix avec les Venitiens & les Florentins, supportoit impatiemment la perte qu'il faisoit de beaucoup de Villes par ce Traité; &, comme si le Pape, qui étoit Venitien, eut confirmé ce même Traité, plutôt par affection pour ceux de sa Nation, que par justice, le Duc tourna ses Armes du côté de Rome, où l'on n'étoit point content d'Eugene, qu'on accusoit d'avoir causé beaucoup de desordres dans l'Etat de l'Eglise, qu'il avoit trouvée tranquille & jouïs- Le Duc de Milan fait la Guerre au Pape.

(15) *Tom. XII. Concil. inter Act. Concil. Basileenf. Sess.* 12.

An de J.C. 1432.

jouiſſant d'une profonde paix à ſon avenement au Pontificat; ce qui avoit été cauſe que pluſieurs Cardinaux l'avoient abandonné pour ſe rendre à Baſle; & le Duc de Milan, de ſon côté, y avoit envoié tous les Evêques du Païs de ſon Obéiſſance, & avoit ſoulevé contre Eugene toutes les terres de l'Egliſe, à quelques-unes près, par l'entremiſe du fameux Capitaine François Sforce ſon gendre, & Nicolas Forcebras qui auparavant avoit pris les armes en faveur du Pape. Ces deux Generaux firent une ſi cruelle Guerre en Italie, ſans qu'Eugene s'y oppoſât, que toutes les Villes ſe ſouleverent contre lui, & qu'il eut beaucoup de peine à ſe ſauver de Rome. Le Duc de Milan, pour faire plus de tort à Eugene, fit courir le bruit, par une Lettre ſuppoſée du Concile de Baſle, que les Peres l'avoient établi Lieutenant General du même Concile en Italie (16). Mais, les Ambaſſadeurs de l'Empereur Sigiſmond, du Roi de France, & du Duc de Bourgogne purgerent le Concile de cette Conduite & en demontrerent la fauſſeté (17).

Le Pape ſe declare pour le Concile.

Ainſi, le Pape Eugene, non moins vivement preſſé en Italie par le Duc de Milan, qu'en Allemagne par le Concile de Baſle, étoit reduit aux plus dures extrémitez. Il s'étoit même attiré à dos la plus grande partie de l'Europe par ſon oppoſition opiniâtre à la continuation de ce Concile, qu'il avoit voulu d'abord, ainſi qu'on l'a dit, transferer à Bologne, comme il le fit enſuite à Ferrare & depuis à Florence. Il fallut pourtant qu'il deſiſtât du deſſein de la tranſlation à Bologne, parce que, d'un côté le Duc de Milan, & de l'autre les Venitiens, le menaçoient de lui faire une Guerre ouverte, s'il ne renonçoit à cette tranſlation, & s'il ne conſentoit à la continuation du Concile de Baſle. Outre les demarches qu'il avoit deja faites, il fut encore obligé de donner une nouvelle Bulle dattée du 15. de Decembre, par laquelle il adhere purement & ſimplement au Concile. Il l'accompagna d'une Lettre à l'Empereur, où il repreſentoit à ce Prince, que n'aiant revoqué ſes Actes précedents contre le Concile de Baſle, que par ſon Conſeil, & pour empêcher un Schiſme dans l'Egliſe, il étoit juſte qu'en reconnoiſſance de cette docilité, il ſoutint au Concile la Dignité & l'Autorité du Siege Apoſtolique (18). Eugene écrivit ſur le même pied au Roi de France, au Duc de Bourgogne, & au Roi de Pologne.

Jugement qu'on a porté de cette Conduite du Pape.

Le Continuateur de Mr. Fleury a remarqué que cette Conduite du Pape fut approuvée des uns & blamée des autres. Les Partiſans du Concile en triompherent, regardant cette revocation comme une preuve authentique de l'Autorité du Concile de Baſle, qui charge de confuſion ceux qui, contre la foi des Actes de ce Concile & des Lettres d'Eugene, aſſurent que c'eſt un Concile *acephale* & ſchiſmatique; ce qui eſt contre toute vraiſemblance, puiſque ce Concile aiant été convoqué, nonſeulement par le Pape Martin V. & par Eugene ſon Succeſſeur, mais encore confirmé & approuvé par ce dernier Pape qui reçoit par ſa Bulle tout ce qui s'y eſt fait dans

(16) *Blondus, lib. 3. Decad. 5.*
(17) *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag. 90.*
(18) *Tom. XII. Concil. in Appendice 1. Concil. Baſil. p. 947.*

dans les Seſſions précedentes, & tout ce qui ſe fera à l'avenir, pour l'extirpation des Hereſies, pour l'Union des Princes Chrêtiens, & pour la Reformation de l'Egliſe en ſon Chef & en ſes Membres, il s'enſuit que ce Concile, aiant toutes les conditions qu'on demande pour un Concile legitime, ne peut être acephale. La Bulle du Pape Eugene pour approuver ce Concile a été d'un grand ſcandale à Platine, qui s'eleve fortement contre lui, & lui reproche d'avoir troublé toutes les choſes divines & humaines, d'avoir engagé le Peuple Romain à prendre les Armes, d'avoir excité un nombre infini de maux, en approuvant par ſes Lettres Apoſtoliques les Decrets du Concile. Le Cardinal Cajetan eſt le premier qui ait ôſé traiter ce Concile d'acephale & de ſchiſmatique, dans un Diſcours particulier qu'il en fit, & qui fut inſeré dans la Seſſion onzieme du Concile de Latran ſous Leon X. Le Cardinal Bellarmin a été de meilleure foi (19); aſſurant, que le Concile de Baſle a été legitime dans ſon commencement, mais qu'il a ceſſé de l'être au tems de la Dépoſition du Pape, & cette opinion eſt la plus reçuë; qu'il eſt General & Oecumeniqne juſqu'à la 10. Seſſion, ſelon les uns, ou plus probablement juſqu'à la 26. ſelon les autres, parce que ce fut en cette derniere Seſſion qu'on commença à deliberer de la Dépoſition du Pape Eugene. Panorme a fait un excellent Traité pour juſtifier le Pouvoir & la Conduite du Concile de Baſle dans la Dépoſition d'Eugene (20). An de J.C. 1432.

Il eſt certain, que le Pape Eugene ne s'étoit reconcilié avec le Concile de Baſle, que par contrainte & par la néceſſité de ſes affaires, intimidé par les menaces du Duc de Milan. De ſorte que les méfiances & les hoſtilitez continuerent de part & d'autre. Les Romains, las de ces troubles & des pertes que leur faiſoient ſouffrir François Sforce & Nicolas Forcebras qui pilloient impitoïablement la Campagne de Rome, ſe ſouleverent contre le Pape. Ils l'allerent trouver le 29. de Mai 1434. pour l'obliger à changer la Forme du Gouvernement, & à les mettre en poſſeſſion du Château St. Ange & de la Fortereſſe d'Oſtie, demandant pour Otage le Cardinal François Condelmere ſon Neveu. Le Pape l'aiant refuſé, ils enleverent ce Cardinal d'auprès de lui, le mirent en priſon, & aſſiegerent le Palais Epiſcopal. Ils chaſſerent les Magiſtrats établis par ſa Sainteté, & en créérent ſept nouveaux. Il fallut ceder à la force. Le Pape promit de quitter les Rênes du Gouvernement & de ne ſe mêler que d'Affaires Eccleſiaſtiques. Mais les Romains n'en demeurerent pas-là. Ils reſolurent d'emmener le Pape dans l'Egliſe des Apôtres St. Pierre & St. Paul, & de l'y retenir Priſonnier, juſqu'à ce que le Duc de Milan & le Concile en diſpoſaſſent. Le Pape en eut avis; & prévoiant qu'il finiroit-là ſes jours, ou qu'il ſeroit dépouillé du Pontificat, il prit le parti de ſe ſauver en habit de Benedictin; ce qu'il fit en effet, non ſans beaucoup de peine & de danger. De-là Eugene ſe retira à Florence, où il fut reçu An de J.C. 1434. Le Pape s'eufuit de Rome,

(19) *Bellarmin, de Eccl. Militant. Lib.* 3. *c.* 26.

(20) *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.* 76. 77

An de J.C. 1434.

çu à bras ouverts, comme cela paroit par les Lettres qu'il en ecrivit à Jeanne II. Reine de Sicile, & aux Peres de Basle. Cependant l'affaire se raccommoda. Le Cardinal Condelmer, fut relaché, & la Paix fut concluë par l'entremise du Concile de Basle (21).

Négociations pour la Réunion des Grecs.

On negocioit en même tems, au Concile, & en Italie, la Réunion des Grecs à l'Eglise Latine. On me permettra de representer cette Negociation dans les termes du P. Maimbourg. Cet Auteur dit que l'Empereur de Constantinople, Jean Paleologue, „ ayant resolu d'accepter un Concile en Occi-„ dent, comme le Pape Martin l'avoit souhaité, en envoia donner assuran-„ ce au nouveau Pape Eugene, qui ne songeant alors (22) qu'à rompre l'As-„ semblée de Basle, offrit aux Grecs d'envoier au plutôt un Legat à Con-„ stantinople, avec un nombre suffisant de Prelats & de Docteurs, pour y „ traiter ensemble de l'Union des deux Eglises. C'étoit-là justement tout „ ce que les Grecs demandoient: mais, les Peres de Basle, qui vouloient „ rompre toutes les mesures d'Eugene, le prévinrent & envoierent de leur „ part avant lui des Deputez à Constantinople, pour inviter l'Empereur „ & le Patriarche à traiter avec eux; prétendant qu'ils representoient dans „ un Concile legitime toute l'Eglise Occidentale, ce que ne feroient pas „ les Legats du Pape à Constantinople. Comme la Politique veut qu'on „ traite avec deux Concurrens, afin qu'on s'accomode avec celui qui, pour „ supplanter l'autre, fera des conditions plus avantageuses, l'Empereur, „ avant même qu'il eut reçu la reponse du Pape, trouva bon d'envoier à „ ce Concile Demetrius Paleologue son Parent, Grand-Maître de la Gar-„ derobe, Isidore Abbé de St. Demetrius, & Jean Dyssypate, ou deux „ fois Consul, l'un des Officiers du Palais. Ces Ambassadeurs traiterent „ avec les Deputez du Concile; &, après avoir long-tems disputé sur le lieu „ où se tiendroit le Concile des deux Eglises, les Grecs insistant sur Con-„ stantinople, & les Deputez sur Basle, enfin les uns & les autres se relá-„ chant un peu, comme on doit faire pour le bien de la Paix en toute sorte „ de Traitez, ils convinrent de ces Articles: Que le Concile se tiendroit „ en Occident: Que les Ambassadeurs feroient de bonne-foi tout leur pos-„ sible, auprès de l'Empereur & du Patriarche, pour faire ensorte que ce „ fût à Basle, où l'Eglise Occidentale se trouvoit deja assemblée; & si cela „ ne se pouvoit faire, qu'on choisiroit Ancone, ou quelque autre Pla-„ ce maritime, ou bien Bologne, Milan, ou toute autre Ville qu'on „ voudroit choisir en Italie, ou en Savoye, entendant par-là le Piemont, „ parce que les Grecs ne vouloient pas pas passer les Alpes, comme ils le „ declarerent nettement. Si l'on en vouloit quelqu'une hors de l'Italie, que „ ce ne pût être que Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche: Que les „ Peres de Basle seroient obligez de se rendre au lieu assigné, un mois „ après qu'il seroit choisi: Que l'Empereur aussi s'y rendroit avec les Pa-„ triarches, les Metropolitains, les Evêques, & les Deputez de ceux qui „ n'y pourroient venir: Que le Concile défrayeroit l'Empereur, les Patriar-

(21) *Raynaldi, an.* 1434. §. 9-12. (22) *En* 1432.

„ triarches & leur ſuite, juſqu'au nombre ſept cens Perſonnes, durant leur voiage, leur demeure, & leur retour. Qu'il donneroit huit mille Ducats pour fournir aux fraix de l'Aſſemblée du Clergé Grec qu'on devoit tenir à Conſtantinople, pour l'Election des Deputez qui viendroient au Concile; & dix mille Ducats, avec trois cens hommes & quelques Galeres, pour la defenſe de la Ville, durant l'abſence de l'Empereur, auquel on rendroit par-tout, auſſi bien qu'aux Patriarches & aux Evêques Grecs, les mêmes honneurs qu'on avoit accoutumé de leur rendre avant le Schiſme, ſauf néanmoins en tout les Droits & les Privileges du Pape, de l'Egliſe Romaine, & de l'Empereur d'Occident. Ce Traité fut ſolemnellement confirmé le 7. de Septembre, par le Pape Eugene, qui voulut bien ſacrifier au bien de la Paix, & à cette Union tant ſouhaitée, ſon interêt particulier, comme il le dit au Deputé de l'Empereur Grec, qui ne ſachant encore ce qu'on avoit conclu à Baſle, avoit accepté les offres d'Eugene (23). „ Tout cela n'aboutit à rien; car, les brouilleries qui augmenterent entre le Pape & le Concile empêcherent le ſuccès de la Negociation.

An de J.C. 1434.

Louis d'Anjou, qui diſputoit la Couronne de Naples au Roi d'Arragon, mourut cette année à la fleur de ſon age. Jeanne II. le regretta beaucoup. Cette mort releva les eſperances d'Alfonſe d'Arragon. Ce Prince croioit que la diſgrace du Pape fugitif, & brouillé avec le Concile, malgré toutes les apparences d'une bonne Union, lui ſeroit avantageuſe (24). Voici ce que je trouve à ce ſujet dans l'*Hiſtoire d'Eſpagne*: „ La nouvelle de la fuite „ du Pape aiant été repanduë dans les Cours de l'Europe, y excita des ſentimens différens, ſelon qu'ils y étoient bien ou mal affectionez à l'égard „ du Souverain Pontife. Les uns diſoient que ſa conduite irreguliere avoit „ aigri ſes ſujets, ſes voiſins, & les Etrangers, qu'il s'oppoſoit lui ſeul aux „ pieuſes intentions des Peres du Concile de Baſle, parce que les reproches „ de ſa Conſcience lui donnoient de juſtes appréhenſions. D'autres ſoutenoient que l'on avoit traité ce Pontife avec trop d'indignité, & que cet „ attentat meritoit un chatiment exemplaire: quelques-uns mêmes ſe mirent „ en devoir de le punir, & de venger le Pontife. Le Roi d'Arragon, bien „ informé des circonſtances de cet évenement, ſe mit en devoir d'en tirer „ tout l'avantage qu'il pourroit. Il faiſoit paroitre en apparence une grande douleur de l'inſulte faite au nom Chrêtien, dans la perſonne du Pape; „ mais, il ſe réjouiſſoit en particulier de l'occaſion que cet évenement lui „ fourniſſoit de gagner ſon amitié. Il lui envoia des Ambaſſadeurs exprès „ pour lui temoigner la part qu'il prenoit à ſon infortune, & qui lui offrirent toutes ſortes de ſecours, pour ſe venger de ſes ennemis, & pour appaiſer le Peuple de Rome. Cette Ambaſſade & ces offres firent plaiſir „ au Pape; mais, le Roi n'eut en cette occaſion que le merite de ſa bonne „ volonté, car les choſes changerent de face au bout de cinq mois. Les trou-

Le Pape continue à favoriſer la Reine de Naples.

(23) *Maimbourg, Hiſt. du Schiſme des Grecs, Liv. V. pag.* 183. *&c. tom.* 2.

(24) *Raynaldi, an.* 1434. §. 18.

An de J.C. 1435.

„ troubles de la Ville de Rome se calmerent: les habitans rentrerent dans „ leur devoir: les Magistrats se soumirent & reçurent une garnison dans le „ Capitole: on leva l'interdit & l'excommunication encouruës pour les „ violences commises en la Personne du Pape, & le grand scandale qu'ils „ avoient causé (25). „

Suite des Troubles de Naples.

Cependant, les esperances des Arragonois se fortifierent par la mort de Carracciolo & de la Reine de Naples. Comme la Reine Jeanne ne laissoit point d'Enfans, elle avoit établi par son Testament René Duc d'Anjou Frere de Louis qu'elle avoit adopté, & nomma six des Seigneurs du Roiaume, pour l'administrer, en attendant l'arrivée de ce Prince que le Duc de Bourgogne retenoit Prisonnier. Dès que le Pape Eugene eut appris la mort de Jeanne, il envoia à Naples signifier aux Grands du Roiaume, qu'ils eussent à s'abstenir de toute Election jusqu'à ce qu'il en eut disposé lui-même, pretendant par la mort de Jeanne, qu'il étoit devolu à l'Eglise Romaine. Il envoia en effet, pour en prendre possession de sa part, Jean Witteleschi Evêque de Recanati & Patriarche d'Alexandrie, qui passoit pour un homme de tête & de main. Mais les Napolitains, partagez entre Alfonse d'Arragon & René d'Anjou, ne jugerent pas à propos de rien resoudre en faveur du Pape: &, à la pluralité des voix, ils envoierent une Deputation à René d'Anjou, pour lui offrir le Roiaume. Comme ce Prince avoit été élargi sur sa parole, plutôt que de la violer, il envoia à Naples avec ses deux fils Isabelle son Epouse à qui l'Empereur Sigismond avoit-adjugé le Duché de Lorraine dans le Concile de Basle. Elle y fut reçuë avec toute sorte d'honneurs, & en l'absence de son Epoux, on lui adjoignit des Administrateurs du Roiaume (26). Cependant, on peut dire que ce Roiaume n'avoit, à proprement parler, ni chefs, ni troupes, & qu'il étoit aisé à insulter. Les Citoiens n'étoit nullement d'accord entr'eux: ils se voioient destitués des secours des étrangers. Plusieurs personnes considerables du Corps de la Noblesse, ne pouvant souffrir la Domination du Peuple, avoient envoié secretement offrir leur secours à l'Arragonois, pourvû qu'il se pressât de venir dans le Roiaume, avant que la Faction contraire eut pris de nouvelles forces. Renaud d'Aquin fut le chef de l'Ambassade & de cette Negociation (27). Les mecontens livrerent la Ville de Capouë, dont ils s'étoient emparez par surprise, au Roi d'Arragon, qui étoit alors en Sicile, avec une bonne Flotte, accompagné de Jean Roi de Navarre & des Infants d'Arragon. Ce Prince commença son Expedition par le Siege de Gaëtte, Place forte dans la Terre de Labour. Mais les Genois, qui avoient beaucoup de leurs Citoïens à Gaëtte, avec de riches Marchandises, sollicitez d'ailleurs par Philippe Duc de Milan, équiperent aussi une Flotte, pour s'opposer aux desseins de l'Arragonois. Il fallut en venir aux mains près de l'Isle de Poncia. Le Combat fut rude, & la Victoire long-tems disputée. Elle se de-

(25) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. 3. pag. 579. &c.*

(26) *Pandolfo Collenucio, Hist. del Regno di Napoli, lib. V. Tommasio Costo, Summonte, &c.*

(27) *Hist. gener. d'Espagne, Tom. III. p. 587.*

declara enfin pour le Parti du Duc d'Anjou. La flotte d'Alfonſe fut battuë, & preſque toute coulée à fond. Il fut pris lui-même Priſonnier avec les Princes ſes freres. On vit alors, qu'il y a des gens qui ne ſauroient avoir du malheur, puiſque la bonne fortune ſort pour eux du ſein de l'adverſité. Le Duc de Milan fut la principale cauſe de l'élevation d'Alfonſe ſur le Thrône de Naples. Non ſeulement il lui rendit la Liberté, mais il lui fournit des troupes pour l'execution de ſon deſſein (28). An de J.C. 1435.

Cependant, le Roi de France, qui ſoutenoit René d'Anjou, ſoupçonnant que l'Entrepriſe des Arragonois s'étoit faite de concert avec le Pape, lui en fit de grands reproches. Eugene IV. s'en diſculpa par une Bulle, & enjoignit en même tems aux deux Partis de demeurer dans l'inaction juſqu'à nouvel ordre (29). Le Pape étoit toujours à Florence, où il manqua d'être arrêté. Le Duc de Milan, qui lui en vouloit, à cauſe de la protection qu'il donnoit à l'Angevin, lui envoia Barthelemi Evêque de Novare, ſous prétexte de lui parler de paix, mais dans le fond pour l'arrêter lorſqu'il ſortiroit de la Ville pour quelque promenade. Ce Prelat étoit aſſiſté dans cette Entrepriſe par Nicolas Piccinin General du Duc; mais, la Conſpiration fut decouverte. Le Pape pardonna à l'Evêque par l'interceſſion du Cardinal Albergati. Enfin, la Paix ſe conclut cette année entre le Pape, le Duc de Milan, & les Venitiens. Voions maintenant ce qui ſe faiſoit à Baſle. Le Duc de Milan veut faire arrêter le Pape.

Les Peres du Concile y travailloient fortement à faire des Decrets pour la Réformation de l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes Membres. Ils tinrent leur XX. Seſſion le 23. de Janvier 1435. Ils firent un Decret contre les Prêtres Concubinaires. On ordonna aux ſeculiers de garder la foi conjugale, & à ceux qui n'ont pas le don de continence de ſe marier. Le Concile remedie encore à un deſordre. Il y avoit des Clercs aiant juriſdiction dans l'Egliſe, qui tiroient un gain en argent des Concubinaires publics, &, par la conſideration de leur propre interêt, toleroient & diſſimuloient ces deſordres. Les Peres defendent à ces Clercs, ſous peine d'Excommunication, & d'encourir la malediction éternelle de Dieu, de tolerer ou de diſſimuler deſormais ces abominations, ſous l'eſperance d'un gain ſordide, ni par aucune compoſition honteuſe. Dans le ſecond Decret, on defend d'éviter le commerce des Excommuniez, dont l'Excommunication n'auroit pas été publiée canoniquement, comme auſſi de ne pas mettre legerement les Villes & les Communautez à l'interdit, & de ne pas prolonger & multiplier les Procès. Dans la Seſſion XXI. tenuë le 9. de Juin, on fit un Decret contre les Annates en ces termes: „ Le St. Concile general de Baſle, legitime-
„ ment aſſemblé dans le St. Eſprit, & repreſentant l'Egliſe Univerſelle, or-
„ donne au nom du même St. Eſprit, qu'en ce qui concerne en Cour Ro-
„ maine & ailleurs la confirmation des Elections, Admiſſions Poſtulations, pre- Seſſions & Decrets du Concile de Baſle.

(28) *Mariana, de Reb. Hiſpan. Lib.* 22. *c.* 18. *Jovian. Pontanus, de Bello Neapol. lib.* 1. *Antonius Parnormit. de Dict. & Fact. Alfonſi, lib.* 3. *n.* 11.

(29) *Bzovius, an.* 1435. *& ſeq. Raynaldi, eod.* §. 12. *Sponde, eod.* §. 4.

An de J.C. 1435. „ Preſentations, la proviſion, collation, diſpoſition, élection, poſtula-
„ tion, que devoient faire les Laïques; inſtitution, inſtallation, & inveſti-
„ tures des Egliſes Cathedrales, Metropolitaines, Monaſteres, Dignitez,
„ Benefices, Offices Eccleſiaſtiques quels qu'ils ſoient, Ordres ſacrez, be-
„ nedictions, conceſſion du Pallium; on n'exigera aucune retribution ni
„ devant, ni après, à raiſon des Bulles, du Sceau, des Annates commu-
„ nes, des menus ſervices, des premiers fruits, deports, ou ſous quelque
„ autre titre, couleur, prétexte, à raiſon de quelques coutumes, privileges,
„ & ſtatuts que ce ſoit, pour aucune cauſe, DIRECTEMENT OU IN-
„ DIRECTEMENT: permettant aux Notaires, Abbreviateurs, faiſeurs
„ de Regiſtres, de prendre un ſalaire raiſonnable pour leur expedition. Que
„ ſi quelqu'un contrevient à ce Canon, en exigeant, donnant, ou pro-
„ mettant, il encourra la peine portée contre les Simoniaques, & il n'au-
„ ra aucun Titre ni Droit ſur les Benefices acquis de cette maniere. De
„ même les obligations, promeſſes, cenſures, & mandats, & tout ce qui ſe
„ fera au préjudice de ce Decret, n'auront aucune force, & ſeront cenſez
„ nuls. Quand bien même, ce qu'à Dieu ne plaiſe, le Pontife Ro-
„ main, qui doit plus que tout autre obſerver les Sts. Canons, ſcandaliſe-
„ roit l'Egliſe en faiſant quelque choſe contre ce Decret, qu'il ſoit deferé
„ au Concile General. Quant aux autres, ils ſeront punis d'une maniere
„ proportionnée à leurs fautes, ſelon les Saints Canons. „ Les Legats du Pape s'oppoſerent vivement à la publication de ce Decret. Mais, on n'eut aucun égard à leur oppoſition; & le Cardinal Julien, qui avoit des intentions droites, l'approuva. Enſuite, on l'envoia au Pape à Florence. Sa Sainteté fut bien mortifiée de ce coup de fouët. Mais, ſes Remontrances ne furent pas reçuës, & le Cardinal Julien fit voir en plein Concile, qu'elles étoient frivoles (30). Dans la même Seſſion, on fit d'autres Reglemens concernant la Diſcipline Eccleſiaſtique & l'Office divin. On y defendit la Fête des Foux. Mais, elle ſe pratiquoit encore à Rheims, l'an 1509 (31). La XXII. Seſſion fut emploiée à examiner les Erreurs d'un Docteur, nommé Auguſtin de Rome, Archevêque titulaire de Nazareth.

An de J.C. 1436. Troubles d'Italie. La Guerre continuoit en Italie, où les Arragonois reprenoient le deſſus. Cependant, le Pape Eugene tenoit toujours pour la Faction Angevine. Il voioit avec douleur, que l'avidité des Arragonois étoit inſatiable, & que ne ſe contentant pas du Roiaume de Naples, ils vouloient envahir tout le reſte de l'Italie. En effet, le Roi d'Arragon s'étoit joint au Concile, pour pourſuivre le Pape; & il écrivit même à cette Aſſemblée, pour l'exhorter à confier à quelque autre le ſoin du Siege Apoſtolique, promettant de lui faire reſtituer tout ce qui lui avoit été enlevé. Ce Prince écrivit au Pape lui-même une Lettre fulminante, où il le ſommoit d'adherer au Concile, & de ne plus le traverſer lui-même dans la Conquête du Roiau-

(30) *Tom. XII. Concil. inter Act. Concil. Baſil. Seſſ.* 21.

(31) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.* 571.

Roiaume de Naples. „ Autrement, disoit-il, je prens Dieu à temoin, An de J.C. 1436.
„ aussi bien que les Cardinaux & l'Eglise Universelle, qu'on ne doit imputer qu'au Pape le mal qui pourroit arriver de ses refus (32). „ Il executa ses menaces; car, cette même année, il s'empara d'une bonne partie de la Ville de Rome, & il porta la desolation dans tout le Roiaume de Naples (33).

Demêlez du Pape avec le Roi de Portugal, & autres.

Le Pape eut cette année de grands Demêlez avec Edouard, Roi de Portugal, au sujet des Libertez Ecclesiastiques, & de l'Autorité Pontificale, qu'il pretendoit être violées dans ce Roiaume, parce que les Magistrats seculiers s'arrogeoient la Connoissance & le Jugement des Causes Ecclesiastiques. Eugene IV. ecrivit là-dessus au Roi une Lettre très-dure, ou il lui reprochoit d'avoir mis la Faucille dans la Moisson d'autrui, en permettant qu'au grand mepris de la Dignité Ecclesiastique ses Officiers citassent personnellement devant eux des Evêques & des Archevêques. La Lettre est dattée de Bologne, qui étoit rentrée dans l'Obéïssance du Siege de Rome. Comme le Roi de Portugal avoit fort à cœur la Conquête de l'Afrique, il avoit obtenu du Pape des Lettres pour lever une Croisade contre les Maures. Mais, Jean Roi de Castille & de Leon, qui prétendoit que cette Conquête lui appartenoit, en fit de grandes plaintes au Pape. C'est ce qui obligea ce dernier à ecrire à Edouard de ne rien faire, en vertu de ses Lettres, au préjudice du Roi de Castille (34). Il y avoit en même tems de grandes brouilleries entre le Roiaume d'Ecosse & la Cour de Rome, parce que Jacques I. Roi d'Ecosse avoit fait publier par l'Evêque de Glasco son Chancelier certaines Ordonnances contraires à l'Autorité du Pape. Ce dernier en étant informé ordonna à deux Cardinaux de citer l'Evêque. Le Roi en fut tellement irrité, qu'il declara traitre & ennemi public Guillaume Creizer, Archidiacre, dont les Cardinaux s'étoient servi pour faire la citation. Le Pape de son côté cassa toute la Procedure du Roi & retablit l'Archidiacre. Il ordonna même à trois Cardinaux de faire executer sa Sentence, sous peine de lancer l'Anathême. L'affaire se raccommoda depuis (35).

Sessions & Decrets du Concile de Basle.

Le Concile de Basle tint sa XXIII. Session le 25. de Mars. On renouvella la Constitution du Conclave donnée par Gregoire X. qui commençoit à être negligée, & que divers Papes avoient annullée & retablie successivement. Voici les Reglemens du Concile pour l'Election des Papes. Que dix jours après la mort ou la deposition du Pape, les Cardinaux entreroient en Conclave, avec chacun deux Domestiques, ou *Conclavistes*, seulement: qu'il y auroit deux Clercs, dont l'un seroit Notaire, pour regler les ceremonies: que le Camerier en excluroit tous les autres. Qu'on ôteroit des Cellules toutes sortes de vivres, à la reserve de ceux qui pourroient servir de remede. Qu'on examineroit tous les jours les plats qu'on

(32) *Sponde, an.* 1436. §. 1.
(33) *Surita, Hist. Arrag. Lib.* 14. *Mariana, ubi supr. Collenucio, &c.*
(34) *Rainaldi, an.* 1436. §. 24. 27.
(35) *Rainaldi, ubi supr.* §. 28 30.

An de J.C. 1436.

qu'on portoit aux Cardinaux. Qu'on ne recevroit point de Lettres dans le Conclave: Que les Cardinaux, avant le Scrutin, jureroient d'élire pour Pape celui qui en ſeroit le plus digne. Que le Pape élû donneroit ſa Profeſſion de Foi, & que tous les ans on lui liroit pendant la Meſſe cette Profeſſion le jour de l'Anniverſaire de ſon Couronnement (36). On fit divers autres Reglemens ſur la Conduite que le Pape doit tenir dans les Affaires publiques, dans la Reformation de la Cour de Rome, & dans l'Adminiſtration du Patrimoine de St. Pierre. Il eſt defendu au Pape d'établir aucun de ſes Parens, juſqu'au 3. degré incluſivement, Duc, Marquis, Comte, Feudataire, Vicaire, ou Gouverneur de quelque Province. Conformement à la Conſtitution de Nicolas IV, le Concile veut que la moitié des fruits & revenus de toutes les Terres appartenantes à l'Egliſe Romaine ſoit donnée aux Cardinaux, & que toutes les Affaires importantes ſoient traitées avec les mêmes Cardinaux (37). La XXIV. Seſſion ſe tint le 24. de Mai. On y propoſa & on approuva l'Acte projetté entre les Ambaſſadeurs du Concile & les Grecs. On lut le Sauf-conduit que le Concile accordoit aux derniers, les Bulles de l'Empereur & du Patriarche de Conſtantinople au Concile, & le Decret par lequel le Concile accordoit des Indulgences à tous ceux qui travailleroient à la Réunion des Grecs (38). „ Ces Actes aiant été portées à Conſtantinople, l'Empereur Grec „ tira des Patriarches, des Metropolitains des Egliſes d'Orient, des Pro„ curations pour envoier des perſonnes en leur nom au Concile d'Occident; „ & cependant le Concile de ſon côté ſe mit en état de ſatisfaire à ce qu'il „ avoit promis aux Grecs en traitant avec Nicolo de Montone, le quel, „ moïennant la ſomme de trente mille huit cens Ducats, s'obligea de four„ nir les quatre Galeres, & les trois cens Arbalêtriers promis aux Grecs. „ La difficulté fut de convenir du lieu où ſe tiendroit ce Concile: la cho„ ſe miſe en delibération dans pluſieurs Congregations, il fut arrêté dans „ une Congregation generale, ſuivant les ſuffrages de plus des deux tiers „ des Prelats, que le Concile ſe tiendroit à Baſle, ſi les Grecs vouloient „ accepter cette Ville; ſi-non, qu'on feroit ſon poſſible pour leur faire „ agréer la Ville d'Avignon, ou en tout cas que l'on ſe reduiroit à la Sa„ voye, qui étoient un des lieux que les Grecs avoient propoſés. Le Con„ cile envoia deux Ambaſſadeurs vers le Pape Eugene, lui faire part de „ cette reſolution, en lui marquant qu'il avoit lui-même propoſé la Ville „ d'Avignon, & le conjurer de venir en Perſonne au Concile, afin de „ travailler de concert à l'expedition des Indulgences & à l'impoſition des „ Decimes, pour avoir de quoi ſubvenir aux frais. Eugene ne voulut „ point faire de Bulle là-deſſus; mais, il dit qu'il feroit ſçavoir ſes in„ tentions au Concile, par l'Archevêque de Tarente, qui devoit s'y „ rendre au premier jour. Dans le même tems, deux autres Depu„ tez du Concile acheverent de traiter avec ceux d'Avignon, qui a„ voient deja avancé ſix mille Ducats au Commandant des Galeres, & con-

(36) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.* 578.

(37) *Pagi, ubi ſupr. p.* 579.

(38) *Tom. XII. Concil. pag.* 573.

„ convinrent avec eux, qu'avant qu'ils fourniſſent les autres ſoixante
„ & dix mille qu'ils avoient promis, le Concile feroit un Decret, qui fi-
„ xeroit le lieu où ſe tiendroit le Concile, auquel les Grecs ſe trouveroient,
„ & qu'on leur permettroit de nommer des Receveurs des emolumens qui
„ reviendroient tant des Indulgences, que de l'impoſition des Decimes, qui
„ leur ſeroient affectez, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entierement rembourſez
„ des ſommes qu'on leur devoit fournir (39). „ Cependant, il y eut une Congregation generale le 11. de Mai, pour entendre les Legats que le Pape avoit envoiez au Concile. Ils y firent de la part de ce Pontife des Plaintes très-graves au ſujet des deux Seſſions précedentes, pretendant que le Concile n'étoit en Droit, ni de regler le Pape, ni de donner des Indulgences. Mais, le Concile tenant ferme declara qu'il avoit été en droit de prendre ces reſolutions, & de donner des Indulgences, puis que le Pape avoit refuſé de le faire. Le reſte de l'année s'emploia à prendre des meſures pour le voiage des Grecs, ſoit en Italie, ſoit en Allemagne, & pour leur Réunion à l'Egliſe Latine. Sur quoi le Concile & le Pape n'étoient pas d'accord (40). Il y a dans Pagi des Particularités qu'il ne faut pas negliger. Il nous apprend 1. Que les Cardinaux de Ste. Croix & de St. Pierre aux liens, aiant fait au Concile les Plaintes qu'on vient de rapporter, le Pape envoia des Internonces aux Princes Chrêtiens, pour faire connoître à toute la Terre la temerité du Concile de Baſle, dans ſes reſolutions. On a là-deſſus un aſſez ample Traité, où l'on rapporte preſque tout ce que les Peres de Baſle avoient fait depuis 1431. juſqu'à 1436. contre le Pape Eugene, les Decrets des Sts. Peres, & les louables Coutumes des autres Conciles (41). 2. Pagi ajoute, que les Legats offrirent au Concile, s'il vouloit s'accorder avec le Pape, que ſa Sainteté fourniroit 60. mille florins, ſomme que le Concile ne trouveroit jamais par ſes Indulgences, pour défraïer les Grecs (42).

An de J.C. 1436.

Lá mesintelligence augmentoit tous les jours entre le Concile & le Pape. Celui-ci étoit abandonné de la plûpart des Princes de l'Europe. Il n'avoit de reſſource qu'en Italie, où il avoit de grandes affaires ſur les bras. Il craignoit que les Grecs, acceptant la Ville de Baſle, ne fiſſent leur traité ſans ſa participation. De trois Villes que le Concile leur avoit propoſées, aucune ne lui plaiſoit, ni Baſle où étoient aſſemblées ſes Parties, ni Avignon aux Portes de la France où le Roi lui étoit ſuſpect, ni aucun endroit de la Savoye dont il ſoupçonnoit le Duc de le vouloir ſupplanter. Dans cette perplexité, il conſulta ſon fidele ami Nicolas Marquis d'Eſte, dont les Conſeils lui avoient été ſouvent utiles. Ils reſolurent enſemble d'envoier inceſſamment une Ambaſſade à l'Empereur Paleologue, pour lui propoſer la Ville de Ferrare, & lui offrir l'Argent & les Galeres néceſſaires pour le tranſport. Le Concile fit les mêmes demarches; mais, le Pape le prevint, &

An de J.C. 1437.

Le Pape transfere le Concile de Baſle à Ferrare.

(39) *Du Pin, Nouv. Biblioth. des Aut. Eccl. tom. XII. pag.* 36. 37.

(40) *Leufant, Hiſt. de la Guerre des Huſſites, Liv XVIII. 2 part. pag.* 56.

(41) *In Actis Navarricis, & in Append. Concil. Baſil. Edit Biniana, Tom. IV. p.* 116.

(42) *Pagi. Brev. Rom. Pontif. tom. IV. p.* 580.

An de J. C. 1437.

& l'Empereur Grec accepta ſes offres. Alors Eugene transfera le Concile à Ferrare par une Bulle du 18. de Septembre (43).

Le Roi d'Arragon traverſe Eugene au Concile de Baſle.

Cependant, le Roi d'Arragon traverſoit Eugene de tout ſon pouvoir. Ce Prince aiant appris que les Genois, les Florentins, & les Venitiens s'étoient liguez avec le Pape pour s'oppoſer à ſes deſſeins ſur le Roiaume de Naples, tâcha d'engager contr'eux le Roi de Caſtille avec qui il s'étoit accomodé depuis peu, afin de les obliger par force à ſe detacher d'Eugene. Comme le Roi de Caſtille ne vouloit pas rompre avec la France, il refuſa de prendre les Armes contre ces Republiques, parce qu'elles étoient alliées avec la France. Ce ſecours lui aiant manqué, il prit d'autres meſures. Il avoit deja envoié un bon nombre de Prelats au Concile, pour traverſer Eugene, au moins indirectement. Mais, afin de renforcer ſon Parti, il envoia ordre aux autres Prelats de ſon Roiaume de ſe rendre à Baſle, menaçant ceux qui refuſeroient, de les depouiller de leur temporel. Cependant, pour amuſer Eugene, il lui fit offrir de lui faire hommage du Roiaume de Naples, s'il vouloit l'en mettre en poſſeſſion, & lui donner une certaine ſomme d'argent pour les arrérages, avec pluſieurs autres conditions très-avantageuſes; pendant qu'il ſollicitoit le Concile à le depoſer, & à lui declarer la Guerre, s'il ne vouloit pas ſe ſoumettre. En même tems, ou peu après, Alfonſe envoia une Armée dans le Roiaume de Naples, pour s'en emparer, & en chaſſer le Legat du Pape, & la Reine Iſabelle femme de René d'Anjou.

Eugene ſoutient René d'Anjou contre Alfonſe.

Cette Princeſſe, ſe trouvant trop foible pour reſiſter aux forces du Roi d'Arragon, envoia demander du ſecours au Pape, qui de ſon côté lui envoia le Patriarche d'Aquilée, avec 6000. hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie. Après bien des Pourparlers à Naples, Iſabelle & le Patriarche ne pouvant pas convenir enſemble, parce que le Legat vouloit retenir le Roiaume au nom du Pape, & qu'Iſabelle vouloit le garder au nom de René ſon Epoux, le Legat ſe retira dans ſon camp. Il remporta d'abord quelque avantage ſur le Parti Arragonois; mais, au lieu d'en profiter, il demanda une Trêve, qui lui fut accordée pour deux mois. Le Duc de Milan, qui depuis long-tems en vouloit à Eugene, ſe joignit à Alfonſe pour l'inquieter. Aiant appris qu'on deliberoit a Baſle ſur un lieu propre à executer la Réunion des Grecs, & que le Pape avoit choiſi Ferrare pour cet effet, il envoia à Baſle propoſer Pavie, Ville du Milanois, offrant de groſſes ſommes d'argent pour le voiage des Grecs, & de livrer le Pape Eugene. Cette Propoſition portée par l'éloquent Aeneas Sylvius, qui n'étoit pas alors auſſi zelé Partiſan des Papes & du Siege de Rome qu'il le fut depuis, penſa ébranler le Concile, mais elle n'eut pourtant pas de lieu (44).

Seſſions & Decrets du Concile de Baſle.

Il ſe tint cette année 6. Seſſions au Concile. Dans la XXV. tenuë le 7. de Mai, on reſolut, que s'il y avoit trop de difficultés à recevoir les Grecs à Baſle, on choiſiroit Avignon que les François demandoient, ou quel-

(43) *Raynaldi, an.* 1437. § 1. 4.

(44) *Ex Lenfant, Hiſt. de la Guerre des Huſſites, Liv. XVIII. pag* 67.

quelque endroit de la Savoye. On prit des mesures pour faciliter leur voiage & leur instruction. Il se fit deux Decrets contraires l'un à l'autre, touchant le lieu de la Réunion des Grecs. L'un de la part des Legats du Siege Apostolique, des Presidents du Concile, & de la plupart des Prelats. L'autre Decret étoit du reste du Concile. Les premiers se declaroient pour Florence, ou quelque autre endroit de l'Italie, comme le Frioul; les autres, pour Basle, ou pour Avignon. Cependant, les Deputez de l'Eglise Greque arriverent à Bologne, où étoit le Pape. D'abord, ils protesterent contre le choix de la Ville d'Avignon, & demanderent Florence. Le Pape y consentit, & envoia des Legats à l'Empereur, aux Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, & de Portugal, pour le leur notifier (45). Dans la XXV. Session tenuë le 31. de Juillet, les Peres de Basle, irritez de la Conduite d'Eugene, qui vouloit absolument transferer le Concile en Italie, citerent ce Pontife, par l'Autorité qu'ils avoient reçuë du St. Esprit sur tous les Fideles, de quelque Dignité qu'ils fussent revêtus, même du Souverain Pontificat. Les Peres representent dans ce Decret tout ce qu'ils avoit fait pendant six ans, pour reformer l'Eglise en son Chef & en ses Membres, pour extirper l'Avarice, la Simonie, & d'autres vices abominables; qu'ils avoient retabli les Elections, afin que les Benefices & les Dignitez Ecclesiastiques fussent remplis par des sujets dignes & suffisans; qu'ils avoient enfin travaillé à contenir tout le Peuple Chrêtien & le Clergé dans leur devoir; que cependant lui, Pape Eugene, qui est obligé par son état d'executer les Canons, ne travaille qu'à les detruire, ensorte qu'on n'a pû l'engager par aucun avis ni exhortations, reïterées souvent & depuis long-tems, à corriger les abus introduits dans l'Eglise, & à établir dans les mœurs une Sainte Reforme agréable à Jesus-Christ. C'est pour cette Desobéïssance, que le Concile assigne au Pape à comparoître à Basle, ou d'y envoier quelqu'un de sa part pour s'y justifier de son infidelité; &, en cas de refus, on le menace de proceder contre lui, selon toute la rigueur des Canons. On requiert aussi les Cardinaux de se rendre à Basle, afin de pourvoir aux besoins de la Religion; & on informa en même tems tous les Princes Chrêtiens de la Division & du Schisme qu'Eugene travailloit à introduire dans l'Eglise (46). Les Legats s'opposerent à ce Decret, & demontrérent par de très-fortes raisons (*validissimis rationibus demonstrarunt*) qu'il étoit contraire au bien public, à la paix de l'Eglise, & aux sacrez Canons. Ils declarerent, qu'ils avoient horreur d'un Acte de cette nature. Mais, on ne les écouta pas; &, quoiqu'ils priassent instamment les Peres du Concile de se desister d'une *Procédure si monstrueuse*, remontrant les grands maux & les scandales qui en naîtroient, ils ne purent arrêter *cette fureur*. On ne voulut pas même leur accorder un delai de trois jours (47). Ce sont les termes du Pere Pagi; mais, je ne les approuve pas. Dans la XXVII. Session, le Concile, agissant tou-

An de J.C. 1437.

(45) *Concil. Labbai, tom. XII. pag.* 831. & 1541.

(46) *Act. Concil. Basil. tom. XII. Concil. Sess* 27.

(47) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.* 583.

An de J.C 1437. toujours contre Eugene, declara nulle la Promotion de Vitteleſchi au Cardinalat. Comme le bruit s'étoit répandu, que le Pape vouloit vendre Avignon, ſous prétexte de fournir de l'argent aux Grecs, le Concile defendit cette Vente. L'Archevêque de Tarente, digne Valet du Pape Eugene, avoit ſuppoſé des Bulles par les quelles on feignoit que le Concile avoit conſenti au Choix de Florence ou d'Udine pour recevoir les Grecs. Ces Bulles furent deſavouées & annullées dans cette Seſſion (48). Le Concile écrivit à Sigiſmond, pour lui demander ſa Protection contre Eugene, qui le traverſoit, & pour lui faire ſavoir que ce Pape avoit été ajourné. Cette nouvelle deplût à l'Empereur, qui repondit, qu'il étoit ſenſiblement touché de toutes ces Diviſions; qu'ils priſſent garde avec plus de ſoin à leurs affaires, de peur qu'en voulant unir les Grecs, ils ne diviſaſſent davantage les Latins; qu'il falloit differer le Procès contre Eugene, & ne rien faire, ſans conſulter les Rois & les Princes dont ils demandoient la Protection; qu'autrement, ni les Princes, ni lui, n'abandonneroient point ce Pape (49). Les Actes du Concile ne diſent rien de cela, & d'ailleurs on voit que les Peres de Baſle ne changerent point de conduite; car les 60 jours qu'ils avoient donné au Pape pour comparoître étant expirez, on tint la XXVIII. Seſſion le 1. d'Octobre, & on declara Eugene contumace par ce Decret: „ Le „ Saint Concile de Baſle, legitimement aſſemblé dans le St. Eſprit, & repre- „ ſentant l'Egliſe Univerſelle, ſtatue, declare, & repute ledit Eugene legi- „ timement cité, & attendu ſuffiſamment: qu'il eſt par conſequent contu- „ mace, & qu'à cauſe de ſon abſence, on procedera contre lui, comme le „ Concile le jugera à propos, après avoir mûrement conſideré les néceſſi- „ tés de l'Egliſe Univerſelle, & le beſoin de concourir & de travailler effi- „ cacement à ſon Union (50). „ La plupart des Princes furent fort irritez de cette demarche. Les Ambaſſadeurs du Roi d'Arragon ſe retirerent du Concile avec proteſtation. L'Empereur envoia le Comte Pierre de Schaumbourg, Evêque d'Augsbourg à Baſle, pour detourner les Peres d'une reſolution qu'il trouvoit ſcandaleuſe & inouie. Le Roi d'Angleterre leur écrivit en termes très-forts dans la même vuë, leur donnant le nom d'Aſſemblée, & non de Concile. Je ne trouve point d'oppoſition de la part du Roi de France. Malgré cette irritation preſque generale, les Peres de Baſle tinrent leur XXIX. Seſſion le 12. d'Octobre. Comme le Pape avoit publié ſa Bulle de la Tranſlation du Concile à Ferrare qu'il jugeoit plus propre que Florence, ils déclarérent nulle cette Tranſlation, & enjoignirent au Pape de la revoquer, refutant ſa Bulle de point en point (51). Au reſte, Sigiſmond, touché d'un ſingulier mouvement de pieté, s'imagina avoir encouru l'Excommunication, en communiquant avec les Ambaſſadeurs de Veniſe, que les Peres de Baſle avoient mis ſous l'Anatheme. Il conſulta le Pape ſur ce cas de Conſcience, & il en obtint l'Abſolution à Cautele (52). La XXX. Seſſion ſe tint à Baſle, le 23. Decembre. On n'y fit qu'un Decret, touchant la Communion

(48) *Act. Concil. Baſil. ubi ſupr.*
(49) *Spondc, an.* 1437. §. 6.
(50) *Act. Concil. Baſil. ubi ſupr. Seſſ.* 28.
(51) *Tom. XII. Concil. pag.* 716.
(52) *Raynaldi, an.* 1437. §. 20.

nion ſous les deux eſpeces. Il étoit conçu en ces termes: „ Le ſacré Concile General, aſſemblé par le St. Eſprit, & repreſentant l'Egliſe Univerſelle, en Memoire perpetuelle. Afin de voir plus clairement, en declaration de la Verité Catholique, ce qu'il faut croire & ce qu'il faut pratiquer pour le ſalut du Peuple Chrêtien, au ſujet de la Sainte Euchariſtie, après avoir recherché diligemment & pendant long-tems dans les Saintes Ecritures, dans les ſacrez Canons, & dans la Tradition des Saints Peres, ce qu'il faut croire & pratiquer pour le ſalut du Peuple Chrêtien, au ſujet de la Sainte Euchariſtie, & conſideré tout ce qui peut contribuer à l'explication de cette matiere, le ſacré Synode declare & decerne: 1. Que les Laïques communians quand ils ne celebrent pas (*non conficientes*) ne ſont point obligez à prendre le St. Sacrement de l'Euchariſtie, ſous les deux eſpeces, c'eſt-à-dire, ſous celle du pain, & ſous celle du vin. 2. Que l'Egliſe, qui eſt gouvernée par le St. Eſprit demeurant avec elle éternellement, & avec laquelle Jeſus-Chriſt demeure juſqu'à la conſommation des Siécles, ſelon l'Ecriture, doit regler l'adminiſtration de l'Euchariſtie à ceux qui ne celebrent pas, ſelon qu'elle le jugera à propos, pour la Reverence du Sacrement & pour le Salut des Fideles. 3. Que, ſoit que l'on communie ſous une ſeule eſpece, ſoit que l'on communie ſous deux, ſelon l'ordre, ou l'obſervation de l'Egliſe, la Communion eſt également ſalutaire de l'une & de l'autre façon. Et il ne faut nullement douter, que la chair n'eſt pas ſeulement ſous l'eſpece du pain, ni le ſang ſeulement ſous l'eſpece du Vin, & que Jeſus-Chriſt ne ſoit tout entier ſous chacune des eſpeces. Que la louable Coutume de communier le Peuple ſous une ſeule eſpece, introduite raiſonnablement par l'Egliſe & par les Sts. Peres, obſervée juſqu'ici depuis très-long-tems, & recommandée depuis long-tems auſſi par les ſavans Docteurs de la Loi divine, des Saintes Ecritures, & des Canons, doit être regardée comme une Loi qu'il n'eſt permis à perſonne de rejetter, ou de changer ſans l'Autorité de l'Egliſe. Donné à Baſle dans notre ſolemnelle & publique Seſſion, le 23. de Decembre 1437 (53). „ Sans toucher au fond de la Controverſe, on peut remarquer ici, que le Concile de Conſtance, & celui de Baſle, donnent ſur la même matiere deux Déciſions, ſi-non oppoſées, au moins fort différentes l'une de l'autre. Le Concile de Conſtance regarde comme des Heretiques, qui doivent être pourſuivis & punis, ceux qui établiſſent la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpeces (54); & le Concile de Baſle autoriſe, ou du moins permet, cette Communion, & par conſequent il autoriſe indirectement une Hereſie. Car ceux qui demandoient la Communion ſous les deux eſpeces ſuppoſoient bien que le retranchement de l'eſpece du vin étoit un Sacrilege, & qu'ainſi cette eſpece eſt néceſſaire dans le Sacrement.

An de J. C. 1437.

Mr.

(53) *Act. Concil Baſil. Seſſ.* 23. *Cochlée, Hiſt. Huſſit. Lib. VIII. p.* 308. 309. *Bzovius, an.* 1437. §. 21.

(54) *Lenfant, Hiſt. du Conc. de Conſt.* 1. *part. pag.* 369. 371.

An de J.C. 1438.

Mr. Lenfant nous donnera une Deſcription élegante de l'Etat de l'Italie en 1438. „ Elle étoit toujours, dit-il, dans une ſituation violente. Les „ Puiſſances les plus fortes en affectoient l'Empire. Le Duc de Milan, „ toûjoiurs ſans foi & ſans loi, trompoit ſes amis ſelon le vent de la Fortune; „ & careſſoit ſes ennemis pour les endormir. Les Venitiens, qui n'avoient „ pas moins bon appetit que le Duc, faiſoient mine de s'unir avec les „ Florentins, contre ce redoutable ennemi; mais, ces Confederations n'a- „ boutiſſoient à rien, parce qu'ils ſe diviſoient d'eux-mêmes, ſi Philippe „ ne les desuniſſoit. Les Generaux intereſſez changeoient ſi ſouvent de „ Parti, qu'on ne pouvoit s'aſſurer de la fidelité d'aucun. Le Pape, atten- „ tif à ſon Patrimoine, faiſoit la Paix ou entretenoit la Guerre, ſelon qu'il „ y trouvoit ſa ſureté. Le Roi d'Arragon ne perdoit point de vuë la Con- „ quête du Royaume de Naples. Dans ce deſſein, il preſſoit vivement à „ Baſle la Dépoſition d'Eugene IV. qui ſoutenoit René d'Anjou. Alfon- „ ſe avoit rencontré juſqu'alors de grands obſtacles à ſes deſſeins, dans l'ha- „ bileté & la bravoure de Vitteleſchi, Archevêque de Florence, que le Pa- „ pe avoit honnoré de la Pourpre l'année précedente, en reconnoiſſance „ de ſes bons Offices. Ce Prelat, en effet, avoit fait reſtituer au Pape „ quantité de Places de l'Egliſe qu'on lui avoit enlevées. Il avoit detaché „ pluſieurs Seigneurs du Parti du Roi d'Arragon, pour les engager dans le „ le Parti d'Eugene: en un mot, ſi Vitteleſchi eut toujours agi ſur le mê- „ me pied, on le croioit en état de livrer le Roiaume à René; „ mais, tout à coup il changea, ſi-non de Parti, au moins de Conduite. „ Les Hiſtoriens ne ſauroient dire, ſi ce fut par une terreur panique, ou „ par quelque intrigue ſecrete. Quoiqu'il en ſoit, il quitta le Roiaume „ de Naples, & fit Trêve avec Alfonſe. A cette infidelité envers le Pa- „ pe & envers René, il ajouta une infidelité envers Alfonſe lui-même, en „ conſpirant contre ſa vie lorſqu'il s'en defioit le moins. Et en effet, il „ l'auroit fait aſſaſſiner un jour qu'il faiſoit ſes Devotions, s'il n'eut été „ averti aſſez à tems pour prendre la fuite. Ce changement de Vitteleſchi „ en apporta un bien favorable aux Affaires de l'Angevin. Il retrou- „ va les amis que le Cardinal lui avoit enlevez, & s'en ſervit utile- „ ment (55). „

Etat de l'Italie.

Concile de Ferrare.

Cependant, le Pape aiant donné une nouvelle Bulle le 1. de Janvier, pour la Tranſlation du Concile de Baſle à Ferrare, le Cardinal de Ste. Croix en fit l'ouverture le 8. de Janvier, *avec quelques Evêques d'Italie, & tint la premiere Seſſion le* 10. *de ce mois, dans la quelle la Tranſlation du Concile à Ferrare fut approuvée; & le Concile de Baſle, & tout ce qu'il avoit fait depuis la Tranſlation, & tout ce qu'il feroit à l'avenir, fut declaré nul, à l'exception de ce qu'il pouvoit avoir ordonné touchant l'Affaire des Bohemiens* (56). Les Actes d'Auguſtin Patrice rapportent, que beaucoup de Peres ſe rendirent à Ferrare, où le Pape les avoit convoquez; & le Continuateur de l'Abbé Fleury

(55) *Lenfant, Hiſt. de la Guerre des Huſſites, Liv. XIX. pag.* 79.

(56) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. tom. XII. pag.* 39.

Fleury n'a pas eû le moindre ſcrupule là-deſſus (57). Cependant, il y a tout lieu de douter de la ſincerité de Patrice, puiſque Mr. du Pin nous apprend que l'Aſſemblée de Ferrare ne fut point nombreuſe. „ Dans le même tems, „ dit-il, le Cardinal Julien, qui avoit toûjours continué juſqu'alors les „ fonctions de Preſident du Concile, nonobſtant la Tranſlation que le Pape „ en avoit faite, ſe retira de Baſle, & n'emmena avec lui que quatre Pre- „ lats du Concile. Tous les autres demeurerent, auſſi bien que les Ambaſ- „ ſadeurs des Princes, & continuerent de s'aſſembler, de faire des Regle- „ mens, & de proceder contre Eugene; aiant à leur tête Louis Allemand, „ Cardinal du titre de Ste. Cecile, vulgairement appellé le Cardinal „ d'Arles, du nom de ſon Archevêché, qui demeura Preſident du Conci- „ le, & le ſoutint juſqu'à la fin, avec toute la prudence & toute la vigueur „ poſſible (58). „ Mr. du Pin a tiré cela de Panorme, qui ajoute que le Legat Juliano Ceſarini emploia & artifices & intrigues, toujours inutilement, pour gagner un grand nombre de Prelats. Bien plus, ajoute cet Auteur, il ne ſe trouvera pas même, que depuis l'arrivée des Grecs, aucun Prelat, aucun Docteur, ni aucune Perſonne conſtituée en quelque Dignité Eccleſiaſtique, ait paſſé de Baſle à Ferrare. Les Ambaſſadeurs mêmes, tant de l'Empereur, que des Rois & des autres Princes, qui étoient auparavant à Baſle, y reſterent tous, ſans avoir egard à la Tranſlation d'Eugene; &, ce qui eſt encore plus remarquable, dit encore Panorme, c'eſt que le Roi de France defendit ſous de très groſſes peines, qu'aucun de ſes ſujets n'allât à Ferrare, ſous prétexte d'aſſiſter au Concile, qui s'y tenoit de la part d'Eugene, reconnoiſſant ainſi toûjours l'Autorité du Concile de Baſle (59). An de J.C. 1438.

Le Concile de Baſle, plus indiſpoſé que jamais contre le Pape Eugene, tint ſa 31. Seſſion le 24. de Janvier. On y publia trois Decrets. Dans le 1. où il s'agiſſoit des Appels à Rome, il fut reſolu que ceux, qui ſeroient éloignés de Rome de quatre lieues, ſeroient juger les Procès ſur les lieux, & qu'il ne ſeroit permis d'appeller qu'aux Juges immediatement ſuperieurs, & non au Pape, à moins qu'il ne ſe trouvât ſuperieur immédiatement; auquel cas le Pape renverroit par un Reſcrit la cauſe à la Province juſqu'à la fin du Procès, à la reſerve pourtant des Cardinaux & des Officiers de la Cour de Rome. Ce Decret portoit encore, que les Appels legitimes des Membres du Concile ſe feroient au Concile de Baſle, & non au Conciliabule de Ferrare. Dans le 2. Decret, on reſolut que le Pape à l'avenir ne donneroit plus de Graces expectatives, de Reſervations, & que les Benefices ne ſeroient donnez qu'à des gens doctes. Le 3. Decret declare Eugene ſuſpendu de toute Adminiſtration dans le ſpirituel & dans le temporel, & que cette Adminiſtration eſt devoluë au Concile. On y avertit les Rois & les Princes ſeculiers de ne point obéïr à Eugene. Les Eccleſiaſtiques y ſont menacés de l'Excommunication & de la Suſpenſion, s'ils lui obéïſſent; & on leur ordonne de ſe rendre au Concile dans l'eſpace de 40. jours. Seſſions & Decrets du Concile de Baſle.

(57) *Contin. de Fleury. tom. XXII. pag.* 177
(58) *Du Pin, ubi ſupr.*
(59) *Panormitanus, Hiſt. Concil. Baſil.*

An de J.C. 1438.

jours. Après avoir fait des Reglemens ſur la Diſcipline conformement aux Seſſions 6. & 7. du Concile de Conſtance, le Pape Eugene fut declaré ſuſpendu tant au ſpirituel qu'au temporel, comme étant contumace & incorrigible. Pluſieurs Prelats & Princes voulurent en vain s'oppoſer à ce Jugement. Le zele du Cardinal d'Arles pour le Concile ne laiſſa aucun lieu à ces Remontrances. Dans la XXXII. Seſſion, tenuë le 24. de Mars, en vertu du Decret de la Seſſion XI. il fut declaré, que le choix de la Ville de Ferrare étoit nul, comme aiant été fait par la moindre Partie du Concile; &, afin de ſe fraïer le chemin à la Dépoſition d'Eugene, on ſe fonda ſur les articles de la Seſſion XXIX. Tout le reſte de l'année ſe paſſa à repondre aux raiſons de ceux qui ſoutenoient que la Tranſlation du Concile à Ferrare étoit legitime (60).

Seſſions & Decrets du Concile de Ferrare.

C'étoit quelque choſe de curieux de voir deux Conciles aux priſes, & s'anathematizer reciproquement de la maniere du monde la plus outrée. L'Aſſemblée de Ferrare, ſous la Direction du Pape Eugene, tint ſa 2. Seſſion le 15. de Fevrier. On fit un Decret foudroiant contre le Concile de Baſle. Le Pape, s'étant plaint de la contumace des Peres de ce Concile, prononça que tous leurs Decrets ſeditieux ſont nuls, & declare que tous ceux qui continueront cette Aſſemblée, de quelque Dignité qu'ils ſoient, Eccleſiaſtiques, ou Laïques, encourent la peine de l'Excommunication, & privation de Dignitez ou Benefices portées dans la Bulle de Tranſlation, & reputez inhabiles à l'avenir: ordonnant à tous ceux, qui ſont à Baſle pour la tenuë du Concile, d'en ſortir dans trente jours ſur les mêmes peines & cenſures, & aux Magiſtrats, Officiers, & habitans de cette Ville de les en chaſſer après ce tems expiré, ſur peine d'Excommunication & au Peuple d'Interdit: defendant enfin ſur la même peine de porter aucune Marchandiſe ou choſes néceſſaires à l'uſage des hommes dans cette Ville de Baſle, ſi ceux qui y tiennent le Concile perſiſtent dans leur opiniatreté. Quelques-uns même diſent qu'Eugene alla juſqu'à abſoudre & authoriſer les Voleurs qui devaliſeroient ceux qui y porteroient les Proviſions néceſſaires à la Vie (61).

Conduite des PP. de Baſle.

En Allemagne, Albert, elû depuis peu Roi des Romains, tenoit hautement le Parti du Concile de Baſle, & il vouloit même qu'on en obſervât les Decrets dans tout l'Empire. Mais, on lui demanda du tems pour en deliberer; & les Electeurs envoïerent des Deputez à Baſle, pour engager les Peres du Concile à ſurſeoir la pourſuite du Procès contre Eugene; ce qui étoit auſſi demandé par l'Ambaſſadeur de Milan, & ſoutenu par les Prelats Italiens & Eſpagnols. Mais, Louis Cardinal d'Arles, Preſident du Concile, & la plupart des Peres, vouloient le continuer ſans aucun retardement. Il ſe tint là-deſſus une Congregation generale le 28. de Mai, dans la quelle, malgré l'oppoſition des Ambaſſadeurs des Rois de Caſtille, d'Arragon, & du Duc de Milan, on reçut les Accuſations faites contre Eugene; &

(60) *Acta Concil. Baſil. Seſſ.* 31. 32. *Bzovius, an.* 1438. §. 50. 51. *Richer, Hiſt. Concil. T. III. pag.* 451.

(61) *Æneas Sylvius, de Geſt. Concil. Baſil. Panormitanus, ubi ſupr. Act. Concil. collect. per Auguſt. Patric.*

& il fut ordonné que l'on en feroit preuves par temoins. „ On le fit ce- An de J.C. 1438.
„ pendant fort paisiblement, dit Panorme ; & quoique les Peres, après
„ tant de traitemens injurieux de la part du Pape, eussent pû legitime-
„ ment venir à de plus grandes extremitez, & le deposer tout-à-fait, sur-
„ tout après le Decret de la Session deuxieme, qui portoit expressement,
„ que le Pape ne se reconnoissant pas après deux mois de Suspension, se-
„ roit deposé du Pontificat ; cependant, on ne précipita point les Proce-
„ dures contre lui ; on garda les delais, dont on pouvoit se dispenser ; on
„ reçut les Depositions de plusieurs personnes qu'il n'etoit pas necessaire
„ d'entendre sur les faits contenus dans les Monitoires, dont la plûpart
„ étoient d'une notorieté publique, & dont chacun en particulier étoit
„ suffisant, pour le deposer sur le champ. La patience du Concile fut
„ même si grande, qu'il differa de prononcer sa Déposition pendant l'espace
„ de 13. Mois, à compter du jour du Monitoire ; esperant toujours qu'Eu-
„ gene rentreroit en lui-même, & reconnoîtroit enfin l'Autorité de l'E-
„ glise de Jesus-Christ (62). „ L'Assemblée de Ferrare travailloit fortement
à réunir les Grecs ; & tint cette année quinze Sessions dont on peut voir
le detail dans les Ecrivains de l'Histoire Ecclesiastique ; car, je n'ai pas dess-
sein d'heriſſer mon Ouvrage des Controverses de l'Eglise Greque avec la
Latine.

Dans ce grand nombre de Sessions qui se tinrent à Ferrare, on disputa An de J.C. 1439.
beaucoup, & on ne conclut rien. Enfin, la peste se mit dans la Ville, &
le Pape transfera le Concile à Florence. On partit de Ferrare au mois de Concile de Ferrare transferé à Florence.
Janvier. Quelques-uns disent que le Pape Eugene courut risque de la vie
en chemin ; mais, qu'aiant été averti des embûches qui lui étoient dressées,
soit par le Roi d'Arragon, soit par le Duc de Milan, tous deux ses enne-
mis, il changea de route, & arriva heureusement à Florence (63). Il y
eut 9. Sessions, & plusieurs Conferences, qui aboutirent enfin à une espece
de Réunion dont le Decret fut conçu en ces termes : „ Definition du St.
„ Concile Oecumenique celebré à Florence. Eugene, Evêque, Serviteur
„ des Serviteurs de Dieu, pour servir de monnment à perpetuité, du Con-
„ sentement de notre cher Fils en Jesus-Christ Jean Paleologue, illustre Em-
„ pereur des Romains, consentant à ce qui suit, & de ceux qui tiennent la
„ place de nos très-venerables Freres les Patriarches, & des autres Prelats
„ representant l'Eglise d'Orient. Que les cieux & la terre se réjouissent,
„ parce que la muraille, qui divisoit les deux Eglises d'Orient & d'Occi-
„ dent, vient d'être renversée, que la Paix & la Concorde sont retablies
„ sur la Pierre angulaire qui est Jesus-Christ, qui des deux Peuples n'en
„ a fait qu'un, joignant l'un & l'autre mur par le lien indissoluble de la
„ paix & de la charité, puis qu'après cette nuée obscure de tristesse & de
„ division, nous voions paroître le jour serein de l'Union tant desirée.
„ Que l'Eglise notre Mere se réjouisse donc, de voir ses Enfans revenir
„ à l'Unité, après avoir été si long-tems divisez : qu'elle en rende d'im-
mor-

(62) *Panormitanus, Hist. Concil. Basil.* (63) *Sponde, an.* 1439. §. 1.

An de J.C. 1439.

„ mortelles actions de graces au Dieu tout Puiſſant, qui lui rend ſes Enfans „ qu'elle a ſi long-tems pleurez & avec tant d'amertume. Que tous les „ Fideles, par tout le Monde Chrêtien, congratulent leur Mere l'Egliſe Ca- „ tholique. Que leurs Peres, & de l'Orient & de l'Occident, après une „ ſi longue diſcorde, aient bien voulu s'expoſer à tous les perils, des longs „ voiages ſur Mer & ſur Terre, en ſupporter genereuſement toutes les fati- „ gues, pour ſe rendre à ce ſaint Concile, dans le deſir de cimenter cette „ ſainte Union, & de retablir l'ancienne charité qui n'étoit plus parmi „ eux: en quoi ils ont heureuſement réuſſi. „ Ces actions de graces en ſtile Oriental me fatiguent. Voici des Expreſſions moins prompeuſes: „ Les „ Grecs & les Latins, aſſemblez dans le Concile Oecumenique, ont donné „ les uns & les autres tous leurs ſoins pour examiner avec toute l'exactitude „ poſſible l'Article qui regarde la Proceſſion du St. Eſprit; &, après que „ l'on a rapporté des temoignages de l'Ecriture ſainte, & des paſſages des „ Peres Grecs & Latins, dont les uns portent que le St. Eſprit procede du Pere „ & du Fils, les autres qu'il procede du Pere par le Fils, on a reconnu „ qu'ils n'ont tous qu'un même ſens, quoiqu'ils ſe ſervent de diverſes ex- „ preſſions; que les Grecs, en diſant que le St. Eſprit procede du Pere, ne „ veulent point exclure le Fils; mais, parce qu'il ſembloit aux Grecs, que „ les Latins, en aſſurant que le St. Eſprit procede du Pere & du Fils, ad- „ mettoient deux principes & deux ſpirations, ils ſe ſont abſtenus de dire „ que le St. Eſprit procede du Pere & du Fils: les Latins, au contraire, „ ont aſſuré, qu'en diſant que le St. Eſprit procede du Pere & du Fils, ils „ n'ont pas deſſein de nier que le Pere ſoit la ſource & le principe de toute „ Divinité, ſavoir du Fils & du St. Eſprit, ni de prétendre que le „ Fils ne reçoive pas du Pere ce en quoi le St. Eſprit procede de lui, ni „ enfin d'admettre deux principes ou deux ſpirations; mais, qu'ils recon- „ noiſſent, qu'il n'y a qu'un ſeul principe & une ſeule Proceſſion du St. „ Eſprit, comme ils l'ont toujours tenu; & d'autant que ces Expreſſions „ reviennent à un même ſens veritable, ils ſont enfin convenus, & ont fait „ l'Union ſuivante, d'un Conſentement unanime.

„ Au Nom de la Sainte Trinité, du Pere, & du Fils, & du Eſprit, de l'Avis „ de ce Saint Concile œcumenique aſſemblé à Florence, nous definiſſons „ que la verité de cette foi ſoit cruë & reçuë de tous les Chrêtiens, & que „ tous profeſſent que le St. Eſprit eſt éternellement du Pere & du Fils, & „ qu'il procede des deux éternellement, comme d'un ſeul principe, & par „ une ſeule Proceſſion; declarant, que les ſaints Docteurs & les Peres, qui „ diſent que le St. Eſprit procede du Pere par le Fils, n'ont point d'autre „ ſens, & font connoitre par-là que le Fils eſt comme le Pere, ſelon les Grecs „ la cauſe, & ſelon les Latins le principe, de la ſubſiſtance du St. Eſprit: „ &, parce que le Pere a communiqué au Fils dans ſa Generation tout ce „ qu'il a, à l'exception de qu'il eſt Pere, il lui a auſſi donné de toute é- „ ternité ce en quoi le St. Eſprit procede lui. Nous definiſſons auſſi, que „ l'explication de ces paroles, *& du Fils (filioque)* a été ajoutée legitime- „ ment & avec raiſon au Simbole, pour éclaircir la verité, & avec néceſſité.

Nous

An de J.C. 1439.

„ Nous declarons auſſi, que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt veritablement „ conſacré dans le pain de bled, ſoit qu'il ſoit azyme, ou levé; & que les „ Prêtres doivent ſe ſervir de l'un & de l'autre, chacun ſelon l'uſage de „ ſon Egliſe, ſoit Occidentale, ſoit Orientale. Que les Ames des veritables Penitens, morts dans la charité de Dieu, avant que d'avoir fait de „ dignes fruits de penitence, pour expier leurs Pechez de commiſſion ou „ d'omiſſion, ſont purifiées après leur mort par les peines du Purgatoire, „ & qu'elles ſont ſoulagées de ces peines par les Suffrages des fideles vivans, comme ſont le Sacrifice de la Meſſe, les prieres, les aumônes, les „ autres œuvres de pieté, que les Fideles font pour les autres Fideles, ſuivant les regles de l'Egliſe; & que les Ames de ceux qui n'ont point peché depuis leur baptême, ou celles de ceux qui étant tombés dans des „ Pechez en ont été purifiées dans leur corps, ou après en être ſorties, „ comme nous venons de dire, entrent auſſi-tôt dans le ciel, & voient purement la Trinité, les uns plus parfaitement que les autres, ſelon la „ différence de leurs merites. Enfin, que les Ames de ceux qui ſont „ morts en Peché mortel, actuel, ou dans le ſeul peché originel, deſcendent auſſi-tôt en Enfer, pour y être punies de peines quoiqu'inegales.

„ Nous definiſſons encore, que le St. Siege Apoſtolique & le Pontife Romain a la Primauté ſur toute la Terre; qu'il eſt le Succeſſeur de St. Pierre, Prince des Apôtres, le veritable Vicaire de Jeſus-Chriſt, le Chef „ de toute l'Egliſe, le Pere & le Docteur de tous les Chrêtiens, & que „ Jeſus-Chriſt lui a donné en la perſonne de St. Pierre le pouvoir de paître, de regler, & de gouverner toute l'Egliſe Catholique & Univerſelle, „ avec une pleine Puiſſance, ainſi qu'il eſt expliqué dans les Actes des „ Conciles œcumeniques dans les Saints Canons. Renouvellons en outre „ l'Ordre des autres Patriarches marquez dans les Canons; enſorte que celui de Conſtantinople ſoit le ſecond après le très-ſaint Pontife Romain; „ celui d'Alexandrie le troiſieme, celui d'Antioche le quatrieme, & celui „ de Jeruſalem le cinquieme, ſans toucher à tous leurs Privileges & leurs „ Droits. Donné à Florence, dans la Seſſion pubilque du Concile, celebré ſolemnellement dans la grande Egliſe, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1439 (64). „ Les Grecs retournerent bien tôt après dans leur Patrie.

Démêlez du Pape avec le Roi d'Angleterre.

Cependant, le Roi d'Angleterre avoit renoncé au Concile de Baſle, & envoié ſes Ambaſſadeurs à celui de Ferrare. On le voit par les Lettres de felicitation & de remerciment que lui en écrivit Eugene IV (65). Mais, cela ne pacifia point les Différends entre la Cour de Rome & celle d'Angleterre. Quoi qu'Henri V. ſe fût declaré pour le Concile de Ferrare, ou de Florence, il approuvoit & faiſoit obſerver les Reglemens de celui de Baſle contre les Annates & autres Prétenſions de cette nature. C'eſt à ce ſujet que le Pape envoia en Angleterre l'Evêque de Breſſe, Juriſconſulte celebre en

(64) *Labbei, Concil. Tom. XIII. p.* 510. (65) *Raynaldi, an.* 1439. §. 27.

An de J.C. 1439.

en ce tems-là, pour plaider la Cauſe des Annates en faveur de la Cour de Rome. On prétend que cet Evêque fut plus heureux dans cette Negociation, qu'en France, où il ne put jamais obtenir la ſuppreſſion de la Pragmatique Sanction. Il y eut encore un autre Demêlé entre la Cour de Rome & l'Angleterre à cette occaſion. L'Archevêque de Cantorberi (Henri Chichlei) aiant fait une Aſſemblée generale du Clergé, le Cardinal Legat, que le Pape avoit envoié en Angleterre, s'y trouva, & y prit le rang ſur l'Archevêque. Ce dernier, qui étoit Primat d'Angleterre, & Legat né *à Latere*, proteſta contre cette Entrepriſe, & en appella au Pape, qui lui écrivit une longue Lettre, pour ſoutenir le Droit de ſon Legat, & la Préeminence de la Dignité de Cardinal (66).

Huit Concluſions du Concile de Baſle contre le Pape.

Les Peres de Baſle pourſuivoient leur pointe avec une admirable Vigueur. Comme ils étoient reſolus à dépoſer Eugene, ils établirent, cette année, huit Propoſitions Theologiques, dont la Concluſion neceſſaire étoit que le Concile pouvoit & devoit proceder inceſſament contre le Pape. Voici ces Propoſitions: 1. C'eſt une Verité de Foi Catholique, que le Saint Concile General a Puiſſance ſur le Pape & ſur tout autre. 2. Qu'un Concile General, legitimement aſſemblé, ne peut être, ni diſſous, ni transferé, ni prorogé pour un tems, par l'Autorité du Pape, ſans le Conſentement du même Concile, ce qui eſt une Verité comme la précédente. 3. Quiconque reſiſte opiniatrement à ces Veritez, merite d'être cenſé Heretique. 4. Le Pape Eugene IV. a combattu ces veritez, lorſque, par la plenitude de ſa Puiſſance Apoſtolique, il a attenté de diſſoudre, ou transferer, le Concile de Baſle. 5. Eugene averti par le Concile a enfin retracté les erreurs oppoſées à ces veritez. 6. La diſſolution, ou la tranſlation, du Concile attentée par Eugene une ſeconde fois eſt contraire à ces veritez, & renferme une erreur inexcuſable dans la foi. 7. Eugene, tentant derechef de diſſoudre, ou transferer le Concile, eſt retombé dans les erreurs qu'il avoit retractées. 8. Eugene, averti par le Concile de revoquer la ſeconde diſſolution ou tranſlation qu'il vouloit faire, & perſiſtant dans ſa revolte, après avoir été declaré contumace, & voulant tenir un Conciliabule à Ferrare, ſe declare lui-même opiniâtre & obſtiné dans l'erreur. Ces Veritez Catholiques furent envoiés à la Diete de l'Empire, qui ſe tenoit à Mayence, munies de leurs preuves (67).

Eugene IV. depoſé.

Dans la 34. Seſſion Eugene IV. fut depoſé; & la Sentence contenoit les motifs de cette conduite. Il fut jugé par contumace: & en vertu & par l'Autorité du Concile de Conſtance, tous les Fideles furent diſpenſez de lui rendre obéïſſance; on leur defend de ne le plus reconnoître pour Souverain Pontife, ſur peine d'Hereſie & de Schiſme, de privation de tous honneurs, Benefices, Dignitez, comme on peut le voir dans la Sentence, où Eugene, que les Peres ne nomment plus que Gabriel, du nom qu'il portoit avant qu'il fut élevé au Pontificat, eſt traité de Perturbateur de la Paix

(66) *V. l'Hiſt. d'Anglet.*

(67) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.* 672.

Paix de l'Union de l'Egliſe, de Simoniaque, parjure, incorrigible, Schiſmatique, Heretique, obſtiné dans ſes erreurs, diſſipateur des Biens & des Droits de l'Egliſe, & Adminiſtrateur inutile & même dangereux du Souverain Pontificat, s'étant rendu indigne de tout titre, degré, honneur, & dignité (68). Le Concile donna avis de cette Dépoſition à toutes les Puiſſances de l'Europe: on la desapprouva, ſur-tout en France. Eugene caſſa dans ſon Concile la Sentence des Peres de Baſle, & fit contr'eux un Decret, auquel on repondit avec beaucoup de vigueur (69). An de J.C. 1439.

SIGISMOND: ALBERT II. FREDERIC III. *Empereurs d'Allemagne.*

FELIX V.

CHARLES VII. *Roi de France.*

CCXVI. PAPE.

EUGENE IV.

devenu

ANTI-PAPE.

DAns une Congregation qui ſe tint après la Dépoſition d'Eugene IV. on convint de tirer 32. Perſonnes des Membres du Concile, qui, conjointement avec le Cardinal d'Arles, éliroient un nouveau Pape. Mais Guillaume Archidiacre de Metz propoſa une autre voie qui fut ſuivie, parce qu'on trouvoit trop de difficultés dans la prémiere. Ce fut de choiſir trois Perſonnes, dans le Concile, auxquelles on pourroit commettre le ſoin d'élire un Pape, & dont tout le Concile ſuivroit les intentions. Ces trois hommes furent Thomas Abbé de Donduno en Ecoſſe, de l'Ordre de Ciſteaux; Jean de Segovie; & Thomas de Corcellis, Chanoine d'Amiens, tous trois Docteurs Theologie: & on leur laiſſa le choix de 29. autres qui devoient concourir avec eux à l'Election d'un Pape; à condition qu'ils ſeroient tous nommez en ſecret, & qu'ils ne rendroient cette Nomination publique, que la veille qu'ils entreroient en Conclave (1). Cela étant ainſi reglé, le Concile tint ſa XXXVII. Seſſion, où l'on ordonna que toutes les proteſtations, accords, ſermens, & autres empêchemens de la future Election, ſeroient nuls, & que ſelon les anciens Decrets, l'Election du Pape futur ſe feroit au Concile, & non ailleurs; qu'elle ſeroit faite par le Cardinal d'Arles Preſident, & autres 32. Prelats ou Eccleſiaſtiques qu'on choiſiroit; que cette Election ſeroit nulle, ſi les deux tiers n'y conſentoient: que tous les Electeurs, avant que d'entrer au Conclave, prendroient enſemble la Ste. Euchariſtie, & prêteroient le Serment ſelon le Decret de la 23. Seſſion; que l'Elû ſeroit obligé d'accepter l'Election, & jureroit qu'il gardera la Foi Catholique, ſelon la Tradition des Apôtres & des Conciles Generaux, Conclave pour l'Election d'un Pape.

(68) *Tom. XII. Concil. p. 619.*
(69) *Ubi ſupr. p. 765.*
(1) *Æneas Sylvius, de Geſt. Concil. Baſil. Lib. 2.*

An de J.C. 1439.

neraux: qu'il fera particulierement executer les Decrets des Conciles de Conſtance & de Baſle, & qu'il continueroit la celebration des Conciles Generaux, & la confirmation des Elections; qu'enfin pendant que les Electeurs ſeront au Conclave, on ſuſpendra toutes ſortes d'affaires, excepté les Audiences de la Chambre (2). Le lendemain, on nomma ceux qui devoient faire l'Election, & les Electeurs entrerent en Conclave après la 38. Seſſion qui ſe tint le 30. d'Octobre. Aenas Sylvius fait une ample Deſcription de ce Conclave. Il parle de la qualité des viandes qu'on donnoit aux Electeurs. Leurs Cellules étoient ſi obſcures, qu'il falloit de la Chandelle en plein midi; & avec cela l'endroit étoit ſi humide, que ceux qui étoient attaquez de rhumatiſmes ſentoient vivement renouveller leur incommodité. On diminua auſſi l'ordinaire des Conclaviſtes. Un Polonois, Archidiacre de Cracovie, qui n'étoit pas accoutumé à faire Diete s'en plaignit. On lui propoſa l'exemple du Cardinal d'Arles : mais il repondit, Quelle comparaiſon! Vous me parlez d'un François, ſobre, qui n'a point de ventre, ou pour mieux dire qui n'eſt point homme. Je puis voir, à travers le rideau qui nous ſepare, tout ce qu'il fait; je ne l'ai jamais vû encore, ni manger, ni boire: il ne dort, ni nuit, ni jour. Il lit perpetuellement, ou il negocie. Il ne ſonge à rien moins qu'à ſon ventre. Ce n'eſt point mon homme; je n'ai rien de commun avec de ſemblables gens (3). L'Archidiacre Polonois fut bien-tôt delivré des Loix du Conclave; car ſix jours après qu'on y fut entré, on élût Pape Amedée Duc de Savoie.

Retraite d'Amedée Duc de Savoye à Ripaille.

Ce Prince avoit gouverné ſes Etats pendant 40. ans avec beaucoup de bonheur & de ſageſſe, lorſqu'en 1434. il lui prit envie de quitter le Monde pour ſe faire Ermite, à l'age de 56. ans. Dans cette vûe, laiſſant le Gouvernement à ſes deux Fils, il choiſit pour ſa Retraite l'agreable ſejour de Ripaille, Bourg ſitué ſur le Lac de Geneve, où il bâtit un bel Hermitage, & fonda l'Ordre des Ermites de St. Maurice. Il fut le dernier Comte & le premier Duc de Savoye, aiant reçu des mains de Sigiſmond la Couronne Ducale. Il n'avoit avec lui dans cette Retraite qu'une vingtaine de Domeſtiques, & quelques Seigneurs. On a parlé differemment de la vie qu'il y menoit. Les uns diſent, qu'au lieu d'eau, il buvoit des vins les plus exquis; & qu'au lieu de racines, il ſe faiſoit ſervir les mets les plus delicats; & que même il ne s'étoit retiré, que pour ſe donner à ſes plaiſirs avec plus de Liberté. Daniel Deſmarêts dit, qu'il y vêçut *dans toutes ſortes de Debauches*, & que *c'eſt de-là qu'eſt venu le Proverbe François, Faire Ripaille, c'eſt-à-dire mener une vie retirée avec de bons Compagnons dans toutes ſortes de Debauches* (4). Mais, cette Accuſation outrée eſt deſtituée de preuves. Car, d'autres Auteurs, comme Aeneas Sylvius contemporain & temoin oculaire, auſſi bien que Jean Gobelin ſon Secretaire, ont ſoutenu qu'Amedée menoit à Ripaille une vie fort auſtere. L'equité veut, comme l'a remarqué

(2) *Acta Concil. Baſil. Seſſ.* 37. *Tom. XII. lib.* 2.

(3) *Æneas Sylvius, de Geſtis Concil. Baſil.*

(4) *Desmarets, Tableau des Papes de Rome, pag.* 145.

marqué même un Auteur Proteſtant (5), qu'on les en croye preferablement à d'autres, qui peuvent n'avoir pas été ſi bien informez. Voici donc ce qu'en dit Aeneas Sylvius : „ Amedée, premier Duc de Savoye de cette „ Maiſon, gouverna cette Province preſque pendant 40. ans depuis la „ mort de ſon Pere, dont il augmenta conſiderablement les Etats. Il fut „ l'admiration & la terreur de ſon Siecle, & trouva l'art de ſe maintenir en Paix avec les Princes ſes voiſins, dont il s'attira l'amour & l'eſtime „ par ſa ſageſſe. Une ſituation ſi glorieuſe ne l'empêcha pas de quitter le „ Monde, pour ſe retirer dans un Ermitage, avec ſix Chevaliers ſeulement, „ gens agez & vivants dans le Celibat. Là, il prit une Robe d'Ermite, il „ s'appuioit ſur un bâton noueux & tortu. C'eſt de cette Retraite, qu'on „ jetta les yeux ſur lui à Baſle, pour lui offrir le Pontificat, & qu'il „ l'accepta (6). „ Aſſurement, ce n'eſt pas-là le Portrait d'un Débauché. Mais, le même Hiſtorien dit encore là-deſſus quelque choſe de plus particulier ailleurs. C'eſt dans l'endroit de ſon Hiſtoire du Concile de Baſle, où il parle de l'Election de ce Duc au Pontificat. „ Il y en eut un, dit-il, „ qui eut plus de voix que tous les autres. C'eſt le très-excellent Amedée, „ Duc de Savoye, Doyen des Chevaliers de St. Maurice de Ripaille, dans „ le Dioceſe de Geneve. Les ſeize Electeurs, conſiderant qu'il étoit alors „ dans le Celibat, & qu'il vivoit en Religieux, le jugerent digne de gouverner l'Egliſe. „ Enſuite, il introduit un des Membres du Concile faiſant un long & magnifique Eloge d'Amedée, ſur-tout de ſa Devotion. Il dit entr'autres choſes, *qu'il ne portoit d'Habits, que ceux qui étoient néceſſaires pour ſe garantir du froid, & qu'il ne mangeoit que ce qu'il falloit pour ne pas mourir de faim* (7).

An de J.C. 1439.

Quoiqu'Amedée l'emportât ſur 17. qui avoient été nommez au Concla-ve, & que même il eut le nombre des voix preſcrit, ſon Election ne laiſſa pas d'être conteſtée. On fit pluſieurs Informations de ſa vie & de ſes mœurs. Les uns pretendoient, qu'il ne falloit pas ſi-tôt impoſer les mains à un Laïque, ni élever tout d'un coup un Prince ſeculier à la premiere Dignité de l'Egliſe. D'autres l'excluoient du Souverain Pontificat, parce qu'il avoit été marié, & qu'il avoit eu des Enfans. D'autres alleguoient ſon peu d'experience dans les Affaires Eccleſiaſtiques, n'aiant point été Docteur, & n'aiant point etudié les matieres qui concernent l'Egliſe. Ceux, qui le favoriſoient, repliquerent à toutes ces raiſons, que ſi Amedée n'étoit pas Docteur, il étoit docte ; qu'il s'étoit fort appliqué à l'etude, durant ſa Jeuneſſe ; qu'il avoit toujours été très-regulier dans ſa Conduite, aſſidu aux Offices divins, exact à reciter tous les jours le Breviaire, quoique Prince Laïque. Ils prouverent, par le temoignage des Anciens, qu'on n'étoit point exclu du Sacerdoce pour avoir été marié, puiſqu'on y elevoit même ceux

Informations ſur la Vie & les Mœurs d'Amedée, Duc de Savoie.

(5) *Lenfant, Hiſt. de la Guerre des Huſſites, Tom. II p. 25.*

(6) *Æneas Sylvius, Hiſt. Europ. cap. 43. pag. 310.*

(7) *Æneas Sylvius, Concil. Baſil. Lib. II. pag. 167.*

An de J.C. 1439.

ceux qui avoient actuellement leurs femmes, en les obligeant toutesfois de s'en ſeparer alors. Enfin, ils firent un Eloge ſi magnifique d'Amedée, que ceux, qui d'abord ne lui étoient pas favorables, furent pour lui, & qu'il fut elû Pape le 5. de Novembre 1439. Auſſitôt, la joie parut ſur le viſage de tous les Aſſiſtans: on appella les Notaires & les Temoins, qui prirent Acte de ſon Election. On le nomma des fenêtres du Conclave à une heure après midi; &, après que le Cardinal d'Arles eut annoncé ſon nom au Peuple, tous les Electeurs ſortirent ſur les trois heures, revêtus de leurs Habits Pontificaux, & furent conduits à la Cathedrale par le Clergé, qui les attendoit à la Porte du Conclave (8).

Amedée accepte le Pontificat.

L'Election fut confirmée dans la XXXIX. Seſſion du Concile de Baſle. On députa auſſitôt à Ripaille, pour prier le Duc d'accepter le Pontificat. L'Ambaſſade fut de 25. Perſonnes des plus conſiderables du Concile, à la tête des quelles étoit le Cardinal d'Arles, qui lui portoit les Habits Pontificaux, & la triple Couronne. Il ſe fit beaucoup prier, & il n'accepta qu'en pleurant le fardeau qu'on lui impoſoit. Il prit le nom de FELIX V. D'abord, on le revêtit des Habits Pontificaux: le Cardinal d'Arles le benit, & lui donna l'Anneau du Pêcheur. Chacun le ſalua en qualité de Pape, dans l'Egliſe du Monaſtere de St. Maurice, où il fut inthronizé. Le lendemain, il quitta Ripaille, & alla à Tonon, où il exerça les fonctions de ſa Dignité (9).

Excommunications reciproques des Conciles de Baſle & de Florence.

Dès qu'Eugene eut appris ce qui s'étoit paſſé à Baſle & à Ripaille, il ne manqua pas de proceder contre Felix V., de le declarer Heretique & Schiſmatique, d'excommunier ſes Electeurs, Fauteurs, & Adherens, s'ils ne l'abandonnoient dans 50. jours. Les Peres de Baſle lui firent paroli, & n'epargnerent pas leurs foudres: & Eugene, qui vouloit ſe maintenir ſur le Thrône Pontifical, créa 17. Cardinaux, pour fortifier ſon Parti. Non content d'avoir excommunié tout le Concile de Baſle en Corps, Eugene voulut écraſer d'un Anatheme particulier Louis Allemand, Cardinal d'Arles, Preſident de ce Concile, dont il étoit le conſtant Appui. Comme la Bulle depouilloit ce Prelat de toutes Charges & Dignitez, Eugene donna l'Archevêché d'Arles à Roger Evêque d'Aix en Provence. Il traita de la même maniere pluſieurs Evêques qui avoient pris parti contre lui (10).

An de J. C. 1440.

Eugene ecrivit à toute la Chrêtienté une Lettre circulaire, qui n'eſt autre choſe qu'une violente Invective contre le Concile de Baſle & le Pape Felix. Pogge, Secretaire d'Eugene, eut alors une belle occaſion d'exercer ce Style ſatyrique & viruleut qu'on lui a juſtement reproché. *Les Peres de Baſle*, ſelon lui, *ne ſont que des ſots, des fous, des enragez, des barbares, des Bêtes farouches, qui ont à peine la figure d'hommes.* A l'egard d'Amedée de Savoye, *c'étoit un Cerbere renaiſſant, un Veau d'Or, un Mahomet,*

Invectives de Pogge contre le Concile de Baſle.

(8) *Æneas Sylvius, ubi ſupr.*

(9) *Auguſt. Patrice, Hiſt. Concil. Baſil. & Florent.* §. 103. *Tom XIII. Concil. p.* 1580.

(10) *Raynaldi, an.* 1440. §. 23.

met, un Ante-Christ. Qui est-ce, disoit-il, *qui a animé cette Lie d'un Peuple Barbare contre son Maître legitime? C'est Amedée. Qui est-ce qui a amorcé leur cupidité par l'eclat de l'argent? Amedée. Qui est-ce qui a érigé cette Idole contre Jesus-Christ? Amedée* (11). Il n'y a pas des traits moins piquans dans une Lettre du Chancelier de Genes, qui est parmi les Manuscrits de Wolfembutel. „ Que vous dirai-je de celui que vous appellez Felix V., „ & que j'appelle le premier de tous les Malheureux? Les plus grands „ crimes, dit quelqu'un, ne sont pas ceux qui ne regardent qu'un État; „ mais ceux qui vont à bouleverser tout l'Univers. Que dire d'un homme, „ qui a voulu devenir un Monstre horrible, pour troubler l'Eglise, & „ renverser la Foi; qui a depouillé toute humanité, pour revêtir les „ mœurs d'une Bête farouche; qui deshonnore sa vieillesse par la plus „ horrible des impietez, comme pour mettre le comble aux iniquitez de „ sa vie passée (12)? „ An de J.C. 1410.

Comme on a souvent fait mention de Vitteleschi, on ne sauroit se dispenser de parler ici de sa Mort tragique. Il étoit Patriarche d'Aquilée, & Archevêque de Florence. Il avoit été envoié à Naples par le Pape Eugene, en qualité de Legat, pour s'opposer aux progrez d'Alfonse d'Arragon. J'ai marqué par occasion une partie des grandes choses qu'il fit pour le service de son Maître. Je n'ai pas oublié de dire, que son zele se rallentit; mais, je n'en ai pû decouvrir la cause. L'Histoire n'est pas nette sur ce point. Quoiqu'il en soit, il fut accusé cette année d'intelligence avec Philippe, Duc de Milan, contre les Venitiens & les Florentins, à qui il en vouloit, par plusieurs raisons qu'il seroit trop long de deduire ici, & qu'on peut voir dans l'*Histoire Florentine* de Pogge (13). Il agissoit ainsi contre le Pape. On pretend même que s'étant ouvert de son dessein à Nicolas Piccinino, General du Duc de Milan, il lui avoit offert de fournir les Troupes du Pape, & de livrer les principales Places de l'Eglise pour s'emparer de la Toscane, & même du Pontificat. Soit que ce Projet fût veritable, ou supposé par les ennemis de Vitteleschi, la perte de ce grand-homme fut aussitôt resoluë, & on en commit l'execution au Gouverneur du Château St. Ange. Vitteleschi, qui étoit alors à Rome, & qui, à ce qu'on disoit, avoit fait marcher devant lui des Troupes dans le Florentin, aiant voulu sortir de la Ville accompagné seulement de ses gens, le Gouverneur, sous prétexte de lui faire honneur, fit mine de le vouloir conduire à cheval, avec une negligence affectée, en passant sur le Pont. Le signal donné, on leva l'extremité du Pont par où il falloit sortir de la Ville. Aussitôt, le Cardinal fut entourré de Gardes, & entrainé dans le Château, deja blessé de plusieurs coups. Quand il se plaignit au Gouverneur d'avoir été trahi de la sorte, celui-ci, pour l'insulter, lui disoit d'avoir bon courage, & que le dessein du Pape étoit de le tirer des expeditions militaires, pour l'emploier aux Affaires d'Etat. Le Cardinal n'en fut pas là

Mort tragique de Vitteleschi.

(11) *Pogge, Oper. Basil.* 1558. *Fol.* 155. 156.

(12) *Apud Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussites, Liv. XIX. pag.* 111.

(13) *Pogge, Hist. Florent. Liv. VII. p.* 338.

An de J.C. 1440.

la dupe. *Je ne ſuis pas ſi novice*, dit-il, *que je ne ſache bien, que rarement ceux qui ſont parvenus au faîte des Grandeurs ſe relevent de leurs chûtes, quand même ils ſeroient les plus innocens du monde.* Vitteleſchi mourut peu de jours après, ſoit de ſes bleſſures, ſoit de poiſon, & fut enterré ſans obſeques & ſans tombeau. Pluſieurs Papes, dans la ſuite, ont relevé ſa Memoire par de grans Eloges (14). Au reſte, ce trait peut faire juger de la *debonnaireté* qu'on attribue d'ordinaire au Pape Eugene. Alfonſe d'Arragon amuſoit les deux Papes par de belles paroles, ſe reſervant, par ſa conduite equivoque, la liberté de conclure avec celui des deux qui lui ſeroit le plus utile; &, pendant ce tems-là, il travailloit conſtamment à la Conquête du Roiaume de Naples.

Les Grecs abjurent l'Union de Florence.

Ce fut au commencement de cette année, le 1. de Fevrier, que l'Empereur Grec & ſes Evêques arriverent à Conſtantinople, fort mécontens d'eux-mêmes, parce qu'ils avoient agi contre leur Conſcience au Concile de Ferrare. A leur arrivée, ils abjurerent tout ce qu'ils venoient de conclure en Italie pour l'Union; & approuverent la Conduite de Marc d'Epheſe, qui s'étoit conſtamment oppoſé au Pape. Le P. Maimbourg a donné une fauſſe Idée de la Conduite des Grecs, quand ils furent de retour à Conſtantinople. „ Pluſieurs du Clergé, dit-il, & principalement les Abbez & les „ Moines, qui avoient du depit de n'avoir pas été choiſis comme les autres pour aſſiſter au Concile, conſpirerent contre l'Union qu'ils ſavoient „ y avoir été faite. Et comme ils avoient du credit parmi le Peuple, & „ ſur-tout les Moines, qui eſtoient preſque les ſeuls qui confeſſoient & qui „ gouvernoient les Conſciences, parce qu'on n'alloit pas volontiers aux „ Prêtres Grecs qui eſtoient mariez, ils le firent entrer aiſement dans leur „ Parti: deſorte que, quand les Eveſques & les autres Deputez arriverent à „ Conſtantinople, on leur dit mille injures; on les appelloit Azymites, „ Latins, traiſtres à la Religion, infames, Apoſtats, & Renegats. Au „ contraire, tout retentiſſoit des Loüanges qu'on donnoit à Marc d'Epheſe. On l'appelloit l'unique Defenſeur de la Religion, qui avoit eû ſeul „ le courage de ne ſe pas rendre aux Latins, & de ſouſtenir l'honneur de „ l'Egliſe Greque. Enfin, toute la Populace, excitée par ces Eccleſiaſtiques „ & par ces Moines, l'adoroit & lui rendoit autant d'honneur, qu'elle faiſoit d'outrage à tous les autres (15). „ Le Continuateur de l'Abbé Fleury, trompé, ſans doute, par le Jeſuite Maimbourg, a dit les mêmes choſes, mais en meilleur ſtyle (16). Si ces deux Auteurs avoient conſulté l'Hiſtorien Ducas, ils auroient appris de lui, que la choſe ſe paſſa tout autrement. Voici ce qu'il dit, ſelon la Verſion du Preſident Couſin: „ Lorſque les Prelats deſcendirent de deſſus les Galeres, les Habitans de Conſtantinople vinrent les ſaluer, & leur demanderent: *En quel état ſont nos Affai-*

(14) *Pogge, Hiſt Florent. Lib. VIII. St. Antonin, Hiſt. tit. 22. §. 10. Spondc, an. 1440. 5. 33.*

(15) *Maimbourg, Hiſt. du Schiſme des Grecs, Liv VI. pag. 266. 267.*

(16) *Contin. de Fleury, Tom. XXII. pag. 330. 331.*

„ *Affaires? Comment le Concile s'eſt-il paſſé? Quel fruit en avons-nous reçu?* „ Il n'y a rien là qui approche des clameurs d'une Populace mutinée. Les Prelats repondirent: „ Nous nous ſommes fait une Foy. Nous avons changé la pieté avec l'impieté; nous avons trahi le pur Sacrifice; & nous „ ſommes devenus Azymites. „ Ce ſont les Prelats eux-mêmes qui s'accuſent d'avoir trahi la Religion & leur Conſcience. Ce n'eſt pas le Peuple *ſoulevé par les Moines*, qui leur en fait des reproches. „ C'étoient, ajoute Ducas, ceux-là mêmes qui avoient ſigné l'Union, qui faiſoient des reponſes ſi „ honteuſes. C'étoit Antoine Evêque d'Heraclée, & les autres. Quand „ on leur demandoit, Pourquoi ils avoient donc ſigné l'Union? Ils repondoient, que c'étoit qu'ils avoient apprehendé les Italiens. Quand on leur „ demandoit, ſi les Italiens leur avoient apporté quelque violence, s'ils les „ avoient fouettez, s'ils les avoient mis en Priſon? Ils repondoient que „ non, & n'avoient rien à dire, ſinon que leur main, qui avoit ſigné l'Union, „ meritoit d'être coupée; que leur langue, qui en étoit demeurée d'accord, „ meritoit d'être arrachée. Il y eut des Archevêques, qui en ſignant le „ Decret, dirent: Nous ne ſignerons pas, ſi vous ne nous comptez l'argent que vous êtes obligez de nous fournir. Et à l'heure même qu'on le „ leur avoit compté, ils mettoient la main à la plume. On fit des depenſes immenſes pour leur nourriture, & outre ces depenſes on donna de „ l'argent à chaque Prelat. Cependant, lors qu'ils ſe ſont repentis d'avoir „ ſigné, ils n'ont point reporté l'argent qu'ils avoient reçu; en quoi il eſt „ viſible, que, par leur propre reconnoiſſance, ils avoient vendu leur foi, & „ étoient plus coupables que Judas, qui reporta aux Juifs le prix de ſa „ trahiſon; mais Dieu, qui connoît ce peché, en a differé le Châtiment: le „ feu eſt allumé dans Jacob, & la colere eſt montée ſur Iſrael (17). „ Que Maimbourg vienne à preſent nous dire *avec une grande ſincerité, après avoir leû*, dit-il, *fort exactement ce qu'ont écrit les Latins & les Grecs Catholiques & Schiſmatiques qui s'y ſont trouvez, qu'il n'y eut jamais de Concile dans l'Egliſe, ni qui ait mieux merité la qualité d'œcumenique* (que celui de Florence), *ni qui ait examiné avec plus de ſoin, d'exactitude, & de ſcience les Points conteſtez, ni où la liberté ait été plus grande pour ſouſtenir ſes ſentimens, en diſant tout ce qu'on vouloit dans les Diſputes* (18). Nous lui repondrons, qu'apparemment l'Italie eſt le ſeul endroit du Monde, où des gens qui vendent leurs Suffrages conſervent pourtant la liberté d'opiner. Nous le ferons ſouvenir de Marc d'Epheſe, à qui, de ſon propre aveu, le Pape prétendoit qu'*on devoit faire le Procès*, parce qu'il *s'oppoſoit tout ſeul à tout le Concile, & refuſoit de ſouſcrire à ſes Decrets*: ce que Maimbourg regarde comme *un Attentat qu'on n'avoit jamais ſouffert dans les autres Synodes œcumeniques* (19): c'eſt à dire en bon François, que le débonnaire Pape Eugene vouloit que l'on punît Marc d'Epheſe, parce que ce Prelat ne vouloit pas vendre ſa Foi, ni agir contre ſa Conſcience. O! la plaiſante Theologie! Si la Morale Jeſuitique eut été con-

An de J.C. 1440.

(17) *Ducas, Hiſt. des Empereurs Jean, Manuel, Jean, & Conſt. Paleologues, chap.* 31.

(18) *Maimbourg, ubi ſupr. p.* 362.

(19) *Maimbourg, ubi ſupr. p.* 265.

An de J.C. 1440.

connuë dans ce tems-là, & que Marc d'Epheſe l'eut trouvée à ſon gré, que de chagrins il ſe ſeroit epargné! Une petite Reſtriction mentale l'auroit tiré de tout embarras. Il auroit pû dire tout haut: *Je jure*, & tout bas, *qu'on s'imaginera*, & continuer à haute voix, *que je crois*, &c. Il auroit pû, par cet expedient, ſigner la prétenduë Union de Florence.

Lettre de l'Egliſe de C. P. aux Bohemiens.

Nous alleguerons enfin contre Maimbourg, & le Continuateur de Fleury, une Lettre de l'Egliſe de Conſtantiople aux Huſſites de Boheme, par laquelle il paroit manifeſtement, que dix ans après le Concile de Florence, toute cette Egliſe (de Conſtantinople) deteſtoit de grand cœur tout ce qu'on y avoit fait pour l'Union. C'eſt une Piece qui merite d'être inſerée en cet endroit, & ſur laquelle le Lecteur fera ſes Reflexions: „ La Sainte „ Egliſe de Conſtantinople, Mere & Maîtreſſe de toutes les Egliſes, à „ tous & à chacun de nos Illuſtres & chers Freres & Enfans, à la ſublime „ Univerſité de Prague, aux Nobles & Vaillans Princes, Capitaines, „ Chefs, ou Ducs, Barons, Gentilshommes, aux Hommes Spirituels, „ Zelateurs de la Foi, aux Maîtres & à tous les Conducteurs des Egliſes, „ aux Citoiens & Officiers (ou Officiaux) en quelque lieu qu'ils ſoient, à „ tous les Orthodoxes au de-là des Monts, qui profeſſent ſincerement la „ Verité de Chriſt, qui liront cet Ecrit de la Providence maternelle: Salut „ par le Fils de la glorieuſe Vierge, & accroiſſement au centuple des Bene- „ dictions Spirituelles. La Sainte Epouſe de l'Epoux celeſte, qui eſt le „ Chef de l'Egliſe Univerſelle, ne peut avoir plus de joye, que quand elle „ voit ſes Enfans marcher dans la Verité: c'eſt pourquoi cette pieuſe & be- „ nigne Mere a appris avec un extrême plaiſir, & comme un gage du „ bonheur à venir, par notre Frere & Fils de notre Egliſe, Conſtantin An- „ gelique, Docteur & Prêtre venerable, Porteur des Preſentes, qu'il y a „ parmi vous un grand nombre de Perſonnes qui ſouffrent pour la Verité, „ ſans s'arrêter aux Innovations introduites par quelques-uns contre l'Egli- „ ſe de Jeſus-Chriſt, & qui s'attachent aux fondemens de la Foi, qui nous a „ été donnée par notre Seigneur & par ſes Diſciples. Elle a reſolu de vous „ écrire, pour vous exhorter à vous unir avec elle; *mais, ce n'eſt pas ſelon „ cette Union, mauvaiſe, ſimulée, de Florence, qui eſt plutôt une Desunion qu'une „ Union, & que nous avons rejettée, bien loin de l'accepter.* L'Union que nous „ vous propoſons doit être formée ſur une regle immuable, qui eſt l'E- „ criture Sainte, comme nous apprenons avec joie que c'eſt celle que vous „ avez oppoſée aux dangereuſes Innovations de l'Egliſe Romaine, aux „ quelles on nous avoit fait entendre que vous n'étiez pas fort contraires, „ & que même vous vous éloigniez en pluſieurs choſes de l'ancienne Tradi- „ tion de l'Egliſe Univerſelle. Mais, depuis peu de tems, nous avons été „ pleinement inſtruits & perſuadez, que vous revivez, pour ainſi dire, „ en vous conformant au Culte des Chrêtiens & à la vraye Religion, & „ que vous avez un deſir ardent de vous jetter entre les bras de la vraie Me- „ re. C'eſt de quoi nous avons été entierement éclaircis par la preſence & „ par le temoignage du venerable Prêtre dont on vient de parler. Il nous

a

„ a instruits en detail de ce qui se passe chez-vous, & nous a presenté sa
„ propre Profession de Foi toute conforme à celle de la Sainte Mere, & a
„ reçu d'elle la Doctrine de la vraye Foi qu'il vous rendra, & à laquelle se
„ doivent conformer tous ceux qui desirent leur Salut. Ainsi, mes très-chers
„ Freres & Enfans, si les choses sont comme nous l'apprenons, & comme
„ nous l'esperons, hâtez-vous de vous unir à nous: car, où pourriez-vous
„ trouver de quoi resister à vos ennemis, que dans le sein de la vraye Me-
„ re, & dans le vrai fondement du Salut? Où pourriez-vous vous rafrai-
„ chir plus agréablement, que dans la source des eaux vives? Vous tous, qui
„ avez soif, venez donc aux eaux, venez & achetez sans argent le vin
„ d'une sobre joye, & succès le lait des Consolations; car, nous esperons
„ de la grace de Dieu, que vous vous accorderez en tout avec nous. Alors,
„ nous prendrons un soin tout particulier de vous donner des Pasteurs, qui
„ paîtront vos ames de la parole de vie, & dont le Gouvernement ne vous
„ sera point onereux. Nous voulons bien, suivant l'exemple de l'Apôtre,
„ condescendre à vos Ceremonies Religieuses dans ce qui partira d'un bon
„ fondement & d'une intention droite, & ne sera pas contraire à celle de la
„ Sainte Mere; car, nous n'estimons pas qu'on doive se faire aucune peine
„ de tolerer quelques Differences dans les Coûtumes, quand elles n'ont rien
„ que d'innocent. Vueille donc le Dieu tout-puissant vous maintenir
„ dans l'Etat où il vous a mis, & vous faire la Grace d'accroître votre
„ nombre, pour la multiplication des Enfans de la vraye Mere, à notre
„ satisfaction commune, & à la gloire de Dieu (20). „ Cette Lettre est dattée de 1451. environ dix ou onze ans, après la prétenduë Union de Florence. Elle a été trouvée à Prague en Grec dans la Bibliotheque du College de l'Empereur Charles IV., & renduë publique par Gaspard Nydpruch, Conseiller de Maximilien II. Elle est signée de six Prelats Grecs à la tête desquels est Nicomede Macaire, sans doute Patriarche de Constantinople. On trouvoit dans le même Parchemin une Traduction de cette Lettre en Latin fort barbare.

An de J.C. 1440.

Quoi qu'Eugene eut été deposé par le Concile de Basle, il ne laissoit pas d'agir en Pape; & souvent même il se donnoit de grands airs, comme s'il eut été le Pape le mieux affermi sur son Thrône. Un Gregoire VII. n'auroit pas pris certaines Affaires sur un plus haut ton. C'est ce qui parut dans un Demêlé qu'Eugene eut cette année avec le jeune Alfonse Roi de Portugal, à cette occasion. Il y avoit à Basle un Portugais Evêque de Viseo, qui avoit été un des plus grands Promoteurs de sa Dépositon, & de l'Election de Felix V. Eugene l'anathematiza, & mit un autre Evêque à sa place. L'Evêque, ne se trouvant pas canoniquement déposé par un Pape qui l'étoit lui-même, retourna en Portugal reprendre son Evêché, & en chassa son Competiteur. Le Roi approuva sa Conduite, & fit des Reproches à Eugene d'avoir empieté sur ses Droits. Le Pape lui repondit avec une extrême hauteur; mais, Alfonse n'y eut aucun egard. Le pre-

Demêlé d'Eugene IV. avec le Roi de Portugal.

(20) *Freher, Scriptores Rer. Bohem. Part. I. pag.* 235.237.

An de J.C. 1440

premier Evêque fut confirmé, & l'autre depouillé par Autorité Roiale (21). Cependant, la France gardoit entre les deux Papes une espece de Neutralité, qui deplaisoit egalement aux deux Partis.

Etat des deux Papes.

Le Concile de Basle continuoit ses Seances, & dans la XLII. tenuë le 6. d'Août, Felix V. ne pouvant rien tirer du Patrimoine de St. Pierre, les Peres ordonnerent que pendant cinq ans il auroit le dixieme denier de tous les Benefices Ecclesiastiques, tant Seculiers que Reguliers, pour son Entretien; ce qui ne se put executer, sans de grandes oppositions, sur-tout de la part des Allemands & des François. Ainsi se passa cette année, si-non dans un Schisme formel, au moins dans un Schisme fort avancé, chacun des Concurrens aiant son Parti. Celui d'Eugene étoit pourtant encore le plus fort. Il avoit pour lui l'Italie, la plus grande partie de l'Espagne, le Portugal, la France, l'Angleterre, la Hongrie, à la reserve du Parti de la Reine Elizabeth qui avoit reconnu Felix V. Ce dernier avoit dans son Parti le Roi d'Arragon; car ce Prince, après avoir long-tems amusé les deux Concurrens, lui avoit enfin envoié à Basle des Lettres d'Adhesion: la Reine de Hongrie dont on vient de parler, Albert de Baviere, Albert d'Autriche Frere de Fréderic III., la Savoye, les Suisses, plusieurs Villes d'Allemagne, comme Strasbourg, Camin, &c. On peut mettre aussi, du nombre de ses Adherents, plusieurs Universitez de France, d'Allemagne, & de Pologne, qui avoient établi dans leurs Ecrits la Superiorité du Concile de Basle, & soutenu que le Pape étoit obligé de lui obéir, comme celle de Paris, de Vienne en Autriche, d'Erford, de Cologne, & de Cracovie (22).

An de J.C. 1441.

Le commencement de l'année 1441. fut signalée à Florence par la Soumission des Jacobites & des Ethiopiens au Siege de Rome. Eugene les y avoit invitez après l'Union des Grecs. L'Abbé, Chef de la Deputation des Jacobites, donna dans sa Harangue des Titres magnifiques au Pape. Eugene leur fit donner une Formule de Foi, qu'ils accepterent avec soumission. Voici, selon le Continuateur de Fleury, quelles étoient, & l'Origine, & les Opinions des Jacobites: „ Ils ont tiré leur Nom, dit-il, d'un certain „ Jacques, Syrien de Nation, Disciple d'Eutyches & de Dioscore, dont „ il soutint & etendit tellement l'Heresie dans l'Asie & dans l'Afrique, au „ commencement du VI. Siecle, qu'enfin toutes les autres Sectes différen„ tes, dans les quelles les Eutychéens étoient divisez, se réunirent au VII. „ Siecle en celle des Jacobites, qui étoit la plus nombreuse & la plus etenduë. Leur Patriarche Particulier est à Caremet, Ville de la Mesopo„ tamie, & prend le Titre de Patriarche d'Antioche, quoiqu'il y ait un „ Schismatique Grec qui le soit, & qui à son Siege à Damas; &, depuis „ le Schisme, les Jacobites ont tellement prévalu par dessus les Grecs, „ qu'ils se sont rendus presque tous seuls les Maîtres du Siege d'Alexan„ drie, quoiqu'il y en ait un autre pour les Grecs; & il a sous lui celui „ de l'Ethiopie, où les Chrêtiens sont presque tous Eutychéens ou Ja-

Origine & Réunion des Jacobites à l'Eglise Romaine.

(21) *Raynaldi, an.* 1440. (22) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. T. IV. p.* 633.

„ Jacobites. Ainſi leurs erreurs ne ſont preſque pas différentes de celles An de J.C. 1441.
„ des Grecs (22). „ Les Ethiopiens, alors commandez par l'Empereur Conſtantin Vera Jacob, offrirent de ſe réunir, & ſe réunirent au Concile de Florence. Mais il y a lieu de douter de la ſincerité de cette Réunion: car 1. elle n'eut pas de ſuite; & 2. il eſt conſtant par les temoignages que l'Hiſtoire nous fournit, que les Ethiopiens ou Abyſſins n'ont eu recours à Rome, & aux Portugais, que quand leurs affaires ont été en desordre; & qu'ils s'en ſont moqués, auſſitôt qu'ils ont eu quelque ſuccès, ainſi qu'on peut le voir dans les Hiſtoires des Portugais (24).

Procedé du Duc de Milan à l'égard des deux Papes.

Un bel Eſprit d'Italie en ce tems-là, François Philippe, Penſionaire du Duc de Milan, ecrivoit l'an 1440. aux Florentins, que Felix, gendre & même gendre cheri de ce Duc, ne put jamais le gagner, ni par prieres, ni par promeſſes. Le Duc diſoit, que ſa premiere Alliance étoit avec Dieu, & qu'il n'y a point d'honneur & de recompenſe comparable à celle que Dieu donne à la vertu (25). Si cet Héroïſme étoit ſincere, il ne dura pas long-tems, puis que le Duc ordonna l'année ſuivante de traiter avec Felix, & de lui offrir de le rendre Maître de Bologne, & de lui remettre les Places de l'Egliſe Romaine. Il eſt vrai, que, pour l'execution de ſes offres, & pour defendre ſes propres Etats, il demandoit une ſomme conſiderable. „ On fit differens Projets de Traitez. Il y eut pluſieurs Depu-
„ tez, & beaucoup de Lettres ecrites de part & d'autre. Les Cardinaux
„ de Felix & ſes Amis l'exhortoient fort à accepter les Conditions qu'on lui
„ propoſoit; parce qu'attirant le Duc de Milan dans ſon Parti, il auroit
„ bientôt Alphonſe Roi d'Arragon, & une grande partie de l'Italie, que
„ les Allemands & d'autres ne manqueroient pas de ſuivre. Felix, pouſſé
„ par toutes ces raiſons, promit vers la fin du mois d'Août au Duc de
„ Milan de lui compter cinquante mille ecus d'or, trois ſemaines après qu'il
„ auroit reconnu ſon Obedience, & qu'il lui auroit remis Bologne; enſui-
„ te cinquante autres mille des revenus de cette même Ville, païables en
„ différens termes. Le Vice-Camerier de Felix fut envoié pour conclure
„ le Traité. Il ſe remua beaucoup, allant trouver, tantôt le Marquis de
„ Ferrare, tantôt Philippe. Enfin, dans le mois de Janvier, il fut ren-
„ voié vers ſon Maître avec promeſſe, que dans dix jours le Duc enverroit
„ à Felix une celebre Ambaſſade, pour ſe mettre ſous ſon Obéïſſance:
„ mais, toutes ces belles eſperances s'en allerent en fumée; & les Ambaſſa-
„ deurs de Milan, depuis ce tems-là, ne parurent plus à Baſle (26). „

An de J.C. 1442.

Le Roi d'Arragon ſe déclare pour le Pape Fe-

Le Roi d'Arragon, aiant deliberé long-tems auquel des deux Papes il ſe vendroit, ſe declara enfin pour Felix V. à qui il ſoumit ſes ſix Roiaumes, irrité de l'obſtination avec la qu'elle Eugene IV. lançoit une foule d'Anathemes, en faveur de René d'Anjou. Mais le Roi de Caſtille demeura conſtamment dans l'Obedience d'Eugene. Il ecrivit même au Roi de Fran-

(23) *Contin. de Fleury, Tom. XXII. p.* 352.
(24) *Richard Simon, Hiſt. Crit. des Chrét. Orient. pag.* 33.
(25) *Philelphe, Lib. IV. Epiſt* 20.
(26) *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.* 362.

An de J.C 1442.

lix. Il fait la Conquête du Roiaume de Naples.

France pour l'engager à l'imiter à cet egard (27). Cependant, le Roi d'Arragon, qui ne perdoit pas de vuë l'ambitieux deſſein de conquerir le Roiaume de Naples, parvint enfin à ſon but. Il faut faire parler ici l'Hiſtorien d'Eſpagne. „ La vigueur & les forces de la Faction Angevine com-
„ mençoient a languir. René d'Anjou avoit deja par précaution ren-
„ voié ſa femme & ſes Enfans à Marſeille, ce qui étoit un grand préjugé
„ du peu d'eſperance qu'il avoit alors de pouvoir conſerver le Roiaume de
„ Naples: c'eſt ainſi que le Peuple interpretoit la demarche qu'il venoit
„ de faire, par le penchant naturel qu'il a de prendre toujours les choſes
„ au pis, & de les regarder par le plus mauvais côté. La reputation, en
„ matiere de Guerre, contribuë infiniment au bon & au mauvais ſuccès
„ des affaires. Le Duc d'Anjou fit encore une grande perte à la mort de
„ Jacques Caldora, trés-habile General, & d'une haute reputation. Il
„ mourut ſubitement d'une Apoplexie entre les mains de ſes Soldats, lorſ-
„ qu'il ſe preparoit à piller & à ravager une Ville de la dépendance du Pa-
„ pe. Toute la Famille de Caldora, très-puiſſante & très-riche, ſe rangea
„ du Parti des Arragonois depuis la priſe d'Averſe. L'Armée des Sforces
„ fut battuë dans l'Appouille auprès de Troye. Depuis cet echec, les Ar-
„ ragonnois prirent le deſſus; & la Faction Angevine alla en decadence.
„ Cependant, le Pape Eugene, les Venitiens, les Florentins, & les Genois
„ firent une Ligue, pour tâcher de chaſſer les Arragonois de toute l'Italie.
„ Le Cardinal de Trente couroit les Frontieres du Roiaume de Naples, à
„ la tête de dix mille hommes. Les ſentimens & les volontez n'étoient
„ guere d'accord dans cette Armée ramaſſée à la hâte, qui ne fut pas d'une
„ grande reſſource. Pendant ce tems-là, les Troupes du Roi d'Arragon
„ allerent droit à Naples, où René d'Anjou s'étoit renfermé, par ce que
„ le ſuccès de la Guerre dependoit de la priſe ou de la conſervation de cet-
„ te Ville. Ce Prince connoiſſoit & apprehendoit l'humeur volage &
„ l'inconſtance des Napolitains, ou peut-être auſſi croioit-il n'avoir pas
„ aſſez de forces pour combattre les Arragonois en Bataille rangée. Les
„ Genois lui apporterent ſur leur Flotte des vivres & quelques ſecours;
„ mais, c'étoit trop peu de choſes, par raport à la grande multitude de
„ Peuple qui étoit dans Naples, & qui commençoit à ſouffrir par la ra-
„ reté & la cherté exceſſive du bled. Dans une Aſſemblée publique, on
„ conſeilla au Duc d'Anjou de s'accomoder avec ſon Rival, à quelque
„ prix que ce fût. Cependant, le Siege tiroit en longueur, & les murmures
„ augmentoient avec la Miſere & la Faim. Deux Maçons transfuges, A-
„ nel & ſon Frere, qui étoient paſſez dans le Champ du Roi d'Arragon,
„ l'aſſurerent, moïennant une bonne recompenſe, qu'ils lui enſeigneroient
„ un moïen infaillible de prendre la Ville en peu de tems & à peu de
„ frais. Il y avoit ſous terre un grand Aqueduc, par lequel on conduiſoit
„ l'eau d'une ſource voiſine, dans toutes les Fontaines de la Ville. On
„ choiſit deux cens hommes des plus robuſtes, avec ordre d'obéïr en tou-
tes

(27) *Raynaldi, an.* 1441. §. 16.

An de J. C. 1442.

„ tes choſes aux deux Manœuvres. L'entrée étoit eſcarpée fort difficile
„ & fort etroite; de ſorte que la plûpart ne purent paſſer. Il n'y en eut
„ que quarante qui purent ſuivre les Maçons, qui tâchoient de raſſurer
„ par leur courage & leurs exhortations ceux qui ne les ſuivoient qu'en
„ tremblant. Après bien des peines & de grands efforts, ils arriverent
„ enfin juſqu'au puits d'une pauvre femme de la Ville, qui fit un grand
„ cri voiant de ſoldats entrer dans ſa Maiſon par ſon puits. Ils la ſaiſirent
„ & la bâillonerent, pour l'empêcher de crier davantage, & de les decou-
„ vrir. Le Soleil étoit deja levé, avant que le Roi d'Arragon reçut au-
„ cune nouvelle du ſuccès de l'entrepriſe. Il crut d'abord que tous les
„ entrepreneurs avoient éte maſſacrez. Les Troupes commandées pour
„ ſoutenir l'attaque furent congediées juſqu'au lendemain, ne voiant au-
„ cun mouvement dans la Ville. Les quarante Soldats apperçurent une
„ Tour entierement abandonnée, & dans laquelle il n'y avoit point de gar-
„ de, ils s'en ſaiſirent incontinent. Le Roi d'Arragon fit avancer des
„ troupes pour les ſoûtenir. René d'Anjou accourt de ſon côté, pour les
„ repouſſer, & pour reprendre la Tour nommée Sophie, en chaſſant les
„ Arragonois, les quels entrant dans la Place en foule, repandirent par-tout
„ l'Epouvante & la Terreur. Les Soldats de la Tour, voiant ce ſecours
„ inopiné, reprirent courage. On faiſoit deja pluſieurs petits combtas
„ dans la Ville. Enfin, les Portes aiant été forcées & enfoncées, les enne-
„ mis s'y jetterent en foule de tous côtés. Le Duc d'Anjou ſe portoit
„ dans tous les endroits où le peril étoit le plus preſſant: il remplit parfai-
„ tement tous les devoirs de vaillant Soldat & d'habile Capitaine. Il tua
„ même de ſa main pluſieurs ennemis, & ſe retira enfin dans la Citadelle.
„ Auſſitôt que le Roi d'Arragon fut entré dans Naples, le pillage & les
„ maſſacres ceſſerent. On ne brûla que quelques Maiſons. Ce fut en
„ cette maniere, que les Arragonnois ſe rendirent Maîtres de Naples un Sa-
„ medi ſecond jour de Juin en l'année 1442. Les Soldats furent louez publi-
„ quement & recompenſez chacun ſelon ſon merite. Entre les autres, Chi-
„ menne Urrea, Raymond Boici, Pierre Cardonnie, ſe ſignalerent, tous
„ Chefs de grande Conſideration parmi les Troupes. Pierre Martini ren-
„ dit un ſignalé ſervice, en conduiſant ſes Soldats par un chemin ſoûterrain,
„ pour les introduire dans la Ville. Les Savans remarquerent en cette
„ Occaſion, que le fameux Beliſaire s'étoit ſervi du même artifice pour
„ enlever aux Goths la Ville de Naples. René d'Anjou, après la perte de
„ cette Capitale, n'aiant plus d'eſperance de retablir ſes affaires, fit ſon
„ Traité, par lequel il lui fut permis de ſe retirer lui & les ſiens, où il
„ voudroit. Il alla voir le Pape Eugene à Florence; & de-là, il paſſa
„ en France. Depuis ſon depart, les Arragonois furent les Maîtres, &
„ ne trouverent plus d'Obſtacles à leurs Projets. L'Apoüille, & toutes les
„ Villes de la Faction Angevine, ſe ſoûmirent, & ſe rendirent aux vainqueurs;
„ tâchant, par leur empreſſement à ſe ſoumettre, d'obtenir de meilleures

An de J.C. 1442.

» conditions, & une entiere Amniſtie du paſſé. Toute l'Italie demeura » paiſible, après la Conquête des Arragonnois (28). »

Bulle d'Eugene contre les Juifs en Caſtille.

Il étoit néceſſaire de rapporter un peu au long la Conquête du Roiaume de Naples; mais, il n'eſt pas moins important de remarquer ici, que cette année 1442. Eugene IV. envoïa une Bulle en Caſtille, pour reprimer les Abus que les Juifs y faiſoient de certaines Conceſſions qui leur avoient été accordées par le Siege de Rome. Il eſt defendu par cette Bulle aux Chrêtiens de manger & de boire avec les Juifs, d'habiter en même Maiſon, de fréquenter les mêmes Bains, de recevoir aucun remede d'eux; & aux Juifs d'exercer aucun emploi public, de bâtir de nouvelles Synagogues, de courir les ruës pendant les Fêtes de Pâques, de temoigner contre les Chrêtiens, de prendre des nourrices Chrêtiennes, de blaſphemer contre le nom Chrêtien, & d'exercer l'Uſure; tout cela, ſous peine d'amandes arbitraires. Dans cette Bulle, les Sarrazins, ou Mahometans, ſont joints avec les Juifs. Les Portugais aiant conquis la Ville de Ceuta, elle fut miſe ſous la Protection du Siege de Rome par une Bulle d'Eugene IV (29).

Reponſe d'Eugene aux Ambaſſadeurs de l'Empereur.

Le Pape Eugene & le Concile de Baſle faiſoient de grands efforts pour attirer l'Empereur Fréderic III. chacun à ſon Parti. Ils lui envoierent des Deputez, qui plaiderent leur Cauſe en ſa preſence: mais, il ſe declara pour la Neutralité, juſqu'à ce qu'un Concile indubitable eut terminé le Differend. Il reſolut auſſi d'envoier des Deputez au Pape Eugene. Ce Pontife differa long-tems de repondre aux Propoſitions de l'Empereur; mais, il declara, qu'il s'étonnoit qu'on demandât la Convocation d'un Concile general, qu'il en tenoit actuellement un, Sacré, Oecumenique, d'Autorité Apoſtolique, de l'avis de tous les Patriarches de la Chrêtienté, où il s'étoit fait des choſes merveilleuſes, qu'on ne pouvoit revoquer en doute, ſans combattre la Foi Orthodoxe, & reſiſter à l'Ordre de Dieu. Que s'il y en avoit dans cette erreur, il deſiroit qu'ils fuſſent inſtruits; & que rejettant les inſenſées & perfides Réſolutions de ceux de Baſle, ils embraſſaſſent la Doctrine du St. Siege, que Jeſus-Chriſt a établi la Mere & la Maîtreſſe de la Foi. Qu'on pouvoit donc dans ſon Concile, compoſé d'un grand nombre de Prelats, prendre de juſtes meſures, & reſoudre tous les doutes, s'il y en avoit. Que cependant, pour condeſcendre à la volonté de l'Empereur & des Princes, auſſi-tôt qu'il ſeroit à Rome, où il avoit transferé le Concile dans l'Egliſe de Latran, il aſſembleroit le plus grand nombre d'Evêques qu'il pourroit, & verroit avec eux, s'il eſt expedient de tenir un autre Concile, qui ſont ceux qu'on y devoit admettre, & ceux qu'on devoit rejetter; & quel Ordre on y obſerveroit pour obvier aux pernicieuſes violences qui ont paru de notre tems. Que neanmoins, il envoieroit ſes Legats pour en traiter avec l'Empereur & avec les Princes, quoiqu'il ſoit perſuadé qu'on ne peut faire aucun bien

(28) *Bellegarde, Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag. 26. & ſuiv.*

(29) *Raynaldi, an.* 1442. §. 14.

bien avec eux, s'ils ne renoncent auparavant à la Neutralité que la Foi de Jesus-Christ ignore ; & s'ils ne reconnoissent le St. Siege, qui est le seul moïen de rendre la Paix à l'Eglise. Que s'ils se soumettent, les autres Rois & Princes qui sont demeurez fermes, l'approuvant & le trouvant bon, il convoqueroit & tiendroit volontiers un autre Concile (30). An de J.C. 1443.

Le Pape Eugene quitta Florence, le 7. de Mars, pour se rendre à Rome, où il avoit transferé son Concile. Il arriva à Sienne le 10. du même mois, & il y fut visité de plusieurs Princes d'Italie, & de beaucoup d'Ambassadeurs pendant six mois qu'il y sejourna. Il fit sa Paix avec Alfonse d'Arragon, s'étant fort adouci à son égard. Il l'avoit traversé, pendant que la Fortune ne s'étoit pas declarée ; mais, dès qu'elle eut jugé le procès au prejudice de la France, Eugene ne se piqua point de la vertu de Caton, dont Lucain a dit : Le Pape Eugene fait sa Paix avec Alfonse.

Victrix Causa Diis placuit, sed victa Catoni (31).

Il reconnut Alfonse legitime Possesseur du Roiaume de Naples, moïennant un certain Tribut annuel. Le Cardinal d'Aquilée fut envoié de Sienne à Naples, pour negocier cet Accomodement. Les principales Conditions du Traité furent, qu'Alfonse reconnoîtroit Eugene pour vrai Pape, & obligeroit ses Sujets à le regarder comme tel : Qu'il maintiendroit les Libertez Ecclesiastiques, & qu'il retabliroit celles qui avoient été enfreintes : Qu'il rendroit à l'Eglise Romaine les Places qu'il lui avoit ôtées : Qu'il équiperoit six Galeres, pour envoier contre les Turcs : Qu'il fourniroit au Pape 4000. Chevaux & 1000. Fantassins, pour defendre la Marche d'Ancone contre François Sforce. D'autre côté, Eugene promettoit de confirmer l'adoption que Jeanne II. avoit faite d'Alfonse pour le Roiaume de Naples ; de ceder à ce Prince le Roiaume de Naples aux mêmes Conditions qu'il avoit été cedé par les autres Papes, avec cette Clause, *Nonobstant qu'il s'en fût emparé de force ou par la voie des Armes* ; c'est à peu près ce que portoit le Traité public. L'Investiture du Roiaume de Naples fut donnée à Alphonse par le Pape en 1445. Les Lettres de cette Investiture portoient que si Alphonse ne laissoit aucun Heritier legitime, le Roiaume retourneroit à l'Eglise. Cependant, par un Traité secret, extorqué, à ce qu'on prétend, par Alfonse, le Pape promettoit que Ferdinand, Fils naturel d'Alfonse, & sa Posterité, heriteroit du Roiaume de Naples. Il est vrai qu'Eugene stipula, que, pendant sa vie, la Bulle de la Legitimation de Ferdinand ne seroit point publiée ; comme si, dit Sponde, il valoit mieux encourir après sa mort une note éternelle d'infamie, lorsqu'il n'y a plus lieu de se corriger, que de la souffrir quelque tems pendant sa vie, & de retablir les choses dans leur entier (32). On trouva plusieurs autres endroits honteux au Pape dans ce Traité, comme de s'être joué de Felix, & d'avoir abandonné René d'Anjou, contre ses engagemens. Cependant, le Traité aiant été confirmé

(30) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXII. pag.* 389.

(31) *Lucanus, Pharsal. lib.* 1. *vs.* 128.

(32) *Sponde, an.* 1443. §. 3.

An de J. C. 1443.

mé par Eugene, fut notifié à toute la Chrêtienté par Alfonſe, qui diſoit qu'une Revelation divine lui avoit fait connoître qu'Eugene étoit le vrai Pape. Peu de tems après, tous les Sujets d'Alphonſe quitterent le Concile de Baſle (33). „ Le Roi d'Arragon fit plus encore qu'il n'avoit promis „ au Pape, car il enleva aux Sforces pluſieurs Villes & Fortereſſes, & les „ remit entre les mains du Pape. On accorda la Paix aux Genois, à con- „ dition qu'ils donneroient tous les ans au Roi un grand baſſin d'or d'un „ poids raiſonnable, en forme de tribut, pendant tout le tems qu'il vi- „ vroit (34). „

Retour du Pape à Rome.

Après ſix mois de ſejour à Sienne, le Pape Eugene en partit pour ſe rendre à Rome, où il étoit rappellé par les Romains, qui n'avoient pas joüi de ſa preſence depuis neuf ans. Il y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Tous les Seigneurs qui ſe trouverent alors dans la Ville vinrent au devant de lui, & le Peuple lui temoigna ſa joie par des acclamations publiques. Le lendemain 29. de Septembre, allant à l'Egliſe de St. Pierre en Habits Pontificaux, il entendit les plaintes qu'on faiſoit dans les ruës, touchant la multiplication des impôts ſur le vin. Il les abolit à l'inſtant, & auſſi-tôt on entendit un Cri general de *Vive Eugene*, au lieu qu'auparavant on crioit, *Periſſent les Impôts & leurs Inventeurs*. Quelques jours après, il alla au Palais de Latran, où il declara qu'il vouloit tenir un Concile General, pretendant par-là diſſiper celui de Baſle (35).

Fin des Conciles de Baſle & de Florence.

Peu de tems après, on vit éteindre les deux fameux Conciles, qui depuis tant d'années fixoient tellement toute l'attention de l'Europe, que les Annaliſtes ne parlent preſque d'autre choſe. Je copierai Mr. Du Pin, pour raconter de quelle maniere les Conciles de Baſle & de Florence furent enfin terminez: „ L'an 1442. dit-il, le Pape Eugene trans- „ fera le Concile de Florence à Rome, dans l'Egliſe de St. Jean de „ Latran, par ſa Bulle du 3. de May. Le Concile de Baſle, de ſon côté, „ publia un long Decret, dans la Seſſion 44. tenuë le 10. d'Août, pour „ mettre en ſureté les Actes & les Perſonnes du Concile, & caſſer & an- „ nuller tout ce qui pourroit être fait contr'eux, ou à leur préjudice. Sur „ la fin de l'année, Felix ſe retira à Lauſanne, avec une partie de ſes Cardi- „ naux. Cependant, le Concile continua de faire des Congregations à Bâle, „ & d'y regler diverſes affaires particulieres: il condamna pluſieurs Propo- „ ſitions avancées par des Religieux Mandians contre les Droits des Curez, „ & entre autres celle-ci; que ceux qui meurent dans l'Habit de St. François „ ne ſont point en Purgatoire plus d'un an, parce que St. François y deſ- „ cend une fois tous les ans, & en retire tous ceux de ſon Ordre. Il invita „ auſſi Felix à revenir à Bâle: mais, quelque inſtance qu'on lui en fit, il ne „ voulut point y retourner, & créa quatre nouveaux Cardinaux. Enfin, „ les Guerres d'Allemagne, la Retraite des Prelats Sujets du Roi Alfonſe, les

(33) *Surita, Raynaldi, an.* 1443. §. 1. 9. *Spondeubi ſupr. &c.*

(34) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 40.

(35) *Platine, in Eugen. IV.*

(36) *Du Pin, Biblioth. des Aut. Eccleſiaſt. tom. XII. pag.* 61.

„ les instances que faisoit l'Empereur pour la tenuë d'un autre Concile, An de J.C. 1443.
„ l'absence de Felix, & le peu de secours que les Prelats pouvoient esperer
„ en demeurant à Basle, les obligerent enfin de se separer, après avoir in-
„ diqué le Concile futur general, pour être tenu trois ans après dans la Vil-
„ le de Lion, & continuer celui de Bâle dans cette Ville, si faire se pou-
„ voit, ou dans celle de Lausanne, par le Decret publié dans la Session
„ 45. du 16. de Mai de l'an 1443. Ainsi finirent les Conciles de Basle & de
„ Florence, plutôt lassez du Combat que vaincus; car, ni l'ún, ni l'autre,
„ ne ceda: & ils trouverent le moïen de cesser leurs debats sans faire de
„ Paix, ni d'Accomodement, en se transferant en apparence dans un autre
„ lieu, où il ne se fit presque plus rien. Le Schisme continua neanmoins
„ jusqu'à la mort d'Eugene IV (36). „

Tout étant dans l'inaction par la rupture des deux Conciles, on ne s'oc- An de J.C. 1444.
cupoit plus que du bon ou du mauvais succès qu'auroit la Guerre qu'on fai-
soit aux Turcs en Hongrie. Ainsi, l'Histoire Ecclesiastique est ici fort ste-
rile. Cependant, Eugene, aiant transferé son Concile dans l'Eglise de St. Affaires d'Italie.
Jean de Latran, fit encore de nouvelles Conquêtes à l'Eglise Romaine:
„ Le Patriarche des Syriens, qui habitent la Mesopotanie entre le Tigre
„ & l'Euphate, lui envoia l'Archevêque d'Edesse nommé Abdala, pour
„ recevoir le Rit Latin. Le Pape nomma des Cardinaux & des Docteurs,
„ pour conferer avec ce Legat, & il accepta une Confession de Foi qui te-
„ noit un milieu fort obscur entre le Nestorianisme & l'Eutychianisme. On
„ peut juger de cette reduction, à peu près comme de celle des Grecs, des
„ Armeniens, & des Jacobites. Mendicité de part & d'autre: l'Eglise
„ Latine mendioit des Conversions, & l'Eglise Greque de l'argent. Eu-
„ gene perdit cette année un de ses Cardinaux, par la mort d'Angeloto
„ Tusco perfidement assassiné par un Domestique qu'il avoit elevé comme
„ son Enfant (37). Le Pape lui substitua la même année un autre Cardi-
„ nal, dont l'Election lui fit plus d'honneur. Ce fut Alfonse Borgia, Es-
„ pagnol, Archevêque de Valence, & devenu Pape sous le nom de Ca-
„ lixte III. (38). „

Je ne dirai rien des Troubles de Bologne. Cette Ville, pour secouer le An de J.C. 1445.
joug du St. Siege, se donnoit sans cesse à de nouvelles Factions. Elle as-
piroit continuellement à la Liberté, & elle n'en jouissoit jamais. Je laisse
le soin du detail aux Historiens d'Italie; mais, je dois necessairement dire Succès du voiage d'Æneas Sylvius à Rome, son Discours à Eugene.
qu'Æneas Sylvius arriva cette année à Rome, où il étoit envoié par l'Em-
pereur Fréderic III. pour engager le Pape Eugene à la Convocation d'un
Concile. Ce fut alors, qu'il demanda pardon au Pape de tout ce qu'il avoit
fait contre son Autorité au Concile; & voici le Discours qu'il lui tint:
„ Très-Saint Pere. Avant que de vous exposer les Ordres de l'Empereur,
„ souffrez que je vous dise un mot de moi-même. Je ne doute pas qu'il ne
„ soit venu à vos oreilles quantité de choses sur mon sujet, qui ne sont pas
à

(37) *Pozziana, Part. 4. pag.* 161. 164. *Liv. XXI. pag.* 160. *Part.* 2.
(38) *Lenfant, Hist. de la Guer. des Hussit.*

An de J.C. 1445.

„ à mon avantage. Elles ne meritoient pas de vous être rapportées; mais, „ je dois pourtant avouër, que mes Délateurs n'ont rien dit que de vrai. „ Oüi, j'ai dit, fait, & écrit à Baſle pluſieurs choſes contre vous. Je ne „ puis le nier. Ce n'a pourtant point été dans le deſſein de vous nuire; „ mais plutôt d'être utile à l'Egliſe. J'ai été avec un grand nombre de „ grands hommes, avec Julien, Cardinal de St. Ange; avec Nicolas, Ar- „ chevêque de Palerme; avec Louis du Pont (*Pontanus*), Secretaire de „ votre Siege; qui paſſoient pour les plus grandes lumieres dans le Droit, „ & pour des Docteurs de la Verité, ſans parler des Univerſitez & des „ Colleges, dont la plûpart étoient contre vous. Qui eſt-ce qui n'auroit „ pas erré avec des Perſonnages de ce Caractere & de ce Merite? Il eſt vrai, „ que quand je m'apperçus de l'Erreur de ceux de Baſle, je ne me refugiai „ pas d'abord vers vous, comme la plûpart ont fait. Mais, craignant de „ tomber d'une Erreur dans une autre, & comme on dit de Charybde en „ Scylle, je me ſuis rangé, après bien des conſultations & des combats, „ avec ceux qui avoient pris le Parti de la Neutralité. J'ai demeuré pen- „ dant trois ans auprès de l'Empereur dans cette ſituation, où, après avoir „ entendu aſſidûment les Conteſtations entre ceux de Baſle & vos Legats, „ j'ai été convaincu que la Verité étoit de votre côté. C'eſt par ce motif, „ que l'Empereur voulant m'envoier à votre Clemence, j'ai accepté ce „ parti avec joie, dans l'eſperance de rentrer en grace avec vous. Me voi- „ ci donc devant vous; & comme j'ai peché par ignorance, je vous prie „ de me pardonner. Après quoi, je vous expliquerai les intentions de l'Em- „ pereur (39). „ Ce fut-là le prelude des fameuſes Retractations d'Æneas Sylvius. Le Pape lui accorda le pardon qu'il demandoit.

Eugene depoſe les Electeurs de Cologne & de Treves.

Vers ce tems-ci, le Pape Eugene depoſa Theodoric de Meurs Archevêque de Cologne, & Jacques Sotic de Trêves, parce qu'ils ſuivoient ouvertement le Parti de Felix V. & du Concile Baſle. Les autres Electeurs, choquez de cette Entrepriſe contre deux de leurs Collegues, & contre les Privileges de l'Empire, aſſemblerent une Diéte à Francfort, pour en deliberer, & ſur d'autres points concernans les Libertez de l'Allemagne. Il y fut reſolu, que ſi Eugene ne caſſoit la Sentence de la Dépoſition des Archevéques, n'ôtoit les Taxes dont la Nation étoit chargée par la Cour de Rome, & ne reconnoiſſoit la Superiorité des Conciles, comme elle avoit été decidée à Conſtance, ils le rangeroient du Parti de Felix. Ils deputerent en même tems à l'Empereur, pour le prier de ſe liguer avec eux, & d'envoier au Pape lui notifier cette Confederation. Il refuſa d'entrer dans cette Ligue, qu'il regardoit comme une Rebellion; mais, il promit d'envoier à Eugene, pour le prier de revoquer la Sentence de Dépoſition, & de ne traiter pas ſi cavalieremet les Electeurs. Æneas Sylvius fut encore choiſi pour cette Ambaſſade. Il étoit chargé de repreſenter au Pape, que „ s'il „ vouloit retablir les Archevêques de Cologne & de Trêves dans leurs Di- „ gnitez, la Neutralité ceſſeroit en Allemagne, & que tout le Monde s'y decla-

(39) *Raynaldi. an.* 1445. §. 25.

„ declareroit pour lui: mais que, s'il perſiſtoit à ſoutenir ſa Sentence, il „ étoit à craindre, que le Schiſme ne durât long-tems, & qu'on ne ſe de- „ clarât pour Felix, comme les Electeurs l'avoient deja reſolu dans un Trai- „ té particulier entr'eux.„ Sur cette Propoſition, Eugene promit de faire tout ce que l'Empereur voudroit; mais, il n'étoit pas tout-à-fait le Maître de ſe dédire. Adolphe de Cleves, qu'il avoit elû à l'Archevêche de Cologne, étoit Neveu du Duc de Bourgogne: & Jean de Cambrai, elû à celui de Trêves, étoit Frere naturel de ce Duc. Il falloit donc avoir le conſentement de ce dernier, pour deſtituer l'un & l'autre d'une Charge conferée à ſa ſollicitation. Le Duc y conſentit, & le Pape promit de retablir les Prelats depouillez dans leurs Dignitez (40). An de J.C. 1445.

Au mois de Septembre 1446. il y eut une Diete de l'Empire à Francfort. Eugene y envoia deux Legats, pour s'y faire reconnoître; mais, comme dans la Bulle dont ils étoient Porteurs, il ne parloit point des Archevêques depoſez, on renvoia Æneas Sylvius au Pape, pour le faire expliquer ſur cet important Article. Il paroit par l'Hiſtoire, que ce Deputé fit au Pape les mêmes Propoſitions qu'on lui avoit deja faites: la premiere, d'aſſembler un nouveau Concile Oecumenique: la 2. de reconnoître la Superiorité des Conciles Generaux: la 3. de remedier aux Griefs de la Nation Germanique: la 4. de retablir les deux Archevêques dans leurs Dignitez. „ Ce ſont-là, „ Saint Pere, fait-on dire à Æneas Sylvius, les Demandes de nos Princes. „ Elles ſont grandes; mais, elles ſont raiſonnables, & en votre pouvoir. De „ la premiere dépend l'utilité publique. Par la ſeconde, vous faites un acte „ d'humilité: la troiſieme eſt l'equité même; & la quatrieme fournit un „ exercice à votre Clemence (41). „ An de J.C. 1445. Demêlez des Allemands avec le Pape.

Le Pontife contraint de ceder prit ſon parti de bonne grace, du moins en apparence; car, dans le fonds, il paroit par ſes Bulles, qu'il n'oublia rien, pour brouiller la matiere, afin de ſe tirer d'intrigue par ſes Equivoques. Ces Bulles portoient 1. une Amniſtie de tout ce qui s'étoit paſſé entre le Concile de Baſle & Eugene, auſſi-bien que pendant la Neutralité, avec une Abolition de tous les Procès à cette Occaſion. 2. A l'égard du Concile, que l'Empereur, les Electeurs, & les Princes d'Allemagne demandoient dans l'une de ces cinq Villes, Conſtance, Strasbourg, Mayence, Wormes, Trêves, le Pape promettoit qu'on en aſſembleroit un dans dix mois, pourvû qu'on on pût obtenir l'agrément des autres Princes de l'Europe; & au defaut de ce conſentement, il offroit d'en aſſembler un dans dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugeroit le plus convenable. Remarquez que cette Condition, par laquelle on demandoit le conſentement des autres Puiſſances, étoit fort propre à gagner du tems. La moindre intrigue pouvoit fournir au Pape une excuſe legitime. 3. A l'egard de la Superiorité des Conciles de Conſtance & de Baſle, Eugene s'explique avec beaucoup d'ambiguitez. Il reconnoit l'Autorité des Conciles Generaux *vraiment Oecumeniques*, ma- Bulles d'Eugene pour la Diete de Francfort.

(40) *Lenfant Guer. des Huſſites Liv. 21. pag.* 643. 129. *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.*

(41) *Cochlée, lib. IX. pag.* 342.

An de J. C. 1447.

matiere à longues discussions : encore ne met-il point cette Autorité au-dessus de celle des Papes. Et pour le Concile de Constance, il ne le reçoit que sur le même pied que Martin V. & ses Successeurs l'avoient reçu (42). On ne trouve rien dans cette Bulle touchant l'Autorité du Concile de Basle.

Mort du Pape Eugene : son Discours aux Cardinaux.

Cependant, comme Eugene promettoit de satisfaire aux griefs de l'Allemagne, & de rétablir les Archevêques, les Allemands furent appaisez. Ils abolirent la Neutralité, & reconnurent unanimement le Pape Eugene. Mais, à peine ce Pontife eut-il donné Audience aux Deputez d'Allemagne, qu'il tomba malade ; & comme il fut obligé de tenir le lit, il chargea les Cardinaux de terminer l'affaire ; ce qu'ils firent : & les Romains en temoignerent leur satisfaction par des Réjouissances publiques. Les Medecins aiant jugé que le Pape ne réchaperoit pas de la maladie dont il étoit attaqué, Saint Antonin, Archevêque de Florence, vint trouver Eugene, pour lui administrer l'Extrême-Onction. Le Pape, le voiant entrer, lui dit avec beaucoup de fermeté : *D'où vient que vous venez-ici sans mes ordres ? Que n'attendez-vous que je vous mande, pour recevoir les Sacremens ?* Il croioit, en parlant de cette maniere, deguiser sa foiblesse, & eloigner la mort dont il sentoit les approches. Cette intrepidité apparente lui fut inutile, puisque sa derniere heure étoit venuë. Le Roi d'Arragon, aiant appris ce qu'il venoit de faire, dit assez plaisamment : *Je ne m'étonne pas que le St. Pere vueille resister à la mort, puisqu'il s'est defendu si long-tems, contre le Comte François, contre moi, les Colonnes, & toute l'Italie, qui avoient pris les armes pour s'opposer à ses desseins.* Le Pape neanmoins, voiant enfin qu'il n'avoit plus que peu d'heures à vivre, fit venir dans sa Chambre tous les Cardinaux qui se trouverent à Rome ; & , après qu'ils eurent pris leurs Places, il leur parla ainsi avec un courage intrepide : „ Voici, mes chers Freres, le moment fatal qui me va „ separer de vous. Je ne dois pas me plaindre de ce qu'il me faut quitter „ la vie, puisque j'en ai joüi long-tems, & fort heureusement. Dieu „ vueille me pardonner les fautes que j'ai pû commettre dans le Gouverne„ment de l'Eglise. Ce qui me console dans ce dernier moment, c'est que sa „ divine Misericorde regarde plutôt notre bonne volonté que le succès de „ nos actions. Il est vrai, que la foiblesse humaine m'a fait prendre plaisir „ à me voir elevé à la Dignité que je suis obligé de quitter presentement. „ Cependant, je puis dire avec verité, que je n'ai pas recherché les hon„ neurs avec trop d'empressement. J'avoue, qu'il est arrivé plusieurs cho„ ses fâcheuses au Siege pendant mon Pontificat ; mais, j'ai dû regarder ces „ evenemens comme des moïens dont Dieu s'est servi pour me faire reflechir sur l'instabilité des choses humaines. Il envoie des Fleaux à ceux „ qu'il aime, de peur qu'ils ne se méconnoissent dans la bonne fortune. Me „ voiant sur le point de lui aller rendre compte de mes actions, j'ai voulu „ vous donner la peine de venir ici, pour vous recommander la paix & une „ parfaite union, comme Jesus-Christ fit à ses Disciples, avant que de se livrer

(42) *Raynaldi, an.* 1446. §. 3.

„ livrer aux Miniſtres de ſa mort & paſſion, en leur diſant: *Je vous donne* An de J.C. 1447.
„ *ma Paix.* Je vous laiſſe ma Paix, comme je vous ai donné à tous la Pour-
„ pre, à la reſerve d'un ſeul que j'ai toûjours traité comme mon fils. Je
„ vous regarde comme mes Freres, & vous prie inſtamment de conſerver
„ cette ſainte union, ſi néceſſaire au bien de l'Egliſe, & d'eviter le Schiſ-
„ me comme le plus grand malheur qui vous puiſſe arriver. Suivez le
„ commandement de Jeſus-Chriſt, qui vous ordonne de ſouffrir les defauts
„ les uns des autres. L'Egliſe qui eſt ſon Epouſe va bientôt demeurer
„ ſans chef. Vous ſavez parfaitement les qualitez qui ſont néceſſaires à
„ celui qui la doit gouverner après moi. Choiſiſſez une perſonne qui ait
„ de la Doctrine & de la Probité: banniſſez toutes les conſiderations hu-
„ maines, & conſiderez plutôt l'honneur de Dieu, le bien public, & la
„ gloire de l'Egliſe, que vos interêts particuliers. Si vous ſuivez mes
„ conſeils, vous eleverez plutôt à cette Dignité une perſonne mediocre,
„ qu'une autre d'un plus grand merite, ſi elle n'eſt pas agréable à tout le
„ monde, parce que notre Seigneur eſt toûjours où la Paix & la Concorde
„ ſe rencontrent. Je vous ſupplie auſſi très-humblement de ne vous amu-
„ ſer pas à me preparer des Obſeques magnifiques; je n'ai point d'autre
„ intention que d'être enterré ſans ceremonie comme le fut Eugene III.
„ dont je porte le nom (43). „ Le St. Pere prononça ces paroles d'une maniere ſi touchante, que les Cardinaux ne purent s'empêcher de repandre des larmes. Après avoir gardé quelques momens le ſilence, ils le prierent de rappeller le Cardinal de Capouë (Proſper Colonne) de l'exil où il l'avoit envoié: mais, il leur fit cette reponſe de Jeſus-Chriſt aux enfans de Zebedée: *Vous ne ſavez ce que vous demandez.* Il eſt plus propos qu'il demeure où il eſt, que de faire ce que vous deſirez. Le Pape, aiant ceſſé de parler, fit approcher l'Archevêque de Florence, afin qu'il lui adminiſtrât le Sacrement de l'Extreme-Onction. Mais, à peine l'eut-il reçu, qu'il ſentit les forces lui manquer. Il ferma les yeux pour la derniere fois, & finit ſes jours le 23. de Fevrier 1447. Son corps fut auſſitôt embaumé, & expoſé dans l'Egliſe de St. Pierre, afin que le Peuple vint lui baiſer les pieds: enſuite, il fut placé auprès du tombeau d'Eugene III. comme il l'avoit deſiré. Mais, quelque tems après, on le tranſporta dans le Monaſtere de St. Sauveur de la Congregation des Chanoines Reguliers dont il avoit été. Il étoit agé de 64. ans, & avoit occupé le Siege de Rome ſeize ans, moins huit jours (44).

Eloge d'Eugene IV.

Le P. Maimbourg fait un Eloge magnifique de ce Pontife; &, quoi qu'il ſoit un peu long, je ne ſaurois me diſpenſer de le copier, parce qu'il contient quelques Particularitez, qui n'ont pû trouver place dans cet Article. Maimbourg dit donc, „ qu'Eugene laiſſa à la poſterité dans la memoire de
„ ſes actions un parfait modele de toutes ſortes de vertus & d'excellentes qua-

(43) *Hiſtoire des Conclaves, pag.* 29. & *ſuiv.*

(44) *St. Antonin, tit* 22. *c.* 12. *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXII. pag.* 461.

An de J.C. 1447.

„ qualitez, qui en ont fait l'un des plus grands Pontifes qui aient gouver-
„ né l'Egliſe de Dieu. . . . . Dès ſa plus tendre jeuneſſe, il eut dans
„ l'ame un ſi grand fonds de pieté & d'amour pour la perfection Evangeli-
„ que, qu'après la mort de ſes Parens, il vendit tout ſon Patrimoine, en
„ diſtribua le prix aux Pauvres, & s'eſtant joint à Antoine Corario, d'une
„ illuſtre Maiſon de Veniſe, ſon grand ami, à peu près de ſon âge, ils
„ inſtituerent tous deux la Congregation des Chanoines de St. George *in*
„ *Alga*, où il s'exerça en toutes ſortes de vertus Religieuſes.„ Maim-
bourg, continuant cet Eloge, ajoute que Gabriel Condelmere fut „ſans con-
„ tredit celuy de tous les hommes de ſon temps, en qui plus de perfections
„ du corps, de l'eſprit, & de l'ame concouroient, pour ſe faire craindre &
„ aimer eſgalement dans la ſupreſme Dignité de l'Egliſe. Car il eſtoit d'u-
„ ne haute ſtature, & d'une taille extreſmement avantageuſe & degagée,
„ avec une parfaite proportion de toutes les parties, d'une complexion for-
„ te & robuſte, aiant le viſage naturellement aſſez plein, mais devenu mai-
„ gre par la grandeur de ſes auſteritez, ſans avoir rien perdu neanmoins de
„ la beauté de ſes traits, qui le rendoient très-agreable, ni de cet air majeſ-
„ tueux, qui, ſans le ſecours meſme de ſon Caractere & de ſa Souveraine
„ Dignité, le faiſoit paroître, particulierement dans les ceremonies publi-
„ ques, comme la vive image de la Divinité ſur Terre; ſur-tout, quand il
„ tenoit Chapelle, qu'il celebroit Pontificalement, ou qu'il donnoit la
„ Benediction en Pape, c'eſtoit avec une ſi auguſte Majeſté, un ſi pro-
„ fond recueillement d'eſprit, & tant de marques éclatantes du reſpect in-
„ fini qu'on doit rendre à Dieu dans les divins myſteres, que tout le Peu-
„ ple, ſaiſi d'une ſainte horreur en le voyant dans cet eſtat au-deſſus de
„ l'humain, temoignoit, par ſes gemiſſemens & par ſes larmes, les ſentimens
„ de reſpect, de devotion, & de crainte de Dieu, dont il ſe ſentoit penetré à
„ la ſeule vuë de ce grand Pontife. Et l'on aſſure auſſi, qu'il repandoit tel-
„ lement cet eſprit ſur tous les Cardinaux qui l'aſſiſtoient dans ces ſacrées
„ ceremonies, qu'ils étoient autour de ſon Throſne, à peu près comme les
„ Anges ſont au Ciel autour de celui de Dieu même. Et ce qu'il y a de
„ plus admirable, c'eſt que cette majeſtueuſe gravité, qui paroiſſoit ſur ſon
„ front, dans ſes yeux qu'il ne levoit preſque jamais en public, dans ſon
„ marcher, dans ſon maintien, dans ſes paroles, dans touts les mouve-
„ mens meſurés de ſon corps, & dans toutes ſes actions, ne lui oſtoit rien
„ du tout d'un certain charme de douceur qu'on voioit dans le tour de ſa
„ bouche, & dans l'agréable feu de ſes yeux, ni de cet agrément inexpri-
„ mable qui plaiſoit infiniment dans toute ſa perſonne: deſorte qu'en le
„ voiant, on ne pouvoit s'empeſcher d'avoir tout enſemble de la venera-
„ tion, de la crainte, & de l'amour pour luy. „ Voilà le Portrait d'un
très-beau Garçon. Il eſt de la façon d'un Jeſuite, qui repreſente enſuite
les qualitez de l'Ame d'Eugene en ces termes: „ Mais, ce qui animoit tou-
„ tes ces belles qualitez, eſtoient les perfections de ſon Ame, encore in-
„ comparablement plus grandes que celles d'un Corps ſi bien fait. Car,

pour

An de J.C. 1447.

„ pour de l'eſprit, il en avoit autant qu'un Prince & un grand Politique
„ en doit avoir; & de l'eſprit vif & aiſé, qui par ſes lumieres naturelles
„ ſuppleoit au defaut des Connoiſſances qu'il eût pû acquerir par une plus
„ longue application à l'eſtude, quoy qu'il en eut aſſez pour eſcrire très-
„ bien, comme il a fait contre les Erreurs des Huſſites & des Grecs. Cette
„ vivacité d'eſprit étoit ſouſtenuë d'un Jugement ſolide, d'un diſcerne-
„ ment très-delicat, d'une rare prudence, & d'une grande experience, qu'il
„ avoit eus avant que d'eſtre Cardinal. Pour les Vertus Morales & Chreſ-
„ tiennes, il retint tousjours celles d'un Particulier & d'un Religieux dans
„ ſon éminente fortune, où il garda la meſme forme de vie qu'il s'eſ-
„ toit preſcrite dans ſa Congregation de Chanoines, couchant ſur la dure,
„ ne s'endormant jamais que ſur la Lecture d'un Livre, ſe levant la nuit
„ pour reciter ſon Office avec ſes Cameriers ſecrets, ne buvant que tres-
„ rarement du vin, & ne mangeant que d'une ſorte de viande, qu'il ne ſe fai-
„ ſoit ſervir que quand il ſe ſentoit preſſé de la faim : mais, il y joignit auſſi
„ les vertus & les qualitez d'un grand Prince, & d'un Pape; la juſtice, la
„ bonne-foi, la prudence, la magnanimité, la clemence, l'empire ſur ſes paſ-
„ ſions, la Liberalité en un degré très-heroïque, n'épargnant rien pour le
„ bien public, pour le ſoulagement de ſes ſujets, & principalement des
„ Pauvres, dont il fut le Pere; pour l'entretien de ſes Domeſtiques, aux-
„ quels il étoit auſſi doux qu'il eſtoit auſtere pour lui-meſme; & pour at-
„ tirer à ſon ſervice les plus ſçavans hommes de ſon tems, qu'il honnoroit
„ de ſes gratifications, & plus encore de ſon amitié, & de ſes entretiens
„ familiers ſur toutes ſortes de ſciences. De plus, il fit hautement éclater
„ ſa magnificence dans les Edifices publics, & les ouvrages conſacrez à
Dieu; ſa conſtance & ſa fermeté dans la pourſuite de ſes entrepriſes; l'é-
„ galité de ſon ame dans l'une & dans l'autre Fortune, & ſur-tout cet in-
„ vincible courage qu'il a montré durant tout ſon Pontificat, à tenir toû-
„ jours ferme, & à n'abandonner jamais le gouvernail du Vaiſſeau de l'E-
„ gliſe, malgré les vents & les orages, & les horribles coups de cette fu-
„ rieuſe tempête du Schiſme, dont il fut batu, l'aiant heureuſement con-
„ duit au Port, où il ſe vit enfin, dans une grande tranquillité, victorieux
„ de tous ſes ennemis, qui ne furent jamais que ceux de l'Egliſe, à ſçavoir
„ des Villes, des Provinces rebelles, & des Tyrans qu'il reduiſit par les ar-
„ mes à ſon obéïſſance; des Romains ſoulevez contre lui, qu'il obligea
„ par ſes bienfaits à ſe ſoumettre à une Domination auſſi juſte & auſſi dou-
„ ce que la ſienne, des Grecs, des Armeniens, des Jacobites, des Ethio-
„ piens, des Indiens, qu'il ſoûmit à l'Egliſe Romaine, de laquelle ils s'é-
„ toient ſeparez depuis tant de Siécles; & enfin des factieux & revoltez de
„ Baſle, qui avoient voulu ſoulever toute la Terre contre luy, & qu'il re-
„ duiſit au point de n'avoir plus pour appui que le ſeul Cardinal d'Arles Louïs
„ Allemand, homme fort devot & grand Schiſmatique par illuſion, mais
„ illuſion ſouſtenuë d'une prodigieuſe opiniatreté, de laquelle, Dieu lui faiſant
„ miſericorde comme à St. Pierre, il fit à ſon exemple une ſi grande & ſi

An de J.C. 1447.

„ parfaite penitence, qu'il en a merité après ſa mort d'être mis au nombre
„ des Bienheureux. Mais, comme il n'y a point d'homme ſi parfait, qui
„ n'ait ſes defauts, & que l'Hiſtorien ne doit pas faire comme l'Orateur,
„ qui, en loüant ſon Heros, n'en dit que le bien, & diſſimule le mal, ou le
„ deguiſe; ſans m'arrêter aux calomnies trop manifeſtes des Baſileens, &
„ de l'Hiſtoire de Savoye en faveur d'Amedée, dont la Vie fut une aſſez
„ plaiſante Comedie, où de Duc on le voit Hermite, d'Hermite Anti-Pa-
„ pe, & d'Anti-Pape enfin Cardinal, par miſericorde pour ſauver ſon hon-
„ neur: je dirai ſeulement, que le Pape Eugene fit d'abord une grande fau-
„ te qui lui couſta bien cher. Car, ayant fait ſon Neveu Cardinal, & ſe
„ trouvant un peu indiſpoſé, il ſe laiſſa facilement aller à la tentation de
„ l'aggrandir, en ſe repoſant ſur luy du Gouvernement des Affaires. Mais,
„ ce Neveu, qui ne ſongeoit qu'à s'enrichir & à ſe divertir, en uſa ſi mal en-
„ vers les Romains, que ceux-ci, ne pouvant plus ſouffrir, & furieuſement
„ irritez d'un outrage ſignalé qu'il leur fit, prirent les armes contre le Pa-
„ pe, qui eut bien de la peine à ſe ſauver, traveſti en Moine; & depuis ce
„ tems-là Eugene, qui voulut profiter de ſa faute pour l'avenir, ſçut ſi
„ bien moderer & retenir dans de juſtes bornes l'affection que l'on a natu-
„ rellement pour ſes parens, que, bien loin d'ériger pour eux en Duchez &
„ en Principautez des Terres de l'Egliſe, il ne voulut jamais donner à
„ ſes Neveux Laïques, qu'il retint auprès de ſa perſonne, que les mêmes
„ gages qu'avoient les autres Officiers & Gentils-hommes de ſa Mai-
„ ſon; & pour le Cardinal, il l'éloigna du Gouvernement auquel il
„ s'appliqua luy-meſme; & enſuite, il ne fit plus rien, comme le re-
„ marque un Hiſtorien (45), qu'avec cette ſage Conduite & cette ad-
„ mirable Prudence, qui le fit réuſſir dans toutes les choſes qu'il entre-
„ prenoit. Grand Exemple, qui fait bien voir, que comme les Papes ne
„ ſont jamais mineurs, puis qu'on ne les fait que dans un âge fort avan-
„ cé; il faut auſſi qu'ils gouvernent l'Etat ſpirituel & temporel de l'E-
„ gliſe par eux-meſmes, en Peres & en Maiſtres, & non pas par leurs
„ Neveux, en leur en confiant le Gouvernement avec celuy de leur
„ Perſonne (46). „ Il y auroit bien des Reflexions Critiques à faire ſur ce long & pompeux Eloge. Mais, j'en laiſſe le ſoin aux Lecteurs judicieux.

FREDERIC III. *Empereur d'Allemagne.* **NICOLAS V.** CHARLES VII. *Roi de France.*

CCXVII. PAPE.

Le Roi Alfonſe écrit au

DEs qu'Alfonſe d'Arragon, Roi de Naples, eut appris la mort d'Eugene IV, il'ecrivit au College des Cardinaux, & leur envoia une Ambaſ-

(45) *Platine.*
(46) *Maimbourg, Hiſt. du Schiſme des Grecs, Liv. VI. 2. part. pag. 278. &c.*

baſſade, pour les prier d'elire un Pape, qui eut de la Doctrine & de la Probité; & les aſſurer, que bien loin de traverſer l'Election, il prendroit les Armes, pour la rendre parfaitement libre, ſi les Cardinaux le deſiroient. Le Roi fut remercié de ces offres. Pendant les neuf jours, que durerent les Obſeques d'Eugene, les 18. Cardinaux, qui étoient à Rome, s'aſſembloient toutes les après-dinées à la Minerve, pour prendre enſemble des meſures ſur l'Election qu'ils devoient faire. Le Cardinal de Capouë, aiant appris la mort d'Eugene, ſe rendit incontinent à Rome. Le Peuple & la plus grande partie du Clergé temoignerent beaucoup de joye de ſon retour, & auroient deſiré qu'il eut été elevé au Pontificat, parce qu'il étoit ſçavant & d'un ſainte vie; mais, leurs intentions ne ſe trouverent pas conformes à celles du Sacré College, où il avoit peu d'amis. Les trois Cardinaux Chefs d'Ordres, du conſentement de tout le Sacré College, allerent poſer des Gardes aux avenuës du Conclave. Le Procureur des Carmes dechauſſez eut la garde du Capitole, mais on ne voulut pas murer la Porte du Château St. Ange. Les Cardinaux reſolurent de s'aſſembler dans l'Egliſe de la Minerve, quoique les Chanoines s'y oppoſaſſent, & ſoutinſſent que l'Election ſe feroit avec plus de Liberté dans le Palais du Vatican, où les Papes ont accoutumé de loger. Pluſieurs Barons Romains voulurent entrer dans le Conclave, & ſe trouver à l'Election; mais, le Sacré College ne le voulut pas ſouffrir, de peur que, par leur credit, ils ne fiſſent faire un Pape à leur fantaiſie, ou qu'en traverſant l'Election, ils ne fuſſent cauſe d'un nouveau Schiſme. De tous les Barons Romains, Jean Baptiſte Savelli, homme de grande autorité & de grand merite, fut celui qui temoigna le plus de chagrin du refus qu'on avoit fait de l'admettre au Conclave, prétendant que c'étoit un Droit attaché à ſa famille; mais, enfin il fallut qu'il obéït comme les autres à l'Ordre des Cardinaux. Dans le même tems, on ſupprima pluſieurs Privileges dont la Nobleſſe avoit joüi long-tems, parce qu'ils étoient à la charge du Peuple. Il fut enfin reſolu, que le Conclave ſe tiendroit dans le Dortoir de la Minerve, & les Clefs des quatre portes furent confiées aux Archevêques de Ravenne, d'Aquilée, & de Sermonette, & à l'Evêque d'Ancone, qui allerent loger au Capitole, dont la Garde étoit commandée par l'Ambaſſadeur des Chevaliers de Rhodes. Le Conclave fut commencé dix jours après la mort d'Eugene, lorſque ſes Obſeques furent achevées. Les Cardinaux s'aſſemblerent dès le matin dans l'Egliſe de la Minerve; &, après avoir fait prêter le Serment ordinaire aux Officiers du Conclave, & chanté le *Veni Creator*, avec la tête & les yeux baiſſez, ils firent la Proceſſion autour du Cloître, & ils ſe retirerent dans les Cellules qui leur étoient deſtinées, dont les unes étoient tenduës de ſerge verte, & les autres de ſerge violette. Il n'y eut que le Cardinal de Bologne, qui voulut que la ſienne fut tendue de blanc, pour marquer davantage la pureté de ſa conſcience. Le lendemain, après qu'on eut celebré la Meſſe du St. Eſprit, on commença le Scrutin; mais, comme il y avoit dix huit Cardinaux, & qu'il en falloit douze pour être elû, on ne pût

rien

An de J.C. 1447.

College des Cardinaux. Hiſtoire du Conclave, où Nicolas V. fut elû.

An de J.C. 1447.

rien faire de ce jour-là. Il étoit permis aux Cardinaux, pendant les cinq premiers jours du Conclave, de ſe faire ſervir toutes ſortes de viandes; mais enſuite, pendant trois, ils ne pouvoient avoir qu'un plat de boüilli, ou de roti, à leur volonté; &, ce tems expiré, on ne leur donnoit plus qu'une certaine portion de pain & de vin, juſqu'à ce que l'Election fut achevée; & ils ne pouvoient ſe faire ſervir que par leurs Chapelains & leurs Porte-Croix. Il n'y avoit que deux Maîtres des Ceremonies, à qui, après la création du nouveau Pape, appartenoient les Meubles & la Vaiſſelle de leur Cellule. Dès que les Cardinaux entrerent dans le Conclave, le bruit courut que Proſper de Colonne ſeroit Pape: mais, c'eſt un Proverbe ordinaire dans Rome, que celui qui entre Pape dans le Conclave, en ſort toûjours Cardinal: ce qui arriva à celui-ci, quoiqu'il y eut pluſieurs amis, & entr'autres les Cardinaux d'Aquilée, de Trente, le Vice-Chancelier, & le General des Freres Mineurs. Le ſecond jour, on fit le Scrutin. Le Cardinal Colonne y eut dix voix, & le Cardinal Firmano huit; mais, comme ce n'étoit pas aſſez, le reſte du jour ſe paſſa en Conferences inutiles. Le troiſieme jour, les avis furent ſi fort partagez, qu'on nomma même des Etrangers, ſavoir les Archevêques de Benevent & de Florence, & Nicolas de la Coſa; cependant, le Cardinal Colonne eut encore dix voix, & celui de Bologne trois. Le Cardinal Firmano, voiant que Colonne étoit ſur le point d'être elevé au Pontificat, prit la parole: „ Pourquoi, dit-il, „ Meſſieurs, perdons-nous tant de tems en des conteſtations inutiles? „ Rien n'eſt ſi dangereux, que de faire durer ſi long-tems le Conclave. „ La Ville de Rome eſt diviſée en deux Factions. Le Roi d'Arragon tient „ la Mer avec une puiſſante Flotte. Amedée Duc de Savoye nous eſt „ contraire, & le Comte François eſt notre ennemi. D'ou vient que „ nous demeurons inſenſibles au milieu de tous ces malheurs? Pourquoi ne „ donnons-nous pas un Chef à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt? Voilà l'Ange de „ Dieu, qui nous montre le Cardinal Proſper Colonne, qui eſt doux comme „ un Agneau: pouvons-nous avoir un meilleur Pape? Il a deja dix voix. „ Il ne lui en faut plus que deux: qu'un de vous ſe le..e, pour lui donner „ la ſienne: un autre ſuivra bientôt ſon exemple. „ Quoique ce Cardinal parlât avec beaucoup de vehemence, pas un ne ſortit de ſa place; tous les Cardinaux demeurerent immobiles comme des Statues. Celui de Bologne, voulant eviter les maux que ce retardement pourroit cauſer à l'Egliſe, ſe leva pour donner ſa voix à Colonne; mais, le Cardinal de Trente l'arrêta, & lui dit que des choſes de cette importance ne ſe devoient pas faire par caprice, & qu'elles n'étoient jamais faites trop tard, pourvû qu'elles fuſſent bien faites: qu'il falloit y penſer mûrement, puiſqu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement de donner un Gouverneur à une Ville, mais un Maître à tout le Monde, qui auroit le pouvoir de lier & de delier, de fermer & d'ouvrir les Portes du Ciel; & enfin le Vicaire de Jeſus-Chriſt en Terre. Le Cardinal d'Aquilée prit la parole, & l'adreſſa au Cardinal de Trente. *Tout ce que tu fais, & tout ce que tu dis*, repartit-il, *n'eſt que pour empêcher l'Exaltation de*

de Colonne, & avoir un Pape à ta fantaisie. Dis moi un peu, reprit le Cardinal de Bologne, *à qui veux-tu donner tu voix? Pour moi*, repondit celui d'Aquilée, *je n'affecte personne, & j'aurai pour agréable celui qui sera nommé.* Le Cardinal Marin donna encore à Colonne sa voix, qui fut l'onzieme; & alors, celui de St. Sixte se tourna vers lui: *Et moi*, dit-il, *Thomas, je te fais Pape*; en même tems, tous les autres Cardinaux lui donnerent leurs voix. Ce Cardinal voulut s'en excuser, protestant qu'il étoit indigne de cet honneur; mais enfin, il fut contraint de se rendre aux prieres du Sacré College. Pendant que les Maîtres des Ceremonies lui mettoient les Habits Pontificaux, on lui demanda quel nom il desiroit prendre. Il repondit, qu'il vouloit être nommé NICOLAS V., en consideration du Cardinal de Ste. Croix son Precepteur qui avoit porté le même nom (1). An de J.C. 1447.

Il s'appelloit Thomas de Sarzane, Cardinal Prêtre du titre de Ste. Suzanne, & Evêque de Bologne. Au raport de Platine, *il étoit d'une naissance mediocre. Sa Mere s'appelloit Andrebla, & son Pere étoit Medecin. Mais, il étoit digne du Pontificat, par sa vertu, sa doctrine, sa douceur, ses graces, sa liberalité, sa magnificence* (2). L'Auteur de l'*Histoire des Conclaves* dit pourtant, qu'il *étoit d'une naissance illustre*, d'un esprit doux, & d'une profonde érudition. Il naquit, ajoute-t'il, dans un Château nommé Fidiano; mais sa famille étoit originaire de Lucques, petite Republique dans la Toscane (3). Eugene IV. le fit Cardinal, en recompense de ce qu'il avoit heureusement travaillé à faire quitter la Neutralité aux Allemands. Aussitôt qu'il fut élû, Colonne premier Diacre ouvrit, suivant la coutume, la fenêtre du Conclave; &, aiant mis dehors la Croix, il annonça au Peuple l'Election qu'on venoit de faire. Mais, comme la fenêtre étoit fort elevée, on ne pût entendre le nom du nouveau Pape, & plusieurs Personnes publierent que c'étoit ce Cardinal qui avoit été elevé à cette Dignité; ce qui donna l'allarme à ceux qui étoient de la Maison des Ursins, & les obligea de se fortifier dans leur Maison. Les Romains, au contraire, croiant avoir un Pape de leur Ville, temoignerent leur réjoüissance par des feux, des danses, & des festins. Ce bruit étant appaisé, on alla piller la maison du Cardinal de Capouë: &, lorsque la verité fut connuë, on en fit autant à celle du Cardinal de Bologne; mais, il n'y perdit pas beaucoup, parce que ses Meubles étoient fort simples (4). Sa Naissance.

Lorsque le Roi d'Arragon apprit l'Election de Nicolas, il ne temoigna pas en être fort content, parce qu'il desiroit l'exaltation du Cardinal de Colonne. Cependant, Nicolas lui aiant envoié le Cardinal de Fermo, il reconnut le Pape, restitua Tivoli & la Marche d'Ancone au Siege de Rome, aimant mieux aller faire la Guerre aux Florentins, comme il en étoit convenu avec Eugene, & avec Philippe Marie, Duc de Milan: mais, le Pape para le coup, en envoiant le Cardinal de Ste. Praxede à Ferrare, où l'on prenoit des mesures, soit pour la Paix, soit pour la Guerre. La Paix y fut Le Roi d'Arragon reconnoit Nicolas V.

(1) *Hist. des Conclaves, pag.* 33. *& suiv.*
(2) *Platine, in Nicol. V.*
(3) *Hist. des Conclaves, pag.* 38. 39.
(4) *Ubi supr. pag.* 37.

An de J.C. 1447.

fut conclue; mais, comme c'étoit sous des conditions, qui pouvoient ne pas accommoder le Duc, il lui envoia pour les lui faire agréer des Ambassadeurs qui le trouverent mort à leur arrivée, au grand soulagement de toute l'Italie (5).

Negociations de Nicolas V. pour engager Felix V. à lui ceder le Pontificat.

Quoiqu'Amedée ou Felix V. n'eut presque plus dans son Obedience que les Suisses & la Savoye, il ne laissoit pas de se porter encore pour Pape à Lausanne, où il s'étoit retiré depuis quelques années. On dit même, qu'à la nouvelle de la mort d'Eugene, il crea de nouveaux Cardinaux pour renforcer sa Cour. C'est ce que Pogge lui reproche en termes fort injurieux dans l'Invective qu'il écrivit contre lui. „ Vous avez, dit-il, voulu orner „ la Victoire, que vous prétendiez remporter par la mort du Pape, en „ donnant un Chapeau rouge à plusieurs de vos Creatures, comme à des „ masques ridicules, pour conserver la Memoire de votre honteux achar„ nement à renverser l'Eglise. Non content de cela, vous avez d'abord „ envoié des Ambassadeurs aux Princes de la Chrêtienté, pour leur faire „ adorer votre Statuë, & encenser à Moloch, en abjurant la Foi & suivant „ l'Heresie; mais, ces offres ont été, ou sifflées de tout le monde, ou rejet„ tées avec horreur comme du poison (6). C'est ce qui obligea Nicolas V. à envoier l'Archevêque d'Aix en Provence, pour tâcher de le reduire, ou pour executer la Sentence d'Eugene IV. contre lui. La Bulle de ce Pape ordonnoit de confisquer les Domaines & les Etats d'Amedée au profit du Roi de France. Il écrivit en même tems à ce Monarque, pour l'engager à continuer de donner ses soins à la Pacification de l'Eglise. Comme il étoit aisé de juger qu'Amedée se rendroit aux sollicitations de tout le Monde, en cedant le Pontificat, & en reconnoissant Nicolas V. le Pape ordonnoit à son Legat, en ce cas, de lever toutes les Censures portées contre Felix, & de le faire Cardinal Legat dans toutes les Terres de son Obéïssance. On verra l'année suivante le succès de ces Negociations.

Edit de l'Empereur pour faire reconnoître Nicolas V.

Le Cardinal Jean Carvajal, qui avoit deja exercé plusieurs Legations, tant en Allemagne qu'en Boheme, notifia d'abord l'Election de Nicolas V. à l'Empereur Fréderic III. Celui-ci assembla incontinent les Etats de l'Empire à Aschaffenbourg en Franconie, dans l'Electorat de Mayence, pour deliberer sur la maniere dont on reconnoîtroit Nicolas V. Les sentimens étoient fort partagez, comme le rapporte Æneas Sylvius, temoin occulaire. Les uns étoient d'avis de ne reconnoître Nicolas, que sauf les Decrets du Concile de Basle. Le Legat prétendoit au contraire, qu'il ne falloit avoir aucun égard à ce Concile, comme tout oppose au St. Siege. Il y en avoit qui, tenant un milieu entre ces deux sentimens, qui leur paroissoient extrêmes, disoient qu'on pouvoit recevoir les Decrets du Concile de Basle jusqu'à un certain tems, & avec quelques limitations. Cet avis mitoïen l'emporta.

(5) *Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussites, Liv. XXII. pag.* 202.

(6) *Apud Raynald, an.* 1447. §. 25.

porta au raport d'Æneas Sylvius (7). Ce ne fut pourtant pas ſur ce pied-là que l'Empereur publia ſon Edit en conſequence de cette Aſſemblée, puis que les Decrets du Concile de Baſle y ſont rejettés abſolument. Cet Edit rouloit ſur ces chefs principaux. 1. Qu'aiant trouvé à ſon avenement à l'Empire l'Egliſe dechirée par des Schiſmes, & troublée par diverſes erreurs, il avoit ſuivi les traces de ſon Predeceſſeur Albert pour y remedier, en embraſſant la Neutralité que l'on croioit la voie la plus favorable, pour parvenir à l'Union. 2. Que cette voye n'aiant pas réuſſi après bien des Negociations & des travaux, il avoit, avec la participation des Electeurs de l'Empire, & de l'avis de pluſieurs Rois & Princes Chrêtiens, reſolu de ſe ſoumettre à l'Obedience d'Eugene IV. 3. Qu'Eugene étant mort, & Nicolas V. aiant été elû en ſa place du conſentement unanime des Cardinaux, il avoit crû ne pouvoir ſe diſpenſer de le reconnoître comme le legitime Succeſſeur d'Eugéne, dans l'Aſſemblée ſolemnelle d'Aſchaffenbourg, où s'étoient trouvez les plus illuſtres Membres de la Chrêtienté, par eux-mêmes, ou par leurs Legats. 4. Qu'en vertu de cette reſolution, il ordonne à tous les Electeurs, Prelats, Princes, & autres Membres de l'Empire, de ſe ranger ſans nulle reſtriction ſous l'Obéïſſance de Nicolas V. comme le vrai & indubitable Vicaire de Jeſus-Chriſt, & Succeſſeur de St. Pierre. 5. Il leur enjoint de renoncer abſolument à tous autres Decrets, ou Mandemens, de quelque part qu'ils viennent, ſoit de celui qui a uſurpé le Pontificat, ſoit du Concile de Baſle. 6. Tout cela eſt ordonné, ſous peine d'être puni ſelon les Canons de l'Egliſe Romaine, & ſelon les Loix de l'Empire (8). Cet Edit eſt datté du 22. d'Août 1447. An de J.C. 1447.

La même année, Nicolas V. paſſa un Concordat entre le Siege de Rome & l'Allemagne, par lequel elle étoit relevée, à pluſieurs égards, des Uſurpations du St. Siege, & remiſe à peu près dans l'état où elle étoit avant la grande Controverſe ſur les Inveſtitures. Bzovius a inſeré ce Concordat dans ſes Annales (9). Quoique la ſatisfaction qu'on y donnoit aux Allemans fut fort imparfaite, il fallut s'en contenter. Le Pape ne vouloit pas accorder davantage. Un ſavant Juriſconſulte a jugé ces Concordats tout-à-fait contraires à la reputation, à la gloire, à la Liberté, & aux interêts de l'Empire (10). Encore, tels que ſont ces Concordats, ils ont été fort mal obſervés par la Cour de Rome, puiſque, par la Capitulation de Charles V. & de ſes Succeſſeurs juſqu'à nos jours, l'Empereur s'oblige à travailler à faire donner par le Pape ſatisfaction à l'Allemagne ſur la violation des Concordats (11). Concordat du Pape avec l'Empereur.

L'exemple de Fréderic III. fut imité à peu près de toute la Chrêtienté. On a vû la ſoumiſſion du Roi d'Arragon. Le Roi de France étoit dans les mêmes diſpoſitions. „ Il avoit adheré quelque tems au Pape Felix, ou du moins Nicolas V. eſt reconnu en France.

(7) *Æneas Sylvius, Apolog. ad Meyer, ap. Raynald. an.* 1447. §. 17.
(8) *Cochlée pag.* 345.
(9) *Bzovius, an.* 1448. §. 1.
(10) *Hyppolitus à Lapide, P.* 3. *c.* 2. §. 1. *pag.* 528. *apud Jacob. Frider. Georg. Gravam. Imp. Lib.* 1. *c.* 7. *p.* 239.
(11) *Georg. ubi ſupr.*

An de J.C. 1447.

„ moins gardé la Neutralité ; mais, aiant appris que Nicolas avoit été élû en „ la place d'Eugene, il voulut montrer à toute la Chrêtienté, qu'il approu- „ voit ſon Election. Ainſi, il lui envoia rendre obéïſſance par une grande „ & celebre Ambaſſade : c'eſt peut-être celle-là, qui a donné lieu à la pom- „ pe & à la depenſe de ces ſolemnelles Ambaſſades d'Obedience, que les Rois „ envoient à chaque Pape (12). „

Et dans les autres Etats.

Felix V., ſoit par néceſſité, ſoit, comme la plûpart des Hiſtoriens l'aſ- ſurent, par inclination pour la Paix, paroiſſoit tout diſpoſé à ceder, pour- vû qu'il pût le faire avec honneur. C'eſt dans cette vûë, que Louis Duc de Savoye, ſon Fils, alla trouver le Roi de France, pour le prier d'aſſembler un Concile, avant que de reconnoître Nicolas. Cette voie plaiſoit moins à Charles VII., que celle de la Negociation. Ainſi, après pluſieurs Confe- rences avec le Duc, ce dernier promit d'y donner ſes ſoins. Cependant, le Roi de France voulut au préalable quitter la Neutralité, & ſe declarer, de la maniere qu'on l'a dit, pour Nicolas V. Les Anglois l'avoient deja fait par une Ambaſſade ſolemnelle. Les Ducs d'Orleans, de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, en firent autant (13). Toute l'Allemagne s'y rangea. On trouve une Lettre de Nicolas V. à l'Evêque de St. André en Ecoſſe, pour ramener les Ecoſſois qui avoient adheré juſqu'alors au Concile de Baſle. Il leur offroit une Amniſtie en cas d'obéïſſance, & les menaçoit de l'Excommunica- tion en cas de refus (14). Il y avoit en Pologne des Ambaſſadeurs des deux Concurrents. L'affaire miſe en deliberation, on ſe declara pour Nicolas V. L'Archevêque de Gneſne, Vincent Cot, qui avoit reçu le Chapeau rouge de Felix V. écrivit à Nicolas pour en obtenir le pardon. Ce Pape le lui accorda, le confirma dans ſa Dignité, & le rehabilita avec ſon Dioceſe (15).

Lettre du grand Maître Jean de Laſtic au Pape Nicolas.

Peu de tems après l'Election de Nicolas V., quelques Commandeurs de Rhodes, qui étoient à Rome, lui firent des plaintes du Grand Maître Jean de Laſtic, ſur ce qu'il avoit augmenté les *Reſponſions* ou Penſions que leurs Commanderies devoient payer à l'Ordre. Ce Pape prévenu lui en écrivit en termes fort durs, comme d'une entrepriſe contre l'Autorité du St. Siege, contre les Statuts du dernier Chapitre qu'il lui envoioit en même tems. Le Grand Maître, mortifié de ces reproches qu'il croioit n'avoir pas meritez, aſ- ſembla ſon Conſeil, & par ſon avis repondit au Pape : „ Que ſon Prede- „ ceſſeur Eugene IV. après avoir fait examiner les comptes de la depenſe „ que l'Ordre avoit faite pour ſoutenir le Siege de Rhodes, avoit approuvé „ l'augmentation des Reſponſions, afin de ſatisfaire aux dettes que la Re- „ ligion avoit été obligée de contracter pendant cette Guerre : Que ceux, „ qui s'en plaignoient, étoient indignes de porter la Croix ; gens, dit-il, „ qui n'avoient jamais vû Rhodes, ou qui n'y avoient pas reſté long-tems ; „ ſoit pour ſe diſpenſer de la Diſcipline Reguliere, & peut-être même pour

(12) *Mezeray, Abregé Chronol. tom. 3. pag.* 413.

(13) *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.* 470.

(14) *Raynaldi, ubi ſupr. §. 20.*

(15) *Dlugos, Cromer, de Reb. Polon. an.* 1447.

„ pour éviter les perils ordinaires à la Guerre, & ſur-tout dans un Siege An de J.C.
„ auſſi meurtrier: Que la plûpart de ces Religieux, au lieu de reſider au 1447.
„ moins dans leurs Commanderies ſuivant leurs obligations, & dans l'exer-
„ cice & les fonctions de l'Hoſpitalité, s'étoient attachez à la Cour de Ro-
„ me; qu'ils y vivoient dans la molleſſe & dans les plaiſirs; qu'il conjuroit
„ ſa Sainteté de les renvoier inceſſamment au Couvent & dans la Maiſon
„ Chef de l'Ordre, pour apprendre, par l'exemple de leurs Confreres,
„ quelle devoit être la vie d'un veritable Chevalier de St. Jean. A l'égard
„ des Statuts que ſa Sainteté lui avoit addreſſez, on étoit convenu dans le
„ Conſeil, & après une Collation exacte avec les Originaux, que ce ne pou-
„ voit être l'ouvrage que de quelque Fauſſaire, qui y avoit gliſſé differens
„ Articles inconnus juſqu'alors dans l'Ordre, & qui n'avoient été inventez,
„ que pour favoriſer l'eſprit de Proprieté & de Libertinage de ces mauvais
„ Chevaliers (16). „

On trouve dans la Collection des Conciles du P. Labbe une Bulle de An de J.C. 1448.
Nicolas V. dattée du 18. de Janvier 1448. par laquelle il paroit, que dès
l'année précedente Felix avoit promis de ceder; car Nicolas temoigne, Bulle de Nicolas touchant Felix V.
que par les ſoins des Rois de France & d'Angleterre & d'autres Princes,
Amedée ou Felix, du conſentement de ceux qui avoient été à Baſle,
ſous le nom de Concile General, & qui étoient alors à Lauſanne, étoit
diſpoſé à ceder le Droit qu'il prétendoit avoir au Pontificat. Cette Bul-
le contient une Amniſtie generale, une Abolition totale de toutes Cenſu-
res, Excommunications, peines, privations, dommages quelconques,
Anathêmes portez contre Felix, contre le Concile de Baſle, contre
qui que ce ſoit, & en quelque lieu du monde que ce ſoit, à cette
occaſion; en un mot, un parfait retabliſſement de toutes choſes en leur
entier (17).

Charles VII., Roi de France, avoit toujours fort à cœur la Paix de Propoſitions de la France pour terminer le Schiſme.
l'Egliſe. Pour la procurer, il tint une Aſſemblée generale à Lion, où il
fut reſolu d'une commune voix d'envoïer à Amedée, qui étoit alors à Gene-
ve, pour convenir avec lui des conditions de ſa Ceſſion. Amedée parut
entierement diſpoſé à faire tout ce qu'on voudroit; & là-deſſus le Roi en-
voia au Pape Nicolas une Ambaſſade ſi ſolemnelle, que les Romains qui ſe
ſouvenoient de ſoixante ans n'en avoient pas vû de plus nombreuſe & de
plus magnifique (18). Les Hiſtoriens rapportent avec quelque diverſité les
Propoſitions que les Ambaſſadeurs avoient ordre de porter à Nicolas V.
Mais, les voici telles que je les trouve dans le Continuateur de Fleury:
„ 1. Que Felix donnera ſes Lettres de Renonciation en bonne & duë forme.
„ 2. Que le Pape Nicolas revoquera toutes les peines, privations, ſuſpen-
„ ſions, portées contre Felix, le Concile de Baſle, & leurs Adherans. 3.
„ Que ceux qui auront été privez de leurs Benefices, Dignitez, & Poſſeſ-
ſions,

(16) *Hiſt. de Malte, tom. II. pag.* 255. *Lenfant, Hiſt. de la Guer. des Huſſit. Liv. XXII. p.* 208.
(17) *Concil. Labbai, tom. XIII.*
(18) *Concil. tom. XIII. pag.* 1325.

An de J.C. 1448.

„ sions, y seront rétablis en forme. 4. Que les Cardinaux des deux Obé-
„ diences conserveront leurs honneurs, prérogatives, emolumens: & que
„ si deux ou plusieurs ont le même titre, on y pourvoira, comme on a
„ fait dans le Concile de Constance. 5. Que tous les Officiers de la Cour
„ de Felix demeureront dans leurs emplois. 6. Que le Pape Nicolas con-
„ voquera par ses Lettres un Concile General, pour le premier de Septem-
„ bre en un an, dans quelque Ville de la domination de France. 7. Que
„ le même Pape approuvera & confirmera toutes les Provisions données
„ par Felix & le Concile de Basle, pour quelque Benefice que ce soit. 8.
„ Qu'il promettra par ses Lettres de pourvoir à l'état de Felix d'une ma-
„ niere honnête, & qui lui soit convenable; ce qui sera approuvé dans le
„ futur Concile. Tout ce que Felix demandoit se reduisoit à ces Arti-
„ cles: 1. Qu'il seroit Cardinal, Evêque, Legat, & Vicaire perpetuel du
„ St. Siege dans toutes les Terres du Duc de Savoie. 2. Qu'il auroit dans
„ l'Eglise Romaine la premiere place après le Pape. 3. Que s'il paroissoit
„ jamais devant sa Sainteté, elle se leveroit de son Siege pour le recevoir,
„ & le baiseroit à la bouche, sans exiger de lui d'autres marques de res-
„ pect & de soumission en ces rencontres: 4. Qu'il conserveroit l'Habit &
„ les Ornemens du Pontificat, excepté l'Anneau du Pêcheur, le Dais, & la
„ Croix sur la chaussure; & qu'on ne porteroit point avec lui la Sainte Eu-
„ charistie. 5. Que quand il sortiroit des Etats de Savoye, il auroit par-
„ tout les Droits & la Puissance de Legat, & qu'il ne pourroit point être
„ contraint de venir paroître à la Cour de Rome, ni dans un Concile ge-
„ neral (19). „

An de J.C. 1449.

Nicolas, que l'on represente comme un Pape assez enclin à la Douceur & à la Paix, accepta ces Conditions. Felix, de son côté, selon les Conventions, continua le Concile de Basle à Lausanne, pour y donner sa Cession: ce qu'il fit après avoir donné trois Bulles remarquables: par la premiere, il retablissoit ceux qui avoient été deposez, ou depouillez par Eugene IV. & par Nicolas V. à l'occasion du Schisme. Par la seconde, il levoit toutes les Censures & Excommunications par lui lancées contre ceux de l'Obedience des deux Papes qu'on vient de nommer. La troisieme confirmoit tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat. Cela fait, les PP. de Basle, qui s'étoient transportez à Lausanne, autoriserent la Cession de Felix, sous les Conditions marquées, & elurent de leur Autorité Nicolas V. Ainsi finit le Concile de Basle, non seulement avec honneur, mais reconnu de toute la Chrêtienté, sans en excepter le Siege de Rome. C'est ainsi que la Paix fut renduë à l'Eglise, par les soins infatigables du Roi de France, comme le temoigne Mezeray, dont voici les termes:

Fin du Schisme.

„ Le Conseil du Roy n'avoit pas moins de passion pour la Paix de l'Eglise,
„ que pour celle de l'Etat; de sorte qu'à force de prieres, de Negociations,
„ de menaces, il obligea Felix de donner les mains à la Réunion de l'E-
„ glise: il renonça à la Papauté plus glorieusement qu'il ne l'avoit accep-
tée.

(19) *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.* 480. 481.

„ tée. Ses conventions avec Nicolas V. furent telles qu'il sembloit la quitter comme une chose qui lui appartenoit, & la conferer par grace „ à son Rival. Car il fit sa Démission dans le Concile qu'il avoit exprès „ transferé de Basle à Lausanne; &, après qu'il eût deposé les Ornemens „ Pontificaux, ces Peres elurent Nicolas, qui le laissa Legat perpetuel „ dans toutes les Terres de Savoye, Montferrat, Lyonnois, Païs des Suisses „ & Alsace, & on reçut dans le Sacré Collège tous les Cardinaux qu'il avoit „ créez (20). „ Nicolas publia trois Bulles à ce sujet. Dans la premiere, il ratifie tout ce qui s'est passé, & rend compte au Public de cette Negociation. Dans la seconde, il retablit en leur entier tous ceux qui avoient été excommuniez & destituez de leurs Charges, Dignitez, & Benefices par Eugene IV. à cause de leur adhesion à Felix & au Concile de Basle. Dans la troisieme, il declare nulles toutes les Procedures faites contre Felix & contre le Concile de Basle en particulier, voulant que le tout soit effacé des Registres, ainsi que de par-tout ailleurs, & qu'il n'en soit plus fait aucune mention (21). Ce dernier fait est important par raport aux Controversistes Ultramontains, qui ont prétendu que le Concile de Basle avoit cessé d'être legitime depuis la Déposition d'Eugene IV. & l'Election de Felix V. Cette prétension est totalement detruite, par cette Bulle de Nicolas, mais encore plus fortement par l'Election que fit le Concile de ce dernier Pape suivant le Concordat. Car, si le Concile de Basle n'eut pas été alors legitime, il s'ensuivroit de-là que Nicolas V. & ses Successeurs n'auroient pas été non plus Papes legitimes. „ Depuis „ ce tems-là jusqu'à la fin du siecle, dit Mr. Du Pin, il ne s'est rien passé de considerable touchant les Matieres Ecclesiastiques dans l'Eglise de „ Rome, & les Papes ont été plus occupez des Guerres d'Italie, des projets d'entreprises contre le Turc, du soin d'aggrandir leur Puissance temporelle, & d'etablir leurs Familles que des Affaires Ecclesiastiques. Il y „ a neanmoins quantité de Lettres & de Bulles ecrites en leur nom, sur les „ Affaires qui sont ordinairement portées à la Cour de Rome, comme les „ Canonizations des Saints, les Privileges des Monasteres, les Affaires des „ Ordres Religieux, des Dispenses, des Procès entre les Eglises, „ &c (22). „

An de J.C. 1449.

A l'egard de Felix V., redevenu Amedée Duc de Savoye, & fait Cardinal de Ste. Sabine, il retourna dans sa Retraite de Ripaille, où il passa le reste de ses jours dans un honnête & pieux loisir, menant une vie fort innocente & fort reguliere avec ses Chevaliers de St. Maurice. Il ne survêcut pas long-tems à sa Démission; car, bien que les Auteurs ne s'accordent pas sur l'année de sa mort, il est très-certain qu'elle arriva au commencement de 1450. Cela paroit manifestement par un Bref de Nicolas V. datté

An de J.C. 1450.

Mort de Felix V.

(20) *Mezeray, Abregé Chron. tom. 3. pag.* 415.

(21) *Sponde, an.* 1449. §. 4. *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.* 499.

(22) *Du Pin, nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. tom. XII. pag.* 62.

An de J.C. 1450.

té du 28. Fevrier 1450. où ce Pontife parle d'Amedée VIII. comme étant mort depuis peu (23). C'eſt ce que Mr. Lenfant ignoroit lorſqu'il ecrivoit ſon *Hiſtoire de la Guerre des Huſſites* (24): & le Continuateur de Mr. Fleury s'eſt grandement trompé, en plaçant la mort de Felix V. à l'an 1452 (25). Philippe de Bergame avance, mais en l'air, qu'il ſe fit des Miracles à ſon Tombeau. Æneas Sylvius, bien loin d'avoir donné dans ce merveilleux, en a parlé aſſez ſéchement. „ Reconcilié, dit-il, avec „ Nicolas, il quitta le nom de Pape, & ne retint que l'honneur du Car- „ dinalat. Il mourut peu de tems après dans cette Dignité, non ſans la „ reputation d'un homme de bien. Trop heureux Prince, s'il n'eut pas „ deshonnoré ſa vieilleſſe par des titres Eccleſiaſtiques (26). „

Jubilé à Rome. Ce qui s'y paſſa.

Dès l'année précedente, Nicolas V. avoit publié un Jubilé, ſelon la Conſtitution de Clement VI. qui en ordonne un tous les cinquante ans. Il croioit engager par ces Devotions publiques, & par le leurre de ces Indulgences, les Etats d'Italie & d'ailleurs à ſe reconcilier. Il ſe paſſa dans ce Jubilé des choſes qui meritent qu'on en faſſe le Récit, après Æneas Sylvius. „ Il y vint, dit-il, une quantité prodigieuſe de Peuple de toute „ la Chrêtienté. Quoiqu'il y eut tous les jours plus de quarante mille „ Etrangers qui couroient les Egliſes & les Places, gens de mœurs, & de „ langues differentes, le Pape donna de ſi bons ordres, qu'on ne manqua „ de rien, & qu'il n'y eut point de querelle à demêler. Il arriva pourtant „ un affreux malheur ſur la fin du Jubilé. Un jour, ſur le ſoir, que le „ Peuple couroit en foule à la Baſilique de St. Pierre, pour recevoir la „ Benediction, le Pont St. Ange s'enfonça. Il y eut quantité de Perſon- „ nes noyées. D'autres furent ecraſez ſous les pieds des chevaux & des „ Mules. Il y perit deux cens Perſonnes. Le Pape fit ſoigneuſement „ chercher leurs corps, & leur fit faire des obſeques ſolemnelles. Il fit de „ plus conſtruire dans cet en droit-là, une Chapelle de Marbre, où l'on „ fait tous les ans le ſervice pour les ames de ces morts (27). Il y eut à ce „ Jubilé un bon nombre de grands Seigneurs & de perſonnes de diſtinc- tion. On y vit entr'autres Jacques Electeur & Archevêque de Trêves, qui, dans cette conjoncture, obtint du Pape la permiſſion d'ériger une Univerſité dans ſa Capitale. Fréderic, Comte de Cilley, agé de 90. ans, s'y rendit auſſi. Æneas Sylvius dit que ce Comte étoit plongé dans la plus infame Luxure. „ Etant devenu amoureux d'une Concubine appel- „ pellée Veronique, il tua de ſa propre main ſa femme, de la Maiſon des „ Comtes de Croatie. Herman ſon Pere fit noyer cette indigne Maîtreſ- „ ſe; mais, après la mort du Pere, le Fils, continuant ſes Debauches, en- „ levoit les femmes à leurs maris, entretenoit chez lui un ſerrail de filles, „ traitoit ſes ſujets en Eſclaves, & faiſoit venir de toutes parts des Faux- „ monnoyeurs, des Empoiſonneurs, des Devins, des Necromanciens.

Quoi-

(23) *Bibliot. Ital. tom. IX. pag.* 103.
(24) *Liv. XXIII. pag.* 262.
(25) *Hiſt. Eccl. tom. XXIII. pag.* 500.
(26) *Æneas Sylvius, Europa, Cap.* 38.
(27) *Æneas Sylvius, Vit. Frid. III. p. m.* 76.

„ Quoiqu'il fut allé à Rome agé de 90. ans, pour obtenir des Indulgences, An de J.C. 1451.
„ il n'en revint pas meilleur. On lui demanda à quoi lui avoit ſervi Ro-
„ me, puis qu'il reprenoit ſon train? *Mon Cordonnier*, dit-il, *eſt auſſi allé*
„ *à Rome*; *&*, *à ſon retour*, *il s'eſt remis à faire des Bottes* (28). „ Ce fut pendant la ſolemnité de ce Jubilé, que Nicolas V. canoniſa Bernardin de Sienne, de l'Ordre de St. François, l'un des plus fameux Predicateurs de ce ſiecle-là.

Cette année, le Pape voulut s'entremettre, pour pacifier la France & l'Angleterre. Il envoia le Cardinal d'Eſtouteville, Legat en France, & l'Archevêque de Ravenne, de la Maiſon des Urſins, avec la même qualité en Angleterre. Charles VII. repondit au Cardinal, qu'il étoit très-diſpoſé à finir la Guerre, qu'il reſſentoit vivement les maux dont l'Egliſe étoit affligée, qu'il étoit prêt de traiter avec l'Angleterre, pour emploier enſuite ſes Armes contre les Ennemis du nom Chrêtien. Mais Henri, Roi d'Angleterre, ne ſe trouva pas dans les mêmes ſentimens. L'Archevêque de Ravenne eut beau lui expoſer la deroute des Anglois en Normandie, & les embarras des Guerres civiles dans ſon Roiaume; il repondit toujours fierement, que quand il auroit reconquis ſur le Roi de France tout ce que ce Prince lui avoit enlevé depuis deux ans, il ſeroit tems d'entrer en Negociation, & que juſques-là il n'y falloit pas penſer: ainſi la Guerre continua en Guienne (29). On en peut voir les Evenemens dans les Hiſtoires de France & d'Angleterre. Tentatives inutiles du Pape pour pacifier la France & l'Angleterre.

Conſtantinople étoit aux abois, & cet Empire, autrefois ſi formidable, ſe trouvoit alors renfermé dans les murailles d'une ſeule Ville. Encore ne pouvoit-on s'oppoſer à la Puiſſance des Turcs qui l'environnoient. Au raport de l'Hiſtorien Ducas, Conſtantin Paleologue envoia une Ambaſſade à Rome, pour demander du ſecours au Pape, & pour faire mention de lui dans la grande Egliſe, ſuivant l'Union de Florence, pour retablir le Patriarche Gregoire, & pour le prier d'envoier des Ambaſſadeurs qui levaſſent le reſte du ſcandale que le Schiſme avoit cauſé (30). La Reponſe de Nicolas V. fut Prophetique, ſi l'on en doit croire le P. Maimbourg; car, ſelon ce Jeſuite, le Pape devint Prophete, „ lorſque récrivant à Conſtan-
„ tin, qui donnoit lieu de croire alors qu'il n'agiſſoit pas trop ſincerement,
„ après luy avoir remontré en termes très-forts & très-pathetiques, qu'il y
„ avoit deja très-long-tems que les Grecs ſe jouoient de la patience de Dieu
„ & des hommes, en differant toujours de ſe réunir à l'Egliſe: il dit en-
„ fin, que, ſelon la Parabole de l'Evangile, on attendroit encore trois ans
„ que le figuier, qu'on avoit juſqu'alors inutilement cultivé, portaſt du
„ fruit; & que s'il n'en portoit, c'eſt-à-dire, que ſi dans ce temps-là, que
„ Dieu donnoit encore aux Grecs, ils ne recevoient le Decret de l'Union,
„ l'arbre ſeroit coupé juſqu'à la racine, & la Nation Greque entierement
„ ruinée, par les executeurs de l'Arreſt deja porté par la juſtice divine contr'elle Negociations du Pape avec les Grecs.

(28) *Æneas Sylvius*, *Europa*, *cap.* 21. 544.
(29) *Contin. de Fleury*, *tom. XXII. pag.* (30) *Ducas*, *chap.* 36.

An de J.C 1451.

„ tr'elle (31). „ Il ne faut pas être ſchiſmatique pour pouſſer une periode de cette longueur. On n'a point la reponſe entiere de l'Empereur Grec à cette Lettre. *Les Grecs*, dit l'Abbé Choiſy, *ne lui repondirent que par des paroles reſpectueuſes, ſemblables aux anciens Hebreux, avertis inutilement par leurs Prophetes* (32). Mais, ſi l'on en croit Gennadius Patriarche de Conſtantinople, la reponſe ne fut, ni trop reſpectueuſe, ni trop obligeante. *Le Pape*, leur fait-il dire, *eſt un pecheur, & nous ne ſaurions lui adherer dans ce qui regarde la foi* (33). Ducas raconte toute cette affaire aſſez amplement, & il me ſemble à propos de mettre ſous les yeux de mes Lecteurs ce qu'en dit cet Hiſtorien. Il marque d'abord, que le Pape avoit chargé Iſidore de Theſſalonique, Archevêque de Kiovie, de procurer la Reunion des Grecs, ſelon l'Accord de Florence. Ce Cardinal étoit, dit-il, „ Romain de Na- „ tion, homme ſage & prudent, inſtruit dans la ſcience de l'Egliſe, & „ qui avoit aſſiſté au Concile de Florence. Il monta ſur un grand Vaiſ- „ ſeau Genois, & aborda à Chio, où il demeura quelque tems, pendant „ que les Marchands à qui il appartenoit debitoient leurs Marchandiſes, en „ achetoient d'autres, & attendoient un autre Vaiſſeau, qui devoit faire „ voiles avec eux juſques à Capha. Il loua pluſieurs Latins dans cette „ Iſle, outre cinquante Italiens qu'il avoit amenez de Rome. Lorſque le „ Vaiſſeau qu'ils attendoient fut arrivé, ils partirent de Chio, & ils arri- „ verent à Conſtantinople au mois de Novembre. . . . L'Empereur lui „ fit une reception très-favorable, & lui rendit toutes ſortes d'honneurs. Il „ parla enſuite de l'Union à laquelle l'Empereur & quelques particuliers con- „ ſentirent. Mais, la plupart des Eccleſiaſtiques, des Religieux, & des Re- „ ligieuſes, n'y conſentirent point. Que, dis-je, la plûpart? Ce que j'ai „ reconnu des Religieuſes m'oblige d'écrire que perſonne n'y conſentit, & „ que l'Empereur feignit ſeulement d'y conſentir. Les Prêtres, les Dia- „ cres, les Eccleſiaſtiques, l'Empereur, & les Laïques, qui faiſoient ſem- „ blant de conſentir à l'Union, s'aſſemblerent dans l'Egliſe, pour y faire „ leurs prieres, & pour y celebrer les Saints Myſteres. Les Schiſmatiques „ coururent en même tems au Monaſtere de Pontocrator, & s'adreſſant à „ Gennadius, que l'on appelloit alors George Scholaire, ils lui dirent, Que „ ferons-nous? Comme il étoit enfermé dans ſa Cellule, il prit du papier, „ & écrivit ſon avis en ces termes: Miſerables Romains, pourquoi vous „ éloignez-vous de la verité, & pourquoi mettez-vous votre eſperance „ dans les Italiens, au lieu de la mettre en Dieu ? En perdant la foi, vous „ perdrez votre Ville. Aiez pitié de moi, Seigneur, je jure en votre pre- „ ſence, que je ſuis innocent de ce crime. Miſerables Citoïens, conſiderez „ ce que vous faites. Dans le même tems que vous renoncez à la Religion „ de vos Peres, & que vous embraſſez l'Impieté, vous ſubiſſez le joug de „ la ſervitude. Malheur à vous lorſque vous jugez. Quand il eut écrit ce- la.

(31) *Maimbourg, Hiſt. du Schiſme des Grecs, Liv. VI. 2. part. pag.* 294.

(32) *Choiſy, Hiſt. Eccl. Liv. XXII. Ch. VI. pag.* 164. 165.

(33) *Raynaldi, an.* 1451. §. 3.

„ la & quelque choſe de plus, il l'attacha à la porte de ſa Cellule, & ſe ren- An de J. C.
„ ferma dedans. Les Religieuſes, qui ſembloient ſurpaſſer les autres fide- 1451.
„ les par la Sainteté de leur vie & par la pureté de leur foi, ſuivant l'avis
„ de Gennadius & de leurs Directeurs Spirituels, & les Prêtres, & les Laï-
„ ques, condamnerent le Decret de l'Union, & prononcerent Anathême con-
„ tre ceux qui l'avoient approuvé, ou qui l'approuveroient. Le menu
„ peuple, en ſortant du Monaſtere, entra dans les tavernes, & tenant en leurs
„ mains des verres pleins de vin, ils condamnerent ceux qui conſentoient à
„ l'Union, & buvant en l'honneur de l'image de la Mere de Dieu, ils la
„ ſupplioient de prendre la protection de la Ville, & de la defendre contre
„ Mahomet, comme elle l'avoit autrefois défenduë contre Coſroës, &
„ contre le Cagan. *Nous n'avons que faire*, ajoutoient-ils, *du ſecours, ni de*
„ *l'Union des Latins. Loin de nous le Culte des Azimites.* Mais les Chrêtiens,
„ qui s'étoient aſſemblez dans la grande Egliſe, après avoir fait les prieres,
„ & avoir entendu un Diſcours du Cardinal, conſentirent à l'Union; à cet-
„ te condition neanmoins, que quand il auroit plû à Dieu de leur rendre la
„ Paix, & de les delivrer du danger qui les menaçoit, le Decret ſeroit
„ examiné par des perſonnes capables, & corrigé, ſi l'on le trouvoit à pro-
„ pos. Après cela, ils demeurerent d'accord, que l'on celebreroit dans la
„ grande Egliſe une Meſſe commune aux Italiens & aux Grecs, dans la-
„ quelle on feroit mention du Pape Nicolas & du Patriarche Gregoire qui
„ étoit alors en exil. Le 12. jour du mois de Decembre de l'an 6961. fut
„ choiſi pour cette ceremonie. Pluſieurs s'abſtinrent des Saints Dons qui
„ avoient été offerts dans la ceremonie de l'Union, & les rejetterent com-
„ me un ſacrifice impur & abominable. Le Cardinal, qui, étant Grec de
„ Nation, penetroit aiſement dans les replis les plus cachez du Cœur des
„ Grecs, & decouvroit leurs ruſes & leurs tromperies, ne faiſoit que de foi-
„ bles offices pour leur obtenir du ſecours. Ce qui eſt arrivé depuis a four-
„ ni au Pape une excuſe ſuffiſante de ce qu'il n'en a point donné, & le reſ-
„ te a été attribué à la volonté de Dieu, qui diſpoſe de tout pour le bien.
„ Mais le Peuple, farouche & intraitable, ennemi du bien, racine d'orgueil,
„ branche de vaine gloire, fleur de vanité, la lie de la Nation Greque qui
„ mepriſe toutes les autres, bien qu'elle merite d'être mepriſée plus que
„ nulle autre, contoit pour rien tout ce qui avoit été fait. Ceux, qui
„ avoient conſenti à l'Union, diſoient à ceux qui n'y avoient point conſenti:
„ *Attendez que nous voions ſi Dieu detruira ce grand Dragon qui veut engloutir*
„ *notre Ville, & alors vous connoîtrez ſi nous nous ſommes unis avec des Azimi-*
„ *tes.* Pendant que ces miſerables tenoient ces Diſcours & autres ſembla-
„ bles, ils ne ſongeoient pas que la Ville ſeroit reduite ſous la Puiſſance de
„ l'ennemi, & que leur nom ſeroit effacé de la Memoire des hommes, à
„ cauſe du Serment avec lequel ils avoient juré l'Union des Egliſes dans le
„ Concile de Lion ſous le premier des Paleologues, & dans le Con-
„ cile de Florence ſous le dernier de ces mêmes Paleologues, & dans

An de J.C. 1451.

„ la derniere Messe, avec des imprécations faites au nom de la Très-Sainte „ Trinité (34). „

Bulle de Nicolas V. en faveur de la Maison de Savoie.

Quittons l'Orient, où nous retournerons dans la suite, pour parler d'une Bulle très-importante que Nicolas V. donna cette année 1451. le 4. de Janvier, en faveur de la Maison de Savoye. Ce Pontife, voulant marquer à cette Maison combien il étoit reconnoissant du sacrifice qu'Amedée VIII. élû Pape par le Concile de Bâle, lui avoit fait de la Thiare, accorda une Bulle en faveur de Louis, Fils & Successeur d'Amedée dans ses Etats, par la quelle il promet à ce Prince : „ Que tant que lui & ses Sujets persevereroient dans „ l'Obéïssance qu'il avoit temoignée jusqu'alors à sa Personne & au St. Sie- „ ge, il ne pourvoiroit aucune Eglise Metropolitaine, Cathedrale, ni au- „ cune Dignité Abbatiale, reservées à la Disposition du Pape, dans les „ Etats du Duc, sans être premierement informé de l'intention du Duc, „ & avoir son consentement par raport aux Personnes propres à remplir ces „ Places, ou ces Dignitez; soit de quelle personne on devra la pourvoir: „ Que de plus il ne confereroit aucune Dignité de celles qui sont les plus „ considerables après les Episcopales, ni Prieurez conventuels, ou autre- „ ment reservés à sa Disposition, qu'à des Personnes capables des Etats du „ Duc, ou qui lui seront agréables, & qu'il aggréera, si elles sont ori- „ ginaires de quelque autre Etat; & que quant aux Prieurés de Talloire, „ Ripaille, & Novalese, & à la Prevôté de St. Bernard, situés sur la „ Frontiere de ses Etats, il ne les confereroit non plus qu'après avoir sçu „ de même premierement l'intention du Duc par raport aux Personnes à „ qui ils doivent être donnés; afin qu'aucune Promotion, de quelque Per- „ sonne que ce soit, au Gouvernement de quelque Eglise ou Monastere, & „ aucune Provision, de quelque Dignité que ce soit, ne puisse causer au- „ cun préjudice aux Etats du Duc, & qu'il n'ait à craindre, par cet en- „ droit, aucun malheur intestin: annullant par-là toutes Provisions à ce „ contraires, qui pourroient être faites, sous quelque pretexte que ce soit, „ & declarant aussi de nul effet toutes les Censures par lesquelles on vou- „ droit contrevenir à ce que dessus. „ Ctte Bulle, qui a été depuis près de trois Siecles le sujet d'un grand nombre de Contestations entre la Cour de Rome & les Ducs de Savoye, vient d'être publiée en Langue Originale à Turin, dans les Preuves d'une Relation Italienne de l'état de ces mêmes Differents lorsque Benoit XIII. fut élevé au Souverain Pontificat (35). A l'heure que j'écris, ces Differends son extrémement echauffez; & tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en Europe admirent, louent, & approuvent la fermeté du Roi de Sardaigne à soutenir ses Droits. Dieu vueille qu'il ne soit pas obligé de se relâcher! (*)

Ce qui arriva de plus memorable en 1451. est le Voiage de l'Empereur Fre-

(34) *Ducas, Ch.* 36.

(35) *Relazione Istorica delle Vertenze pendenti tra la Corte di Roma, è quella del Re di Sardagna, &c. fol* 1731. *Voyez aussi Bibliot. Ital. tom.* 9. *pag.* 97. *&c.*

(*) Cette Remarque est ajoutée en 1732.

Fréderic III. en Italie. Ce Prince étoit accompagné dans ce Voiage de la plus belle Nobleſſe de Boheme. Les Italiens n'avoient pas aſſez d'yeux pour regarder ces nouveaux hôtes. Il avoit envoié devant Albert Duc d'Autriche avec un beau Corps de Cavalerie. L'Italie ſe trouva fort partagée au bruit de ſon arrivée. Ceux qui étoient à leur aiſe, craignant quelque changement, n'étoient pas d'avis qu'on lui ouvrit les Portes de l'Italie. Les autres, opprimez par des Tyrans, & eſperant leur delivrance par les armes & par l'autorité de l'Empereur, ſoupiroient après lui comme après leur Liberateur. Les premiers tacherent de donner des ombrages au Pape. Ils lui repreſentoient, que Fréderic, jeune, puiſſant, ambitieux, allié avec Alfonſe Roi d'Arragon & de Naples ſon Oncle, n'avoit d'autre vuë que d'envahir l'Italie, où il y avoit quantité de mécontens, d'opprimer le Clergé, & de ſe rendre Maître de Rome. On lui alleguoit même des Propheties dont l'une portoit que Frederic III. s'empareroit de Rome. L'autre, que dans le mois de Mars, le Pape Nicolas mourroit, ou ſeroit fait Priſonnier. Le Pape étoit fort combattu entre ces terreurs, & l'envie qu'il avoit de ne pas mourir ſans avoir eu la gloire de couronner un Empereur. La crainte l'emporta neanmoins ſur cette ambition. Il donna donc ordre à un de ſes Secretaires, qui alloit en Allemagne pour d'autres affaires, de repreſenter, comme il avoit deja fait, à l'Empereur, qu'il feroit beaucoup mieux de ne pas venir en Italie en hyver, ſaiſon où l'on manquoit de tout, & où les chemins étoient impraticables, & d'attendre l'été; quoique l'année precedente, il eut été d'un avis tout contraire. En même tems, le Pape ecrivit à Æneas Sylvius, qui étoit alors à Sienne, de venir à Rome, pour s'entretenir avec lui touchant l'arrivée de l'Empereur. Il repondit, qu'il avoit ordre de recevoir l'Imperatrice au Port de Talamone dans la Toſcane, & de la conduire à Sienne, d'où il iroit à Rome. Cependant, il y avoit des Allemans dans cette Capitale, qui donnoient avis à Æneas de tout ce qui s'y paſſoit, ſur-tout des Allarmes du Pape & de la Demarche qu'il avoit faite. C'eſt ce qui l'obligea à ecrire au Pape une Lettre très-vive, très-forte, & très-hardie, pour lui reprocher ſon inconſtance & ſa mauvaiſe-foi, diſſiper ſes terreurs paniques, & même le menacer, s'il differoit le moins du Monde le Couronnement de l'Empereur. Æneas ecrivit en même tems à l'Empereur de n'avoir nul egard aux Remontrances du Pape, & d'aller inceſſamment à Rome, de peur que s'il tardoit davantage il n'y eut plus de retour. Le Pape lui-même, quoique mécontent des Lettres d'Æneas, prit le parti de conſentir à recevoir l'Emreur auſſitôt qu'il voudroit, & lui en ecrivit lui-même dans les termes les plus obligeants & les plus empreſſez. L'Empereur fut reçu dans toutes les Villes d'Italie avec les Acclamations publiques. Il reçut à Florence deux Cardinaux que le Pape lui envoioit pour le conduire à Rome. Il reçut à Sienne l'Imperatrice Eleonor. L'Hiſtoire dit, que pendant le ſejour que l'Empereur fit en cette Ville, les Legats du Pape le preſſoient beaucoup de prêter à ſa Sainteté le Serment inſeré dans les Clementi-

An de J.C. 1452.

L'Empereur va en Italie pour y être couronné.

An de J.C. 1452.

nes (36), avant que d'entrer dans le Patrimoine de St. Pierre, prétendant que c'étoit l'ancienne coutume. Mais, Æneas Sylvius n'en croioit rien. Voici mot à mot ce qu'il dit: „ Je n'ai trouvé nulle part, qu'aucun Empereur ait prêté ce Serment, si ce n'est peut-être Charles IV. & Sigismond son Fils. „ Henri VII. nia d'avoir prêté Serment de fidelité au Pape, & on dit que „ c'est pour cela que se fit la Clementine. Louis de Baviere ne voulut „ pas le prêter, & il fut couronné par le Prefet de Rome au refus du Pape. On ne trouve point que les Predecesseurs de Charlemagne aient „ prêté ce Serment; mais, après lui, les Decrets des Papes nous apprennent „ que Louis I. & les Ottons ont juré. Cependant, ajoute Æneas, notre „ Fréderic, quoiqu'il trouvât cette Prétension fort etrange, voulut obéir „ en cela au Souverain Pontife, comme au Vicaire de Jesus-Christ (37).„ L'Empereur fit à Rome une Entrée magnifique, & il fut gracieusement reçu par le Pape. Le lendemain, on parla du Couronnement. Comme l'anniversaire de celui du Pape approchoit, il proposa d'attendre ce jour-là, pour couronner l'Empereur, afin d'en faire tous les ans une festivité commune. L'Empereur y consentit, quoiqu'il lui fit de la peine de demeurer jusqu'à ce tems-là sans rien faire. Cet intervalle fut emploié à visiter les beaux Edifices de Rome. Æneas Sylvius, qui dit que l'Empereur s'entendoit fort bien en Architecture, raporte qu'il trouva que les Edifices modernes de Nicolas surpassoient les siens en goût & en beauté. Quand il eut tout visité, il alla trouver le Pape, pour avoir quelque Conference avec lui sur les Affaires d'Autriche, ne doutant point qu'on ne l'eut prevenu contre lui. Voici la substance du Discours que l'Empereur tint là-dessus à ce Pontife: „ 1. Que c'étoit une ancienne coutume de la Maison d'Autriche, dont lui & Ladislas étoient sortis, que les Pupilles, leurs Thresors, leurs Domaines, & ce qu'ils ont de plus précieux, soient remis „ entre les mains des Ainez de la Maison, jusqu'à l'age de Puberté. „ 2. Qu'Albert son Oncle & son Predecesseur dans l'Empire étant „ mort depuis douze ans, & aiant laissé sa femme enceinte de Ladislas, „ dès que les Autrichiens apprirent sa mort, ils lui remirent à lui „ Fréderic le Gouvernement de l'Autriche, comme à l'ainé, comptant „ que, si la Reine avoit un Enfant Male, la tutelle lui en appartenoit, „ au lieu que si elle avoit une Fille, la Province seroit devoluë à lui & „ à son Frere. 3. Que la Reine aiant eu un Fils elle le fit couronner „ d'abord Roi de Hongrie; mais que, comme elle ne se trouvoit „ pas en état de tenir tête aux Autrichiens, qui avoient appellé de Pologne un autre Prince, elle le lui avoit remis entre les mains, & „ qu'il l'avoit gardé jusqu'alors. 4. Qu'il avoit gouverné l'Autriche avec „ toute sorte d'Integrité, accordé des Fiefs, établi des Magistrats, muni les Forts, chassé les ennemis, & payé de son propre fonds, dès le „ commencement de son Administration, 70. mille Ecus d'Or, qui „ étoient dûs aux soldats. En un mot, qu'il les avoit traités comme ses En-

(36) *Clement, Lib. II. Tit. 9.* (37) *Vita Frid. III. p. m.* 133.

„ Enfans & ſes Freres; mais, que des ingrats, qui lui avoient fait ſerment de fidelité juſqu'à l'age de Puberté de leur Prince, aiant appris qu'il alloit en Italie, ont conſpiré contre lui, pour lui ôter le Gouvernement de l'Autriche, & la Tutelle de leur Maître, avant le tems. Quant à ce qu'ils diſent, ajoute-t'il, que je l'ai mené en Italie pour le faire mourir, je n'ai pas beſoin de me purger là-deſſus. Je ſuis entré en Italie en hyver, ſaiſon où l'air y eſt plus ſain qu'en Allemagne. Si j'avois voulu m'en défaire, j'en aurois eu aſſez de moïens depuis onze ans. Les Hongrois jugent des autres par eux-mêmes. Ils ſont en poſſeſſion de tuer leurs Rois Enfans & hommes faits. Au contraire, je lui ai toujours ſouhaité une longue vie. Nous ne ſommes que quatre de la Maiſon d'Autriche; & chacun de nous eſt aſſez puiſſant, pour ne rien envier à l'autre. Nous manquerons plutôt aux Domaines, que les Domaines ne nous manqueront. Mais, j'ai crû qu'il ſeroit avantageux à cet Enfant de voir Rome, de connoître les mœurs d'Italie, d'entendre les Grands hommes, de contempler Votre Sainteté & ſon ſacré Senat, afin de s'en ſouvenir quand il ſeroit plus avancé en âge. Votre Sainteté y eſt elle-même intereſſée; puiſque, pour conjurer contre moi, ils prennent le tems que je vais la viſiter, pour prendre la Couronne Imperiale, & pour deliberer ſur les Affaires de la Chrêtienté. Deployez donc contre eux votre Autorité. Frappez du glaive ſpirituel, pendant que j'emploierai le temporel, pour dompter ces Rebelles. „ Ce Diſcours produiſit ſon effet. Le Pape, regardant la Cauſe de l'Empire & celle de l'Egliſe comme une Cauſe commune, promit d'envoïer en Autriche, & de menacer les Autrichiens de les excommunier, ſi dans 40. jours ils ne ſe rangeoient à leur devoir. Mais, en même tems, il l'animoit avec la même ardeur qu'auroit pû faire un General d'Armée, à les pouſſer à bout, ſans nul quartier. *A quoi ſervira cela*, diſoit-il, *ſi vous vous tenez les bras croiſez, & ſi nous ne joignons nos Epées? Des gens, qui ont violé la foi jurée, craindront-ils les Cenſures de l'Egliſe? Quand on ne croit point de Ciel, on ne le craint pas. On bâtiſe les Autrichiens quand ils ſont Enfans; mais, quand ils ſont hommes, ils ſe mocquent du Batême, & ont regret à l'eau qu'on y a emploiée* (38). An de J.C. 1452.

Couronnement de l'Empereur.

Après cette Affaire, l'Empereur en mit une autre ſur le tapis. François Sforce, alors Duc de Milan, l'avoit invité à venir prendre la Couronne de Fer à Milan. Mais l'Empereur, qui ne ſe fioit pas trop à lui, s'en etoit excuſé. Il propoſa donc au Pape de la lui donner à Rome de la Plenitude de ſa Puiſſance. Le Pape trouvoit l'Affaire delicate, parce que Sforce, à qui ce Droit appartenoit, étoit un homme redoutable au Siege de Rome. Cependant, aiant conſulté là-deſſus les Cardinaux, ils jugerent à propos de ne rien refuſer à Frideric; & il fut en effet couronné à Rome Roi de Lombardie, au grand regret des Ambaſſadeurs Milanois, qui s'en plaignirent hautement (39). J'écarte le detail des Ceremonies qui ſe pratiquerent en cette occa-

(38) *Æneas Sylvius, ubi ſupr. p.* 151.

(39) *Æneas Sylvius, ubi ſupr.*

An de J.C. 1452.

occaſion. On peut conſulter Aeneas Sylvius, qui nous apprend encore, que, pendant la Ceremonie, la Mitre penſa tomber de la tête du Pape, ce qu'on prit à mauvais augure.

Ligue contre l'Empereur.

Les Autrichiens, les Moraves, & les Hongrois firent publiquement une Ligue contre l'Empereur, & la notifierent de tous côtés. Ils envoierent des Ambaſſadeurs à Frideric III, qui ne voulut pas leur donner audience; & ils tirerent du jeune Ladiſlas une Lettre au Pape, que ces Ambaſſadeurs porterent à Sa Sainteté. Mais l'Hiſtoire dit, qu'ils furent mal reçus à Rome. Le Pape, ne voulant rien relâcher de ſes Droits, ne voulut pas non plus demordre de ſon Excommunication, & les renvoia comme des Rebelles; ajoutant neanmoins, qu'à l'égard de Ladiſlas, il l'appuieroit dans tout ce qui ſeroit juſte. Dès que les Ambaſſadeurs d'Autriche eurent apporté la Réponſe du Pape, on ſe prépara tout à fait à la Guerre. Ils emprunterent pour cela de l'argent de Louis Duc de Baviere, à qui ils engagerent une bonne partie de l'Autriche. On diſoit même que ce Duc s'étoit ligué avec eux, auſſi bien qu'Albert de Brandebourg (40).

Bulles du Pape contre les Autrichiens.

On apporta les Bulles du Pape à Saltzbourg, a Vienne, à Paſſaw, & à Olmutz, par leſquelles les Autrichiens étoient menacez d'Anathêmes, ſi, dans 40. jours, ils ne rendoient l'Adminiſtration de l'Autriche à l'Empereur. Ces Bulles ne purent être affichées nulle part. L'Archevêque de Saltzbourg, Legat né du Pape & Primat de la Germanie, ne jugea pas à propos de les recevoir, croiant pouvoir mieux accomoder ce Démêlé en ne prenant point de parti. Les Chanoines de Paſſaw, liguez avec les Autrichiens, arracherent les Bulles des mains du Porteur, & ne voulurent point les reſtituer, accompagnant leur refus d'injures contre le Pape, qu'ils traitoient d'homme de neant, & contre l'Empereur qu'ils traitoient de faineant & de lâche. Il en fut de même à Olmutz. Les Autrichiens arrêterent celui qui devoit afficher les Bulles, & lui firent mille inſultes. Aiant enſuite aſſemblé leurs Docteurs, ils appellerent au Pape mieux informé, ou à un Concile Oecumenique, ou enfin à l'Egliſe Univerſelle. L'Acte d'Appel fut affiché à Vienne, & publié à Saltzbourg. Pour la Bulle, elle fut publiée à Neuſtadt.

Les Autrichiens ſe dechainent contre le Pape & contre l'Empereur.

L'Empereur avoit cité les Rebelles à comparoître devant lui. Les Autrichiens, irritez de cette citation & de l'excommunication du Pape, ſe dechainoient contre l'un & l'autre avec fureur. Ils diſoient entr'autres choſes, que Nicolas V, aiant été élû contre les Decrets du Concile de Baſle, n'étoit point Pape, & que Felix le devroit être. Que Frideric avoit mal à propos tiré de Baſle le Concile qui y étoit aſſemblé; qu'il avoit aſſiſté Eugene depoſé par ce Concile; que c'étoit par ſon moïen, que Nicolas V. avoit envahi la Chaire de St. Pierre, & que ni le Pape, ni l'Empereur, n'étoient legitimement revêtus de ces Dignitez. Qu'il y auroit bien-tôt un Concile où l'on reprimeroit la temerité d'un Pape qui s'ingeroit dans des Affaires

(40) *Lenfant, Hiſt. de la Guer. des Huſſites, Liv. XXIV. pag.* 288. 289. *Part.* 2.

faires ſeculieres, au préjudice du Roi de Hongrie: qu'ils vouloient ſe joindre aux François, & celebrer un Concile avec eux. On ne ſe bornoit pas à ces Diſcours. Il couroit des Ecrits qui ne pouvoient qu'aigrir les Eſprits. Mais, malgré l'irritation reciproque, tout ſe borna en 1452. à quelques hoſtilitez, & à ſe prendre quelques Forts de part & d'autre (41). An de J.C. 1453.

Je ne dirai rien des Evenemens Militaires qui ſignalerent le Siege de Conſtantinople: il ſuffira de dire, qu'elle fut priſe d'aſſaut le 29. de Mai 1453. par Mahomet II. & ſubit ainſi le joug Ottoman. Les Grecs avoient imploré le ſecours du Pape avec cris & larmes; mais, c'étoit parler à un Rocher, & vouloir l'amollir. „ A qui devons-nous attribuer la perte de cette grande „ & puiſſante Ville & de tout l'Empire Grec, qu'à la malice & à la perfidie „ de la Cour Romaine, qui aima mieux voir perir le bras droit de la Chré- „ tienté, que de le ſouffrir dans la Liberté. Maudite & execrable Ambi- „ tion, qui a pû ſacrifier ainſi à ſes interêts le Sang même de Jeſus-Chriſt, „ & trahir lâchement des Chrêtiens qu'elle pouvoit facilement ſecou- „ rir (42)! „ Le Cardinal Iſidore de Theſſalonique, qui ſe trouvoit alors à Conſtantinople, en qualité de Legat du Pape, courut riſque de la vie; mais, il n'echapa pas la priſon dans cette occaſion. Quand les Turcs furent Maîtres de la Place, ils chercherent le Legat pour le maſſacrer. Il ſe ſauva de leurs mains, en prenant les habits d'un homme mort, & revêtant le cadavre des ſiens. Les Turcs y furent trompés. A la vuë de ce Cadavre revêtu Sacerdotalement, ils jetterent de grands cris de joye, & firent attacher ſa tête couverte d'un bonnet rouge à une Lance avec ces mots: *C'eſt la tête du Cardinal Ruſſe.* Cependant, le Cardinal fut pris; &, n'étant pas connu pour ce qu'il étoit, on le traita en Eſclave. Il ſe racheta pour une mediocre ſomme, & retourna à Rome (43). La premiere fureur du Soldat étant aſſouvie, Mahomet ſe montra fort favorable aux Chrêtiens. Priſe de Conſtantinople par Mahomet II.

La perte de Conſtantinople ne pouvoit que cauſer beaucoup de chagrin & d'inquietude aux Princes Chrêtiens, particulierement à ceux que la Conquête du Sultan touchoit de plus près. Æneas Sylvius parut fort zelé en cette occaſion. Le 21. de Juillet, il écrivit à Nicolas, Cardinal de St. Pierre, afin d'engager le Pape & tout le College des Cardinaux à n'épargner ni ſoins, ni depenſes, ni argent pour remedier au mal, à convoquer les Rois & les Princes en quelque lieu, pour repreſenter les grands dommages que la Religion ſouffroit: de quelle conſequence il étoit de chercher les moïens d'y pourvoir, d'établir une paix ſolide entre les Princes Chrêtiens, de prêcher par-tout la Croiſade, enfin de ne rien negliger pour chaſſer du ſein de l'Egliſe le plus cruel de ſes ennemis (44). Il écrivit en même tems au Pape, pour lui repreſenter, que la perte de Conſtantinople l'intereſſoit plus Æneas Sylvius exhorte les Princes à la Guerre contre les Turcs.

(41) *Lenfant ubi ſupr.*

(42) *Heydegger; Hiſt. Papat. Ætat 5. pag.* 254, 1. *part. de la traduction.*

(43) *Æneas Sylvius, Europa, pag.* 247. *Eggs. Purpura Docta, Lib 3. pag.* 105. 112.

(44) *Æneas Sylvius, Epiſt.* 155. & 105.

An de J.C. 1453.

plus que perſonne, & nuiroit beaucoup à ſa reputation, s'il ne faiſoit ſes efforts, pour en chaſſer le Turc, & recouvrer cette Ville.

Conjuration formée contre le Pape.

Cette même année, le Pape diſſipa une Conjuration formée contre lui & dans laquelle il penſa perir. Dès le commencement de ſon Pontificat, il avoit relegué à Boulogne un certain Etienne Porcario, qui ſembloit vouloir troubler l'Etat de l'Egliſe, à condition qu'il ſe preſenteroit tous les jours au Cardinal Beſſarion qui en étoit Gouverneur. Mais ce Porcario, aiant feint d'être malade, pour mieux tromper le Cardinal, retourna ſecretement à Rome, ſur l'avis que les Conjurez lui donnerent; afin que prenant les armes, ils excitaſſent le Peuple Romain à ſe ſaiſir du Pape & des Cardinaux à l'heure même qu'il celebreroit la Meſſe le jour des Rois dans l'Egliſe de St. Paul, & par-là ſe mettre en Liberté. Il avoit préparé une chaîne d'or pour lier le Pape, ne voulant pas qu'on le fit mourir juſqu'à ce qu'on ſe fût emparé du Château St. Ange. Sur l'avis que le Pape eut de tout ce complot, on chercha exactement Porcario dans Rome, parce qu'on ſavoit qu'il étoit parti de Boulogne, & on le trouva enfermé dans un coffre. On l'arrêta, & ſur ſa propre confeſſion, on lui fit ſon Procès, & on le condamna à être pendu ſur les Murailles du Château St. Ange: ſes Complices furent auſſi arrêtez dans la Maiſon où ils s'étoient aſſemblez & furent punis du même ſupplice, les uns dans le même lieu, les autres au Capitole. Il n'y eut qu'un nommé Baptiſte Sciecra, qui, ſe faiſant jour l'epée à la main à travers les Troupes du Pape, prit la fuite & ſe ſauva, ſans qu'on pût l'attraper (45).

Le Prince Henri de Caſtille repudie ſa femme.

Ce fut auſſi cette année, que le Prince Henri de Caſtille repudia Blanche ſon Epouſe, comme ſi elle eut été renduë ſterile par des ſortileges & des enchantemens. Ce fut le prétexte apparent de ſon divorce. Mais, en effet, elle portoit la peine du crime d'autrui, & fut punie pour l'incontinence & les amours illegitimes du Prince ſon Epoux. Le Roi avoit ſouvent taché de le ramener a la raiſon, & de le corriger de ce vice, qu'il commettoit contre les regles & les voyes ordinaires de la nature. On le croioit à demi-impuiſſant, & incapable d'avoir commerce avec une Vierge, ce qui avoit été confirmé par pluſieurs experiences. Louis Acunha, Evêque de Segovie, Vicaire du Cardinal Jean Cervante, prononça la Sentence de Divorce, qui fut confirmée dans ſuite par l'Archevêque de Tolede, du conſentement du Pape Nicolas V. qui lui envoia un Bref exprès ſur ce ſujet. Blanche fut ainſi renvoiée, & le Prince Henri ſon Epoux ſe remaria incontinent après; ce qui ſurprit tout le Monde; car il étoit de la bienſeance qu'il gardât quelque tems le celibat (46).

Le Pape Nicolas ne veut point approuver le mariage du Comte de Douglas.

En Ecoſſe, le Comte de Douglas avoit epouſé contre toutes les Regles la femme de ſon frere, que le Roi avoit tué de ſa propre main, à cauſe de ſes excès, & de ſon inſolence. Le Comte demanda au Pape l'approbation de ce Mariage, pour retenir les biens de ſon Frere dans ſa Famille. Mais le Roi

(45) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXII. pag.* 584.

(46) *Bellegarde, Hiſt. gener d'Eſpag. tom. IV. pag.* 114. 115.

Roi d'Ecoſſe envoia des Deputez à Rome, qui empêcherent le Pape de conſentir à cette Union criminelle (47). An de J.C. 1454.

Il y avoit deja trois ans, que la Guerre étoit allumée en Italie à cette occaſion. François Sforce, après avoir ſubjugué les Milanois, voulut faire la Guerre aux Venitiens, pour les obliger à reſtituer une Partie de ce Duché qu'ils retenoient encore. Les Florentins le favoriſoient ſous main, après avoir conclu un Traité de Ligue offenſive & defenſive, qui donna de l'inquietude aux Venitiens, leſquels rompirent d'abord tout commerce avec les Florentins, & les ecarterent de leurs Frontieres. Le Roi d'Arragon fut ſollicité d'entrer en cette Ligue, par le Miniſtere & la Negociation de Leonel, Marquis de Ferrare, l'aſſurant que s'il vouloit faire la Guerre aux Florentins dans leur Païs, il ſeroit fort aiſé d'inſulter Sforce juſques dans le Centre du Milanez. Ce Traité d'Alliance étant conclu, Guillaume Marquis de Monferrat marcha vers les Frontieres d'Alexandrie, à la tête de quatre mille chevaux & de deux mille fantaſſins à la ſolde du Roi d'Arragon. Ferdinand ſon fils, pour repandre en même tems plus de terreur parmi les ennemis, eut ordre de ſe jetter dans le Païs des Florentins avec ſix mille chevaux & deux mille fantaſſins, aiant ſous lui pour ſes Generaux le Prince des Urſins & le Comte d'Urbin, qui prirent pluſieurs Places, & firent de grands ravages de tous côtés. François Sforce appella de France à ſon ſecours René d'Anjou, en lui donnant l'eſperance d'aller porter la Guerre dans le Roiaume de Naples, quand la Guerre Ciſalpine ſeroit finie. Ce Prince aborda à Genes avec deux Vaiſſeaux ſeulement. Le mauvais état de ſa Cour, & le peu de gens dont il étoit accompagné, commencerent à inſpirer du mepris pour ſa perſonne. De legeres circonſtances peuvent changer dans un moment la face des plus grandes affaires. Louis Dauphin de France, qui fut dans la ſuite le Roi Louis XI, conduiſit quelques Troupes de Terre juſques à Aſti. L'empreſſement des François, qui avoient entrepris ce voiage avec aſſez de joie, ſe rallentit en peu de tems: car au bout de trois mois ils retournerent en leur Païs, ſans que l'on ait pû demêler les raiſons d'un depart ſi précipité. Ils accuſoient le peu de talens du Duc René d'Anjou, qu'ils croioient abſolument incapable de regner. Les affaires étoient dans une ſituation très-facheuſe. Les Peuples d'Inſubrie & de Florence, abandonnez de leurs Alliez, paroiſſoient hors d'état de pouvoir reſiſter à leurs ennemis. Le malheur d'autrui leur fut favorable, & les ſauva. La nouvelle de la priſe de Conſtantinople etonna tous les Chrêtiens, & les anima à ſe reconcilier & à ſe réunir contre leur ennemi commun. Car Mahomet II, devenu plus fier par ſes Victoires, menaçoit de venir fondre ſur l'Italie avec toutes les forces de l'Empire Ottoman. Cette crainte obligea les fideles d'etouffer les Diſcordes civiles, pour ſe mettre en état de lui reſiſter. Simon Camerin, Religieux de l'Ordre de St. Auguſtin, homme plus prudent & plus zelé que ſçavant, parcourant avec un zele infatigable tous les Etats d'Italie, eut enfin le bon-

Etat de l'Italie.

(47) *Hector Boeth. Scot. Hiſt. liv.* 18.

An de J. C. 1454. bonheur de faire la Paix entre les Venitiens, les Florentins, & les Peuples de l'Insubrie. Le Roi d'Arragon eut du chagrin que ce Traité eut été fait à son insçu, & sans sa participation. Il accusoit les Venitiens d'Inconstance & d'Infidelité, & rappella auprès de lui à Naples le Prince Ferdinand son fils. On n'oublia rien pour appaiser le depit de ce Prince, qui pouvoit être d'un grand secours dans la Cause commune, & dans la Guerre contre les Infideles. On lui envoia des Ambassadeurs à ce sujet, pour lui representer qu'il devoit en cette Occasion sacrifier son chagrin & ses interêts particuliers au bien commun de toute l'Eglise (48).

Discours de Capranico au Roi d'Arragon.

Pour achever d'ébranler ce Prince, dont les inclinations étoient naturellement portées à la pieté, le Pape lui envoia le Cardinal Dominique Capranico, Prelat de grande erudition, & d'une Probité toute singuliere. Il lui dit de la part du Pontife, qu'on lui demandoit une chose aisée: la Paix, qui lui feroit beaucoup d'honneur, & qui étoit absolument nécessaire à la Chrêtienté dans la circonstance des Affaires. „ La Prise de Constantinople, „ ajouta-t'il, est une tache honteuse aux Chrêtiens, & une playe qui „ seignera long-tems. En voulant préferer leurs interêts particuliers au „ bien de la Cause commune, ils ont, pour ainsi dire, laissé arracher un „ œil du Corps de l'Eglise. Les malheurs, qui nous sont arrivez par nos „ discordes civiles, pourront peut-être se reparer par notre bonne in„ telligence, & par une Paix solide & durable entre tous les Princes „ Chrêtiens. Il n'y a point d'autre remede à nos maux. L'ennemi im„ placable du nom Chrêtien, ce Barbare & ce fier Vainqueur, insulte à „ nos calamitez. Il a ravagé les plus belles Provinces de l'Orient. Il a „ porté le feu par-tout. Cette fameuse Ville de Constantinople a été „ dans un moment detruite & devorée par les flammes. Les Meres de „ famille avec leurs jeunes filles ont été condamnées à une triste & hon„ teuse captivité. La Sainteté des Temples a été profanée par les Infide„ les. Tous ces spectacles d'horreur doivent nous animer à la vangeance. „ Mais, que dis-je? Ces Barbares prétendent pousser leurs Conquêtes en„ core plus loin, & jusques dans le coeur de l'Italie. Ils se vantent de „ reduire bientôt sous leur Puissance Rome même, la Capitale & le Siege „ principal de la Religion. S'ils peuvent executer leur dessein, ils ne „ borneront pas leurs Conquêtes à l'Italie seulement; ils passeront bientôt „ les Alpes, & subjugueront les autres Provinces de l'Occident, si vous ne „ vous mettez de bonne heure en état de resister à leurs Entreprises. Vous „ voiez avec etonnemenent l'Empire des Grecs renversé de fond en com„ ble. Leur vaste Ambition les pousse à detruire tout le reste du Christi„ anisme, que ces Barbares regardent avec horreur. Les Scythes, les „ Africains, Peuples nombreux, agguerris & endurcis aux fatigues de la „ Guerre, suivent les Enseignes des Othomans. Ces Nations formida„ bles par leur nombre & par leurs cruautez ne doivent-elles pas exciter tous

(48) *Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. pag.* 119. *&c.*

„ tous les Chrêtiens à ſe liguer enſemble, pour s'oppoſer à leurs Conquêtes & à leurs ravages, pour ſecourir la Patrie, la Religion, & le reſte du Chriſtianiſme? On a beſoin dans cette Entrepriſe d'un Chef de reputation, qui ſe charge de tout le poids de cette Guerre. C'eſt ſur vous, grand Roi, que toute l'Italie a les yeux attachez. Vos propres interêts vous y engagent perſonnellement. Vos Côtes & vos Etats maritimes ſeront les premiers expoſez aux inſultes des ennemis. Vos rares qualitez, votre Prudence, la force de votre Eſprit, l'autorité dont vous êtes revêtu, votre grande experience dans l'Art Militaire, le bonheur continuel qui accompagne vos Armes, font naître à tout le Monde l'eſperance d'un heureux ſuccès de cette Guerre, ſi vous voulez vous en charger. Songez à la gloire que Charlemagne, Godefroi de Bouillon, l'Empereur Sigiſmond, le grand Hunniade, ont acquiſe en combattant les Infideles. C'eſt en marchant ſur les traces de ces Heros, que vous acquererez un nom immortel ſur la Terre & une gloire eternelle dans le Ciel. C'eſt pour concourir avec vous dans cette glorieuſe Entrepriſe, que tant de Princes & de Peuples viennent de mettre bas les Armes de concert, etouffant leurs haines perſonnelles & renonçant à leurs interêts particuliers, pour combattre l'ennemi commun. Tous leurs Ambaſſadeurs, qui ſont en votre Cour, vous parlent par ma voix, & je ne ſuis que l'interprete de leurs ſentimens. Le Saint Pontife Nicolas vous fait la même priere, les larmes aux yeux. A peine peut-il ſurvivre ni réſiſter à la douleur dont il ſe ſent le coeur preſſé. Cette ſeule eſperance le ſoutient, qu'après avoir établi & aſſuré la Paix d'Italie, vous vous joindrez aux autres Princes de l'Europe, pour repouſſer les efforts des Infideles. „

An de J.C. 1454.

Ce Diſcours, prononcé avec zele, toucha le Roi d'Arragon. Il repondit modeſtement, qu'on ne pouvoit pas lui reprocher d'avoir commencé la Guerre, & qu'il ne tiendroit pas à lui que la Paix ne ſe conclût inceſſamment: qu'il ne faiſoit la Guerre que pour parvenir à la Paix; & qu'il n'avoit pas accoutumé de ſe prévaloir & de profiter de la Paix, pour ſe diſpoſer à la Guerre. *Je correſpondrai de ma part avec zele*, dit-il, *aux vœux de toute l'Italie. J'excuſe en faveur de la Cauſe commune la Ligue qui a été faite à mon inſçu. Je reſpecte, comme je dois, l'Autorité du Souverain Pontife, & j'acquieſce de bon cœur aux deſirs de tous les Chrêtiens. Je m'offre à être le Chef ou l'Aſſocié, comme l'on voudra, dans cette Entrepriſe* (49).

Reponſe du Roi d'Arragon.

Enfin, le Moine Simon, & le Cardinal Capranico, conclurent un Traité de Paix & d'Union pour 25. ans entre les Venitiens, François Sforce Duc de Milan, & les Florentins. En voici les Conditions, telles que Mr. l'Abbé de Bellegarde les rapporte dans ſon *Hiſtoire Generale d'Eſpagne* (50): 1. La Confederation entre les Princes d'Italie & le Roi Alfonſe, pour le bien & le repos de leurs Etats, & pour s'oppoſer aux Entrepriſes & aux Invaſions des Turcs, continuera, ſans interruption, pendant 25. ans, & même da-

Traité d'Union entre les Puiſſances d'Italie contre les Turcs.

(49) *Ub ſupr.*

(50) *Tom. IV. pag.* 126.

An de J.C. 1454.

davantage, ſi tous les Alliez le jugent à propos. 2. Si quelque ennemi, ſoit Italien, ou Etranger, attaque pendant ce tems-là quelqu'un des Alliez, on le defendra à frais communs. 3. Le Roi Alfonſe, les Venitiens, & le Duc de Milan, fourniront pour cela chacun huit mille hommes de pied & quatre mille chevaux. 4. Les Florentins auront toûjours ſur pied cinq mille Cavaliers & deux mille Fantaſſins. 5. Chaque Prince payera & entretiendra ſes troupes à ſes depens. 6. Si quelque ennemi faiſoit la Guerre aux Alliez, ils ne pourront point conclure de Paix en particulier, mais ſeulement du conſentement de toute la Ligue. 7. Chaque Prince donnera aux Aſſociez les Denrées & les Proviſions de Guerre & de bouche, pour le même Prix qu'il les vend à ſes propres ſujets. 8. Si quelqu'un des Alliez declaroit la Guerre à ſon Ennemi, la Confederation ne ſera pas rompuë pour cela : il defraïera & nourrira les Troupes qu'on lui envoïera pour le ſecourir. Tous les Seigneurs & toutes les Villes d'Italie, entrerent avec joïe dans cette Ligue, à la reſerve des Genois, de Sigiſmond Malateſta, & d'Aſtur de Faenza, que le Roi exclut nommément du Traité; les Genois, pour n'avoir pas exactement obſervé les Conditions de la derniere Trêve; Sigiſmond & Aſtur, pour s'être engagez avec les ennemis du Roi, après avoir reçu ſon argent pour leur faire la Guerre.

Etat des autres Parties de l'Europe. Divers Obſtacles à la Guerre qu'on meditoit contre le Turc.

Le Roi de France & l'Empereur n'étoient pas aſſez perſuadez de l'interêt qu'ils avoient d'entrer dans ce Projet de Guerre; le premier, n'aiant rien à craindre des Turcs, qui étoient trop éloignez de ſes Etats, & le ſecond étant d'un naturel fort oppoſé à l'action. On tenoit alors à Francfort une nombreuſe Aſſemblée, pour ce ſujet; mais, Æneas Sylvius n'en eſperoit aucun heureux ſuccès, parce que l'Armée des Chrêtiens n'auroit aucun Chef auquel elle voulût obéïr, & qu'on ne rendoit point au Pape & à l'Empereur le reſpect qui leur étoit dû; qu'on les regardoit comme des Chefs ſans Autorité qui n'avoient que le nom de Grand; que chaque Ville avoit ſon Seigneur; qu'il y avoit autant de Princes que de Maiſons; de ſorte qu'on ne pourroit perſuader de prendre les Armes à tant de Chefs qui avoient des interêts particuliers ſi differens; qu'on ne ſçauroit parmi tant de Rois à qui donner le Commandement des Armées; qu'on ſeroit embarraſſé ſur l'ordre, la Diſcipline, l'obéïſſance, la diverſité des Langues & des humeurs de tant de differentes Nations, la difficulté pour trouver de quoi fournir aux fraix; qu'il n'étoit pas aiſé d'accorder auparavant les Anglois avec les François, les Genois avec le Roi d'Arragon, les Allemans avec les Hongrois & les Bohemiens: outre que ſi l'on envoioit peu de gens contre les Turcs, ils ſeroient bien-tôt defaits & battus: ſi l'on envoioit une Armée nombreuſe & conſiderable, ce ne ſeroit que deſordre & confuſion. A tous ces obſtacles, Æneas Sylvius ajoute celui des Venitiens, qui, auſſi-tôt qu'ils eurent appris la perte de Conſtantinople, avoient envoié Barthelemi Marcel à Mahomet, & conclu la Paix avec ce Barbare; quoiqu'ils ſe fuſſent reſervé la Liberté de prendre les Armes contre les Turcs, ſi les autres Chrêtiens s'uniſſoient pour ce deſſein. Les Rois de Caſtille, d'Arragon, de Navarre

re, & de Portugal n'étoient pas d'accord entr'eux ; & même le premier mourut le 10. de Juillet de cette année 1454. D'ailleurs Jean Roi de Navarre, & Charles Prince de Viane ſon fils, étoient extremement brouillez. Quant au Roi de Portugal, il fit paroître plus de zele que les autres, en envoiant une flotte conſiderable en Italie, pour ſe joindre à celle des Princes. Mais, cela ne ſervit de rien, à cauſe du refroidiſſement des Italiens, & des nouveaux troubles qui ſurvinrent entre les Siennois & ceux de Genes. En France, il n'y avoit nulle apparence que le Roi, quoique delivré des Anglois, pût ſe reſoudre à envoier ſes Troupes hors de ſon Roiaume : car, les Côtes de la Mer n'étoient pas tranquilles, & il avoit tout à craindre d'une Nation qui ne vouloit entendre à aucune Propoſition de Paix. D'ailleurs, les Anglois étoient tellement diviſez entr'eux par la nonchalance de leur Roi, qu'ils ne penſoient gueres aux affaires du dehors. Les Ecoſſois, les Danois, les Suedois, & Norvegiens, étant ſituez, pour ainſi dire, aux extremitez du Monde, n'avoient aucun interêt à porter ſi loin la Guerre. D'ailleurs, ils étoient diviſez. Le Roi d'Ecoſſe étoit occupé à reduire ſes ſujets Rebelles : Les Rois de Suede & de Dannemarck étoient en Guerre, à cauſe de l'union de ces Roiaumes. Les Suedois s'étoient choiſi un Roi particulier. Chriſtiern Roi de Danemarck avoit écrit à l'Empereur que la ſituation de ſes affaires ne lui permettoit pas de prendre des meſures contre l'ennemi des Chrêtiens. Les Princes & les Villes d'Allemagne vivoient auſſi dans une Diviſion continuelle. Les Suiſſes conſervoient depuis long-tems une haine implacable contre les Ducs d'Autriche. Les Pruſſiens, ſe plaignant depuis quelques années du joug inſupportable des Chevaliers Teutoniques, ſe revolterent, & voulurent ſe mettre ſous la Domination du Roi de Pologne. Le Pape Nicolas, informé de cette Révolte par ſon Legat, leur ordonna, ſous peine d'Excommunication, de demeurer dans leur premier état ; mais, ils n'eurent aucun égard à ces ordres. L'Empereur voulut auſſi s'en mêler ; & bien loin de raccomoder les affaires, il gâta, tout, en condamnant les Pruſſiens à l'amende de ſix mille florins, avec ordre d'obéïr aux Chevaliers, qui, aux depens de leur vie, avoient retiré la Pruſſe des mains des Infideles. Cette Conduite de l'Empereur à l'égard des Pruſſiens les irrita tellement, qu'ils prirent les Armes contre les Chevaliers, en tuerent un grand nombre, ruinerent leurs Châteaux, & ſe rendirent Maîtres de 55. Bourgs ; & comme ils ſentoient le beſoin qu'ils avoient de ſecours, ils ſe donnerent cette année à Caſimir Roi de Pologne. Ce Prince entra dans la Pruſſe, reçut le ſerment de fidelité des Pruſſiens, diminua beaucoup les tributs & les impôts dont ils ſe plaignoient, & commença la Guerre avec les Chevaliers Teutoniques, ce qui dura pluſieurs années (51). Voilà quelles étoient les difficultez que propoſoit Æneas Sylvius, par raport à la ſituation des affaires de l'Europe, touchant la Guerre contre les Turcs.

An de J.C. 1454.

Ce-

(51) *Contin. de Fleury, tom. XXII.*

An de J.C. 1455.

Mort de Nicolas V.

Cependant, par le Decret de l'Aſſemblée de Francfort, on avoit reſolu la Guerre contre les Turcs. Il ne s'agiſſoit plus que de travailler aux moïens de réunir les Princes, de leur faire fournir à chacun ce qu'ils voudroient, & de lever une Armée. On étoit prêt de conclure; & il y avoit lieu d'eſperer qu'au commencement de l'été, il y auroit une nombreuſe Armée en Campagne, lorſque la nouvelle qu'on apprit de la mort du Pape Nicolas V. renverſa tous ces grands projets. Ce Pape mourut le 24. de Mars 1455. La goûte, dont il avoit été preſque toujours tourmenté depuis ſon élevation au Pontificat, jointe à la fievre qui ſurvint, & au chagrin qui ne le quitta jamais de la priſe de Conſtantinople, lui ôterent la vie en peu de jours; & il ſembla que l'Armée, qu'il avoit deja miſe ſur pied pour l'envoïer contre les Infideles, ne fut deſtinée que pour rendre ſa pompe funebre plus magnifique. Il fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'Egliſe de St. Pierre, & on grava cette Epitaphe ſur ſon Tombeau :

Hic ſita ſunt quinti Nicolai Antiſtitis oſſa,
Aurea qui dederat ſæcula Roma tibi.
Conſilio illuſtris, virtute illuſtrior omni,
Excoluit doctos, doctior ipſe viros.
Abſtulit errorem quo Schiſma infecerat orbem.
Reſtituit mores, mœnia, templa, domos.
Tum Bernardino ſtatuit ſua ſacra Senenſi,
Sancta Jubilæi tempora dum celebrat.
Cinxit honnore caput Frederici conjugis auro.
Res Italas icto fœdere compoſuit.
Attica Romanæ complurima Volumina linguæ
Prodidit. En tumulo fundite thura ſacro (52).

On peut ajouter à cette Epitaphe, que Nicolas V. fut heureux dans ſon Pontificat. Il fit rebatir pluſieurs Egliſes & autres Edifices publics, que le tems avoit ruinez. Il fit une Promotion de ſept Cardinaux d'une grande naiſſance. Après avoir rappellé à Rome les Cardinaux qui s'en étoient éloignez, à cauſe du dernier Schiſme, il fit empriſonner & trancher la tête à Etienne Porcario, qui étoit fort conſideré du Peuple à cauſe de ſa naiſſance & de ſes bonnes qualitez; &, de peur que cette execution ne cauſât quelque Révolte en Italie, il retint tous les Couriers, juſqu'à ce qu'elle fut faite. Il acquit beaucoup de gloire. Tout lui réuſſit, à la reſerve de la Guerre qu'il entreprit contre les Turcs (53). Platine louë ſa Liberalité envers tout le Monde; mais ſur-tout pour les gens de Lettres. Les Sciences lui doivent beaucoup. Il attiroit à Rome les hommes doctes par ſes Liberalitez, ſes bienfaits, & ſes careſſes. Il eut grand ſoin de recueillir les plus beaux Manuſcrits Grecs & Latins pour enrichir ſa Bibliotheque. Il fit rechercher par toute la Grece ce qu'il y avoit de bons Livres en toutes ſortes de ſciences, & recom-

(52) *Apûd Platinam, in Nicol. V. pag.* 280. (53) *Hiſt. des Conclaves, pag.* 39.

compensa liberalement ceux qui les traduisoient en Latin. Il en faisoit autant pour les Auteurs de l'ancienne Rome. Sa generosité alloit si loin, qu'il promit cinq mille Ducats à celui qui lui apporteroit l'Evangile de St. Mathieu en Hebreu. Il faisoit de grandes Aumônes. Il marioit & dottoit les pauvres filles. Il étoit prompt & bilieux; mais, il ne gardoit point sa colere: & il étoit si éloigné de toute Avarice, qu'il ne vendit jamais aucun Benefice, ni aucune Charge. Il aimoit la Justice & la Paix. Il étoit clement & débonnaire, religieux Observateur des Ceremonies sacrées (54). La mort le surprit, dans le tems qu'il avoit cité Sigismond, Duc d'Autriche, à paroître devant lui, parce que ce Prince contestoit au Cardinal de Cusa l'execution de sa Jurisdiction dans son Evêché de Brixen (55). L'Auteur de l'*Histoire des Conclaves* dit qu'il mourut d'une Colique (56).

An de J.C. 1455.

FREDERIC III. *Empereur d'Allemagne.* **CALIXTE III.** CHARLES VII. *Roi de France.*

CCXVIII. PAPE.

LEs Obseques du defunt Pape etant achevées, les Cardinaux, au nombre de quinze, après avoir donné les ordres necessaires pour la sureté de la Ville & du Palais, entrerent dans le Conclave. Le Cardinal Doïen aiant celebré la Messe du St. Esprit, on fit entrer les Ambassadeurs & les Agens des Princes Chrêtiens, auxquels on donna audience jusqu'à cinq heures du sôir, & ensuite les Cardinaux Chefs d'Ordre firent fermer les Portes, & en prirent les Clefs. Le Conclave se trouva partagé en deux Factions; ce qui rendit les deux premiers Scrutins inutiles. Dans le troisieme, on proposa le Cardinal Bessarion de la Ville d'Orviete; mais, il y eut tant d'oppositions, qu'il fallut l'abandonner. Ces deux Partis n'aiant pû s'accorder, on élut celui auquel personne ne pensoit. Ce fut Alfonse Borgia, né à Valence en Espagne, du titre de Santiquatro. Il étoit d'une illustre Naissance, d'un Esprit solide, & grand Politique, mais d'un âge fort avancé qui passoit 70. ans. Lorsque Nicolas V. fut mort, il disoit à tout le monde qu'il seroit Pape; mais, comme il étoit fort vieux, on croioit qu'il révoit (1). Il s'engagea par un vœu exprès de procurer la Guerre contre les Turcs, & de soutenir la Sainte Ligue. Il avoit deja formé & mis par écrit ce même vœu; promettant, que s'il devenoit Pape, il emploieroit toutes ses richesses & tout son credit, pour abbatre la puissance des Infideles. Il s'étoit même dès ce tems-là donné le nom de Calixte, tant il avoit bonne esperance de monter sur le St. Siege, selon une Prédiction de St. Vincent Ferrier. Son Merite personnel & sa Sainteté l'éleverent sur le Thrône Pontifical (2). Il fut couronné

Conclave pour l'Election d'un Pape.

(54) *Platine, ubi supr. pag.* 281.
(55) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXII. pag.* 612.
(56) *Pag.* 39.
(1) *Hist. des Conclaves, pag.* 40. 41.
(2) *Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. pag.* 129.

An de J.C. 1455.

ronné le 20. d'Avril, avec les Ceremonies ordinaires; & il prit le nom de CALIXTE III.

Qualitez du nouveau Pape.

Son genie étoit elevé & sublime, capable des plus grandes affaires (3). Platine dit de lui, qu'il étoit si grave & si sincere en opinant dans le Senat, qu'on ne lui entendit jamais dire aucune parole de flatterie; & Ciaconius ajoute, qu'étant Evêque ou Cardinal, il ne voulut jamais accepter aucun Benefice en Commende; disant, qu'il étoit content de son Epouse, qui étoit Vierge: il parloit de l'Eglise de Valence. Je vais decouvrir dans son Histoire ses bonnes & ses mauvaises qualitez.

Il s'applique à faire réussir les desseins de Nicolas V.

D'abord, le nouveau Pape s'appliqua à faire réussir les desseins de son Predecesseur, & donna des Indulgences à tous les Soldats qui s'étoient croisez contre les Turcs. Il envoia des Legats en France & en Hongrie, pour du secours. A peine fut-il élû, que les Florentins lui envoierent une illustre Ambassade, dont Antonin leur Archevêque étoit le Chef, pour lui promettre fidelité & obéissance. Il fit un excellent Discours au Souverain Pontife de la part de ses Dioceſains; & Æneas Sylvius, que l'Empereur avoit chargé de la même Commission, s'en acquita avec beaucoup d'estime (4).

Mesintelligence entre le Pape & le Roi d'Arragon.

Le Pape Calixte se brouilla, dès le commencement de son Pontificat, avec Alfonse Roi d'Arragon & de Naples; & ils furent toujours divisez. Les Historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de cette facheuse mesintelligence. Selon l'Auteur de l'*Histoire generale d'Espagne*, Calixte avoit tort. „ Il temoigna d'abord, dit-il, beaucoup d'éloignement pour la personne „ du Roi d'Arragon, soit pour conserver le *decorum* de sa Dignité, soit que „ l'on sente une repugnance naturelle pour ceux dont on a reçu de grands „ biens, comme si l'on avoit de la peine à s'avouer debiteurs. Desorte que „ l'on ne pût jamais obtenir de sa complaisance, qu'il confirmât, par une „ Bulle expresse, le Droit d'Alfonse & du Prince son fils sur le Roiaume „ de Naples (5). „ A entendre le Continuateur de Mr. Fleury, la Conduite du Pape n'étoit pas si blamable, & la brouillerie commença par la fierté du Roi d'Arragon. Voici les termes de ce savant Anonime. Parlant de la Ligue contre le Turc, il dit que „ le premier, qui commença à reculer, fut Alfonse Roi d'Arragon, qui étoit en possession du Roiaume de „ Naples. Comme il vouloit traiter de Paix avec le Pape, & le rendre en „ quelque maniere dependant de lui, il fit demander par ses Ambassadeurs „ comment sa Sainteté vouloit vivre avec leur Maître. *Qu'il gouverne son „ Roiaume*, répondit le Pape un peu faché de cette demande, *& qu'il me „ laisse gouverner l'Eglise sans s'en mettre en peine.* Depuis ce tems-là, le Pape & Alfonse furent toujours divisez; & celui-ci ne laissoit echaper aucune occasion de marquer à Calixte sa haine & son ressentiment. Les „ uns blamoient le Pape de ne pas ménager ce Roi dont il étoit né sujet: les

(3) *Ibid.*

(4) *St. Antonin*, 3. *part. tit.* 22. *c.* 4. *Marinæus Siculus, de Reb. Hispan. lib.* 11. *Surita, Annal. lib.* 16. *Æ. Sylvius, Europa, c.* 54.

(5) *Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. pag.* 129. 130.

„ les autres donnoient le tort à Alfonſe, qui paroiſſoit n'avoir pas aſſez de „ reſpect pour le Vicaire de Jeſus-Chriſt ; & ces derniers peut-être n'avoient „ pas tant de tort, ſi l'on examine les motifs qui engageoient le Roi d'Ar- „ ragon à prendre des manieres ſi hautes : le Pape avoit été à ſon ſervice, „ & n'avoit été fait Cardinal que par ſa faveur & à ſa recommendation. Il „ vouloit de plus, que le Souverain Pontife lui confirmât le Roiaume de „ Naples, non ſeulement pour lui-même, mais encore pour ſon fils naturel „ Ferdinand, que les Papes Eugene & Nicolas avoient legitimé à ce ſujet ; „ qu'il lui donnât encore la Marche d'Ancône, & beaucoup d'autres Pla- „ ces qui appartenoient au Patrimoine de l'Egliſe. Mais, ce qui irrita davan- „ tage Alfonſe fut que le Pape Calixte retira beaucoup de Places, & re- „ trancha pluſieurs Droits, de ſes deux Roiaumes de Naples & de Sicile, „ qu'Alfonſe s'attribuoit, & qui appartenoient au St. Siege ; qu'il y reta- „ bliſſoit enfin la Juriſdiction de l'Egliſe, voulant avoir la diſpoſition des Be- „ nefices que le Roi faiſoit ſouvent donner, ou donnoit lui-même, à ceux „ qui en étoient indignes, ſoit par leur âge, ſoit à cauſe de leur ignoran- „ ce, ou de leurs mœurs peu reglées ; n'examinant pas les ſujets qui ſe pré- „ ſentoient, pourvû qu'il trouvât ſon compte, & qu'on lui donnât de l'ar- „ gent : car on l'accuſoit, & le bruit étoit public, qu'il n'accordoit aucun „ Benefice à perſonne, qu'il n'en fût auparavant paié. Voilà ce qui fit la „ diviſion, & ce qui juſtifie entierement le Pape, dont le devoir eſſentiel „ étoit de s'oppoſer à ces desordres, & de ne pas permettre le honteux tra- „ fic des choſes ſaintes (6). „

An de J.C. 1455.

On trouve dans la Collection des Conciles trois Lettres du Pape Calixte au Roi de France. Dans la premiere du 8. d'Avril de cette année, il apprend à ce Monarque, que Dieu l'a elevé ſur la Chaire de St. Pierre, & que ſes Freres les Cardinaux lui ont impoſé une Charge qu'il ne peut porter, ſi le Seigneur, qui ſe plait à choiſir les foibles, pour confondre les forts, ne le ſoutient par les prieres de ſa Majeſté. Il lui repreſente enſuite la triſte ſituation des Affaires de la Religion, opprimée par l'ennemi du nom Chrêtien, & l'exhorte à ſe joindre aux autres Princes, pour chaſſer le Turc, non ſeulement de Conſtantinople, mais des Frontieres de l'Europe. Il le prie de n'être point ſurpris s'il n'a point appoſé le ſceau à ſon Bref, ce qu'il n'a pû faire n'étant point encore couronné. Dans la ſeconde, le Pape rend graces au Roi de ſon attachement au St. Siege ; & la troiſieme qui eſt du 1. de May 1456, ne contient qu'un remerciment que le Pape lui fait d'avoir permis qu'on levât la dixme dans ſon Roiaume, pour aider aux grandes depenſes qu'on eſt obligé de faire en faveur de la Guerre contre les Turcs (7).

Lettres du Pape Calixte au Roi de France.

Il ne faut pas oublier, dans le Recit des Evenemens de cette année, une preuve eclatante du zele que le Parlement de Paris a toujours eu, & qu'il fait paroître encore aujourd'hui (8), avec une fermeté digne de l'admiration publi-

Arrêt du Parlement de Paris pour maintenir

(6) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl tom. XXII. pag.* 617.

(7) *Tom. XIII. Concil.*

(8) On ajoute cette Remarque en 1732.

An de J.C. 1455.

les Libertez Gallicanes.

publique, pour maintenir les Libertez de l'Egliſe Gallicane. Guillaume de Maletroit, Evêque de Nantes, avoit appellé d'une Ordonnance du Roi Charles VII. en Cour de Rome. Le Parlement, à la Requête du Procureur General, rendit un Arrêt, qui ſaiſit le temporel de cet Evêque à cauſe de ſon Appel, parce qu'il avoit en cela violé les Privileges de l'Egliſe Gallicane, & les Loix fondamentales du Roiaume, qui defendent d'interjetter de ſemblables Appels; parce que le Roi ne tient ſon temporel que de Dieu ſeul, & ne reconnoît point en cette matiere d'autre Superieur ſur la Terre. Le même Arrêt ajoute, que quoiqu'il ſoit vrai que le St. Siege puiſſe juridiquement l'excommunier, il n'a pas cependant le pouvoir de le priver de ſes Etats, ni de les donner au premier qui s'en ſaiſira, ni moins encore de diſpenſer ſes Sujets du Serment de Fidelité. Les Droits du Prince ne doivent être plaidez qu'en ſa Cour; & tant s'en faut que les Evêques puiſſent appeller de ſes Ordonnances, & de ſes Edits, pour les faire caſſer & annuller par les Papes, qu'ils ne peuvent pas même ſortir du Roiaume ſans ſa permiſſion, ni les mêmes Papes citer devant eux aucun de ſes Sujets. Telles furent les Remontrances du Procureur General, que le ſavant Continuateur de l'Abbé Fleury a inſerées dans ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique* (9).

An de J.C. 1456.

Au commencement de l'année 1456. les petits fils du Roi d'Arragon, Alfonſe Prince de Capouë, & la Princeſſe Eleonore, epouſerent François & Hyppolite Sforce, fils & fille du Duc de Milan. Ces doubles Mariages chagrinerent le Pape. Cette augmentation de puiſſance lui parut très-redoutable contre ſon Autorité (10).

Le Pape ordonne des Prieres contre le Turc.

Le Pape ne ceſſoit d'exciter les Princes Chrêtiens à s'unir contre les Turcs; &, ſur ces entrefaites, il parut au Ciel une Comete cheveluë, qui jetta l'effroi dans toute la Chrêtienté. Le Pape, profitant en habile homme de la ſuperſtition & de la credulité des Peuples, qui craignoient que ce Phenomene ne fût le ſigne de quelque grand accident, les exhorta à la priere, & à la pratique des bonnes Oeuvres; afin, diſoit-il, que s'il y avoit quelque malheur à craindre, le Ciel en preſervât les Chrêtiens. Il indiqua des Prieres & des Proceſſions publiques, ordonna qu'on ſonneroit tous les jours les Cloches vers le midi, afin d'avertir les Peuples de prier dans cette intention, & accorda des Indulgences à tous ceux qui reciteroient alors trois fois l'Oraiſon Dominicale, & la Salutation Angelique (11). Voilà l'Origine de ces Prieres, qui ſe diſent encore aujourd'hui, au ſon des Cloches, le matin, à midi, & le ſoir. Platine croit que ces Prieres furent ſi efficaces, qu'elles firent remporter un grand avantage à l'Armée Chrêtienne ſur les Turcs devant Bellegrade (12). Les Chefs Chrêtiens, qui remporterent cette Victoire, étoient le Grand Hunniade, Vaivode de Tranſylvanie, & le Moine Capiſtran qui s'étoit ſignalé en Boheme par ſon zele contre les Huſſites. Cette Victoire fut la ſemence d'un violente jalouſie entre ces deux

(9) *Tom. XXII. pag.* 623. 624.
(10) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 133.
(11) *Platine, Vita Callixti III. pag.* 283.
(12) *Ubi ſupr.*

deux Illuſtres ; car les Relations de Capiſtran, touchant la journée de Bellegrade, ne diſoient pas un ſeul mot d'Hunniade ; & les Relations de celui-ci ne faiſoient aucune mention de Capiſtran : Vanité baſſe dans deux hommes d'ailleurs egalement recommendables par leurs grandes qualitez. Capiſtran y avoit contribué, par ſa Langue ; Hunniade, par ſa valeur, ſon courage, & ſa prudence ; & tous deux euſſent merité plus de gloire, ſi chacun n'eut pris que la part qui lui étoit duë (13). An de J.C. 1456.

Ces deux Chefs ne ſurvêcurent pas long-tems à la defaite des Turcs ; mais, leur mort ne rallentit point le zele du Pape contre les Infideles. En Caſtille, on prit d'aſſaut la Ville de Mena ſur les Maures. On y maſſacra tous les Habitans, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe : cruel exemple, à la verité ; mais néceſſaire, pour reprimer l'audace & l'inſolence des Maures. Ils s'humilierent enfin, & demanderent la Paix avec beaucoup d'empreſſement. On leur accorda une Trêve de quelques années, à condition de païer chaque année douze mille Ecus d'Or par forme de Tribut, & de rendre ſix cens Chrêtiens qu'ils avoient fait Eſclaves, ou que s'ils n'avoient pas ce nombre, ils livreroient autant de Maures. Cette Condition leur parut dure & ignominieuſe ; mais, ils étoient tellement epouvantez & conſternez, qu'ils ſe ſoumirent à tout ce que l'on voulût exiger d'eux. On ajouta dans ce Traité, que les Caſtillans pourroient faire la Guerre ſur les Frontieres de Grenade du côté de Jaen. Garſie Mauriquez, Comte de Caſtaneda, fut chargé de cette Expedition, & l'on ajouta encore deux mille chevaux à ſes Troupes. Le Pape Calixte accorda une Croiſade en faveur de cette Guerre contre les Maures avec une Indulgence pleniere, non ſeulement pour ceux qui perdroient la vie en combatant, mais auſſi pour ceux qui étoient deja morts. Cette circonſtance parut nouvelle & inuſitée juſqu'alors en Eſpagne. Alfonſe Spina, Deputé pour publier cette Croiſade à Plaiſance, où le Roi tenoit ſa Cour, ne manqua pas d'avertir que toutes les aumônes ramaſſées en intention de la Croiſade ne pourroient être détournées à d'autres uſages. Le Pape permettoit à tout Prêtre d'abſoudre de tout peché, & de tous les cas reſervez à l'article de la mort, tous ceux qui prendroient les armes contre les Infideles, ou qui fourniroient quelque ſomme conſiderable pour leur faire la Guerre ; avec cette circonſtance, que quand même le Moribond auroit perdu la parole, il recevroit cependant l'Abſolution, pourvû qu'il pût donner quelque marque exterieure de repentir & de penitence. Ces facilités doublerent les aumônnes, & ouvrirent les bourſes des Chrêtiens. Le tems d'une Indulgence auſſi commode fut fixé à quatre années, pendant les quelles on mit dans le Threſor Royal juſqu'à trois cens mille Ecus d'or ; mais, il n'y eut que la moindre partie de cette ſomme emploiée à la Guerre ſainte, contre l'intention du Pape, & les termes exprès de la Bulle (14). Croiſade contre les Maures.

Ca-

(13) *Æneas Sylvius, Europa, Cap. 8. Spondé, Annal. Eccl. an. 1456. §. 3.*

(14) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 139. 140.

An de J.C. 1456.

Calixte faiſoit paroître une ſi grande confiance dans les Armes des François, qu'il avoit coutume de dire, que ſi le ſecours de la France ne lui manquoit pas, il ſe flattoit de detruire entierement les Sectes de Mahomet & des autres Infideles. Mais, l'Univerſité de Paris & le Clergé de Roüen, ſans ſe laiſſer ſurprendre par ſes louanges, interjetterent Appel au futur Concile, de la Bulle de ce Pape, par la quelle il avoit impoſé des Decimes ſur les Eccleſiaſtiques de France, pour ſecourir ceux qui ſe croiſoient contre les Infideles. Calixte fut faché de cet Appel & chargea le Cardinal Alain de ſe rendre au plutôt à Paris, pour engager l'Univerſité à le revoquer; ce qui lui fut d'autant plus facile, que le Roi Très-Chrêtien, & le reſte de l'Egliſe Gallicane, avoient deja conſenti à cette impoſition, eû egard au danger auquel la Religion étoit expoſée (15). Les Oppoſitions, qu'on fit en Allemagne à cette même Bulle, furent beaucoup plus conſiderables. Les Allemands ſe plaignoient des violences avec leſquelles on exigeoit d'eux ces Decimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'obſervance du Concordat fait avec la Nation. Le Pape en ecrivit à l'Empereur Fréderic, & tâcha de juſtifier ſa Conduite. Sa Lettre eſt du 31. d'Aout. Æneas Sylvius, qui n'étoit pas moins porté que Calixte en faveur de la Guerre contre les Turcs, pretendit auſſi prouver qu'on n'avoit aucune raiſon d'accuſer le Souverain Pontife de ne pas obſerver les articles du Concordat fait avec les Allemands (16).

On s'oppoſe en France & en Allemagne à la Levée des Decimes.

Les Brouilleries entre le Pape Calixte, & Alfonſe Roi d'Arragon & de Naples, augmentoient tous les jours; ce qui étoit un grand obſtacle à la Guerre contre les Turcs. Le Roi étoit plus aigri que jamais, parce que le Pape lui avoit refuſé tout récemment les Vicariats de Benevent & de Terracine, & à Ferdinand fils naturel de ce Prince l'Inveſtiture du Roiaume de Sicile. Alfonſe, piqué au jeu, ne ſe contenta pas de reprocher au Pape, par ſon Ambaſſadeur, la Baſſeſſe de ſon Extraction, les obligations qu'il lui avoit, & ſa grande ambition pour elever ſes neveux: il ſollicita encore Henri, Roi de Caſtille, à ne lui point obéïr, comme il avoit autrefois ſollicité les Princes Chrêtiens contre les Papes Martin V. & Eugene IV. Le Continuateur de l'Abbé Fleury, qui prend avec chaleur le Parti de Calixte, dit que ce Pape ne repondit à ces reproches que par des Bienfaits; & que, pour faire connoître à Alfonſe qu'il vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le Chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Naples, qui lui étoit entierement devoué, & qui étoit Oncle d'une certaine Lucrece Napolitaine, que le Roi d'Arragon aimoit eperdument, & qu'il auroit même epouſée, s'il eut été veuf (17).

Les Brouilleries augmentent entre le Pape & le Roi Alfonſe.

Cette année, il y eut une violente Diſpute entre les Religieux Mandians, & les Curez, à cette occaſion. Nicolas V. avoit permis aux Moines, par une de ſes Bulles, de confeſſer dans le tems de Pâques. L'Univerſité de Paris appella de cette Bulle, & defendit aux Mandians de s'en prévaloir.

Bulles du Pape pour & contre les Religieux Mandians.

Les

(15) *Raynaldi, an.* 1456. §. 56. *Collect. Concil. tom. XIII. pag.* 1393.

(16) *Æneas Sylvius, Epiſt.* 338.

(17) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 7.

Les Moines, aiant refuſé d'obéïr, furent exclus de l'Univerſité. Ils porterent leurs Plaintes au Pape Calixte, & obtinrent de ce Pape une Bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & caſſoit toutes les Procedures de l'Univerſité. Les Docteurs de Paris, qui ont ſouvent donné d'illuſtres marques de fermeté & de courage, ne changerent ni d'avis ni de conduite. Et comme les Mandians allumoient le feu aux quatre coins & au milieu du Roiaume, le Pape fut obligé de revoquer ſa Bulle, & les Moines ſe virent contraints à la Soumiſſion. Ils n'agiſſoient pourtant pas ſincerement; ce qui fut cauſe que dans la ſuite cette Querelle fut ſouvent renouvellée. An de J.C. 1456.

La Guerre contre les Maures, dont il a été parlé ci-deſſus, aiant été heureuſement terminée, le Legat du Pape vint de Rome à Madrid, où il apporta un Caſque & une Epée de la part du Pape au Roi. On examina la veille de Noël les preſens du Pontife, & ſes Lettres très-obligeantes adreſſées au Roi, qui firent à ce Prince un plaiſir extrême. Mais, ſa joye fut bientôt troublée, par les fâcheuſes nouvelles qu'il reçut de l'Armée. Le Comte de Caſtaneda, allant au devant des Maures pour les combattre, tomba dans une Embuſcade. La plûpart de ſes Soldats furent tuez: il fut lui-même fait Priſonnier. On fut obligé de paier une grande ſomme d'argent pour ſa rançon. Cet incident fit convertir la Trêve en Paix. Telle fut la fin de cette Guerre des Maures, qui donna occaſion à de nouvelles entrepriſes (18). D'autre côté, Alfonſe d'Arragon declara la Guerre aux Genois, & les preſſa de telle ſorte, qu'ils ſe virent obligez à ſe mettre ſous la Protection du Roi de France. An de J.C. 1457. Le Pape envoie au Roi de Caſtille un Caſque & une Epée.

Le Pape agiſſoit toujours avec beaucoup d'ardeur, pour réunir les Princes Chrêtiens contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'occupations très-penibles en Italie, où Piſcinin, General des Troupes Arragonoiſes, le mettoit à l'étroit & faiſoit de grands dégats dans le Siennois. L'Hiſtorien Ducas dit qu'il envoia „ onze Galeres ſous la conduite du Patriar„ che d'Aquilée, pour le ſecours des Iſles de Rhodes, de Chio, de Leſ„ bos, de Lemnos, d'Imbras, de Samothrace, de Taſſe, & des autres „ voiſines des Turcs. Elles aborderent à Rhodes, tant parce qu'elle appar„ tenoit au Pape, que parce qu'elle avoit refuſé de païer un Tribut au „ Turc. De Rhodes elles vinrent à Chio, & ceux qui étoient deſſus s'ef„ forcerent de perſuader aux habitans de ſouffrir plutôt la Guerre que d'ac„ corder un Tribut, mais ils n'en purent venir à bout. Ils firent une ſem„ blable Propoſition aux habitans de l'Iſle de Lesbos, & en reçurent une „ ſemblable reponſe. Les Galeres du Pape s'étant jointes à des Vaiſſeaux „ Catelans, & à des Vaiſſeaux de Pirates, de ſorte qu'en tout il y avoit „ quarante Vaiſſeaux, ils arriverent à Lemnos, & s'en étant aſſurez, ils „ firent voile vers Samothrace, & de Samothrace vers Taſſe, & après avoir „ pourvû à la ſureté de toutes ces Iſles, s'en retournerent à Rhodes (19). „ Cette même année 1457. le Pape envoia encore au Cardinal d'Aquilée un nou- Le Pape envoie des Galeres contre les Turcs.

(18) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, T. IV. pag.* 140. (19) *Ducas, Chap.* 45. §. 5.

An de J.C. 1457. nouveau ſecours d'argent & de deux Galeres. Il invita tous les Princes Chrêtiens, & principalement ceux d'Eſpagne, à ſe croiſer contre les Infideles. Les Rois de Caſtille & de Portugal firent publier la Croiſade dans leurs Etats, & même Alfonſe d'Arragon parut diſpoſé à ſuivre l'exemple des autres Puiſſances: mais, tous ces preparatifs furent ſans ſuccès.

Plaintes des Allemands & juſtification du Pape.

Tandis que le St. Pere s'emploïoit avec tant de zele, & ſi peu de fruit, à arrêter les progrès des Turcs, les Allemands continuoient à ſe plaindre avec amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, ſous prétexte de pourvoir aux Fraix de la Guerre Sainte. 2. Que le Concordat étoit violé dans les Elections des Evêques & des Abbez, & dans les Reſerves des Benefices. Le Pape chargea Æneas Sylvius de repondre à l'Empereur ſur ces Plaintes, ce qu'il fit. Sa Lettre eſt du 31. d'Août. Sur le premier Article, il dit que le Souverain Pontife n'a rien demandé, ni exigé en ſon nom; que les Annates ſont duës d'un Droit fort ancien; qu'il étoit vrai que le Pape n'avoit pas refuſé l'argent qui lui avoit été donné pour la Guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ſes coffres: qu'il ne l'avoit pas emploié à ſes plaiſirs: que l'uſage qu'il en avoit fait étoit pour la defenſe de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner; ce qui demandoit des depenſes exceſſives, ſoit pour fournir à Scanderbegh les ſecours néceſſaires, ſoit pour l'entretien des Nonces & des Legats en differens Païs, ſoit pour aider les Grecs & ceux d'Aſie à ſe defendre contre les invaſions de Mahomet. Enfin, il repreſente que cette depenſe n'a point été inutile; que le St. Pere peut ſe glorifier en Jeſus-Chriſt d'avoir beaucoup affoibli la Puiſſance du Turc, malgré la lâcheté de preſque tous les Princes Chrêtiens; & rendu ſes efforts inutiles dans la Hongrie, lorſque la Religion Chrêtienne étoit menacée d'une ruine entiere; que ſans les Vaiſſeaux qu'il avoit envoiez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene, & dans d'autres Iſles, les Chrêtiens n'auroient pû reſiſter aux Infideles; & ce qui eſt à remarquer, que ſon Legat, par ſa bonne conduite & par la force de ſes Armes, les avoit non-ſeulement defenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans, qui faiſoient auparavant profeſſion de Mahometiſme: que l'Albanie eut été perduë, ſans l'argent qu'on avoit envoié à Scanderbergh. Voilà, dit Sylvius, l'uſage que le Pape a fait de ces grandes ſommes, qui font le ſujet des Plaintes des Allemands. Quand au ſecond chef de plaintes, que le Pape violoit le Concordat dans les Elections des Evêques, Æneas repond aux Allemands, que le Souverain Pontife n'étoit pas obligé, par ce Concordat, de confirmer toutes ſortes d'Elections, mais celles-là ſeules qui avoient été faites canoniquement, & que s'il y avoit eu quelques Evêques de recuſez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élûs dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des ſujets qui convinſſent aux Egliſes auxquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les Reſerves, & les Proviſions des autres Benefices, le Pape ne ſçait pas qu'il s'y ſoit rien paſſé contre le Concordat: que, quoique ſon Autorité fut très-libre, néanmoins, à cauſe de ſon Amour pour la Paix, & de l'Amitié qu'il porte à l'Em-

l'Empereur & à la Nation Allemande, il ne souffriroit jamais qu'on violât aucun Article du Concordat; que quand même il y auroit quelque chose à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le St. Siege, il ne convenoit, ni aux Evêques, ni à toute autre Personne, de vouloir user d'autorité préferablement au Chef de l'Eglise, ou de mépriser ses Ordres, à la destruction de la Hierarchie Ecclesiastique, à la confusion du corps mystique de Jesus-Christ, & à la perte des Ames; qu'il falloit plutôt avoir recours au St. Siege, lui exposer ses griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'Eglise Romaine n'auroit pas manqué de deferer aux desirs de ses Enfans pour ce qui regarde leur salut (20). On trouve plusieurs Lettres du Pape Calixte & d'Æneas Sylvius à diverses personnes sur le même sujet. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une Réponse d'un certain Jacques de Wimphile pour la defense de la Nation. Jean, Evêque de Wirzbourg, fut un des plus opposez au Pape. Il contraignit même les Nonces à se sauver, comme le Souverain Pontife s'en plaignit en écrivant à Thierri, Archevêque de Mayence, qui s'interessoit beaucoup pour cet Evêque (21). An de J.C. 1457.

Quelque zele qu'eut Æneas Sylvius à faire l'Apologie du St. Pere, le Continuateur de l'Abbé Fleury avouë, qu'on ne peut nier qu'il ne se glissât de grands Abus dans l'emploi de l'argent destiné à la Guerre contre les Turcs. Le Roi de Castille, ajoute-t'il, en reserva la moitié, dont il se servit dans la Guerre contre ceux de Grenade; qu'il contraignit à lui païer un Tribut, comme je l'ai dit. Christiern Roi de Dannemarck en fit autant, & leurra le Nonce Marin, sous prétexte d'emploier les levées contre les Schismatiques qui étoient aux confins de ses Roiaumes (22). St. Antonin reproche aussi à la France d'avoir fait la même chose dans le besoin où se trouvoit Charles VII. de continuer la Guerre contre les Anglois (23); ce qui n'est pas vraisemblable, puisque, ni Meyer qui n'étoit pas favorable à la Nation Françoise, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien, à cause des affaires des Naples, n'ont rien dit de cette accusation. Tout ce qu'on trouve dans ce dernier Auteur est, que le Cardinal d'Avignon équipa 24. Galeres de l'argent levé sur la France; mais que Jean fils de René d'Anjou, emploia ces Galeres contre Ferdinand Roi de Naples (24). Un autre Auteur ajoute, que ce Cardinal, voulant exiger en France les Décimes pour la Guerre Sainte, suivant l'ancienne valeur des Benefices, & non selon la taxe du tems, le Roi ne le lui voulut jamais permettre (25). Abus dans l'emploi des Decimes.

On continuoit toujours la levée de ces Décimes, & comme dans la Circonstance presente, il étoit de la derniere importance que l'Empereur & le jeune Ladislas, Roi de Hongrie, fussent bien unis, le Pape fut allarmé lors qu'il Le Pape travaille à reconcilier l'Empereur & le Roi de Hongrie.

(20) *Æneas Sylvius, Epist.* 371. *St. Antonin, tit.* 22. *c.* 14. *Bosius, tom.* 2. *lib.* 7.
(21) *Extat tom. II. Rer. German. Edit. Freh.*
(22) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 24.
(23) *Antonin, tit.* 22. *c.* 18. §. 1.
(24) *Comment. Pii II. lib.* 4.
(25) *Aut. Anonim. apud Meyer, lib.* 16.

An de J.C. 1458.

qu'il apprit que les broüilleries recommençoient entre ces deux Princes. Il en écrivit exprès au Cardinal de St. Ange ſon Legat en Allemagne, afin de s'unir avec Loüis de Baviere, & de l'engager à emploïer ſes bons Offices pour reconcilier l'Empereur & le Roi de Hongrie (26). Mais, les Differends ceſſerent par la mort de Ladiſlas, qui fut empoiſonné bien-tôt après.

Le Pape veut priver Ferdinand du Roiaume de Naples pour en inveſtir ſon Neveu.

On a parlé de la mesintelligence d'Alfonſe, Roi de Naples, & des Genois, & de la Guerre qui en fut une ſuite. Le Roi aſſigea la ſuperbe Ville de Genes, par Mer & par Terre; mais, il mourut dans cette entrepriſe le 27. de Juin 1458. Avant ſa mort, il avoit diſpoſé du Roiaume de Naples en faveur de Ferdinand ſon fils naturel. On ne s'attendoit nullement à l'orage que le Pape Calixte s'aviſa d'exciter, prétendant qu'on ne pouvoit donner à un Bâtard un Roiaume Tributaire de l'Egliſe Romaine, & prétendoit abſolument que ce Droit fût devolu au St. Siege, pour en inveſtir Pierre de Borgia ſon Neveu, qu'il avoit créé Duc de Spolette. Ce Pontife avoit de l'Ambition, & tâchoit de procurer de nouveaux Etats & de nouvelles Dignitez à ſa Famille. Quoiqu'il fût dans un âge fort avancé, où l'on eſt moins touché des choſes humaines, il n'étoit pas encore content du haut degré de puiſſance & de grandeur où il ſe voioit alors elevé, ne ſe ſouvenant plus de ſa fortune (27). D'abord, il confera tous les Evêchez que le defunt Roi lui avoit empêché de donner, & declara le Roiaume de Naples vacant. En conſequence, il refuſa l'Inveſtiture à Ferdinand. Il defendit à ce Prince de prendre la qualité de Roi de Naples, ſous peine d'Excommunication; & avertit les Princes & les Villes, ſous les mêmes peines, de ne lui point obéïr. Il tacha ſecretement de faire revolter ſes Sujets contre lui, publiant par ſes Lettres qu'il étoit fils ſuppoſé d'Alfonſe, & non pas ſon veritable Enfant (28).

Ferdinand tache d'appaiſer le Pape.

Ferdinand, en habile Politique, appliqua tous ſes ſoins, & mit tout en œuvre, pour appaiſer l'Eſprit inquiet & ambitieux du Pape, craignant de voir le feu des Diſcordes civiles ſe rallumer dans l'Italie. Il lui écrivit à ce ſujet des Lettres très-reſpectueuſes & pleines de civilité. „ J'ai depuis peu, „ diſoit-il, addreſſé à votre Sainteté des Lettres fort ſuccintes, pour lui „ faire part de la mort du feu Roi mon Pere. La douleur, dont j'avois le „ cœur ſerré, ne me permettoit pas de m'étendre davantage ſur un ſujet „ auſſi triſte. Maintenant, que j'ai repris mes Eſprits, & que ma douleur „ eſt tant ſoit peu rallentie, je crois être obligé de dire à Votre Sainteté, „ que mon Pere en mourant ne m'a rien tant recommandé que de cultiver „ votre bienveillance, & votre amitié, par tous les moiens poſſibles. Je „ n'ai garde de m'attaquer à l'Egliſe, quand même on m'y forceroit, bien „ perſuadé que les deſſeins & les entrepriſes impies n'ont jamais d'heureux „ ſuccès. Ce ſont les Maximes dont je ſuis penetré, outre que vos bien- „ faits m'engageant à en avoir de la reconnoiſſance, je n'oublierai jamais que

(26) *Æneas Sylvius, Epiſt.* 282. 229. 239.
(27) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 145.
(28) *Surita, lib.* 16. *c.* 38. *&c.*

„ que dès mes premieres années on m'a confié à vos soins. Nous sommes „ partis d'Espagne ensemble, & le même Vaisseau nous a conduits aux bords „ d'Italie. C'est par une providence de Dieu toute particuliere, que depuis „ ce tems-là vous avez été elevé sur la Chaire de St. Pierre, & que moi, „ je me vois assis sur le Thrône. J'ose me flatter que ce rapport de nos For- „ tunes me sera très avantageux. Aiant été soumis à votre Pouvoir dès mon „ Enfance, je pretens vous être toujours devoué jusqu'au Tombeau. De „ votre côté, ayez pour moi les sentimens d'un veritable Pere, & donnez „ moi des marques de votre paternelle bonté, & j'aurai pour vous une éter- „ nelle reconnoissance, & je conserverai toûjours pour votre Paternité les „ sentimens d'un fils soûmis & obéïssant (29). „ Ces Lettres, quelque officieuses qu'elles fussent, ne toucherent point l'Esprit du Pape. Il se mit incontinent à solliciter les Princes & les Villes d'Italie à prendre les Armes. Cette Conduite irreguliere irrita Ferdinand, qui se disposa à lever une Armée, dans le dessein de venir à Rome, pour appeller du Pape au Concile. Il publia par-tout, qu'il respectoit la Dignité de Calixte, & non pas sa Personne: qu'il tenoit de Dieu son Droit au Roiaume de Naples par le bienfait de son Pere, par la concession des Papes Eugene & Nicolas, & par le consentement des Seigneurs, des Villes, & des Peuples: que les raisons de Calixte pour s'emparer de ses Etats étoient frivoles: qu'il ne craignoit, ni ses menaces, ni ses Armes, ni ses Censures (30). De sorte qu'on étoit sur le point de voir une furieuse Guerre allumée dans toute l'Italie.

An de J.C. 1458.

Mais Dieu, qui confond assez souvent tous les desseins de la prudence humaine, dissipa l'orage par la mort du Pape Calixte III. qu'une maladie de 40. jours coucha dans le Tombeau le 6. d'Août 1458. Ferdinand se vit par-là delivré de beaucoup d'inquietudes, & resta paisible Possesseur de la Couronne de Naples. Calixte fit paroître durant son Pontificat deux grands Defauts, l'Ambition & l'Avarice, dont on ne sauroit l'excuser. Il étoit avare, puisqu'il laissa en mourant cinquante mille Ecus d'Or, selon Platine (31), ou cent cinquante mille selon St. Antonin (32). Il étoit ambitieux, puisqu'il avoit appliqué *tous ses soins à élever & à enrichir sa Famille au delà de ce que pouvoit permettre la decence & l'honneur de son Caractere. Ce fut le principal reproche que ses ennemis eurent à faire contre ses mœurs. Il honnora en un même jour de la Pourpre deux de ses Neveux; ce qui parut fort singulier* (33).

Mort de Callixte III. & son Caractere.

(29) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag.* 145. *& suiv.*

(30) *Surita, ubi supr.*

(31) *Platine, in Callixt. III.*

(32) *Antonin. tit.* 22. *c.* 26 §. 1.

(33) *Hist. gen. d'Espagne, tom. IV. pag.* 130.

An de J.C. 1458.

FREDERIC III. *Empereur d'Allemagne.*

PIE II.

CHARLES VII. LOUIS XI. *Rois de France.*

CCXIX. PAPE.

Hiſtoire d'Æneas Sylvius avant ſon Pontificat.

ÆNeas Sylvius Picolomini, dont je vais ecrire l'Hiſtoire ſous le nom de Pie II., nâquit dans la Toſcane de parens illuſtres, mais exilez, & ſi pauvres qu'il fallut d'abord qu'il y gagna ſa vie à la ſueur de ſon viſage. Victoire Forteguerra ſa Mere, étant enceinte de lui, avoit ſongé qu'elle accouchoit d'un Enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de degrader les Clercs, en leur mettant une Mitre de papier ſur la tête, elle crut qu'Enée ſeroit la honte & le deshonneur de ſa Famille. Mais, la ſuite juſtifia le contraire. Comme il montroit du genie pour les Lettres, quelques amis de la famille prirent ſoin de ſes Etudes. Il les pouſſa ſi loin & ſi heureuſement, qu'il paſſa pour un des plus ſavans hommes, & un des plus grands Politiques de ſon ſiécle. Après avoir fait ſes Etudes à Sienne, il alla en 1431. au Concile de Baſle, avec le Cardinal Dominique Capranica, qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il etoit Adminiſtrateur de cette Egliſe. Æneas qui n'avoit alors que 26. ans, y fut honnoré de la Charge de Secretaire, & il y ſoutint pendant dix ans les interêts de ce Concile avec beaucoup de chaleur contre le Pape Eugene IV. Le Cardinal Albergoti l'envoia en Ecoſſe. A ſon retour, il fut honnoré par le Concile de Baſle des Charges de Referendaire, d'Abbreviateur, de Chancelier, d'Agent general; fut envoié pluſieurs fois à Strasbourg, à Francfort, à Conſtance, en Savoye, chez les Griſons; & fut pourvû de la Prevôté de l'Egliſe Collegiale de St. Laurent de Milan. Au milieu de ces Negociations, il publioit toûjours quelque Ouvrage. Ce fut alors, qu'il compoſa ceux qui étoient favorables au Concile de Baſle, & desavantageux au Pape Eugene IV. Felix V. voulut l'avoir pour Secretaire; & l'Empereur Fréderic III., charmé de ſon merite & de ſa capacité, l'appella en 1442. pour exercer le méme Emploi. Il le fit ſon Conſeiller, lui donna beaucoup de part dans ſes bonnes graces, l'honnora de la Couronne Poëtique, & l'emploia en différentes Ambaſſades, à Rome, à Milan, à Naples, en Boheme, & ailleurs. C'eſt ſous ce Prince, dont il ſuivoit les mouvemens, qu'on vit rallentir ſon zéle pour le Concile de Baſle. Il embraſſa premierement la Neutralité. Il ſe declara enſuite ouvertement pour Eugene avec l'Empereur, qui méme l'envoia en 1445. au Pape pour lui en porter la nouvelle. Ce fut dans cette occaſion, qu'il lui demanda & qu'il en obtint le pardon de tout ce qu'il avoit dit & fait contre ſes interêts au Concile de Baſle. En s'en retournant en Allemagne, l'Evêché de Trieſte étant venu à vacquer, il en fut revêtu par Eugene, de concert avec l'Empereur. Après la mort d'Eugene, Æneas fut choiſi pour être Protecteur du Conclave où fut elû Nicolas V. qui le fit Evêque de Sienne ſa Patrie. Ce fut ſous ce Caractere, que

que l'Empereur l'envoia en Boheme, tant pour des Affaires Politiques, que pour celles de la Religion. Calixte III. lui donna le Chapeau de Cardinal. An de J.C. 1458.

On fait assez qu'Æneas Sylvius fut d'une complexion fort amoureuse, & qu'il aima les Femmes à bon escient. Lui-même nous en fournit des preuves inconteſtables. Dans une de ſes Lettres, qu'il ecrivit à ſon Pere, il lui recommande un fils qu'il avoit eu d'une femme Angloiſe, qu'il avoit debauchée (1). Elle eſt aſſez longue & toute deſtinée à juſtifier cette action criminelle. Le Compilateur des *Amenitez Litteraires* rapporte un Fragment d'Æneas Sylvius, qui fait voir, que cet habile homme avoit le cœur tout ulceré des playes que l'Amour y avoit faites; & que même il regardoit l'Adultere comme un Divertiſſement. Voici ſes paroles: „ Qu'y „ a-t'il dans tout le Monde de plus commun que l'Amour? Où eſt la Vil„ le, le Bourg, la Famille qui n'en fourniſſe des Exemples? Y a-t'il quel„ qu'un qui à l'âge de 30. ans n'ait commis quelque crime en faveur de „ l'Amour? Je juge des autres par moi-même. L'Amour m'a expoſé à „ mille dangers. Je rends graces à Dieu, de ce que j'ai evité mille fois „ les embuches qui m'étoient dreſſées; plus heureux en cela que le Dieu „ Mars, qui, aiant été ſurpris en flagrant delit avec Venus, fut enchainé „ par Vulcain, & expoſé à la raillerie des autres Dieux (2). „ C'eſt ainſi que parloit & agiſſoit Æneas Sylvius, qui fut elû Pape, de la maniere que je vais dire. Amours d'Æneas Sylvius.

Les Cardinaux, voiant que Calixte III. étoit ſur le point d'expirer, tirerent le Château St. Ange des mains des Catalans, moïennant quelques milliers d'Ecus (3). Le Pape étant mort, & ſes funerailles étant faites, les Cardinaux, qui étoient à Rome au nombre de 21., entrerent dans le Conclave dix jours après. On tint ce Conclave dans le Palais de St. Pierre. On y avoit préparé deux Salles & deux Chapelles. Dans la plus grande, on avoit conſtruit dix Cellules, pour le logement des Cardinaux. L'Aſſemblée ſe tint dans la plus petite, qu'on appelloit la Chapelle de St. Nicolas; le reſte du logement étant demeuré commun, pour le divertiſſement & la promenade des Conclaviſtes. On ne fit rien la premiere journée: la ſeconde fut emploiée à regler certains articles qui devoient être obſervez par par le Pape qui ſeroit elû. Comme j'ai parlé ailleurs de l'Indult que Nicolas V. avoit accordé à la Maiſon de Savoye, je dois ajouter ici, qu'il n'y avoit pas encore ſept ans que le Duc Louis jouiſſoit de cet Indult, qu'il fut comme anéanti, par les Conventions que les Cardinaux firent entr'eux dans ce Conclave aſſemblé pour l'Election de Pie II (4). Par ces Conventions, chacun d'eux promettoit, que s'il étoit elû Pape, „ il n'accorderoit le „ Droit de preſenter ou de nommer aux Egliſes Cathedrales, Collegia„ les, aux Monaſteres, ou Dignités, ou à d'autres Benefices quelconques, à Hiſtoire du Conclave ou Æneas Sylvius fut élû Pape

(1) *Æneas Sylvius, Epiſt.* 15.
(2) *Æneas Sylvius, apud. Amoenitat. Litterias, tom. I. pag.* 267. 268.
(3) *Ciaconius, in Callixt. III.*
(4) *Bibliot. Italique, tom. IX. pag.* 103. 104.

An de J.C. 1458.

„ à des Princes ſeculiers, ou Prelats Eccleſiaſtiques, de quelque condition „ état ou qualité qu'ils fuſſent, ſoit Imperiale, Roialle, Ducale, Archie- „ piſcopale, Epiſcopale, ſoit d'aucune autre diſtinction, ſi ce n'eſt par „ le Conſeil exprès, & le conſentement du plus grand nombre des Cardi- „ naux. *Item*, qu'il ne permettra jamais d'expedier aucune Bulle, & qu'il „ n'en accordera à Perſonne, par laquelle il ſe lie envers des Princes, ou „ quelqu'un d'eux, ou leur donne des aſſurances, qu'il ne conferera aucu- „ nes Egliſes Cathedrales, Collegiales, ou Monaſteres, ou autres Bene- „ fices, que par leur bon plaiſir, & qu'il revoquera les Bulles accordées „ (5). „ La troiſieme journée, on fit des Conventicules, où les plus puiſſans briguerent des voies pour leurs amis, & emploïerent les prieres, les promeſſes, & les menaces. Enfin, les Cardinaux agiſſoient avec tant de chaleur, qu'ils n'avoient repos, ni jour, ni nuit. Le Cardinal de Rouen, qui craignoit celui de Sienne plus que tous les autres, diſoit à chacun en parriculier : „ A quoi penſez-vous, de vouloir elever au Pontifi- „ cat Enée Picolomini? Ne voïez-vous pas qu'il eſt pauvre & gouteux? „ Sa ſanté pourra-t'elle ſoutenir le poids de cette charge? Que ſavons-nous „ ſi l'inclination qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'eſt de retour que de- „ puis peu de jours, ne l'obligera pas d'y transferer le Siege de St. Pierre? „ Peut-on dire que cet homme ait la moindre teinture des belles Lettres & „ du Droit Canon? Un Poëte comme lui eſt-il propre à gouverner l'Egli- „ ſe? Il voudra la regir ſuivant les Loix des Gentils. Voudriez-vous auſſi „ donner votre voix au Cardinal de Bologne, qui n'a pas aſſez d'eſprit „ pour gouverner l'Egliſe de lui-même, ni la docilité qui eſt néceſſaire „ pour ſuivre un bon Conſeil? „ Il avoit attiré dans ſon parti le Cardinal d'Avignon, homme entreprenant & intereſſé, qui agiſſoit pour lui forte- ment, tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il eſperoit gagner par cette Election l'Archevêché de Rouën, le Palais que ce Cardinal avoit à Ro- me, & la Charge de Vice-Chancelier. Il avoit auſſi attiré dans ſon Parti les Cardinaux de Genes & de St. Sixte, qui avoient été tous deux de l'E- gliſe Greque. La veille du Scrutin, le Cardinal de Bologne alla trouver Picolomini à minuit, & lui dit: „ Sçavez-vous que le Cardinal de Roüen „ va être Pape? Sa Brigue eſt faite. Il n'attend plus que le jour du Scru- „ tin. Je vous conſeille de vous lever promptement, & de l'aller trouver „ pour lui offrir votre voix, de peur qu'il ne conſerve quelque reſſentiment „ de ce que vous avez été ſon Concurrent. Pour moi, je veux eviter le „ malheur qui m'arriva au dernier Conclave. Calixte III. ne m'a jamais „ regardé de bon œil, parce que je n'avois pas été pour lui. Je vous don- „ ne le même conſeil que je veux ſuivre. „ Lorſque ce Cardinal eut ceſſé de parler, Picolomini prit la parole, & lui repondit en ces termes: „ Vous „ pouvez faire ce qu'il vous plaira: pour moi, je ne veux pas donner mon „ ſuffrage à un homme que je trouve ſi indigne de ce ſacré Caractere. „ Dieu me garde de commettre un ſi grand peché. Si d'autres lui don- „ nent leurs voix, ce ſera à eux à en repondre. Je n'en veux pas charger ma

(5) *Raynaldi. an.* 1458.

„ ma conſcience. Vous dites qu'il eſt facheux de n'avoir pas le Pape pour ami: j'en conviens; mais, que fera-t'il? Il ne me tuera pas, pour ne lui avoir pas donné ma voix. Il ne me fera pas du bien, il ne me donnera pas de penſion, ni le Plat des Cardinaux Pauvres, & il m'abandonnera dans ma miſere: voilà tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'eſt pas difficile à ſupporter, quand on y eſt accoutumé. J'ai vêcu pauvre, & je mourrai pauvre. Il ne m'empêchera pas le commerce des Muſes, qui me ſervent de conſolation dans ma mauvaiſe Fortune. Au reſte, je ne puis pas croire, que Dieu vueille permettre que ſon Epouſe bien aimée ait un Chef ſi indigne d'elle, & qu'un homme convaincu de Simonie devienne ſon Vicaire en terre. Il ne permettra pas que ce Palais, qui à été la demeure de tant de Saints Papes, ſerve de logement à un ambitieux qui ne ſonge qu'aux honneurs & aux biens temporels. C'eſt Dieu, qui donne le Pontificat, & non pas les hommes. Il detruira ces Brigues injuſtes. Demain, on verra clairement, que c'eſt lui qui fait les Papes, & non pas les hommes. Si vous étes veritablemeut Chrêtien, vous ne donnerez pas votre voix à un homme ſi indigne de ce rang.„ Ces paroles firent changer de ſentiment à Philippe, qui promit de ne point donner ſa voix au Cardinal de Rouen. Le lendemain dès le matin, Picolomini alla trouver Rodrigue, qui étoit Vice-Chancelier, & lui demanda s'il étoit auſſi engagé dans le Parti de l'Archevêque de Rouen? Ce Cardinal, prenant la parole, lui repondit: „ Puis-je m'en defendre, puiſque ſa Brigue eſt ſi forte, qu'il eſt aſſuré de ſon Election? Si je la traverſe mal à propos, je ne ferai que m'attirer la haine du nouveau Pape, & je perdrai la Charge de Vice-Chancelier, dont je ſuis aſſuré par ecrit, ſi je veux donner ma voix au Cardinal de Roüen. Vous n'avez guere de penetration, repartit Picolomini, de vous fier à l'ecrit d'un homme, qui n'a ni Foi, ni Religion. Gardez votre promeſſe, & le Cardinal d'Avignon aura la Chancellerie, à qui elle eſt promiſe auſſi bien qu'à vous. Il y a apparence, qu'il manquera bien plutôt de parole à un Eſpagnol, qu'à un homme de ſon Païs. Seriez-vous aſſez fou, pour donner votre voix à un jeune homme qui eſt d'une nation ennemie de la vôtre! Si vous n'avez aucun egard au bien de l'Egliſe, ni de la Chrêtienté, conſiderez votre interêt particulier, & voiez ce que vous avez à craindre, ſous le Pontificat d'un Pape François. „ Le Vice-Chancelier écouta patiemment la Remontrance de ſon Ami, ſans lui rien dire; & Picolomini, voiant que le Cardinal de Pavie, les ecoutoit attentivement, lui dit: „ Je connois bien, que vous étes tellement engagé avec le Cardinal „ de Rouen, que vous ne pouvez plus vous en dedire. Il eſt vrai, repondit ce Cardinal, que j'ai promis de donner ma voix, pour n'être „ pas ſeul de mon Parti, étant aſſuré que le Cardinal de Rouen ſera Pape. „ Je croïois, reprit Picolomini, que vous aviez un Eſprit plus ſolide. „ Vous degenerez bien des vertus de vos Ancêtres. Votre Oncle Martin Brando, Cardinal de Plaiſance, voiant que le Pape Jean XXIII. avoit

An de J. C. 1458.

An de J.C 1458.

„ avoit passé les Monts, & repassé en Allemagne, où il avoit transferé „ le St. Siege, sous prétexte du Concile qui s'assembla à Constance, usa „ de tant d'adresse, qu'il le fit revenir en Italie, en elevant au Pontifi- „ cat le Cardinal de Colonne, qui prit le nom de Martin V. De maniere „ que, pour combattre les sentimens de votre Oncle, qui ramena le Pape „ d'Allemagne en Italie, vous voulez d'Italie le faire passer en France. „ Vous qui êtes Italien, vous voulez prendre le Parti des François contre „ ceux de votre Nation. Esperez-vous qu'il vous favorisera plutôt que „ ceux de son Païs? Vous me direz peut-être, qu'il a promis de ne point sor- „ tir d'Italie, sans le consentement du sacré College, & qu'il ne pourra „ obtenir ce consentement. Mais, dites moi, de grace, quand il voudra „ sortir d'Italie, y aura-t'il un Cardinal assez hardi, pour s'opposer à ses „ sentimens? Vous serez le premier, qui, après en avoir reçu quelques gra- „ ces, lui direz: *Saint Pere, allez où il vous plaira.* Qu'est-ce que l'Ita- „ lie, quand un Pape en est absent? Elle perd tout son lustre en perdant „ le Pape, & cependant vous donnerez votre consentement à ce qui doit „ ruiner votre Patrie. Ou le Pape ira en France, & l'Italie demeurera sans „ Chef & sans Pasteur; ou s'il demeure à Rome, nous aurons le chagrin „ de voir cette Ville, autrefois la Maîtresse du Monde, soumise à un Etran- „ ger: nous deviendrons les Esclaves des François, qui s'empareront de la „ Sicile, & de toutes les places fortes du Patrimoine de l'Eglise. Vous „ avez vû que, sous le Pontificat de Calixte, les Catalans étoient Maîtres „ de tout. Après avoir éprouvé la Tyrannie des Espagnols, vous voulez „ vous soumettre aux François. Vous vous repentirez bientôt de leur avoir „ laissé l'entrée en Italie. Vous verrez le College des Cardinaux plein de „ François. Ils s'y rendront si puissans, qu'il n'y aura plus de Pape que de „ leur Nation. Vous voulez donc donner des Fers à votre Patrie. A quoi „ songez-vous de vouloir faire Vicaire de Jesus-Christ un homme comme „ celui-là. Vous voulez choisir un étrange Epoux à l'Epouse de Jesus- „ Christ, & donner la Brebis en garde au Loup. Est-ce avoir de la con- „ science, & le moindre sentiment de pieté & de justice? N'est-ce pas man- „ quer de Prudence & de Jugement? N'avez-vous pas dit plusieurs fois, que „ l'Eglise de Dieu seroit ruinée, si elle étoit gouvernée par le Cardinal de „ Rouen, & que vous aimeriez mieux mourir, que de consentir à son Elec- „ tion? D'où vient que vous avez si tôt changé de sentiment? Est-ce que „ dans un instant, d'un Demon qu'il étoit, il est devenu un Ange? Ou „ vous même, d'Ange de lumiere, êtes-vous devenu un Ange de tenebres? „ Il faut que ce changement se soit fait en vous, puisque vous approuvez „ l'Avarice & l'Ambition de cet homme. Qu'est devenu l'Amour que vous „ aviez pour votre Patrie, que vous preferiez autrefois à toutes les Nations „ de la Terre? J'aurois crû, que vous ne l'auriez jamais abandonnée, „ quand même vous auriez vû vos plus chers Amis se revolter contr'elle. „ Vous m'avez bien trompé, ou plutôt vous vous trompez vous-même, „ & vous trompez votre Patrie, si vous ne sortez de cette erreur. „ Le

Car-

Cardinal de Pavie fut si touché de ces paroles, qu'il ne pût retenir ses larmes, & après avoir poussé un soupir: „ Vous me donnez de la confusion, „ dit-il; mais, que puis-je faire? J'ai donné ma parole. Si j'y manque, je „ passerai pour un homme sans foi. He bien, reprit Picolomini, aimez-„ vous mieux trahir votre Patrie, que le Cardinal de Roüen? „ Ces paroles acheverent de convaincre le Cardinal de Pavie, & il promit de se retirer de la Cabale des François. Celui de Ste. Marie la Neuve, aiant appris les Brigues qu'on faisoit pour le Cardinal de Roüen, pour qui il avoit conçu une haine implacable, fit assembler tous les Cardinaux Italiens, à la reserve de Prosper Colonne, dans la Chambre du Cardinal de Genes. Après leur avoir representé les maux qu'on avoit à craindre, si on élisoit le Cardinal de Roüen, il les exhorta à montrer de la Fermeté, à s'attacher plutôt au bien de l'Eglise & de l'Italie, qu'à leurs interêts particuliers, & leur proposa Æneas Picolomini, qui, étant Italien & homme de merite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. Picolomini, feignit de se croire indigne d'un si haut rang. Après la Messe on alla au Scrutin, & Picolomini eut neuf voix; mais, comme ce nombre ne suffisoit pas pour le faire Pape, on vint à *l'acceſſit*, & le Vice-Chancelier donna sa voix à Æneas Sylvius. Jacques Cardinal de St. Anastase suivit cet exemple; & Prosper Colonne fit la même chose, malgré les prieres & les efforts du Cardinal de Roüen. Ainsi, Æneas Sylvius Picolomini fut élû Pape le 27. d'Août sous le nom de PIE II. J'ai tiré ce detail de l'*Histoire des Conclaves* (6), à l'exemple du Continuateur de l'Abbé Fleury. An de J.C. 1458.

Peu de momens après l'Election, le Cardinal Bessarion, prenant la parole, tant pour lui, que pour les autres Partisans du Cardinal de Roüen, parla au nouveau Pape en ces termes: „ Saint Pere, nous ressentons tous une „ joye sensible de votre Exaltation; & il est aisé de voir par le choix qui a „ été fait de votre Personne, que c'est le St. Esprit, qui preside dans tous „ les Conclaves, & qui conduit les sentimens des Cardinaux, suivant le but „ qu'il s'est proposé pour le bien de l'Eglise. Si dans le commencement „ nous avons eu des pensées differentes; c'étoit dans la crainte, que vous „ ne pourriez resister aux fatigues qui accompagnent cette dignité, aiant „ une santé mal assurée, & étant souvent incommodé de la goutte. Il „ nous sembloit, que dans les perils dont l'Eglise est menacée, pendant la „ Guerre qu'on veut faire aux Infideles, il falloit à la place que vous venez „ d'occuper un homme plus jeune & plus agissant, & qui pût, sans s'in-„ commoder, s'exposer à de grands Voiages. Ce n'est que vos infirmi-„ tez, qui nous ont empêché de vous donner nos suffrages. Mais, puisque „ Dieu en a disposé contre nos sentimens, il donnera à Votre Sainteté les „ forces necessaires, pour bien remplir les devoirs de cette Charge: & „ comme nous n'avons manqué que par ignorance, nous tâcherons, „ par notre fidelité, par l'exactitude de nos services, de reparer la faute

Discours du Cardinal Bessarion au nouveau Pape.

(6) *Pag.* 41. 50.

An de J.C. 1458.

„ faute que nous avons faite, en voulant vous préferer le Cardinal de „ Roüen. „

Reponſe du Pape.

Le nouveau Pape repondit: „ Vous avez jugé plus favorablement de „ ma perſonne que moi-même, puis que vous ne trouvez en moi d'autre „ defaut, que celui de ma mauvaiſe ſanté & de ma goûte. Je me con- „ nois tout-à-fait indigne du rang auquel on vient de m'élever; & je puis „ vous aſſurer, que je l'aurois refuſé, ſi je n'avois craint de condamner le „ Jugement de ceux qui m'ont donné leurs voix, & de m'attirer la colere „ du Ciel qui a fait déclarer pour moi les deux tiers du Sacré Colle- „ ge. Quoique je vueille me conformer à la vocation divine, je ne laiſſe „ pas d'approuver le Jugement de ceux qui ont nommé le Cardinal de „ Roüen, puiſqu'après avoir ſuivi, en donnant leurs voix, les mouvemens „ ſecrets de leur Conſcience, ils n'ont pas laiſſé de confirmer mon Elec- „ tion, lorſqu'ils l'ont regardée comme l'ouvrage du St. Eſprit. Je vous „ traiterai tous également comme mes Freres, puis que vous avez tous fait „ votre devoir, quoiqu'avec une Conduite différente (7). „

Joie dans Rome, pour l'Election du Pape.

Dès que les Domeſtiques des Cardinaux eurent connoiſſance de l'Election de Picolomini, ils allerent piller ſa Cellule, ſes Livres, & ſa Vaiſſelle d'argent. L'Inſolence du menu Peuple alla encore plus avant. Les premiers qui entrerent dans cette Cellule en abbatirent les murailles, & emporterent les Marbres dont elle étoit bâtie. Ils paſſerent même aux Cellules des autres Cardinaux, où ils firent les mêmes deſordres, n'étant pas bien informez du nom du Pape. Ils s'arrêterent long-tems dans celle du Cardinal de Genes, dont ils confondirent le nom avec celui du Cardinal de Sienne. Cependant, quoique les uns diſſent qu'on avoit élû le Cardinal de Roüen, d'autres celui de Genes, & d'autres encore celui de Milan, perſonne n'approuva leur Election: mais, lorſqu'on nomma celui de Sienne, la joye parut univerſelle, & paſſa même, dit l'Hiſtorien des Conclaves, des hommes aux animaux & aux choſes inſenſibles. Le Peuple qui, peu de tems auparavant, avoit pris les Armes, & ſembloit ne reſpirer que ſang & que carnage, les quitta auſſi-tôt qu'il apprit que Picolomini étoit Pape. Rome, qui quelques momens auparavant ſembloit une Place de Guerre, devint tranquille dans un inſtant, & on ne vit dans toutes les ruës que tables dreſſées & des feux de joïe (8). Cette joie ſe repandit dans les autres Villes d'Italie, & ſur-tout à Sienne, dont les habitans ſe diſtinguerent par leur magnificence, quoique les principaux Seigneurs de cette Republique euſſent été les ennemis du nouveau Pape étant Evêque de leur Ville & Cardinal.

Divers ſentimens des Princes ſur l'Evelation de Pie II.

Cette Election ne fut pas également approuvée dans les Cours de l'Europe. Ferdinand Roi de Sicile en temoigna beaucoup de joie, eſperant que Pie II. lui ſeroit plus favorable que Calixte III. Quoique François Sforce, Duc de Milan, eut deſiré qu'un autre eût été elevé à cette Dignité, il ne laiſſa

(7) *Hiſt. des Concl. pag.* 50. 51. (8) *Ubi ſupr. pag.* 52.

laiſſa pas d'ordonner des rejouïſſances publiques dans tous ſes Etats. Le Duc de Modene, qui avoit de l'obligation à Picolomini, parce qu'il s'étoit emploié auprès de l'Empereur Fréderic pour lui faire donner l'Inveſtiture de ce Duché, ne voulut pas ſe montrer ingrat, afin qu'il lui continuât ſa protection dans un tems où il étoit plus en état de lui faire du bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, & enſuite un Tournoi magnifique. Il n'oublia rien pour temoigner ſa joye. Les Marquis de Mantouë, de Montferrat, & de Saluces, qui etoient auſſi amis du Pape, firent leur devoir en cette rencontre. Les Venitiens & les Florentins ne furent pas contens de cette Election; les derniers, parce qu'ils étoient ennemis depuis long-tems des Siennois: & ils furent ſi peu Maîtres de leurs reſſentimens, que ſi quelqu'un leur diſoit dans les ruës: *Dieu vous conſerve*, ils lui repondoient des injures. Cependant, ils ne laiſſerent pas, auſſi bien que les Venitiens, d'envoier des Ambaſſadeurs à Rome, feliciter le nouveau Pape. L'Empereur Fréderic, qui avoit fait donner à Picolomini le Chapeau de Cardinal, fut bien aiſe de ſon Election. Le Roi d'Eſpagne en reſſentit auſſi beaucoup de joye; mais, ceux de France, d'Ecoſſe, de Dannemarck, de Pologne, de Hongrie, & de Cypre, ne temoignerent pas en être fort ſatisfaits (9). An de J.C. 1458.

Pie II., marchant ſur les traces de ſes Predeceſſeurs, s'appliqua fortement à réunir les Princes Chrêtiens contre le Turc. Pour cet effet, il convoqua une Aſſemblée à Mantouë, où il invita toutes les Puiſſances de l'Europe, & particulierement Charles VII. Roi de France, qu'il louë comme le plus pieux Monarque & le principal Defenſeur de la Religion Chrêtienne. Il écrivit auſſi à Pogebrac, à qui il donne le titre de Roi de Boheme. Enfin, il envoia le Cardinal Beſſarion à l'Empereur; mais, ce Legat trouva les affaires d'Allemagne ſi fort brouillées, qu'on n'eut pas même le tems de lui donner audience. Je renvoie le detail de ces troubles à l'Hiſtoire d'Allemagne. Nous verrons dans la ſuite le ſuccès de l'Aſſemblée de Mantouë. Le Pape travaille à réunir les Princes Chrêtiens contre le Turc.

Le Pape vouloit établir une Paix generale dans la Chrétienté; &, pour commencer par l'Italie, il en appaiſa les principaux Troubles, en reconnoiſſant Ferdinand pour Roi de Naples, ſans avoir egard aux oppoſitions de René d'Anjou & de Jean Duc de Calabre ſon fils. Mais, en faveur de ces deux Princes, on ajouta dans l'Acte d'Inveſtiture, *ſans préjudice du Droit d'autrui*. Ferdinand, de ſon coté, pour ne pas paroître ingrat envers le Pape, maria une de ſes Sœurs avec Antoine Picolomini Neveu de ſa Sainteté, & lui donna le Duché d'Amalfi pour ſa dot, avec une grand ſomme d'argent, que Meyer fait monter à ſix cens mille Ecus d'Or (10). Picolomini fut fait Intendant de Juſtice dans tout le Roiaume de Naples. Par cet accord, Ferdinand devint paiſible Poſſeſſeur du Roiaume que ſon Pere avoit conquis. Il confirme le Roiaume de Naples à Ferdinand.

Au commencement de l'an 1459. le Pape fit tous les préparatifs néceſſaires pour l'Aſſemblée qu'il avoit convoquée à Mantouë. Il partit de Rome le Le Pape ſe rend à Mantouë.

(9) *Hiſt. des Concl. pag.* 53. 54.

(10) *Collenucio, lib.* 6. *apud Meyer.*

An de J.C. 1459.

le 18. de Fevrier, & y laiſſa le Cardinal de Cuſa ſon Legat, le Prince de Colonne en qualité de Gouverneur, avec quelques Cardinaux, Auditeurs de Rote, & Avocats, afin d'y tenir la Cour comme s'il eut été preſent. Il fit même un Decret, du conſentement du Sacré College, qui portoit que ſi Dieu diſpoſoit de lui, & qu'il vint à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire ſon Succeſſeur ailleurs que dans cette même Ville. Il fit ſon voiage à petites journées, s'arrêtant dans les Villes, plus ou moins, ſelon le beſoin des affaires (11). Il arriva à Mantouë le 27. de Mai; & le 1. de Juin, on fit l'Ouverture du Concile. Les Evêques & les Princes y accoururent de tous côtez. Les Rois d'Eſpagne y envoierent leurs Ambaſſadeurs. Tous les Princes voiſins & les Etrangers furent ſollicitez de joindre leur forces contre l'ennemi commun des Chrêtiens. David Empereur de Trebizonde, ancienne Ville ſituée ſur le Pont Euxin, Uſſum Caſſan, Roi d'Armenie, George, qui ſe diſoit Roi de Perſe, promirent d'envoïer de bonnes troupes d'Infanterie & de Cavalerie, avec une nombreuſe Armée Navale, parce qu'ils étoient les plus expoſez aux inſultes de l'ennemi, & que le peril les regardoit de plus près. Les Chrêtiens ne faiſoient pas grand fonds ſur ces promeſſes, quelque magnifiques qu'elles fuſſent. Les Guerres inteſtines, qui diviſoient les Roiaumes d'Occident, empêchoient de même d'en attendre de grands ſecours. L'Italie, la France, & l'Eſpagne, aſſez occupées de leurs demêlez & de leurs affaires particulieres, n'avoient pas beaucoup d'empreſſement pour faire la Guerre aux Turcs. Toutes ces difficultez ne rebuterent pas le courage invincible du Pape. Reſolu de tout tenter, pour inſpirer ſes ſentimens aux Peres du Concile & aux Princes qui y aſſiſtoient, pour les engager à concourir avec lui dans cette glorieuſe entrepriſe, il leur expoſa pathetiquement le triſte état du Chriſtianiſme, & le grand nombre de Provinces que les Infideles avoient uſurpées ſur les Chrêtiens, dont les vices & les deſordres avoient cauſé tant de malheurs à l'Egliſe. „ Si les „ malheurs publics vous touchent peu, leur diſoit-il, craignez au moins „ les maux qui vous menacent perſonnellement. Il faut que tout le mon„ de conſpire & ſe ligue, pour ſe garantir de l'opprobre, de la ſervi„ tude, & de la mort, dont chacun eſt menacé en particulier. Nous „ avons à combattre un ennemi formidable, que ſes Victoires ont „ rendu intraitable & feroce, & qui abuſe inſolemment de ſes avanta„ ges, pour achever d'opprimer ceux qu'il a terraſſez. S'il eſt vaincu, il „ trouve des moiens aiſez, & de promptes reſſources, pour reparer ſes per„ tes, & pour attaquer de nouveau ceux qui l'ont vaincu: ſi nous uniſſons „ nos forces, il ſera hors d'état de nous reſiſter; & Dieu benira nos Ar„ mes, quand elles ne ſeront plus tournées contre les Chrêtiens, & que „ nous aurons fait ceſſer nos Diſcordes inteſtines. Souvenez-vous des fa„ meuſes Victoires que nos anciens Capitaines ont remportées en Syrie ſur „ l'Impieté. Si nous temoignons du courage & de la fermeté dans nos „ Guerres civiles, pourquoi ſerions-nous lâches & indolens, quand il s'agit de

(11) *Platina, in Pio II. Comment. Pii II. Lib.* 2.

„ de combattre, pour ſauver l'honneur de la Religion. Si nous ne trou- An de J.C.
„ vons perſonne, qui vueille ſe preſenter pour être le Chef de cette pieuſe 1459.
„ Guerre, je m'offre moi-même de bon cœur à conduire les Croiſez qui
„ auront le Courage d'entrer dans cette Sainte Ligue. Je me jetterai, la
„ Croix à la main, au milieu des Troupes Infideles, & je ne doute point
„ que mon exemple n'encourage un grand nombre de genereux ſoldats à
„ me ſuivre. Si je ne ſuis pas aſſez heureux pour remporter la Victoire,
„ peut-être au moins que mon ſang appaiſera la colere de Dieu. Ce ſera le
„ dernier ſervice, que je rendrai à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.„ Ce Diſcours toucha toute l'Aſſemblée; mais, les interêts perſonnels des Princes, & le tems que les Ambaſſadeurs perdirent à regler leurs conteſtations particulieres, le rendirent entierement inutile pour la Cauſe commune (12).

Le Roi de France envoia ſes Ambaſſadeurs au Concile de Mantouë, où le Pape les reçut aſſez bien, malgré ſa haine pour les François. Après l'Audience publique, les Ambaſſadeurs en demanderent une ſeconde, dans laquelle le Bailli de Roüen, adreſſant la parole au Pape, loüa fort les grandes actions des François pour la defenſe de la Religion, & les ſervices qu'ils avoient rendus au St. Siege; il expoſa de quelle maniere le Roiaume de Sicile étoit échû à la France, & combien il avoit couté de ſang pour le conquerir. Il ajouta, que ſi Alfonſe s'en étoit rendu Maître, c'étoit par la force de ſes Armes, ſans y avoir aucun Droit; que le Pape s'étoit comporté d'une maniere indigne en chaſſant les François, pour mettre en leur place le bâtard d'Alfonſe, qui ne meritoit pas un ſi grand Roiaume: que c'étoit avoir agi contre toute juſtice, que d'avoir mepriſé René, veritable Roi de Sicile, ce que le Pape Calixte n'avoit jamais voulu faire, quoi qu'Aragonois. Ils demandoient en concluant leur Diſcours, que, puiſque les François avoient ſouffert cette injure, le Pape revoquât avec deliberation ce qu'il avoit fait ſans conſulter perſonne; qu'il accordât ce Roiaume à René; & qu'il en chaſſât Ferdinand. Demêlez du Pape avec les François.

Ce Diſcours releva le Courage des Amis de la France, qui ne croioient pas que le Pape oſât y repondre. Mais le St. Pere, ſans s'étonner, dit qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou. Qu'il ne croioit pas les meriter, n'aiant rien fait dans l'affaire du Roiaume de Sicile, qu'après avoir conſulté les Cardinaux. Que ſi l'on exigeoit qu'il revoquât ce qui avoit été fait, il étoit juſte de demander auparavant le Conſeil des mêmes Cardinaux; & que, quand il les auroit conſultez, il repondroit à leurs plaintes & à leurs demandes. Après ces paroles, il congedia l'Aſſemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux violente, & de grands maux d'eſtomach. Mais, les François aiant publié, que la maladie du Pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agiſſoit ainſi que pour ne leur pas repondre, parce qu'il étoit dans l'impuiſſance de le faire, le Pape, informé de ces bruits, leur fit dire, qu'il leur repondroit, quand Reponſe du Pape aux François.

(12) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 157. *&c.*

An de J. C. 1459.

quand il devroit mourir au milieu de l'Assemblée, que la douleur ne diminueroit rien, de son courage, & que ses infirmitez ne l'en empêcheroient pas. Il tint parole. Il tacha d'abord de justifier sa Conduite à l'egard du Roiaume de Sicile. Il donna de grands eloges aux François: enfin, il se plaignit amerement de la Pragmatique Sanction, que Charles VII. faisoit observer dans son Roiaume. Il parla près de trois heures, sans être interrompu. Il parut au commencement si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais, quand il fut un peu animé, les expressions se presentoient d'elles-mêmes (13).

Le Pape demande une Taxe sur le Clergé de France. On la lui refuse.

Le Pape demanda que les François fournissent des Troupes pour faire la Guerre aux Infideles: mais, comme cela ne pouvoit se faire tandis que les Anglois feroient la Guerre à la France, il voulut inutilement procurer la Paix entre ces deux Couronnes; & enfin, il se contenta de proposer qu'il lui fût permis de lever une Taxe sur le Clergé de France pour les frais de la Guerre contre les Turcs. Les Ambassadeurs lui repondirent, que non-seulement ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais que sa Sainteté ne devoit point compter sur un tel fond. Qu'on avoit fait deja depuis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'assurement on ne lui en accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces reponses, jointes à la prévention où le Pape étoit deja contre la France à cause de la Pragmatique-Sanction, firent qu'il ne cessa de chagriner les Ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où il s'agissoit des Demêlez du Roi avec le Duc de Bourgogne, de prendre toûjours les interêts de ce dernier, dans les vuës qu'il avoit d'empêcher que les François ne se rendissent trop puissans en Italie, où ils possedoient l'Etat de Genes, & où le Duc de Modene leur étoit devoüé, & les Florentins attachez depuis long-tems à leurs interêts. Il apprehendoit pour la Liberté de Sienne qui étoit sa Patrie, s'ils étoient Maîtres du Roiaume de Naples. Peu s'en fallut neanmoins, qu'il ne vit arriver ce que sa Politique apprehendoit si fort (14).

Le Pape prend des mesures pour chasser les François d'Italie.

Le zele du Pape ne se relâchoit point, malgré les grandes difficultez qui s'opposoient à ses pieuses intentions; sur-tout les troubles du Royaume de Naples l'inquietoient. Les Napolitains étoient partagez en deux Factions, en faveur de René d'Anjou, & du nouveau Roi Ferdinand. La Noblesse, rebutée du joug des Arragonois, favorisoit la Faction Angevine, qui n'avoit ni forces, ni argent, ni troupes capables de resister à l'autre Faction. Antoine Centilia, Marquis de Crotone, aiant enfin recouvré sa Liberté, se préparoit à la Vengeance, & prit les Armes contre Ferdinand, lequel, usant d'une extrême diligence, prevint son ennemi avant qu'il eut le tems de se reconnoître, & le fit Prisonnier une seconde fois. Marcien, Duc de Sangueſa, mépriſant l'Alliance du Roi, lui renvoia sa Sœur Eleonore, qu'il avoit epousée, & se declara Chef des Rebelles. Ce double affront fut très-sensible à Ferdinand. Un grand nombre de Noblesse, à l'exemple du Duc, prit parti dans cette Guerre, entr'autres le Prince de Tarente, Antoine

(13) *Dachery, Spicil. tom.* 8.

(14) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 91.

toine Caldora, avec un grand nombre de petite Nobleſſe. Pendant que le Concile de Mantouë duroit encore, François Sforce, Duc de Milan, perſuada au Pape de ſe joindre avec le Roi Ferdinand, & que c'étoit la voie la plus ſure & la plus prompte, pour chaſſer tous les François d'Italie, pour y établir une Paix ſolide & durable. Ce Prince étoit alors aſſiegé dans Barlette, petite Ville de la Pouille, & reduit à de grandes extremitez, hors d'état de pouvoir encore tenir long-tems contre ſes ennemis qui gardoient tous les Chemins par Mer & par Terre, en ſorte qu'il étoit impoſſible de lui envoïer aucun ſecours. An de J.C. 1459.

Georges Scanderberg, qui s'étoit rendu en ce tems-là ſi fameux par tant d'actions memorables, envoia des Ambaſſadeurs en Epire. Le Pape & le Roi Ferdinand profiterent de cette conjoncture, pour l'appeller au ſecours de l'Italie. Ce grand Capitaine, aiant connu la volonté du Pape, acquieſça aux prieres de Ferdinand, croiant rendre en cela un ſervice ſignalé à l'Egliſe. Il envoia devant Strozzi à la tête de cinq cens chevaux, & ſe prepara lui-même à la ſuivre inceſſamment. Par bonheur, il avoit conclu alors pour un an une Trêve avec les Turcs. Il equipa une Flotte & ſe rendit à Raguſe, d'où il vint inceſſamment devant Barlette. Les François ne jugerent pas à propos de l'attendre. Ils leverent le ſiege, & ſe retirerent promptement. Ferdinand, avec ce ſe cours, les Troupes du Pape, & celles du Milanez, après quelques legers combats, alla camper devant Troye. Les François n'en étoient eloignez que de huit mille, étant campez à Nocera. Les deux Camps s'ebranlerent en même tems pour s'emparer du Mont Segian, qui ſeparoit les deux Armées. Cette Affaire étoit de la derniere Conſequence pour l'un & pour l'autre Parti. Scanderberg, & Jacque Picin General de l'Armée Angevine, connoiſſant l'importance de ce Poſte, partirent en même tems pour s'en emparer. La Bataille ſe donna. Les Angevins furent battus, taillez en pieces, & mis en fuite. Cette Victoire rendit les Arragonois Maîtres des affaires, & Poſſeſſeurs du Roiaume de Naples: tous les Bourgs, & toutes les Villes, qui tenoient encore pour le Parti des François, ſe ſoumirent en peu de tems (15). Le Pape & le Roi de Naples appellent Scanderberg, contre les François.

Ce fut encore pendant la tenuë du Concile de Mantouë, que le Pape, ne pouvant tirer aucun ſecours, ni des Anglois, ni des François, pour l'execution de ſes deſſeins contre les Turcs, il eut reçours aux Allemans: & n'y trouvant pas moins de difficultez, à cauſe des differends ſurvenus entre les Ambaſſadeurs de l'Empereur & ceux des autres Princes; à peine put-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en general, qu'ils fourniroient le même nombre de ſoldats qu'ils avoient autrefois promis à l'Aſſemblée de Francfort, ſavoir 32. mille hommes d'Infanterie, & dix mille de Cavalerie; avec cette clauſe qu'ils tiendroient encore deux Dietes ce ſujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape envoïeroit exprès un Legat *à Latere*: ce que ſa Sainteté accorda. Le Cardinal Beſſarion fut choiſi pour cette Legation, & l'Empereur Fréderic fut établi Le Pape s'adreſſe aux Allemans, pour faire contribuer à la Guerre contre les Turcs.

(15) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag. 160. & ſuiv.*

An de J.C. 1460.

bli Generaliſſime de l'Armée Chrêtienne, avec pouvoir de mettre quelque Prince en ſa Place, s'il ne pouvoit commander en Perſonne. Comme on étoit alors dans le Mois de Decembre, on attendit à l'année ſuivante à prendre encore des meſures. Pendant cet intervalle, le Pape donna une Bulle dattée de Mantouë du 31. Decembre, pour l'établiſſement de l'Univerſité de Baſle, qui a toûjours eu d'habiles Profeſſeurs (16).

Decret du Pape contre les Appels du St. Siege au Concile.

On a vû ailleurs, que le Pape Pie II, n'étant encore que Secretaire du Concile de Baſle, avoit ecrit en faveur de ce Concile avec une telle vigueur, que la Cour de Rome n'oublia rien pour gagner un Ecrivain ſi hardi. Elle l'intereſſa dans les Abus dont il ſe plaignoit. Il eut des Benefices, des Penſions, le Chapeau de Cardinal, & des Emplois très-conſiderables. Il modera inſenſiblement ſa paſſion contre la Cour de Rome, & s'accoutuma à la regarder du côté par où elle lui pouvoit plaire. Les douceurs dont il joüiſſoit acheverent d'amollir ce qu'il y avoit de dur dans ſon Eſprit, & il paſſa enfin du côté de ceux qu'il avoit perſecutez, ſans autre regret que de ne l'avoir pas plutôt fait (17). Etant devenu Pape, il imagina que les Appels des Jugemens du St. Siege au Concile, qui étoient en uſage depuis long-tems, & dont la juſtice, & en bien des cas la néceſſité, étoient inconteſtables, ne tendoient qu'à ruiner ſon Autorité. La premiere choſe qu'il fit au commencement de cette année fut de condamner ces Appels comme erronez, deteſtables, nuls, & contraires aux Saints Canons, nuiſibles à la Chrêtienté, & même ridicules. La Bulle qui eſt du 18. de Janvier commence par ces mots terribles : *Execrabilis, & priſtinis temporibus inauditus.* „ Il s'eſt gliſſé de notre tems, dit-il, un Abus execrable & inoüi „ dans l'Antiquité, que quelques-uns, pouſſez par un Eſprit de Rebellion, „ plutôt que par un ſain Jugement, autoriſent, en préſumant, pour evi- „ ter la punition de leurs Pechez, d'appeller du Pontife de Rome, Vicai- „ re de Jeſus-Chriſt, à qui il a été dit en la perſonne de St. Pierre, *Paiſ- „ ſez mes brebis*, & *Tout ce que vous lierez ſur la Terre ſera lié dans le „ Ciel*; d'appeller, dis je, de ſes Jugemens au Concile futur: ce que tout „ homme inſtruit des Regles du Droit doit regarder comme contraire aux „ Saints Canons, & préjudiciable à la Republique Chrêtienne. Car, pour „ ne rien dire de tout ce qui en peut montrer l'Abus, qui ne voit le ridi- „ cule d'appeller à ce qui n'exiſte pas, & qu'on ne ſçait pas s'il exiſtera? „ Par ces Appels, les Pauvres ſont opprimez en pluſieurs manieres par les „ Grands: les crimes demeurent impunis: on entretient la Rebellion con- „ tre le premier Siege, tout le Monde a la liberté de pécher; en un „ mot, toute la Diſcipline de l'Egliſe, & l'Ordre hierarchique, tombent „ dans le desordre & la confuſion. Voulant donc eloigner de l'Egliſe „ un poiſon ſi dangereux, & pourvoir au ſalut des Brebis qui ont été „ commiſes à nos ſoins, en eloignant toute occaſion de ſcandale du „ bercail de notre Sauveur; de l'avis & du conſentement de nos venerables Freres

(16) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 96. (17) *Varillas, Minorité de St. Louis, &c.*

„ Freres les Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, de tous les Prelats, & „ Docteurs en Droit qui ſuivent notre Cour, & de nôtre ſience certaine, „ nous condamnons ces Appels, nous les reprouvons comme erronez, „ nous les declarons inutiles, dangereux; & de nulle valeur, ordonnant „ qu'à l'avenir perſonne n'oſe, ſous quelque prétexte que ce ſoit, inter- „ jetter de ſemblables Appels de nos Jugemens, Ordonnances, de même „ que de ceux de nos Succeſſeurs, ou y adherer, ou en faire uſage. Que „ ſi quelqu'un fait le contraire, depuis le jour de la Publication de ces „ preſentes dans notre Chancellerie Apoſtolique, après deux mois, de „ quelque Etat, Ordre, & Dignité qu'il ſoit, même Imperiale, Royalle, „ & Pontificale, il encourra de fait la Sentence d'Excommunication, dont „ il ne pourra être abſous que par le Souverain Pontife, ſi ce n'eſt à l'arti- „ cle de la mort. Les mêmes peines & cenſures ſeront auſſi encouruës, „ par les Univerſitez, Colleges, Notaires, Temoins, qui aſſiſteront à ces „ Actes, & generalement tous ceux qui auront conſeillé & favoriſé ces „ ſortes d'Appel (18). An de J.C. 1460.

Sentimens des François ſur cette Bulle.

Les François furent effraïez de cette Bulle; & les Ambaſſadeurs du Roi Charles VII. ſortirent de Mantouë „ aſſez mal contens de ce que le Pa- „ pe ne faiſoit nulle raiſon à René pour le Roiaume de Naples, & qu'il „ menaçoit d'excommunier le Roi, s'il ne caſſoit la Pragmatique. Sur „ quoi Jean Dauvet, Procureur General du Parlement, fit des Proteſta- „ tions, & en appella au futur Concile (19). „ Afin de faire connoître à mes Lecteurs le zele qu'on avoit alors pour maintenir nos Libertez, il faut joindre ici ce que je trouve ſur cette Affaire dans Pierre Mathieu. „ Les „ Ambaſſadeurs du Roy, dit cet Hiſtorien, prindrent ces paroles (de la „ Bulle) pour eſclairs du Tonnerre & menaces infaillibles de l'Excommuni- „ cation; & les ayant rapportées au Roy Charles VII. ſon Conſeil creuſt „ que le Pape avoit reſolu de mettre ſoubs l'Interdit le Roy & ſon Royau- „ me, & tous ceux qui feroient obſerver les Decrets du Concile de Baſle. „ C'eſt pourquoy il fut reſolu, que ſon Procureur General au Parlement, „ Jean Dauvet, proteſteroit contre ces menaces, pour eſviter les ſcandales „ que l'Egliſe & la Chreſtienté en pourroient recevoir, ſauf en toutes cho- „ ſes la reverence au St. Siege, & l'obeyſſance qui eſt deüe au Pape con- „ formement aux Saincts Decrets. Que le Pape ſeroit ſupplié & exhorté „ de meurement conſiderer l'importance de ceſte Réſolution, avant que de „ proceder au retranchement d'une telle partie du corps de la Chreſtienté, „ & combien il importoit qu'il gardaſt la Paix avec les Conciles, ne ſouf- „ frit point que l'Unité de l'Egliſe fuſt violé en une ſaiſon où toutes les for- „ ces des Infideles eſtoient bandées & unies contre ſa Concorde. Que „ comme le Roy avoit travaillé plus que tous les Princes Chrêtiens, avec beau- „ coup de peine & une grande deſpence, de maintenir la Paix & l'Unité en- „ tre les Conciles & les Papes Eugene & Nicolas, afin qu'ils demeuraſſent „ paiſibles en leurs Sieges, de meſme il deſiroit que le Pape confirma cette Paix

(18) *Concil, tom. XIII. pag.* 1801.

(19) *Mezeray, Abregé Chron. tom.* 3. *pag* 430.

An de J.C. 1460.

„ Paix & bonne Union, faisant cesser les empeschemens contre les Canons „ de la Pragmatique-Sanction, ordonnée d'un consentement universel; & „ considerer que tels empeschemens ne venoient que de ceux qui s'affec- „ tionnoient plus à leur commodité particuliere, qu'au Salut des Ames, „ ne pouvoient souffrir les Papes marcher avec les Conciles en l'Unité d'Es- „ prit, comme ils faisoient autresfois, lorsque la sollicitude temporelle n'es- „ toit pas si grande qu'elle est maintenant, & que l'on recherchoit arden- „ ment devant toutes choses le Roiaume de Dieu. Que le Roy desiroit que „ le Pape convoqua un Concile en lieu de seureté, & de liberté, auquel „ tous les Prelats de l'Eglise & les hommes sçavans & craignans Dieu, „ qui avoient charge de s'y trouver, peussent dire leurs advis & leurs opi- „ nions fraternellement, charitablement, en tranquillité d'esprit, sur les oc- „ casions presentes, telles Assemblées estant nécessaires, pour adviser aux „ desseins des ennemis & persecuteurs de la Religion Chrestienne. Car, en- „ cores que soubs ce prétexte on eut levé en diverses façons de grands de- „ niers, la Chrestienté toutesfois n'en avoit receu aucun soulagement: „ joint que les dix années dans lesquelles le Concile de Constance avoit or- „ donné que l'on tiendroit le Concile estoient expirées. Que le Roy „ proposoit se soubmettre à tout ce qui seroit déterminé & ordonné „ par le Concile, à ce que l'on establit un si bon ordre en l'Eglise, „ que Dieu fust mieux servy, le Peuple Chrestien plus edifié; & afin que „ le Concile fust en toute Liberté, estoit nécessaire de choisir un lieu de fa- „ cile accès à tous ceux les quels s'y voudroient trouver. Qu'il n'estoit „ pas croyable, comme plusieurs l'avoient voulu faire croire, que le Pape „ eust resolu de le faire tenir en l'Eglise de St. Jean de Latran; veu que la „ Ville de Rome estoit de difficile accès quasi à toutes les Nations de la „ Chrestienté, & souvent subjecte aux grandes pestes; outre que, s'agis- „ sant principalement de la contradiction qu'il faisoit aux Canons des Con- „ ciles, les opinions n'y pourroient estre libres, & le Roy estoit bien ad- „ verty de la Ligue qui s'estoit faite contre le Roy René de Sicile & ses „ Enfans, de laquelle on faisoit Chef le Pape. Que lorsqu'un lieu de seu- „ reté & de liberté seroit choisi en quelque autre Province, le Pape, si bon „ luy sembloit, s'y pourroit faire transporter avec moins de peine qu'il n'en „ recevroit s'il continuoit au dessein d'aller en Personne en Levant pour le „ bien de la Chrestienté, ou bien il y pourroit envoyer ses Legats comme „ avoient faict autresfois ses Predecesseurs. Que les derniers Conciles „ ayant esté tenus aux Villes d'Italie & d'Allemagne, la raison vouloit que „ maintenant la tenuë fût en France, comme le Pape Nicolas V. l'avoit „ promis; & pour cela le Roy offroit de pourveoir amplement à tout ce „ qui seroit necessaire. Que sa Majesté ne se pouvoit imaginer que le Pape, „ par sa nouvelle Bulle contre les Appellations au Concile, eust voulu penser „ d'en interdire l'usage en telle sorte, qu'en nul cas, non pas mesme quand „ il seroit question de conservation de la Foy Orthodoxe, ou l'extirpation „ du Schisme, ou la reformation de l'Eglise Universelle au Chef & aux „ Membres, ou pour les Griefs que les Papes pourroient faire aux Princes

&

„ & à leurs Etats, il ne fuſt permis de recouvrir à ce remede, attendu que An de J.C. 1460.
„ ſoubs les Prohibitions generales, on ne pouvoit comprendre les choſes
„ qui requeroient une plus ſpeciale & particuliere expreſſion, & principa-
„ lement celles qui regardoient les offenſes de la Religion & de l'Unité de
„ l'Egliſe, qui favoriſoient les Schiſmes, & troubloient l'Eſtat Univerſel
„ de l'Egliſe. Que partant, ſi le Pape entreprenoit aucune choſe contre
„ l'obſervation des Saincts Decrets de la Pragmatique Sanction, le Roy
„ entendoit de recourir au Concile, &, juſques à ce qu'il en euſt cogneu, pro-
„ teſtoit de la nullité de toutes les Cenſures à la forme des Sanctions Cano-
„ niques, leſquelles en pluſieurs cas declaroient nulles les Sentences & Cen-
„ ſures des Juges & des Paſteurs, ſe ſoubmettant toutesfois aux Jugements
„ de l'Egliſe Univerſelle. Que là où le Pape refuſeroit, ou voudroit dif-
„ ferer, la Convocation du Concile, le Roy declaroit, qu'il exhorteroit tous
„ les Princes Chreſtiens de travailler unanimement à ceſte Convocation, eſ-
„ perant toutes fois que le Pape ne leur en donneroit la peine, après qu'il
„ auroit conſideré telles inſtances être juſtes & néceſſaires. Pour rendre cette
„ proteſtation plus ſolemnelle, & faire cognoiſtre qu'elle eſtoit affectionnée
„ par le Roy, & devoit eſtre conſiderée par le Pape, pour n'irriter un
„ Royaume, qui avoit tousjours eſté l'Azyle & le Refuge des Papes, qui
„ n'avoyent jamais trouvé plus prompt ny meilleur ſecours que l'eſpée de
„ France contre leurs ennemis, & qui ont avec raiſon appellé ce Royaume
„ l'admirable Carquois ceinct au coſté de Dieu, duquel il tire les fleſches
„ choiſies pour les deſcocher avec l'arc de ſon bras puiſſant contre l'Infi-
„ delle, ſa Majeſté voulut que Meſſire André de Laval, Seigneur de
„ Loheac, Mareſchal de France, y aſſiſta & pluſieurs Perſonnes de quali-
„ té (20). „

Peu de jours après que le Pape eut donné ſa Bulle *Execrabilis*, qui a paru au Continuateur de l'Abbé Fleury *ſi peu conforme aux veritables Regles du Droit Canon, & ſi contraire à la Pratique ancienne & univerſelle de l'Egliſe* (21), ſa Sainteté aſſembla dans l'Egliſe de St. Pierre à Mantouë les Cardinaux, les Prelats, & tous les Ambaſſadeurs des Princes. Il leur expoſa ce qui s'étoit fait dans cette Aſſemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit eſperer: „ Si les Hongrois, dit-il, ſont ſecourus, ils attaqueront
„ les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemans promettent une Armée
„ de quarante-deux mille hommes; le Duc de Bourgogne ſix mille; le
„ Clergé d'Italie, à l'exception des Venitiens & des Genois, accordera la
„ Dixme de ſes biens, les Laïques le trentieme de leurs revenus, & les
„ Juifs le vingtieme; ce qui ſuffira pour entretenir l'Armée Navale. Jean
„ Roi d'Arragon fera la même choſe. Ceux de Raguſe offrent deux
„ Galeres, ceux de l'Iſle de Rhodes quatre. Tout cela a été ſolemnelle-
„ ment promis par les Princes, ou par leurs Ambaſſadeurs. Quoique les
„ Venitiens n'aient rien promis en public, je me flatte qu'ils ne manque-
ront

Meſures que prend le Pape pour la Guerre contre les Turcs.

(20) *Pierre Mathieu, Hiſt. de Louis XI. Liv. II. pag. 57. & ſuiv.*

(21) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 108.

An de J.C. 1460.

„ ront pas au besoin, quand ils verront les autres tous disposez à le faire; &, „ que les François, les Castillans, & les Portugais, suivront leur exemple. Il „ ne faut rien esperer de l'Angleterre, à cause des troubles qui divisent ce „ Roiaume, ni de l'Ecosse cachée dans le fond de l'Ocean. Le Danne- „ marck, la Suede, & la Norwege, sont trop éloignées pour pouvoir en- „ voïer des gens de Guerre; &, contens de leurs poissons, ils ne peuvent „ fournir aucun argent. Les Polonois, étant voisins des Turcs par la Mol- „ davie, craindront d'exposer leur Païs en le dénuant. Les Bohemiens, ne „ pouvant pas combattre à leurs frais hors de leur Roiaume, seront entre- „ tenus & païez. Les Hongrois armeront vingt-mille hommes de Cavale- „ rie, & autant d'Infanterie; & par la jonction des Allemands & des Bour- „ guignons, ils feront une Armée de quatre-vingt-huit mille hommes. „ Qui doute qu'on ne puisse vaincre & abbatre les Turcs avec toutes ces „ Troupes? Ajoutez que Scanderberg viendra avec une Armée choisie de „ ses Albanois: que plusieurs dans la Grece quitteront le Parti des Infide- „ les: qu'en Asie, le Prince de Caramanie & les Armeniens chargeront les „ Turcs par derriere. Ne desesperons donc pas de la Victoire, & prions „ le Seigneur qu'il vueille seconder nos desseins. Portez & racontez dans vos „ Pais ce qui s'est fait ici, afin que vos Seigneurs & Maîtres executent fi- „ dellement leurs promesses (22). „ C'est ainsi que l'Assemblée de Man- touë se termina, sans avoir pris aucunes mesures efficaces pour le secours des Chrêtiens contre les Turcs. Le Pape vint à Sienne, où il fit une Pro- motion de six Cardinaux (23).

Differends du Pape avec quelques Rois touchant la Collation des Benefices.

Le Pape étoit encore à Sienne, lorsque l'Evêque de Leon le vint trouver de la part d'Henri IV, Roi de Castille: mais, cet Ambassadeur n'avoit que de belles paroles à donner au Pape, & nulle promesse positive de contribuer aux depenses de la Guerre contre les Turcs. Cet Evêque étant mort peu de tems après, le Pape lui donna pour Successeur le Cardinal de la *Tour-Brulée*. Le Roi de Castille ne voulut point le recevoir; ce qui excita de grandes disputes entre cette Cour & celle de Rome. Pie II. eut aussi un different avec Casimir Roi de Pologne, parce qu'il avoit nommé à l'Evêché de Cracovie un Neveu du Cardinal Sbignée. La querelle fut portée aux dernieres extremitez. Le Pape fit gronder toutes les foudres du Vatican sur la tête de Casimir; mais, ce Prince qui avoit donné l'Evê- ché de Cracovie à son Chancelier, soutint cette Election avec beaucoup de fermeté; protestant, qu'il perdroit plutôt son Roiaume, que de souf- frir qu'il y eut dans ses Etats un Evêque malgré lui. Sbignée fut contraint de ceder, & le Pape d'avaler cette couleuvre (24). Il y eut aussi une que- relle semblable au sujet de l'Evêché de Tournai. Le Roi Charles VII. vouloit y faire nommer le Cardinal de Coutance, & le Pape l'avoit donné à l'Evêque de Toul. Les deux Concurrens furent obligés de ceder; & le Roi

(22) *Concil, tom. XXIII. pag.* 1802.
(23) *Gobelin, Comment. Pii II. Lib.* 2. & 8.
(24) *Cromer, de Rel. Polon. lib.* 24.

Roi permit au Pape de donner le Siege de Tournai à Guillaume Phelusius, Religieux Benedictin (25). An de J.C. 1460.

Le Pape reçut à Sienne une Ambassade des Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, & de Jerusalem, qui avoient accepté l'Union de Florence, & qui assuroient le Pape de leur Soumission. D'autres Ambassadeurs vinrent donner au Pape une Ville du Peloponese, nommée Monobasse, ou Monembaisse. Le Pontife les reçut sous sa protection, & leur envoia un Gouverneur & des Vivres (26). Divers Ambassadeurs viennent trouver le Pape à Sienne.

La longue absence du Pape avoit causé beaucoup de maux à Rome. Tiburce, fils d'un nommé Massian, que le Pape Nicolas V. avoit fait pendre aux Fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la Conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette Ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choisi pour leur Chef, il commettoit impunement une infinité de crimes. Il s'étoit deja saisi du Pantheon, autrement appellé Notre-Dame de la Rotonde, publiant qu'il vouloit delivrer Rome du Joug des Prêtres, sans que les Magistrats osassent lui resister. Sur les nouvelles que le Pape en reçut, il prit aussitôt la resolution de partir de Sienne, & arriva à Rome le 7. d'Octobre, au grand contentement des Romains. Quelques jours après, il fit arrêter ce Tiburce, qui fut pendu avec les principaux de sa Faction (27). Retour du Pape à Rome.

A peine le Saint Pere fut-il de retour à Rome, qu'il y reçut des Ambassadeurs de l'Empereur de Trebisonde, du Roi de Perse, des Princes des deux Armenies, & de plusieurs autres Princes Orientaux. Ils eurent audience dans un Consistoire. Ils promirent à sa Sainteté de repondre à ses vœux. Ils lui dirent, que les Princes qui étoient en Guerre avoient posé les armes aux premiers Ordres du Souverain Pontife; qu'ils étoient tout prêts à attaquer les Turcs en Asie; qu'ils s'avanceroient jusqu'à l'Hellespont, la Thrace, & le Bosphore, avec une Armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté: que leur Legation n'avoit point d'autre motif que d'informer sa Sainteté de ces dispositions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au Vicaire de Dieu en terre. Pie II. loua beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allassent trouver le Roi de France & le Duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impossible d'entreprendre quelque chose sans eux. Les Orientaux se mirent en chemin: ils furent defraiez; mais, cette Députation ne produisit aucun effet (28). Il en fut de même de la Legation du Cardinal Bessarion en Allemagne. Il n'y trouva personne qui fût dans la disposition d'executer les belles promesses qu'on venoit de faire à Mantouë. Ambassades des Princes d'Orient.

En 1461. le Prince Thomas Paleologue vint de Corfou à Rome, où le Pape

(25) *Michou, Liv. 4. c. 68. Æneas Sylvius, Epist. 374. 375.*

(26) *Phranz. lib. 3. c. 24. Comment. Pii II lib. 3.*

(27) *Platine, in Pio II. Comment. Pii II. lib. 5.*

(28) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag. 120.*

An de J.C. 1461.

Pape le reçut avec beaucoup de bonté, & lui assigna une pension de trois cens Ecus d'Or par mois; les Cardinaux en ajouterent deux cens. Mais Sa Sainteté n'étoit pas si genereuse à l'egard des deux Sigismonds, l'un Duc d'Autriche, & l'autre sur-nommé Malatesta, qu'elle excommunia, le premier pour les violences qu'il avoit exercées contre le Cardinal de Cusa, & le second à cause du refus qu'il faisoit de païer les Cens de l'Eglise Romaine. Le Pape agit avec la même rigeur contre Dicther, Archevêque de Maïence, parce qu'il n'avoit pas païé l'Annate de son Archevêché. Dicther appella de cette Excommunication au futur Concile, & sollicita les Princes d'Allemagne à le soutenir dans son Appel. L'Affaire fut discutée en presence des Nonces du Pape & des Princes de l'Empire assemblés à Mayence. L'Archevêque forma ses plaintes. Les Nonces y repondirent; & l'Assemblée se separa sans rien conclure. Dicther, n'aiant pas eu la satisfaction qu'il esperoit, prit le parti de renoncer à son Appel; &, sans être absous, il exerça les Fonctions de sa Dignité. Le Pape, averti de ce mepris formel des Censures Ecclesiastiques, fit élire Archevêque de Mayence le Comte Adolphe de Nassau, qui contraignit Dicther à ceder, & à passer le reste de ses jours en homme privé (29).

Le Pape recoit Thomas Paleologue, & il excommunie divers Princes.

Abolition de la Pragmatique.

Ce fut cette année, que le Roi Charles VII. se laissa mourir de faim. Louis XI. lui succeda, & prit d'abord une Conduite toute opposée à celle de son Pere. Il faut entendre là-dessus Pierre Mathieu. „ Le nouveau „ Regne de Louis XI., dit cet Historien, fit cognoistre, que les choses „ maintenuës si religieusement par le Roy Charles ne luy estoient pas en „ mesme Reverence, ny Religion. Le Pape, l'ayant bien recogneu, le „ fit exhorter à respecter le St. Siege, & d'apprehender le malheur de „ l'Excommunication. Il luy envoya son Nonce, pour le persuader à cela, (c'est-à-dire à revoquer la Pragmatique Sanction.) On trouvoit la „ poursuite de cette Révocation plus malseante au Pape Pie II. qu'à ses „ Predecesseurs; car, luy mesme avoit esté l'instrument de ces Decrets: il „ s'étoit trouvé aux resolutions; il les avoit escrits, & entrepris la deffence „ de l'Auctorité du Concile de Basle, contre celle d'Eugene. On mettoit tousjours sur le nez de ses Nonces, qu'il estoit honteux de se desdire, de renverser l'Oeuvre de ses mains, & que la Dignité de Pape avoit „ changé les Maximes de sa Conscience. . . . . On ne trouvoit personne au „ Conseil du Roi, qui jugeast raisonnable de rompre des Decrets si salutaires; & le Roy, qui s'estoit trouvé auprès du Roy Charles son Pere „ en l'Assemblée de Bourges, se souvenoit comme ils avoient esté soigneusement examinez, solemnellement publiez, & utilement observez vingt-cinq ans entiers. . . . . Le Pape Pie II. n'avoit pas tort de presser si ardemment cette Révocation, & ses Ministres en sollicitoient souvent le „ Roy, empliſſant sa Conscience des frayeurs de l'Excommunication, & ne cessoient de luy dire qu'il n'y avoit justice, necessité, utilité

(29) *Comment. Pii II. lib. 6. Naucler, Chron. 3. gener. 49. Serrarius, Rerum Moguntin. lib. 3.*

„ lité, qui peut donner titre de Loy à ce qui eſtoit ordonné ſans pouvoir, An de J.C. 1461.
„ que c'eſt peché d'y aſſubjectir les ſubjects. Que le Cardinal d'Alby
„ conduiſoit ceſte pourſuite: la Balue, qui avoit beaucoup de creance au-
„ près du Roy y apportoit de grandes difficultés, afin de faire cognoiſtre
„ au Pape, que l'effect de ſes intentions dependoit de luy. Mais, ſoudain
„ qu'on luy euſt promis de le faire Cardinal, il accomoda ſa teſte à ce
„ Chapeau. La Balue, eſprit remuant, deſireux d'embrouiller les affaires,
„ & d'exceller pluſtoſt par autorité que par merite, alla au Parlement,
„ pour faire paſſer cette Révocation. St. Romain, Procureur General du
„ Roy, s'y oppoſe. On le menace de la perte de ſon Eſtat, & de l'en faire
„ repentir. Luy, qui aymoit mieux que toutes choſes luy manquaſſent,
„ que de manquer à ſon Devoir & à la Dignité de ſa Charge, dit à la Ba-
„ lue: *J'ayme mieux perdre mon eſtat, tout mon bien, & ma vie, que de faire*
„ *choſe contre mon devoir & le bien du Royaume.* Quel Priſcus Elvidius eut
„ pû reſpondre plus genereuſement? L'Univerſité de Paris fit ſes Remon-
„ ſtrances au Roy, pour ne permettre que les Decrets conformes aux plus
„ pures Conſtitutions de l'Egliſe pour la Diſcipline, Police, & Liberté, feuſ-
„ ſent enfrains. En ceſte grande agitation d'Eſprit, les Miniſtres du Pape
„ promettoient au Roy, que la Révocation de la Pragmatique Sanction ſe fe-
„ roit ſans préjudice des anciennes Libertez de l'Egliſe Gallicane, & que
„ le Pape envoieroit un Legat de France, pour conferer les Proviſions des
„ Benefices, ſans que les François feuſſent tenus d'envoier argent à Rome.
„ Le Roy, ſoubs ceſte aſſeurance, conſentit à ceſte Abrogation. Le Cardi-
„ nal d'Alby fut envoyé à Rome, avec charge de dire au Pape: *Que le Roy*
„ *ſouſmettroit tout le fait de l'Egliſe, & les biens d'icelle, à la volonté de noſtre*
„ *Saint Pere, pour uſer en ce Royaume*, prout vellet, *ſans aucun eſgard aux*
„ *Libertez de l'Egliſe Gallicane.* Mais, quand il fut content, il ne ſe ſoucia
„ de donner au Roy le contentement qu'il luy avoit promis, & ſouffrit
„ que les Patentes fuſſent trainées honteuſement par les Ruës de Rome (30).„
Le Pape envoïa au Roi une Epée, qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que Sa Majeſté obtint du Pape pour le Devouëment ſervile qu'il avoit eu pour lui. Mais, à bien dire, la Pragmatique ne fut jamais abolie, puis qu'on l'obſerva toujours, juſqu'au Concordat de François I. & de Leon X.

Lettre fameuſe du Pape à Mahomet II.

Il faut rapporter à ce tems-ci la fameuſe Lettre du Pape Pie à Mahomet II. Elle a donné de l'occupation aux Controverſiſtes. Elle peut, non ſeulement reſiſter à un examen ſuperficiel, mais ebloüir auſſi ceux qui la liſent ſans un eſprit de critique, & leur faire paroître Pie II. ſous une idée avantageuſe & digne d'eloge. Ceux mêmes, qui l'examineroient ſeverement, & qui ne conſidereroient ce Pape que ſous la Notion d'un Prince ſouverain d'un partie de l'Italie, pourroient juger que ſa Lettre eſt dans l'Ordre de la Prudence: mais, lorſqu'on la peſe à la balance du ſanctuaire, & que l'on ſonge que celui qui l'a ecrite ſe dit le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & par con-

(30) *Pierre Mathieu, Hiſt. de Louis XI. liv. II.*

An de J.C. 1461.

conſequent le Protecteur de la Morale de l'Evangile, on ne le peut excuſer. Il y a donc diverſes faces dans cette queſtion; & ainſi, l'on ne devra point trouver mauvais que je rapporte avec un peu d'entenduë les paroles des Avocats qui ont plaidé cette Cauſe. Du Pleſſis-Mornay fut l'Aggreſſeur par ces paroles: „ L'Ambition de Pie II. ne peut mieux eſté reconnuë „ qu'en ſon Epiſtre 396. où il offre & promet l'Empire des Grecs à Ma„ humed, Roy des Turcs, s'il ſe veut faire Chreſtien, & ſecourir l'Egliſe, „ ſçavoir ſon Parti, luy aider à deſchirer la Chretienté, comme il faiſoit „ par Guerres continuelles; luy faiſant entendre, qu'il eſtoit en ſa donation, „ & qu'ainſi auroient ſes Predeceſſeurs donné l'Empire d'Allemagne à „ Charlemagne (31). „ Coëffeteau enfla les voiles de ſon Eloquence, ou plutôt de ſa colere, en repondant à cet endroit de Du Pleſſis. „ Eſt-il poſſi„ ble, dit-il, que l'Hereſie eteigne ainſi toute ingenuité, pour condamner „ ce qu'il y a de plus loüable ès actions de ceux qu'on veut diffamer? Il ne „ ſe peut rien voir de plus docte, ni de plus eloquent: il ne ſe peut rien „ voir de ſi ſolide & de ſi nerveux: il ne ſe peut rien voir de ſi humble & „ de ſi Chreſtien: il ne ſe peut rien voir de ſi pieux & de ſi religieux, „ que ceſte Epiſtre; & cependant Du Pleſſis en veut faire un trophée de „ l'inſolence de ſon Autheur. Luy reſte-t'il donc une ſeule eſtincelle de „ modeſtie, & un ſeul rayon de juſtice? Voicy les lieux d'où il veut re„ cueillir l'Ambition de Pie. *Si tu veux*, dit le Pape à Mahomet, *eſten„ dre ton Empire parmi les Chreſtiens, & rendre ton nom glorieux, tu n'as que „ faire ny d'or, ny d'argent, ny d'armées, ny de vaiſſeaux. Une petite choſe „ te peut rendre le plus grand, le plus puiſſant, & le plus celebre de tous ceux „ qui vivent aujourd'hui. Tu demandes quelle elle eſt? Elle n'eſt pas difficile à „ trouver, & il ne la faut pas chercher bien loin: elle ſe rencontre en toutes les „ parties du Monde: C'eſt un peu d'Eau pour te baptizer, & te faire embraſſer „ la Religion des Chreſtiens, en croyant à l'Evangile. Si tu fais cela, il n'y „ aura Prince en l'Univers qui te ſurmonte en gloire, ou qui t'egalle en puiſſance. „ Nous t'appellerons Empereur des Grecs & de l'Orient, & ce que maintenant „ tu occupes avec violence, & injuſtice, tu le poſſederas de Droit & avec Equi„ té. Tous les Chreſtiens t'honnoreront & te feront arbitre de leurs differends,* „ &c. Et derechef: *Si tu eſtois baptiſé, & que tu entraſſes avec nous dans „ la Maiſon du Seigneur, les Peuples ne redouteroient pas ton Empire, & „ nous ne les aſſiſterions pas contre toy; mais plutôt, nous implorerions ton bras „ contre ceux qui uſurpent quelquefois ce qui appartient à l'Egliſe Romaine, & „ qui levent les cornes contre leur Mere. Et comme nos Predeceſſeurs Eſtienne, „ Adrian, & Leon, appellerent à leur ſecours Pepin & Charlemagne contre „ Aſtulphe & Didier Roys des Lombards, & après avoir eſté par eux delivré „ de l'oppreſſion des Tyrans, transfererent à leurs Liberateurs l'Empire des „ Grecs, nous auſſi nous employrions ton aſſiſtance, & ne te ſerions point ingrats „ du bien-faict que nous aurions receu.* Lecteur, qui lis & qui medites ces „ choſes ſans paſſion, remarque-tu doncques aucune trace de l'Ambition de Pie

(31) *Du Pleſſis, Myſtere d'Iniquité, pag.* 541.

„ Pie en ceſte Epiſtre? Pluſtoſt n'eſt-ce pas ſon zele qui le fait ainſi parler, „ pour toucher le ſuperbe courage de ce Barbare? Et promet-il rien à Ma- „ homet, dont toute la Chreſtienté ne l'eut advoué, ſi ce Barbare eut „ voulu recevoir les Conditions que Pie luy propoſoit (32)? „ Voilà un Langage très capable de prévenir contre Mr. Du Pleſſis ceux qui ne ſont pas accoutumez à la Lecture des Livres de Controverſe, j'entens une Lecture de diſcuſſion, & par laquelle l'on confronte & l'on collationne les pieces, pour bien comparer enſemble les reponſes & les repliques. Rivet, repondant pour du Pleſſis, avouë que la longue Lettre de Pie II. contient *de fort bonnes choſes contre la créance des Turcs pour la confirmation de la Foi Chrêtienne.* „ Mais, ajoute-t'il, outre que le deſſein paroit aſſez inutile „ d'avoir voulu convertir ce Prince par une Epiſtre, qui n'eſtoit pas choſe apparente, il y a une Malice Diabolique. C'eſt qu'au lieu de faire „ paroiſtre que les pauvres Chreſtiens Grecs, ſous l'Empire de ce Barbare, „ faiſoient pitié à ceux de deça, & l'exhorter à les traiter humainement, „ il ſemble avoir entrepris cet Eſcrit pour les denigrer, comme faux „ Chreſtiens, & faire paroître que leur perte ne touche guere les Latins. „ Noſtre Hiſtoire adjoutoit ce trait d'Ambition, par lequel propoſant à „ Mahomet, moyennant qu'il ſe fit baptizer, le paiſible Empire de ce qu'il „ avoit uſurpé, luy promettant que tous le feront juge de leurs debats, „ que de tout le monde on appelleroit à ſon Jugement (penſez ſi les Princes de long-tems Chreſtiens ne luy avoient pas une grande obligation) „ que pluſieurs, d'eux-meſmes s'aſſujebtiroient à luy, ſubiroient ſon Tribunal, &c. Il adjouſte, que la charité de l'Egliſe Romaine ſera envers „ luy, non ſeulement comme envers les autres Roys, mais d'autant plus „ grande, que plus il eſt elevé. *Notez ce Traict.* Enfin, il luy repreſente „ que l'Egliſe Romaine imploreroit ſon bras, contre les mauvais Enfans, „ qui s'elevent contre la Mere. Et pour fin, ſe vantant que les Papes ont „ transferé l'Empire des Grecs aux François, il promet auſſi, que s'étant „ ſervi de luy aux néceſſitez de l'Egliſe, il luy rendra la pareille pour ſes „ Benefices. Il faudroit un long Commentaire ſur ce Diſcours. 1. En peu „ de mots, cette façon de convertir les hommes, en leur promettant la „ Domination du Monde, n'eſt pas Apoſtolique. 2. C'eſt choſe ridicule „ de promettre à un Prince eſtranger & puiſſant, ce dont il eſt deja en „ poſſeſſion. 3. C'eſt choſe contraire à la charité, qui n'a point d'acception de perſonnes, d'eſtre plus grande envers ceux qui ſont plus eſlevez „ au monde. 4. Contre la meſme charité de deſcouvrir à un Infidele les „ maux de la Chreſtienté, & deſirer ſa converſion pour ſe ſervir de lui „ contre les Princes desjà Chreſtiens. 5. C'eſt vanité, ambition, & préſomption de ſe vanter que l'Empire de Charlemagne eſt une remuneration du Pape, & de prétendre qu'il puiſſe remunerer en ſemblable monnoye, celui auquel il parle. Et que le Lecteur ſoit juge, ſi ce Diſcours „ eſtoit ſeant à celui qui ſe diſoit aſſis ſur la Chaire de Pierre. Eſt-ce là un

An de J. C. 1461.

(32) *Coëffeteau, Reponſe au Myſtere d'Iniquité, pag.* 1197.

An de J.C. 1461.

„ un Discours humble, Chrestien, modeste, & pieux? Sont-ce là condi-
„ tions & promesses, dont toute la Chrestienté l'eut advoué (33)? „ Je ne
sais si Coëffeteau, ou quelque autre Catholique, à repondu. Mais, il ne
semble pas possible de repliquer quelque chose de bien fort aux Remarques
de Rivet; & il semble, au contraire, qu'il soit très-possible de les rendre
plus victorieuses; car, qu'y a-t'il, de plus horrible & de plus honteux à la
Religion Chrêtienne, que de voir que Mahomet II, l'un des plus grands
criminels qui aïent jamais vêcu, un homme qui avoit repandu tant de sang,
& qui avoit depouillé de leurs biens tant de personnes par une suite conti-
nuelle de cruautez & d'injustices, devienne possesseur legitime de toutes
ses usurpations, pourvû qu'il se fasse batiser? Que deviendra cette Loi in-
violable de la Morale Chrêtienne, que le premier pas d'une repentance ex-
piatoire du vol est la restitution du bien mal acquis? Que diroit-on, si
un Juif, coupable d'une Banqueroute frauduleuse de trois millions, obte-
noit par la simple Ceremonie du Baptême, & sans être obligé à restituer
quoique ce soit, une pleine absolution de ses crimes, & le droit de posse-
der ces trois millions? Les Infideles n'auroient-ils pas une raison très-vala-
ble de décrier le Christianisme, comme la Peste de l'Equité & de la Mora-
le naturelle? Ce qu'on feroit à l'egard du Banqueroutier ne seroit pourtant
qu'une *Peccadille* en comparaison des offres que Pie II. a faites à Mahomet
de le rendre legitime Possesseur de ses Conquêtes, moïennant quelques
gouttes d'eau qu'on lui verseroit sur le visage. Que diroient les Apôtres,
à la vuë d'une telle dispensation, & d'un tel usage des Clefs? Est-ce-là
ce que disoit St. Paul: *Nous ne faisons pas Negoce de la Parole de Dieu, com-
me plusieurs* (34)? Mais, que diroit Ovide même, qui n'étoit qu'un Poëte
Païen (35)?

O nimium faciles, qui tristia crimina cædis
Flumineâ posse tolli putatis aquâ (36)!

Je ne dois pas oublier, qu'il y a des gens qui croient que la Lettre de Pie
II. ne fut point ecrite pour être envoiée à Mahomet. Voici de quelle
maniere s'en exprime un Auteur de notre Communion. „ C'est ici qu'il
„ faut dire un mot de cette longue Lettre que Francesco Sansovino à pu-
„ bliée sous le nom du Pape Pie II. au Sultan Mahomet: car, elle marque
„ que ce Pape l'ecrivit dans le tems que la Conqueste de Sinope, & de Tre-
„ bizonde, faisoit craindre aux Princes Latins un pareil effort des Guerres
„ Ottomanes. Elle montre fort au long les Avantages de la Religion
„ Chrêtienne sur la Mahometane, & pretend appeller le Sultan au Baptes-
„ me par de grands exemples; luy representant, que comme il a été fort
„ glorieux au grand Constantin d'avoir été le premier des Empereurs Ro-
„ mains qui se soit fait Chrestien, & à Clovis d'avoir esté aussi le premier
des

(33) *Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere, d'Iniquité, 2. part. pag.* 617.
(34) *2. Cor. ch. 2. 28. 17.*
(35) *Bayle, Dict. Crit. Art. Mahomet. II. Rem. Q.*
(36) *Ovide, Fastor. lib. II. ℣. 27.*

„ des Rois de France qui ait embraſſé l'Evangile, il ne lui ſera pas moins
„ honnorable d'eſtre le premier des Monarques Mahometans qui faſſe pro-
„ feſſion de noſtre foy. Il y a beaucoup de gens, qui, faiſant reflexion ſur
„ l'humeur inacceſſible & farouche de Mahomet, ne trouvent pas vray-
„ ſemblable qu'une Lettre auſſi delicate que celle-là ait jamais eſté ren-
„ duë à ſon adreſſe, ny qu'on ait oſé en attendre la Reponſe. Il ajoutent,
„ qu'elle eut du moins trouvé fort peu de docilité dans l'eſprit du Sultan,
„ & qu'à moins d'un Miracle, ſa Converſion ne pouvoit pas être l'effet
„ des Remontrances d'une Lettre. Auſſi, quand les Italiens ont parlé du peu
„ de ſuccès qu'il s'en faloit promettre, ils ont dit agréablement en leur
„ Langue, *La penna non toghe il filo alla ſpada*: Que la plume n'emouſſe
„ pas le trenchant de l'Epée. Il eſt donc probable qu'elle fut publiée
„ parmy les Nations Occidentales, après la priſe de Trebizonde, comme
„ un Manifeſte pour juſtifier les Armes de la Croiſade, & reveiller l'ar-
„ deur des Guerriers de la Chrêtienté, après leur avoir montré les vains
„ efforts que le Pape avoit faits pour detourner les armes du Sultan par la
„ voye tranquille des Remontrances (37). „

An de J.C. 1461.

Louis XI. & Pie II. ne cherchoient qu'à ſe tromper, ſelon le genie fourbe de l'un & de l'autre. Le Roi faiſoit des promeſſes, qu'il n'avoit aucune envie d'executer; & le Pape maintenoit toujours Ferdinand contre l'Angevin, dans le Roiaume de Naples; ce qui chagrinoit le Roi de France. On lui mandoit de Rome, que, depuis l'Abolition de la Pragmatique, le Pape ſe declaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il preſſoit avec plus d'ardeur la Guerre de Sicile; ce qui étoit exactement vrai, quoique le Continuateur de l'Abbé Fleury diſe que ces Lettres en impoſoient un peu à ſa Sainteté (38). Louis XI. écrivit dans ſa colere une Lettre vive au Pape en ces termes: „ J'avois crû, St. Pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abro-
„ gé la Pragmatique; je vous ai promis librement une obeïſſance entiere;
„ j'ai offert du ſecours contre les Turcs: j'ai repondu durement à ceux
„ qui m'ont demandé, ſoit une Aſſemblée, ſoit quelque autre choſe
„ qui auroit pû être préjudiciable au St. Siege; je n'ai rien fait en
„ un mot qui derogeât à votre Dignité. Qui n'auroit pas crû que
„ tant de marques de mon reſpect & de mon affection pour vous au-
„ roient dû vous flechir & vous adoucir? Je croiois au moins, que ſi
„ vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas
„ davantage. Je me ſuis trompé. Vous vous acharnez contre le Duc
„ d'Anjou, qui eſt de mon ſang; vous voulez le chaſſer de ſon Roiaume. Je
„ ne ſai plus que faire, pour appaiſer votre Eſprit inquiet. Prendrois-je
„ une voie contraire à celle des Bienfaits, que j'ai ſuivi juſqu'à preſent?
„ Non. L'Eſprit de Jeſus-Chriſt ne me permet pas de chagriner ſon Vi-
„ caire. J'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point
„ les Conſeils de ceux qui me preſſent de m'élever contre vous. Peut-être
que

An de J.C. 1462.

Louis XI. écrit fierement au Pape.

(37) *Guillet, Hiſt. de Mahomet. II. tom. pag.* 461.

(38) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 157.

An de J.C. 1462.

„ que ma Patience & ma Complaiſance vous vaincront enfin; que vous vous „ repentirez de m'avoir haï; & qu'enfin, vous deviendrez mon ami & ce- „ lui de mon Sang. „ L'Ambaſſadeur en dit plus que la Lettre du Roi n'en contenoit. Il accuſa le St. Pere de manquer à ſes promeſſes. Il le menaça de faire rappeller en France tous les François qui étoient à Rome (39). Mais, le Pape fut inflexible, & perſevera dans ſes mauvais deſſeins.

Reponſe du Pape aux Ambaſſadeurs de France.

Il repondit fierement, qu'il ne changeroit point de reſolution, tandis que René d'Anjou, ou le Duc de Calabre ſon fils, continueroient la Guerre; & que les François pouvoient, en toute Liberté, ſe retirer de Rome quand il leur plairoit. Les Cardinaux, qui craignoient les ſuites de cette Réponſe trop fiere, & que les François ne ſe retiraſſent, ſupplierent le Pape d'empêcher cette retraite qui ſeroit ſuivie de grands inconveniens. Mais le Pape, qui connoiſſoit le genie de la Nation Françoiſe, dit que toutes les menaces qu'on lui faiſoit n'étoient que des paroles, & qu'on n'en viendroit jamais aux effets (40). J'ai appris d'un homme bien informé, que le Mazarin fit un jour une Réponſe à peu près ſemblable à la Reine Mere de Louis le Grand. Cette Princeſſe, allarmée des cris, des plaintes, & des murmures du Peuple qui étoit accablé d'impôts onereux, repreſenta au Cardinal Miniſtre, qu'il y avoit tout lieu de craindre un ſoulevement general dans le Roiaume. *Rien moins que cela, Madame*, repondit le Politique Italien: *nous en ſerons quittes pour quelques Chanſons.*

Le Pape preſſe la Guerre contre les Turcs.

Quoique les choſes fuſſent ſur le point d'une brouillerie ouverte entre la Cour de France & celle de Rome, le Pape étoit ſi convaincu que les François plieroient ſous le joug, qu'il preſſa Louis XI. de lui fournir dix mille hommes de Troupes reglées pour la Guerre projettée contre le Turc. Il ſomma le Duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de ſe trouver en perſonne à cette Guerre. Le Legat du Pape trouva le Roi de France fort irrité, & n'en put rien tirer. Le Duc de Bourgogne lui fit de belles promeſſes, qui ne ſignifioient rien: mais le Pape en fut content (41).

Ambaſſade de Boheme mal reçue de Pape.

Dès le commencement de cette année, Pogebrac Roi de Boheme envoia une Ambaſſade celebre à Rome, pour diſſiper les ombrages des Catholiques, à qui il étoit ſuſpect. Il promettoit une entiere obéiſſance au St. Siege, à condition que le Pape accorderoit aux Bohemiens les Articles qu'ils avoient preſentez au Concile de Baſle. Mais Pie II., loin d'accepter la condition qu'on lui propoſoit, s'emporta contre Pogebrac, & dit que ſon Roiaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'Egliſe, & infidele dans la Doctrine, & qu'il devoit penſer à s'unir à l'Egliſe Romaine, ſans équivoque, qu'autrement ſon Roiaume ne pourroit ſubſiſter. Sur cette Reponſe, Pogebrac s'emporta en invectives contre le Pape & le St. Siege, & declara hautement qu'il prétendoit vivre & mourir dans la pratique de la Communion ſous les deux eſpeces. Pouſſant plus loin ſon reſſen-

(39) *Comment. Pii II. lib.* 8.
(40) *Ubi ſupr.*
(41) *Ubi ſupr. lib.* 8. & 9.

ressentiment, il fit empriſonner le Nonce de ſa Sainteté. Mais, le premier feu de ſa colere étant diſſipé, il le remit en Liberté. Enſuite, par la mediation de l'Empereur Fréderic, le Pape agit avec plus de douceur; ce qui toucha ſi fort Pogebrac, qu'il fit faire au St. Pere des excuſes de ce qui s'étoit paſſé (42). An de J.C. 1463.

Scanderberg, aiant fait la Paix avec le Turc, en donna avis au Pape, qui ne le deſapprouva point. Mais, ſa Sainteté perſeveroit toujours dans ſes Diſpoſitions guerrieres avec une admirable fermeté. Il ſollicita tout de nouveau le Duc de Bourgogne, qui repondit favorablement. Mais, il n'y avoit pas de grandes diſpoſitions en Italie pour la Guerre contre les Turcs. Les Venitiens étoient les ſeuls qui faiſoient paroître du zele en cette occaſion. Ils avoient commencé les hoſtilitez, & enlevé une partie du Peloponeſe aux Mahometans. Les Florentins, ne conſultant que leur jalouſie, conſeilloient au Pape de laiſſer perir les Venitiens dans cette entrepriſe: mais, le St. Pere rejetta ce lâche Conſeil, & tint un Conſiſtoire ſecret, pour deliberer ſur les moïens de conduire l'entrepriſe de la Guerre à une heureuſe Execution. Sa Sainteté y parla à ſes Cardinaux du grand zele qui l'animoit depuis qu'Elle étoit elevée au Souverain Pontificat, pour defendre la Religion contre les Infideles. Elle dit qu'elle n'y voioit preſque plus d'obſtacles à preſent; les François aiant été battus en Sicile, & Malateſta d'un autre côté. Elle leur declara, que pour arrêter les Progrès des Turcs, Elle étoit reſolue d'emploïer tout le bien de l'Egliſe à équiper une flotte ſur laquelle Elle s'embarqueroit Elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmitez: qu'Elle iroit en Grece & en Aſie, parce qu'elle ne ſavoit pas de moien plus propre, pour inviter les Princes Chrêtiens à en faire autant: qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs Etats, voiant le Vicaire de Jeſus-Chriſt, leur Pere, accablé d'années, infirme, aller lui-même à la Guerre. Le Pape ajouta, qu'il ſe flattoit bien qu'il ne ſeroit pas ſeul, que la Flotte des Venitiens l'accompagneroit, & que les autres Seigneurs d'Italie feroient leur devoir; que le Duc de Bourgogne engageroit par ſon Exemple les Princes de l'Occident à le ſuivre: qu'il preſſeroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates; que les Chrêtiens de la Grece quitteroient le Turc pour ſe ranger ſous les Etendarts du Souverain Pontife: que les Albanois, les Serviens, les Epirotes, ſeroient ravis de voir approcher le tems de leur delivrance; & qu'enfin le Prince de Caramanie & les autres Ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté. Les Cardinaux conclurent tous à la Guerre; mais, le Pape ne trouva pas les mêmes diſpoſitions dans les Princes d'Italie, quoiqu'il s'en fût flatté (43). Malgré tous ces obſtacles, il publia un Decret, par lequel il menace de la vengeance du Ciel tous ceux qui apporteront quelque obſtacle à cette Guerre (44). Il écrivit au

Diſpoſitions du Pape, touchant la Guerre contre le Turc

(42) *Cochlée, Hiſt. Huſſit. lib.* 12. *Dubrav. Lib.* 30. *Papienſis, lib.* 6. *Comment. Pii II. lib.* 10.

(43) *Gobelin, Comment. Pii II. lib.* 12. *& paſſim in Epiſt. Æneæ Sylvii. Nebiens, lib.* 8. *Foliet, lib.* 11.

(44) *Æneas Sylvius, Epiſt.* 412.

An de J. C. 1463.

au Duc de Veniſe, & au Duc de Bourgogne, pour les encourager à prendre les Armes. Tout fut inutile. Les Venitiens perdirent ce qu'ils avoient enlevé au Turc, & le Duc de Bourgogne manqua de parole.

Mecontentement du Roi de France envers le Pape.

D'autre côté, la meſintelligence continuoit toujours entre ſa Sainteté & le Roi de France. Celui-ci reprochoit au Pape, qu'il s'étoit declaré l'ennemi de ceux de ſa Famille: qu'il ne vouloit ni Paix, ni Trêve: qu'il étoit le Perſecuteur de l'Egliſe de Maïence: qu'il inquiétoit publiquement par ſes Bulles Sigiſmond, Duc d'Autriche: qu'il ſe ſervoit du prétexte de l'Hereſie, pour chagriner le Roi de Boheme; qu'enfin, il ne laiſſoit perſonne en repos: lui faiſant entendre avec aſſez d'aigreur, qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la Paix parmi les Princes Chrêtiens, avant que de penſer à faire la Guerre aux Turcs. Il publia même trois Edits peu favorables à la Cour de Rome: le premier attribuoit à ſa Majeſté la Diſpoſition de tous les Benefices vacans, juſqu'à ce que les Evêques euſſent prêté le ſerment de fidelité, & le Jugement de tous les Procès intentez pour le Revenu de ces mêmes Benefices. Le ſecond portoit, que les Preſidents & Conſeillers du Parlement joüiroient, dans la nomination aux Benefices, des mêmes Privileges que l'Univerſité de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui Indult. Le troiſieme, qui attribuoit encore au Roi le Jugement de tous les Benefices touchant le Poſſeſſoire (45). Le Pape, au lieu de repondre à tous ces reproches, envoia deux Legats, l'un de ſa part, l'autre de la part des Cardinaux, avec des Inſtructions, pour juſtifier ſa Conduite, & pour tâcher d'adoucir le Roi qu'il vouloit toûjours menager, dans l'eſperance qu'il entreroit dans le Projet de la Guerre contre les Turcs, & qu'il y contribueroit comme Roi Très-Chrêtien. Les Legats étoient même chargez de lui offrir & promettre une Trêve de cinq ou ſix ans à l'egard du Roiaume de Sicile, ſi Sa Majeſté vouloit prendre les Armes contre Mahomet. On ignore le ſuccès de cette Legation. On voit ſeulement dans les Hiſtoriens, que le Roi publia encore d'autres Edits contre ceux qui exigeoient les depouilles des Beneficiers, & contre les Expectatives: *Tant la Cour Romaine fourniſſoit de ſujets de plaintes par ſes exactions, comme le temoignent les Actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Eſpagne, & d'autres Roiaumes* (46). Au reſte, la Guerre de Naples ſe termina au desavantage de la Maiſon d'Anjou. Le Duc de Calabre, fils de René, mourut fort à propos pour l'Arragonois dans le Château d'Altamura. Le Roi Ferdinand s'empara de ſon Threſor, qui montoit à plus d'un million; il en paia ſes Troupes, & retablit fort bien ſes affaires (47).

An de J. C. 1464.

Cependant, le Pape penſoit toûjours à faire la Guerre contre les Turcs. Il emploia le Commencement de cette année à en faire les preparatifs. Il y mettoit tous ſes ſoins, parce qu'il vouloit ſe trouver à Ancone le 5. de Juin. Cette ardeur, ſurpaſſant ſes forces, lui fut nuiſible: la fievre le prit; les douleurs de ſes goutes redoublerent. Comme le mal preſſoit, les Me-

Maladie du Pape.

de-

(45) *Comment. Pii II. lib.* 12.
(46) *Contin. de Fleury, tom. XIII. pag.* 179.
(47) *Comment. Pii II. lib.* 12. *Pontanus, lib.* 6.

decins lui conſeillerent de prendre les bains dans le Dioceſe de Sienne, quoi qu'on fut encore à la fin de l'hyver. Il s'y rendit, & ſongea à recouvrer ſa ſanté (48). Ce fut en cet endroit, qu'il apprit que le Duc de Bourgogne ne ſe trouveroit point à la Guerre qu'on vouloit declarer aux Turcs. Faché de ce contre-tems, il écrivit à ce Prince, pour tacher de lui faire executer ſa premiere reſolution (49). Mais, il n'en put obtenir que des promeſſes & un ſecours de deux mille hommes commandez par Antoine & Baudouin, tous deux fils naturels du Duc de Bourgogne. An de J.C. 1464.

Avant que de partir de Rome pour Sienne, le Pape avoit fait publier ſa Bulle de Retractation des Actes du Concile de Baſle qu'il avoit écrits: Monument éternel de la Honte dont il ſe couvrit ſur la fin de ſes jours. Il s'excuſoit ſur ce qu'il les avoit compoſez dans ſa Jeuneſſe; n'aiant pas alors aſſez de lumieres & de diſcernement, pour approuver ou condamner les choſes qui le meritoient. Il avouë, qu'il a failli en écrivant ces Actes; & il prie ceux de l'Univerſité de Cologne, à qui il adreſſe ſa Bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du Concile de Baſle; de condamner Æneas Sylvius, & de ſuivre les ſentimens de Pie II. „ Nous ſommes hommes, dit-il, & „ nous avons erré comme hommes. Nous ne nions pas, qu'on ne puiſſe „ condamner beaucoup de choſes que nous avons dites ou écrites. Nous „ avons peché par ſeduction comme Paul, & nous avons perſecuté l'Egli„ ſe de Dieu par ignorance. Nous imitons le Bienheureux Auguſtin, qui, „ aiant laiſſé échaper quelques ſentimens erronez dans ſes Ouvrages, les a „ retractez. Nous faiſons la même choſe, nous reconnoiſſons ingenûment „ nos ignorances, dans la crainte que ce que nous avons écrit étant jeunes „ ne ſoit l'occaſion de quelque erreur, qui puiſſe dans la ſuite porter pré„ judice au St. Siege. Car, s'il convient à quelqu'un de defendre & main„ tenir l'eminence & la gloire du premier Thrône de l'Egliſe, c'eſt à nous „ que le Dieu rempli de miſericorde, & par ſa ſeule bonté, a elevé à la Di„ gnité de Vicaire de Jeſus-Chriſt ſans aucuns merites de notre part. Pour „ toutes ces raiſons, nous vous exhortons, & nous vous avertiſſons dans le „ Seigneur, de ne point ajouter foi à ces Ecrits, qui bleſſent en toutes „ manieres l'Autorité du Siege Apoſtolique, & qui établiſſent des ſentimens „ que la Sainte Egliſe Romaine ne reçoit pas. Si vous trouvez donc „ quelque choſe de contraire à ſa Doctrine, ou dans nos Dialogues, ou dans „ nos Lettres, ou dans d'autres Opuſcules qui ſoient de nous, mepriſez ces „ ſentimens, rejettez-les, ſuivez ce que nous diſons à preſent: croiez-moi „ plutôt maintenant que je ſuis vieillard, que quand je vous parlois en jeu„ ne homme: faites plus de cas d'un Souverain Pontife, que d'un Particu„ lier; recuſez Æneas Sylvius, & recevez Pie II (50).„ Le Pape, qui ſe propoſe dans cette lâche Retractation l'Exemple de St. Auguſtin, auroit bien mieux fait de publier un Livre de Confeſſions, où, à l'imitation de ce Pere de l'Egliſe, il auroit deploré les Deſordres de ſa Jeuneſſe. Lache Retractation du Pape.

Le

(48) *Papienſis, Epiſt.* 50.
(49) *Æneas Sylvius, Epiſt.* 382.
(50) *Concil. Tom. XIII. pag.* 1407. *& alibi.*

An de J.C. 1464.

Le Pape étant revenu à Rome y demeura quelques jours, pour donner ſes ordres, & preparer tout ce qui étoit néceſſaire à l'execution de ſon entrepriſe. Il en partit le 18. de Juin pour ſe rendre à Ancone, où il arriva vers le milieu du mois de Juillet (51). Il y apprit que les Turcs s'approchoient de Raguſe, à deſſein de l'aſſieger; ce qui le determina à s'y rendre lui-même en perſonne, & à partir au plutôt, quoiqu'il fut attaqué d'une fievre aſſez violente; dans l'eſperance que le ſuccès heureux dont il ſe flattoit engageroit les Princes à le ſuivre. Mais, le depart de Sa Sainteté fut differé, parce qu'on ſçut quelques jours après, que les Turcs s'étoient retirez. La joie qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du Duc de Veniſe avec ſa flotte. Cependant, la maladie du Pape augmentoit tous les jours. Il ſentit bien que ſa derniere heure approchoit. Il appella les Cardinaux, & leur parla pendant deux heures, pour les exhorter à ne conſulter que le merite dans le choix d'un Succeſſeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en meritoient point, & ſur-tout à pourſuivre le deſſein de la Guerre contre les Turcs. Enſuite, leur aiant demandé pardon, il leur accorda des Indulgences, & voulut recevoir l'Extrême-Onction, malgré l'oppoſition de Laurent Roverella Evêque de Ferrare, qui pretendoit, qu'aiant reçu ce Sacrement, lors qu'il fut attaqué de la peſte à Baſle, il ne devoit pas le recevoir une ſeconde fois. Il mourut le 14. d'Août, agé de 59. ans.

Le Pape va à Ancone, & y meurt

Ses Vertus & ſes Defauts.

Le Cardinal de Pavie, dans le Diſcours qu'il fit à ſes Collegues touchant l'Election d'un Suceſſeur, dit de Pie II. qu'il fut un ſouverain Pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommendable par ſon zele pour la Religion, l'integrité de ſes mœurs, la ſolidité de ſon Eſprit, & ſa profonde Erudition. Platine en fait un long & pompeux Eloge, que je vais traduire. „ Il enviſagea la mort ſans horreur. En rendant le dernier ſoupir, il „ ne donna aucun ſigne de trouble, ou d'inconſtance. Il s'endormit „ plutôt qu'il ne mourut, tant ſon corps étoit extenué par de longues „ infirmitez. Il ordonna de tranſporter ſon cadavre à Rome, ce qui fut „ executé. La Cour de Rome ſuivoit le corps en habits de deuil, & en „ verſant des larmes. Ses Obſeques ſe firent, ſelon la coutume, dans „ l'Egliſe de St. Pierre. Il fut enterré près de l'Autel de St. André, „ dans le Tombeau du Cardinal François de Sienne, avec cette Epitaphe: „ *Pius II. Pontifex Maximus, Natione Tuſcus, Patria Senenſis, Gente Picolnomineus.* Il tint le St. Siege ſix ans. Il acquit une Gloire immenſe „ pendant ce court Pontificat. Il aſſembla les Chrêtiens à Mantouë, „ pour la Foi. Au dedans & au dehors de l'Italie, il reſiſta aux Ennemis „ du Siege Apoſtolique. Il canoniſa Ste. Catherine de Sienne, & abro- „ gea en France la Pagmatique-Sanction. Il établit Ferdinand d'Arra- „ gon dans le Roiaume de Naples. Il augmenta la Juriſdiction Eccleſia- „ ſtique. Il fit travailler aux mines d'Alun qu'on decouvrit alors près de „ Tolfe (*ad Tolfem*). Il aimoit la Juſtice & la Religion, & il étoit fort clo-

(51) *Papienſis, Comment. lib. I. & Epiſt.* 34

„ eloquent. . . . Il laiſſa aux Cardinaux par ſa mort quarante cinq mille Ecus d'Or, qu'il avoit amaſſés pour faire la Guerre aux Turcs. Les Cardinaux donnerent cet argent au Duc de Veniſe, qui étoit alors au Port d'Ancone avec ſa Flotte, à condition qu'ils emploïeroient cette Flotte à tel uſage qu'ils ſouhaiteroient, & fourniroient un ſubſide au Roi de Hongrie qui étoit continuellement en Guerre avec le Turc. Pie étoit un homme d'une conſtance à toute epreuve, & d'une prudence ſinguliere. Il ne ceſſa de pourſuivre, par les Armes, par les Cenſures Eccleſiaſtiques, par les Interdits, par les Anathêmes, les Rois, les Princes, les Peuples, & les Tyrans, juſqu'à ce qu'il les eut ramenez à leur devoir. Il ne pouvoit demeurer oiſif. Il étoit né pour agir, & pour faire de grandes choſes. Il travailla toujours à augmenter l'Autorité Pontificale. Il traverſa Louis Roi de France, qui tachoit de retrecir les bornes du Pouvoir Eccleſiaſtique, par la Pragmatique Sanction qui avoit été extorquée au Concile de Baſle. Il fit de grandes menaces au Duc de Modene, parce qu'étant Tributaire de l'Egliſe Romaine, il favoriſoit les François, & Sigiſmond Malateſta ennemi de l'Egliſe. Il pourſuivit par les Cenſures Eccleſiaſtiques Sigiſmond Duc d'Autriche, qui avoit fait arrêter, & retenu Priſonnier, le Cardinal Nicolas de Cuſa. Il fit chaſſer du Siege de Mayence Diether d'Iſembourg, qui s'étoit declaré contre l'Egliſe Romaine, & mit en ſa place Adolphe de Naſſau. Il depoſa l'Archevêque de Benevent, qui cherchoit à brouiller les affaires, & à livrer ſa Ville aux François. Il depouilla de l'Epiſcopat François Copin, qui, dans ſa Legation d'Angleterre, cauſoit beaucoup de deſordres & de grands carnages, en s'attribuant plus d'autoité qu'il n'en avoit reçu du St. Siege. Il ſoumit à l'Egliſe, Terracine, Benevent, Sora, & une grande partie de la Campanie. Il n'accorda jamais rien aux Rois, aux Princes, ni aux Peuples, par crainte ou par avarice. Il reprenoit ſeverement ceux qui lui demandoient des choſes qu'il ne pouvoit accorder qu'au préjudice de l'Egliſe & de ſon honneur. Il ſçut ſi bien intimider quelques Seigneurs d'Italie, qu'il les retint dans le devoir & dans la fidelité, par la crainte. Il ne fut pas moins humain & genereux envers ſes amis, qu'obſtiné à la perte de ſes ennemis declarez. Il cherit beaucoup l'Empereur Fréderic, Mathias Roi de Hongrie, Ferdinand fils naturel d'Alfonſe d'Arragon, Philippe Duc de Bourgogne, François Sforce, Louis Gonzaga. . . . . Il partageoit ſi bien ſes heures, qu'on ne pouvoit l'accuſer de pareſſe. Il ſe levoit à la pointe de jour, prioit Dieu avec chaſteté & devotion, & vacquoit enſuite aux affaires publiques. Il ſe promenoit dans ſes jardins, pour ſe recréer, & dinoit ſobrement. Il n'uſoit point de mets recherchés, & mangeoit ce qu'on lui preſentoit. Il buvoit peu de vin, & encore du plus foible. Après diner, il paſſoit une demi-heure à s'entretenir, ou à diſputer, avec ſes Domeſtiques. Il ſe retiroit dans ſa chambre, où, après s'être un peu repoſé, il liſoit & écrivoit juſqu'à ce qu'il fut obligé

An de J.C. 1464.

An de J.C. 1464.

„ de ſe detourner pour les affaires publiques. Le ſoir il faiſoit la même
„ choſe. Il liſoit & dictoit, de ſon lit, bien avant dans la nuit, & il
„ ne repoſoit que cinq ou ſix heures. Il étoit de petite taille. Sa tête
„ blanchit avant le tems, & ſon viſage le faiſoit paroître plus vieux qu'il
„ n'étoit. Il cachoit ſa ſeverité ſous les apparences d'un abord préve-
„ nant. A l'egard de ſes habilemens, il tenoit un milieu, entre la negli-
„ gence & l'affectation. Il étoit fait au travail. Il ſouffroit patiemment
„ la faim & la ſoif. Il étoit naturellement d'une complexion forte &
„ robuſte; mais, il étoit epuiſé par ſes voiages, ſes fatigues, & ſes peni-
„ bles veilles; outre ſes maladies continuelles, la toux, la pierre, & la
„ goutte, dont il étoit quelque fois ſi accablé, qu'il ne lui reſtoit d'un
„ homme vivant que la voix. Quoiqu'il fût malade, il étoit d'un facile
„ accès; il parloit peu, & ne refuſoit qu'à regret les graces qu'on lui de-
„ mandoit. Il ne mepriſoit pas l'argent; mais, il n'y étoit pas attaché, &
„ il en donnoit autant qu'il en avoit. Il ne voulut jamais voir compter
„ ſes Threſors. Il ne parut pas liberal envers les Savans de ſon Siecle,
„ parceque les trois guerres, qu'il avoit ſur les bras, epuiſoient ſes coffres,
„ & l'obligeoient même à contracter de groſſes dettes. Mais, il recom-
„ penſa pluſieurs Savans par des emplois à ſa Cour, & par des Benefices.
„ Il entendoit volontiers reciter des Diſcours ou des Poëmes, & ſoumet-
„ toit ſes Ecrits au Jugement des Doctes de ſon tems. Il haïſſoit les
„ Menteurs & les Delateurs. Il étoit prompt; mais, il ne gardoit pas ſa
„ colere. Il pardonnoit toujours à ceux qui attaquoient ſa reputation par
„ des reproches, ou par des Diſcours inſolens, à moins que leurs injures
„ ne tournaſſent au mepris du St. Siege, dont il ſoutenoit les interêts avec
„ tant de force, qu'il s'attira ſouvent l'inimitié de Rois & de Princes puiſ-
„ ſans & redoutables. Il étoit honnête & bon dans ſon Domeſtique. Il
„ reprenoit avec une charité paternelle ceux qui manquoient à leur devoir
„ par pareſſe, ou par ignorance. Il ne reprima jamais ceux qui penſoient,
„ ou qui parloient mal de lui, voulant que dans une Ville libre, chacun
„ pût dire librement ce qu'il penſoit. Il ne mangeoit pas volontiers ſeul.
„ Il aimoit les bons mots. Il étoit ſincere, ouvert, ſans diſſimulation. Il
„ mepriſoit les Songes, les Phenomenes, & les Prodiges; & n'ajoutoit point
„ foi aux Predictions des Aſtrologues. Jamais il ne donna aucune marque
„ de timidité, ou d'inconſtance. Il ne s'enfloit pas dans la proſperité,
„ & ne ſe laiſſoit point abbatre dans l'adverſité. Il aimoit les Edifices,
„ & il en fit ou en repara pluſieurs &c. (52). „ J'ajoute, que Pie II.
s'abſentoit trop ſouvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un
Pape. Il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il ſe donnoit
pour la Guerre contre les Turcs; &, comme il craignoit les railleries aux
quelles il alloit s'expoſer, ſon deſſein étoit de s'embarquer ſeulement juſqu'à
Brindes, d'y paſſer l'hyver, de retourner enſuite à Rome, & de ne plus
penſer à cette Guerre; &, afin de n'être pas même accuſé de l'avoir entre-
priſe

(52) *Platine, in Pio II.*

prise trop legerement, on ajoute qu'il vouloit rejetter la faute du mauvais succès sur les Princes qui n'auroient pas voulu le seconder; mais, on a vû que sa mort prevint tous ces embarras. Mezerai nous donne de ce Pape une fort vilaine idée en peu de mots: *Jamais Particulier*, dit-il, *n'avoit plus travaillé à reduire la Puissance du Pape dans les termes des Canons, qu'Æneas Sylvius; & jamais Pape ne s'efforça plus de l'etendre au delà du Droit & de la Raison, que le même quand il fut Pie II* (53). Pierre Mathieu, à travers les Eloges dont il orne la Sepulture de ce Pontife, dit pourtant une chose qui merite d'être remarquée, & qui decouvre le genie fourbe du Pape Pie. „ Il ne devoit point, dit-il, avoir de regret d'avoir vescu, „ parce que sa vie avoit été honnorée de si grandes & louables actions, „ qu'il pouvoit dire de n'avoir esté né en vain. On luy a seulement re- „ proché d'avoir contredit étant Pape ce qu'il avoit escrit personne pri- „ vée, avec tant de passion, qu'il representa le Pape Eugene pour le plus „ meschant homme du Monde, & sa Dépositon pour la plus utile & sainte „ Action de l'Eglise (54). „ An de J.C. 1464.

Mr. Du Pin donne une Notice assez exacte des Ecrits de ce Pape. Il suffira de copier ce que j'en trouve dans cet Auteur: „ Il a ecrit, dit-il, „ avant que d'être Pape, deux Livres de Memoires de ce qui s'est passé „ au Concile de Bâle, depuis la Suspension d'Eugene, jusqu'à l'Election „ de Felix, imprimées dans le Recueil de Gratius, & separement à Bâle „ en 1577. avec une Lettre touchant le Couronnement de Felix: l'Hi- „ stoire des Bohemiens, depuis leur origine jusqu'à l'an 1458. imprimée à „ Rome en 1475. à Bâle en 1532. & 1575. à Hanover en 1602. & en „ d'autres endroits: un Abregé des Decades de Blondus Flavius, imprimé „ à Basle en 1533. deux Livres de Cosmographie, imprimés à Paris en „ 1534. & 1543. & à Cologne en 1573. deux Discours à la louange „ d'Alfonse Roi d'Arragon, & des Notes sur l'Histoire de ce Prince, „ composée par Antoine Poëte de Palerme, imprimées à Wittemberg en „ 1585. Un Poëme sur la Passion de notre Seigneur: des Traitez de l'E- „ ducation des Enfans, de la Grammaire, de la Rhetorique, & une To- „ pographie de l'Allemagne, imprimés à Rome en 1584. Un Traité de „ l'Empire Romain, dans le II. Tome de la Monarchie de Goldaste: „ deux Reponses aux Ambassadeurs des François dans l'Assemblée de Man- „ touë, rapportées dans le XIII. Tome des Conciles: un Traité des „ mauvaises Femmes, imprimé à Strasbourg en 1507. Un Recueil de „ 432. Lettres, dont plusieurs sont des Traitez sur différentes matieres, „ & quelques-unes sur des Questions de Theologie ou de Discipline Ec- „ clesiastique; la 130. qui est un Dialogue ecrit contre les Taborites & „ les Bohemiens, touchant la Communion sous une espece: la 188. des „ Devoirs du Pape & de ses Officiers; la 369. qui est une excuse con- „ tre les plaintes de la Nation Allemande; la 386. de la Foi des Chrê- tiens Ses Ecrits.

(53) *Mezerai, Abregé Chron. tom. III. pag.* 430.

(54) *Pierre Mathieu, Hist. de Louis. XI. pag.* 50. *Edit. de Paris*, 1610. *in fol.*

An de J.C. 1464.

„ tiens & de la Vanité de la Secte de Mahomet, & les 131. 397. 398. „ & 399. qui ſont des Diſcours ſur la Guerre contre les Turcs. Ce „ Recueil de Lettres à été imprimé à Nuremberg en 1481. à Louvain „ en 1483. & à Lion en 1498. La Bulle de Retractation qu'il fit étant „ Pape, & celle des Apellations, ſont dans les Conciles. On a encore „ quelques Conſtitutions & quelques Lettres de lui. Son Secretaire Jean „ Gobelin a ecrit ſon Hiſtore en 12. Livres, ou, ſelon quelques-uns, a „ prêté ſon nom à ce Pape qui l'a lui-même compoſée. Elle a été im- „ primée à Rome en 1584. & 1589. & à Francfort en 1614. avec ſept „ Livres de Memoires compoſés par Jacques Picolomini Cardinal, qui „ avoit été Secretaire de Calixte III. & de Pie II. qui l'avoit fait Car- „ dinal; qui contiennent l'Hiſtoire de ce qui s'étoit paſſé dans l'Eu- „ rope depuis le Voiage de Pie II. à Ancone, juſqu'à la Mort du Car- „ dinal Carvajal, c'eſt-à-dire depuis l'an 1464. juſqu'à l'an 1469 (55). „ On rend juſtice au ſavoir de Pie II. *Il s'étoit fort appliqué à toutes ſortes de belles Lettres avant que d'entrer en Dignité* (56). Philelphe, dont il avoit été Diſciple, le loue de la beauté & de la vivacité de ſon Eſprit, de la douceur de ſes mœurs, & des graces qu'il faiſoit paroître dans ſes Diſcours & dans ſes Ecrits (57). Floridus Sabinus l'appelle un Orateur vehement, clair & naturel dans ſes expreſſions, inſinuant, & n'aiant rien de recherché, ni d'affecté; & il ajoute, qu'il n'étoit pas non plus un Poëte du commun (58).

FREDERIC III. *Empereur d'Allemagne.* — **PAUL II.** — LOUIS XI. *Roi de France.*

CCXX. PAPE.

Aſſemblée des Cardinaux à Ancone, d'où ils ſe rendent à Rome.

LEs Cardinaux s'aſſemblerent avec le Duc de Veniſe, qui loua beaucoup en leur preſence les grands & pieux deſſeins du Pape defunt. Il exhorta le Sacré College à élire un Succeſſeur qui fut animé du même zele, qui prit autant à cœur l'execution du même deſſein, & qui aidât les Venitiens à continuer la Guerre qu'ils avoient commencée. Ces Conſeils furent fort bien reçus; mais, les Cardinaux crurent qu'il étoit à propos de faire l'Election à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du Defunt; & tous les Cardinaux n'étoient pas à Ancone: deſorte que ceux qui s'y trouverent vinrent rejoindre leurs Collegues; & tous enſemble convinrent de s'aſſembler en Conclave au Vatican (1).

Election de Pierre Barbo.

Le Sacré College étoit compoſé de vingt-ſix Cardinaux, mais il n'en entra que vingt-un au Conclave. Pierre Barbo, Venitien, Cardinal du titre

(55) *Du Pin, Nouv. Bibliot. des Aut. Eccl. tom. XII. pag. 98. Edit. in 4.*

(56) *Baillet, Jugemens des Savans, &c. tom. 2. 1. part. Edit. in 8. pag. 340.*

(57) *Philelphe, apud Voſſium, Hiſt. Lat.*

(58) *Floridus, Sabinus, Apolog. in Calumniat. ubi ſupr.*

(1) *Papienſis, Comment. lib. II. & Epiſt. 41.*

tre de St. Marc, eut douze voix. Il étoit d'un âge fort avancé, approchant de 83. ans, & c'étoit un grand Politique. Il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en eut quatre à l'*acceſſit*. Le Cardinal Beſſarion, Doïen du Sacré College, après avoir demandé à tous, s'ils approuvoient ſon Election, voiant que Perſonne ne s'y oppoſoit, l'alla embraſſer, & lui dit : *Et moi auſſi je vous fais Pape*. En même tems, tous les Cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'obſervation des Articles qui avoient été arrêtez (2). An de J.C. 1464.

Ces Articles ou Loix, que les Cardinaux avoient établies dans le Conclave, & qu'on fit jurer au nouveau Pape, étoient 1. qu'il continueroit le projet de la Guerre contre le Turc, autant que les facultés de l'Egliſe Romaine le pourroient permettre. 2. Qu'il retabliroit, ſelon la Diſcipline des Peres, les mœurs corrompues des Courtiſans. 3. Qu'il ne tranſporteroit point ſa Cour de Province en Province, dans l'Italie, ſans l'aveu du plus grand nombre des Cardinaux; & que, pour la tranſporter hors d'Italie, il faudroit le conſentement de tous. 4. Que dans trois ans il tiendroit un Concile, pour animer les Princes Chrêtiens à la defenſe de la Religion, & trouver des remedes pour guerir les parties malades de l'Egliſe. 5. Qu'il n'augmenteroit point le nombre des Cardinaux au de-là de 24. qu'il n'en créeroit aucun qui n'eût plus de 30. ans, & qui ne fût habile dans le Droit Civil & Canon, & dans l'Ecriture Sainte; & que de tous ſes Parens, il n'en pourroit faire qu'un ſeul Cardinal, qui auroit toutes les qualitez néceſſaires. 6. Qu'il ne pourroit commettre au Gouvernement des Evêchez que dans un Conſiſtoire, après avoir entendu les avis des Cardinaux; qu'il n'accorderoit à perſonne le Droit d'y nommer; qu'il ne donneroit aucune Bulle par laquelle il fut engagé à diſpoſer des gros Benefices à la volonté de tel ou tel; & que ſi on avoit donné précedemment de pareilles Bulles, il les révoqueroit authentiquement. 7. Qu'il ne depoſeroit aucun Evêque ou Abbé ſur la demande de quelque Prince, à moins qu'ils ne fuſſent trouvez coupables, ſelon la forme du Droit. 8. Qu'il ne condamneroit aucun Cardinal, & ne feroit ſaiſir ſon bien, que de l'avis des autres, & ſelon les Clauſes de la Conſtitution Synodale *SS. Præſul*, &c. 9. Qu'il n'alieneroit aucune partie du Patrimoine de l'Egliſe, & ne diminueroit point ſes revenus en faveur de qui que ce fût; à moins que les Cardinaux n'y donnaſſent leur conſentement en ſouſcrivant la conceſſion. 10. Qu'il n'entreprendroit aucune Guerre, & ne feroit aucun Traité avec les Princes, que du conſentement du Sacré College. 11. Qu'il laiſſeroit aux Sujets de la Cour Romaine toute liberté de faire leurs Teſtaments. 12. Qu'il n'établiroit point de nouveaux Impots, & n'augmenteroit pas les anciens. 13. Qu'il n'accorderoit des Decimes à aucun Prince, que ſur des raiſons très-preſſantes. 14. Qu'il feroit prêter ſerment aux Gouverneurs des Places & Châteaux de les remettre au pouvoir du Sacré College, le Siege vacant; que les Places plus importantes ne ſeroient confiées qu'à des Eccleſiaſtiques, qui ne ſeroient point

Loix qu'on fait jurer au Pape dans le Conclave.

(2) *Hiſt. des Conclaves, pag. 56.*

An de J. C. 1464.

point Parens du Pape; & qu'il ne donneroit point à une même Perſonne le Gouvernement de la Ville & de la Citadelle. 15. Qu'il donneroit des Juges aux Preſidens des Provinces, pour leur faire rendre compte de leur Gouvernement. 16. Qu'il ne donneroit point le Commandement de l'Armée de l'Egliſe à une perſonne de ſa Famille. 17. Que dans les Bulles qui ſeroient faites ſans l'Avis des Cardinaux, il ne mettroit point cette Clauſe: *Du Conſeil de nos Freres.* 18. Que tous les mois le Pape ſe feroit lire ces Loix en plein Conſiſtoire, afin d'en conſerver la Memoire. 19. Que les Cardinaux s'aſſembleroient deux fois tous les ans, ſans le Pape, pour examiner ſi ces Loix étoient bien obſervées, & qu'en cas qu'elles ne le fuſſent pas, ils avertiroient le Pape juſqu'à trois fois de ſa tranſgreſſion & de ſon parjure, afin qu'il ſe corrigeât, & qu'il tint la main à l'execution de ces Articles (3).

Hiſtoire de Pierre Barbo avant ſon Pontificat.

Le nouveau Pape aiant juré l'Obſervation de ces Loix, le premier Diacre, ouvrant la Fenêtre du Conclave, & montrant la Croix au Peuple, publia l'Election de Pierre Barbo, Cardinal de St. Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, & il repondit que c'étoit celui de Formoſe: mais, le Sacré College lui aiant repreſenté, qu'étant beau & bien-fait de ſa perſonne, on croiroit que c'étoit par Vanité qu'il s'étoit donné un nom qui en Langue vulgaire veut dire *beau.* Il ajouta, qu'il prendroit donc celui de Marc; &, voiant qu'on n'approuvoit pas encore ſa penſée, il s'arrêta à celui de PAUL II. qui lui fut donné d'un commun conſentement. Tous les Cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique celui d'Aquilée ſemblât s'y oppoſer (4). Il étoit né à Veniſe. Son Pere ſe nommoit Nicolas Barbo, homme diſtingué, & ſa Mere Polyxene Condelmere, ſœur du Pape Eugene IV. Il reçut en Baptême le nom de Pierre; & il fut ſi bien elevé, que les gens mariez à Veniſe ſouhaitoient d'avoir des fils ſemblables à ce jeune homme. Sa Mere l'inſtruiſit dans la pieté; & comme elle frequentoit ſouvent les Egliſes, elle ſe faiſoit toujours accompagner par ſon fils. Devenu un peu plus grand, il ſurpaſſoit en devotion tous les Enfans de ſon âge. Quelquefois, il en aſſembloit un grand nombre, & les obligeoit d'âller aux Egliſes faire leurs prieres; ce que Bzovius regarde comme un préſage de l'élevation de Pierre Barbo au Pontificat (5). Il fit des progrès dans l'étude des Belles Lettres, des Arts, & des Sciences. Il eut toujours une Conduite reglée, & il mepriſa les vanitez auxquelles preſque tous les Jeunes Gens ſont portés d'inclination. Avant que de s'appliquer à l'Etude, il ſe deſtinoit au Negoce qui eſt eſtimé à Veniſe. Il étoit prêt à s'embarquer. Son coffre & ſes armes étoient deja ſur le Vaiſſeau, lorſqu'il apprit que Gabriel Condelmere ſon Oncle venoit d'être élû Pape ſous le nom d'Eugene IV. Il changea de deſſein, à la ſollicitation de ſes Amis, & il s'appliqua aux Sciences, ſous la direction d'un Précepteur nommé Jacques Riccionio. Il ne fit pas de grands progrès, parce qu'il avoit emploié à d'autres occupa-

(3) *Bzovius, an.* 1464. §. 39.
(4) *Hiſt. des Conclav. pag.* 56. 57.
(5) *Bzovius, an.* 1464. §. 41.

pations ſa jeuneſſe, qui eſt le tems le plus propre à l'Etude. Eugene IV. lui donna l'Archidiaconé de Boulogne, l'Evêché de Cervie dans la Romagne, une charge de Protonotaire Apoſtolique, de ceux qu'on appelle Participans, & enfin un Chapeau de Cardinal. Il eut dans le Sacré College la reputation d'un homme de Probité. Pendant le Carême, il jeûnoit pluſieurs jours au pain & à l'eau. Entr'autres vertus, il faiſoit paroître une grande honnêteté & beaucoup de bonté; ce qui lui attira, après la mort de ſon Oncle, l'amitié de Nicolas V, de Calixte III, de Pie II, & de tous les Cardinaux. Il eut un grand credit ſous Nicolas V, & ce fut lui qui engagea ce Pontife à diminuer l'Autorité du Camerier. Il étoit naturellement flatteur, & l'artifice le faiſoit paroître humain & doux, quand il étoit néceſſaire. Il pleuroit très-aiſement, & il avoit recours aux larmes quand il manquoit de bonnes raiſons pour perſuader ce qu'il diſoit, ou ce qu'il vouloit; & ce fut la raiſon pour laquelle Pie II. l'appelloit plaiſamment *Notre-Dame de Pitié*. Il acquit beaucoup d'autorité, par ſes artifices, ſur l'eſprit de Calixte III. deſorte que ce Pontife ne faiſoit rien ſous le conſulter. Il en obtenoit tout ce qu'il vouloit pour lui & pour ſes amis. Il étoit fort porté à faire plaiſir, & il ſoutenoit avec fermeté en toutes rencontres les interêts de ceux qu'il avoit pris ſous ſa protection. Il avoit toutes ſortes de drogues & d'onguens; & il en donnoit à ceux qui étoient malades. Il faiſoit ainſi le Medecin & l'Apothicaire. Sa porte étoit fermée aux Adulateurs, aux Paraſites, & aux autres peſtes de la ſocieté, & il ne la faiſoit ouvrir qu'à des gens de probité, de ſavoir, & de vertu. Au reſte, il étoit bien fait, comme on a deja dit, magnifique, & ſe piquoit de faire toutes choſes avec beaucoup d'éclat (6). An de J.C. 1464.

On a vû ci-deſſus les prudentes meſures que les Cardinaux avoient priſes au Conclave, avant que de proceder à l'Election d'un Pape. On a vû encore, que Paul II. avant & immediatement après ſon Election avoit juré d'obſerver les Loix qu'on vient de raporter. Mais, quand il fut queſtion d'accomplir ce ſerment, & de ſe conformer aux Articles du Conclave, ce fut la difficulté. Le Pape ſe mit peu en peine de ſon Serment. Il fut excité à le mepriſer par deux Prelats ſavans & adroits ſes Domeſtiques, Etienne Archevêque de Milan, & Theodore Evêque de Trêviſe. Ils ſouffroient impatiemment d'être exclus, par ces Loix, du Cardinalat auquel ils aſpiroient; & ils perſuaderent au Pape, que les conditions qu'on lui avoit impoſées ne convenoient point à ſa Dignité. Comme le Souverain Pontife étoit fort prévenu en faveur de ſes Droits & de ſes Privileges, il écouta avec plaiſir les avis qu'on lui donna: il fit de nouvelles Loix comme ſi les Cardinaux y avoient eu part, ſous pretexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'aſſujetir qu'aux dernieres. Il les preſenta aux Cardinaux pour les ſigner. Quelques-uns le firent d'abord, ſans même les voir, ni les examiner. D'autres ne ſe rendirent qu'après

Paul II. refuſe d'obſerver les Articles jurés au Conclave.

(6) *Platine, in Paul. II. Michael Canneſſius, Vit. Pauli Niſſ. Biblior. Vatic. No.* 5826. *Ambroſius de Vignate, Orat. ad Paul. II.*

An de J.C. 1464.

près avoir été intimidez par les menaces d'une Excommunication; enſorte que tous les ſignerent, à l'exception du Cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol qui tint ferme. Sa reſiſtance fut cauſe que le Pape enſevelit ces nouvelles Loix dans ſon Cabinet, ſans les vouloir montrer, ni permettre qu'on en tirât des copies. Il ſemble que Dieu voulut punir ceux qui avoient donné ce Conſeil à Sa Sainteté. L'Archevêque de Milan fruſtré de l'eſperance du Cardinalat, fut contraint de ſe retirer; & l'Evêque de Tréviſe, qui avoit été fait ſecretement Cardinal, tomba en une langueur qui le conduiſit au Tombeau, avec un vif regret de ne pouvoir joüir de cette Dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le Cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le Pape avoit faite à ſes Collegues: il ſe condamnoit lui-même d'avoir donné ſa voix pour le faire élire; il accuſoit ceux, qui avoient eu la même condeſcendance, & les exhortoit à ſe conduire avec plus de prudence & de circonſpection à l'avenir, ſans s'arrêter, ni à l'exterieur, ni aux paroles (7).

Prerogatives que le Pape accorde aux Cardinaux.

Le Pape, voiant l'alienation de la plupart des Cardinaux, voulut ſe concilier leur bienveillance en relevant leur Dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des Mitres de ſoie ſemblables à celles que les Souverains Pontifes ſeuls portoient auparavant, & defendit à tous autres Prelats d'en porter. Il permit que leurs Chevaux ou leurs Mules euſſent des houſſes de couleur d'écarlate: il voulut que les Bonnets des Cardinaux fuſſent de ſoie rouge; &, voulant multiplier leur nombre, il en créa huit; en quoi on ne peut l'excuſer de Parjure.

Il veut reprendre la Guerre contre les Turcs.

Il meditoit en même tems des deſſeins plus conſiderables. C'étoit la Guerre contre les Turcs. Il nomma trois Cardinaux pour en conferer avec les Ambaſſadeurs des Princes d'Italie, qui étoient à Rome. Il vouloit que chacun donnât tous les ans une certaine ſomme tant que la Guerre dureroit; que cet argent fut mis entre les mains du Roi de Hongrie qui étoit plus expoſé aux inſultes des Turcs; &, ſur ces propoſitions, chaque Prince ſe taxa ſuivant ſes pouvoirs. Le Pape vouloit lui-même regler ces taxes; mais, aucun des Ambaſſadeurs n'y voulut conſentir; & toute cette negociation ſe paſſa en différentes offres, qui étoient plutôt au profit des Princes qu'à l'avantage de l'Egliſe (8). Cependant, le Pape envoia de l'argent en Hongrie, où les Venitiens alliez avec Mathias continuoient toujours la Guerre.

Conſiſtoire touchant les Graces Expectatives & les Benefices en Commende.

Sur la fin du mois de Septembre, le Pape tint un Conſiſtoire à Rome, où l'on traita des Graces qu'on appelle expectatives, pour ſavoir s'il falloit les accorder ou non; & ſur les avis différens, on ſuivit celui du Cardinal Carvajal, qui remontra que le St. Siege, aiant eu tant de peine, pour obtenir le conſentement des Ordinaires pour établir ces Expectatives dans leurs Dioceſes, il ne falloit pas negliger ce Privilege; ajoutant, qu'on ne devoit rien determiner là-deſſus de quelques mois, juſqu'à ce qu'on fut in-

(7) *Papienſis, Epiſt.* 180. 181. 182. *Platine, in Paul. II.*

(8) *Papienſis, Epiſt.* 58. & 95. *Sabellicus*, 3. *Decad.* 8.

informé dans tous les Païs de l'Election du nouveau Pape. Dans un autre Consistoire, qui fut tenu le lendemain du Couronnement de Paul II, le Cardinal d'Ostie parla d'un celebre Monastere de France, qu'un certain Evêque demandoit en Commende par la Demission pure & simple de l'Abbé; qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les Monasteres du Roiaume de France ne devinssent en Commende; que tout ce qu'on traitoit en Cour de Rome ne regardoit que cette matiere; & qu'il viendroit un regne auquel le Pape ni les Cardinaux ne pensoient pas, & où ils seroient regardez comme des personnes inutiles. Le Pape appuia l'avis du Cardinal: & ajouta, qu'il croioit que depuis le Pontificat de Calixte jusqu'à present, il y avoit eu plus de cinq cens Monastere en Commende; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre, que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'Eglise (9). An de J.C. 1464.

Les Chanoines Reguliers, que le Pape Eugene IV. avoit etablis pour desservir l'Eglise de Latran, en furent chassez par Calixte III. qui y mit des Prêtres seculiers. Paul II. voulut retablir les premiers; &, pour anéantir les autres, il eut soin de ne nommer personne à la place de ceux qui mouroient. Cette Conduite irrita les Romains; & le Pape, n'y faisant pas assez attention, acheva de se rendre odieux en donnant les Canonicats de Latran à des Etrangers, au préjudice des habitans de Rome. On s'en plaignit, & on en murmura hautement contre le Pape (10). Le Pape odieux aux Romains.

Il y avoit en Hongrie un Evêque nommé Nicolas, qui exerçoit dans ce Roiaume la Charge de Nonce du Pape. C'étoit un Esprit fort remuant, qui se plaisoit à calomnier les principaux de la Cour & à prévenir le Roi contr'eux. Mathias, Roi de Hongrie, qui ne pouvoit souffrir la Médisance & la Calomnie, en avoit souvent repris ce Nonce. Mais, voiant qu'il ne se corrigeoit pas, il le fit venir en pleine Assemblée lorsqu'il y pensoit le moins, & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il disoit être les Ennemis de l'Etat. L'Evêque demeura muet; & le Roi ajouta, que sans le respect qu'il portoit au St. Siege, il lui apprendroit comment on traite les Calomniateurs; qu'il ne vouloit point de Nonce qui se plût à semer la Discorde dans son Roiaume, & à mettre la vie du Prince en danger; qu'il eut à sortir de ses Etats dans deux jours; qu'autrement, il lui feroit sentir combien ses manieres lui avoient déplû (11). Le Roi de Hongrie maltraite le Nonce du Pape.

Ferdinand Roi de Naples envoia au commencement de cette année des Ambassadeurs à Rome, qui representerent au Pape: 1. Que le tems auquel le fils du Roi leur Maître devoit epouser Hypolite, fille de François Sforce Duc de Milan étant expiré, & prierent sa Sainteté d'envoier un Legat pour An de J.C. 1465. Ambassade du Roi de Naples au Pape.

(9) *Papiensis, Epist.* 92. & 93. *Masson, Hist. Franc. lib.* 4. *in Ludovic. XI. & de Rom. Episc. lib.* 6. *in Paul. II.*

(10) *Platine, in Paul. II. Pennot. de Cleric. c. non. lib.* 3. *cap.* 30. §. 1.

(11) *Galeatus Martius, Rerum Hungar. tom.* 13.

An de J.C. 1465.

pour rendre cette Alliance plus ſolemnelle. 2. Que Mahomet II. avoit offert au Roi de Naples huit cens mille Ecus d'Or, s'il vouloit faire la Guerre à quelque Prince d'Italie, & lui avoit propoſé le mariage de ſon fils avec une de ſes filles, ou avec la fille d'un de ſes premiers Officiers qui étoit Chrêtienne. 3. Que Mahomet promettoit pour ſa dot deux cens mille Ecus & d'avantage s'il le falloit. 4. Que le Roi Ferdinand n'avoit rien voulu decider ſur cette derniere affaire, ſans avoir conſulté le Pape, qu'il attendoit ſes avis pour prendre ſon parti, & qu'en ſuite il envoieroit au Turc une Ambaſſade pour l'informer de ſes reſolutions. Après cet expoſé, le Pape demanda les Avis des Cardinaux. Beſſarion, qui étoit leur Doïen, n'approuvoit pas qu'on accordât à Ferdinand le Legat qu'il demandoit, pour aſſiſter au mariage de ſon fils, & dit qu'il falloit deliberer, ſi on y envoïeroit un Cardinal ou un Evêque. A l'egard des Propoſitions du Turc, il loua la conduite de Ferdinand, & ſa deference au St. Siege; mais il ajouta, que ces Ambaſſades de part & d'autre n'étoient pas de ſon goût (12). On ignore quelle fut la concluſion de ce Conſiſtoire: mais, le Continuateur de l'Abbé Fleury dit qu'il „ eſt aſſez vraiſemblable, que le „ ſentiment de Beſſarion fut ſuivi, & qu'on reſolut que Ferdinand, ſans „ s'arrêter à toutes ces Alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, „ feroit la Guerre au Turc pour la defenſe de la Religion Chrêtienne „ dont ce Prince Infidele cherchoit la ruine par ſes ſubterfuges. Fréderic „ fils de Ferdinand, & Frere d'Alfonſe, étant arrivé à Rome, pour de-là „ ſe rendre à Milan, & y prendre la Princeſſe fille de Sforce, les perſonnes „ les plus conſiderables de la Ville allerent au devant de lui: le Pape „ Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la Roſe que les Souverains Pontifes ont coutume de benir & d'envoïer tous les ans à quelque Prince (13). „

Le Pape envoie des Troupes au ſecours de Ferdinand.

Le Roi de Naples vivoit alors en bonne intelligence avec la Cour de Rome. „ Après avoir dompté tous ſes ennemis étrangers & domeſtiques, „ il établiſſoit ſolidement ſa domination en Italie, quoiqu'il eut perdu „ dans la Campanie une grande Bataille. Le Pape lui envoia fort à propos de nouvelles troupes à ſon ſecours, auſſi bien que le Duc de Milan, qui l'aiderent à ſe remettre, & à reprendre la ſuperiorité par une inſigne Victoire qu'il remporta auprès de Troye dans la Poüille. Il pourſuivit ſa Victoire, juſqu'à ce qu'il eut obligé le Duc de Lorraine de ſe „ retirer dans Iſle Iſchia, & qu'il eut forcé tous les Seigneurs qui excitoient des Cabales & des Troubles à ſe tenir en repos. Le Duc de Lorraine fut obligé de retourner en France, ſans avoir rien fait de memorable (14). „

Brouilleries entre le Pape & Ferdinand Roi de Naples.

Mais, l'Union du Pape avec le Roi de Naples ne ſut pas de longue durée. Voici le ſujet qui les brouilla. L'Etat Eccleſiaſtique avoit ſouffert de

(12) *Papienſis, Comment. lib. 9. Sponde, an.* 1465. §. 1.

(13) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 223. 224.

(14) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 201.

de longues vexations de la part du Comte Everſe, qui s'étoit conduit en vrai Tyran. Cet Everſe mourut preſque dans le même tems que Paul II. fut elû Pape; mais ſes fils marcherent ſur ſes traces, & encherirent même ſur les vexations de leur Pere. Le Pape, touché de ces deſordres, amaſſa des Troupes en ſecret pour les ſurprendre. Ferdinand, comme Feudataire de l'Egliſe Romaine, en envoia auſſi pour le même deſſein. Ce Corps d'Armée ſe mit en marche ſi ſecretement, qu'il ſurprit les Tyrans, & qu'en moins de quinze jours le Pape vit executer ce que ſes Predeceſſeurs, Eugene, Nicolas, Calixte, & Pie, n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un ſuccès ſi prompt & ſi heureux, & vouloit qu'en recompenſe la Cour Romaine lui remît les Tributs des années précedentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit païer d'avantage en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'Egliſe de Rome (15). An de J.C. 1465.

On a dû remarquer dans la Vie de Pie II, que ce Pape n'étoit point favorable à Pogebrac Roi de Boheme. Paul II. prit une Conduite un peu differente. Il menagea ce Prince, à la recommendation de l'Empereur Fréderic III. & ſuſpendit l'Accuſation formée contre lui; & ſur laquelle Pogebrac avoit été aſſigné par le defunt Pape à comparoitre devant le St. Siege dans cent quarante jours (16). A la verité, cette Aſſignation étoit fort irreguliere, & bleſſoit manifeſtement la Majeſté Roialle, outre qu'elle n'avoit aucun fondement; car, quoique Pogebrac fût très-favorable aux Huſſites, & même dans leurs ſentimens, ſur-tout par raport à l'uſage de la Communion ſous les deux Eſpeces, il traitoit les Catholiques avec tant de douceur, qu'il leur permettoit même de prêcher en public contre la Doctrine de Rockiſane. Tolerance, qui devroit ſervir de modele à tous les Princes. Mais, le Pape trouva un prétexte de perſecuter Pogebrac dans la Conduite que ce Prince fut obligé de tenir à l'egard d'un Catholique, Grand Seigneur, & accuſé de crimes conſiderables, & même de crime d'Etat, autant que j'en peux juger par le Récit aſſez broüillé de l'Evêque de Pavie, & d'Henri de Sponde. Pogebrac enleva tous les biens à Zdencon ou Stençon, & voulut s'aſſurer de ſa perſonne, pour prevenir les mauvais deſſeins dont il étoit accuſé. Stençon s'étoit retiré dans Araſte. Pogebrac l'y tint aſſiegé. Reduit à l'extremité par l'Armée Roïalle, il chercha à ſe ſauver; &, en aiant trouvé les moïens, il vint à Rome demander du ſecours au Pape. Paul prit ſes interêts, & lui donna des Lettres qu'il adreſſoit à l'Empereur Fréderic. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le Siege d'Araſte. Pogebrac, l'aiant appris, fit ecrire de ſon côté à Rome par la plûpart des Grands de ſon Roiaume, qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute ſur Stençon, & demandoit qu'on envoiât un Legat vers l'Empereur pour être informé de toute l'Affaire. Il ajoutoit, qu'on pourroit traiter en même tems de la reduction de la Boheme à la Religion Catholique. Le Pape reconnut les artifices de Pogebrac, perſiſta An de J.C. 1466.

Affaires de Boheme, & Conduite du Pape à l'egard de Pogebrac.

(15) *Comment. Pii II. lib. 2. & II. Papienſis, Comment. lib. 2. Platine in Paul. II.*

(16) *Papienſis, Comment. lib. 9. Cochlée, Hiſt. Huſſit. lib. 12.*

An de J.C. 1466.

sista dans les Ordres qu'il avoit donnez, & envoia à Fréderic l'Evêque Rodolfe, qu'il chargea de ne point traiter avec le Roi de Boheme & les siens, qu'on n'eut auparavant levé le Siege d'Araste. Mais Pogebrac pressa si vivement les Assiegez, qu'il les contraignit de se rendre à composition. Le Pape traita cette Affaire fort cavalierement. D'abord, il fit solliciter tous les Princes d'Allemagne de ne point s'opposer au Jugement qu'il alloit prononcer contre le Roi de Boheme. Il fit traiter avec les Grands du Roiaume, & les porta à la Révolte, en les dispensant de leur serment de fidelité. Pogebrac fut ajourné pour comparoître à Rome; & le Legat Rodolfe eut ordre de faire prendre les Armes contre lui, & de publier même une Croisade, s'il étoit nécessaire; à quoi le Nonce ne manqua pas. Mais Pogebrac, sans s'allarmer d'un Attentat si horrible, & d'une Conduite si violente, mepriſa toutes ces criminelles procedures. Le Pape, irrité du mepris que ce Prince faisoit de sa Puissance, le declara convaincu de Parjure, de Sacrilege, d'Heresie, & prononça contre lui sa Sentence d'Excommunication, dont il étoit menacé depuis long-tems. Le St. Pere étoit pourtant fort embarrassé, ne trouvant personne qui voulût faire executer une Sentence si indigne. Mais, le Cardinal Carvajal le rassura par un Discours violent & impie, où il abusa souvent du nom de Dieu. Desorte que le Pape prononça publiquement son Decret, par lequel il privoit Pogebrac du Roiaume de Boheme, & de tout honneur, comme Heretique; dispensoit tous ses sujets de toute obéïssance & fidelité; & le declaroit lui, ses Enfans, & toute sa Posterité, incapables d'aucune Dignité (17). Cette Excommunication produisit dans la suite de si grands effets sur l'Esprit des Grands, & dans les Etats du Roiaume, que Casimir Roi de Pologne, aiant refusé genereusement la Couronne de Boheme, le Roi de Hongrie moins scrupuleux eut la lâcheté de prendre les Armes contre Pogebrac, & de lui declarer la Guerre.

Le Pape se declare pour Henri Roi de Castille.

Dans la même année, le Pape tint une Conduite bien differente à l'égard d'un autre Prince. C'est Henri IV. Roi de Castille, qui se plongeoit sans retenuë dans les plus infames Débauches, & qui combloit d'honneurs & de bienfaits un homme de basse naissance, qui entretenoit un Commerce criminel & trop public avec la Reine. Le Roi se rendit odieux aux Grands & au Peuple, par une Conduite si peu mesurée; & il y eut un Soulevement general contre lui. Les Rebelles pousserent leur fureur jusqu'à deposer Henri, & à donner son Roiaume à son frere Alfonse; ce qu'ils firent par une Comedie qui est un Endroit fort divertissant dans l'Histoire (18). Le Pape Paul fut presque le seul qui n'abandonna pas Henri. Ses inclinations penchoient vers ce Prince; & il le secourut de toute sa force dans le mauvais état de ses affaires contre les Révoltes de ses sujets. Il envoia Antoine Venier, Evêque de Leon, en qualité de Legat & de Nonce Apostolique, pour tâcher d'appaiser les troubles

(17) *Papienſis, Comment. lib. 6. Sponde, an.* 1466. §. 1. *& ſeq.*

(18) *Mariana, Hiſt. Hiſp. lib.* 23. *c.* 9. *Papienſis, Epiſt.* 122.

bles de Caſtille. „ Ce Legat alla d'abord trouver le Roi par honneur à „ Medina del Campo. A peine les Rebelles purent-ils ſe reſoudre à lui „ donner Audience: ils le renvoïerent, en le traitant durement & avec des „ paroles offenſantes, peu convenables à ſa Dignité de Legat, qui le garentit de quelque traitement plus rude & plus indigne. Ils ajouterent, „ que le Pape ne devoit point ſe mêler du Gouvernement Politique de l'Etat, & ils appellerent au futur Concile de tout ce qu'il entreprendroit „ de faire à leur préjudice. . . . . Une nouvelle Deputation vint de la „ part du Pape aux Rebelles, pour tâcher de les ramener enfin à leur devoir; mais, voiant qu'ils demeuroient toujours plus obſtinez que jamais, „ il les retrancha de la Communion des fideles. Les Séditieux n'en parurent point épouvantez, & ne changerent pas de conduite. Ils renvoïerent à Rome les Legats. Cependant, ils n'eurent pas la permiſſion d'entrer dans la Ville, & ne furent admis à voir le Pape; qu'après qu'ils eurent „ juré qu'ils n'accorderoient jamais la qualité ni le titre de Roi au Prince Alfonſe, que les mécontens lui avoient donné. Il furent enfin reçus dans „ Rome, par la permiſſion du Pape, qui leur ordonna de menacer les Rebelles de toutes ſortes de malheurs, s'ils ne changeoient promptement de „ conduite; en leur declarant, que Dieu puniſſoit tôt ou tard les entrepriſes „ criminelles, & que s'ils ſe garantiſſoient de la juſtice des hommes, ils „ ne ſe mettroient pas à couvert de la juſtice & de la vengeance de Dieu. Ils „ menacerent auſſi d'une mort prématurée le jeune Prince, qui n'étoit pourtant coupable que du crime d'autrui. La menace ne fut pas vaine, & „ cet Oracle ne tomba point à faux. Les ſoins du Pontife ne furent pas „ inutiles au bien des affaires du Roi (19). „

An de J.C. 1466.

Je ne me laſſe point d'admirer les foibleſſes de l'eſprit humain, & les étranges diſparates que l'Hiſtoire nous fait remarquer dans la Conduite des hommes. Je vous ai repreſenté, il n'y a qu'un moment, Paul II. excommuniant Pogebrac, le privant de ſon Roiaume, & diſpenſant ſes Sujets du Serment de fidelité, par des attentats horribles qui noirciſſent frequemment l'Hiſtoire des Papes. Vous voiez ici le même Pontife, protegeant de toute ſon Autorité Henri IV. Roi de Caſtille, excommuniant les Rebelles qui avoient reduit ce Prince aux dernieres extremitez, faiſant perir même par des empoiſonneurs le jeune Alfonſe qui étoit le Chef de la Revolte. Qui ne croiroit, à juger ſur les apparences d'une Conduite ſi inegale envers deux Princes que la Dignité Roialle rendoit également reſpectables: qui ne croiroit, dis-je, que Pogebrac étoit coupable de quelque grand crime, qui devoit armer contre lui le Ciel & la Terre; & Henri de Caſtille, un ſaint Roi injuſtement perſecuté? C'étoit pourtant le contraire. Mais, voulez-vous penetrer la raiſon des actions contradictoires du St. Pere? Conſiderez que Pogebrac, tout vertueux, & tout grand Prince qu'il étoit, vouloit communier ſous les deux Eſpeces à la maniere des Apôtres; & voilà ſon crime. Henri étoit à la verité un parfait Débauché, qui n'avoit aucune crain-

Reflexion ſur ſa Conduite.

(19) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 224. *& ſuiv.*

An de J.C. 1466.

crainte, ni de Dieu, ni des Hommes, & que ſon infame Conduite rendit odieux à ſes Sujets; mais, il étoit Orthodoxe, & cela ſuffiſoit pour armer le Pape en ſa faveur. Cela eſt dans l'ordre de la Politique Romaine, s'il n'eſt pas tout-à-fait dans l'ordre de Dieu.

Le Roi de Naples refuſe les Cens à l'Egliſe Romaine.

Les Catalans revoltez ſe choiſirent un Maître à leur gré, & ſe donnerent à René d'Anjou. Ferdinand Roi de Naples, voiant ce Prince engagé dans la Guerre de Catalogne, & d'un autre côté ſe ſentant appuié par le Duc de Ferrare, & par Galeas Duc de Milan avec lequel il avoit fait Alliance, voulut ſe diſpenſer de païer au Pape les Arrérages du Tribut qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, depuis qu'il étoit parvenu à la Couronne. Il lui demanda même quelques Places qui étoïent autrefois de la dependance du Roiaume de Naples: le Pape l'accuſa d'ingratitude; & tous deux en vinrent à une entiere rupture (20).

La Pragmatique eſt maintenuë en France.

Le Pape n'étoit pas mieux autoriſé en France, que dans le Roiaume de Naples. „ La Pragmatique ſubſiſtoit encore. Paul II. envoia pour Legat „ auprès du Roi le Cardinal Jean Jofridi, Evêque d'Albi, pour en faire veri- „ fier la Revocation. Jean Baluë, Cardinal, Evêque d'Angers, fut employé „ pour porter les Lettres du Roi au Chaſtelet & au Parlement. Il les fit „ paſſer au Châtelet ſans oppoſition: mais, au Parlement, il trouva Jean „ de St. Romain, Procureur General, qui lui reſiſta en face; & l'Univerſité „ alla chez le Legat, lui ſignifier ſon Appel au futur Concile, & enſuite „ le faire enregiſtrer au Châtelet (21). „

An de J.C. 1467.

Jeux publics à Rome.

Le St. Pere ſignala le commencement de cette année par des Jeux magnifiques, qu'il fit celebrer à Rome. C'étoient des Courſes, où, ſans avoir égard à l'âge, ni à la Religion, chacun étoit admis. L'eſpace depuis l'Arc de Domitien dans le Cours, juſqu'au Palais de St. Marc, que le Pape avoit fait bâtir tout recemment, ſervoit de Lice. On y vit courir indifferemment des Enfans, de jeunes Gens, des Vieillards, des Chrêtiens & des Juifs, montez ſur des Chevaux, des Anes, & des Bufles. Divers prix étoient propoſez pour ceux qui arriveroient les premiers au but (22). Le Cardinal de Pavie ne pût ſouffrir ce Spectacle. Il en reprit le Pape; en lui repreſentant que ces Jeux, qui ſentoient le Paganiſme, étoient tout-à-fait indignes d'un Souverain Pontife, & qu'ils le deshonnoroient. Ce fut cette même année, que l'Inſtitut des Minimes commença par le zele & la pieté de St. François de Paule, qui aimoit, ſans doute, beaucoup plus la Soupe à l'huile, qu'au beurre.

Guerre des Florentins en Italie.

L'Italie étoit alors agitée de grands Troubles. Coſme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis ſon fils aiant herité de ſes biens, Luc Pitti, d'une des plus conſiderables Familles de Florence, lui diſputa une partie conſiderable de la Succeſſion. Chacun ſe fit un Parti, pour appuier ſes prétenſions; &, pour le rendre plus puiſſant, ils eurent recours aux Princes voiſins dont ils implorerent le ſecours. Pierre fit alliance avec Galeas nou-

(20) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXIII. pag.* 253.

(21) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *pag.* 452.

(22) *Platine, in Paul. II.*

nouveau Duc de Milan, & Luc avec Borſe Duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du Peuple; deſorte que le bruit d'un accomodement entre les deux Partis s'étant repandu, quelques-uns des principaux de la Republique en furent ſi fort allarmés, qu'ils ſortirent de la Ville & s'adreſſerent au General des Troupes Venitiennes, pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre; & les Venitiens y conſentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choiſirent de leur côté un certain Fréderic grand Capitaine. Mais, tous ces Projets n'aboutirent preſque à rien; l'été ſe paſſa en legeres eſcarmouches, & dans la priſe de quelques Places. Enfin, le tout ſe termina à une Bataille dans la Campagne de Boulogne, ſans qu'on pût decider de quel côté fut la Victoire. Après cette action, les troupes ſe retirerent (23). An de J.C. 1467.

Cependant, le Pape travailloit à réunir les Princes d'Italie. Il y trouvoit de grands obſtacles; mais, il ne ſe rebutoit point, & il termina heureuſement cette affaire. On peut juger de la joie qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réuſſir. Il en temoigna ſa reconnoiſſance à Dieu par une Meſſe ſolemnelle d'actions de graces, qu'il celebra à Rome le jour de l'Aſcenſion de cette année; &, à l'*Agnus Dei*, il admit au baiſer de Paix non ſeulement les Cardinaux qui ſervoient à l'Autel, mais encore tous les autres & tous les Ambaſſadeurs des Princes. Après cette Ceremonie, Dominique Evêque de Breſſe fit un excellent Diſcours ſur la Paix. Il exhortoit les Princes à la Guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le Pape avoit tant travaillé à cette Paix (24). Cependant, l'Hiſtorien de Louis XI. accuſe Paul II. de n'avoir pas eu *grande pitié de voir ces triſtes reliques de tant de Princes & de tant de Chefs de Macedoine & de toute la Grece, ny de la commune neceſſité & eminent peril de la Chreſtienté* (25). Quoi qu'il en ſoit, ce Pontife réuſſit encore à retablir la Paix en Caſtille. Il y envoia une ſeconde fois en qualité de Legat Antoine Venier, qui affranchit les Rebelles du Serment de fidelité qu'ils avoient fait en faveur du Prince Alfonſe, & leur fit faire un nouveau Serment entre les mains du Roi (26). An de J.C. 1468. Le Pape procure la Paix en Italie & en Caſtille.

Ce fut cette année 1468, que l'Empereur Frideric accomplit le vœu qu'il avoit fait de venir à Rome. Il entra dans cette Ville la Veille de Noël, & ſi tard que le Pape avoit deja commencé les Matines de la Fête. Il fut d'abord admis au baiſer des pieds, de la main, & de la bouche, & placé ſur un Siege entre le Souverain Pontife & les Cardinaux. Quatre jours après, il aſſiſta à un Conſiſtoire où l'on traita des moïens de s'oppoſer aux Conquêtes des Turcs; &, après de longues deliberations, on s'arrêta à deux choſes. 1. Qu'on écriroit aux Princes au nom du Pape & de l'Empereur, pour les inviter à envoier leurs Ambaſſadeurs à Rome, le 1. de Novembre de L'Empereur à Rome.

(23) *Platine, ubi ſupr. Sabellicus*, 10. *Enn.* 6. *Papienſis, Comment. lib.* 3. & 4.

(24) *Papienſis, Comment. lib.* 4. & *Epiſt.* 295. *Platine, in Paul. II.*

(25) *Pierre Matthieu, Hiſt. de Louis XI. Liv. IV. pag.* 156.

(26) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 245.

An de J.C. 1466.

de l'année ſuivante, pour aviſer avec Sa Sainteté aux moïens de conſerver la Religion. 2. Qu'on accorderoit aux Venitiens, épuiſez par la longue Guerre qu'ils ſoutenoient contre les Turcs, les Decimes, le vingtieme du bien des Juifs, & le trentieme de celui des Seculiers ſur leurs Terres, comme on avoit fait à Mantouë pour toute l'Italie. Mais, toutes ces meſures n'eurent pas plus d'effet que les précedentes. L'Empereur, après avoir demeuré dix ſept jours entiers à Rome, s'en retourna en Allemagne, chargé de preſens & d'indulgences. Il fut toujours magnifiquement traité aux depens du Pape, avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de ſix cens Perſonnes à Cheval; Sa Sainteté ſe piquant de generoſité en cette occaſion, parce qu'elle étoit perſuadée que l'Empereur lui avoit toujours été favorable contre les Factions d'Allemagne. Le Cardinal de Pavie, qui fut preſent à tout, nous a laiſſé une ample deſcription de ce voiage (27). Platine dit, que le Pape fit venir dans Rome beaucoup de Cavalerie & d'Infanterie, de peur que les Romains n'excitaſſent du trouble dans la Ville; & que cette viſite de l'Empereur couta au Pape dixhuit mille Ecus d'or (28). Il eſt certain au reſte, que Fréderic n'étoit craint ni reſpecté de perſonne à Rome; ce qui a fait dire à Albert Krantz, que les Peuples virent avec étonnement que l'Empereur étoit encore vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait ſavoir par quelque action remarquable (29).

Perſecution faite à Platine & à quelques autres.

En ce tems-là, Platine & quelques autres étoient en Priſon, pour la raiſon que je vais expoſer. Dès le commencement de ſon Pontificat, Paul II. caſſa tous les Abbreviateurs, ſans avoir égard aux Sommes qu'ils avoient debourſées pour cette Charge, ni aux Remontrances de Platine, qui le ſupplia très-humblement de faire juger leur Cauſe par les Auditeurs de Rote. Cette liberté fut mal reçûe du Pape, qui, regardant Platine de travers, lui répondit d'un Stile Anti-Chrêtien. „ Eſt-ce ainſi que vous nous appellez „ devant les Juges? Ne ſavez-vous pas, que le Droit & les Loix ſont toutes „ renfermées dans le Coffre de ma Poitrine (*in Scrinio Pectoris?*) La Sentence que j'ai prononcée ſubſiſtera. Que tous les Abbreviateurs quittent „ leurs Places. Qu'ils aillent où ils voudront. Je ne les retiens pas. Je ſuis „ Pape. Il m'eſt permis d'abolir, où d'approuver, à ma fantaiſie, les „ Actes des autres (30).„ Les Abbreviateurs deſtituez de leur Charge firent pendant quelques jours tout ce qu'ils purent pour obtenir audience du Pape, & ſe virent rebutez avec le dernier mepris. Cela fut cauſe que Platine lui écrivit une Lettre, où il lui donnoit avis qu'ils s'en alloient par le Monde, afin d'exhorter les Princes à convoquer un Concile, qui examinât ſi les Abbreviateurs avoient dû être caſſez. Sa Lettre fut priſe pour un Acte de Felonie. On le mit en priſon chargé de fers, & on le laiſſa en cet état pendant quatre mois, expoſé à mille peines, & ſans feu au cœur de l'hyver, dans une tour expoſée à toutes ſortes de vents. Après cela, il fut mis

(27) *Papienſis, Comment. lib.* 7.
(28) *Platine, in Paul. II. pag.* 304.
(29) *Krantzius* 13. *Vandal.* 1.
(30) *Platine in Paul. II.*

mis en liberté à la priere du Cardinal François de Gonzague; & il reçut ordre de ne point sortir de Rome. Il s'y tint pendant trois ans; & ensuite, il retomba dans une nouvelle persecution. On avoit persuadé au Pape, que Callimachus avoit conspiré contre lui, & que Platine étoit l'un de ses complices. Le Pape étoit à demi-mort de peur; & sa terreur fut encore augmentée par un certain homme surnommé le Philosophe, qui avoit été banni pour ses crimes, & qui avoit demandé avec la vie la permission de revenir dans sa Patrie. Cet homme vint rapporter faussement au Pape, qu'il avoit decouvert dans les bois de Veletri un Citoien Romain, appellé Lucas Totius, qui vivoit en exil à Naples, avec une grosse troupe d'autres bannis. Paul II. fut fort effraié de cette fausse nouvelle, & craignit une Révolte au dedans & au dehors de la Ville. Plusieurs furent mis en Prison. Vanesius & les autres familiers du Pape augmentoient sa fraieur, pour monter à de plus grandes charges, & faire une plus grosse fortune à la faveur de ce trouble. La Maison de Platine fut entourrée de Satellites pendant la nuit. On brisa les Portes & les Fenêtres. On prit Demetrius de Lucques, & on apprit de lui que Platine soupoit chez le Cardinal de Mantoue. On y accourt, & on le traine avec violence devant le Pape. *C'est donc ainsi*, lui dit sa Sainteté, *que, sous la conduite de Callimachus, vous avez conjuré contre nous.* Platine appuié sur son innocence repondit avec cette fermeté qui est le temoignage d'une bonne Conscience, & ne donne aucune marque de foiblesse. Paul II., pâle & defait, le menaçoit tantôt de la torture, tantôt de la mort, s'il ne disoit la verité. Platine, se voiant entourré de gens en armes, & craignant quelque violence, representa au Pape, qu'il n'étoit nullement croïable que Callimachus eut formé une Conspiration, ni même qu'il en eut eu la pensée, & il en allegua des raisons très-fortes (31). Il fut pourtant constitué Prisonnier, & mis à la question avec une cruauté & une insolence qui fait horreur; car, tandis qu'il étoit suspendu, & dechiré par les tourmens d'une affreuse torture, Vanesius demandoit à Sanga quelle fille lui avoit donné le collier qu'il portoit; &, après avoir parlé d'amour, il interrogeoit l'accusé. Qu'on juge des mœurs d'un Pape qui avoit des Officiers & des Favoris si barbares! Il se trouva enfin que cette Conspiration étoit une chimere, & neanmoins on ne relâcha aucun Prisonnier; car, on auroit eu honte de reconnoître, que, sur des soupçons malfondez, on avoit traité si cruellement des personnes de merite. Ainsi, pour un faux point d'honneur le Pape s'obstina à persecuter des gens dont il reconnoissoit l'innocence. Tant il est vrai, que de tous les Defauts de l'homme, la vanité est celui qui fait commettre le plus de crimes. Lorsque l'Accusation de crime d'Etat eut paru trop malfondée, pour en parler davantage, on passa à l'Accusation d'Heresie. Pomponius Lætus fut pris à Venise & amené à Rome. On lui faisoit un crime de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens; & qu'au lieu d'un nom Chrêtien, il leur donnoit un nom Païen. On pretend qu'il en usoit de la sorte,

An de J. C. 1466.

(31) *Platine, ubi supr. pag.* 302.

An de J.C. 1465.

te, afin de les exciter davantage à l'honneur & à la vertu: mais, il se contenta de repondre: *Que vous importe à vous & au Pape, s'il me plait de me donner le nom de Fenouil, pourvû que je le fasse sans malice?* Outre cela, on accusoit ces Prisonniers d'avoir embrassé la Secte de Platon, de mettre en dispute l'Immortalité de l'Ame, & l'Existence de Dieu, & de faire trop de cas du Paganisme. Ils repondirent: 1. Que s'ils aimoient Platon, ils ne faisoient qu'imiter le grand Augustin. 2. Que tous les Theologiens & les Philosophes de ce tems disputoient sur ces mêmes veritez, & les revoquoient en doute, dans la vuë d'en trouver la certitude; car c'est la Loi de la Dispute de ne point tenir pour certain ce de quoi il est question, mais d'en supposer pour un tems l'incertitude, afin de chercher sans préjugé les raisons & les fondemens de la croïance que l'on en a. 3. Que, selon St. Augustin, l'opiniâtreté à defendre ses erreurs fait l'Heretique, mais que pour eux, ils avoient été toujours soumis à la Discipline de l'Eglise. Platine, en particulier, representa l'innocence de ses actions; qu'il n'avoit jamais oublié de se confesser & de communier une fois l'an; & qu'il n'étoit jamais sorti de sa bouche aucun terme contre le Symbole des Apôtres, ou qui sentit l'Heresie. Il remarque que personne ne temoignoit plus d'attachement aux Antiquitez Paiennes que le Pape, qui ramassoit toutes les vieilles Statuës pour en orner son Palais, &c. Tout cela n'empêcha pas que le Pape ne flêtrit le nom d'Academiciens, & qu'il ne declarât heretiques tous ceux qui parleroient desormais d'Academie, ou tout de bon, ou en raillant (32). Au reste, on trouve en plusieurs Ecrits, que Paul II. fut si ennemi de Sciences, qu'il defendit de prononcer le nom de College ou d'Academie. C'est une erreur grossiere. Ce Pape ne condamna pas ceux qui parleroient d'Academie, dans la signification de College, & de Maison où l'on enseigne les Sciences. Il ne condamna que l'Esprit Sceptique & Pyrrhonien des beaux Esprits de son tems, qui, sous prétexte de philosopher à la maniere de Platon, le Fondateur de l'ancienne Academie, reduisoient tout en probleme, & se faisoient craindre, par raport aux fondemens de l'Evangile. Enfin, l'Accusation d'Heresie se dissipa comme l'autre; mais, les Prisonniers n'obtinrent leur liberté qu'au bout d'un an. Le Pape faisoit esperer à Platine, qu'il lui procureroit quelque bon établissement; & il l'empêcha ainsi de sortir de Rome. Deux ans se passerent dans la vaine attente de l'effet de ces promesses. Platine ne jouït d'un meilleur sort, que sous un autre Pontificat.

Le Pape fait la Guerre à Robert Malatesta.

Tandis que Platine & ses prétendus Complices étoient traitez à la rigueur, le Pape faisoit la Guerre à Robert Malatesta, Seigneur de Rimini, qui n'avoit point été compris dans le Traité par lequel le Pape avoit retabli l'Union entre les Princes d'Italie. Paul II. l'assiega dans sa propre Ville. Le St. Pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malatesta étoit soutenu par Ferdinand Roi de Naples, Galeas Duc de Milan, & par les Florentins. Le Cardinal de Pavie blame Ferdinand d'avoir pris ce Parti, &

(32) *Platine, ubi supr.*

& l'accuſe d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit ſouvent ſecouru, & qu'il n'avoit point epargné les biens de l'Egliſe pour ſa defenſe. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu ecouter ſes ennemis, lorſqu'il tâchoient de le decrier dans ſon Eſprit, & de le detacher de lui; il lui avoit remis tous les Cens qu'il devoit pour le Roiaume de Naples: il avoit pourvû d'Evêchez, & de Benefices, ceux qui étoient dans ſes interêts: enfin, à ſa priere, il avoit accordé le Chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Naples, qui étoit de la Maiſon Caraffa (33). An de J.C. 1466.

Le même Cardinal de Pavie decouvre les motifs qui obligerent Ferdinand à garder avec le Pape une ſemblable Conduite, dans la quelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raiſon. Dans le tems que le Prince de Soüane favoriſoit la Maiſon d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du Pape, & n'en vint à un Accommodement qu'à condition que ſa Principauté demeureroit à l'Egliſe, & ne ſeroit jamais compriſe dans les Etats du Roi de Naples, qui lui-même en convint. Mais, Ferdinand aiant chaſſé le Duc de Calabre, & recouvré tout le Roiaume, oublia la Convention qu'il avoit faite, & demanda cette Principauté au Pape Paul II. N'aiant pû perſuader au St. Pere de la lui remettre, il prit les armes, & s'accommoda avec Robert Malateſta, Bâtard de Sigiſmond, qui, s'étant d'abord aſſez adroitement inſinué dans la faveur du Pape après la mort de ſon Pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dependance de l'Egliſe Romaine, s'en rendit le Maître abſolu, en chaſſa ſa Belle-Mere, & ſe mit ſous la Protection de Ferdinand qui fit lever le Siege de cette Ville aux troupes du Pape: mais, elles ne furent pas tellement defaites, que le Siege n'eut pû être recommencé, ſi le Capitaine des Venitiens ſe fût un peu plus haté avec le ſecours qu'il conduiſoit (34).

Le Cardinal la Baluë, qui avoit un grand credit à la Cour, abuſa de ſa faveur, pour faire commettre au Roi de très-grandes fautes au préjudice de la Majeſté Roialle, & du bien des Peuples. Ce fut lui, par exemple, qui engagea le Roi à ſe rendre à Perrone, & qui livra ainſi ſon Souverain au Duc de Bourgogne. Les principaux crimes dont ce Cardinal fut accuſé & convaincu ſont raportez dans la Chronique Scandaleuſe, dont je vais citer les propres paroles: „ Au mois d'Avril enſuivant mil quatre „ cens ſoixante neuf, Maiſtre Jehan Bàlue Cardinal d'Angiers, qui en peu „ de temps avoit eu de moult grands biens du Roi & du Pape par le mo„ yen du Roy, qui pour l'avancer & faire ſi grand comme de Cardinal, „ & auquel Cardinal le Roy ſe fioit moult fort, & faiſoit plus pour lui „ que pour Prince de ſon ſang & lignaige. Et icelluy Cardinal, non ayant „ Dieu en memoire, ne l'honneur & prouffit du Roy ne du Royaulme „ devant ſes yeux, mena le Roy juſques à Peronne, auquel lieu il le fiſt join- An de J.C. 1469.

Demêlez de Louis XI. avec le Pape au ſujet du Cardinal de la Baluë.

(33) *Papienſis, Epiſt.* 176. & *Comment. lib.* & 5.

(34) *Idem, ubi ſupr.*

An de J.C. 1461.

„ joindre avec icelluy Duc de Bourgogne, & leur fit faire enſemble une
„ telle quelle Paix, la quelle fut jurée & promiſe entre les mains dudit
„ Cardinal, & puis voult conſeilla & ordonna que le Roy yroit & ac-
„ compaigneroit ledit de Bourgongne juſques en la dicte cité du Liege,
„ que paravant s'eſtoient eſlevez & mis ſus pour le Roi contre ledit de
„ Bourgongne, & pour luy porter dammaige & au moyen d'icelle allée
„ du Roy devant icelle Cité, les dits Liegeois & icelle Cité furent ainſi
„ meurdris & deſtruis, tuez & fugitifs comme dit eſt devant; mais qui
„ pis eſt, le Roy, mes Seigneurs de Bourbon, de Lyon, Beaujeau, &
„ Eveſque dudit Liege freres, & toute la Seigneurie eſtant devant la dicte
„ Cité furent en moult grant dangier d'eſte morts & tous perils, qui euſt
„ eſté fait la plus grant eſclandre qui oncques feuſt au Royaume de Fran-
„ ce depuis la Creation d'icelluy. Et après que le Roy s'en fut retourné
„ devers Paris, pour s'en retourner à Tours & aultres lieux environ, & le
„ garda d'entrer en ſa dicte bonne Ville & Cité de Paris, & le fiſt paſſer
„ à deux lieuës près d'icelle, en cuidant par luy à ceſte cauſe mettre la
„ dicte bonne Ville & Cité, enſemble les ſubjets d'icelle, en l'indignation
„ du Roy. Et en faiſant ledict voiage au dict lieu de Tours & Angiers
„ par le Roy, il fiſt content Monſieur ſon frere de ſon appanaige, & luy
„ bailla pour icelluy la Duchié de Guyenne & autres choſes, dont il ſe
„ tint à bien content du Roy; & voyant par icelluy Cardinal la Paix &
„ bonne Union entre le Roy & aultres Seigneurs de ſon Royaulme, com-
„ me devant avoit fait: car il envoya & mis ſus meſſaige eſpecial avec-
„ ques Lettres & inſtrumens qu'il envoyoit audit de Bourgogne, en luy
„ faiſant aſſavoir que ledit accord ainſi fait eſtoit du tout à ſa confuſion
„ & deſtruction, & n'eſtoit fait à aultre fin que pour l'aller deſtruire in-
„ continent que le Roy & ſondit frere ſeroient aſſemblez. Et que pour ſoy
„ garder contre eulx, luy eſtoit beſoing & neceſſité qu'il ſe miſt en ar-
„ mes comme devant avoit fait, & qu'il aſſemblaſt plus grand armée que
„ oncques n'avoit fait, & mouvoit guerre au Roy plus que jamais, &
„ aultres grandes & merveilleuſes diableries qu'il eſcrivoit audit de Bour-
„ gongne par ung ſien ſerviteur, qui de ces dictes Lettres & Inſtructions
„ qu'il portoit fut trouvé ſaiſi, & promptement furent portées au Roy,
„ lequel incontinent ces choſes par luy ſceuës fut icelluy Cardinal prins &
„ ſaiſi, & mené Priſonnier à Montbaſon, où il fut laiſſé en la garde de
„ Mr. de Torcy & autres. Et après furent prins & ſaiſi en la main du
„ Roy tous ſes biens & ſerviteurs, & furent leſdits biens prins par Inven-
„ taire, & luy furent baillez Commiſſaires pour l'interroguer ſur les cas &
„ charges à luy impoſez. C'eſt aſſavoir Meſſire Tanneguy du Chatel,
„ Gouverneur de Rouſſillon, Meſſire Guillaume Conſinot, mondit Sei-
„ gneur de Torcy, & Maiſtre Pierre Doriolle General des Finances;
„ tous les quels beſognerent à l'interroguer & examiner ſur les dits cas &
„ charges. Et en après le Roy donna & diſtribua des biens dudit Car-
„ dinal à ſon plaiſir, c'eſt aſſavoir ſa vaiſſelle d'argent fut venduë & l'ar-

gent

„ gent baillé au Threſorier des Guerres pour les affaires du Roy, la ta- An de J.C.
„ piſſerie fut baillée audit Gouverneur de Rouſſillon, & la Librairie audit 1469.
„ maiſtre Pierre Doriolle, & un beau drap d'or tout entier contenant
„ vingt quatre aunes & un quart, qui valoit bien douze cens Eſcus, &
„ certaine quantité de martres ſebelines, & une piece d'eſcarlate de Fleu-
„ rance, furent baillez & delivres à monſieur de Cruſſol, & ſes robes &
„ ung peu de meſneige fut vendu pour payer les frais des Officiers & Com-
„ miſſaires qui avoient vacqué à faire ledit Inventaire (35). „ Le Pape ne fut pas content de ce procedé. Il vouloit que le Cardinal Baluë, & l'Evêque de Verdun, fuſſent envoiez à Rome pour y être jugés; offrant néanmoins d'envoier des Commiſſaires à Avignon, ou dans quelque autre Ville que le Roi choiſiroit entre trois qui ſeroient nommés par le Pape, pour faire le Procès aux Criminels. Le St. Pere demandoit de plus, que les Prévenus euſſent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur defenſe. Que les Commiſſaires inſtruiroient le Procès juſqu'à Sentence definitive excluſivement. Qu'ils envoieroient auſſitôt à Rome les piéces cachetées, qui ſeroient examinées en plein Conſiſtoire devant ſa Sainteté avec toute l'attention & l'exactitude néceſſaires, & que la Sentence definitive y ſeroit dreſſée. Qu'on l'envoïeroit aux Commiſſaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle ſeroit conçuë; & que le Roy donneroit ſa parole de la faire executer telle quelle ſeroit, ſans y rien ajouter, diminuer, ni changer, & ſans qu'on prétendît en France avoir Droit de l'interpreter autrement qu'elle ſeroit exprimée. Le Roi penetroit aſſez le deſſein de la Cour de Rome; mais, il ne ſe mit pas en devoir de la ſatisfaire. Il agit contre les coupables de la maniere qu'on a dit, & il les punit encore par les incommoditez d'une très-longue & très-rigoureuſe Priſon. Le Cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'Evêque de Verdun quatorze ou quinze, enfermé dans une cage de fer dont il étoit l'Inventeur (36).

On a vû de quelle maniere le Pape avoit procedé, ſans menagement, An de J.C.
contre George Pogebrac Roi de Boheme. Cette inique & trop vigoureuſe Procedure alluma une Guerre ſanglante entre Mathias Roi de Hongrie & Pogebrac. Enfin, le Roi de Pologne, ſouffrit que l'on nommât Vladiſlas ſon fils pour ſucceder à Pogebrac. Mathias en fut irrité, & regardant cela comme un affront qui lui étoit fait, il s'en plaignit amerement au Pape. Caſimir, de ſon côté, ſollicitoit le St. Pere de confirmer l'Election de ſon fils; mais, il ne pût l'obtenir. Paul II. lui envoia Alexandre Evêque de Forli, pour lui remontrer que Mathias aiant été choiſi pour Roi de Bohême, & le St. Siege aiant d'ailleurs de grandes obligations à ce Prince, il ne pouvoit rien faire à ſon préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac (37). Le 19. d'Avril de cette Année le Pape donna une Bulle par laquelle il ordonnoit que dès l'an 1475. il y au-

1470.

Le Pape refuſe de confirmer le fils du Roi de Pologne.

(35) *Chroniq. Scandaleuſe, pag.* 186. *&c.*
(36) *Papienſis, Comment. lib.* 7. *Memoires de Comines, Liv. VI. Ch.* 12.
(37) *Cromer, lib.* 27. *Du Bravius, lib.* 30.

An de J.C. 1470.

auroit à l'avenir un Jubilé Universel tous les vingt cinq ans (38).

Les Venitiens aiant envoié demander du secours au Pape & à Ferdinand Roi de Naples, le St. Pere leur envoia vingt Galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce General, avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel, & y fit de grands ravages: il auroit fort inquieté les Turcs, si la mort de Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eut arrêté tous ses progrès (39). On voit par-là, que le Pape ne perdoit pas de vuë le grand projet de la Guerre Sainte; & en effet l'Histoire dit qu'il étoit inquiet des Victoires que les Turcs remportoient sur les Chrêtiens, & qu'il obtint de l'Empereur Frideric une Diete à Ratisbonne, où l'on ne prit pourtant aucune resolution efficace contre les Turcs. Ce qui a fait dire à Krantz, que les Allemands ne furent point reveillez, ni par les exhortations du Pape, ni par les Victoires des Turcs, ni par l'état deplorable dans lequel on voioit la Religion Chrétienne (40).

Le Pape & le Roi de Naples envoient des Galeres aux Venitiens.

An de J.C. 1471.

On s'attendoit que le Pape, par sa mediation & son autorité, pourroit faire cesser les troubles de Castille; mais sa mort imprévuë fit évanouir toutes ces belles esperances. Il mourut d'apoplexie quelques jours après la Diete de Ratisbonne, sans que personne le vit expirer, & put lui donner aucun secours: ce qui arriva la nuit du 25. au 26. de Juillet. Il avoit tenu ce jour-là Consistoire, après lequel il avoit soupé à son ordinaire, & *mangé deux Melons* (41). Il fut toûjours bien intentioné pour les Castillans, qu'il combloit de bienfaits (42). L'Historien de Louis XI. dit que le Pape Paul II. *monstra une grande generosité, & qu'il augmenta la pompe de la Cour de Rome.* „ Ce Pape, ajoute-t'il, a esté aussi blasmé d'un extrême desir de l'argent, & de ne tenir pas les moïens les plus justes pour en avoir, & neanmoins sa magnificence en la sumptueuse fabrique du Palais de Sainct Marc, & en la reparation de celui de Sainct Pierre, oste l'opinion & le blasme à ceux qui sçavent que la Magnificence est fille de la Liberalité (43). „ On l'accuse encore d'avoir vendu effrontément toutes les charges, & d'avoir été un homme de sang (44). „ Les Protestans, dit le Continuateur de l'Abbé Fleury, ont parlé très-desavantageusement de ce Pape, & ont temerairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec sa femme, ce qui est tout à fait contraire à la verité (45). „ Il faut avouer, qu'à juger sainement du Caractere de ce Pape, il a merité autant de louange que de blâme. Il étoit ennemi des Sciences, & il taxoit d'Heresie ceux qui s'y appliquoient, defendant aux Romains de faire étudier leurs Enfans; & voulant que la jeunesse se contentât de savoir lire & écrire (46).

Mort de Paul II. ses Vertus & ses Vices.

SIX-

(38) *Ext. Bull. tom.* 1. *Paul II. Constitut.* 7.
(39) *Contin. de Fleury, tom.* 23. *pag.* 314.
(40) *Crantzius, lib.* 13. *Wandalia, cap.* 5. *Papiensis, Epist.* 337. *Volaterranus, lib.* 25.
(41) *Pierre Mathieu, Hist. de Louis XI. liv. V. pag.* 185.
(42) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag.* 272.
(43) *Pierre Mathieu, ubi supr.*
(44) *Tableau des Papes, pag.* 145.
(45) *Contin de Fleury, Hist. Eccl. pag.* 321. *Il cite Du Plessis Mornay, Mystere d'Iniquité.*
(46) *Platine, in Paul. II. pag.* 307.

FREDERIC III. *Empereur d'Allemagne.* **SIXTE IV.** LOUIS XI. *Rois de France.* An de J.C. 1471.

CCXXI. PAPE.

FRanceſco d'Albexola della Rovere, Succeſſeur de Paul II., naquit le 22. de Juillet 1414. à Cella, Bourg de la Riviere de Genes, à cinq milles de Savonne (1). La Famille n'étoit pas illuſtre, puiſque la plûpart des Auteurs le font fils d'un Leonard della Rovere, Pêcheur de ſa profeſſion, & diſent qu'il avoit été lui-même Pêcheur ou Marinier; quoiqu'Onuphre le faſſe iſſu d'une Maiſon noble, contre le ſentiment de Bernard Juſtiniani envoïé par les Venitiens pour lui rendre obéiſſance, qui le loue ſeulement d'être noble par ſa vertu & par ſon érudition, & non pas par ſes Ancêtres. Le Continuateur de Fleury conjecture avec aſſez de vraiſemblance, qu'il eſt peut-être arrivé que la noble Famille des Roveres, voiant un Pape de ſon nom, a voulu ſe faire honneur en l'adoptant, pour ainſi dire (2). Moreri avoit deja dit dans ſon Dictionaire, que ce Pape ſe fit aggreger à la Maiſon de la Rovere fort illuſtre dans le Piemont. Hiſtoire de Sixte IV. avant ſon Pontificat.

Sixte IV. étoit ſavant. Il avoit reçu à Padouë le grade du Doctorat, & il avoit fait des Leçons publiques dans l'Univerſité de Boulogne, à Pavie, à Sienne, à Florence, & à Perouſe. De cet emploi de Lecteur dans les Univerſitez, il paſſa aux Charges. Il fut fait premierement Provincial de la Province de Ligurie, & puis Procureur General de l'Ordre à la Cour de Rome, & enſuite Vicaire General de l'Italie, & enfin General des Cordeliers. Après cela, il reçut le Chapeau de Cardinal; il s'acquit beaucoup de reputation par les Ouvrages qu'il publia, & dont je parlerai à la fin de ſa Vie. Emplois de Sixte IV. avant ſon Elevation.

L'Auteur de l'Hiſtoire des Conclaves, que le Continuateur de l'Abbé Fleury a copié ſans le nommer, dit des merveilles de ce Pontife. Il fut élû, dit-il, le 9. d'Août de cette année 1471. ſous le nom de SIXTE IV. le Siege aiant demeuré vacant 14. jours. Il étoit agé d'environ 53. ans. Quoique ſon Election pût donner de la jalouſie à ceux qui étoient plus anciens que lui, ſon merite leur ferma la bouche. Depuis qu'il fut revêtu de la Pourpre, il mena une vie ſi exemplaire, qu'on eut pris ſon Palais pour un Couvent. Quoiqu'il s'acquitât avec beaucoup d'exactitude des devoirs de cette auguſte Dignité, il ne laiſſa pas de s'appliquer à l'étude. Le Cardinal des Urſins Romain, Rodrigue Borgia Vice-Chancelier, & François de Gonzague Cardinal de Mantouë, furent les trois qui appuierent le plus ſon Election. Lorſqu'il fut élevé au Pontificat, pour leur en marquer ſa reconnoiſſance, il fit celui des Urſins Camerlingue, donna l'Abbaie de St. Jacques à Borgia, & celle de St. Gregoire à Gonzague. La Ceremo- Son Election.

(1) *Ghilini, Teatro, parte 2. pag. 93.* (2) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag 323.*

An de J.C. 1471.

remonie de ſon Couronnement ſe fit le 23. d'Aout, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été étouffé dans la preſſe, en allant à St. Jean de Latran, ſi le Cardinal des Urſins n'eut fait, par ſon autorité, écarter la Populace (3).

Le nouveau Pape reprend l'Affaire de la Guerre contre les Turcs.

Dès que Sixte IV. fut aſſis ſur le Thrône Pontifical, il s'occupa ſerieuſement des affaires de l'Egliſe, & temoigna qu'il avoit deſſein d'aſſembler un Concile dans le Palais de Latran, pour travailler à retablir la Diſcipline Eccleſiaſtique, & traiter de la Guerre contre les Turcs, en ſuivant les vuës de Pie II. Mais, l'Empereur y paroiſſant oppoſé, & ne voulant point de Concile à Rome, l'affaire traina en longueur, & l'on eut recours à d'autres moïens. Ces moïens furent, que du conſentement du Sacré College, le Pape créeroit quatre Legats avec une pleine Autorité; le Cardinal Beſſarion pour la France, le Cardinal Borgia Vice-Chancelier pour l'Eſpagne, Marc Barbo Cardinal d'Aquilée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de retablir la Paix parmi les Princes, & le Cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoia auſſi dans tous les Roiaumes Chrêtiens des hommes pour lever les Decimes du Clergé, le 20. du bien des Juifs, & le 30. de celui des Catholiques, ſuivant le Decret de l'Aſſemblée de Mantouë. On accorda des Privileges & des Indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette Guerre, ou qui y envoieroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. On écrivit à l'Empereur, aux Rois, & à tous les Princes, pour les prier de concourir à une œuvre ſi ſainte. Le Cardinal de Pavie, que le Pape avoit envoié en Hongrie auſſitôt après ſon Election pour appaiſer les troubles, parle d'une cinquieme Legation ſans indiquer l'endroit; &, écrivant aux Legats & à d'autres de ſes Amis touchant ces Legations, & la Creation de deux jeunes Cardinaux qu'on lui avoit mandée de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces Legations ne ſoient inutiles, comme il arriva en effet. Il ſe plaint fort de la Promotion de ces deux jeunes Cardinaux, que le Pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être ſoulagé dans ſes travaux, comme ſi, ajoute ce Cardinal, parmi ceux qui compoſent le Sacré College, on n'en auroit pas pû trouver. Il ſe plaint encore davantage du refus que faiſoit le Pape de ſe ſoumettre aux Loix établies dans le Conclave, même à ſes inſtances; & refute les raiſons que ſa Sainteté alleguoit, ſur-tout celle-ci, qu'Elle n'étoit obligée à aucune Loi (4).

Caractere des nouveaux Cardinaux créez par Sixte IV.

On juge du Caractere d'un Prince par ceux qu'il approche de ſa perſonne, & qu'il éleve aux premieres Dignitez. Suivant cette Maxime, qu'une très-longue experience rend indubitable, il faut voir qu'elle étoit la Conduite des jeunes Cardinaux que Sixte IV. crea dès le commencement de ſon Pontificat. L'un étoit Julien de la Rovere, Neveu du Pape du côté de ſon frere. Il fut Pape ſous le nom de Jules II. & on donnera amplement ſon Caractere dans ſa Vie. Le ſecond fut Pierre Rierio, auſſi neveu du Pape

(3) *Hiſt. des Conclav. pag.* 58. *Contin. de Fleury, ubi ſupr. pag.* 322.

(4) *Papienſis, Epiſt.* 407. 408. 414. *& ſeq.*

pe du côté de ſa ſœur. Il l'avoit elevé de Jeuneſſe, & lui donna de grands Benefices. C'étoit un homme *ſi desbordé en luxe, qu'il ſembloit eſtre né pour perdre l'argent, ayant deſpendu, en deux ans qu'il vécut Cardinal, deux cens mil Eſcus pour ſon ordinaire, laiſſé ſoixante mil eſcus de debtes, & force riches meubles*, & mourut *tout pourri de voluptez à l'age de* 28. *ans* (5). Il avoit obtenu du Pape le titre de Legat pour toute l'Italie. On peut voir dans les Lettres du Cardinal de Pavie quels furent ſes excès en jeux publics, pour divertir le Peuple, en feſtins, & autres profuſions encore plus mauvaiſes. L'Auteur de ſon Oraiſon funebre, qu'on trouve dans le Continuateur de Ciaconius, dit qu'il nourriſſoit dans ſa Maiſon plus de cinq cens perſonnes, tant Evêques, que Docteurs, Poëtes, Orateurs, & autres, qui excelloient dans quelque Profeſſion; aiant coutume de dire, qu'il étoit le Pere nourricier de tous les honnêtes gens. Hierome, Frere de Pierre Riero, qui fut encore elevé à la Pourpre dans la premiere Promotion de Sixte IV. ne valut guere mieux, „ ſi nous voulons ajouter foy aux Hiſtoriens, excepté toutes fois „ qu'il n'eſtoit nullement adonné aux voluptez, ſinon ſeulement au plaiſir „ de la Chaſſe. Ce Hieroſme, ayant eſté fait par le Pape Prince d'Imola „ & de Forli, eſpouſa la Baſtarde du Duc de Milan; &, en faveur de ce „ Mariage, Sixte donna un chapeau de Cardinal à Aſcagne fils du Duc. „ Sixte éleva encore Leonard fils de ſon frere, & luy fiſt eſpouſer une Baſ„ tarde du Roy Ferdinand, le creant Gouverneur de Rome. Comme „ celuy-là fut mort, il avança en ſa place un autre ſien nepveu frere .... „ du Cardinal Julien, & le fiſt Prince de Sorre, & de Senegaille qui fut „ marié à Jeanne fille de Frederic de Montefeltro, Duc d'Urbain; & de ce „ mariage ſortit François Marie, qui, après la mort de ſon Oncle Guy „ Ubaldin decedé ſans hoirs maſle, ſucceda par adoption à la Duché d'Ur„ bain (6). „ Mr. Du Pleſſis-Mornay m'apprend une action abominable. C'eſt que „ Sixte avoit envie, pour l'accroiſſement de ſon Hieroſ„ me, de ſe rendre Maiſtre de Florence; & Laurens & Julian de Medicis „ luy faiſoient obſtacle. Il pratique François Pazzi, Chef de la Faction con„ traire, pour entreprendre ſur leur vie; &, pour mener l'affaire plus ſure„ ment, envoie à Florence Raphael Riere, Cardinal de Sainct George, „ jeune homme, Neveu de Hieroſme, pour enhardir les Conſpirateurs. „ Un jour donc de Dimanche, en l'Egliſe de Saincte Reparade, ils attaque„ rent les Medicis au milieu du ſervice: Julian y eſt tué, & Laurens bleſſé, „ que les Marguilliers retirerent en la Sacriſtie, &c. (7). „

An de J.C. 1471.

La conſequence la plus avantageuſe qu'on puiſſe tirer de ces faits, c'eſt de dire après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des ſiens, qu'il leur accordoit beaucoup de choſes avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ſes neveux & ſes ſœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang (8). On a remarqué, qu'il fut bien

La Conduite de Sixte V. eſt très-blamable.

(5) *Du Pleſſis Mornay, Miſt. d'Iniquité, pag.* 555. *ex Volaterrano & Onuphrio.*
(6) *Coeffeteau Réponſe au Myſtere d'Iniquité, pag* 1205.
(7) *Du Pleſſis Mornay, ubi ſupr. pag.* 556.
(8) *Onuphre in Sixt. IV.*

An de J. C. 1471.

bien plus liberal envers les fils de ſes ſœurs, qu'envers les fils de ſes freres, & qu'entre les fils de ſes ſœurs il favoriſa principalement Pierre & Jerôme Riario, fils de ſa ſœur ainée. En quoi il fit paroître, au Jugement du Sr. Varillas, un *excès d'ambition inſupportable, accompagnée d'une bizarrerie d'Eſprit qui n'étoit appuiée, ni ſur l'interêt, ni ſur la vraiſemblance* (9). Mais, ce ne ſeroit pas une pure bizarrerie, comme le dit cet Ecrivain: ce ſeroit une choſe fort naturelle, s'il étoit vrai qu'il eut donné la vie, par un Commerce inceſtueux avec ſa ſœur, à Pierre & à Jerôme Riario, comme le prétendent quelques Auteurs. Machiavel eſt de ce nombre. Il dit que ces deux hommes n'étoient appellez Neveux de Sixte, que parce qu'on vouloit cacher ſous ce mot honnête la Relation de Paternité (10). Jean Michel Brutus dit auſſi que Sixte, n'étant encore que Cordelier, engendra ces deux Garçons; & que, pour cacher ſa faute, il les éleva, ſous le titre de Neveux (11). D'autres diſent, qu'il n'étoit, ni Pere, ni Oncle, de Pierre & de Jerôme Riario, mais que c'étoient ſes Mignons. Rivet a fondé cette prétenſion ſur les paroles de Raphaël Volaterran, qui dit: *Petrum à puero, unà cum Hieronymo fratre* SIBI *educaverat* (12).

Le Pape veut reformer les Religieuſes de Genes.

Le beau deſſein, que le Pape conçut dès le commencement de ſon Pontificat, pour la reformation des Religieuſes de Ligurie, lui fait beaucoup d'honneur dans l'Hiſtoire. Mathieu Boſſus fut chargé de reprimer les Déreglémens & le Libertinage honteux de ces Religieuſes; &, pour le recompenſer de ſa peine qui n'avoit pas été fort utile, le Pape lui offrit une bonne Prelature juſqu'à trois fois, & le preſſa vivement de l'accepter; mais, Boſſus s'en defendit, & porta le Pape par ſes prieres à le laiſſer dans ſa condition (13).

Eloge de Sixte IV.

Le St. Pere retablit auſſi dans l'Egliſe de St. Jean de Latran les Chanoines Seculiers au lieu des Reguliers, que les Romains y avoient mis auſſi-tôt après la mort de Paul II (14). Sixte „ étoit ſi genereux, qu'il ne pou-
„ voit rien refuſer à perſonne, & que ſouvent il accordoit les mêmes gra-
„ ces à pluſieurs qui le ſollicitoient & l'importunoient par leurs prieres;
„ ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral, homme adroit, exact,
„ & fort verſé dans les affaires, de ſigner toutes les Requêtes, afin d'ôter
„ tout ſujet de conteſtation & de diſpute entre ceux qui demandoient des
„ graces, & empêcher qu'ils ne ſollicitaſſent ce qui avoit été accordé à d'au-
„ tres (15). „

An de J. C. 1472.

Le Pape veut en-

Le Pape avoit choiſi des Legats pour les envoier aux Princes Chrêtiens, qu'il vouloit armer contre le Turc. Ces Legats partirent de Rome au commencement de cette année 1472. Le Cardinal d'Aquilée étoit deſtiné pour

(9) *Varillas, Anecdotes de Florence, pag.* 68.

(10) *Machiavelli, delle Hiſtorie Florentine, lib.* 1. *pag. m.* 289.

(11) *Joan. Michael Brutus, Hiſt. Florent. lib.* 7. *pag* 387. *apud Joan. Zuingerum, de feſto Corp. Chriſt. p.* 133.

(12) *Rivet, Rem. ſur la Rep. au Myſtere d'Iniquité, part.* 2. *pag.* 623.

(13) *Celſus de Roſinis, in Lycao Lateranenſi, tom.* 2. *lib.* 11.

(14) *Pennot, de Cleric. Can. lib.* 3. *c.* 30. §. 1.

(15) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 333.

pour l'Allemagne. Il s'y rendit. Il avoit des ordres très-précis d'engager l'Empereur Fréderic à prendre les Armes contre les Turcs, & à reconcilier les Rois de Pologne & de Hongrie broüillez à l'occaſion du Roiaume de Boheme, autant que la Dignité de l'Egliſe Romaine & la Majeſté Imperiale pouvoient le lui permettre. De plus: le Legat avoit ordre d'aſſurer le Roi de Hongrie, qu'il ne ſeroit point abandonné dans ſes entrepriſes ſur la Boheme: que la Cour de Rome n'avoit point approuvé l'Election d'Uladiſlas par les Bohemiens: mais, que comme les Bohemiens avoient plus d'inclination pour le fils du Roi de Pologne, ſa Sainteté conſeilloit au Roy de Hongrie d'en venir à un accomodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & à l'Empereur, qui tous deux s'intereſſoient à appaiſer les troubles. Sa commiſſion portoit encore, qu'il repreſenteroit à Caſimir Roi de Pologne, qu'après avoir ſi long-tems refuſé la Couronne de Boheme que le Pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en Roi Catholique d'accorder ſon fils à des Heretiques, parce qu'ils le demandoient, & d'avoir declaré la Guerre à Mathias qui étoit Catholique, qui avoit de l'experience, & qui convenoit mieux aux Bohemiens; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ſes filles avec Mathias, afin que les Enfans qui naîtroient de ce Mariage fuſſent Rois de Boheme, ou que le Roiaume echût aux Polonois, au defaut de Poſterité. Que ſi le Roi de Pologne ne vouloit pas accepter des conditions qui paroiſſoient ſi équitables, le Legat ne manqueroit pas de publier la Bulle qui confirme la Couronne de Boheme à Mathias, avec menace d'excommunier les Polonois, s'ils refuſoient d'y conſentir. Le Legat fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Roi de Pologne; mais, il ne put faire la Paix, à cauſe des difficultez que le Roi de Hongrie y apportoit: celui-ci vouloit avant toutes choſes faire la Paix avec l'Empereur Fréderic, & ſe flattoit d'y réuſſir dans peu de jours (16).

An de J.C. 1472.

gager l'Empereur à la Guerre ſainte, & retablir la Paix entre la Pologne & la Hongrie.

Le Cardinal Beſſarion, nommé pour aller en France en qualité de Legat, deliberoit s'il entreprendroit ce voiage, lorſqu'il reçut des Lettres de Louis XI. qui lui temoignoit ſa joie de l'avoir pour Legat dans ſon Roiaume, & qui le prioit de hâter ſon depart, l'aſſurant qu'il ſeroit reçu avec tous les honneurs dûs à ſa Dignité. Il partit; mais, il n'eut pas le ſuccès dont il ſe flattoit: car, à peine fut-il entré en France, qu'il devint ſuſpect au Roi; & il acheva de gâter tout, en viſitant le Duc de Bourgogne avant le Roi. Brantome rapporte ce fait, en l'égaiant à ſon ordinaire. Voici ſes termes: „ Le „ Pape aiant envoyé une fois vers Louis XI. un grand, ſuffiſant, & docte „ perſonnage du Païs de Grece, & Archeveſque de Nicée, nommée Beſſa„ rio, pour ſon Legat à moyenner la Paix entre luy & le Duc de Bourgo„ gne Charles; ce bon Docteur, n'eſtant ſi bon Courtiſan comme bon „ Philoſophe, & ne ſçachant diſcerner la grandeur de l'un à l'autre, & du „ Seigneur au Vaſſal, il s'en va premierement vers le Duc, duquel ayant „ eu ſa depeſche, s'en alla après fort neſciemment trouver le Roy, qui trou-

Le Cardinal Beſſarion eſt mal réçu en France.

(16) *Papienſis, Epiſt.* 436. & 440. *Bzovius, an.* 1472.

An de J.C. 1472.

„ trouva fort eſtrange la façon de ce pauvre Philoſophe, d'avoir abordé „ premier le Vaſſal que le Seigneur, cuidant que ce fut par quelque mepris: „ non-obſtant, il ouit ſa harangue Philoſophale tellement quellement; en „ après, d'un viſage moitié courroucé, moitié ridicule & de mepris, & luy „ ayant mis la main doucement ſur la barbe reverenciale, (de meſme que „ fit le bonhomme Hommenas quand il filoit les mouſtaches de la ſienne, „ parlant des Miracles des Decretales dans le bon rompu Rabelais,) il luy „ dit, Monſieur le Reverend: *Barbara Græca genus retinent, quod habere ſole-* „ *bant.* Et, ſans luy faire autre reſponſe, le planta là tout esbahy; & quant „ & quant luy fit dire par quelque autre, qu'il euſt à ſe retirer, & qu'il n'au- „ roit autre reſponſe, ny depeſche; de la quelle ledit pauvre Reverendiſſi- „ me eut tel deplaiſir & depit, que, retournant à Rome, il en mourut. „ Où Diable ce Roy avoit-il appris ce vers, pour le dire & pratiquer ſi „ bien à propos? Il ne redoutoit gueres le Pape ny d'autres de ſon temps; „ outre quel humeur lui priſt il la deſſus de pointiller ſur ce point d'honneur „ & de preſceance, qui devoit pourtant excuſer ce bon Prelat, il y alloit „ à la bonne foy, & en prenoit le Patron ſur les ceremonies de l'Egliſe: „ *Quia qui canit magnam Miſſam, vadit ultimus in Proceſſione & eſt major.* „ Surquoy je laiſſe à diſcourir à de plus grands perſonnages que moy, ſi „ ce bon homme de Prelat faillit-là, & à qui on doit pluſtoſt adreſſer „ ſa Parole & ſon Ambaſſade, au grand ou au petit (17). „ On dit que Beſſarion avoit tenu cette Conduite incivile par ordre du Pape.

Legation du Cardinal Borgia en Eſpagne.

En Eſpagne, l'Evêque de Siguença ſouhaitoit avec ardeur de ſe voir honnoré de la pourpre de Cardinal; cet honneur étoit dû en quelque maniere à la nobleſſe de ſa naiſſance & à ſon merite perſonnel. Il n'oublioit rien, ni ſoin, ni ſollicitations, ni aſſiduitez à la Cour, pour engager le Roi à demander le Chapeau de Cardinal en ſa faveur au Souverain Pontife. Le retardement & ſon impatience naturelle lui cauſoit de grandes inquietudes & du chagrin contre le Roi; deſorte qu'il ne voulut point le ſuivre dans ſon voiage d'Andalouſie & de Portugal, quoiqu'il eut été toujours un Courtiſan fort aſſidu: les richeſſes, & la grandeur de la Maiſon dont il étoit ſorti, lui donnoient un grand relief & un grand credit dans les affaires les plus importantes. L'arrivée de Rodrigue Borgia, Cardinal de Valence, qui venoit en Eſpagne en qualité de Legat, redoubla plus que jamais ſon eſperance de ſe voir bientôt Cardinal. Le Legat étoit deja arrivé dans le Roiaume de Valence; ſes Compatriotes le reçurent avec de grands honneurs, qui étoient dûs à ſon caractere, à ſa naiſſance, & à ſa Dignité. A ſon depart de ce Roiaume, il prit la route de Madrid, où il fut reçu ſous un dais avec beaucoup de magnificence & d'appareil. Les Seigneurs & le Clergé lui furent au devant, pour lui faire honneur, le Roi marchant à ſa gauche, ce qui eſt en Eſpagne la marque du plus grand reſpect. Lorſque le Legat fut arrivé à Madrid, il y convoqua tous les Evê-

(17) *Brantome Memoires des Hommes Illuſtres, &c. 1. part. pag.* 52. 53.

Evêques & tous les Eccleſiaſtiques du Roiaume. On parla des meſures qu'il falloit prendre pour conſerver toujours la Paix dans les Royaumes d'Eſpagne, afin d'être mieux en état par cette concorde de faire la Guerre au Turc, ennemi perpetuel des Chrêtiens. On y parla auſſi des contributions que les Eccleſiaſtiques devoient donner pendant un certain nombre d'années, pour fournir aux frais de cette pieuſe Guerre, & de cette eſpece de Croiſade. On oppoſoit de grandes difficultés à ces levées d'argent extraordinaires, parce que tous les Peuples ſe trouvoient accablez & epuiſez par les Guerres précedentes. Cependant, l'Autorité du Legat ſurmonta toutes ſortes d'Obſtacles, ſoutenuë du conſentement & des exhortations du Roi. On accorda liberalement au Pape tous les ſubſides qu'il demandoit. Cet exemple fut comme le premier coup que l'on donna aux Immunitez & aux Libertez Eccleſiaſtiques, & l'on commença à detourner à d'autres uſages & pour le dehors l'argent qui ſe leve pour les beſoins de l'Egliſe & de l'Etat. Preſque tous les Eccleſiaſtiques vivoient alors dans une groſſiere ignorance par toute l'Eſpagne. A peine ſçavoient-ils quelques mots Latins. Ils paſſoient leur tems à boire & à faire bonne chere. Les plus avares augmentoient leurs revenus par des Uſures, ou des Simonies. Ils vendoient publiquement ſans ſcrupule, ni honte, les Benefices: cette Simonie publique étoit devenuë un mêtier où les plus habiles rafinoient. Les Prelats ni les Moines ne ſe mettoient point en peine d'un commerce abominable, qui attiroit la colere de Dieu ſur leurs Etats, & ne prenoient nulles meſures pour y remedier, & pour en arrêter le cours. C'eſt preſque un crime egal, de faire ſoi-même ce mauvais commerce, ou de le ſouffrir, quand on peut l'empêcher. On établit par la permiſſion du Souverain Pontife dans chaque Egliſe Cathedrale deux Chanoines approuvez de l'Evêque, pour enſeigner la Theologie & le Droit Canon, afin que les Eccleſiaſtiques de chaque Dioceſe puſſent vacquer avec plus de facilité à l'etude de la Theologie & du Droit Canon qui leur eſt ſi néceſſaire pour reprimer l'inſolence des Heretiques, & pour diſſiper leurs fauſſes ſubtilitez, dont ils ont accoutumé de ſe ſervir pour ebloüir & embaraſſer les ignorans. Le Cardinal Legat n'epargna, ni ſes peines, ni ſes remontrances, pour pacifier les troubles de Caſtille qui duroient depuis ſi long-tems, & qui recommençoient par intervalles (18). Borgia fit au Clergé un Diſcours, que le Cardinal de Pavie lui avoit compoſé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec aſſez de peine quelque ſecours pour la Guerre contre les Turcs, ſans toutesfois pouvoir appaiſer les troubles de la Caſtille, parce que les Prelats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le Roi Henri étoit fort irrité, pour avoir epouſé ſa ſœur Iſabelle malgré lui. On dit qu'il traita auſſi de la Guerre ſainte avec le Roi d'Arragon, les Ambaſſadeurs d'Edouard Roi d'Angleterre, & de Charles Duc de Bourgogne, qui ſe trouvoient en Caſtille fort à propos, & de l'Alliance contre Louis XI. dont

An de J.C. 1472.

(18) *Hiſt. Generale d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 280. *& ſuiv.*

An de J.C. 1472.

dont il n'étoit nullement chargé. D'où l'on peut conjecturer quelle étoit deja ſa prévention contre la France, qu'il fit eclater lorſqu'il fut elevé au Souverain Pontificat, ſous le nom d'Alexandre VI. Enfin, après ces belles expeditions, il s'en retourna à Rome, où le Roi de Caſtille envoia bientôt après ſes Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre au Pape Sixte IV. de la Conduite de ſon Legat, dont il étoit très-mecontent (19).

Le Cardinal Caraffe Legat contre les Turcs.

Le Pape avoit fait armer dans le Tibre une Flotte de 24. Galeres, ſelon Onuphre, ou de vingt, ſelon Juſtiniani, pour faire la Guerre aux Turcs, avec la Flotte des Venitiens & celle de Ferdinand Roi de Naples. Il en donna le commandement au Cardinal Caraffe Napolitain. Mais, toutes ces flottes compoſées de plus de vint quatre Galeres ne firent pas de grands progrez (20).

Bienfaits du Pape envers le Roi de Naples

Le Pape s'etoit concilié Ferdinand Roi de Naples, par les faveurs dont il venoit de le combler. Il lui avoit confirmé l'Inveſtiture que Pie II. lui avoit accordée. Il lui avoit rendu le Duché de Sorano, & remis ce que ſes Etats devoient à l'Egliſe depuis la mort de ſon Pere Alfonſe, & ce que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux Galeres pour la garde du Port de Rome. Enfin, ſa niece, ou plutot ſa fille naturelle, fut mariée au Neveu du Pape, qui avoit le Gouvernement de Rome, & le Duché de Sorano fut la dot de la Princeſſe (21).

Le Pape envoie lever les Decimes, & les Allemans les refuſent.

Cependant, le Pape envoioit de tous côtés des perſonnes pour lever les Décimes qui devoient être emploiées aux frais de la Guerre contre les Turcs, avec menace d'Excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque choſe. Mais les Allemands, & beaucoup d'autres, refuſerent de les paier, & furent tous prêts d'en appeller au Concile. Il chargea auſſi l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit Cardinal, d'excommunier Robert Stilington, Evêque de Bath & Well & ſes Partiſans, parce qu'il avoit fait mettre en Priſon Proſper Protonotaire & Nonce du St. Siege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la Chambre Apoſtolique. Ce Prelat, qui étoit un homme ſeditieux, voiant qu'on le pourſuivoit pour un autre fait comme criminel de Leze-Majeſté, ſe refugia dans l'Univerſité d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite Priſon le reſte de ſes jours. Cependant, le Pape travailloit à la Reformation des Monaſteres de Sicile (22).

Les Grands d'Ecoſſe s'oppoſent à la Legation de l'Archevêque de St. André.

Patrice Graan avoit ſuccedé en Ecoſſe à ſon Frere uterin dans l'Evêché de St. André. Il vit avec chagrin, que tout étoit venal à la Cour, & la perſecution qu'on lui fit l'obligea de ſe refugier à Rome. Le Pape érigea le Siege de St. André en Archevêché, & fit le Patrice Graan ſon Legat en Ecoſ-

(19) *Mariana, Hiſt. Hiſpan. lib.* 23. *c.* 18. *Papienſis, Epiſt.* 441. *Surita, Annal. Arrag. lib.* 18. *c.* 40. *& ſeq.*

(20) *Papienſis. Epiſt.* 439. 440. *Onuphre in Sixt. IV. Juſtiniani, lib.* 9

(21) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 249.

(22) *Krantz*, 13. *Wandal.* 7. *Reg. Sixt. apud Bzovium, an.* 1472.

Ecoſſe. Celui-ci, voulant revenir dans ſa Patrie, fit publier ſes Bulles au mois de Septembre 1472. ce qui lui attira l'envie d'un grand nombre de perſonnes. Ceux qui avoient acheté des Dignitez Eccleſiaſtiques craignoient de les perdre avec leur argent; & ceux qui eſperoient de monter à de plus grands honneurs, à force d'argent, ne pouvoient ſouffrir que le chemin des Dignitez leur fût fermé. Ceux, qui faiſoient Negoce à la Cour des Benefices Eccleſiaſtiques, étoient au deſeſpoir que cet infame profit leur echapât. Deſorte que tous enſemble conſpirerent contre le nouveau Legat, le chargerent de maledictions avant qu'il fut arrivé dans le Païs, & ſe plaignirent a la Cour, que les anciennes Coutumes du Roiaume, & les nouveaux Edits des Rois, étoient violez; que les Romains formoient par-tout des projets dangereux, & que ſi on ne les prévenoit de bonne heure le Roi ſeroit bientot leur Eſclave. Le Roi, ſa laiſſant prévenir, envoia defendre à Graan d'exercer aucune fonction de ſa Dignité, juſqu'à ce qu'on eut examiné les plaintes portées contre lui, & lui ordonna de comparoître à Edimbourg. Il obéït. Il produiſit la Bulle du Pape, qui le creoit pour trois ans Primat d'Ecoſſe & Legat du St. Siege. Le Clergé inferieur étoit bien aiſe que cette eminente dignité eut eté conferée a un homme du merite & du ſavoir de Graan; mais la crainte du Roi & des Grands empêcha tout le monde de parler en ſa faveur; & pour rallentir les bonnes diſpoſitions du Peuple, le Roi defendit à Graan de prendre les marques de la Dignité Archiepiſcopale, juſqu'à ce que le Pape eut prononcé ſur les plaintes formées contre lui. Il eut des ennemis fort puiſſans à Rome; & les Receveurs de la Chambre Appſtolique, gagnez par le Roi, lui defendirent d'exercer ſes fonctions, ſous prétexte qu'il n'avoit pas encore paié ſes Bulles. On le mit en priſon: on le depouilla de ſon Archevêché: ſes biens furent confiſqués par les Officiers du Roi, & on le fit perir de miſere (23). Henri de Sponde a remarqué que ce fut dans cette année, que les Rois d'Ecoſſe commencerent à nommer aux Evêchez & aux Abbaïes; ce qui fit tomber les Benefices entre les mains des Courtiſans, qui n'en faiſoient pas un pieux uſage (24).

An de J.C. 1472.

Louis XI., craignant que le Pape ne fut faché contre lui de la maniere dont il avoit reçu le Cardinal Beſſarion, lui envoia dans cette année des Ambaſſadeurs, à la tête des quels étoit Thibaud de Luxembourg, Evêque du Mans. Ils eurent audience de ſa Sainteté le huitieme de Juin dans un Conſiſtoire, en preſence des Cardinaux. Le Cardinal de Pavie, qui étoit du nombre, & qui parle de cette Ambaſſade, ne raporte point ce qui y fut dit. On dit que Louis demandoit au St. Pere par ſes Ambaſſadeurs, qu'on convoquât un Concile à Lion, où tous les Princes Chrêtiens s'aſſembleroient, afin que reunis enſemble on prit des meſures juſtes & conformes au bien commun de la Religion: que Charles de Bourbon Prince du Sang & Archevêque de Lion fût crée Cardinal; qu'on n'admît point d'Evê-

Louis XI. envoie des Ambaſſadeurs au Pape.

(23) *Buchanani, Hiſt. Scotica, lib. 12. pag.* 390. *& ſuiv.*

(24) *Sponde, an.* 1472. §. 47.

An de J.C. 1472.

d'Evêque en France, qui ne fut agréable au Roi : que les Ordinaires euſſent du moins la Collation des Benefices de mois en mois à leur tour, avec le Pape ; que les Taxes des Benefices vacans fuſſent reduites ſelon le Decret du Concile de Conſtance : que les Procès ne fuſſent point evoquez à Rome en premiere inſtance : que le Clergé, deja epuiſé, ne fut point obligé de païer les Decimes pour la Guerre contre les Turcs : enfin, que certains Articles de la Pragmatique Sanction fuſſent moderez ou expliquez dans une Aſſemblée des Etats du Roiaume convoquée à ce ſujet.

Reponſe du Pape.

A toutes ces demandes le Pape repondit, qu'il étoit hors de ſaiſon de demander la Convocation d'un Concile, qui exigeoit un tems conſiderable, lorſque le mal étoit preſſant, & que les progrez des Turcs rendoient les moindres delais très-préjudiciables à la Religion ; que les autres Princes Chrêtiens, ou s'étoient deja acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient prêts à le faire ; que le Roi de France devoit ſe joindre à eux, pour ne pas differer une œuvre ſi ſainte, ni empêcher la levée des Decimes du Clergé dans ſes Etats & les Aumônes des fideles : qu'en tout autre choſe, le St. Siege lui donneroit des temoignages de ſa bienveillance & de ſon affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître quand l'occaſion s'en preſenteroit (25). On trouve dans le Droit Canon une Bulle de ce Pape pour la France, datée du 7. d'Aout touchant les Benefices, les graces, les procès, & les taxes, conformément aux demandes du Roi Louis XI (27). Cependant, on croit qu'elle ne fut point miſe à execution, parce qu'elle étoit contraire au Droit commun & aux Conciles de Conſtance & de Baſle. L'Archevêque de Lion, pour lequel le Roi demandoit un Chapeau de Cardinal, ne l'eut que quatre ans après (27).

An de J.C. 1475.

Des Evenemens peu importans occupent dans les Annales de l'Egliſe les années 1474. & 1475. aux quelles je ne m'arrête pas. L'An 1475. contient des faits que je ne dois pas ſupprimer. On a vû dans la Vie de Paul II., que ce Pape avoit reduit le grand Jubilé à tous les vingt cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voiage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, ſi la Guerre n'eut point été en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hongrie, & en Pologne. Ferdinand Roi de Naples fut le plus diſtingué de tous ceux qui vinrent à Rome ; & le Pape, pour le gratifier, lui remit le Tribut qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, à condition qu'il lui feroit preſenter tous les ans une haquenée blanche, c'eſt-à dire un cheval blanc tout en-harnaché, comme une preuve perpetuelle que ce Roiaume relevoit du St. Siege à qui appartenoit le Fief. Cette ceremonie s'obſerve encore ajourd'hui, & on l'appelle le preſent de la haquenée. Un Ambaſſadeur la preſente au Pape tous les ans, le jour ou la veille de la Fête de St. Pierre. On crut que le voiage que Ferdinand fit

Jubilé à Rome.

(25) *Papienſis, Epiſt.* 450. *Bzovius, an.* 1472.
(26) *Extr. Conc. lib.* 1. *tit.* 9. *Cap.* 1.
(27) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 349.

fit à Rome pour avoir part aux graces du Jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut se servir, pour rompre l'Alliance entre les Venitiens, le Duc de Milan, & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine, Reine de Bosnie, vint aussi à Rome avec quarante chevaux. Le Pape la defraia en tout, & lui fit beaucoup d'honneur. On croit qu'elle demeura à Rome jusqu'à sa mort. Le Roi de Bosnie & de Valachie fit aussi ce voiage dans un âge fort avancé, mais, on ne sait si ce fut dans l'année du Jubilé, que Charlotte Reine de Chipre y parut aussi (28). An de J.C. 1475.

Le Pape accorda les mêmes Indulgences au Roi & à la Reine de Castille, & aux autres Princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de visiter certaines Eglises, & de faire quelques autres pratiques de pieté qu'il leur imposa. Ce fut apparemment dans cette circonstance, que les Rois de Castille & d'Arragon envoierent leurs Ambassadeurs à Rome, & que, pour faire plus d'honneur au St. Pere, ils choisirent les personnes de la plus haute distinction & en grand nombre. Ils lui dirent, que la Guerre & les Dissensions intestines les avoient empêchés jusqu'alors de s'acquiter plutôt de ce devoir, protestant que les Rois leurs Maîtres demeureroient toûjours attachez au St. Siege & à la personne du Pontife. Ils furent reçus de la part du Pape, avec de grands temoignages de bienveillance, leur promettant de favoriser en tout ce qu'il pourroit les interêts du Roi d'Arragon, à cause de l'Alliance qui étoit entr'eux, depuis que le Gouverneur de Rome son neveu avoit epousé une fille bâtarde de Ferdinand Roi de Naples. Ces promesses & ces Demonstrations de bienveillance chagrinoient infiniment le Roi de Portugal, qui disoit que le Pape devoit demeurer neutre, & spectateur indifférent de la querelle, sans pancher vers aucune des parties (29). Le Roi de Castille envoie une celebre Ambassade au Pape.

Louis XI., ne se trouvant pas disposé à menager la Cour de Rome, publia au mois de Janvier de cette année un Edit qui portoit que les Rois de France aiant obtenu du Concile de Constance le pouvoir de demander au Pape la Convocation d'un Concile General; & cela n'aiant pû s'executer à cause des Guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales, il avoit resolu de demander ce Concile au plutôt, & qu'à ce sujet, il ordonnoit à tous les Archevêques, Evêques, & autres Prelats de se retirer dans leurs Dioceses, dans l'espace de six mois, à peine de saisie du temporel, & d'attendre-là le jour auquel ils seroient convoquez, pour se disposer à ce Concile. Cet Edit ordonnoit encore, à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer à l'entrée du Roiaume les Lettres, Bulles, & autres Ecrits dont ils seroient chargez, afin qu'on pût voir, s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'Etat & aux interêts de l'Eglise Gallicane. Il defendit encore pour le même sujet, par un autre Edit du mois de Septembre, qu'aucun Abbé, Prieur, ou Religieux n'allât au Chapitre de son Ordre, s'il se tenoit hors du Roiaume, sur peine de banniſſement & d'autres peines An de J.C. 1476. Divers Edits de Louis XI. concernant les Evêques & les Religieux.

(28) *Ciaconius, & Onuphre, in Sixt. IV. Victorel, de Jubil. p. 7. Palmerius, in Chronic.*

(29) *Hiſtoire generale d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 347.

An de J.C. 1478.

peines plus grieves (30). C'étoit pour intimider Julien, Cardinal de St. Pierre aux Liens, & Neveu du Pape, qui étoit venu en France en qualité de Legat.

Troubles à Florence. Louis XI. soutient les Florentins contre le Pape.

Le Pape aiant fait executer une deteſtable Conjuration contre les Medicis, la plupart des Conjurez, & entr'autres l'Archevêque de Piſe, furent pris & pendus; ce qui fournit au Pape un prétexte pour excommunier les Florentins. Il excommunia auſſi Laurent de Medicis, & fit inſinuer aux Florentins, que s'ils vouloient chaſſer cet homme de leur Ville, ils ſeroient bientôt d'accord avec Sa Sainteté. Les Florentins au contraire irritez contre le Pape, qui avoit fait commettre un horrible Aſſaſſinat en la Perſonne de Julien de Medicis, implorerent le ſecours du Roi de France, des Venitiens, & du Duc de Milan, aſſemblerent les Evêques de Toſcane, afin d'appeller du Pape au Concile general, & tacherent par leurs Lettres & par leurs Deputations d'exciter les Princes Chrêtiens contre le Souverain Pontife, obligeant les Prêtres à celebrer la Meſſe & le Service divin malgré l'Interdit. Ils reçurent indirectement quelques ſecours des Venitiens; & le Roi de France, qui trouvoit ſes interêts dans ces troubles, fit beaucoup pour eux. Il envoia d'abord Philippe de Comines, qui raſſembla quelques troupes, avec leſquelles il ſoutint ceux de Florence. Le Roi aſſembla ſon Clergé à Orleans, pour retablir la Pragmatique Sanction, & abolir les Annates; ce qui intimida le Pape (31).

Sentiment du Cardinal de Pavie ſur l'Ambaſſade du Roi Louis XI. au Pape.

Cependant, le Roi envoia au Pape une celebre Ambaſſade, dont Gui d'Arpajon, Vicomte de Lautrec, étoit le Chef, pour demander au Pape, dit Mezeray, qu'il levât l'Excommunication qu'il avoit fulminée contre les Florentins, & qu'on punît ſeverement tous les Complices de la Conſpiration (32). Le Cardinal de Pavie, aiant ſçu les ordres dont l'Ambaſſadeur de France étoit chargé, écrivit le 16. de Juillet au Pape pour lui en dire ſon ſentiment (33). Il lui repreſente, que quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconveniens à craindre. Que ſi l'on refuſe au Roi ſes demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'Egliſe en confuſion & en danger, dans l'apprehenſion que beaucoup d'autres n'imitaſſent l'exemple de Louis XI. Que ſi d'un autre côté, on lui accorde ce qu'il exige, & que le Pape ſe retracte ſi promptement de ce qu'il vient de faire, ce ſera une honte au Siege de Rome, & un affront plus inſupportable que la mort, une très-grande breche à ſon autorité, qui ne pourroit plus deſormais reprimer le mal, à cauſe du recours qu'on auroit à la Puiſſance ſeculiere contre les Cenſures de l'Egliſe. Il conſeille au Pape de prendre un milieu; de temoigner avec moderation à l'Ambaſſadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies euſſent eu tant de pouvoir ſur

(30) *Bochel, in Decret. Eccl. Gallic. lib. 5. tit. 20. c. 38. Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallicane, tom. I. pag. 430.*

(31) *Machiavel, Hiſt. Florent. lib. 8. Mem. de Comines, Liv. VI. Ch. 5. Gaguin, Hiſt. de France, liv. 8. Paul. Emile, in Lud. XI.*

(32) *Mezeray, Abregé Chron. tom. III. pag. 291.*

(33) *Papienſis, Epiſt. 677.*

sur l'esprit du Roi, d'un Monarque si fidele & si équitable, par les fausse- An de J.C. 1478.
tez qu'ils lui ont exposées, que de l'engager à demander, contre la coutume de ses Predecesseurs, des choses si peu agreables à Dieu & si préjudiciables au St. Siege; que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les Prêtres & les Oints du Seigneur, en commettant des meurtres sans distinction de personnes, & arrêtant un Cardinal tout-à-fait innocent; ce qui meritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eut pardonné en bon Pere, s'ils eussent donné la moindre marque de repentir; mais, qu'ils sembloient plûtôt livrez à leur sens reprouvé, malgré les Remontrances des Venitiens & de leurs autres amis. Enfin, que quoiqu'ils soient indignes de secours, & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du Roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité. Le Cardinal dit au Pape, qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guerir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner, & à faire gagner du tems. Il faut esperer, dit-il, que si on nous en laisse, nous trouverons des moïens pour nous sauver. Le prétexte de demander du tems étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome. Le Pape avoit été contraint d'en sortir. Le lieu où il étoit contenoit à peine tout son Domestique; ainsi les Cardinaux s'étoient retirez en différens lieux. Les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le Cardinal ajoutoit à la fin de sa Lettre, que si le Vicomte de Lautrec goutoit cette reponse, le Pape auroit le tems d'y pourvoir; si-non qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on avoit seulement demandé du tems pour en deliberer.

Reponse du Pape au Vicomte de Lautrec.

Le Pape suivit en partie les avis du Cardinal; mais, il ne pût s'empêcher de parler avec vivacité sur les prétensions de la Cour de Rome, & de les confondre avec l'autorité legitime que les Canons lui accordent. Il repondit donc à l'Ambassadeur, que si le Roi très-Chrêtien, si zelé pour la justice & si religieux Defenseur des Libertez de l'Eglise, eut écouté aussi volontiers quelqu'un de la part du St. Siege, que l'Envoié de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais député une pareille Ambassade; que tout ce que le St. Siege avoit fait étoit du consentement des Cardinaux, après une mûre deliberation; qu'il savoit que les Rois ne doivent point penser vouloir réformer les Jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que meritent ceux qui rejettent les Sentences des Vicaires de Jesus-Christ; qu'ils pensent plutôt comme Charlemagne, de qui ils sont descendus, qu'en memoire du bienheureux Apôtre St. Pierre, il faut honnorer la Sainte Eglise Romaine & le Siege Apostolique; afin que celle, qui est la Mere de la Dignité Sacerdotale, soit aussi la Maîtresse des Jugemens Ecclesiastiques. D'ailleurs, ajouta le Souverain Pontife, quoique le Pape, suivant les Saints Canons, ne soit point obligé de rendre raison de sa Conduite à personne, cependant il l'a fait en particulier au Roi Louis par son Nonce, & il est encore prêt à le faire à ses Ambassadeurs, dès qu'après la pes-

An de J.C. 1478.

te ceſſée, il lui ſera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le Vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'Affaire, qu'on levât ſeulement les Cenſures, & qu'on poſât les armes, ſi on vouloit l'empêcher d'executer ſon deſſein (34), c'étoit ſoumettre l'Egliſe à la volonté des ſeculiers.

Ce que le Pape repond touchant la Convocation d'un Concile.

Quant à la Convocation d'un Concile, ſur laquelle l'Ambaſſadeur avoit inſiſté, le Pape lui dit, que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne ſeroit plus avantageux pour lui, parce que les Rois ni les Princes Chrêtiens n'y préſidoient pas, mais ſeulement le Souverain Pontife; que parmi les Evêques & les Prêtres qui peuvent y aſſiſter de Droit, aucun d'eux ne ſeroit contraire à la Dignité ni à la Liberté de l'Egliſe, ni au Droit que le Pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une maniere honteuſe, en faiſant indignement mourir un Archevêque, ſans avoir été degradé, ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien ſouhaiter de plus favorable au St. Siege, que le Concile demandé par le Roi, mais qu'il n'en voioit point la néceſſité; que d'ailleurs cette Convocation exigeoit un tems très-conſiderable, parce qu'il étoit néceſſaire de conſulter là deſſus l'Empereur & les Princes Chrêtiens, & d'y inviter les Evêques de toute la Chrêtienté.

Sa Reponſe touhant la Pragmatique Sanction.

Le Pape tacha de ſatisfaire encore l'Ambaſſadeur ſur ſes autres demandes. Il dit touchant la Pragmatique Sanction, que le Roi ne pouvoit, ni en conſcience, ni avec honneur, penſer à la retablir: que ſi elle étoit juſte, il avoit mal fait de l'abolir ſi ſolemnellement par ſes Edits; & que ſi elle ne l'etoit pas, il n'y avoit point de moïen legitime qu'on pût emploïer pour la retablir. Il ajouta, que pour le Jugement des Eccleſiaſtiques & des affaires de l'Egliſe, il n'appartenoit point au Roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le Pape repartit, que c'étoit vouloir chercher querelle au St. Siege; qu'il croïoit certainement, que ſi Sa Majeſté eut attentivement conſideré toute cette affaire, il n'eut pas chargé ſes Ambaſſadeurs d'une pareille Commiſſion, & leur eut plutôt ordonné d'engager Laurent de Medicis à reconnoître ſa faute, & à faire penitence du crime qu'il avoit commis. Il pretendit même qu'il étoit à propos de ſe ſoumettre à la Sentence prononcée contre lui quand elle ſeroit injuſte, & de l'obliger d'y ſatisfaire avec humilité. La raiſon ſur laquelle il appuia cette pretenſion étoit encore plus ridicule; c'eſt, dit-il, qu'en ſe ſoumettant ainſi, il eſt plus aiſé d'en venir à un Accomodement (35).

Conduite de l'Ambaſſadeur de France dans cette Affaire.

L'Ambaſſadeur, qui eut raiſon d'être peu ſatisfait de cette Réponſe, ſignifia au Souverain Pontife, de la part du Roi ſon Maître, qu'on tiendroit un Concile en France, & qu'on y retabliroit la Pragmatique Sanction. Il ordonna aux Prelats François, qui étoient à Rome, d'aller reſider dans leurs Dioceſes. Les Ambaſſadeurs des Venitiens, du Duc de Milan, & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le Monitoire du Pape à l'Empereur Fréderic, dans lequel il expoſe toute l'Affaire à Sa Majeſté Imperia-

(34) *Bzovius, an.* 1478. (35) *Ubi ſupr.*

periale; il accuſe les Venitiens d'avoir très-mal repondu aux bonnes manieres dont il en a uſé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoiſſans de tout le bien qu'il leur a fait. Il ſe plaint fort de la dureté de Louis XI. priant l'Empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le tems même, ſans quoi les choſes auroient été pouſſées fort loin. Frederic obtint du Roi de France & des Princes d'Italie, qu'ils envoieroient leurs Ambaſſadeurs à Florence, pour emploier leurs ſoins à trouver quelque voie d'Accommodement. On y reſolut d'abord, que les Florentins deputeroient vers le Pape, pour lui demander la Paix. Mais ces Republiquains, n'aiant pas voulu accepter les conditions propoſées par ſa Sainteté, la Guerre continua encore quelque tems, juſqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit ſa Paix avec lui, & enſuite avec le Souverain Pontife, comme je le dirai ci-deſſous. An de J.C. 1478.

Il eſt de mon devoir de marquer les principales differences que je remarque entre les Auteurs qui m'ont précedé dans le Récit d'un fait important. De ſorte qu'il faut mettre ici ſous les yeux du Lecteur les particularitez que je trouve dans Pierre Mathieu, qui ont été mal à propos negligées par le ſavant Continuateur de l'Abbé Fleury. Pierre Mathieu dit donc, 1. Que le Pape reçut les Ambaſſadeurs de France „ avec beaucoup de contentement, comme les Anges & Meſſagers de la Paix. Que les Ambaſſadeurs du Roy, ajoute-t'il, comme arbitres & juges du différend, propoſerent quelques articles pour le terminer & entr'autres; Qu'il y auroit „ ſuſpenſion d'armes & de cenſures: Que le Cardinal de St. George ſeroit „ mis en Liberté: Que l'on ordonneroit quelques ſuffrages & prieres pour „ ceux qui avoient eſté tuez au trouble de Florence: Que les Florentins & „ le Seigneur Laurent de Medicis s'humilieroient au Pape comme ils offroient de le faire pour la reverence du Siege Apoſtolique, & que tous „ enſemble demanderoient l'abſolution à la forme ordonnée par l'Egliſe, „ qu'ils bailleroient caution & aſſeurance de leur obéïſſance & fidelité & „ de conſerver les Libertez & Franchiſes de l'Egliſe, que toutes les forces „ des uns & des autres ſeroient joinctes & unies, & payées pour deux ou „ trois ans, afin de faire la Guerre au Turc. 3. Que le Roy de France ſe „ faiſoit fort de faire conſentir les Venitiens & les Florentins à tout ce qui „ ſeroit jugé raiſonnable pour la ſatisfaction du St. Siege. 4. Que ſoubz „ cette aſſeurance, les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Florence furent les „ bien venus, car le Pape croioit qu'ils venoient pour faire tout ce que le „ Roy avoit promis. . . . Mais, comme on fut ſur le Traicté, & que le „ Pape croioit qu'il n'y auroit autre difficulté que pour les Ceremonies & „ circonſtances de la reparation qu'il devroit à l'offence faicte au St. Siege, „ un Courier arrive aux Ambaſſadeurs de Veniſe, leur apportant la nouvelle & l'accord qu'ils avoient faict avec Mahomet. 5. Que le Pape en fut „ extremement desplaiſant, voyant que les fondemens du repos de la Chreſtienté eſtoient renverſez, & que le Roy eſtoit deſadvoué de ceux au nom „ deſquels il avoit fait tant d'inſtances pour une Ligue contre le Turc. Recit de Pierre Mathieu.

An de J.C. 1478.

„ 6. Que les Venitiens demandoient que les armes & les cenſures avant toutes choſes fuſſent ſuſpenduës, adjouſtant de grandes plainctes & que Sixte ſouſtenoit contraires à la verité, & le prioient de les reſoudre dans huict jours. 7. Que le Pape rapporta tout cela au Conſiſtoire, où l'on trouva que c'eſtoit choſe bien dure de ſuſpendre l'Excommunication, avant que les excommuniez euſſent donné aucune ſatisfaction à l'Egliſe, ny faict demonſtration de repentance; choſe encore bien dure que l'Accuſé donnât la Loi à ſon Juge, que le Juge ſe miſt au devoir de l'Accuſé, & l'Accuſé fiſt l'Office de Juge. Ridicule que l'on demandaſt la ſuſpenſion de ce qui n'avoit eſté obſervé, & qu'on leur accordaſt ce qu'ils avoient deja pris d'autorité privée, & l'on diſoit s'ils craignoient les Cenſures, pourquoi les mepriſent-ils? S'ils ne les craignent point, pourquoy veulent-ils qu'on leur accorde des choſes qu'à leur Jugement ils n'eſtimoient pas néceſſaires (36)? „ Cependant, le Roi Louis XI., qui n'avoit pas envie de faire au Pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'Aſſemblée à Lion comme il l'avoit publié.

Le Pape donne un Evêché à un Batard agé de ſix ans.

Le vieux Roi d'Arragon avoit dans l'Eſprit une Affaire qui lui donnoit de l'inquietude. L'Egliſe de Sarragoce étoit alors vacante par la mort de l'Evêque Jean d'Arragon. Il avoit envie de faire donner ce Benefice à Alfonſe d'Arragon, Bâtard de Ferdinand. Le Pape vouloit bien accorder la diſpenſe de l'illegitimité, ou du defaut de naiſſance; mais, il ne vouloit pas accorder la diſpenſe d'âge; car, cet enfant n'avoit encore que ſix années. Ces conteſtations firent durer long-tems la vacance de cette Egliſe, qui fut enfin donnée au Cardinal d'Elpuce. Cette Affaire cauſa un grand dépit au Roi, qui ne fut pas en cette occaſion aſſez le Maître de ſon chagrin; car, après pluſieurs menaces, il s'en prit au Cardinal & à ſes Parens, qu'il dépouilla de tous leurs biens. De ſorte que par la Mediation du Roi de Naples, qui avoit tout pouvoir ſur l'Eſprit du Pape Sixte, le Roi d'Arragon obtint enfin que cette Egliſe fut donnée à ſon petit fils âgé de ſix ans: exemple pernicieux & inoüi juſqu'alors. L'importunité du Roi triompha de la conſtance & des refus du Pontife. Ces violemens de la Diſcipline Eccleſiaſtique ſeront toûjours deplorez & toûjours pratiquez, à cauſe de l'ambition & de la cupidité des Princes, qui veulent que tout leur cede. C'étoit alors une coutume reçuë dans toute l'Eſpagne, de ne donner aux Egliſes d'Evêques, que ceux qui étoient agréez par les Rois qu'ils demandoient ou qu'ils nommoient. On vit à ce ſujet une grande Conteſtation pour l'Egliſe de Tarragone après la mort du Cardinal André Ferricio. Le Pape y nomma pour Evêque André Martino. Le Roi Ferdinand s'oppoſa à cette nomination. Il obligea le Pape ſe dedire, voulant avoir un autre Cardinal pour ſucceder au défunt. Cette Conteſtation finit quelques années après, lorſque le Pape Sixte ayant nommé Raphaël Galeotte à l'Egliſe de Cuença, le Roi fit encore changer la nomination, pour donner cet Evêché au Pere Alfonſe de Burgos ſon Confeſſeur, de l'Ordre de St. Domi-

(36) *Pierre Mathieu, Hiſt. de Louis XI. Liv. VIII.*

Dominique, avec cette Clauſe & cette Prérogative, qu'à l'avenir les Rois de Caſtille nommeroient toûjours aux Evêchez. Il y avoit deja quatre ans, que le même Pontife avoit accordé au feu Roi Henri un Privilege excluſif, par lequel les Prêtres Etrangers ne pourroient plus demander d'Expectatives pour aucun Benefice Eccleſiaſtique dans tout le Roiaume d'Eſpagne; ce qui avoit cauſé dans tous les tems des procès & des conteſtations continuelles entre les Papes & les Rois (37). An de J.C. 1478.

Quoique le Pape Sixte eut accordé au Roi de Portugal la Diſpenſe de parenté pour epouſer la Princeſſe Jeanne, il abrogea pourtant ſa Diſpenſe, & le mariage fut caſſé, au grand étonnement de tout le monde. Cet Evenement fut le fruit des Negociations du Roi de Naples, qui avoit un grand aſcendant ſur l'Eſprit du Pape Sixte, lequel revoqua par pure complaiſance la Diſpenſe qu'il avoit lui-même accordée. Cette affaire lui attira de grands reproches d'inconſtance & de partialité (38). Le Pape annulle une Diſpenſe.

La Paix entre le Pape & les Florentins ne ſe fit pas auſſi promptement qu'on s'étoit imaginé, quelques Remontrances & quelques Menaces que fiſſent les Ambaſſadeurs de France. Entre les Lettres du Cardinal de Pavie, on en trouve une dattée du 1. de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui ecrivoit de Rome, pour l'informer de l'état des Affaires de Milan. Il lui apprend que les Ambaſſadeurs envoïez de toutes parts à ſa Sainteté n'avoient pû rien gagner ſur ſon Eſprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition, qu'on chaſſât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remit entre ſes mains. Ce même ami exhorte fort le Cardinal à remontrer au Pape, qu'on s'étoit aſſez battu; qu'il n'y avoit pas tant de raiſons pour preſſer la vengeance de la mort de l'Archevêque de Piſe; que l'Armée des Turcs deja aux Frontieres d'Italie profitoit de ces diviſions (39). Mais, la colere du Souverain Pontife ne s'appaiſa que plus d'un an après. Celui, qui prêchoit ſans ceſſe aux Rois & aux Princes Chrêtiens l'Union entr'eux, pour faire la Guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la Paix à des Chrêtiens. Si l'on en croit la plûpart des Hiſtoriens, il cherchoit par cette Conduite à ſe venger des Medicis (40). An de J.C. 1479. Le Pape refuſe la Paix aux Florentins.

Mais, l'année ſuivante le Pape, effraié des progrès des Turcs, tachoit de procurer la Paix entre les Princes Chrêtiens. Pour cet effet, il envoia en France le Cardinal Julien de la Rovere ſon neveu, qui étoit fort propre à cette Negociation, parce qu'il avoit l'inclination toute Françoiſe & ſembloit être né pour les grandes choſes. Il trouva Louis XI. plus diſpoſé à la Paix qu'il n'avoit oſé l'eſperer. Ce Prince avoit deja fait une Trêve avec l'Archiduc d'Autriche; mais, celui-ci refuſa d'entendre le Legat, ſous prétexte qu'il vouloit conferer avec ſon Conſeil. Maximilien d'Autriche vouloit bien recevoir Julien comme Cardinal, mais non comme An de J.C. 1480. Le Cardinal de St. Pierre aux Liens eſt envoié en France pour procurer la Paix.

(37) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag.* 400. 401.

(38) *Ubi ſupr. pag.* 410.

(39) *Papienſis, Epiſt.* 680.

(40) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXIII. pag.* 494.

An de J.C. 1480.

me Legat. Le Pape, qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoia un Bref à l'Archiduc où il lui repreſente que le Cardinal avoit deja fait la fonction de Legat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce Bref n'aiant point fait changer de reſolution à l'Archiduc, le Legat lui ecrivit de Peronne pour le prier de ne le pas laiſſer davantage en ſuſpens ſur ſon voiage dans les Païs-Bas, attendu qu'il ne peut pas ſans deshonneur demeurer où il eſt. Et en même tems il donna une Lettre de Creance à Marc, Archevêque de Colocza en Hongrie, & à un Docteur en Droit qu'il envoioit à Maximilien, pour ſavoir ſa volonté. Comme l'Archiduc perſiſtoit toujours dans ſon refus, le Legat ſe plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au Bref du Pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette Lettre eſt dattée de Peronne le cinquieme d'Octobre. Il lui en ecrivit une autre le 20. du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui, au moins dans un lieu neutre, & ſans aucunes conditions; eſperant que par cette voie il quitteroit les injuſtes ſoupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'Archiduc envoia enfin ſes Inſtructions à Jean d'Auffay, Maître des Requêtes de ſon Conſeil, pour traiter avec le Legat. Il prit ce parti ſur une Lettre qu'il reçut du Roi d'Angleterre, dans la quelle ſa Majeſté lui mandoit qu'il pouvoit donner audience au Legat, & le prioit en même tems de ne rien conclure avec lui ſans l'en avoir auparavant averti. Le Legat étoit trop habile, pour n'avoir pas informé la Cour d'Angleterre du ſujet de ſa Legation, & la Doüairiere de Bourgogne des vuës que le Roi avoit de la remarier richement. D'un autre côté, Maximilien négocioit ſeparement pour tâcher de s'accommoder avec Louis XI. & pour y réuſſir, il convint de cette Conference dont on a deja parlé, qui devoit ſe tenir le quinzieme d'Octobre, &, propoſa même une Entrevuë avec le Roi Edouard, qui n'auroit pas été faché que le Legat fut entré dans cette Negociation. Il croioit ſon entremiſe neceſſaire, pour fixer la legereté de l'Archiduc, qui s'obſtinoit toujours à ne point recevoir ce Cardinal qui lui étoit ſuſpect, en ſorte que, malgré les Inſtructions qu'il avoit envoiées à un de ſes Conſeillers, il lui refuſa toûjours une Audience particuliere. La maladie dangereuſe de Louis XI. derangea ces Negociations (41). „ Le Legat „ neveu du Pape prit ſon tems, à l'occaſion de cette maladie, d'interceder „ pour le Cardinal Baluë, qui de ſon côté ſçut ſi bien feindre une reten„ tion d'urine, que le Roi croyant qu'il ne vivroit plus gueres, & ayant „ conſcience de le laiſſer mourir en Priſon, le mit en liberté vers la fin de „ Novembre, à condition qu'il vuideroit le Royaume. En effet, il en ſor„ tit, & ſe retira à Rome (42). „

Le Pape accorde de la Paix aux Florentins.

Le Siege, que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cauſe de la Paix que le Pape accorda aux Florentins, qui pourtant ne purent rentrer en grace avec lui qu'en ſe ſoumettant aux plus honteuſes humiliations.

(41) *Mem. de Commines, Liv. VI. Contin. de Fleury, ubi ſupr. pag.* 514.

(42) *Mezerai, Abregé Chron. tom. III. pag.* 493.

tions. Jamais amende honnorable ne fut plus rude que celle qu'il leur imposa. Le Pere Bonanni à beau dire, que Jean Michel Brutus se plaint à tort de la dureté de la reponse qui fut faite par ce Pape à leurs Deputez: ce qu'il rapporte, & ce qu'il avouë, temoigne suffisamment la grandeur de la Mortification qu'ils essuierent (43). En effet, les Ambassadeurs de Florence ne furent admis à l'audience du Pape, qu'à condition qu'ils accepteroient les Conditions de Paix proposées par le Pape, & par Ferdinand Roi de Naples; ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'Eglise de St. Pierre, où étant prosternez, on leur donna l'Absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge. Un des Articles de cette Paix étoit, que les Florentins fourniroient quinze Vaisseaux au Roi Ferdinand pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs depens, tant que l'Armée de Mahomet seroit en Italie, où les Infideles vinrent faire beaucoup de ravages, irritez & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes. Cependant, la Paix aiant été faite à l'insçu des Venitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le Pape, & causerent dans Florence de grands troubles, qu'on ne put appaiser qu'en envoiant aux Venitiens des Deputez pour les informer du fait (44). An de J.C. 1480.

Les Turcs, aiant levé le Siege de Rhodes, se rabbatirent sur Otrante, qu'ils prirent facilement. Cette nouvelle Conquête allarma tellement toute l'Italie, qu'on pensoit plutôt à prendre la fuite qu'à la defendre. Bonfinius ajoute, que le Pape eut dessein d'abord de quitter Rome & de se retirer en France, mais qu'étant un peu revenu de sa crainte & de sa timidité, il prit de plus justes mesures, pour conserver les Terres de l'Etat Ecclesiastique. Il fit la Paix avec les Florentins comme on a vû plus haut. Il engagea Ferdinand Roi de Naples à faire revenir son fils Alfonse de la Toscane. Il exhorta l'Empereur, les Rois, & les Princes à donner du secours aux Chrêtiens, & fit conduire dans la Pouille, avec tout le soin & toute la diligence qu'on y put apporter, les 24. Galeres qu'on avoit préparées pour secourir les Chevaliers de Rhodes. Enfin, il invita les Princes & les Prelats à se trouver à Rome au plutôt, pour prendre tous ensemble les mesures nécessaires à la conservation de la Religion Chrêtienne. Ces précautions étoient de la derniere importance, pour arrêter les Progrès du Bacha Achmet qui prit encore quelques Places, & courut toutes les Côtes de la Mer Adriatique, dans le dessein d'aller piller Notre Dame de Lorette. Mais, dès qu'il eut apperçu la Flotte des Chrêtiens, il prit le parti de se retirer. Ferdinand & Isabelle, Rois de Castille & d'Arragon, firent quelques efforts qui n'eurent point de succès. Mathias Roi de Hongrie envoia deux-mille hommes de bonnes troupes aguerries pour secourir son beau-Pere Ferdinand Roi de Naples; & le Roi d'Ecosse sacrifia ses propres interêts, pour obéïr aux ordres du St. Siege, dans un tems où il avoit son Armée toute prête, pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit re- Soins du Pape pour s'opposer aux Turcs,

(43) *Bonanni, Numismat. Pontific. Rom. tom.* 1. *pag.* 102.

(44) *Volaterran. lib.* 5. *Brutus, Hist. Florent. lib.* 7.

An de J.C. 1481.

reçuë des Anglois. Le Cardinal, qui étoit Legat en Angleterre, aiant defendu à ce Prince de paſſer outre, il obéït, quoique l'Armée des Anglois, ſans aucun egard aux Ordres du Pape, ne laiſſât pas de faire beaucoup de degât dans l'Ecoſſe (45). Heureuſement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut bientôt après (46).

Guerres en Italie.

Mais les Chrêtiens, au lieu de profiter de la Guerre Civile qui s'étoit allumée entre les deux fils de Mahomet, recommencerent leurs diviſions, après avoir repris Otrante. Alfonſe, fils du Roi de Naples, arrêta & mit à ſa ſolde quinze cens Turcs, pour s'en ſervir dans la Guerre qu'il venoit de declarer aux Florentins & aux Venitiens. Le Pape, ſous prétexte de conſerver la Liberté, & de maintenir les Droits de l'Egliſe, s'allia d'abord avec les Venitiens contre Ferdinand de Naples: enſuite il les quitta, parce que tous les Princes d'Italie avoient fait une Alliance contr'eux pour s'oppoſer à leur trop grande puiſſance. Le Souverain Pontife alla même juſqu'à les excommunier: de quoi ils ſe mirent fort peu en peine, & en appellerent au futur Concile. Cette guerre, après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une Paix que le Pape n'approuva pas (47).

Conduite Financiere du Pape.

Toutes ces Guerres epuiſerent tellement la Cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges qu'on rendit venales, pour avoir dequoi fournir à toutes les depenſes. Les Parens du Pape y trouvoient leur compte; & le St. Pere lui-même faiſoit de grandes depenſes en preſens, dont il gratifioit ſes Amis avec une eſpece de Prodigalité, & en bâtimens ſuperbes (48). La place que Polydore Virgile lui a donnée parmi les Inventeurs des choſes n'eſt guere honnorable. Voici comme cet Auteur en parle, ſelon la Verſion Françoiſe de Belleforeſt: „ Pie II. . . . . ſuyvant l'exemple de Jean „ XXII. créa des Abregeurs, & en feit un eſtat qui auſſi bien s'achetoit que le „ reſte. Après cecy Paul II. (homme conſcientieux) oſta & caſſa ces „ ſangſuës de ſa Maiſon, mais Sixte les remit comme ſerviteurs néceſſaires à un Maiſtre, qui ne veut qu'attraper argent de quelque part qu'il „ vienne: & feit encore pis, dreſſant une bande de ſolliciteurs, de recors, „ & de Promoteurs, ſans leſquels on ne pouvoit dreſſer aucune patente, „ de celles qu'on dit Bulles, afin qu'icelles eſtant examinées par pluſieurs „ ne fuſſent pas ſitoſt corrompuës ny falſifiées. Après il feit enfin neuf „ Controlleurs, ou Sur-intendans au Threſor, aux quels il donna gage, „ afin que leurs Etats ſe vendiſſent plus facilement. Et ne fut point „ trompé en ſon opinion; car, ce qui ſe vendoit auparavant cinq cens Du„ cats, pour l'allechement de tels gages, ſe vendoit & mille & deux & „ trois mille Ducats le plus ſouvent, ſi accortement prennent egard à leurs

(45) *Bonfinius*, 4. *Decad.* 6. *Brutus*, *Hiſt. Florent. lib.* 7. *Onuphre*, *in Sixt. IV. Mariana*, *lib.* 24. *c.* 21.

(46) *Chalcondil. Hiſt. des Turcs*, *l. II. n.* 30.

(47) *Onuphre*, *in Sixt. IV. Bzovius*, *an.* 1481.

(48) *Onuphre*, *ubi ſupr.*

„ leurs affaires ceux qui en achetent la charge. Ce prouffit appasta telle- An de J.C. 1481.
„ ment Innocent VIII. Successeur de Sixte, qu'il dressa une Chambre
„ de Secretaires. . . . . & en accreut le nombre premier (49). „ C'étoit non seulement un moïen illegitime d'amasser de l'argent, mais aussi un très-mauvais exemple qui ouvrit la porte à de plus grands maux. Mr. Varillas en a aussi parlé avec indignation. „ Il ne restoit plus à Riaire, dit-il,
„ pour achever de s'établir, que de mettre le pié dans l'Umbrie, d'où il
„ lui auroit été facile de s'étendre dans la Romagne, & peut-être encore
„ dans la Toscane; mais, comme il n'avoit point de troupes, & qu'il fal-
„ loit beaucoup d'argent pour en lever, son Oncle ne fit point de scrupu-
„ le de mettre en rente les Offices de la Chancellerie, & de la Cour de
„ Rome, qui sous les Papes précedens avoient toûjours été le prix de la
„ suffisance, ou de la vertu. Il créa cinq Colleges par les mains desquels
„ il falloit que passassent successivement toutes les Expeditions de la Da-
„ terie, & neuf Offices nouveaux dans la Chambre Apostolique, qui fu-
„ rent achetez bien cher. Il ne fit reflexion, ni sur le Commerce hon-
„ teux qu'il alloit introduire, ni sur l'honnête Liberté qu'il ôtoit à la
„ Cour de Rome, ni sur les inconveniens qui arriveroient dès lors que
„ l'on auroit fait cesser le travail & l'industrie des plus rafinez Italiens, en
„ retranchant les Dignitez gratuites, qui leur servoient d'amorce, & qui
„ fomentoient leur emulation. Il accrût les anciens Impôts & en crea de
„ nouveaux. Il crea d'extraordinares Décimes (50). „ Telle fut la source d'un Desordre qui alla toûjours en croissant.

Son Amour des Lettres.

Si l'on ne peut s'empêcher de blamer la Conduite Financiere de Sixte IV. il faut lui donner les justes eloges que merite son Amour pour les Sciences. Ce fut lui qui enrichit la celebre Bibliotheque du Vatican de Manuscrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe. Il y établit des Bibliothequaires, Grecs, Latins, & Hebreux. Platine y eut de l'emploi, & passa ainsi le reste de ses jours dans son Element (51).

Il recompense mal une Epitre Dedicatoire.

Cependant, je trouve un fait qui n'est guere propre à justifier la Liberalité du Pape envers les gens de Lettres. Lorsque le pauvre Theodore de de Gaza, qui avoit dedié à Sixte IV. le Livre d'Aristote de la Nature des Animaux, lui en presenta un Exemplaire, bien doré & couvert d'une Etoffe de Soye, ce Pape lui demanda combien lui avoient couté les Ornemens de ce Livre; &, aiant appris qu'on y avoit depensé 40. Ducats, il les fit rendre à l'Auteur, sans y ajouter une maille (52). On pourra se souvenir en cet endroit d'une question qui devoit être traitée dans la Somme Dedicatoire, *si on doit mettre en consideration les frais faits à la Relieure, Desseins, Estampes, Vignettes, Lettres Capitales, & autres Depenses faites pour con-*

(49) *Polydore Virgile, de Inventor. Rer. lib. 8 c. 2. Voyez Du Plessis Mornay, Myst. d'Iniq. pag.* 556. 558. Notez que Belleforest fit imprimer à Paris en 1582. in 8. sa Traduction de Polydore Virgile.

(50) *Varillas Anecdotes de Florence, pag.* 70.

(51) *Ghilini, Theatro d'Huomini Letterati, tom. 2. pag.* 93.

(52) *Leonardus Cossandus de Magisterio antiq. Philosoph. Geneve* 1684. *in* 12.

An de J.C. 1484.

contenir les Portaits, Chiffres, Armes, & Deviſes du Seigneur encenſé (53). Pierius Valerianus dit que Theodore de Gaza jetta dans le Tibre le chetif preſent que le Pape lui avoit fait, & ſe laiſſa mourir de chagrin (54).

Sixte IV. n'a point autoriſé la Sodomie.

Il ne faut pas negliger une Accuſation atroce, que les Proteſtans ont intentée contre Sixte IV. & qui a été renouvellée ſur la fin du dernier Siécle (55), par un d'entr'eux, qui s'eſt diſtingué par une eſpece de zele qui tenoit de la fureur. Je parle du Sr. Jurieu, qui dans ſes *Préjugez legitimes contre le Papiſme*, dit entr'autres choſes, que Sixte IV, „ étoit debauché „ & vicieux au delà de ce qui ſe peut imaginer; & c'eſt de lui, ajoute-t'il, „ qu'un Auteur Papiſte a écrit, qu'on lui preſenta une Requête de la part de „ la famille du Cardinal de Ste. Lucie, à ce qui leur fut permis d'exercer „ l'Acte de Sodomie durant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, „ Juillet, & Août. Il écrivit au bas de la Requeſte: *Soit fait ainſi qu'il eſt* „ *requis* (56). „ L'Equité naturelle ne me permet pas de paſſer legerement ſur cette enorme Accuſation; & voici quelques Remarques, qui peuvent ſervir à la refuter invinciblement. 1. Mr. Jurieu l'a avancée trop legerement ſur la foi de Du Pleſſis Mornay (57), qui a dit l'avoir tirée du Traité des Indulgences de Weſſelus de Groningue. Mais 2. ce Traité des Indulgences, cité par Du Pleſſis, & publié par Goldaſt bon Calviniſte, ne contient pas un ſeul mot touchant la prétenduë Requête preſentée au Pape. 3. Flaccius Illiricus, aiant extrait des Oeuvres de Jean Weſſelus, & inſeré dans ſon Catalogue des Temoins de la Verité, tout ce qu'il crut favorable à ſon deſſein, n'allegua pas ce qui concerne cette Requête, ſans doute parce qu'il n'y trouva aucune trace d'un fait ſi odieux (58). D'où je conclus 4. que l'on ne ſçait que ſur la foi de Baleus, que Weſſelus ait parlé de la Requête en queſtion (59). Or, ce Baleus eſt un temoin très-decrié, & infiniment deteſté dans la Communion de Rome. 5. Mr. Jurieu fait paroître ſon ignorance, ou ſon exceſſive mauvaiſe foi en ſoutenant que Weſſelus étoit *Papiſte*. Le contraire paroît manifeſtement par l'éloge que Luther fait de lui dans une Preface miſe au devant d'un Ouvrage de ce Weſſelus (60). 6. Il y a parmi les Manuſcrits de ſa Majeſté Pruſſienne, un Journal de Sixte IV. écrit en Italien par un Auteur contemporain. Ce Pape n'y eſt point epargné; mais, cette vilaine conceſſion ne s'y trouve point. 7. Il eſt fait mention dans Weſſelus d'une Diſpenſe condamnable, accordée par Sixte IV.; mais cela regarde la Religion du Serment, & nullement la Permiſſion Sodomitique qu'on lui attribue. 8. Il faut avouer que cette Calomnie choque extrêmement la vraiſemblance. S'il ſe fût trouvé des gens capables de preſenter une pareille Requête, & de ſe ſervir de la Permiſſion qu'on leur auroit accordée, ils n'auroient pas eu aſſez de conſcience pour ſe ſoucier d'une telle Permiſſion.

Aſſu-

(53) *Voyez le Roman Bourgeois, ſur la fin.*

(54) *Apud Bayle, Nouvel. de la Rep. des Lett. Juin* 1685. *art. IV.*

(55) *En* 1686.

(56) *Jurieu, Prejug. legit, tom. I. pag.* 246.

(57) *Myſtere d'Iniquité, pag.* 557.

(58) *Gretſerus, in Examine Myſterii Pleſſeani, pag.* 545.

(59) *Baleus, cent* 8. *cap.* 50.

(60) *Geſner, dans ſa Bibliotheque fol.* 628.

„ Assurez vous, dit judicieusement **Bayle, que** de telles gens n'attendroient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eut repondu leur Requête. Et puis, quelle necessité y avoit-il de dresser une Requête dans les formes, & d'en attendre la Réponse par écrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la Permission, sans s'exposer à rendre temoins de son Impudence abominable plusieurs Personnes? Enfin, on me persuaderoit plutôt la verité, que la vraisemblance, d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toujours le *Decorum*, quand il leur est inutile, ou même nuisible, de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un Privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa reputation. S'il l'accorde par écrit, il n'appaise pas mieux la conscience des suppliants, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une Infamie execrable par sa propre signature. Les habiles scelerats font-ils de ces fautes (61)?„ 9. Le docte Bayle me fournit une autre Observation qui est assez propre à persuader que ce Conte n'est pas veritable. On suppose que la famille du Cardinal de Ste. Lucie demanda la Permission *d'exercer l'Acte de Sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet, & Août.* Il y a-là une erreur de fait, qui rend suspect tout le reste. On suppose que les impudiques sont plus tourmentez de leur passion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'est supposer faux. Consultez les Medecins. Ils vous diront, que de toutes les saisons de l'année l'été est celle où les hommes desirent le moins l'exercice venerien. La chaleur les abat & les enerve. Mr. Bayle cite de bons Auteurs pour le prouver (62). C'est ce que les Espagnols expriment par cette espece de Proverbe: *Junio, Julio, y Augusto, Dieta olguetta, & quatre nodios in braguetta*, c'est-à-dire en notre langue: *Diete humide en Juin, Juillet, & Aout, & quatre nœuds en la brayette* (63).

An de J.C. 1484.

Mais, s'il est vrai que Sixte IV. n'accorda jamais l'horrible Permission d'exercer la Sodomie, il n'est pas moins vrai qu'il établit un très-noble Bordel à Rome: ce sont les termes de Corneille Agrippa qui ajoute, selon la version de Du Plessis-Mornay, que *les Courtisannes de Rome payent par chaque sepmaine un Jule au Pape, duquel le Revenu annuel passe quelque fois vingt milles Ducats, & est tellement ceste Office affecté aux principaux de l'Eglise, que le Loïer des Maquerelages est conté avec les Revenus des Eglises; car*, dit-il, *j'ay ouy quelquefois faire le compte en ceste sorte: il a deux Benefices, une Cure de vingt Ducats, un Prieuré de quarante, & trois Putains au Bordeau, qui luy rendent chaque sepmaine* 20. *Jules* (64). Chose execrable, & qui suffit pour rendre éternellement la Memoire de Sixte IV très-odieuse, sans avoir recours à des Fables malicieusement inventées, & tout à fait contraires à la vraisemblance. C'est peut-être avec la même injustice, que la plupart des Auteurs Pro-

Le Pape Sixte établit un Bordel à Rome.

(61) *Bayle, Dict. Crit. Art. Sixte IV. Rem. C.*

(62) *Bayle, ubi supr.*

(63) *Bachot, Erreurs Populaires touchant la Medecine & Régime de Santé, liv. 2. chap. 9. pag.* 302.

(64) *Du Plessis Mornay, Myst. d'Iniquité, pag.* 557. *Agrippa, de Vanit Scientiar. cap.* 64.

An de J. C. 1484.

Proteſtans, qui ont eu occaſion de parler de Sixte IV., ont appliqué à ce Pontife des Vers très-ſatiriques de Baptiſte Mantuan. Après avoir bien examiné les judicieuſes Reflexions que Mr. de la Monnoye communiqua à Mr. Bayle, il me paroit qu'il y a beaucoup plus de Malice, que de Jugement, dans l'application de ces vers, qui peuvent deſigner certains traits de la vie peu édifiante de quelques Papes, & de quelques Prelats, dont la memoire étoit encore recente; mais qui ne peuvent être ajuſtés à Sixte IV. dans l'intention du Poëte. Car, dans le même Ouvrage, où Mantuan deplore la Corruption de ſon Siecle, il va juſqu'à dire, que ſi cette Corruption n'eut été porté à un tel excès qu'elle ſurmontoit la force de tous les remedes, ce Pape eut pû la guerir (65).

Mort de Sixte IV. ſes Vertus & ſes Vices.

Après ces Reflexions, où je n'ai pû me diſpenſer de mêler de la Critique, il faut marquer la Mort de Sixte IV. arrivée le 13. d'Aout 1484. lorſqu'il étoit dans ſa 71. année commencée. On lui reproche des vices enormes, la luxure, l'ivrognerie, & même l'adultere. On ne ſauroit douter de ſon avarice. On le blame encore 1. d'avoir commis beaucoup d'injuſtices en faveur de ſes Creatures. 2. D'avoir excité la Guerre mal à propos dans l'Italie. 3. D'avoir lancé la foudre de l'Excommunication ſur la tête de Laurent de Medicis. 4. D'avoir attaqué enſuite les Florentins par toutes ſortes d'hoſtilitez. On croit aſſez communement, qu'il mourut du chagrin qu'il conçut en apprenant que la Paix étoit concluë entre le Duc de Ferrare & les Venitiens. Il avoit declaré à la Republique de Veniſe, en faveur du Duc de Ferrare, une Guerre qu'il vouloit faire durer; mais ſes Alliez l'abandonnerent, & firent la Paix ſans le conſulter. Il ne ſurveçut que cinq jours à la nouvelle qu'il en reçut, & qui augmenta les douleurs de la goute dont il étoit tourmenté. De ſorte qu'il étoit bien digne de cette Epitaphe:

Pacis ut hoſtis eras, pace peremptus obis.

Alcyonius l'a accuſé de ſe plaire à la Guerre, & l'a regardé comme le Perturbateur du Repos de l'Italie (66). Il fut le premier qui inſtitua la Fête de la Conception & de la Preſentation de la Sainte Vierge, comme auſſi de Ste. Anne & de St. Joſeph, & celle de St. François d'Aſſiſe. Il canoniſa St. Bonaventure, & lui donna une Fête parmi celles du Palais Apoſtolique (67). Il retablit une Devotion, que St. Bonaventure avoit inventée & qui étoit interrompuë; ce fut celle du Roſaire & du Pſautier de la Ste. Vierge (68).

Ses Ecrits.

Il acquit beaucoup de Réputation par les Livres qu'il publia, 1. Du Sang de Chriſt. 2. De la puiſſance de Dieu, imprimez a Rome en 1471. 3. De la Conception de la Vierge. 4. Des futurs contingents. 5. Une Explication du Traité de Nicolas Richard touchant les Indulgences accordées pour les Ames du Purgatoire. Cette Explication fut imprimée avec l'ou-

(65) *Bayle, Dict. Art. Sixte IV. Rem. A A.*

(66) *Petrus Alcyoneus, in Medice legato poſteriore, fol. 1. verſo.*

(67) *Vita Sixt. IV. ad calcem Platina. Bonanni, Numiſmat. Pontifis. tom. 1. pag. 91.*

(68) *Bonanni, ubi ſupr.*

l'Ouvrage même en 1481. Il compoſa auſſi un Livre pour faire voir que Thomas d'Aquin & Jean Scot, qui ſont ſi oppoſés en paroles, ſont au fond dans les mêmes Sentimens (69). Mr. Baluze a donné une Lettre de ce Pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tache de ſatisfaire ce Duc ſur pluſieurs Plaintes qu'il lui avoit faites; entr'autres de ce qu'il n'avoit pas fait Cardinal un nommé de Clugnoc pour lequel le Duc l'avoit prié. Le Pape lui avoit preferé deux de ſes propres parens: voilà ce qui fâchoit le Duc. Il reprochoit à Sixte, que c'étoit par un amour charnel pour ſes Parens, qu'il les avoit preferez. Sixte tache de ſe diſculper de ce reproche, & aſſure qu'il n'a conſulté que leur merite. Il y a dans cette Lettre des Reflexions fort ſenſées. Enfin, l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la Magnificence des Edifices qu'il y fit bâtir, entre autres le Pont du Tibre, qu'il fit ſi utilement reparer, & qui porte ſon nom, au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de compoſer les Vies des Papes. An de J. C. 1484.

MAXIMILIEN. *Empereur d'Allemagne.* **INNOCENT VIII.** CHARLES VIII. *Roi de France.*

CCXXII. PAPE.

L'Hiſtorien des Conclaves dit que le Corps de Sixte IV. fut porté ſans Ceremonie & ſans ſuite à St. Pierre, précedé de quelques torches. Ce Cadavre étoit devenu ſi noir, & ſa gorge ſi enflée, qu'on ne pouvoit le regarder ſans horreur. Tout le monde lui donnoit des maledictions, & perſonne n'en diſoit du bien. Il n'y eut qu'un Religieux de St. François, qui demeura toujours auprès de lui, ſans craindre la mauvaiſe odeur qui exhaloit de ſon Cadavre. On fit quantité de vers contre lui, parce qu'il avoit temoigné toujours beaucoup d'averſion pour les gens de bien & les ſavans. Le lendemain de ſes funerailles, pluſieurs jeunes gens prirent les armes & allerent au Palais du Comte Jerôme, neveu ou fils de Sixte IV. à deſſein de l'inſulter. „ Mais, n'y trouvant perſonne, & voiant qu'il étoit preſque tout „ demeublé, ils ſe mirent à cier *Colonne*, *Colonne*, & en même tems ils „ pillerent ce qui y étoit reſté: enſuite, ils rompirent les fenêtres à coups de „ hâche, & arracherent tous les arbres qui étoient dans le jardin. Ils briſerent ou emporterent toutes les Colomnes de Marbre, qui étoient dans „ ce ſuperbe Palais. Le lendemain, ils allerent dans le Fauxbourg qui eſt „ au de-là du Tibre, & pillerent deux Magazins qui étoient au delà de la „ Riviere, & qui appartenoient à des Marchands Genois. Ils emmenerent enſuite deux batteaux chargez de Marchandiſes, qu'avoit fait venir „ un Marchand de la même Nation. De-là étant revenus dans la Ville, „ ils en uſerent de même dans toutes les Maiſons des Genois qu'ils pillerent avec une inſolence incroïable. Quelques-uns allerent au Château du Jubilé, dont le Comte Jerôme étoit Seigneur, enleverent envi- Deſordres du Peuple à Rome, après la mort du Pape.

(69) *Ghilini, Teatro, part. 2. p. 9. 4.*

An de J.C. 1484.

„ environ cent Vaches, & grand nombre de Chevres, de Mulets, de „ Cochons, d'anes, d'oyes, & de poules; emporterent beaucoup de viande „ salée, & de fromage de Parme. Quelques-uns allerent à l'Eglise de „ St. Theodore; &, aiant enfoncé la porte des Greniers de Ste. Marie la „ Neuve, enleverent tout le bled que le Pape defunt y avoit fait porter, „ esperant le bien vendre cette année-là, & mieux qu'il n'avoit fait la pre- „ cedente (1). „

Election du Cardinal Cibo sous le nom d'Innocent VIII.

Le desordre aiant encore duré plusieurs jours malgré les defenses des Magistrats, vingt-cinq Cardinaux entrerent au Conclave le 26. d'Aout, & voici comment ils procederent à l'Election d'un nouveau Pape. „ Le „ Samedi, sur le soir, les Cardinaux étant allez au Scrutin, le Cardinal de „ St. Pierre aux Liens dit à celui de St. Marc, qui avoit onze voix, que „ s'il vouloit promettre de donner son Palais au Cardinal d'Arragon, fils du „ Roi Ferdinand, il lui feroit encore donner trois voix qui lui manquoient „ pour aller jusques à quatorze qu'il falloit avoir pour parvenir au Ponti- „ ficat. Mais, le Cardinal de St. Marc crut devoir refuser cette Proposi- „ tion, parce qu'étant fait Pape de cette maniere, il ne croiroit pas son „ Election Canonique, & que d'ailleurs son Palais étant fort proche du „ Château St. Ange, il causeroit peut-être un mal irreparable à l'Eglise, „ & à toute la Chrêtienté, parce qu'il fourniroit par-là un moïen infail- „ lible à ce Prince & à ses Successeurs, d'entrer quand ils voudroient dans „ le Château, & de se rendre Maîtres de la Ville. Le Cardinal de St. „ Pierre aux Liens, n'aiant pas réussi dans cette tentative, se ligua avec le „ Vice-Chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans son Parti, de tra- „ verser l'Election du Cardinal de St. Marc, qui étoit le seul pour lequel „ ce Cardinal avoit de l'aversion. La nuit aiant obligé tous les Cardinaux „ de se retirer dans leurs Cellules, & de s'aller coucher, celui de St. Pierre „ aux Liens, avec le Vice-Chancelier, prirent ce tems, pour cabaler en „ faveur du Cardinal de Melfe, dans l'esperance de gouverner sous son „ Pontificat. Il n'y eut que six des plus anciens Cardinaux aux quels ils „ n'oserent s'ouvrir. . . . . Lorsque ces Cardinaux furent eveillez, ceux „ de la Cabale les allerent trouver, & leur dirent qu'ils avoient fait un „ Pape; &, s'étant un peu fait presser pour augmenter leur curiosité, ils „ leur nommerent le Cardinal de Melfe, & leur dirent que pendant leur „ sommeil ils s'étoient assemblez sans eux, & étoient convenus de lui „ donner leurs voix. Ces vieux Cardinaux, voiant qu'ils ne pouvoient „ empêcher cette Election, puisqu'ils n'étoient pas six ou sept, contre „ dix-huit ou dix-neuf, cederent au plus grand nombre. Le lendemain; „ on découvrit les moïens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix, „ & on sçut, que pour y reussir, on avoit donné à Savelli le Château de „ Monticelli dans l'Isle, avec la Legation de Bologne; à Colonne le „ Château de Ceperani, avec la Legation du Patrimoine de St. Pierre, „ & vingt-cinq mille Ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit souf-

(1) *Hist. des Conclav. pag. 59. & suiv.*

„ souffertes, lorſqu'on avoit abbatu & brulé ſa maiſon, avec promeſſe de lui conferer un Benefice de ſept mille Ducats de rente, lorſqu'il en vaqueroit un de pareil revenu; au Cardinal des Urſins le Château de Serveterre, avec la Legation de la Marche d'Ancone, qu'on ôta au Camerlingue; à Martinuſius le Château de Capranique, & l'Evêché d'Avignon; au fils du Roi d'Arragon, Pontecorvo; & au Cardinal de Parme, le Palais de St. Laurent *in Lucina*, où logeoit le nouveau Pape avant ſon exaltation. Le St. Pere fit auſſi le Cardinal de Milan, Archiprêtre de l'Egliſe de St. Jean de Latran, & Legat d'Avignon. Il donna au Cardinal de St. Pierre aux Liens, & à ſon Frere qui étoit Prefet de Rome, Fano, avec cinq autres Terres voiſines, & promit de le faire premier General des Troupes Eccleſiaſtiques, d'appeller le dernier dans ſes Conſeils les plus ſecrets, & de ne reſoudre aucune affaire importante ſans ſa participation. On donna encore au Cardinal des Urſins la Garde du Palais, avec des appointemens conſiderables, pour lui & pour la compagnie d'Archers qu'il commandoit; mais, il n'exerça cette charge qu'un jour, & ſortit de la Ville fort en colere d'avoir été ſi maltraité. Perſonne n'eut bonne opinion du Gouvernement de ce Pape, parce qu'il étoit jeune & Genois, & avoit mené une vie aſſez dereglée, aiant eu de pluſieurs femmes ſept enfans; & enfin, parce qu'il n'etoit parvenu au Pontificat, que par des moïens illicites (2). „ Il prit le nom d'INNOCENT VIII. An de J.C. 1484.

Son Origine.

Sa Famille étoit originaire de Grece, & ſe nommoit Cibo. Aaron étoit le nom de ſon Pere, & lui s'appelloit Jean Baptiſte. Il naquit l'an 1432. Il fut long-tems au ſervice d'Alfonſe d'Arragon, Roi de Naples, & de Ferdinand ſon fils & ſon Succeſſeur. Etant venu à Rome, il logea avec Philippe Calendrin, Cardinal de Boulogne, qui lui laiſſa en mourant ſon ſuperbe Palais de St. Laurent *in Lucina*. Notre Jean Baptiſte Cibo étoit deja Cardinal. Paul II. lui donna l'Evêché de Savone, & Sixte IV. celui de Melfe, & le fit Dataire. Il eut d'abord le titre de Ste. Balbine, & enſuite celui de Ste. Cecile. Onuphre en dit aſſez de bien. Il loue ſa douceur & ſa bonté, & ne blame que ſon avarice, quoiqu'il le reconnoiſſe pour avoir été aſſez genereux envers les Pauvres & les affligez (3).

Commencemens de ſon Pontificat.

Le premier ſoin du nouveau Pape fut de travailler à accorder les Différends des Princes d'Italie, & réunir avec le St. Siege ceux que la trop grande ſeverité de ſon Predeceſſeur en avoit eloignez. Il tâcha auſſi d'unir les Princes Chrêtiens contre les Turcs. Il exhortoit les Ambaſſadeurs des Rois & des Republiques qui étoient à Rome, ou qui y venoient de toutes parts, pour lui rendre obéiſſance au nom de leurs Maîtres, à porter à la Paix ceux qui les avoient envoiez. Il parloit beaucoup des dangers & des incommoditez de la Guerre, & ajoutoit que les Chrêtiens ne devoient la

(2) *Hiſt. des Conclaves, pag* 64. *& ſuiv.*
(3) *Onuphre, in Innocent. VIII. ad calcem Platin.*

An de J.C. 1484.

la faire entr'eux, que lorſqu'ils y étoient contraints. Il envoia ſes Legats à tous les Princes, pour les engager à s'oppoſer aux Turcs; mais, ſon zele n'eut pas le ſuccès qu'il en attendoit. Il fit la Paix entre les Colonnes & les Urſins, & obligea ces Seigneurs, qui étoient puiſſans à Rome, & qui ſe faiſoient une rude guerre, à ſacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquillité de l'Egliſe, & au repos de l'Etat. Cependant, ſa Sainteté fut contrainte elle-même de faire la Guerre à Ferdinand Roi de Naples, tant parce que ce Prince, qui étoit *Vaſſal & Feudataire* du St. Siege, traitoit avec tyrannie les principaux Seigneurs de ſon Roiaume, que parce qu'il refuſoit de païer le Tribut, dont il étoit redevable à l'Egliſe Romaine. Cette Guerre ne dura que deux ans, après lesquels on fit la Paix, à condition que le Roi de Naples païeroit tous les cens dûs à l'Egliſe, & qu'il accorderoit le pardon aux Seigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui (4). Le nouveau Pape confirma cette année 1484. l'Inſtitut des Religieuſes de la Conception, que Beatrix de Sylva, d'une Famille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede (5).

Plaintes des François contre la Cour de Rome.

Les Etats du Roiaume de France s'aſſemblerent à Tours au commencement de l'été de cette année 1484. On y porta de grandes plaintes contre la Cour de Rome: & il paroit qu'elles étoient bien fondées; car, il s'étoit paſſé depuis peu une Affaire qui reveilla l'attention des François. Voici le fait dans les termes de Mezerai. „ Le Cardinal Baluë, après ſa deli„ vrance, étoit allé à Rome; & comme cette Cour-là eſt un Païs de per„ petuelles Intrigues, il y avoit ſi bien réuſſi, qu'il s'étoit acquis beaucoup „ de credit & de bons Benefices. Il obtint même du Pape Sixte IV, „ qu'après la mort de Louis XI. il l'envoyât en France Legat *à Latere*. Il „ y entra avec tant d'arrogance, qu'il uſa de ſes facultez, avant que d'en „ avoir eu le conſentement du Roy, & de les avoir preſentées au Parle„ ment comme il le devoit, pour voir ſi elles n'avoient rien de contraire „ aux Droits de la Couronne, & aux Libertez de l'Egliſe Gallicane. Le „ Parlement, offenſé de cette entrepriſe, lui defendit de prendre les mar„ ques de la Legation, & d'en exercer les pouvoirs: neanmoins, le Con„ ſeil du Roi (Charles VIII.) quand il lui eut expoſé ſes raiſons, & fait „ les ſoumiſſions neceſſaires, ordonna qu'il ſeroit reçu en cette qualité „ avec tous les honneurs accoutumez, & qu'il en exerceroit les fonctions. „ Ce qu'il fit durant quelques jours: au bout des quels, aiant appris les „ nouvelles de la mort du Pape Sixte, il reprit le chemin de Rome, avec „ un preſent de mille ecus d'or ſeulement, que le Roi lui donna, pour „ lui aider à ſupporter les frais de ſon voiage (6). „ L'ambition de la Cour de Rome étoit inſupportable. Pour en arrêter le torrent, le Clergé porta ſes plaintes aux Etats de Tours. Jean de Retz ou de Rely, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de Notre-Dame de Paris, fit un long Diſcours, dans lequel il s'eleva fortement contre les vexations des Romains,

(4) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.* 599. 600.

(5) *Le Mire, Orig. des Relig. liv.* 5. *Ch.* 13.

(6) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 5.

mains, & ſupplia le Roi de delivrer l'Egliſe Gallicane, dont il étoit le Protecteur des exactions onereuſes de la Cour de Rome. Il ajouta, que le Prince ne devoit point ſouffrir que le Pape fit quelque choſe au préjudice de la Pragmatique Sanction contre les Libertez de l'Egliſe de France, les Droits de Roi, & les Canons des Conciles de Conſtance & de Baſle. Il conclut enfin, que s'il ſe trouvoit quelque choſe d'injurieux au St. Siege dans les Decrets de la Pragmatique, les trois Etats du Royaume étoient prêts de deferer au Jugement du Concile General qui devoit ſe tenir. La Seance ne ſe paſſa pas ſans conteſtation. Le tiers Etat ſe plaignit auſſi de la diſette d'argent dans le Roiaume, cauſée par le tranſport que les Legats du Pape en faiſoient lorſqu'ils s'en retournoient à Rome. Mais, le Roi ne decida rien ſur ces plaintes, parce qu'il ne vouloit pas ſe brouiller avec le Pape (7). An de J.C. 1484.

Bajazet, Empereur des Turcs, faiſoit toujours de nouvelles Conquêtes, & ſes nouveaux préparatifs ſembloient menacer l'Italie. Le Pape en étoit allarmé. Il exhorta de nouveau les Princes Chrêtiens à terminer leurs differends, pour s'oppoſer aux progrès de l'ennemi commun du Chriſtianiſme. Il ecrivit en particulier à Ferdinand, Roi de Naples, qu'il alloit faire equiper ſoixante Galeres, & Vaiſſeaux de haut-bord, pour defendre les frontieres de l'Etat Eccleſiaſtique. Il lui parloit auſſi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la depenſe; l'aſſurant de ſa part, qu'il étoit prêt de ſacrifier, non ſeulement ſes biens, mais encore ſa propre vie, pour une cauſe qui intereſſoit toute l'Egliſe. Ses exhortations ne furent pas inutiles à l'egard des Princes d'Italie. Il n'y eut que les Florentins qui reculerent ſous divers prétextes; & comme ils avoient la Guerre avec les Genois, le Pape travailla à retablir la Paix entr'eux; mais, cette paix ne ſe fit que l'année ſuivante. Il fit pourvoir de bonnes garniſons & de vivres les Villes de la Marche d'Ancone (8). Tandis que le Pape étoit occupé de la ſorte, ceux de Chio implorerent ſon ſecours contre les Vexations des Turcs; &, à ſa priere, d'Aubuſſon, Grand Maître de Rhodes, perſuada à Bajazet de laiſſer ces Inſulaires en repos (9). Le Pape reçut preſqu'en même tems des Ambaſſadeurs des Rois de France, d'Angleterre, & de Danemarck, des Ducs de Milan, & de Bretagne, de Berthold Archevêque de Mayence, de Jean Archevêque de Trêves, tous deux Electeurs, de l'Empire, des Chevaliers de Rhodes, & de la Republique de Genes. Il les exhorta tous à la Paix, & à la Réunion, pour s'oppoſer en commun aux efforts des Turcs. Mais, ces exhortations furent à peu près inutiles, à cauſe des Guerres qui dechiroient l'Allemagne (10). An de J.C. 1485.

Le Pape travaille à former une Ligue contre le Turc.

Quoique le Pape fût occupé à former une Ligue contre le Turc, il ne negligeoit pas les interêts temporels de l'Egliſe. Cela paroit aſſez par les Lettres qu'il écrivit cette année au Roi de France. Il y en a une du 18. de

Lettres du Pape au Roi de France.

(7) *Obſervat. ſur l'Hiſt. de Charles VIII. pag.* 404.

(8) *Onuphre, in Innoc. VIII. Raynaldi, ad an.* 1485.

(9) *Boſius, Hiſt. Equit. Jeroſolimit. lib. XIV.*

(10) *Onuphre, in Innoc. VIII.*

An de J.C. 1485.

de Juin, où il ſe plaint des Magiſtrats, qui violoient, diſoit-il, les Immunitez Eccleſiaſtiques dans la Provence, annexée depuis peu à la Monarchie Françoiſe, & qui ne cherchoient que leurs interêts, ſous prétexte de maintenir l'Autorité Roiale. Il exhorte le Roi à y apporter un prompt remede, & à reprimer ces abus. Comme on avoit indiqué une Aſſemblée du Clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le Souverain Pontife craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à ſon Autorité, parce que pluſieurs demandoient le Retabliſſement de la Pragmatique Sanction dans ſon entier ſa Sainteté prie Charles VIII. dans une autre Lettre du 25. de Juillet de reſpecter le Siege Apoſtolique, dont ſes Ancêtres ont toujours pris la defenſe, & de ne point ſuivre les Conſeils de ceux qui ne cherchent qu'à detruire ſon Autorité (11).

Le Pape fait la Guerre au Roi de Naples.

J'ai deja dit un mot de la Guerre que le Pape fit au Roi de Naples; mais il en faut ici marquer les motifs & les evenemens. Ce fut l'Ambition du Pape, & les plaintes de quelques Seigneurs du Roiaume de Naples, qui donnerent la naiſſance à cette Guerre. Le Roi avoit maltraité quelques Grands, qui implorerent le ſecours du Pape, & il refuſoit le Tribut au St. Siege, ſous prétexte que la Reine Jeanne n'avoit cedé le Comtat d'Avignon à l'Egliſe Romaine, que pour remplacer ce Tribut, qui montoit à quarante mille écus. Ce refus ſuffiſoit pour faire prendre les armes au Pape; & le mécontentement des Grands du Roiaume lui fourniſſant une occaſion favorable, il la ſaiſit avidement. Quoique Mariana & Commines ne parlent pas ſi nettement, la conſequence que je tire de leurs aveux me paroit neceſſaire (12).

Ferdinand ſeme la Diviſion dans Rome, & fait ſa Paix avec le Pape.

Ferdinand, pour s'oppoſer au Pape, commença par appaiſer les Seigneurs de ſon Roiaume. Il rendit la Liberté au Comte & à la Comteſſe de Montoire qu'il retenoit en Priſon, & tâcha d'engager le Souverain Pontife dans une Guerre Civile, afin qu'aiant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ſes armes ailleurs. Aiant attiré dans ſon Parti le Duc des Urſins, il ne penſa plus qu'à ſemer la diviſion dans Rome. Il fit des courſes juſqu'aux portes de cette Ville. Il emploïa les promeſſes, les menaces, & toutes ſortes d'artifices, pour faire revolter les Cardinaux & le Peuple contre Innocent VIII. Il eut ſoin de repandre des Ecrits, qui faiſoient voir que l'Election du Pape n'étoit pas legitime, aiant été faite par des Cardinaux revêtus de la Pourpre ſans aucun droit; & il promettoit ſon ſecours aux factieux, pour élire un autre Souverain Pontife. Innocent ſe trouvoit fort embaraſſé. Les dangers l'environnoient de tous côtés. Ses ennemis s'étoient deja rendus maitres du Pont Lamentano: & y avoient mis une forte Garniſon, qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino, qui commandoit l'Armée du Pape, arrêta ces incurſions. Il s'avança avec ſon Armée, chaſſa l'ennemi du Pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces deſordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuié des

(11) *Raynaldi, an.* 1485. §. 36. *de Comines, liv.* 7. *Ch.* 1.
(12) *Mariana, Hiſt. Hiſp. lib.* 25. *c.* 7. *Mem.*

des Florentins, & de Sforce Duc de Milan. Le Pape avoit pour lui les Venitiens & les Genois. Mais le Roi de Naples fut le premier à écouter les Propoſitions de Paix qui lui furent faites par quelques Cardinaux. Les voici telles qu'il les accepta. 1. Il s'engagea à païer au Pape 80. mille Ecus d'or, à la place de la Haquenée ou du Cheval blanc, dont Sixte IV. s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le Roiaume de Naples. 2. Il promit de traiter les Grands avec douceur. 3. Que ceux d'Aquilée auroient la Liberté de ſe ſoumettre au St. Pere, ou au Roi de Naples. 4. Que tous les Benefices du Roiaume ſeroient conferez à la volonté du Souverain Pontife, qui pourroit fournir des vivres, & donner paſſage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples. 5. Que Virginio des Urſins, qui s'étoit revolté contre le Pape, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds, & tête nuë, avec la corde au coû; & que les autres de la même Famille des Urſins ſubiroient le chatiment que ſa Sainteté voudroit leur impoſer (13). An de J.C. 1485.

Le Pape ne devoit pas ſe flatter que Ferdinand obſerveroit des conditions ſi indignes de la Majeſté Roialle: auſſi ce Prince ne voulut-il point paier le Tribut à l'Egliſe. Il ſe moqua même des Avis & des Remontrances du Pape, qui enfin prononça une Sentence d'Excommunication contre lui, & le declara privé de ſon Roiaume en faveur du Roi de France, qui prétendoit y avoir un Droit legitime (14). Le Pape, voiant ſes threſors epuiſés par les Guerres qu'il avoit excitées pour ſatisfaire ſon Ambition, il créa de nouvelles charges à l'exemple de ſon Predeceſſeur, établit des Scelleurs de Bulles en plomb, & un College de Secretaires (15). Il accorda les Decimes ſur le Clergé au Roi d'Arragon, pour continuer la Guerre contre les Maures (16). Le Pape excommunie le Roi de Naples.

Le Duc de Lancaſtre, aiant remporté une pleine Victoire ſur le Roi Richard III., prit poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre; &, pour l'aſſurer à ſa poſterité, il fit confirmer par le Pape ſon Mariage avec Elizabeth d'Yorck ſa parente au quatrieme degré. La Bulle de Confirmation eſt accompagnée d'une autre qui confirmoit la Couronne à Henri par *la Plenitude du Pouvoir Apoſtolique*, comme ſi le Pape avoit eu quelque Droit ſur ce Roiaume. Le Pontife, après l'énumeration des titres d'Henri VII. la Bataille de Boſworth, ſa naiſſance, le conſentement unanime de ſes ſujets, ſon mariage, declaroit legitimes de ſon propre mouvement les Enfans à naître de ſon Mariage avec Elizabeth d'Yorck, en vertu de la Diſpenſe ci-devant accordée; ratifioit l'Acte du Parlement ſur le Droit d'Henri, & la Succeſſion de ſa Poſterité; ſuppleant, ajoutoit-il, par l'Autorité Apoſtolique à tous les defauts qui pourroient s'y rencontrer; ordonnoit par cette même Autorité à tous les Anglois, de quelque qualité qu'ils fuſſent, d'obéïr à Henri; excommunioit tous ceux qui le troubleroient, ſans qu'ils puſſent être ab- An de J. C. 1486. Le Pape confirme le Mariage d'Henri VII. & la Succeſſion des Lancaſtres.

(13) *Raynaldi, an.* 1485. §. 42. *Onuphre & Ciaconius, in Innocent. VIII*

(14) *Mariana, Hiſt. Hiſpan. lib.* 25. *c.* 7.

(15) *Bzovius an.* 1487.

(16) *Raynaldi, an.* 1485.

An de J.C. 1486.

absous que par le St. Siege, excepté à l'article de la mort; enjoignoit sous les mêmes peines de reconnoître les Enfans qu'Henri pourroit avoir d'une seconde femme, en cas qu'Elizabeth mourut sans lui en laisser; combloit de benedictions ceux qui l'assisteroient contre ses ennemis, & leur accordoit même Indulgence pleniere de tous leurs pechez (17). On parle d'une autre Bulle, dont on ignore la veritable datte, par la quelle le Pape prie Henri VII. de soustraire les Ecclesiastiques de son Roiaume à la Jurisdiction seculiere (18).

Le Roi de Hongrie brouillé avec le Pape.

J'ai marqué ci-dessus l'Excommunication prononcée contre le Roi de Naples, qui la mepriſa; & ce fut, sans doute, à la sollicitation de ce Prince, que Mathias, Roi de Hongrie, se declara aussi contre le Pape, & appella au Sacré College des Sentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le Pape s'en plaignit à Mathias, l'exhorta d'avoir plus de deference pour les Jugemens du St. Siege; & lui manda, que s'il avoit du credit, il ne devoit l'emploïer que pour faire revenir son Beau-Pere de ses égaremens; & l'empêcher de se deshonnorer par de nouveaux crimes. Mais, bien loin que ces Remontrances produisissent quelque effet, il survint une nouvelle brouillerie entre le Roi de Hongrie & le Pape, au sujet de l'Archevêque de Colocza, que Mathias fit mettre en prison. Le Pape irrité demanda la Liberté du Prelat, & pretendoit, que s'il étoit coupable du Crime de Leze-Majesté, on devoit porter sa cause au Tribunal Apostolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un Archevêque devant un Juge Laïque (19). Tout fut inutile.

An de J.C. 1487.

Innocent VIII. étoit d'un naturel sanguinaire. On en peut juger par un Bref qu'il écrivit le 30. de Septembre à l'Evêque de Bresse & à l'Inquisiteur de Lombardie, pour les exciter à punir les Heretiques: & comme leurs Officiaux refusoient d'en venir à ces extremitez, le Pape declara qu'ils seroient excommuniez, si, aiant été requis de faire leur devoir, après six jours ils ne font pas executer les Sentences de l'Inquisition (20). Il publia même une Croisade contre les pauvres Vaudois, dont on peut voir les particularités dans l'Histoire de Mr. Leger, avec la Bulle d'Innocent VIII. dont l'Original se trouve dans la riche Bibliotheque de Cambridge (21).

Persecution contre les Vaudois.

Le Pape promet du secours au Roi de Pologne.

Casimir, Roi de Pologne, s'étoit adressé au Pape, pour lui demander du secours contre les incursions des Turcs, qui ravageoient la Lithuanie & la Russie. Le St. Pere lui promit de l'assister, & exhorta par un Bref toutes les Nations voisines de la Pologne, les Prussiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohemiens, à prendre les Armes, & à se joindre à Casimir pour l'aider à defendre la Religion; leur promettant le pardon leurs pechez, & l'esperance d'une heureuse immortalité; & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du Souverain Pontife & violeroient

(17) *Act. Publ. tom. XII. pag.* 294. & 297.

(18) *Raynaldi, an.* 1486. §. 46. *Concil. tom. XIII pag.* 1467.

(19) *Raynaldi, ubi supr.* §. 20. 38. *Bonfinius, Decad.* 4. *lib.* 5. *infin. & lib.* 6.

(20) *Raynaldi. an* 1487. §. 55.

(21) *Leger Histoire generale des Eglises Vaudoises, liv. II. Ch.* 2.

roient la Trêve faite avec la Pologne, pendant que le Roi ſeroit occupé à la Guerre contre les Turcs (22). An de J.C. 1487.

D'autre côté le Pape travailloit à retablir la Paix en Italie; &, pour donner l'exemple aux autres, il la fit avec les Venitiens, & traita avec eux une Alliance pour vingt-cinq ans. Les Venitiens étoient alors en Guerre avec Sigiſmond Duc d'Autriche. Le Pape & l'Empereur Fréderic firent la Paix entre ces deux Puiſſances. Et comme l'Empereur paroiſſoit avoir de bonnes intentions, Sa Sainteté lui accorda la permiſſion de lever des ſubſides ſur ſon Clergé pour fournir aux frais de la Guerre contre les Turcs; mais, ce Prince ne put executer les deſſeins du Pape (23). Il fait la Paix avec les Venitiens.

Bucolini, ſi connu par ſes deſordres, après s'être emparé d'Oſma, ou Oſimo, Ville de la Marche d'Ancone, avoit fait Alliance avec les Turcs pour s'y maintenir. C'eſt ce qui inquiétoit beaucoup le Pape. Il en écrivit au Grand Maître de Rhodes & le pria d'emploïer ſon zele pour unir les Princes de l'Europe, en faveur de la Cauſe Commune, en s'oppoſant au Turc. En effet, Bucolini en attendoit de grands ſecours. Il avoit promis à Bajazet, qu'en moins de ſix mois il le rendroit Maître de toute la Marche d'Ancone, s'il lui envoioit dix mille Turcs, avec leſquels il pourroit conquerir tout le reſte de l'Italie, à cauſe des Diviſions qui regnoient parmi les Princes. Innocent VIII. ne ſe contenta pas d'avoir écrit au Grand Maître de Rhodes. Il envoia le Cardinal Julien inveſtir Oſma, & lui donna pour Lieutenant General Jacques Trivulce, avec mille Cavaliers. Louis Sforce & le Cardinal Baluë lui amenerent des Troupes Auxiliaires. Mais, toutes ces précautions furent inutiles. Il fallut traiter avec Bucolini. Laurent de Medicis lui envoia pour cela l'Evêque d'Arezzo. On lui promit ſept mille écus d'or, à condition qu'il rendroit Oſma, & qu'il renonceroit à l'Alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le Traité, & ſe retira à Florence auprès de Laurent de Medicis, dont il fut très-bien reçu. Mais Sforce l'aiant fait venir à Milan, il le fit pendre (24). Crainte du Pape à l'occaſion des Turcs.

Ferdinand, Roi de Naples, après avoir invité les principaux Seigneurs de l'Etat Eccleſiaſtique à un Feſtin & à quelques parties de plaiſir, les fit tuer. Innocent VIII. qui ignoroit cette cruauté, mais qui ſçavoit qu'il étoit toujours animé contre lui & ſes amis, lui ecrivit le huitieme de Juillet de cette année, & l'avertit de rentrer dans ſon devoir, & de ne point maltraiter les ſujets de l'Egliſe Romaine. Ferdinand avoit fait jetter dans la Mer les corps de ceux qui avoient été tuez; &, pour ne point ſe rendre odieux au Peuple, & lui faire accroire que ces Seigneurs vivoient, il leur faiſoit porter tous les jours à manger, comme s'ils euſſent encore été dans la Priſon. Le Pape, ignorant & la cruauté & la diſſimulation de ce Prince, manda à l'Evêque de Ceſene ſon Internonce de menager la Liberté de ces Seigneurs, qu'il croioit avoir été livrez à la Juſtice ſeculiere, & de La Diviſion recommence entre le Roi de Naples & le Pape.

(22) *Raynaldi, an.* 1487. *Volaterran, lib.* 4. *Surita Annal, lib.* 20. *c.* 79.
(23) *Naucler, Chronic. gener* 50. *Raphaël*
(24) *Raynaldi, hoc an.*

An de J.C. 1488.

de faire cafſer tous les Actes faits contr'eux, ſous peine des Cenſures Eccleſiaſtiques. L'Internonce étoit encore chargé d'engager Ferdinand à païer le Tribut qu'il devoit à l'Egliſe. Mais, il ne reçut que des reponſes fort dures de ce Prince ; ce qui engagea le Souverain Pontife à le priver de ſon Roiaume, & à preſſer le Roi de France de venir s'en rendre Maître conformement au Droit legitime qu'il y avoit (25).

Vaudois perſecutez.

Paul Perrin, qui a ecrit l'Hiſtoire des Vaudois, marque ſous cette année la Perſecution cruelle qui leur fut faite en conſequence de la Bulle du Pape qu'on a citée ci-deſſus. Voici les termes de cet Hiſtorien: „ Albert de „ Capitaneis, Archidiacre de Cremone, envoié contr'eux par Innocent VIII. „ commença, dit-il, à implorer l'aſſiſtance du Lieutenant du Roy en Dau„ phiné, nommé Hugues de la Palu, lequel pour ceſt effet leva des trou„ pes & s'achemina aux lieux où le dit Albert lui dit qu'il y avoit des „ Vaudois, ſçavoir en la Val Loyſe: Et afin que la choſe fuſt parfaicte „ avec forme de juſtice, & pour authoriſer mieux ce que par eux ſeroit „ executé, ledit Lieutenant de Roy print en ſa Compagnie un Conſeiller „ de la Cour nommé Maiſtre Jean Rabot. Arrivés en ladite Val Loyſe, „ ils ne trouverent aucun des habitans d'icelle à qui parler: car ils s'eſto„ yent tous retirés au haut de la Montagne dans des Cavernes, y aiant porté „ leurs petits Enfants, & tout ce qu'ils avoyent de plus précieux & propre „ pour s'y alimenter. Ce Lieutenant de Roy fit appliquer quantité de „ bois à l'entrée des dites Cavernes, & y mettre le feu, tellement que la „ fumée qui les eſtouffoit, ou le feu qui les bruloit, en contraignit grand „ quantité de ſe precipiter du haut des dites Cavernes en bas ſur des Ro„ chers, où ils demeuroyent morts, briſés, & en pieces; & s'il y en avoit „ quelqu'un qui ſe remuaſt, il eſtoit promptement achevé d'eſtre tué par „ les Soldats dudit Comte de Varax, Sieur de la Palu. Ceſte Perſecution „ fut extrême; car, on trouva dans les dites Cavernes quatre cens petits „ Enfans eſtouffés en leurs berceaux, ou entre les bras de leurs Meres „ mortes. Cela a été tenu pour choſe certaine entre les Vaudois des Val„ lées circonvoiſines, qu'il mourut alors plus de trois mille perſonnes de „ la dicte Vallée, Hommes ou Femmes; & de fait, ils y furent entiere„ ment exterminés, enſorte que depuis ce tems-là que la dite Vallée fut „ peuplée de nouveaux habitans, il n'y a eu aucune famille des dits Vau„ dois qui y ait pris pied: preuve certaine que tous les habitans d'icelle „ de tout ſexe y moururent en meſme temps. Ce Lieutenant de Roy „ aiant deſtruit les dits habitans de la Val Loyſe, craignant que les Vau„ dois circonvoiſins ne ſe jettaſſent de rechef en icelle, & qu'ils n'euſſent „ la même peine un jour de les en chaſſer, donna les biens & poſſeſſions „ de la dite Vallée à ceux que bon lui ſembla; ce qui ne peut eſtre ſi toſt „ partagé, que les Vaudois de Pragela, & de Fraiſſinieres, n'euſſent pour„ veu à leur ſureté, attendans les ennemis aux paſſages & deſtroits de leurs „ Vallées; deſorte que, lorſque ledit Lieutenant de Roy ſe preſenta pour les

(25) *Surita, Annal. lib. 20. c. 66. Onuphre Panvini, in Innocent. VIII.*

„ les forces, il fut contraint de se retirer honnestement: & Albert de Ca- An de J.C. 1489.
„ pitaineis, appellé ailleurs par sa commission, subrogea un certain Moine
„ de l'Ordre de Sainct François, nommé François Ploireri, lequel com-
„ mença à informer de nouveau contre les Vaudois de Fraissiniere (26). „
Le Lecteur peut voir l'Ouvrage cité.

Le savant Continuateur de l'Abbé Fleury nous fait remarquer, que les Privileges accordez aux Aziles s'étoient tellement accrus en Angleterre, & l'Abus qu'on en faisoit étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas possible de le dissimuler plus long-tems. De quelques crimes qu'on pût être coupable, l'on étoit a couvert des poursuites de la Justice, quand on s'y étoit une fois retiré. On voioit tous les jours des Rebelles, des seditieux, des gens accablez de dettes, des scelerats chargez de toutes sortes de crimes, accourir aux Eglises, & trouver dans ces lieux consacrez à Dieu l'impunité contre ses propres Loix, & une protection assurée contre la justice qu'il a lui-même etablie. Comme il n'étoit rien de plus facile que de se mettre ainsi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre des criminels augmentoit tous les jours. Les Loix & la Religion étoient sans cesse exposées aux attentats les plus enormes (27). Inconveniens des Aziles en Angleterre.

Henri VII., voulant remedier à de si grands abus par l'Autorité du Pape, envoia un Ambassadeur extraordinaire à Rome: mais, tout ce qu'il put obtenir de sa Sainteté fut une Bulle qui contenoit les Articles suivans: 1. Que quiconque, après s'être retiré dans un Azyle, l'auroit quitté pour commettre quelque nouveau crime, ou continuer celui qui l'avoit obligé de recourir à la protection des Eglises, n'y pourroit plus être reçu, & seroit privé pour toujours du Droit d'Azyle, n'étant pas juste que les Lieux saints servent à fomenter les crimes. 2. Que les Debiteurs, qui pour eviter les poursuites de leurs Creanciers auroient eu recours aux Azyles, pourroient être saisis & seroient sujets aux formalitez ordinaires de la justice, l'intention de l'Eglise n'étant pas de favoriser les fraudes, ni de priver personne des dedommagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un Criminel de Leze-Majesté, qui aura été reçu dans un Azile, n'en pourra être tiré; mais que le Roi l'y pourra faire garder à vuë, & empêcher qu'il ne dise ou fasse quelque chose contre son service; l'equité naturelle ne permettant pas que des graces accordées par des Princes tournent à leur préjudice, ni qu'elles favorisent les perturbateurs de la tranquillité publique. Cette Bulle fut publiée & executée dans toute son etenduë; &, quoique le Clergé eut envie de s'y opposer, Henri, qui étoit en état de se faire obéïr, fit qu'on s'y accoutuma peu à peu (28). Le Pape en modifie les Privileges.

La mesintelligence augmentoit tous les jours entre le Roi de Naples, & le Pape; & les choses furent portées si loin, que le Pape fulmina cette année deux Excommunications contre le Roi Ferdinand, qu'il priva de son Roiaume, & fit publier une Croisade contre lui, comme contre un Rebelle Le Roi de Naples est excommunié de nouveau par le Pape.

(26) *Paul Perrin, Hist. des Vaudois, pag.* 129. *& suiv.*

(27) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag.* 83.

(28) *Bacon, Hist. Henrici VII.*

An de J.C. 1489.

belle à l'Egliſe, qui accumuloit crimes ſur crimes, & ſollicitoit les Princes Chrêtiens contre le Vicaire de Jeſus-Chriſt (29). Mais, d'autre côté, le St. Pere combloit de Faveurs & de Bienfatis le Roi & la Reine d'Arragon Ferdinand & Iſabelle. Il leur permit cette année de lever des ſubſides dans la Caſtille & dans le Roiaume de Leon, pour ſubvenir aux frais de la Guerre contre les Maures (30).

Differends entre la Reine de Suede & Stenon.

Il y avoit alors un Differend aſſez echauffé entre Dorothée, Reine de Suede, & Stenon Stur, Gouverneur des Roiaumes de Suede & de Norwege, au ſujet de la Fortereſſe d'Orobra. Le Pape, qui ſe mêloit de plus que des fonctions de ſa charge, s'entremit pour accorder ce Differend, & il en donna la Commiſſion à quatre Prelats. Mais, n'aiant pas réuſſi, l'affaire fut évoquée au St. Siege, & jugée en faveur de la Reine. Le Pape chargea auſſi les mêmes Prelats d'uſer de Cenſures envers Stenon, s'il n'obéïſſoit pas (31).

Le Parlement de Paris s'oppoſe aux Decimes qu'on veut impoſer ſur le Clergé.

Cette même année, le Parlement de Paris s'oppoſa aux Decimes qu'on vouloit lever ſur le Clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alleguoient pour raiſon, que le Threſor étoit epuiſé par les Guerres de Flandres & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les ſoutenir ſans un ſemblable ſecours. La Propoſition ne fut pas bien reçuë du Clergé, ni du Parlement. La Vacquerie premier Preſident, & les Conſeillers, remontrerent au Roi, que le Pape n'accordoit jamais de ſemblables Decimes, qu'il n'en eut la meilleure partie; que par-là, elles étoient abſolument inutiles à l'Egliſe; & que pour les recueillir on étoit obligé à des frais qui abſorboient ce qu'on levoit; outre que, dans cette levée, il s'y commettoit beaucoup de tromperies; qu'enfin, le Roi exigeoit de ſon Peuple de grandes ſommes d'argent, qui avec ces Decimes l'epuiſoient entierement; que les Eccleſiaſtiques ne recevoient qu'avec beaucoup de peines & fort tard les Revenus de leurs Benefices; ce qui leur cauſeroit une trop grande charge, ſi outre cela on leur impoſoit les Decimes; en un mot, que ſi les Plaintes du Clergé venoient au Parlement, on ſe croioit obligé de lui rendre juſtice. Ces Remontrances eurent leur effet, & la choſe n'étant pas allé plus loin, on laiſſa le Clergé tranquille (32).

Zizim eſt remis entre les mains du Pape.

Il y avoit long-tems, que divers Princes ſouhaitoient d'avoir en leur pouvoir l'infortuné Zizim, Frere de Bajazet, que le Grand Maître de Rhodes faiſoit garder ſur les Terres du Roi de France. Mais, le Pape l'obtint; & ce Prince fut preſenté à ſa Sainteté dans un Conſiſtoire public par l'Ambaſſadeur de France & le Grand Prieur. Le Maître des Ceremonies l'avertit de faire la Reverence à ſa Sainteté, en lui baiſant les pieds. Quelques Hiſtoriens, entr'autres Mathieu Boſſe de Verone temoin oculaire, diſent qu'on ne put jamais l'obliger à cette lacheté (33). Cependant, Sponde aſ-

ſure

(29) *Surita, Annal. lib. 20. c. 82. Vialard, in Vitâ Innoc. VIII. Bzovius, hoc anno 1489.*
(30) *Lib. Bullar. 46. pag. 39.*
(31) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag. 88.*
(32) *Jaligny, Hiſt. de Charles VIII.*
(33) *Mat. Boſſi Veron. Epiſt. 30.*

sure qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques Paroles que son Interprete expliqua (34). An de J.C. 1489.

Comme le Pontife voioit de grandes dispositions à une Guerre ouverte entre le Roi de France & l'Empereur Maximilien, & qu'il jugeoit que le gros de l'Orage tomberoit sur la Flandre, il mit toute sa Politique en usage pour l'en detourner. Ses Nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les Puissances, à qui la nécessité de leur Confederation devoit faire prendre quelque engagement. Son entremise eut tout le succès qu'il pouvoit s'en promettre (35). Et si l'on ne conclut pas une veritable Paix, on fit du moins un Traité, qui merite le nom de suspension d'aigreur & de ressentiment entre les deux Princes.

Le Pape travaille à la Paix entre le Roi de France & le Roi des Romains.

Le Pape, se voiant maître de la Personne de Zizim, feignit de vouloir en profiter pour faire la Guerre à Bajazet, qu'il vouloit, sans doute, intimider par de grands preparatifs, pour en tirer une grosse pension. Dès le commencement de cette année, il envoia des Nonces à l'Empereur, aux Rois, aux Princes, & aux Republiques, les exhortant à deputer de nouveaux Ambassadeurs à Rome, pour le 25. de Mars, jour de l'Annonciation de la Ste. Vierge, afin de prendre avec eux les mesures nécessaires à l'entreprise de la Guerre. Les Princes se rendirent aux exhortations du Souverain Pontife. On resolut avec leurs Envoyez, que chacun contribueroit selon son pouvoir en argent, armes, ou Soldats; & l'on convint de laisser au Pape une entiere Liberté de lever les Annates, les Decimes, & les autres Contributions, de publier des Indulgences, des Privileges, & une Croisade. Le Pape promit de sa part, que si l'un des trois Rois, de France, d'Espagne, ou d'Angleterre, se chargeoit de la conduite des troupes, il s'y trouveroit lui-même en Personne; que si aucun Roi n'étoit Chef, il se contenteroit de nommer des Legats, l'un pour l'Armée de Mer, l'autre pour celle de Terre; que les Italiens, les François, les Espagnols, & les Anglois, serviroient dans la premiere: les Allemands, les Bohemiens, les Hongrois, & les Polonois dans la seconde. Les Legats & les Nonces furent envoiez dans toutes les Provinces à ce sujet; mais, tous ces grands projets furent sans execution. Les Princes n'avoient garde de preferer le bien public à leurs interêts personnels; & le Souverain Pontife lui-même, si l'on en croit quelques Historiens, quelques belles apparences de zele qu'il fit paroître, étoit dans les mêmes sentimens (36). An de J.C. 1490.

Le Pape sollicite les Princes Chrêtiens à la Guerre contre le Turc.

Tandis qu'on travailloit à ces inutiles preparatifs, dont le Pape tiroit seul un grand profit, Bajazet envoia des Ambassadeurs à Rome, pour traiter avec Innocent VIII., faire Alliance avec lui, & lui promettre six-vingt mille écus d'or, pourvû qu'il voulut arrêter Zizim, & le retenir Prisonnier. Cette Ambassade fut reçuë avec beaucoup d'honneur. Tous les Cardinaux & les Officiers du Pape allerent au devant de l'Ambassadeur Turc, qui étoit chargé de l'Argent que Bajazet promettoit, avec beaucoup de pierreries & de

Le Pape traite avec Bajazet.

(34) *Spondе*, *an.* 1489. §. 2.
(35) *Vialard*, *Vit. Innoc. VIII.*
(36) *Bzovius*, *an.* 1490. *Vialard*, *Vita Innoc. VIII.*

An de J.C. 1490.

de preſens; ce qui devoit ſervir à paier trois ans de la penſion de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il paroit que le Pape accepta les Propoſitions de Bajazet, & qu'il reçut tous les ans la ſomme dont on étoit convenu pour l'entretien de Zizim (37).

Le Soudan d'Egypte demande Zizim au Pape.

D'autre côté, le Soudan d'Egypte envoia au Pape Antoine Milan, Gardien des Cordeliers de Jeruſalem, qui avoit ordre de demander Zizim, pour le faire Chef de l'Armée du Soudan, & offrir en échange quatre cens mille Ducats & la Ville de Jeruſalem, qui ſeroit ſous la Domination des Chrêtiens, à qui l'on accorderoit une entiere Liberté pour faire le voiage de la Terre-Sainte, ſans païer aucun Tribut. Il promettoit encore de remettre au Pape toutes les Conquêtes qu'on feroit ſur Bajazet, quand ce ſeroit même Conſtantinople. On ne decida rien ſur ces Propoſitions (38). Le Pape préféra l'argent comptant de Bajazet, aux eſperances incertaines que le Soudan d'Egypte vouloit lui donner.

Bajazet veut faire empoiſonner ſon Frere.

Cependant, il y a lieu de s'étonner que le Pape ait pû ſe confier à Bajazet, puiſque, quelques mois auparavant, ce Prince Infidele avoit tenté de faire empoiſonner ſon frere Zizim; voici comment il s'y étoit pris. Un certain Chriſtofle Macrin, ſurnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chaſſé de ſon emploi par les gens du Pape, s'en alla à Conſtantinople, & promit au Sultan de mettre fin à la Guerre en tuant le Pape & Zizim. Le Mufti lui procura pluſieurs conferences avec Bajazet. On le chargea d'or, de pierres precieuſes, & d'autres preſens. On lui promit le Gouvernement de l'Iſle de Negrepont, & une Flotte de deux cens Galeres, s'il pouvoit empoiſonner la Fontaine dans la quelle on puiſoit l'eau pour la boiſſon du Pape & de Zizim. On lui donna même une phiole pleine d'un poiſon très-violent. Chriſtophle promit des merveilles. Il partit de Conſtantinople, & vint à Rome, où aiant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la queſtion, dans laquelle il confeſſa le deſſein qui l'avoit amené à Rome. Sur ſon aveu, on le condamna au dernier ſupplice, & cette ſentence fut executée d'une maniere terrible. Il fut conduit par la Ville & dechiré avec des tenailles ardentes, & ſes Membres expoſés à differentes portes de Rome, pour inſpirer de la terreur aux Complices de ſon crime (39).

Le Pape continue ſes Negociations contre le Turc.

Le Pape, aiant été aſſez depourvû d'honneur pour accepter l'Alliance & l'Argent de Bajazet, auroit dû ſe piquer de generoſité, & couvrir l'infamie de ſa premiere demarche, en demeurant fidele aux Turcs. Bien loin de cela, il travailloit toujours à réunir les Princes pour leur faire la Guerre. Il s'adreſſa à Maximilien Roi des Romains, qui promit de contribuer. Il envoia auſſi Bernard Stich à Naples. Mais le Roi Ferdinand, bien loin de ſatisfaire Sa Sainteté, ne penſoit qu'à l'inquieter & à la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent, dont il avoit chaſſé les Magiſtrats qu'Innocent y avoit établis (40).

L'an-

(37) *Raynaldi, an.* 1490 §. 2. & 3.
(38) *Raynaldi ubi ſupr.* §. 4.
(39) *Raynaldi, ubi ſubr.* §. 5.
(40) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag.* 106.

An de J.C. 1491.

Suites des mêmes Negociations.

L'année suivante, le Pape toujours plein d'ardeur, au moins en apparence, pour faire la Guerre au Turc, envoia ordre au Cardinal Rainault, son Legat en Hongrie, en Pologne, en Prusse, & en Russie, d'exciter les Princes à executer la promesse qu'ils avoient faite de lever deux Armées, l'une pour faire irruption dans la Bulgarie & dans la Thrace; l'autre pour ravager les Provinces Frontieres des Etats du Sultan. Mais, tous ces beaux Projets s'en allerent en fumée. Le Pape ne cherchoit qu'à amasser de l'argent, sous le pretexte specieux de cette Guerre, qu'il n'avoit nulle envie d'executer. Il avoit deja reçu deux cens mille écus d'or pour équiper une Flotte, & on avoit imposé des Decimes sur le Clergé de France. Cela lui suffisoit. Bajazet ne fut point troublé dans l'execution de ses entreprises, & il porta tout à son aise la desolation en Hongrie (41).

Constitution du Pape pour maintenir les Libertez de l'Eglise.

Le Pape agissoit avec plus de bonne foi & plus de vigueur pour les prétensions du Siege de Rome. On y faisoit de frequens Appels, & par-là on se soustraïoit aux Juges des Lieux. Ces Appellans trouvoient souvent des Opposans de la part de leurs Adverses parties; & quelquefois même ceux qui étoient en cause, voulant éviter un jugement de Rome, faisoient ce qu'ils pouvoient pour transferer leur cause aux Juges seculiers. Le Pape crut que les uns & les autres blessoient en cela l'Autorité du St. Siege; &, pour empêcher ce qu'il appelloit un mal, il donna une Bulle le 23. de Fevrier 1491. par laquelle il excommunie les uns & les autres, & declare qu'ils ne pourront être absous que par le St. Siege, excepté à l'article de la mort, s'ils ont donné des marques de repentir. Il prononce aussi des peines contre les Notaires qui auront prêté leur Ministere à ces Personnes, & ordonne aux Evêques de faire publier incessamment cette Constitution dans leurs Dioceses (42).

Le Pape fait la Paix avec Ferdinand Roi de Naples.

Comme le Roi de France pensoit deja serieusement à porter ses armes dans le Roiaume de Naples, & faisoit pour cela ses preparatifs, la crainte qu'en eut Ferdinand le porta à se reconcilier avec le Souverain Pontife. Le Roi d'Arragon s'étant rendu Mediateur, ce Prince, & Alfonse Duc de Calabre son fils, firent leur Paix avec le Pape le 28. de Janvier de cette année; &, sur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoia à Rome son petit-fils Ferdinand Prince de Capoue, pour demander pardon à Innocent VIII. au nom de son Aieul & de son Pere, promettant de païer exactement chaque année le Tribut dû à l'Eglise Romaine, & de ne plus blesser son Autorité dans la collation des Benefices du Roiaume de Naples. Ce Prince fut reçu du Pape avec beaucoup d'honneur, & en reçut de grands temoignages de bonté. L'on trouve une Bulle de Sa Sainteté du 4. de Juin de cette année, qui assure à Alfonse la Succession au Roiaume de Naples & au Prince de Capoue son fils, en cas qu'Alfonse mourut avant Ferdinand son Pere. On y lit aussi la Formule du Serment qu'il devoit en faire au Souverain Pontife (43).

On

(41) *Vialard, Vita Innoc. VIII.*
(42) *Bullar. Innoc. VIII. Const.* 17.
(43) *Surita, tom.* 4. *lib.* 20. *cap. ult. Mariana, lib.* 26. *c.* 18. *Rainaldi, an.* 1492. §. 10.

An de J.C. 1491.

Bulles de la Cruciade accordées au Roi de Portugal.

On a vû que le Pape avoit permis au Roi d'Arragon de lever des Decimes sur le Clergé, pour faire la Guerre aux Maures. C'est ce qu'on appelloit des Bulles de la *Cruciade*. „ Les Historiens de Portugal nous apprennent, que leur Roi Jean II. en ayant obtenu une d'Innocent VIII. „ pour le secourir dans la Guerre qu'il avoit en Afrique, ce Pape la lui „ vendit bien cher, en ôtant au Roiarme la Liberté qu'il avoit de ne recevoir aucune Bulle venant de Rome, qu'elle ne fût auparavant examinée „ dans le Conseil du Roi. C'étoit une coutume des Rois de Portugal, dit „ l'Auteur de la Vie de ce Prince, qu'on vient de donner au Public, de ne „ permettre point qu'on mit en execution aucun Decret venant de Rome, „ avant que le grand Chancelier & les autres Officiers Royaux eussent examiné s'il ne contenoit rien, qui pût nuire aux Droits du Roi. Ce que „ les Papes avoient peine à souffrir, parce qu'ils croioient que cela étoit „ contraire à leur Autorité Souveraine. Innocent se servit de cette occasion, écrivant au Roi Jean; &, l'aiant prié d'ôter cette coutume qui étoit „ opposée au Droit des Souverains Pontifes, il l'obtint de lui (44). „

Mort d'Innocent VIII.

Un mois après que le Pape Innocent eut accordé la Paix au Roi de Naples, il mourut le 25. de Juillet. Depuis l'attaque d'Apoplexie qu'il avoit euë deux ans auparavant il n'avoit pû jouir d'une santé parfaite. Ne trouvant aucun soulagement à ses maux dans l'Art de la Medecine, un Juif lui prepara un breuvage composé du sang de trois jeunes garçons qui venoient d'expirer; & le Pape l'aiant sçu, il en eut une si grande horreur, qu'il donna aussi-tôt ordre d'arrêter ce Juif, & de le punir; mais celui-ci évita le chatiment par la fuite. Innocent VIII. mourut à l'age de soixante ans, avec pieté, si l'on en croit quelques Historiens (45), quoique durant sa vie il eut tenu une Conduite fort irreguliere, vendant publiquement les Benefices, & aiant des gens apostez qui les mettoient à prix. Le Continuateur de Fleury dit que ce Pape avoit été marié, avant que d'entrer dans l'Etat Ecclesiastique, & qu'il lui restoit deux Enfans de ce mariage, lorsqu'il parvint au Souverain Pontificat; un fils nommé François, qu'il maria à une des filles de Laurent de Medicis, l'une des plus belles Princesses de son tems, après l'avoir fait Comte d'Anguillare & General des Troupes de l'Eglise Romaine; & une fille nommée Theodore, qu'il combla pareillement de biens: il avança de même le reste de sa famille, & on n'a pû s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit fait pour elle des choses peu équitables (46). J'ai lû ailleurs, qu'Innocent avoit huit Fils & autant de Filles (47).

(44) *Emanuel Telles, de Reb. gestis Joan. 2. Edit. de Lisbonne*, 1659. *Richard Simon, Hist. des Rev. Eccl. pag.* 173.

(45) *Onuphre, Ciaconius, Papyre Masson, in Innoc. VIII.*

(46) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag.* 138.

(47) *Desmarets, Tableau des Papes, pag.* 147.

ALE-

An de J.C. 1491.

MAXIMILIEN I. *Empereur d'Allemagne.* **ALEXANDRE VI.** CHARLES VIII. LOUIS XII. *Rois de France.*

CCXXIII. PAPE.

Commencemens d'Alexandre VI.

DE l'aveu de tous les Hiſtoriens, le Pape dont je vais parler fut le plus ſcelerat de tous les Hommes. Il deſcendoit du côté de ſa mere de l'illuſtre Maiſon de Borgia, & il étoit neveu du Pape Calixte III, dont la ſœur Joanna Borgia avoit epouſé un nommé Godefroi Lenzolio natif de Valence. Elle eut de ce mariage cinq enfans, dont l'un nommé Roderic naquit en 1431. & fut enſuite Pape. Godefroi, voiant que ſa Famille n'étoit pas auſſi illuſtre que celle de ſa femme, changea, du conſentement de ſon Beau-Frere le Pape Calixte, le nom de Lenzolio, qu'il avoit auparavant, pour celui de Borgia, que ſes deſcendans ont toujours porté depuis (1) Il avoit acquis de grands biens dans les divers emplois qu'il poſſeda à la Cour d'Eſpagne. Son fils Roderic donna dès l'enfance des marques d'une vivacité peu commune, & fit voir un genie très-propre aux Sciences. Mais, en même tems, il paroiſſoit en lui une ſi grande diſpoſition à la Mechanceté & à la Cruauté, qu'on pouvoit fort bien prevoir dès-lors quel fruit un tel arbre pourroit produire, quand il ſeroit en état d'en porter (2). Il commença ſes etudes ſous les meilleurs Maîtres, & les continua juſqu'à ce qu'il fut parvenu à l'âge de dix-huit ans; auquel tems ſon Pere lui confia le ſoin de pluſieurs affaires importantes, dont il s'acquita avec un eſprit & une activité qu'on trouve rarement dans ceux de ſon âge. Le Droit étoit alors ce qui convenoit le plus à ſon genie. Il y fit de ſi grands progrès, & ſe diſtingua ſi fort par ſon habileté à diſcuter des cauſes epineuſes où il fut ſouvent emploié comme Avocat, que dans très peu de tems il acquit des biens conſiderables, qu'il auroit pû augmenter tous les jours, s'il n'eut pas été ſi leger & ſi inconſtant; car, quoique ſa profeſſion lui apportât des profits conſiderables, cependant, n'étant pas content de ſon état, & aſpirant à des choſes plus relevées, il fit tout d'un coup paroître une grande envie de faire quelques Campagnes, à l'imitation de ſon Pere, & de paroître dans le Monde en Homme d'Epée. Cette nouvelle profeſſion le rendit bientôt ſenſuel. Il devint amoureux d'une certaine veuve, qui avoit deux filles, & qui étoit depuis peu venue de Rome avec ſa famille. Mais, les paſſions de Roderic étoient ſi dereglées & ſi brutales, que non content de joüir de la Mere, il tâchoit encore de faire ſervir les filles à ſa cupidité, ne trouvant ſa ſatisfaction que dans les crimes les plus enormes. La Mere étant morte, il mit l'une des filles dans un Couvent, & continua ſes inceſtes avec l'autre, que quelques-uns nomment Catherine, & d'autres Roſa Vanozza. Il en eut cinq enfans, dont

(1) *Voyez l'Aptendice de Genealogia Familiæ Borgiæ art.* I. *Ciaconius, Panvinius, &c.*

(2) *Alexandre Gordon, Hiſt. d'Alexandre VI. &c.* I. *part. pag.* 4.

An de J.C. 1491.

dont l'un fut le fameux Ceſar Borgia, qui auroit ſurpaſſé les crimes de ſon Pere, ſi le Demon même eut pû les egaler. Roderic fut un Pere tendre à l'egard de ſes Enfans. Il leur donna une belle Education, & à chacun d'eux une aſſez grande portion de ſon bien, pour les faire vivre à leur aiſe. Il entretenoit Vanozza dans une Maiſon contiguë à celle où il logeoit; & il fit faire une porte de communication, afin de la voir plus librement: il conduiſit ſes Amours avec un ſi grand ſecret, qu'il ſe conſerva alors la bonne reputation qu'il s'étoit acquiſe.

Roderic entre dans les Dignitez Eccleſiaſtiques.

La Fortune ne ſe laſſoit point de combler Roderic de ſes faveurs. Pendant qu'il étoit plongé dans ſes Amours criminelles, il apprit l'Elevation de ſon Oncle au ſouverain Pontificat, ſous le nom de Callixte III. Roderic lui ecrivit une Lettre de felicitation & pleine de repect, dans laquelle il prioit ſa Sainteté de lui continuer l'honneur de ſa Protection, & lui ſouhaitoit un Pontificat long & heureux. Le Pape fit une Réponſe fort tendre à ſon Neveu, qu'il prioit de venir inceſſamment à Rome, pour y être emploié aux Affaires d'Etat. Mais, Roderic ne pouvoit ſe reſoudre à quitter ſa belle Vanozza, & ſes Enfans: outre qu'il avoit d'aſſez grands biens pour n'en pas ſouhaiter d'avantage; car, on dit qu'il jouiſſoit d'un revenu annuel de trente deux mille Ducats. Le Pape, s'apercevant des delais de ſon Neveu, ſans en connoître les cauſes, lui depêcha un Prelat, avec ordre de l'amener à Rome, & lui donna en même tems un Benefice de 12000. Ecus par an, ce qui joint à ſon propre bien le mettoit en état de faire une figure de Prince. Il ne pouvoit pourtant point ſe reſoudre à quitter ſa Concubine & ſes Enfans. Mais, après avoir deliberé avec ſa chere Vanozza, le reſultat de leur entretien fut qu'ils iroient en Italie par differens chemins, après quoi ils partirent lui pour Rome, & Vanozza & ſes Enfans pour Venize. Don Roderic alla d'abord rendre ſes reſpects au Pape, à qui il donna une grande idée de ſon merite. Et, en effet, il faut avouer, que s'il avoit de très-méchantes qualitez, il en avoit auſſi de bonnes, les unes & les autres dans un ſouverain Degré (3). Callixte demeura ſi convaincu de la grande capacité de ſon Neveu, qu'il le fit Archevêque de Valence; & le 12. Septembre 1456. il le fit Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas *in Carcere Tulliano*. Il l'eleva à la Charge de Vice-Chancelier de l'Egliſe, poſte eminent & de confiance, dont l'exercice doit ſe faire avec beaucoup de pompe & d'eclat, à quoi le Pape ajouta un revenu de 28000. ecus an. Cependant, on eut de la peine à lui perſuader d'accepter le Cardinalat; & ce ne fut que l'eſperance d'être un jour Pape, qui le determina. Dans cette nouvelle Dignité, il affecta une pieté & une humilité peu communes; &, jouant le perſonnage de l'hypocrite le plus ruſé & le plus conſommé, ſa tête étoit toujours penchée, & ſes yeux toujours baiſſez vers la terre. Il prêchoit ſans ceſſe la foi & la repentance. Il frequentoit les Egliſes, haranguoit en public, s'inſinuoit dans la bienveillance des Peuples, en leur offrant ſa protection dans toutes ſortes

(3) *Refl. Polit. de Gracian, pag.* 181. *Not.* 130.

sortes d'occasions. Il paroissoit ennemi des richesses, visitoit constamment les hopitaux, faisoit de grandes Liberalirez aux pauvres, & publioit qu'à sa mort ils seroient ses heritiers. De tels artifices le firent paroître un saint aux yeux du Monde. Il s'acquit la reputation d'un Salomon pour la sagesse, d'un Job pour la patience, d'un Moïse pour la publication de la Loi de Dieu, & enfin d'un des plus saints hommes du Monde (4). An de J.C. 1492.

Pendant qu'il s'occupoit ainsi à jetter de la poussiere aux yeux du Monde, il ecrivit une Lettre fort tendre à sa Maîtresse, par la quelle il lui marquoit en substance son Elevation au Cardinalat, & l'assuroit que par-là, il s'étoit ouvert un champ vaste pour parvenir à la Dignité suprême, voulant dire au Pontificat: il lui recommandoit sur-tout le secret, & l'exhortoit pareillement à la chasteté jusqu'à ce qu'il eut l'honneur de la voir; qu'alors, elle pouvoit être persuadée qu'il lui donneroit des marques sensibles d'un amour le plus passionné & le plus tendre. Callixte mourut sur ces entrefaites, & je ne trouve pas qu'il soit fait mention du Cardinal Roderic sous le Pontificat de Pie II. ni sous celui de Paul II. Mais il en est parlé dans l'Histoire de Sixte IV. qui lui donna l'Abbaye de Subiaco, & l'envoia en qualité de Legat auprès des Rois d'Arragon & de Portugal. Ce fut-là, qu'il retomba dans ses premiers vices; & mena une vie dissoluë & scandaleuse, s'abandonnant à la sensualité & à des intrigues avec les Dames; & ne s'occupant qu'à piller les Païs où il étoit appellé par son titre de Legat. Des richesses qu'il accumula dans l'exercice de cette charge, il en chargea une Galere qui perit avec tout son Equipage. Il est assez apparent, que ce vicienx Cardinal ne fut pas en grande consideration sous Innocent VIII. „ Quoiqu'il en soit, après que le Car- „ dinal fut de retour de Portugal à Rome, il reçut plusieurs Lettres de „ Venize de la part de Vanozza, qui lui furent remises par un certain con- „ fident; à la reception des quelles, se trouvant fort gêné sous le Ponti- „ ficat d'Innocent, & impatient de voir sa famille, il sollicita Sa Sainteté „ pour avoir permission d'aller à Venize, sous prétexte qu'il y avoit des „ affaires pressantes: mais le Pape, qui peut-être connoissoit ses desseins, „ lui refusa non seulement sa demande, mais encore lui defendit de sortir „ de Rome, sous quelque prétexte que ce fût; ce qui mortifia si fort le „ Cardinal, qu'il se determina à ne point obéïr aux ordres de sa Sainteté „ quelque chose qu'il en pût arriver; desorte qu'étant très-mecontent de „ la maniere dont le Pape agissoit envers lui, il partit le jour de St. Mi- „ chel pour Marino, où, feignant d'être indisposé, il resta plusieurs jours. „ Cependant, il ecrivit une Lettre à Vanozza, par la quelle il lui mar- „ quoit de quitter Venise, & de venir au plutôt à Rome, & qu'à son „ arrivée elle prit son logement dans quelque quartier reculé de cette „ Ville; que pour lui, il avoit resolu, nonobstant les Ordres réïte- „ rez du Pape, de rester à Marino, jusqu'à ce qu'il eut reçu sa ré- ponse. Il ecrit à Vanozza.

(4) *Gordon, Hist. d'Alex. VI. pag.* 12. 1. *part.*

An de J.C. 1492.

„ ponſe. Mais, il eſt très-naturel de croire, que la repugnance qu'il „ avoit de retourner à Rome venoit de la penible gêne que lui cauſoit la „ néceſſité d'y continuer le rôle de ſaint, que la fourberie lui avoit fait entre- „ prendre. C'étoit faire violence à ſon naturel. Cependant, il ſavoit „ très-bien, que ſans cette diſſimulation, il y avoit peu d'eſperance pour lui „ de parvenir au Souverain Pontificat (5). „ Il revint à Rome, & y aiant attiré ſa Vanozza, il continua avec elle ſon Commerce amoureux, ſous prétexte de faire amitié avec le *Comte Ferdinand de Caſtille*. C'eſt le nom que prenoit le Gentilhomme, qui paſſoit pour le Mari de la Dame, & qui n'étoit que ſon Intendant. Roderic paſſoit les nuits entre les bras de ſa Maîtreſſe, & il emploioit les jours à viſiter les Egliſes & les Hôpitaux.

Hiſtoire du Conclave après la Mort d'Innocent VIII.

Roderic vécut de la ſorte juſqu'à la Mort d'Innocent VIII. Il avoit mis dans ſes interêts les Cardinaux Sforce & Riario; & ce fut par leur moïen, qu'il parvint au Souverain Pontificat, de la maniere que je vais dire. „ Les „ rues de Rome étoient ſi remplies de filoux, d'aſſaſſins, & de Bandis, que „ les Cardinaux furent obligez de faire entrer des Compagnies entieres de „ Mouſquetaires dans leur Palais, & de pointer des Canons aux avenuës, „ pour empêcher qu'ils ne fuſſent pillez. Cette précaution les garentit „ des inſultes qui leur ſeroient arrivées infailliblement, s'ils n'y avoient „ pourvû de cette maniere. Les rues des Fauxbourgs furent fermées avec „ de groſſes poutres, derriere les quelles on poſta des Mouſquetaires, pen- „ dant que les Chevaux-Legers de la Garde faiſoient inceſſamment le tour „ du Palais (6). „ On propoſa d'abord dans le Conclave l'Evêque de Pampelune. Mais, la Faction de Roderic Borgia prit le deſſus. Sforze & Riario avoient toûjours ce Cardinal en vuë, comme le plus offrant; & Roderic, de ſon côté, pour ſe mieux aſſurer de leurs ſuffrages, fut un matin dans la Cellule de Sforce pour conclure le Marché avec eux, & avec leurs Creatures: voici quelle fût leur Convention, ſelon le Journal de Burchard (7): Que le Cardinal Orſino auroit le Palais de Roderic, avec les Châteaux de Monticelli & Sariani; qu'Aſcagne Sforze, après la Promotion de Roderic à la Papauté, lui ſuccederoit dans ſa Charge de Vice-Chancelier de l'Egliſe: que le Cardinal Colonne auroit l'Abbaie de St. Benoit, avec tous les Châteaux & le Droit de Patronage pour lui & ſa Famille à perpetuité. Il promit au Cardinal de St. Ange l'Evêché de Porto, & de lui en delivrer la Tour & tout ce qui y étoit, entr'autres choſes une cave pleine de vin. La Ville de Nepi fut promiſe au Cardinal de Parme. Il transfera à Savelli la Ville de Cita-Caſtelana, avec l'Egliſe de Ste. Marie-Majeure. On raporte qu'il donna pluſieurs milliers de Ducats à d'autres; mais, ſur-tout, qu'il conſentit de donner à un Moine blanc de Veniſe, qui depuis peu avoit été fait Cardinal, cinq mille Ducats d'Or pour ſa voix; mais, les Venitiens n'eurent pas plutôt appris cette inſigne Simonie de la part de leur Compatriote, qu'ils le priverent de tous les Benefices Eccleſiaſtiques qu'il poſſedoit dans leurs Etats

(5) *Gordon, ubi ſupr.*
(6) *Hiſt. des Conclaves, pag.* 63. & 68.
(7) *Specim. Hiſt. arcan. Alexand. VI. pag.* 3.

Etats, defendant expreſſement à qui que ce fut d'avoir aucun commerce avec lui. Il y eut pourtant cinq Cardinaux, qui ne voulurent jamais avoir la moindre part à la maniere illegitime & ſcandaleuſe dont on traitoit les affaires, & qui declarerent unanimement qu'ils deſapprouvoient ce maquignonage. Malgré cette Oppoſition, le 2. jour d'Août 1492. le Cardinal Roderic Borgia, aiant les voix de 22. Cardinaux, fut declaré Pape ſous le nom d'ALEXANDRE VI. *Suis-je donc Pape*, dit-il, *le Vicaire de Chriſt!* Sforze lui repondit: „*Oüi St. Pere*, & nous eſperons par votre Election de „ donner gloire à Dieu, repos à l'Egliſe, & joie à la Chrêtienté; vû que „ vous êtes choiſi par le Tout-Puiſſant, comme le plus digne de tous vos „ Freres. „ A quoi le nouveau Pape repondit: „ Nous eſperons que Dieu „ nous accordera ſon puiſſant ſecours, non-obſtant notre foibleſſe; ſouhaitant avec ardeur de ſuivre les Preceptes du St. Eſprit, & de publier avec „ intrepidité ſes Saintes Loix, qui ſont deja ratifiées dans le Ciel. Quoique le fardeau dont nous ſommes chargé ſoit peſant, cependant nous eſperons que Dieu nous accordera le même ſecours qu'il accorda autrefois „ à St. Pierre, quand il lui mit les Clefs des Cieux entre les mains, & qu'il „ lui confia le Gouvernement de l'Egliſe; ce qui eſt une trop grande charge pour un mortel ſans un ſecours celeſte, mais Dieu lui promit que ſon „ Eſprit le dirigeroit. Nous ne doutons pas non plus que vous n'aiez tous „ cette Sainte Obéïſſance qui eſt dué au Chef de l'Egliſe, en imitation de „ celle que le Troupeau de Chriſt étoit obligé d'avoir pour le Prince des „ Apôtres. „ D'abord, Alexandre ſe revêtit des Habits Pontificaux, avec une précipitation extraordinaire; & le Cardinal de Medicis dit à Lorenzo Cibo ces mots à l'oreille: *Monſeigneur, nous nous ſommes livrez à la gueule du Loup le plus vorace qui ait peut-être été jamais dans le Monde, & qui nous devorera infailliblement, ſi nous ne le prevenons par la fuite* (8). An de J.C. 1492.

Cependant, les Romains, qui ne connoiſſoient pas aſſez les mœurs du Pape, temoignoient une grande joye de ſon Election. Les ruës par où il paſſoit pour aller à St. Jean de Latran étoient tapiſſées, & il y avoit des Arcs de triomphe en pluſieurs endroits (9). D'autre côté, tous les Princes Chrêtiens lui temoignerent par des Ambaſſades ſolemnelles la joie qu'ils reſſentoient de ſon Exaltation; tant on avoit bonne opinion de cet hypocrite. Il n'y eut que Ferdinand Roi de Naples, Prince d'une grande experience, qui verſa des larmes à la nouvelle de ſon Election, prévoiant dès-lors tout ce qu'on devoit appréhender pour l'avenir (10). Rejouiſſances au ſujet de l'Election d'Alexandre.

Un homme poſſedé par une grande cupidité ne ſe gouverne plus par les lumieres de la Raiſon. Il ne la connoit plus. La paſſion armée & toute puiſſante ne peut être retenuë pas le frein de la honte, ou de la pudeur, ni par les remords de la conſcience. Ainſi Alexandre, ſe voiant Pape, ne fit plus myſtere de ſes Amours, qu'il avoit cachées juſqu'alors avec tant de ſoin, que perſonne n'en avoit eu le moindre ſoupçon. Il recommença de nou- Mœurs d'Alexandre VI.

(8) *Gordon, ubi ſupr pag.* 34.
(9) *Bern. Corius, part.* 7.
(10) *Mariana, lib.* 26. *c.* 2. *Guichardin, Hiſt. lib.* 12.

An de J. C. 1492.

nouveau à lâcher la bride à ſes paſſions ; la vanité, l'ambition, les plaiſirs ſenſuels, & ſur-tout le deſir immoderé d'agrandir ſa famille (11). Ses mœurs, ſelon Guicciardin, étoient très-malhonnêtes. Il n'y avoit en lui, ni foi, ni ſincerité, ni Religion. Il étoit dominé par une avarice inſatiable, une ambition effrénée, une cruauté plus que barbare, un grande paſſion pour avancer ſes batards (12). Paul Langius dit de lui, que ſous ſon Pontificat, Rome, l'Azile des Peuples, devint une Boucherie & un Marché public où toutes les choſes ſacrées & profanes étoient venales (13). Nous verrons dans ſon Hiſtoire des preuves indubitables de vices, & de crimes plus effroiables, que l'Enfer n'en peut produire.

An de J.C. 1493.

Etat de l'Italie.

Dès lors, Charles VIII. formoit le vaſte Projet de la Conquête du Roiaume de Naples ; & le Roi Ferdinand, pour s'y maintenir, fit ligue avec les Florentins contre Ludovic Sforze, Duc de Milan. Mais celui-ci, aiant decouvert le ſecret, tacha d'animer le nouveau Pape contre le Roi de Naples & les Florentins. Il propoſa au St. Pere, & à la Republique de Veniſe, une Alliance defenſive ; mais le Pape, qui avoit toûjours en vuë l'Elevation de ſes Enfans, qu'il appelloit ordinairement ſes neveux, quoiqu'il donnât à entendre à tout le monde qu'ils étoient ſes fils, refuſa d'abord cette propoſition, ſous prétexte du deſir qu'il avoit d'entretenir la Paix : aiant formé le plan de marier ſon Fils cadet avec la Fille naturelle d'Alfonſe, & d'obtenir, par voie de Douaire, quelque riche Terre dans le Roiaume de Naples ; mais il eut de la part d'Alfonſe, Duc de Calabre, qui deteſtoit la vanité & l'ambition du Pape, une eſpece de refus auquel il ne s'attendoit pas. Sa Sainteté, regardant ce refus comme un très-grand affront, reſolut de nouveau d'embraſſer les meſures que Ludovic Sforze avoit priſes : ainſi, quoique la Republique de Veniſe eut d'abord paru éloignée d'entrer en aucune alliance avec le Pape, aiant tous les jours de nouvelles preuves de ſon inconſtance & de ſon ambition demeſurée ; cependant, par l'adreſſe, & par les inſtances réïterées de Ludovic, la Ligue fut concluë cette année 1493. entre le Pape, la Republique de Veniſe, & Jean Galeaſſe Duc de Milan, au nom du quel tout ſe faiſoit dans ce Duché. Le Duc de Calabre, & Pierre de Medicis, allarmez de cette Union, écouterent plus volontiers la Propoſition que leur firent Fabricio & Proſpero Colonna, qui, avec le Cardinal de St. Pierre aux Liens, offroient, s'ils étoient joints par la Faction des Urſins, & ſecourus par le Parti des Guelfes, d'aller attaquer Rome & s'en mettre en poſſeſſion ; aux conditions toutesfois, que le Duc de Calabre mettroit en trois jours ſes forces en état de venir à leur ſecours. Mais, le Roi de Naples fut entierement contraire à ce deſſein, & reſolut même de s'accomoder avec le Pape, à quelque prix que ce fut (14).

Le Roi de France ſe prepare à la Conquête du Roiaume de Naples.

Cependant, Ludovic Sforze ne fut pas long-tems à s'apercevoir que la Ligue qu'il venoit de conclure avec les Venitiens ne pouvoit lui être d'aucune utilité, à cauſe des interêts oppoſés des Parties contractantes, & de la

(11) *Guicciardin, lib. 1. pag. 3. Edit. de Veniſe* 1580.
(12) *Ubi ſupr.*
(13) *Langius, Cytiz. Chron.*
(14) *Guicciardin, lib. 1. pag. 5. 6.*

la mauvaise-foi du Pape. Pour remedier aux dangers qu'il prevoioit, il appella le Roi de France à son secours. Ce Monarque fit d'abord de grands preparatifs pour la Conquête du Roiaume de Naples; &, pour endormir le Roi Ferdinand, il publioit que ses Armes étoient destinées contre les Turcs. Les plus sages du Conseil de Charles VIII. s'opposoient à cette Expedition; mais, le Roi, animé du desir de la gloire, conclut secretement son Traité avec les Ambassadeurs de Ludovic Storze (15). Le Roi de Naples ne put douter, que tous ces preparatifs tendoient à sa ruine; &, pour se maintenir, il fit proposer au Pape une Alliance defensive pour la conservation reciproque de leurs Etats, avec des Conditions très-avantageuses à Sa Sainteté. Le Pape, qui s'apercevoit du danger, & qui trouvoit dans les Propositions de Ferdinand l'Accomplissement de ses vuës pour l'Elevation de sa Famille, accepta ces offres avec beaucoup de plaisir. Mais, Ferdinand mourut peu de tems après, & Alfonse son Fils & son Successeur s'unit avec le Pape contre les François (16). An de J.C. 1493.

Alexandre s'occupoit en même tems de beaucoup d'autres affaires: il travailloit à réunir les Hongrois, & à ramener les Hussites à l'Eglise. Il promettoit de grandes Indulgences à ceux qui prendroient les Armes contre le Turc (17). Il chargea l'Evêque d'Avila de faire reparer les anciennes Eglises du Roiaume de Grenade, & d'y établir quatre Cathedrales (18). Il donna au Roi Ferdinand d'Arragon, & à la Reine Isabelle, les Païs decouverts par Christophle Colomb (19). Il fit enfin une Promotion de douze Cardinaux, & il approuva l'Ordre des Minimes. Quelques Actions du Pape.

Alfonse ne fut pas plutôt monté sur le Thrône de Naples, qu'il envoia des Ambassadeurs à Rome, avec toute la pompe & la magnificence imaginables. Ils étoient chargez de quantité de presens d'un grand prix pour le Pape & pour son Fils le Cardinal Valentin; mais, leur principale affaire étoit d'obtenir l'Investiture du Roiaume de Naples pour Alfonse & un Legat Apostolique pour assister à la solemnité de son Couronnement, & sur-tout de persuader à Sa Sainteté de demeurer ferme dans l'Alliance concluë entr'eux vers la fin du Regne de Ferdinand: car, dès ce tems-là même on avoit douté de la constance du Pape, parce que, dans cette Alliance, il auroit bien pû exiger de Ferdinand de plus grands avantages, puisque Ferdinand se trouvoit avoir plus besoin de son secours qu'auparavant, & qu'en le menaçant d'abandonner ses interêts, il auroit pû le porter plus promptement à persuader au Cardinal de la Rouere de retourner à Rome. Ce Cardinal, aiant l'année précedente soupçonné que Sa Sainteté avoit resolu de le faire mourir & de s'emparer de ses effets, pour enrichir Valentin & ses autres fils des depouilles de sa Famille, s'étoit sagement retiré à Ostie, où, comme Sous-Doyen du Sacré College, il jouissoit du titre d'Evêque de An de J.C. 1494. Traité du Pape avec Alfonse Roi de Naples.

(15) *Guicciardin, ubi supr.*
(16) *Tom. Tomasi, Vie du Duc de Valentinois, pag.* 47.
(17) *Bonfinius, Decad.* 5. *l.* 3. *Naucler, gener.* 50. *Cromer, lib.* 3. *Raynaldi, an.* 1493. §. 6.
(18) *Bullar. lib.* 4. *p.* 230.
(19) *Ubi supr. pag.* 42.

Au de J.C. 1494.

de cet Endroit. Mais, comme le Roi de France acceleroit ſa marche vers l'Italie, le Pape trouva qu'il étoit plus de ſon interêt de perſiſter dans ſes premieres reſolutions: deſorte qu'il fit non ſeulement une Alliance defenſive avec Alfonſe, mais il voulut même qu'on en publiât les Articles, dont voici la teneur: Que le Pape, & le Roi de Naples, feroient une Alliance entr'eux pour la defenſe de leurs Etats, & qu'ils aſſigneroient un certain nombre de troupes pour ſe ſecourir mutuellement, quand l'un ou l'autre ſeroit attaqué: que Sa Sainteté donneroit à Alfonſe l'Inveſtiture du Roiaume de Naples, & diminueroit le Tribut qu'on paioit ordinairement en cette occaſion; que le Pape envoieroit à Naples un Legat Apoſtolique, pour aſſiſter au Couronnement d'Alfonſe; & qu'enfin il éleveroit au Cardinalat Don Ludovic d'Arragon, Neveu du Roi. Alfonſe promit de ſon côté de païer d'abord 30000. Ducats à Sa Sainteté. Ils conclurent outre cela de faire le Mariage de Dona Sancia, fille d'Alfonſe avec Giuffre, le plus jeune fils du Pape; & que le Roi, en donnant à Giuffre le titre de Prince de Squillace, & de Comte Cariati, lui donneroit auſſi un revenu de 10000. Ducats par an, & lui paieroit trois cens hommes d'armes, pour la garde de ſa perſonne: de plus, qu'il donneroit à Giuffre le Protonotariat de Naples, qui eſt une des ſept grandes Charges de ce Roiaume. Alfonſe fut encore obligé de donner au Duc de Gandie, fils ainé du Pape, un bien de 10000. Ducats de rente, & de promettre de le revêtir d'une autre des grandes Charges du Roiaume, à la premiere vacance, & d'un Commandement conſiderable dans ſon Armée; pareillement de pourvoir le Cardinal Valentin des meilleurs Benefices vacans dans le Roiaume de Naples: enfin, Alfonſe s'engagea de faire tous ſes efforts pour porter le Cardinal de la Rouere à retourner à Rome, & en cas de refus de la part dudit Cardinal, que lui Alfonſe ſe joindroit avec Sa Sainteté, pour ſe rendre Maître du Chateau d'Oſtie; ce qu'il eut bientôt occaſion d'executer (20).

Caractere de Lucrece Borgia.

Le mariage de Don Giuffre, & de Dona Sancia, aiant été beni à Naples par le Cardinal de Monreale, les deux nouveaux mariez s'acheminerent vers Rome, où le Pape ſouhaitoit de les voir. Alexandre, toujours attentif à ce qui pouvoit flatter ſa vanité, fit entendre à ſes Courtiſans, qu'il ſeroit bien aiſe qu'on reçut ſon fils & ſa bru avec toute ſorte d'honneur & de reſpect. Valentin ne manqua pas d'augmenter ce faſte, ſoit par des invitations, ſoit par les ordres qu'il envoia par les Courriers du Pape dans tous les endroits de l'Etat Eccleſiaſtique, où Giuffre & ſon Epouſe devoient paſſer. Lucrece, fille ainée du Pape, qui étoit mariée avec Jean Sforze, Seigneur de Peſario, voulant contribuer autant que les autres à la magnificence de cette Fête, invita les Dames Romaines à venir en augmenter l'eclat par leur preſence. Lucrece étoit la grande favorite de ſon Pere, & la plus debordée de toutes les femmes, puiſqu'elle tomboit dans l'inceſte avec

(20) *Tom. Tomaſi, pag.* 49. *Guicciardin. lib .*1. *pag.* 15.

avec ſes Freres & avec ſon Pere, comme il paroit par ce Diſtique de Pontanus: An de J.C. 1494.

Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, ſed re
Thaïs: Alexandri filia, nupta, nurus (21).

Elle ſe diſpenſoit des bienſeances avec ſi peu de menagement, qu'on pouvoit bien s'imaginer qu'elle étoit fort impudique, & il eſt ſur qu'elle avoit dans Rome une autorité fort propre à ſcandaliſer les gens. Elle avoit d'ailleurs beaucoup d'eſprit & d'erudition, & étoit capable des grandes affaires. Voici un morceau d'une Lettre addreſſée par un Anonime à Silvius Savello, & dattée du camp des Eſpagnols ſous Tarente. C'eſt un temoignage authentique de l'Impudence de Lucrece Borgia. „ Qui eſt-„ ce de grace, qui n'auroit pas horreur de faire le recit de tant & de ſi „ horribles Impuretés, qui ſe commettent dans la Maiſon d'Alexandre VI. „ à la vuë de tout le monde, au mepris de Dieu, & ſans aucune honte „ des hommes: combien d'adulteres, de violemens, combien d'inceſtes, „ combien d'Impuretés des enfans & des filles, combien de femmes de „ mauvaiſe vie, ou pour mieux dire de putains, voit-on courir dans le Pa-„ lais de St. Pierre? Combien de troupeaux de Lions, combien d'aſſem-„ blées impudiques dont l'inſolence & l'effronterie vont à un tel point, „ que les Bordels & les Lieux plus infames ſont par-tout plus modeſtes & „ plus retenus? On a vû le premier jour de Novembre, qui eſt la Fête de „ tous les Saints, que cinquante Putains de la Ville ont été invitées au „ Palais, les Ceremonies étant faites, & qu'elles y ont donné un ſpecta-„ cle extrémement honteux & vilain, & même tout-à-fait deteſtable; juſ-„ ques-là même qu'on expoſa en public les jours enſuite une Jument, „ en preſence du Pape & de ſes Enfans, afin que les Etalons, animés d'une „ ardeur venerienne, devinſſent furieux les uns contre les autres, comme „ ſi on eut eu beſoin de tels exemples pour mal faire (22).„ Pour l'Auto-rité de Lucrece, elle étoit ſans bornes. Le Pape „ la combloit, ſelon ſes „ deſirs, de richeſſes, lui accordoit toutes les graces qu'elle vouloit, „ luy donnoit même le maniment des affaires; & ce qui eſt encore bien „ plus, elle avoit tousjours l'entrée du Palais ouverte, eſtant de nuit & „ de jour en converſation avec le Pape ſi publiquement, & avec tant d'o-„ ſtentation, qu'on le voioit en quelque tems que ce fut: que ſi ſa Sainteté „ ſortoit de Rome, ce qui arrivoit aſſez ſouvent, depuis la depouille des Ba-„ rons Romains, elle la ſubſtituoit, non ſeulement pour loger dans ſon appar-„ tement & dans ſon Palais (parce que le Duc la ſuivoit toujours „ dans ſes voiages) mais même à la Surintendance du Gouvernement, „ à l'ouverture des Lettres, à l'expedition des affaires, avec le pou-„ voir d'appeller auprès d'elle les Cardinaux, afin de les conſulter ſur les

(21) *Apud Joh. Zuinger, de Feſto Corp. Chriſti, pag.* 136.

(22) *Thomaſi, Hiſt. Duc Duc. Valent. pag.* 382. *Specimen Hiſt. Arcana, Alex. VI. pag.* 77. 78.

An de J. C. 1494.

„ les choſes de grande importance, comme elle fit bien ſouvent par vani-
„ té (23). „

Reception que le Pape fit à Don Giuffre, & à Dona Sancia.

Enfin, Don Giuffre & ſon Epouſe arriverent à Rome. J'emprunterai encore de Thomaſi les particularités de la reception qui leur fut faite: „ Lucrece Borgia. . . , dit-il, la quelle eſtant extrémement cherie du „ S. Pere, avoit une telle authorité & ſe voioit elevée à un ſi haut degré de „ grandeur, qu'on n'en avoit jamais veu de pareille dans la Cour des Pa-„ pes, ne fut pas, ni moins ſplendide, ni moins ambitieuſe, ni moins ar-„ dente que ſon frere, à rendre cette entrée ſolemnelle, pour ce qui eſtoit „ d'inviter les Dames: ſi bien que les Epouſés furent reçus avec beaucoup „ plus de magnificence qu'on n'eſperoit; parce que les ſouſmiſſions de „ ceux qui obéïſſoient eſtoient plus grandes que la ſuperbe de ceux qui „ commandoient; & on vid meſme que le Pape, qui avoit eſté le premier „ autheur de cette pompe, voulut enfin la terminer par ſes propres hon-„ neurs: car, il receut les nouveaux mariez d'une telle façon, qu'on eut „ dit que c'eſtoit un Conſiſtoire public, ſoit qu'on conſiderât la qualité „ de la Salle, la forme de ſon Throſne, le grand nombre de Cardinaux & „ de Seigneurs qui s'y eſtoient rencontrés; ou bien qu'on eut creu à la „ verité, voyant des principales Dames de la Cour dans cette Aſſemblée „ des cuiſſins préparés auprès de ſa Saincteté pour Madame Sancia & Ma-„ dame Lucrece, & par les agreables entretieus qu'il y eut pendant quel-„ ques heures, que c'étoit plutôt une des indignes Aſſemblées du dernier „ Roi des Aſſyriens, que le Conſiſtoire d'un Pontife Romain, qui doit „ faire paroiſtre ſa Sainteté aux yeux de tout le Monde, puis qu'il en „ porte le nom. Que ſi la veille de la Pentecôte ſe paſſa dans une ſi di-„ gne fonction, les Ceremonies qu'on garda le lendemain, pour celebrer „ la venuë du St. Eſprit, ne furent pas moindres (24). „ Burchard en a conſervé la Memoire dans ſon Journal. Voici les termes negligés, mais ſinceres, de cet Ecrivain: *Venit Papa in Baſilicam Apoſtolorum. Steterunt apud eum ſuper Pulpitum marmoreum, in quo Canonici S. Petri Epiſtolam & Evangelium decantare conſueverunt, Sancia & Lucretia filia, cum multis aliis mulieribus, totum ipſum Pulpitum & terram circum circà occupantibus, cum magno dedecore, ignominia, & ſcandalo populi* (25).

Le Pape propoſe une Alliance à Bajazet contre Charles VIII.

Pendant qu'on emploioit ainſi le tems à Rome & à Naples, dans le Faſte & dans le Luxe, ſans reflechir ſur le danger qui les menaçoit, les François ſe preparoient ſans relache à allumer le feu qui devoit conſumer l'Italie. Le Pape envoia à Veniſe l'Evêque de Calahorra, pour preſſer le Senat d'entrer dans la Ligue contre les François; &, en cas qu'il n'y pût réuſſir, engager du moins la Republique à cortraindre Ludovic de renoncer à l'Alliance de Charles VIII, en le menaçant de la Guerre, s'il le refuſoit. Mais, ces deux Propoſitions furent egalement rejettées; ce qui deconcerta fort & le St. Pere & Alfonſe. L'expedient, qu'ils trouverent pour arrêter les François, fut

(23) *Thomaſi, ubi ſupr. pag.* 358. *Voyez les Diarium de Burchard, pag.* 75.

(24) *Idem, ibid. pag.* 54.

(25) *Ubi ſupr.*

fut d'avoir recours à Bajazet, Empereur des Turcs. Le Pape avoit chargé son Agent de repreſenter au Sultan le danger dont ce Roiaume étoit menacé, par une puiſſance à la quelle l'Italie ſeule ne pouvoit reſiſter; & que le Pape ne deſiroit que le repos du Turc, en conſideration de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux; & qu'il étoit de l'interêt du grand Seigneur d'arrêter dans l'Italie, le plus long-tems qu'il lui ſeroit poſſible, les Armes d'un ſi dangereux ennemi (26). An de J.C. 1494.

Reponſe de Bajazet au Pape.

Bajazet ecrivit en conſequence pluſieurs Lettres au Pape, dattées de Conſtantinople les 15. & 18. de Septembre. Dans une de ces Lettres, il lui mande, qu'il à reçu ſon Envoié avec beaucoup de plaiſir, & qu'il peut ajouter foi à tout ce qu'il lui dira de ſa part. Dans une autre, il lui parle d'un Archevêque, qu'il le prie de faire Cardinal à ſa recommendation; c'étoit Nicolas Cibo, Archevêque d'Arles, deſigné Cardinal par le Pape Innocent VIII. Il tâche de lui perſuader de faire mourir ſon frere Zizim, qu'il avoit en ſon pouvoir, lui promettant pour recompenſe trois cens mille Ducats, & une amitié conſtante pendant toute ſa vie. Quelques Auteurs ont ajouté, que Bajazet s'étoit obligé à fournir au Pape & au Roi de Naples ſix mille Cavaliers de vieilles troupes, & autant de fantaſſins; & que le Traité fut ſi ſecret de la part du Souverain Pontife, que l'on ne le ſçut que long-tems après (27). En même tems, le Pape s'adreſſa à Ferdinand & à Iſabelle, Rois de Caſtille & d'Arragon; mais, il n'en obtint aucun ſecours. Il fit faire auſſi des Remontrances à Charles VIII. pour le detourner de ſes deſſeins; mais, ce Monarque n'y eut aucun egard (28); & ce fut en vain que le Pape repandit des Brefs, pour l'obliger à retourner en France, le menaçant des Cenſures Eccleſiaſtiques, s'il ne ceſſoit tout Acte d'Hoſtilité (29).

Le Roi de France en Italie.

Le Roi Charles ne fut pas plutôt retabli de la petite Verole, qu'il entra en Italie avec une puiſſante Armée, à la perſuaſion du Cardinal Julien de la Rouere, qui, par ſes inſtances, fit renaître à ſa Majeſté le deſſein de perſiſter dans ſes premieres reſolutions (30). Les progrès qu'il fit dans la Lombardie donnerent de grandes inquietudes au Pape, & à ſon fils Valentin, qui commencerent à craindre pour eux-mêmes, & à ſonger de quelle maniere ils pourroient mieux parer le coup dont ils étoient menacez. Ils envoierent des Ambaſſadeurs au Roi, pour traiter avec lui; mais, cette Negociation n'aiant pas eu le ſuccès qu'on en attendoit, le Pape & ſes Adherens ſe determinerent à lever autant de troupes qu'ils pourroient, pour s'oppoſer aux deſſeins de Charles (31).

Le Roi de France menace le Pape d'un Concile.

Cependant, le Roi de France avançoit toujours du côté de Rome; & le Pape, aiant fait arrêter les Ambaſſadeurs François, Charles fit parler au Pon-

(26) *Mem. de Commines, Nouv. Edit. tom. 5. pag. 469.*

(27) *Commines, ubi ſupr. pag. 474. Daniel, Hiſt. de France, tom. 5. pag. 91. V. Wicfort, l'Ambaſſ. Liv. I. pag. 143.*

(28) *Commines, Mem. Liv. 7. ch. 5. Raynaldi, an. 1494. §. 16. Surita, tom. 5. lib. 1. cap. 30.*

(29) *Guicciardin, lib. 1.*

(30) *Gordon, Hiſt. d'Alex. VI. 1. part. pag. 72. 73.*

(31) *Thomaſi, pag. 67. 68.*

An de J.C. 1494. Pontife en termes très-fiers, pour lui faire ſentir ſa faute. Mr. de Wicquefort en parle ainſi: „ Il ne ſe peut rien voir de plus fort, que ce que „ Charles VIII. Roi de France fit dire à Alexandre VI, à qui il fit auſſi „ demander l'Inveſtiture du Roiaume de Naples. Son Ambaſſadeur lui „ dit: Que le Pape devoit conſiderer, que le Roi s'étant allié avec le „ Roi des Romains, il ſeroit toujours en ſon pouvoir de le depouiller de „ la Dignité Papale, non-ſeulement par les Armes, mais auſſi par la Raiſon & par la Juſtice, en convoquant un Concile General. Qu'on pouvoit verifier par de bonnes preuves, qu'il avoit été elû par Simonie: „ qu'il étoit profane en ſa vie & ſes mœurs, que le bruit couroit qu'il „ étoit Complice de pluſieurs meurtres, & qu'on lui pouvoit prouver „ qu'il etoit heretique. Le Pape, qui meritoit bien ce reproche, & quelque choſe de plus, ne s'en reſſentit point contre l'Ambaſſadeur, parce „ que le Roi venoit avec une puiſſante armée en Italie; mais, il trouva „ bientôt l'occaſion de ſe venger du Roi même, en lui faiſant perdre le „ Roiaume de Naples (32). „

Rodomontades du Pape, qui veut armer l'Empereur contre la France.

Le Pape temoignoit pourtant un grand courage dans l'extremité où il étoit reduit. Les Ambaſſadeurs de France, qui lui propoſoient un Accomodement, ne reçurent de ſa part que des refus, & cela même en des termes fort hardis & fort injurieux; leur ordonnant de dire au Roi, qu'il étoit reſolu de n'accorder à l'Armée de France, ni proviſion, ni paſſage dans les terres de l'Egliſe; prétendant qu'ils n'étoient venus pour aucune autre fin, que pour troubler le repos de l'Italie. La reponſe de Valentin ne fut pas moins offenſante. Les Borgia s'imaginoient que la grandeur de leur Maiſon devoit quelque jour être detruite par les François; c'eſt la veritable raiſon pour la quelle les Borgia leur étoient ſi fort oppoſés. Ils auroient ſouhaité que tous les Princes de la Chrêtienté ſe fuſſent liguez contre les François: ils faiſoient tous leurs efforts pour les y porter, par le moien des Ambaſſadeurs que ces Princes avoient à Rome, & s'appliquerent particulierement au Prince d'Anhalt, Ambaſſadeur de l'Empereur. Le Pape le fit un jour venir à une Audience particuliere, en preſence du Miniſtre du Roi de Naples, & de Lopez ſon Dataire. Là, ſa Sainteté peignit le Roi de France avec des couleurs affreuſes, aſſurant que ce Prince n'agiſſoit pas ſeulement au préjudice du St. Siege, mais qu'il avoit encore formé de perfides deſſeins contre l'Empire; aiant une ambition demeſurée d'imiter Charlemagne; & ne pouvant ſe contenter de rien moins, que de mettre la Couronne Imperiale ſur la tête des Rois de France. Il ajouta que pour lui, il étoit reſolu, *quand même il auroit une epée nuë à la gorge*, de faire tous ſes efforts, pour s'oppoſer à des projets ſi injuſtes & ſi ambitieux; & qu'il eſperoit que l'Ambaſſadeur ne manqueroit pas de donner avis à l'Empereur Maximilien des deſſeins de Charles, afin que ſa Majeſté Imperiale pût, comme Chef Protecteur de l'Egliſe, ſe joindre avec les autres Princes Chrêtiens, non ſeulement pour la de-

(32) *Wicquefort, l'Ambaſſad. & ſes Fonct. Liv. II. pag.* 106. 107.

defendre, mais auſſi pour conſerver les droits de l'Empire & la Liberté de toute l'Italie. L'Ambaſſadeur promit de faire ſavoir à ſa Cour tout ce que le Pape lui avoit communiqué ; cependant, ce Miniſtre & pluſieurs autres furent enſuite pleinement convaincus, que les Déclamations du Pape n'avoient pas plus de fondement, que ſon courage avoit de conſtance (33). An de J.C. 1494.

Entrée de Charles VIII. à Rome. Narré de Brantome.

En effet, l'Armée de France ne fut pas plutot arrivée ſur les confins de l'Etat Eccleſiaſtique, qu'Alexandre commença à douter du parti qu'il avoit à prendre. Et quand le Roi fut au Portes de Rome, Alexandre perdit entierement courage. „ Le 31. Decembre, dit Burchard, le Mai„ ſtre des Ceremonies fuſt pas ordre du Pape au devant du Roi de Fran„ ce, pour luy dire les ordres accoutumés, & qu'il avoit charge de faire „ ce qu'il ordonneroit : avecq luy eſtoit le Secretaire du Pape, le Doyen „ de la Rote, & quelques Citoyens Romains : & trouverent le Roi *citrà* „ *Galeram*. Ils ne deſcendirent point de cheval, le temps eſtant fort plu„ vieux, & les chemins fort ſales : les ſusnommez parlerent au Roy & „ luy expoſerent ce qu'ils avoient charge de dire de la part du Pape, le „ Roy leur dit, qu'il avoit deſir de venir à Rome, ſans hoſt (34) (ſans „ armée). „ Mais, il y fit une Entrée triomphante. Il faut entendre Brantome ſur cette entrepriſe de Charles VIII. „ Il entrepriſt, dit-il, le „ voyage & la conqueſte de Naples, contre le Conſeil pourtant de tous „ ſes grands Capitaines, & l'opinion d'aucuns de ſes Etats, voire ſans ar„ gent, qui pis eſt, eſtant le nerf de la Guerre. Il parttit de ſon Roiau„ me, & n'aiant pas fait la moitié de ſon chemin l'argent luy faut, dont „ il fut contraint d'emprunter les Bagues de Madame la Ducheſſe de Savo„ ye & de Madame la Marquiſe de Montferrat, toutes deux très-bonnes „ Françoiſes, royales & charitables, qu'il engagea très-bien, & par ainſi „ pourſuivit ſon chemin d'une audace très-aſſurée, epouvantant toute „ l'Italie d'un ſeul ſentiment de ſa venuë : envoye des Mareſchaux des Lo„ gis & Fourriers devant, la craye à la main, marquer les Logis comme il „ leur plait, ſans aucune recontre, ni reſiſtance de porte fermée, chacun „ luy fait place. Le Pape s'enhardit certainement de luy faire barriere „ de ſes fulminations & excommunications ; mais, il paſſe outre, & marche „ droit vers Rome, luy faiſant reponſe gentiment, que dès long-tems il „ avoit fait un voeu (hé quelle gentille invention & feintiſe de voeu) à „ Monſieur St. Pierre de Rome, & que néceſſairement il falloit qu'il „ l'accompliſt au peril de ſa vie. Le voilà donc entré dans Rome, bravant „ & triomphant, luy meſme armé de toutes piéces, la lance ſur la cuiſſe, „ comme s'il eut voulu aller à la charge ; ce qui eſtoit beau, & donner „ à entendre, s'il y a rien qui branle, me voici preſt avec mes armes & mes „ gens pour charger & foudroïer tout : ſi bien que cette façon d'entrée ne „ ſentoit nullement ſa pompe ny bravement, mais un vray tremblement ou fou-

(33) *Tomaſi, pag.* 70.

(34) *Specimen Hiſt. Arcana Alex. VI. p.* 13.

An de J.C. 1494. „ foudre de Guerre. Ainſi donc, marchant en ce bel & furieux Ordre de „ bataille, trompettes ſonnantes, & tombours battans, entre & loge par „ mains de ſes fourriers là où il lui plait, fait aſſeoir ſon corps de garde, „ & poſe ſes ſentinelles par les Places & Quartiers de la noble Ville, avec „ force Rondes & Patrouilles, planter ſes Juſtices, Potences, & Eſtrapades „ en cinq ou ſix endroits, ſes Bandons faits en ſon nom, ſes Edicts & „ Ordonnances publiées, & criées à ſon de trompe comme dans Paris. „ Allez-moy trouver jamais Roy de France qui ait jamais fait de ces „ coups, fors que Charlemagne; encore penſé-je qu'il n'y proceda d'une „ autorité ſi ſuperbe & imperieuſe. Que reſtoit-il donc à ce grand „ Roy de plus, ſi-non qu'il s'impatronizât bien à plein de cette glo- „ rieuſe Ville, qui avoit dompté tout le monde autrefois, comme il „ eſtoit en ſa puiſſance, & comme peut-être il l'eut bien voulu, ſelon ſon „ ambition, & ſelon aucuns de ſon Conſeil. Mais, le violement de la ſainte „ Religion le retira & le reproche qu'on luy euſt peu faire d'avoir offenſé „ ſa Sainteté, bien qu'elle luy en euſt donné ſujet: & ſe doutoit-on bien „ qu'il luy en donneroit un autre, comme il fit, & pour ce force gens le „ pouſſoient à luy rendre la pareille, quand ce n'euſt eſté que pour ſe tenir „ ſur ſes gardes; mais, tant s'en faut, qu'il luy rendit tout honneur & tou- „ te obéïſſance, en luy baiſant en toute humilité ſa pantoufle (35). „

An de J.C. 1495. Quoique Charles VIII. fut Maître abſolu dans Rome, le Pape ne ſe determina qu'avec peine à voir ce Monarque. Dans leur premiere Entrevuë, pour éviter le ceremonial, il feignit de tomber évanoüi, & ſe jetta dans un fauteuil, tandis que le Roi s'aſſit ſur un tabouret proche de la fenêtre.

Traité du Pape avec le Roi de France. „ Le Roy, dit Commines, eſtoit encores à Rome, où il ſejourna environ „ vingt jours, où pluſieurs choſes ſe traictoient. Avec luy eſtoient bien „ dixhuit Cardinaux, & d'autres qui venoyent de coſté & d'autre: & y „ eſtoit ledit Monſeigneur Aſcaigne Vice-Chancelier & frere du Duc de „ Milan, & *Petri ad Vincula*, qui eſtoient grands ennemis du Pape, & amis „ l'un de l'autre. Celui de Gueſe, (c'eſt le Cardinal Gurck) Sainct De- „ nis, Saint Severin, Savelli, Colonne, & autres: qui tous vouloient faire „ Eſlection nouvelle, & qu'au Pape fut faict procès, lequel eſtoit au dit „ Chaſteau St. Ange. Deux fois feuſt l'artillerie preſte, comme m'ont „ dit des plus grands, mais tousjours le Roi par ſa bonté y reſiſta. Le „ lieu n'eſt pas deffenſable; car la motte eſt de main d'homme faicte & pe- „ tite. Or, alleguoient-ils bien, que ces murs eſtoient tombez par miracle; „ & le chargeoient d'avoir acheté cette Saincte Dignité, & diſoient vray: „ mais, ledit Aſcaigne en avoit été le principal Marchand, qui avoit tout „ guidé, & en eut grand argent: & ſi euſt la maiſon dudit Pape, luy „ eſtant Chancelier, & les meubles qui eſtoient dedans, & ſon Office de „ Vice-Chancelier, & pluſieurs Places du Patrimoine. Car, eux deux „ eſtoient à l'envy qui ſeroit Pape: toutes fois je croy qu'ils euſſent conſen- „ ty tous deux d'en faire un François; & ne ſçauroye dire ſi le Roi feit bien

(35) *Brantome, Hommes Illuſt. 1.part. pag.* 3. 4. 5.

An de J.C. 1495.

„ bien ou mal: toutesfois je croy qu'il feit le mieux d'appointer; car il „ estoit jeune & mal accompagné pour conduire un si grand œuvre que de „ reformer l'Eglise, combien qu'il eust le pouvoir: mais qu'il l'eust sceu „ faire, je croy que toutes gens de cognoissance & de raison l'eussent tenu „ à une bonne, grande, & saincte besongne: mais il y faudroit grand mys- „ tere: toutesfois le vouloir du Roy estoit bon, & l'est encore; en cas, s'il „ y estoit aidé. Le Roy appointa avec le Pape un appointement qui ne „ pouvoit durer: car il estoit violent en aucun poinct, & fut grande cou- „ leur de faire une Ligue, dont après sera parlé. Par cestuy appointe- „ ment devoit être paix entre le Pape & ses Cardinaux & autres: & de- „ voient lesdits Cardinaux estre payez du droit de leur Chapeau, absens „ comme presens. Il devoit prester au Roy quatre Places, Terracine, „ Civita Vechia, & Viterbe (que tenoit le Roy) & Spolette aussi (mais il „ ne la bailla point, combien qu'il l'eust promise) & se devoient rendre au „ Pape, comme le Roy partiroit de Naples: & ainsi le feit, combien que „ le Pape l'eust trompé. Il bailla au Roy, par cestuy appointement, le fre- „ re du Turc, dont il avoit soixante mille Ducats par an dudit Turc, & „ le tenoit en grand crainte. Promettoit de ne mettre aucun Legat en lieu „ ne place de l'Eglise, sans le consentement du Roy: & y avoit d'autres „ articles qui touchoient le Consistoire, & bailloit en ostage son fils le „ Cardinal de Valence, qui alloit avec ledit Seigneur pour Legat: & luy „ feit le Roy l'Obedience filiale, en toute humilité que le Roy sçauroit fai- „ re, & luy feit le Pape deux Cardinaux: c'est à sçavoir le General Bris- „ sonet, qui jà estoit Evesque de Sainct Malo, qui a esté souvent appellé „ General, & l'autre l'Evesque du Mans, de la Maison de Luxembourg, „ qui estoit par deça (36). „

Reproches faits au Pape par le Cardinal Gurck.

Tout étant ainsi reglé, & le Roi croiant avoir pourvû à tout, sortit de Rome, pour conquerir le Roiaume de Naples. Le Cardinal Gurck, de Saintonge, qui avoit rendu d'importans services à Charles VIII. & persuadé à plusieurs Villes de recevoir ce Monarque (37), vint faire ses soumissions au Pape; mais il arriva, qu'au lieu d'une reconciliation, ils se quitterent plus grands ennemis qu'auparavant; car, dans l'acte même de soumission de la part du Cardinal, le Pape aiant lâché quelques expressions hautaines & piquantes, l'humeur bouillante du Cardinal, incapable de souffrir un tel traitement, prit feu, de sorte qu'en termes pleins d'indignation, il appella le Pape fourbe & trompeur, lui reprocha son crime de Simonie dans le tems de son Election, sa lasciveté, sa fausseté, sa dissimulation de foi, & sur-tout la correspondance qu'il avoit alors avec les Turcs. Il l'accusa, que, pour ses interêts particuliers, il avoit donné avis au grand Seigneur des desseins du Roi de France, & de l'Expedition qu'il meditoit contre les Turcs, & qu'au lieu de le secourir dans un si pieux dessein, qui meritoit le concours de tous les Princes Chrêtiens, il avoit épousé les Interêts

(36) *Commines, Memoires, Liv. VII. ch.* 12. *pag.* 256. *Edit. de Paris* 1615. *in fol.*

(37) *Specimen Hist. Arcana, pag.* 11.

An de J.C. 1495.

rêts des Infideles, à la honte de celui qui prétendoit être le Vicaire de Jesus-Christ (38).

Conquête du Roiaume de Naples.

Cependant, le Roi de France continuoit sa marche, pour l'execution de ses desseins. Tout plioit devant lui. Toutes les Villes ouvroient leurs portes à l'envi, sans attendre d'être forcées, ne se croiant pas en état de resister au premier feu, & à la premiere impetuosité des François (39). Le 21 de Fevrier, il fit son Entrée publique dans Naples, où il fut reçu avec une joie inexprimable. Les gens de toute condition, de tout sexe, & de tout âge; & même ces ingrats qui devoient, eux, ou du moins leurs Ancêtres, leur Fortune à la Famille d'Arragon, couroient au devant de lui, comme s'il eut été le Pere & le Fondateur de cette Ville. Et à bien considérer l'Expedition de Charles, elle doit être regardé de tout le Monde, comme l'effet d'un bonheur le plus extraordinaire, dont on ait peut-être jamais entendu parler, & qui a même surpassé celui de Jules Cesar. Charles a conquis avant que de voir la Conquête, & le tout avec une si grande facilité, qu'il n'eut jamais occasion de deploier un étendart, ou de rompre une Lance avec l'ennemi en pleine Campagne. Le Pape Alexandre disoit ordinairement à ce sujet, que les *François avoient envahi toute l'Italie avec des Eperons de bois* (40). „ La Grece, dit Mezerai, fut sur le point de suivre le mê- „ me branle que l'Italie. Bajazet, frapé de la derniere épouvente, en avoit „ retiré toutes ses Garnisons, pour garder sa Ville de Constantinople. Les „ Grecs étoient prêts d'égorger tous les Turcs; & les Turcs tournoient „ les yeux sur Zemes ou Zizim, & le souhaitoient pour leur Souverain. „ La jalousie des Venitiens & du Pape fit avorter ces belles esperances. Ils „ avoient empoisonné Zizim avant que de le mettre entre les mains des „ François; & ils donnoient avis à Bajazet de toutes les intelligen- „ ces que le Roi avoit en ce Païs-là. Ce qui couta la vie ou la ruine à „ plus de cinquante mille Chrêtiens, auxquels le Roi devoit envoier des „ armes pour se saisir de plusieurs Villes maritimes, quand il seroit sur le „ point de passer en Grece (41). „

Le Pape fait sommer Charles VIII. de se retirer avec ses Troupes.

Charles VIII., aiant mis ordre aux affaires de Naples, reprit le chemin de Rome. Le Pape l'avoit trop irrité par sa mauvaise-foi pour l'attendre. Il se retira à Orviete, & negocia avec les Princes Chrêtiens une Ligue formidable contre les François, tâchant de faire accroire au Monde, que ce qu'il faisoit n'étoit qu'un effet du zéle qu'il avoit pour la gloire de Dieu, le bien public, & l'avantage du St. Siege. Lorsque le Traité fut sur le point d'une conclusion, il fit sommer le Roi de sortir dans dix jours de l'Italie avec ses Troupes, & de rappeller incessamment celles qu'il avoit dans le Roiaume de Naples. Que s'il y manquoit, il l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sur peine d'Excommunication. Le Roi fit à cette Sommation la Reponse qu'elle meritoit; &, tournant la chose en raillerie, il dit

(38) *Tomasi, pag.* 95. *Specimen Hist. Arc. pag.* 33

(39) *Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. p.* 217.

(40) *Guicciardin, lib. I p.* 38.

(41) *Mezerai, Abregé Chronol. tom. IV. pag.* 37.

dit à l'Envoié du Pape, qu'à ſon retour de Naples, il s'étoit rendu à Rome, pour baiſer les pieds de ſa Sainteté, ſans qu'elle l'y eut voulu attendre; qu'il étoit ſurpris qu'aujourd'hui elle le preſſât d'y aller; que cependant, pour lui obéïr, il tacheroit de s'y rendre, & qu'il prioit ſeulement le Pape de l'y attendre; afin qu'il ne fit pas encore le même voiage inutilement. Cette Réponſe fit rire les Courtiſans; & l'Envoié ſe retira, content de n'avoir pas reçu d'autre mauvais traitement. Le Pape n'avoit fait cette demarche, qu'à la ſollicitation des Venitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître, qu'il ne gardoit plus de menagement avec la France: mais, il étoit bien convaincu que le Roi ne feroit aucun cas, ni de ſes menaces, ni de ſes Excommunications (42). An de J.C. 1495.

Sous l'an 1496. les Annales ne parlent preſque d'autres choſes que des Evenemens de la Guerre de Naples, où les François eurent du deſſous, & furent contraints d'abandonner entierement leur Conquête. Mais, je trouve pourtant, par raport à Alexandre VI, un affreux detail des moïens illegitimes, ſacrileges, & infames, que cet horrible Pontife mettoit en uſage pour s'enrichir. Il nomma à la place de Dataire un homme prêt à toutes ſortes de crimes, pourvû qu'il pût par-là gagner les bonnes graces du Pape. Ce deteſtable Miniſtre s'appelloit Jean-Baptiſte Ferrara. Il étoit natif de Modene & Evêque de Patria: ce fut lui qui fit pratiquer tant de Simonies au Pape, qu'il fut cauſe qu'on fit contre Sa Sainteté cette piquante Paſquinade: An de J.C. 1496. Simonie horrible d'Alexandre VI.

Vendit Alexander, Claves, Altaria, Chriſtum:
Emerat ille priùs, vendere jure poteſt.
De vitio in vitium, de flamma tranſit in ignem,
Roma ſub Hiſpano deperit imperio.
Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus & iſte:
Semper ſub Sextis perdita Roma fuit.

Ce que je viens de lire dans un des Volumes de la *Bibliotheque Italique* merite d'être inſeré en cet endroit, puiſque les Imprimeurs ont fait rouler leur Preſſe aſſez lentement, pour me donner le tems de faire cette Découverte. Il s'agit de l'Origine de Paſquin, qu'il eſt naturel de raporter à cette Paſquinade. On croit communément, que Paſquin eſt le nom d'un Tailleur goguenard, qui attiroit les Rieurs dans ſa boutique. Après ſa mort, on trouva près de-là une vieille Statue tronquée, à qui le Peuple donna d'abord le nom de Paſquin. Elle fut dreſſée dans le Carrefour, & ſervit de Bureau d'Adreſſe pour toutes les Satires & les Railleries qu'on vouloit debiter. Voilà le Sentiment vulgaire; mais, voici ce que je lis dans la *Bibliotheque Italique*. Origine de Paſquin.

„ Quelqu'un, dit l'un des Auteurs de ce Journal, m'a conté la choſe un
„ peu autrement. Il y avoit un Cardinal du tems d'Alexandre VI. qui ſe
„ plaiſoit à raſſembler chez lui nombre de Beaux-Eſprits, & à exciter en-
„ tr'eux de petites Guerres Poëtiques. L'Imprimeur, qui debitoit ces Com-
„ poſitions s'appelloit Paſquillo, & demeuroit juſtement au Carrefour dons

(42) *Guicciardin, Hiſt. Ital. lib. 2. Sponde, an. 1495. §. 19.*

An de J.C. 1496.

„ dont nous avons parlé: de ſorte que la Statuë du coin ſervoit fort à „ propos de Colomne pour les Affiches. Peu à peu ſon nom paſſa à la Sta- „ tuë. On la nomma comme lui Paſquillo, & par corruption Paſquino. „ Quelqu'un lui prêta ſes Penſées; & la Fiction paroiſſant commode, dès „ qu'un Auteur Satyrique vouloit ſe cacher, c'étoit toûjours Paſquin qui „ parloit. Il fallut après cela lui trouver un Camarade pour repondre, & „ pour faire le Dialogue. Une vieille Statuë, qui eſt près du Capitole, parut „ propre à cela. On l'anima auſſi, & ſon nom fut *Marforio*, qui vient de „ *Martis-Forum*, à ce que l'on croit (43). „

Suites de la Simonie du Pape.

Après que Ferrara, cet inſtrument mercenaire de l'Avarice du Pape, eut amaſſé des richeſſes immenſes, il devint bientôt la Victime de Valentin, qui, pour avoir les biens mal-acquis de ce malheureux, lui fit prendre une doſe de ce funeſte poiſon, qui en avoit fait perir tant d'autres. Mais, quoique la Simonie du Pape lui raportât des ſommes conſiderables, l'argent qui en revenoit n'étoit qu'une bagatelle en comparaiſon des ſommes immenſes dont il avoit beſoin, pour ſoutenir le faſte de ſa Famille: c'eſt pourquoi il inventa un autre moïen d'avoir de l'argent, ce fut d'eriger un nouveau College pour les Brefs, qui devoit être compoſé de quatre-vingt Membres, vendant tous ces emplois & autres, pour remplir ſes coffres (44). Il eſt certain qu'Alexandre, habile à extorquer des ſommes conſiderables par toute ſorte de moïens, n'epargna pas même les perſonnes du plus haut rang, comme il le fit voir dans la ſuite, par la maniere barbare dont il traita ces petits Souverains de la Romagne ſes Feudataires, qu'on appelloit Vicaires de l'Egliſe. Il eſt vrai auſſi, qu'il avoit une averſion naturelle pour les Italiens en general. On en a de triſtes preuves. Valentin, ce diabolique inſtrument de ſa cruauté & de ſa lacheté, a été cauſe que le ſang de pluſieurs Italiens a été repandu, que pluſieurs Villes d'Italie ont été ſaccagées & detruites, & qu'un grand nombre d'illuſtres Familles ont été ruinées & eteintes: mais, le College des Cardinaux même fournit une preuve ſuffiſante de l'averſion du Pape pour les Italiens, puis que de trente-ſix Cardinaux qu'il avoit faits, il y en avoit vingt-deux qui étoient Eſpagnols, & que les Italiens ne compoſoient que le plus petit nombre des autres quatorze qui étoient preſque tous Etrangers. Mais, de tous les Italiens, ceux qu'il avoit le plus en averſion étoient les Barons Romains. Il les appelloit ordinairement *les Menotes du Pape* (45), & on lui entendoit ſouvent dire que juſqu'à ce que leur pouvoir fût reduit à un tel point qu'ils ne puſſent plus former de Factions entr'eux, l'Autorité du Pape ſeroit toujours en quelque maniere aſſiegée, & Rome toujours en danger. Auſſi ne fut-il pas plutôt elevé au Pontificat, qu'il commença à travailler à leur ruine. Les Urſins furent les premiers qui ſentirent l'effet de ſon injuſtice & de ſa cruauté, parce que Virgino Orſino avoit acheté de François Cibo Anguillara & Cervetri: mais, comme l'arrivée de l'Armée de France avoit en quelque

(43) *Billiot. Ital. tom. 7. p. 65.*
(44) *Tomaſi, p. 222.*
(45) *Paul Jovii, lib. 4. pag. 193. Tomaſi, pag. 206.*

que maniere detourné le coup, dont cette illuſtre Famille étoit menacée : auſſi Alexandre ne differa-t'il que pour un tems de faire eclater ſa vengeance ſur elle. Après les Orſini, la Famille des Colonnes fut celle qui eprouva la haine du Pape d'une maniere particuliere. Après avoir ſurpris le Château d'Oſtie, il agit contre Prolper & Fabrice Colonne & leurs Adherens, avec tant de paſſion & de violence, qu'après les avoir ſommez de comparoître devant lui, il les declara rebelles, confiſqua leurs biens, & fit raſer leurs Maiſons juſques aux fondemens. Le progrès des Armes du Roi de France, ſous l'etendart duquel ils combatoient, les garentit de leur perte totale; & ce Prince, dans l'accord qu'il fit avec le Pape, eut un ſoin tout particulier des interêts de cette Famille. Cependant, quoique ces circonſtances empêchaſſent Alexandre d'opprimer quelques-uns de ceux qu'il vouloit detruire, elles ne purent jamais changer ſon humeur cruelle: il ne ſe vit pas plutôt delivré de la crainte des François, qu'il chercha à executer ſes perfides deſſeins, & à machiner de nouveau la perte des Barons Romains, ſous prétexte de quelques ſujets de mécontentement; & il parvint en quelque maniere à ſon but par la perfidie du jeune Ferdinand Roi de Naples (46). An de J.C. 1496.

Cependant, Conſtantin Roi des Georgiens envoia au Pape Alexandre VI. un Religieux de St. Baſile nommé Nil, pour le reconnoître comme Vicaire de Jeſus-Chriſt, & le prier d'engager les Princes d'Occident à ſe joindre aux Orientaux, pour faire la Guerre aux Sarraſins: il lui faiſoit demander auſſi de renouveller l'Alliance avec le St. Siege, & qu'il lui envoiât le Decret du Concile de Florence, qui condamnoit les Erreurs des Grecs. Le Pape reçut le Moine Nil avec de grandes Demonſtrations de joie, & en le revoiant lui remit un Bref pour le Roi, par lequel il le felicite de ſon Amour pour la Religion, l'aſſure que de ſon côté il fait tout ce qui eſt en lui pour faire triompher le Chriſtianiſme des ennemis de la Religion, & lui dit qu'il lui envoie le Decret qu'il lui demande, & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce Bref eſt du 7. de Juillet. Il lui en adreſſa pluſieurs autres, où il établit les Dogmes de l'Egliſe Catholique ſur la Proceſſion du St. Eſprit, du Pere & du Fils, comme d'un ſeul & unique Principe. Il n'y oublie pas la Primauté du Pape, qu'il étale quelque fois avec trop d'oſtentation, on pourroit dire même avec exageration. Il accorde auſſi d'amples Indulgences à ceux qui s'oppoſeroient aux Incurſions des Moſcovites dans la Suede, la Livonie, & autres Provinces Septentrionales (47). Le Roi des Georgiens depute au Pape.

Il y avoit alors en Eſpagne un Prelat, qui fuioit le Luxe avec autant de ſoin, qu'on s'y livroit à Rome avec les derniers excès. Je veux parler de François Ximenés de Ciſneros, Archevêque de Tolede, qui, dans ce haut rang, où ſon merite & la faveur de la Reine Iſabelle l'avoient elevé, menoit une vie fort pauvre. Ses envieux attribuerent à baſſeſſe, ou à hypo- Humilité de l'Archevêque de Tolede. Le Pape lui ordonne de vivre avec éclat.

(46) *Paul Jove, Liv. IV. pag.* 181. *Arnold. Ferron. de Reb. geſtis Gallor. p.* 52.

(47) *Raynaldi, an.* 1496. §. 21. *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag.* 321.

An de J.C. 1496.

pocrisie, ce qui partoit d'un grand fond de Religion. Ses amis mêmes lui remontrerent, que c'étoit avilir sa Dignité, & que le train d'un Archevêque de Tolede devoit être bien différent de celui d'un Provincial des Cordeliers. Les plaintes en furent portées jusques à Rome, & le Pape Alexandre VI. lui en ecrivit en ces termes: „A notre bien aimé Fils, François, Archevêque Tolede, Alexandre VI. Salut & Benediction Apostolique. Notre cher Fils. La Sainte Eglise, comme vous savez, ressemble „ à la Jerusalem celeste: toute modeste & humble qu'elle est, selon l'Ecriture, elle a ses parures & ses ornemens. Comme c'est un defaut de les „ rechercher avec trop de soin, c'en est un aussi de les rejetter avec trop „ de mepris. Il y a des regles & des biensеances à chaque état, que „ Dieu approuve & qu'il faut garder, pour s'accomoder à l'usage & à la „ foiblesse des hommes. Ainsi, les Ecclesiastiques, & principalement les „ Evêques, doivent eviter toutes les singularitez, & vivre en sorte qu'on „ ne puisse les accuser d'orgueil, pour une trop grande magnificence, ni „ de superstition, pour une trop grande simplicité. L'un & l'autre affoiblit l'Autorité des Ministres de Jesus-Christ, & blesse la Discipline „ de son Eglise. C'est pourquoi, nous vous exhortons & avertissons de „ mener une vie conforme au rang que vous tenez; & puis que le St. Siege vous a elevé d'un Ordre inferieur à la Dignité d'Archevêque, il est „ raisonnable, que comme vous vivez selon Dieu, dans votre Conscience, „ dont nous ressentons une grande joie, vous observiez dans vos habits, „ dans votre train, dans vos meubles, & dans toute votre conduite exterieure, la décence de votre état. Donné à Rome ce 15. jour de Sep„ tembre 1496. & le 4. de notre Pontificat. „ Ximenés ceda aux Remontrances du St. Pere: &, quelque peine qu'il eut à se relâcher de sa premiere severité, il augmenta sa Maison & sa Depense; & depuis, étant appellé au Gouvernement de l'Etat, & reconnoissant combien les hommes sont frapez de cette grandeur exterieure, & combien il importe pour le bien public, de se rendre venerable à ceux qu'on gouverne, il devint honnorable & magnifique, comme il convenoit à sa Dignité. Il prit donc des Robes de soye, mais de la couleur de son Ordre, & si courtes, qu'on voioit par dessous le pauvre Habit de St. François, qu'il recousoit lui-même de tems en tems, de peur d'oublier ce qu'il avoit été. Il ne portoit point de linge, & dormoit ordinairement sur la dure, defaisant tous les matins son Lit, comme s'il eut couché dedans. Aussi ne voulut-il jamais qu'aucun de ses Domestiques assistât à son levé ou à son couché. Il se fit servir par des Enfans de bonnes Familles, comme ses Predecesseurs avoient fait; mais, il les retenoit dans une très-exacte Discipline; &, quoiqu'il leur donnât de sages Gouverneurs, il leur demandoit souvent compte lui-même de leurs occupations & de leurs exercices; & sur-tout du progrés qu'ils faisoient dans la pieté. Enfin, il se regla si bien, qu'en faisant tout l'honneur qu'on vouloit qu'il fit à sa charge, il garda pour sa personne toute l'austerité qu'il avoit resolu de pratiquer (48). La

(48) *Esprit Flechier, Hist. du Card. Ximenes, tom. 1. pag. 67. & suiv.*

La Famille des Urſins aiant remporté une Victoire ſignalée ſur l'Armée du Pape, Alexandre, craignant un plus grand echec, ſe reconcila avec cette Maiſon, plutôt par politique & par pure néceſſité, que par une volonté bien ſincere. Et, quoique la Guerre de Naples ne fut pas encore terminée, Gonzalve marcha vers Rome au ſecours du Pape avec des Troupes choiſies. Il fut le principal Mediateur de la Reconciliation du Pape avec les Urſins: ce bon Office lui acquit l'amitié de toute cette Maiſon, qui ſe donna toute entiere, avec toutes ſes Troupes, au ſervice du Roi de Caſtille. Les choſes aiant été arrêtées & reglées de la ſorte, Gonzalve, à la priere du Pape, alla ſe preſenter devant Oſtie, qui juſqu'alors avoit toujours été occupée par les François; ce qui chagrinoit & incommodoit infiniment les Romains par la diſette des vivres, dont on empêchoit le libre tranſport, & qui étoient auſſi rares à Rome, que ſi une Armée ennemie eut été autour des Murailles de la Ville. L'entrepriſe réuſſit, malgré les difficultés: & Gonzalve, voulant retourner à Naples, vint trouver le Pape, pour le prier d'agréer ſon depart. Après un aſſez long entretien, le Pontife lui dit, que Ferdinand & Iſabelle lui étoient redevables de grandes ſommes d'argent prêté, & que cependant ils ne correſpondoient guere par leur reconnoiſſance aux obligations qu'ils lui avoient, & que perſonne ne les connoiſſoit mieux que lui. „ Je n'ai pas de peine à le croire, repliqua „ vivement Gonzalve: vous pouvez, ſans doute, les bien connoître, puiſ„ que vous êtes né leur Sujet. Avez-vous oublié, que vous leur êtes rede„ vable du Pontificat, & que c'eſt par la Protection du Roi d'Eſpagne, „ que vous vous ſoutenez dans le rang où vous êtes elevé, malgré votre „ Vie licentieuſe, & les Debauches de votre Maiſon? Reformez, je vous „ prie, ces Deſordres, depeur que le Roi mon Maître, preſſé de quelques „ remords, ne ſe croie obligé en conſcience d'abandonner un Pape, qui „ par le dereglement de ſes mœurs deshonnore le St. Siege & la Reli„ gion. „ Gonzalve lui rapella le ſouvenir des obligations que toute ſa Maiſon, & lui en particulier, avoient au Roi Catholique & à ſes Predeceſſeurs; & dit encore pluſieurs choſes ſemblables, aux quelles Alexandre ne ſçut que repondre. En effet, dit Mariana, ſes Debordemens étoient montez à un tel excès, qu'il n'ôſa rien repliquer, & qu'il fut contraint de ſouffrir cette Liberté d'un Homme d'Epée, qui lui perdit le reſpect impunément (49).

An de J.C. 1497.

Reproches faits au Pape.

Les maux, dont les Peuples Chrêtiens étoient accablés, engagerent les Rois de Caſtille & de Portugal à preſſer le Pape, par des Ambaſſadeurs réiterés, de finir la Guerre, & de travailler de tout ſon pouvoir à retablir le Calme & la Paix dans l'Italie. Mais, tous leurs ſoins furent inutiles. Ils ne purent rien obtenir d'un homme ambitieux & obſtiné, eſclave de ſes paſſions, & qui n'écoutoit plus la raiſon & l'équité: de ſorte qu'ils reſolurent de le pouſſer à bout, & de ſe ſervir pour cela de remedes violens, pourvû qu'ils

On demande la Reformation de l'Egliſe.

(49) *Mariana, Hiſt. Hiſpan. Lib. XXVI. §. 81.*

An de J.C. 1497.

qu'ils puſſent être utiles à leurs deſſeins (50). Voici un detail aſſez curieux de leurs demarches. „ Ce fut, dit Mr. de Wicquefort, en l'an 1497. & „ en l'an 1498. que le meſme Roy Ferdinand, & Emanuel Roi de Portu- „ gal, firent redoubler leurs inſtances pour la Reformation, par Don Ini- „ go de Cordouë, Philippe Ponce, Don Rodrigue de Caſtro, & Don „ Henri Coutinho, leurs Ambaſſadeurs. Le Pape, au lieu d'écouter leurs „ Remontrances, leur dit des Injures, & n'épargna pas meſme leurs Maiſ- „ tres. Ils eurent une deuxieme audience vers la fin de Decembre, & ap- „ perçeurent fort bien en entrant, que l'on avoit renforcé les Gardes; mais „ cela ne les empeſcha pas de dire au Pape, que tout le monde ſçavoit les „ moyens illegitimes qu'il avoit employés pour ſe faire élire, & que ſon „ Election eſtoit ſcandaleuſe & vicieuſe. Le Pape, en interrompant leurs „ Diſcours, repartit, que le Roy & la Reine d'Eſpagne ne tenoient pas leurs „ Roiaumes à ſi juſte titre, qu'il tenoit le Siege de Rome : qu'ils les „ avoient uſurpés, mais qu'il avoit été canoniquement élû. Après cela, „ en s'adreſſant à Philippe Ponce en particulier, il luy dit, qu'il le feroit „ chaſtier comme un fou, parce qu'il avoit oſé parler mal de ſon Elec- „ tion. Inigo, prenant la parole, dit au Pape, que ce n'étoit pas de cette „ maniere qu'il falloit traiter des Ambaſſadeurs, & particulierement eux „ qui repreſentoient de ſi grands Princes. Le Pape leur dit, qu'il excom- „ munieroit Ferdinand *in Cæna Domini*. Les Ambaſſadeurs avoient ordre „ de faire en plein Conſiſtoire la meſme Déclaration qu'ils avoient faite au „ Pape, à qui ils firent une Sommation formelle, le 23. Janvier 1498. en „ la preſence des Cardinaux de Ste. Croix & Sforce : ce qui le mit dans une „ ſi grande colere, qu'il dit, que ſi le Duc de Valentinois eſtoit là, ils n'o- „ ſeroient lui tenir ce Langage. Que du tems du Pape Sixte, le Comte „ Hieroſme de Riario avoit bien dit aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, qu'il „ les feroit jetter dans le Tibre; qu'ils lui avoient dit pluſieurs fois les meſ- „ mes choſes, & qu'il n'en vouloit plus oüir parler : qu'ils ſe gardaſſent „ bien d'en ouvrir la bouche au Conſiſtoire, parce qu'ils n'obtiendroient „ rien, & s'en trouveroient mal. Ces Ambaſſadeurs avoient leurs ordres „ exprès, qu'ils étoient obligez de ſuivre, quoiqu'ils ſceuſſent qu'ils avoient „ affaire à un homme, qui, après avoir violé le Droit de la Nature en tou- „ tes ſes parties, n'auroit pas grande conſideration pour celui des Gens; „ qu'il n'y avoit pas plus de ſureté à Rome pour les Ambaſſadeurs, „ que parmi les Tartares de Dagueſthan; & que le Duc de Valenti- „ nois eſtoit bien auſſi dangereux pour le moins que le Comte Hierome de „ Riario (51). „

Repreſentations de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne au Pape.

Dans l'Aſſemblée des Cardinaux où l'on parla de confirmer le Roiaume de Naples à Frideric, on propoſa avec chaleur de donner au Duc de Gandie la Ville de Benevent, qui étoit de la dependance du Pape. Ce Pontife avoit encore dans l'Eſprit de donner à ce meme Duc de Gandie les Revenus an-

(50) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. V. pag.* 316.

(51) *Wicquefort, l'Ambaſſadeur & ſes Fonctions, Liv. II. pag.* 107. 108.

annuels que les Rois de Caſtille & de Portugal paioient à l'Egliſe, & qui ſe montoient à la ſomme de cent mille écus d'or par chaque année. Garſie-Las, Ambaſſadeur d'Eſpagne, reſiſta en face au Pape, & à ſon ambition effrenée; proteſtant, que ſon Maître y ſçauroit bien mettre ordre, ſi cette affaire paſſoit contre ſes interêts & volonté, qu'il ne ſouffriroit jamais que la Ville de Benevent, qui étoit de la dependance de l'Egliſe, en fût detachée pour quelque particulier que ce pût être (52). An de J.C. 1497.

Alexandre, voiant echouer ſes deſſeins, ſema la diviſion entre les principales Familles Romaines, particulierement entre celle des Colonnes & des Savelli; croïant, que ſi, par leur haine mutuelle, elles pouvoient s'affoiblir reciproquement, il ne manqueroit pas d'occaſions pour profiter de leur foibleſſe, & s'emparer de leurs biens: mais, les deux Partis penetrerent ſon deſſein & s'accomoderent. Alexandre, à qui rien ne pouvoit faire perdre ſon objet de vuë, executa pourtant ſon premier projet; ce qui ne fit qu'avancer la perte du Duc de Gandie; car, tout ce que le Pape faiſoit en faveur de ce Duc, redoubloit l'envie que lui portoit Valentin. Mais, à cette envie, qui naiſſoit de l'élevation du Duc, ſe joignoit encore une jalouſie qui venoit de l'Amour. Les deux Freres avoient pour Maîtreſſe leur propre Sœur. Ils ne s'envioient pas les plaiſirs de l'Inceſte; mais, Valentin étoit jaloux de la préference qu'il croioit que le cœur accordoit au Duc (53). Il prit donc la reſolution de faire aſſaſſiner ſon Frere, & il l'executa peu de tems après, de la maniere que le raporte Burchard (54). Le Pape, voiant qu'on ne trouvoit point ſon Fils, fut ſaiſi d'une douleur ſi vive, qu'il parut y ſuccomber. La parole lui manquoit pour l'inquietude de ſon Ame. On lui entendoit repeter de tems en tems ces mots, d'une voix triſte & foible: *Qu'on s'informe & qu'on nous faſſe ſavoir de quelle maniere ce jeune-homme infortuné eſt mort.* On trouva ſon Cadavre dans le Tibre, percé de neuf coups de poignard. Le Pape crut d'abord que ce meurtre venoit des ennemis de ſa Famille. Il en fut dans une rage d'autant plus grande, qu'il ne ſavoit pas ſur qui s'en venger. Mais, quand il n'eut que trop de raiſons de croire, que le coup partoit d'une perſonne qui lui appartenoit d'auſſi près, il fut accablé de douleur, s'enferma dans ſa Chambre, ſans prendre aucun repos, ni aucune nourriture, s'abandonnant entierement à ſon inquietude & à ſon deſeſpoir. Il fut en cet état trois jours, après leſquels il n'ouvrit ſa porte qu'aux prieres reïterées du Cardinal de Segovie, qui étoit demeuré conſtamment à la porte de ſa Chambre, pour le prier de ſe moderer, & de n'être pas la cauſe de ſa mort à force de ſe chagriner pour celle d'autrui, qu'il ne pouvoit plus empêcher. Alexandre admit ce Cardinal avec quelques autres, & on parvint enfin à lui faire prendre quelque nourriture (55).

Aſſaſſinat du Duc de Gandie fils ainé du Pape.

Il

(52) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. V. pag.* 316.
(53) *Guicciardin, Lib. III. pag.* 96.
(54) *Specimen Hiſt. arcan. pag.* 36. *& ſuiv. Tomaſi. pag.* 247. *Guicciardin, ubi ſupr. pag.* 96.
(55) *Gordon, Hiſt. d'Alex. VI. tom. I. pag.* 266.

An de J.C. 1497.

Il parut d'abord, s'il en faut croire quelques Ecrivains, que ce coup fatal avoit fait rentrer Alexandre en lui-même, & qu'il avoit resolu de mieux vivre. On ajoute, qu'il nomma des Cardinaux pour travailler à reformer les Desordres de sa Cour; mais, cela n'est point vraisemblable (56). On dit encore, qu'il conçut le dessein d'abdiquer le Souverain Pontificat, & que le Roi Catholique, à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de ne point prendre de resolution que la douleur ne fut appaisée (57). Si le fait est vrai, quoique contraire à toutes les apparences, il est certain que l'Abdication ne fut point executée, non plus que la Reforme, à la quelle il paroit qu'on ne s'empressa pas même de travailler; & le Pape reprit le cours de ses anciens Desordres.

On dit que le Pape veut abdiquer.

Il continue sa vie scandaleuse avec son fils Valentin.

Cependant, Valentin étoit à Naples, d'où il revint, lorsqu'il crut qu'on ne pensoit plus au meurtre de son Frere. Peu de jours après son retour, le Pape & lui firent une partie, pour aller prendre à Ostie le divertissement de la Chasse. Ils furent suivis à l'ordinaire d'un très-grand nombre de leurs Courtisans, & entr'autres des Cardinaux Giorgento & Perugia. Ils s'y firent accompagner par les Gardes du Pape, au nombre de 500. Chevaux & 600. Fantassins. Ils y passerent quatre jours à se divertir à la Chasse ou à se plonger dans toutes les Débauches, que les plus sensuels ne se refusent pas, & que la modestie empêche de raporter. Rome étoit devenuë une Caverne de Voleurs, & un Sanctuaire d'Iniquité. L'Argent, la Violence, & l'Amour, regloient toutes les demarches du Pape & de son Fils Valentin (58).

Excès du Pape & de son fils Valentin.

Puis que j'en suis à ces Excès, j'en raporterai d'autres, que je viens de lire dans la nouvelle Histoire d'Alexandre VI. par Alexandre Gordon, Auteur estimé, & connu par une Traduction Angloise de Tacite. Quoique les Faits que je vais raporter ne me fussent pas inconnus, lorque je travaillois à mes Recueils pour cet Ouvrage, je les avois supprimés, à cause de l'Horreur qu'ils m'inspiroient. De sorte que je fais à present une Addition considerable à mon ancien Manuscrit.

1. Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine de Castille & d'Arragon, se plaignirent vivement par la bouche de leurs Ambassadeurs d'une Dispense que le Pape avoit accordée à une Religieuse, Heritiere unique de la Couronne de Portugal, pour se marier avec un fils naturel du feu Roi de Portugal; ce qui ne pouvoit se faire qu'au préjudice de Ferdinand, qui avoit des prétensions sur ce Roiaume. Le Pape avoit alors en vuë de marier son fils Valentin avec Charlotte fille de Frederic Roi de Naples, & pour cet effet Valentin devoit bientôt renoncer au Cardinalat. Mais, comme Frederic & le Roi de Castille étoient proche parens, & qu'il y avoit une étroite Alliance entr'eux, les Borgia crurent que leur dessein pourroit bien echouer, s'ils desobligeoient l'un ou l'autre de ces Princes: cependant, ils ne savoient com-

(56) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXIV. pag.* 328.

(57) *Raynaldi, an.* 1497. § 4. *Surita, tom.* 5. *lib.* 2. *c.* 1.

(58) *Tomaso Tomasi, pag.* 290.

comment s'excuſer au ſujet de la Diſpenſe; mais enfin Valentin trouva le ſecret d'y remedier: ce fut de jetter la faute ſur un autre, & de nier hautement que le Pape eut jamais accordé cette Diſpenſe; mais de ſoutenir, qu'elle avoit été forgée par Florida Archevêque de Cozenſe & Secretaire des Brefs, & qu'il l'avoit donnée de ſon propre mouvement, ſans la participation du Pape. Là-deſſus, l'Archevêque fut cité devant le Pape. Il fut accuſé de fauſſeté, & ſur-tout d'avoir falſifié cette Diſpenſe & environ cent onze autres Brefs. Florida, à cette Accuſation, fut comme un homme frapé de la foudre: cependant, comme il ſe ſentoit innocent, il nia le fait avec beaucoup de fermeté; mais, cela ne lui ſervit de rien, car le Pape, pour mieux couvrir ſa perfidie, le fit prendre incontinent & enfermer dans le Château St. Ange; &, afin de tirer de la bouche même de l'Archevêque une eſpece d'Aveu du crime dont il étoit accuſé, il fit agir quelques-uns des principaux inſtrumens de ſa mechanceté, & ſur-tout un certain Jean Merades. Cet homme fut voir le Priſonnier, ſous prétexte de jouer aux echecs avec lui, & l'aſſura, que quoiqu'il fut innocent, ſi cependant il vouloit prendre la faute ſur lui pour de certaines raiſons de conſequence, il rentreroit dans les bonnes graces du Pape, qui lui rendroit non ſeulement tous les Benefices dont on l'avoit depouillé, mais encore l'éleveroit à de plus grandes Dignitez. Le pauvre Archevêque, deçu par ces promeſſes, & attiré par l'eſperance de ſa Liberté & de ſon Avancement, accepta la propoſition & confeſſa le crime. Après cette confeſſion qui ſe fit en preſence des temoins qu'Alexandre avoit envoiez dans ce deſſein, on proceda contre l'Archevêque dans un Conſiſtoire qui ſe tint pour cet effet; &, deux jours après, le Pape, en préſence du Gouverneur de Rome, de l'Auditeur de la Chambre Apoſtolique, de l'Avocat & de Procureur Fiſcal, prononça une Sentence contre lui, par la quelle il fut privé de tous ſes Benefices Eccleſiaſtiques, degradé des Ordres, tous ſes Biens confiſqués, & ſa Perſonne livrée entre les mains du Magiſtrat civil. Dans l'execution de cette Sentence, tous les effets & l'argent de l'Archevêque furent donnez à Valentin, afin qu'il eut une recompenſe proportionnée à la grandeur de l'execrable Calomnie dont il étoit l'Auteur. L'Archevêque fut mis dans une baſſe foſſe au Château St. Ange; mais, avant que de l'enfermer dans ce lieu affreux, on lui ôta ſes habits, & on lui donna une robe d'un très gros drap blanc qui lui deſcendoit juſqu'aux genoux, des caleçons de même, un ſur-tout, une paire de gros ſouliers, un double bonnet de nuit, & un crucifix de bois. On le conduiſit dans cet équipage, de l'endroit où on lui avoit lû ſa Sentence, juſqu'au cachot où il devoit reſter juſqu'à la mort. On lui alloüa ſeulement un lit, un Breviaire, une Bible: on lui donna outre cela un barril d'eau, deux livres de pain, une fiole d'huile, & une Lampe, avec ordre de lui en fournir à meſure qu'il en auroit beſoin, & de le viſiter pour cet effet tous les trois jours. Le pauvre Archevêque lânguit ainſi dans ce triſte état, juſqu'à ce qu'enfin la mort le delivra de ſes peines (59).

An de J.C. 1497.

2. Vers

(59) *Tom. ſi, pag.* 294. *Specimen Hiſt. Anecd. Alex. VI. pag.* 4. *&c.*

An de J.C. 1497.

2. Vers le même tems que Florida fut mis dans le Cachot, un certain More Eſpagnol, étant amoureux d'une femme de joie appellée Curſetta, alloit ordinairement chez elle en habit de femme, pour mieux couvrir ſon intrigue; &, dans ce deguiſement, il étoit connu ſous le nom de la Barbaresque Eſpagnole. Le Pape, en aiant été informé, & croiant que c'étoit un trop grand crime pour le laiſſer impuni, ou plutôt voulant ſatisfaire ſa cruauté, les fit mettre tous deux en priſon, & les fit enſuite trainer ſur une claye dans toutes les ruës de Rome; avec ordre, que la Courtiſane fut habillée comme le More, mais que les habits ne fuſſent point fermés par devant; & que le More fut en habits de femme, les bras par derriere, & ſa chemiſe trouſſée juſqu'au nombril. Ils furent expoſez de cette maniere à la vuë de toute la Ville, après quoi on congedia Curſetta, & on remit le pâuvre More en Priſon. Le ſeptieme jour de Juin ſuivant, on le conduiſit ignominieuſement avec deux voleurs dans la Place appellée *Piazza Giudea*. Ces trois malheureux étoient précedez d'un des Sbirres ou Huiſſiers monté à rebours ſur un âne, & tenant en ſa main une longue perche, au haut de laquelle on avoit attaché les parties naturelles d'un Juif, à qui on les avoit coupées, pour avoir eu commerce avec une Chrêtienne. Les deux voleurs furent pendus, & le pauvre More fut deſtiné a être brulé. Pour cet effet, on l'attacha à un poteau. On mit autour de lui des fagots & autres choſes combuſtibles, & on tâcha d'y mettre le feu, mais inutilement; car la pluye exceſſive, qui ſurvint alors, empêcha le bois de prendre feu, comme ſi le ciel eut eû horreur de la cruauté qu'on alloit exercer ſur la perſonne de ce pauvre malheureux (60).

3. Ce même jour, ſix Païſans furent fouettez, parce qu'étant marchands d'huile, ils avoient laiſſé baigner dans leurs tonneaux des gens qui avoient le mal de Naples, & avoient enſuite vendu leur huile à d'autres, comme bonne & pure (61).

Mort de Savonarole.

4. Vers le même tems, Jerôme Savonarole, „ prêchoit hardiment la „ Reformation des Princes & de la Cour Romaine, ſoutenoit que Dieu „ avoit guidé le Roi par la main, & defendoit genereuſement ſa Patrie „ contre toutes les Factions qui la vouloient opprimer; marques infaillibles „ de l'homme de bien. Auſſi le Pape l'aiant excommunié, les Cordeliers „ prêchant contre lui, Sforce & les Venitiens ſollicitant ſa mort, les Ma- „ giſtrats Florentins de la Faction contraire à la ſienne le firent bruler tout „ vif. Beaucoup de gens zelez, le voiant ſur le bucher, crurent y voir avec „ lui la Verité & la Liberté Evangeliques, qui alloient être etouffées dans „ les mêmes flames (62). „

Le Roi de France conſulte la Faculté de Theologie ſur la Reformation.

5. C'étoit avec trop de juſtice, que Savonarole prêchoit la Néceſſité de la Réformation; car, les Mœurs du Clergé étoient ſi corrompuës, que le Roi de France conſulta la Faculté Theologie de Paris, & lui fit preſenter quel-

(60) *Burchard, Specimen Hiſt. Anecdot. pag.* 44.

(61) *Burchard ubi ſupr.*

(62) *Mezerai, Abregé Chronol. tom. IV. pag.* 48.

quelques Propoſitions, pour y être examinées & decidées. 1. Si le Pape eſt tenu d'aſſembler le Concile repreſentant l'Egliſe Univerſelle, tous les dix ans, & même à preſent, attendu le deſordre manifeſte qui eſt dans l'Egliſe, tant en ſon Chef, que dans ſes Membres. 2. En cas de neceſſité preſſante, comme dans le cas preſent, lorsque dix ans ſont ecoulez depuis le dernier Concile, ſi le Pape eſt prié & ſommé de l'aſſembler, s'il le neglige, ou le differe. Le Roi demande ſi dans ces cas, les Princes, tant Eccleſiaſtiques, que Seculiers, & autres Parties de l'Egliſe, ſe peuvent aſſembler d'eux-mêmes; s'ils feront le Saint Concile repreſentant l'Egliſe Univerſelle, ſans être aſſemblez par le Pape. 3. Si en cas de neceſſité preſſante, comme de preſent, & après dix ans paſſez, une grande & notable partie de la Chrêtienté, comme le Roiaume de France, & le Roi qui le repreſente, prie, ſomme, & avertit le Pape & les autres Parties de s'aſſembler, afin de pourvoir à la néceſſité de l'Egliſe, & que ces parties ſoient negligentes, refuſent, ou different; ſavoir ſi ceux, qui s'y trouveront, pourront celebrer ledit Concile ſans les autres qui refuſent, & pourvoir à la néceſſité de l'Egliſe (63). An de J.C. 1497.

La Faculté de Theologie de Paris s'aſſembla pour deliberer l'onzieme de Janvier 1497. & envoia le même jour la reponſe au Roi. Elle contient 1. Que le Souverain Pontife eſt obligé d'aſſembler un Concile General repreſentant l'Egliſe Univerſelle, de dix en dix ans, & qu'il y eſt plus etroitement tenu dans le tems preſent, où il y a tant de deſordres ſi notoires dans le Chef & dans les Membres de l'Egliſe. 2. Que ſi le Pape eſt prié, requis, & ſommé d'aſſembler ce Concile après dix ans expirez, refuſe de le faire, ou penſe à le differer dans un autre tems eloigné, alors les Princes tant Eccleſiaſtiques que Seculiers, & les parties notables de l'Egliſe, peuvent s'aſſembler, quoique le Pape n'ait point convoqué cette Aſſemblée repreſentant l'Egliſe Univerſelle. 3. La Faculté definit, que s'il eſt abſolument neceſſaire de tenir ce Concile, & qu'une partie notable de la Chrêtienté, comme le Roi de France, après avoir prié, exhorté, preſſé le Souverain Pontife de le faire, afin de pourvoir aux néceſſitez de l'Egliſe; celui-ci toutes fois refuſe de le faire, alors ceux qui ſeront preſens & qui comparoîtront, pourront, ſans les autres qui refuſent, celebrer le Concile & pourvoir aux beſoins de l'Egliſe (64). Charles VIII. ne vecut pas aſſez long-tems pour faire uſage de ces avis. Il eut pour ſucceſſeur le Duc d'Orleans, ſous le nom de Louis XII. Reponſe de la Faculté de Theologie.

Dès le commencement de ce nouveau Regne, on entama diverſes Negociations, qui aboutirent enfin, 1. à procurer au Cardinal Valentin le titre de Duc de Valentinois avec un revenu de 20000. francs outre 20000. autres qu'il avoit comme Capitaine de cent Lances, dont ſa Majeſté très-Chrêtienne lui avoit donné le Commandement. 2. A faire diſſoudre le Mariage de Louis XII. avec Jeanne fille de Louis XI. Princeſſe Negociation de la France avec quelques Puiſſances d'Italie.

(63) *D'Argentré, Collect. Jud. tom. I. pag.* 335.

(64) *Ex 1. Regiſt. MS. Cenſurar. Facult. Paris. fol.* 147. *d'Argentré, ubi ſupr.*

An de J.C. 1497.

se horriblement laide & sterile. 3. A l'Abdication que Cesar Borgia fit du Cardinalat, pour entrer dans le Monde, & se marier, selon ses inclinations (65).

Plaintes des Rois Catholiques contre le Pape.

Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine de Castille & d'Arragon, ne purent voir tranquillement l'Alliance du Pape avec la Cour de France. Garcilasso de la Vega leur Ambassadeur à Rome n'aiant pû empêcher le Pape de consentir au divorce de Louis XII. pour epouser Anne de Bretagne, declara fierement à sa Sainteté, qu'il falloit qu'Elle songeât à la Reformation, à cause des scandales que la Cour de Rome donnoit tous les jours. „ Et „ afin que le Pape seust qu'il luy parloit en ces termes par le commande- „ ment exprès de son Maistre, il luy leut l'ordre qu'il avoit par escrit. „ Le Pape s'en mist tellement en colere, qu'il arracha le billet des mains „ de l'Ambassadeur, & le menaça comme s'il excedoit ses ordres. Gar- „ cilasso repartit, qu'il ne disoit & ne faisoit rien que ce qu'un Ambassadeur „ & un homme de bien estoit obligé de dire & de faire pour le service de „ son Prince. Qu'il vouloit bien que le Pape sceust, que tant qu'il de- „ meureroit dans sa Cour, il lui diroit avec grande Liberté tout ce qui „ lui seroit ordonné, & qu'il jugeroit être du bien de la Chrêtienté. Que „ si le Pape en étoit incommodé, il le pouvoit faire retirer, & qu'il en „ seroit bien aise, parce qu'il savoit aussi bien, que le sejour qu'il y faisoit „ étoit inutile (66). „ L'animosité se mettant des deux côtez, il se dit des paroles très-dures, jusques-là que les Ambassadeurs jurerent que Valentin se repentiroit un jour de la resolution qu'il avoit prise d'abandonner l'Etat Ecclesiastique, & le Pape d'y avoir donné les mains. Ils dirent même sans detour à Alexandre, que tant qu'il persisteroit à penser comme il faisoit alors, les Princes leurs Maîtres ne le reconnoîtroient plus pour le Pere commun des Chrêtiens, puisque, pour aggrandir sa Famille, il souffroit que tant de choses scandaleuses se fissent au préjudice de l'Eglise. Alexandre repliqua, qu'il avoit été choisi par Dieu, & non par les Hommes, pour être le Pere des Princes, & qu'il étoit tel en depit de ses ennemis; qu'il ne convenoit point à la Dignité de Pere d'essuier les caprices de ses Enfans, mais que c'étoit le devoir des Enfans d'obeïr aux ordres de leur Pere; qu'ainsi, il ne regarderoit jamais que comme Bâtards ceux qui le contrediroient: à quoi un des Ambassadeurs repondit: *Il y a deja un assez grand nombre de Bâtards dans Rome, sans qu'on en mette d'autres dans l'Eglise.* Alexandre fut si piqué de cette Réponse, qu'il leur dit en fureur, que ce qu'il avoit fait étoit bien fait, & que s'il étoit à le faire, il le feroit encore, en depit de ceux qui auroient la hardiesse de s'y opposer. Après quoi il leur tourna le dos, & se retira brusquement dans sa Chambre. Mais les Ambassadeurs qui étoient aussi en colere que le Pape, declarerent, qu'il ne sortiroient point de-là, qu'ils n'eussent fait leur Protestation devant un Notaire pu-

(65) *Guicciardin, lib. 3. Tomaso Tomasi, pag. 311. Burchard, pag. 57.*

(66) *Wicquefort, l'Ambassadeur & ses Fonctions, Liv. II. pag. 107.*

public; &, ſans aucun reſpect pour le lieu où ils étoient, ils s'emportoient & frapoient des pieds dans la Chambre. Le Pape, regardant cela comme une Inſulte qu'il ne devoit pas ſouffrir, ſortit en fureur de ſon Cabinet, & leur ordonna de ſe retirer promptement, & d'aller faire leur Proteſtation dans leur Païs, s'il avoient envie d'en faire (67). Deſorte qu'Alexandre demeura incorrigible, tant par raport à la corruption de ſes mœurs, que ſur le ſujet de ſon Alliance avec Louis XII. C'eſt ce qui attira l'année ſuivante (1499) les François en Italie. An de J.C. 1498.

Le quinzieme Siecle finit par les Evenemens de la Guerre d'Italie; & le ſeizieme fut encore remarquable par l'horrible conduite du Pape Alexandre & de ſes Enfans. Les deſordres affreux du Clergé furent portés a des excès ſi criants, que les honnêtes-gens, qui gemiſſoient ſous la tyrannie du vice & de l'ignorance, ſecouerent enfin le joug, & etablirent une nouvelle Doctrine qu'ils appellerent Reformation. C'eſt cette même Doctrine, qui ſe maintient encore aujourd'hui ſous les noms de Calviniſme & de Lutheraniſme, qu'on vit éclore en ce Siecle. An de J.C. 1500. Caractere du Seziéme Siecle.

Dès le 12. d'Avril, le Pape avoit publié le Jubilé ſeculaire, Source inepuiſable de ſcandales pour les gens de bien, & de threſors immenſes pour la Cour de Rome. Dans la premiere Bulle, que le Pape publia ſur ce ſujet, il ſuſpendoit toutes les autres Indulgences, & etendoit les pouvoirs accordez aux Prêtres, pour entendre ceux qui s'adreſſeroient à eux pour le Jubilé. Le vingtieme de Novembre ſuivant, il donna une ſeconde Bulle, par laquelle il permettoit à tous les Chrêtiens eloignez de Rome de gagner ce Jubilé, ſans être obligez de faire le voiage, à condition qu'ils païeroient une certaine ſomme. Il prenoit pour prétexte, qu'il avoit reſolu de publier une Croiſade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit ſe faire ſans depénſe, & qu'il étoit deja convenu avec les Ambaſſadeurs de divers Princes, que les Hongrois, les Polonois, & les Bohemiens, iroient faire la Guerre aux Turcs dans la Thrace; les François & les Eſpagnols dans la Grece; & que lui-même, avec le Roi d'Angleterre, les Venitiens, & les Princes d'Italie, qui étoient les plus puiſſans ſur Mer, iroient attaquer Conſtantinople. Qu'en conſequence de cette reſolution, il avoit envoié des Nonces dans toutes les Cours, pour exhorter les Souverains à terminer leurs Differends à l'amiable, afin que toutes les forces des Chrêtiens puſſent s'unir enſemble pour une ſi pieuſe Entrepriſe (68). Jubilé ſeculaire à Rome.

Le Jubilé fut ouvert la veille de Noël. Une multitude innombrable de fideles ſe rendit à Rome de tous les endroits de la Chrêtienté, pour gagner l'Indulgence pleniere que le Pape accordoit liberalement. Pendant ce Jubilé, la Licence & le Dereglement regnerent à Rome plus qu'en nul autre lieu du Monde. Le crime y étoit ſur le trône, & jamais peut-être on n'avoit vû une plus monſtrueuſe corruption de mœurs, ſur-tout parmi les Eccleſiaſtiques, qui, par la ſainteté de leur caractere, auroient dû Deſordres qui regnoient à Rome pendant ce Jubilé.

(67) *Tomaſi, pag.* 319. *Burchard, Diarium, pag.* 58. 59.

(68) *Raynaldi, an.* 1499. §. 25.

An de J.C. 1500.

dû animer les autres fideles, à la pratique de la vertu, & leur ſervir de modele (69).

Le Pape eſt bleſſé ſous les ruines de ſon Palais.

Il ſemble que Dieu voulut chatier cette licence, & ces deſordres en puniſſant le Chef, pour intimider les autres, & les rendre plus ſages par la crainte de ce Châtiment exemplaire. Le jour de la Fête des Apôtres, ſur les quatre heures après midi, on vit tout à coup s'elever une violente tempête, mêlée de grêles & de tonnerres, qui combatoient contre les vents & la pluie avec la plus grande violence dont on eut encore entendu parler. Un tourbillon ſuivi d'un eclat de tonnerre vint fondre tout à coup ſur l'appartement du Duc de Valentinois, où le Pape étoit alors en converſation. Le premier appartement fut d'abord enlevé & renverſé par l'orage; & de trois Florentins, qui attendoient dans l'Anti-Chambre le paîment d'une ſomme que le Duc de Valentinois leur devoit, deux furent renverſez roides morts aux pieds du Pape, & le troiſieme dangereuſement bleſſé reſpiroit encore. Par bonheur pour le Pape, pluſieurs poutres & ſolives, qui ſe croiſerent dans ce debris au deſſus de ſa tête, lui ſervirent comme d'un caſque, & empêcherent qu'elle ne fut fracaſſée, ou que la pouſſiere ne l'aveuglât. Les Officiers de la Cour du Pape accoururent promptement à ſon ſecours, & le tirerent avec peine de deſſous les ruines, dangereuſement bleſſé à la main & à la tête. Ils le porterent ſur ſon lit, aiant perdu toute connoiſſance, & comme un homme prêt d'expirer. Le Cardinal de Capoue, & quelques autres, qui étoient auprès du Pape dans l'embraſure d'une fenêtre, n'eurent point de mal. Le Peuple, qui aime toujours à interpréter en mauvaiſe part les Evênemens extraordinaires, tira pluſieurs conſequences fâcheuſes ſur celui-ci, & en parla d'une maniere fort licentieuſe. Le Pape, lorſque cet accident arriva, étoit agé de 70. ans accomplis. Ses bleſſures, quand on eut levé le premier appareil, parurent dangereuſes. Le Peuple impatient lui nommoit deja pluſieurs ſucceſſeurs. Cependant, le Duc de Valentinois tâchoit de fortifier ſa Faction par les troupes de France, afin de faire nommer un Pape qui fût plus à ſa devotion, ſans beaucoup ſe ſoucier des interêts de l'Egliſe, ou de la Republique; mais, la prompte convaleſcence du Pape diſſipa tous ces vains projets (70).

Diſpenſes accordées par le Pape.

Ce fut environ ce tems-là, que le Pape ratifia le Divorce de Ladiſlas Roi de Hongrie, qui avoit repudié Beatrix d'Arragon ſon Epouſe, fille du vieux Ferdinand Roi de Naples, & proche parente du Roi d'Eſpagne. Depuis la Sentence de Divorce prononcée par le Pape, Anne Fille de Gaſton de Foix, Seigneur de Candale, fut marié au Roi Ladiſlas. Ce Roi Catholique n'avoit plus qu'une fille nommée Marie, qui étoit recherchée par de grands Princes. Fréderic Roi de Naples ſouhaitoit avec ardeur l'obtenir pour le Prince ſon fils, Duc de Calabre, afin de tâcher par cette grande Alliance d'affermir ſa Couronne qui flottoit ſur ſa tête. Le Roi de

(69) *Mariana, lib.* 27. §. 39.
(70) *Hiſt. gen. d'Eſpagne, tom. V. pag.* 442. *& ſuiv.*

de Portugal ne la desiroit pas avec un moindre empressement. Il étoit veuf, & ses prétensions paroissoient bien mieux appuiées que celles du Roi de Naples. Mais, il y avoit une grande difficulté à lever pour obtenir la Dispense d'affinité au premier degré; car, il avoit epousé en premieres nôces la propre sœur de la Princesse. On n'avoit point encore vû d'exemple d'une pareille Dispense. Quoique le Pape ne fût, ni scrupuleux, ni superstitieux, il faisoit pourtant le difficile, & temoignoit une grande repugnance à accorder la Dispense qu'on lui demandoit. Il la refusoit par complaisance pour le Roi de France. On passa bien du tems pour terminer cette dispute, avant que de convenir des faits, qui regardoient les interéts & les prétensions du Roi de France. Enfin, le Pape se pressa d'accorder sans aucun delai la Dispense que le Roi de Portugal lui demandoit, pour epouser la sœur de la feuë Reine son Epouse; de sorte que ce Mariage fut conclu à Grenade, & celebré au commencement du mois d'Août (71). An de J.C. 1500.

Le Roi de France s'étant rendu en Italie, & aiant fait de nouvelles Conquêtes, le Pape sentit des mouvemens guerriers qui le porterent à s'emparer à tort & à travers de quelques Terres sur lesquelles il n'avoit nul Droit, & entr'autres de celles que la Maison de Sforce possedoit dans l'Etat Ecclesiastique. Pour cet effet, il se rendit à Nepi, où ses Enfans se rassemblerent & se divertirent avec lui pendant quelques jours, après quoi le Pontife revint à Rome, afin de travailler incessament à depouiller les autres Barons Romains de leurs Etats & de leurs Droits, croyant qu'il n'avoit deja été que trop long-tems dans l'inaction de ce côté-là, & afin de se servir de l'autorité des François pour enrichir par la force des armes ses autres fils & neveux, de la maniere que le Duc de Valentinois alloit s'enrichir lui-même. Il fit prendre Jacques Cajetan sous quelque prétexte frivole, & le fit mettre en prison dans le Chateau St. Ange. Il donna en même tems ordre qu'on se saisit du fils unique de Nicolas Cajetan, qui devoit heriter de l'Etat de Sermoneta, & le fit etrangler quelque tems après; ce qui ne fut pas plutôt executé, qu'il declara que la Ville de Sermonetta, & les autres Etats appartenans aux Cajetans, étoient legitimement devolus à la Chambre Apostolique; &, en consequence, il s'en mit en possession au nom de l'Eglise: mais, sa veritable vuë étoit d'en revêtir Lucrece, qui en donna quatre vingt mille Ducats à la Chambre Apostolique (72). Perfidie du Pape.

Le Duc de Valentinois faisoit la Guerre avec succès. Sans perdre de tems, il mit le siege devant Forli où Catherine Sforze Femme de Jerôme & Mere d'Octavian Riario Seigneur de cette Place avoit ramassé toutes ses forces pour la defendre. C'étoit une Dame d'une prudence singuliere, & d'un Courage heroïque; mais, se voiant destituée de tout secours, elle ne Conjuration contre le Pape.

(71) *Ubi supr. pag.* 449. *& suiv.*

(72) *Tomaso Tomasi, dans la Vie du Duc de Valentinois, part.* 2. *pag.* 34. *Burchard, p.* 64.

An de J. C. 1500.

ne put pas faire une longue reſiſtance. Cependant, ſi le deſſein d'un de ſes fideles ſujets avoit réuſſi, vraiſemblablement elle auroit eû le plaiſir de voir ſes Etats, & même toute l'Italie, exempte du joug des Borgia. Un certain Tomaſino, natif de Forli & Muſicien du Pape, étant retourné à Rome avec des Lettres qu'il avoit forgées comme venant de la part de la Communauté de Forli, pour demander la Paix au Pape, & pour implorer ſa miſericorde, avoit trouvé le ſecret d'empoiſonner ces Lettres, & s'étoit ſervi d'un poiſon ſi ſubtil, qu'en les ouvrant une mort ſubite étoit inevitable. Il avoit eu ſoin de les rouler dans une cane creuſe; & afin de pouvoir être introduit chez le Pape, & lui remettre ſes Lettres en main propre, il envoia chercher, en arrivant à Rome, un de ſes Concitoïens nommé Tomaſo ou Tomaſino qui étoit domeſtique de ſa Sainteté, & lui découvrit tout le ſecret. Celui-ci, pouſſé par l'amour de ſa Patrie, & par l'ardent deſir de ſervir ſon Souverain, entra volontiers dans les meſures du Muſicien, & promit de lui être fidele. Cependant ce deſſein vint à la connoiſſance du Pape, qui fit d'abord ſaiſir les Conjurés, & les fit mettre en Priſon. Ils firent aux Juges un aveu ſincere de leur crime; &, lorſqu'on demanda au Muſicien, s'il n'avoit point fait reflexion qu'en commettant une action ſi horrible, il lui ſeroit impoſſible d'eviter le ſupplice? Il repondit ingenument, que comme il n'avoit eu d'autre deſſein en faiſant mourir le Pape, que de delivrer Catherine Sforze de la cruelle Guerre que lui faiſoit Ceſar Borgia, il étoit encore, en qualité de ſon fidele ſujet, prêt à ſacrifier mille vies pour ſon ſervice (73). On ne dit point de quelle maniere ce crime projetté fut puni; mais, on peut hardiment ſuppoſer, que les Borgia n'oublierent rien pour ſatisfaire leur cruauté.

Ses Injuſtices criantes.

Rome & tout l'Etat Eccleſiaſtique étoient alors remplis d'aſſaſſins; car les Borgia, ſe voiant puiſſamment protegez par les François, ne mettoient point de bornes à leurs mechancetez. Ils depouilloient les uns de leur Biens & de leurs Droits par la force des Armes; & faiſoient aſſaſſiner les autres, afin de s'emparer de leurs Richeſſes, pour fournir aux fraix de la Guerre qu'ils avoient injuſtement entrepriſe. Cela parut par ce qui arriva à Agnelli Archevêque de Coſenſe, qui fut empoiſonné à ſa propre table par quelques-uns des ſcelerats que les Borgia emploioient à cet uſage. Cet Archevêque avoit ſoupé chez lui, & avoit agréablement paſſé la ſoirée avec quelques uns de ſes Parens & Amis, & on le trouva mort le lendemain avec toutes les marques d'un poiſon qui l'avoit ſi fort defiguré, qu'on ne pouvoit le voir ſans horreur. Le Pape, incontinent après, fit ſaiſir tous les effets & les richeſſes de cet Archevêque, dont il donna l'argent & les Meubles à Valentin quoiqu'il fut abſent; & l'Archevêché à François Borgia, qui ſelon quelques uns étoit fils de Calixte III. Enſuite la place de Clerc de la Chambre dont Agnelli étoit revêtu fut venduë 5600. Ducats à un Marchand Genois nommé Ventura Benaſſai. Car, le Pape reclamoit comme ſien tout ce que les Eccleſiaſtiques laiſſoient après leur mort. Il leur

(73) *Tomaſi, part. 2. pag. 41. Burchard, pag. 62.*

leur étoit inutile de faire un Teſtament, & de laiſſer quelque choſe à leurs Parens. Quand même ce qu'ils laiſſoient ne ſeroit en aucune maniere provenu du bien de l'Egliſe, le Gouverneur de Rome avoit des ordres exprès de ſaiſir leurs meubles & leur argent, & de les envoïer directement au Pape. Outre cela, les Chefs de la Daterie étoient chargés de retirer pour le propre uſage du Pape l'argent qui provenoit des Benefices vacants & des autres qu'on vendoit auſſi librement que les Marchandiſes. Cette Simonie étoit parvenuë à un tel excès à Rome, que le Cardinal Bembo remarque, que pour remedier à un ſi grand mal les Princes ſeculiers furent obligez de defendre à leurs ſujets, ſous peine de banniſſement perpetuel & de confiſcation de leurs biens d'aller à Rome y acheter aucun Benefice (74). C'eſt de cette maniere ſcandaleuſe, que les Borgia ramaſſoient de l'argent, pour continuer leur guerre injuſte contre les Vicaires de la Romagne. Mais, le changement qui arriva dans la fortune des François en Italie permit aux opprimez de reſpirer, & deconcerta les Projets du Pape. An de J.C. 1500.

Cependant, les Borgia ne perdirent pas courage. Ludovic Sforze, qui avoit eu d'abord de grands avantages ſur les François, n'aiant pû reſiſter long-tems à leur puiſſance, & le Pape & ſon fils Ceſar ſe virent bien flattez de l'eſperance d'accomplir leurs deſſeins. Il ne leur manquoit plus qu'aſſez d'argent, pour continuer la Guerre qu'ils avoient entrepriſe; & aiant vû que les taxes ordinaires, la vente des Benefices, les biens des Particuliers dont ils s'emparoient après les avoir fait mourir par le Poiſon ou autrement, ni même la Datterie, ni les autres Revenus du St. Siege, ne leur produiſoient pas d'aſſez groſſes ſommes pour l'execution de leurs deſſeins, ils eurent recours à des moïens plus generaux & plus puiſſans, qui, quelque ſcandaleux & violens qu'ils fuſſent, ne les embarraſſoient point, pourvû qu'en les mettant en uſage ils puſſent parvenir à leur but. C'eſt pourquoi ils firent courir le bruit, que les Turcs menaçoient alors d'envahir la Chrêtienté, afin que ſous prétexte de faire la Guerre aux Infideles, & ſous le voile de la Religion, ils puſſent plus facilement extorquer de l'argent de tous les Chrêtiens. Ainſi, Alexandre publia deux Bulles, l'une pour lever dans toute l'Europe la dixieme partie des Revenus Eccleſiaſtiques de quelque nature qu'ils fuſſent, ſans même excepter les Monaſteres, ni les Revenus des Cardinaux; l'autre pour obliger les Juifs à païer la même ſomme: & ces deux Bulles contenoient des excommunications & des peines très-ſeveres contre ceux qui oſeroient s'y oppoſer. Les groſſes ſommes qu'Alexandre leva par ces deux moïens ſurpaſſent preſque toute croyance; quoiqu'il parût évidemment que ſon unique deſſein étoit d'amaſſer de l'argent pour continuer la Guerre que ſon fils Valentin avoit commencée, la quelle étoit réellement plus ſacrilege que toutes les Guerres que les Infideles euſſent jamais entrepriſes (75). Suites des Injuſtices du Pape.

Ou-

(74) *Tomaſi, part. 2. pag. 50. 54. Bembo, Hiſt. Venet. tom. II. lib. VI. pag. 217. Gordon, Hiſt. d'Alexandre VI. part. 2. p. 42. &c.*

(75) *Tomaſi, part. 2. pag. 91. Guicciardin, liv. V. p. 133.*

An de J. C. 1500.

Outre toutes ces Horreurs, le Pape porta l'Impieté à un excès inoui. Tomasi rapporte, que dans une petite Chapelle qui est à la gauche du grand Autel de l'Eglise de Ste. Marie del Populo, il y avoit le Portrait de Vanozza, Maîtresse ou Concubine d'Alexandre VI; & que ce Portrait, dont le mystere étoit inconnu aux devots, étoit l'objet de leur culte (76).

Impieté d'Alexandre VI.

An de J. C. 1501.

Tout ce qu'on pouvoit faire au milieu de cette calamité, c'étoit de se vanger des Tyrans par de piquantes Satyres, dont les Auteurs ne manquoient pas d'être punis severement, quand on pouvoit les decouvrir. Je trouve dans le Journal de Burchard & dans Tomaso Tomasi une Lettre anonime dont j'ai deja parlé ci-dessus. On la fit courir sous le manteau dans Rome; & elle vint à la connoissance du Pape. Elle est trop importante, pour s'en tenir à l'endroit que j'en ai cité plus haut. Ainsi, je vais la donner toute entiere, pour la satisfaction de mes Lecteurs: „ A très-noble Sei-
„ gneur Silvius Savelli, à la Cour du Roi des Romains. Monseigneur,
„ nous avons été informez par les Lettres que nous avons reçuës de nos
„ Amis, qu'il y a quelque tems que vos biens ont été pillez & exposez en
„ vente par la perfidie & la scelerateſſe du Pape, sans qu'on pût vous im-
„ puter aucun crime; & que par votre fuite de Rome, vous aviez evité
„ la fureur & la rage de ce voleur. Nous avons pris beaucoup de part à
„ votre disgrace, quoique d'ailleurs nous aions été bien aises d'apprendre
„ que vous étiez heureusement arrivé en Allemagne, & que vous y aviez
„ été bien reçu de l'Empereur. Mais, quand nous avons appris que vous
„ aviez obtenu des Lettres de recommendation, & que vous vous etiez fait
„ des Amis pour interceder auprès du Pape, pour l'entiere restitution de
„ vos biens, nous avons été surpris de voir qu'en cette affaire votre pruden-
„ ce doit à votre credulité, ou plutôt à votre foiblesse, si vous voulez bien
„ nous permettre de parler sincerement. Esperer que celui qui a trahi tout
„ le monde, & qui a passé sa vie dans la debauche des femmes, dans les lar-
„ cins & dans la perfidie, puisse ou même vueille faire aucun cas de la jus-
„ tice, à moins que la crainte ou la force ne l'y contraignent; c'est avoir
„ tort: & vous verrez, mon cher Ami, que vous avez été trompé, si vous
„ vous imaginez de pouvoir jamais obtenir la Paix d'un Chef de l'Eglise si
„ monstrueux: & puisque, sans autre raison que celle de son avarice & de sa
„ perfidie, vous avez été trahi, exilé, & abandonné à la destruction, vous
„ ne sauriez mettre fin à cette guerre éternelle, que par des hostilitez aussi
„ éternelles. Il faut donc tenter d'autres moyens, & faire voir à l'Empe-
„ reur, & aux autres Princes de l'Empire, quelle est cette peste publique,
„ avec tous les ravages que ce monstre si infame & si cruel a commis au
„ grand desavantage de la Republique Chrêtienne. Apprenez-leur les cri-
„ mes detestables qu'il a commis au mepris de Dieu & au renversement de
„ la Religion. Ils sont si atroces & si horribles, qu'on ne peut les decrire.
„ Il faut faire savoir ces choses à la Diete & aux Assemblées des Princes, & en

Lettre Satirique contre le Pape.

(76) *Tomasi*, *pag.* 98.

„ en faire imprimer beaucoup de Copies pour les mettre entre les mains de tout le Monde. C'eſt folie de nous plaindre de ce que Mahomet, l'ancien ennemi de la Religion Chrêtienne, a ſeduit une infinité de Peuples, & leur a fait abandonner la foi, puiſque ce nouveau Mahomet l'a infiniment ſurpaſſé en iniquité, & a preſque éteint les derniers reſtes du Chriſtianiſme. Apprenez-leur que l'Ante-Chriſt, ſi ſouvent predit par les Prophetes, eſt deja venu au monde; car, il n'y a jamais eu, ni on ne ſauroit s'imaginer, de plus grand Deſtructeur de notre Foi & de notre Religion. Les Dignitez Eccleſiaſtiques & les Benefices, qui, ſelon les anciens Decrets des Saints Peres, devroient être donnez par des hommes eminens & capables d'operer le Salut des Ames, ſont aujourd'hui expoſez en vente, & ne ſont conferez qu'à ceux qui les achetent au plus haut prix; de ſorte qu'on peut acheter à preſent dans le Palais du Pape tous les Myſteres de la Religion. On voit dans le Palais le Cardinal de Modene, ce Marchand de Benefices, Miniſtre d'Iniquité du Pape, & que ſa Sainteté à commis à lever l'argent, qui n'eſt que pour contenter ſon avarice; on voit, dis-je, ce Cardinal comme un Cerbere à la Porte de l'Enfer, qui abboye contre tous ceux qui paſſent, & qui avec la derniere impudence examine ce que portent tous ceux qui arrivent. Si c'eſt une perſonne riche, & qui ait de l'argent, elle ne manque point d'être reçuë: au contraire, on ferme la porte à ceux qui ſont pauvres. Tout ſe vend ſous un tel Pontificat, les Dignitez, les Honneurs, les Mariages, leurs Diſſolutions, les divorces, la caſſation des contracts de Mariage, & tant d'autres, qui ne ſçauroient s'accorder avec le Chriſtianiſme, & qui étoient inconnus à nos Ancêtres. On permet même qu'il ſe repande ouvertement parmi le Peuple, & au mepris de notre Sauveur, de nouvelles Doctrines & de nouveaux Principes. Il n'y a point de mechanceté, qui ne regne à preſent à Rome, & dans l'appartement même du Pape; où l'on ſurpaſſe les Tartares dans le Vol, les Carthaginois dans la perfidie & la fraude, Neron & Caligula dans la cruauté & la debauche. On ne viendroit jamais à bout de faire un detail des Meurtres, des rapines, des Debauches, & des inceſtes qu'on y commet. Alfonſe d'Arragon, ce jeune Prince, n'a-t'il pas été fait mourir, & ne l'a-t'on pas en quelque façon maſſacré deux fois? N'a-t'on pas mis à mort Perot dans les bras de ce Prince? Le Vatican, autrefois ſi reveré, n'a-t'il pas été ſouillé de leur ſang, pendant que les Courtiſans dans la crainte & dans la conſternation abandonnoient le Palais? Il faudroit beaucoup de tems pour raporter toutes les particularitez de ceux qui ont été bleſſez, mis à mort, jettez dans le Tibre, ou empoiſonnez; & quoique le nombre en ſoit en quelque maniere infini, cependant le mal ne fait que croître. Enfin, il n'a épargné aucune perſonne qui eut ou merite, ou quelque autorité; & il n'y a à preſent à Rome aucun particulier, qui ne ſoit dans des fraieurs extrêmes, ou pour ſoi-même, ou pour ſa famille. Qui pourroit ſans horreur decrire les Debauches monſtrueuſes qui ſe commettent publiquement dans le

An de J.C. 1501.

An de J.C. 1501.

„ Palais du Pape, au grand mepris de Dieu & des Hommes? Que de proſ-
„ titutions! Que d'inceſtes! Que d'abominations de ſes fils & de ſes fil-
„ les! Quelle foule, quel concours, de malheureuſes & de corrupteurs de
„ jeuneſſe, qui rempliſſent le Palais de St. Pierre! Que de lieux infames &
„ remplis de proſtituées! . . . . . (*). Quelles extorſions,
„ quelles ſommes n'a-t'on pas levées dans toute la Chrêtienté, pour
„ fournir au luxe des Enfans du Pape. Pour cet effet, on a publié
„ une Guerre contre les Turcs. On ordonne des prieres ſolemnel-
„ les dans toutes les Egliſes de Rome; & l'on vend des Pardons & des In-
„ dulgences dans toutes les Villes des Païs Etrangers; & tout cela ne ſe fait
„ que pour pouvoir amaſſer des ſommes immenſes, afin non-ſeulement
„ d'enrichir ſa fille, & qu'elle porte pour tribut à ſon mari, en or & en
„ joyaux, les depouilles de l'Egliſe, ce qui eſt ſans exemple; mais encore
„ afin de ſe mettre par-là en état de faire la Guerre à des Villes anciennement
„ libres, & à des Princes les anciens Poſſeſſeurs: il a banni la plus
„ grande partie de la Nobleſſe Romaine, il a enlevé aux anciens Seigneurs
„ du Latium leurs Biens Patrimoniaux, afin de fonder ſur leurs ruines des
„ Etats & des Roiaumes, dont il inveſtit ſes fils & ſes petits-fils, cette ge-
„ neration inceſtueuſe, & dont il y en a encore quelques-uns qui ſont des
„ Enfans dans le berceau. Qui eſt-ce qui n'a point oüi parler des ravages
„ qu'on a faits dans toute la Romagne? Qui ignore les calamités aux quel-
„ les ont été reduites Imola & Forli? On a pris d'aſſaut Faenſa. On s'eſt
„ rendu maître de Rimini, & on en a chaſſé les Evêques. A ces Villes,
„ le Pape a ajouté celles de Ceſene, Fano, & Bertinoro, Places qui appar-
„ tiennent au Patrimoine de St. Pierre, & dont le Pontife les a alienées,
„ pour en faire un nouvel Etat, où ſon fils, le vrai portrait du Pere, puiſ-
„ ſe s'ouvrir un chemin ſpacieux à toute ſorte de Rapines & d'Uſurpations;
„ & qui, aiant de plus grandes vuës, ſe preparoit à porter la Guerre dans
„ les Etats de Camerino & d'Urbain: de ſorte qu'en ſe rendant Maître de
„ ces Places, il pourroit avec le ſecours du Pape s'emparer plus facilement
„ de toute la Marche d'Ancone, & enfin après avoir detruit tous ces Etats,
„ il pourroit uſurper auſſi les Droits de l'Egliſe & de l'Empire; car on dit
„ qu'il a deja en ſon pouvoir les Fortereſſes les plus conſiderables de l'Etat
„ Eccleſiaſtique, comme Spolette, Civita Vecchia, Iſola, Nepi, Terra-
„ cine; & que toute la Garniſon du Château St. Ange eſt compoſée de
„ ſes troupes. Enfin, les choſes en ſont à un tel point, que rien ne ſe fait
„ que ſelon ſon bon plaiſir. Il ne ſe comporte point dans ſes Etats comme
„ un Prince, ou comme le Protecteur des Peuples, mais plutôt comme un
„ ennemi declaré, qui ravage & qui detruit tous ces Païs. C'eſt en cela
„ ſeul, que ſon Pere l'avouë & le cherit; puiſque, comme lui, il exerce tant
„ de cruautez & tant de vexations contre toutes ſortes de gens: de ſorte
qu'il

(*) Ces points, qui marquent une lacune, tiennent la place du paſſage que j'ai rapporté ci-devant, & que je ne dois pas copier une ſeconde fois.

„ qu'il ne seroit pas facile de savoir lequel est le plus infame & le plus de- An de J.C.
„ testable. L'année derniere, ce Duc, après avoir marché dans la Roma- 1501.
„ gne, detruisit & ravagea plusieurs Villes de l'Etat Ecclesiastique, comme
„ s'il avoit été dans un Païs ennemi, & vint enfin à Faënza. Dans cette
„ expedition, l'Ombrie, une partie de la Marche d'Ancone, & toute la
„ Romagne, furent abandonnées au Pillage: &, afin qu'à son retour on ne
„ s'apperçut point que sa conduite eut changé, il mena son Armée contre
„ Piombino, & de là dans Florence, où quoiqu'on fut tranquille & que
„ les Florentins ne le soupçonnassent d'aucun mauvais dessein, cependant
„ il permit au Soldat de piller pendant quelques jours sans discretion, &
„ leur continua ensuite l'entiere liberté de voler autant qu'ils pourroient:
„ de sorte qu'ils laisserent par-tout des marques de rapine, de violence, & de
„ meurtre, & ils n'épargnerent, ni le fer, ni le feu. Ces malheurs se repandirent
„ comme une peste, parmi les Peuples qu'il avoit vaincus; de sorte que To-
„ di, Viterbe, Rieti, & Tivoli, Villes remarquables, ne pouvant trou-
„ ver aucun sujet de faire la Guerre à leurs voisins, ou plutôt manquant de
„ pretexte pour pallier leurs ravages, tournerent leurs Armes contre elles-
„ mêmes, & les factions que ce Duc y avoit allumé, & qu'il avoit soin
„ d'entretenir, qui d'ailleurs n'étoient que trop encouragées par la licence
„ des tems, se massacroient impitoïablement les unes & les autres, &
„ rempliſſoient toutes ces Places de desolation par le meurtre de leurs pro-
„ pres Citoiens. Cependant, le bon Pontife se livre entierement à toutes
„ ses Passions. Il ramasse de tous côtés des joyaux & des pierreries, qu'il
„ donne à pleines mains à sa fille qu'il veut marier avantageusement. Il
„ veut pour ainsi dire accabler son mari de richesses; & par-là ce Pere a si
„ bien gagné l'affection de sa fille, qu'il la fait consentir à un crime qu'on
„ ne doit pas seulement nommer. Il est si éloigné de punir & d'empêcher
„ le vice, qu'au contraire il l'encourage ouvertement, & permet que tout
„ le monde s'y abandonne, afin que cela fourniſſe un prétexte d'exterми-
„ ner ceux qu'il a bannis comme ses adversaires, & qui sont attachez au
„ parti de l'Empereur, & qu'après avoir confisqué & vendu leurs biens, il
„ en puisse fonder sur leurs ruines des Principautez pour les Enfans qui sont
„ nez de ses incestes. Les Cardinaux gardent un profond silence. S'il s'en
„ trouve dans ce College qui soient des gens de bien, car les plus puissans
„ ont été chassez ou opprimez, il n'y en a aucun qui ose temoigner son
„ mecontentement; & les autres, qui se sont elevez avec beaucoup d'infa-
„ mie par leurs crimes, & par leur argent, tâchent par leurs bassesses de se
„ conserver dans leurs Dignitez. Ils flattent le Pape. Ils le louent. Ils
„ l'admirent, pendant qu'ils sont dans des craintes continuelles de la part
„ de son fils ce fratricide, qui de Cardinal est devenu Assassin. Tout se
„ fait à son gré, & selon son caprice; pendant que, comme le Turc, au mi-
„ lieu d'une foule de Concubines, & environné de ses Gardes, on tuë, on
„ massacre, on jette dans le Tibre, ou on empoisonne qui il lui plait. On
„ confisque, on saisit, leurs biens & leurs meubles, tant à la Ville qu'à la

An de J.C. 1501.

„ Campagne: ils ne ſe nourriſſent que de rapines: ils n'ont ſoif que du ſang
„ humain; dans la crainte de tant d'outrages ſi cruels, les familles les plus
„ nobles de Rome ſont obligées d'abandonner cette Ville. La plus ſaine
„ partie des habitans ſe cachent, & à moins que l'Empereur ne porte un
„ prompt remede à tant de maux, tout le monde penſera à ſe retirer de
„ Rome, & à s'echaper comme on pourra. Dans quelle horrible ſituation
„ ſont les affaires! O tems deteſtables! Qu'on eſt éloigné de la Sainteté
„ des anciens Papes! Qu'on eſt degeneré de leur Juſtice! A peine croira-
„ t'on dans la ſuite, que ce boutefeu ait été capable de pouſſer tant de flam-
„ mes pour conſumer le genre humain. Pendant que les Princes Chrê-
„ tiens deliberent de quelle maniere on pourra étendre la Religion, com-
„ ment peut-on pretendre faire la Guerre aux Turcs & aux Arabes, ſi on
„ n'éteint premierement ce Feu Domeſtique, qui du tems du Roi Charles
„ VIII. & pendant ſes differends avec Alfonſe, porterent juſqu'à ſolliciter
„ les Infideles par beaucoup de promeſſes à faire debarquer 6000. Chevaux
„ dans la Poüille? Etoit-ce pour cette fin, qu'autrefois tant d'illuſtres
„ Princes faiſoient des vœux pour la defenſe & pour la propagation de la
„ Religion Chrêtienne, & pour reprendre Jeruſalem, qui a couté aux He-
„ ros Chrêtiens, tant de ſang, tant de travaux, & tant de fatigues? Etoit-
„ ce, dis-je, afin qu'après avoir acheté la Tiare par ſes crimes, Rodrigue
„ Borgia, le plus deteſtable & le plus grand ſcelerat qu'il y eut jamais, ren-
„ verſât toutes les Loix divines & humaines? Que les Princes prêtent donc
„ leurs mains pour ſoutenir la Religion qui eſt chancelante. Qu'ils rame-
„ nent dans le Port la Barque de St. Pierre, qui eſt battuë de la tempête.
„ Qu'ils rendent à Rome la tranquillité. Qu'ils y retabliſſent la juſtice &
„ qu'ils en banniſſent cette peſte publique, qui ne ſemble être au monde
„ que pour la Deſtruction du Chriſtianiſme. Et en cela ils feront voir à l'a-
„ venir, que les gens de bien peuvent vivre en ſureté dans l'entiere joüiſſan-
„ ce de leurs biens. Il faut, Silvius, mettre en ordre dans un Diſcours
„ toutes ces choſes, qui ne ſont que trop veritables, & les repreſenter har-
„ diment & avec force dans quelque Diete des Princes, ou du moins dans
„ quelque Aſſemblée Eccleſiaſtique, & en faire des Copies que vous com-
„ muniquerez aux Rois abſens. Adieu donc: ſouvenez-vous que vous êtes
„ Romain & notre Ami. Nous vous diſons encore à Dieu (77).

Au Camp Royal de Tarente,
le 15. de Novembre.

Cette Lettre, qui ne contenoit que des Verités connues de tous les Romains, penetra de rage & de colere le cœur du Pape & de Valentin. Ils s'y voioient depeints comme l'horreur du genre humain; & cependant ces accuſations publiques ne firent aucune impreſſion ſalutaire ſur leur Eſprit. Ils avoient trop de penchant à la ſcelerateſſe. Ils étoient trop incorrigibles, eux qui fouloient aux pieds toute crainte de la juſtice divine, ſans egard, ni à leur propre reputation, ni à leur caractere, mepriſant toute ſorte de bien-

(77) *Burchard, Specimen Hiſt. Aneed. Alex. VI. p.* 80.

bienſeance, & n'aiant pour objet qu'un interêt ſordide, des plaiſirs infames, & l'uſurpation d'une puiſſance qui les rendit formidables à tout le monde (78). An de J.C. 1501.

Cependant, le Pape n'oublioit pas ſes interêts, & ce fut vers ce tems-là que ſon Armée, ſous le commandement de Valentin, fit la Conquête de Piombino (79). Aiant appris que les Colonnes avoient caché dans leurs Terres les armes dont ils étoient Maîtres, afin que leurs ennemis ne pûſſent s'en ſaiſir, & dans l'eſperance qu'ils pourroient les recouvrer un jour & s'en ſervir dans le beſoin, Alexandre reſolut d'y aller en perſonne; &, à force d'empriſonnemens, de tortures, & de menaces, il ſe les fit decouvrir par les Païſans, & après les avoir fait deterrer, il les fit conduire à Rome, où il entra d'une maniere triomphante. Le Pape & ſon fils Borgia firent enſuite un voiage à Piombino. Ils donnerent à connoître que ce n'étoit que pour prendre poſſeſſion de leurs nouvelles Conquêtes; mais ils vouloient munir d'Armes toutes ces Places, afin d'avoir de l'Artillerie toute prête, pour attaquer la Toſcane, ſi l'occaſion s'en preſentoit. Ils s'arrêterent quelques jours à Piombino. C'eſt-là qu'on fit ſommer le Peuple du Païs pour y venir prêter Serment à Valentin, & pour lui rendre hommage comme à leur Souverain legitime. On emploia une partie du tems qu'ils y reſterent à viſiter les autres Villages du Païs & l'Iſle d'Elbe, où ils ne s'arrêterent qu'une nuit à en examiner les fortifications & à donner des ordres pour les tenir en bon état. On y tint Chapelle le troiſieme Dimanche de Carême. Le Cardinal Coſenza celebra la Meſſe, & le Pape y aſſiſta pontificalement. Après, ils s'y livrerent à toutes ſortes de Plaiſirs & de Divertiſſemens. On fit venir les plus belles Filles du lieu devant ſa Sainteté, pour y danſer à la maniere du Païs. Le Pape & tous ceux de ſa ſuite ne faiſoient aucun ſcrupule de manger de la Viande, quoiqu'on fut en Carême; & afin de mettre dans ſes interêts tous les habitans du Païs, & de leur donner une grande idée de ſa Liberalité, on y fit des feſtins avec tant de profuſion que cela ſurpaſſe toute croyance (80).

Voiage ſcandaleux du Pape & de ſa Famille.

Les Princes d'Italie ne voïoient qu'avec un œil jaloux les Conquêtes du Pape & du Duc de Valentinois ſon fils, qui par-là aſſuroient d'avantage leur puiſſance & leur autorité. Le Roi de France, cependant, étoit plus tranquille que les autres ſur cet article, ſoit qu'il ſe crût aſſez bien établi en Italie, pour ne pas craindre le Souverain Pontife, ſoit qu'il prevît que les excès & la vie tout-à-fait dereglée du Duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque Cataſtrophe, qui n'aboutiroit qu'à ſa ruine entiere après la mort du Pape. D'ailleurs, tous les Princes d'Italie recherchoient l'amitié de Sa Majeſté, & les Piſans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne, dependoient entierement d'elle. Mais, ce Prince avoit ſes vuës, en menageant le Duc de Valentinois (81).

Jalouſie des Princes d'Italie contre & Pape & ſon Fils.

Ce-

(78) *Tomaſi, pag.* 213. *Gordon, part.* 2. *pag.* 167.
(79) *Guicciardin, lib.* 5.
(80) *Gordon, part.* 2. *p.* 168.
(81) *Guicciardin, lib.* 5.

An de J.C. 1503.

Cependant, le Pape Alexandre jouoit ſon Rôle en Italie, où tout étoit en confuſion, & où il ne cherchoit qu'à profiter du deſordre. Mais, il parvint enfin à la derniere ſcene, qui ſe paſſa d'une maniere fort tragique. De ſorte que ce monſtureux Pontife trouva dans ſes crimes le Châtiment qu'il meritoit; car, je ne dois pas diſſimuler les circonſtances ſurprenantes qui accompagnerent ſa mort. Je vais rapporter ici tout ce que les Auteurs en ont dit. La plupart, même parmi les Italiens, diſent que le Duc de Valentinois, aiant beſoin d'argent pour augmenter ſes troupes, en demanda au Pape; mais, que le Threſor d'Alexandre ſe trouvant epuiſé & le credit manquant, ce Duc, à qui les plus grands crimes ne coutoient rien, lui propoſa de ſe defaire du Cardinal Adrien Corneto & de deux ou trois autres du Sacré College, qui paſſoient pour être les plus riches & qui d'ailleurs étoient fort menagers, & portoient l'epargne juſqu'à l'avarice. L'expedient étoit ſûr, les Papes étant alors en poſſeſſion d'heriter des Cardinaux; &, quand cela n'auroit pas été, Corneto étoit de ſi baſſe naiſſance, qu'aucun de ſes Parens n'auroit ôſé ſe preſenter pour diſputer au Pape la ſucceſſion du Defunt. Alexandre, qui n'étoit pas plus ſcrupuleux que ſon fils, approuva la Propoſition, & reſolut d'empoiſonner Corneto avec ſes Collegues; mais, parce qu'ils ſe ſeroient defiez de lui, s'il les eut invitez lui-même à ſouper, il perſuada au Pape ſon Pere de les traiter dans la Vigne du même Cardinal, qui étoit aſſez proche du Vatican. Ainſi, le Pape devint complice du crime de ſon fils, par la même raiſon qui l'avoit fait conſentir à tant d'autres, c'eſt à dire par un excès d'ambition & de complaiſance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuſer au plus mechant homme qui fût au monde. On prepara par ſon ordre un Repas magnifique dans cette Vigne. Les Cardinaux, dont on vouloit ſe defaire, y furent invitez. Sa Sainteté avoit envoyé devant un de ſes Domeſtiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoiſonné, lui defendant d'en donner à perſonne ſans ſon ordre; & l'Officier, croiant qu'on ne lui defendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit ſervir, en preſenta au Pape, qui, après être arrivé, demanda à boire avant le ſouper, parce qu'il faiſoit très-chaud. Quelques Hiſtoriens diſent, qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoiſonnée entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie: qu'on en avertit le Maître d'Hotel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de ſe meprendre. Que comme il faiſoit alors une Chaleur extraordinaire, le Pape & le Duc, en arrivant à la Vigne, voulurent ſe rafraichir; &, que quelque ſoin qu'on eut pris de bien inſtruire le Maiſtre d'Hotel, il ſe trompa, & donna de la bouteille empoiſonnée à Sa Sainteté & au Duc de Valentinois. Il y en a qui aſſurent, que ce Maitre d'Hotel qui ſavoit le ſecret, étant allé en quelque endroit pour donner ſes Ordres, un autre, qui n'étoit point inſtruit du poiſon, leur donna de ce vin. Quoiqu'il en ſoit, ils en burent: l'effet fut prompt; & le Pape, qui ne trempoit pas beaucoup ſon vin, ſentit auſſitôt une colique violente qui degenera en de cruelles convulſions. Le Duc, plus jeune, qui ne buvoit que de l'eau rougie

Mort funeſte du Pape Alexandre VI.

gie, eut les mêmes symptomes, quoique moins violens. Il leur fut aisé d'en deviner la cause, & l'on eut recours aux remedes les plus convenables, qui furent toutesfois inutiles au Pape. Une convulsion l'emporta quelques heures après qu'il eut avalé le Poison (82). Telle fut la fin d'Alexandre, au sujet duquel on peut bien dire, An de J.C. 1503.

- - - - *Neque est Lex justior ulla,*
Quàm necis Artifices arte perire suâ.

Il mourut le 18. d'Aout, l'an 1503. agé de 72. ans.

Cette Relation de la Mort d'Alexandre VI. n'est pas tout-à-fait conforme au Récit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria. Il dit dans une de ses Lettres, que le Duc de Valentinois forma lui seul le dessein d'empoisonner les Cardinaux dont on a parlé, & que le Pape n'en étoit point Complice. Qu'aussitôt que sa Sainteté fut arrivée à la Vigne où le festin étoit preparé, elle appella le Maître d'Hotel qui savoit seul le secret de la Bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission; que le Duc pria le Pape de la donner à un autre, ce qu'il fit; mais, qu'un demi-quart d'heure après, il survint une nouvelle affaire dont le Pape crut que le Maître d'Hotel s'acquiteroit mieux qu'un autre; qu'il l'en changea; & que le Duc n'ôsa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui decouvrir le secret. Qu'il se contenta d'avertir le Maître d'Hotel de bien instruire celui à qui il confieroit le soin du buffet; ce qu'il fit avec toute la précaution possible; mais que celui qu'il substitua, faute de memoire ou d'application, ne se souvint pas de ce qu'on lui avoit dit; qu'il ne put déméler la bouteille empoisonnée d'entre les autres; & que le Pape & le Duc lui aiant demandé à boire, il leur versa le poison préparé pour d'autres; que le Pape en mourut peu d'heures après le Samedi 17. du mois d'Août, & que le Duc beaucoup plus jeune & plus robuste en echapa à force de remedes (83). Odoricus Rainaldus, l'un des Continuateurs de Baronius, temoigne sur la foi de plusieurs bons Manuscrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au Pape fut cause de ces Calomnies qu'on repandit sur sa mort. Que le Samedi 10. du mois d'Aout 1403. Alexandre VI. commença de se trouver mal dès le matin; que vers le midi il fut attaqué d'une fièvre qui lui causa la mort; que le 15. s'étant fait saigner, elle fut changée en tierce; le lendemain il prit Medecine, & se confessa à Pierre Evêque de Rieti, qui ensuite celebra la Messe en sa presence, & lui donna la Communion dans son Lit: il la reçut avec beaucoup de devotion, & se leva sur son seant, quoiqu'il fût dans une grande foiblesse, pour marquer plus de soumission. Les Cardinaux de Consenze, de Montreal, d'Arborre, de Caseneuve, & de Constantinople, s'étant trouvez alors auprès de lui, il leur dit après la Messe, qu'il sentoit augmenter son mal: il re-

Autre Relation de la Mort du Pape.

(82) *Rathael Volaterran, lib. 22. Onuphre Panvini in Alex. VI. Mariana, lib. 28. §. 14. Guicciardin, de Reb. Ital lib. 5. Surius, Append. ad Naucler. pag. 538. Daniel, Hist. de France, tom. 5. pag. 220. Du Chesne, Hist. des Papes. Vie d'Alexand. VI. Raynaldi, an. 1533. §. 11.*

(83) *Petrus Martyr Angler, Epist. 264. ad Episc. Granat. Sponde, an. 1503. §. 5.*

An de J.C. 1503.

reçut enſuite l'Extreme-Onction par les mains du même Evêque de Rieti, & expira peu de tems après en preſence de cet Evêque, du Dataire, & de quelques Palfreniers qui étoient alors dans ſa Chambre (84). Cette Relation étant tirée du Journal de la Maiſon de Borgia, qui étoit celle du Pape, paroit avec raiſon ſuſpecte, & ne peut prévaloir ſur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

Portrait d'Alexandre VI.

Il faut avouer, dit un Auteur, que le Pape Alexandre avoit un air majeſtueux, qu'il avoit tous les talens & toutes les qualitez requiſes pour gouverner un Empire tel que celui d'Alexandre le Grand; mais, les Sauvages les plus barbares n'en purent jamais fournir un qui l'egalât en Tyrannie, en concupiſcence, & en cruauté. Il a auſſi été le plus infame de tous ceux qui, depuis le tems de Jeſus-Chriſt, ont été établis ſes Vicaires; ſa vie & ſes mœurs aiant toujours été tout-à-fait oppoſées à la Religion qu'il profeſſoit exterieurement (85). Mais, pour ne rien ôter à Alexandre de ce qu'on a dit en ſa faveur, il eſt certain qu'en general tous ces Auteurs conviennent qu'il fut d'un jugement très-penetrant, & un grand Maître dans l'art de perſuader, ſoit qu'il parlât, ſoit qu'il ecrivît. Sa Memoire étoit ſi heureuſe, qu'il ſe ſouvenoit des moindres actions qu'il avoit faites dans ſa Jeuneſſe. Son aſſiduité ſans egale, & ſon Eloquence naturelle, l'avoient fait choiſir par le Pape Sixte & par Innocent VIII. pour diverſes Ambaſſades. C'étoit l'homme du Monde qui propoſoit les choſes avec le plus d'art, & qui ſavoit mieux gagner les Eſprits, & faire plutôt tomber dans ſes ſentimens les Perſonnes à qui il s'adreſſoit. Perſonne ne ſçut mieux que lui s'accomoder à l'humeur & au genie des autres. S'agiſſoit-il d'une affaire ſerieuſe, c'étoit un homme grave: s'agiſſoit-il au contraire de badinage, c'étoit un homme plaiſant. Il ſembloit, de la maniere qu'il en agiſſoit avec les Ambaſſadeurs, les Cardinaux, & autres Perſonnes de diſtinction, qu'il n'avoit rien tant à cœur que le bien commun de la Chrêtienté, ſur-tout quand il ne s'agiſſoit que d'affaires indifférentes, & qui ne le concernoient en rien. Ce fut par ce ſtratagême, qu'il vint à bout de duper le Sacré College, & de ſe faire elever à la Papauté. Il combloit ordinairement ſes Ennemis d'honnêtetés & de paroles engageantes; & par-là il en faiſoit tomber pluſieurs dans ſes pieges. Etoit-il engagé dans quelque partie de plaiſir? ſon eſprit paroiſſoit tout-à-fait degagé d'affaires. Il étoit intrepide dans le danger. Avoit-il quelque chagrin, il le diſſimuloit ſi bien, qu'on ne pouvoit le remarquer ſur ſon viſage. Jamais homme n'a mieux ſçu cacher ſes paſſions: il ne negligeoit jamais ce qu'il croïoit être affaire d'importance, pas même au milieu des plus grands plaiſirs. Il étoit très-vigilant, & ſe contentoit d'un leger ſommeil; ce ne fut jamais ſon defaut que de manquer de temperance & d'ordre dans ſes affaires. Il aimoit les Arts liberaux, mais ſur-tout la Juriſprudence. Il ne fruſtroit jamais les Docteurs en ces Facultez de leurs juſtes honnoraires, ni ne retenoit la paye du ſoldat,

(84) *Raynaldi, an.* 1503. §. 11. *ex MS. Diar. Archiv. Vatic. Signat. lit.* I.

(85) *Tomaſo Tomaſi, ubi ſupr.*

dat, ni le salaire de l'ouvrier ; c'est ce qui lui faisoit souvent dire à Valentin, que quiconque vouloit prendre les Grands, ne devoit pas donner peu aux petits: c'est ce qui faisoit qu'il avoit toujours son Armée à sa devotion ; car en effet, il est presque incroiable, que son abominable Tyrannie, en depouillant un si grand nombre de Barons Romains, ne causât point un soulevement qui tendît à le depouiller lui-même. Ce qu'il y avoit entr'autres de plus louable dans Alexandre étoit le grand soin qu'il avoit à tenir Rome munie de Provisions & de Bled dans le tems même de la plus grande disette (86). Il est vrai, ainsi qu'on ne l'a que trop vû, que le nombre & l'enormité de ses crimes obscurcissoient entierement tout ce qu'il pouvoit avoir de bon. Il est certain qu'il fut un très-mechant Pape. An de J.C. 1503.

Dès que ce Pontife fut mort, le Duc de Valentinois, tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à Don Micheletto de faire fermer toutes les Portes par où l'on pouvoit entrer dans l'appartement du Pape. Celui-ci aiant trouvé sur ses pas le Cardinal de Cateneuve, il le menaça de l'étrangler, ou de le jetter par les Fenêtres, s'il ne lui donnoit les Clefs du Thresor du Pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit aussi-tôt entre les mains; & Don Micheletto, passant outre, ouvrit la Porte, visita les endroits les plus cachés, & fit emporter sur le champ tout l'or & l'argent que le defunt Pape avoit amassé, & qu'on fait monter à cent mille Ducats; ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ses Thresors se trouvoient épuisez, lorsque le Duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Micheletto ne laissa pas d'emporter ce qu'il trouva; &, lorsqu'il eut mis ce thresor en lieu de sureté, il fit ouvrir toutes les Portes, & publia la mort d'Alexandre VI. Les Domestiques du defunt Pape se saisirent de sa Garde-Robe qui n'étoit pas fort considerable (87). Le Duc de de Valentinois fait enlever les Thresors du Pape.

La nouvelle de la mort d'Alexandre VI. causa une joie inexprimable dans Rome, aussi bien que dans toute la Chrêtienté. Les scelerats de la Famille de Borgia furent les seuls qui ne se rejouirent point de la perte de cette tête qui avoit souillé tout le corps; ni ne virent pas avec plaisir la fin de cette Tyrannie qui avoit fait trembler tout l'Univers; de sorte qu'Alexandre fut à peu près autant mepriſé & abhorré du Genre humain après sa mort, qu'il en avoit été redouté pendant sa vie. Il ne se trouva aucun de ses Parens ou Amis qui voulût se mêler de ses funerailles. Ils avoient d'autres affaires. Chacun d'eux ne songeoit qu'à se mettre à couvert de la furie d'un Peuple enragé, dont rien ne pouvoit arrêter la vengeance, que les Soldats de Valentin, qui étoient pour lors postez au tour du Vatican. Après la mort d'Alexandre, le Vice-Chancelier envoia des ordres aux Officiaux du Clergé, aux Superieurs des Couvents, & aux Confrairies des Seculiers, de ne pas manquer, sous peine d'être depouillez de leurs Dignitez & Offices, à se rendre, selon la coutume ordinaire, chacun avec sa Compagnie au Palais du Va- Funerailles d'Alexandre VI.

(86) *Alexandre Gordon, Hist. d'Alex. VI. part. 2. pag. 301.* (87) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. p. 481.*

An de J.C. 1503. Vatican, pour assister aux funerailles du Pape, positivement après en avoir reçu les ordres. Toutes ces Compagnies tant regulieres que seculieres s'y rendirent fort ponctuellement, non pas tant dans le dessein de faire honneur à ce Pape, que pour avoir le plaisir de voir eux-mêmes la destruction de ce Monstre d'Iniquité, qui pendant sa vie s'étoit rendu odieux tant au Clergé qu'aux Laïques, & même à tous les Chrêtiens. Mais, comme le corps entroit dans l'Eglise de St. Pierre, il s'éleva tout d'un coup un si grand tumulte parmi les Soldats aux Gardes, qu'ils arracherent avec violence les torches allumées des mains du Clergé qui assistoit aux funerailles, & qui par-là fut contraint de se retirer dans la Sacristie; ne se souciant gueres à la verité, s'il feroit les prieres, ni les ceremonies accoutumées dans une pareille occasion, ou non. Ce desordre fit qu'il ne resta aucun Prêtre avec le corps; mais, une Multitude de Personnes de toutes conditions & de tout sexe y accoururent, pour voir le cadavre de ce serpent, qui avoit mordu tant d'innocens; & qui par son ambition, son avarice, sa cruauté, & sa concupiscence, avoit infesté tout l'Univers. Le corps avoit cependant été transporté jusqu'au grand Autel de St. Pierre, & y étoit exposé à la vuë du Public, quelque horrible & quelque épouvantable qu'en fût le spectacle; car il étoit devenu si noir, si difforme, & si prodigieusement enflé, qu'il n'étoit presque pas reconnoissable. Il couloit de son nez une matiere toute putrefiée. Sa bouche étoit ouverte d'une maniere effroiable; & sa Langue étoit si monstrueusement enflée, qu'elle rempliſſoit toute la bouche. C'étoit enfin un objet si effroiable, qu'on ne le pouvoit regarder sans horreur, ni en souffrir la puanteur, sans craindre d'en être infecté: aussi chacun se retiroit-il au plus vite; &, quoique ç'ait toujours été la coutume pratiquée aux funerailles des Papes que de leur baiser la main, personne ne se presenta pour donner à Alexandre cette marque de respect. Sur les six heures du soir, le corps fut porté par quelques Crocheteurs & deux Charpentiers à la Chapelle où on devoit l'enterrer. Pendant tout le tems qu'ils le portoient, on remarqua qu'ils se railloient les uns & les autres sur cet emploi; & comme le cercueil se trouva trop court, ils y ajusterent le corps, en l'y forçant à grands coups de poings, lui parlant par derision comme s'il avoit été vivant; disant que Rome pouvoit s'assurer à present qu'il n'en sortiroit jamais. Ils traiterent ainsi le corps de ce Pape avec un mepris presque incroiable, & le placerent à la gauche du grand Autel de l'Eglise de St. Pierre sous une assez vilaine tombe (88).

Son Epitaphe. Le Poëte Sannazar eut soin de lui faire une Epitaphe dans la quelle il exprima une partie des horreurs de la vie de ce Pontife. Cette piece est trop curieuse pour être supprimée. En voici les termes:

Fortasse nescis cujus hic tumulus siet.
Adsta, Viator, ni piget.
Titulum quem Alexandri vides, haud illius
Magni est; sed hujus qui modò

Li-

(88) *Ciaconius, Vita Pontific. pag.* 151. *Tomasi, p.* 305. 322.

An de J.C. 1503.

Libidinosa sanguinis captus siti,
Tot civitates inclytas,
Tot regna vertit, tot Duces Letho dedit,
Natos ut impleat suos.
Orbem rapinis, ferro, & igne funditùs
Vastavit, hausit, eruit:
Humana jura, nec minùs Cœlestia,
Ipsos que sustulit Deos;
Ut scilicet liceret (heu scelus!) Patri
Natæ sinum permingere:
Nec execrandis abstinere nuptiis,
Timore sublato semel (89).

MAXIMILIEN I. *Empereur d'Allemagne.* — LOUIS XII. *Roi de France.*

PIE III.

CCXXIV. PAPE.

Desordres à Rome & en Italie.

IL est presque impossible d'exprimer combien de Troubles il arriva en Italie après la Mort d'Alexandre, & qui furent presque tous suscités par ceux dont les Borgia avoient usurpé les biens, du nombre des quels étoient ceux de la Maison de Colonne, qui, comme nous l'avons deja dit, par le secours des armes Victorieuses des Espagnols, rentrerent dans leurs biens dans l'Abbruze, dont les Orsini avoient eu la possession; de sorte qu'en aiant obtenu la permission de Gonsalve, ils s'avancerent dans l'Etat Ecclesiastique, pour y recouvrer les Terres que les Borgia leur avoient enlevées. Valentin, qui, dans cette conjoncture, en avoit tout à craindre aussi bien que des Orsini, fut contraint, pour sa sureté, d'en venir à une espece d'accommodement avec eux, & pour cet effet il les remit en possession de leurs Terres. Le Duc d'Urbin ne perdit point de tems à se rendre Maître de ses Etats, y aiant été rappelé par ses fideles sujets. François Marie de la Rouere rentra aussi dans les biens qu'on lui avoit pris: les Seigneurs de Pesara, Camerino, Citta di Castello, & Piombino, en firent de même. Malatesta fit aussi tous ses efforts avec les autres pour recouvrer les Etats de Rimini. Mais, comme il n'y étoit pas fort aimé de ses sujets, il trouva une grande opposition dans ceux qui gardoient toujours le Château pour Valentin; desorte qu'il fut obligé de le laisser encore à ses Ennemis. Mais Baglione, avec Louis d'Orsino, le Comte Petigliano & Alviano, prirent Perouse à Valentin, & en chasserent tous ceux de son parti, par le secours des Troupes Venitiennes. Tout Rome étoit dans la plus grande confusion du Monde. Les Cardinaux étoient dans la necessité de songer à se mettre à couvert, & à chercher les moïens de prévenir les desordres auxquels il y avoit plus d'apparence que jamais; desorte que leur principale occupation étoit de mettre toutes les affaires

(89) *Sannazar, Epigr. 29. lib. 2.*

An de J.C. 1503.

faires en ordre pour le Conclave prochain. Le Vatican étoit pour lors comme assiegé par les Troupes de Valentin, qui, par raport à sa Maladie, en avoit donné le commandement à Michelleto. Les Cruautez & les Brigandages que ces Troupes commettoient par-tout donnerent une grande terreur aux habitans, & même aux Cardinaux, qui se virent enfin obligez de lever des Soldats, pour leur sureté (1). Et la tranquillité ne fut retablie, que par l'éloignement des Orsini, des Colonnes, & de Valentin lui-même, qui furent tous obligés de sortir de Rome avec leurs Troupes.

Conclave pour l'Election de Pie III.

Cependant, les Cardinaux avoient encore de grandes inquietudes, parce-qu'ils voioient les François & les Espagnols en Armes, ceux-ci pour faire élire un homme de leur nation; ceux-là pour élever le Cardinal d'Amboise leur Compatriote sur le Thrône Papal. Il s'assembla alors environ 37. Cardinaux, qui reglerent les affaires du Conclave. Ils faisoient leurs brigues. Plusieurs, dit l'Abbé de Bellegarde, se fiant plutôt sur leur manege & leurs cabales, que sur leurs vertus & la probité de leurs mœurs, emploioient toute leur industrie & le credit de leurs creatures, pour se placer sur le Thrône Pontifical. Le Cardinal d'Amboise avoit de grandes prétensions. L'Approche de l'Armée Françoise tenoit Rome en respect, favorisoit & soutenoit la brigue de ce Cardinal. Il avoit amené de France avec lui le Cardinal d'Arragon & le Cardinal Ascagne, qui poussoient sa Faction & la soutenoient ouvertement avec beaucoup de vivacité. Julien de la Rouere s'y opposoit de toute sa force, quoiqu'il fût dans les interêts de la France; mais, son ambition lui persuadoit qu'il pouvoit remplir ce poste aussi bien qu'un autre, & ne le vouloit ceder à personne. Le grand Gonsalve appuioit de tout son credit Bernardin Carvajal. Les Victoires qu'il venoit de remporter sur les François, le grand nombre de partisans qui s'étoient joints à sa Faction, la rendoient très-considerable. Il fit venir au Conclave le Cardinal Colonne, qui s'étoit refugié en Sicile, & qui s'y tenoit pour se mettre à couvert de la persecution que le defunt Pape faisoit à toute sa Famille. Il envoia en même tems Prosper Colonne & Diegue Mendoce avec des troupes, sous le specieux pretexte d'empêcher que l'on ne fit violence au Conclave, à cause que l'Armée Françoise étoit dans le voisinage de Rome, & qu'elle auroit pû troubler la liberté des suffrages. On convint d'un commun accord, que le Pape, qui seroit élû à la pluralité des voix, emploieroit tous ses soins & toute son autorité pour assembler, au bout de deux ans, un Concile general, a fin de remedier aux maux qui affligeoient l'Eglise. Tous les Cardinaux en general & en particulier s'y obligerent par un serment exprès. Trois grandes Factions partageoient tout le Conclave; mais, quoique le nombre de leurs Creatures fût grand, & leurs cabales bien appuiées, elles ne purent empêcher que le Cardinal de Sienne, François Piccolomini, ne fût élû au bout de 35. jours. C'étoit un homme d'une vie exemplaire, que sa probité, sa modestie, l'innocence de ses mœurs, faisoit respecter de tout le

(1) *Guicciardin, lib. VI. pag.* 162. *Tomasi, pag.* 327. *Panvinius, Cicarelli, & les autres Continuateurs de Platine.*

le monde. On crut qu'un Pontife de ce caractere étoit très-propre, pour reformer les mœurs & la licence du Clergé. Cette grande Dignité ne lui inſpira aucun orgueil, n'altera en rien la modeſtie de ſes ſentimens, & ne fit aucun changement dans ſa conduite. Après ſon Exaltation, il prit le nom de PIE III. en memoire de Pie II. ſon Oncle (2). An de J.C. 1503.

Ce temoignage avantageux ſe trouve confirmé par un autre Ecrivain, qui dit que l'Election du Cardinal de Sienne fut univerſellement applaudie. „ Chacun le jugea digne d'être préferé à ſes Competiteurs. Nul en effet „ ne paroiſſoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient gliſſez, ſous le „ dernier Pontificat. On ne vit après ſon Elevation nul changement en „ lui, ni fierté, ni orgueil, ni hauteur, ni dureté, ni moleſſe: toujours „ la même modeſtie, la même douceur, & la même regularité. Il avoit „ un deſir ardent de reformer l'Etat Eccleſiaſtique, ſur-tout la Cour de „ Rome, & d'ôter le ſcandale de quelques Cardinaux, qui deshonnoroient „ par leur Faſte, leur Luxe, & des vices encore plus honteux, la Pourpre „ dont ils étoient revêtus (3). Temoignage en faveur de Pie III.

A peine le nouveau Pontife fut-il élû, qu'il donnna ordre aux François de ſortir au plutôt de l'Etat Eccleſiaſtique. Le Cardinal d'Amboiſe, après avoir été fort mal reçu du Pape, & avoir eſſuié les railleries des Romains, voulut faire de nouveaux Traitez avec les Urſins & les Baglioni. Mais ces Seigneurs, qui s'étoient ſervi de l'argent de France pour lever des troupes, quitterent ſon Parti, & allerent ſe joindre aux Eſpagnols, dès qu'ils virent que la France ſoutenoit le Duc de Valentinois (4). Il ſe declare contre les François.

Le nouveau Pape expoſa ſes ſentimens, & le deſir qu'il avoit de retablir la Diſcipline Eccleſiaſtique, dans une grande Aſſemblée de Cardinaux qu'il convoqua avant ſon Couronnement; diſant, qu'il ne pouvoit ſe reſoudre d'attendre encore deux années pour aſſembler un Concile General des Evêques, & qu'il avoit pris la reſolution de le convoquer inceſſamment. Une mort prématurée interrompit les bons deſſeins de ce pieux Pontife, & repandit une douleur univerſelle dans l'Egliſe, qui ſe voioit privée en ſi peu de tems d'un Pape plein de bonnes intentions, & très-capable de reformer les deſordres & les abus qui s'étoient introduits parmi les Chrêtiens, & principalement dans le Corps des Eccleſiaſtiques (5). Il ſe trouva ſi mal dès le ſixieme jour de ſon Election, qu'il lui fut dès-lors impoſſible de vacquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers. Le Mardi 13. d'Octobre, ſe ſentant fort malade, il ſe fit donner l'extrême-onction, & enſuite le viatique, par ſon Confeſſeur, & mourut ſur le midi, vingt-ſix jours après ſon Election, univerſellement regretté de tous les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoié de Dieu, pour le bien & l'honneur de l'Egliſe, & le plus propre à reparer les deſordres paſſez. Quelques Hiſtoriens ont cru qu'il Sa Mort.

(2) *L'Abbé de Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. V. pag.* 587.

(3) *Petr. Delphin., Liv. Epiſt.* 84. *Contin. de Fleury, tom. XXIV. p.* 492.

(4) *Raphael Volaterran. lib.* 22. *Raynaldi, an.* 1503. §. 12.

(5) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. V. p.* 588.

An de J.C. 1503.

qu'il fut empoiſonné par Pandolfe Petrucci, qui gouvernoit dans Sienne (6). Il mourut le 18. d'Octobre.

Sentimens ſur ſa Mort.

Ferdinand Roi d'Eſpagne, & les perſonnes les plus ſenſées, regardoient cette mort comme une perte irreparable pour la Republique Chrêtienne. Les Libertins, accoutumez à vivre avec toute licence, appréhendoient la ſeverité & les bonnes intentions de ce pieux Pape. Les Politiques craignoient qu'il ne troublât le repos de l'Italie par le trop grand attachement qu'il avoit aux interêts & au parti du Roi d'Eſpagne. Gonſalve, qu'un long uſage rendoit attentif à toutes ſortes d'evenemens, avoit les mêmes apprehenſions. Les honneurs ſuprêmes ne contribuent guere à la reformation des mœurs, ni à les rendre meilleures: les paſſions en deviennent plus vives & la cupidité plus ardente; on ne change que rarement d'inclinations dans un âge fort avancé (7).

MAXIMILIEN. *Empereur d'Allemagne.* **JULES II.** LOUIS XII. *Roi de France.*

CCXXV. PAPE.

Conclave où Jules II. eſt élû.

LEs Cardinaux differérent pendant quelques jours l'ouverture du Conclave, pour donner le tems aux troupes des Orſini de ſortir de Rome: deſorte que l'Election d'un nouveau Pape fut concertée, & pour ainſi dire concluë, ſans Conclave; car, le Cardinal de St. Pierre aux Liens avoit par ſes Amis, & ſes grandes Richeſſes, attiré une ſi grande partie du Sacré College dans ſon Parti, que les autres ne furent pas en état de s'oppoſer à ſon Election; car, il avoit ſollicité le Cardinal Aſcagne de le ſoutenir, & le faire ſoutenir par les ſiens; & lui promit, s'il étoit Pape, de retablir les Sforces dans Milan. Aſcagne flatté ſe laiſſa ſeduire. Il gagna de même le Cardinal de Carvajal, Chef de la Faction Eſpagnole, en le flatant qu'il conſerveroit le Roiaume Naples pour leurs Majeſtez Catholiques. Enfin, il eut recours au Duc de Valentinois, avec lequel il s'aboucha dans le Palais du Vatican, en preſence des Cardinaux Eſpagnols de ſa Faction, & ils ſe reconcilierent enſemble, après s'être fait reciproquement de magnifiqnes promeſſes. En conſequence, ils conclurent un Traité, par lequel entr'autres choſes le Cardinal de St. Pierre aux Liens s'engagea, en cas que le Duc par ſa brigue le fit elever au ſouverain Pontificat, de lui conferer la Charge de Gonfalonier, & celle de General des Troupes Eccleſiaſtiques. Le Duc de ſon côté promit au Cardinal de lui procurer les ſuffrages des Creatures d'Alexandre VI. qui, pour plus grande ſureté, s'y engagerent par ſerment. Ces meſures étant priſes, trente-cinq Cardinaux entrerent en proceſſion dans le Conclave; & le Cardinal de St. Pierre aux Liens fut elû Pape ſous le nom de JULES II, la premiere nuit qu'on fit la formalité ordinaire

(6) *Mariana, lib.* 28. *n.* 18.

(7) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. V. p.* 589.

ré pour l'ouverture du Conclave; qui fut le 1. jour de Novembre, ou le dernier d'Octobre 1503 (1). An de J.C. 1503.

Caractere de Jules II.

Je ne dirai rien ici de la Famille du Cardinal Julien de la Rovere. On peut voir ce que j'en ai ecrit dans la Vie de Sixte IV. qui l'an 1471. eleva à la Pourpre ſon neveu Julien, ſous le titre de St. Pierre *ad Vincula*. Je me contenterai de tracer ici le Caractere du nouveau Pontife. Eraſme & Hadrien Junius aſſurent, qu'il avoit été Batelier (2); & le Bandel, que ce Pontife ſe vantoit lui-même d'avoir conduit un petit Bateau (3). Car, c'eſt le ſentiment commun, que la Famille de la Rovere n'étoit nullement diſtinguée, avant Sixte IV. quoique Germonius Archevêque de Tarantaiſe ait ſoutenu qu'elle étoit noble & dans un très-grand eclat avant cette Epoque (4). On a pû remarquer par ce qui precede, qu'il y eut quelque choſe de fort ſingulier dans l'Election du Cardinal Julien. Il entra Pape dans le Conclave, & il evita le coup de ce Proverbe aſſez commun, que qui entre Pape au Conclave en ſort Cardinal (5). C'eſt qu'il avoit aſſuré ſa brigue par tant de promeſſes, & qu'il avoit en main tant de moïens d'enrichir ceux qui lui ſeroient favorables, qu'il n'étoit pas poſſible que la Dignité Papale lui mânquât. Outre les richeſſes qu'il avoit deja acquiſes, il eut en main celles d'autrui. Chacun s'empreſſa de lui offrir ſon argent, & même ſes Benefices; deſorte qu'il ſe vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandoit. Voilà les voies iniques par où il monta au Pontificat. Ce n'eſt pas un Proteſtant qui le dit; c'eſt Guicciardin (6). S'il n'eut pas emploié cette Simonie, comment eut-il pû porter les Cardinaux à lui donner leurs ſuffrages, lui, qui avoit toujours fait paroître un naturel ſi inquiet & ſi terrible, & qui s'étoit fait beaucoup d'ennemis? L'argent vient à bout de tout: il fit un Pape avant qu'on ſe fût aſſemblé pour l'Election, choſe qui ne s'étoit jamais vuë (7). Le Sr. Varillas nous revele un Anecdote qui me paroit de la derniere importance; c'eſt que le Cardinal de la Rovere, mit le Duc de Valentinois dans ſes interêts, en faiſant entendre à ce Duc, qu'il étoit ſon Pere. Il faut citer les paroles de mon Auteur: „ Les „ François, dit-il, accuſerent Jules II. d'être monté ſur le Thrône de „ S. Pierre par deux voïes irregulieres, qui étoient celles de la Simonie & „ de la Fourberie. Pour juſtifier la Simonie, ils marquerent les Benefices, „ & les Legations promiſes dans le Conclave, & données après l'Election „ aux Cardinaux qui étoient Chefs de Faction, & ſpecifierent les ſommes „ d'argent que d'autres Cardinaux avoient touchées pour prix de leurs „ ſuffrages. Pour demontrer la Fourberie, on remontra au même Pape, que

(1) *Papyr. Maſſo, in Jul. II. Raynaldi, an.* 1503. §. 18. *Belcar. lib.* 3. *Guicciardin, lib.* 6. *Bembo, Hiſt. Venet. lib.* 12.

(2) *Eraſme, Adag. Chili.* 3. *Centur.* 4. *n.* 86. *pag. m.* 725. *Hadrien Junius, Adag. Cent.* 6. *n* 43.

(3) *Bandel, Nouvelle* 31. *de la* 1. *partie, fol.* 219. *verſo.*

(4) *Theophile Raynaud, Hoplotheca, Sect.* 2. *Serie* 3. *c.* 1. *pag.* 304.

(5) *Memoires des Intrigues de la Cour de Rome, pag.* 20. *Edit. de Paris* 1677.

(6) *Guicciardin, lib.* 6.

(7) *Idem, ibid.*

An de J.C. 1503.

„ que les Cardinaux Eſpagnols s'étant engagés par ſerment à ne donner „ leur voix qu'à celui, qui leur ſeroit propoſé par le Duc de Valentinois; „ le Cardinal de St. Pierre aux Liens, qui etoit ennemi juré de ce Duc, „ lui fit perſuader par des perſonnes apoſtées, qu'il étoit ſon Pere; qu'il „ avoit entretenu ſa Mere dans le tems qu'elle tembloit ne s'abandonner „ qu'au Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI; que la jalouſie, „ que le même Borgia en avoit conçuë, avoit été la ſeule cauſe de la per- „ ſecution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que mainte- „ nant, qu'il s'agiſſoit de faire un autre Pape, s'il le vouloit favoriſer, il „ le traiteroit en fils. Le Duc de Valentinois avoit ajouté foi à ce qu'on „ lui diſoit en confidence, & s'étoit relâché juſqu'à conſentir que „ les Cardinaux de ſa Faction eluſſent St. Pierre aux Liens (8). „ L'Exaltation de ce Cardinal redoubla les chagrins & les inquietudes du Roi Ferdinand, qui redoutoit le genie entreprenant & plein d'ardeur du nouveau Pontife, & ſon attachement declaré pour les interêts de la France (9).

Le Pape reçoit pluſieurs Ambaſſades.

Dès que la Nouvelle de l'Exaltation de Jules II. fut repanduë en Italie, il arriva à Rome deux Ambaſſadeurs de Ferrare, qui vinrent rendre hommage au St. Pere au nom de leur Ville. Quelque tems après, il en vint d'autres de Sienne, de Florence, & de Genes, pour s'acquiter du même devoir. Mais, il y eut quelque choſe de particulier à l'egard des Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui n'arriverent à Rome que l'année ſuivante. Dans l'Audience qu'il eurent de ſa Sainteté, ils lui preſenterent les Lettres de creance du Roi leur Maître, dont les premieres paroles étoient conçuës en ces termes: *Henri par la grace de Dieu, Roi d'Angleterre & de France, & Duc d'Hibernie.* Robert, Evêque de Rouſſillon, Ambaſſadeur de France, s'y étant trouvé, ſe mit à genoux devant le Pape, & le pria de ne pas recevoir les Ambaſſadeurs d'Angleterre en cette Qualité; ce qui lui fut accordé. Les Anglois reformerent par Ordre de ſa Sainteté les Qualitez de leur Maître, à qui ils ne donnerent plus que le Titre de Roi d'Angleterre, & de Duc d'Hibernie, dont l'Ambaſſadeur fit dreſſer dans le moment même un Acte en bonne forme (10). Avant ce tems-là, le Pape avoit perfidement depouillé le Duc de Valentinois de la Romagne, & l'avoit lui-même fait arrêter Priſonnier. C'eſt ainſi que Valentin tomba tout d'un coup du faite de la Grandeur, & eprouva les effets de ces mêmes Impoſtures dont ſon Pere & lui ſe ſervoient pour tromper, opprimer, & detruire les autres (11).

Le Pape permet au Prince de Galles d'épouſer la Veuve de ſon Frere.

Ce fut cette même année 1503., que les Rois Catholiques & d'Angleterre s'unirent pour demander au Pape la Diſpenſe néceſſaire, afin de marier legitimement Henri Prince de Galles avec Catherine d'Arragon Veuve du Prince Artus. Le Pape, plus formaliſte que ſcrupuleux, aſſembla une Congre-

(8) *Varillas, Anecdotes de Florence, p. 229.*
(9) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. V. p. 594.*
(10) *Contin. de Fleury, Tom. XXIV. p. 499.*
(11) *Guicciardin, lib. VI. p. 176, Paul Jove, lib. VIII. p. 276.*

gregation compoſée de Cardinaux, de Theologiens, & de Canoniſtes, & fit examiner en ſa preſence, ſi l'on pourroit permettre à une femme d'epouſer ſucceſſivement les deux freres. Les ſentimens furent partagés, tant à Rome, qu'en Angleterre; mais le Pape, ſans avoir egard à ce partage de ſentimens, donna la Bulle de Diſpenſe, le 26. de Decembre 1503 (12). An de J.C. 1504.

Bulles de Jules II. touchant l'Election des Papes, & les Proviſions des Benefices.

Comme il s'étoit gliſſé beaucoup d'Abus dans les Elections des Papes, dont quelques-uns avoient été promus par des voies peu Canoniques, en promettant des Emplois & des Benefices conſiderables pour avoir les voix des Cardinaux, ce qui étoit une vraie Simonie: Jules II, pour remedier à ces Abus, dont ſon Election n'avoit été nullement exempte, donna une Bulle le 14. de Janvier de cette année 1505. afin d'ôter la honte qui diffamoit ainſi le St. Siege. Il ordonne par cette Bulle, que ſi l'on commettoit quelque Simonie dans l'Election des Papes, tant de la part de l'Elû que du côté des Electeurs, l'Election ſera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'Elu, comme contre un Heretique, & implorer le ſecours du bras ſeculier pour le punir par la Depoſition. Que lui, & tous ceux qui auront concouru à cette Election, ſeront privez du Cardinalat, & de tout Benefice, Fief, Dignité, & biens qu'ils pourroient poſſeder; qu'enfin les Cardinaux, qui n'auront point conſenti à cette Simonie, pourront elire un autre Pape & convoquer un Concile general à ce ſujet. Remede utile & plein de Religion, à la verité; mais très-difficile dans l'execution, vû l'ambition demeſurée de la plupart des hommes, & qui eſt preſque toujours plus grande dans ceux qui ſe voient en état de la ſatisfaire. Jules donna le 28. de Juillet de la même année une autre Bulle où il ne paroiſſoit pas ſi deſintereſſé. Il y ordonnoit à tous les Beneficiers, qui, ſelon l'uſage moderne, avoient beſoin de prendre des proviſions de la Cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adreſſer & de païer les Annates. Il confirmoit toutes les Bulles que ſes Predeceſſeurs avoient données à ce ſujet (13).

Puiſſante Ligue formée par le Pape contre les Venitiens.

Jules II, étoit fort mécontent des Venitiens, qui, les années précedentes, avoient conquis un grand nombre de Places que le Duc de Valentinois avoit poſſedées, & que le Pape prétendoit lui appartenir. Pour s'oppoſer à ces Republicains, Jules forma une Ligue formidable avec l'Empereur & le Roi de France. Les pretenſions du Pape étoient conſiderables. Il comptoit ſur Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Ceſene, & tout le Territoire de ces Villes. L'Empereur y trouvoit ſon compte. Le Roi de France entroit dans les Droits des Ducs de Milan. „ Le Duc de Ferra-
„ re, le Marquis de Mantouë, la Republique de Florence, & le Roi de
„ Hongrie devoient auſſi entrer dans cette Ligue; en ſorte que les Veni-
„ tiens étoient par-là menacez d'une ruine entiere. Mais, ils trouverent leur

(12) *Apud Raynaldi, an.* 1503. §. 22.
(13) *Ex Bullar. Julii II. tom. I. Conſtit.* 3. & 4. *Sponde, an.* 1505. §. 1. *Raynaldi, eod.* §. 1. & 2.

An de J.C. 1506.

leur salut dans les lenteurs de l'Empereur Maximilien, & dans l'inconstance ou plutôt dans la perfidie du Pape, qui abandonna ses Alliez, & s'accomoda avec les Venitiens, dont il reçut dix Places, avec leurs Territoires & leurs Dependances (14).

Humeur guerriere du Pape.

Le Pape ne laissa pas de se préparer à la Guerre, y étant porté plus qu'homme du Monde, par son temperamment. De-là vient que Guillaume Budé l'a nommé un Chef sanguinaire de Gladiateurs (15), & a touché d'une grande force le scandale que formoit un Pape qui à l'âge de 70. ans se faisoit voir en habit de Guerre, pendant que le Peuple demandoit à Dieu la Paix processionellement (16). Voici ce que Jean le Maire, Historiographe de Louis XII, à ecrit de l'humeur guerriere de ce Pape. „ Encores, dit-il, declairerons-nous une autre merveilleuse difference, en „ la fin de c'est œuvre: c'est de la gracieuseté & tractabilité du Soudan „ envers le Roy très-Chrestien, au regarder de la rigueur & obstination „ du Pape moderne, lequel tout martial & tout rebarbatif en son har„ nois, comme s'il deust faire parler de ses Armes terribles & belliqueu„ ses, comme du grand Tamburlan Empereur & Soudan des Tartres, veult „ tousjours perseverer à la Guerre, la quelle luy est aussi biensèant, com„ me à un Moyne houzé de danser. Si ne fera-il pas un nouveau mon„ de tout monstrueux, comme il cuide: car, tousjours pourceaux paistront „ glands (17). „

Il reprend Perouse & Boulogne.

Ce fut pour satisfaire ses inclinations martiales, que le Souverain Pontife, assuré que rien ne le traverseroit dans l'execution de ses desseins, leva des troupes & se mit lui-même à leur tête. Il commença par Baglioni comme le plus foible; & ce Seigneur, quoique le plus determiné des hommes, maître d'une Ville bien pourvuë avec une forte Garnison, envoia au devant du Pape ses deux fils, pour lui demander pardon, & pour lui servir d'otages. Le St. Pere profita de sa consternation, & ne lui laissa emporter de Perouse, que ses Meubles, & ses Bijoux. La terreur passa de Baglioni à Bentivoglio. Il eut recours à la clemence de sa Sainteté, qui lui laissa le Domaine utile des Terres que ses Ancêtres avoient acquises dans le Bolonois; & lui accorda la permission de se retirer dans le Duché de Milan avec tout ce qu'il y pût emporter. Le Pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux Magistrats, & accorda plusieurs privileges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de sa Domination, contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même chose à Perouse (18).

Ingratitude du Pape, qui fait revolter Genes contre la France.

Le Roi de France inspiroit alors de la jalousie au Pape & aux Venitiens contre l'Empereur; & voici ce que dit Mezerai à ce sujet. „ Lorsque Ju„ les eut reconnu le Genie & la Conduite de ces Princes, il crut, comme il

(14) *Mariana, lib.* 28. *n.* 74. *Guicciardin, lib.* 6.

(15) *Budæus, de Asse, apud Hottinger, Hist. Eccl. tom.* 5. *pag.* 545.

(16) *Budæus, ubi supr. Flaccius Illyricus, Catal. Testium Verit. Lib.* 20.

(17) *Jean le Maire de Belges, Prologue sur le Traité des Schismes, pag.* 2. *Edit. de Lion* 1549. *in fol.*

(18) *Guicciardin, liv.* 6. *Paris. de Grassis, in Itin. Julii II. MS. Archiv. Vatic. p.* 18.

„ il étoit préſomptueux & ſuperbe, être bien au deſſus d'eux tous, en „ force d'Eſprit, auſſi bien qu'en Dignité: qu'ainſi, il les pourroit mener „ à baguette, & à la fin, les detruiſant l'un par l'autre, les chaſſer tous de „ l'Italie pour y dominer luy ſeul. Il eſt vrai auſſi que de leur côté ils „ eurent aſſez de foibleſſe pour croire qu'ils ne pouvoient rien ſans lui: ainſi, par leur timidité, ils eleverent ſa puiſſance. Il fit bien valoir au Roi „ le pouvoir qu'il lui donna de diſpoſer des Benefices du Milanez, & de „ deux Chapeaux de Cardinal, l'un pour le neveu du Cardinal d'Amboiſe, „ l'autre pour celui du Seigneur de la Trimouille; car, il obtint pour cela que le Roi l'aſſiſtât de ſes forces à lui recouvrer Bologne ſur Jean „ Bentivogle. Ce Seigneur, ſe voiant attaqué par celui même qui l'avoit „ toujours protegé, le pria au moins d'emploïer ſon interceſſion auprès de „ Jules, pour avoir ſeulement la Liberté de ſortir de la Ville avec ſa Famille & ſes Meubles. Jules ne temoigna point en ſavoir plus de gré „ aux François: au contraire, il les en mepriſa davantage; bien qu'outre cette obligation il leur en eut d'ailleurs de très grandes. Car, ſous „ le Pontificat d'Alexandre ſon ennemi Capital, il avoit trouvé ſon refuge en France, & beancoup d'affection auprès de Louis, ſix ans durant; „ deſorte qu'ils alloient ſouvent enſemble à tous les divertiſſemens. Mais, „ bien loin de ſe ſouvenir de tant de graces, quand il avoit la tête echauffée de vin, il s'evaporoit en diſcours injurieux contre le Roi & la France. „ Auſſi le Roi, & les gens de la Cour, ne manquoient pas de lui rendre ſon „ change, par des traits d'autant plus piquans, qu'ils étoient ingenieux, & „ qui laiſſerent des pointes très-ſenſibles dans cette Ame hautaine & implacable. La premiere occaſion importante où on reconnut manifeſtement ſa haine, ce fut dans l'Affaire de Genes. Ses Emiſſaires y travaillerent ſi bien, qu'une Emotion, qui étoit arrivée entre les Nobles & le „ Peuple pour leurs differends, ſe changea en une Revolte contre le Roi. „ Le Peuple étant fort mutin, y étant en une petpetuelle diſcorde avec „ les Nobles très-inſolens, elurent huit Tribuns, leſquels ſe ſaiſirent des „ Places que tenoit Louis de Fieſque le long de la riviere; &, bien loin „ de les rendre, comme le Roi l'ordonna, ils aſſiegerent Monaco. Tellement que Raveſtein, ne ſe ſentant pas en ſureté à Genes, en ſortit; & „ alors ils elurent un Duc, qui étoit un ſimple Teinturier nommé Paul de „ Nove (19). „ Il ne fallut rien moins que la preſence du Roi, & une bonne Armée, pour reduire ces Rebelles. „ Le Pape n'avoit oublié aucunes pratiques pour exciter cette Rellion: l'Empereur, de ſon coté, avoit „ ſoufflé le feu autant qu'il avoit pû; & toutes fois l'un & l'autre laiſſerent „ ces malheureux dans le peril où ils les avoient pouſſez; & ne leur donnerent, ni conſeil, ni ſecours (20). „ Ce qui eſt un exemple de la plus inſigne lacheté.

An de J.C. 1506.

Mais

(19) *Mezeray, Abregé Chronol. tom. IV. pag. 95.*

(20) *Ubi ſupr. p. 96.*

An de J. C. 1507.

Le Pape previent l'Empereur contre la France.

Mais, le Pape prit ombrage de l'entrée de Louis XII. en Italie, persuadé qu'une affaire comme celle de Genes ne demandoit pas la presence d'un si grand Monarque; &, comme il n'ignoroit pas les justes alarmes & les grandes inquietudes que Charles VIII. avoit causées à Alexandre VI. il craignit de se trouver reduit à une semblable extremité, s'il n'en prevenoit le coup par quelque artifice politique, qui le mit à couvert de ses fraïeurs. Il ne trouva rien de plus propre à son dessein, que d'allarmer l'Empereur en lui faisant regarder l'Entrepriſe de Louis XII, comme un pretexte pour troubler le repos de l'Italie, & pour rendre encore une fois la France Maîtresse de l'Election des Papes, par le Ministere du Cardinal d'Amboise, qu'il vouloit elever sur le Thrône de St. Pierre, pour recevoir ensuite de sa main la Couronne Imperiale, & se moquer de Maximilien & des Electeurs, en s'amparant de tout ce qu'ils avoient de puissance en Italie (21). L'Empereur prêta l'oreille à cet artifice. Il convoqua une Diete à Constance, où l'on prit en très-peu de tems de terribles mesures contre Louis XII. (22). Mais, c'étoit inutilement, puisque ce Prince n'avoit pas le dessein que le Pape lui imputoit malicieusement. „ Il lui eut été facile „ avec une Armée victorieuse, & dans l'etonnement où se trouva toute „ l'Italie, d'y faire de grand progrés de quel côté qu'il eut voulu: mais, il „ apprehendoit si fort de facher le Pape, & d'attirer dans le Milanez un „ debordement de toute l'Allemagne, fort irritée contre lui par les Harangues que Maximilien avoit faites dans la Diete, que pour leur „ ôter tout soupçon à l'un & à l'autre qu'il eut dessein de rien entreprendre, il congédia ses troupes. Il fut même revenu tout à l'heure en „ France, n'eut été qu'il attendoit le Roi Ferdinand qui desiroit conferer avec lui (23). „ En effet, ils eurent une Entrevue à Savonne, où l'on tient qu'il prirent des mesures pour faire deposer Jules II. dans un Concile (24).

Les Venitiens refusent le passage à l'Empereur.

Quoique le prompt retour de Louis XII. eut dissipé tous les Ombrages dont le Pape s'étoit servi pour donner de la jalousie à l'Empereur; celui-ci néanmoins, étant deja en marche avec une Armée de huit mille Chevaux, & de 22. mille hommes de pied, continua sa route; alleguant, pour changer la premiere idée de son voiage, qu'il n'entroit en Italie qu'en Prince pacifique, & seulement à dessein d'aller recevoir la Couronne des mains du Pape, suivant l'ancienne coutume de ses Predecesseurs dans l'Empire. Les Venitiens, qui penetroient plus avant, ne se laisserent pas seduire par ces belles apparences. L'Empereur leur fit demander par ses Ambassadeurs la Liberté de passer, & leur fit proposer une Ligue offensive contre la France. Mais, les Venitiens refuserent absolument ce passage. Ils dirent, que pour aller recevoir une Couronne, qu'on savoit que le Pape ne refuseroit pas,

(21) *Raynaldi, an,* 1507. §. 7. & 8.

(22) *Guicciardin, lib.* 7. *Tritheme, in Chron. Spanheim, hoc an. Basel. in Addit. ad Naucler. Bizard, lib.* 18.

(23) *Mezerai, ubi supr. pag.* 97.

(24) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag.* 578. §. 134.

pas, il n'étoit pas néceſſaire de ſe faire accompagner par une Armée de plus de trente mille hommes. Ils furent d'ailleurs portez à ce refus par les Ambaſſadeurs de France, qui repreſenterent que la Paix de l'Italie en dependoit; & que s'ils accordoient le paſſage à l'Empereur, le Roi Louis ne pourroit ſe diſpenſer de venir lui-même en Italie avec toutes ſes forces, pour s'oppoſer à Maximilien. Ce refus irrita ſi fort l'Empereur, que dans le moment même il prit la reſolution de s'en venger, en portant la Guerre en Italie, contre les François & les Venitiens (25). S'il en faut croire notre Mezerai, le Pape avoit bien joué ſon Rôle dans cette Comedie Politique. „ Au bruit qui courut, dit cet Hiſtorien, de ce grand ap- „ prêt de Guerre, le Roi, le Pape, les Suiſſes, quoique d'ailleurs ennemis „ entr'eux, ſe réunirent promptement, pour empêcher que l'Empereur ne „ deſcendit en Italie. Et, en effet, comme il voulut paſſer par la Vallée „ de Trente avec cinq à ſix mille hommes ſeulement, appareil bien petit „ pour tant de bruit qu'il avoit fait, les Venitiens lui fermerent le paſ- „ ſage. Il en demeura fort outré, & plus encore de ce que Barthelemi „ d'Alviane leur General, ayant defait quelques-unes de ſes troupes, fut „ reçu en triomphe dans leur Ville. C'étoit aſſez pour eux, d'avoir „ arrêté ſon Armée: après cela, ils lui accorderent une Treve pour un „ an (26). „

An de J.C. 1507.

Jules II. toujours plein de zele pour recouvrer les Domianes de l'Etat Eccleſiaſtique, qui étoient paſſez en des mains étrangeres, après avoir chaſſé les Bentivoglio de Boulogne, attaqua les Venitiens. Outre Cervia, que ceux-ci occupoient depuis près de deux ſiecles, & Ravenne depuis l'an 1441., ils étoient encore Maîtres de beaucoup de Places de la Romagne. Jules redemanda d'abord tout ces Domaines avec moderation; mais, voiant que cette voie n'étoit pas efficace, il eut recours aux Armes. Incapable de ſoutenir ſeul une Guerre qui ſurpaſſoit de beaucoup ſes forces & ſes moïens, il oublia le reſſentiment qu'il avoit contre l'Empereur Maximilien, Louis XII Roi de France, & Ferdinand Roi d'Arragon, & ne penſa plus qu'à menager une Alliance avec ces trois Princes: il vint à bout de ce Projet. La Ligue fut concluë à Cambrai; & on la connoit dans l'Hiſtoire, ſous le nom de cette Ville (27). L'Empereur & Louis XII. ratifierent inceſſament le Traité. Mais le Pape, ſans deſavouer expreſſement la ſignature que le Cardinal d'Amboiſe avoit faite en ſon nom, montra par ſa conduite, qu'il n'eût pas voulu aller ſi vîte. Il craignoit les ſuites de l'établiſſement de l'Empereur en Italie. Il n'aimoit pas aſſez Louis XII. pour augmenter ſon pouvoir; & il eut bien voulu recouvrer les Domaines de l'Etat Eccleſiaſtique, ſans favoriſer aucun de ces deux Princes. Comme

An de J.C. 1508.

Le Pape redemande aux Venitiens les Domaines de l'Egliſe.

(25) *Contin. de Fleury, ubi ſupr.*

(26) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 98.

(27) *Machiavel, Hiſt. lib.* 4. *Ferron, lib.* 2. *Nicol. Baſel. in addit. ad Naucler. Mariana lib.* 29. *c.* 15. *Belleforeſt*, 6. *c.* 16. *Raynaldi, an.* 1509. §. 1. *Guicciardin, lib.* 8. *Seyſſel, Hiſt. de Louis XII. Hiſt. de la Ligue de Cambray*, 2. *vol. in* 12. *Paris*, 1709. *tom.* 1. *liv.* 1. *pag.* 50. *Mariana Hiſt. Hiſpan. lib.* 29. *n.* 65.

An de J.C. 1508. Comme les Venitiens eurent bientot connoiſſance de la Ligue & en parurent allarmez, le Pape preſſentit d'abord leur Ambaſſadeur, pour ſavoir ſi ſes Maîtres ſeroient dans la diſpoſition de donner quelque ſatisfaction au St. Siege, en rendant du moins Faenza & Rimini. Mais, n'en aiant eu aucune bonne reponſe, il s'adreſſa à Badoëre ſon Collégue. Il lui repreſentoit le peril eminent qui menaçoit ſa République, ſi la Ligue étoit executée; & lui dit, que l'unique moien pour l'empêcher de la ratifier, étoit de reſtituer au St. Siege Faënza & Rimini, parce qu'il trouveroit dans cette reſtitution une excuſe ſuffiſante pour ne point ratifier le Traité qui tomberoit auſſitôt que lui Pape n'en ſeroit pas l'appui. Badoëre en ecrivit à la Republique. Mais le Sénat, ſur les Remontrances de Treviſani, refuſa de s'accomoder avec le Pape, qui, ſur ce refus, accepta & ratifia la fameuſe Ligue de Cambrai. Son acte de ratification en forme de Bulle eſt du 22. de Mars 1509 (28).

An de J.C. 1509. En execution de la Ligue, Louis XII. envoia ſes Troupes en Italie & s'y rendit lui-même pour commencer les Hoſtilitez contre les Venitiens.

Bulle du Pape contre les Venitiens. Jules II. lança ſes Foudres ſur la Republique de Veniſe, dès qu'il eut appris que le Canon des François tiroit contr'elle. Il publia un Monitoire terrible en forme de Bulle, dans lequel, après une amble deduction de leurs Entrepriſes ſur la Juriſdiction Eccleſiaſtique, & des autres uſurpations dont il ſe plaignoit, il les admoneſtoit de reparer leurs malverſations dans 24. jours, & de reſtituer les Domaines uſurpez & les fruits qu'ils en avoient reçus; ſous peine, s'ils n'obéiſſoient pas, de mettre la Ville de Veniſe en interdit, & toutes les Terres qui en dependoient, & de donner pouvoir à un chacun de s'emparer de leurs biens, de reduire leurs perſonnes en ſervitude, & que nul ne pourroit leur donner, ni aide, ni retraite, ſans encourir les mêmes Cenſures (29).

Appel des Venitiens au Concile. Mais, ce coup de Foudre, lancé par la fauſſe idée d'un pouvoir chimerique, ne mit le feu nulle part. Le Sénat, ſuivant l'ancienne coûtume, appella du Pape au futur Concile; & Veniſe en fut quitte pour la deſertion de quelques Moines que l'Ignorance ou l'Interêt attachoit aux preventions de la Cour de Rome. Ils emporterent avec eux à Ferrare un petit butin qu'ils avoient compoſé du pillage des ſacriſties, apparemment pour commencer à executer la Bulle du Pape. Le reſte du Clergé ſeculier & regulier demeura dans l'Obéiſſance duë au Souverain. Le Sénat dans ſon Acte d'Appel repondoit à la Bulle de Jules, & ſe plaignoit fortement de ſa conduite & de celle du Roi de France (30).

Bulle du Pape contre cet Appel. Dès que le Pape eut connoiſſance de cet Appel, il donna une autre Bulle, par laquelle il pretendoit le detruire. Elle eſt du 1. Juillet. On y voit tout le reſſentiment qui l'animoit. Il traite l'Appel des Venitiens de hardieſſe inſurportable, & de temerité. Pour excuſer leur conduite, dit-il,

(28) *Guicciardin, lib.* 8. *Petrus de Angleria, Epiſt.* 409 *Raynaldi, an.* 1509. §. 3.

(29) *Raynaldi, an.* 1509. §. 6. & 10. *Spondé, eod.* §. 1.

(30) *Guicciardin lib.* 10. *apud Continuat. de Fleuri, tom. XXV. pag.* 20. 21.

il, ils alleguent ſans raiſon, que la Bulle de Pie II. ne lie que ceux qui étoient Appellans dans le tems qu'elle fut rendue. Jules, croiant que cette Bulle auroit un pouvoir plus efficace, s'il la revêtiſſoit de ſon autorité, ordonne par celle-ci, qu'elle aura force, tant au delà qu'au deça les monts, contre les Eccleſiaſtiques & les Seculiers, de quelque Dignité qu'ils ſoient, Rois, Cardinaux, Chapitres, Univerſitez, Communautez, Colleges, Congregations, Parlemens même. Il declare qu'elle aura toujours force, quand même on auroit omis de la publier; qu'outre les peines portées contre ceux qui la violeroient, ou qui conſentiroient au violement, ils ſeroient tenus pour Schiſmatiques & Heretiques; ſubiroient les peines qu'elle prononce, & qu'ils ſeroient damnez avec Dathan & Abiron. Il conclut, que l'Appel des Venitiens eſt nul, & que tous les Lieux qu'ils habitent ſont interdits (31). An de J.C. 1509.

Dureté du Pape à l'egard des Venitiens.

Je n'entre point dans le detail des Conquêtes que le Roi de France, l'Empereur, & le Pape firent ſur les Venitiens. On en peut voir l'Hiſtoire dans pluſieurs Auteurs qui en ont parlé avec exactitude. Mais, je dois remarquer, que les Venitiens, reduits à l'extremité, ſolliciterent l'Empereur d'entrer en Accomodement; ce qu'ils ne purent obtenir. Le Pape ne ſe montra pas plus traitable. Il ſe rendit Maître de la Citadelle de Ravenne, dont il fit la garniſon priſonniere. Les Cardinaux Grimaldi & Cornaro étant venus lui demander, au nom de leur Patrie, qu'il levât les Cenſures portées contre la Republique, puis qu'il étoit Maître des Places qu'elle tenoit auparavant dans le Domaine de l'Egliſe, il ne voulut pas voir ces Ambaſſadeurs, ni leur parler. Il exigeoit des Venitiens la reſtitution des fruits qu'ils avoient reçus pendant la jouiſſance de ces Domaines, & une ſatisfaction entiere de leurs Entrepriſes temeraires ſur la Juriſdiction Eccleſiaſtique. Cette demande du Pape irrita tellement le Sénat, qu'il n'y eut point d'Invectives qu'on ne fit contre ſa Sainteté, qu'on traita même de Bourreau du Genre humain, qui prenoit envain la qualité de Pere commun. Il y en eut quelques-uns qui propoſerent d'envoïer au grand Seigneur, pour lui demander du ſecours; mais, les plus ſages d'entre les Senateurs arrêterent ces premieres ſaillies, & firent prendre des meſures plus conformes à la ſituation de leurs affaires (32).

Le Pape ſe laiſſe flechir.

Le Doge ecrivit au Pape dans les termes les plus ſoumis, & le laiſſant Maître de la ſatisfaction qu'il exigeroit, ſans aucune reſerve, pourvû qu'il voulût bien ecouter ſix Ambaſſadeurs que la Republique envoioit demander l'Abſolution des Cenſures qu'elle avoit encouruës, & les admettre à baiſer ſes pieds. Jules, ne tenant plus contre cette humiliation, repondit au Doge avec bonté. Il fit plus. Malgré les inſtances des Princes liguez, qui lui repreſentoient qu'il contrevenoit au Traité de Cambray, il propoſa dans le Conſiſtoire, d'admettre les Ambaſſadeurs de la Republique. Les Cardinaux le lui conſeillerent; & il ſuivit leur avis, parce qu'il étoit conforme au

(31) *Raynaldi, hoc an.* §. 13. *Ext. Bullæ n.* 1. *Jul. II. Conſt.* 22.

(32) *Bembo, Hiſt. Venet. Lib.* 8.

An de J. C. 1509.

au ſien (33). Le veritable motif de cette Demarche du Pape fut la jalouſie qu'il conçut des progrès du Roi de France & de l'Empereur. Il vouloit humilier les Venitiens; mais, il n'avoit pas deſſein de les ruiner, bien moins de ſouffrir que Maximilien & Louis XII. ſe rendiſſent Maîtres en Italie. Deſorte que le Pape, en ſe réuniſſant avec les Venitiens, changea entierement la face des affaires, à l'avantage de ces derniers.

Traité du Pape avec Louis XII.

Comme le Pape n'aimoit pas les François, il devenoit de plus en plus favorable aux Venitiens. Cependant, Louis XII. qui étoit revenu en France, ou quelques Affaires l'appelloient, avoit fait à Biagraſſa un nouveau Traité avec Jules II. qui lui envoia à cet effet le Cardinal de Pavie. Par ce Traité, ils ſe promettoient la defenſe reciproque de leurs Etats; ils ſe rendoient la Liberté de traiter avec les autres Princes ou Etats, ſans préjudice de l'un des deux. Deplus Louis XII. conſentit que le Pape nommât à tous les Evêchez actuellement vacans dans ſes Etats, ſans y comprendre ceux qui vacqueroient dans la ſuite, que ſa Sainteté ne pourroit conferer que ſur la nomination du Roy, & ſeulement pendant un certain tems. Enfin, Jules II. promettoit un Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Alby, neveu du Cardinal d'Amboiſe, pourvû qu'il le vint recevoir à Rome, & il lui envoia par avance la Bulle de la nomination (34).

Brouillerie entre le Pape & Louis XII.

Mais, l'Article des Evêchez vacans fut bientôt un ſujet de brouillerie entre le Roi & le Pape. Louis XII. prévenu de l'averſion de Jules II. en conçut auſſi contre lui, & il ne la cachoit pas aſſez. Il s'étoit même oublié quelque fois juſqu'à deſigner le Pape par le nom d'yvrogne; & cet outrage étoit avec raiſon très-ſenſible à Jules. Mezerai parle de cette mesintelligence en ces termes: „ De jour en jour, dit-il, le Pape s'alienoit „ plus fort du Roi, & formoit à toute heure des plaintes contre lui, pour „ des choſes de neant, & le plus ſouvent ſans juſtice. Au contraire, le „ Roi recherchoit tous les moiens de lui regagner l'Eſprit; mais ſes ſoins „ & ſes bons Offices furent inutiles pour cela. Jules lui ſuſcitoit des „ ennemis de tous côtés: en même tems, il ſollicitoit les Suiſſes contre „ lui, par le moïen de Mathieu Schiner Evêque de Sion, dont les Harangues vehementes emouvoient & agitoient ce peuple ſauvage comme le „ vent fait les flots. Il animoit auſſi le jeune Roi d'Angleterre Henri „ VIII. qui deſiroit fort ſignaler ſon nom & ſon avenement à la Couronne par quelque glorienſe Entrepriſe (35). „ Dans ces diſpoſitions de haine reciproque, on n'eſt pas ſurpris que tout ſerve à exciter de nouvelles brouilleries. L'Article, dont j'ai parlé, le fit bien connoître. Le Pape, ſuivant la coutume etablie par ſes Predeceſſeurs, de conferer les Benefices de ceux qui meurent à la ſuite de leur Cour, avoit conferé de ſa pleine au-

(33) *Guicciardin, lib.* 8. *Raynaldi, an.* 1509. §. 14. 15.

(34) *Guicciardin, lib.* 8. *Raynaldi, hoc an.* §. 21.

(35) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 104.

autorité un Evêché de Provence, dont le titulaire étoit mort en Cour de Rome. Le Roi prétendit que c'étoit une infraction à leur dernier Concordat. Mais, comme il eſt triſte de pourſuivre une ſatisfaction en Cour de Rome, où l'on ne ſe preſſe jamais de la donner, Louis XII., pour ſe faire faire plus promptement raiſon, fit ſaiſir le revenu de tous les Benefices que les Prelats de la Cour de Rome poſſedoient dans le Milanez. Jules, irrité du procedé du Roi, refuſa le Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Alby, qui s'étoit exprès rendu à Rome ſur ſa parole. Mais, c'étoit une foible Vengeance. Le Roi lui en laiſſa tout le contentement, perſuadé que tenant ferme de ſon côté, il ſçauroit bien le faire changer, ſi-non de diſpoſition, au moin d'action. En effet, le Pape, voiant qu'il n'étoit pas le plus fort, ceda au Roi. Il confera l'Evêché de Provence, ſur la nomination de ce Prince, & promit d'agir de même à l'avenir. Il donna auſſi le Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Alby. Le Roi de ſon côté accorda la main levée aux Benefices Milanois (36). An de J.C. 1509.

On trouve une Bulle du Pape, dattée du 24. de Fevrier 1510. par laquelle il prononce Anathême & les autres Cenſures Eccleſiaſtiques contre ceux qui ſe battent en Duel, & qui pour des cauſes aſſez legeres, ſont aſſez barbares, que de s'entretuer & repandre leur ſang (37). An de J.C. 1510.

Bulle du Pape contre les Duels.

Cependant, le Pape ne comptoit pas pour un crime la plus deteſtable perfidie; car, il ſouleva toutes les puiſſances contre Louis XII. Ferdinand Roi de Caſtille n'ôſa pourtant pas ſe declarer ouvertement, quoique tous les Princes d'Italie le ſollicitaſſent avec empreſſement d'aller en ce Païs-là, & lui demandaſſent du ſecours, en l'aſſurant d'un heureux ſuccès. Il ſe contenta de renouveller, en preſence du Nonce du Pape, & des Ambaſſadeurs de l'Empereur, ſon ſerment, par lequel il s'engageoit d'emploïer tous ſes ſoins, pour ſoutenir les interêts du Roiaume de Caſtille, ſelon les articles dont on étoit convenu auparavant, & ſelon les obligations que lui impoſoit le Caractere d'Adminiſtrateur du Roiaume. Ce Prince éroit encore fort en peine, comment il pourroit accorder les interêts du Pape & du Roi de France qui paroiſſoient ſi brouillez, & contenter ces deux Puiſſances en même tems, ſans ſe faire des affaires avec l'un ou avec l'autre. Il prit donc la reſolution de demeurer neutre, & de ſe menager habilement entre ces deux Princes: deſorte qu'aiant donné Ordre à Fabrice Colonne de conduire à l'Armée du Pape trois cens Cavaliers Napolitains, pour ſervir dans ſes troupes, il lui recommenda en même tems de ne point faite la Guerre, ſur les frontieres du Païs qui appartenoit au Roi de France, ſe contentant d'aſſiſter le Pape contre le Duc de Ferrare. Pour empêcher que le Roi de France ne s'offençât de ce ſecours donné contre ſes Alliez, il envoia les onze Galeres arrivées depuis peu d'Afrique à Naples, il les envoia ſur les Côtes de Toſcane, pour tenir en reſpect les Genois, & pour les empêcher de ſe revolter contre le Roi de France, & de ſe-

Conduite du Roi Ferdinand.

(36) *Guicciardin, lib. 8. Paris de Graſſis, tom. 3. pag. 485. Raynaldi, hoc. an. §. 20.*

(37) *Bullar. in Jul. II. Conſt. 19.*

An de J.C. 1510.

secouer la Domination Françoiſe, ce qu'ils avoient envie de faire depuis long-tems (38).

Accord des Venitiens avec le Pape.

Mais l'Empereur, qui avoit regagné ſes anciens Domaines avec le ſecours des Armes de France, loin d'écouter les perfides ſollicitations du Pape, fit un nouveau Traité avec Louis XII. contre les Venitiens. Ceux-ci, allarmez & ſans reſſource, ſe mirent abſolument à la Diſcretion du Pape (39), qui, le 25. de Fevrier 1510. leur accorda l'Abſolution aux conditions très-dures qu'il preſcrivit lui-même, & que Guicciardin rapporte en ces termes: 1. Que la Republique ſe deſiſteroit de l'Appel qu'elle avoit interjetté au Concile. 2. Qu'elle ne confereroit à l'avenir aucun Benefice que ceux de Patronage Laïque, & ne troubleroit en aucune maniere la poſſeſſion & la jouiſſance de ceux qui auroient obtenu des Proviſions en Cour de Rome: qu'il ſeroit permis à tous ſes Sujets d'y porter leurs Procès du reſſort de la Juriſdiction Eccleſiaſtique. 3. Qu'elle ne pourroit mettre aucune impoſition ſur les Biens Eccleſiaſtiques. 4. Qu'elle renonceroit à tous Droits & Pretenſions ſur les Terres de l'Egliſe, & ſpecialement au Droit de tenir un Vidame à Ferrare. 5. Que les Sujets de l'Etat Eccleſiaſtique pourroient naviger ſur le Golfe, ſans que leurs Bâtimens, de quelque nature de Marchandiſes qu'ils fuſſent chargez, ou pour leur compte, ou pour celui des Etrangers, puſſent être ſoumis à aucune viſite ou impoſition. 6. Que la Republique n'entreroit en aucune maniere en connoiſſance du traitement que le Pape pourroit faire à ſes Vaſſaux, aux quels elle ne donneroit, ni ſecours, ni retraite. 7. Que ſi dans les Traitez qu'elle avoit fait avec les Predeceſſeurs de Jules, ils lui avoient accordé quelques graces préjudiciables à la Chambre Apoſtolique, elles ſeroient nulles, ſans qu'il fut beſoin d'une plus expreſſe declaration. 8. Qu'elle repareroit les Dommages qu'elle avoit cauſez aux Egliſes & à leurs biens dans le cours de la Guerre (40). Par ce Traité, Jules fut pleinement ſatisfait. Il prit tellement la protection des Venitiens, qu'il permit aux Sujets de l'Egliſe Romaine, de combattre à leur ſolde. Et cette Republique, qui depuis pluſieurs ſiecles, étoit celle de toutes les Puiſſances d'Italie, qui ſe fut moins etonnée des Foudres du Vatican, s'humilia pourtant dans une cauſe, où il ne s'agiſſoit que de Politique, & fut obligée de ſubir les Conditions imperieuſes d'une Paix arbitraire, telles qu'un Souverain altier & heureux voulut les impoſer (41).

Le Pape met les Suiſſes dans ſes interêts.

Les Venitiens, ainſi reconciliez, leverent une Armée, pour retablir leur Republique; mais, ils comptoient principalement, ſur l'averſion du Pape pour la France; & ils ne cherchoient qu'à aigrir Jules contre ce Roiaume, afin de partager ſes attentions & ſes forces. Jules entroit dans toutes leurs vuës,

(38) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VI. pag.* 258.

(39) *Petrus de Angleria, Epiſt.* 34. *Buonacurſus, in Diariis. Belcar. lib. II. n.* 49. *Maiana, lib.* 29. *Raynaldi, hoc an.* §. 1. 2.

(40) *Guicciardin, lib.* 8. & 9. *Raynaldi, an.* 1510. §. 2. & 7. *Paris de Graſſis, tom.* 3. *Diar. Cerem. n.* 5.

(41) *Petr. Juſtin lib.* 11. *Delphin. lib.* 9. *Epiſt.* 65.

vuës, & deja il cherchoit à former une Ligue contre la France, & à y faire entrer les Suiſſes. La conjoncture pour cela étoit favorable. Mathieu Scheiner Evêque de Sion, Prelat ambitieux, cherchoit l'occaſion de s'avancer à la Cour de Rome. Jules, aiant connu ſon deſſein, favoriſa ſa paſſion, pour contenter la ſienne propre. Il promit à Scheiner le Chapeau de Cardinal, s'il pouvoit gagner les Suiſſes, & les faire entrer dans la Ligue qu'il meditoit. D'abord, Scheiner brouilla les Cantons avec la France; & enſuite il n'eut pas de peine à les faire devouer entierement au Pape (42). Jules II., rejoui de cette nouvelle Conquête, fut fort liberal de titres, & de pluſieurs marques d'honneurs envers les Cantons. „ Au lieu que ſes Predeceſſeurs donnoient des Privileges aux Mandians, ceſtui-ci en accorda aux „ Cantons de Suiſſe, lors principaux Executeurs de ſes hautes entrepriſes, „ aux quels il donna le titre perpetuel de *Defenſeurs de la Liberté Eccleſiaſtique*, avec pluſieurs Bulles, Eſtendarts, Epée, & Bonnet d'Or, & autres „ preſens, pour les obliger à tous ſes Mandemens (43). „ C'eſt ainſi, qu'à l'exemple de Sixte IV. ſon Oncle, il menoit par le nez cette Nation ſimple, mais génereuſe, & affectionnée à ceux qu'elle veut ſervir (44). Les Suiſſes firent une puiſſante diverſion, qui fut très-utile au Pape. An de J.C. 1510.

Dans ces circonſtances, „ un petit ſujet d'interêt acheva de mettre Ju„ les aux champs. Alfonſe Duc de Ferrare avoit des Salines à Comachio, „ & le Pape poſſedoit celles de Cervia: ce dernier avoit accoutumé de de„ biter ſon ſel dans la Lombardie; mais Alfonſe avoit traité avec le Roi „ de l'en fournir à beaucoup meilleur marché. Or, Auguſtin Chiſi, Fer„ mier des Salines du Pape, s'en étant plaint à ſon Maître, il commanda „ au Duc de rompre les Pactes faits avec le Roi; &, ſur ſon refus, il lui „ commença la Guerre, à deſſein, comme il parut depuis, d'y embarraſſer le Roi, & d'avoir ſujet de le quereller. . . . Le Seigneur de Chau„ mont, Gouverneur du Milanez, étant allé au ſecours du Ferrarois, „ chaſſa les Venitiens de ſon Païs, où ils étoient entrez à l'inſtigation de „ Jules, & par la priſe de pluſieurs Places les remit dans leur premiere epou„ vante (45). „ Sur ces entrefaites, le Cardinal Georges d'Amboiſe mourut, regretté de tout le monde, excepté du Pape Jules, qui „ en eut de „ la joie, parce qu'étant monté, comme il avoit fait, dans le St. Siege, „ par des voies peu canoniques, il apprehendoit que ſi le Roi devenoit le „ plus fort en Italie, ce Cardinal ne lui fit faire ſon Procès, & qu'on ne „ le degradât. Il ſembloit que ſa haine, n'étant plus enflammée par cet „ objet, devoit s'appaiſer: mais, tout au contraire, n'étant plus retenuë par „ la crainte qu'il lui donnoit, elle eclata avec toute ſa violence, & neanmoins ſans effet pour cette heure là. Car ſon Armée s'étant par deux fois Le Pape fait la Guerre au Duc de Ferrare.

(42) *Raynaldi, hoc an.* §. 12. *Guicciardin, lib.* 8. *Buonacurſus, in Diar. Bembo, Hiſt. Venet.*

(43) *Du Pleſſis Mornai, Myſtere d'Iniquité, pag.* 580.

(44) *Heydegger, Hiſt. Papatus æt.* 15.

(45) *Mezerai. Abregé Chron. tom. IV. pag.* 105.

An de J.C. 1510.

„ fois approchée de Gennes, ne la ſut faire remuer, parce qu'on avoit jet-
„ té du renfort dedans; & Chaumont boucha ſi bien les paſſages du Mi-
„ lanez aux Suiſſes, qu'aiant tenté en vain de paſſer par divers endroits,
„ ils s'en retournerent chez eux (46). „

Conduite du Pape au Siege de la Mirandole.

La Conduite du Pape, dans cette Guerre, & ſur-tout au Siege de la Mirandole, merite d'être remarquée. „ Reſolu, dit du Pleſſis, d'attaquer
„ Ferrare, & conſeillé de prendre premierement la Mirandole, & ennuié,
„ de ce que le Siege ne s'advançoit pas à ſon gré (choſe non attenduë & non
„ jamais advenuë,) s'y trouve en perſonne contre une Ville Chreſtienne,
„ le Vicaire de Chriſt en terre, dit Guicciardin, vieil & malade, & une
„ guerre par luy ſuſcitée contre les Princes Chreſtiens, ſi aheurté, ſi im-
„ petueux, que rien ne ſe fait aſſez tôt: tousjours à crier aqrès les Capitai-
„ nes, tousjours en furie, logé prez de la batterie, juſques-là que deux
„ hommes luy ſont tuez dans ſa cuiſine, quelque remonſtrance que ſes
„ Cardinaux luy fiſſent, du ſcandale dont il chargeoit & ſa perſonne &
„ ſon ſiege. . . . Il delaiſſa la Chaire de St. Pierre, pour prendre le tiltre
„ de Mars Dieu des Batailles, deſploier aux Champs les trois Couronnes,
„ & dormir en eſchauguete: Et Dieu ſçait comme ces Mîtres, croix, &
„ croſſes, eſtoient belles à voir voltiger par les champs: le Diable n'avoit
„ garde d'y eſtre; car on faiſoit trop bon marché de Bededictions (47). „
Guicciardin repreſente bien fortement ce qui concerne le Siege de la Mirandole; car il obſerve que le Pape n'avoit nul égard au froid horrible de la ſaiſon, qui retardoit les travaux des aſſiegeans. En ſe plaignant de ſes Capitaines, il encourageoit les ſoldats par l'eſperance du pillage; car, il leur promettoit de ne point capituler avec la Ville, mais de la leur laiſſer ſaccager (48). La Mirandole aiant été priſe d'aſſaut, le Pape ſe fit porter dedans par la brêche (49).

Le Pape accorde l'Inveſtiture du Roiaume de Naples à Ferdinand.

Le Roi Catholique ſouhaitoit paſſionement que la Couronne de Naples demeurât pour toujours réunie à celle d'Arragon; & d'autre côté le Pape ne deſiroit pas avec moins d'ardeur d'armer ce Monarque contre la France; deſorte que Ferdinand & Jules II. n'eurent pas grande peine à convenir des Conditions de l'Inveſtiture du Roiaume de Naples, pour ſatisfaire la Cour d'Eſpagne. La Narration du Sr. Varillas peut repandre beaucoup de lumieres ſur cette Intrigue Politique. Le Pape, dit-il, „ n'heſita plus ſur ce
„ qu'il devoit faire, & penſa ſeulement quelle Methode il devoit garder,
„ pour ſatisfaire ſa paſſion d'une part, & pour couvrir de l'autre la repu-
„ tation de l'Egliſe, qui ſeroit intereſſée, s'il accordoit tout à l'Eſpagne,
„ ſans que l'Eſpagne relâchat quelque choſe du ſien. Après avoir delibe-
„ ré long-tems, il trouva cet expedient d'accorder l'Inveſtiture, ſembla-
„ ble en toutes choſes à celle des Arragonois; excepté que le Roi Catho-
„ lique etoit obligé de plus de tenir prêts en tout tems trois cens hom-
mes

(46) *Mezerai, ubi ſupr.*
(47) *Du Pleſſis Mornay, Myſt. d'Iniquité, pag.* 578.
(48) *Guicciardin, lib. 9. fol.* 262. 263.
(49) *Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 455.

„ mes d'Armes pour ſervir l'Egliſe au premier Commandement qui leur
„ en ſeroit fait par les ſouverains Pontifes. Ainſi les quarante mille Du-
„ cats, que le Pape Alexandre VI. avoit exigés, dans la derniere Inveſti-
„ ture, furent reduits à l'Equivalence de cette Clauſe, & ſa Sainteté par-
„ vint à la fin qu'elle prétendoit, en ce qu'elle ne douta plus que cette aſ-
„ ſiſtance rendue au St. Siege, en un tems ou la Guerre de Ferrare appel-
„ loit les François à la protection de ce Duc, ne les brouille infaillible-
„ ment avec l'Eſpagne, & ne contragnit le Roi Catholique de changer la
„ qualité d'auxiliaire en celle d'ennemi declaré (50). „ Mais, quoique le Pape eut accordé l'Inveſtiture de Naples à Ferdinand, il ne la donna que par contrainte, & voici comment Varillas raconte ce trait curieux de l'adreſſe Eſpagnole: „ Les trois cens hommes d'armes, que l'Eſpagne avoit
„ promis de fournir au Pape, après avoir marché à petites journées depuis
„ Naples juſques à la riviere de Trante, qui ſeparoit leur État de celui de
„ l'Egliſe, s'arrêterent tout court; & Fabrice Colonne, qui les conduiſoit, repondit au Courier que le Pape envoioit pour hâter leur Marche,
„ qu'il avoit ordre de n'avancer pas plus outre, juſques à ce que ſa Sainteté
„ eut conſigné l'Inveſtiture qu'elle avoit promiſe à Jerôme Vitré Ambaſſa-
„ deur ordinaire d'Eſpagne auprès d'Elle. Le Pape, qui ſe voioit en
„ danger de tomber au pouvoir des François, & qui n'avoit point enco-
„ re reçu les gens de Guerre que les Venitiens, par un Traité particulier,
„ s'étoient obligez de lui fournir pour cette expedition, fut contraint de
„ faire ce que l'Eſpagne ſouhaitoit; mais, ce qu'il y eut de plus admirable
„ en ce procedé, conſiſtoit en ce que les Eſpagnols perſuaderent au Roi
„ Très-Chrêtien, que le ſejour de leurs troupes ſur la Frontiere de Naples
„ ne contenoit point d'autre myſtere, que la crainte qu'avoit ſa Majeſté
„ Catholique de rompre avec la France (51). „

An de J.C. 1510.

Louis XII. n'apprit qu'avec chagrin ce que le Pape venoit de faire, à ſon prejudice, & en faveur de Ferdinand. Il ſe plaignit de la tromperie de ce dernier, & il accuſa le Pape de n'avoir ſuivi que les mouvemens de ſa paſſion & de ſa haine, & le menaça de ſe venger par la voïe des armes, s'il ne revoquoit au plutôt ce qu'il venoit de faire. Mais le Pape, qui cherchoit alors un prêtexte de rupture entiere avec Louis XII., demanda à ce Prince, quelques Villes ſur les quelles le St. Siege avoit quelques prétenſions. Louis, qui ne reconnoiſſoit point ces vaines pretenſions du Pape, & qui appercevoit bien le motif de ſa demande, la lui refuſa: &, ſur ce refus auquel Jules s'attendoit, ce Pape l'excommunia, mit ſon Roiaume en Interdit, & le donna au premier qui pourroit s'en ſaiſir. Il fulmina la même excommunication contre tous les Princes qui tiendroient le Parti du Roi, & donna auſſi leurs Terres & Seigneuries à ceux qui pourroient les envahir. Et pour ne pas s'en tenir aux ſeules armes ſpirituelles, dont il connoiſſoit la foibleſſe en cette occaſion, il marcha à la tête de ſes troupes con-

Conduite de Louis XII. dans cette Affaire.

(50) *Varillas, Politique de Ferdinand, Liv. 3. Diſc. 4. pag. 80.*

(51) *Varillas, ubi ſupr. pag. 81.*

An de J.C. 1510.

contre le Duc de Ferrare. L'Agent de Florence, qui lui conſeilloit de s'accomoder avec le Roi de France, en fut traité ſi durement, qu'il fut pluſieurs jours ſans oſer paroître. Un Envoié ſecret du Duc de Savoie, aiant oſé offrir à ſa Sainteté la mediation de ſon Maître, elle le traita d'eſpion, elle le fit mettre à la queſtion, & le retint long-tems en priſon comme l'emiſſaire de ſes ennemis (52). Quoique le Roi eut toute la veneration poſſible pour la Dignité du Pape, il fit neanmoins peu de cas de l'Excommunication dont nous venons de parler, comme étant notoirement nulle, parce que le Pape avoit excedé les bornes de ſon Autorité.

Aſſemblée du Clergé de France à Tours.

Ainſi, le Roi, conſiderant qu'il ne pouvoit eviter de faire la Guerre au Pape, convoqua ſur la fin de Septembre 1510. une Aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Tours. On y fit huit Propoſitions, qui ſervent beaucoup à caracteriſer le Pape, & que je dois raporter, pour cette raiſon. Le Roi demandoit 1. Si un Pape pouvoit en conſcience declarer la Guerre, lever des Troupes, les entretenir, & les mettre en action, lorſqu'il ne s'agiſſoit ni de la Religion, ni du Domaine de l'Egliſe; & il fut repondu, qu'il ne le pouvoit, ni le devoit. 2. S'il eſt permis à un Prince qui defend ſa perſonne & ſon bien, nonſeulement de repouſſer l'injure par la force des armes, mais même de ſaiſir les Terres de l'Egliſe poſſedée par le Pape ſon ennemi declaré, non avec intention de les retenir, mais ſeulement pour empécher que le Pape ne devienne plus puiſſant par le moïen de ces Terres, pour nuire à ce Prince: il fut repondu que cela eſt permis à un Prince avec ces Conditions. 3. S'il eſt permis à un Prince à cauſe de cette haine declarée, de ſe ſouſtraire de l'obéiſſance du Pape, vû-même que le Pape a ſuſcité d'autres Princes contre lui, & qu'il les a portez à ſe rendre les Maîtres de ſes Terres: il fut determiné ſur ce point qu'il le pouvoit faire, & ſe ſouſtraire de l'obéiſſance du Pape, non pas en tout, mais ſeulement pour la defenſe de ſes Droits temporels. 4. Suppoſé cette ſouſtraction, ce que doit faire un Prince & ſes Sujets, les Prelats, & autres Perſonnes Eccleſiaſtiques, dans les choſes pour les quelles on avoit coutume auparavant d'avoir recours au St. Siege; on repondit, qu'il falloit garder le Droit ancien, & la Pragmatique Sanction du Roiaume, priſe des Decrets du St. Concile de Bâle. 5. S'il eſt permis à un Prince Chrêtien de prendre la defenſe d'un autre Prince Chrêtien, qui lui eſt allié, & dont il ſoutient legitimement les interêts (cet article regardoit le Duc de Ferrare:) & l'on repondit qu'il étoit permis. 6. Si le Pape prétend avoir un Droit ſur quelque Terre comme dependante du Patrimoine de l'Egliſe de Rome; & ſi le Prince au contraire aſſure que cette Terre eſt de ſon Domaine, & offre de s'en raporter à l'avis des gens d'honneur; on demande s'il eſt permis au Pape, ſans autre connoiſſance de cauſe, de faire la Guerre à ce Prince; & en cas qu'il la faſſe, s'il eſt permis au Prince d'y reſiſter, & ſi les autres Princes peuvent ſe joindre à celui-ci, principalement lorſqu'ils lui ſont Alliez, quand d'ailleurs il paroit certain qu'il n'y a pas cent ans que l'Egliſe Romaine eſt en

(52) *Guicciardin, lib. 9. Fol.* 249. & 262.

en poſſeſſion de cette Terre. C'étoit le cas des Bentivoglio, que Jules II. avoit chaſſez de Boulogne après une poſſeſſion centenaire. La Déciſion fut qu'on pouvoit en conſcience prendre la protection & la defenſe de ce Prince. 7. Si le Pape ne veut point accepter les Offres que le Prince lui fait de s'en raporter au jugement des arbitres dont on conviendra, ni les autres voies juridiques, & qu'il rende quelque Sentence contre lui, eſt-il obligé d'obéir, principalement lorſqu'il n'eſt pas ſûr à ce Prince d'aller ou d'envoïer à Rome pour defendre ſon Droit? Il fut repondu que ces Cenſures devoient être eſtimées nulles, & ne pouvoient obliger. 8. Si le Pape, ſans garder aucune juſtice ni formalité du Droit, n'emploiant que ſes Armes & les voies de fait, publie des Cenſures contre ce Prince & contre ceux qui le protegent & le defendent, faut-il y déferer? L'Aſſemblée prononça que de telles Cenſures ſeroient nulles, & que ſelon le Droit elles ne lieroient point (53). An de J.C. 1510.

Dès que le Conſeil d'Etat eut examiné les Déciſions de l'Aſſemblée de Tours, il tâcha de perſuader au Roi de partir à l'heure même & de porter la Guerre en perſonne dans le Boulonois, afin d'obliger le Pape à ſa propre ſuteté. Mais, le bon Roi differa ſon depart, dans l'eſperance que le Pape rentreroit en lui-même. Il conclut un nouveau Traité avec l'Empereur, par lequel il fut accordé, que ces deux Princes travailleroient conjointement à la Convocation d'un Concile General (54). On trouve dans une Lettre de Maximilien au Baron de Liechtenſtein, que cet Empereur avoit envie d'être Pape après la mort de Jules II. ou après ſa Dépoſition (55): & Mariana dit poſitivement, que le but de ce Prince dans ſes liaiſons avec le Roi de France pour la Convocation d'un Concile, étoit de parvenir à faire depoſer Jules pour ſe faire elire en ſa place (56). L'Empereur a deſſein de ſe faire Pape.

Le Pape, trop habile pour ne pas prevoir les ſuites du Traité que l'Empereur venoit de conclure avec Louis XII. & des articles de l'Aſſemblée de Tours, fulmina publiquement des Cenſures contre ceux qui obéiroient aux Decrets du Clergé de France, qu'il regardoit comme un attentat contre l'autorité du St. Siege. Il changea le Monitoire publié contre le Duc de Ferrare en une Excommunication, & comprit dans ſes Cenſures les troupes Françoiſes auxiliaires, & nommément le Maréchal de Chaumont qui les commandoit, Jean Trivulce, & tous les autres Officiers qui portoient les armes en Italie au ſervice & à la ſolde du Roi de France: auſſi bien que contre les Evêques & Eccleſiaſtiqnes qui ſe trouveroient aux Aſſemblées du Clergé de France, & au Concile que l'on voudroit y tenir (57). Cenſures du Pape contre le Clergé de France, & le Maréchal de Chaumont.

Tou-

(53) *Belcar. in Comm. Rer. Gallic. lib.* 12. *p.* 348. *Raynaldi, hoc an.* §. 20. *d'Argentel, Collect. Jud. de nov. error. tom.* 1 *pag.* 349. *Maff. in Chronic. ad an.* 1510. *Jean Bachet, Annal, Aquit. part.* 4. *Genebrard, Chron. lib.* 4. *Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom. VI. le P. Alexandre, Hiſt. Eccl. tom.* 8. *pag.*

(54) *Guicciardin, lib.* 9. *Raynaldi, ad hunc an.* §. 21.

(55) *Monita Politica ad S. I. R. Principes. Edit. de Francfort* 1609.

(56) *Mariana, Hiſt. Hiſp. lib.* 30.

(57) *Mariana, Hiſt. Hiſp. lib.* 30. §. 15. *Bullar. in Jul. II. Conſt.* 27.

An de J.C. 1510.

Quelques Cardinaux abandonnent le Pape.

Toutes les mesures qu'on avoit prises en France inquieterent d'autant plus sa Sainteté, qu'elle fut informée que les Cardinaux entroient dans ce dessein, & que cinq d'entr'eux l'avoient déja quitté dans son voiage de Rome à Boulogne, & se preparoient à agir contre lui. En effet, lorsque Jules II. partit de Rome, pour aller faire la Guerre au Duc de Ferrare, il avoit ordonné à tous les Cardinaux de le suivre, sans qu'aucun pût prétendre de s'en dispenser, ni de s'excuser sur quelque prétexte que ce pût être. Plusieurs de ces Prelats, choquez de la hauteur & de la severité du Pape, ou secretement attachez aux interêts de la France & desireux de choses nouvelles, resolurent de se refugier à Naples. Le Vice-Roi, aiant été sondé sur ce projet, refusa ouvertement de recevoir les Cardinaux sur les Frontieres du Roiaume, se defiant qu'ils agissoient par Cabale, & qu'il y avoit du mystere dans le voiage de Naples que l'on proposoit. Ils changerent donc d'avis par necessité, & se retirerent à Florence. Le Pape cependant ne cessoit de les presser, avec de grandes instances, de se rendre incessamment auprès de lui. Son importunité le rendoit encore plus suspect. On étoit persuadé qu'il avoit quelque dessein, & que cet empressement affecté cachoit sa mauvaise volonté. Cette crainte rendoit encore les Cardinaux plus reservez, & leur suggeroit chaque jour quelque nouvelle excuse pour les empêcher de partir & d'obéïr au Pape. Ils attendoient quelque revolution dans les affaires, pour se resoudre & prendre des mesures conformes à leurs intérêts dans les differentes conjonctures (58).

Le Pape craint d'être enlevé par l'Armée de France.

Dans le tems que le Pape étoit à Boulogne, & que son Armée demeuroit campée autour de Modene, le Maréchal de Chaumont parut tout à coup devant Boulogne, avec ses troupes, comme aiant formé le dessein d'insulter & d'enlever cette Place. Les Bentivoglio bannis de cette Ville étoient les Auteurs de l'Entrepriſe, & promettoient à Chaumont de le soutenir de toutes leurs forces, & de toutes celles de leur Faction, l'assurant que les portes s'ouvriroient dès le moment qu'il se presenteroit avec ses troupes devant la Place. Le succès ne repondoit nullement à ces belles promesses, ni aux esperances qu'on avoit conçues (59). Les Ecrivains sont partagez dans le Jugement qu'ils portent sur ce dessein. L'Abbé de Bellegarde dit, dans son *Histoire General d'Espagne*, que le Connêtable de France le forma plutôt par ostentation & pour faire parler de lui, que par une esperance bien fondée d'acquerir une veritable gloire. Il ajoute, que *l'entrepriſe étoit chimerique, & bien au-dessus de ses forces* (60). Mais, le savant Continuateur de l'Abbé Fleury, dit que Chaumont pouvoit entrer dans Boulogne, & se saisir de toute la Cour de Rome, s'il eut écouté les Bentivoglio. Il ajoute, que le Maréchal voulut absolument remettre la partie au lendemain, & que ce delai lui fit manquer son coup (61). Les ter-

(58) *Mariana, lib. 30. n. 4. Raynaldi, hoc an. §. 19. Hist. Gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 259.*

(59) *Mariana, ubi supr. Paris de Grassis, tom. 3. pag. 597. Raynaldi, hoc an. §. 22. & 23.*

(60) *Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 261.*

(61) *Contin. de Fleury, tom. XXV. pag. 93.*

termes de Mr. de Mezerai ne ſont pas moins précis : „ Chaumont, dit-„ il, eut une belle occaſion de prendre le Pape dans Boulogne, où „ il s'étoit temerairement engagé ; mais, au lieu d'aſſieger chaudement la „ Ville, il ſe laiſſa amuſer trois jours durant par des Propoſitions d'Acco-„ modement (62). An de J.C. 1510.

Conſternation du Pape. Il eſt raſſuré.

Il eſt certain, qu'à l'Approche de Chaumont, la Conſternation fut grande dans la Ville, & principalement à la Cour du Pape. La crainte étoit d'autant mieux fondée, qu'il n'y avoit pas moïen de ſe retirer, à cauſe des courſes que faiſoit la Cavalerie Françoiſe au de-là de Boulogne (63). La preſence de Fabrice Colonne, qui arriva tout à propos avec les Troupes, fortifia le Pape & les Cardinaux, que la peur avoit ſaiſis dans le grand peril dont ils ſe virent tout à coup menacés. Les Citoïens n'oſerent branler, & furent contenus en reſpect. Les François perdirent courage, & l'eſperance qu'ils avoient de réuſſir dans leur Entrepriſe : de ſorte que, levant promptement le Siege, ils retournerent ſur leurs pas (64).

Reproches du Pape aux Ambaſſadeurs de Veniſe & d'Arragon.

Dans le peril où la Cour de Rome s'étoit vuë, les Cardinaux voulurent perſuader au Pape de s'accomoder avec Chaumont ; &, pour l'y déterminer, ils lui repreſenterent que les Bourgeois n'étant pas trop affectionez au St. Siége, c'étoit aſſez pour former une Conſpiration qu'il falloit prévenir ; que les François avoient toûjours temoigné, qu'ils s'accorderoient à des conditions raiſonnables ; & qu'en tout cas, l'on en ſeroit quitte, pour les laiſſer jouir paiſiblement du Milanois. Mais Jules, plus emporté que jamais, n'écouta point ces Remontrances. Il fit venir l'Ambaſſadeur de Veniſe, & lui reprocha vivement la lenteur du ſecours que la Republique lui avoit promis : „ Je vous donne encore, dit-il, juſqu'à demain pour tout „ delai ; & ſi le ſecours que vous m'avez fait eſperer n'arrive point, je „ traiterai avec Chaumont aux depens de ceux qui me manquent de pa-„ role. „ Il querella fort auſſi l'Ambaſſadeur d'Arragon pour un pareil ſujet : „ Sans vous, dit-il, je n'aurois pas depoſé l'Acte de l'Inveſti-„ ture de Naples entre les mains du Cardinal de Reggio. Je ne l'ai fait „ qu'à votre conſideration, parce que vous m'aviez aſſuré que l'on m'en-„ voieroit des Troupes Eſpagnolles ; & cependant elles ne paroiſſent point. Enfin, ne ſachant plus ſur qui decharger ſa colere, il manda les Magiſtrats de Boulogne & les Corps de Metiers, pour leur faire valoir la bonne opinion qu'il avoit eue de leur fidelité. Il leur exagera la Tyrannie de Bentivoglio. Il remit tous les impôts, & demanda ſeulement que le Peuple prit les Armes pour la defenſe du St. Siege. Mais, chacun ſe renferma dans ſa Maiſon, & n'eut aucun egard à ſes inſtances (65). Ce fut alors, que le Pape amuſa Chaumont par une Negociation dont on peut voir le detail dans Guicciardin (66). Aiant été delivré de la maniere qu'on l'a dit, il s'emporta en Invectives contre Louis XII. & ne parla plus que de Combats & de Sie-

(62) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 108,
(63) *Raynaldi, an.* 1510. §. 23.
(64) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, pag.* 261.
(65) *Contin. de Fleury, tom. XXV. p.* 93.
(66) *Guicciardin, lib.* 9.

An de J.C. 1510.

Sieges. Il declara, qu'il vouloit abſolument ſe faire porter devant Ferrare; & il le fit; mais, il leva bientôt le Siege. Il prit enſuite quelques Places, & forma le Siege de la Mirandole, ainſi que je l'ai raporté ci-deſſus (67).

Maladie du Pape. Intrigues des Cardinaux.

A peine le Pape étoit-il revenu de la terreur que l'Entrepriſe des François lui avoit cauſée, qu'il tomba dangereuſement malade, en telle ſorte que les Medecins deſeſpererent de ſa gueriſon & de ſa vie. Dans cette Conjoncture, les Cardinaux commencerent ouvertement leurs cabales, pour parvenir à l'honneur du ſuprême Pontificat, ſans ſe ſoucier d'obſerver les bienſeances, ni de menager leur reputation & les regles de la Modeſtie. Leurs ſoins furent inutiles; car, la ſanté fut renduë au Pape, qui apprit avec un chagrin extrême tout ce qu'avoient fait les Cardinaux dans le tems qu'ils le croioient prêt à expirer. Il les en reprit aigrement, après les avoir tous aſſemblez: trouvant fort mauvais, qu'ils priſſent des meſures pour lui donner un Succeſſeur, lorſqu'il étoit encore envie, proteſtant que cette audace meritoit un Châtiment. Les Souverains regardent toujours d'un mauvais œil tous ceux qui ſe mettent en devoir de leur chercher un Succeſſeur à contre-tems. Dès le commencement de ſon Pontificat, Jules avoit fait une Bulle fulminante contre les Simoniaques. Cette Bulle, dont j'ai parlé ci-deſſus, n'avoit point encore été publiée pour pluſieurs raiſons, & differens obſtacles qui ſe ſuccederent les uns aux autres. Le ſejour d'une partie des Cardinaux à Florence donnoit encore au Pontife de nouveaux chagrins & de nouvelles inquietudes. Ils avoient toujours refuſé de ſe rendre auprès de lui à Boulogne. Ce Pape défiant étoit perſuadé, qu'ils tramoient tous enſemble quelque deſſein tragique, & capable de troubler le Repos & l'Union de l'Egliſe (68).

Le Chevalier Baïard entreprend d'enlever le Pape.

Lors que le Pape ſe mit en chemin pour ſe rendre devant la Mirandole que ſes Troupes aſſiegeoient, le celebre Chevalier Baïard concerta un Projet tout-à-fait hardi: c'étoit de ſe ſaiſir du Pape, & de le conduire à Milan. Aiant appris que ſa Sainteté devoit partir de St. Felix pour ſe rendre au Camp, il manda ſon deſſein au Duc de Ferrare, & le pria de faire paſſer le Pô à une partie de ſa Cavalerie pour être ſoutenu. Il partit au commencement de la nuit avec cent hommes d'armes. Jules étoit monté en litiere précédé de ſes Equipages, & de quelques-uns de ſa Cour. Mais, heureuſement pour lui, le mauvais tems l'obligea de revenir ſur ſes pas, & de ſuivre l'avis du Cardinal de Pavie, qui lui conſeilla de remettre le depart à l'après-midi. Il n'étoit pas encore rentré dans St. Felix, lorſque Baïard parut avec ſes Soldats, & vint fondre ſur ceux de la Cour du Pape. Jules deſcendit au plus vite de ſa litiere, précipita ſa marche, & ſe refugia dans le Château. Il ne perdit dans cette occaſion que quelques Mulets qui portoient ſon Bagage, quelques-uns de ſes Domeſtiques, & deux

(67) *Voyez Guicciardin, lib. 9. Mariana, lib. 10. n. 10.*

(68) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VI. pag. 262.*

deux Evêques qui furent conduits au Duc de Ferrare (69). An de J.C. 1511.

Le Roi d'Eſpagne, quoique vivement preſſé par l'Empereur & par le Roi de France de ſe declarer contre le Pape Jules, pour le faire depoſer dans un Concile, aima mieux faire le perſonnage de Mediateur, & aſſembler des Plenipotentiaires à Mantouë pour traiter d'Accomodement (70). Le Miniſtre de l'Empereur pour cette Negociation étoit l'Evêque de Gurck. Le Pape, qui étoit alors à Ravenne, connoiſſant le credit de ce Prelat, l'engagea à le venir touver. „ Il croïoit le gagner à force de promeſſes, & par l'eclat d'un Chapeau de Cardinal, lequel il avoit nouvellement communiqué à huit autres Prelats fort conſiderables en Doctrine ou en Credit. . . ., pour s'appuier de leurs ſuffrages contre le Concile dont il étoit menacé. Mais l'Evêque, qui eſtimoit plus la Dignité de ſon Caractere que la Pourpre Romaine, ne tint compte de ſes offres, & le traita avec une hauteur inouie. Car il l'obligea de venir au devant de lui juſques à Boulogne, s'aſſit ſur un ſiege pareil, & ne voulut conferer qu'avec lui-même, laiſſant à ſes Gentilshommes le ſoin de traiter avec les Cardinaux que le Pape envoioit. Du reſte, il tint ferme pour les Interêts de l'Empereur, & pour ceux du Roi, & s'en retourna ſans rien faire (71).„ De ſorte que l'Aſſemblée de Mantouë s'étant diſſipée, Trivulce recommença la Guerre (72).

Hauteur & fierté de l'Evêque de Gurck en traitant avec le Pape.

Ce General, qui venoit de ſucceder au Maréchal de Chaumont, s'empara de Concordia & de Boulogne. Les Bentivoglio furent reçus dans cette derniere Ville comme les Souverains legitimes. Les Boulonois firent alors eclater leur haine contre le Pape Jules, en abatant & mettant en piéces ſa ſtatuë qui étoit l'ouvrage du fameux Michel Ange. Jules étoit repreſenté de bout dans une attitude de Soldat, elevant neanmoins la main droite au ciel comme pour donner la Benediction. Sa Sainteté l'avoit fait elever, lorſqu'elle prit poſſeſſion de Boulogne, après en avoir chaſſé les Bentivoglio. Auſſi fut-elle d'abord un ſujet de ſcandale pour le Peuple de Boulogne, qui demanda pluſieurs fois, ſi c'étoit pour le benir ou pour le maudire, que cette terrible Statue levoit le bras. Une fois que le Pape fut informé de cette demande, il repondit: *c'eſt ou pour l'un, ou pour l'autre, ſuivant que les Boulonois meriteront d'être punis ou recompenſez.* Ils ſe reſſouvinrent de cette parole en cette occaſion, & ce ſouvenir excita encore plus leur indignation & leur fureur (73).

Les Boulonois mettent en pieces la Statue du Pape.

Après la perte de Boulogne, Trivulce auroit pû facilement ſe rendre Maître de toute la Romagne, qui lui tendoit les bras. Mais, retenu par les Ordres de la Cour, il laiſſa agir le Duc de Ferrare, qui s'empara de pluſieurs Places, & ſe vangea ſur-tout d'Albert Pio, Prince de Carpy, pour les mau-

Le Cardinal de Pavie eſt aſſaſſiné en pleine ruë par le Duc d'Urbin.

(69) *Hiſt. du Chevalier Bayard, ch. 24. Seb. Champier, Vie de Baiard.*

(70) *Guicciardin, lib. 9. Sammarth. Gallia Chriſt. Raynaldi. an. 1511. §. 5. Paris de Graſſis, tom. 3. p. 667.*

(71) *Mezerai, Abregé Chron. Tom. IV. pag. 109. 110.*

(72) *Petrus de Angleria, Epiſt. 452. & 453. Guicciardin, lib. 9. pag. 271.*

(73) *Ciaconius, in Jul. II. tom. 3. p. 229.*

An de J.C. 1511.

mauvais Offices qu'il lui avoit rendus auprès du Pape. Cependant, le Pontife étoit à Ravenne dans une crainte mortelle de se voir depouillé, même du Pontificat. On attribuoit la perte de Boulogne à la lacheté & même à la trahison du Cardinal de Pavie, qui, voulant se justifier de cette Accusation, ne craignit point de rejetter toute la faute sur le Duc d'Urbin Neveu de sa Sainteté, lui reprochant de s'entendre avec le Duc de Ferrare, dont il avoit epousé la Niece. Le Duc d'Urbin resolut de chatier l'Insolence du Cardinal, & l'assassina en pleine ruë (74). Ce coup étoit plein d'audace & de temerité, & marquoit l'excès de la douleur de celui qui ôsoit se vanger avec tant d'eclat. La faveur & l'autorité du Pape mit le Duc d'Urbin à couvert du Chatiment. Comme les hommes sont naturellement méchans, enclins à mal penser & à parler mal des actions extraordinaires, plusieurs s'imaginerent & le publierent, que ce meurtre, avoit été commis de l'aveu & par le Conseil du Pape, qui avoit facilité à son Neveu les moïens de s'enfuir pour se mettre à couvert des poursuites de la justice. Quelques Auteurs se sont appliquez à justifier Jules sur cette Accusation. Pour moi, sans en juger, je me contenterai de faire deux remarques, qui peuvent servir à decharger la memoire de ce Pontife d'un si grand blâme. 1. La Douleur, dont fut frapé le Pape, lorsqu'il apprit l'Assassinat du Cardinal de Pavie, passa jusqu'aux cris & aux larmes (75). 2. Le Cardinal de Pavie étoit le *Mignon* du St Pere (76). On sait ce que ce terme signifie; & comment on entend ces mots, *les Mignons d'Henri III.*

Le Pape parle d'Accommodement.

Le Pape étoit dans la derniere consternation. Le sejour de Ravenne lui étoit insupportable depuis le meurtre du Cardinal de Pavie; ce qui lui fit reprendre le chemin de Rome, où il ne voioit cependant aucune seureté pour lui, si l'armée du Roi Victorieuse l'y poursuivoit. Pour comble d'affliction, il vit en passant à Rimini les placards affichez, pour intimer l'Indiction du Concile General, qui devoit se tenir à Pise pour le mois de Septembre. Se voïant sans ressources, il tenta d'amuser Trivulce, en lui envoïant le Cardinal de Nantes, pour lui parler d'Accomodement. Mais, la Negociation ne fut qu'entamée, & n'eut point de suite (77).

Les Cardinaux, protegez par le Roi de France & par l'Empereur, se disposent à tenir un Concile.

Une autre Affaire occupoit beaucoup plus le Pape; c'étoit la Convocation du Concile de Pise, où on l'avoit sommé d'assister & de comparoître. Il faut reprendre les choses de plus haut. J'ai dit ci-dessus, que la Retraite de cinq Cardinaux donnoit de grandes inquiétudes au Pape. Pour rompre leur dessein, Jules trouva bon qu'ils se retirassent à Naples, comme ils l'avoient souhaité d'abord. La crainte le rendoit doux & complaisant; mais, il n'en voulurent rien faire. Après toutes les demarches qu'ils avoient faites, ils se crurent trop avancez pour reculer. Deux de ces Cardinaux plus

(74) *Mariana, lib. 9. n. 11. Raynaldi, an.* 1511. §. 66. *Rubeus, Hist. Raven. lib.* 8.

(75) *Contin. de Fleury, tom. XXV. p. 21.*

(76) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag* 110.

(77) *Guicciardin, lib. 9. & 10. Aubery, Hist. des Cardinaux. d'Argentré, Hist. de Bretagne, l. 30.*

plus hardis, ou plus temeraires que les autres, prirent la resolution d'aller à Pavie, pour indiquer le Concile General, dont on parloit depuis long-tems. Ils avoient en vuë la Reformation des Mœurs, qui étoient alors fort depravées & dans un grand dereglement parmi les Chrêtiens, jusques là qu'ils proposoient même de deposer le Pape, si cela étoit nécessaire pour le repos & l'avantage de l'Eglise. C'étoit-là, sans doute, un grand projet, mais qui pouvoit avoir d'étranges suites. L'Empereur & le Roi de France entrerent de concert dans les vues & les desseins de ces Cardinaux, & les prirent sous leur protection. Le Pape temoigna par des Anathêmes la douleur que cette hardiesse lui causa. Les Cardinaux, assemblez dans les derniers Conclaves, pour l'Election d'un souverain Pontife, avoient reglé d'un commun accord, & du consentement general du sacré College, que celui d'entr'eux, qui seroit élû Pape à la pluralité des suffrages, convoqueroit dans l'espace de deux ans un Concile General des Evêques dispersez dans toute l'etenduë du Monde Chrêtien. Cette Convention unanime fut confirmée par le serment de tous les Cardinaux assemblez, qui se soumirent volontairement à toutes sortes de maledictions & d'anathémes, s'il venoient à manquer de parole & à violer une promesse aussi authentique. Ils croïoient que ce remede étoit absolument nécessaire, pour guerir les maux de la Republique Chrêtienne. Jules obtint le Pontificat, mais il oublia bien-tôt la promesse, & le serment qu'il avoit faits avec tous les autres Cardinaux; persuadé, que la souveraine puissance, dont il se voioit revêtu, suffisoit pour l'en affranchir. C'étoit un homme hardi, entreprenant, arrêté à ses volontez, ne cedant aux Remontrances & aux Conseils qu'autant qu'ils étoient agréables & flatoient ses préjugez. Il n'eut pas de grands egards pour les Decrets des Conciles de Constance & de Basle, qui avoient ordonné que l'on rassembleroit le Concile tous les dix-ans, avec menaces de punir tous ceux qui s'opposeroient à une aussi sainte Institution. Pendant le Pontificat d'Alexandre & de Jules, on vit plusieurs evenemens, qui ne faisoient guere d'honneur à l'Eglise Romaine, & qui remplirent de desordre & de confusion la Cour Pontificale. Les gens de bien souhaitoient avec empressement, que l'on reformât tous ces abus; mais, le mal étoit parvenu à un tel excès, qu'il paroissoit sans remede. Les vices étoient passez en habitude par la licence que chacun se donnoit de les commettre impunément, après avoir banni toute crainte & toute pudeur, tant la depravation étoit generale, d'autant plus que la corruption se repandoit du Chef dans les Membres. La haine ouverte & declarée de l'Empereur & du Roi de France contre le Pape fit naître à deux Cardinaux Italiens, & au Cardinal de Narbonne qui se joignit encore à eux, la pensée de convoquer une Assemblée generale de tous les Evêques Chrêtiens : ils se transporterent à Pavie, pour éxecuter leur dessein, dont le motif principal étoit de mettre des bornes à la puissance exhorbitante des Papes, & de reformer la licence & les abus qui regnoient dans les mœurs des Ecclesiastiques, & surtout dans la Cour de Rome. On crut que ce remede étoit specifique pour

An de J.C. 1512.

An de J.C. 1511.

guerir le mal dont on se plaignoit, quoiqu'il soit sujet à de grands inconveniens; car, il faut toûjours craindre la licence de la multitude dans une Assemblée generale. Ces Cardinaux étant sortis de Pavie se transporterent à Milan. Ils y publirent un Decret pour assembler le Concile general, dans le tems même que la Guerre de Ferrare étoit le plus allumée & se faisoit avec plus d'ardeur & d'animosité. Ils exposerent les raisons de leur procedé, qu'ils fondoient sur la situation presente de l'Eglise, & la nécessité indispensable de travailler promptement à la reformation des mœurs par un Concile general, auquel on avoit toûjours eu recours dans tous les siécles, pour remedier aux besoins & aux maux pressans de l'Eglise. Les raisons de cette Convocation étoient plausibles, eu égard aux desordres & à la corruption generale qui regnoient dans les mœurs des Ecclesiastiques & des Seculiers. Plusieurs Evêques de France adhererent au projet des Cardinaux, & se joignirent à eux pour obtenir la Convocation d'un Concile General. Les Ambassadeurs du Roi de France & de l'Empereur concoururent aussi dans le même dessein, & fortifierent tous par leurs suffrages le Parti des Cardinaux qui publierent enfin leur Decret pour l'Assemblée du Concile General. Dans ce Decret, on citoit le Pape lui-même, en termes assez forts, à comparoître au Concile de Pise (78).

Le Pape convoque un autre Concile à Rome.

Jules fut si allarmé, qu'il resolut d'abandonner ses Projets de Guerre, & de retourner promptement à Rome, pour tenter s'il pourroit par son Adresse & son Habileté conjurer la tempête prête à eclater. Il se trouvoit dans un cruel embarras: il s'agissoit de traverser les Projets des Cardinaux qu'il regardoit comme Schismatiques, & de reprimer leurs desseins, qu'il appelloit audacieux. Enfin, après beaucoup de tentatives inutiles, informé de la froideur où étoit Maximilien pour la tenuë du Concile, & de ses Irresolutions sur le choix du lieu, sa Sainteté, sur l'avis que lui donna le Cardinal Delmonte, d'opposer Concile à Concile, fit publier une Bulle le 18. de Juillet, qu'il adressa à tous les Princes Chrêtiens, par laquelle il convoqua un Concile General à Rome dans l'Eglise de St. Jean de Latran, & ordonna à tous les Evêques du Monde Chrêtien, de s'y rendre au plutôt, à faute de quoi ils seroient degradez de leurs Dignitez, & privez de leurs Benefices. Il en indiqua l'ouverture au Lundi 19. d'Avril de l'année suivante 1512 (79).

Bulle du Pape pour la Convocation d'un Concile & pour se justifier.

Il expose dans cette Bulle tout le Progrés de l'Affaire dont il étoit question, en se justifiant & blamant beaucoup ses ennemis. Il dit qu'allant à Boulogne pour recouvrer quelques terres de l'Eglise Romaine, certains Cardinaux lui avoient demandé permission de se rendre à Florence pour delà venir à Boulogne le joindre: que bien loin d'obéir, ils s'étoient retirez à Pavie, sans aucune cause legitime, escortez par des soldats & armez eux

(78) *Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. pag.* 326. 276. *Raynaldus, an.* 1511. §. 2. 5. 7. *Mariana, lib.* 33. *n.* 12. *Sponde, nn.* 1511. §. 12. *Paris de Grassis, tom.* 2. *pag.* 682. *Ciaconius, in Jul. II. tom.* 228.

(79) *Bullar. tom.* 1. *Jul. II. Const.* 17. *Concil. Lab. Coll. tom.* 13. & 14. *Ciaconius, in Jul. II. tom.* 3. *p.* 228.

eux mêmes; qu'enſuite, touchez du repentir de leurs fautes, ils lui avoient fait demander pardon, à quoi il s'étoit rendu volontiers, leur offrant avec bonté ſa faveur & ſon amitié; que cependant ils étoient aſſez temeraires que de s'attribuer l'Autorité Pontificale, de convoquer un Concile General, de deſigner le lieu & le tems, de l'afficher aux portes des Egliſes & autres endroits publics, & de declarer avec fauſſeté & impudence, que quelques autres Cardinaux leur étoient unis pour un deſſein ſi pernicieux, quoique ces Cardinaux aient fait ſavoir, & par ecrit, & de vive voix, qu'ils n'y avoient point conſenti. Quant aux reproches qu'on lui fait de n'avoir pas aſſemblé de Concile deux ans après ſon Election ſelon ſa promeſſe avec ſerment dans le Conclave, & ſuivant les Decrets du Concile de Conſtance, dans lequel cas les Cardinaux ſoutiennent, que s'agiſſant des crimes du Souverain Pontife qui cauſent un grand ſcandale dans l'Egliſe, la Convocation d'un Concile n'appartient point au Pape, mais aux Cardinaux qui ne l'ont point autoriſé dans ces deſordres: Jules repond, que tous ces motifs ſont controuvez, qu'ils procedent de haine, & non d'un zele pour la Religion; en ce que tous ſçavent très-bien qu'il n'avoit rien tant ſouhaité durant les onze dernieres années de ſon Cardinalat, que la Convocation d'un Concile & la Reformation de l'Egliſe Romaine; que c'étoit la raiſon par laquelle Alexandre VI. l'avoit tant perſecuté; que depuis qu'il a été elevé au ſouverain Pontificat, il n'a pas changé de ſentimens; qu'on n'ignore pas ce qu'il a fait pendant deux années entieres, avertiſſant, exhortant, preſſant les Princes à la Celebration d'un Concile, afin de terminer la Guerre avec les Turcs; que ſi ce Concile n'avoit pas été tenu, il ne falloit pas s'en prendre à lui, mais au malheur des tems, & à la néceſſité de recouvrer les Terres & les Droits de l'Egliſe Romaine; ce qui étoit un obſtacle invincible. Il ajoute, que ſi ces Cardinaux ſouhaitoient un Concile avec tant d'ardeur, ils devoient ſuivre la pratique des Siécles paſſez, & la Doctrine des Saints Peres, qui deferent aux Papes ſeuls le Droit de convoquer les Conciles Generaux, qui, ſans cela ſont nuls; que la Bulle du Concile de Conſtance n'avoit point été obſervée depuis plus de quatre vingts ans, & que quand elle auroit été miſe à execution, il l'auroit pû violer pour les cauſes dejà raportées; qu'enfin il n'avoit point agi contre ſon ſerment & le vœu qu'il avoit fait dans le Conclave d'indiquer un Concile, parce que des empêchemens legitimes l'en avoient detourné. Quant aux crimes qu'on lui reprochoit, il repond que telle étoit la coutume des Schiſmatiques, qui, ſelon St. Jerôme, ont recours aux Calomnies, quand ils croient leur cauſe mauvaiſe; qu'il paroit par l'exemple de Jean XXIII. qu'il n'appartient qu'au Pape d'aſſembler le Concile, quoiqu'on y doive traiter de ce qui le regarde; que le Pape étant le plus intereſſé dans l'affaire, les Prelats n'avoient par crû pouvoir agir contre lui, ſans ſa Convocation expreſſe; qu'enfin ces Cardinaux s'abuſoient fort, en ce que s'attribuant une autorité qui ne leur convient pas, ils n'avoient donné que trois mois & demi pour ſe rendre à leur Concile,

An de J.C. 1511.

An de J.C. 1511.

cile, & qu'ils avoient assigné un lieu fort incommode. C'est pourquoi, toutes choses considerées, du conseil & du consentement des Cardinaux, & de la plenitude de sa puissance apostolique, il declare nulle & vaine cette indiction du Concile de Pise, avec les Ecrits faits par les Procureurs, au nom de Maximilien Empereur elû des Romains, & de Louis Roi de France très-Chrêtien; les reprouvant avec tout ce qui en depend, les revoquant & defendant sur peine d'excommunication & de malediction eternelle à toutes personnes, de quelque Dignité qu'elles soient, Ecclesiastique ou Seculiere, de les favoriser en aucune maniere.

Le St. Pere implore le Secours du Roi d'Espagne.

Le Pape comptoit beaucoup sur la Protection du Roi Ferdinand; c'est pourquoi il donna avis à ce Monarque, comme à son ami & son allié, que quelques Cardinaux soutenus par le Roi de France, sans avoir egard qu'il étoit le Chef de l'Eglise & l'Oint du Seigneur, avoient conspiré contre lui, & se vantoient publiquement qu'ils alloient le deposer. Que le seul sujet, qu'ils avoient de l'inquieter ainsi, étoit qu'il n'avoit, ni voulu, ni pû en conscience, consentir à leurs Conseils pernicieux, & à leurs Passions immoderées : Qu'ils venoient d'assembler tumultuairement un Concile à Pise, & que par un attentat qui meritoit tous les foudres de l'Eglise, ils vouloient reconnoître, de l'aveu du Roi de France, un autre que lui pour souverain Pontife: Que Bernardin de Carvajal Espagnol étoit le Chef de cette Conspiration, & que selon le pouvoir qu'il tenoit du ciel, il lui avoit oté le Chapeau & l'avoit degradé, luy & les autres Cardinaux de sa Faction: Qu'ainsi il recouroit au Roi Catholique, qu'il regardoit comme le veritable fils de l'Eglise, & le Protecteur du St. Siege, & le prioit de l'assister contre les Entreprises de la France, puis qu'il étoit de sa gloire & de son interêt d'arrêter l'aggrandissement & les desseins de cette Nation, qui oseroit tout, puis qu'elle ôsoit s'en prendre au Vicaire de Jesus-Christ même. Que la premiere grace qu'il lui demandoit, c'étoit de priver Carvajal, qu'il avoit excommunié dans toutes les formes, de tous les Benefices qu'il possedoit en Espagne, de le declarer infame, & de le bannir à perpetuité de tous ses Etats (80).

Bulle contre les trois Cardinaux principaux Auteurs du Concile de Pise.

On peut juger du Ressentiment de Jules II. par la Bulle qu'il avoit publiée peu de tems auparavant contre les Cardinaux de Carvajal, de Borgia, & Briçonnet, qui étoient les principaux Auteurs du Concile de Pise. Ils sont avertis dans cette Bulle, que si dans 65. jours ils ne comparoissent pas à Rome, ils seront privez de la Dignité de Cardinal & de tous leurs Benefices: ce qui fut un coup de foudre, dit Mariana, pour ces Cardinaux mécontens; car, cette Demarche adroite du Pape Jules deconcerta leurs mesures, en leur ôtant le prétexte specieux dont ils s'étoient servis pour se separer de leur Chef. Le Pape, cependant, qui étoit extrémement vif, & qui n'avoit convoqué le Concile de Rome que malgré lui, ne put se contenir dans les bornes de la moderation: son depit & son chagrin eclatoient dans

(80) *Esprit Flechier, Hist. du Card. Ximenes, Liv. 3. pag. 451.*

dans toutes les rencontres. Il publioit par-tout, que dans le Concile, il vouloit traiter de plusieurs Affaires importantes, casser le mariage de la Reine Anne avec le Roi très-Chrêtien, comme nul; dispenser les Peuples de Guienne & de Normandie du serment de fidelité prêté au Roi de France, qui retenoit ces deux Provinces injustement usurpées par ses Predecesseurs sur les Anglois (81). Jules ne faisoit ces menaces, que pour intimider la France. La colere, que l'on sçait adroitement cacher est dangereuse, mais, il est aisé de s'en garantir, & d'en detourner l'effet, quand elle se fait remarquer. An de J.C. 1511.

Ferdinand, Roi d'Arragon, parut entierement opposé à toutes les Entreprises de Louis XII, de l'Empereur, & des Cardinaux, contre le Pape. Il emploia ses bons Offices & ses Sollicitations pour en detourner l'Empereur, en lui representant tous les malheurs & toutes les calamitez dont l'Italie venoit d'être affligée, que ses playes saignoient encore, & que l'on s'exposoit à les rouvrir par ces nouveaux desseins qui paroissoient hors de saison. En voulant reformer d'anciens Abus, on s'expose à ébranler les fondemens des Empires, & à une ruine totale, au lieu d'arrêter de certains desordres que l'on peut dissimuler sagement dans les circonstances où l'on se trouve, en attendant quelque occasion plus favorable; car souvent l'on s'expose à des dissensions eternelles, & à un Schisme funeste, en voulant pousser les choses à bout par un excès de rigueur & de severité. Le Roi d'Espagne fit faire aussi quelques demarches par son Ambassadeur à la Cour de France, pour détourner Louis XII. de ses Entreprises. Mais, ce Prince ne vouloit accorder la Paix qu'à des conditions qui paroissoient fort onereuses au Pontife. C'étoit un homme d'un Esprit intraitable & hautain, qui prétendoit donner la Loi à tout le Monde (82). Le Roi d'Espagne se declare pour le Pape.

Ferdinand, qui se faisoit honneur de proteger le St. Siege quand il convenoit à ses interêts, & qui étoit lié avec le St. Pere plus par Politique, que par Religion, fit beaucoup de bruit de cette affaire. Il assembla dans son Palais tous les Seigneurs, & tous les Evêques, qui se trouverent à la Cour, pour deliberer sur la conjoncture; & ils conclurent tous, qu'en vain on alloit chercher en Afrique les ennemis de la Religion, lorsqu'on attaquoit à Rome celui qui en étoit le Chef. Ferdinand, ravi de pouvoir rompre avec honneur son Entreprise contre les Maures, & d'avoir un pretexte specieux pour passer en Italie & pour tourner ses armes contre les François, fit semblant de quitter à regret le dessein de conquerir l'Afrique: il ôta à Carvajal l'Evêché de Siguença dont il avoit été pourvû, & nomma en sa place Fréderic de Portugal. Ximenés, qui se trouvoit obligé à ce Pape, & porté d'une affection particuliere pour sa personne à cause de sa fermeté & de son courage, lui fit dire par les Agens qu'il tenoit à Rome, qu'il ne s'étonnât point des Ligues qui se faisoient contre lui; qu'il tint Il agit contre le Cardinal de Carvajal.

(81) *Guicciardin, Lib.* 10. *Sponde, hoc. an. lib.* 15. *Mariana, lib.* 30. *n.* 17. *Raynaldi, an.* 1511. §. 24. *Append. Act. Concil. Pisan. pag.* 160.

(82) *Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. p.* 280.

An de J.C. 1511.

tint ferme contre la puiſſance & l'artifice de ſes Adverſaires, & qu'il n'abandonnât pas l'Egliſe aux paſſions de quelques eſprits factieux, qu'il falloit chatier rigoureuſement. Qu'au reſte, pour lui temoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ſa perſonne, & le reſpect qu'il avoit pour le Saint Siege, il lui feroit toucher au plutôt par ſes Banquiers une ſomme conſiderable pour lui aider à ſe maintenir dans ſes Droits, & à ſe faire rendre le reſpect qui lui étoit dû (83).

Le Roi Ferdinand prend les Armes en faveur du Pape.

Ferdinand, animé de tout le zele que ſon interêt lui inſpiroit, & voiant que ſes Remontrances & ſes Sollicitations auprès de l'Empereur & du Roi de France étoient inutiles, reſolut d'emploïer des moïens plus violens, & la force de ſes Armes, pour ſe faire craindre. Mais, il prenoit grand ſoin de cacher le deſſein qu'il avoit d'aller ſecourir le Pape. Il devoit s'embarquer à Malaga au commencement du Printems, faire voile vers l'Afrique, & tourner tout d'un coup vers l'Italie; mais, il ne put ſi bien faire, qu'on ne decouvrît ſes intentions. Le Roi de France en fut averti, & dit un jour en preſence de tous ſes Courtiſans: *Je ſuis le Maure & le Sarrazin contre qui l'on arme en Eſpagne.* Il fit auſſi ſes preparatifs, & tout ſe diſpoſa à la Guerre dans toute l'Europe (84).

Lettres des Cardinaux de Piſe à ceux de Rome.

Les Cardinaux, quoi qu'intimidez par les demarches que le Pape faiſoit contr'eux, ne laiſſerent pas de pourſuivre leur deſſein, & de ſe preparer à l'Ouverture de leur Concile à Piſe. Il envoierent des Procureurs pour le commencer. Ils répondirent à l'Evêque d'Alexandrie, qui leur avoit ecrit de la part des Cardinaux de Rome le 6. d'Août, que voulant travailler à la Reformation & à la Paix de l'Egliſe, ils s'étoient retirez dans ce deſſein de la Cour de Rome; & qu'aiant communiqué leur idée à d'autres Cardinaux & aux Princes, ils ſe ſont crûs obligez de prendre des meſures contre les Lettres publiées de tous côtés à leur deſavantage; agiſſant neanmoins dans la verité & avec humilité. Ils leur rendent grace des Offices de charité qu'ils temoignent leur avoir rendus, quoiqu'ils aient lieu de ſe plaindre du conſentement qu'ils ont donné aux Monitions & Cenſures dont le Pape s'étoit ſervi contr'eux, pour les faire venir dans un lieu où il n'y avoit pas de ſureté pour leurs perſonnes. „ Nous vous aſſurons, leur „ diſent-ils, qu'il ne tenoit pas à nous que nous ne fuſſions dans l'Obéiſſan„ ce filiale du Pape. Mais, Innocent IV. nous apprend, que quand il y a „ du danger pour le ſalut, quand l'Egliſe Univerſelle eſt expoſée à de „ grands maux, on doit alors ſe retirer. L'Ordre, qui nous a été ſignifié „ de comparoître en perſonne à Rome, nous faiſoit craindre pour notre „ vie; & cette crainte étoit juſte & bien fondée, de quelque ſaufconduit „ que nous euſſions été munis. Combien de fois les Cardinaux & les Pa„ pes mêmes ſe ſont-ils retirez de Rome dans des tems moins fâcheux, „ que celui ou nous ſommes?„ Ils ajoutent, qu'ils ne ſe ſont retirez de Florence, que pour la ſureté de leur vie, leur liberté, & la Reformation de l'E-

(83) *Flechier, Hiſt. de Card. Ximenes, Liv. 3. pag. 453.*

(84) *Flechier, ubi ſupr. p. 454.*

l'Egliſe, à laquelle ils vouloient procurer le bien qui dependoit d'eux; ce qu'ils avoient ſignifié au Pape par leurs Commiſſaires, qui ont été epouvantez, menacez, nullement ecoutez, & renvoiez ſans reponſe. „ Nous ſommes perſuadez, diſent-ils, que l'Indiction du Concile de Piſe eſt très-juſte, que nous avons eu doit de la faire, & de nous joindre aux Princes qui la demandoient & la vouloient faire de leur autorité. Nous nous étions flattez que le Pape leur auroit repondu avec plus de charité ſur la monition qu'ils lui avoient faite. Nous remettrons à traiter de ce qui regarde la Cour de Rome, juſqu'à ce que le Pape vienne lui-même au Concile, qu'il ait caſſé tout ce qu'il a fait contre nous, & qu'il ſoit convenu d'un lieu ſûr & neutre où l'on puiſſe s'aſſembler avec lui. La Ville de Rome, dans la conjoncture preſente, n'eſt pas un endroit libre, ni ſûr. Ses citadelles, les gens de guerre accoutumez à violer les Droits les plus ſacrez, nous intimident avec raiſon. Les Peres dans un Concile doivent être libres, pour être conduits & dirigez par le St. Eſprit, ſuivant cette Maxime de St. Paul, Qu'où eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt auſſi la Liberté (85). Nous croions donc, que tous les Cardinaux, qui ont de bonnes intentions, ſe joindront à nous, & ne nous demanderont pas de conſentir à des choſes où il y va de notre ſalut & du peril de notre vie. Il ne convient pas de tenir deux Conciles Generaux en même tems, puis que l'Egliſe Univerſelle, étant une, ne peut ſe trouver que dans un ſeul Concile, & puiſqu'il n'y a point eu de Concile General depuis tant d'années, qu'on n'en compte que cinq depuis plus de cent ans, ſavoir ceux de Piſe, de Conſtance, de Sienne, de Baſle, & de Florence, dans leſquels on fit naître mille chicanes & mille difficultés, pour empêcher la Reformation de l'Egliſe, dont les deſordres ſe ſont tellement accrûs, qu'il n'eſt point d'autre remede pour les ôter qu'un Concile General. „ Cette Lettre du 4. de Septembre 1511 (86).

An de J.C. 1511.

Peu de jours après, les Cardinaux publierent une Apologie de leur Concile, où ils ſe plaignent du Pape en termes aſſez vifs (87). Enſuite, ils proteſterent contre ce qui avoit été fait par le Pape au préjudice de leur Concile, & ils chargerent deux perſonnes de ſignifier en leur nom un Acte d'Appel de ſa Citation, de la defenſe qu'il leur avoit faite de tenir le Concile, avec pouvoir de convenir d'un lieu qui fut neutre & dans lequel on put être en ſureté. Ces deux Procureurs étant arrivez à Rome ſe preſenterent devant le Pape, & le College des Cardinaux, au nom de ceux qui étoient à Milan, & qui avoient indiqué le Concile à Piſe; offrirent de vivre en Paix, & dans une parfaite union & obéiſſance; & expoſerent le ſujet de leur commiſſion, qui conſiſtoit dans la néceſſité d'aſſembler un Concile libre pour la Reformation de l'Egliſe, dans l'impoſſibilité de le tenir à Rome, où il n'y avoit aucune ſureté pour ceux qui s'y rendroient.

Les Cardinaux de Piſe font ſignifier un Acte d'Appel de la Citation du Pape.

Mais,

(85) 2. *Cor. III.* 17.

(86) *In Act. Concil. Piſ. an.* 1411. *Raynaldi, hoc an.* §. 20

(87) *In Act. Concil. Piſ. II. Raynaldi, an.* 1511. §. 4. 6. & 7.

An de J.C. 1511. Mais, leurs Propoſitions furent rejettées, & on leur repondit qu'on ne pouvoit leur accorder qu'un delai de huit jours pour comparoître, & qu'on leur faiſoit de nouvelles defenſes de tenir le Concile. Les Cardinaux oppoſez au Pape, croiant qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes, ſe preparerent à ſe rendre à Piſe, après avoir rendu publique l'Apologie dont on vient de parler (88).

Ce qui ſe fit au Concile de Piſe. Tous ces incidens firent differer l'Ouverture du Concile de Piſe juſqu'au 1. de Novembre 1511. Mr. de Mezerai nous donne une pauvre Idée de cette Aſſemblée. Il obſerve, que la negligence du Roi, & les chimeriques irreſolutions de l'Empereur, hauſſoient le courage du Pape. „ Car l'Em-„ pereur, dit-il, toujours lent & irreſolu, n'aiant pas d'abord preſſé l'af-„ faire comme il falloit, n'eut pas le credit d'envoier ſes Prelats à Piſe. „ Le Roi, traitant une choſe ſerieuſe comme un jeu, n'y fit aller que ſeize „ Evêques de France & du Milanez, avec quelques Abbez, Docteurs, & „ Procureurs des Univerſitez; & le Concile ne s'ouvrit que le 29. d'Oc-„ tobre, parce qu'on eut peine d'en obtenir la permiſſion des Florentins, „ ſous la Seigneurie deſquels étoit la Ville de Piſe, car ils l'avoient enfin „ reduite par force deux ans auparavant. Le Cardinal de Ste. Croix en „ étoit le Preſident, Odet de Foix Lautrec le Gardien, & Philippe Dece, „ excellent Juriſconſulte, l'Avocat. Les Piſans eurent peu de reſpect „ pour cette Aſſemblée; & le Peuple, ſoit de lui-même, ou par la ſecre-„ te ſuſcitation des Emiſſaires de Jules, ou des Florentins même, qui ap-„ prehendoient ſes furieux reſſentimens, faiſoit ſouvent querelle aux ſol-„ dats François. Les Peres en prirent tellement l'epouvente, que, dès la „ troiſieme Seſſion, ils ſe transfererent à Milan, où ils ne furent pas mieux „ reçus, ni plus long-tems en repos (89). „ Avant cette tranſlation, voici en peu de mots ce qui ſe fit à Piſe. On y decida, dans la troiſieme Seſſion. 1. Qu'un Conciſe General legitimement convoqué ne tient ſon autorité que de Jeſus-Chriſt, & que toutes ſortes de perſonnes, même le Pape, doivent lui obéir dans les choſes qui appartiennent à la foi, à l'extirpation des Schiſmes, & à la reformation de l'Egliſe. 2. Que toute perſonne, de quelque état & condition qu'elle ſoit, même le Pape, qui refuſeroit opiniatrement de ſe ſoumettre à tous les Reglemens & Decrets d'un tel Concile, ſur les trois Chefs propoſez, & leur dependance, ſeroit ſoumis à une penitence convenable, & puni ſelon ſa faute, à moins qu'un repentir ne la ſuivit; qu'on auroit même recours aux autres voies de Droit, s'il étoit néceſſaire. Et parce que le Concile de Piſe avoit ordonné dans la ſeconde Seſſion, qu'aucun Prelat, Docteur, ou autres ne pourroit ſe retirer avant la fin du Concile, à moins qu'il n'y eut des cauſes legitimes qui ſeroient examinées par des Deputez; on nomma pour ce ſujet des Juges & des Commiſſaires, quatre Cardinaux, deux Archevêques, & quatre Evêques, pour examiner les raiſons qu'on auroit de ſe retirer, & pour en accor-

(88) *Act. Concil. Piſan. II. Edit. de Paris in 4. pag. 71. 74. Goldaſt, de Monarchiâ, tom. 2.*

(89) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. p. 111.*

corder la permiſſion, pourvû qu'il y eût au moins deux Cardinaux d'entre les quatre, & deux Prelats d'entre les ſix, qui y conſentiſſent (90). On fut bientôt obligé de prendre de nouvelles précautions, à cauſe des embarras que Jules cauſoit continuellement à l'Aſſemblée, par ſes Excommunications, dont il étoit infiniment prodigue (91). An de J.C. 1511.

Toutes les raiſons, qu'on pouvoit alleguer au Pape, pour diſculper les Cardinaux de Piſe, ne faiſoient qu'aigrir ſon Eſprit, & il regardoit preſque tous les Cardinaux comme ſes ennemis. Tant de chagrins, joints à ſa conduite, le firent tomber dans une maladie dangereuſe, au commencement du mois d'Août. Le 17. il eut une defaillance ſi conſiderable, que ſes Domeſtiques le crurent mort: le bruit s'en repandit même dans la Ville; pluſieurs Cardinaux abſens ſe preparoient deja pour ſe rendre à Rome: quelques Seigneurs commençoient à éxciter le Peuple à recouvrer ſa Liberté. Le Pape en revint pourtant; mais, le danger continua encore quelques jours, & lui-même mettoit toûjours ordre à ſes affaires comme devant bien-tôt mourir. Il exhorta les Cardinaux à lui donner un Succeſſeur, ſelon les loix, & confirma la Bulle qu'il en avoit publiée (92). Quelques Auteurs raportent, qu'il ſe reconnut aſſez dans ce danger, pour laiſſer une Bulle qui devoit être publique ſeulement après ſa mort, dans la quelle il revoquoit les Excommunications fulminées contre le Duc de Ferrare, les Bentivoglio, & leurs Fauteurs (93). Si cela eſt, on peut le comparer à ces Impies, qui redoutent la Juſtice Divine dans leur maladie, & qui la bravent dès que la ſanté leur a été renduë; car, à peine le Pape fût-il hors du danger, qu'il reprit ſes premiers deſſeins de faire éclater ſa haine irreconciliable contre la France. Maladie du Pape.

Pendant la maladie de Jules, l'Evêque de Catane aiant obtenu un Paſſeport fit le voiage d'Eſpagne. C'etoit un homme d'une vaſte ambition, & qui formoit ſa brigue dès le vivant même du Pape, pour ſe faire élire après ſa mort. Un grand nombre de Partiſans appuierent ſa Cabale; car, les Cours ſont toûjours remplies de Flateurs devouez à favoriſer les deſirs & les paſſions des perſonnes ambitieuſes. Le Cardinal de San Severin ſe faiſoit remarquer entre les autres par ſa conplaiſance & ſes aſſiduitez. Non ſeulement il l'aſſuroit du Pontificat, mais il lui promettoit même de lui faire avoir une partie du Roiaume de Naples par le credit de ſa Famille & de ſes creatures, en haine du Nom & de la Domination d'Eſpagne. Ces eſperances furent vaines, & tous ces projets s'en allerent en fumée (94). Brigues de l'Evêque de Catane.

Le Pape travailla avec tant d'application à former une Ligue offenſive & defenſive contre la France, qu'il vint enfin à bout de conclure un Traité (95), avec le Roi Ferdinand & les Venitiens; & cela fut nommé la *Ligue Sain-* Ligue Sainte entre le Pape, le Roi Ferdinand, & les Venitiens.

(90) *Ex Actis Concil. Piſ.*

(91) *Mariana, lib.* 30. *n.* 28. *Nicol. Baſel, in Addit. ad Chron. Naucler. an.* 1511. *Raynaldi, an.* 1511. *n.* 32. *Petr. Delph. lib.* 10. *c.* 138.

(92) *Guicciardin, lib.* 10. *Sponde, an.* 1511. §. 17. *Raynaldi, hoc an. n.* 61.

(93) *Hiſt. de la Ligue de Cambray, tom.* 2. *liv.* 3, *p.* 48.

(94) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, Tom. VI. pag.* 287.

(95) *Le* 5. *d'Octobre* 1511.

An de J. C. 1512.

Sainte, par un étrange abus des termes (96). Mr. L'Abbé de Bellegarde nous apprend que les conditions de cette Alliance parurent très-onereuſes au Pape, ſur-tout par raport à l'Article de l'argent; mais, il fut forcé d'y ſouſcrire par néceſſité, par ce que, pendant ſa maladie, la Nobleſſe & le Peuple de Rome s'étoient ſoulevez, & avoient pris les Armes; ſe plaignant, que l'on violoit leurs Privileges, qu'on les opprimoit ſous une ſervitude tyrannique, & qu'on leur avoit impoſé un joug inſupportable depuis le commencement, & pendant tout le cours du Pontificat de Jules (97).

Suite du Concile de Piſe transferé à Milan.

Le Concile, pour les raiſons qu'on peut voir dans d'autres Auteurs (*), ne ſe trouvant pas en ſureté dans la Ville de Piſe, ſe transfera à Milan, où il fut plus nombreux. 1. On donna un terme de 30. jours au Pape, pour ſe determiner ſur les offres qu'on lui avoit fait faire. 2. On fit un autre Decret contre ceux qui impetreroient, ou accepteroient, les Benefices des Membres du Concile, quand même ils auroient été pourvûs par le Pape. Et comme les Excommunications, que Jules fulminoit ſans ceſſe contre ceux qui ſe trouvoient à Milan, en avoient intimidé pluſieurs, ce qui cauſa la deſertion d'un grand nombre des Domeſtiques des Prelats, le Concile leur fit defenſe de ſe retirer, ſans la permiſſion de leurs Maîtres, ſous prétexte de Monition fulminée par le Pape. 3. On cita encore le Pape à comparoître au Concile. 4. Les Peres aſſemblez à Milan caſſent & annullent la Convocation que le Pape avoit faite d'un Concile à Latran. 5. Ils prononcent Excommunication contre tous ceux qui favoriſeroient le Concile Romain, declarent que le Pape, n'aiant choiſi aucun lieu pour aſſembler un Concile dans le terme de 30. jours qui lui avoient été donnez, n'a plus aucun droit de nommer ce lieu, & que le pouvoir en eſt devolu aux Peres de Piſe aſſemblez à Milan. 6. Ils mirent ſous la Protection de leur Concile, l'Empereur Maximilien & le Roi de France Loius XII., par l'avis deſquels il avoit été convoqué, pour defendre eux & leurs Etats contre toutes les Cenſures, Excommunications, & Interdits que le Pape pourroit fulminer contre eux. 7. Et par ce que les Peres voioient que Jules, malgré toutes les Remontrances, exhortations, prieres réiterées qu'on lui avoit faites, perſiſtoit toûjours dans ſon refus, & ne vouloit entendre aucune Propoſition, ils lui enjoignirent, par un autre Decret, de retracter dans l'eſpace de 24. jours tout ce qu'il avoit fait contre le Concile de Piſe, après lequel tems il ſeroit procedé contre lui, s'il n'y ſatisfaiſoit: ils apportent pour juſtifier leur Conduite, les Decrets de la Seſſion 5. du Concile de Conſtance, & de la Seſſion 11. de celui de Baſle (98).

Journée de Ravenne.

En execution de la *Sainte Ligue*, la Guerre ſe faiſoit en Italie avec la derniere fureur. Mais le Pape, qui avoit allumé ce grand feu, n'y trouva pas ſon compte; car, les François remporterent ſur les Confederez une Victoire

(96) *Petrus de Angleria, Epiſt.* 465. *Guicciardin, lib.* 10. *Raynaldi, an.* 1511. *n.* 34. *Mariana. lib.* 30. *n.* 21.

(97) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, Tom. VI. pag.* 289.

(*) *Guicciardin, lib.* 10. *Raynaldi, an.* 1511. §. 42. *Sponde, eod.* §. 25.

(98) *Tiré des Actes du* 2. *Concile de Piſe, Edit. de Paris in* 4.

toire memorable, qui consterna toute l'Italie (99). Le Bourgeoisie de Rome n'en fut pas moins troublée, que si les François eussent été à ses Portes. Les Cardinaux coururent au Palais du Pape, se jetterent à ses pieds, & le conjurerent d'avoir compassion de lui-même & du Sacré College. Ils lui dirent, qu'il y avoit tout lieu de craindre un Soulevement des Barons Romains; que plusieurs s'entendoient avec les François; que le Duc d'Urbin étoit aussi d'Intelligence avec eux: & qu'il y avoit de violens soupçons que le dessein de ce Duc étoit de joindre ses deux cens Lances & ses quatre mille hommes de pied aux Troupes que Pompée Colonne, Robert Ursin, Antoine Savelli, Pierre Margano, & Laurent Mancini, avoient levées en differens endroits de l'Etat Ecclesiastique, pour les unir aux Troupes Françoises. Jules II. étoit sur le point de ceder aux importunitez des Cardinaux, lorsque les Ambassadeurs de Ferdinand & des Venitiens accoururent pour l'affermir. Ils diminuerent, autant qu'il leur fut possible, la perte qu'on avoit faite, & lui representerent que le mal n'étoit pas si grand qu'on n'y pût aisement remedier, & que l'Armée Françoise étoit demeurée comme un Corps sans Ame, par la mort de Gaston de Foix son General (100). An de J.C. 1512.

Mais, tout ce que les Ambassadeurs purent dire ne rendit guere le Pape plus tranquille. Il est vrai qu'il fremissoit à la Proposition de se refugier dans les Etats d'un autre Prince, comme le lui conseilloient les Cardinaux. Il craignoit de montrer de la foiblesse, & d'apprêter à rire si le danger n'étoit pas si pressant, & qu'on pût connoître qu'il avoit eu beaucoup de fraieur pour peu de chose. Pour sortir de cet embarras, il resolut d'amuser les François, en traitant avec eux par la mediation des Florentins. Il alloit jouer son Personnage dans cette Comedie politique, lors qu'il fut entierement rassuré par le Cardinal de Medicis, qui lui fit savoir l'état des Affaires de France (1). Car ce Cardinal Prisonnier, abusant des bontés dont les François usoient à son égard, „ faisoit peur aux Soldats des Cen- „ sures que le Pape avoit lancées contr'eux, mais qui en effet étoient „ des traits inutiles, & qui ne retomboient que sur leur Auteur: il leur „ persuadoit, qu'ils les avoient encouruës avec leur Prince; &, quand il „ les avoit effraiez, il leur promettoit, pourvû qu'ils vouluſſent deserter „ avec leurs Armes, & emmener avec eux les Chevaux de leurs Officiers, „ de leur en donner l'absolution au nom du Pape, qui lui en avoit donné „ le pouvoir. Il parvint ainsi, par cet indigne manége, à debaucher plu- „ sieurs braves Soldats; ce qui auroit merité une punition severe, si le „ respect que les François ont toûjours eu pour le Siege de Rome, mal- „ gré les hauteurs de cette Cour, ne les eut retenus (2). „

Le Pape est rassuré par le Cardinal de Medicis.

Il

(99) *Mariana, lib.* 30. *n.* 35. *Guicciardin, lib.* 10. *Sponde, an.* 1512. *n.* 5. *Hist. du Chevalier Baiard, c.* 52. *Rossi, lib.* 8. *Raynaldi, an.* 1512.

(100) *Guicciardin, lib.* 10. *Raynaldi, hoc an.* §. 22.

(1) *Guicciardin. lib.* 10. *Raynaldi, an.* 1512. §. 22. 23. *Buonacursus in Diariis,*

(2) *Contin. de Fleury, Tom. XXV. p.* 197.

An de J. C. 1512.

Il eſt certain, que la *Ligue Sacrée* avoit reçu un terrible échec par la Bataille de Ravenne, & que ſi l'on avoit ſû ou pû profiter de cet avantage, on ſeroit ſans doute venu à bout de Jules II. malgré ſa fierté; au lieu qu'on lui permit de ſe relever de ce rude coup, par le peu d'uſage que l'on fit de cette Victoire. Il s'en releva ſi bien, que la même année les François furent contraints d'abandonner le Milanez. Rien ne fut auſſi préjudiciable à Louis XII., que la Superſtition d'Anne de Bretagne ſon Epouſe. Elle ſe remplit la tête de tant de ſcrupules ſur la Guerre que la France faiſoit au Pape, qu'elle retardoit tous les bons deſſeins de ſon Mari. C'étoit la Cour de Rome, qui faiſoit agir cette Princeſſe. Et, par des motifs de conſcience, par des careſſes, des intrigues, des importunitez, elle deſarmoit ſouvent le Roi, & le ralentiſſoit (3).

Pourquoi les François ne profiterent pas de la Victoire de Ravenne.

Septieme Seſſion du Concile de Piſe à Milan.

Dans ces triſtes conjonctures, les Peres de Piſe pourſuivoient toujours leur Concile à Milan. Ils tinrent leur ſeptieme Seſſion le 12. d'Avril. Les Promoteurs preſenterent un Acte pour demander qu'on declarât que le Pape Jules avoit encouru, par contumace, la ſuſpenſe *ipſo facto* pour l'Adminiſtration, tant ſpirituelle que temporelle du Souverain Pontificat, la quelle étoit devoluë de plein Droit au Concile.

Huitieme Seſſion, où l'on ſupend le Pape.

Dans la huitieme Seſſion, l'Evêque d'Autun lut à haute voix le Decret qui ſuſpendoit le Pape, & qui étoit conçu en ces termes: „ Au nom du „ Pere, du Fils, & du St. Eſprit. Le Sacré Concile General de Piſe le„ gitimement aſſemblé au nom du St. Eſprit, repreſentant l'Egliſe Uni„ verſelle, & transferé à Milan. Entre les Saints Decrets des Conciles „ Generaux, ce qu'on doit particulierement obſerver, eſt de prendre gar„ de qu'on n'empêche ou qu'on n'interrompe l'Ouvrage ſouhaitable & né„ ceſſaire de la Liberté Eccleſiaſtique, & de la Reformation du Chef & „ des Membres de l'Egliſe. Pour y réuſſir, il faut eloigner tout obſta„ cle. Otez, dit le Seigneur (4), par le Prophete Iſaie, de la voie de mon „ Peuple tout ce qui peut le faire tomber. Et dans l'Apotre St. Paul „ (5): Retranchez le mal du milieu de vous; car, un peu de levain aigrit „ toute la pâte. Puiſqu'il faut donc retirer le Peuple des mains de Go„ liath, & de la ruine dont les Philiſtins le menacent, c'eſt-à-dire, de ce „ deluge de crimes qui inondent l'Egliſe dans ſon Chef & dans ſes Mem„ bres, que la Foi periclite, que l'Egliſe tombe en ruine, & que les gens „ de bien ſouhaitent qu'il s'eleve un nouveau David, le Saint Concile ici „ preſent s'eſt aſſemblé pour être ce David, & enlever l'Egliſe des mains „ des Infideles. Tel a été le deſſein de cette Aſſemblée, qui a été ſi tra„ verſée par tant d'Obſtacles depuis ſon commencement, attaquée & trou„ blée principalement par celui qui devoit la proteger; quoiqu'on ait tout „ emploié, prieres, ſollicitations, avis frequens, humilité, douceur, „ bonté, pour engager le Souverain Pontife, par les entrailles de la Mi„ ſericorde de celui que St. Paul appelle le Chef de l'Egliſe, qui eſt ſon pro-

(3) *Mezerai, Abregé Chron. Tom. IV. pag.* 114.

(4) *Eſaie XXVII.* 14.

(5) 1. *Cor. V.* 13.

„ propre corps, à rentrer dans lui-même, ſans qu'il ait voulu nous ecou- An de J.C.
„ ter; qu'au contraire, il ſe ſoit elevé contre les Decrets de ce Saint Con- 1512.
„ cile; qu'il ait menacé ceux qui le compoſent, d'interdits, de privation
„ de leurs Benefices, & d'autres Cenſures; qu'il ait emploié toutes ſortes
„ d'artifices pour s'oppoſer à l'execution de nos pieux deſſeins, pour di-
„ viſer, diſſoudre, diffamer, detruire, & aneantir nos travaux, &c. „ Le Concile entre ici dans un grand detail de tout ce qu'il a fait auprès du Pape, pour l'engager à lui accorder ſa protection, & conclut ainſi: „ C'eſt pourquoi le St. Concile exhorte les Cardinaux, les Patriarches, „ les Archevêques, Evêques, Abbez, Prevôts des Cathedrales, & Chapi-
„ tres des Collegiales, Rois, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Ba-
„ rons, Univerſitez, Communautez, Vicaires de la Sainte Egliſe Romai-
„ ne, Vaſſaux, Gouverneurs, Feudataires, & Sujets, Reguliers & Secu-
„ liers, de quelque Dignité, Etat, & Condition qu'ils ſoient, enfin tout le
„ Peuple Chrêtien, à ne plus reconnoître le Pape Jules, & defend de lui
„ obéir à l'avenir, puiſqu'il eſt declaré notoirement Perturbateur du Con-
„ cile, contumace, Auteur de Schiſme, incorrigible, & endurci. Il
„ ajoute: Nous jugeons que, comme tel, il a encouru les peines portées
„ par les Saints Decrets des Conciles de Conſtance & de Baſle; & nous
„ prononçons, qu'il eſt ſuſpens de toute Adminiſtration Pontificale, qui eſt
„ devolue de plein Droit au Concile. „ Ce Decret fut reçu & autoriſé en France par Lettres Patentes de Louis XII. Ce fut preſque la derniere action du Concile de Piſe transferé à Milan; car, ne ſe trouvant plus en ſureté dans cette derniere Ville, il s'enfuit à Lion (6).

Jules met le Roiaume de France en Interdit.

Jules, plus irrité que jamais contre la France, donna une Bulle par laquelle il pretendoit annuller tout ce qui s'étoit fait à Piſe, à Milan, & à Lion. Mais, comme cette Bulle donnoit encore des Bornes trop etroites à ſa colere, il l'etendit ſur le Roiaume de France. Il excommunia Louis, mit ſon Roiaume en Interdit, & diſpenſa tous ſes ſujets, particulierement les Normands & les Gaſcons, du ſerment de fidelité. Et, parce que la Ville de Lion avoit donné retraite aux Cardinaux & aux autres Prelats de Piſe, qu'il regardoit comme des Rebelles & des Excommuniez, &, comme il le dit, des Enfans de perdition, il prétendit priver cette Ville du Droit qu'elle avoit de tenir des Foires franches, & tranſporta ce Droit à Geneve (7).

Louis XII. proteſte contre cet Interdit.

Le Roi de France, dont les affaires étoient alors en mauvaiſe ſituation, proteſta contre cette Bulle, &, comme le dit le Preſident de Thou, „ il
„ paſſa ſi avant, que, ſans ecouter les avis de ceux qu'il avoit coutume de
„ conſulter & de ſuivre, il repliqua avec hauteur aux vaines Imprécations
„ d'un Vieillard moribond, par une Excommunication contraire, qu'il fit
„ porter contre lui. Il fit même battre des Pieces d'Or, qui d'un côté
„ repreſentoient ſon Image avec les Titres de Roi de France & de Naples,
& &

(6) *Tiré des Actes du 2. Concile de Piſe, pag.* 110. *&c.*

(7) *Raynaldi, an.* 1612. §. 92. 93.

An de J.C. 1512.

„ & au revers les Armes de France avec cette Inſcription: *Perdam Babylo-* „ *nis nomen*: Je ruinerai Babylone. „ Mr. De Thou ajoute, qu'on trouve encore aujourd'hui pluſieurs de ces Pieces: *quales adhuc hodie multi reperiuntur* (8). Les ſavans Auteurs du Journal Litteraire de la Haye ont crû que cette Medaille pouvoit être ſuppoſée. „ Un Partiſan de Louis XII, diſent-ils, „ aura imaginé cette Medaille; quelqu'un en aura fait mention enfin dans „ les Memoires du tems; & divers Ecrivains l'auront cité depuis, ſans „ en examiner la certitude (9).„ Si l'on peſe avec quelque attention les paroles du Preſident de Thou, on aura de la peine à adopter la Critique de ces Journaliſtes: il ne s'agit pas ici d'une Medaille, dont il n'eſt fait mention que dans des Livres; car, elle ſe trouvoit encore aſſez communement, lorſque de Thou ecrivit ſon Hiſtoire. D'ailleurs, toutes les circonſtances concourent à certifier ce fait.

Le Roi d'Angleterre ſe declare contre la France.

On ſait que le Roi d'Angleterre Henri VIII. ſe declara contre la France, à l'inſtigation du Pape; mais, l'Hiſtoire ne develope pas les motifs qu'eut ce Prince, pour s'engager dans la Sainte Ligue. Guicciardin rapporte, que le Pape envoia une Galere chargée de vin, de fromages, & de jambons au Roi d'Angleterre: & Mr. de Sponde inſinuë, que ce fut le regal qu'on en fit au Peuple, qui determina les Anglois à ſe declarer contre la France (10). D'autres croient, que la Religion fit agir Henri VIII (11). Mezerai ne ſepare point ces deux motifs (12). Voici ce que j'en penſe. Les Emiſſaires de Rome purent facilement perſuader au Peuple Anglois, qu'il étoit de leur honneur, & de leur ſalut, de défendre le St. Siege attaqué par le Roi de France; & Henri VIII, qui n'étoit guere ſuſceptible d'un leurre ſi groſſier, conſulta ſon interêt, & ſentit réveiller en lui cette ancienne haine de ſa Nation pour la nôtre. L'Acquiſition de la Guienne parut aux Anglois une choſe ſi avantageuſe, & en même tems ſi glorieuſe au commencement de ce regne, que la Cour d'Angleterre rompit ſans ſcrupule la Paix qu'elle venoit de renouveller avec la France (13). Il n'eſt pas néceſſaire de chercher d'autres Cauſes de la Guerre qu'Henri VIII. declara à la France.

Le Pape cherche à aller contre ſa Signature.

Jules ſe trouva par-là au comble de ſes deſirs. Moins capable de ſe moderer dans la Proſperité, qu'il n'avoit fait dans l'Adverſité, il ne chercha plus qu'un prétexte qui l'autoriſât d'aller contre la ſignature du Traité qu'il avoit envoié en France. Deja il avoit dreſſé un Monitoire contre le Roi, par lequel il demandoit à ce Prince qu'il relâchât le Cardinal de Medicis ſon Legat pris à la Bataille de Ravenne; & le frapoit, en cas de refus, des Cenſures les plus ſeveres: mais, ne voulant pas en faire uſage, ſans l'Avis des Cardinaux, il aſſembla le Conſiſtoire, & leur fit faire Lecture de

(8) *Thuanus, Hiſt. lib.* 1. *pag.* 7. *Edit. de Francfort* 1625. *in fol.*

(9) *Journal Litteraire de la Haye, tom. V.* 2. *part. pag.* 283.

(10) *Sponde, an.* 1512. §. 3.

(11) *Varillas, Hiſt. de Louis XII. liv.* 8. *pag.* 81.

(12) *Mezerai, Abregé Chron. pag.* 143. *tom. IV.*

(13) *Rapin Thoyras, Hiſt. d'Anglet. tom.* 5. *pag.* 38.

de cette Piece. Les Cardinaux, qui prevoioient mieux que lui les ſuites d'une telle extremité, parce qu'ils agiſſoient avec moins de paſſion, remontrerent à Jules, qu'il valloit mieux ſolliciter Louis XII. de rendre la Liberté à leur Confrere, & ſuſpendre ſon Monitoire, juſqu'à ce qu'on eut emploié tout ce qui pouvoit engager ce Prince à ſe laiſſer fléchir. Jules ſe rendit enfin à leurs avis (14). An de J.C. 1512.

Sentimens partagez ſur l'Excommunication du Roi de Navarre.

Mais, s'il en faut croire quelques Auteurs, il agit plus ſeverement envers le Roi de Navarre, qui avoit embraſſé les interêts de Louis XII. Le Pape, aiant reconnu que ce Prince favoriſoit ſes ennemis, tint un grand Conſeil avec les Cardinaux qui lui étoient affidez, & prit une reſolution que l'on ne prend qu'à l'extremité contre les Princes Rebelles, quand on deſeſpere abſolument de les ramener à leur devoir. Après cette violente Reſolution, le Roi & la Reine de Navarre furent excommuniez, ſelon les Ceremonies que l'Egliſe Romaine obſerve en pareilles occaſions, & privez de leurs Etats qui furent abandonnez au premier qui pourroit s'en rendre le Maître. Cette Sentence d'Excommunication fut fulminée à Rome le 18. iour de Fevrier. On crut qu'elle avoit été obtenuë par le manege & les artifices du Roi Ferdinand. Cette conjecture étoit fondée ſur l'affectation qu'il eut de garder long-tems cette Bulle avant que de la faire publier, voulant connoître la diſpoſition des Eſprits, & de quelle maniere on penſoit à cette occaſion (15). Ce Récit eſt confirmé par l'illuſtre Fléchier, Evêque de Niſmes: „ Vers ce tems-là, dit ce celebre Auteur, le Pape Jules, piqué „ contre la France & ſes Alliez, abuſant du pouvoir que Dieu lui avoit „ donné, & faiſant ſervir la Religion à ſes paſſions particulieres, ſe porta „ juſqu'à cette extremité de vouloir excommunier les Rois, & les de„ pouiller de leurs Roiaumes. La Grandeur de Louis XII. le mettoit à „ couvert de ces vexations, & la France ſe ſoutenoit de ſes propres forces, „ ſans craindre, ni la violence du Pape, ni l'ambition de ceux qui auroient „ voulu en profiter, en attaquant cette Couronne. Le malheur tomba „ ſur Jean d'Albret, Roi de Navarre, qui n'étant, ni aſſez prévoiant pour „ ſe garder des ſurpriſes, ni aſſez puiſſant pour ſe defendre contre un voi„ ſin armé, & attentif à toutes les occaſions d'aggrandir ſa Monarchie, „ avoit été excommunié, parce qu'il s'étoit uni avec le Roi de France; „ & fut enfin chaſſé de ſes Etats, ſous prétexte qu'il avoit contribué à la „ convocation & à la tenuë du Concile de Piſe contre le St. Siege. Fer„ dinand, envertu de cette Bulle d'Excommunication, qu'on croit que le „ Pape lui avoit envoiée ſecretement, avant que de l'avoir fulminée, fit „ avancer ſes troupes ſans bruit, & ſe mit en etat d'attaquer le Roi de „ Navarre, avec qui il vivoit en bonne intelligence, & qui ne ſe defioit „ de rien. Il ſentoit bien en ſa Conſcience l'Injuſtice qu'il alloit faire, „ & il ne doutoit pas qu'on ne lui reprochât ſon Invaſion; c'eſt pourquoy „ il manda au Cardinal Ximenés de venir le trouver à Logrogno où il étoit

(14) *Mariana, lib.* 30. *Guicciardin, lib.* 10. (15) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VI. p.*313.

An de J.C. 1512.

„ étoit, pour autoriſer par ſa preſence, au moins à l'egard de ſes ſujets, une „ Guerre qui d'ailleurs étoit malfondée (16). „ Mezerai, & le Continuateur de l'Abbé Fleury, doutent que le Pape ait jamais fulminé aucune Bulle contre le Roi de Navarre. Elle ne ſe trouve nulle part, diſent-ils. Et quand même elle exiſteroit, elle ne donneroit point de Droit ſur une Couronne qui ne releve que de Dieu (17).

Concile de Latran.

Les circonſtances ne pouvoient être plus favorables au Pape, & ce fut pour en profiter, que le St. Pere ſe prepara à tenir le Concile qu'il avoit convoqué à Latran. Il avoit etabli une Congregation de huit Cardinaux pour examiner mûrement ce qu'il faudroit propoſer, pour le rétabliſſement de la Diſcipline, pour la Reformation des mœurs, pour reprimer la Licence de la Cour Romaine, & ôter les abus qui s'y étoient gliſſez. „ Car „ quel ſcandale pour les Evêques qui ſe rendroient à Rome (diſoit-il) de „ trouver le dereglement, la licence, l'impieté, & la profanation enracinées dans un lieu qui devoit être le ſejour de la vertu & le centre de la „ Sainteté, & où toute l'Egliſe vint puiſer, comme dans une ſource pure, „ les Regles & les Maximes des mœurs, auſſi bien que les principes de „ la Religion. Le Souverain Pontife doit ſanctifier ceux qu'on y eleve, „ & l'on ne doit y elever que des Saints (18). „ S'il eſt vrai que le Pape tint ce Langage, quel fond d'hypocriſie ne doit-on pas lui ſuppoſer? Quoiqu'il en ſoit, le Pape fit l'Ouverture du Concile de Latran le 3. de Mai 1512. L'Aſſemblée fut nombreuſe (19).

Diſcours du General des Auguſtins contre la Corruption.

Gilles de Viterbe, General des Auguſtins, l'un des plus celebres Predicateurs de ſon tems, fit un Diſcours d'un ton Prophetique, où il cenſura avec hardieſſe la corruption des mœurs. Il eſt neceſſaire de donner l'Analyſe de cette Piece. Le Predicateur dit d'abord, que s'étant vû obligé, il y avoit quelques années, d'expliquer l'Apocalypſe en Chaire, il avoit predit que l'Egliſe étoit menacée des plus affreux malheurs; que cependant il y avoit quelque eſperance de les pouvoir detourner, ou d'y apporter le remede, par la Reformation des mœurs: „ Je me rejouis, dit-il, de voir au„ jourd'hui que ma Prediction n'eſt pas entierement fauſſe. Les choſes „ ſont reduites aux dernieres extremitez: nous nous voions plongez dans „ un abîme de maux, des orages furieux grondent de tous côtez & ſont „ prêts à fondre ſur nos têtes; mais, ce qui doit nous conſoler, c'eſt qu'après „ tant de miſeres un raïon d'eſperance commence à luire. Après une obſcure nuit, les tenebres ſe diſſipent. Le jour paroît, après la tempête: „ nous nous flattons de voir revenir le calme. „ Il parle enſuite de l'excellence & de la néceſſité des Conciles. Il exhorte les Peres à ſe réunir enſemble, pour chercher tous de concert les moïens les plus prompts & les plus efficaces de conſerver le ſacré & précieux depôt de la foi, & de main-

(16) *Flêchier, Hiſt. du Card. Ximenés, liv. 3. tom. I. pag.* 469.

(17) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 116. *Contin. de Fleury. tom. XXV. pag.* 249.

(18) *Mariana, lib.* 30. *n.* 43.

(19) *Labbai Concil. tom. XIV. pag.* 4. *Spondé, an.* 1512. §. 7.

maintenir la pureté de la Morale. Il fait une description assez vive des derniers malheurs. „ Peut-on voir aujourd'hui (dit-il) sans gemir, & sans „ verser des larmes de sang, les desordres continuels, & la corruption de „ ce Siécle pervers, le dereglement monstrueux qui regne dans les mœurs, „ l'ignorance, l'ambition, l'impudicité, le libertinage, l'impieté, triom- „ pher dans le lieu saint, d'où ces vices honteux devroient être eternelle- „ ment bannis? Qui de nous pourroit regarder, les yeux secs, & sans être „ penetré de douleur, les Campagnes d'Italie, teintes, arrosées, & si „ j'ose m'exprimer ainsi, plus imbibées du sang humain, qu'elles ne le „ sont des eaux du Ciel. L'innocence est opprimée, les Villes nagent „ dans le sang de leurs habitans egorgez sans pitié, les Places publiques „ sont jonchées de corps morts, toute la Republique Chrêtienne a recours „ à vous. Elle implore votre protection, & il n'y a qu'un Concile qui „ puisse remedier au deluge de miseres qui l'inonde & la desole. „ L'Eloge du Pape n'est pas omis dans ce Discours. Il le louë du glorieux projet qu'il a formé, & d'avoir heureusement executé ce que d'autres Papes n'auroient jamais osé entreprendre, d'avoir rassuré les chemins, chassé ou puni les Bandits; arrêté les meurtres, les vols, les brigandages; contenu dans le devoir les mutins, & réuni à l'Eglise plus de villes qu'aucun de ses Predecesseurs: actions, qui le couvrent d'une gloire immortelle, & qui rendront la Memoire de son Pontificat chere & venerable à toute la Posterité. „ Mais l'Europe Chrêtienne, continue-t'il, attend encore de votre pru- „ dence, de votre courage, de votre zele, quelque chose de plus grand, „ & si je l'ose dire, de plus digne de votre Sainteté: retablir la Paix en- „ tre les Princes Chrêtiens, les réunir tous, les engager à tourner leurs „ Armes contre l'ennemi commun, à emploier toutes leurs forces pour „ exterminer ce cruel & redoutable ennemi de notre Sainte Religion, est „ un dessein plus glorieux, & seul capable de vous immortaliser. Si vous „ voulez que le succès en soit infaillible & heureux, posons les Armes que „ nous n'avons, ce semble, pris, que pour les tremper dans le sang des fi- „ deles; reprenons-en d'autres plus conformes au caractere sacré dont nous „ sommes revêtus, & plus proportionnées à la Milice Sainte dans laquelle „ nous sommes engagez. Declarons une Guerre eternelle & implacable à „ cette foule de Vices enormes, qui ont inondé la face de l'Eglise, & qui „ deshonnorent la Religion. „ Il finit par une Apostrophe aux Apôtres St. Pierre & St. Paul (20). An de J.C. 1512.

Sessions du Concile de Latran.

Le 10. de Mai, on tint la premiere Session du Concile de Latran. Après les devotions ordinaires, le Pape fit un Discours, dans lequel il exhorta les Peres du Synode à regler avec soin tout ce qui concernoit l'Etat & la Paix de l'Eglise, l'extinction du Schisme, la Reformation de l'Eglise, & l'union entre les Princes Chrêtiens (21). Les Chevaliers de St. Jean de Je-

(20) *Mariana, lib.* 30. *n.* 45. *Sadolet, in Epist. ad Card. Bemb. Labb. Concil. tom. XIV. pag.* 18.

(21) *Tom. XIV. Concil. pag.* 27. & 50.

An de J.C. 1512.

Jeruſalem avoient reçu un Bref du Pape, qui leur mandoit qu'il leur avoit deſtiné la Garde de ſa Perſonne dans le Concile. Le deſſein de Jules, qui aimoit la Guerre, étoit d'attirer les Chevaliers dans ſon Armée; mais, ceux-ci, perſuadez qu'il s'agiroit moins dans ce Concile des interêts de la Religion, que des Projets de ſa Sainteté, ne jugerent pas à propos de prendre parti dans ces mouvemens qui avoient ſi peu de raport à leur Inſtitut. Ils s'excuſerent donc d'y aller ſur l'abſence de leur Grand-Maître, qui étoit Gui de Blanchefort; & neanmoins, pour deferer en quelque ſorte aux Ordres du Pape, on ordonna à Fabrice Carette, Procureur General de la Religion, qui reſidoit à Rome, de tirer de l'Italie & des Etats du Pape un nombre de Chevaliers pour ſervir de Gardes à la perſonne de Jules (22). La ſeconde Seſſion du Concile de Latran ſe tint le 17. de Mai; il ne s'y fit rien qui doive m'arrêter.

Progrez de la Sainte Ligue en Italie.

Ce fut alors, que les François virent leurs affaires aller en decadence. Boulogne fut la premiere Place qui ſecoua leur Domination; & Antoine Colonne y commit des cruautez, dont les ſeuls Turcs pouvoient être capables; & cela, au mepris de la Capitulation qu'il avoit accordée à la Garniſon Françoiſe. Cet exemple de mauvaiſe-foi reſſerra les nœuds qui uniſſoient les Florentins à la Fortune de la France. On craignoit avec raiſon la fureur des Saints Liguez. En même tems, une Armée de dixhuit-mille Suiſſes fit irruption dans le Milannez, en faveur du Pape, tandis que l'Empereur, qui s'étoit laiſſé gagner, envoia ordre à ſes Allemans de quitter l'Armée de France. La Palice, ne pouvant plus tenir conte la Sainte Ligue, étoit obligé de ſe retirer d'une Place à l'autre, & perdit tout le Milanez: ce qui le contraignit de ſe retirer en Piemont (23).

Le Pape rentre dans Boulogne.

Ainſi, le Pape Jules II., qui peu de mois auparavant s'étoit trouvé dans un état des plus facheux, ſe vit au comble de ſes deſirs par cette ſurprenante Revolution, qui lui fit recouvrer Ravenne, Boulogne, toute la Romagne, & chaſſa les François d'Italie. Les Bentivoglio occupoient toujours Boulogne; mais, craignant toute la fureur du Pape s'ils y étoient inveſtis, ils renvoïerent les trois-cens Lances Françoiſes qui faiſoient partie de leur Garniſon, & ſe retirerent. On pourſuivit ces Troupes fugitives, & elles furent taillées en pieces. Il ne s'en ſauva aucun Archer. Le Magiſtrat de Boulogne ſe jetta aux pieds du Pape, & lui demanda de pardonner à la Ville; mais, l'humiliation la plus grande ne fut pas capable de le fléchir, & Boulogne fut traitée avec rigueur (24).

Projets du Pape, & comment il les execute.

Il reſtoit encore quatre choſes à faire à Jules, pour conſommer ſes ambitieux deſſeins. C'étoit de depouiller le Duc de Ferrare, de retablir la Maiſon de Sforce à Milan, celle des Medicis à Florence, & enfin de chaſſer les Allemands & les Eſpagnols d'Italie. Il étoit abſolument reſolu de per-

(22) *De Vertot, Hiſt. de Malthe, tom.* 2. *pag.* 408.

(23) *Rubeus, Hiſt. Raven. liv.* 8. *Raynaldi, an.* 1512. §. 55. *Buonacurſus. Guicciardin, l.* 10. *Paris de Graſſis, tom.* 3. *pag.* 854. *Mariana, lib.* 30. *n.* 47. *Surita, lib.* 9. *c.* 59. *Paul. Jove. &c.*

(24) *Guicciardin, lib.* 10. *Paris de Graſſis, apud Raynaldi, an.* 1512. §. 57.

perdre le Duc de Ferrare; mais, il eut recours à la perfidie. Il feignit de lui pardonner, & demanda seulement que le Duc vint à Rome pour recevoir l'Absution, selon les formalitez ordinaires. Il lui accorda même un sauf-conduit: mais le Duc de Ferrare, qui connoissoit la duplicité du Pape, ne voulut pas s'y fier. Il n'y eut que les instances & la garantie des Colonnes, qui le rassurerent: il vint donc à Rome, où le Pape le reçut assez bien en apparence. Le St. Pere ne fit connoître ses mauvaises intentions que quand il fallut traiter de matieres serieuses. Alors, il voulut depouiller le Duc de sa Ville de Ferrare, & parut si obstiné, que les Colonnes & l'Ambassadeur d'Espagne connurent facilement qu'il les jouoit. Ils s'en plaignirent vivement; &, dans une Audience qu'ils eurent à ce sujet, ils comprirent que le Pape Jules, peu scrupuleux sur les moïens de se satisfaire, avoit dessein de faire arrêter le Duc de Ferrare sous main, à l'aide de quelque mechante procedure qu'il lui feroit susciter. Ainsi, dès le même jour, le Duc sortit de Rome, deguisé, & regagna ses Etats par de chemins detournez. Le Pape entra en fureur, lorsqu'il sçut que cette proye lui étoit échapée. Il s'en vangea sur les Florentins, dont il fit maltraiter la Cavalerie par Baglione, General des Venitiens, & par le Cardinal de Sion (25). An de J.C. 1512.

Le Pape fit enfin consentir les Plenipotentiaires de l'Empereur, assemblez à Mantouë, au retablissement de Maximilien Sforce dans le Duché de Milan. Il fut convenu que l'Evêque de Gurck iroit incessamment trouver le Pape, pour convenir des conditions de l'Investiture que l'Empereur seroit tenu de donner à Sforce (26). Maximilien Sforce établi à Milan.

Dans le même Congrés de Mantouë, on parla & rétablir les Medicis à Florence. Mais, l'Evêque de Gurck fit échouer cette Entrepriſe, que le St. Pere executa pourtant bien-tôt après. Jules II., sachant que Julien de Medicis étoit à Mantoue, lui avoit envoié Bernard Bibiena, pour lui servir de Collegue, avec la Commission d'agir en qualité de Ministre du St. Siege. Ce Bibiena emploïa les plus fortes raisons en faveur des Medicis, & la resistance des Florentins determina le Pape à leur faire la Guerre. Cardonne eut le soin de cette Guerre. Il se rendit Maître de Prato, & par cette Conquête il obligea les Florentins à recevoir les conditions qu'il voulut leur imposer. Les Medicis rentrerent dans Florence comme simples particuliers; mais, par leurs brigues, & par leur argent, ils gagnerent les Espagnols, & se retablirent dans le Gouvernement (27). Le Pape entreprend de rétablir les Medicis à Florence.

Il ne manquoit plus au Pape que de chasser les Allemands & les Espagnols de l'Italie: mais, l'Entrepriſe n'etoit pas d'une facile execution. Se livrant à toutes les vuës chimeriques, que la Prosperité imprévuë pouvoit faire naître dans son Esprit, il ne parloit que de Réunions & de Conquêtes, & souvent il lui échapoit de dire, que tous les Barbares établis en Italie, au- Jules II. travaille à chasser les François de Genes.

(25) *Buonacursus, in Diariis. Raynaldi, an.* 1512. §. 71. 72. 76. *Paris de Grassis, tom.* 3. *pag.* 870.

(26) *Raynaldi, an.* 1512. §. 91. *Basel. in append. ad. Chron. Naucler.*

(27) *Mariana, lib.* 30. §. 57. *&c. Raynaldi, an.* 1512. §. 61.

An de J.C. 1512.

auroient bien-tôt le même ſort que les François. Mais, il vouloit auparavant tout-à-fait depouiller ceux-ci: &, comme ils étoient toûjours Maîtres de Genes qui étoit ſa Patrie, il ne penſa plus qu'à lui procurer la Liberté. Ceux, que Louis XII. avoit exceptez de l'Amniſtie, furent gagnez par le Pape. Il leur fit tenir de l'argent, il leur donna rendez-vous dans la Romagne: il mit à leur tête Janus Fregoſe, de tout tems ennemi mortel des François. Il les fit approcher ſecretement des Frontieres de l'Etat de Genes. Il engagea le Cardinal de Sion à faire un detachement de ſon Armée, pour les renforcer, & leur fournit une intelligence qui les rendit ſi promptement Maîtres de la Ville, que les François eurent de la peine à ſe ſauver dans le Château, & dans le Fort de la Lanterne. Le Chateau & la Citadelle ſe rendit peu de tems après (28). Les François, qui n'avoient plus en Terre-ferme que la Ville de Creme, la rendirent aux Venitiens, le 9. de Septembre ſuivant (29).

Liberalité du Pape envers l'Evêque de Gurck.

L'Evêque de Gurck, Plenipotentiaire de l'Empereur, prit le chemin de Rome, ſelon qu'on en étoit convenu au Congrès de Mantouë. Il fut reçu en Souverain dans toutes les Villes de l'Etat Eccleſiaſtique où il paſſa. Le Pape le defraïa ſomptueuſement, quoiqu'il eut trois cens perſonnes à ſa ſuite. Il le reçut en plein Conſtoire, & lui fit beaucoup d'accueil, parce qu'il avoit beſoin de la Mediation de ce Prelat auprès de l'Empereur (30).

Le Pape abandonne les Venitiens, & ſe ligue avec l'Empereur.

Le Pape & l'Evêque de Gurck entrerent en Negociation, & traiterent pluſieurs Articles, dont le plus important étoit l'Accord entre l'Empereur & les Venitiens. On ne put rien conclure à cet egard. Les Allemans demeurerent fermes à ne rien relâcher & les Venitiens à ne rien accepter (31). Jules, ne pouvant les raprocher, & ne conſultant que ſon interêt, abandonna les Venitiens, & ſe ligua contr'eux avec ſa Majeſté Imperiale. Maximilien reconnut l'autorité du Concile de Latran, & abandonna celui de Piſe (32).

Suite du Concile de Latran.

Cependant, le Concile de Piſe transferé à Lion continuoit ſes Seances dans cette Ville. Il repaiſſoit les Princes de ſon Parti de belles promeſſes, & leur offroit de grands preſens de choſes qui n'étoient pas en ſa puiſſance (33). Mais „ le Concile de Latran, beaucoup plus nombreux & plus au„ toriſé, tonnoit avec bien plus de force, particulierement depuis que „ l'Empereur l'eut reconnu. Dans ſa troiſieme Seſſion, qui ſe tint un „ Vendredi 16. de Novembre, fut luë une Bulle, qui condamnoit l'Aſ„ ſemblée de Piſe, ſes Fauteurs & Adherens, & confirmoit les Excommu„ nications & Dégradations, que Jules avoit fulminées contre les Cardinaux

(28) *Hiſt. de la Ligue de Cambray, tom. 2. liv. 3. pag. 201. Mariana, lib. 30. n. 60. Guicciardin, lib. 10. Auguſt. Juſtiniani, lib. 6. Folietta, lib. 12.*

(29) *Guicciardin, lib. 11. Mariana, lib. 30. n. 55.*

(30) *Raynaldi, an. 1512. §. 86. Michaël Concin. de Bell. Ital. Rer. German. tom. 2. Baſel. in add. ad Naucler.*

(31) *Petrus de Angleria, Epiſt. 512.*

(32) *Guicciardin, lib. 11. Petrus Juſtiniani, lib. 11. Raynaldi, hoc an. §. 91.*

(33) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. VI. pag. 409.*

„ naux & Evêques qui le compoſoient. On y lut auſſi des Lettres Mo- An de J.C. 1513.
„ nitoires du 14. d'Aout, par leſquelles il mettoit le Roiaume de France
„ en Interdit, excepté la Duché de Bourgogne, & transferoit les Foires
„ de Lyon à Geneve. Dans la quatrieme, qui fut l'onzieme de Decem-
„ bre, il fit lire un Decret, qui ajournoit le Roi & les Prelats, Chapitres
„ & Parlemens, à comparoître devant lui dans ſoixante jours, & dire les
„ raiſons pourquoi ils ne vouloient pas que la Pragmatique fut abro-
„ gée (34). „

Il y avoit un grand refroidiſſement entre la Cour de Rome & celle d'Eſpagne. Le Roi Ferdinand avoit promis au Pape d'aller le ſecourir, & au Roi d'Angleterre d'attaquer la Guienne avec lui; mais il s'excuſa comme il put à l'un & à l'autre, & il crut que la Conquête du Roiaume de Navarre juſtifioit aſſez l'irregularité de ſa conduite (35). Cependant, le Pape commença à faire eclater ſes mauvaiſes intentions contre les Eſpagnols par des plaintes aſſez aigres. Il diſoit par-tout, que les Eſpagnols aſpiroient à la Monarchie Univerſelle, & qu'ils avoient formé le deſſein de ſe rendre les ſeuls Maîtres de l'Italie. Quel avantage retirerons-nous, ajoutoit-il, d'avoir chaſſé les François au delà de nos Frontieres, ſi nous avons le malheur de retomber ſous la ſervitude & le joug des Eſpagnols qui les ſurpaſſent encore en avarice, en méchanceté, & en cruauté? Cardonne mepriſoit les plaintes & les murmures du Pontife, & continua ſes Conquêtes. L'Envoié du Pape voulut l'arrêter devant Breſſe; mais, Cardonne lui repondit, que quand la Guerre ſeroit finie avec honneur, on ſe conformeroit abſolument aux volontez du St. Pere (36). Plaintes du Pape contre les Eſpagnols.

Jules n'eut pas lieu d'être fort ſatisfait de cette reponſe; &, toujours plein de vaſtes projets, il forma le deſſein d'une nouvelle Croiſade contre les Turcs, ou plutôt contre les Eſpagnols, quoiqu'il eut ſoin de publier par-tout qu'il n'avoit point d'autre deſir que de réunir tous les Princes Chrêtiens pour agir avec ſuccès contre les Infideles: Artifice, qui fut penétré par les bons Politiques du tems. Son deſſein étoit de ſe ſervir des Suiſſes, & d'en introduire au moins trente mille dans le Roiaume de Naples. L'Alliance, que les Cantons avoient avec l'Eſpagne, étoit un obſtacle à ce Projet: mais, comme le Traité alloit expirer, Jules ſe mit en tête d'en empêcher le renouvellement; ce qu'il fit par une ſeule Lettre, où, ſans decouvrir aux Suiſſes ce qu'il penſoit, il ſe contenta de repreſenter à leurs Magiſtrats, que s'ils renouvelloient l'Alliance avec le Roi Catholique, ils contraindroient les Venitiens à ſe liguer avec la France. Il leur manda donc, qu'ils lui feroient un vrai plaiſir de ſuſpendre le renouvellement de cette Alliance, & ils eurent pour lui toute la complaiſance qu'il ſouhaitoit; croïant peut-être qu'il y auroit plus à gagner pour eux avec ſa Sainteté, qu'avec les Eſpagnols. Dès que Jules s'étoit vû hors de danger, il n'avoit plus fourni Jules II. forme le deſſein d'une Croiſade, & veut chaſſer les Eſpagnols d'Italie.

(34) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 115. 116. *V. Concil. Lab. tom.* 14. *pag.* 91.--100.
(35) *Flechier, Hiſt. du Card. Ximenes, liv.* 3. *tom.* 1. *pag.* 475.
(36) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, Tom. VI. pag.* 467. 468.

An de J.C. 1513.

ni à l'Armée Eſpagnole l'argent qu'il avoit promis tous les mois, comptant par-là l'obliger à ſe retirer, afin qu'il n'y eut point en Italie d'autres Troupes Etrangeres que les Suiſſes, que ſa Sainteté auroit pû renvoïer en les paiant bien, parce qu'ils ne faiſoient la Guerre qu'en Mercenaires, ſelon le Genie de cette Nation. Le Roi Ferdinand s'apperçut bientôt des deſſeins du Pape, & reſolut de s'accomoder avec la France (37).

Mort de Jules II.

Pendant ces Negociations, le Pape fulmina de nouveau contre la France. Il faut entendre là-deſſus Mr. de Mezerai. „ La colere de Jules, dit-il, „ n'avoit point de bornes, il avoit compoſé un Decret au nom du Concile, pour transferer le Roiaume de France, & le Titre de *Très-Chrêtien* „ au Roi d'Angleterre. Comme il étoit ſur le point de le faire publier, le „ Ciel, prenant pitié de lui & de la Chrêtienté, l'appella hors du Monde, „ le 23. de Fevrier. Il mourut d'une fievre lente ; cauſée, diſoit-on, „ par un Chagrin qu'il eut de n'avoir pû porter les Venitiens à s'accomoder avec l'Empereur: tant ſes paſſions étoient furieuſes, & plus convenables à un Sultan des Turcs, qu'au Pere commun des Chrêtiens (38). „ Voici un detail plus circonſtancié de ſes dernieres actions. Il y avoit longtems que ſa ſanté étoit attaquée. Ses inquietudes & ſes ſoins achevoient de l'accabler. Les moindres accidens peuvent deranger la Conſtitution d'un corps deja affoibli par l'age. Tout le monde voioit aſſez que Jules aiant plus de 70. ans ne pouvoit pas aller loin. Il le ſentit lui-même, & emploia le peu de tems qui lui reſtoit à vivre, à regler les affaires qu'il croioit les plus preſſées. En qualité de Julien de la Rouere, il pardonna aux Cardinaux de Piſe; mais non en qualité de Pape. Il ne parut ſe ſouvenir de ſa Famille, que pour tirer du Sacré College une promeſſe que les Cardinaux conſentiroient à l'infeodation de Pezaro au Duc de Urbin ſon Neveu. Donna Felice de la Rouere, le voiant ſur le point d'expirer, lui demanda un Chapeau de Cardinal pour Gui de Montefalcone ſon Frere uterin: il le refuſa, & lui repartit froidement, que le ſujet n'en étoit pas digne. Il tourna enſuite la tête de l'autre coté, & il expira. Il ne fut nullement regretté, pas même de ceux qu'il avoit ſervis, parce qu'il le faiſoit de mauvaiſe grace (39).

Son Caractere.

L'humeur Guerriere de ce Pape a donné lieu à une infinité d'Ecrivains de dire, qu'il jetta un jour dans le Tibre les Clefs de St. Pierre, afin de ne ſe ſervir que de l'Epée de St. Paul. Mais, on peut faire de bonnes Remarques pour affoiblir cette Narration; car elle n'eſt fondée que ſur la fragile autorité d'un certain Poëte nommé Gilbertus Ducherius Vulto, Aquaperſanus : outre que les Ecrivains qui en parlent ſe copient les uns les autres, ſans citer un bon Auteur Original (40). Quoiqu'il en ſoit, on peut dire, que ſi ce Pape n'avoit pas les Qualitez d'un bon Evêque, il avoit du moins

(37) *Mariana, lib.* 30. §. 55.

(38) *Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 717.

(39) *Guicciardin, lib.* 11. *Bembo, Hiſt. Venet. lib.* 12. *Raynaldi, an.* 1513. §. 7. & 8. *Ferron. in Ludov. XII. Victorel. in Addit. in Ciacon. Paris de Graſſis, Papyr. Maſſon.*

(40) *Bayle, Dict. Art. Jules II. Rem. F.*

moins celle d'un Prince Conquerant. Il avoit un grand courage & une habileté politique, par laquelle il formoit des ligues, & les diſſipoit, ſelon l'exigence de ſes interêts. Il aimoit le vin & les femmes. A l'egard du premier Defaut, on produit une Exclamation de l'Empereur Maximilien : *Bon Dieu! Que deviendroit le Monde, ſi vous n'en preniez un ſoin tout particulier, ſous un Empereur comme moi, qui ne ſuis qu'un pauvre Chaſſeur, & ſous un Pape auſſi mechant & yvrogne que Jules II* (41) ! Il y a des Hiſtoriens, qui remarquent que ce Pontife inventa un nouveau nom, pour accuſer les François de boire beaucoup de vin, & de s'en décharger tout auſſitôt par les urines ; c'eſt pourquoi il les appelloit *Piſciavini* (42). On conte qu'un de ſes Officiers, Normand de Nation, lui dit un jour là-deſſus : *Ma foi, St. Pere, vous êtes donc un veritable François, car vous êtes un des grands* Piſſevins *de la Terre* (43). Paſſons à ſon Impudicité. Il avoit une Fille, qu'il maria avec Jean Jourdain des Urſins ; & on lui fait dire dans un Dialogue avec St. Pierre, qu'il avoit eu la Verole (44). On l'accuſe auſſi du Peché contre nature, ſur l'Autorité d'un Ecrit que les Theologiens de Paris firent contre lui (45). Il n'y a ſorte de crimes dont on ne l'accuſe dans un Dialogue que l'on feint qu'il eut à la Porte du Paradis avec St. Pierre. C'étoit, ſelon cette ſanglante Satyre, un ſcelerat découvert, un yvrogne, un homicide, un Simoniaque, un Empoiſonneur, un Parjure, un Voleur, ſouillé de toutes ſortes de vices & de crimes, & tout rongé de Verole (46). On attribua cette Piece à Eraſme, mais il s'en juſtifia bien ſerieuſement dans une de ſes Lettres (47). Wolfius a inſeré cette Satyre dans ſes *Lectiones memorabiles* (48) ; & Rivet aſſure, qu'on l'imprima à Paris avec Privilege du Roi, l'an 1612. à la fin des Actes du 2. Concile de Piſe (49). La haine, que Jules II. conçut contre la France, où il avoit trouvé un ſi bon azyle ſous le Pontificat d'Alexandre VI., fut ſi enorme, qu'il commanda de tuer tous les François qu'on rencontreroit ; & il promit recompenſe à quiconque executeroit cet Ordre (50). L'Hiſtoire de Veniſe, compoſée par le Cardinal Bembo, ſuffit pour montrer l'emportement, la mauvaiſe-foi, & l'Ambition prodigieuſe de Jules II. quoique cet Hiſtorien ſoit là-deſſus moins prolixe que Guicciardin. „ Quel homme étoit-ce que „ le Pape Jules, dit l'Auteur de l'*Evangile du Cardinal Palavicin.* C'étoit „ un naturel feroce, en qui les vapeurs d'une Bile echaufée dominoient ſi „ violemment, qu'il s'étoit emporté à des exploits de Guerre peu convena- „ bles à la Sainteté de ſon rang. . . . Il avoit affaire à Louis XII. ce bon „ Roi, ſurnommé le Pere du Peuple, qui eſt tout dire. Cependant, les ſu-

An de J.C. 1513.

(41) *Apud Du Pleſſis, Myſt. d'Iniquité, pag.* 580.
(42) *Arnoldus Ferronus, in Lud. XII. fol.* 52.
(43) *Bayle, Dict. ubi ſupr. Rem. L.*
(44) *Ibid.*
(45) *Du Pleſſis, Myſt. d'Iniquité, pag.* 581. *Wolfius, Lection. Memor. tom.* 2. *p.* 21,
(46) *Joannes Zuinger, de Feſto Corp. Chriſt. pag.* 140.
(47) *Eraſmus, Epiſt.* 1. *lib.* 12.
(48) *Tom.* 2. *p.* 61.
(49) *Rivet, Remarques ſur la Rep. au Myſt. d'Iniquité,* 2. *part. p.* 634.
(50) *François Hotman, Brutum Fulmen, p.* 109. 110.

An de J.C. 1513.

„ ſujets d'un tel Roi favoriſoient un tel Pape; qu'euſſent-ils donc fait, ſi „ ce Pape eut eu la ſublimité de la vertu qui eſt requiſe en celui qui doit „ être adoré avec le ſurnom de très-Saint, & en qualité de Mediateur en„ tre le Ciel & la Terre? Cet exemple ſeul fait voir tout enſemble, com„ bien eſt puiſſant un Pape reveré par le Peuple, & combien eſt puiſſant „ le Peuple qui eſt animé par l'Eſprit de Religion. Mais, d'un autre côté, „ cet exemple doit apprendre aux Papes ce qu'ils ont à craindre, quand „ ils abuſent de leur authorité ſurnaturelle & toute divine, & qu'ils font „ injure à la puiſſance ſeculiere, parce qu'alors les Peuples changeant leur „ veneration en abomination, ils abandonneroient ſes interêts, & au lieu „ de demeurer ſuperieure, elle deviendroit mepriſée (51). „ Le Bandel raconte une choſe plaiſante, que je ne dois pas oublier. Les Allemans, dit-il, „ aiant demandé au Pape la permiſſion, quand la St. Martin arriveroit un „ jour maigre, de manger de la viande, Jules, ne voulant pas ouvertement „ leur refuſer cette grace, la leur accorda, à condition que le même jour „ ils ne boiroient point de vin (52). „ C'étoit trop grande mortification pour des Allemans. Forcadelle, que j'ai cité dans l'Article de la Papeſſe Jeanne, dit que Jules II. fut aſſez malin, pour inventer une Fable injurieuſe à la memoire de Gaſton de Foix Duc de Nemours, & qui pouvoit augmenter au desavantage de la France la ſuperſtition des Peuples. Cette Fable portoit, que l'on avoit vû ſortir un Serpent du tombeau du Duc de Nemours. Forcadelle dit que les Prêtres (*Sacrificuli*) furent les principaux promoteurs du Conte, & que c'eſt aſſez leur coutume de debiter des prodiges. Il raporte enſuite comme le Pape trompa le Cardinal George d'Amboiſe, & fit retentir le ſon des Armes dans Rome, & combien il ſe plaiſoit aux vers ſatyriques contre la France. Il pardonna pluſieurs crimes à un Poëte, & lui fit compter une bonne ſomme d'argent, pour le Diſtique ſuivant:

Julius evulſit Gallis Cythereius alas:
Martius hic priſco Cæſare major erit.

Forcadelle oppoſe à ces deux vers un autre Diſtique bien piquant qui fut fait contre ce Pape:

Fæx Ligurum Romam, ponti fæx concutit armis
Julius: huc Brutum Gallia fortis alit.

Quelqnes-uns, continué-t'il, obſerverent que le tems étoit revenu où un autre Jules, par des Profuſions d'argent emprunté, avoit obtenu le Pontificat & ſupplanté ſes Competiteurs; mais, que le nouveau Jules n'avoit rien de commun avec l'autre, ni quant à la ſcience, ni quant à la clemence, ni quant à la bonne foi; ni rien auſſi de commun avec l'Apôtre St. Pierre, non pas même quant à la Barque de Pêcheur, puiſque cet Apôtre ne s'en ſervoit qu'à des uſages innocens, & que Jules s'en étoit ſervi, diſoit-on, à

(51) *Evangile Nouveau du Card. Palavicin, p.* 114. 115.

(52) *Bandel, Nouvelle* 31. *premiere part. fol.* 219. *verſo.*

à pirater (53). Mr. le Duchat, & Mr. Bayle, ont crû que Rabelais avoit en vuë le Pape Jules II. dans le Chapitre 50. de son 4. Livre, où il fait dire à Panurge qu'il a vû les derniers Papes de ce tems-là, *non aumuſſé, ains armet en teſte porter, tymbré d'une Tiare Perſicque* (54). An de J.C. 1513.

MAXIMILIEN CHARLES V. *Empereurs d'Allemagne.*

LEON X.

LOUIS XII. FRANÇOIS I. *Rois de France.*

CCXXVI. PAPE.

DE'S que Jules II. fut mort, le Peuple Romain prit les Armes, & se souleva. Ces desordres arrivent à Rome quand le Siege est vaquant, sur-tout quand le Gouvernement a été dur & severe. Le Peuple tache de se vanger & de se dedommager comme il peut. Les Colonnes que le Pape avoit persecutez, les Ursins qu'il avoit favorisez, prirent les Armes les uns contres les autres, & coururent à la vengeance, transportez de jalousie & de haine. Le Peuple en fureur exerça d'abord sa rage contre le Monastere de St. Paul, de l'Ordre de St. Benoit, qui fut pillé & ravagé: on fit encore d'autres Brigandages, & plusieurs Massacres, en differens endroits de la Ville (1). Desordres à Rome.

Les Cardinaux entrerent au Conclave le 4. de Mars 1513., & le lendemain les Conclavistes dresserent un Memoire des Privileges qu'on a coutume de leur accorder, & dont les principaux étoient: „ Que les Cardinaux „ ne pourroient disposer des Benefices qui sont à leur Collation, qu'en fa„ veur des mêmes Conclavistes; qu'ils ne pourroient revoquer la reserva„ tion faite en leur faveur, & qu'en cas de mort les Conclavistes choisi„ roient un autre Cardinal qui se chargeroit de la reserve faite par le „ defunt Pape: Que si les Conclavistes étoient nobles, Comtes Palatins, „ ou Officiers du Pape, ils auroient à pretendre à trois Benefices, qui „ leur seroient conferez à tour; & que lorsqu'ils auroient eu le premier, „ le tour recommenceroit: Qu'ils pourroient tenir quatre Benefices incom„ patibles, & même un Benefice à charge d'Ames, pendant leur vie, sans „ payer d'Annate pour quelque Benefice que ce fut, quand même les Bul„ les par eux obtenuës des autres Papes ne porteroient pas dispense de tou„ te sorte d'irregularité, sans que pour cela ils fussent obligez à aucune „ restitution de fruits. Qu'en cas que les Conclavistes resignassent leurs „ Benefices, ce Privilege passeroit au Resignataire. Que la supplique qui „ seroit donnée par un Cardinal, après qu'elle seroit enregistrée par son „ Secretaire, en presence d'un Prelat, seroit authentique & feroit foi en „ justice. Que les Lettres expediées sous le Sceau du Cardinal seroient „ aussi valables que si elles étoient sous le plomb; & qu'on nommeroit trois Car- Les Cardinaux entrent au Conclave.

(53) *Forcatulus, de Gallor. Imper. & Philoſophia, lib. 4 pag. 555.*

(54) *Voyez les Lettres de Bayle, 281. 282. Edit. in fol.*

(1) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VI. pag. 420.*

An de J.C. 1513.

„ Cardinaux pour l'execution de ces articles. On approuve auſſi le paye-
„ ment des quinze cens Ducats, que devoit faire le Conclaviſte du nou-
„ veau Pape. . . . Il y avoit alors 32. Cardinaux, mais il n'en entra que
„ 25. au Conclave (2). „

Jean de Medicis elû Pape. Son Caractere.

L'onzieme de Mars 1513. le Cardinal Jean de Medicis fut elû Pape d'une commune voix, & prit le nom de LEON X. Il étoit fils de Laurent de Medicis & de Clarice des Urſins, & n'avoit alors que trente-ſix ans. A l'age de 14. ans, Innocent VIII. l'avoit fait Cardinal. Ange Politien, Demetrius, Chaclondyle, & Urbain Bolzane avoient été ſes Maîtres: Pic de la Mirandole, Marcile Ficin, Jean Laſcaris, Chriſtophle Landi, & pluſieurs autres Sçavans, ſes Amis particuliers. Cette Education fit qu'il aima les Sciences comme ſon Pere, & qu'il ſe fit honneur de proteger les Sçavans, & de faire refleurir les beaux Arts; mais, ces bonnes qualitez étoient obſcurcies par un grand nombre de mauvaiſes; & on l'accuſa d'être partial & ambitieux. Il eſt vrai qu'il n'étoit, ni ſi fougueux, ni ſi hautain, que ſon Predeceſſeur: mais, il étoit bien plus artificieux & plus adroit (3). Son Hiſtoire fera mieux juger de ſon Caractere.

Pourquoi il fut élû Pape.

On prétend, & c'eſt un Ecrivain très-zelé de notre Communion qui l'a dit, que rien ne contribua d'avantage à élever Jean de Medicis à la Papauté, que les bleſſures qu'il avoit reçuës dans les Combats Veneriens. C'eſt le ſens des paroles de Mr. Varillas, que je vais raporter: „ Il n'y
„ avoit point encore trois mois, dit-il, que le Cardinal de Medicis étoit
„ rentré dans Florence, lorſque la mort du Pape Jules II. l'obligea d'en
„ ſortir, pour aller à Rome. Il ſe fit porter en litiere, à cauſe d'un abcès
„ qu'il avoit aux parties que la pudeur defend de nommer; & voyagea ſi
„ lentement, que les obſeques du Pape étoient déja faites, & le Conclave
„ commencé, quand il y arriva. . . . . Le Conclave n'eut pas ſi-tôt fini,
„ par ce que les jeunes & les vieux Cardinaux perſiſtoient dans une égale
„ obſtination, ſans une Avanture bizarre qui les mit d'accord. Le Cardi-
„ nal de Medicis, s'étant agité extraordinairement par le nombre de viſites
„ qu'il faiſoit chaque nuit à tous les Cardinaux de ſa Faction, ſon abcès
„ s'ouvrit, & le pus qui en ſortit exhala une telle puanteur, que toutes les
„ cellules, qui n'étoient ſeparées que par de legeres cloiſons, furent em-
„ peſtées. Les vieux Cardinaux, dont le temperemment étoit moins capa-
„ ble de reſiſter aux malignes impreſſions d'un air ſi corrompu, conſulte-
„ rent les Medecins du Conclave, ſur ce qu'il y avoit à faire pour eux; &
„ les Medecins, qui voioient le Cardinal de Medicis, jugeant de ſa conſti-
„ tution, plutôt par les mauvaiſes humeurs qui ſortoient de ſon corps,
„ que par la vigueur de la nature à les pouſſer dehors, repondirent, après
„ qu'ils eurent été gagnez par les promeſſes de Bibiana, que le Cardinal
de

(2) *Hiſt. des Conclaves, p. 92.*

(3) *Ciaconius, in Leon X. tom. 3. pag. 309. Concil. Lab. tom. XIV. pag. 129. Raynaldi, an. 1513. §. 14. Bembo, Hiſt. Venet. lib. 12. Papyr. Maſſon, in Leon X.*

„ de Medicis n'avoit pas encore un mois à vivre. Cette comdamnation le
„ fit Pape, en ce que les vieux Cardinaux, penſant être plus fins que les jeu-
„ nes, leur voulurent donner une ſatisfaction, qu'ils preſumoient ne devoir
„ pas être de longue durée. Ils les allerent trouver, & leur dirent qu'ils
„ cedoient enfin à leur opiniaireté, à condition qu'on leur rendroit la pa-
„ reille une autre fois. Ainſi, le Cardinal de Medicis fut élû Pape, ſous un
„ faux donné à entendre, n'aiant pas encore 36. ans accomplis; & com-
„ me la joye eſt le plus ſouverain des remedes, il recouvra bien-tôt après
„ une ſanté ſi parfaite, que les vieux Cardinaux eurent ſujet de ſe repentir
„ d'avoir été trop credules (4). „ L'Equité m'oblige à remarquer: 1. Que Paul Jove ne met point l'abcès aux mêmes parties que Varillas, & n'en marque pas une Origine honteuſe (5). 2. D'autres diſent que c'étoit une tumeur à la gorge (6). 3. Si nous en croïons Paul Jove & Guicciardin, ce Pape monta ſur le Throne avec une grande reputation de chaſteté; &, depuis ſon Adoleſcence, il paſſoit pour fort continent (7). D'où il s'enſuit donc, que la Dignité Papale fut ce qui corrompit les mœurs de ce Pontife; ainſi qu'il eſt arrivé à beaucoup d'autres qui ſe ſont gâtés où ils auroient dû ſe corriger: tout au contraire de Veſpaſien que la ſuprême autorité rendit meilleur.

An de J.C. 1513.

Leon X. fut couronné l'onzieme d'Avril, le même jour qu'il avoit perdu la Bataille de Ravenne & la Liberté l'année précedente. Il ne voulut pas imiter ſes Predeceſſeurs, qui s'étoient fait porter en chaiſe, en faiſant leur Entrée dans Rome. Il monta le Cheval Turc qu'il avoit eu le jour de la Bataille de Ravenne; car, l'aiant retiré des mains des François à rançon, il l'aima d'une façon particuliere, & le fit nourrir juſqu'à une extreme vieilleſſe avec un grand ſoin (8). Et comme il avoit la tête toute remplie des Magnificences de l'ancienne Rome, & des Journées triomphales des anciens Conſuls, il tâcha de renouveller ces beaux Spectacles; & il fut ſi bien ſervi dans ce deſſein, qu'on n'avoit point vû à Rome, depuis l'Irruption des Goths, une Pompe plus magnifique que la ſienne. Il lui en couta cent-mille Ducats (9). La Ceremonie n'étoit pas encore finie, que la Nouvelle de la mort de Raphaël Pucci, Archevêque de Florence, arriva à Rome. Leon donna à l'inſtant ce Benefice au Commandeur de Medicis ſon Conſin Germain, qui avoit porté les Armes, & qui le ſuivoit actuellement en Cavalcade armé de toutes piéces (10). Ce Pape avoit la Vuë extrémement foible; mais, approchant un Livre de ſon nez, il pouvoit lire les plus petits Caracteres (11). De-là vient, que voulant déſigner l'Année de ſon Pontificat

Depenſes prodigieuſes qu'il fit à ſon Couronnement.

(4) *Varillas, Anecdotes de Florence, Liv. 6. pag.* 253. 257.

(5) *Paul Jove, Vita Leonis X. lib.* 3. *pag.* 158.

(6) *Contin. de Fleury, Tom. XXV. p.* 263.

(7) *Jovius, ubi ſupr. pag.* 193. *Guicciardin, lib.* 11. *fol.* 328.

(8) *Paul Jove, ubi ſupr. p.* 129. 130.

(9) *Paul Jove, ubi ſupr. Guicciardin, lib.* 11. *fol.* 326. *Ciaconius, in Vit. Leon. X. tom.* 2. *pag.* 311. *Sponde, an.* 1513. *n.* 3.

(10) *Contin. de Fleury, tom. XXV. pag.* 267.

(11) *Paul Jove, pag.* 211. *Lucas Gauricus, Tract. Aſtrologico, pag.* 18. *Edit. de Veniſe,* 1552. *in* 4.

An de J.C. 1513.

cat par ces Lettres numerales M. CCCC. LX. elles furent malicieuſement intérprétées par ces mots : *Multi Cardinales Cæci Crearunt Cæcum Leonem X*(12). Cependant, la Vuë de ce Pontife étoit à la Chaſſe d'une portée ſurprenante (13). Remarquons ici en paſſant, que Marſile Ficin avoit predit le ſouverain Pontificat à Jean de Medicis, qui n'étoit encore qu'un Enfant ; mais, Ficin abuſa des termes de l'Ecriture d'une maniere impie & ſcandaleuſe (14).

Sa bonne fortune au commencement de ſon Pontificat.

Quand on demanda au nouveau Pape la maniere dont il vouloit être traité, il repondit que ce fut en grand Prince. Un bonheur auquel il ne s'attendoit pas le delivra de la crainte d'un Schiſme. Les Cardinaux de Carvajal & de St. Severin, reſtez à Lion, où ils avoient beaucoup de peine à ſoutenir leur Parti qui s'affoibliſſoit tous les jours, s'étoient mis en chemin, pour prendre la route d'Italie, & ſe trouver au Conclave, où ils avoient Droit, & où ils eſperoient d'entrer par le credit de Proſper Colonne, qui ſe diſpoſoit lui-même à ſe rendre au plutôt à Rome, dans la reſolution de donner de ſa main un Chef à toute l'Egliſe ; mais le Viceroi de Naples l'empêcha de partir, dans la crainte que ſa perſonne n'éxcitât de nouveaux troubles à Rome. Les deux Cardinaux s'embarquerent à Marſeille, & arriverent par Mer à Ligourne. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, les troupes placées de tous côtés pour fermer les paſſages les arrêterent, & les conduiſirent à Piſe, d'où Jules de Medicis, Couſin Germain du nouveau Pape, en donna auſſi-tôt avis à ſa Sainteté. Elle ordonna qu'on les conduiſit à Viterbe, & enſuite à Civita Vecchia, où ils demeureroient Priſonniers juſqu'à ce que l'on eut examiné & jugé ce qu'on devoit en faire (15).

Incertitudes du Pape pour prendre un Parti ſur les Affaires.

On étoit dans l'impatience de ſavoir quel Parti prendroit Leon X. dans les Affaires qui troubloient l'Italie : mais, il fut long-tems à ſe determiner. D'un côté, il ne ſouhaitoit pas que les François revinſſent en Italie ; d'un autre, il ſe defioit du Roi Catholique, dont il n'étoit pas Ami, quoiqu'il eut obligation aux Eſpagnols du rétabliſſement des Medicis à Florence, mais il avoit à cœur la Revolte de Parme & de Plaiſance, à laquelle le Viceroi de Naples avoit donné lieu. Leon X. faiſoit peu de cas des Suiſſes, qui ne ſervoient que pour de l'argent, & qui ſe mutinoient dès qu'ils ne touchoient pas leur païe à jour nommé. Maximilien Sforce Duc de Milan étoit un Prince foible, qui ſeroit toujours à charge au St. Siege. L'Empereur lui paroiſſoit un Ami inconſtant, ſur lequel on ne pouvoit faire aucun fonds, & en même tems dangereux. Enfin, les Venitiens venoient de conclure un Traité d'Alliance avec Louis XII. Il ne pouvoit donc pas compter ſur eux ſans s'unir avec la France (16). Toutes ces Reflexions politiques jettoient le Pape dans de grandes incertitudes.

Les

(12) *Des Accords, Bigarrures, chap.* 12. *fol.* 105.

(13) *Paul Jove, Vit. Leon X. pag.* 211.

(14) *Amoenit. Litter. tom.* 1. *pag.* 78. 79.

(15) *Mariana, lib.* 30. *n.* 82. *Petrus de Angleria, Epiſt.* 515. & 516. *Sponde, ad an.* 1513. *n.* 4. *Guicciardin, lib.* 11. *Paris de Graſſis, Cerem. Roman. tom.* 4. *pag.* 47.

(16) *Ubi ſupr.*

Les François, ſous le commandement de la Trimouille, recommençant la Guerre en Italie, le Pape, qui s'étoit comporté juſqu'alors avec beaucoup d'egalité, fut preſſé de ſe declarer, pour arrêter les progrès de la France & des Venitiens. Il avoit fait tout ſon poſſible pour empêcher ceux-ci de ratifier le Traité avec Louis XII. mais ſes prieres furent inutiles. Il avoit envoié au Roi un de ſes favoris nommé Cinthio, pour lui proteſter de ſa part, qu'il ne ſuivroit pas l'exemple de ſon Predeceſſeur, & qu'il agiroit en Pere commun; qu'il étoit l'héritier des ſentimens reſpectueux de la Maiſon de Medicis pour la Couronne de France; mais, qu'étant Pape depuis un mois ſeulement, il ne pouvoit pas ſi-tôt rompre les engagemens du St. Siege contractez par ſon Predeceſſeur; qu'il étoit très-bien diſpoſé en faveur des François, mais qu'il ne pouvoit ſe declarer ouvertement, ſans exciter contre lui la plûpart des Princes; qu'il ſupplioit le Roi de ne lui point imputer quelques demarches qu'il ſeroit obligé de faire pour le traverſer dans la Conquête du Milanez, parce que ſon cœur n'y auroit aucune part. Enfin, il ſupplioit ſa Majeſté de trouver bon, qu'il l'exhortât par un Bref à ne rien entreprendre contre le Repos de l'Italie. Louis XII. connut ces artifices. Il étoit perſuadé, qu'un nouveau Pape change ſouvent d'Inclination en recevant ſa Dignité; entrainé par les interêts de la Cour de Rome, qui d'ordinaire ſont toûjours les mêmes ſous differens Pontificats. En effet, la Conduite de Leon X. ne fut pas differente de celle de Jules II. quant à l'eſſentiel. Il eſt vrai que les manieres n'étoient pas les mêmes; mais, par differentes voies, il tendit au même but, qui étoit de diminuer la puiſſance des François. Il ſollicita le Roi d'Angleterre de faire une deſcente en France, & redoubla ſes inſtances auprès de Ferdinand Roi d'Arragon pour l'animer contre la France. Leon avoit ſaiſi un moment heureux, & il obtint du Roi Catholique tout ce qu'il pouvoit deſirer. Deſorte que, par l'Avis de Jerôme Moron, envoié de Maximilien Sforce, il emprunta quarante deux mille Ecus qu'il envoia aux Suiſſes pour lever des Troupes; ce qui fut executé; & cette Armée defit celle de France (17).

An de J. C. 1513.

Il ſe declare contre la France.

Cependant, les Venitiens étoient affligez du ſecours que le Pape venoit d'envoïer à leurs ennemis. Ce ſecours, qui ne conſiſtoit qu'en deux cens Lances & quelques Compagnies d'Infanterie, étoit à la verité peu de choſe; mais, il marquoit que ſa Sainteté leur étoit contraire, & qu'elle étoit diſpoſée à executer le Traité que Jules II. avoit ſigné contr'eux avec l'Empereur. Leon X. s'en expliquoit aſſez clairement; mais, il étoit encore plus prévenu contre la France: & comme il lui avoit ôté l'eſperance de recouvrer le Duché de Milan durant cette Campagne, il vouloit pourtant empêcher qu'elle ne ſe portât à quelque extremité préjudiciable au St. Siege, & qu'elle ne ſe ſeparât de la Cour de Rome. Il ſavoit qu'on y étoit

Les Venitiens ſe plaignent du Pape.

(17) *Mariana, lib.* 30. *n.* 83. *lib. Brev. an.* 1513 & 1514. *p.* 71. *Raynaldi, an.* 1513. *n.* 57. *Bembo, lib.* 4. *Epiſt.* 1. *&c. Guicciardin, lib.* 11. *Belcar. lib.* 14. *Mem. du Bellai, liv.* 1. *Ferron. in Lud. XII. Memoires du Marechal de Fleuranges. Petrus Juſtiniani, lib.* 11.

An de J.C. 1513.

étoit fort aigri contr'elle, & ſur-tout les Univerſitez qui vouloient faire valoir le Concile de Piſe, nom ſeul qui faiſoit peur à ſa Sainteté. C'eſt ce qui la determina à donner quelque ſatisfaction à Louis XII. Et comme ce Prince avoit ſouvent declaré, qu'il n'ecouteroit aucunes Propoſitions de Paix, qu'après que les Cardinaux depoſez pour avoir aſſemblé le Concile de Piſe & de Milan ſeroient retablis dans leur Dignité, & rentrez dans le Sacré College, le Pape voulut bien travailler de concert avec la Reine pour les reconcilier avec le St. Siege (18). Mais, en attendant la Reconciliation, Leon X. continua le Concile de Latran.

Le Pape ſe juſtifie auprès du Roi de France.

Le Pape eut beſoin de ſe juſtifier auprès du Roi de France, ſur un Article qu'il ne faut pas ſupprimer. L'argent que l'on avoit fait donner aux Suiſſes n'avoit pas été diſtribué ſi ſecretement, qu'il n'en fut parvenu quelque bruit juſqu'à Louis XII. Ce Prince en fit faire des plaintes au Pape par Cinthio, comme aiant été contre ſa parole; & il croioit deja que le Pape étoit infidele ſur-tout le reſte, en quoi il ne ſe trompoit pas beaucoup: mais, Leon gagna Cinthio, & l'engagea de nier les faits ſur leſquels il n'y avoit point de preuves convaincantes, & de colorer ceux qui étoient trop notoires pour être deſavouez. Cinthio aſſura donc le Roi, qu'il étoit faux que Leon X. eut envoié de l'argent aux Suiſſes, ni qu'il les eut exhortez à faire tout ce qu'ils avoient fait contre ſes interêts dans le Milanez; qu'il étoit vrai, que, comme Pere commun, il s'étoit emploié à raccomoder les Venitiens avec l'Empereur; mais, qu'il n'avoit jamais pretendu que les Princes, Enfans de l'Egliſe, demeuraſſent depouillez des Etats qui leur appartenoient comme heritiers de leurs Ancêtres; qu'il ne desapprouvoit pas que les Venitiens aidaſſent le Roi à ſe remettre en poſſeſſion du Patrimoine de Valentine Viſconti ſon aïeule, puiſqu'il n'avoit lancé contr'eux aucunes Cenſures, quoique ſon Predeceſſeur ſe fût obligé par le Traité d'Union de les pourſuivre avec les Armes ſpirituelles & temporelles: qu'il reſpectoit les Amis de la France, dans ceux que le St. Siege avoit declarez ſes Ennemis: que la Querelle avec le Roi ne dureroit qu'autant que ſa Majeſté ſoutiendroit le Conciliabule de Piſe, & que c'étoit par-là qu'il falloit commencer avant que de parler d'autre choſe (19).

Louis XII. ſe ſoumet au Concile de Latran.

Le Roi reſolut enfin de s'accomoder avec le Pape, ſollicité par la Reine ſon Epouſe, toûjours ſuperſtitieuſe, & prévenuë en faveur de la Cour de Rome. Mr. de Mezerai s'explique ſi nettement là-deſſus, que je ne ſaurois mieux faire que de le citer. Le Roi, dit-il, „ avoit une peine „ domeſtique plus grande que celle que lui faiſoient tous ſes ennemis. „ C'étoit ſa propre femme, qui, touchée des ſcrupules ordinaires à ſon „ Sexe, ne pouvoit ſouffrir, qu'il fut mal avec le Pape, & qu'il entretint „ un Concile contre lui. Comme elle lui rompoit perpetuellement la tê„ te ſur ces deux points, il étoit ſouvent contraint, pour avoir la Paix „ avec elle, d'arrêter ſes armes, lorſque ſes affaires alloient le mieux & qu'il

(18) *Guicciardin, lib. II. Contin. de Fleury, tom. XXV. pag.* 287. 288.

(19) *Contin. de Fleury, tom. XXV. pag.* 289.

„ qu'il étoit ſur le point d'amener Jules à la raiſon. Enfin, étant tout à An de J.C. 1513.
„ fait vaincu par ſes importunitez, & par les Remontrances de ſes Sujets,
„ qu'on ſuſcitoit de tous côtez à lui en faire, particulierement les Eccle-
„ ſiaſtiques: d'ailleurs ſe flatant de l'eſperance que le Pape, qui avoit ruiné
„ ſes affaires en Italie, les retabliroit lorſqu'il ſe ſeroit bien remis avec lui;
„ il renonça à ſon Concile de Piſe, & adhera à celui de Latran par ſes
„ Procureurs, qui firent lire ſon Mandement dans la 8. Seſſion le 14. de
„ Decembre, le Pape (Leon X.) y preſidant. Il promit de comparoître
„ pour le Fait de la Pragmatique: mais, à cauſe des ennemis qui l'environ-
„ noient de tous côtés, il demanda un delai competent qui lui fut accor-
„ dé (20). „

Acte de la ſoumiſſion du Roi au Concile de Latran.

Nous avons l'Acte de cette Soumiſſion rampante. Les Procureurs du Roi (ce ſont les paroles de l'Acte) „ aians en main Lettres patentes du
„ dit Roy Très-Chrêtien, ſcellées de ſon ſceau, & par luy ſignées, & ex-
„ pediées de ſon Mandement, ſe ſont, après la reverence & humilité en tel
„ cas requis renduë, departis entierement du prétendu Concile de Piſe,
„ & pleinement renoncé à iceluy. Et ſe ſont purement, librement, &
„ ſimplement arreſtez au très-Sainct Concile de Latran, comme au vray,
„ unique, & legitime. En outre, ſuivant leur Procuration ſuſdite, ils
„ ont promis que desormais ledit Roy Très-Chrêtien ne donnera aucune
„ faveur, ni aſſiſtance, en quelque maniere que ce ſoit, au dit prétendu
„ Concile: ains pluſtoſt, que tous ceux qui ſe trouveront en ſa Ville de
„ Lyon, ou autre part en ſon Royaume, Terres, & Seigneuries qui lui ap-
„ partiennent, perſiſtant ſous le nom dudit prétendu Concile de Piſe, il
„ les en fera vuider dans un mois prochain; & ceux qui y contreviendront
„ opiniaſtrement, de quelque eſtat, grade, dignité, ou condition qu'ils
„ ſoient, Seculiers ou Eccleſiaſtiques, il les en chaſſera & les reputera
„ pour Schiſmatiques, & comme tels, à tout mandement dudit Saint Pere,
„ il les pourſuivra par main armée s'il en eſt beſoin. En outre ont pro-
„ mis leſdicts Procureurs au nom que deſſus, que le ſuſdit Roy Très-
„ Chreſtien effectuera que ſix Prelats & quatre Docteurs ou Graduez des
„ plus apparens, du nombre de ceux qui ſe ſont trouvez au dit prétendu
„ Concile de Piſe, & repreſentant le corps de tous ceux qui ont adheré à
„ iceluy, comparoiſtront entre icy & le premier de Janvier en perſonne de-
„ vant ſa Saincteté, afin de renoncer audit Concile de Piſe, purement &
„ ſimplement, & iceluy abjurer, après avoir requis & receu la remiſſion
„ & l'abſolution de ſa Sainteté, humblement & en forme convenable. Et
„ qu'au ſurplus ils adhereront & s'incorporeront au dit Concile de La-
„ tran, comme au vray, unique, & indubitable, tant en leur nom, que
„ des autres leurs Adherans. Que s'ils ſe rendent reffuſans de ce faire, le
„ ſuſdit Roy ne donnera aucun ſecours, aſſiſtance, ou faveur contre l'au-
„ thorité du Sainct Siege Apoſtolique, à aucun de ceux qui ſe ſont
„ trouvez, ou qui ont favorizé audit prétendu Concile de Piſe: au con-
trai-

(20) *Mezerai. Abregé Chron. tom. IV. pag.* 122.

An de J.C. 1513.

„ traire, il fera de tout ſon poſſible executer les Sentences, Decrets, & „ Cenſures de noſtre Sainct Pere, voire à main armée, ſi beſoin eſt, ſans „ diſſimulation, ny fraude aucune (21). „ On peut faire un grand nombre de Reflexions importantes ſur cette Demarche de Louis XII. mais il ſuffira d'en indiquer deux: La 1. c'eſt que les Princes ne ſont preſque jamais ſortis de leurs Demêlez avec Rome, qu'à leur confuſion. La 2. c'eſt qu'il eſt etonnant, qu'il ſe trouve encore des Prelats qui préferent leur Prince Temporel à leur Prince Spirituel, & qui s'attachent au Parti du Roi dans ſes Demêlez avec Rome, puiſque d'ordinaire on les ſacrifie au Pape quand on s'accomode. Les Cardinaux de Ste. Croix & de San-Severin en ſont un exemple. Ils „ allerent à Rome ſe jetter aux pieds du „ Pape Leon, & s'étant préſentez au Concile en habits de ſimples Prê„ tres, demandant pardon à genoux, reconnoiſſant avoir été degradez „ juſtement par le Pape Jules, & deteſtant l'Aſſemblée de Piſe comme „ Schiſmatique, furent retablis dans leur Dignité, & reprirent leur place „ dans le Sacré College. Après ces ſoumiſſions, Leon temoigna en ap„ parence être ſatisfait du Roy; mais, ſous main, il ne laiſſa pas d'inciter „ l'Empereut à lui faire la Guerre, afin qu'il eut tant d'embarras, qu'il „ ne put ſonger à revenir en Italie (22). „ Neanmoins, le Pape favoriſoit ſecretement les Venitiens. Il avoit du chagrin du malheur de cette Republique, qu'il voioit en danger d'être renverſée de fond en comble. Il fit des demarches auprès de Cardonne pour l'empêcher de porter les choſes à la derniere extremité, & pour trouver des expediens, afin de faire ceſſer les deſordres & les malheurs de la Guerre (23).

Le Pape ne veut pas la Paix entre l'Empereur, le Roi Catholique & Louis XII.

Quoique ce Pape voulut paroître pacifique, il ne vouloit point de Paix qui pût borner ſon Ambition, ou préjudicier à ſes interêts. De-là vient qu'il n'approuvoit point celle qui ſe negocioit alors entre l'Empereur, le Roi Catholique, & Louis XII. Il n'étoit pas fâché que ce dernier eut aſſez d'affaires dans ſon Roiaume, pour l'empêcher de repaſſer en Italie. D'ailleurs, il prevoioit bien que l'on ne pouvoit conclure cette Paix, à moins que Louis ne ſe relâchât de ſes Droits ſur le Duché de Milan, pour le ceder à l'Archiduc Ferdinand. Il ſçavoit qu'on penſoit à faire un Mariage entre cet Archiduc, qui étoit frere puiſné de l'autre Archiduc Charles, & Renée de France ſeconde fille de Louis XII. ce qui formeroit entre ces Princes une Alliance qui ne s'accomodoit pas avec ſes prétenſions. Une ſeule choſe le raſſuroit un peu, c'eſt qu'il ſavoit que Louis XII. demandoit deux conditions dont il ne vouloit pas ſe deſiſter; l'une, que la Princeſſe qui n'avoit que quatre ans, demeureroit à la Cour de France, juſqu'à ce qu'elle fut nubile; l'autre, que juſqu'à la celebration des noces, il pourroit recouvrer & conſerver le Duché de Milan; mais le motif qui raſſuroit le Pape étoit foible. Louis avoit beſoin des deux Princes, pour em-

(21) *Apud Coëffeteau, Reponſe an. Myſt. d'Iniq. pag.* 1221. *& ſuiv.*

(22) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 439.

(23) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. VI. pag.* 123.

empêcher le Roi d'Angleterre & les Suiſſes de lui faire du mal; &, quelque envie qu'il eut d'exiger les deux conditions, il y avoit toute apparence, que la néceſſité les lui feroit abandonner (24). An de J.C. 1513.

Requête, preſentée au Pape contre le Parlement de Provence.

Dans la huitieme Seſſion du Concile de Latran, un des Procureurs de ce Concile preſenta une Requête au Pape contre le Parlement de Provence, qui ne vouloit pas permettre qu'on obſervât les Lettres de Grace & de Juſtice, accordées par ſa Sainteté, à moins qu'on n'en eut auparavant la permiſſion du même Parlement; s'attribuant, ſelon les termes de la Requête, ſur les Clercs & ſur leurs Benefices une Autorité qui ne leur convenoit pas; ce que la même Requête appelle *lever ſa tête contre le St. Siege en imitant l'Orgueil de Satan.* Elle accuſe encore les Conſeillers de viſiter les Egliſes à l'inſçu des Ordinaires, de diminuer à leur gré le nombre de ceux qui les deſſervent, de retenir l'argent deſtiné pour les reparations, de citer les Evêques & les Prêtres, de les obliger à comparoître devant eux, & d'autres reproches ſemblables; mais, l'Accuſation la plus ſenſible à la Cour de Rome étoit d'introduire la Pragmatique-Sanction en Provence, & de faire obſerver cette Loi, au mepris du St. Siege. Le Pape repondit à cette Requête; &, de l'approbation du Concile, il decreta un Monitoire contre les Membres du Parlement, pour les obliger à comparoître en perſonne dans trois mois, ſous peine d'encourir toutes les Cenſures Eccleſiaſtiques (25).

Reflexions ſur cette Requête.

Cette Procedure me paroit ſi importante, que je ſuis obligé d'y joindre quelques Reflexions. 1. Le Parlement de Provence n'avoit d'autre vuë que de maintenir les Libertez de l'Egliſe de France, & de defendre ſon Droit d'Annexe, en vertu duquel toutes les Bulles, Brefs, Reſcrits, & Mandats Apoſtoliques pour la Collation des Benefices, Jubilez, Indulgences, Diſpenſe de vœux, d'age, enfin toutes les Expeditions de la Cour de Rome, & de la Legation d'Avignon, ne pouvoient être miſes à execution dans l'étenduë de ſon reſſort ſans ſa permiſſion & ſon enterinement, ou *pareatis*, ce qu'on appelloit Annexe. Ce Droit étoit auſſi ancien que la Monarchie Françoiſe, & avoit été ſouvent confirmé par nos Rois. 2. Mais comme il rétreciſſoit la grande Autorité de la Cour de Rome, les Papes n'ont rien oublié pour lui donner atteinte & le ſupprimer, s'ils avoient pû. 3. Après la Bataille de Marignan, le Pape, aiant quitté le Parti de l'Empereur pour s'unir à la France, convint de ces articles avec le Seigneur de Solieres: Que le Parlement donneroit une Satisfaction publique à ſa Sainteté; qu'il demanderoit l'Abſolution des Cenſures, & ſe ſoumettroit à tout ce qui étoit porté par le Monitoire: & le Pape de ſon côté promit d'accorder certains Articles par leſquels il confirmeroit le Droit d'Annexe, & conſentiroit que le Parlement continuât d'en jouir à l'avenir comme auparavant.

De

(24) *Contin. de Fleury tom. XXV. pag.* 310. 311.

(25) *Raynaldi, an.* 1513. §. 91. *Paris de Graſſis, Diar. n.* 5.

An de J. C. 1514. De Solieres demanda l'Abſolution au nom du Parlement, & la reçut dans une Audience particuliere en Novembre 1515 (26).

Decret du Concile de Latran touchant la Nature de l'Ame.

Il ne faut pas oublier ici un Decret fort curieux de ſa Sainteté, approuvé par le Concile de Latran, contre quelques Philoſophes qui pretendoient que l'Ame humaine étoit mortelle, & qu'il n'y en avoit qu'une ſeule dans tous les hommes. Le Pape defend très-étroitement d'enſeigner de tels Dogmes, regardant tous les Partiſans de ces Erreurs, comme des Heretiques deteſtables, qui ne tendent qu'à detruire la Foi Catholique. „ Nous „ ordonnons, ajoute-t'il, à tous les Philoſophes enſeignans dans les Uni- „ verſitez, de combattre les Sentimens qui s'écartent de la Foi, comme la „ Mortalité de l'Ame, ſon Unité dans tous les Hommes, l'Eternité du Mon- „ de, & d'autres ſemblables, & d'inſtruire leurs Diſciples du contraire (27). „ C'étoit couper une groſſe branche du Spinoziſme (28).

Sentimens impies attribués à Leon X.

A cette occaſion, je me ſouviens des Sentimens impies attribuez à Leon X. On dit que ce Pape traita un jour de pure Fable toute la Doctrine Chrêtienne. La Tradition eſt, qu'aiant oüi alleguer à ſon Secretaire Bembus quelque choſe de l'Evangile, il lui repondit: *On ſait de tems immemorial combien cette Fable de Jeſus-Chriſt nous a été profitable.* Quand on examine le Fait, on trouve à la verité que trois ou quatre cens Auteurs l'ont raporté, mais ſur la foi de Baleus leur unique temoin, qui eſt recuſable, par ce qu'il étoit en Guerre ouverte avec le Pape & avec toute l'Egliſe Romaine. On raporte un autre Conte, qui eſt expoſé à la même batterie que le premier. On dit que Leon, aïant oüi diſputer deux hommes, dont l'un nioit & l'autre affirmoit l'Immortalité de l'Ame, prononça que l'affirmative lui ſembloit vraïe, mais que la negative étoit plus propre à donner de l'embonpoint (29). C'eſt Luther, qui dit cela. Si l'on veut, on pourra croire qu'il a raiſon; mais, on ne doit point alleguer ſon temoignage: c'eſt un homme en guerre ouverte avec le Pape. C'eſt un ennemi perſecuté & foudroïé d'anathêmes. La pratique judiciaire demande qu'il ſoit recuſé, & que ſon ſerment même ne ſoit point reçu. Il doit, ou prouver, ou ne rien dire (30).

Bulles du Pape publiées dans la 8. Seſſion du Concile de Latran.

Pour reprendre le fil Hiſtorique, je remarquerai que dans la huitieme Seſſion du Concile de Latran, on publia pluſieurs Bulles du Pape. La premiere s'adreſſoit aux Princes Chrêtiens. Elle les exhortoit à la Paix & à l'Union, & à tourner leurs Armes contre les Infideles qui cauſoient de plus en plus de très-grands dommages à la Religion Chrêtienne. Il fut ordonné qu'on la leur envoieroit. La ſeconde Bulle étoit en faveur des Bohemiens. Comme leur Doctrine faiſoit toûjours de grands progrès en Boheme, on voulut les engager à venir au Concile; &, afin qu'ils puſſent s'y ren-

(26) *Mr. de Mauſſac, Conſeiller au Parlement, Recueil des Titres & Pieces touchant l'Annexe, in 4. imprimé à Aix en 1727.*

(27) *Raynaldi, an. 1513. §. 92. Sponde, an. 1513. §. 19. & 20.*

(28) *Bayle, Dict. Art. Spinoza, rem. L.*

(29) *Luther, Commentar. in Caput 19. Geneſis, 20. 13 fol. 132.*

(30) *Bayle, Dict. Art. Leon X. Rem. H.*

rendre en ſureté, on leur donnoit par cette Bulle un ſaufconduit en bonne forme. La troiſieme concernoit la Reformation des Offices de la Cour Romaine, dont les Cardinaux & les Prelats ſe plaignoient fort, par ce qu'ils exigeoient pour les proviſions des Benefices, & autres Expeditions, beaucoup au de-là ce qui étoit dû. Pour arrêter ces deſordres, la Bulle prononce Excommunication contre les Contrevenans, & declare qu'ils ne pourront être abſous que par le Pape, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Elle les ſuſpend auſſi de leurs fonctions pour ſix mois, pour la premiere fois, & pour toujours, s'ils ne ſe corrigent pas (31). An de J.C. 1513.

Cependant, le Pape Leon, qui avoit le cœur noble & elevé, & qui favoriſoit les beaux Arts, avoit entrepris, dès le commencement de ſon Pontificat, de continuer le grand deſſein que ſon Predeceſſeur avoit commencé, & de faire achever cette fameuſe Egliſe de St. Pierre, qui paſſe aujourd'hui pour un des plus grands Ouvrages du Monde. Il fit chercher tout ce qu'il y avoit d'Architectes, de Sculpteurs, & de Peintres celebres: &, parce que c'étoit un travail immenſe, & qu'il n'étoit pas en état de fournir à de ſi grandes depenſes, il envoia en Eſpagne certaines Bulles qu'il fit publier, du conſentement du Roi, par leſquelles il accordoit de grandes Diſpenſes à ceux qui donneroient de l'argent pour ce Bâtiment. Ximenés, qui étoit très-zelé pour la Diſcipline de l'Egliſe, ne voulut jamais recevoir ni publier ces Bulles dans ſon Dioceſe, & repondit aux perſonnes qui s'en étonnoient: Qu'il louoit ceux qui par une veritable Pieté contribuoient de leurs Biens à ce ſaint Edifice; mais, qu'il ne pouvoit approuver que par une aumône qui devoit être pure & gratuite, on favoriſât le relâchement en diſpenſant des anciennes Coutumes & Obſervances de l'Egliſe. Il en dit ſa penſée au Roi, & il en écrivit au Pape avec Prudence, mais avec une grande Liberté (32). Leon X. fait achever l'Egliſe de St. Pierre.

On prenoit des meſures pour faire la Paix des Venitiens avec l'Empereur, par la Mediation du Pape, qui fut choiſi pour arbitre de ce grand differend, à condition que l'on ne decideroit rien, ni pour l'une, ni pour l'autre des parties, que du conſentement & de l'aveu du Roi d'Arragon. Le Pape ſe chargea volontiers de cette importante Negociation. Le Pontife aïant peſé murement cette affaire, & bien demêlé le Droit des Parties, prononça que les Villes de Veronne, & de Vicenze, appartiendroient à l'Empereur, & que Breſſe & Bergame ſeroient renduës aux Venitiens, qui lui païeroient outre cela preſentement deux cens cinquante mille écus d'or, & trente mille de penſion annuelle & perpetuelle. Mais, toutes les peines, que ſe donna le Pape pour finir heureuſement cette Negociation, furent inutiles. Car les Venitiens, ſe croïant maltraitez & lezés dans la Deciſion du Pape, n'y voulurent point conſentir. De ſorte que la Paix d'Italie ne put être encore concluë, quoique tous les Princes fuſſent fort fatiguez & épuiſez par la Guerre. La Trêve concluë entre la France & l'Eſpagne étoit prête An de J.C. 1514. Le Pape travaille à faire la Paix entre l'Empereur & les Venitiens.

(31) *Labbe, Concil. tom. pag.* 189. 191. *Raynaldi, an.* 1513. §. 95.

(32) *Fléchier, Hiſt. du Card. Ximenes, tom.* 1. *Liv.* 3. *pag.* 478.

An de J.C. 1514.

te à expirer; ces deux Puiſſances temoignoient une égale repugnance, pour reprendre les Armes & pour recommencer la Guerre. Quintana, Secretaire du Roi d'Eſpagne, & chargé de ſes affaires à la Cour de France, fit ſi bien par ſon Adreſſe & ſes Negociations, que la Trêve prête à expirer fut prolongée juſqu'à la concluſion d'une Paix durable & ſolide (33).

N'aiant pû réuſſir, il ſe vange ſur les Venitiens.

Du reſte, le Pape, voiant qu'il ne pouvoit raprocher l'Empereur & les Venitiens, ſe vangea ſur ces derniers. Il envoia pour inveſtir Creme ſous les Ordres de Proſper Colonne & de Savelli; mais, Rance de Ceri, Gouverneur de cette Ville, fit une ſortie, battit ces troupes, & en tua pluſieurs. Savelli ſe ſauva, Proſper leva le blocus, & ſe retira dans la Romagne (34).

Le Pape n'eſt pas content de la Paix entre la France & l'Angleterre.

Louis XII. conclut enfin la Paix avec l'Angleterre, & par-là il ſe mit dans une entiere & pleine liberté de reconquerir à ſon gré les Etats qu'il avoit perdus en Italie dans le Cours de la Guerre; ce qui chagrina le Pape. Il eſt vrai que ſa Sainteté avoit écrit à Henri VIII. pour l'exhorter à la Paix: mais, comme il n'y avoit rien de ſincere dans ce procedé, elle fit en même tems tous ſes efforts pour traverſer la Negociation. Elle conclut même une Ligue defenſive avec le Roi d'Arragon pour un an. Le Pontife craignoit de reſter ſeul; &, ſelon les menées ordinaires à ſa nation, il negocia avec les deux Partis. Il propoſa une Alliance avec le Roi de France, non pour facilitier à ce Prince la Conquête du Milanez, mais pour chaſſer les Eſpagnols du Roiaume de Naples, & le faire tomber à Julien de Medicis ſon frere. L'Empereur lui en promettoit l'Inveſtiture, de même que du Fief de Reggio; mais, il avoit raiſon de ne ſe pas trop fier à Maximilien, qui ne cherchoit que ſes interêts propres. C'eſt pourquoi il écoutoit, ſans jamais conclure, les Propoſitions qu'on lui faiſoit, en faiſoit faire de même, & ne laiſſoit pas d'emploier ſes ſoins & ſon argent, pour engager les Suiſſes, & les exhorter à demeurer fermes dans la Reſolution de maintenir Maximilien Sforce dans le Duché de Milan (35).

Decrets de la 9. Seſſion du Concile de Latran.

Le 5. de Mai, Leon X. tint la 9. Seſſion du Concile de Latran, où il fit publier des Decrets qui meritent notre attention. 1. Les Prelats de France y renoncerent, par Procureurs, au Concile de Piſe; & demanderent l'Abſolution des Cenſures qu'ils croioient avoir encouruës: ce qui leur fut accordé, avec de nouveaux Ordres de ſe rendre au Concile de Latran. 2. On lut une Bulle, qui enjoignoit encore de faire des prieres dans toute la Chrêtienté, & accordoit des indulgences pour la Paix entre les Princes Chrêtiens, & leur Union contre les Infideles; avec defenſes expreſſes d'empêcher directement ou indirectement les Traitez que le Pape procuroit par ſes Nonces ou par ſes Legats. Pures Fourberies! 3. L'Archevêque Naples lut un ample Decret touchant la Reformation de la Cour Romaine. Il renfermoit les Articles ſuivans. I. Qu'on choiſira des perſonnes dignes,

(33) *Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. VI. pag.* 461. 462.

(34) *Contin. de Fleury, tom. XXV. p.* 324.

(35) *Belcarius, lib.* 14.

dignes, de bonnes mœurs, & d'age competent pour remplir les Benefices, les Evêques à 27. ans, & les Abbez à 22. Que le Cardinal chargé de faire le raport de l'Election, poſtulation, ou proviſion, avant que de propoſer la perſonne eluë dans le Conſiſtoire, s'adreſſera au plus ancien Cardinal de chaque Ordre, pour examiner le tout, entendre les oppoſans, s'il y en a, conſulter des temoins dignes de foi, & en faire ſon raport au Conſiſtoire. II. Qu'aucun Evêque ou Abbé ne pourra être privé de ſa Dignité, de quelque crime qu'il ſoit accuſé, même notoire, à moins que les Parties n'aient été auparavant ouies, & qu'aucun ne pourra être transferé, malgré ſoi, d'un Benefice à un autre, ſi ce n'eſt pour des raiſons juſtes & néceſſaires. III. Que les Commendes étant très-préjudiciables aux Monaſteres, tant pour le Temporel, que pour le Spirituel, après la mort des Abbez reguliers, leurs Abbaïes ne pourront être données en Commende, ſi ce n'eſt pour la conſervation de l'Autorité du St. Siege; & que celles qui ſont en Commende ceſſeront d'y être après la mort des Abbez commendataires, ou ne ſeront données en Commende qu'à des Cardinaux ou autres Perſonnes qualifiées: que les Commendataires, qui ont une menſe ſeparée de celles des Moines, fourniront la quatrieme partie de leur menſe pour l'entretien du Monaſtere; & ſi leur Menſe eſt commune avec celle des Religieux, on prendra la troiſieme partie de tout le revenu pour l'entretien des Moines & du Monaſtere. IV. Que les Cures & les Dignitez, dont le revenu n'eſt pas de deux cens Ducats, ne ſeront pas données en Commende aux Cardinaux, ſi ce n'eſt qu'elles vacquent par la mort de leurs Domeſtiques, auquel cas elles pourront leur être données en Commende, à condition qu'ils les remettront dans ſix mois entre les mains de ceux qu'ils agréront. V. Qu'il ne ſe fera aucun denombrement, ni aucune Union, d'Egliſes, ſi ce n'eſt dans les cas permis par le Droit, & pour une cauſe raiſonnable: que l'on n'accordera point de diſpenſes pour poſſeder plus de deux Benefices incompatibles, ſi-non aux perſonnes qualifiées, ou pour des raiſons preſſantes; que ceux qui poſſedent plus de quatre Benefices, Cures, Vicairies, ou Dignitez, même en Commende, ou ſous titre d'Union, ſeront tenus, dans deux ans, de ſe reduire au nombre de quatre, & de remettre les autres qu'ils poſſedent au de-là, entre les mains des Ordinaires. 4. Ce Decret regle encore ce qui concerne en particulier les Cardinaux & les Officiers de la Cour de Rome. Il dit des premiers, que leur Dignité étant la plus eminente dans l'Egliſe après celle du Souverain Pontife, ils doivent mener une vie exemplaire, aſſiſter à l'Office divin, celebrer la Meſſe avoir leurs Chapelles dans un lieu propre & convenable; que leur Maiſon, leurs Meubles, & leurs Tables, ne ſe reſſentent point de la pompe du ſiecle: qu'ils ſe contentent de tout ce qui convient à la modeſtie ſacerdotale: qu'ils reçoivent favorablement ceux qui viennent à la Cour de Rome: qu'ils traitent honnorablement les Eccleſiaſtiques qui ſont auprès d'eux, & qu'ils ne les emploient jamais à des fonctions baſſes & peu honnêtes; que ſans aucune partialité, ils prennent egalement ſoin des affaires des pauvres, com-

An de J.C. 1514.

An de J.C. 1514.

comme de celles des Princes ; qu'ils visitent tous les ans une fois par eux-mêmes, ou par un Vicaire, s'ils sont absens, les Eglises dont ils sont titulaires ; qu'ils aient soin des biens du Clergé & du Peuple, y laissant un fond pour entretenir un Prêtre, ou y faisant quelque autre fondation ; qu'ils ne dépensent pas mal à propos les biens des Eglises, mais qu'ils en fassent un bon usage ; qu'ils aient soin que les Eglises Chathedrales, qu'ils ont en Commende, soient desservies par des Vicaires ou Evêques suffragans ; qu'ils aient un nombre suffisant de Religieux dans leurs Abbaies, & que les Bâtimens des Eglises soient bien entretenus ; qu'ils evitent le Luxe & tout soupçon d'Avarice dans leur train ; que les Ecclesiastiques qui sont chez eux portent l'habit de leur état, & vivent clericalement ; que les Legats se rendent au lieu de leur Legation, & ne s'en absentent que pour de bonnes raisons & très-peu de tems. 5. A l'egard des autres Officiers, il est ordonné aux Maîtres d'Ecoles d'avoir soin d'enseigner à leur Ecoliers ce qui regarde la Religion & les bonnes Mœurs. Les Blasphemateurs, les Concubinaires, & les Simoniaques, y sont condamnez à differentes peines. Un Clerc ou Prêtre, qui blasphême, privé du revenu de son Benefice pendant un an, si c'est la premiere fois : pour la seconde, il en sera tout-à-fait privé : une troisieme fois, il sera inhabile à en posseder jamais aucun. Un Laïque Blasphemateur, s'il est noble, est condamné à vingt-cinq Ducats d'amende. On redouble la somme s'il y retombe, & enfin degradé de sa Noblesse, s'il continue. S'il est homme du Peuple & roturier, il sera mis en Prison, & aux Galeres, s'il ne se corrige pas. Les Juges sont aussi exhortez à en faire bonne justice ; si-non, on les soumettra à la peine, de même que ceux qui ecoutent les Blasphemateurs, & qui ne les denoncent pas. On y soumet à la rigueur des Canons les Concubinaires Ecclesiastiques & Laïques, de même que les Simoniaques. On y oblige tous ceux qui ont des Benefices à charge d'Ames, ou non, six mois après les avoir obtenus, de reciter l'Office divin, sur peine d'être privez des fruits, à proportion du tems qu'ils ne l'auront point recité, & même du Benefice, s'ils ne se corrigent pas : mais, pour être privez du titre de leurs Benefices, le Decret ordonne qu'ils soient quinze jours au moins, sans l'avoir recité deux fois. Il defend aussi aux Rois, aux Princes, & generalement à tous les Seigneurs & à tous les Laïques, de sequestrer, ou de saisir, sous quelque pretexte que ce soit, les Biens Ecclesiastiques, sans la permission du Pape, à qui l'on suppose que l'Administration & la Disposition en appartient. Il renouvelle les Loix touchant l'exemption des Personnes & de biens Ecclesiastiques de la Jurisdiction Laïque, & la defense de faire des impositions sur les Clercs. Enfin, il ordonne qu'il sera procedé par les Inquisitions contre les Heretiques, les Juifs, les Relaps, refusant tout pardon à ces derniers (36).

Voilà tout ce qu'on fit dans le Concile de Latran touchant le Reformation ;

(36) *Labbe, Collect. Concil. tom.* 14. *pag.* 203. *& suiv. Raynaldi, an.* 1514. §. 3. *Osorius, lib.* 9. *Mariana. lib.* 30. *n.* 110. *Paris de Grassis, tom.* 4. *pag.* 47. *&c.*

tion ; mais, tous ces Reglemens ne faiſoient qu'effleurer la matiere, & ne regardoient en aucune maniere les Griefs dont la France & l'Allemagne ſe plaignoient. An de J.C. 1514.

Il y avoit deja long-tems, que l'Empereur des Turcs étoit en Guerre avec ſes Freres qui s'étoient revoltés, ſoutenus & protegez par Iſmael Roi de Perſe, lequel s'étoit declaré en leur faveur contre le Sultan ; mais celui-ci, aiant mis ſes freres à la raiſon, preparoit une Flotte de 150. Vaiſſaux, pour venir attaquer l'Italie, que ce Prince Barbare regardoit comme le Boulevard & le plus fort Rempart de la Republique Chrêtienne. Il avoit reſolu d'attaquer d'abord les Villes maritimes de la dependance du Pape. Lorſque des Citoïens ſont en diſpute & en diſcorde, s'il ſurvient quelque ennemi, le peril qui les menace au dehors les reconcilie ſur le champ, pour être plus en état de ſe defendre contre l'ennemi commun. Les Princes Chrêtiens, mal d'accord enſemble, ſe faiſoient la Guerre depuis long-tems, & ſe detruiſoient les uns les autres. Le Pape ſe ſervit du motif de la Guerre du Turc, & du peril qui les menaçoit de ce coté-là, pour les reconcilier. Il fit d'abord des inſtances auprès de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, afin de les engager à joindre leurs Armes aux ſiennes contre un Prince redoutable, ennemi perpetuel de tous les Chrêtiens. Ce Pontife fit entrer dans cette Alliance le Duc de Milan & les Genois, ſe flatant que tous les autres Princes auroient le même zele pour la defenſe de la Religion, principalement les Rois de France, & d'Angleterre, & de Portugal. Mais, ce fut un grand bonheur pour la Republique Chrêtienne, de ce que le Turc ſe trouvoit alors embarraſſé en d'autres Guerre qui l'empêcherent de tourner ſes armes contre les Chrêtiens comme il l'avoit projetté alors (37).

Le Pape veut pacifier les Princes Chrêtiens & les réunir contre le Turc.

Le Pape avoit fait d'inutiles efforts pour réunir l'Empereur & les Venitiens contre le Turc. Quand le danger fut diſſipé, il fit encore de nouvelles & de vaines tentatives pour reconcilier ces deux Puiſſances. Dès que Louis XII. eut été informé de ces Demarches du Pape, il vit bien qu'il ne devoit plus le regarder que comme un Traitre, & un Ennemi, qui ſe montroit à lui ſous le dehors d'un Ami ſincere, & qui au fond ne cherchoit qu'à lui faire de la peine. Cependant, il voulut toujours garder quelques menagemens avec lui : il lui fit repreſenter, qu'aiant fait ſa Paix avec l'Angleterre, il alloit ſe diſpoſer à paſſer en Italie avec ſes Troupes auſſitôt après l'hyver ; qu'il lui demandoit ſon amitié, ou du moins qu'il parût neutre, & qu'il ſignât un Traité, par lequel il retirât ſes troupes de l'Armée des Alliez, & s'engageât à ne traverſer, ni directement, ni indirectement la Conquête du Milanez. Leon X eluda les propoſitions de Louis XII. par des aſſurances aſſez vagues d'une parfaite amitié ; &, ſe ſentant preſſé par l'Envoié du Roi, toutes ſes reponſes ſe terminerent à dire, qu'il avoit des Alliez à menager ; qu'il avoit lieu de craindre d'en être inſulté, à la premiere démarche qu'il feroit en faveur de la France ; qu'il prioit le Roi de le diſpenſer d'une Alliance que ſa Majeſté regardoit elle-mê-

Plaintes de Louis XII. contre le Pape.

(37) *Hiſt. Gener d'Eſpagne, tom. VI. pag.* 467.

An de J.C. 1514. même comme inutile au succès de ses affaires, & qui seroit très-préjudiciable à sa Sainteté; & qu'enfin les grands avantages de la Puissance Ottomane ne permettoient pas qu'il contribuât à renouveller une Guerre qui ne se pouvoit terminer qu'auprès beaucoup de sang Chrêtien repandu. Louis XII, jugeant aisement par cette reponse, que le Pape ne lui seroit pas favorable, se determina à emploïer tous ses soins pour recouvrer l'Etat de Milan. Il auroit bien voulu être lui-même à la tête de cette Entrepriſe; mais, ses infirmitez l'obligerent à s'en repoſer ſur le Comte de Montpenſier (38). Ce Monarque mourut au commencement de l'année ſuivante, & François I. lui ſucceda.

An de J.C. 1515. Ce Prince, entrant dans les vuës de ſon Predeceſſeur, voulut auſſi reconquerir le Duché de Milan; &, pour lever les Obſtacles que le Pape pourroit apporter à ce deſſein, il fit prier ſa Sainteté d'être neutre dans cette affaire. A quoi Leon X. conſentit. Ce fut dans ces entrefaites, que le Pape tint la 10. Seſſion du Concile de Latran. Le premier Decret qui s'y fit concerne les *Monts de Pieté*. C'eſt ainſi qu'on nomme en Italie une Bourſe ou Magaſin public, pour prêter ſans uſure de l'argent, & autres choſes néceſſaires, à ceux qui ſont dans le beſoin, en donnant des gages qu'on peut vendre, le tems du prêt étant expiré. Ces *Monts de Pieté* ne ſont point uſuraires, & ce qu'on reçoit de plus que le ſort principal de l'argent qu'on a prêté, pour la depenſe qu'il faut faire dans l'entretien de la Maiſon deſtinée à ces prêts, n'eſt point une choſe illicite; quoiqu'il fût plus parfait d'établir des lieux où l'on prêtât de l'argent gratuitement. Le Lecteur pourra faire beaucoup de Reflexions ſur ce Decret. Peut-être y trouvera-t'il quelques traces de ces criminelles Reſtrictions mentales, que l'ingenieux Paſcal a ſi bien frondées dans ſes *Lettres Provinciales*. Le 2. Decret concerne le Clergé, la Liberté Eccleſiaſtique, & la Dignité Epiſcopale. Le Pape ordonne, que les Chapitres exempts ne pourront ſe prévaloir de leur exemption pour vivre d'une maniere peu reguliere, & eviter la correction des ſuperieurs; que ceux, à qui le St. Siege en a commis le ſoin, puniront les coupables; que s'ils negligent de le faire, ils ſeront avertis de leur devoir par les Ordinaires; & ſi, après avoir été avertis, ils refuſent de punir ceux qui ſont en faute, les Ordinaires pourront dans ce cas inſtruire le Procès, & l'envoier au St. Siege. Il permet aux Evêques Dioceſains, de viſiter une fois l'année les Monaſteres de Filles ſoumis immediatement au St. Siege. Il declare, que les exemptions qui ſeront données à l'avenir, ſans juſte cauſe & ſans y appeller les Perſonnes intereſſées, ſeront nulles. Cependant il accorde le Droit d'exemption aux Protonotaires & aux Commenſaux des Cardinaux. Il ordonne que les cauſes qui concernent les Benefices, pourvû qu'ils ne ſoient point reſervez, & que leur revenu n'excede pas 24. Ducats, ſeront jugées en premiere inſtance par devant les Ordinaires, & qu'on ne pourra appeller de leur Jugement, avant qu'il y ait une Sentence definitive, ſi ce n'eſt que l'interlocutoire contienne un grief qui

Dixieme Seſſion du Concile de Latran.

(38) *Guicciardin, lib.* 11.

qui ne puiſſe pas être reparé par la Sentence definitive. Que ſi l'un des Plaideurs craint le credit de ſon adverſaire, ou a quelque autre raiſon particuliere, dont il pourroit faire une ſemi-preuve autre que le ſerment, les cauſes ſeront portées en premiere inſtance à la Cour de Rome. Il fait defenſes aux Princes & aux Seigneurs de moleſter les Eccleſiaſtiques, de s'emparer des Biens des Egliſes, d'obliger les Beneficiers de les leur vendre, ou donner à bail emphitheotique. Enfin, il enjoint aux Metropolitains de tenir des Conciles Provinciaux, conformement aux Diſpoſitions des Saints Canons. Un 3. Decret concernoit l'Impreſſion des Livres. Il defend d'imprimer à l'avenir aucun Livre, ni dans Rome, ni dans les autres Villes & Dioceſes, qu'auparavant il n'ait été examiné à Rome par le Vicaire de ſa Sainteté, & par le Maître du Sacré Palais; & dans les autres Villes, par l'Evêque du Dioceſe, ou par quelque Docteur que l'Evêque aura nommé, ou par l'Inquiſiteur du lieu où ſe fera l'Impreſſion, & qui y aura mis ſon Approbation ſignée: & le tout ſur peine d'Excommunication, qui ſera prononcée ſans delai. Leon X. eſt le premier Pape qui ait fait un Decret ce cette nature (39). Enfin, il y eut un quatrieme Decret, qui concernoit le dernier terme donné aux François, pour repondre aux raiſons qu'ils pouvoient avoir de s'oppoſer à l'Abolition de la Pragmatique Sanction. On decerne contre eux une Citation peremptoire & finale avant le 1. d'Octobre, pour tous les Evêques, Abbez, & Eccleſiaſtiques de France, que cette affaire regarde; après lequel tems expiré, il ſera procedé à un Jugement definitif, & les parties intereſſées condamnées par contumace, qui ſera prononcée dans la Seſſion ſuivante. Ce Decret aiant été lû, le Seigneur de Solieres, un des Ambaſſadeurs de France, fit remontrer au Pape, que les Prelats du Roiaume ne pouvoient pas ſe rendre à Rome à cauſe des troubles de la Lombardie; mais, le St. Pere n'eut aucun egard à cette Remontrance (40).

An de J.C. 1515.

Cependant, le Pape cherchoit une Alliance conſiderable pour Julien de Medicis ſon frere. Le Roi Catholique lui avoit offert Iſabelle de Cardonne; mais, ſa Sainteté prefera Philiberte de Savoie, Sœur de Charles Duc de Savoie, & de Louiſe mere du Roi François I. Le Roi de France, ſous pretexte de faire un Compliment à Leon X. ſur cette Alliance, lui envoia Guillaume Budé, un des plus ſavans hommes du Roiaume, pour prendre avec lui les moïens de renouer un Traité avec le St. Siege. On lui donna pour Ajoint Antoine Marie Pallavicin, Seigneur Milanois. Ils furent fort bien reçus du Pape, Budé ſur-tout gagna ſon affection, & en profita pour lui parler d'Accomodement avec la France. Il lui promit, qu'en cas que le Roi ſon Maître recouvrât le Duché de Milan, l'on formeroit pour Julien de Medicis un Etat compoſé de Parme & de Plaiſance qui ſeroient detachez du Milanez, & qu'on joindroit à Modene & à Reggio, que

Le Pape marie ſon Frere avec Philiberte de Savoie.

(39) *Conringius, Prafat. Principis Machiavel. apud Magirum, Eponymol. pag.* 548.

(40) *Labbe, Concil. tom. XIV. pag.* 245. *&c.* *Zechus, de Uſuris. Scardeoni, Hiſt. Patav. Raynaldi, an.* 1515. §. 3. *&c.*

An de J.C. 1515.

que l'Empereur avoit cedées à ſa Sainteté, & dont Julien ſeroit inveſti en qualité de Feudataire de l'Egliſe. Cette Propoſition, quoique conforme, aux intentions du Pape, ne fut pourtant pas reçuë, par ce qu'il étoit entré dans la Ligue, que l'Empereur, le Roi Catholique, le Duc de Milan, & les Suiſſes venoient de conclure contre la France (41).

Cardonne connoit le peu de fond qu'il faut faire ſur l'Alliance du Pape.

Le Roi François I. ſe mit alors en chemin pour venir en Italie; & le Pape voiant, qu'il étoit de ſon interêt de ſe rendre ce Monarque favorable, ſongea à ſe detacher de ſes Alliez, pour ſe réunir avec la Couronne de France. Voici de quelle maniere cette Negociation ſecrete vint à la connoiſſance des Eſpagnols. Cinthio, revenant de traiter de la part du Pape avec le Roi de France, fut arrêté. On lui prit ſes papiers, & on les porta au Vice-Roi de Naples. Celui-là les lut, & découvrit que le Pape avoit non ſeulement negocié avec les François, mais encore qu'il étoit preſque d'accord avec eux ſans ſa participation. Il ſoupçonna auſſi-tôt, que ce ne pouvoit être qu'aux depens du Roi Catholique ſon Maître. Sa defiance n'étoit pas ſeulement fondée ſur les Lettres de Cinthio; il avoit encore depuis deux jours intercepté une Lettre de Laurent de Medicis, Neveu du Pape, dans laquelle il proteſtoit à François I., que c'étoit contre ſon gré qu'il commandoit l'Armée Eccleſiaſtique contre Sa Majeſté, & l'aſſuroit qu'il ſerviroit la France autant que ſa reputation, & ce qu'il devoit à ſon Oncle, le permettroient. Cardonne, par tous ces faits, connut quel fonds il falloit faire ſur une Allié tel que le Pape (42).

Allarmes que la Victoire des François cauſe au Pape.

Cependant, cette Negociation tomba; car, le Roi de France entra en Italie les Armes à la main, & defit les Suiſſes, à la Journée de Marignan. Aux premieres nouvelles de cette Victoire, le Pape fut fort allarmé; &, quelque ſoin qu'il prit pour cacher ſes inquietudes, elles ſe firent aſſez connoître. Il craignoit que le Roi ne chaſſât les Medicis de Florence, pour y retablir le Gouvernement Republicain. Il envoia ſur le champ ordre à ſon Nonce à la Cour de France de conclure au plutôt ſon Accomodement avec François I.; ce qui ſe fit d'abord, à des conditions avantageuſes au Pape & à la Maiſon de Medicis: & cependant, ſa Sainteté, jalouſe de voir les François retablis dans le Milanez, ne ſe determina qu'avec peine à ratifier le Traité que ſon Nonce avoit conclu (*).

Entrevuë de François I. & du Pape à Boulogne.

Mais, la nouvelle de la reddition du Chateau de Milan l'obligea de conclure inceſſamment avec le Roi, & de lui faire demander une Entrevuë à Boulogne; ce qu'il obtint. Comme il avoit un talent admirable pour bien manier les Eſprits, il ſe flattoit d'obtenir du Roi une bonne partie de ce qu'il voudroit, entr'autres l'Abolition de la fameuſe Pragmatique, contre laquelle ſes Predeceſſeurs s'étoient ſi inutilement aheurtez. Dans l'Entrevuë de Boulogne, le Roi fut charmé de la bonne-grace de Leon X. à dire

(41) *Mariana, lib.* 30. *n.* 114. *Machiavel, Hiſt. Florent. lib.* 4. *Paul Jove, Vit. Leon X. Ang. Polit. lib.* 5. *Guicciardin, lib.* 11.

(42) *Contin. de Fleury, tom. XXV. pag.* 370.

(*) *Belcarius, lib.* 16. *n.* 12. *Guicciardin, lib.* 22. *Bembo, lib.* 11. *Epiſt.* 3. 19. *Raynaldi, an.* 1515. §. 39. & 40.

dire la Messe. Le Pape rendit au Roi les honneurs qui lui étoient dûs : le Roi prêta au Pape l'obedience que les Princes Catholiques prêtent aux Souverains Pontifes au commencement des nouveaux regnes, le Chancelier Antoine du Prat portant la parole, à genoux, pendant que le Roi la confirmoit debout, couvert, baissant la tête & les épaules : ce qui a fait dire à Brantome, que François I. „ après la Bataille gagnée de Marignan, „ mit sous ses pieds tous les mauvais offices & les fascheuses guerres que „ le Pape Leon avoit faits au feu Roy Louis son beau Pere & à luy, pour „ luy faire perdre l'Estat de Milan, & vint s'arraisonner avec luy à Boulogne & luy prester l'obedience & humiliation, comme son bon fils aîné de l'Eglise devoit faire. Il y a force Empereurs, Roys, & grands „ Princes Souverains, qui n'eussent pas fait cela, tenant en mains une si belle „ victoire qu'il avoit, & de si belles & victorieuses forces, qui ne demandoient seulement, où y a-t'il à donner (43) ? „ An de J.C. 1515.

Le Sujet des Conferences que le Pape eut avec François I. fut : 1. sur la confirmation de leur Alliance. 2. Le Roi fit rendre au Duc de Ferrare, Modene & Reggio. 3. Le Duc d'Urbin étoit regardé comme Rebelle au Pape, parce qu'il avoit refusé de servir dans l'Armée de l'Eglise, contre la France, & par cette raison François I. protegeoit ce Prince ; mais, plus notre Monarque insistoit pour engager Leon à ne point inquieter son Feudataire, plus sa Sainteté se defendoit avec fermeté, pour ne rien promettre de positif. Ce qui rendoit le Pape inflexible étoit que le Duché d'Urbin paroissoit trop à la bienseance de la Maison de Medicis, pour laisser échaper un prétexte de l'usurper, quelque leger qu'il fût, puisqu'il confinoit à la Toscane, & qu'en le joignant à l'Etat de Florence, on eut formé une Souveraineté, qui se seroit etenduë depuis la Mer de Toscane, jusqu'au Golfe de Venise. C'est ce qui fit qu'on rendit le Duc d'Urbin plus coupable qu'il n'etoit, par ce qu'on vouloit le depouiller de son Etat. 4. On parla de la Conquête de Naples, & de la Paix entre l'Empereur & les Venitiens. Sur le premier Article, le Pape engagea le Roi à differer la Conquête du Roiaume de Naples, qui ne pouvoit alors lui échaper, jusqu'à la mort du Roi Ferdinand. Quant à la Paix entre l'Empereur & les Venitiens, Leon X. & François I. resolurent d'envoier en Allemagne, pour faire rendre à la Republique de Venise les Villes de Verone & de Bresse. 5. On parla de la Pragmatique, dont le Pape demandoit absolument l'Abolition ; ce qu'il obtint l'année suivante par le fameux Concordat que le Chancelier du Prat conclut avec le St. Pere. De sorte que le Roi & le Pape se separerent assez contents l'un de l'autre, au moins en apparence (44). Affaires traitées dans l'Entrevuë de Boulogne.

Mr. Amelot de la Houssaye m'apprend, que l'on „ conserve encore aujourd'hui précieusement dans la Maison de Sourdis un Diamant de grand „ Prix, que le Pape Leon X. donna à Marie Gaudin, de la Beauté de laquel- Le Pape donne un Diamant à une Belle.

(43) *Brantome, Hommes Illustres, 1. part. pag. 226. 227.*

(44) *Guicciardin, lib. 12. Belcarius, lib. 15. Raynaldi, ad. an. 1515. §. 81.*

An de J.C. 1516.

„ quelle il fut charmé, lorſqu'il la vit à Boulogne, où elle étoit allée à „ l'occaſion de l'Entrevuë du Pape & du Roi François I. Ce joyau eſt ap- „ pellé par tradition domeſtique le *Diamant Gaudin* (45). „

L'Empereur Maximilien n'étoit pas content des Engagemens que Leon X. venoit de prendre avec la France; & l'on dit qu'il s'ecria, lorſqu'il en fut informé, *Si Leon ne m'eut pas trompé, il auroit été le ſeul Pape dont j'aurois eû lieu de louer la bonne-foi* (46). Ce fut alors, que Maximilien reſolut de ſe faire un nom dans le Monde en declarant la Guerre aux François. Profitant de l'abſence du Roi, qui étoit revenu dans ſes Etats, il entra en Italie avec une puiſſante Armée (47). Le Pape, ebloüi du ſuccès de l'Empereur, crut pouvoir violer ſes Engagemens avec la France. Il envoia à Maximilien Marc Antoine Colonne, avec deux cens hommes d'Armes, & il choiſit le Cardinal Bibiena, pour aller vers ſa Majeſté Imperiale en qualité de Legat. Cependant, preſſé par Antoine Marie Pallavicin, que le Duc de Bourbon lui avoit envoié, de ſatisfaire à l'Article de ſon Traité avec la France, qui portoit que ſa Sainteté entretiendroit cinq cens Lances & trois mille Suiſſes, pour la defenſe du Duché de Milan lors qu'il ſeroit attaqué, il promit d'abord de l'executer, & offrit enſuite au Duc de Bourbon ce ſecours en argent dont il avoit beſoin. Pallavicin l'accepta, mais le Pape n'executa ni l'un ni l'autre (48).

Le Pape dépouille le Duc d'Urbin, & conſpire contre la France.

Leon X, voiant que les François ne temoignoient aucun reſſentiment de ſes contraventions au Traité, chaſſa le Duc d'Urbin de ſon Etat en 22. jours; &, pour empêcher le Connêtable de Bourbon de le rétablir, il lui ſuſcita de l'embarras dans le Milanez, engageant le Chancelier Moron, qui ne voioit qu'à regret ſa Patrie ſous une Domination etrangere, à lui rendre la Liberté. Il avoit menagé une Conſpiration avec les Colonnes & les Bannis de Milan; mais, ſur le point d'eclater, elle fut decouverte par un Eſpion du Connêtable, qui ſçut que le Pape y étoit entré, & qui demanda permiſſion au Roi de faire eclater ſon reſſentiment contre la Cour de Rome. François I. lui repondit, qu'il falloit ramener ſa Sainteté avec douceur, & ne point l'irriter par de facheuſes extremités. Le Connêtable remit auſſitôt entre les mains du Roi le Gouvernement du Milanez, prévoiant que la Cour de Rome le feroit bientôt perdre à la France, & Lautrec lui ſucceda (49).

Fauſſes Predictions en faveur de la Maiſon de Medicis.

Le Pape inveſtit Laurent de Medicis du Duché d'Urbin. L'Ambition de ce Pontife étoit agréablement flattée par les vaines Predictions de quelques Aſtrologues, qui, dans les premiers mois de ſon Pontificat, publierent comme choſe infaillible, que Julien ſon Frere deviendroit Roi de Naples, & Laurent ſon Neveu Duc de Milan. Mais, les effets, dit l'Hi-

(45) *Amelot de la Houſſaye, Memoires Hiſtor. &c. tom.* 1. *pag.* 357. 358.

(46) *Seckendorf, Hiſt. Lutheran. lib.* 1. *pag.* 43.

(47) *Bembo, lib.* 11. *Epiſt.* 28. *Guicciardin, lib.* 12. *Raynaldi, an.* 1516. §. 75. 79. *Petrus Juſtiniani, lib.* 11.

(48) *Sponde, an.* 1516. § 4.

(49) *Cimarelli, Hiſt. d'Urbin. Guicciardin, lib.* 12. *Mem. du Bellai, lib.* 1.

l'Hiſtorien Nardi (50), furent bien differens des deſirs du Pape & de ſa Famille, & des raiſonnemens de ſes Courtiſans; car Julien mourut deux ans après; & Laurent, qui vêcut trois ans davantage, eut aſſez de peine à conſerver le Duché d'Urbin, bien loin d'être en état d'acquerir celui de Milan (51). An de J.C. 1516.

Concordat de Leon X. & de François I.

Du Prat, que le Roi avoit laiſſé en Italie pour terminer l'Affaire de la Pragmatique, trahit lâchement la Cauſe du Roi & du Roiaume par un Concordat qu'il fit, au nom de ſon Maître, avec la Cour de Rome. Par ce Concordat, le Pape laiſſoit les Benefices du Roiaume à la Nomination du Roi; & le Roi, de ſon côté, accorda au Pape les Annates des gros Benefices. Dans cet accord, chacun ceda ce qui ne lui appartenoit pas; & on donna le dernier coup aux Libertez de l'Egliſe Gallicane (52). Cependant, les motifs que Brantome attribue à François I. auroient été fort louables, s'ils avoient été bien fondez. „ J'ay ouy dire, raconte Brantome, à une „ grande Dame, d'avoir entendu dire autrefois à ce grand Roy François, „ que le ſujet qui le porta le plus à faire ce Concordat avec le Pape Leon, „ pour abolir du tout les Elections des Eveſques, Abbez, & aucuns Prio- „ rez, & s'en prévaloir des Nominations, fut les grands Abus qui s'y fai- „ ſoient en telles Eſlections, parmi les Moines: car, ſans aucun egard à la „ ſuffiſance, bien que de ce tems-là ne s'en trouvoit gueres dans les Cloi- „ ſtres ni de ſçavoir non plus, qu'il leur eſtoit defendu *in Statutis Ordinis*. „ Je m'en raporte à ce qu'en dit le bon Frere Jean dans le Livre de noſtre „ bon Pere Rabelais, ſi-non de s'amuſer à faire leurs Prieres & leurs Offi- „ ces. Cela n'eſtoit pas le pire de leurs vacations & exercices, mais très- „ bon, ſi aſſiduellement s'y fuſſent amuſez, ſans s'adonner à d'autres, non „ pas trop bien ſeans à leur Ordre. Ils eliſoient le plus ſouvent celuy qui „ eſtoit le meilleur Compagnon, qui aimoit plus les Garces, les Chiens, & „ les Oiſeaux, qui eſtoit le meilleur Biberon, bref qui eſtoit le plus de- „ bauché: afin que l'aiant fait leur Abbé ou Prieur, par après il leur per- „ mît faire toutes pareilles Debauches, Diſſolutions, & Plaiſirs; comme de „ vray l'en faiſoient auparavant très-bien obliger par bons Sermens, & fa- „ loit qu'ils le tinſſent par amour ou par force. Le pis eſtoit quand ils ne „ ſe pouvoient accorder en leurs Eſlections, le plus ſouvent s'entre-bat- „ toient, ſe gourmoient à coups de poings, venoient aux braquemars, & „ s'entre bleſſoient, voire s'entretuoient; bref, il y avoit plus de tumultes, „ ligues, & brigues, qu'il n'y a en la creation du Recteur de l'Univerſité de „ Paris. . . . . De plus, aucuns eliſoient quelque ſimple bon-homme de „ Moine, qui n'euſt oſé grouiller, ni commander faire autre choſe ſi-non „ ce qui leur plaiſoit, & le menaçoient s'il vouloit trop faire du galant „ & rogue Superieur. D'autres eliſoient par pitié quelque pauvre Here de Moine,

(50) *Nardi, Hiſt. Florent. lib 6.*

(51) *Amelot de la Houſſaye, Morale de Tacite, pag. 238.*

(52) *Pinſſon, Hiſt. Pragm. & Concord. p. 727. Du Puy, Hiſt. de la Prag. & du Concord. Edit. de Paris 1652. Pithou, Comment. ſur les Libertez de l'Egliſe Gallic.*

An de J.C. 1516.

„ Moine, qui en cachette les deroboit & faiſoit bourſe à part, & mourir
„ de faim ſes Religieux, dont s'en trouvoient de grandes plaintes & au-
„ tant d'appauvriſſement de l'Abbaye. . . . . Bref, une infinité d'Abus ſe
„ commettoient en ces Elections & Creations, que je tairay pour ce coup.
„ De plus: ce grand Roy, conſiderant les bons ſervices que ſa Nobleſſe luy
„ faiſoit ordinairement, & ne la pouvant recompenſer des finances de ſon
„ Domaine, & des deniers de ſes tailles, car il falloit le tout convertir
„ aux fraix de ſes longues & grandes Guerres, il trouva meilleur de recom-
„ penſer ceux qui l'avoient bien ſervy de quelques Abbayes & Biens d'E-
„ gliſe, que les laiſſer à des Moines Cloſtraux, gens inutiles, diſoit-il, qui
„ ne ſervoient de rien qu'à boire & manger, taverner, jouer, ou à faire des
„ Cordes d'arbaleſtes, des poches de furet, à prendre des connils, de
„ ſiffler des linottes. Voilà leurs exercices, & faire une debauche, que l'Oi-
„ ſiveté leur apportoit: auſſi, diſoit-on en Proverbe commun alors, Il ne
„ fait rien, non plus qu'un Prêtre ou un Moine; auſſi diſoit-on, Avare &
„ Paillard comme un Preſtre & un Moine, ainſi que dit l'Italien, *Pretri,*
„ *fratri Monachi, & pulli, mai non ſon ſatulli.* Davantage, ce qui fachoit
„ plus ce grand Roy, diſoit-il encore, que le Pape diſpoſoit du ſien,
„ comme s'il en eut été vray proprietaire, & qu'il ne luy vouloit plus
„ conceder cette autorité & prerogative, veu que ſelon aucunes gens de
„ bien & zele qui maintiennent les Droits de la Couronne de France,
„ comme ont fait tousjours inviolablement ces grands & ſuffiſans Senateurs
„ Meſſieurs de la Cour de Parlement de Paris, affirmant que les Roys
„ peuvent vendre, diſpoſer, & uſer des Biens temporels de l'Egliſe, pour
„ les néceſſitez de leurs Etats, ſans qu'il ſoit beſoin d'en avoir permiſſion
„ du Pape; & c'eſt ce que ſceut très-bien remontrer ce grand Chancelier
„ de l'Hoſpital au Roy Charles & à ſon Conſeil, lorſqu'il falut faire l'alie-
„ nation du bien Eccleſiaſtique; mais, aucuns rompirent ce coup & s'ay-
„ derent de l'authorité du Pape. . . . . Or, il faut noter, que s'il y a eu
„ des Abus en ces Elections & Creations Monachales, il y en a bien eu au-
„ tant ès Canoniales & celles des Eveſques, qui pour avoir les voix des
„ Chanoines, & de ceux qui en tenoient les principales Dignitez, on les
„ gagnoit & achetoit à purs deniers, les autres on les corrompoit par pre-
„ ſens & promeſſes de force biens pour l'avenir. Deſorte que cela s'appel-
„ loit plutôt une vraye Simonie, qu'une legitime & ſainte Election, pre-
„ nant exemple ſur pluſieurs Papes de ce tems-là, qui gagnoient ainſi les
„ voix & les ſuffrages des Cardinaux. Bien ſouvent auſſi faiſoient-ils en
„ leurs Chapitres des tumultes, ſeditions, ligues, & brigues, juſques à
„ s'entre-battre, ſe frapper, ſe tuer, & s'entre-bleſſer, comme cela s'eſt
„ fait autrefois en Allemagne que j'ay oüy dire; car les Chanoines étoient
„ mauvais Garçons, comme encore ils ſont, & s'y aidoient auſſi bien de
„ l'Epée que du Breviaire. Les Eveſques eſlevez, parvenus à ces grandes
„ Dignitez, Dieu ſçait quelles vies ils menoient: certainement, ils étoient
„ bien plus aſſidus en leurs Dioceſes qu'ils n'ont eſté depuis, car ils n'en

bou-

„ bougeoient; mais quoy? c'eſtoit pour mener une vie toute diſſoluë An de J.C. 1516.
„ après chiens, oiſeaux, feſtes, banquets, confrairies, nopces, & putains,
„ dont ils en faiſoient des ſerrails, ainſi que j'ay oüy parler d'un de ce
„ vieux temps, qui faiſoit rechercher de jeunes, belles, petites filles, de
„ l'age de dix ans, qui promettoient quelque choſe de leur beauté à l'ave-
„ nir, & les donnoit à nourrir & elever qui ça qui là parmy leurs Paroiſ-
„ ſes & Villages, comme les Gentilshommes de petits chiens, pour s'en
„ ſervir lorſqu'elles ſeroient grandes. Tout cela leur eſtoit permis, car
„ nul n'euſt ôſé leur remontrer ny cenſurer, tant ils étoient craints, & ne
„ craignoient nullement d'eſtre ſcandaliſez. J'en dirois davantage, mais
„ je ne veux pas ſcandaliſer. Nos Eveſques d'aujourd'huy ſont plus diſ-
„ crets, au moins plus ſages hypocrites, qui cachent mieux leurs vices
„ noirs (me dit un jour un grand perſonnage); & ce que j'en dis des uns
„ & des autres, tant du vieux temps que du moderne, & de leurs abus,
„ ce n'eſt pas de tous, à Dieu ne plaiſe; car de l'un & de l'autre temps,
„ il y en a eu force gens de bien, tant de reguliers que ſeculiers, & de
„ très-bonne & ſainte vie, comme encore il y en a force & y aura,
„ moyennant la grace de Dieu, qui aime & n'abandonne jamais ſon Peu-
„ ple (53). „ Ce long Paſſage eſt doublement utile & néceſſaire en cet endroit: 1. il repreſente les Raiſons de François I. pour l'Abolition de la Pragmatique. 2. il caracteriſe le XVI. Siecle, par raport à la Corruption du Clergé.

Cependant, le Pape, n'aiant aucun egard aux mecontentemens trop bien fondez que ſa conduite peu reguliere donnoit à la Nation Françoiſe, tint l'onzieme Seſſion de ſon Concile de Latran, le 19. de Decembre. Ce qui s'y paſſe merite un peu de detail. I. Les Deputez de Pierre, Patriarche des Maronites du Mont Liban, y furent admis pour rendre obéiſſance au Pape, au nom de leur Patriarche. 2. On lut une Bulle qui établiſſoit les Regles que les Predicateurs devoient obſerver en prêchant la Parole de Dieu. 3. Le Pape fit approuver la Bulle par laquelle il abroge la Pragmatique Sanction. C'eſt une Piece ſi importante, & ſi propre à faire connoître le Caractere de Leon X, que je ſuis obligé d'en donner le Precis. D'abord, le Pape fait un pompeux eloge de l'obéiſſance. Il expoſe les ſoins de Jules II. pour l'Abolition de la Pragmatique, qu'il appelle la *Depravation du Roiaume de France*, & continuë ainſi: „ Dans le deſſein que nous avons
„ d'abolir cette Pragmatique, deja revoquée par le Roi Très-Chrêtien
„ Louis XI, après avoir conſulté les Cardinaux de la Sainte Egliſe Ro-
„ maine, & beaucoup de perſonnes très-ſçavantes, nous jugeons à pro-
„ pos de l'abolir entierement, comme fit Leon I. notre Predeceſſeur, dont
„ nous ſuivons les traces, lorſqu'il fit revoquer dans le Concile de Calce-
„ doine ce qui avoit été temerairement ordonné dans le Concile d'Epheſe
„ contre la Foi Catholique & la Juſtice. C'eſt en l'imitant, que, pour ſa-
„ tisfaire à notre Conſcience, & à l'Honneur de l'Egliſe, nous croïons de-
voir

Onzieme Seſſion du Concile de Latran.

(53) *Brantome, Memoires, Homme Illuſtres, part. 1. pag.* 251--257.

An de J.C. 1516.

„ voir & pouvoir abolir cette pernicieuſe Pragmatique, & tout ce qu'elle „ contient, ſans nous arrêter à l'autorité qu'elle à reçuë, & dans le Con„ cile de Baſle, & dans l'Aſſemblée de Bourges; l'Acceptation n'en aiant „ été faite qu'après la Tranſlation de ce Concile par le Pape Eugene IV. „ ce qui lui ôte toute vigueur; d'autant plus qu'il eſt manifeſte que le „ Souverain Pontife a une Autorité entiere & une pleine Puiſſance ſur les „ Conciles pour les convoquer, transferer, & diſſoudre: ce qu'on demon„ tre, non ſeulement par le temoignage de l'Ecriture Sainte, des Saints „ Peres, des Papes nos Predeceſſeurs, des Saints Canons; mais par l'aveu „ des Conciles mêmes, puiſque St. Leon transfera le Concile d'Epheſe à „ Chalcedoine: & cette louable Pratique, ſi bien fondée, nous auroit „ epargné beaucoup de chagrins & d'inquietudes, ſi ceux de Baſle & de „ Bourges l'euſſent approuvé. „ Le Pape eut été bien embarraſſé de produire ces Autoritez; auſſi n'étoit-ce pas ce qu'il cherchoit: il ne vouloit qu'ebloüir & l'emporter. „ Deſirant donc finir cette affaire, continue ce „ Pape, de notre certaine ſcience & par la plenitude de notre Puiſſance & „ Autorité Apoſtolique, avec l'Approbation du St. Concile, nous or„ donnons & declarons, que la Pragmatique-Sanction n'eſt d'aucune autori„ té. Nous caſſons tous les Decrets, Satuts, Reglemens, & Ordonnan„ ces qui y ſont contenuës, ou qu'on y a inſerées, de quelque maniere „ qu'ils ſoient emanez, ou qu'on les ait obſervez juſqu'à ce jour. „ Le Pape traite tout cela d'Abus, & continuë: „ Nous condamnons auſſi & „ anullons pour plus grande Sureté & Précaution, ce qui s'eſt fait à ce „ ſujet dans l'Aſſemblée de Bourges, & toute Approbation qu'on auroit „ pû donner à la dite Pragmatique. Et comme il eſt néceſſaire au ſalut, „ que tout fidele ſoit ſoumis au Pontife Romain, ſuivant la Doctrine de „ l'Ecriture & des Saints Peres, & la Conſtitution du Pape Boniface VIII. „ qui commence par ces mots *Unam Sanctam*, nous renouvellons cette „ Conſtitution avec l'Approbation du preſent Concile, ſans préjudicier à „ celle de Clement V. qui commence par ceux-ci, *Meruit*, &c. defen„ dant, en vertu de la Sainte Obedience, & ſous les peines & cenſures mar„ quées plus bas, à tous fideles, Laïques, & Clercs, Seculiers, & Regu„ liers, Religieux Mandians, de quelque Ordre, état, & condition „ qu'ils ſoient, même aux Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, aux „ Patriarches, Princes, Archevêques, Evêques, & autres Conſtituez en „ Dignité, à tous Chapitres & Couvents, aux Abbez & Prieurs, Ducs, „ Princes, Comtes, Barons, Parlements, Officiaux, Juges, Avocats, „ Notaires, vivans dans le Roiaume de France & en Dauphiné, d'uſer à „ l'avenir de cette Pragmatique, ſous quelque prétexte que ce ſoit, di„ rectement ou indirectemement, de l'alleguer & de juger aucune cauſe, „ en ſe conformant pour la deciſion aux reglemens de cette Pragmatique. „ Nous leur deſendons de la conſerver dans les Archives, ou en Particu„ lier. Nous leur enjoignons de la biffer & lacerer dans l'eſpace de ſix „ mois, ſous peine d'Excommunication Majeure, de privation de Benefi-

ce,

„ ce, ou Dignité pour les Eccleſiaſtiques, & les declarons inhabiles à „ en poſſeder. Et quant aux ſeculiers, outre l'excommunication encou- „ ruë, nous les privons de tous fiefs obtenus de l'Egliſe Romaine, ou „ d'une autre, pour quelque cauſe que ce ſoit. Nous voulons qu'ils ſoient „ dechûs de toutes fonctions de leurs charges, incapables d'en faire aucun „ Acte; qu'ils ſoient declarez infames & criminels de Leze-Majeſté, ſans „ aucune autre Declaration (54). „ 4. Toute l'Aſſemblée reçut cette Bulle. Le ſeul Evêque de Tortone en Lombardie eut le Courage de s'y oppoſer; mais le Pape, qui n'étoit pas-là pour entendre des raiſons, ni pour ceder à l'équité, n'eut aucun egard aux Remontrances de ce genereux Prelat. 5. Le Concordat fut donc ſubſtitué à la Pragmatique, & Egliſe de France reduite ſous l'Eſclavage de la Cour de Rome. 6. Le Pape fit encore approuver, malgré les contradictions de quelques Prelats, une Bulle touchant les Privileges des Religieux (55). An de J.C. 1516.

Le 16. de Mars 1517. on tint la 12. Seſſion du Concile de Latran. Ce qui ſe fit de plus remarquable, fut l'Impoſition des Decimes, ſous prétexte d'une Croiſade contre le Turc. La Bulle du Pape exhortoit tous les Beneficiers à permettre qu'on les levât ſur leurs Benefices. Ainſi finit le Concile de Latran (56). An de J.C. 1517.

Douzieme & derniere Seſſion du Concile de Latran.

On trouve à la fin des Oeuvres de Pic de la Mirande un Diſcours, que quelques Auteurs prétendent avoir été lû dans cette derniere Seſſion. Il eſt très-vif & attaque fortement les Mœurs corrompuës de ce tems-là. „ On a ſouvent propoſé, dit l'Auteur, de faire de nouvelles loix; mais, „ qu'on s'attache à maintenir & à faire obſerver les anciennes, contre le „ luxe, la cupidité, l'avarice. Aujourd'hui, l'on ne voit plus, ni pieté, „ ni juſtice. Les Princes ont changé l'ancienne ſimplicité de nos Peres „ en ruſes & en fineſſes, la chaſteté en diſſolution, la liberalité & l'e- „ pargne, en luxe ou en avarice. La plûpart des Prelats, qui doivent „ être la lumiere du Monde, & eclairer les Peuples par leur Doctrine, en „ les edifiant par leur pieté, n'ont preſque plus, ni religion, ni pudeur, ni „ modeſtie; la Juſtice eſt changée en Brigandage, la Pieté à preſque de- „ generé en Superſtition; du vice on fait une vertu; le ſoin des Egliſes eſt „ commis à des ouvriers dereglez: la Bergerie du bon Paſteur à des „ Loups raviſſans. Enfin, l'on fait un trafic honteux des choſes ſaintes. „ Pic exhorte le Pape à y apporter du remede, & à contraindre un chacun d'obſerver les Loix de l'Egliſe; & il lui propoſe, pour l'animer, l'exemple du grand Prêtre Heli, qui fut ſeverement puni, pour n'avoir pas reprimé les deſordres de ſes Enfans (57). Diſcours de François Pic de la Mirande ſur la Reformation des Mœurs.

Quelque tems après la fin du Concile, le Pape ent avis qu'il y avoit une Conjuration formée contre lui. Les Auteurs étoient deux Cardinaux, Alfonſe Conſpiration contre le Pape decouverte & punie.

(54) *Labbe, Concil. tom.* 14. *pag.* 283. *&c. Paris de Graſſis, MS. Bibliot. Vatic tom. IV.*

(55) *Labbe, ubi ſupr. pag.* 315. *& ſeq.*

(56) *Labbe, ubi ſupr. pag.* 324. *Paris de Graſſis, ubi ſupr.*

(57) *Extat in fine Operum Pici Mirand. Apud Orthuin. Grat. in Faſcic. Rer. &c.*

An de J.C. 1517.

fonſe Petrucci Cardinal de Sienne, & Bendinelli de Sauli. Ils étoient piquez contre ſa Sainteté de ce qu'elle avoit enlevé le Duché d'Urbin à François Marie de la Rovere, Neveu de Jules II., qui en étoit Souverain. Petrucci étoit de plus irrité perſonnellement d'avoir été chaſſé de Sienne avec ſes deux freres Borgheſe & Fabius, quoique cette Republique fût l'Heritage de leur Pere Pandolfe, qui avoit beaucoup contribué à retablir la Famille des Medicis dans Florence. Petrucci, pour ſe venger du Pape, reſolut, ou de retablir le Duc d'Urbin dans ſa Souveraineté, ou de faire empoiſonner le Souverain Pontife. Il tâcha de mettre dans ſon parti quelques Cardinaux deja prévenus contre ſa Sainteté pour d'autres ſujets; mais, quoiqu'ils ne parurent pas entrer dans ſon deſſein, il ne laiſſa pas de chercher les moïens de l'executer. Il gagna enfin un Chirurgien, qui traitoit le Pape d'un ulcere; mais, ce coup aiant encore manqué, il ſortit de Rome avec le Cardinal Bendinelli, & s'alla joindre au Duc d'Urbin & à Charles Baglioné. Le Pape, en étant informé, lui ecrivit, pour l'engager à revenir, à rentrer dans ſon devoir, & à n'exciter aucun trouble dans Sienne; ces avis furent mal reçus. Petrucci, voiant qu'il n'avoit pû exciter aucune ſedition dans cette Republique, reprit ſon premier deſſein de tuer le Pape. Quelques Lettres, qu'il avoit ecrites ſur ce ſujet, furent interceptées & remiſes à Leon X. & decouvrirent ainſi tout le Complot. Leon, craignant pour ſa perſonne, uſa d'artifice. Il tâcha d'attirer Petrucci à Rome, ſous prétexte de le retablir à Sienne. Le Cardinal donna dans le piege, & ſe rendit auprès du Pape, qui auſſitôt le fit arrêter & mettre en Priſon avec Bendinelli ſon Complice. Enſuite, il aſſembla les Cardinaux & les Ambaſſadeurs, leur expoſa la cauſe de cette detention, leur decouvrit toute la Conjuration, en montra les preuves, & ajouta qu'il abadonnoit cette affaire au jugement du Sacré College. Trois Cardinaux furent choiſis pour la juger. Ils examinerent le crime de Petrucci, & en firent leur raport. On mit les deux Coupables à la queſtion, & ſur l'aveu de leur crime, ils furent degradez par Sentence des Cardinaux, & livrez aux Juges ſeculiers, qui firent étrangler Afonſe Petrucci dans la Priſon le 22. de Juin. Bendinelli eut eu le même ſort, ſi le Pape n'eut changé ſon ſupplice en une Priſon perpetuelle: neanmoins, il fut retabli peu de tems après, à force d'argent, mais avec cette clauſe, qu'il n'auroit aucune voix, ni active, ni paſſive, dans le Conſiſtoire. Les Cardinaux de Woltere & de St. Chryſogone vinrent ſe jetter aux pieds du Pape, & s'accuſerent d'avoir été inſtruits du crime, & de ne l'avoir pas revelé, mais ils furent auſſi degradez: d'autres en furent quittes pour de l'argent; quelques autres Complices, qui étoient de famille peu conſiderable, furent ecartelez (58). Le Pape fit en ſuite une Promotion de 31. Cardinaux.

Tous

(58) *Guicciardin, lib.* 13. *Paul Jove Vit. Leon. X. Victorel, Addit, ad Ciacon. Bembo, lib.* 15. *Epiſt.* 23. *Paris de Graſſis, MS. Vatic. tom.* 4. *pag.* 200. *Raynaldi, ad an.* 1517. §. 92. 93. 94. *&c.*

Tous les gens de bien en France faiſoient éclater ſi publiquement leur Indignation contre le Concordat, que François I. ne pouvoit pas ignorer les veritables ſentimens de la Nation à cet egard. Mais, ce Prince étoit trop avancé dans cette affaire, & croiant fauſſement qu'il étoit de ſon honneur de faire recevoir un Accord ſi contraire à ſes Interêts & à ceux du Roiaume, il entreprit d'obliger le Parlement à l'enregiſtrer. Il y trouva d'abord de grandes difficultez; &, pour intimider ce Tribunal, il menaça de ſon Indignation ceux qui s'oppoſeroient à ſa volonté, & voulut, malgré les Remontrances qu'on lui fit, que le Bâtard de Savoie ſon Oncle aſſiſtât aux Deliberations de l'Aſſemblée. Le Parlement ne trahit pas en cette occaſion les Interêts de la Patrie. Reſiſtant à la violence qu'on lui faiſoit, & à la crainte qu'on vouloit lui inſpirer, il conclut, après mûres Deliberations, que la Cour ne pouvoit, ni ne devoit, faire publier, ni enregiſter, le Concordat, mais garder & obſerver la Pragmatique comme auparavant: qu'on devoit ſe joindre à l'Univerſité de Paris, & aux autres, & leur accorder l'Audience qu'elles demandoient; qu'il falloit appeller de la Caſſation de la Pragmatique; & que ſi le Roi vouloit preſſer la publication de ce Concordat, il étoit néceſſaire d'aſſembler l'Egliſe Gallicane. L'Univerſité de Paris ne s'elevoit pas avec moins de vigueur contre le Concordat. Le Recteur fit afficher aux Carrefours un Mandement, par lequel il defendoit à tous les Libraires & Imprimeurs d'imprimer ce Concordat, ſous peine d'être retranchez du Corps de l'Univerſité. Et dans un autre Mandement, l'Univerſité declare que Leon X. avoit condamné dans ſon Aſſemblée de Rome, ſans aucun Droit & contre la Foi Catholique, ce que le Concile de Baſle avoit ſi ſagement ordonné, par un certain Traité qu'on appelle Concordat, qui annulle les Elections aux Prelatures, & declare nulles les Proviſions des Benefices dont on n'aura pas exprimé la juſte valeur; ce qui ôte aux Perſonnes ſçavantes toute eſperance de parvenir à aucun Evêché (59). L'Univerſité joignit à cela un Acte d'Appel de la Révocation des Decrets du Concile de Baſle & de la Pragmatique Sanction au Pape mieux conſeillé, & à un futur Concile legitime, tenu en lieu ſûr & libre. Cet Acte, qui eſt du 27. de Mars 1517, fut reçu par le Doien de l'Egliſe de Paris, imprimé & affiché aux Carrefours & Places de la Ville. Il porte en ſubſtance, que le Vicaire de Jeſus-Chriſt en Terre, qu'on appelle le Pape, quoiqu'il ait immediatement de Dieu ſa Puiſſance, ne devient pas pour cela impeccable, & n'a pas reçu le pouvoir de ne point pecher; que s'il commande quelque choſe d'injuſte, ou contre les divins Preceptes, on a droit de lui reſiſter, & de lui refuſer l'Obéïſſance; que ſi, ſoutenu de l'Autorité des Princes, ou inſpiré par de mauvais Conſeillers, il veut forcer les fideles de lui obéir, le Droit naturel ne laiſſe point d'autre remede que celui de l'Appel, que le Prince ne peut ôter, étant fondé ſur le Droit divin, naturel, & humain. On parle en-

An de J.C. 1517.

Les François s'oppoſent au Concordat & appellent au Concile.

(59) *Pinſſon, Hiſt. Pragm. & Concord. fol.* 729. 731. *Du Pui, Hiſt. de la Pragm. & du Concord. Du Boulai, Hiſt. Univerſit. tom. 6.*

An de J.C. 1517.

enſuite des avantages que le Concile de Baſle avoit procuré à l'Egliſe, & que l'Egliſe de Rome a detruit, parce qu'elle n'y trouvoit pas le moïen de ſatisfaire ſon Ambition & ſa Cupidité. On ſe repand en Invectives contre Leon X. On s'eleve contre le Concile de Latran, qui n'a point été convoqué, dit-on, dans l'Eſprit du Seigneur, parce que l'Eſprit Saint ne ſtatue rien contre la Loi Divine & les Sacrez Conciles; qui a aboli de pieux reglemens contre la foi Catholique, & l'autorité des Sacrez Canons. On accuſe enfin le Souverain Pontife de ne penſer qu'à la ruine de l'Egliſe, en conferant les Benefices aux plus indignes, pour en priver ceux qui les meritent; ce qui engage l'Univerſité à appeller au futur Concile, & à proteſter de nullité, d'abus, & d'injuſtice de tout ce qui ſe fera contre la Pragmatique. Pluſieurs Predicateurs, enhardis par cet exemple, declamerent auſſi ouvertement dans leurs Sermons, contre le Roi & le Chancelier; & l'on parloit hautement contre le Concordat, & la Cour de Rome. François I. ſe plaignit de ce Procedé ſeditieux, & ordonna au premier Preſident Olivier de reprimer ces Diſcours peu reſpectueux, & de faire le Procès au Recteur de l'Univerſité. Mais le Parlement, plus attentif au Bien public, qu'aux Ordres du Roi qui étoient préjudicables à ſa Majeſté même, n'eut aucun egard à cet Edit (60).

Le Pape veut lever des Decimes ſur l'Eſpagne.

Leon X, qui aimoit la depenſe, ne trouvoit, ni dans les Revenus de l'Etat Eccleſiaſtique, ni dans ceux qu'il recevoit des autres Provinces Chrêtiennes, de quoi ſe ſatisfaire. Il fut donc obligé d'avoir recours à des voies extraordinaires; & comme l'Eſpagne faiſoit profeſſion d'une grande dependance à l'egard des Papes & du St. Siege, auquel les deux Archevêques de Tolede & de Sarragoce, qui la gouvernoient, paroiſſoient entierement devouez, l'on adreſſa une Bulle au Nonce, qui étoit alors en Eſpagne, par laquelle il étoit ordonné à tous les Eccleſiaſtiques de païer au Pape pendant trois ans le dixieme de leurs revenus (61). Cette Bulle excita partout de grands murmures, fit repandre des bruits très-deſavantageux contre la reputation du St. Pere (62). Le prétexte que le Pape prit étoit la defenſe de la Chrêtienté, & la Guerre contre les Infideles. Selim, Empereur des Turcs, venoit de remporter une celebre Victoire, où il avoit défait le Soudan d'Egypte, & l'on craignoit qu'après cet heureux ſuccès, il ne tournât ſes Armes contre l'Italie. Le Pape, pour lui en fermer l'entrée, avoit reſolu de fortifier les Places maritimes; &, dans la derniere Seance du Concile de Latran, il propoſa aux Peres qui étoient aſſemblez de lever pour ce deſſein, durant l'eſpace de trois ans, la dixieme partie des fruits de tous les Revenus Eccleſiaſtiques. Quelques Evêques ne furent pas de cet avis, & repreſenterent qu'il étoit rude de charger les Benefices de cette ſorte d'exaction: Que les Decrets des autres Conciles & les Ordonnances

(60) *D'Argentré, Collect. Jud. de Novis Error, tom.* 1. 357.

(61) *Gomez, in Vit. Xim. lib.* 7. *Petrus de Angleria, Epiſt.* 596.

(62) *Bellegarde, Hiſt gener. d'Eſpagne, tom. VI. p.* 568.

nances des autres Papes le defendoient, & qu'avant que de lever ces Contributions extraordinaires sur les Prêtres, il falloit inviter les Princes Chrêtiens à preparer les Armées de Mer & de Terre, sans lesquelles on travailleroit en vain à resister à ces Barbares. Le Pape soutenoit au contraire, qu'on avoit le même Droit qu'avoit eu le Concile de Constance sous le Pontificat de Martin V. & qu'on se trouvoit dans une pareille nécessité, & qu'il ne voioit rien de plus pressant que le danger où étoit l'Italie & Rome même d'être attaquée par l'ennemi commun du nom Chrêtien. Le Clergé d'Arragon, où presidoit l'Archevêque de Sarragoce, Regent de ce Roiaume, pretendoit être exempt de cette sorte de tribut, par un privilege particulier, & delibera dans ses Synodes, s'il devoit payer celui-ci. Mais, parce qu'il importoit de savoir les sentimens du Cardinal Ximenés, & d'être appuyé de son credit à Rome, l'Archevêque de Sarragoce, & les autres Evêques d'Arragon, lui ecrivirent, pour le prier de proteger l'Eglise d'Espagne, & de ne pas souffrir que sous une Regence comme la sienne, elle perdit ses Immunitez. Le Cardinal, qui n'avoit pas permis que cette levée se fit dans la Castille, leur repondit tres-civilement, & promit qu'il emploieroit ses soins & ses Offices auprès du Pape, pour conserver les Libertez Ecclesiastiques; que cependant il les prioit de rompre leur Assemblée, & d'attendre en repos l'evenement de cette affaire, & qu'il esperoit faire ensorte que le Clergé seroit content. Il en ecrivit au Roi Catholique, & lui manda que son avis étoit de convoquer des Synodes dans la Castille, comme on avoit fait en Arragon, où l'on examinât à fond quelles étoient les causes legitimes de ces exactions, & si celle qu'on proposoit étoit dans les regles? Au-même tems, il envoia ordre à son Agent à la Cour de Rome, de s'informer précisement de ce que le Concile de Latran avoit ordonné là-dessus, & d'aller cependant offrir au Pape, non-seulement les Decimes, mais encore tous les Revenus du Dioceſe de Tolede, & même s'il étoit néceſſaire tout l'or & l'argent des Egliſes d'Eſpagne; en faiſant entendre neanmoins à ſa Sainteté, qu'il la ſupplioit de vouloir declarer nettement ce que c'étoit que cette Guerre Sainte, dont il ne voioit nul préparatif; parce que, s'il n'y avoit un ſujet preſſant & raiſonnable, il ne ſouffriroit jamais que le Clergé d'Eſpagne, ſous ſon Gouvernement, devint Tributaire. Le Pape lui fit repondre par les Cardinaux Pucci & de Medicis, qu'il n'avoit point encore impoſé de Decimes, & qu'il n'en impoſeroit que dans la derniere extremité, ſuivant le Decret du Concile. Il deſavoüa même ſon Nonce, & promit qu'il n'inquieteroit jamais le Clergé d'Eſpagne, & ne feroit rien là-deſſus ſans le conſentement des Prelats, & ſur-tout d'un homme comme lui, dont il connoiſſoit la ſageſſe & l'autorité. Ximenés ne laiſſa pas de faire aſſembler les Evêques à Madrid, qui refuſerent tous d'une voix cette Impoſition. Il les loua, & leur promit ſa protection, s'il le falloit; & le Pape ſe contenta de lever cet Impôt ſur les Benefices de l'Etat Eccleſiaſtique (63). An de J. C. 1517.

Il

(63) *Flechier, Hiſt. du Card. Ximenes, Liv. V. pag. 665.*

An de J. C. 1517.

Affection du Pape pour Ximenés. Il dispense ce Cardinal de ses mortifications.

Il n'est pas étonnant que le Pape se rendit ainsi aux Remontrances du Cardinal Ximenés. Il connoissoit la fermeté, le merite, & la reputation de ce Prelat, & il avoit beaucoup d'affection pour lui. Le St. Pere aiant été informé de la vie dure que ce Cardinal menoit; il l'exhorta tendrement à menager davantage une santé qui étoit si nécessaire au bien de toute l'Eglise, & que ses mortifications pourroient abreger. Voici le Bref très-obligeant qu'il lui en ecrivit: „ A notre cher Fils François, Cardinal Prêtre de Ste. Balbine, Archevêque de Tolede, Salut & Benediction Apostolique. Nous avons appris, qu'encore que vous soiez agé de près de 80. ans, & usé des fatigues & des soins que vous avez pris dans la Conduite de votre Dioceſe, dans la Regence des Etats de Castille & de Leon, & dans la Charge d'Inquisiteur General, que vous exercez avec tant de reputation; cependant, contre l'avis de vos Medecins, & sans avoir egard à votre foiblesse, ni aux infirmitez que votre grand age & vos travaux continuels vous ont causées, vous continuez à observer, non-seulement les Jeûnes & les Abstinences que l'Eglise ordonne, mais encore à pratiquer toutes les Austeritez qui sont en usage dans l'Ordre de St. François: Que vous en portez l'Habit & la Ceinture, que vous couchez durement, tout habillé, sans Linge, & avec une Tunique de Laine, & que vous vivez ainsi dans une grande austerité. Quoique cette maniere de vie, Notre très-cher Fils, soit edifiante, & doive plutot vous attirer des louanges que des censures, & que nous connoissions par-là, que sur la fin de votre Carriere vous marchez à grands pas, pour remporter la Couronne que vous donnera le juste Juge; toutes fois, parce que votre âge & votre complexion ne peuvent plus porter de si grandes austeritez, comme on nous a fait connoître, & de plus, après avoir porté le poids du jour & de la chaleur, & pratiqué depuis long-tems toute la severité de la Regle, vous avez merité de jouir du repos dû à vos travaux & à votre grand âge: Nous, considerant combien vous êtes nécessaire à la Sainte Eglise Romaine, à la Religion, & aux Roiaumes que vous gouvernez, & combien vous pouvez être utile pour l'expedition generale que nous avons proposée contre le Infideles, que vous avez tenus en crainte, & dont vous avez souvent arrêté les forces: Nous ressouvenant aussi de la Conversion du Roiaume de Grenade & de la Conquête d'Oran, & de plusieurs autres grandes choses que vous avez faites, & qui sont connuës de tout le Monde: De notre propre mouvement, sans aucune instance que vous nous aiez faite, ou que d'autres nous aient faite de votre part, mais de notre certaine science & pleine puissance Apostolique, en vertu de la Sainte Obedience dont vous connoissez le pouvoir & l'efficace, & par la soumission que vous avez toujours euë pour le St. Siege, & sous peine de notre indignation, Nous vous mandons & ordonnons, que durant le tems qui vous reste à vivre, aux jours de Jeûne, excepté les Vendredis & les jours de la Semaine Sainte seulement, vous mangiez des œufs & de la viande: voulant, qu'en nourrissant trois pauvres

„ vres ces jours-là, votre aumône remplace le merite de votre Jeûne ; & An de J.C.
„ qu'aux jours mêmes, que nous exceptons, vous vous nourrissiez, selon 1517.
„ que les Medecins vous l'ordonnent. Nous desirons aussi, que vous cou-
„ chiez dans un Lit, que vous quittiez votre habit, que vous dormiez
„ dans du Linge, & que vous suiviez là-dessus & en toutes choses les Con-
„ seils de vos Médecins, afin que votre santé se maintienne ; & le tout,
„ non obstant toutes les Constitutions generales & particulieres, faites
„ dans les Conciles Generaux ou Provinciaux, Coutumes de l'Eglise, Ser-
„ mens, Vœux, & Reglemens Apostoliques, auxquels Nous derogeons
„ pour cette fois seulement à l'effet des présentes. Donné à Rome le der-
„ nier jour de Mai, l'an 1517. & le 5. de notre Pontificat (64). „ Il se relâcha sur les Jeûnes, pour marquer son Obéïssance ; mais, il retint toûjours son Habit.

François I. tâche de gagner l'Amitié du Pape par toutes sortes de moïens.

Cependant, le Roi de France n'oublioit rien pour gagner l'amitié du Pape, dans la crainte où il étoit que ses intrigues ne rallumassent une nouvelle Guerre, pour lui faire perdre le Duché de Milan : „ Ce fut pour
„ cette raison, dit Mezerai, qu'il l'assista de ses forces contre François-
„ Marie de la Rouere qui lui faisoit la Guerre pour rentrer dans sa Duché
„ d'Urbin. . . . De plus, la Reine sa femme étant accouchée de son pre-
„ mier fils, le dernier Fevrier, il voulut que Laurent de Medicis, qui
„ étoit venu en France, ... le tint sur les Fonts au nom du Pape son
„ Oncle. . . : & le Roi, desirant assurer la Confederation avec le Pape par
„ de nouveaux nœuds, lui remit entre les mains l'Ecrit par lequel il s'étoit
„ obligé de rendre Rege & Modene au Duc de Ferrare (65). „ Pour reconnoître tant de faveurs, le Pape accorda au Roi des Decimes sur le Clergé de France, sous prétexte de la Guerre qu'on devoit faire aux Turcs. Il pressoit de même tous les Princes Chrêtiens de contribuer à cette Guerre. Henri VIII. Roi d'Angleterre fut sollicité comme les autres, & le Pape trouva moïen d'y faire entrer ses sujets, en levant une Decime sur le Clergé, dont le Cardinal Volsey fut établi Collecteur (66).

Trafic des Indulgences.

Leon X. apporta au Pontificat plusieurs belles Qualitez, qui sentoient sa Naissance illustre, & l'excellente Education, qu'on lui avoit donnée. Il étoit homme d'Erudition, & comme tel il aimoit extraordinairement les Gens de Lettres, & leur faisoit beaucoup de bien. Il avoit une douceur admirable, & accompagnoit toutes ses manieres d'un certain agrément plus qu'humain. Aussi disoit-on, que, depuis très-longtems, on n'avoit point vû de Pape qui eut possedé de si grands talens pour le Commerce du Monde, ni même qui en eut approché de loin ; de sorte que ce Pontife eut été un homme accompli, si, avec tant de belles parties, il eut eu quelque connoissance des choses de la Religion, & un peu plus d'inclination à la pie-

(64) *Ciaconius*, *Vit. Leon. X.*
(65) *Mezerai*, *Abregé Chron. tom. IV. pag.* 145. 146.
(66) *Bembo*, *lib.* 4. *Epist.* 2. *Raynaldi*, *an.* 1517. §. 6.

An de J.C. 1517.

pieté, dequoi il ne se mit jamais guere en peine. Enfin, comme il étoit très-liberal de son naturel, & qu'il entendoit très-bien à depenser, il n'étoit point propre à rien amasser: ce qui étoit reparé par l'industrie du Cardinal Laurent Pucci, de Santi-quattro, qui savoit bien ce mêtier. Le Pape songeoit alors aux moïens de retablir ses finances, qu'il avoit epuisées, par les dons excessifs faits à ses Parens & à ses Courtisans, & par les pensions des Professeurs & des Savans qu'il entretenoit à Rome (67). Il eut recours aux Avis du Cardinal Pucci son Grand Penitencier, qui lui persuada d'envoier des Indulgences plenieres dans tous les Roiaumes Chrêtiens (68). Ce moien, qu'on avoit deja mis sovvent en usage, pour remplir les Coffres de la Chambre Apostolique, parut specifique; & la Croisade, que le Pape proposoit contre le Turc, étoit un prétexte plausible. Les Indulgences furent accordées très-amplement à tous ceux qui les païeroient. On faisoit de cela une espece de Monopole, on mettoit en parti les Indulgences. Les Commissaires, prépposez au recouvrement des sommes, achetoient du Pape leur Commission, ensuite de quoi ils se servoient d'une Exaction rigoureuse; & gardoient si peu le *Decorum*, qu'ils jouoient dans les Cabarets la Faculté de tirer les Ames du Purgatoire (69). Le mecontentement des Peuples devint plus grand, lorsqu'on sçut l'usage à quoi ces sommes étoient destinées. Presque tout l'argent qui se levoit en Allemagne tournoit au profit de la Sœur du Pape. C'étoit Magdelaine de Medicis, Femme de Franceschetto Cibo, fils naturel du Pape Innocent VIII. Cette Dame, „ pour faire valoir le Don de son frere, donna la Commission de faire „ prêcher & vendre les Indulgences en Saxe, à l'Evêque Arembaud, qui, „ en revêtant la Dignité Episcopale, n'avoit point depouillé l'Avarice, „ ni les autres Qualitez de bon Marchand Genois. Ce Prelat vendit ce „ Droit indiferemment à ceux qui lui en offrirent davantage (70). „

Naissance du Lutheranisme.

Tout le Monde sait, que ce fut ce honteux Trafic, qu'on autorisoit du nom de sa Sainteté, qui donna naissance au Lutheranisme, & ensuite à une infinité d'autres Sectes, qui se devorent actuellement les unes les autres. Martin Luther, né à Islebe, Ville du Comté de Mansfeld, l'an 1483. est trop connu pour m'arrêter en cet endoit sur son Histoire. Il suffira de marquer ici à quelle occasion il repandit sa nouvelle Doctrine. C'étoit la coutume en Saxe, que toutes les Indulgences y étoient publiées par les Augustins. Luther, Moine de cet Ordre, & Professeur de Theologie à Vittemberg, excité par Jean Staupitz son Vicaire General, ne put souffrir que cette Commission fut entre les mains des Dominicains, qui, pour encherir sur les Augustins leurs emules, & faire une plus grande somme qu'eux, prêcherent plusieurs Nouveautés impertinentes & scandaleuses. Ajoutez à cela la mauvaise vie que menoient ces Quêteurs, qui depensoient dans les Cabarets, dans les Brelans, & dans les Lieux infames, tout ce que le Peuple s'e-

(67) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. pag.* 3. *&* 4. *de la Traduction d'Amelot, in* 4. *Edit. d'Amsterdam*, 1713.

(68) *Thuanus, Hist. Lib. I.*

(69) *Guicciardin, lib.* 13. *fol.* 375.

(70) *Frà-Paolo, ubi supr. p.* 5.

s'epargnoit & retranchoit de ſes néceſſitez, pour gagner ces Indulgences. C'eſt ce qui obligea Martin Luther de parler contre eux. Aigri & provoqué par leurs injures & par leurs menaces, il etudia la matiere, & publia 95. Propoſitions ſur les Indulgences, le Purgatoire, la Penitence, & la Charité. Cette Diſpute fit beauconp de bruit: il y eut quelques Ecrits publiez de part & d'autre; & ce conflit étant parvenu à la connoiſſance de Leon X, ce Pape ne put s'empêcher de dire, que Luther étoit un excellent Eſprit, & que toute la Querelle n'étoit fondée que ſur une Jalouſie de Moines (71). D'une Queſtion, on paſſe aiſement à une autre, quand la diſpute eſt echauffée. De ſorte que Luther ſe vit inſenſiblement engagé à combattre l'Autorité du Pape, & l'efficace des Indulgences. Le Pape n'y fit pas beaucoup d'attention; & Luther, s'echauffant de plus en plus, s'attiroit un grand nombre d'Auditeurs (72), & ſe plaiſoit à ravaler la Puiſſance Papale, parlant neanmoins toujours fort modeſtement de la perſonne de Leon, & s'en raportant quelques fois à ſon jugement. Mais, de tous ceux qui ecrivirent contre Luther, perſonne ne s'y prit mieux qu'un Inquiſiteur Jacobin, nommé Fr. Jacques Hochſtrate, qui exhortoit le Pape de le convaincre par le fer & par le feu, ſans s'amuſer à diſputer davantage (73). Ce Zéle cruel eſt aſſez ordinaire parmi nos Moines.

An de J.C. 1517.

Luther entâmant tous les jours de nouvelles queſtions, & le mal empirant, le Pape Leon comprit la neceſſité où il étoit de s'oppoſer à ces Progrès. Il cita Luther à comparoître à Rome dans ſoixante jours, devant les Juges qu'on lui aſſigna. Il écrivit en même tems à Fréderic, Electeur de Saxe, pour le prier de ne point accorder ſa Protection à Luther, & lui donner avis de la Citation qu'il en a faite à Rome, & de l'Ordre qu'il a donné au Cardinal Cajetan ſon Legat, ſur la conduite qu'il doit tenir dans cette affaire. Il exhorte l'Electeur à remettre Luther entre les mains de ce Legat, afin qu'il ſoit juſtifié, s'il eſt innocent; ou qu'on l'oblige à ſe repentir, s'il eſt coupable. Il avoit deja écrit dès le mois de Fevrier au Pere Gabriel, Prieur des Auguſtins, pour lui donner Ordre de reprimer ſon Religieux, & de l'empêcher d'infecter toute l'Allemagne par ſes Erreurs & ſes Dogmes pernicieux; mais, les ſoins du Prieur n'arrêterent pas Luther (74).

An de J.C. 1518.

Suite de l'Affaire de Luther.

Le Pape ne s'étoit pas contenté d'exhorter les Princes, & les autres, de livrer Luther entre les mains de ſon Legat; il avoit menacé d'Excommunication, d'Interdit, & de Privation de biens, tous ceux qui le protegeroient; mais, malgré ces menaces, l'Electeur de Saxe, & l'Univerſité de Wittemberg, écrivirent ſi fortement au Pape en ſa faveur, & lui demanderent ſi inſtamment de faire examiner l'Affaire en Allemagne, que le Pape y conſentit, à condition neanmoins que l'Electeur permettroit que Luther, au lieu de

Soumiſſion de Luther au Pape.

(71) *Bandel, Preface ſur la 25. Nouvelle de la 3. part. Apud Colomiés, Recueil de Particularitez, p. m.* 111.

(72) *Cochlæus, de Actis & Scriptis Lutheri. Micrelius, in ejus Vitâ Seckendorf, Hiſt. Lutheran. Lib.* 1. *Ulemburg, Lutheri Vita* | *Florim. de Remond, Naiſſ. de l'Hereſie, l.* 1. *c.* 5.

(73) *Frà Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. p.* 6.

(74) *Raynaldi, an.* 1518. §. 91. 92. 93.

An de J.C. 1518.

de demeurer en Saxe, ſe rendroit en Suabe, pour y comparoître devant le Cardinal Legat; ce qui ſe fit: mais, Luther fut ſi peu content du procedé de ce Legat, qu'il appella de lui au Pape, & ſe retira ſecretement (75). Du reſte, ce qui avoit porté l'Electeur Frederic à écrire au Pape en faveur de Luther, c'eſt qu'il prétendoit que les Eccleſiaſtiques d'Allemagne ne pouvoient pas être traduits hors de leur Païs, & qu'ils devoient être jugez ſur les lieux: mais l'Univerſité, non contente de demander la même grace au Pape, s'adreſſa encore à Charles Miltitz ſon Camerier, pour le prier d'aſſurer Sa Sainteté, que Luther n'étoit point coupable; qu'il n'avoit rien avancé contre la Doctrine de l'Egliſe; qu'il étoit vrai qu'on pouvoit lui reprocher de s'être un peu avancé dans la diſpute, & d'avoir debité quelques Propoſitions un peu trop hardies; mais qu'au reſte il ne les avoit jamais ſoutenues comme des Deciſions, puiſqu'il ne demandoit qu'à écouter la voix de l'Egliſe, & la ſuivre. Ce fut en ces termes qu'il en écrivit lui-même au Cardinal Cajetan: „ Je confeſſe, diſoit-il, que je me ſuis em-„ porté indiſcretement, & que j'ai manqué de reſpect envers le Pape; je „ m'en repens: quoique pouſſé, je ne devois pas repondre au fou qui écri-„ voit contre moi, ſelon ſa folie. Daignez raporter l'Affaire au St. Pere, „ je ne demande qu'à ſuivre ſa deciſion. „ Il lui dit encore que l'Appellation, quant à lui, ne lui ſembloit pas néceſſaire, puiſqu'il demeuroit toujours ſoumis au Jugement du Pape; mais, il s'excuſoit d'aller à Rome, à cauſe des frais du voiage: & d'ailleurs, diſoit-il, cette Citation du Pape étoit inutile à l'égard d'un homme qui n'attendoit que ſon Jugement pour y obéïr (76).

Decret du Pape ſur la Validité des Indulgences.

Luther s'étant reriré d'Augsbourg, intimidé par les menaces du Legat, lui écrivit en termes très-ſoumis, promettant d'être plus retenu à l'avenir, de contenter le Pape, & de ne plus parler des Indulgences, à la charge que ſes ennemis en uſaſſent de même. Mais, ni eux, ni lui, ne purent garder le ſilence. Au contraire, ils ſe provoquerent de part & d'autre avec tant d'animoſité, que la Querelle fut plus grande que jamais. La Cour de Rome en rejetta toute la faute ſur le Cardinal Cajetan, & parla de lui avec beaucoup de mepris; le blamant d'avoir traité Luther avec trop de rigueur, & de l'avoir irrité par des injures & par des menaces, au lieu de le ramener par les promeſſes d'un bon Evêché, ou même d'un Chapeau de Cardinal (77). Le Pape, apprehendant quelque Nouveauté en Allemagne, publia le 9. de Decembre un Decret en faveur des Indulgences, & l'adreſſa au Cardinal Cajetan. Il y declare, que la Doctrine de l'Egliſe Romaine, Maîtreſſe de toutes les autres, étoit que le Souverain Pontife, Succeſſeur de St. Pierre & Vicaire de Jeſus-Chriſt, avoit le Pouvoir de remettre, en vertu des clefs, la coulpe & peine des pechez: la coulpe, par le Sacrement de Penitence; & la peine temporelle, duë pour les Pechez actuels à la

(75) *Sleidan, de Statu Relig. ad an.* 1518.

(76) *Act Luther. ap. Cajet. Epiſt. Univerſit. ad Carol. Miltitz & ad Leonem, inter Opera Lutheri, tom.* 1. *Ulemburg, c.* 2. *&* 3.

(77) *Frà Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. p.* 7. 8.

la juſtice divine, par le moïen des Indulgences; qu'il les peut accorder pour de juſtes cauſes aux fideles qui ſont les Membres de Jeſus-Chriſt; que leur utilité ne s'étendoit pas ſeulement aux vivans, mais encore aux fideles decedez dans la grace de Dieu; que ces indulgences ſont tirées de la ſurabondance des merites de Jeſus-Chriſt & des Saints, du Threſor deſquels, le Pape eſt le Diſpenſateur, tant par forme d'Abſolution, que par forme de Suffrage; que la creance de ces Articles eſt indiſpenſable; que quiconque croira ou prêchera le contraire ſera retranché de la Communion de l'Egliſe Catholique, & excommunié d'une Excommunication reſervée au Souverain Pontife. Enfin, ſa Sainteté enjoint à ſon Legat de notifier ce Decret à tous les Archevêques & Evêques d'Allemagne, & de le faire mettre à execution; ce qui fut exactement obſervé (78). An de J.C. 1518.

Ce Decret contraignit Luther de prevenir, par un ſecond Appel, l'éclat de la foudre dont il étoit menacé; & voiant bien qu'après ce Jugement, il ne pouvoit manquer d'être condamné, il fit dreſſer un Acte le 28. de Novembre, par lequel il declaroit, que ſon intention n'étoit pas de s'éloigner des ſentimens de l'Egliſe, ni d'affoiblir l'Autorité des Papes dans leurs Conſtitutions; qu'il ne prétendoit, ni douter de la Primauté du St. Siege & de ſa Puiſſance, ni rien dire qui fut contraire au Pouvoir du Souverain Pontife bien aviſé & bien inſtruit. Que cependant, comme Leon X. n'étoit point exempt des Imperfections communes, & que, tout Pape qu'il eſt, il peut errer, auſſi bien que St. Pierre, lorſqu'il fut repris par St. Paul, ceux qui ſe croient leſez par ſon Autorité, & opprimez ſans raiſon, ont la Voie d'Appel pour ſe delivrer de l'oppreſſion; qu'ainſi, aiant appris que l'on procedoit contre lui à Rome, & que ſes Juges pretendus, ſans avoir égard à ſa ſoumiſſion & à ſes proteſtations, penſoient à le condamner, il ſe trouvoit obligé d'appeller du Pape Leon X. mal informé, au Concile General legitimement aſſemblé, repreſentant l'Egliſe Univerſelle, qui eſt au deſſus du Pape dans les cauſes qui concernent la foi, de tout ce qu'on pourroit faire contre lui, inſtruction de Procès, excommunication, cenſures, & tout ce qui s'en étoit enſuivi & s'enſuivroit; proteſtant de pourſuivre cet Appel, & de le relever autant qu'il jugeroit à propos (79). La Cour de Rome fut d'autant plus irritée de cet Appel, qu'elle ſentoit que le Decret de Leon X. ne ſervoit qu'à decrier les Indulgences, au lieu de les faire valoir. Et d'ailleurs, Luther continua ſes progrès. Il s'acquit pour Diſciple Philippe Melanchton, qui partagea conſtamment avec lui ſa bonne & ſa mauvaiſe fortune (80). En même tems, Zuingle repandoit en Suiſſe les Semences de la Reformation, ou de la Doctrine des Sacramentaires. Par-tout, on étoit las de porter le Joug de l'Egliſe Romaine, & on écoutoit avec avidité les nouveaux Predicateurs qui annonçoient la Liberté de l'Evangile. Le penchant à la Nouveauté leur aquit un prodigieux nombre de Diſciples. Appel de Luther au Concile.

Les

(78) *Pallavicini, Hiſt. Conc. Trid. lib. 1. c. 12.*

(79) *Appellat. Lutheri ad Concil. tom. I. Oper. pag. 215.*

(80) *Florim. de Remond, Naiſſance de l'Hereſie, liv. 2. chap. 9. Camerarius, Vita Melancht.*

An de J. C. 1518.

Le Pape prend des mesures pour empêcher le Turc de venir en Europe.

Les troubles de Saxe, qui menaçoient la Religion Catholique d'une ruine prochaine dans une bonne partie de l'Allemagne, n'empêcherent pas le Pape de poursuivre le Projet d'une Croisade contre les Turcs, & de réunir tous les Princes Chrêtiens pour reprimer le Sultan Selim, qui se vantoit, dit-on, de tourner ses Armes contre la Chrêtienté en Europe, de detruire la Monarchie du Pape, & de s'enrichir de ses Thresors. Leon X, qui craignoit en effet ce malheur, ou qui feignoit de le craindre, ordonna des Prieres publiques avec des Processions solemnelles à Rome, pour detourner ce fleau de dessus lui, & en même tems il pressa l'Empereur Maximilien de contribuer à cette Guerre. Il voulut même y engager les Africains & les Tartares, les Scythes, le Roi de Pologne, l'Angleterre, le Dannemarck, la France : cependant, Selim ne fit aucune tentative du côté de l'Italie (81).

An de J.C. 1519.

Plaintes contre le Pape.

L'année 1519. se passa en Contestations de la part des Sectateurs de Luther & de leurs Adversaires. Cependant, il venoit à Rome de continuels Avis des troubles d'Allemagne & de Suisse, augmentés par les bruits de Ville, selon la coutume du Peuple, qui encherit toujours sur la verité, principalement quand les nouvelles viennent de loin. Et Leon étoit accusé de negligence, pour n'avoir pas apporté le remede convenable à de si grands maux; mais particulierement par les Moines, qui disoient qu'il ne songeoit qu'au luxe & à ses plaisirs, la Chasse, la Comedie, & la Musique, pendant qu'il avoit de si grandes Affaires sur les bras. Pour se delivrer des importunités continuelles des Moines de Rome, & satisfaire aux instances des Prelats d'Allemagne, & des Universitez, qui, après avoir condamné les Ecrits de Luther, devoient pour leur honneur soutenir leur Censure, & imploroient pour cela l'Authorité Papale, Leon X. se laissa aller à l'Opinion commune, & erigea une Congregation de Cardinaux, de Prelats, de Theologiens, & de Canonistes, à laquelle il remit tout le maniment de cette Affaire (82).

An de J.C. 1520.

Lettre de Luther au Pape.

On travailloit incessament à faire rentrer Luther dans les sentimens de l'Eglise Romaine. Mais, tout ce qu'on pût obtenir de lui fut, qu'à la consideration de ses Superieurs il écriroit au Pape, pour tâcher de l'appaiser; mais, la maniere dont il le fit étoit plus propre à irriter le mal, qu'à le guerir (83). Il mande au Pape, qu'encore qu'il eut appellé du St. Siege au Concile, il n'avoit pas pretendu l'offenser, ni mettre sa Dignité en compromis; qu'il a au contraire toujours demandé à Dieu toutes sortes de biens pour sa Personne & pour son Siege, & qu'il en a toujours parlé honnorablement dans ses Ecrits; que s'il en eut parlé peu honnorablement, il le desapprouveroit; qu'il étoit vrai, qu'il n'avoit pas parlé avantageusement de la Cour

(81) *Raynaldi, an.* 1518. §. 7 8. *&c. Mezerai, Contin. de Chalcondyle, Hist. des Turcs, liv.* 13. *Victorel, Addit. ad Cizc. Petrus de Angleria, Epist.* 607. *Guicciardin, lib.* 13.

(82) *Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. I.*

(83) *Pallavicini, Hist. Concil. Trid. lib.* 1. *c.* 14. *Cochlaus, de Act & Script. Lutheri, an.* 1520. *Raynalli, an* 1520. §. 51. *Ulemburg, c.* 5. *Sleidan, Comment. lib.* 2. *an.* 1520.

Cour de Rome, en comparant sa personne à un Daniel au milieu de Babylone, pour marquer l'innocence & la pureté qu'il avoit conservée au milieu d'une Cour si corrompue, qui étoit indigne de l'avoir pour Chef; mais, qu'il ne voioit pas, qu'un Chrêtien animé d'un peu de zele pût s'en dispenser: que la Cour de Rome étoit visiblement plus corrompue que Babylone & que Sodome, & qu'il le plaignoit d'être le Chef de tant de gens dont la conduite étoit si peu reglée; que St. Bernard aiant tant apprehendé pour le salut d'Eugene III. sans en avoir été repris, quoi que sa Cour ne fût point alors si depravée qu'elle l'est aujourd'hui, il pouvoit bien tenir le même langage, sans être coupable. Il parle ensuite du Cardinal Cajetan, qui pouvoit procurer la Paix à l'Eglise, en imposant silence à ses Adversaires, comme il avoit promis lui-même de se taire à cette condition; & du Nonce Miltitz, avec lequel il avoit eu deux Conferences sans succès, parce que ses ennemis ne pouvoient demeurer en repos. Il ajoute, que la Conference de Leipsic n'avoit servi qu'à mettre les choses dans une plus grande confusion. Enfin, il finit en disant au Pape: „ Je hais les Disputes: je n'attaquerai „ personne; mais aussi, je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque, puis- „ que j'ai Jesuis-Christ pour Maître, je ne demeurerai pas sans replique. „ Pour ce qui est de chanter de la palinodie, que personne ne s'y attende. „ Votre Sainteté peut finir toutes ces Contestations par un seul mot, en „ évoquant l'Affaire à Elle, & en imposant silence aux uns & aux au- „ tres (84). „ Le Pape ne repondit point à cette Lettre; mais Luther lui dedia en même tems son Livre de la Liberté Chrêtienne. Leon, voiant qu'il n'y avoit plus esperance de ramener Luther par la douceur, écrivit à son Nonce en Espagne d'engager l'Empereur Charles V. à faire arrêter ce Moine: mais, l'Empereur repondit au Nonce, que Luther étoit dans un Païs où l'on ne disposoit pas des personnes aussi facilement qu'en Italie; & que, d'ailleurs, il ne pouvoit exercer aucune Jurisdiction dans l'Empire, avant la Ceremonie de son Couronnement à Francfort (85).

An de J.C. 1520.

Cela determina le Pape à prendre une derniere Resolution sur cette Affaire; &, dans une Congregation qu'il forma pour cet effet, le Cardinal d'Ancone travailla au Projet de la Bulle (76). Ce fut sur ce Projet, que fut dressée la fameuse Bulle de Leon X. contre Luther, qui fut publiée le 15. de Juin de cette année 1520. Le Pape la commença par ces paroles du Pseaume 73. ℣. 23. *& suiv. Levez-vous, mon Dieu! defendez votre cause; souvenez-vous des injures qu'on vous fait, de celles que vous avez reçu de l'insensé pendant tout le jour; n'oubliez pas les blasphemes de vos ennemis. Rendez-vous favorable à nos prieres, parce que des Renards ravagent votre vigne, dont vous avez été le pressoir.* C'est ainsi qu'il s'adresse d'abord à Jesus-Christ; ensuite, il invoque le secours de St. Pierre & de St. Paul comme Fondateurs de l'Eglise Romaine, & ses premiers Martyrs. Il appelle Luther un

Bulle de Leon X. qui condamne 41. Propositions de Luther.

(84) *Inter Epist. Lutheri ad Leon. X. tom. 2. fol.* 82

(85) *Sleidan, Comment. Lib.* 2.

(86) *Sleidan, ubi supr. Cochlaus, in Actis Lutheri, an.* 1520.

An de J.C. 1520.

un nouveau Porphyre, „ parce que, comme cet Heretique autrefois a re-
„ pandu ſes Calomnies contre les Saints Apôtres, de même, dit-il, celui-ci
„ dechire les Saints Pontifes nos Predeceſſeurs, & ne craint point d'em-
„ ploier les injures, lorſqu'il manque de raiſons, ſuivant la Coutume des
„ Heretiques, dont la derniere reſſource, ſelon St. Jerôme, eſt de repan-
„ dre le venin de leurs Calomnies, lorſqu'ils ſe voïent prêts d'être con-
„ damnez. „ Enſuite, après avoir invoqué les Saints & l'Egliſe Univer-
ſelle, qui étant la Depoſitaire des Saintes Ecritures „ voit, dit-il, avec
„ douleur, que quelques-uns, dont le Pere du Menſonge a aveuglé l'Eſ-
„ prit, detournent ſes paroles en des ſens mauvais & depravez; en ſorte
„ que ce n'eſt plus l'Evangile de Jeſus-Chriſt, mais l'Evangile de l'Hom-
„ me, &, ce qui eſt pire, du Diable. „ Il ajoute, qu'on renouvelloit en Allemagne les Erreurs des Grecs & des Bohemiens deja condamnées par les Conciles & les Conſtitutions de ſes Predeceſſeurs; que c'eſt ce qui lui cauſe une douleur d'autant plus vive, que les Papes, & lui en particulier, ont toujours cheri la Nation Allemande, à qui le St. Siege a de grandes obligations, ſes Princes aiant toujours protegé l'Egliſe, ſa Doctrine, & ſa Liberté. Il parle du Concile de Conſtance qui a condamné les Wiclefites & les Huſſites, des Guerres des Allemands contre les Bohemiens, de la nouvelle Cenſure des Univerſitez de Cologne & de Louvain, contre une partie de ces Erreurs. Enfin il dit, que le devoir de ſa charge Paſtorale, ne lui permettant plus de diſſimuler, il a cru devoir condamner en particulier les Erreurs ſuivantes en 41. Articles tirées des Ecrits de Luther, ſelon cet Ordre. 1. C'eſt une opinion Heretique aſſez commune de dire que les Sacremens de la nouvelle Loi conferent la grace juſtifiante à ceux qui n'y mettent point d'obſtacle. 2. Nier que le peché demeure dans un Enfant, après qu'il a reçu le Baptême, c'eſt fouler aux pieds Jeſus-Chriſt & St. Paul. 3. Le foïer du Peché actuel ſuffit pour empêcher une Ame à la ſortie du corps d'entrer dans le Ciel. 4. La Charité imparfaite d'un homme mourant emporte avec ſoi néceſſairement une grande crainte, qui toute ſeule fait la peine du Purgatoire, & l'empêche d'entrer dans le Ciel. 5. La diviſion de la penitence en contrition, confeſſion, & ſatisfaction, n'eſt fondée, ni ſur l'Ecriture Sainte, ni ſur l'Autorité des anciens Docteurs du Chriſtianiſme. 6. La contrition qui s'acquiert par la diſcution, la recherche, & la deteſtation des pechez, par laquelle un Penitent repaſſe ſes années dans l'amertume de ſon Ame, en peſant la grieveté, la multitude, & la laideur de ſes pechez, la perte de la Beatitude eternelle, & la peine de l'Enfer qu'on merite; cette contrition ne ſert qu'à rendre l'homme hypocrite & plus grand Pecheur. 7. La maxime la plus excellente & la meilleure de tout ce qu'on a dit juſqu'à preſent touchant la contrition, c'eſt que la nouvelle vie eſt la meilleure & la ſouveraine penitence, en ne faiſant plus ce qu'on a fait. 8. Ne préſumez en aucune maniere de confeſſer tous les Pechez veniels & même les mortels, parce qu'il eſt impoſſible que vous les connoiſſiez tous: d'où vient que, dans la primitive Egliſe, on ne confeſ-

ſoit

soit que les pechez mortels manifestes. 9. Quand nous voulons entierement confesser tous nos pechez, nous ne faisons autre chose que de ne vouloir rien laisser à pardonner à la Misericorde de Dieu. 10. Les Pechez ne sont remis à aucun, s'il ne croit qu'ils lui sont remis, quand le Prêtre les lui remet; & le peché demeureroit, si on ne croioit pas qu'il fut remis; car la remission du peché & le don de la grace ne suffisent pas, il faut croire encore que le Peché est remis. 11. N'aiez pas cette confiance, que vous êtes absous par la vertu de votre contrition; c'est par la force de ces paroles de Jesus-Christ: *Tout ce que vous aurez delié sur la Terre*, &c. Croiez, dis-je, si vous avez obtenu l'absolution du Prêtre, & croiez fortement, que vous êtes absous, & vous serez veritablement absous, quoiqu'il en soit de votre contrition. 12. Si par impossible celui qui se confesse n'étoit pas contrit, ou que le Prêtre l'eut absous par derision, & non serieusement; si toutefois il croit être absous, il l'est veritablement. 13. Dans le Sacrement de Penitence, & dans la remission de la coulpe, le Pape ou l'Evêque ne fait pas plus que le dernier des Prêtres: bien plus, quand il n'y a point de Prêtre, chaque Chrêtien, même une Femme & un Enfant, peuvent alors exercer cette fonction. 14. Aucun ne doit repondre à un Prêtre, s'il a de la contrition ou non, & le Prêtre ne doit pas l'interroger là-dessus. 15. C'est une grande erreur dans ceux qui s'approchent du Sacrement de l'Eucharistie, fondez sur ce qu'ils se sont confessez, & qu'ils ne se sentent coupables d'aucun peché mortel, & qu'ils s'y sont preparez par des prieres: tous ceux-là mangent & boivent leur condamnation; mais s'ils croient & s'ils ont cette confiance qu'il recevront la grace, cette foi seule les rend purs & dignes de recevoir l'Eucharistie. 16. Il seroit à propos que l'Eglise dans une Assemblée, ou dans un Concile, ordonnât que les Laïques communiassent sous les deux especes; & les Bohemiens, qui communient de cette maniere, ne sont pas Heretiques, mais seulement Schismatiques. 17. Que les tresors de l'Eglise, d'où le Pape donne les Indulgences, ne sont, ni les merites de Jesus-Christ, ni ceux des Saints. 18. Les Indulgences sont de pieuses tromperies des fideles, des dispenses de bonnes œuvres, & du nombre des choses qui sont permises, mais qui ne conviennent pas. 19. Les Indulgences dans ceux qui les gagnent veritablement ne leur remettent pas les peines duës à la justice divine pour le pechez actuels. 20. C'est se tromper & se seduire de croire que les Indulgences soient salutaires & utiles. 21. Les Indulgences sont seulement necessaires pour les crimes publics, & ne s'accordent proprement qu'aux endurcis & aux impenitens. 22. Elles ne sont, ni necessaires, ni utiles, à six sortes de personnes; aux morts, ou à ceux qui sont sur le point d'expirer; aux malades, ou à ceux qui ont des empêchemens legitimes; à ceux qui n'ont point commis de crimes; à ceux qui n'en ont commis que de secrets; & à ceux qui pratiquent les œuvres de la plus haute perfection. 23. Les Excommunications ne sont que des peines exterieures, qui ne privent pas l'homme de la participation aux prieres spirituelles & publiques de l'Eglise. 24. Il faut

An de J.C. 1520.

An de J.C. 1523. enſeigner aux Chrêtiens à plus aimer les Excommunications, qu'à les craindre. 25. Le Pontife Romain ſucceſſeur de St. Pierre n'a pas été établi par Jeſus-Chriſt ſon Vicaire dans toutes les Egliſes du Monde dans la perſonne de St. Pierre. 26. Cette parole de Jeſus-Chriſt à St Pierre: *Tout ce que vous aurez lié ſur la Terre*, &c. ne s'étend ſeulement qu'à ce que ce Saint a lié ſur la Terre. 27. Il eſt certain qu'il n'eſt pas au pouvoir de l'Egliſe & du Pape d'établir des Articles de Foi, ni même des Loix touchant les Mœurs & les bonnes Oeuvres. 28. Si le Pape avec une grande partie de l'Egliſe avoit decidé telle & telle choſe, & que ſa Deciſion fut veritable, il n'y auroit, ni peché, ni hereſie, de penſer le contraire, principalement dans une choſe non neceſſaire au ſalut, juſqu'à ce que le Concile General eut approuvé un ſentiment & condamné l'autre. 29. Nous avons une voïe pour rapporter l'Autorité des Conciles, & contredire librement leurs Actes, & juger de leurs Decrets, & avouer avec confiance tout ce qui ſemble veritable, ſoit qu'un Concile l'ait approuvé, ou rejetté. 30. Quelques Articles de Jean Hus condamnez dans le Concile de Conſtance ſont très-Orthodoxes, très-vrais, & tout-à-fait Evangeliques; & l'Egliſe Univerſelle ne pouvoit les cenſurer. 31. Le Juſte peche dans toutes les bonnes Oeuvres. 32. Une bonne Oeuvre, quoique ſaintement faite, eſt un peché veniel 33. Bruler les Heretiques, c'eſt agir contre la volonté de l'Eſprit Saint. 34. Combatre contre les Turcs, c'eſt aller contre les Ordres de la Providence divine, qui ſe ſert de cette Nation infidele, pour viſiter les Iniquités de ſon Peuple 35. Perſonne n'eſt certain qu'il n'offenſe pas toujours Dieu mortellement, à cauſe du Vice très-caché de l'Orgueil qui eſt en nous. 36. Le libre arbitre depuis le peché n'eſt plus qu'un vain titre, & l'homme peche mortellement quand il fait ce qui eſt en lui. 37. On ne peut prouver le Purgatoire par l'Ecriture Sainte, dont le livre ſoit au rang des Canoniques. 38. Les Ames, qui ſont en Purgatoire, ne ſont pas aſſurées de leur ſalut, du moins toutes; & on n'a pas pû prouver par aucune raiſon, ni par l'Ecriture, qu'elles y ſoient hors d'état de meriter & de croître en charité. 39. Les Ames en Purgatoire pechent ſans interruption, tant qu'elles cherchent le repos, & qu'elles ont horreur des peines. 40. Les Ames delivrées du Purgatoire par les ſuffrages des vivans ne jouiſſent pas d'un bonheur ſi parfait, que ſi elles ſatisfaiſoient par elles mêmes à la juſtice divine 41. Les Prelats Eccleſiaſtiques, & les Princes ſeculiers, ne feroient point mal, s'ils aboliſſoient toutes les Beſaces des Mandians. Le Pape ajoute dans cette même Bulle, qu'après avoir examiné ces Propoſitions avec tout le ſoin que demandoit l'importance de l'affaire, & pris l'avis des Cardinaux, des Generaux d'Ordres, des Theologiens, & des Canoniſtes, il les avoit trouvées dignes de Cenſures, & les condamnoit comme reſpectivement heretiques, ou ſcandaleuſes, ou fauſſes, ou choquant les Oreilles pieuſes, ou capables de ſeduire l'Eſprit des ſimples, ou contraires à des Veritez Catholiques; qu'il faiſoit defenſes, ſous peine d'Excommunication, & de privation de toutes Dignitez, qui ſeront encourues par le ſeul fait,

de

de croire ces Propoſitions, de les ſoutenir, de les defendre, & même de les favoriſer, de les prêcher, & de ſouffrir que d'autres les enſeignent directement ou indirectement, tacitement ou en termes exprès, en public ou en particulier; ordonnant aux Ordinaires & autres de faire une éxacte perquiſition des Ecrits qui contiennent ces Propoſitions, & de les faire bruler ſolemnellement en preſence du Clergé & devant tout le Peuple, ſous les mêmes peines. Le Pape expoſe enſuite tout ce qu'il a fait, pour ramener Luther, & lui faire quiter ſes Erreurs; qu'il l'a cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur; qu'il l'a exhorté par ſes Legats & par ſes Lettres à rentrer en lui-même; qu'il lui a offert un ſauf-conduit & de l'argent pour les frais de ſon voiage, en lui promettant toute ſureté, perſuadé que s'il eut fait cette demarche, il auroit reconnu ſincerement ſes Erreurs, & ne ſe ſeroit pas ſi furieuſement emporté contre la Cour de Rome qu'il a dechirée par les plus inſignes Calomnies: mais, qu'aiant mepriſé cette citation, & pouſſé ſa desobéïſſance & ſa temerité juſqu'à appeller du St. Siege au Concile, contre les Conſtitutions de Pie II. & de Jules II. qui ont declaré ces Appels puniſſables des peines impoſées aux Heretiques; ſa Sainteté declare, qu'elle pourroit dès à preſent le condamner comme heretique; que cependant, pour imiter la clemence du Seigneur, qui ne veut point la mort du pecheur, mais ſa converſion, de l'avis de ſes chers Freres les Cardinaux, elle ſe contente pour cettte derniere fois de l'avertir charitablement de revoquer ſes Erreurs dans ſoixante jours, & de bruler ſes Livres; après lequel tems, ſi lui & ſes Adherens n'ont ſatisfait, elle declare qu'ils ont encouru les peines portées contre les Heretiques, elle defend de les frequenter & de les recevoir, elle veut qu'on leur courre ſus & qu'on ſe ſaiſiſſe de leurs Perſonnes, elle interdit tous les lieux où ils ſe retireront, & n'oublie aucune des formalitez requiſes en pareil cas (87). An de J.C. 1520.

Il paroit que Luther ne s'attendoit pas à une Condamnation ſi ſubite; car il avoit engagé Seguingue à prier l'Empereur de lui menager une Reconciliation honnorable avec le St. Siege; mais, lorſque la Bulle de Leon X. eut été publiée, il ne garda plus de meſures. Il publia ſon Livre de la Captivité de Babylone, où il attaqua ſans ménagement divers Dogmes eſſentiels de l'Egliſe Romaine (89). Il appella de ce Jugement; ne croiant pas que le Decret du Pape pût obliger perſonne, que la cauſe n'eut été mûrement examinée dans un Concile. Il étoit alors fort appuié; car, la Bulle de Leon donnoit de l'étonnement à tout ce qu'il y avoit de gens, qui entendoient les Affaires. „ Premierement, dit Frà-Paolo, la Forme de la Bulle paroiſ- „ ſoit extraordinaire, d'autant que le Pape y traitoit, en termes de Juriſ- „ conſulte, une matiere où il ne falloit emploïer que les paroles de l'Ecriture Remarques ſur cette Bulle.

(87) *Labbe, Concil. tom. XIV. pag.* 309. *& ſeq. Cochlæus, de Act & Script. Lutheri, an.* 1520. *Ulemburg, Vit. Lutheri, c.* 5. *Raynaldi, an.* 1520. §. 51.

(88) *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib.* 1. *c.* 21.

(89) *Sleidan, de Statu Relig. & Reip. lib.* 2. *Cochlæus, ubi ſupr.*

An de J.C. 1520.

„ ture Sainte. Outre qu'il y avoit inſeré des clauſes ſi longues & ſi con-
„ fuſes, qu'il n'étoit pas preſque poſſible d'en prendre le vrai ſens, aiant
„ fait comme s'il eut eu à prononcer ſur quelque cauſe civile: il y avoit
„ une de ſes clauſes laquelle étoit ſi prolixe, qu'entre les mots, *inhibentes*
„ *omnibus*, *ne præfatos errores*, par où elle commençoit, & *aſſerere præſu-*
„ *mant*, par où elle finiſſoit, il y en avoit plus de quatre cens autres. Ceux,
„ qui approfondiſſoient davantage, remarquoient, que dans le denombrement
„ des 41. Propoſitions condamnées comme heretiques, ſcandaleuſes, & ten-
„ dantes à ſeduire les Eſprits ſimples, il n'expliquoit point celles qui
„ étoient heretiques, ni celles qui étoient ſcandaleuſes; & que, leur attri-
„ buant ſeulement une qualité incertaine par le mot *reſpectivè*, il augmen-
„ toit la Controverſe, au lieu de la decider. Par où l'on voioit, qu'il étoit
„ beſoin de recourir à une autorité & prudence ſuperieure pour la termi-
„ ner. Quelques-uns ne pouvoient concevoir comment le Pape diſoit, que
„ ces 41. Concluſions contenoient des Erreurs des Grecs deja condamnées.
„ Il paroiſſoit etrange à d'autres, que tant de Queſtions en matiere de Foi
„ euſſent été decidées à Rome par le ſeul Avis des Courtiſans, ſans en avoir
„ rien communiqué, aux Evêques, aux Univerſitez, ni aux Savans. Cepen-
„ dant, les Univerſitez de Louvain & de Cologne, ravies de voir leur Juge-
„ ment autoriſé par la Bulle du Pape, brulerent publiquement les Livres de
„ Luther; & lui en revanche fit jetter au feu, non ſeulement la Bulle de
„ Leon, mais auſſi les Decretales des Papes, par le Jugement des Docteurs
„ de l'Univerſité de Wittemberg, qu'il avoit aſſemblés. Puis, il publia
„ un long Manifeſte, où il rendoit compte de cette action; accuſant le
„ Pape d'exercer un Empire Tyrannique dans l'Egliſe, de corrompre la
„ Doctrine Chrêtienne, & d'uſurper la Puiſſance legitime des Magiſtrats
„ (90). „ La Cour de Rome ne negligeoit pas ſes interêts dans ce preſſant
beſoin. Elle fit ſolliciter l'Electeur de Saxe, qui étoit à Cologne, de remet-
tre Luther entre les mains du Pape, ou de le faire mourir (91).

An de J.C. 1521.

Suites de l'Affaire de Luther.

La Cour de Rome, ne gagnant rien contre Luther, on eſperoit que la Diete de Wormes frapperoit de plus grands coups. Cette Diete ſe tint en effet au mois de Janvier. Jerome Aléandre, Legat du Pape, y declama vivement contre Luther, & tacha de convaincre ce Religieux de pluſieurs Hereſies. Luther lui-même y comparut, ſur le ſauf-conduit de l'Empereur; &, ſans la genereuſe Oppoſition de l'Electeur Palatin, les Avis de l'Aſſemblée concluoient à le traiter de la même maniere que le Concile de Conſtance avoit traitté Jean Hus & Jerôme de Prague. Luther fut interrogé ſur ſa Doctrine; &, preſſé de repondre préciſement à la queſtion, voici ce qu'il dit: „ Puiſque vous
„ m'ordonnez, très-grand Empereur, & très-illuſtres Princes, de repondre
„ ſimplement & préciſement aux demandes qu'on m'a faites, j'obéirai, &
„ voici ma reponſe: ſi l'on ne me convainc par des temoignages de l'Ecri-
„ ture Sainte, & par des preuves évidentes, je ne puis rien retracter de ce
que

(90) *Fra Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. pag. 11. 12.*

(91) *Ibid.*

„ que j'ai écrit ou enſeigné ; car, je ne dois point agir contre ma Conſcien- An de J.C.
„ ce, ni ne me crois obligé de croire au Pape & aux Conciles, ni de re- 1521.
„ cevoir leur autorité, puiſqu'il eſt conſtant, qu'ils ſe ſont trompez ſou-
„ vent, qu'ils ſe ſont contredits & qu'ils peuvent errer. Ainſi, je ne veux,
„ ni ne puis, rien retracter, parce qu'il n'eſt, ni ſûr, ni innocent, d'agir con-
„ tre ſa conſcience. „ L'Electeur de Treves eut quelques Conferences avec Luther, qui, demeurant ferme dans ſes ſentimens, fut congedié, & enlevé ſur le chemin, par ordre de l'Electeur de Saxe, qui vouloit le ravir, par ce ſtratagême, à ſes ennemis. Luther fut renfermé pendant 9. mois dans le Château de Versberg, ſans aucune communication au dehors (92).

„ Le 8. de Mai ſuivant, Charles-Quint publia un Edit à Wormes, où Edit de
„ aiant expoſé qu'il eſt du devoir d'un Empereur d'accroître la Religion, l'Empereur Charles V. contre Luther.
„ & d'étouffer les Hereſies dès leur naiſſance, il raconte comment Martin
„ Luther tachoit d'infecter l'Allemagne de cette contagion, & le danger
„ eminent où cette Nation étoit de tomber dans le précipice, ſi l'on n'y
„ remedioit de bonne heure. Que le Pape Leon, après avoir exhorté pa-
„ ternellement ce Moine, mais en vain, avoit été obligé avec le Sacré
„ College, de condamner ſes Ecrits & de le declarer Heretique, ſi dans
„ un certain tems qu'il lui preſcrivoit, il ne revoquoit ſes Erreurs. De la
„ quelle Sentence Jerôme Aleandre, Nonce Apoſtolique reſident auprès
„ de ſa perſonne, lui avoit donnée une Copie, le priant de la part du Pape,
„ comme le vrai Protecteur de l'Egliſe, de la faire publier & executer par-
„ tout l'Empire & dans toute l'étenduë de ſes Etats. Que cependant Mar-
„ tin, au lieu de s'amender & de rentrer dans ſon devoir, écrivoit de jour
„ en jour des Livres en Latin, & en Allemand, remplis non ſeulement
„ d'Hereſies, dont il ſpecifie quelques unes, mais encore de celles que
„ les ſacrés Conciles avoient condamnées par le paſſé. Qu'il n'y a pas un
„ ſeul de ſes Ecrits qui ne ſoit peſtiferé, ou qui ne porte quelque éguillon
„ mortel, ni même une parole qui ne ſoit un pur poiſon. Que pour ces
„ cauſes, voulant ſuivre les traces des Empereurs Romains, ſes Predéceſ-
„ ſeurs, après en avoir conferé avec les Electeurs, les Princes, & les Etats
„ de l'Empire, comme auſſi avec ſon Conſeil particulier, compoſé de per-
„ ſonnes choiſies de toutes les Nations ſoûmiſes à ſa Domination, de leur
„ avis & conſentement unanime, & pour ôter tout ſujet de plainte & de
„ conteſtation à ceux qui diſoient qu'il falloit l'écouter, avant que de pro-
„ ceder à l'execution de la Bulle du Pape (quoique peut-être il ne fut pas
„ à propos d'entendre un homme condamné par le Pape, obſtiné dans ſes
„ mechantes opinions, & connu publiquement pour Heretique) il l'avoit
„ fait citer par un de ſes herauts, non pas pour connoître, ni pour juger
„ des choſes de la foi, ce qui appartient ſeulement au Pape ; mais pour le
„ ramener dans le bon chemin par de fortes & ſalutaires exhortations. En-
ſuite

(92) *Cochlaus, ubi ſupr. an.* 1521. *Ulemberg, c.* 6. *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib.* 1. *c.* 25. *Sleidan, lib.* 3. *Lutheri Opera, tom.* 2

An de J.C. 1521.

„ ſuite, il dit comment Martin fut introduit de l'Aſſemblée, ſur quoi il „ fut interrogé, & ce qu'il repondit; & enfin la maniere dont il avoit été „ congedié & renvoié chez lui. Pour concluſion, il ajoute, que pour ſa- „ tisfaire à l'obligation qu'il a envers Dieu, à ce qu'il doit au Pape, & à la „ Dignité Imperiale dont il eſt revêtu, du Conſeil & conſentement des „ Electeurs, des Princes, & des Etats de l'Empire, & en execution de la „ Sentence du Pape, il declare qu'il tient Martin Luther pour heretique „ notoire, & commande qu'il ſoit tenu de tout le Monde pour tel. De- „ fendant à tous de le recevoir, ni de le proteger en aucune façon. Or- „ donne à tous les Princes & Etats de l'Empire, ſous les peines accoutu- „ mées de le prendre & empriſonner, après le terme de 21. jours expiré, „ & de pourſuivre tous ſes Complices, Adherens, & Fauteurs, les depouil- „ lant de tous leurs Biens, meubles & immeubles. Il defend encore de li- „ re, ni de garder, aucun de ſes Livres, quand même il y en auroit quel- „ qu'un où il ſe trouveroit de bonnes choſes. Ordonnant aux Princes & „ aux Magiſtrats de les bruler & abolir entierement. Et d'autant qu'il „ s'eſt fait & imprimé en divers endroits des Abregés de ſes Livres, il de- „ fend abſolument de les imprimer, comme auſſi de tirer, ni garder aucu- „ nes de ces Eſtampes, ou Images, où le Pape, les Cardinaux, & les Pre- „ lats ſont repreſentés avec des habits, des poſtures, & des manieres ridicu- „ les. Commande aux Magiſtrats de s'en ſaiſir, & de les bruler; puniſſant „ les Imprimeurs & tous ceux qui en vendront & qui en acheteront. En- „ fin, il fait une defenſe generale d'imprimer aucun Livre en matiere de „ Foi, ſi petit qu'il puiſſe être, ſans la permiſſion de l'Ordinaire (93). „ Mais, ni cet Edit rigoureux de l'Empereur, ni les Peines des Docteurs & des Prelats de l'Egliſe Romaine, ni la Bulle du Pape, ne ſuffiſoient pas pour extirper cette nouvelle Doctrine, qui faiſoit tous les jours de nouveaux progrès. Deſorte que l'on commença à deſirer ardemment un Concile, comme l'unique remede à un ſi grand mal. Ce fut vers ce tems-ci, que l'Univerſité de Paris condamna la Doctrine de Luther, & qu'Henri VIII. Roi d'Angleterre écrivit contre ce Docteur un Livre des ſept Sacremens, qui lui valut le Titre de *Defenſeur de la Foi*, que le Pape lui accorda comme une recompenſe duë au zele d'un ſi grand Monarque (94).

François I. menage un Traité avec le Pape, qui conclut avec l'Empereur au préjudice de la France.

Pendant que les Affaires de la Religion alloient ainſi en decadence, il ſurvint une rupture entre la Cour de France & celle d'Allemagne, au ſujet du Roiaume de Navarre, dont François I. entreprit la Conquête. Guicciardin, Hiſtorien ſincere, accuſe le Pape d'avoir excité ces diviſions (95). Le Roi d'Angleterre s'entremit d'Accomodement; mais, François I., qui paroiſſoit diſpoſé à la Paix, menageoit avec le Pape un Trai-

(93) *Apud Fra-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv* 1. *pag.* 14. 15.

(94) *D'Argentré, Collect. Jud. de nov. Error. pag.* 365. *&c. Cochlæus, de Actis Lutheri, &c. an* 1521. *Sleidan, Comment. Lib.* 3. *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib.* 2. *c.* 1.

(95) *Guicciardin, lib* 14 *Petrus de Angleria, Epiſt.* 721. *Dom Juan Antonio de Vera, Hiſt. de Charles V. pag.* 68. *Memoires du Bellai, Lib.* 1.

Traité pour faire enſemble la Conquête du Roiaume de Naples. Il n'eſt pas apparent que le Pape agit de bonne-foi; auſſi, profitant des delais que le Roi apportoit à la ratification du Traité, il conclut une Ligue avec l'Empereur, pour chaſſer les François du Milanez. Bien-tôt après la Guerre fut declarée. An de J.C. 1521.

Les ſuccès furent heureux pour le Pape, & l'on dit qu'il mourut de joie en apprenant le mauvais état des Affaires des François (96). Sa mort ne fut pourtant pas ſubite, & fut cauſée par une fievre qui dura quelques jours; ce qui fait douter qu'il ſoit en effet mort de plaiſir: car ceux, qui meurent de joie, meurent tout à coup, opprimez, ſelon toutes les apparences, par une trop grande effuſion de ſang dans les ventricules du cœur. Si l'on reſiſte aux premieres impreſſions d'une grande joie, comme fit ce Pape, on s'en porte mieux dans la ſuite, bien loin qu'on ſe trouve ſaiſi quelque tems après d'une fievre dangereuſe, lorſque d'autres raiſons ne la cauſent pas (97). Quoiqu'il en ſoit, Leon mourut le 1. de Decembre 1521. agé de 44. ans, après avoir gouverné l'Egliſe huit ans, huit mois, & 20. jours (98). Quelques Hiſtoriens diſent qu'on l'empoiſonna. Mort de Leon X.

Ce Pape, qui dans le rang de Cardinal avoit merité de grands Eloges, mena, ſur le premier Thrône de l'Egliſe, une vie peu convenable aux Succeſſeurs des Apôtres & tout à fait voluptueuſe. On ne peut accuſer Paul Jove d'avoir epargné l'encens à Leon X., mais il s'explique aſſez nettement ſur les vices de ce Pape, pour ne laiſſer pas en peine un Lecteur intelligent. Les plaiſirs, dit-il, où il ſe plongeoit trop ſouvent, & les impudicitez qu'on lui objectoit, ternirent l'éclat de ſes vertus. Il ajoute, qu'un naturel plus facile & plus complaiſant que corrompu le fit tomber dans ce précipice, n'aiant eu auprès de lui que des gens qui, au lieu de l'avertir de ſon devoir, ne lui parloient que de parties de plaiſir. Paul Jove avoue que Leon X. fut diffamé pour le crime de Sodomie. Il parle du luxe de ſa table, & des bouffoneries qui s'y faiſoient. Il lui reproche ſa paſſion extrême pour la chaſſe; & il nous apprend en detail, que ce Pontife en connoiſſoit & en obſervoit les Loix bien mieux que celles de l'Ecriture. Il ne pouvoit ſouffrir que l'on y troublât ſes plaiſirs. Il n'y avoit point de quartier pour ceux qui, par imprudence ou autrement, étoient cauſe qu'on ne prennoit pas la bête. Il l'accabloit d'injures. Il étoit de ſi mauvaiſe humeur, quand la chaſſe ne lui réuſſiſſoit pas, qu'on ſe gardoit bien alors de lui demander des graces; mais, ſi elle étoit heureuſe, il en ſentoit tant de joie, que c'étoient les momens les plus favorables pour obtenir tout ce qu'on lui demandoit (99). Comme il avoit eu des Precepteurs qui l'avoient parfaitement bien inſtruit aux belles Lettres, il aima & il protegea les Savans & les beaux Eſprits. Il favoriſa principalement les Poëtes, & cela ſans garder tou- Son Caractere.

(96) *Jean Cereſpin, Etat de l'Egliſe, an.* 1521.

(97) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. pag.* 74.

(98) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p.* 74.

(99) *Paul Jove, Vit. Leon. X. pag.* 188. 191. 196.

An de J.C. 1521.

toujours les mesures de gravité que son Caractère demandoit. Cela parut en plusieurs rencontres. Quernus, qui avoit été couronné solemnellement & promû à la Dignité d'*Archi-Poëte* (100), pouvoit passer pour un Farceur. Il se trouvoit aux repas de Leon X. & mangeoit à la fenêtre les morceaux qu'on lui envoioit de main en main. On lui donnoit largement à boire du vin du Pape; mais, c'étoit à condition qu'il feroit des *impromptu* sur les sujets qu'on lui marqueroit. Il falloit que pour le moins il fournit deux vers; &, s'il y manquoit, ou si ses vers ne valoient rien, on lui imposoit la peine de boire son vin fort trempé (1). Quelquefois le Pape se mettoit aussi à faire des *impromptu* avec son Archi-Poëte; ce qui faisoit éclater de rire la Compagnie. Paul Jove en donne cet Exemple. On ordonna à l'Archi-Poëte de faire des vers sur lui-même, & il commença par celui-ci:

Archi-Poëta facit versus pro mille Poëtis.

Comme il hesitoit, le Pape y joignit celui-ci:

Et pro mille aliis, Archi-Poëta bibit.

Quernus repliqua:

Porrige, quod faciat mihi Carmina docta Falernum.

A quoi le Pape repondit:

Hoc etiam enervat, debilitatque pedes.

Un jour un Poëte lui presenta quelques vers Latins rimez. Le Pape pour se divertir ne lui donna point d'autre recompense qu'un *impromptu* qui contenoit pareil nombre de vers sur les mêmes rimes. Le Poëte, indigné de voir que Leon ne lui donnoit rien, lui décocha ce Distique:

Si tibi pro numeris numeros Fortuna dedisset,
Non esset capiti tanta Corona tuo.

Alors, le Pape usa envers lui de sa Liberalité accoutumée (2). On peut connoître par-là qu'il employoit tout pour se divertir. Mais, voici un fait qui temoigne clairement l'Esprit farceur qui regnoit alors au Palais du Pape. Un homme aiant quelque chose à demander à Leon X., & se voiant amusé depuis plusieurs jours par des delais incommodes, qui lui faisoient perdre toute esperance d'être introduict, s'avisa de cette ruse. Il fit entendre au grand Camerier de Leon qu'il vouloit montrer au Pape les plus admirables vers qu'on eut jamais vûs. Le Camerier part de la main, & tout transporté de joie va dire au Pape, qu'il y avoit-là un Archi-Fou qui seroit très-propre à le divertir. C'étoit la Methode des Courtisans de Leon X. Ils cherchoient des gens à demi-fous, & ils achevoient de les demonter pour le divertissement du Chef de l'Eglise (3). Mais, ils furent la dupe du prétendu Poëte dont je parle ici; car, dès qu'il fut auprès du Pape, il lui avoua la veritable raison qui l'avoit porté à faire semblant d'être un fou de Poëte, & lui exposa

(100) *Jovius, in Elog. c.* 82.

(1) *Ibid.*

(2) *Tiré d'un Livre intitulé, la Sage Folie, traduit de l'Italien d'Antoine Marie Spelte, Historiographe du Roi d'Espagne, & imprimé à Rouen* 1635. 1. *part. pag.* 103. 104.

(3) *Paul Jove, Vit. Leon. X. lib.* 4. *p.* 189.

posa ce qu'il avoit à lui dire (4). Etoit-ce encore garder le *Decorum* de la Papauté, que d'expedier une Bulle en faveur des Poësies de l'Arioste ? Le Cardinal Hipolyte d'Est, à qui l'*Orlando Furioso* de ce Poëte fut dedié, en jugea très-bien, lorsqu'il demanda à l'Auteur : *Messer Lodoïco, dove Diavolo havete pigliato tante Coionerie?* Leon X., infiniment plus debonnaire, „ presqu'au même tems qu'il foudroya ses Anathêmes contre Martin Luther, „ n'eut point de honte de publier une Bulle en faveur des Poësies profanes de Louis Arioste; menaçant d'Excommunication ceux qui les blameroient, ou empêcheroient le profit de l'Imprimeur (5). „ Il faut avouer en un mot, que les gens doctes & les bouffons partagerent également son Amitié (6) : mais, il ne gouta pas beaucoup les Etudes de Theologie, de l'aveu du Cardinal Pallavicin (7). Il assista un jour à la Comedie, au sçû de tout le Monde. Ce fut à la priere du Cardinal Bibiena, qui étoit bon Poëte Italien, & qui composa une Piece de Theatre en l'honneur de la Duchesse de Mantouë (8). Au reste, voici un Passage du Sr. Varillas, qui caracterise assez bien notre Leon X. „ Guichardin, dit-il, ... nous donne ce Pape pour un modele achevé de la Politique moderne, & pour le „ plus grand homme de Cabinet de son Siecle : il le met au dessus du Roi „ Ferdinand le Catholique, & le fait triompher en sa jeunesse des ruses de „ ce vieil Usurpateur. C'est à lui qu'il attribue le secret de faire bongré „ malgré feconder tous ses desseins par le Conseil d'Espagne. Après avoir „ établi ces merveilleux principes, il n'est point de vertus éclatantes qui „ ne relevent la peinture de Leon X. Il forme, dès l'age de douze ans, „ qu'il fut fait Cardinal, ses vastes Projets, qu'il executa depuis lorsqu'il fut „ elevé sur la Chaire de St. Pierre. Il negocie avec les Etats de Venise, „ pour sauver les debris de sa Maison, qui avoit échoué contre la fortune „ de notre Charles VIII. Il ne change point de resolution pour avoir vû „ perir son frere au passage d'une riviere. Il n'a de pensées que pour élever „ le fils unique que ce frere avoit laissé dans le Berceau; & là-dessus il retourne à Rome, où ses intrigues lui donnent accès à la faveur du Pape „ Jules II. & le font élire Legat dans l'Armée destinée à chasser les Français d'Italie. Il est fait prisonnier à la Bataille de Ravenne, mais „ il se sauva dans une conjoncture fatale pour lui, puisque Jules venoit d'expirer. Il entre dans le Conclave, où il profite si bien du „ Caprice des jeûnes Cardinaux, qui s'étoient mis en tête de faire un „ Pape de leur âge, qu'il fait pancher leurs Suffrages en sa faveur. Il se „ joint aux Espagnols, & menage leur amitié, tant qu'elle lui est utile pour „ retablir sa Maison dans les principales fonctions de la Magistrature à „ Florence; mais, dès que la fortune leur tourne le dos, & qu'il decouvre „ que leur Conseil n'est pas d'humeur à souffrir qu'il usurpe le Duché d'Ur-

An de J.C. 1521.

(4) *Janus Nicius Erythræus, Pinacoth. 2. cap. 33. p. 110.*

(5) *David Blondel, Examen de la Bulle d'Innocent X. p. 3.*

(6) *Pierre Mathieu, Hist. de Henri IV. Liv. 7. tom. 2. p. 716.*

(7) *Cap. 2. n. 2. pag. 50.*

(8) *Paul Jove, ubi supr. p. 189.*

An de J.C. 1521. „ d'Urbin, pour en investir son Neveu, il traite avec les François à „ cette condition: il dresse le fameux Concordat dans lequel il se jouë des „ Stratagêmes & de la longue Experience du Chancelier Du-Prat. Il ca- „ resse François I. tant que ce Roi est en état de lui faire du bien; mais, „ il n'en a pas plutôt tiré tout ce qu'il prétendoit, qu'il le quitte, pour „ se reconcilier avec Charles-Quint. Il projette avec celui-ci une Ligue, „ pour retablir les Sforces dans le Duché de Milan (9). „ Les Gens de Lettres, de quelque Religion & de quelque Nation qu'ils soient, doivent louer & benir la Memoire de ce Pape, à cause de l'attachement qu'il eut à faire chercher les Manuscrits des Anciens. Il n'epargna, ni ses soins, ni son Argent, pour une telle recherche, & pour procurer de fort bonnes Editions. L'illustre Bayle a publié deux Lettres Anecdotes, qui sont une preuve de cela (10). L'Apologie de Paul-Jove pour Leon X. est si foible, qu'elle a fait mettre en question, s'il doit passer pour Athée (11). J'oubliois un bon-mot de ce Pape. Un Chimiste, lui aiant dedié un Livre où il se vantoit d'apprendre la maniere de faire de l'Or, s'attendoit à recevoir un magnifique present. Le Pape lui envoia une grande bourse toute vuide, & lui fit dire, que, puisqu'il savoit faire de l'Or, il n'avoit besoin que d'un lieu où il le pût mettre (12). Je dois avertir mes Lecteurs, que Paul Jove, Guichardin, & le P. Paul, les trois Personnes du Monde, qui ont pû le mieux connoître Leon X, & qui ont le plus travaillé à exprimer au vif son Genie, s'expliquent si diversement, que les trois principaux Heros de l'Italie ne sont pas plus differens entr'eux de mœurs & de conduite, qu'il l'est de lui-même dans les Ecrits de ces trois Auteurs (13). Ce Pontife craignit si fort que ses Brefs ne fussent remplis de termes barbares, comme ceux de ses Predecesseurs, qu'il choisit pour ses principaux Secretaires Bembe & Sadolet, les deux hommes du Monde qui ecrivoient le mieux en Latin. Il tournoit lui même une Lettre aussi bien qu'eux quand il lui en prenoit envie, temoin celle qu'il ecrivit au Cardinal de Medicis en l'envoiant à Milan en qualité de Legat, & les agreables Billets qu'il adressoit à sa Sœur ainée (14). Je ne ne sais à quoi me determiner sur le Monitoire plein de Menaces que Leon X, au raport de Guichardin, expedia contre l'Electeur de Saxe. Pallavicin traite cela de Mensonge (15). Il n'y eut jamais de Pape, dont la Table fut aussi delicate que la sienne. On s'insinuoit dans ses bonnes graces par l'invention des ragouts; & il y eut quatre grands Maîtres en bons Morceaux, qui devinrent ses Mignons, ou ses Favoris. Ils inventerent une sorte de Sauciſſes qui n'étoient farcies que de la chair la plus delicate des Paons (16); car, il aimoit extrême-

(9) *Varillas, Pref. des Anecd. de Florence.*
(10) *Bayle, Dict. Art. Leon X. Rem. S.*
(11) *Voetius, Disput. tom. 1. p. 104. Voyez Bayle ubi supr. Rem. O & P.*
(12) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lettres, Juin 1684. Art VI. pag. 73. de l'Edit. in fol.*
(13) *Vazillas, Pref. des Anecd. de Florence.*
(14) *Bayle, Rep. des Lett. Mai 1685. Art. I. pag. 281.*
(15) *Pallavicin, Istor. del Concil. lib. 2. cap. 2. n. 8.*
(16) *Paul Jove, Vit. Leon. X. p. 191. Varillas, Anecd. de Florence., p. 297.*

ment la chair de ces oiseaux. Je trouve qu'il avoit depensé dans ses differentes Guerres 14. millions. *Leo X. Pontif. Max. bellando consumpsit quatuordecies centena millia aureorum, relictâ ingenti vi æris ælieni* (17). Voici, sur son compte une Epigramme qu'il ne faut pas oublier: An de I.C. 1521.

Dum Leo conatur falso pessundare pacto
Lutherum Sancta Religione virum,
Irrita fecerunt Superi mala vota Leonis,
Et pro Luthero mortuus ipse Leo (18).

Disons, en un mot, que Leon X. fut également remarquable par ses bonnes & par ses mauvaises Qualitez, & qu'il a eu tant de part à tout ce qui s'est fait dans le Monde durant sa Vie, que son Histoire peut à bon droit passer pour universelle, de la maniere qu'elle à été écrite par Paul Jove, & traduite par l'Abbé de Pure.

CHARLES V. *Empereur d'Allemagne.* FRANÇOIS I. *Roi de France.*

ADRIEN VI.

CCXXVII. PAPE.

APrès la Mort de Leon X. les Troupes qu'il entretenoit se dissiperent. Lautrec, Gouverneur du Milanez, quoique fort affoibli, auroit peut-être profité du trouble où l'on étoit, si le Chancelier Moroné n'eut emploié tout son credit, pour faire contribuer les Peuples aux fraix de la Guerre, & ne se fût servi de l'Eloquence d'un Predicateur Augustin, nommé André de Ferrare, pour prévenir les habitans du Milanez contre la France. Ce Predicateur seditieux persuada si efficacement ses Auditeurs de contribuer pour renvoier les François au de-là des Alpes, que ceux qui n'avoient que deux Ducats lui en partoient un, & ceux qui pouvoient porter les Armes offroient de servir sans solde (1). L'Armée des Confederez se dissipe après la Mort de Leon X.

En attendant qu'on procedât à l'Election d'un nouveau Pape, tous les Cardinaux assemblez, excepté ceux de Medicis, de Cortone, de Cornaro, & Cibo, nommerent les Officiers qui devoient servir pendant la Vacance. Ils donnerent le commandement des troupes à Constantin Commin Duc de Macedoine; le Gouvernement de Rome à Vincent Caraffe, Archevêque de Naples; & la Garde du Palais à Annibal Ramigo, Evêque de Spolete. Ils tâcherent aussi de regler plusieurs affaires, & nommerent les Cardinaux de Monti de l'Ordre des Evêques, Piccolomini Prêtre; & Coesis Diacre, pour terminer celles qu'on n'avoit pû finir ou arranger dans cette premiere Congregation. Preparatifs pour le Conclave.

Cependant, les Cardinaux differerent d'entrer en Conclave, parce que le Cardinal Ferrier venoit d'être arreté à Pavie, par Prosper Colonne; & ils demanderent la Liberté de leur Collegue. L'aiant obtenuë, ils procederent Les Cardinaux entrent en Conclave & elisent

(17) *Amœnit. Litterar. tom. IV. pag.* 396.
(18) *Amœnit. Litterar. tom. II. p.* 512.
(1) *Guicciardin, lib.* 14. *Mem. du Bellai, liv.* 2.

An de J.C. 1521.

rent à l'Election d'un Pape. Le Cardinal Grimani s'étant trouvé indisposé, & voiant plusieurs Intrigues aux quelles il ne pouvoit donner les mains sans blesser sa Conscience, aima mieux sortir du Conclave, quoique tous les autres Cardinaux fissent tous leurs efforts pour l'arrêter. Le Cardinal Egidio s'emporta fort contre le Cardinal Farnese, ce qui fit qu'on en vint au 7. Scrutin, où Jaconocci eut onze voix. Le 8. Scrutin fut aussi sans succès. Le Cardinal Volsey, Ministre d'Angleterre, n'epargnoit ni peines ni argent pour pour se faire elire, mais ce fut aussi inutilement que le Cardinal de Medicis, qui remua aussi beaucoup, pour avoir le plus grand nombre de voix. Volsey crut pendant quelque tems, que ce seroit lui qui l'emporteroit, parce que l'Empereur, qui avoit un Parti dans le Conclave, lui avoit promis de le faire elire. Mais, ce Prince n'avoit nul dessein de lui tenir parole. Il vouloit faire elire le Cardinal Adrien Florent d'Estrusen, Evêque de Tortose, qui avoit été son Precepteur (2). Cette Intrigue fut menagée si adroitement, & avec un si grand secret, que les Cardinaux du Parti de l'Empereur, sans rien faire connoître de leurs desseins, se contentoient de rompre les mesures du Cardinal de Medicis, en attendant que l'occasion se presentât de faire réussir ce qu'ils pretendoient. L'Empereur n'étoit pas moins secret; mais, il étoit si bien servi dans le Conclave, qu'il n'apprehendoit pas de manquer son coup. Enfin Adrien, qui n'avoit point encore eu de voix, en eut quinze dans le neuvieme Scrutin, qui fut fait le 9. de Janvier. Celui, qui commença à le proposer, s'étendit beaucoup sur ses grandes qualitez & sur les avantages que l'Eglise recevroit de son Exaltation. Le Cardinal de St. Sixte, autrement de la Minerve, appuia ce qu'on venoit de dire, & ajouta qu'il lui donnoit aussi sa voix. Treize autres Cardinaux suivirent cet Exemple. Plusieurs se joignirent à ces premiers; desorte qu'Adrien eut les deux tiers des voix, & l'Election devint ensuite si unanime, qu'elle passa pour miraculeuse dans l'Esprit de ceux qui ignoroient l'Esprit de Cabable qui y avoit dominé (3): ce qui detruit le Récit de Guichardin, qui assure qu'aucun Cardinal n'avoit intention d'elever Adrien au Pontificat; & que ceux, qui lui donnerent leurs suffrages, vouloient seulement amuser le Bureau cette matinée (4).

le Cardinal Adrien Doïen de Louvain.

Adrien Florent d'Estrusen étoit né à Utrecht l'an 1459. Son Pere s'appelloit Florent Boyens, & gagnoit sa vie à faire des Barques (5). Quelques-uns le font Tisserand, d'autres Brasseur de Bierre, & d'autres Tapissier. N'aiant pas les facultez nécessaires pour faire etudier son fils, en qui l'on reconnut dès l'Enfance un grand fond d'Esprit, il le mena à Louvain, & lui procura une Bourse dans le College des Porciens, où l'on nourrissoit de pauvres Ecoliers gratuitement. On conte, qu'il alloit lire la nuit

Histoire du nouveau Pape.

(2) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. pag.* 90. 91.

(3) *Swertius, Athen. Bel. p.* 95. *Ciaconius, tom.* 3. *pag.* 423. *Sponde, hoc anno,* §. 11. *Paul Jove, Vit. Adrian. VI. p.* 249.

(4) *Pallavicin, Istor. del Concil. Trid. lib.* 2. *c.* 2. *n.* 7.

(5) *Valere André, Bibliot. Belg. p.* 19.

nuit à la lumiere des Lampes, qui étoient allumées dans les Egliſes, ou aux coins des ruës (6): preuve admirable de ſon Indigence & de ſon Eſprit ſtudieux. Il fit de très-bons progrès dans toutes ſortes de ſciences, ſur-tout en Philoſophie & en Theologie: mais, il n'eut aucun gout pour la Poëſie, & ne ſe ſoucia point de devenir une bonne plume. Ses mœurs étoient exemplaires, & l'on ne vit jamais homme qui s'intriguât moins que lui. La Cure, qu'on lui donna en Hollande, l'alla chercher ſans qu'il s'y fût attendu. La ſeule reputation de ſa probité & de ſa ſcience brigua pour lui auprès des perſonnes qui l'eleverent; & ce fut pour cela, que quand il prit le bonnet de Docteur l'an 1491. Marguerite d'Angleterre, Sœur d'Edouard IV. Roi d'Angleterre, alors veuve de Charles le Hardi Duc de Bourgogne & Gouvernante des Pais-Bas, voulut elle-même faire la dépenſe de cette ceremonie (7). Un peu après, Adrien fut Chanoine de St. Pierre de Louvain, Profeſſeur en Theologie dans la même Ville, Doïen de St. Pierre, & Vice-Chancelier de l'Univerſité. An de J.C. 1521.

Notre Adrien ſouhaitoit paſſionement d'introduire parmi les Eccleſiaſtiques la Reformation des Mœurs. Dès qu'il ſe vit elevé au Doienné de St. Pierre de Louvain, qui eſt une Dignité fort conſiderable & annexée à de belles prérogatives, il s'attacha plus que jamais à prêcher d'exemple; car il ſavoit bien que les efforts, qu'il vouloit faire pour ramener ſes Collegues au bon chemin, ſeroient beaucoup plus efficaces s'il pratiquoit lui-même les devoirs de la temperance. Il continua de vivre frugalement. Il y eut plus de propreté que d'abondance à ſa table; & quand il donnoit des repas, il ne preſſoit perſonne à boire, & ne portoit jamais cette eſpece de ſanté qui oblige tous les conviez à vuider le même verre. Il ne ſouffroit point non plus qu'on la lui portât. Il ſe mettoit au deſſus de cette pretenduë civilité germanique. Ses feſtins ne duroient qu'une heure, & il faiſoit lire quelque endroit de la Parole de Dieu pendant une partie de ce tems-là. Il auroit fait lire pendant tout le repas, s'il n'avoit craint de deplaire à quelqu'un des Conviez (8). Il continua auſſi de vivre fort chaſtement. On ne remarquoit rien de laſcif, ni dans ſes geſtes, ni dans ſes Diſcours; & il ne ſouffroit pas que l'on proferât des Obſcenitez en ſa preſence, quoique d'ailleurs il ſe plût à dire & à entendre des plaiſanteries honnêtes. Il ne ſe contentoit pas de s'eloigner actuellement de l'Impureté: il en evitoit avec ſoin les apparences & les ſoupçons. Il ſe fit un devoir tout particulier d'inſpirer à ſes Collegues la même morale pratique. Il les y exhortoit fortement dans les Diſcours qu'il faiſoit aux Aſſemblées capitulaires, & il cenſuroit âprement ceux qu'il connoiſſoit adonnez au vin & au jeu, & ſur-tout ceux qui entretenoient une Concubine. Il n'oublioit rien pour les obliger à rompre ce mauvais commerce. Mais, il trouva tant d'Obſtacles, à cauſe que quelques-uns des plus âgez & des plus puiſſans

Etant Doïen de Louvain, il travaille à la reformation des mœurs.

(6) *Naudæus, in Pentade Quæſt. Iatrophilol. pag.* 81. 91.

(7) *Paul Jove, Vit. Adriani VI. Victorel, Addit. ad Ciacon. Pallavicin, lib.* 1. *c.* 2.

(8) *Bayle, Dict. Art. Hadrien VI. Rem.* Y. *ex Gerardo Moring, Vita Adrian. VI.*

An de J.C. 1521.

ſans s'oppoſoient à ſon deſſein, qu'il y renonça. Peu s'en fallut que ſon zéle ne lui coutât la vie. Il ſeroit mort empoiſonné, ſi ſon Medecin n'eut trouvé un bon remede contre l'arſenic. On crut que la Concubine d'un Chanoine, qui l'avoit prié à diner, avoit fait ce coup (9). Quand il vit que l'amendement des mœurs n'étoit point à eſperer, & que ſes efforts lui attiroient beaucoup d'ennemis, il s'en deſiſta tout-à-fait, & declara que les Doïens des Chapitres étoient beaucoup moins reſponſables de ces deſordres que les Evêques: car, il faloit que les Doïens reçuſſent des gens dont la corruption étoit une maladie inveterée; mais, rien n'obligeoit les Evêques ou leurs Vicaires à donner les Ordres & à conferer les Benefices, comme ils faiſoient, à des infames Debauchez. C'eſt un Prêtre qui fournit tout ce détail. On peut voir, dans le Dictionaire de Bayle, les Reflexions importantes que ce judicieux Ecrivain joint à ce Recit (10).

Il eſt établi Precepteur de Charles-Quint.

Outre les Dignitez Eccleſiaſtiques, dont j'ai fait mention, notre Adrien en eut encore d'autres, qu'il ne faut pas oublier. Il fut Doïen de Notre-Dame à Anvers, Chanoine & Threſorier à Notre-Dame la Grande à Utrecht, & Prevôt de St. Sauveur dans la même Ville. Les Emplois qu'il eut la Cour le diſtinguerent davantage. En 1507. il fut établi Precepteur de l'Archiduc Charles, petit-fils de l'Empereur Maximilien, & qui fut depuis le grand Empereur Charles-Quint. Ce jeune Prince ne fit pas de grands progrès dans le Latin: & ſon Precepteur ſe contenta de l'avertir, qu'il ſe repentiroit un jour de ſa negligence; ce qui arriva en effet (11).

Et envoié en Eſpagne.

Vers l'an 1515. l'Archiduc Charles eut des avis de pluſieurs endroits de la maladie de Ferdinand Roi d'Eſpagne. On lui mandoit que ſon Aieul ſe trainoit encore, mais qu'il étoit attaqué d'un mal qui l'emporteroit en fort peu de tems; qu'il prit là-deſſus ſes meſures, & qu'il s'aſſurât des Roiaumes qui devoient lui appartenir, & dont on pourroit le fruſtrer. Pour prevenir ce malheur, le Conſeil de Flandre jugea à propos d'envoier en Eſpagne Adrien Florent, ſous pretexte de propoſer le Mariage de l'Archiduc avec Renée de France fille du Roi Louis XII. Mais, ſon Inſtruction ſecrete portoit qu'il obſervât ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Eſpagne, qu'il donnât des avis de l'état du Roi Ferdinand; &, qu'en cas de mort, il prit poſſeſſion du Roiaume, & le gouvernât, s'il étoit néceſſaire, juſqu'à nouvel ordre. On lui avoit donné des Pouvoirs fort amples pour tout cela, & on lui avoit recommandé le ſecret ſur toutes choſes. Le Doïen arriva vers le mois de Decembre, & fut reçu fort honnorablement à ſa premiere Audience. Mais, quoiqu'il eut fait entendre qu'il avoit des Affaires à propoſer, & des Conſeils à demander, Ferdinand, qui avoit l'Eſprit penetrant, & que ſon infirmité rendoit encore plus ſoupçonneux, ſe douta bien du veritable ſujet de ſon Ambaſſade. Il le regarda comme un Eſpion; &, lorſqu'Adrien ſollicitoit une ſeconde Audiance, il repondit avec chagrin: *Que veut-il? Veut-il ſavoir*

(9) *Morinzus, ubi ſupr.*
(10) *Bayle, ubi ſupr.*
(11) *Paul Jove, Vit. Adriani VI. pag. m.* 227.

voir si je me meurs? Dites lui qu'on ne me voit point aujourd'hui. Il le vit pourtant peu de jours après par le Conseil de ses Ministres, & lui dit qu'il ne se portoit pas assez bien pour traiter d'affaire avec lui; qu'il se retirât à Guadalupe dans le Couvent des Religieux de St. Jerôme; & qu'aussi-tôt que la Santé le lui permettroit, il le feroit appeller, ou il l'iroit trouver lui-même. Il lui donna des Officiers, en apparence pour le servir, mais en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient suspects n'eussent commerce avec lui. Peu de tems après, il traita avec ce Ministre des moïens de faire disgracier Chievres, Gouverneur de l'Archiduc, qui lui avoit deplû en diverses rencontres, mais l'affaire n'eut pas le succès qu'il en attendoit (12). Au reste, Adrien menagea les choses avec beaucoup plus d'adresse, que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé si long-tems l'air de l'Université; & c'est à tort que Varillas a dit qu'Adrien n'étoit bon que pour enseigner dans un College; qu'il n'entendoit pas la Politique, & qu'il ne savoit pas la Science du Cabinet (13): car, Adrien ramena le Roi Ferdinand, qui étoit fort mécontent de la maniere dont son gendre en avoit usé envers lui, & de l'attachement que la Noblesse avoit temoigné pour les Autrichiens. Adrien effaça ces mauvaises impressions dont les suites étoient à craindre, & fut honnoré peu après de l'Evêché de Tortose; ce qui n'arriva, selon les Auteurs modernes que je cite, qu'après la mort du Roi Ferdinand (14): & ce fut alors, qu'il partagea la Regence avec le Cardinal Ximenés (15), quoique sa part fut la plus petite, pour ne rien dire de pis. L'an 1517. Leon X. lui donna le Chapeau de Cardinal, à la recommendation de l'Empereur Maximilien (16). An de J.C. 1521.

Ximenès voulant trop faire le Maître, l'Archiduc Charles le renvoia chez lui, lorsqu'il alla en personne prendre possession de ses Roiaumes d'Espagne; &, quelque tems après, il en donna le Gouvernement à Adrien, d'une maniere fort honnorable; ce qui arriva, lorsqu'il en partit pour aller en Allemagne, où la Couronne Imperiale l'appelloit. Adrien se trouva fort embarrassé du Gouvernement de tant de Roiaumes, parce qu'il s'y forma une dangereuse Sedition, qu'il n'auroit pas été capable de surmonter, si l'on ne lui eut associé deux Collegues, savoir le Connêtable & l'Amirante de Castille. L'Invasion de la Navarre par les François fut un autre grand embarras pendant son Gouvernement. Il s'en tira avec honneur; & il jouïssoit du plaisir d'avoir recouvré la Navarre, lorsqu'il reçut la nouvelle de son Election à la Papauté. Il ne voulut point changer son Nom, & on l'appella ADRIEN VI. Il temoigna en toutes choses un éloignement du faste & des voluptez, contre lequel la prescription étoit deja surannée. Adrien gouverne l'Espagne.

Cette

(12) *Flechier, Hist. du Card. Ximenés, Liv.* 3.
(13) *Varillas, Pref. de la Prat. de l'Educat.*
(14) *Marsolier, Hist. du Minist. de Ximenés.*
(15) *Paul Jove, ubi supr.*
(16) *Paul Jove, pag.* 230.

An de J. C. 1522.

Cette Election ne fut point agreable aux Romains, qui vouloient un Pape Italien; & le Peuple en particulier fut si faché de ce choix, qu'il poursuivit les Cardinaux quand ils sortirent du Conclave, & leur dit beaucoup d'Injures. Ce qui l'irritoit encore plus, c'est qu'on avoit fait courir le bruit qu'Adrien demeureroit en Espagne, ou qu'il iroit en Hollande, du moins pour y faire un long voiage. Paul Jove raporte, que dans une de ces Emotions, le Cardinal Gonzague, qui passoit sur le Pont St. Ange avec beaucoup de Cardinaux, se tourna d'un air riant vers les plus mutins, & les remercia. „ Parce, dit-il, qu'il trouvoit qu'ils en étoient quittes à bon mar„ ché, puisqu'on se contentoit de leur dire des Injures, & qu'on ne les lapi„ doit pas, comme ils le meritoient (17). „

Adrien n'est point agréable aux Romains.

Cependant, Adrien VI. s'embarqua à Tarragone le 2. d'Août de cette année. Il arriva en peu de jours à Genes, où il sejourna trois jours. Il vit cette Ville encore desolée du pillage qu'elle avoit souffert deux Mois auparavant, lorsque les Troupes de l'Empereur l'enleverent aux François. Neanmoins, le Senat lui rendit tous les honneurs dont il fut capable. François Sforce nouveau Duc de Milan, Prosper Colonne, & le Marquis de Pescaire, vinrent lui baiser les pieds, & le prier de les absoudre, s'ils avoient encourru quelques Censures dans le Sac de Genes. Mais Adrien, qui avoit été irrité de cette action, ne fut point touché de leur Humiliation; & il leur repondit d'un ton sec: *je ne le peux, ni ne le dois, ni ne le veux.* De Genes, le Pape se rendit au Port de Livourne, où il fut reçu du Cardinal de Medicis, & de cinq autres Ambassadeurs des Princes d'Italie, & de François de Gonzague, Chef de l'Armée Ecclesiastique. Ils le conduisirent tous à Civitta Vecchia, où les Cardinaux Pompée Colonne, & François des Ursins, Deputez par le Senat, vinrent au devant de lui à son debarquement, & le conduisirent sous un daiz jusqu'à l'Eglise. Le lendemain, il s'embarqua pour Ostie avec dix huit Galeres, & monta sur le Tibre jusqu'au Monastere de St. Paul. Le 29. d'Août, il fit son Entrée au Vatican, & il fut couronné le lendemain dans l'Eglise de St. Pierre. Il defendit les Arcs de Triomphe, que les Romains avoient coutume de faire dans ces circonstances, & en fit interrompre un qui étoit deja fort avancé, & qui coutoit plus de cinq cens Ducats d'Or; parce qu'il regardoit ces sortes de Decorations, disoit-il, comme des restes du Paganisme, qui ne convenoient point à des Chrêtiens (18).

Arrivée du nouveau Pape à Rome

A son arrivé en Italie, le Pape trouva tout en combustion, à cause de la Guerre entre l'Empereur & le Roi de France; le St. Siege en rupture ouverte avec les Ducs de Ferrare & d'Urbin; Rimini nouvellement occupé par la Maison Malatesta; les Cardinaux divisez & en defiance les uns des

Le Pape veut retablir la Discipline Ecclesiastique.

(17) *Paul Jove, Vit. Adriani VI. p.* 250.

(18) *Ciacon. de Vit. Pontif. in Adrian. VI. tom.* 3. *pag.* 426. *Du Chesne, Hist. des Papes, Vie d'Adrien VI. pag.* 383. *Aug. Justin. lib.* 6. *Foliet, lib.* 12. *Bizar. lib.* 190. *Raynaldi, an.* 1522. §. 16. *Pallavicin, lib.* 2. *c.* 3. *Ciaconius, tom.* 3. *p.* 462. *Onufre in Vit. Pontif.*

des autres; l'Isle de Rhodes assiegée par les Turcs; toutes les finances de l'Eglise epuisées; & tout l'Etat Ecclesiastique tombé en desordre par une Anarchie de huit mois. Neanmoins, il appliqua toutes ses pensées & tous ses soins, à pacifier les Differends de la Religion en Allemagne. Et comme il avoit passé sa jeunesse à l'Etude de la Theologie Scholastique, il en trouvoit les Opinions si claires, qu'il ne croioit pas qu'aucun homme raisonnable en pût avoir de contraires. C'est pourquoi, il appelloit la Doctrine de Luther, insipide, extravagante, & sans raison; & tenoit pour assuré, que personne ne la pouvoit croire, sinon des ignorans, ou des fous: que ceux, qui la defendoient, savoient en leur Conscience que les Opinions de Rome étoient les meilleures; & qu'ils ne les contredisoient, que par un ressentiment des vexations & des injustices qu'on leur avoit faites. Qu'ainsi, il étoit fort aisé d'étouffer cette nouvelle Doctrine, qui étoit fondée sur la passion & sur l'interêt, & de guerir, par quelque satisfaction convenable, un corps qui faisoit semblant d'être plus malade qu'il n'étoit en effet. Mais, avant que d'entamer aucune Négociation sur ce sujet, il crut y devoir disposer les Esprits, en commençant de reformer les Abus qui causoient les dissensions & les desordres presens (19). Dans ce dessein, il se choisit deux hommes excellens & d'une probité connue: le premier fut Jean Pierre Caraffe, Archevêque de Theate, vulgairement Chieti, & le second Marcel Gaëtan de Thiene. Adrien prenoit leur Conseil, & suivoit leurs Lumieres. Quand ils lui faisoient voir un Abus, il examinoit avec eux les moïens de le reformer, & leur permettoit de les mettre en œuvre. Sensible aux maux que la predication des Indulgences & leur multiplication avoient fait à l'Eglise, il s'appliqua particulierement à en empêcher les Abus. Il ôta aux Freres Mineurs le pouvoir de prêcher celles qui avoient été accordées en faveur de ceux qui contribueroient à la Construction de l'Eglise de St. Pierre. Il defendit qu'on vendît les Charges & les Offices de la Cour Romaine, comme on avoit fait sous son Predecesseur, qui avoit autorisé cette venalité. Il modera les Taxes de la Daterie, abolit les Coadjutoreries & les Regrès, & fit ensorte que les Benefices ne fussent conferez qu'à des personnes capables & de bonnes mœurs. Quelques personnes de distinction lui en aiant demandé un assez considerable pour son propre Neveu, à qui il en avoit deja donné un de soixante & dix Ecus d'Or, ce qui étoit peu de chose pour le Neveu d'un Pape, il les refusa, & dit qu'il souhaitoit ardemment qu'on donnât les Hommes aux Benefices, & non pas les Benefices aux Hommes. Cette attention ne l'empêchoit pas de veiller aux interêts temporels de l'Eglise Romaine, & de lui faire restituer ce qu'on avoit usurpé sur elle. Ce fut ainsi qu'il recouvra Rimini, dont Sigismond & Pandolfe Malatesta s'étoient emparez. Adrien les força par les Armes de lui rendre cette Ville. Ce n'est pas qu'il aimât la Guerre; mais, il croioit qu'il étoit necessaire au bien de l'Eglise Romaine d'obliger les Usurpateurs de son Domaine à restituer ce qu'ils ne vouloient pas

An de J.C. 1522.

(19) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. p.* 18. 19.

An de J.C. 1522.

pas rendre de bon gré. Au reſte, Adrien n'exigeoit pas toujours tout à la rigueur. Il pardonna au Duc d'Urbin, & leva les Cenſures dont Leon X. l'avoit frappé, & l'inveſtit de nouveau de ſon Duché, avec la clauſe neanmoins, ſans préjudice des Droits contraires. Il reçut auſſi en grace Alfonſe d'Eſt Duc de Ferrare, qu'il inveſtit une ſeconde fois de tout ce qu'il poſſedoit avant la Guerre entre Leon X. & les François. Il y joignit les Bourgs de St. Felix & de Final, que ce Prince avoit repris pendant la Vacance du St. Siege (20).

Le Pape ſe plaint de ſa Condition.

Mais, notre bon Pape travailla en vain à la Reformation des Abus odieux de la Cour Romaine. Les Courtiſans rendirent tous ſes bons deſſeins infructueux. De-là vient, que s'entretenant un jour avec Guillaume Enckenword, qu'il fit depuis Cardinal, & Theodoric Heze, ſes plus intimes Confidens, il leur dit, que la Condition des Papes étoit bien malheureuſe, puiſqu'ils n'avoient pas la Liberté de bien faire, quoiqu'ils en euſſent fort la Volonté, & qu'ils en cherchaſſent les moïens. Concluant, qu'il n'étoit pas poſſible de mettre à execution aucun des Chefs de la Reformation, avant le voiage qu'il meditoit de faire lui-même en Allemagne. Que neanmoins, il falloit compter ſur ſes promeſſes, qu'il étoit bien reſolu de tenir, quand même il devroit ſe paſſer d'avoir un Domaine temporel, & ſe reduire à la Pauvreté de la Vie Apoſtolique. Cependant, il leur commanda expreſſement d'apporter beaucoup de précaution, dans la conceſſion des Indulgences, des Diſpenſes, des Regrès, & des Coadjutoreries, juſqu'à ce que l'on eut trouvé le moien de regler tout cela par une Loi poſitive & perpetuelle (21). „ Il ne faut pas, dit „ Mr. Bayle, s'étonner que la Couronne Papale ait été trouvée peſante par „ Hadrien VI.; car, les affaires generales de la Chrêtienté furent dans un „ grand deſordre ſous ſon Regne; & il ne connoiſſoit pas aſſez le genie des „ Italiens, pour ne leur deplaire pas en mille choſes. Les nouvelles qu'il „ apprenoit tous les jours des progrès & des menaces des Ottomans, & ſon „ peu d'experience dans les Affaires d'Italie, lui brouilloient tellement la „ tête, qu'il avoit eu plus de plaiſir à gouverner un College de Louvain, „ qu'à gouverner toute l'Egliſe Chrêtienne. S'il n'avoit pas été capable de „ connoître par lui-même, que ſes irreſolutions & ſa lenteur cauſoient du mal „ & des murmures, il l'auroit ſçu par les Reproches que lui fit en face l'Am- „ baſſadeur de Ferdinand (*), qui commença ainſi ſa Harangue: *Fabius „ Maximus, ſanctiſſime Pater, Rem Romanam cunctando reſtituit; tu verò pa- „ riter cunctando Rem Romanam, ſimulque Europam, perdere contendis.* Ce „ debut deconcerta tellement le Pape, que comme les Cardinaux ne l'ai- „ moient pas, ils penſerent eclater de rire (22). „

Lettre du Pape à l'Electeur de Saxe.

Comme le Lutheraniſme faiſoit tous les jours de nouveaux progrès, & qu'à l'exemple de Carloſtad, on voioit continuellement des Prêtres & des Moi-

(20) *Ciaconius, tom. 3. pag. 426. Raynaldi, an. 1522. n. 19.*

(21) *Frà-Paolo, ubi ſupr. p. 23.*

(*) Archiduc d'Autriche, Frere de Charles V.

(22) *Bayle, Dict. Art. Hadrien VI. Rem. M. Voyez Paul Jove, pag. 262, 276.*

Moines quitter leurs engagemens pour se marier, les uns dans la vuë de satisfaire leurs passions, les autres pour eviter les impuretés du celibat. Adrien VI., qui regardoit cela comme de grands desordres, en ecrivit à Fréderic Electeur de Saxe, pour tacher de les arrêter. Il temoigne à ce Prince dans sa Lettre avec quelle joie il a appris qu'on devoit tenir sur la fin de cette année une Diéte à Nuremberg, où Fréderic devoit assister lui-même; qu'il esperoit qu'on y prendroit toutes les mesures necessaires pour le bien de la Religion, afin d'appliquer le remede convenable aux maux dont l'Eglise étoit affligée; que c'étoit la raison pour laquelle, de l'avis des Cardinaux, il avoit resolu d'envoier un Legat en Allemagne, & qu'il avoit fait prendre les devans à Jerome Rorario son Camerier, pour assurer l'Electeur de son Amitié, & du zele avec lequel il pourvoiroit au bien commun, comme il en seroit beaucoup mieux informé par son Legat qui arriveroit dans peu. Le Pape exhorte Fréderic de prendre les interêts de l'Eglise Romaine, à la conversation de laquelle il doit veiller, comme un des plus qualifiez de l'Empire; de procurer la Paix, & la tranquillité publique; & de suivre en cela les vestiges de ses Ancêtres. Enfin, il le prie de recevoir Rorario, de s'entretenir avec lui, de l'honnorer de sa bienveillance, & d'ajouter foi à tout ce qu'il lui dira. Cette Lettre est du 5. d'Octobre (23). An de J.C. 1522.

La Diete de l'Empire se tint à Nuremberg, sur la fin de Novembre. Ferdinand d'Autriche, Frere de l'Empereur Charles V., l'avoit indiquée & y presida. Le Pape y envoia en qualité de Legat François Cheregat, Evêque de Teramo, qu'il avoit connu en Espagne; &, dans cette occasion, il agit avec une Franchise qui n'a point été agreable au Cardinal Pallavicin (24); car, il ne dissimula point les grands Abus qu'il remarquoit dans l'Eglise, il les avoua publiquement, & d'une maniere très-forte, dans l'Instruction qu'il donna au Nonce Cheregat. Il y deplora la mauvaise vie du Clergé, & la corruption des mœurs qui avoit paru dans la personne de quelques Papes. Mais, dans sa Lettre aux Princes & aux Deputez des Villes de l'Empire, il se plaignoit vivement de Luther & de ses Sectateurs (25). Dans l'Instruction même, il y a un trait qu'on ne sauroit approuver, pour peu qu'on ait d'Equité naturelle. Il y est dit, Que si quelqu'un dit que Luther a été condamné sans être oüi, & sans lui avoir permis de se defendre; & qu'il faut entendre ses raisons; le Nonce doit repondre, qu'il est bien juste de l'ecouter pour ce qui concerne le fait, qui est de savoir s'il a préché ou ecrit telle Doctrine, mais non pas de lui permettre de defendre ce qu'il à enseigné sur les matieres de foi: d'autant que l'on ne doit jamais mettre en doute ce qui a été une fois approuvé par les Conciles Generaux & par toute l'Eglise. Le meilleur de cette Piece est assurement la Confession ingenue, que le Nonce devoit faire de la part du Pape, que la Confu- Diete de Nuremberg. Franchise du Pape.

sion

(23) *Sleidan, in Comment. lib. 3. Labbe, Collect. Concil. tom. XIV. p. 402.*

(24) *Pallavicin, Istor. del Conc. Trident. lib. 2. c. 3.*

(25) *Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente, ubi supr.*

An de J. C. 1522.

sion qui regnoit dans l'Egliſe étoit un pur effet des pechez des hommes & particulierement de la Corruption des Eccleſiaſtiques. Que, depuis quelques années, il s'étoit commis beaucoup d'abus & d'abominations dans l'adminiſtration des choſes ſpirituelles, & d'excès dans l'execution des preceptes. Qu'enfin, tout s'etoit perverti; que la contagion avoit paſſé de la Tête aux Membres, des Papes aux Prelats & aux autres Eccleſiaſtiques, dont il y avoit à peine un ſeul qui fit ſon devoir. A quoi voulant remedier, il dit que, pour ſatisfaire à ſon Inclination & aux Obligations de ſa Charge, il eſt reſolu d'emploier tout ſon Eſprit & toutes ſes Forces à la Reformation de la Cour Romaine, qui eſt peut-être la cauſe d'un ſi grand mal, avant que de penſer aux autres affaires; d'autant plus que cela eſt ardemment deſiré de tout le Monde. Mais, qu'il ne faut pas que perſonne ſe plaigne, ni s'étonne, ſi tous ces Abus ne ſont pas ſitôt corrigez; vû que le mal aiant pris racine, & s'étant multiplié de toutes parts, il faut aller pas à pas dans ſa gueriſon, & commencer par les choſes de plus grande importance, de peur de gâter tout, en voulant faire tout à la fois (*).

An de J. C. 1523.

Ce fut au mois de Janvier 1523., que Cheregat ſe preſenta à la Diéte de Nuremberg, où il fit un Diſcours fort pathetique ſur les Deſordres du Lutheraniſme; après quoi, il preſenta ſes Inſtructions & les Lettres du Pape. Ferdinand d'Autriche & les Princes de l'Empire donnerent leur Réponſe par ecrit au Legat, & en voici la ſubſtance. 1. Que s'ils avoient differé d'executer la Sentence de Leon X. & l'Edit de Charles-Quint contre Luther & ſes Adherens, c'étoit dans la crainte de cauſer de plus grands maux. 2. Que le meilleur remede étoit d'ôter un grand nombre d'Exactions & d'autre Abus de la Cour de Rome, & de ſatisfaire à quelques Chefs que les Princes ſeculiers donneroient par ecrit, ſans quoi il étoit impoſſible de retablir la Paix entre les Eccleſiaſtiques & les Seculiers. 3. Qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'arrêter Luther, & de le faire rentrer dans ſon Cloître, ce qui ne ſeroit pas difficile, mais de remedier à une infinité d'Abus & de Vices enracinez dans le long eſpace de tems qu'avoient duré les relachemens de la Diſcipline, la negligence de quelques Prelats, le mauvais exemple & l'ignorance groſſiere de quelques Paſteurs. 4. Qu'ils ne voioient point de remede plus propre & plus convenable, que de convoquer au plutôt en Allemagne un Concile libre & univerſel (26). Le Legat ne fut point ſatisfait de cette Réponſe; & il y repliqua de maniere que la Diete en fut auſſi mécontente. Le Legat s'étant retiré aſſez ſubitement, la Diete ſe ſepara, & les Lutheriens s'étendirent en Dannemarck & en Suede. Ils penetrerent même en Flandres & en France; mais, ils y furent expoſez à la Cruauté des Perſecuteurs.

Reponſe de la Diete au Nonce du Pape.

Les

(*) *Pallavicin, Iſtor. del Concil. l. 3. c. 7. Frà Paolo, liv. 1 pag 24 25. Goldaſt, tom. 1. pag. 448. Onuphre, Vit. Adrian VI. Sleidan, Comment. de Stat. Relig. & Reip. lib. 4.*

(26) *Pallavicini, Hiſt. Concil. Trid. lib. 2. c. 8. Goldaſt, tom. 1. pag. 452. Raynaldi, an. 1523. n. 2. Sleidan. lib. 3.*

An de J.C. 1523.

Les cent Griefs, que les Allemans publierent avec le Recès de la Diete de Nuremberg, furent portez juſqu'à Rome, où l'Aveu ingenu que le Pape faiſoit, que la Cour de Rome & les Eccleſiaſtiques étoient la premiere ſource du mal, deplaiſoit fort aux Prelats, qui trouvoient que le Pape les rendoit encore plus odieux au monde, & ſe plaignoient que cette demarche ſeroit cauſe, que les Peuples les mepriſeroient, & que les Lutheriens en deviendroient plus inſolens. Et ce qui leur peſoit davantage ſur le cœur, c'eſt qu'ils voioient une porte ouverte pour introduire cette Réformation, qu'ils avoient en horreur, & qu'ils ne pouvoient plus eſquiver, ſans montrer manifeſtement, qu'ils étoient incorrigibles, & qu'ils avoient le cœur endurci. Mais ceux, qui vouloient excuſer Adrien, en attribuoient la faute au peu de connoiſſance qu'il avoit des reſſorts du Pontificat, qui ne ſe maintient que par la reputation: c'eſt pourquoi ils louoient la prudence de Leon, qui avoit eu l'adreſſe de perſuader aux Allemans, que s'ils euſſent mieux connu la Cour de Rome, ils en euſſent eu bien meilleure opinion; & que ſi Luther y fut venu, comme il y étoit appellé, il n'y eut pas trouvé les Abus, ni les Dereglemens, qu'il ſe figuroit. Mais, les ennemis de cette Cour en Allemagne interpretoient ſiniſtrement la Candeur & l'Ingnuité d'Adrien, diſant que c'étoit un des Artifices ordinaires des Papes de confeſſer le mal & d'en promettre le remede, pour endormir les ignorans & les ſimples, par de vaines eſperances, & gagner toujours du tems, juſqu'à ce qu'ils euſſent pris leurs meſures avec les Princes, & touvé les moïens d'aſſervir les Peuples à tel point qu'ils ne puſſent plus s'oppoſer à leur volonté, ni contrôler leurs defauts. Ils trournoient même en raillerie ce que le Pape diſoit, que l'on ne peut pas faire tout à la fois, mais qu'il faut aller pas à pas pour ne rien gâter; repliquant, qu'en effet, on iroit bien pas à pas, parce qu'on mettroit l'eſpace d'un ſiecle entre chaque pas. Mais, les gens de bien jugeoient plus ſainement des bonnes intentions d'Adrien, qui avoit toujours mené une vie exemplaire, & tenu une conduite uniforme dans les differens états de ſa fortune. De ſorte que, bien loin de douter de ſa ſincerité, ils s'attendoient à lui en voir faire encore plus qu'il n'en promettoit (27).

Jugemens differens ſur la conduite du Pape.

L'Hiſtoire nous fait remarquer, que le Pape Adrien fut fort partial pour l'Empereur Charles V. Et je n'en ſuis pas ſurpris, quand je conſidere, qu'il avoit elevé ce Prince, & qu'il lui étoit redevable de ſa Dignité. De ſorte que par affection & par reconnoiſſance, il ne manquoit gueres d'occaſion de contribuer à ſon aggrandiſſement. Il lui envoia un Bref, par lequel il lui donnoit pouvoir, & à tous les Rois d'Eſpagne ſes Succeſſeurs, d'elire & de preſenter des Sujets à tous les Benefices du Roiaume. Par une autre Bulle du 24. de Septembre, il affecta à perpetuité à la Couronne de Caſtille l'Adminiſtration de l'Ordre de Calatrava & des autres Ordres établis en Eſpagne, au lieu que les Papes ſes Predeceſſeurs n'avoient accordé cette Adminiſtration que pour un tems aux Rois de Caſtille. Par la même Bulle

Privileges que le Pape accorde à Charles V.

(27) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. I.*

An de J.C. 1523.

le il rend la Charge de Grand-Maître hereditaire, d'elective qu'elle étoit auparavant. Dans ce tems-là même, l'Empereur reçut en Espagne la Nouvelle que le Duc de Sessa son Ambassadeur à Rome avoit fait en son nom avec le Pape une Ligue offensive & defensive au sujet de la Liberté de l'Italie, pour en eloigner les François, & pour la Guerre d'Allemagne contre les Lutheriens (28). Il faut reprendre les choses de plus haut.

Le Pape veut faire une Treve entre les Princes Chrêtiens.

La Perte de l'Isle de Rhodes étant arrivée en partie par la faute du Pape Adrien, il y alloit de son honneur de la reparer. Dans cette vûe, & & animé du desir de rendre son Pontificat illustre, il emploia tous ses soins pour menager la Paix, ou du moins une Treve, entre les Princes Chrêtiens, afin qu'ils pussent ensuite unir ensemble toutes leurs forces contre les Infideles. Il envoia pour cet effet des Legats à l'Empereur, aux Rois de France & d'Angleterre, pour les solliciter à se réunir: „ Mais c'étoit, „ dit le P. Daniel, un Ouvrage au dessus du Genie du St. Pere, plus „ homme de bien, qu'habile dans le Manîment des Affaires & des Esprits: „ en qui François I. ne pouvoit avoir de confiance; & qui, malgré ses „ bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'être beaucoup partial (29).„ Adrien, bien different de Jules II. & de Leon X. ses Predecesseurs, au lieu de faire servir les Princes à ses desseins, servoit lui-même, sans le savoir, aux desseins d'autrui; &, au lieu de se comporter comme un Pere commun, il devint bientôt partial & ennemi de la France à decouvert. Il le fit assez connoître par la maniere dont il traita le Cardinal Soderini Florentin, qui pratiquoit des Intelligences dans la Sicile pour y introduire les François, & ecrivoit des Lettres à l'Evêque de Xaintes son Neveu, qu'il chargeoit d'avertir le Roi des voies qu'il devoit mettre en usage pour réussir. Le porteur des Lettres fut arrêté, & livré aux Ministres d'Espagne, qui l'obligerent à force de tourmens à reveler tous ses complices; &, sur sa deposition, le Pape envoia le Cardinal en Prison dans le Château St. Ange (30). Ensuite, à la persuasion de Charles de Lanoy, Vice-Roi de Naples, son Compatriote & son Ami, il entra dans la Ligue que l'Empereur venoit de former contre la France (31). Peu de tems après, sa Sainteté fit publier à Rome, le 15. d'Aout, une Declaration de Guerre contre la France, & le même jour elle fut attaquée de la fievre (32).

Mort d'Adrien VI.

Au commencement, cette indisposition parut legere; mais, elle eut bientôt reduit le Pape à l'extremité; & il mourut le 14. de Septembre sur le soir, agé de 64. ans, 6. mois, & 13. jours, après un an, 8. mois, & six jours de Pontificat (33). Un Ecrivain Protestant dit que les Cardinaux conçurent

(28) *Contin. de Fleury, Tom. XXVI. p.* 184.

(29) *Daniel, Hist. de France, tom.* 7. *pag.* 496. *Edit. de* 1719.

30 *Petrus de Angleria, Epist.* 781. *Guicciardin, lib.* 15.

(31) *Guicciardin, lib.* 15.

(32) *Bosio, Hist. de Rhodes, liv* 2. *p.* 20.

(33) *Ciaconius, Vit. Pontif, tom.* 3, *p.*426. *Du Chesne, Hist. des Papes, Vie d'Adrien VI. Valere André, Bibliot. Belgic. Paul Jove, in Vit Adriani VI. Le Mire, Bibliot. Ecc. & Dog. Belg.*

çurent un ſi vif reſſentiment de ce que le Pape Adrien avoit deshonnoré la Cour de Rome dans la Diete de Nuremberg, & de ce qu'il avoit fait bruler un homme pour le crime de Beſtialité, qu'ils abregerent ſa vie (34). An de J.C. 1523.

La Nouvelle de ſa Mort repandit la joie dans Rome; ce qu'on doit regarder comme un grand Eloge pour lui: car, rien ne le rendoit plus odieux, que l'envie qu'il avoit de faire ceſſer les pechez criants, & d'emploier pour cela des peines ſeveres. Le bruit couroit, qu'il alloit publier de terribles Bulles contre les Judaïſans, contre les Moqueurs des Choſes Saintes, contre les Simoniaques, contre les Uſuriers, & contre les Sodomites. Ce dernier Point jetta l'Allarme à la Cour & à la Ville; & il y eut des jeunes gens, qui, après ſa mort, mirent des Feſtons ſur la Porte de ſon Medecin, avec cette Inſcription en groſſes Lettres, AU LIBERATEUR DE LA PATRIE (35). Pouvoit-on ſe rejouïr de la mort d'un tel Souverain, ſans que ce fût une preuve de ſa vertu (36)? Pendant ſa vie, on avoit temoigné pluſieurs fois publiquement, qu'on deſiroit ſa mort; & il y eut plus d'une caabale pour la lui procurer. Paul Jove dit, qu'un certain Marius de Plaiſance, irrité contre ce Pape qui lui avoit oté quelque emploi, conçut le deſſein impie de le tuer, lorſqu'il ſortiroit de ſa Chambre; &, qu'aiant attendu quelque tems inutilement, il ſe perça lui même de ſon epée, ſans doute par l'apprehenſion d'un plus grand ſupplice, parce que celui à qui il avoit communiqué ſon deſſein criminel manqua de venir à l'heure marquée. Un autre jour, aiant couru riſque de ſa vie, par la chute de la voute de la Chapelle Pontificale, où il alloit pour celebrer la Meſſe, les Prelats de ſa ſuite, qui virent quelques Suiſſes ecraſez auprès de lui, temoignoient par leurs manieres, qu'ils n'auroient pas été fachez ſi ce malheur fût tombé plutôt ſur ſa perſonne que ſur ceux-ci! Le Peuple même fut aſſez impie, pour faire des imprécations contre la Providence qui lui avoit ſauvé la vie. L'Aumônier d'un Cardinal, aiant tenu de ſemblables diſcours, reçut des applaudiſſemens de ſon Maître, au lieu des reprimandes & du chatiment qu'il meritoit (37). Attentat ſur ſa Vie.

Le bon Adrien VI. étoit haï, non ſeulement parce qu'il avoit en vuë de reformer les Abus de la Cour de Rome, mais parce qu'il en avoit deja retranché pluſieurs dans les Offices de la Cour Romaine, dans la collation & la reſerve des Benefices, dans les depenſes ſuperfluës, dans la diſpenſation des Indulgences. D'ailleurs, il étoit Etranger, & il paroiſſoit ennemi declaré de la grandeur & de la magnificence que ſes Predeceſſeurs avoient tant recherchées. Il apporta beaucoup d'attention à reformer le Luxe de Leon. X. comme cela paroit par une Lettre de Jerôme Niger, ecrite de Rome le 1. de Septembre 1522. Elle ſe trouve dans Recueil de Ruscelli traduit par Belle-foreſt: & on y lit ces paroles: „ L'autre jour les Pourquoi & combien Adrien VI. étoit haï.

(34) *Novor. Epiſcop. Belgic. Diviſio, p.* 79. *Edit de* 1576.
(35) *Paul. Jove, Vita Adriani, p.* 281.
(36) *Bayle, Dict. Art. Hadrien VI. Rem. R.*
(37) *Paul Jove, ubi ſupr.*

An de J.C. 1523.

„ les Pallefreniers (ou Ecuyers) du defunt Pape Leon deputerent un „ Embaſſadeur d'entr'eux, & l'envoyerent au Pape (Adrien) pour lui por- „ ter parole pour tous les autres. Le Pape s'enquit combien ils étoient a la „ ſuite de Leon, ceſtuy reſpond qu'ils eſtoient cent. Adrian faiſant le „ ſigne de la Croix, comme eſtonné de telle ſuperfluité, dit que quatre luy „ ſuffiroient bien, mais qu'il eſtoit content que douze fuſſent mis en état, „ puiſqu'il en falloit avoir, afin qu'il ſurmontaſt le nombre de ceux que „ tiennent les Cardinaux. En ſomme, l'opinion commune eſt que ce Pape „ doit eſt bon meſnager, & encoffre deniers pour l'Egliſe; ce qui eſt à „ vray parler très-néceſſaire, eu eſgard à la prodigalité de ſon Predeceſ- „ ſeur. „ En effet, il prit tellement le contrepied de Leon X. à cet egard, qu'il ne depenſoit pas plus de 12. Ecus par jour. Il étoit ſi peu accoutumé aux friandiſes de Rome, qu'il n'y avoit point de Poiſſon qu'il preferât au Merlus; deſorte que le prix de ce poiſſon hauſſa conſiderablement ſous ſon Pontificat, non ſans faire rire toute la poiſſonnerie. Au lieu de le louer de cela, Paul Jove a eu la hardieſſe de dire, qu'il n'avoit pas plus de goût à l'egard des viandes, que de jugement pour l'adminiſtration des affaires (38). D'autre côté, les Romains ſatiriſerent cette grande frugalité, & dirent que le Vatican étoit devenu ſemblable aux Maiſons que le retour des Eſprits fait deſerter (39). Il y a beaucoup d'apparence, qu'on ne ſe moqua pas moins de la preference qu'Adrien donnoit à la Biere ſur le Vin, que de celle qu'il donnoit au Merlus ſur tous les autres Poiſſons. Sa boiſſon ordinaire étoit la Biere, & on attribua à cela ſa derniere maladie : il avoit grand ſoin de ſa ſanté, & il ſe mettoit à table à une heure ſi reglée, qu'il quittoit bruſquement les affaires les plus importantes, dès qu'on l'avertiſſoit que le repas étoit prêt (40). Ces manieres d'agir firent paſſer notre Adrien pour un Miſanthrope. Pierius Valerianus en fait un homme qui fuioit la ſocieté humaine, & qui, dans les Cavalcades, s'eloignoit le plus qu'il pouvoit des Courtiſans. Il donnoit de l'Eperon à ſon Cheval, dès qu'il ſe voioit joint par d'autres. Pour voir la Satyre de cet Auteur dans toute ſon etenduë, il faut conſulter l'Edition de Baſle 1575 (41). Conſultez auſſi le Capitolo du Bernia contre ce Pape.

Accuſations atroces contre Adrien VI.

Les perſonnes vertueuſes ſont d'ordinaire celles qu'on dechire le plus impitoïablement par des Calomnies atroces. On ne ſe contenta pas d'accuſer Adrien d'une avarice prodigieuſe. On divulgua qu'on avoit enfin decouvert pour quoi il ſe retiroit tous les jours dans un reduit du Vatican, où il ne laiſſoit entrer perſonne; & que ce n'étoit point comme Numa, afin d'apprendre d'en haut la maniere de bien gouverner, mais afin d'y careſſer une belle femme: c'étoit ſa Nimphe Egérie. On ajoutoit que la maladie, dont il mourut, procedoit d'un trop frequent uſage du plaiſir venerien; & qu'il ne ſe contentoit pas de ſe divertir avec les femmes, mais qu'il

(38) *Paul Jove, de Piſcibus Romanis, c.* 1.
(39) *Chriſtofle Battus, apud Wolfium, Lect. Memor. tom.* 2. *pag.* 192.
(40) *Paul Jove, Vit. Hadriani VI pag.* 283.
(41) *Hieroglyph. lib.* 19.

qu'il lui falloit pis (42). Ce ne fut pas tout. On publia qu'il avoit été Magicien, & que ſes Amis, voulant eluder les preuves que l'on tiroit de je ne ſais combien d'Inſtrumens Magiques, qui avoient été trouvez dans ſa Chambre après ſa mort, diſoient qu'il avoit travaillé à la Pierre Philoſophale. Comme on ne pouvoit nier qu'il n'eut l'exterieur d'un homme de bien, on ſe retranchoit à dire, que ce n'étoit qu'un Tartuffe, & que ce défaut eſt plus commun en Allemagne que l'on ne penſe (43). On a mis dans le Supplement de la (44). Chronique de l'Abbé d'Urſperg, qu'on trouva parmi les Papiers ſecrets de ce Pape quelques Livres de Magie; & qu'il y a des gens qui prétendent, qu'il parvint au Papat par ce mauvais Art. Mais, on fera bien de n'en rien croire; &, à l'egard de la Sodomie, Gerard Moringus obſerve, que ce bon Pape, aiant ſçu que les Italiens formoient de mauvais ſoupçons ſur ce qu'il avoit amené d'Eſpagne quelques jeunes gens, les renvoia tout auſſitôt en leur Païs (45). On l'accuſe encore d'avoir permis de ſacrifier aux Divinitez du Paganiſme, pour faire ceſſer la Peſte; ce qui doit être regardé, ſelon toutes les apparences, comme un affreux menſonge (46). Au reſte, Guichardin n'eſt pas celui qui l'a le plus epargné; car il prétend, que ceux, qui confererent la Papauté à ce Barbare, ſe porterent à cela, plutôt par impetuoſité aveugle, que par choix & par deliberation; & que ne ſachant donner aucune raiſon de leur extravagante conduite, ils s'en dechargeoient ſur le St. Eſprit, qui avoit de coutume, à ce qu'ils diſoient, d'inſpirer les Cardinaux pendant l'Election des Papes (47). En effet, ſi l'on a egard aux Vers ſatyriques de Pierius Valerianus, on ſe perſuadera que la Creation d'Adrien fut un coup de hazard & de depit. Voici ces Vers, qui ſont très-beaux :

An de J.C. 1523.

Cum fluctuaret Cymba, quæ magnos Deos,
Romæ Penates quæ vehit,
Leone adempto: providum, vigilem, parem
Optabat infelix ducem.
Dum tota is Ora quæritur Liguſtica,
Totoque Thyrreno mari,
Per Adriani amne litus, per Padi
Ripas, Lemani per Juga:
Per Celtiberos, Gaditanos, Gallici
Vaſtos per Occeani ſinus
Quaque æſtuoſum Sarmatas lambit ſolum,
Qua circuit Britannias;
Repentè nobis hunc dedit vecors furor
Regione Rheni ab ultima;

Nil

(42) *Battus, apud Wolfium, Lect. Memor. tom. 2. pag. 192.*
(43) *Ubi ſupr.*
(44) *Voyez, Jean Creſpin, Etat de l'Egliſe, ad an. 1523.*
(45) *Moringus, in Vit. Hadriani VI.*
(46) *Jean Latus, Compen. Hiſt. Amſterdam 1661. Voyez Bayle, Dict. Art. Hadrien VI. Rem. S.*
(47) *Guicciardin, lib. 14.*

An de J.C. 1523.

Nil tale Patribus facere ſe putantibus:
Nihil minus volentibus
Quam quem eligebant, nil minus poſcentibus
Quam quem vocabant. O mare!
O terra! votis Adrianus omnium
Fit Pontifex; ſed omnibus,
Quis credat? invitis. Deûm vis hæc, Deûm,
Deûm abditum hoc arbitrium eſt.
Ut qui natantis deſpuunt regnum trabis,
Parere diſcant viperæ!
Ut invicem qui ſe oderant Patres, ducem
Inviſum haberent omnibus,
Malarum ut eſſet ſævus Ultor Mentium,
Acri ipſe Mente in ſingulos (48).

Il ne favoriſa pas les beaux Eſprits, & pourquoi?

Nicolas V. avoit établi des fonds pour la ſubſiſtance des gens doctes qui vinrent de Grece en Italie; mais Adrien VI. ſupprima ces gratifications. „ Tous les Savans de ſon tems ſe promirent de l'avancement à ſon „ avancement au Pontificat, à cauſe qu'il devoit aux Lettres ſon Exalta- „ tion, & ce qu'il avoit de bonne fortune. Cependant, ils demeurerent „ fort étonnez, voiant qu'il étoit plein de mauvaiſe volonté contre tous „ ceux qui ſe plaiſoient à la belle Litterature, les appellant *Terentianos*, & „ les traitant de telle ſorte qu'on croit qu'il eut rendu les Lettres tout à „ fait barbares, s'il ne fut mort dans la ſeconde année de ſa ſuprême Di- „ gnité. Paul Jove dit gentiment, qu'il uſoit de ce mauvais traitement „ contre les plus beaux eſprits de ſon ſiecle, avec le même ſens & le mê- „ me jugement, dont il preferoit la Merluche de ſes Païs-Bas à toute au- „ tre Viande & aux meilleurs Poiſſons qui ſe mangeaſſent en Italie (49). „ Il faut faire deux Remarques ſur cette Autorité. 1. Paul Jove ne dit point ce que la Mothe le Vayer lui attribue. 2. S'il y avoit eu ſous le Pontificat d'Adrien VI. d'habiles gens en Theologie, je ne doute pas que ce Pape ne les eut favoriſez. Mais, il n'y avoit que des Poëtes; & il avoit des raiſons très-fortes, qui autoriſoient le mepris qu'il en fit. Les Poëtes avoient produit les mêmes mauvais effets qu'ils produiſirent depuis en France (50). Le Paganiſme, qu'ils repandoient dans leurs Ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur qu'Adrien leur temoigna; car, il n'entendoit point raillerie là-deſſus. Ce n'étoit point un homme accomodant ſur ces matieres. Il detourna ſes yeux, lorſqu'on lui voulut faire voir la Statuë de Laocoon, & dit que c'étoient des Simulachres de l'Impieté (51).

Les Poëtes ſe vangent de ſes mepris.

Les Poëtes lui firent voir, qu'on n'avoit pas dit ſans raiſon, *genus irritabile va-*

(48) *Notes ſur les Poëſies de Sannazar, pag.* 236. *Edit. d'Amſterdam*, 1689. *Ex Pierio Valeriano, de Infelicit Litterat. lib.* 2.

(49) *La Mothe le Vayer, tom.* 11. *pag.* 436.

(50) *Thuanus, Hiſt. lib.* 22. *ad an.* 1559.

(51) *Paul Jove, in ejus Vita, pag.* 277. 283.

vatum; car, ils se vangerent cruellement de ses mepris. Je n'en veux pour Preuve que cette Epigramme dont Sannazar le regala: An de J.C. 1523.

Classe, virisque potens, domitoque Oriente superbus
Barbarus in Latias dux quatit arma domos:
In Vaticano noster latet; hunc tamen alto,
Christe, vides cœlo, (proh dolor!) & pateris.

La Statue de Pasquin étoit continuellement bigarrée de Vers Satiriques contre Adrien; à quoi ce Pontife fut si sensible, qu'il eut dessein de faire jetter dans le Tibre les Statues de Pasquin & de Marforio. Il entendit pourtant raison, lors qu'on lui representa, que le remede dont il se vouloit servir contre la Licence des Pasquinades seroit inutile. Emploïons ici les paroles de Mr. Flechier Evêque de Nismes: „ Une infinité de Libelles couroient „ alors par toute l'Espagne contre la Cour de Flandres & contre Ximenés „ lui-même. Les Flamans, qui n'etoient pas accoutumez à ces sortes de Satyres piquantes & ingenieuses, en firent des plaintes, & le Cardinal eut „ ordre d'en rechercher les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier rigoureusement. Il fit faire par forme quelque visite chez les Libraires, „ mais si legerement que personne n'en fut en peine. Il étoit d'avis de laisser aux Inferieurs la Liberté de vanger leur douleur par des Paroles ou par „ des Ecrits, qui ne durent qu'autant qu'on s'en offense, & perdent leur agrément & leur malignité quand on les mepriſe. Alfonse de Castille, Gouverneur de Madrid, aiant surpris quelques-uns de ces Ouvrages injurieux „ contre le Cardinal Adrien & contre La-Chaux, Ambassadeurs de Charles, il les leur fit voir, & ils en eurent un très-sensible déplaisir; sur-tout „ Adrien en fut quelque tems inconsolable. On raporte, qu'étant depuis „ elevé à la Chaire de St. Pierre, & ne pouvant souffrir les Statuës de Pasquin & de Marforio, que les Esprits plaisans & malins ont choisis pour „ les Confidens & pour les Auteurs de leur Medisances, il avoit ordonné „ qu'on les jetta dans le Tibre: ce qui auroit été executé, si le Duc de „ Sessa Ambassadeur d'Espagne ne lui eût dit fort sagement: *Que faites-* „ *vous, Saint Pere? Encore vaut-il mieux pardonner à ces deux Personnages* „ *muets, que de faire parler toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau,* „ *les Grenouilles nous chanteront les Railleries qu'ils nous faisoient lire en passant;* „ *& ce que deux Pierres ne diront plus, toutes les Bouches vivantes le publie-* „ *ront.* Le Pape profita de cet avis, & fut dans la suite moins delicat sur „ ce sujet (52). „

L'un des plus justes Reproches que l'on puisse faire au Pape Adrien, c'est d'avoir contrevenu aux belles Leçons qui étoient sorties de sa plume contre la Pluralité des Benefices. N'étant encore que Professeur de Louvain, il soutenoit que cette Pluralité étoit mauvaise; & qu'un homme, qui est une fois parvenu à un Benefice capable de l'entretenir honnêtement, s'en doit contenter, & s'y borner. Mais on vit, qu'étant à la Cour de Charles d'Autriche, il accepta plusieurs Dignitez, & se souvint peu de son Dogme. Adrien posseda plusieurs Benefices.

Cet-

(52) *Flechier Hist. du Card. Ximenes, Liv. VI. pag.* 814. *& suiv.*

An de J.C. 1523.

Cette inconſtance fut un ſcandale pour quelques Perſonnes (53). „ Il y en „ avoit, dit un Miniſtre Wallon, qui s'eſmerveilloient le voir faire contre „ certaine Harangue, qu'il avoit faite à Louvain y étant *Magiſter noſter*, im- „ prouvant la multiplication de pluſieurs Benefices, & l'entaſſement d'i- „ ceux ſous un ſeul chapeau: qu'alors, eſtant Pape, il le faiſoit & notamment „ des Benefices ès Païs-Bas. Il leur reſpondit ce que S. Paul avoit dit, „ *Quand j'eſtois enfant, je parlois comme Enfant*, &c. 1. cor. 13. (54). „ Quand Adrien canoniſa Antonin & Bennon, il ne ſouffrit pas les depenſes, qu'on a coutume de faire dans ces ſortes de Ceremonies: il les defendit comme une choſe contraire à la Sainteté de la Canoniſation (55).

Ce que le Cardinal Pallavicin a dit de ce Pape.

Le Cardinal Pallavicin dit d'Adrien VI., qu'encore qu'il fût très-homme de bien, deſintereſſé, pieux, ſavant, amateur de la Reforme, c'étoit neanmoins une pauvre Pape; parce qu'il ne ſavoit pas ſon Monde, ni les ſoupleſſes de l'Art de regner, s'accomodant peu aux circonſpections du Siecle, & formant des deſſeins zelez, qui n'étoient que des Idées Platoniques. Il faut entendre là-deſſus le Janſeniſte, qui a écrit l'*Evangile nouveau*. „ Il „ eſt certain, que le Pape Adrien VI. eſtoit un bon Preſtre. . . Il uſoit d'un „ ſi grand menage pour ſa propre Perſonne, & pour ſa Maiſon, qu'il étoit „ bien eloigné de trouver dans l'épargne qu'il pouvoit faire les ſecours dont „ il auroit eu beſoin, pour aſſiſter comme il ſe le propoſoit les Chrêtiens „ contre le Turc. . . On pouvoit dire, qu'il avoit oublié pleinement la „ Chair & le Sang. . . Nonſeulement, il n'avoit point recherché cette Di- „ gnité, mais au contraire il avoit terriblement balancé à l'accepter ou à „ la refuſer. . . Et lorſque ſon Election fut aſſurée, il en fut ſi peu tou- „ ché & ſi peu emû, que cette indifference parut ſtupidité à ceux qui ne „ diſtinguent pas la vertu heroïque de l'inſenſibilité d'un Eſprit inſen- „ ſé. . . . Enfin, ce ne fut point le deſir de commander qui lui fit accepter „ cette Dignité ſi importante, mais la crainte de desobéïr à Dieu, ny „ moins encore le deſſein d'enrichir ſes Parens, mais le deſir de reformer l'E- „ gliſe & de remplir tous les devoirs d'un Souverain Pontife. Il eſtoit „ d'ailleurs très-ſavant; il avoit été long-tems Profeſſeur en Theologe; ſa „ vie avoit tousjours été exemplaire: il avoit eſté comme Aaron appellé „ à toutes les Charges où il avoit paſſé, auſſi bien qu'à celle de Souverain „ Pontife. Il étoit né pauvre; il aimoit les Pauvres, & la Pauvreté. Les „ Heretiques, auſſi bien que les Catholiques, reconnoiſſoient ces veritez: „ mais, avec tout cela, dit le Cardinal Pallavicin, *c'eſtoit un fort mediocre „ Pape*. La raiſon eſt qu'il eſtoit trop franc & trop ſincere. Il aimoit les „ gens ouverts & ſans artifice; ce qui faiſoit, par exemple, que l'humeur „ de Cheregat lui eſtoit agréable. . . Son naturel eſtant candide, il haïſ- „ ſoit & avoit en horreur tout artifice. Ce fut auſſi ce qui le rendit mal agréa-

(53) *Moringus, Vit Hadriani VI.*

(54) *Jeremie de Pours, Melodie du St. Pſalmiſte, pag. 659. Voyez auſſi Novor. Epiſc. Belg. Diviſio, pag. 78. 79*

(55) *Blaſius Ortizius, apud. Bollandiſtas, tom. 7. Maij. pag. 555.*

„ agréable à la Nation Italienne; car, comme elle eſt ingénieuſe, c'eſt An de J.C.
„ le propre des Naturels ingenieux d'eſtre auſſi artificieux. . . Voila donc 1523.
„ tout le mal qu'on pouvoit remarquer en ce bon Pape: c'eſtoit une
„ vertu heroïque, ſelon le Cardinal Pallavicin même, mais avec la quelle
„ neanmoins il ne fut qu'un Pauvre Pontife, parce qu'il n'avoit par l'in-
„ duſtrie, l'adreſſe, la ſcience de diſtinguer dans les artifices des Italiens
„ la Vérité d'avec le déguiſement & la feinte. . . . . Auſſi trouva-t'on
„ extremement à dire en luy qu'il n'eut pas une prudence plus accomo-
„ dée aux circonſpections du Siecle, & on auroit voulu, que ſon zele
„ eut été accompagné de moins d'indiſcretion. . . . . Il reconnoiſſoit
„ de trop bonne-foi la verité des Abus qui avoient regné dans la
„ Cour de Rome, ſous ceux qui l'avoient immediatement précé-
„ dé. . . . Adrien VI. penſant donc ſerieuſement à la Reformation de
„ la Cour de Rome, il lui ſembla d'abord qu'il devoit retrancher les Re-
„ venus de la Datterie, & ces Droits qu'on tiroit de l'Expedition des Bul-
„ les & autres graces qui s'accordent à Rome; mais, comme il ignoroit les
„ ſages leçons de l'experience, & les judicieux raiſonnemens qu'elle four-
„ nit à ſes Diſciples, ... le bon homme ne voioit pas que ces deſſeins ſi
„ zelez n'eſtoient que des idées abſtraites, belles veritablement à contem-
„ pler, mais que la forme n'en avoit encore aucune convenance auec les
„ diſpoſitions de la matiere. . . Car, c'eſt le point le plus eſſentiel de toute
„ la Politique de ſavoir diſcerner ſi la forme eſt proportionnée aux diſpoſi-
„ tions de la matiere, c'eſt à-dire, ſi les Loix ont raport au gout & aux
„ inclinations des Peuples, ſoit pour le tems, les Lieux, & les autres circonſ-
„ tances néceſſaires. Voici par exemple une Maxime de Cheregat Nonce
„ d'Adrien à la Diete de Nuremberg, qu'il ne faut pas permettre le mal,
„ afin qu'il en arrive du bien. . . . Cette Maxime priſe ainſi univerſelle-
„ ment n'eſt pas veritable; cela paroit par la permiſſion que l'on donne aux
„ femmes de mauvaiſe vie d'exercer leur commerce en paix & ſans qu'on
„ puiſſe les y troubler. . . En effet, cette Maxime n'eſt vraye, que lorſque
„ la permiſſion de quelque mal en cauſeroit un plus grand qu'il n'en arrive-
„ roit en le puniſſant; mais quand, au contraire, en voulant arrêter ce mal,
„ il en arrive un plus grand, on le doit aſſurement tolerer; ainſi, un des
„ points de la Politique Religieuſe les plus importans, eſt de diſcerner en-
„ tre les maux & les abus ceux que l'on doit faire ceſſer, d'avec ceux qu'il
„ faut permettre, comme on permet celui des femmes de mauvaiſe vie ſe-
„ lon les Regles de la Politique Religieuſe *de la Chair*. Mais, comme dans
„ les occaſions où il faut deliberer de pareilles choſes, les ſentimens des hom-
„ mes ſont differens, & qu'ils ſont fertiles en raiſons apparentes de part &
„ d'autre, le point le plus important de toute la Politique Religieuſe *de la*
„ *Chair* eſt de ſavoir en qui doit reſider l'Autorité ſuprême de gouverner l'E-
„ gliſe, & quelles regles on doit ſuivre, pour ne ſe pas tromper dans ces
„ diſcernemens, & afin que l'Egliſe ſoit plus heureuſement gouvernée ſelon
„ la Chair. Le Cardinal Pallavicin ſoutient, que ſur-tout il ſe faut garder de

ces

An de J.C. 1523.

„ ces perſonnes zelées, mais ſans experience d'affaires civiles & du cours „ du Monde Politique d'à preſent, . . .tel que fut le Pape Adrien VI. Un „ Pape fait comme celui-là, qui avoit oublié le Sang & la Chair, n'eſt „ pas propre à ce diſcernement. Il faut auſſi ſe garder d'une Politique qui „ ſoit ſimple, ſincere, & ſans deguiſement comme la ſienne, qui n'avoit „ point été rafinée dans aucune Cour celebre telle que celles d'Italie (56).„ Il eſt bon de voir la Lettre de Mr. de Launoi, où il fait l'Apologie de notre Adrien, contre le Cardinal Pallavicin (57). Je dirai ſeulement par occaſion, que, ſi l'Egliſe Chrêtienne étoit ce qu'elle devroit être, les mêmes vertus, qui ſuffiroient à un bon Eccleſiaſtique, ſuffiroient aux Papes; mais, dans l'Etat où l'Egliſe Romaine ſe trouve depuis long-tems, ſous un Chef dont la Puiſſance Spirituelle eſt tellement incorporée avec la Puiſſance Temporelle, que la Conſervation de l'une dépend de la Conſervation de l'autre, c'eſt une folie, que de prétendre qu'un Pape, qui n'entend point le manege de la Cour, & les ſoupleſſes de la Politique, puiſſe remplir ſes devoirs.

Ouvrages d'Adrien VI.

Du reſte, Adrien VI. a compoſé quelques Ouvrages, qui l'ont fait mettre au nombre des Auteurs Eccleſiaſtiques, ſçavoir un Commentaire ſur le quatrieme Livre des Sentences, qu'il compoſa étant Profeſſeur de Theologie à Louvain, & qu'il fit réimprimer étant Pape, ſans y rien changer, non pas même cette Maxime, Que le Pape n'eſt point infaillible, & qu'il peut errer, même dans les Queſtions qui appartiennent à la Foi. Il y a auſſi de lui douze Queſtions ſous le titre de *Quæſtiones quodlibeticæ*, imprimées à Louvain en l'année 1515, & à Paris en 1516. & 1531; Le Compte de l'Homme étant aux abois de la Mort; & un Sermon de l'Orgueil. Il avoit fait encore ces Traitez pendant qu'il enſeignoit la Theologie à Louvain. On ne connoit point d'Ouvrages qu'il ait donnez depuis ſon Pontificat, ſi ce n'eſt quelques Lettres addreſſées à Marc Marule, aux Princes d'Allemagne, & en particulier à Frederic Electeur de Saxe, pour l'engager à ne point proteger Luther & à le bannir de ſes Etats. Ce Pape fut inhumé dans l'Egliſe de St. Pierre entre Pie II. & Pie III. ſous une tombe aſſez ſimple avec cette Epitaphe: *Ici repoſe Adrien VI, qui n'eſtima rien de plus malheureux pour lui, que de commander.* Mais, dans la ſuite, le Cardinal Enkenwoert, en reconnoiſſance des bien-faits, qu'il en avoit reçus, lui fit ériger un Tombeau de Marbre enrichi de ſuperbes Sculptures & de magnifiques Ouvrages en relief, qui fut placé dans l'Egliſe de Ste. Marie des Allemands, avec une Inſcription aſſez longue, qui contient un Sommaire de la Vie & des Dignitez qu'il avoit remplies (58).

(56) *Evangile Nouveau, &c. pag.* 19. *& ſuiv.*
(57) *Launoi, Epiſt. lib. IV. Epiſt.* 7.
(58) *Du Cheſne, Hiſt des Papes, Vie d'Adrien VI. pag.* 385. *Ciaconius, tom.* 3. *pag.* 438.

CLE-

An de J.C. 1523.

CHARLES V. *Empereur d'Allemagne.* **CLEMENT VII.** FRANÇOIS I. *Roi de France.*

CCXXVIII. PAPE.

Conclave où Julien de Medicis fut elû Pape.

APrès les obſeques d'Adrien, les Cardinaux entrerent dans le Conclave au nombre de trente-ſix, & l'on en donna la garde au Grand-Maître de Rhodes. Medicis & Colonne avoient chacun un Parti formé en leur faveur, ce qui cauſa beaucoup de Brigues. Dès que le Parti de l'un paroiſſoit pouvoir l'emporter, celui de l'autre faiſoit jouer ſes reſſorts pour l'affoiblir & s'accrediter lui-même. Le Conclave n'étoit preſque partagé en effet qu'entre ces deux Cardinaux, comme ceux qui avoient, ſi-non plus de merite, au moins plus de naiſſance & de biens; mais, comme ces deux Concurrens ſe barroient mutuellement, les anciens qui étoient pour Colonne, las de cette diviſion, firent auſſi des brigues, pour le faire elire; mais les jeunes, qui étoient pour Medicis, empêcherent le coup. Pour faire diverſion, Medicis fit propoſer par tous ceux de ſon Parti le Cardinal des Urſins grand ennemi de Colonne. Celui-ci, qui craignoit cette Election, voulut faire elire le Cardinal Farneſe, mais le nombre de voix ne fut pas competent. Enfin, pluſieurs Cardinaux, ennuiez de ces Conteſtations qui duroient depuis plus de ſix Semaines, dirent hautement en pleine Congregation, qu'il étoit tems de faire un Pape, & que ces retardemens cauſoient beaucoup de mal à la Chrêtienté. Medicis & Colonne temoignerent en même tems vouloir auſſi finir ces partialitez; & il fut reſolu que le lendemain l'on ne ſe ſepareroit pas que l'Election ne fût faite, parce que le Peuple commençoit à murmurer beaucoup, & avoit fait prier le Sacré College de finir promptement le Conclave. Le lendemain d'aſſez bonne heure, pluſieurs Cardinaux ſe rendirent à la Cellule de Medicis, & tout le Monde commençoit à publier qu'il y avoit un Pape d'elû, ſans neanmoins qu'on pût dire ſon nom. Colonne, aiant appris que Medicis ſortoit de ſa Chambre accompagné de pluſieurs Cardinaux, & qu'il diſoit tout haut qu'il alloit faire un Pape, craignit qu'on n'elût le Cardinal des Urſins; & il ſe confirma encore plus dans cette penſée, lorſqu'il le vit marcher à côté de Medicis d'un air gai & content. Après avoir fait Reflexion ſur toutes ces circonſtances, il crut que, s'il s'opiniâtroit à donner l'excluſion à Medicis, ce Cardinal feroit infailliblement elire celui des Urſins, & qu'ainſi il auroit le chagrin de voir elever au Souverain Pontificat le plus grand Ennemi des Colonnes: cela le fit reſoudre à donner ſa voix à Medicis. Il fit neanmoins propoſer auparavant, par ceux de ſa Faction, pluſieurs autres ſujets, pour donner l'excluſion au Cardinal des Urſins. Pallavicin marque, qu'il voulut engager les anciens à elire Dominique Jacobati, & que ſur la reponſe qu'on lui fit que ce Cardinal étoit trop attaché au Parti de l'Empereur, il s'ecria en colere: *C'eſt donc un*

An de J.C. 1523.

Chef de Parti qu'il faut elire, & non pas un Vicaire de Jesus-Christ! On nomma auſſi Santi-Quatro, qui avoit beaucoup de merite & d'erudition, & on tacha de perſuader à ceux du Parti de Medicis de lui donner leurs voix; mais, quoique lui-même y conſentit, pluſieurs de ſes Amis s'y oppoſerent (1). On propoſa encore d'autres ſujets & entr'autres le Cardinal d'Oſtie, qui étoit agreable à pluſieurs, parce qu'il étoit fort âgé, qu'il avoit le Jugement ſolide, & qu'il étoit un grand Politique. Monti, qui s'ennuioit de toutes ces longueurs, dit que ces conteſtations iroient à l'infini, ſi l'on ne nommoit quelqu'un, qui plût egalement aux Cardinaux Medicis, des Urſins, & Colonne. „ Ceſarini entra dans le même ſentiment, & propoſa „ Farneſe, qui avoit toutes les qualitez néceſſaires, pour bien remplir „ cette ſuprême Dignité. Mais Medicis, qui ſavoit que Colonne avoit „ temoigné à ceux de ſon Parti qu'il conſentoit à ſon Election, craignit „ qu'il ne changeât de ſentiment. Pour empêcher qu'il n'en vint-là, il „ remit ſur le tapis le Cardinal des Urſins. Ce qui obligea Monti de ſe „ mettre entre Medicis & des Urſins, & de dire: *Qu'allons-nous donc faire? Un Pape*, repondit Medicis. *Il me ſemble que nous avons aſſez differé.* Colonne, voiant que tout le Monde murmuroit, craignit qu'on n'elût des Urſins; &, ſe tournant vers ceux du Parti de Medicis, qui ſe diſpoſoient à ſortir: *Où allez-vous*, leur dit-il, *en ſi grande troupe? Allez-vous elire le Cardinal des Urſins?* L'un d'eux, prenant la parole, lui repondit: *Nous ne ſavons pas préciſement quel eſt le deſſein du Cardinal de Medicis: cependant, il y a apparence qu'il panche de ce coté-là.* Ces paroles aiant augmenté l'allarme de Colonne, il temoigna qu'il étoit prêt de tenir la parole qu'il avoit donnée de conſentir à l'Election de Medicis (2). „ Pallavicin raconte la choſe un peu differemment. Il dit que Colonne, aiant rencontré Medicis, le pria de propoſer quelque jeune Cardinal de ſa Faction pour être elû; qu'il en propoſa deux ou trois, ſans faire aucune mention de lui, & que Colonne lui aiant demandé pourquoi il s'oublioit ainſi: „ Parce que je ne veux pas, repliqua Medicis, avancer mes affaires mal„ gré ceux qui me ſont oppoſez. „ Que Colonne fut ſi charmé de cette moderation, qu'il s'informa auſſi-tôt combien il avoit de ſuffrages pour être elû, & qu'il lui donna ſa voix (3). De quelque maniere que la choſe ſe ſoit paſſée, il eſt toujours vrai que la Faction de Colonne n'aiant pû s'accorder ſur les choix d'un Pape, parce que le Chef en vouloit faire elire un qui n'étoit pas au gré de ſes Amis, le depit qu'il conçut de leur Obſtination fit qu'il alla ſe reconcilier avec le Cardinal de Medicis. Guichardin dit que celui-ci lui promit par ecrit de le faire Vice-Chancelier & de lui donner ſon Palais, qui étoit un des plus magnifiques de Rome (4).

Co-

(1) *Du Cheſne, Hiſt. des Papes, Vie de Clement VII. pag.* 387. *Guicciardin, Hiſt. lib.* 15. *Onuphre, Vit. Pontific. Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* 2. *c.* 9.

(2) *Hiſt. des Conclaves, p.* 104. 105.

(3) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* 2. *cap.* 9.

(4) *Guicciardin, lib.* 15.

Colonne lui aiant donc donné ſept à huit voix dont il pouvoit diſpoſer, il ne ſe trouva plus de difficulté à ſon Election, qui fut faite d'un commun Conſentement le 19. de Novembre de cette annee 1523. Jules de Medicis avoit alors 45. ans. Tous les Cardinaux vinrent lui baiſer les pieds. Il les embraſſa les uns après les autres avec beaucoup de douceur. Il vouloit retenir ſon nom de Jules; mais, quelqu'un lui aiant dit, que ceux qui ne changeoient pas leur nom mouroient bientôt, il eut la foibleſſe de le croire, & ſe fit appeller CLEMENT VII. ſans avoir egard l'Anti-Pape qui avoit porté le même nom (5). Le Narni raconte une choſe ſinguliere; „ qui eſt, qu'un Gentilhomme Florentin felicitant la Femme de Philippe „ Strozzi (Clarice de Medicis) ſur l'Exaltation de Clement, ſon Couſin, „ il dit, qu'il étoit faché de ce que le Pape avoit pris ce nom, ſe ſouve- „ nant, que le Jacobin Savonarole lui avoit dit, la nuit d'avant ſa mort, „ que les grandes tribulations de la Ville de Florence arriveroient ſous le „ Pontificat d'un Clement (6). C'eſt en effet ſous lui, que la Republique „ de Florence perdit ſa Liberté (7). „

An de J.C. 1523.

Ce Pape étoit Fils poſthume & naturel de Julien de Medicis, qui avoit été tué à Florence dans la Conjuration des Pazzi en 1471. & d'une Demoiſelle nommée Floretta. Laurent de Medicis, ſauvé du Maſſacre arrivé dans cette Conjuration, prit grand ſoin de ſon Education, & le fit inſtruire dans ſa propre Maiſon par d'habiles Maîtres. Il fut d'autant plus aimé dans la Famille, qu'il avoit tous les traits de ſon Pere, & lui reſſembloit fort pour la taille & pour le viſage. Il fut d'abord Chevalier de Rhodes & Grand Prieur de Capouë; mais ſon Couſin Julien de Medicis, aiant été elû Pape ſous le nom de Leon X. lui fit embraſſer l'Etat Eccleſiaſtique, & le nomma à l'Archevêché de Florence le jour même de ſon Couronnement, & le fit Cardinal dans le mois de Septembre 1513. & Chancelier de l'Egliſe Romaine. Le vice de ſa naiſſance ne l'arrêta point; &, pour prévenir même les plaintes qu'on auroit pû lui en faire, il l'avoit declaré legitime, dès qu'il avoit été elevé ſur le Siege de Rome. Il étoit fondé ſur une depoſition du Frere de la Mere de Jules, & le raport de quelques Religieux, qui certifierent qu'il y avoit eu entre le Pere & la Mere une Promeſſe de Mariage, ce qui avoit même autoriſé la Demoiſelle à ſe declarer Femme legitime dès que Julien fut mort. Jules ſe retira à Florence après la mort de Leon X, & revint à Rome au commencement de cette année. Il s'y maintint avec beaucoup d'honneur, & ſçut ſi bien gagner les bonnes graces du Pape Adrien VI. qu'il ſupplanta le Cardinal Soderini de Volterre, qui étoit premier Miniſtre, & le fit mettre au Château St. Ange. Depuis ce tems-là, il s'empara de la direction de toutes les affaires du Pape dont

Hiſtoire du Pape Clement VII.

(5) *Du Cheſne, Hiſt. des Papes, pag.* 388. *Sponde, an.* 1523. §. 25. *Guicciardin, lib.* 15. *Raynaldi, an.* 1523. §. 125. *Ciaconius, in Clem. VII. tom.* 3. *p.* 443.

(6) *Narni, Hiſt Florent. lib.* 7.

(7) *Amelot de la Houſſaye, Traduction de l'Hiſt. du Concile de Trente de Frà-Paolo, Note (e) pag.* 62.

An de J.C. 1523. dont il s'acquit de plus en plus l'eſtime, ſur-tout en temoignant beaucoup de zele pour unir tous les Princes Chrêtiens contre les Turcs (8).

Le nouveau Pape protege les Chevaliers de Rhodes, Il écrit au Roi de France.

De tous ceux qui prirent part à la joie preſque commune de l'Election de Jules de Medicis au Souverain Pontificat aucun n'en temoigna tant que Villiers-l'Iſle-Adam, Grand-Maître de Rhodes. Il eſperoit que ce nouveau Pape n'oublieroit pas un Ordre dont il étoit Membre, & qu'il lui procureroit un azile, où il put ſe reparer de ſes pertes, & ſe mettre en état de continuer de defendre la Religion contre les Infideles. Il ne ſe trompa pas. Dès que le Pape fut debarraſſé du premier Ceremonial qui a coutume d'accompagner & de ſuivre ces ſortes d'Elections, il lui donna une Audience en plein Conſiſtoire. Le Vice-Chancelier de l'Ordre raconta d'une maniere ſi touchante ce que s'étoit paſſé dans le ſiege & à la priſe de Rhodes, tant du côté des Aſſiegez, que de la part des Infideles, que toute l'Aſſemblée fut emuë de compaſſion, & ne put retenir ſes Larmes. Le Pape, auſſi touché que les autres, promit de ſecourir l'Ordre de tout ſon pouvoir (9). Le nouveau Pontife, avant ſon Couronnement, ecrivit au Roi de France, pour lui faire part de ſon Election, & l'aſſura qu'il trouveroit en lui un Pape qui s'appliqueroit à la Paix & à la Tranquillité des Rois & des Princes Chrêtiens, à la conſervation de la Foi contre la Tyrannie des Turcs, & qu'il ne laiſſeroit echaper aucune occaſion de temoigner à la Nation Françoiſe combien il la cheriſſoit, & qu'il prendroit ſes interêts avec zele, quand ils ſeroient conformes à ceux de Dieu. Le 26. de Novembre il fut couronné à St. Pierre par les mains de Marc Cornelius, Archidiacre de l'Egliſe Romaine. L'Etat de l'Egliſe fut aſſez paiſible au Commencement de ſon Pontificat. Le Duc de Ferrare, qui, durant la Vacance du St. Siege, avoit recouvré Reggio, & tachoit de reprendre encore Modene, ſachant l'Election du Cardinal Jules de Medicis qu'il eſtimoit beaucoup, ſe retira auſſitôt à Ferrare, & demeura en repos; &, dans toute l'étendue de l'Etat Eccleſiaſtique, aucun ne remua; mais, la ſuite ne fut pas ſi heureuſe, & l'on trouve peu de Papes dont le Regne ait été agité de plus grands troubles (10).

An de J.C. 1524. D'abord, Clement VII. donna ſes ſoins aux Affaires d'Allemagne. Mais, comme il étoit grand Politique, il ne tint pas la route de ſon Predeceſſeur, qu'il trouvoit avoir été trop ingenu à confeſſer les defauts de la Cour Romaine, contre l'ordinaire des Pontifes, trop facile à promettre la Reformation des Abus, & trop humble avec les Allemans, qu'il avoit conſultés ſur les moïens de terminer les Différends de la Religion; par où il s'étoit attiré la Demande d'un Concile, &, ce qui tiroit bien plus à conſequence, la Prétenſion de le tenir en Allemagne. Outre qu'il avoit tellement hauſſé le courage à ces Princes, qu'ils avoient eu l'Audace, non ſeulement de lui envoier

Clement VII. veut remedier aux Troubles d'Allemagne.

(8) *Du Cheſne, Hiſt. des Papes, pag.* 387. *Ciaconius, tom.* 3. *pag.* 443. *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. pag.* 174. *Vertot, Hiſt. de Malthe, tom.* 3. *p.* 25.

(9) *Boſio, Hiſt. Equit. Rhod. lib.* 2.

(10) *Ciaconius, tom.* 3. *p.* 445. *Contin. de Fleury, tom. XXIV. p.* 214.

voïer, mais encore de faire imprimer, & de ſemer par-tout, le Memoire des *Cent Griefs*: Ecrit injurieux au Clergé d'Allemagne, & beaucoup plus à la Cour Romaine. Après avoir bien penſé à tout cela, il jugea neceſſaire de donner quelque ſatisfaction aux Allemans, mais de telle ſorte que ſon Autorité n'en courût point de riſque, & que ſa Cour ne perdît rien de ſes profits ordinaires. Conſiderant donc, que la plupart des *Cent Griefs* concernoient les Evêques, leurs Officiaux, les Cures, & les autres Prêtres d'Allemagne, il ſe perſuada, que ſi les Abus qui venoient de ce côté-là étoient reformez, la Nation ne ſe mettroit pas en peine de ce qui touchoit la Cour de Rome, & que par là il éluderoit la Demande du Concile. Il reſolut donc d'envoier un homme de tête & d'Autorité à la Diete qui ſe devoit tenir dans trois mois à Nuremberg, avec ordre de ſuivre les traces que je viens de dire, & ſur-tout de feindre d'ignorer entierement les Propoſitions faites par Hadrien, & les Reponſes données à ſon Nonce, pour ne point embarraſſer ſa Negociation, & pouvoir traiter *ut in re integra*. Il nomma pour cette Legation Laurent Campege, Cardinal du titre de Sainte Anaſtaſie (11). An de J.C. 1524.

Ce Legat, étant arrivé à Nuremberg, eut Audience de la Diete; &, quoiqu'on s'apperçût de la diſſimulation, il fut jugé à propos de nommer quelques Princes pour traiter avec lui: mais, ils n'en purent rien obtenir qu'une ſimple promeſſe de reformer le Clergé d'Allemagne; car, pour ce qui concernoit les Abus de la Cour de Rome, il ne leur fut jamais poſſible de l'engager à rien, d'autant, diſoit-il quand on lui en parloit, que c'étoit une Hereſie, que de les reprendre, ou du moins qu'il en falloit traiter avec le Pape, à qui il appartenoit d'en ordonner. Campege ſe contenta donc de reformer le bas Clergé d'Allemagne; ce qui fut ſans effet, parce qu'on regarda ce remede comme un Jeu de la Cour de Rome, pour amuſer les Allemans, & les reduire inſenſiblement à une plus dure ſervitude. Ainſi, la Diete publia ſon *Recès* le 18. d'Avril, avec un Decret qui portoit, que le Pape, du Conſentement de l'Empereur, intimeroit au plutôt un Concile en Allemagne: Decret, qui deplut également au Pape & à Luther (12). Mais il y travaille inutilement.

Dans le cours de cette même année, il s'éleva de grands Troubles parmi les Lutheriens. Carloſtad & Luther étoient diviſez depuis long-tems, & ils en vinrent enfin à une Rupture ouverte. Ils écrivirent violemment l'un contre l'autre, & la Cour de Rome eut le plaiſir de voir ces deux Chefs de Partis s'entredire leurs veritez d'un ſtile virulent, qui la vangeoit en quelque maniere des Libelles que Luther & ſes Sectateurs publioient contr'elle depuis quelques années. En même tems, la Secte impie & ridicule des Anabaptiſtes fut prêchée par Thomas Muncer, homme extrémement violent, qui ſe vantoit d'inſpiration. Et, pour comble de malheur, cet infame Enthou- Etat du Lutheraniſme. Lettre d'Eraſme au Pape.

(11) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. p.* 29.

(12) *Frà-Paolo, ubi ſupr. pag.* 31. Voyez auſſi *Cochlaus, de Actis & Script. Lutheri, an.* 1524. *Sleidan, Comment. lib.* 4. *Ughello, Ital. Sacr. Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid lib.* 2. *c.* 10. *Raynaldi, an.* 1524. *n.* 1. *Ulemberg, Vita Lutheri. Florimond, Origine de l'Hereſie, liv.* 1.

An de J.C. 1524.

thouſiaſte fit revolter les Païſans de Souabe; Exemple, qui embraſa bientôt toute l'Allemagne du même feu (13). La même Secte fit de grands progrès en Suiſſe, particulierement dans le Canton de Zurick, par l'eſprit, la hardieſſe, & l'opiniatreté de Balthazar Hubmeyer, qui, aiant été arrêté par ordre du Magiſtrat, promit de ſe retracter; ce qu'il refuſa enſuite. On le remit en Priſon, d'où il ne ſortit qu'après avoir demandé pardon à Dieu & aux Magiſtrats de Zurick (14). Au milieu de ces Troubles, le ſavant Eraſme écrivit au Pape Clement VII, pour lui temoigner l'attachement inviolable qu'il avoit pour l'Egliſe Catholique. Sa Lettre eſt dattée du 13. Fevrier 1524. Après avoir félicité ce Pape ſur ſon Elevation au Souverain Pontificat, il l'aſſure que les ſollicitations des Princes, ni les liaiſons qu'il avoit avec les gens de Lettres, ni la haine que lui portoient les Theologiens & les Moines, ne l'ont pû engager à embraſſer le parti de Luther, & conſpirer contre le S. Siege; que s'il y a quelque choſe dans les Ecrits qu'il a faits avant que Luther s'élevât, qui puiſſe être pris en mauvaiſe part, il ne l'auroit pas écrit, s'il eut prévû ce qui eſt arrivé: qu'il avoit changé ces Endroits dans les dernieres Editions de ſes Ouvrages, & qu'il étoit prêt de changer auſſi les autres, ſi on l'en avoit averti charitablement. Qu'il s'étoit toujours ſoumis au Jugement de l'Egliſe Romaine, & qu'il ne s'y oppoſeroit jamais, quand même elle ne lui ſeroit pas favorable; mais, qu'il avoit tant de confiance en la Juſtice de ſa Sainteté, qu'il étoit perſuadé, qu'il ne ſouffriroit pas qu'il fut la victime de la haine du petit nombre de ſes ennemis. En finiſſant ſa Lettre, il ſouhaite au Pape, qu'il ſurpaſſe la gloire de ſes Predeceſſeurs, en appaiſant les Troubles cauſez par les guerres & par la difference des opinions: „ Vous y réuſſirez, dit-il, Saint Pere, ſi vous „ êtes également favorable à tous les Princes, & ſi vous changez les cho- „ ſes qui peuvent être changées ſans faire tort à la Religion (15). „

Reſolutions priſes à Rome ſur les Affaires d'Allemagne.

Cependant, tout le monde deſiroit un Concile general, pour remedier efficacement à tant de deſordres. Les Novateurs le demandoient, dans l'eſperance d'y faire triompher leurs opinions. Les gens pieux le ſouhaitoient, pour y voir reformer les abus criants & la corruption du Clergé. Les Princes ſeculiers ne le deſiroient pas avec moins d'empreſſement, ſe flattant d'y trouver les moïens de retablir la tranquillité publique. Il n'y avoit que la Cour de Rome, qui craignoit les ſuites de cette Aſſemblée. Clement VII. refuſoit la tenuë d'un Concile general, dans la crainte de n'y être pas aſſez le Maître; &, dès le tems qu'il étoit Cardinal, il diſoit qu'un Concile n'étoit utile, que quand on n'y traitoit point de l'Autorité du Pape, & qu'il étoit pernicieux, dès qu'on venoit à remuer cette Queſtion. On juge aiſément, qu'il n'avoit pas changé de ſentiment en montant ſur le Siege de Rome. Pallavicin lui-même convient, que ce Pape appréhendoit qu'on n'y ré-

(13) *Boſſuet, Hiſt des Variat. tom. 1. in 4. Liv. 2. p. 52. Hoſpinianus, 2. part. fol. 132. Cochlæus, ubi ſupr. Pallavicin, lib. 2. c. 12. Ludovicus Lauaterus, Hiſt. Sacramentar. an. 1524. Hiſt. des Anabaptiſtes.*

(14) *Sponde, an. 1524. §. 14.*

(15) *Eraſmi, Lib. 19. Epiſt. 1.*

réveillât la Queſtion incommode de la Superiorité du Concile au-deſſus du Pape. Les Cardinaux, qui craignoient la Reformation des Mœurs dont le Concile auroit traité, empêchoient auſſi Clement VII. d'écouter les demandes des Allemands, qui vouloient qu'on en aſſemblât un. Ainſi, au lieu d'un Concile, on ſe contenta pour lors d'une ſimple Aſſemblée de Cardinaux dont les Déciſions ne pouvoient être d'une fort grande Autorité. Voici les Reſolutions qui y furent priſes. 1. Que l'Empereur ſeroit inſtamment prié de faire executer ſon Edit de Wormes contre Luther. 2. Qu'on prieroit les Rois d'Angleterre & de Portugal de menacer les Villes libres d'Allemagne de rompre tout Commerce avec elles, ſi elles n'executoient cet Edit. 3. Que le Legat engageroit les Princes Catholiques à empêcher l'Aſſemblée de Spire, ou à faire leurs Proteſtations contre, s'ils ne pouvoient l'empêcher, afin de pouvoir menager par-là les Droits du St. Siege. 4. Que le même Legat, ſur la Demande du Concile, repondroit que Sa Sainteté étoit toute diſpoſée à ſa tenuë; mais, qu'elle ne pouvoit le convoquer tant que les Princes Chrêtiens ſeroient en Guerre. 5. Que ſur les Griefs, il repondroit que la plupart de ces Griefs, dont les Allemands ſe plaignoient, avoient été levez par le Concile de Latran; que le Pape avoit ordonné l'execution de ſes Decrets; & que ſi l'on ne jugeoit pas cela ſuffiſant, Sa Sainteté auroit ſoin d'y travailler avant la tenuë du Concile futur, & établiroit une Congregation particuliere uniquement deſtinée à cette Affaire (16). An de J.C. 1524.

Les François s'étant retirez d'Italie, ſous la conduite du Comte de St. Pol, l'Empereur & le Roi d'Angleterre penſerent aux moïens d'attaquer François I. dans ſon Roiaume. Toutes ces meſures étoient priſes contre l'intention du Pape Clement VII, qui avoit envoié l'Archevêque de Capoue en Eſpagne, pour repreſenter à l'Empereur, qu'il devoit ſe contenter de ſes Etats, & ceder le Duché de Milan à François I. auquel il appartenoit de Droit; qu'il s'acquerroit par-là une reputation immortelle: que toute la Terre le regarderoit comme un Prince pieux, & un Empereur veritablement Auguſte. Mais l'Empereur, prévenu qu'il y avoit quelque mauvais deſſein caché ſous ces belles Exhortations du Pape, ne donna point de Reponſe favorable à ſon Envoié. La vanité du Cardinal Volſey empêcha auſſi que Clement VII. ne réuſſit auprès du Roi d'Angleterre (17). Deſorte que le Roi Henri VIII. fit un nouveau Traité contre la France avec l'Empereur Charles-Quint (18). Le Pape exhorte l'Empereur & le Roi d'Angleterre à la Paix.

François I, pour s'oppoſer aux deſſeins de ces deux puiſſans Ennemis, paſſa les Alpes avec une Armée, fut reçu à Milan, & vint mettre le Siege devant Pavie. Lanoy & Pelcaire Generaux de l'Armée Imperiale conſentirent à une Trêve de cinq ans, que le Pape fit propoſer; mais, l'Amiral Bonnivet empêcha le Roi de l'accepter. Ce contre-tems engagea le Pape à faire un Traité particulier avec ce Prince. Il le fit negocier par le Comte Le Pape traite ſecretement avec le Roi de France.

(16) *Pallavicin, in Apparatu ad Hiſtor. Concil. Trid. lib. 2. c. 10.*

(17) *Guicciardin, lib. 15.*

(18) *Memoires de Bellai, liv. 2.*

An de J.C. 1524.

te Albert de Carpi ſon Agent auprès du Roi; &, lorſque les principaux Articles en eurent été reglez, il depêcha pour la Concluſion Gibert Evêque de Verone, le même qui avoit fait la Propoſition de la Trêve: mais, comme il falloit que cet Agent paſſât par le Camp des Imperiaux, on s'aviſa, pour deguiſer la veritable cauſe de ſon voiage, de lui faire propoſer à Lanoy, non plus une Trêve, mais une Paix aux mêmes Conditions. Comme le Viceroi avoit reçu des Lettres de Bourbon, qui lui mandoit, que Fronſperg étoit deja ſur la Frontiere d'Italie avec dix mille Allemans, il n'écouta aucune Propoſition. L'Evêque de Verone, qui ſouhaitoit qu'il prît ce parti, n'inſiſta plus, & demanda ſeulement un ſauf-conduit, qui lui fut accordé. Muni de cette Piece, il alla trouver le Roi, qui ſigna le Traité dont on vient de parler. La France s'y obligeoit à proteger le S. Siege, la Maiſon de Medicis, & l'Etat de Florence; &, reciproquement, le Pape engageoit ſa perſonne, ſa famille, qui ne conſiſtoit alors que dans Alexandre & Hypolite de Medicis, & les Florentins à ne donner aucun ſecours aux Imperiaux. La Confederation ne devoit être terminée que par la mort de Sa Sainteté, ou par celle du Roi, & n'avoit pas beſoin d'être confirmée, lorſque les François ſeroient paiſibles Poſſeſſeurs du Duché de Milan. Tout ce qu'il y avoit de particulier pour le St. Siege, étoit qu'il ſe reſervoit le pouvoir de rendre le Traité public quand il le jugeroit à propos, & que cependant le Roi Très-Chrêtien ne pourroit le reveler, ni le faire connoître (19). En conſequence de ce Traité, Sa Sainteté perſuada au Roi d'attaquer le Roiaume de Naples depourvû de gens de Guerre, offrant paſſage ſur les Terres de l'Egliſe, & des vivres aux troupes pendant leur marche.

An de J.C. 1525.

Irritation de l'Empereur contre le Pape.

Dès que les François furent entrez dans les Etats de l'Egliſe, le Pape ne fit plus de Myſtere de ſon Accomodement avec la France. Il le publia, comme s'il eut été nouvellement fait, & envoia en Eſpagne un Nonce à Charles V. pour l'en informer, & lui fit dire qu'il y avoit été forcé. Quoique l'Empereur eut beaucoup de flegme, il ne put s'empêcher, en cette occaſion, de temoigner un extrême reſſentiment contre le Pape. Il repondit, que les mauvaiſes intentions de ſa Sainteté pour lui étoient connuës, & qu'il ne pouvoit plus croire que ſes Exhortations fuſſent ſinceres, depuis que, renonçant à la qualité de Pere commun, elle avoit pris parti & s'étoit liguée avec ſes ennemis, ſans qu'il lui en eût jamais donné aucun ſujet; que ce n'avoit été qu'à la ſollicitation de Leon X, qu'il avoit entrepris la defenſe de l'Italie; que c'étoit Clement lui-même, qui avoit ſollicité Adrien VI. à ſigner la Ligue; & que, depuis qu'il étoit devenu Pape, il l'abandonnoit dans ſon plus grand beſoin, & le laiſſoit pourſuive ſeul une Guerre; qu'il eſperoit pourtant de s'en tirer à ſon honneur, & à la confuſion de ceux qui lui tournoient ſi lâchement le dos. Il envoia cette Réponſe au Duc de Seſſa ſon Ambaſſadeur à Rome, avec ordre de la donner lui-même au Pape (20).

Ce-

(19) *Raynaldi, an.* 1524. §. 96. *Belcarius, lib.* 18. *n.* 15. 16.

(20) *Guicciardin, lib.* 15.

Cependant François I. s'obſtinoit au Siege de Pavie; mais, bien loin de venir à bout de ſes deſſeins, il perdit la Liberté, & huit ou neuf mille Hommes de ſon Armée, dans la Bataille que les Imperiaux lui livrerent devant cette Place (21). L'Amiral de Bonnivet fut du nombre morts. C'eſt lui qui fut le *ſeul & principal Auteur* de la Bataille de Pavie, *contre l'Opinion de ces vieux, grands, & experimentez Capitaines, qui étoient-là* (22). Ce fut encore lui ſeul, „ qui conſeilla au Roy de paſſer les Monts, & ſuivre Monſieur de Bourbon, ayant laiſſé Marſeille; non tant pour le bien & ſervice de ſon „ Maiſtre, que pour aller revoir une grande Dame de Milan, & des plus „ belles, qu'il avoit faite pour Maîtreſſe quelques années devant, & en „ avoit tiré plaiſir, & en vouloit retaſter. J'ay oüy dire ce Conte à une „ grande Dame de ce temps-là, & meſme qu'il avoit fait cas au Roy de „ ceſte Dame, qu'on dit qui s'appelloit la Signora Clerice, pour lors eſtimée „ des plus belles de l'Italie, & luy en avoit fait venir l'envie de la voir, & „ coucher avec elle; & voilà la principale cauſe de ce paſſage du Roy, „ qui n'eſt à tous connuë (23). „

An de J.C. 1525.

Pertes des François en Italie.

La Victoire, que l'Armée Imperiale venoit de remporter devant Pavie, allarma les Venitiens. Ils propoſerent au Pape une Ligue contre l'Empereur, & ſa Sainteté gouta cette Propoſition. Elle envoya même en poſte Jerôme Ginucci, Clerc de la Chambre Apoſtolique, en Angleterre, pour engager Henri VIII. à y entrer. Mais l'Evêque de Capouë, principal Agent du Pape, étant allé de Plaiſance à Pavie, pour faire compliment à Lanoy du gain de la Bataille, le trouva ſi diſpoſé à un Accomodement, qu'il retourna incontinent à Rome, & detourna le Pape du Projet de la Confederation. Ainſi Clement VII, par une inconſtance dont il fut bien-tôt après puni, contraignit le Duc d'Albanie de s'embarquer avec ſon Armée à Civita Vecchia pour retourner en France, & rappella Ginucci de Calais, où il étoit deja; en ſorte que, preferant ſon interêt particulier au general, il ſe hâta de faire ſon Traité avec le Vice-Roi de Naples, qui agiſſoit au nom de l'Empereur: voici quels étoient les principaux Articles. 1. Que l'Empereur donneroit à François Sforce l'Inveſtiture du Duché de Milan dont il ſeroit remis en poſſeſſion. 2. Que les Florentins, c'eſt-à-dire le Pape pour eux, païeroient cent mille ecus à l'Armée Imperiale, ſous prétexte qu'ils les lui devoient par l'Article de la Confederation avec le defunt Pape, qui portoit que les Contributions ſeroient continuées un an après la mort des Contractans; & que ſi l'Empereur ne ratifioit dans quatre mois le preſent Traité, les cent mille Ecus ſeroient reſtituez. Il y avoit de plus trois Articles ſeparez, qui regardoient le Pape en particulier. 1. Que les Habitans du Milanez n'uſeroient point d'autre ſel que de celui de la Romagne, qui leur ſeroient vendu au Prix dont on étoit convenu avec Leon

Traité du Pape avec l'Empereur.

(21) *Guicciardin, lib. 15. Memoires du Bellai, liv. 2. Don Antonio de Vera, Hiſt. de Charles V. pag. 95. Belcarius, lib. 95. Le Feron, Continuat. de l'Hiſt. de P. Emile. Petrus de Angleria, Epiſt. 815. Paul Jove, in Elog. Sleidan. in Comment. lib. 4.*

(22) *Brantome, Hommes Illuſtres, tom. 1. pag. 204.*

(23) *Brantome, ubi ſupr. p. 208.*

An de J. C. 1525. Leon X. 2. Que l'Empereur obligeroit le Duc de Ferrare à rendre à l'Egliſe les Villes de Reggio & de Rubiera, dont il s'étoit emparé après la mort du defunt Pape. 3. Que le Souverain Pontife auroit la diſpoſition des Benefices dans le Roiaume de Naples, & que l'Empereur renonceroit au Droit prétendu par la Conſtitution du Pape Urbain II. ſur les Eccleſiaſtiques de Sicile. Enfin, par un autre Article le Pape s'obligeoit de donner cent mille Ecus à l'Empereur, & de recevoir en grace le Duc de Ferrare, pourvû qu'il payât à Sa Sainteté une pareille ſomme (24).

L'Empereur uſe d'Artifice avec le Pape. Le Duc de Seſſa, aiant reçu à Rome les Reſolutions que l'Empereur avoit priſes au ſujet de ce Traité, alla trouver le Pape, & lui dit, que l'Empereur ſon Maître étoit prêt d'executer le Traité, & de montrer combien il étoit fidele à ſa parole; mais, qu'il avoit ſeulement quelques Obſervations à lui faire faire, au ſujet des trois Articles, qu'il n'avoit pas crû devoir ratifier. 1. Qu'à l'egard de la Reſtitution des Villes tenuës par le Duc de Ferrare, l'Empereur ne pouvoit préjudicier au Droit de l'Empire, ni obliger le Duc à ceder à ſa Sainteté Reggio, qui en étoit un Fief. 2. Qu'à l'egard du Sel que les Habitans du Milanez devoient prendre dans les Terres du Pape, le Vice-Roi n'avoit pu en traiter avec le St. Siege, parce que cela regardoit uniquement le Duc de Milan, & que ſa Majeſté Imperiale ne pouvoit s'engager pour autrui. 3. Qu'enfin, il ne pouvoit pas laiſſer l'Article, qui concernoit les Benefices de Naples, à moins qu'on n'y ajoutât, qu'on ſe conformeroit à ce qui avoit été obſervé ſous les Rois de Naples ſes Predeceſſeurs. Le Pape, voiant que l'Empereur refuſoit de ratifier ces trois Articles, refuſa d'accepter la Ratification du reſte du Traité, & tous deux demeurerent ſur le même pied qu'ils étoient auparavant.

Le Pape fait une Ligue contre l'Empereur. Mais, Clement VII. jetta ſes vuës d'un autre côté, pour ſe garantir de la Puiſſance formidable de l'Empereur. „ L'intention des Princes d'Ita-
„ lie, en chaſſant les François de Milan, n'avoit pas été d'y introduire les
„ Eſpagnols, mais d'y retablir François Sforce; & neanmoins l'Empereur
„ en uſoit comme le Maître abſolu: & le malheureux Sforce n'étoit, à pro-
„ prement parler, que le Threſorier qui paioit ſes Troupes, aux depens de
„ ſon pauvre Peuple. Hieroſme Moron, ſon Chancelier, & ſon princi-
„ pal Conſeil, cherchoit donc à mettre ſon Maître & ſon Païs en Liberté, &
„ le Pape & les Venitiens offroient d'y contribuer: tous enſemble s'aviſe-
„ rent, qu'ils ſe pourroient ſervir du mecontentement de Peſcaire, & lui
„ propoſerent de le faire Roi de Naples, l'occaſion étant favorable, tan-
„ dis que Lanoy étoit en Eſpagne, & que les Troupes étoient preſque tou-
„ tes debandées. Le Pape, Seigneur Souverain de ce Fief, intervint en cet-
„ te Négociation, & l'approuva. Peſcaire feignoit d'y prêter l'oreille, mais
„ faiſoit le ſcrupuleux & l'homme d'honneur, doutant s'il pouvoit ſervir
„ le Seigneur Souverain qui étoit le Pape, au préjudice du Seigneur utile
„ qui étoit l'Empereur. Il falut, pour le reſoudre, conſulter la queſtion, ſous des

(24) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p. 320.*

„ des noms ſuppoſez, à tous les plus grands Juriſconſultes de ce tems-là. A
„ la fin, il fit ſemblant de ſe rendre a leurs Avis, & de traiter une Ligue
„ avec le Pape, la Regente (de France,) & les Venitiens, pour cette En-
„ trepriſe. Quand il en eut appris tout le fin, il la decouvrit à l'Empe-
„ reur, & lui confirma ſon raport par la Confeſſion même de Moron, qui
„ s'alla imprudemment mettre entre ſes mains. Depuis, il racheta ſa vie
„ pour vingt mille Ecus. Là-deſſus, Peſcaire prit prétexte d'ôter la Duché
„ au malheureux Sforce: il lui tira par adreſſe ſes plus fortes Places, &
„ puis l'enferma dans le Château de Milan avec une circonvallation. Mais, il
„ mourut au commencement de Decembre, avant que d'avoir pû recueillir
„ le fruit de ſa Perfidie. C'étoit un homme ſans ame & ſans cœur, d'un
„ eſprit vif & perçant, mais ruſé, malin, & qui, au lieu d'honneur, n'avoit
„ que de l'arrogance (25). „

An de J.C. 1525.

Dès qu'on ſçut en Italie, que l'Empereur étoit informé du Complot, les Conjurez furent dans un extrême embarras. Cependant, les Venitiens, reſolus de tout hazarder, plutôt que de ſouffrir la Domination de la Maiſon d'Autriche en Italie, declarerent nettement, qu'ils ne ſe departiroient jamais des interêts de Sforce Duc de Milan. Si le Pape avoit temoigné la même fermeté, l'Empereur ſe ſeroit trouvé aſſez embarraſſé; mais, ce Pontife, en voulant agir trop finement, ſe laiſſa prendre à un Piege, où il avoit déja été pris une autre fois. Il avoit à Madrid le Cardinal Salviati ſon Legat, qui traitoit avec l'Empereur, pendant qu'il negocioit lui-même avec les Ambaſſadeurs de France & de Veniſe, pour conclure une Ligue contre ce Prince. Il attendoit avec beaucoup d'impatience le ſuccès de la Negociation de ſon Legat; & comme la concluſion ſe faiſoit trop long-tems attendre, il avoit marqué le jour pour ſigner la Ligue avec la France & Veniſe, lorſqu'il reçut la nouvelle, que ſon Traité étoit conclu à Madrid, & que l'Empereur conſentoit à faire reſtituer Reggio & Rubiera au St. Siege. Dès lors, Sa Sainteté prit ſon parti, & ne vouloit plus entendre parler de Ligue avec la France & les Venitiens. Le Commandeur Errera porta ce Traité en Italie, & l'envoia au Duc de Seſſa, Ambaſſadeur de Charles V. à Rome, pour le faire ratifier au Pape; mais Clement, l'aiant lû, le trouva ſi rempli d'équivoques & d'ambiguitez, qu'il refuſa ſa Ratification. Le Duc de Seſſa, feignant d'être lui-même ſurpris des termes ambigus dans leſquels le Traité étoit conçu, ſoutint fermement que cela s'étoit fait ſans deſſein, & dit au Pape, qu'il pouvoit faire dreſſer le Traité de la maniere qu'il le jugeroit à propos; & qu'il s'engageoit à le faire ſigner par l'Empereur dans deux mois, pourvû que Sa Sainteté s'engageât de ſon côté à attendre ce tems-là, & à ne point entrer dans la Ligue avec la France & les Venitiens. Clement VII. ſe laiſſa ſeduire par l'aſſurance avec la quelle l'Ambaſſadeur lui parloit, & conſentit à tout, contre l'Avis de pluſieurs de ſes Amis, qui jugeoient ſainement que l'Empereur vouloit le tromper (26). Ceci ſe paſſoit dans le mois de Novembre 1525.

Conduite du Pape dans cette Affaire.

Ce-

(25) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. p.* 201. (26) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p.* 335.

An de J. C. 1525.

Cependant, les Troubles d'Allemagne, loin de diminuer, alloient toujours en augmentant; & Luther, voiant tous les jours groſſir ſon Parti, reſolut enfin de ſe marier; ce qu'il executa vers la fin du mois de Juin. Lui-même nous apprend dans ſes Lettres les Raiſons qui le determinerent à faire cette demarche; & je vais les produire. 1. Il y étoit exhorté par ſon Pere qui deſiroit d'être aieul (27). 2. Il vouloit faire depit au Monde & au Diable (28). 3. Il vouloit engager ceux, qui avoient encore quelque retenuë, à mepriſer, comme lui, les vœux monaſtiques (29). 4. Il crut avoir une vocation particuliere de Dieu, pour l'Etat du Mariage (30). 5. Il avoit avec Catherine de Bore, qui fut depuis ſa femme, des familiarités, qui faiſoient parler le Monde; & ce fut pour faire taire les Mediſans, & pour prévenir la Mort, qu'il ſe hata de ſe marier (31). 6. Enfin, il voulut ſe depouiller entierement de tout ce qu'il pouvoit encore avoir de commun avec la Religion de Rome (32).

Mariage de Luther.

Particularités ſur la Femme de Luther.

Perſuadé par toutes ces Raiſons, & peut-être auſſi pour ſatisfaire aux beſoins de la nature, Luther epouſa, à petit bruit, Catherine de Bore, qui avoit été tirée en 1523. du Couvent de Nimptſchen, avec huit autres Religieuſes. On dit que cette None, aiant été menée à Wittenberg, y vecut avec toute ſorte de Liberté parmi les jeunes Etudians de l'Univerſité, & leur accorda des Baiſers avec profuſion (33). Eraſme dit même, comme on le verra bientôt, que depuis long-tems elle avoit ceſſée d'être Veſtale. Mais les Lutheriens ſoutiennent, qu'elle ſe comporta toujours honnêtement (34). „ On a remarqué, qu'elle s'en faiſoit un peu trop accroire, & qu'elle „ étoit trop imperieuſe; mais, cela étoit excuſable, vû la gloire qui envi- „ ronnoit ſon Mari. Elle étoit d'un côté trop menagere, & de l'autre trop „ prodigue: elle epargnoit quant à l'interieur de ſon Domeſtique, & faiſoit „ trop de depenſe en Batimens. C'eſt le propre d'une habile Femme qui aime „ le faſte (35). „ Catherine de Bore ne fut pas ſterile, & Luther eut pour elle tant d'amitié & d'eſtime, qu'on lui a oüi dire, qu'il ne troqueroit point ſa Femme contre le Roiaume de France, ni contre les Richeſſes des Venitiens (36). L'onzieme d'Aout 1526. il ecrivit à Michel Stifelius, que l'Obéïſſance de ſa Femme le rendoit ſi content, qu'il ne changeroit pas ſa Pauvreté, avec les Richeſſes de Creſus (37). Il y a peu de Maris qui en puiſſent dire autant.

Sentimens de Melanchton ſur le Mariage de Luther.

Tout le Monde fut ſurpris du Deſſein que Luther venoit d'executer. Ses Amis l'en blâmerent comme ſes Ennemis. Ses Diſciples les plus ſoumis en parurent etonnez. Voici ce qu'en ecrivoit Melanchton à Camerarius, dans une Lettre ecrite en Grec: „ Luther, dit-il, a epouſé la Bore, lorſ- qu'on

(27) *Epiſt. ad Amdorf, apud Seckendorf, Hiſt. Lutheraniſmi, lib. 2 n. 2.*

(28) *Schultetus, Annal. ad an. 3525. pag. 274. Seckendorff, ubi ſupr. n. 8. 9.*

(29) *Opera Lutheri, tom. 3. fol. 140.*

(30) *Ibid. Vide Seckendorf, tom. 2. n. 3. 6.*

(31) *Opera Lutheri, tom. 3. fol. 150. n. 295. Vide Seckendorf, ubi ſupr. n. 4. 8.*

(32) *Lutherus, fol. 150. tom. 3.*

(33) *Cochlæus de Act. & Script. Lutheri, pag. 102. Lindanus, Dubit. Dial. 1. p. 104.*

(34) *Seckendorf, Hiſt. Lutheran. lib. 2. p. 15.*

(35) *Bayle, Dict. Art. Bore (Catherine de)*

(36) *Bavarus, tom. I. pag. 229. apud Seckendorf, lib. 3. p. 657. lit. n.*

(37) *Lutheri, Epiſt. 318.*

An de J.C. 1525.

„ qu'on y penſoit le moins, & ſans en dire mot à ſes Amis; aiant prié à „ ſouper Pomeranus (c'étoit le Paſteur,) un Peintre, & un Avocat, on „ fit les ceremonies accoutumées. On ſera étonné, dit-il, de voir que „ dans un tems ſi malheureux, où les gens de bien avoient tant à ſouffrir, „ Luther n'ait pas eu le courage de compatir à leurs maux, & qu'il ait „ paru au contraire ſe peu ſoucier des malheurs qui les menaçoient; laiſ- „ ſant même affoiblir ſa Réputation, dans le tems que l'Allemagne avoit le „ plus beſoin de ſon auorité & de ſa prudence: „ Enſuite, Melanchton raconte à ſon Ami les Cauſes de ce Mariage, & lui dit: „ Qu'il ſait aſſez „ que Luther n'eſt pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit qu'il a été „ engagé à ce Mariage par une néceſſité naturelle; qu'il ne faut donc „ point s'etonner que ſa magnanimité ſe ſoit laiſſée amolir; que cette ma- „ niere de vie eſt baſſe & commune, mais ſaine; & qu'après tout l'E- „ criture dit que le Mariage eſt honnorable. Que tout ce qu'on peut „ blâmer dans cette action, c'eſt le Contre-tems dans lequel Luther avoit „ fait une choſe ſi peu attenduë, & le plaiſir qu'il alloit donner à ſes enne- „ mis, qui ne cherchoient qu'à l'accuſer. Au reſte, qu'il le voit tout „ chagrin & tout troublé de ce changement, & qu'il fait ce qu'il peut „ pour le conſoler (38). „ En effet, Luther avouë lui-même, que ſon Ma- riage le rendoit ſi mepriſable, qu'il eſperoit que cette Humiliation donne- roit de la Joie aux Anges, & du Chagrin aux Diables (39). Il reprit bien- tôt courage, & la naiſſance d'un fils le rendit fort content de ſon mar- ché (40).

Lettres Anecdotes d'Eraſme ſur le Ma- riage de Lu her.

Eraſme n'étoit pas bien alors avec Luther. Informé du Mariage de cet Hereſiarque, il en communiqua la Nouvelle à Daniel Mauchius jeune homme de merite, qui étoit au ſervice du Cardinal Campege. J'ai entre les mains l'Original de la Lettre qu'il lui en ecrivit, & où il dit: „ Que „ ce ſoit à la bonne heure! Luther, aiant quitté le Manteau de Philoſo- „ phe, a pris une Femme de l'Illuſtre Famille de Borne (41), agée de 26. „ ans, & fort belle, mais ſans bien, & qui n'eſt pas Vierge depuis long- „ tems. Et, afin que vous ſachiez que les Nôces ont été celebrées ſous de „ bons auſpices, je vous dirai, que la nouvelle mariée eſt accouchée peu „ de jours après ſon Mariage (42). „ Le même fait ſe trouve dans une Lettre imprimée du même Auteur (43). Eraſme ecrivit encore cette fauſſe Nouvelle à Nicolas Everard Preſident du Haut Conſeil de Hollande à la Haye. L'Original de ſa Lettre, qui n'avoit point été renduë publique, fut communiqué à Mr. Bayle par Mr. de Wilhem, Conſeiller à la Cour de Brabant; & Mr. Bayle ne manqua pas de l'inſerer dans ſon Dictionaire. On y lit, que Catherine de Bore étoit accouchée quatorze jours après ſon Mariage avec

(38) *Melchior Adam, Vita Luther.*

(39) *Lutheri, Epiſt. ad Spalatinum, apud Seckendorf, lib. 2. n. 5.*

(40) *Bayle, Dict. Art. Bore (Catherine de).*

(41) C'eſt une Erreur. Catharine de Bore étoit Fille d'un ſimple Gentilhomme. *Seckendorf, Hiſt. Lutheran. lib. 1. pag. 273. lit. d.*

(42) *Lettre MS. d'Eraſme, dattée de Baſle 6. Id. Octob. 1525.*

(43) *Eraſmi, lib. 18. Epiſt. 11.*

An de J.C. 1525. avec Luther (44). Mais, Eraſme reconnut bientôt après que cela n'étoit qu'un faux bruit: car, ſa 22. Lettre du 18. Livre contient ces paroles: *De conjugio Lutheri certum eſt, de partu maturo ſponſæ vanus erat rumor; nunc tamen gravida eſſe dicitur. Si vera eſt vulgi Fabula Antichriſtum naſciturum ex Monacho & Monacha, quemadmodum iſti jactitant, quot Anti-Chriſtorum millia jam olim habet mundus* (45)? „ Il eſt certain que Luther eſt marié; „ à l'egard de l'Accouchement prématuré de ſa Femme, c'étoit un faux „ bruit: on dit qu'elle eſt enceinte. S'il étoit vrai, comme on le dit „ parmi le Peuple, que l'Ante-Chriſt doit naître d'un Moine & d'une Re- „ ligieuſe, combien de milliers d'Ante-Chriſt, y auroit-il depuis long- „ tems dans le Monde? „ Voilà ce que la Qualité d'Hiſtorien impartial m'a obligé de dire ſur ce fait. J'ay ajouterai, qu'il eſt aſſez étonnant, qu'Eraſme ne parle pas de ce qu'il avoit ecrit à deux ou trois perſonnes; que Catherine de Bore avoit perdu ſa Virginité depuis long-tems. Le Silence de cet Auteur n'autoriſe-t'il pas à croire, que ce fait eſt veritable? S'il en avoit reconnu la fauſſeté, n'auroit-il pas rendu juſtice à la perſonne accuſée?

An de J.C. 1526. François I. ſortit enfin de Captivité par un Accord qu'il n'avoit pas deſſein d'obſerver; car, s'étant rendu à Cognac, lieu de ſa naiſſance, il y conclut une Ligue contre l'Empereur avec les Ambaſſadeurs du Pape, ceux des Venitiens, & ceux du Duc de Milan, qui vinrent le feliciter ſur ſa Délivrance. Ce Traité fut conclu le 22. de Mai, & publié à Cognac l'onzieme de Juin, ſous le nom de *Ligue Sacrée*, parce que le Pape étoit à la tête. Les Suiſſes & les Florentins y entrerent auſſi. Le But de cette Ligue étoit de retablir François Sforce dans le Duché de Milan, & de mettre l'Italie en Liberté (46). On en peut voir les Conditions dans les deux Livres que je cite en marge (*). La Guerre continua en Italie; & les Venitiens & le Pape mirent leurs Armées en Campagne, comptant ſur le ſecours de la France & de l'Angleterre.

Ligue contre l'Empereur.

Perfidie des Colonnes envers le Pape.

Mais, la lenteur de François I. & les Troubles que les Colonnes exciterent dans Rome, lorſque le Pape s'y attendoit le moins, empêcherent les Confederez de nuire beaucoup à l'Empereur. A l'egard des Colonnes, il faut reprendre les choſes d'un peu plus haut; & nous verrons qu'il n'y a guere de gens plus ſujets à être diſgraciez, que ceux qui ont rendu des ſervices trop importans. Voici les paroles de l'Auteur qui m'en fournit la preuve. „ Le Cardinal Pompée Colonne, s'étant employé & ayant fait que Cle- „ ment montaſt au St. Siege Apoſtolique, à ce que le Cardinal Franciotto „ Orſin n'y parvint, depuis que Clement fut Pape, Pompée obtint de luy „ beaucoup de graces & honneurs; mais, ſe promettant qu'on ne luy refu- „ ſeroit choſe qu'il demandaſt, & l'importunant une fois, de luy demander cho-

(44) *Apud Bayle, Dict. Art. Bore (Catherine de) Rem. L.*

(45) *Eraſmi, Lib. 18. Epiſt. 22.*

(46) *Guicciardin, lib. 15.*

(*) *D. Antonio de Vera, Hiſt. de Charles V. pag. 131. Memoir. Hiſt. & Polit. de la Maiſon d'Autriche, tom. 1. p. 230.*

„ choſes, que par avanture le Pape jugeoit être injuſtes, & ne pouvoir „ être par Sa Sainteté octroyées a ſon honneur, Pompée ne les pouvant „ impetrer, commença à luy reprocher, que par ſon moyen il eſtoit de- „ venu Pape. Et ſa Sainteté luy fit reſponce, qu'il eſtoit vray, mais „ qu'elle le prioit de le laiſſer Pape, ſans le vouloir eſtre lui-meſme, puiſ- „ que, procedant en ceſte maniere, il venoit à luy oſter ce que premie- „ rement il luy avoit donné (47). „ Cette Reponſe aigrit les Colonnes contre le Pape; &, depuis ce tems-là, ils ne manquerent aucune occaſion de lui nuire. Mais, par la mediation de Dom Hugues de Moncade, qui commandoit à Naples en la place du Vice-Roi, Clement VII. s'étoit reconcilié avec eux, & avoit conſenti que Veſpaſien Colonne, fils de Proſper, & Chef de ſa Maiſon, dont la probité étoit connuë, vint à Rome pour cet effet. L'Accomodement fut conclu le 22. d'Aout, aux Conditions que les Partiſans des Colonnes ſortiroient d'Anagnie, & des Châteaux dont il s'étoient emparez; que leurs Troupes ſe retireroient hors des Terres de l'Egliſe, & qu'elles pourroient aller ſervir l'Empereur dans le Roiaume de Naples; moïennant quoi, les Colonnes pourroient jouir paiſiblement de leurs biens, & le Pape les protegeroit contre les Urſins. Mais, environ un mois après, Veſpaſien prit de ſecretes meſures avec Moncade, & permit au Cardinal Pompée Colonne ſon Couſin Germain, la nuit du 19. au 20. de Septembre, de s'avancer vers Rome, au ſortir d'Anagnie, avec huit cens chevaux & trois mille hommes de pied, ſous la conduite de Ceſar Filletino grand partiſan de leur Maiſon, qui ſe rendit Maître de trois Portes de la Ville. Le Pape n'apprit cette Perfidie, que par un Prelat qui lui vint dire que les Troupes des Colonnes entroient en Armes dans Rome par la Porte du Vatican, qui leur avoit éte ouverte. Tout ce que put faire le Pape dans cette allarme fut de ſe retirer dans le Chateau St. Ange, encore eut-il bien de la peine, à cauſe de l'ardeur avec laquelle on le pourſuivoit (48).

An de J.C. 1526.

Comme il n'étoit pas trop en ſureté dans cette Fortereſſe, où il n'avoit rien de ce qui étoit néceſſaire pour ſoutenir un Siege, Moncade ſe rendit auprès de lui; &, après lui avoir repreſenté le danger où il ſe trouvoit, & que d'ailleurs Rome alloit être ſaccagée, il lui perſuada de faire avec l'Empereur une Trêve de quatre mois, où les Confederez pourroient entrer dans l'eſpace de deux mois, s'il le vouloient. Dès que la Trêve fut ſignée, les Troupes du Pape, commandées par le Duc d'Urbin, furent appellées à Rome; ce qui contribua beaucoup à la ruine des Confederez (49).

Moncade oblige le Pape à ſigner une Trêve avec l'Empereur.

Cependant, le Pape étoit extraordinairement ſurpris de la lenteur de François I., qui, quoique principal Auteur de la Ligue, ne faiſoit encore aucun effort, pour obliger l'Empereur à lui rendre ſes Enfans. Afin de le re-

Le Pape feint de vouloir aller en Eſpagne.

(47) *Conſiderations Civiles ſur pluſieurs Hiſtoriens, &c. par le Sr. Remy, Florentin, & miſes d'Italien en François, pour l'utilité publique, chap 68. p. 179.*

(48) *Sponde, an. 1526. §. 7. 8.*

(49) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p. 413.*

An de J.C. 1526.

reveiller en lui cauſant quelque jalouſie, il declara qu'il avoit deſſein d'aller en Eſpagne, pour conferer avec l'Empereur, & concerter avec lui les moïens de procurer la Paix à l'Europe. Cette Declaration intrigua beaucoup les Ambaſſadeurs de France, & d'Angleterre. Ils craignoient, qu'il n'y eut quelque myſtere caché dans un voiage ſi extraordinaire; & dans cette crainte ils firent tous leurs efforts pour en detourner le Pape, & lui faire comprendre le danger auquel il s'expoſoit en quittant Rome & en ſe livrant entre les mains de l'Empereur. Henri VIII. ſe ſervit d'un moïen plus efficace, en lui faiſant preſent de trente mille Ducats; ce qui rompit abſolument le deſſein prétendu de ce voiage.

Il ſe vange des Colonnes.

Avec cet argent, le St. Pere fit de nouveaux Projets. Il rompit l'Accord qu'il avoit fait avec les Colonnes; &, ſe ſervant des Troupes qu'il avoit fait venir à Rome, il les fit marcher dans leurs Terres, après les avoir excommuniez, & privé Pompée Colonne de la Dignité de Cardinal. Il forma enſuite un Corps de dix huit mille hommes, à la tête deſquels il mit le Comte de Vaudemont, pour aller ſur les frontieres du Roiaume de Naples reveiller les reſtes de la Faction Angevine; mais, la Marche des Allemands conduits par Fronsberg arrêta ce deſſein (50).

Grands Deſſeins du Pape contre les Turcs ſans ſuccès.

Tandis que tout étoit en combuſtion dans les Etats Chrêtiens, les Turcs, profitant de ces deſordres, firent de grands progrès en Hongrie. Clement VII. aiant appris la Victoire de Soliman ſur les Hongrois, aſſembla tous les Cardinaux pour leur expoſer ſon chagrin, aſſurant que de ſon côté il n'avoit rien oublié pour exhorter les Princes Chrêtiens à ſecourir ce Roiaume, & de ſoldats, & d'argent. Il ajouta, que cet evenement regardant d'une maniere toute particuliere ſa Charge de Paſteur Univerſel, & ſa Qualité de Pere commun, il avoit reſolu, ſans que les perils & les incommoditez puſſent l'arrêter, de monter ſur Mer, & d'aller exhorter & même conjurer, les larmes aux yeux, tous les Princes Chrêtiens, de faire la Paix entr'eux & de ſe réunir; qu'il ſe flatoit que les Cardinaux l'aideroient dans une ſi bonne Oeuvre, & imploreroient pour lui l'aſſiſtance du Ciel; que ſi ſes pechez arrêtoient les miſericordes de Dieu, il lui ſeroit toujours glorieux d'en avoir tenté l'entrepriſe, & de mourir dans un ſi pieux deſſein, d'autant que rien ne pourroit arriver de plus funeſte à la Religion, que de ne pouvoir éteindre cet embraſement. Mais, tous ces beaux Projets demeurerent ſans execution (51).

Suites de la meſintelligence du Pape & de l'Empereur.

Cependant, Clement avoit paſſé toute l'année précedente en des fraïeurs continuelles. Il s'imaginoit tantôt de voir Charles, avec les Armes à la main, s'emparer de l'Etat Eccleſiaſtique, & rentrer en poſſeſſion de la Ville de Rome, que les Papes ſes Predeceſſeurs avoient acquiſe par leurs artifices; tantôt de le voir dans un Concile faire le Reformateur de l'Autorité du Pape ſur l'Egliſe, pour renverſer après ſa Puiſſance temporelle: &, outre cela, il avoit pris un mauvais Augure, de ce que tous ſes Miniſtres en-

(50) *Ubi ſupr. pag.* 414.

(51) *Sponde, an.* 1526. *n.* 14.

envoiés en France, pour traiter avec la Reine Mere pendant la captivité du Roi, étoient peris en chemin. Mais la Ligue, qu'il venoit de conclure avec la France, lui avoit rendu le courage; & il diſpenſa François I. du Serment, qu'il avoit prêté en Eſpagne, d'obſerver les conventions faites avec Charles V. Se ſentant delivré de toute crainte, qui étoit en lui une paſſion dominante, & ſe figurant d'être alors en pleine liberté: Irrité, non-ſeulement de ce qu'on avoit publié en Eſpagne, & à Naples, quelques Reglemens préjudiciables à la Cour de Rome; mais bien plus, de ce qu'un Notaire Eſpagnol avoit eu l'audace de comparoître quelques jours auparavant à la Rote, & de defendre, de la part de l'Empereur, à deux Napolitains, qui étoient en Procès, de plaider davantage devant les Juges; ce qui l'avoit piqué juſqu'au vif (52): Animé enfin d'un violent deſir de vangeance, il prit la Reſolution d'écrire à l'Empereur fort au long en forme d'Invective, où il reprochoit à ce Prince de s'être emparé des Terres & des Biens de l'Égliſe, de ne vouloir pas accomplir le Traité que le St. Siege avoit fait avec Lanoy, d'avoir fait publier en Eſpagne & à Naples des Loix préjudiciables à l'Egliſe Romaine, & d'avoir excité une nouvelle Guerre en Italie, en y envoiant le Duc de Bourbon avec des Troupes. Après ces plaintes, le Pape propoſoit à l'Empereur, ou la Paix à de juſtes Conditions, ou ſa colere ſans ménagement. Le lendemain de l'expedition de ce Bref, il en ecrivit un autre, où, ſans faire mention du premier, il paroiſſoit beaucoup plus moderé. L'Empereur ſuivit le ſtile de ſes Brefs. Il repondit au premier aſſez vivement, & au ſecond en termes radoucis (53). Mais, les Brouilleries continuerent, & il n'y avoit point d'apparence à une reconciliation prochaine.

An de J.C. 1526.

Les ſoins, qu'on prenoit à Rome pour mettre Clement VII. en bonne odeur, étoient inutiles. L'Empereur ecrivit le 6. d'Octobre au Sacré College ſur les ſujets qu'il avoit de ſe plaindre du Pontife. Il l'accuſe d'avoir troublé la Paix qu'il venoit d'établir par ſon Traité avec le Roi de France. „ Que comme il croioit, que ſa Sainteté ne l'avoit pas fait ſans la partici-„ pation des Cardinaux, & qu'elle ne prenoit pas ſans eux des reſolutions „ de cette conſequence, il avoit trouvé bien etrange, qu'un Pape & des „ Cardinaux ſi religieux, ſe fuſſent laiſſé aller à des menaces de Guerre, „ & à des Conſeils pernicieux, contre un Empereur ſi affectionné au St. „ Siege; lequel, pour leur complaire, avoit bouché les Oreilles à toutes „ les Prieres & les Remontrances faites à la Diete de Wormes, contre les „ oppreſſions de la Cour de Rome, & s'étoit roidi contre les demandes „ raiſonnables d'un Concile, qui étoit deſiré comme le remede de toutes „ ces vexations, & le vrai moïen d'extirper l'Hereſie de Luther. Que „ pour le Service du St. Siege, il avoit defendu de tenir la Diete de Spire, „ prévoiant que c'eut été le commencement de la ſeparation de l'Allema-„ gne d'avec le Pape. Qu'il avoit appaiſé les plaintes des Princes par la pro-

L'Empereur écrit au Sacré College pour ſe plaindre du Pape.

(52) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, pag.* 35.

(53) *Guicciardin, lib.* 18. *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* 2. *c.* 13.

An de J.C. 1526. „ promeſſe d'un Concile, & qu'en aiant rendu compte au Pape, il en „ avoit été remercié, avec prieres de remettre la demande du Concile à un „ autre tems. Que bien qu'il eut eu plus de ſoin de contenter ſa Sainteté, „ que de ſatisfaire aux juſtes deſirs de l'Allemagne, elle ne laiſſoit pas de „ ſe plaindre de lui & de le blamer, parce qu'il ne lui accordoit pas des cho- „ ſes, qu'elle n'avoit pas raiſon de demander, ainſi qu'ils le verroient par „ la copie de ſes Lettres, qu'il leur envoioit, afin qu'ils la detournaſſent „ d'une ſi pernicieuſe reſolution; ou que, ſi elle y perſiſtoit, ils l'exhor- „ taſſent à convoquer le Concile, pour ſecourir la Religion Chrêtienne, „ qui alloit en ruine. Qu'enfin, ſi ſa Sainteté differoit, ou refuſoit de le „ tenir, ſelon l'Ordre preſcrit par la Loi, il les prioit de le convoquer „ eux-mêmes dans les formes ordinaires. Autrement, qu'il uſeroit de ſon „ autorité, & des remedes qu'il jugeroit neceſſaires pour arrêter le cours „ du mal (54). „ Cette Lettre ne changea rien dans l'état des affaires, & le Pape ne ſe rendit pas encore.

An de J.C. 1527. Il ne s'étoit engagé à commencer la Guerre avec les Venitiens, que dans l'eſperance que François I. y envoieroit une puiſſante Armée, & que le Roi d'Angleterre feroit une diverſion du côté des Païs-Bas, ou que du moins à ſon ordinaire il fourniroit de l'argent pour entretenir la Guerre. Mais ce Monarque, devenu plus ſage par l'experience, n'étoit pas alors d'humeur à s'epuiſer pour les affaires d'autrui; & le Roi de France ſe contentoit de faire de belles promeſſes au Pape & aux Venitiens, pour entretenir la Guerre en Italie. Deſorte que le Pape étoit fort inquiet ſur la lenteur des deux Monarques. Il ſollicitoit fortement Henri de prendre en main la defenſe de l'Egliſe, & il n'en recevoit que des reponſes generales; & les depenſes, qu'il étoit obligé de faire, le jettoient dans de grands embarras. Clement VII. étoit d'une humeur tout-à-fait oppoſée à celle de la Maiſon de Medicis dont il étoit ſorti. Ses Ancêtres, ſans excepter aucun, avoient aimé la magnificence au de-là de ce qu'il ſembloit être permis à des particuliers, & n'avoient pas appréhendé d'inſpirer par leur Luxe de la jalouſie aux Florentins; mais, pour lui, ſon penchant étoit du côté de l'epargne. Il avoit une averſion extrême pour la depenſe, & rien ne lui deplaiſoit tant que d'avoir été elû Pape, dans une conjoncture où il falloit emprunter ſouvent, au lieu qu'il s'étoit propoſé d'epargner la meilleure partie de ſon revenu. Il avoit à penſer à l'entretien de deux Armées toutes compoſées d'Etrangers, qu'il falloit païer chaque mois à point nommé; autrement les ſoldats euſſent deſerté & paſſé dans l'Armée Imperiale, à cauſe de la repugnance qu'ils avoient à ſervir des Eccleſiaſtiques. Les Impoſitions extraordinaires ne ſe levoient pas ſans peine dans l'Etat Eccleſiaſtique, & la crainte d'obliger les Peuples à la revolte empêchoit qu'on ne les preſſât trop vivement (55).

Embarras du Pape ſur les lenteurs des Rois de France & d'Angleterre.

Le Pape fait une Trêve

Ajoutez à cela, que le Pape fut horriblement troublé quand il apprit que le Connêtable de Bourbon étoit entré dans la Romagne; & que Fronsberg avec

(54) *Frà-Paolo, ubi ſupr. p.* 38.

(55) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p.* 449.

avec ſes Allemans, qui étoient la plupart Lutheriens, menaçoit d'abandonner Rome au pillage, & faiſoit porter, près de l'Enſeigne, une Corde, dont il vouloit, diſoit-il, etrangler le Pape (56). Deſorte que le Pape, ne ſachant préciſement à quoi ſe determiner, lia une Negociation ſecrete avec le Vice-Roi de Naples, & conclut enfin une Trêve pour huit mois. Il s'engagea à païer ſoixante mille Ducats à l'Armée du Duc de Bourbon, à lever les Cenſures fulminées contre les Colonnes, & à retablir le Cardinal de cette Maiſon. Cette Trêve étant publiée, le Pape licentia ſes Troupes (57). Mais, Bourbon ne voulut pas accepter la Trêve. Fronsberg étant mort d'Apoplexie, il prit le commandement de toute l'Armée, & vint aſſieger Rome le 5. de Mai ſur les quatre heures du ſoir. Il fut tué d'un coup d'Arquebuſe, en dreſſant une echelle contre la Muraille, pour encourager ſes gens à monter à l'aſſaut. Le Prince d'Orange cacha cette mort, & fit continuer l'attaque avec tant de vigueur, que, malgré le Canon du Chateau St. Ange, la Ville fut priſe (58).

An de J.C. 1527.

avec le Vice-Roi de Naples.

Le Pape, au lieu de ſe ſauver par la Porte proche du Vatican, & de ſe retirer dans quelques Fortereſſes de l'Etat Eccleſiaſtique, comme il lui étoit aiſé de le faire, avec l'aſſiſtance de ſes Gardes à Cheval, ſe laiſſa tromper par Berard Palavicini, qui lui perſuada de s'enfermer dans le Château St. Ange, où il ſe retira accompagné d'une partie des Cardinaux & des Ambaſſadeurs (59). L'Armée Imperiale profita du peu de reſiſtance qu'elle trouva, pour aſſouvir ſa cruauté: „ Tout ce qu'on peut s'imagi-„ ner de Barbaries, d'Impietez, de ſacrileges, d'horribles & de cruelles „ actions, hormis les incendies, fut commis dans le Sac de cette grande „ Ville. Il dura deux mois entiers, pendant leſquels les Eſpagnols, qui ſe „ diſent ſi bons Catholiques, ſurpaſſerent de beaucoup en cruauté les „ Allemans, qui profeſſoient ouvertement d'être ſectateurs de Luther, & „ ennemis jurez de la Papauté (60). „ Rome eprouva alors tout ce que peut un ſoldat furieux & debandé, à qui on laiſſe toute liberté. Les Maiſons des Citoïens furent pillées, les femmes & les filles violées, les Temples ſaccagés & changés en Ecuries, les choſes ſaintes profanées. Il ne ſeroit pas poſſible d'expoſer tous les excès qui ſe commirent. Ils ſurpaſſent infiniment tout ce que Rome avoit deja eprouvé dans les huit differentes fois qu'elle avoit été priſe. Quelques Hiſtoriens ajoutent même que tous ces Saccagemens pris enſemble n'enleverent pas tant de Richeſſes que celui-ci ſeul, parce que Rome n'avoit jamais été ſi riche, ſur-tout à l'egard des Egliſes, qu'elle l'étoit alors. On les pilla entierement; on convertit les Vaſes

Sac de Rome.

(56) *Frà-Paolo, ubi ſupr. p.* 41.

(57) *Memoires du Bellai, liv.* 3. *Guicciardin, lib.* 18. *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib.* 2. *c.* 14. *pag.* 200.

(58) *Memoires du Bellai, Liv.* 3. *Paul. Jove de Expugnat. Romæ. Sleidan, in Comment. lib.* 6. *Cochlæus, de Actis & Script. Lutheri, an.* 1527. *Guicciardin, lib.* 18. *Caſ. Glorieri, Hiſt. Expugnat. Urb. Pontanus, lib.* 3. *Sanſovino, lib.* 15.

(59) *Ciaconius, in Clem. VII. tom.* 3. *pag.* 447. *Du Cheſne, Hiſt. de Clement VII. pag.* 390. *Du Bellai Mem. liv.* 3. *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 336.

(60) *Mezerai, ubi ſupr. pag.* 214.

An de J.C. 1527.

Vaſes Sacrez en des uſages profanes. Les Dames Romaines qui s'y étoient refugiées n'y trouverent pas plus d'azile que celles qui étoient demeurées dans leurs Maiſons. Elles n'y purent conſerver leur pudicité; & la Maiſon du Seigneur ne ſervit qu'à rendre plus abominable le crime de ces ſacrileges. Les Citoiens, à qui l'on ſauva la vie, furent depouillés de tous les biens, & l'on voulut qu'ils trouvaſſent encore dequoi ſe racheter. On mit en uſage, pour les y obliger, tous les ſupplices que l'Impieté payenne avoit inventez durant trois cens ans contre les Chrêtiens. La plus grande partie mourut dans les tourmens, & le reſte ne ſe ſauva que pour achever leur vie dans la miſere. Les Eſpagnols & les Italiens, plus cruels & plus avares que les Allemans Lutheriens, s'acharnerent ſur les perſonnes riches & de qualité, Prelats, Evêques, Abbez, Magiſtrats, Banquiers, Marchands, qui furent tourmentez en mille manieres effroiables, pendus par les pieds, brulez, dechirez à grands coups d'Etrivieres, afin de les obliger à paier d'exceſſives rançons aux quelles ils ne pouvoient ſatisfaire; en ſorte que pluſieurs, pour ſe delivrer tout à coup de tant de maux, ſe donnerent la mort, ou s'echapant des mains de ces furieux ſe précipiterent par les Fenêtres dans les ruës où leurs corps demeurerent ſans ſepulture (61).

Il paroit à Rome un nouveau Jonas.

Huit jours avant que la Ville de Rome eut été priſe, pillée, & ſaccagée par l'Armée Imperiale, on vit dans les Ruës de Rome un nouveau Jonas, qui imita la conduite que l'ancien Jonas avoit tenuë dans Ninive. C'étoit un homme habillé en Hermite qui alloit criant dans les Places publiques & les Carrefours de la Ville: *La Colere de Dieu va bientôt tomber ſur Rome.* On le fit mettre en Priſon pour l'obliger à changer de Langage; ce qu'il ne voulut jamais faire, quelques promeſſes, ou quelques menaces, qu'on lui fit. La priſe & le pillage de Rome, & la priſon du Pape, ne juſtifierent que trop les prédictions de cette eſpece de Prophete. Le Prince d'Orange le fit mettre hors de Priſon, & lui offrit de l'argent, qu'il refuſa. Il ſortit de Rome, ſans que l'on ait pû apprendre ce qu'il étoit devenu (62).

Luther eſt élû Pape à Rome.

On raconte une choſe ſinguliere, que les Lutheriens firent à Rome. Ils s'aſſemblerent, & parmi eux il y avoit de grands Seigneurs, qui voulurent tourner en ridicule le Pape & tout le Clergé. Ils prirent les Habits des Cardinaux, s'en revêtirent, & firent une Cavalcade, dans laquelle un d'entr'eux, qui avoit l'air le plus majeſtueux & la taille la plus avantageuſe, parut en Habits Pontificaux, avec la triple Couronne ſur la Tête, & monté ſur un Cheval vigoureux: ce qui repreſentoit parfaitement les pompeuſes Cavalcades des Souverains Pontifes. Celui, qui repreſentoit le Pape, allongeoit les doigts, à ſon exemple, pour donner la Benediction au Peuple. Etant las d'aller à Cheval, il ſe fit porter ſur les Epaules de quelques perſonnes

(61) *Du Bellai, Mem. liv. 3. Guicciardin, lib. 18. Pontanus, lib. 3. Caſ. Glorieri, de dirept. Urb. Sanſovino, lib. 15. Raynaldi, ad an. 1527. §. 18. & 19.*

(62) *Bellegarde, Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. VII. pag. 35.*

sonnes de sa suite. De tems en tems, on lui presentoit un grand verre, il buvoit à la santé du Pape, lui souhaitant une Prison perpetuelle. Tous ceux qui le suivoient, representant les Cardinaux, faisoient la même chose. Ensuite, il leur fit prêter serment de fidelité & d'obéissance à l'Empereur, comme à leur unique Souverain legitime; il y ajouta l'obéïssance qui est duë aux Magistrats, selon le precepte de l'Apôtre, & contre le sentiment du Pape & de ses Cardinaux, qui avoient souvent excommunié les Princes Chrêtiens, seulement parce que ces Princes refusoient de soumettre leurs Couronnes à l'horrible Orgueil des Souverains Pontifes (63). Enfin, ils s'assemblerent dans le Conclave, où ils degraderent le Pape Clement; & les suffrages de tous conspirerent à elever Martin Luther sur le St. Siege, & à le proclamer Pape: &, parmi tous les soldats, on entendit ce cri de joie, *Vive le Pape Luther*, *Vive le Pape Luther*. Tout cela se passa à la vuë de Clement VII. qu'on assiegeoit dans le Château St. Ange (64). An de J.C. 1527.

Comme le Pape avoit trouvé peu de munitions dans le Château St. Ange, & que l'on n'avoit pû y en introduire d'autres, elles furent consumées en peu de tems, & le Pape avec sa suite reduit à l'extremité. Paul Jove raporte, qu'une vieille femme, aiant sçu l'indigence où ils étoient, avoit mis des laitues dans un panier, qu'on avoit lâché par une corde le long du mur, pour y recevoir ce qu'on pourroit apporter; & il ajoute, que le Commandant des Troupes Espagnolles la fit pendre devant la porte même du Chateau St. Ange; ce qui étoit conforme aux Loix de la Guerre. Le Pape, temoin de ce spectacle, en fut si emû pendant six jours, que, se laissant aller à son indignation, il fit des vœux pour voir un jour cet Officier puni du même supplice (65). Le Pape est reduit à l'extremité.

Toute l'Armée victorieuse, jusqu'aux moindres soldats, s'enrichissoit des depouilles de Rome. Mais, les chaleurs excessives de l'Eté, la bonne chere, l'yvrognerie, la debauche, causerent une espece de peste, qui en fit perir la plus grande partie. L'Empereur reçut la nouvelle de la prise de Rome, & de l'empriſonnement du Pape, au même tems que l'Imperatrice son Epouse accoucha de Philippe II. le 21. jour de Mai. Charles ne voulut point permettre que l'on fit des feux de joie pour la naissance de l'Infant. Il prit même le deuil, & fit *faire des Processions publiques en Espagne pour demander à Dieu la delivrance du Pape, comme si lui-même eut été deux differentes personnes, savoir en Italie un barbare Persecuteur, & en Espagne un zelé Serviteur du St. Siege* (66). On fit à Rome beaucoup de Pasquinades sur cette Conduite de l'Empereur, qui vouloit que le Pape fut mené en Espagne. Mais, voiant que tous les Prelats & les Peuples detestoient ce dessein comme ignominieux à la Chrêtienté, il s'en desista, pour ne Tristesse affectée de l'Empereur lors qu'il apprit le Sac de Rome.

(63) *Collect. Monument, &c ab. Hofmanno, tom.* 1. *pag* 538.

(64) *Hofman, ubi supr. pag.* 540. *Voiez Cochlaus, in act. & script. Lutheri, an.* 1527. *pag.* 167.

(65) *Paul. Jove, Hist. lib.* 26. *La Bizardiere, Hist. Gestorum in Ecclesia Memorabilium, pag.* 16. *Decadis* 2.

(66) *Mezerai, Abregé Chron. pag.* 216.

An de J.C. 1527.

ne se pas rendre plus odieux (67). En effet, la Prison du Pape étoit generalement desapprouvée, & elle excita par-tout l'envie contre l'Empereur. Le Nonce, à la tête de dix Evêques vêtus de Deuil, demanda la Liberté du Pape à Charles-Quint. Il se contenta de leur dire, qu'il la desiroit plus qu'eux. Dans le Conseil qui fut tenu à Madrid pour la delivrance du Pape, le Duc d'Albe dit, qu'il seroit d'avis qu'on le mit en Liberté, si le Pape n'étoit un Prince temporel, qui avoit levé une Armée contre sa Majesté Imperiale, & tramé une Ligue avec tant de Princes contr'elle, & s'il ne l'eut trompé plusieurs fois par de faux Sermens. *Plus le Pape*, ajouta-t'il, *sera detenu long-tems dans le Château St. Ange; plus deviendra-t'il sage à ses depens. Il faut donc mettre les affaires en tel état, que l'on puisse faire une bonne Paix pour toute l'Europe* (68).

Le Pape capitule avec le Prince d'Orange.

Cependant, le Pape souffroit beaucoup dans le Château St. Ange, tant parce qu'il y manquoit de vivres & de munitions necessaires, que parce que la peste qui étoit à Rome commençoit à penetrer dans ce Château. Il prit donc la Resolution de mander le Vice-Roi de Naples, pour capituler avec lui; mais l'Armée, qui avoit elû le Prince d'Orange pour General, n'aiant pas beaucoup de confiance au Vice-Roi, ne voulut pas se laisser conduire par ses Conseils. Le Pape fut donc obligé de signer dans le mois de Juin, avec le Prince d'Orange & les principaux Officiers, une Capitulation, qui portoit que sa Sainteté païeroit à l'Armée quatre cens mille Ducats, savoir cent mille comptant, cinquante mille dans deux jours, & deux cens cinquante mille dans deux mois, en assignant pour cela une imposition sur tout l'Etat Ecclesiastique; qu'il mettroit entre les mains de l'Empereur le Château St. Ange, Civita-Vecchia, Citta-Castellana, Parme, Plaisance, & Modene; que le Pape, & les treize Cardinaux qui étoient avec lui, demeureroient Prisonniers dans la Château St. Ange, jusqu'à ce qu'il y eut cent cinquante mille Ducats de païés; & qu'en suite, ils seroient conduits à Naples, ou à Gaïette, pour y attendre ce qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner sur leur sujet; que le Chevalier Gregoire Casali Ambassadeur d'Angleterre, Rence de Ceri, & tous les autres qui s'étoient refugiez dans le Château, excepté le Pape & les treize Cardinaux, en pourroient sortir, pour aller où ils voudroient; que les Colonnes seroient absous de toutes Censures; que quand le Pape sortiroit de Rome, il y laisseroit un Legat, & le Tribunal de la Rote (69). La Capitulation étant signée, le Capitaine Alarcon, qui avoit gardé François I. lorsqu'il étoit Prisonnier, entra dans le Château St. Ange avec trois Compagnies de Soldats Espagnols & autant d'Allemands, & y garda le Pape & les Cardinaux avec beaucoup d'exactitude. Pour paier la somme dont on étoit convenu, le Pape fut obligé de vendre tout l'or & l'argent qui se trouvoit dans le Château St. Ange; & quelques Historiens ont ajouté que la somme n'étant

(67) *Pallavicin, Istor. del Concil. Trid. lib.* 2. *c.* 14. *pag.* 220. *Guicciardin, lib.* 18.

(68) *Bellegarde, Hist. Gener. d'Espagne tom. VII. pag.* 34.

(69) *Du Chesne, Hist. des Papes Vie de Clem. VII. pag.* 391.

tant pas suffisante, on mit à l'enchere trois chapeaux de Cardinaux pour les vendre au plus offrant (70). An de J.C. 1527.

Negociations pour la Liberté du Pape.

Cependant, l'Empereur, apparemment contraint par la situation des affaires du Roiaume de Naples, envoia en Italie François Quignones avec ordre de remettre le Pape en liberté, aux conditions que Clement VII. paieroit les arrêrages dûs à l'Armée, & donneroit des suretez, afin qu'après avoir obtenu sa Liberté, il se separât de la Ligue; & ces suretez consistoient en bons ôtages, & en places: mais, comme cette derniere condition paroissoit fort rude au Pape, outre qu'il ne lui étoit pas aisé de trouver l'argent nécessaire pour païer l'Armée, cela fut cause que la Negociation traina en longueur. D'ailleurs, Moncade, qui n'aimoit pas le Pape, en retardoit la Conclusion. Enfin, Clement fut obligé de donner pour ôtages cinq Cardinaux, qui trouverent bientôt le secret de se sauver par la cheminée de la Chambre dans la quelle on les avoit enfermez (71). Lorsqu'ils furent en Liberté, le Pape, n'aiant plus rien à menager, se hazarda de solliciter les deux Personnes qui avoient alors le plus de credit dans l'Armée Imperiale, savoir le Chancelier Moroné, homme d'un bon conseil, & le Cardinal Colonne. Moroné ne manqua pas de faire ses affaires aux depens de l'Armée, & accepta volontiers l'Evêché de Modene pour son fils, & pour lui une traite foraine des bleds qui étoient dans Cornetto. Comme l'Avarice n'étoit pas le foible de Colonne, le Pape le gagna par une autre voie; il l'engagea d'abord dans une visite de ceremonie, & depuis dans un entretien secret, où il lui fit entendre, qu'il vouloit lui avoir obligation de sa delivrance, afin qu'on pût dire dans le monde, que comme les Colonnes avoient pû humilier les Papes, on dît de même qu'ils les avoient retablis dans leurs Dignitez. Ce compliment charma si fort le Cardinal, qu'il promit au Pape de ne rien epargner pour sa Liberté, & sur le champ Sa Sainteté lui promit le plus riche Gouvernement de l'Etat Ecclesiastique, qui étoit alors la Legation de la Marche d'Ancone. Moroné & Colonne ainsi gagnez conseillerent au Pape de traiter avec l'Armée, & de ne se pas mettre en peine de ce qu'on lui feroit signer, pourvû qu'on le tirât du Château St. Ange, où la peste avoit deja penetré, & qu'on le menât dans Orviette, Spolette, ou Perouse, afin d'avoir occasion de se sauver (72).

Conditions pour la Liberté du Pape, qui se sauve.

Moncade conclut donc avec Clement VII. un Traité qui portoit en substance, que le Pape n'agiroit point contre l'Empereur dans les affaires qui regardoient Naples & Milan; qu'il accorderoit une Croisade en Espagne & les Decimes dans les autres Etats de ce Prince; que Charles-Quint garderoit Civitta Vechia, Ostie, Citta di Castellana, & le Château de Forli; que le Pape paieroit comptant aux Troupes Allemandes soixante sept mille Ecus, & trente trois mille aux Espagnols: que quinze jours après, il leur paie-

(70) *Guicciardin, lib.* 18.
(71) *Guicciardin, lib.* 17. *Raynaldi, an.* 1627. §. 3. & 29. *Paul. Jove, lib.* 25.
(72) *Paul Jove, lib.* 25. *Raynaldi, an.* 1527. §. 46. *Ciaconius, tom.* 3.

An de J.C. 1527.

paieroit une certaine ſomme, & dans les trois mois ſuivans tout le reſte de ce qui étoit dû à l'Empereur, montant à plus de trois cens cinquante mille Ecus; qu'en attendant que les deux premiers payemens fuſſent faits, le Pape ſeroit conduit dans un lieu ſûr hors de Rome. Mais le Pape ne put attendre le tems limité. Craignant toujours quelque chicane de la part de Moncade, il ſe ſauva la nuit du 9. au 10. Décembre, déguiſé en Marchand, & Colonne le fit conduire à Orviette. Sa Sainteté ecrivit d'abord à Lautrec, & lui fit entendre qu'aiant été contraint d'accorder aux Imperiaux tout ce qu'ils avoient voulu exiger de lui, il ne ſe croioit pas obligé de leur tenir parole (73).

Du Divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre.

Ce fut cette année que commencerent les Negociations en Cour de Rome ſur le fameux Divorce d'Henri VIII. à l'inſtigation de l'Evêque de Tarbes, de Longland Confeſſeur du Roi, & de l'artificieux Wolſey, qui, n'étant que fils de Boucher, ſe voioit elevé à la Poupre & à la Dignité de Chancelier d'Angleterre. L'Hiſtoire ne penetre pas les motifs que put avoir Henri VIII. pour faire caſſer ſon Mariage avec Catherine d'Arragon; mais, après y avoir bien penſé, voici ce qui m'a paru de plus vraiſemblable, laiſſant à part toutes les Impoſtures de Sanderus, & des Ecrivains ſans jugement qui l'ont copié. La puiſſance formidable de l'Empereur Charles-Quint donnoit de l'ombrage à l'Angleterre; &, pour mortifier ce Monarque, Henri VIII. ne pouvoit mieux s'y prendre, que de repudier Catherine Sœur de Jeanne d'Arragon, Mere de Charles-Quint. Joignez à cela l'inconſtance naturelle dont Henri VIII. a donné d'horribles preuves dans ſes differens mariages, & l'ambition d'avoir un fils qui pût heriter de ſon Nom & de ſa Couronne: ce ſont, à mon avis, ces trois motifs, que l'on fonda ſur ce que la Reine Catherine avoit epouſée en premieres nôces, Arthus frere du Roi, & furent autant de prétextes artificieuſement inventez, pour faire réuſſir le deſſein du Roi. Voilà ce que j'ai pû recueillir des divers Auteurs que j'ai conſultez ſur cette grande affaire, & que j'indique en marge (74).

Le Pape veut traîner l'Affaire en Longueur.

Le Roi fut confirmé dans ſon deſſein, par l'amour qu'il conçut cette année pour Anne de Boleyn, qui étoit nouvellement revenue de la Cour de France, & qui étoit fille d'honneur chez la Reine Catherine. Cette Demoiſelle, jeune, belle, & bien faite, joignit à ces dons naturels tant d'artifices, que, refuſant de ſatisfaire la paſſion du Roi, elle s'en fit aimer pour le Sacrement. Henri VIII., perſuadé qu'il ne jouiroit jamais de cette aimable perſonne, qu'après l'avoir epouſée, reſolut de faire caſſer, à quelque prix que ce fût, ſon mariage avec Catherine d'Arragon. Ses Ambaſſadeurs en Cour de Rome eurent ordre de preſſer l'Affaire. Clement VII., qui devoit encore menager l'Empereur, dont il craignoit la puiſſance

(73) *Guicciardin, lib.* 18. *Ciaconius, Vit. Clem. VII. tom.* 3. *pag.* 447.

(74) *Le Grand, Hiſt. du Divorce d'Henri VIII. in* 12. *Burnet, Hiſt de la Refor. d'Anglet. in* 4. *Raynaldi, an.* 1528. *Polidore Virgile, lib.* 27. *Harpsfeld, Hiſt Eccl. Anglic. Petrus Haylin, de Ref. Eccl. Anglic. Cavendish, de Vita Volſey. Rapin Thoyras, Hiſt. d'Anglet. tom.* 5.

ce

ce & le reſſentiment, ne fit d'abord que de belles promeſſes de tout hazarder pour ſatisfaire le Roi d'Angleterre; ce qui ne contenta pas les Miniſtres de ce Prince, qui vouloient finir promptement cette Affaire. On prétend que le Pape, ſe trouvant fortement preſſé, accorda la Commiſſion au Cardinal Wolſey, pour la diſſolution du mariage, & la Bulle de diſpenſe pour le Roi; & promit à Caſali & à Knigth, Ambaſſadeurs d'Angleterre, d'expedier dans la ſuite une nouvelle Bulle, & de la datter du tems auquel Lautrec arriveroit aux environs d'Orviette : ajoutant, qu'Henri VIII. devoit être content de ſa conduite & de ſa bonne volonté. Mr. Burnet dit, que, par les Lettres de ces deux Miniſtres, il paroit que le Pape avoit ſigné & datté ces deux Actes du tems qu'il étoit Priſonnier au Château St. Ange; en ſorte que, quand le Roi les eût reçus, il ne jugea pas à propos de s'en ſervir, afin qu'on ne lui oppoſât pas que ſa Sainteté ne les avoit accordez, qu'en vuë d'obtenir ſa Liberté par le ſecours qu'il eſperoit d'Angleterre, d'autant plus que les Actes faits par un Priſonnier doivent être cenſez nuls. Mr. Du Pin reconnoit, que le Pape accorda une Bulle, par laquelle il permettoit à Henri VIII. d'epouſer telle perſonne qu'il voudroit, au cas que ſon Mariage avec Catherine fût nul; & Mr. Le Grand, en ne l'aſſurant pas poſitivement, ne le nie pas (75). Mais, tout ce que le Pape venoit de faire n'avançoit pas les Affaires d'Henri VIII. puiſque la queſtion ſur la validité de ſon Mariage reſtoit toujours à decider: auſſi n'en fut-il pas fort ſatisfait, trouvant qu'à la fin de l'année 1527. il n'avoit encore rien fait.

An de J.C. 1527.

Cependant, les Negociations continuerent ſur cette Affaire. Les Clauſes que le Pape avoit miſes dans ſa Bulle chagrinoient le Roi Henri; & il donna ordre à Gregoire Caſali, ſon Ambaſſadeur en Cour de Rome, de demander des Bulles moins ſujettes à conteſtation. Caſali en parla ſouvent au Pape, qui repondit enfin à ce Miniſtre; „ Que l'Affaire étoit en la Puiſſance d'Hen- „ ri; qu'il falloit, ou qu'en vertu de la Commiſſion deja donnée, ou que „ par l'Autorité du Legat Wolſey, on procedât au Jugement de la Cau- „ ſe; que ſi ce Prince trouvoit ſa Conſcience bleſſée de ſon Mariage, il „ n'avoit qu'à faire rendre une Sentence avec peu de bruit. Car, ajoutoit „ le Pape, il n'y a point de Theologien qui puiſſe mieux reſoudre que le „ Roi lui-même, ſi ſon Mariage eſt legitime, ou non. Auſſi-tôt que la „ Sentence aura été prononcée, votre Maître n'a qu'à ſe marier, & en mê- „ me tems il nous priera de lui envoier un Legat pour confirmer ce Maria- „ ge. Nous aurons beaucoup moins de peine à ratifier toutes choſes après „ qu'elles ſeront faites, qu'à terminer promptement un Procès intenté ſe- „ lon l'uſage de notre Cour; puis que Catherine proteſtera ſans doute con- „ tre le Lieu comme non libre, & contre les Juges comme ſuſpects : en ce „ cas, les Loix de l'Egliſe veulent que nous défendions au Roi de contracter de

An de J.C. 1528.

Suite des Negociations pour le Divorce d'Henri VIII.

(75) *Burnet Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom.* 1. *pag.* 77. *De Rapin Thoiras, Hiſt. d'Anglet. tom.* 5. *pag.* 251. *Du Pin, Bibliot. des Aut. Eccl. tom.* 13. *in* 4. *p.* 149. *Le Grand, Hiſt. du Divorce, tom.* 1. *pag.* 72.

An de J.C. 1528.

„ de nouveau, juſqu'à ce que le Procès ait été jugé, & nous ſerions obli-
„ gé d'évoquer la cauſe à nous. Il y a outre cela pluſieurs formalitez ine-
„ vitables dans un Procès en Cour de Rome, & dont on voit à peine la
„ fin. Mais, ſi la Sentence eſt donnée en Angleterre, & que le Roi ſe re-
„ marie auſſi-tôt, nous ne manquerons point de raiſon pour juſtifier no-
„ tre conduite, quand nous voudrons confirmer des choſes ſi avancées; &,
„ alors, nous envoïerons à Londres tel Cardinal que le Roi d'Angleterre
„ voudra choiſir (76).„ Le Roi Henri, regardant cela comme un Artifice dont le Pape vouloit ſe ſervir pour l'engager dans une mauvaiſe Affaire, envoia à Rome Staphiley, le Docteur Etienne Gardiner, & Edouard Fox Grand-Aumonier, pour amener Clement VII. à ſon but. Le 18. de Fevrier, le Cardinal Wolſey écrivit à Sa Sainteté, pour la determiner à ſatisfaire le Roi. Mais, le Pape ne ſe preſſa pas. Il envoia en Angleterre le Cardinal Campege, pour amuſer Henri, tandis qu'il prenoit des meſures pour faire ſon Traité avec l'Empereur, & cherchoit des prétextes pour ſe ſeparer des Rois de France & d'Angleterre, depuis que les Affaires de France prenoient un mauvais tour en Italie (77). Le Roi, pouſſant cette Affaire avec toute l'ardeur qui lui étoit naturelle, envoia encore à Rome les Docteurs Knygt & Benet, qui firent diverſes propoſitions au Pape, pour terminer le Divorce. Et comme Clement VII. étoit d'un naturel fort timide, ils lui firent entrevoir, que s'il n'étoit pas favorable à Henri, il pouvoit compter que l'Angleterre étoit perduë pour lui, & que les Anglois étoient déja tout diſpoſez à ſe ſouſtraire au St. Siege. Le Pape repondit en gemiſſant, qu'il ſe trouvoit entre l'Enclume & le Marteau; que, de quelque côté qu'il ſe tournât, il ne voioit que des précipices, & qu'il ne mettoit ſon eſperance que dans la protection de Dieu, qui n'abandonneroit pas ſon Egliſe. Qu'au reſte, il avoit fait pour le Roi d'Angleterre plus que ce Prince ne pouvoit raiſonnablement attendre, en commettant le jugement de ſa cauſe à deux Legats qui lui étoient devouez. Que non content de cela, il le preſſoit de faire encore davantage; & de paſſer par deſſus les regles que l'Egliſe avoit accoutumé d'obſerver en pareille occaſion, & de lui ſacrifier ouvertement l'Empereur, l'Archiduc ſon frere, la Reine Catherine, l'Honneur, la Dignité, & les Interêts du St. Siege. Que c'étoit lui demander trop, & que du moins le Roi devoit ſouffrir que cette Affaire paſſât par le Jugement des Legats, qui avoient été commis à cet effet. Que ce n'etoit pas ſa faute, ſi elle avoit été retardée, & que ſi c'étoit par la negligence de Campege, ce Legat avoit agi contre ſes Ordres. Cette reponſe fit aſſez comprendre aux Envoiez ce que le Pape penſoit: auſſi firent-ils entendre au Roi; qu'il ne devoit rien attendre de lui, & que toute la reſſource qui lui reſtoit étoit de faire inceſſamment juger l'Affaire par les Legats (78). En effet, le Pape, qui voioit les Affaires de France entierement ruinées en Ita-

(76) *Burnet, Hiſt. d'Anglet. tom. 1. pag. 78.*
(77) *Guicciardin, lib. 19.*
(78) *Contin. de Fleury, tom. XXVII. pag. 49.*

Italie, craignoit plus que jamais d'offenſer Charles V, & il le ne diſſimuloit pas. An de J.C. 1528.

On ſera bien aiſe de trouver en cet endroit la traduction d'une Lettre de Luther, dont j'ai l'Original écrit de la main de cet Hereſiarque à Guillaume Praweſt, Paſteur de la nouvelle Religion dans le Holſtein. Voici comment Luther parle à cet Ami ſur les Ceremonies de l'Egliſe: „ Je ſçais, „ mon Frere en Chriſt, lui dit-il, qu'il arrive pluſieurs ſcandales, ſous pré- „ texte de l'Evangile, & qu'on me les impute tous: mais que ferai-je? Il „ n'y a perſonne d'entr'eux, qui ne ſe croie cent fois plus ſavant que moi, „ & ils ne mécoutent point: j'ai une plus forte Guerre avec eux, qu'avec „ le Pape; & ils me ſont plus contraires. Je ne condamne que les Ceremo- „ nies qui ſont oppoſées à l'Evangile: je garde toutes les autres dans mon „ Egliſe: j'y conſerve les Fonds Baptiſmaux; & on y adminiſtre le Bap- „ tême, à la verité en Langue vulgaire, mais avec toutes les Ceremonies „ qui étoient d'uſage auparavant. Je ſouffre qu'il y ait des Images dans le „ Temple, quoique des furieux en aient briſées quelques-unes avant mon „ retour. Je celebre la Meſſe avec les Ornemens & les Ceremonies accou- „ tumées; ſi ce n'eſt que j'y mêle quelques Cantiques en Langue vulgaire, „ & que je prononce en Allemand les Paroles de la Conſecration. Je ne „ prétens point detruire la Meſſe Latine; &, ſi on ne m'eut fait violence, „ je n'aurois jamais permis qu'on la celebrât en Langage commun. Enfin, „ je hais ſouverainement ceux qui condamnent des Ceremonies indifferentes, „ & qui changent la Liberté en Neceſſité. Si vous liſez mes Livres, vous „ verrez que je n'approuve pas ces perturbateurs de la paix, qui detruiſent „ des choſes qu'on peut laiſſer ſans crime. Je n'ai aucune part à leur fu- „ reur, ni aux troubles qu'ils excitent. Car nous avons, par la grace de „ Dieu, une Egliſe fort tranquille & fort pacifique, & un Temple libre „ comme auparavant; excepté les troubles que Carloſtad y a excités avant „ moi. Je vous exhorte tous à vous defier de Melchior, & de faire enſorte „ que le Magiſtrat ne lui permette point de prêcher, quand même il mon- „ treroit des Lettres du Roi. Il nous a quitté fort en colere, parce que „ nous ne voulions pas approuver ſes Rêveries. Il n'eſt, ni propre, ni appel- „ lé, à enſeigner. Dites cela de ma part à tous nos Freres, afin qu'ils le „ fuient & l'obligent à garder le ſilence. A Dieu, priez pour moi, & me „ recommandés à nos Freres. MARTIN LUTHER. „ La Datte de cette Lettre eſt: *Sabatho poſt Reminiſcere.* 1528. Si le celebre Boſſuet l'avoit connuë, il n'auroit pas manqué d'en faire uſage dans ſa belle *Hiſtoire des Variations*, en la comparant avec les Ecrits anterieurs de Luther, d'où il reſulte une difference notable de ſentimens & de conduite. Au reſte, concluons hardiment, que, ſelon le Patriarche des Lutheriens, la Meſſe celebrée en Latin, le Baptême adminiſtré ſelon toutes les Ceremonies uſitées dans l'Egliſe, les Images admiſes dans les Temples, &c. ſont des choſes qui peuvent ſubſiſter ſans crime, & qui n'ont été retranchées du Culte public que par des furieux, des enragez, & des broüillons.

Lettre Anecdote de Luther, où l'on voit ſes Sentimens ſur les Ceremonies de l'Egliſe.

An de J.C. 1529.

Comme le Pape n'avoit point de plus grands desirs, que de voir sa Maison rétablie dans la Souveraineté de Florence d'où elle avoit été chassée, il n'eut pas beaucoup d'égards aux grandes instances que les Confederez lui faisoient, pour le porter à se declarer ouvertement contre l'Empereur, de l'excommunier, & de le priver du Roiaume de Naples & de l'Empire, puisque Rome, étant delivrée, le Pape n'avoit plus lieu de temporiser, ni de se menager avec lui. „ Mais comme Clement se sentoit abbatu de fatigues „ & d'ennuis, & prévoïoit que si les Alliés restoient les plus forts, ils voudroient maintenir la Liberté de Florence; bien loin de vouloir se vanger „ de l'Empereur, il resolut de se joindre avec lui, à la premiere occasion, „ pour recouvrer cette Ville. Cependant, pour couvrir son dessein, il „ s'excusa envers eux, disant, que dans le deplorable état de ses affaires, il „ ne pouvoit leur être qu'à charge, & que la deposition de l'Empereur feroit soulever l'Allemagne, par la peur que ces Princes auroient, qu'il ne „ voulût s'arroger l'autorité de créer l'Empereur. Et comme il s'apperçut „ que ses Alliez penetroient sa pensée, lui, que la nature & l'art avoient instruit à cacher ses sentimens, fit semblant de ne prendre plus de part aux „ affaires du monde. Et, pour imprimer cette opinion dans les Esprits, il „ fit entendre aux Florentins par diverses gens, que ce n'étoit nullement „ son dessein de se mêler de leur Gouvernement. Qu'il ne desiroit rien „ d'eux, que d'en être reconnu comme Pape, & honnoré, comme le reste „ des Princes Chrêtiens; les priant de cesser de persecuter sa Famille, & de „ souffrir que les Armoiries en restassent sur les Edifices faits par ses Ancêtres. Enfin, il ne parloit plus que de reformer l'Eglise, & d'y ramener „ les Lutheriens; disant, qu'il vouloit aller en personne en Allemagne, & „ qu'il y donneroit un si bon exemple, qu'il les convertiroit tous. Si bien „ que la plupart des gens croioient que c'étoit le fruit des afflictions, que „ Dieu lui avoit envoiées pour s'amender. Mais, la suite fit voir aux gens „ de bien, que cette semence étoit tombée sur la Pierre & le long du Chemin; & les plus éclairez connurent, qu'il n'avoit point eu d'autre vuë, „ que d'endormir les Florentins (79).

Conduite artificieuse du Pape.

Il ne cessoit de presser, ou plutôt d'importuner l'Empereur par des Lettres écrites de sa propre main, le priant de lui vouloir envoïer quelque personne, avec plein pouvoir de conclure, par un Traité solide, une bonne Paix. Charles V, qui ne souhaitoit rien tant que de faire plaisir à Sa Sainteté, & la guerir de la haine qu'elle pourroit avoir conçuë contre lui, envoia en Italie Antoine de Leve, qui conclut avec Clement VII. le 26. de Juin, un Traité, dont voici les principaux Articles. 1. Que Sa Sainteté se transporteroit à Boulogne avec toute sa Cour, au plus tard sur la fin de l'année suivante, pour y couronner l'Empereur. 2. Qu'aussi-tôt après la Ceremonie du Couronnement, Sa Majesté Imperiale envoieroit une puissante Armée devant Florence, & que ses Troupes ne se retireroient qu'après la Prise de la Ville. 3. Qu'Alexandre de Medicis, petit neveu du Pape, seroit

Traité avantageux du Pape avec l'Empereur.

(79) *Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. I. pag.* 43.

roit fait Prince & Souverain de la Ville & Etat de Florence. 4. Qu'on marieroit ce Prince avec Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, dès qu'elle auroit atteint l'age nubile. 5. Que le Pape fourniroit pour le Siege de Florence huit mille hommes, qui seroient paiez à ses depens & agiroient conjointement avec l'Armée de l'Empereur. 6. Qu'en même tems, Sa Sainteté expedieroit une Bulle en faveur de l'Empereur & de tous ceux qui lui succederoient à perpetuité, par laquelle sa Majesté Imperiale auroit le Droit de nomination & de presentation aux huit Archevêchez du Roiaume de Naples, Brindes, Lanciano, Matera, Otrante, Reggio, Salerne, Trani, & Tarente, & à seize Evêchez. 7. On remettoit le Pape en possession de Cervia, de Ravenne, de Modene, de Reggio, de Rubiera. On lui abandonnoit le Duc de Ferrare, & on le rendoit maître du sort du Duc de Milan; & à ces conditions Sa Sainteté accordoit à l'Empereur l'Investiture du Roiaume de Naples, n'exigeant qu'une Haquenée blanche qu'on lui presenteroit tous les ans. Elle donneroit passage à l'Armée Imperiale sur les Terres de l'Eglise, accorderoit l'Absolution à tous ceux qui avoient trempé dans le Sac de Rome, & permettroit à Charles V, & à Ferdinand son frere, d'emploïer le quart des Revenus Ecclesiastiques de leurs Etats, pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs (80). En même tems, l'Empereur fit aussi la Paix avec la France; &, s'étant rendu en Italie, il ratifia les deux Traitez. An de J.C. 1529.

Le Pape fit faire tous les preparatifs pour le Couronnement; mais, avant que de se rendre à Boulogne, où l'on devoit celebrer cette auguste Ceremonie, il fit un Decret datté du 6. d'Octobre, par lequel, après avoir exposé les desseins de Sa Majesté Imperiale, pour s'opposer aux progrès de Soliman, qui vouloit s'emparer du Roiaume de Hongrie, il dit que, pour repondre à de si pieux desirs, & prendre des mesures avec l'Empereur pour le couronner dans Boulogne, comme il le souhaite, il se transporte avec joie dans cette Ville, laissant à Rome toutes ses Lettres Apostoliques, afin que s'il venoit à mourir avant son retour, l'Election de son Successeur se fit dans cette Capitale de la Chrêtienté, & nullement dans le lieu de son decès, ni en aucune autre Ville, à moins qu'il n'y eut des obstacles invincibles, que Rome ne fut exposée à l'Interdit, ou manifestement rebelle, ou qu'il y eut quelque violence à craindre: alors, continue le Pape, je nomme Civitta-Castellana, ou Orviette, ou Perouse; ensorte que toute Election faite en d'autres lieux sera nulle. Le lendemain de la publication de ce Decret, il partit de Rome, précedé de la Sainte Eucharistie, qu'il fit porter avec lui, & accompagné de seize Cardinaux, de quelques Evêques, & de tous les Officiers de sa Cour. Etant arrivé à Boulogne, il alla descendre à l'Eglise de St. Pierre. L'Empereur étant arrivé quelques jours

Decret du Pape avant son depart pour Boulogne.

(80) *Memoires de Bellay, Liv. 3 Guicciardin, lib. 18. Belleforest, l. 9. c. 44. Sleidan, Comment de Statu Relig & Reip. lib. 6. Belcarius, Lib. 20. Onuphre Panvini, in Clem. VII. Raynaldi, an. 1529. §. 60. Dom Antonio de Vera, Hist. de Charles V. p. 161. Pallavicin. Istor. del Concil. Trid. lib. 3. cap. 2.*

An de J.C. 1529.

jours après dans cette Ville, y fut reçu en grande ceremonie, & voulut baiſer les pieds du Pape; mais, le Souverain Pontife ne le voulut point permettre, & fit en cela une action digne d'une éternelle louange. Après les complimens de part & d'autre, Charles V. fit preſent au Pape d'une caſſette d'argent où il y avoit des medailles d'or du poids de douze livres, & Sa Sainteté donna à l'Empereur une Aigle Imperiale d'or du poids de deux livres, & enrichie de pierreries très-précieuſes (81).

L'Empereur veut faire conſentir le Pape à un Concile. Raiſons de Sa Sainteté pour éluder cette Propoſition.

L'Empereur & le Pape eurent diverſes Conferences, qui roulerent la plupart ſur le Concile, que les Novateurs demandoient. Charles V. n'oublia rien pour faire goûter au Pape cette propoſition; mais, il ne put y réuſſir. Clement VII. qui ne craignoit rien davantage qu'un Concile, ſur-tout, s'il ſe tenoit librement & de-là les Monts, où on n'étoit pas ſi favorable à ſes prétenſions, emploïa toutes ſortes de raiſons pour perſuader à l'Empereur, que le Concile, bien loin de pacifier les Troubles d'Allemagne, y ruineroit l'Autorité même Imperialle. Il remontra, que l'Hereſie avoit infecté le Peuple & les Princes dont l'Empire étoit compoſé; que le Peuple n'auroit pas plutôt obtenu la permiſſion de revoquer en doute les matieres de la Religion, & de demander un plus grand éclairciſſement ſur un ſujet ſi delicat, qu'il prétendroit ſe mêler du Gouvernement, & diminuer à ſa mode l'Autorité de ſes Maîtres; étant probable, qu'il n'épargneroit pas la Juriſdiction temporelle, ſi jamais on lui permettoit d'examiner la Puiſſance Eccleſiaſtique. Qu'il étoit bien plus aiſé de reſiſter aux premieres demandes d'une populace, que de la contenir dans les bornes du devoir & de la juſtice, quand une fois on lui a relaché quelque choſe pour la contenter. Quant aux Princes qui demandoient le Concile, le Pape ajoutoit, qu'ils n'agiſſoient pas par un motif de pieté, mais par un pur interêt. Qu'ils n'avoient embraſſé l'Hereſie, que pour poſſeder les Biens Eccleſiaſtiques qu'elle leur offroit, & pour devenir tout à fait abſolus, en ne dependant point de l'Empire, & ne penſant qu'à ſe ſouſtraire de l'Obéïſſance de l'Empereur. Que s'il y en avoit encore quelques-uns exempts de cette contagion, c'étoit faute d'avoir penetré ce ſecret; mais, que venant à le decouvrir, ils ne manqueroient pas d'imiter les autres. Que ſans doute les Papes perdroient beaucoup en perdant l'Allemagne, mais que l'Empereur & la Maiſon d'Autriche y perdroient encore davantage. Que le meilleur expedient étoit d'exercer rigoureuſement ſon Autorité, pendant que la plupart des Villes obéïſſoient, & de venir promptement aux remedes, avant que le Parti contraire s'accrût davantage, par la decouverte des commodités de cette nouvelle Religion; ce que l'on ne pouvoit faire, ſi l'on continuoit à parler de Concile; parce qu'il falloit des années pour l'aſſembler, & que rien ne s'y pouvoit traiter qu'après de longues deliberations: outre qu'il ſurviendroit mille empêchemens de la part d'un grand nombre de perſonnes, qui, pour leurs interêts particuliers, en

(81) *Ex Bullar. tom.* 1. *Clem. VII. Conſt.* *din, lib.* 19. *Paul Jove, Hiſt. lib.* 27. 26. *Raynaldi, an.* 1529. §. 75. 77. *Guicciar-*

en empêcheroient, ou du moins en retarderoient, la tenuë ſous divers pretextes pour faire enſuite tout manquer. Il diſoit encore, qu'il n'ignoroit pas, que c'étoit le bruit commun, que les Papes ne veulent point de Conciles, dans l'apprehenſion qu'on n'y donnât atteinte à leur Autorité; mais, qu'il n'en penſoit pas ainſi, parce que Jeſus-Chriſt, de qui il tenoit immediatement toute ſa puiſſance, avoit promis que les Portes de l'Enfer ne prévaudroient point contre l'Egliſe. De plus, ajoutoit-il, l'experience du paſſé montre que l'Autorité Pontificale n'avoit jamais été diminuée par aucun Concile; qu'au contraire, elle avoit toujours été reconnuë pour abſoluë & ſans bornes, comme elle l'eſt veritablement, ſelon les paroles de Jéſus-Chriſt. L'Empereur pouvoit lui repondre, que ces paroles de Jeſus-Chriſt s'entendoient de toute l'Egliſe, & non du Pape, ni de la Cour de Rome, en particulier; & qu'ainſi ſes raiſons tomboient d'elles-mêmes, étant appuiées ſur un faux principe: mais Charles lui laiſſant etaler toutes ſes prétenſions, il ajouta encore, que quand les Papes s'étoient abſtenus, ou par humilité, ou par quelque autre motif, d'exercer leur Puiſſance toute entiere, les Peres des Conciles les avoient toujours portez à s'en ſervir dans toute ſon etenduë. Que tous les Conciles tenus par les Papes, ſoit contre les Heretiques, ſoit pour d'autres beſoins de l'Egliſe, avoient toujours augmenté cette Autorité; & que d'ailleurs, laiſſant à part la promeſſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'unique fondement du Pontificat, le Concile ne pouvoit manquer d'être utile au Pape, étant compoſé d'Evêques, dont le veritable interêt eſt de ſoutenir la Grandeur Papale, qui leur ſert d'appui contre les Entrepriſes des Princes & des Peuples. Qu'il étoit de l'interêt des Rois, & des autres Souverains habiles dans le Gouvernement, de favoriſer toujours l'autorité appoſtolique, n'aïant pas d'autre moïen pour reprimer les Prelats, qui paſſent les bornes de leur pouvoir. Qu'enfin il pouvoit prophetiſer, que le Concile produiroit encore de plus grands deſordres en Allemagne, parce que ceux, qui le demandoient, ſe ſervoient de cette demande comme d'un prétexte, pour demeurer dans leurs erreurs, juſqu'au tems de la celebration de ce Concile, & qu'auſſitôt qu'elles ſeroient condamnées, comme il arriveroit infailliblement, ils ſe ſerviroient d'autres moïens pour éluder ſa Deciſion. Enfin, le Pape conclut ſes Remontrances, en aſſurant qu'il devoit en être crû, d'autant plus qu'il n'étoit animé que du ſeul deſir de voir l'Allemagne réunie à l'Egliſe, & entierement ſoûmiſe à l'Empereur. Ce qui ne réuſſiroit pas, s'il ne retournoit promptement pour faire executer la Bulle de Leon X. & l'Edit de Wormes, ſans ſe laiſſer fléchir par tout ce que les Proteſtans lui pourroient dire, ſoit en demandant un Concile pour eclaircir leurs doutes, ſoit en alleguant leur Proteſtation & leur Appel au même Concile, ou quelque autre prétexte pour couvrir leur Impieté. Qu'au premier refus qu'ils feroient d'obéïr, il falloit emploïer la force; ce qui n'étoit pas difficile, l'Empereur aiant tous les Princes Eccleſiaſtiques & la plûpart des Seculiers à ſa devotion. Qu'il devoit ce Service à l'Egliſe Romaine, dont il étoit le Pro-

An de J.C. 1529.

An de J.C. 1529.

Protecteur comme Empereur & Roi des Romains, & qu'il y étoit encore obligé par le Serment qu'il avoit prêté dans la Ceremonie de son Couronnement à Aix-la-Chapelle, & par celui qu'il feroit bientôt entre ses mains en recevant la Couronne Imperiale (82).

L'Empereur paroit se rendre aux Raisons du Pape.

Rien n'étoit plus facile que de detruire les Raisons du Pape, dont le peu de solidité se montroit aux yeux des moins eclairez. L'Empereur le sentoit, sans doute, comme les autres; mais, il étoit foible, avoit beaucoup de complaisance pour le Pape, & craignoit trop de le chagriner, pour insister plus vivement sur une Proposition qui paroissoit lui deplaire si fortement. Il se reduisit donc au dessein de tenir seulement d'abord une Assemblée Generale des Etats de l'Empire, où il pretendoit faire les derniers efforts, pour réunir les Lutheriens avec les Catholiques; après quoi, s'il ne réussissoit pas, on en viendroit, dit-il, à la convocation d'un Concile (83). C'est ainsi que les meilleurs Projets echouent souvent, manque de fermeté dans ceux qui peuvent les faire executer.

Le Pape evoque l'Affaire du Divorce d'Henri VIII. à Rome.

On continuoit en Angleterre à traiter du Divorce d'Henri VIII. avec Catherine d'Arragon; mais, l'Affaire n'avançoit pas, malgré les instances continuelles que les Ambassadeurs d'Angleterre faisoient auprès du Pape: car, le St. Pere, qui étoit alors sur le pied d'un Accomodement avec l'Empereur, ne pouvoit point satisfaire aux desirs d'Henri VIII. Celui-ci resolut donc de poursuivre la Cause devant les Legats Wolsey & Campege, qui, par des delais affectés, donnerent le tems à Clement VII. de conclure son Traité avec Charles V. & d'évoquer la Cause à Rome. Je ne touche ici que les principalles circonstances de cette grande Affaire, seulement pour avoir occasion de remarquer que le Roi fut bientôt informé qu'il étoit cité à Rome avec la Reine Catherine son Epouse. Sur cette Nouvelle, Henri chargea Gardiner de dire au Cardinal Wolsey, qu'il ne vouloit pas qu'on lui signifiât l'Evocation, ni rien qui pût porter quelque préjudice à son Autorité souveraine, de peur que ses Peuples ne crussent qu'il reconnoissoit au dessus de lui quelque Puissance etrangere. Comme la Bulle, par laquelle le Roi & la Reine étoient sommez de comparoître à Rome dans quarante jours, renfermoit encore quelques Censures en cas de desobéïssance, le Pape, craignant que cette conduite n'irritât le Prince, lui adressa un Bref datté du 9. d'Aout, où il declaroit, qu'il ne prétendoit point user de menaces, ni emploïer contre lui des Censures qu'on avoit inserées dans la Bulle contre son intention: mais, quant à la Citation, il se contenta de prolonger le delai jusqu'à Noël. Le Roi, de son côté, après avoir engagé les Legats à declarer sur le Bref du Pape, que leur Commission étoit finie, & qu'ils n'avoient plus de pouvoir, se retira à Grafton avec Anne de Boleyn, & donna ordre à la Reine de se retirer. Wolsey fut ensuite disgracié, par un juste Jugement de la Providence, qui voulut le punir des

(82) *Contin de Fleury, tom. XXVII. pag. 94. &c. Ex Pallavicin, Istor. del Concil. Trid. lib. 3. c. 7. Frà-Paolo, Hist. Concil. Trid. lib. 1. Raynaldi, an. 1529. §. 48. & seq.*

(83) *Guicciardin, lib. 19. Raynaldi, an 1529. §. 50.*

dès ce monde de l'acharnement qu'il avoit à poursuivre le Divorce, pour se vanger de ce que l'Empereur ne l'avoit pas fait elire Pape, lors qu'Adrien VI. fut mis sur le St. Siege. Le Cardinal Campege se crut fort heureux d'avoir la Liberté de sortir d'Angleterre, pour retourner à Rome (84). An de J.C. 1529.

Les Negociations de Boulogne furent enfin terminées par le Couronnement de l'Empereur. Je cite les Auteurs qui nous ont donné un detail de cette Ceremonie (85). Le Pape obtint de sa Majesté Imperiale, que Florence seroit reduite, par la voie des Armes, sous la Tyrannie des Medicis. Mais, les Florentins resolurent de defendre leur Liberté, & leverent une Armée. De sorte que la Guerre commença assez vivement. Florence fut obligée de capituler avec Gonzague; & Alexandre de Medicis fut reconnu Prince & Souverain de cet Etat: & ce fut-là l'origine de la Puissance des Grands Ducs de Toscane, qui doivent ainsi toute leur fortune à l'Empereur Charles V (86). Florence perd sa Liberté.

Clement VII. ne fut pas si content du Jugement que ce Prince porta sur l'Affaire du Duc de Ferrare. Comme ce Duc lui avoit remis ses Interêts entre les mains, Charles crut devoir examiner quelle étoit la justice qui lui étoit due, afin de la lui rendre; &, l'examen fait, il prononça que Modene & Reggio appartenoient de Droit à ce Duc, & qu'il recevroit seulement une nouvelle Investiture de ce Duché, en païant cent mille Ducats au Souverain Pontife, avant le 29. de Juin, Fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul. Clement VII. fut tellement irrité de ce Jugement, qu'il ne voulut point le ratifier, ni recevoir le paiement des deniers, dequoi l'Empereur se mit fort peu en peine. Il fallut pourtant que le St. Pere en passât par-là (87). Le Pape se plaint du Jugement de l'Empereur en faveur du Duc de Ferrare.

L'Empereur, aiant reglé ses Affaires en Italie, revint en Allemagne, pour assister à la Diete d'Ausbourg, où les Protestans presenterent leur Confession de Foi. Mais, n'aiant pas été ecoutez favorablement, ils prirent des mesures pour la Defense de leur Doctrine (88). Pendant que ces Sectaires se divisoient de plus en plus d'avec la Cour de Rome, les Venitiens se raccomoderent avec elle, au sujet du Differend qu'ils avoient avec les Papes touchant la collation des Evêchez. Autrefois, le Senat de Venise avoit An de J. C. 1530. Différend du Pape avec les Venitiens terminé.

(84) *Le Grand, Hist. du Divorce, tom. I. Burnet, Reform. d'Angl. tom. 1. pag. 105. &c. Milord Herbert, Vie & Hist. d'Henri VIII. Acta Publica Angl. tom. 4. pag 295. & seq. Sanderus, de Schism. Anglic. lib. 1. Raynaldi, an. 1529. §. 93.*

(85) *Sleidan, in Comment. lib. 7. Guicciardin, lib. 29. Card. Pascal. lib. de Cronic.*

(86) *Guicciardin, ubi supr. Paul Jove, lib. 27. Sleidan, lib. 7.*

(87) *Guicciardin, lib. 20. Paul Jove, lib. 27. Du Chesne, Hist. des Papes, Vie de Clement VII. pag. 394.*

(88) *Don Ant. de Vera, Hist. de Charles V. pag. 179. Sleidan, lib. 7. Belcarius, lib. 20. Sponde, an. 1530. n. 3. Georg. Sabin. Carm. de Ingres. Cesar. Augusst. Cochlée, de Act. & Script. Lutheri pag. 205. Maimbourg, Hist. du Luther. tom. 1. Liv. 2. pag. 260. Pallavisin, Hist. Conc. Trid. lib. 3. c. 5. Chitrée, Hist. Confession. Auguſt. Coeleſtii, Hiſt Confeſ. Aug. tom. 3. fol. 1. Raynaldi, an. 1530. §. 79. & seq. Ulemberg, in Vit. Luther. c. 21. Bossuet, Hist. des Variat. tom. 1. in 4. liv. 3.*

An de J.C. 1530.

avoit la Nomination de tous les Evêchez & de toutes les Abbaies de ſon Etat de Terre, & de Mer; mais, il y avoit renoncé tout-à-fait par le Traité de Paix fait en 1510. avec le Pape Jules II. pour le detacher de la Ligue de Cambrai. L'an 1525. il tacha de revendiquer ce Droit, voulant profiter de l'occaſion favorable de la Vacance de l'Egliſe de Treviſe, arrivée dans le tems que le Pape Clement VII. étoit tenu Priſonnier par l'Armée Imperiale. Mais, dès que Clement fut en liberté, il envoia l'Evêque de Siponte à Veniſe, pour y demander la Revocation du Decret que le Senat avoit fait l'année precedente, au ſujet de la Nomination des Evêchez. Le Differend dura juſqu'à cette année 1530. qu'il fut terminé; les Venitiens renonçans à leurs pretenſions (89).

Decret du Pape contre les Heretiques d'Italie.

Comme pluſieurs Allemands étoient venus faire la Guerre en Italie, pluſieurs Italiens paroiſſoient fort diſpoſez en leur faveur, non ſeulement parmi les Laïques, mais encore dans le Clergé, & le mal s'étoit repandu en differentes Provinces. Le Pape, pour y rapporter un prompt remede, fit un Bref datté de Boulogne le 15. de Janvier, qu'il adreſſa à Paul General des Jacobins & Inquiſiteur de la Foi à Ferrare & à Modene, par lequel il lui commande de faire une exacte recherche de ces Heretiques, & des Religieux-mêmes, qui s'étoient laiſſé corrompre par cette nouvelle Doctrine (90).

Ses ſoins pour les Chevaliers de Rhodes.

Mais, ce qui releve le plus la Charité du Pape furent ſes ſollicitations & ſes inſtances, auprès de l'Empereur, pour les Interêts de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem, dans lequel il avoit été elevé; car, on peut dire que c'eſt à Clement VII. & aux ſentimens genereux de Charles V. que cet Ordre doit ſon Rétabliſſement. Depuis la Priſe de Rhodes par Soliman en 1522. le Grand-Maître Philippe de Villiers l'Iſle-Adam, qui avoit acquis beaucoup d'honneur dans la defenſe de cette Place, avoit tenté de rentrer dans cette Iſle, mais ſans ſuccès. Enfin, le Grand-Maître prefera l'Etabliſſement de ſon Ordre dans l'Iſle de Malthe, à des eſperances incertaines. De ſorte que, par l'entremiſe du Pape, ils obtinrent cette Iſle de Sa Majeſté, qui leur en fit une Donation authentique (91).

Suites de l'Affaire du Divorce.

Henri VIII. pourſuivoit toujours avec chaleur l'unique Affaire qu'il eut alors à cœur. C'étoit celle de ſon Divorce avec Catherine d'Arragon. Mais, ſes inſtances n'étoient plus reçuës en Cour de Rome; &, bien loin de tirer du Pape la ſatisfaction qu'il deſiroit, Charles V. obtint de ſa Sainteté un Bref, par lequel il étoit defendu au Roi d'Angleterre de paſſer à un ſecond Mariage, juſqu'à ce que le Procès fut terminé à Rome. Ce fut alors, que l'on conſulta les Univerſités ſur cette Affaire. Mais, je m'engagerois dans une trop longue diſcuſſion, ſi je voulois rapporter les ſentimens qu'on eut à cet egard dans toute l'Europe. Pour ecarter ce detail, qui n'a

(89) *Guicciardin, lib.* 20.

(90) *Bullar. tom.* 1. *Clem. VII. Conſtit.* 27. *& in Direct. Inquiſit.*

(91) *Boſio, tom.* 3. *lib.* 5. *&* 6. *Raynaldi, an.* 1528. §. 78. *Dom Antonio de Vera, Hiſt. de Charles V. pag.* 120. *Vertot, Hiſt. de Malthe, tom.* 3. *in* 4. *pag.* 493.

n'a qu'un raport indirect à mon ſujet, j'indique en marge les Ouvrages qu'on doit conſulter ſur ce point (92). Les Seigneurs Anglois ecrivirent enfin au Pape, pour lui repreſenter, „ que le mariage du Roi aiant été „ condamné par un grand nombre de celebres Univerſitez, par pluſieurs „ ſçavans Canoniſtes, & par d'habiles Theologiens, le Pape eut dû lui mê- „ me rendre juſtice à ce Prince ſans en être ſollicité: qu'il eut dû encore „ conſiderer les obligations que toute l'Egliſe en general & le St. Siege „ en particulier avoient à Henri: que cependant la juſtice de la Choſe & „ les inſtrances du Roi n'aïant rien produit, c'étoit avec beaucoup de „ regret qu'ils ſe plaignoient d'un traitement ſi indigne; mais que l'An- „ gleterre étant menacée des calamitez d'une Guerre civile, à moins qu'on „ ne rendit inconteſtable la ſucceſſion à la Couronne, ils ne pouvoient „ plus garder le ſilence; que le moïen de prevenir ces malheurs étoit de „ mettre le Roi dans un état à attendre des Enfans mâles, en lui permet- „ tant de ſe marier. Qu'il conjuroient ſa Sainteté de lui donner une promp- „ te ſatisfaction là-deſſus; que ſi elle en uſoit autrement, on ſe croiroit „ abandonné du St. Siege, l'on prendroit tout delai pour un refus, & „ l'on iroit chercher des remedes ailleurs. Que pour prévenir de plus „ grands maux, l'on pourroit bien ſe porter à quelque extremité fâcheuſe; „ mais qu'enfin un malade cherche du ſoulagement par-tout où il croit en „ trouver (93). „

An de J.C. 1530.

Le Pape, craignant les ſuites de cette reſolution, fit promptement repon- ſe aux Seigneurs Anglois, tâchant de juſtifier la conduite qu'il avoit tenue dans cette Affaire. Il ſe plaint d'abord des expreſſions fortes que les Sei- gneurs avoient emploiées dans leur Lettre; mais, voulant les menager, il s'en plaint moderement, & les attribue au zele qu'ils avoient pour leur Prince. Enſuite, il avoue qu'il a de grandes obligations au Roi; mais il leur remontre, qu'on n'a pas raiſon de l'accuſer d'injuſtice & d'ingratitude, & qu'il n'a pas tenu à lui que l'Affaire du Divorce ne fut jugée: qu'il a envoié des Legats en Angleterre dès qu'on lui en a demandé, conſultant plus en cela ſon affection que les Loix; que la Reine n'a pas voulu les reconnoître, qu'elle a appellé de tout ce qu'ils avoient fait; & que ſon Conſiſtoire, trou- vant qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de recevoir cet Appel, il s'étoit toujours préparé à juger la cauſe; mais que le Roi, bien loin de preſſer qu'on la ter- minât, lui avoit fait demander du delai. Il ajoute, que d'autres que les Mi- niſtres de Henri lui ont fait voir les Deciſions des Univerſitez, mais qu'el- les ne ſont appuiées d'aucunes preuves, & qu'il ne peut juger là-deſſus; que d'ailleurs, ſi Henri apporte pour lui le ſentiment de quelques Docteurs, on lui peut alleguer la Loi de Dieu, & de grandes Autoritez tirées des Ecri- vains

Reponſe du Pape aux Sei- gneurs Anglois.

(92) *Camdiche, Vie du Card. Wolſey. Burnet, Hiſt. de la Reform. tom. 1. liv. 2. Sanderus, du Schiſm. lib. 2. Le Grand, Hiſt. du Divorce, tom. 1. Actes Publics d'Anglet. tom. 14. p. 413. Woord, de Antiq. Oxon. Le Grand, Defenſe de Sanderus, pag. 89.* & dans les Preuves du Divorce, la Lettre de Guillaume du Bellay au Roy. *D'Argentré, Collect. Jud. tom. 2. in fol. p. 100.*

(93) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. 1. liv. 2. pag. 146. Rimer, Acta Publica Angl. tom. 14. p. 405.*

An de J. C. 1530. vains Latins & Hebreux, qui ſont fortes, pour la defenſe de Catherine. Il ajoute, qu'il ſouhaite au Roi des Enfans mâles; mais, qu'il n'eſt pas Dieu, pour lui en donner. Il les exhorte, en finiſſant, à avoir un Eſprit de Paix, & à ne point avoir recours à des remedes extraordinaires qui bleſſeroient leur Conſcience & leur honneur; qu'au pis aller un Medecin n'eſt point coupable, lorſque le malade s'impatiente & ne fait que ce qui lui eſt contraire; que quoiqu'il faſſe beaucoup de cas de leurs ſollicitations, il conſidere davantage le Roi, puiſqu'il ne lui a jamais rien refuſé, tant que ſa conſcience & ſon honneur le lui ont permis; qu'enfin ce Prince peut ſe promettre du St. Siege toutes ſortes de faveurs, pourvû qu'elles ne bleſſent ni la Juſtice, ni la Religion; qu'autrement, tout ce qu'on feroit ſeroit inutile (94).

Henri defend de recevoir aucune Bulle de Rome. Sur cette reponſe, Henri craignit qu'il n'arrivât en Angleterre quelque Bulle favorable à Catherine. C'eſt ce qui l'engagea à defendre à ſes ſujets, ſous de groſſes peines, de recevoir aucune Expedition de la Cour de Rome, qui fut contraire à ſon Autorité Souveraine. Il reſolut auſſi de prendre d'autres voïes, pour faire declarer ſon Mariage nul: ces voïes étoient de porter ſon Affaire au Parlement & à l'Aſſemblée du Clergé; &, après avoir mis ces deux corps dans ſes Interêts, de faire juger la Cauſe en Angleterre, ſans ſe mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Toute la difficulté de ce Projet conſiſtoit à prevenir le Peuple en ſa faveur. Pour le tenter, il eut grand ſoin de faire imprimer & publier un Abregé des Raiſons qu'il avoit de demander ſon Divorce avec la Reine, afin que ces Raiſons étant connuës de tout le Monde, il trouvât moins d'oppoſition dans le Parlement (95).

An de J. C. 1531. Les Affaires du St. Siege n'étoient pas ſur un meillier pied en Allemagne; car, malgré les diviſions inteſtines des Novateurs, ils s'accordoient tous à ruiner l'Autorité Pontificale. La Ligue de Smalkalde faiſoit peur à Charles V. Ce Prince venoit de tenir une Diete, dans laquelle il avoit été obligé de promettre un Concile aux Proteſtans. Je me ſouviens à ce ſujet d'un Trait curieux qu'on lit dans Frà-Paolo. Le Cardinal Mathieu Lang, Archevêque de Salzbourg, „ diſoit à tout le monde, que la Reformation de la „ Meſſe étoit honnête, la permiſſion de toutes les viandes convenable, & „ la demande de l'abolition de tant de préceptes humains juſte & néceſſaire; mais que, pour cela, il n'étoit pas convenable qu'ils fuſſent tous reformez par un miſerable Moine. Et Corneille Scoper, Secretaire de l'Empereur, diſoit auſſi, que ſi les Docteurs Proteſtans euſſent eu de l'argent, „ ils euſſent pû aiſement acheter des Italiens telle Religion qu'ils euſſent „ voulu; mais, que faute d'or, ils ne pouvoient eſperer que la leur fit jamais „ bonne figure dans le Monde (96).

Etat de la Religion en Allemagne.

Conduite du Pape au ſujet d'un Concile. Cependant, le Pape, aiant appris ce qui venoit de ſe paſſer dans la Diete d'Allemagne, en reſſentit une étrange mortification. Car, bien que Charles V.

(94) *Le Grand, Hiſt. du Divorce, tom. I. pag. 203. & ſuiv.*

(95) *Milord Herbert, dans la Vie & l'Hiſt. d'Henri VIII.*

(96) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. p. 52.*

V. eut, selon son Conseil, emploié l'autorité & les menaces, il ne trouvoit pas neanmoins, qu'il eut fait le devoir d'Avocat & de Defenseur de l'Egliſe Romaine, auquel il n'appartient pas de prendre connoiſſance de la Cauſe, mais ſeulement d'executer les Decrets du Pape. A quoi il avoit contrevenu, en faiſant lire les Confeſſions des Proteſtans, comme auſſi en aſſignant une Conference, pour accorder les Controverſes. Il lui peſoit ſur le cœur, que l'on eut accordé de certains points, & ſur-tout que l'on eut conſenti à l'abolition de quelques Ceremonies; lui ſemblant, que c'étoit uſurper ſon autorité, que de traiter des choſes de ſi grande importance, ſans ſa participation. Ce qu'il eut eû moins de peine à digerer, ſi ſon Legat y fut intervenu. D'ailleurs, il conſideroit que le conſentement donné à cette action par les Prelats, lui portoit un très-grand préjudice. Et ce qui le fâchoit encore davantage, c'étoit la promeſſe d'un Concile, dont il avoit tant d'horreur. Outre que de lui preſcrire le terme de ſix mois, pour le convoquer, & d'un an pour le commencer, cela lui paroiſſoit une entrepriſe ſur le St. Siege, & faire l'Empereur le Principal, & le Pape le Miniſtre. Par ces commencemens, il jugeoit qu'il y avoit peu de ſatisfaction à eſperer du côté de l'Allemagne, & qu'ainſi il falloit trouver un expedient, pour empêcher que le mal ne gagnât les autres parties de l'Egliſe. Mais, comme le paſſé ne ſe pouvoit defaire, il étoit de ſa prudence de ne point temoigner que ce qui s'étoit fait fût contre ſon gré, mais au contraire de s'en faire lui-même l'Auteur pour ſauver ſa reputation. Il écrivit à tous les Rois & les Princes de Lettres de même teneur, où il diſoit: Qu'il avoit eſperé que la preſence de l'Empereur pourroit abbatre l'Hereſie de Luther, & que dans cette penſée il étoit allé à Boulogne, pour lui en faire inſtance, bien qu'il y fut deja très-porté de lui-même; mais, qu'aiant appris par ce Prince & par ſon Legat, que les Proteſtans étoient devenus plus obſtinez, & connoiſſant, après en avoir deliberé avec les Cardinaux, qu'il n'y avoit point d'autre remede à emploïer qu'un Concile General, il les exhortoit à vouloir favoriſer une ſi Sainte Cauſe, en aſſiſtant perſonnellement, ou du moins en envoiant leurs Ambaſſadeurs, au Concile General, qu'il étoit réſolu de convoquer au plutôt dans quelque lieu commode en Italie. Ces Lettres firent grand éclat dans le Monde. Les Miniſtres & les Partiſans du Pape en ſemoient par-tout des copies, non pas que le Pape ni la Cour de Rome vouluſſent en nulle façon le Concile, dont leur penſée étoit très-éloignée; mais, pour amuſer les hommes par l'attente d'une Reformation prochaine, & les tenir par-là dans l'Obéïſſance. Mais, peu de gens s'y laiſſerent tromper; car, il n'étoit pas difficile de decouvrir, que l'inſtance faite aux Princes d'envoier leurs Ambaſſadeurs au Concile, dont le Pape ne determinoit ni le tems, ni ne lieu, ni la forme, étoit un artifice & une pure affectation (97). Cependant, tout étoit plein de ſoupçons & de defiances, & de plus en plus le mal devenoit incurable.

An de J. C. 1531.

Tan-

(97) *Frà Paolo, ubi ſupr. p.* 53. 54.

An de J.C. 1531.

Tandis que l'Empereur travailloit à faire la Paix avec les Princes Proteſtans, François I. cherchoit à le brouiller avec les autres Princes, & à profiter contre lui du mécontentement étoit le Pape, au ſujet du Jugement que ce Prince avoit prononcé ſur l'Affaire du Duc de Ferrare, & qu'on a raporté plus haut. Dans cette vuë, François I., attentif à mettre le Pape dans ſes interêts, lui fit propoſer le Mariage de Catherine de Medicis, fille du Duc Laurent, avec Henri Duc d'Orleans ſon ſecond fils; honneur, auquel la Maiſon de Medicis n'auroit jamais oſé aſpirer, ſi le Roi ne l'eut offert de ſon propre mouvement. Le Pape en fut touché; & moins l'Affaire paroiſſoit vraiſemblable, plus il ſe ſentoit d'inclination pour le Roi de France qui la propoſoit volontiers; plus, par conſequent, il ſe trouvoit diſpoſé à entrer dans les vues de ce Prince contre l'Empereur, contre qui il étoit deja aigri (98).

François I. propoſe le Mariage de ſon fils avec la niece du Pape.

Il s'éleva une autre Conteſtation entre le Pape & l'Empereur, au ſujet de l'Evêché de Malthe, qui vacqua dans ces circonſtances. Frere Thomas Boſio, Italien, fut recommandé particulierement par le Grand-Maître, à cauſe de ſon merite. Le Pape, aiant lui-même beaucoup de conſideration pour ce ſujet, n'eut pas de peine à le recommander à l'Empereur. Sur cette recommendation, l'Empereur fit dire à Clement VII. par ſon Ambaſſadeur, que dans peu de tems il lui donneroit ſatisfaction, avec d'autant plus de joie, que ſes vuës s'accordoient avec les ſiennes. Il lui écrivit auſſi en termes fort obligeants, & lui fit connoître qu'il ne manqueroit pas de repondre au plutôt à ſes vœux & à ceux du public, & de lui temoigner combien il avoit de defference pour ſes recommendations. En effet, il nomma Boſio à l'Evêché de Malthe. Mais, lorſque Boſio vint à Rome, pour recevoir ſes Bulles & remercier Sa Sainteté, Clement VII. dit, „ Que l'Egli„ ſe de Malthe étoit deja pourvuë; qu'il avoit nommé à cet Evêché le „ Cardinal Ghinucci; & que l'Ordre ne pouvoit pas eſperer un plus grand „ honneur, que d'avoir pour ſon Evêque un Cardinal d'un ſi grand meri„ te; & qu'il eſperoit qu'on recevroit ſans aucun obſtacle le grand Vicaire „ que le Cardinal feroit inceſſamment paſſer à Malthe, pour prendre poſ„ ſeſſion de l'Evêché. „ L'Ambaſſadeur de l'Ordre, qui avoit preſenté Boſio à Sa Sainteté, ſurpris de ce diſcours, & cachant ſon chagrin, repondit aſſez modeſtement, que cette Affaire regardoit uniquement l'Empereur, qui ſans doute ſeroit étonné d'un changement ſi ſubit. „ C'eſt à „ nous, repartit le Pape en colere, & non pas à Charles, à pourvoir à cet„ te Egliſe, depuis que le Gouvernement de cette Iſle a paſſé en d'autres „ mains. „ Et, après ces paroles, il congedia l'Ambaſſadeur & Boſio. Le Grand-Maître, agiſſant prudemment, parut ne prendre aucun parti dans cette Affaire, pour ne ſe pas trouver entre deux Puiſſances qu'il avoit un égal interêt de menager. Mais l'Empereur, qui avoit toujours connu Clement pour être d'un Caractere fort changeant, aiant été informé de cet évenement par la Lettre de ſon Ambaſſadeur à Rome, ne put s'empêcher de dire, même

Conteſtation entre l'Empereur & le Pape au ſujet du Siege Epiſcopal de Malthe.

(98) *Contin. de Fleury, tom. XXVII. p. 272.*

me en plein Conſeil, „ Qu'il ne s'étoit jamais fié au Pape, parce qu'il avoit „ toujours connu, que dans toutes ſes actions il y avoit quelque fineſſe „ ſecrette & cachée; mais, pour cette fois, ajouta-t'il, j'avouë, à ma hon- „ te, que j'ai été trompé, parce que je ne me ſuis pas aſſez defié de ſes „ manieres vives & empreſſées en apparence, dont il ſollicitoit lui-même la „ nomination de Boſio. „ On dit que Clement avoit été faché du retardement que l'Empereur avoit apporté dans cette nomination, quoiqu'il n'eut pas été long, & qu'il avoit dit à ce ſujet devant quelques Cardinaux, „ Que quand les Souverains Pontifes prient en ſemblables occaſions, leurs „ Prieres doivent être reçuës comme des Commandemens. „ Mais il y a lieu de croire, que ce ne fut-là qu'un prétexte de ſon changement, & que la vraie raiſon eſt qu'il vouloit que cet Evêque ne dependit que du St. Siege, & que la nomination en appartint toujours aux Papes; mais, l'Empereur pourſuivit toujours ſon Droit & engagea Boſio à ne ſe point laſſer de ſolliciter ſa nomination (99). An de J.C. 1531.

L'Empereur, aiant chaſſé le Turc de l'Autriche, vint à Boulogne, pour s'aboucher avec le Pape. On traita de pluſieurs Affaires dans les Conferences, & particulierement du Concile. Dans les Negociations précedentes, le Pape avoit reduit ſes Demandes ſur ce point à cinq Chefs. 1. Qu'il ſeroit ſeulement aſſemblé, pour procurer du ſecours contre les Turcs, pour faire rentrer les Lutheriens dans l'Egliſe, éteindre les Hereſies, & punir les Refractaires. 2. Que l'Empereur y ſeroit preſent, & que s'il ſe retiroit, le Concile ſeroit cenſé diſſous & ſeparé. 3. Qu'il ſeroit aſſemblé en Italie dans une des trois Villes deſignées par le Pape, ſavoir Boulogne, Plaiſance, ou Mantouë. 4. Que ceux-là ſeuls y auroient voix, qui auroient droit ſelon les Canons. 5. Que les Lutheriens demanderoient le Concile, & promettroient de ſe ſoumettre à ſes Deciſions. L'Empereur avoit repondu à ces cinq Articles 1. Qu'il étoit à propos, pour contenter les Proteſtans, de convoquer le Concile, ſans y mettre aucune limitation, & qu'il dependroit enſuite du Pape d'y preſcrire les matieres qu'on y devroit traiter. 2. Que ſi le Concile étoit bientôt aſſemblé, il quitteroit toutes choſes pour s'y rendre, & y demeureroit auſſi long-tems qu'il y croiroit ſa preſence néceſſaire. 3. Que toutes les Villes nommées par Sa Sainteté, pour aſſembler le Concile, lui étoient agréables; mais, que Mantouë & Milan étoient celles qui ſeroient le plus du gout des Allemands. 4. Que l'on y obſerveroit la forme & l'uſage gardez dans les Conciles précedens. 5. Que l'on ne pouvoit pas eſperer que les Proteſtans fiſſent ce que le Pape demandoit; mais, que cela n'étoit pas néceſſaire, puiſque le Concile ſeroit aſſemblé contr'eux. Ce fut ſur l'examen de ces Raiſons apportées de part & d'autre, que roulerent les Conferences que l'Empereur eut avec Clement VII. à Boulogne au ſujet de la Convocation du Concile. Ces Conferences furent plus ſolemnelles, que celles où il ne s'étoit agi que d'Affaires civiles. On y convint de deux choſes An de J.C. 1532.

Entrevuë du Pape & de l'Empereur à Boulogne, où l'on traite du Concile.

(99) *Sangro & Sandoval, Vida del Imper. Carol. V. apud Continuat. Fleury, tom. XXVII.* pag. 274. 275.

An de J. C. 1532.

ſes. L'une, que Sa Sainteté envoieroit un Nonce aux Princes d'Allemagne, & Sa Majeſté Imperiale un Ambaſſadeur, qui tous deux de concert diſpoſeroient les Eſprits des Princes, & prendroient avec eux les meſures néceſſaires. L'autre, que S. Sainteté écriroit à Ferdinand Roi des Romains, & aux Princes de l'Empire, que ſur les preſſantes ſollicitations de l'Empereur, elle avoit reſolu de convoquer au plutôt un Concile general; mais, que ne le pouvant faire que tous les Princes Chrêtiens n'y concouruſſent, il les ſolliciteroit d'y donner leur conſentement (100).

Suites du Divorce d'Henri VIII.

Cependant, le Roi d'Angleterre, n'aiant aucune eſperance de faire caſſer ſon mariage à Rome, reſout enfin de terminer lui-même cette grande Affaire. Il epouſa ſecretement Anne de Boleyn, & le premier fruit de cette demarche fut que les deux Chambres du Parlement ſe réunirent pour ſe declarer contre la Cour de Rome, en faiſant de concert une Loi pour ôter aux Papes les Droits des Annates, pour les premiers fruits des Benefices, les Palliums, & les Bulles des Evêchez (1). Quelques jours après, le Parlement tenta d'abolir le Serment que les Evêques prétoient au Pape; mais cette Affaire ne put pas être pouſſée, à cauſe de la peſte qui ſurvint à Londres (2). Le Pape, qui apprenoit avec beaucoup de douleur tout ce qui ſe paſſoit en Angleterre, avoit deja ecrit au Roi dès le 25. de Janvier, & lui marquoit, qu'il voioit avec beaucoup de chagrin Catherine ſupplantée par Anne de Boleyn; qu'une Conduite ſi ſcandaleuſe étoit d'autant plus à condamner, qu'Henri avoit fait cette demarche avant que le Procès fut fini, & contre les Defenſes expreſſes du St. Siege. Que neanmoins ſa Sainteté, aiant egard aux ſervices de ce Prince, & conſiderant qu'il alloit ternir tout d'un coup la gloire de pluſieurs années, il l'exhortoit de rappeller Catherine, de chaſſer Anne, & de reparer le Scandale qu'il venoit de cauſer à toute la Chrétienté. On ne ſait pas quelle Réponſe Henri fit à cette Lettre; mais, on trouve encore un autre Bref du même Pape beaucoup plus fort que le premier, & datté du 15. de Novembre 1532. dans lequel le Souverain Pontife, après avoir expoſé au Roi tout ce qu'il a fait pour le ramener à ſon devoir, lui repreſente, qu'il ne peut refuſer d'entendre les juſtes plaintes de la Reine, qui ſe voit chaſſée de la Cour & ſupplantée par une certaine Anne, avec laquelle il habite & qu'il traite comme ſon Epouſe, au mepris des Cenſures de l'Egliſe, & contre les Defenſes expreſſes du St. Siege. Il l'exhorte d'eloigner cette femme, & de reprendre ſa femme legitime; le ſommant, en cas de déſobéiſſance, de comparoître à Rome avec Anne de Boleyn, pour y repondre ſur le ſcandale qu'ils cauſoient l'un & l'autre en vivant comme mari & femme. Le Pape finit ſon Bref, en aſſurant le Roi, que c'eſt avec un vrai chagrin, qu'il eſt obligé d'en venir à ces extrêmitez; que s'il ne s'agiſſoit que de ſes interêts particuliers, il

(100) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib. 3. c. 12. Sleidan, lib. 8. Guicciardin, lib. 20. Raynaldi, an. 1532. §. 54. & 55.*

(1) *Sanderus, du Schiſm. liv. I. p. 58. Burnet, Hiſt. de la Reform. tom. I. liv. 2. pag. 286. Le Grand, Hiſt. du Divorce, tom I.*

(2) *Burnet, Hiſt. de la Reform. liv. 2. p. 483.*

il les lui remettroit de bon cœur entre les mains; mais que, comme il y va de la gloire de Dieu & de son salut éternel, il se voit malgré lui contraint d'emploïer ces sortes de remedes (3). Mais Henri VIII, entre les bras de sa nouvelle Epouse, mepriſoit les menaces du Pape, & toutes les foudres du Vatican. An de J.C. 1533.

J'ai parlé ci-dessus du Mariage de Catherine de Medicis avec Henri Duc d'Orleans. Ce fut cette année qu'on en regla les Conditions. Jusqu'alors l'Empereur avoit crû que ce n'étoit qu'un jeu; mais, quand il vit que la chose étoit serieuse, il voulut inutilement rompre cette Alliance. Le Pape, fier de l'honneur que la Cour de France lui faisoit, forma le dessein de dotter sa Niece de Reggio, Modene, Rubiera, Pise, Livourne, Parme, & Plaissance; d'unir son Armée à celle des François, pour reprendre le Duché d'Urbin; & d'aider le Roi de France dans la Conquête du Duché de Milan (4). On convient du Mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans.

Les Conditions du Mariage étant reglées, le Pape conduisit lui-même, sur les Galeres de France, sa Niece à Marseille. La Ceremonie étant faite, on entra en Conference sur les Matieres qui concernoient la Religion, & l'on prit quelques mesures pour empêcher que la France ne fut infectée des Erreurs de Luther, qui commençoient deja à y faire des Progrès. Le Pape donna une Bulle en particulier contre ceux qui semoient les Heresies, ou qui les fomentoient, & menaça des foudres de l'Eglise tous ceux qui contribueroient de quelque maniere que ce fut à les repandre; mais, le remede étoit trop foible, pour la grandeur & les Progrès du mal, auquel il n'y avoit qu'un Concile qui pût apporter du soulagement, & le Pape n'avoit pas beaucoup d'inclination pour cette voie. Il craignoit, qu'en y entrant, on n'allât trop loin sur ce qui le regardoit lui-même, & qu'on n'attaquât ses exceſſives prétentions (5). Entrevuë du Pape & du Roi de France à Marseille.

On trouve dans les Annales d'Aquitaine une Galanterie qui merite de trouver ici sa place. Je raporterai le Fait dans les termes de l'Auteur contemporain, qui parle de l'Entrevuë de François I. & de Clement VII. à Marseille: „ A ceste veuë du Pape & du Roy, où tout le Sang de France „ estoit, & plusieurs Princes & Seigneurs, & aussy la Royne de France „ & sa suite, fust fait, comme le commun bruit estoit, ung joyeux tour „ digne de memoire à trois Dames de la Royne, vertueuses, chastes, & „ devotes. C'est que ces trois bonnes Dames, qui estoient veufves, de „ petite complexion, & souvent malades, voulurent avoir permission du „ Pape de pouvoir manger de la chair les jours prohibés; &, pour ce „ impestrer du Pape, en feyrent Requeste à Monsieur le Duc d'Albanye, son proche Parent, qui leur en feit promesse, & les feit venir au „ logis du Pape en ceste esperance. Le Duc d'Albanye, fort familier des dit- Plaisanterie galante du Duc d'Albanie.

(3) *Le Grand, dans les Preuves de l'Hist. du Divorce, tom. 3. pag. 530. & 558.*

(4) *Memoires du Bellai, liv. 7. pag. 141, 144.*

(5) *Du Bellai, ubi supr. Pallavicin, Istor. del Concil. Trid. lib. 3. c. 14. Paul Jove. Belcarius, in Comment. Rer. Gal. lib. 20. pag. 640. Sleidan, lib. 9. Guicciardin, lib. 20. Ciaconius, Vit. Pontif. tom. 3. p. 525.*

An de J.C. 1533. „ dittes veufves, pour donner quelque paſſe-temps au Pape & au Roy, dit „ au Pape: Pere Saint, il y a trois jeunes Dames, qui ſont veufves, & en „ âge de porter Enfans: j'eſtime qu'elles ſoient tentées de la Chair, parce „ qu'elles m'ont prié vous faire requeſte de pouvoir avoir approchement „ d'homme hors Mariage, ſi & quant elles en ſeront preſſées. Comment, „ dit le Pape, mon Couſin! Ce ſeroit contre le Commandement de Dieu, „ dont je ne puis diſpenſer? Je vous prie, Pere Saint, les oüir parler, & „ leur faire ceſte Remonſtrance, à quoy s'accorda. Si entrérent les dites „ Dames en la Salle où eſtoit le Pape, & après s'eſtre jettées de genoux „ devant luy, & baiſé ſes pieds, l'une d'elles luy dit: Pere Saint, nous „ avons prié Mr. d'Albanye vous faire une Requeſte pour nous, & „ vous remonſter nos aages, fragilité, & petites complexions. Mes Fil- „ les, leur dit le Pape, la Requeſte n'eſt raiſonnable; car, ce ſeroit con- „ tre le Commandement de Dieu. Les dites veufves, ignorant le propos „ que le dit Duc d'Albanye luy avoit tenu, luy reſpondirent: Pere Saint, „ vous plaiſe nous donner congé trois fois la ſepmaine pour le moins en „ Careſme, & ſans ſcandale. Comment! dit le Pape, de vous permettre „ le Peché de Luxure. Je me damnerois, auſſi je ne le ſçaurois faire. Les „ dites Dames entendirent incontinent, qu'il y avoit de la Raillerie, & luy „ dit une d'icelles: Nous demandons congé de manger de la Chair ſeule- „ ment ès jours prohibez. Et le Duc d'Albanye leur dit: Je penſois, „ mes Dames, que ce fût chair vive. Le Pape entendit le Paſſe-temps, & „ ſe print à ſoubsrire, diſant au Duc d'Albanye: Mon Couſin, vous avez „ fait rougir ces Dames-là; la Royne n'en ſera pas contente quand elle le „ ſçaura. Le Roy, la Royne, & les Princes, ſçeurent incontinent cette „ Comedie, qui fut trouvée bonne (6). „ Brantome a raconté le même Fait, & voici comment il finit: „ L'on m'a nommé les trois Dames, Ma- „ dame de Chaſteau-Briant, Madame de Chaſtillon, & Madame la Baillive de Caen, toutes très-honneſtes Dames. Je tiens ce Conte des anciens „ de la Cour (7). „

Commencemens du Schiſme d'Angleterre.

Tout ne fut pas Raillerie dans l'Entrevuë de Marſeille. Entr'autres Affaires graves on y traita ſerieuſement du Divorce d'Henri VIII, Roi d'Angleterre. François I. fit de grandes inſtances auprès du Pape, pour faire terminer cette Affaire à la ſatisfaction des Anglois; & deja Clement avoit promis qu'il ſatisferoit Henri VIII; mais, la conduite des Envoiez d'Angleterre gâta tout. Bonner, qui, ſans doute, n'étoit pas inſtruit des bonnes diſpoſitions du Pape, aiant demandé d'être admis à ſon Audience, lui notifia, en parlant à lui-même, un Appel au futur Concile de la Sentence donnée contre le Roi ſon Maître, ou qui ſe pourroit donner dans la ſuite. Le Pape lui repondit, qu'avant que de ſe declarer, il vouloit prendre les Avis des Cardinaux qui étoient avec lui. Quelque tems après, aiant fait appeller Bonner, il lui dit que ſon Appel n'étoit pas recevable. Mais, l'Am-

(6) *Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, fol. m. 267.*

(7) *Brantome, Femmes Galantes, tom. 2. pag. 389. 391.*

l'Ambaſſadeur Anglois, ſans s'étonner de cette Reponſe, lui notifia de la même maniere, de la part du Roi & de Cranmer, nouvel Archevêque de Cantorberi, un ſemblable Appel de tout ce qui avoit été fait à Rome; ce qui mit le Pape dans une extrême colere, & l'irrita ſi fort, qu'au lieu d'ecouter les Raiſons de François I. il travailla à le detacher lui-même des Interêts de Henri: mais, ce Prince aſſura ſa Sainteté, qu'il ſeroit toujours ami du Roi d'Angleterre; qu'il le ſoutiendroit envers & contre tous; &, redoublant encore ſes prieres, il la coujura d'oublier tout le paſſé: mais, quelque choſe qu'il put dire, Clement repaſſa en Italie fort irrité contre Henri, qui ne garda plus de meſures (8). An de J.C. 1533.

Dès le mois de Fevrier, le Parlement avoit porté un coup terrible à l'Autorité du Pape, par un Statut, qui defendoit expreſſement de porter aucun Appel à la Cour de Rome. Cranmer, qui avoit reçu ſes Bulles du Pape pour l'Archevêché de Cantorberi, n'oublioit rien pour ruiner entierement l'Autorité Pontificale en Angleterre. Anne de Boleyn, aiant été couronnée Reine, accoucha bientôt d'Elizabeth, que nous verrons dans la ſuite occuper le Thrône avec une Gloire qui egale celle des plus grands Monarques. Dès qu'on apprit à Rome ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, & que les Anglois publioient par-tout differens Traitez contre la Puiſſance des Papes, Clement VII. en fut vivement irrité, & réſolut dès lors de proceder contre Henri, & contre Cranmer, qui avoit caſſé le premier Mariage du Roi. Les Cardinaux du Parti de l'Empereur, voulant profiter de ces diſpoſitions, preſſerent fort Clement de donner une Sentence definitive en faveur de Catherine, & de ne pas ſouffrir l'Inſulte qu'on venoit de faire à l'Autorité du St. Siege. Mais, d'autres plus moderez lui repreſenterent qu'il ne falloit point pouſſer les choſes ſi loin, & qu'on ne devoit rien précipiter dans une Affaire de cette conſequence, qui expoſeroit un Roiaume entier à ſe ſeparer de l'Egliſe. Cet avis étoit ſâge; mais le Pape, entrainé par les pourſuites des Imperiaux, donna une Bulle, qui caſſoit la Sentence de l'Archevêque de Cantorberi, & declaroit que le Roi lui-même meritoit d'être excommunié, & le ſeroit en effet, ſi, dans tout le mois de Septembre, il ne remettoit les choſes dans l'état auquel elles étoient auparavant, & s'il ne renvoïoit Anne de Boleyn. Henri informé de cette menace d'Excommunication, attaqua la Bulle du Pape, en fit voir les Nullitez; &, pouſſant plus loin ſon reſſentiment, il rappella les Agens qu'il avoit à Rome (9). C'eſt ainſi que le Pape perdit l'Angleterre, pour avoir procedé dans une Cauſe de Mariage avec colere & paſſion, plutôt qu'avec la prudence requiſe dans les grandes Affaires (10). Henri VIII.

Statuts du Parlement d'Angleterre contre la Cour de Rome.

(8) *Memoires du Bellay, liv. 4. pag. 155. Le Grand, Hiſt. du Divorce, tom. 1. pag. 285. Sanderus, du Schiſme d'Angleterre, traduit par Mr. de Maucrois, liv. 1. p. 97.*

(9) *Memoires du Bellay, liv. 4. Le Grand, Hiſt. du Divorce, tom. 1. pag 265. &c. Sanderus, du Schiſm. d'Anglet. lib. 2. Milord Herbert, in Hiſt. Regni Henrici VIII. Burnet, Hiſt. de la Reform. liv. 2. Pitſeus, de Script. Angl. Acta Publica Angl. tom 14 pag. 472.*

(10) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. pag. 63.*

An de J.C. 1534.

VIII. publia un Edit par où il se declaroit Chef de l'Eglise Anglicane, defendant à tous ses Sujets, sous peine de la vie, de dire, que le Pape eut aucune Autorité en Angleterre; & fit approuver sa Declaration au Parlement, qui ordonna que le Collecteur du Denier de St. Pierre seroit chassé: que tous les Evêchez du Roiaume seroient conferez desormais par l'Archevêque de Cantorberi; & que le Clergé païeroit au Roi la somme de 150000. livres sterlings par an, pour la Defense de l'Etat contre tous ses Ennemis (11).

Mort de Clement VII. & son Caractere.

Cependant, Clement VII. étoit tombé malade, au commencement de l'Eté, d'une violente douleur d'estomac, à laquelle survint la fievre, qui le tourmenta long-tems, & le conduisit enfin au tombeau le 25. de Septembre 1534. âgé de 56. ans. „ La Cour de Rome fut très-joieuse de cette „ Mort. Car, bien qu'elle admirât dans ce Pape une gravité naturelle, „ accompagnée d'une dissimulation profonde, & d'une temperance exem- „ plaire, elle haïssoit bien d'avantage son avarice & sa cruauté, qui avoit „ paru plus que jamais durant sa maladie (12). „ Il étoit de mauvaise-foi, & n'aimoit pas à faire du bien (13).

Particularitez touchant ce Pape.

Il augmenta la Bibliotheque du Vatican d'un grand nombre de Volumes recherchez avec beaucoup de depense. On a de lui plusieurs Lettres au Roi de France, au Roi d'Angleterre, à Salviati, à Sannazar, & à d'autres (14). Il beatifia Louis Alamandus, qui étoit mort excommunié par le Pape Eugene IV. Clement VII, dans la Bulle de Beatification, lui associa Pierre de Luxembourg, mort aussi dans le Schisme (15). Ces deux Exemples sont un peu embarrassans pour nos Controversistes, & apprennent aux Schismatiques, qu'ils peuvent prétendre au Grade de Saint, malgré ce que nous leur disons, que hors de l'Eglise il n'y a point de Salut, & que pour être dans l'Eglise, il faut être uni au Pape. Aussi ce Pontife defendit, par une Bulle, de contraindre les Juifs avant l'âge de 14. ans, à quitter leur Religion (16). Et encore, même à cet âge, un Enfant est-il bien capable de raisonner sur une Demarche de cette importance?

CHARLES V. *Empereur d'Occident.*

PAUL III.

FRANÇOIS I. HENRI II. *Rois de France.*

CCXXIX. PAPE.

Election du Cardinal Farneze.

LEs Obseques de Clement VII. étant achevées, les Cardinaux entrerent processionellement au Conclave l'onzieme d'Octobre 1534. Avant que de s'y enfermer, ils avoient resolu d'élire Alexandre Farneze, Doïen du Sacré College, & quelques Historiens rapportent que Clement, malade à l'extre-

(11) *Frà Paolo, ubi supr. pag. 65. 66.*
(12) *Frà-Paolo, ubi supr. pag. 67.*
(13) *Guicciardin, lib. 20.*
(14) *Paul Jove, in Elog. & in Hist. lib. 34. Ciaconius, tom. 3. pag. 448. Du Chesne, pag. 397.*
(15) *Launoi, Epist. II. part. 1. p. 79.*
(16) *Gregorio Leti, Theatro Britannico, lib. 8. part. 1.*

tremité, avoit dit en presence de plusieurs Cardinaux, qu'on devoit regarder Farneze comme son Successeur. Independemment de l'impression que ces Paroles pouvoient faire sur les Esprits, Farnese meritoit d'être Chef de l'Eglise. Il y avoit 41. ans qu'il étoit Cardinal. Il avoit une parfaite connoissance de toutes les Affaires de la Chrêtienté. D'ailleurs, il étoit bien faisant, d'un Esprit propre au Gouvernement, & son age qui étoit de 68. ans l'avoit rendu moderé. Comme le précedent Conclave avoit duré 64. jours, on craignoit que celui-ci ne durât aussi long-tems: & on le craignoit avec fondement, parce que les Partisans de l'Empereur avoient resolu, de concert avec l'Ambassadeur de ce Prince, de prolonger l'Election du nouveau Pape, jusqu'à ce qu'on eut reçu avis d'Espagne de l'intention de Sa Majesté Imperiale; & ils le firent assez connoître dès les premiers jours, mais ce fut sans succès. Pour prevenir ces longueurs, on lut la Bulle de Boniface VIII. qui porte, qu'après vingt jours de Conclave, on ne donnera plus aux Cardinaux pour nourriture que du pain & du vin. Quelques-uns representerent au Sacré College, que les Contestations qui avoient été entre les Cardinaux Colonne, des Ursins, Cesarini, Jaconacci, Càsis, Frani, & Farnese, avoient été cause de la longueur du precedent Conclave. Ce dernier Cardinal prit de-là occasion de faire voir adroitement les maux que causoient à la Chrêtienté de semblables dissensions, & les dangers dont Rome étoit menacée par ces longueurs; que les bons & les mechans accusoient également les Cardinaux de ces desordres. Il ajouta ensuite, que ceux qui, aux depens de leurs travaux & de leurs continuelles fatigues, avoient rendu leur corps si celebre, ne devoient pas le laisser decrediter par leurs divisions. Qu'on les accuseroit de manquer de Jugement, & de n'avoir plus aucun sentiment pour le bien de leur Patrie, & pour la gloire du St. Siege. Il demanda aux Cardinaux, s'ils croioient qu'il leur fût plus avantageux d'être gouvernez par un Tyran, ou par un étranger, que par un Citoïen Romain; &, pour finir son Discours comme il l'avoit commencé, il les exhorta de quitter tout sentiment d'animosité, pour ne s'attacher qu'au bien de l'Eglise. Ce Discours de Farnese, joint à la Resolution qu'on avoit deja prise, avant que d'entrer au Conclave, de l'élire Pape, acheva de réunir les Esprits en sa faveur. Le Cardinal Trivulce, qui gouvernoit ceux qui étoient attachez à la France, & qui seul pouvoit empêcher son Exaltation, y donna les mains, dans l'esperance de parvenir lui-même au Pontificat après la mort de Farnese, qu'il ne croioit pas fort éloignée, tant à cause de son grand âge, que des frequentes indispositions dont il étoit attaqué. Trivulce donna sa parole à Hypolite de Medicis, quoique le Cardinal Lorraine protestât, qu'en se declarant pour Farnese, il agissoit contre les Interêts du Roi son Maître. Les Cardinaux attachez à l'Empereur, aiant plus mûrement consideré toute l'Affaire, crurent que l'Empereur agréeroit plus volontiers cette proposition. Ainsi, 34. Cardinaux, qui composoient le Conclave, l'élurent unanimement le 13. d'Octobre: & il se fit nommer PAUL III (1). Il

An de J.C. 1534.

(1) *Ciaconius, in Vitâ Pauli III. tom. 3. pag. 532. Hist. des Conclaves, p. 106. & suiv.*

An de J.C. 1534.

Il étoit Romain, Fils de Pierre-Louis Farneſe & de Janelle Cajetan, né à Carin en Toſcane l'an 1468. Son premier Maître fut Pomponius Lætus, un des plus ſavans Hommes de ſon tems, qui lui enſeigna les Humanitez à Rome. Dans la ſuite, on l'envoia à Florence, pour ſe perfectionner dans la Langue Latine, & apprendre le Grec ſous les ſavans Profeſſeurs qui y enſeignoient. Albert Pigghius l'inſtruiſit dans les Mathematiques: il apprit auſſi l'Aſtronomie, & il écrivoit aſſez poliment en vers. Etant de retour à Rome, Innocent VIII. le fit Protonotaire Apoſtolique. Alexandre VI. lui donna l'Evêché de Montefiaſcone, & le Chapeau de Cardinal ſous le titre de St. Côme & de St. Damien en 1493. n'étant alors agé que de 26. ans. Dès lors, les plus grands Emplois lui furent confiez, & il s'en acquita dignement: il fut envoié à Viterbe en qualité de Legat, pour recevoir Charles VIII. Roi de France, qui alloit faire la Conquête du Roiaume de Naples. Il eut enſuite la Legation de la Marche d'Ancone. Jules II. le gratifia de l'Evêché de Parme, l'emploia dans le Concile de Latran, & changea ſon titre en celui de St. Euſtache, qui étoit d'un plus gros revenu. Leon X. l'ordonna Cardinal Evêque de Tuſculum. Sous Clement VII. Il fut ſucceſſivement Evêque de Paleſtrine, Sabine, Porto, Oſtie. Il avoit 67. ans quand il fut élû Pape (2).

Hiſtoire du nouveau Pape.

Son Caractere.

La Maiſon Farneſe eſt redevable de ſa Grandeur à Paul III. Il avoit de l'Eſprit & du Savoir; mais, il étoit peu verſé dans les matieres Theologiques, & il s'embaraſſoit peu de la Religion. Son grand penchant étoit pour les Connoiſſances Phiſiques & Naturelles, qui, dans ce tems-là, étoient un champ bien ſterile, & où l'on ne trouvoit que du verbiage. Il donna ſurtout dans les anciennes Ephemerides; courant volontiers dans les eſpaces imaginaires de l'Aſtrologie Prophetique, & ſe faiſant initier de bonne-foi aux myſteres impenetrables de l'Horoſcope & des autres Predictions. On pretend même, que l'intelligence du vieux Grimoire n'étoit pas au deſſus de ſa portée. Il perçoit, dit-on, les tenebres affreuſes de la Magie; & c'étoit peut-être dans le ſentiment de ſon habileté en Sorcellerie, que, dans ſes emportemens, il menaçoit d'appeller le Diable à ſon ſecours. Il parut dans la Republique des Lettres quelques Morceaux qui lui firent honneur. Ses Lettres à Eraſme, au Cardinal Sadolet, furent aſſez eſtimées pour le tour & pour l'Erudition. Il s'ouvrit le chemin de la Fortune en s'attachant au Cardinal de Medicis. Il s'y prit ſi adroitement, qu'il entra dans la Confidence de ce Prince; & ce fut à ſa puiſſante recommendation, qu'il reçut l'honneur de la Pourpre. Il ne ſe derouta point dans ſa nouvelle Dignité. Il obſerva exactement la Neutralité ſi néceſſaire pour ſe rendre Papable. Il parut deſintereſſé entre l'Empereur & le Roi de France, & ne prit aucune part aux grands mouvemens de ces deux Monarques. Sa balance ne fut pas moins égale au milieu des Guelfes & des Gibellins; &, quelque violente que fût en Italie l'agitation de ces deux Factions, le Cardinal Farneze demeura immobile, ſachant bien que la moindre partialité entre les Urſins & les

(2) *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib. 3, c. 16.*

les Colonnes pouvoit l'éloigner du Pontificat. Au reſte, il fit valoir ſa Dignité de Cardinal par des Services conſiderables. Tandis que Clement VII. étoit Priſonnier au Château St. Ange, Farneſe fut deputé vers l'Empereur, & il remplit ſa Commiſſion avec tant de prudence & de dexterité, qu'il obtint la Liberté du Pontife (3). Frà-Paolo dit que Paul III. avoit de très-bonnes qualitez; mais, qu'il n'en aimoit pas une à l'égal de ſa Diſſimulation (4). An de J.C. 1534.

Les maux de l'Egliſe attirerent d'abord l'attention & les premiers ſoins du nouveau Pontife. Comme il étoit conſommé dans les Affaires d'Etat, où il avoit eu bonne part ſous les ſix Pontificats précedents, il ne montra point de Crainte du Concile, comme ſon Predeceſſeur. Il croïoit, qu'il étoit de l'interêt d'un Pape de feindre de le deſirer & de le vouloir abſolument; étant bien certain, qu'il ne pouvoit être forcé de le tenir, ni dans un lieu qui ne lui fût pas commode, ni d'une maniere qui fût à ſon deſavantage; & que quand il vouloit l'empêcher, l'horreur que la Cour de Rome & tout l'Ordre Eccleſiaſtique en avoient, lui ſerviroit de pretexte. Il jugeoit, même que c'étoit un moien de conſerver la Paix en Italie, d'où dependoit toute la Tranquillité de ſon Gouvernement. Que la promeſſe du Concile lui pourroit ſervir de couverture à beaucoup de choſes, & d'excuſe legitime, pour n'en faire aucune de celles qui ſeroient contre ſon gré. C'eſt pour cela, qu'il declara d'abord, que bien qu'il n'eut prêté aucun ſerment dans le Conclave, il vouloit neanmoins obſerver l'Article de la Convocation du Concile (5). Il ſemble que Pallavicin ait pris tout cela au ſerieux (6); & je crois que le ſavant Continuateur de l'Abbé Fleury eſt une Dupe de ce Cardinal (7). Diſſimulation du Pape ſur la Tenue d'un Concile.

Pour en impoſer au monde, le Pape voulut aſſembler le Sacré College, avant que d'être couronné, & propoſa aux Cardinaux dans une Congregation generale le 16. d'Octobre la Convocation du Concile. Il leur remontra vivement, que ſa Tenue ne pouvoit plus ſe differer; que ſans cela il étoit impoſſible de voir les Princes Chrêtiens vivre en bonne intelligence, & les Hereſies extirpées. Il nomma trois Cardinaux, pour deliberer du tems, du lieu, de la forme, & des autres preparatifs néceſſaires, avec ordre de lui en dire leurs Avis au premier Conſiſtoire qui ſe tiendroit après ſon Couronnement; & il ajouta que comme l'Ordre Eccleſiaſtique devoit être reformé par le Concile, & qu'il ne convenoit pas d'y reformer auſſi les Cardinaux, il falloit que dès lors ils ſe reformaſſent eux-mêmes, ſans quoi il ne pourroit tirer le fruit qu'il prétendoit de ce Concile, dont les Decrets n'auroient que très-peu de force, ſi les Cardinaux n'étoient les premiers à donner l'exemple. Dans cette vue, le nouveau Pape aſſembla le premier Conſiſtoire Il feint de prendre des meſures pour le Concile.

(3) *Gueudeville, Paralelle de Paul III. & de Clement XI. Art.* 1. 2. & 3. J'ai retranché les Bouffoneries du ſtile de cet Auteur.

(4) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. pag.* 67.

(5) *Frà-Paolo, ubi ſupr.*

(6) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* 3. *cap.* 17.

(7) *Contin. de Fleury, tom. XXVII. pag.* 399. & 400.

An de J.C. 1534.

ſiſtoire après ſon Couronnement le 13. de Novembre, & dit, qu'avant toutes choſes, il falloit procurer l'Union des Princes Chrêtiens, ou du moins prendre des aſſurances d'eux, que tant que le Concile dureroit ils ne ſe feroient point la Guerre; qu'à cet effet, il leur envoieroit des Nonces, pour en traiter avec eux, auſſi bien que des autres Articles que le Sacré College jugeroit à propos. Il rappella d'Allemagne ſon Nonce Verger, pour apprendre de lui les diſpoſitions dans les quelles ſe trouvoient les Proteſtans, & les remedes qu'on pouvoit apporter aux maux qui deſoloient l'Empire. Verger, étant arrivé, aſſura Sa Sainteté, que le ſeul moïen pour appaiſer les troubles, & faire revenir les Proteſtans dans l'Egliſe, étoit d'aſſembler un Concile; &, ſur ce raport, le Pape le renvoia en Allemagne en qualité de Nonce, & le chargea de prendre des meſures avec les Princes, tant Catholiques, que Proteſtans, pour la Tenue du Concile, d'empêcher qu'on ne tint un Sinode National en Allemagne, & de propoſer la Ville de Mantouë pour le lieu du Concile General (8).

Il fait deux de ſes petits-fils Cardinaux.

On crut d'abord que le Pape feroit des merveilles, & on attendoit de grandes choſes de ſa prudence; mais, on ſe deſabuſa bientôt, par la Promotion qu'il fit de deux Enfans ſes petits-fils. L'un étoit Alexandre Farneſe, agé de quatorze ans, & fils de Pierre Louis ſon fils naturel: l'autre étoit Gui Aſcagne Sforce de Sta. Fiore, agé de 16. ans, fils de Boſio Sforce, & de Conſtance Farneſe, fille naturelle du Pontife. On murmura aſſez hautement de cette Promotion, & on s'étonna que le Pape eut donné la Pourpre à des Enfans qui ne connoiſſoient pas les Devoirs de leur Dignité; mais le St. Pere dit pour excuſe, qu'il ſuppleoit à leur Jeuneſſe par ſon âge decrepit. Depuis ce tems-là, Paul III. ne parla plus de Reformation, ne pouvant plus ſe ſervir de ce maſque pour ſe deguiſer, après s'être laiſſé voir tout à decouvert par une action de ſi grand éclat. Cependant, la Propoſition du Concile étoit toujours ſur le tapis (9).

Suites du Schiſme d'Angleterre.

La Mort de Clement VII. ne derouta pas les Anglois. Henri VIII., continuant ſes Projets, fut confirmé par le Parlement dans la Qualité de Chef Souverain de l'Egliſe Anglicane. On lui adjugea les Premices, les Decimes, & les Annates. Quelque tems après, on vit paroître une Proclamation de la part du Roi, qui defendoit de donner le nom de Pape à l'Evêque de Rome, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les Livres où il ſe trouvoit, afin d'en perdre la memoire, s'il étoit poſſible; & l'on fit prêter aux Evêques le Serment par lequel ils renonçoient expreſſement à l'Obéïſſance du Souverain Pontife, qu'on n'appelloit plus qu'Evêque de Rome (10). Cependant, Henri n'oublioit rien pour maintenir le Catholiciſme dans ſes Etats, juſqu'à faire bruler impitoïablement les Sectateurs de Luther. Mais, cette Cruauté n'empêcha pas les progrès de la nouvelle Reforme, qui étoit aſſez ouvertement protegée par la Reine Anne de Boleyn, par

(8) *Pallavicin, ubi ſupr. Ciaconius, tom.* 3. *p.* 553. *Contin. de Fleury, ubi ſupr.*

(9) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. p.* 68.

(10) *Burnet, Hiſt. de la Reform. Liv.* 2. *pag.* 229. *& 230.*

par Cranmer, Archevêque de Cantorberi, & par Thomas Cromwel, Vicaire General du Roi pour le ſpirituel (11). La nouvelle Reforme faiſoit auſſi des Progrès en France; & François I, imitant la cruelle vigueur d'Henri VIII, faiſoit bruler ſans miſericorde les perſonnes convainçuës de Lutheraniſme (12). An de J.C. 1535.

Le Pape, uſant toujours de diſſimulation par raport au Concile, tint un Conſiſtoire le 16. de Janvier 1535. où „ il fit un long & grave Diſcours „ aux Cardinaux, pour les porter à prendre une bonne reſolution là-deſſus, „ attendu que de proceder ſi lentement, c'étoit faire croire au monde, que „ l'on ne vouloit point de Concile, & que l'on en faiſoit la feinte pour „ amuſer les gens par de vaines eſperances. Il parla en des termes ſi forts, „ que tous les Cardinaux en furent émûs (13). „ Il fut reſolu d'envoïer des Nonces à l'Empereur, au Roi de France, & aux autres Princes Chrêtiens, pour les preſſer de favoriſer une ſi ſainte entrepriſe, & les preſſentir ſur le lieu où ils ſouhaiteroient qu'il fut aſſemblé, afin de les pouvoir oppoſer les uns autres. Verger, qui fut renvoié en Allemagne, étoit chargé entr'autres choſes de voir Luther, & de traiter avec lui; car le Pape „ blamoit dans „ toutes les rencontres le Cardinal Cajetan, d'avoir refuſé en 1518. le par- „ ti, que Luther lui propoſoit de ſe tenir dans le ſilence, pourvû qu'on „ l'impoſât à ſes adverſaires, & de l'avoir mis au deſeſpoir en exigeant de „ lui une retractation avec trop d'opiniâtreté & de rigueur. Ce qui, di- „ ſoit-il, coutoit deja tant à l'Egliſe, & couteroit encore au Pape la perte „ de la moitié de ſon Autorité. Qu'il ne vouloit pas faire en cela comme „ Leon, qui s'étoit figuré que les Moines étoient des inſtrumens propres, „ pour reprimer les nouveaux Docteurs en Allemagne. Qu'il n'y avoit que „ deux moïens de reduire les Proteſtans, la Force & la Negociation, & „ qu'il les emploïeroit tous deux, voulant un Accord à quelque prix que ce „ fut, ſauf l'Autorité Papale. Et comme il avoit beſoin pour cela de gens „ d'eſprit & d'experience, il fit le 21. de Mai 6. Cardinaux, & peu de „ jours après un ſeptieme, tous gens de grand merite, particulierement „ Jean Fiſcher, Evêque de Rocheſter, qui avoit refuſé d'obéir à l'Edit du „ Roi d'Angleterre, & étoit digne de cet honneur pour la Perſecu- „ tion qu'il ſouffroit, pour la defenſe du Saint Siege (14). „ Mais, quelque ſemblant que le Pape fit de vouloir un Concile, dont l'Allemagne fût contente, neantmoins ceux-mêmes, avec qui le Pape en traitoit plus confidemment, diſoient que le Concile ne ſe pouvoit tenir hors d'Italie, d'autant que par-tout ailleurs il ne ſeroit pas libre, & que pour l'Italie, on n'y pouvoit pas choiſir un autre lieu que Mantoue. Le Pape envoie des Nonces en France & en Allemagne, pour la tenue du Concile.

Tandis que le Pape donnoit tous ſes ſoins à en impoſer au Monde, par une infinité d'artifices, les Docteurs Proteſtans faiſoient toûjours de nouveaux La Ville de Geneve embraſſe la Reformation.

(11) *Burnet, ubi ſutr. Sanderus, de Schiſm. lib.* 1. *Boſſuet, Hiſt. des Variat. liv* 7.

(12) *Florimond de Raymond, Naiſſance de l'Hereſie, liv.* 7. *chap.* 4. *Sanderus, in Comment. lib.* 9. *Voyez le Dict. de Bayle, à l'Art. Navarre. Memoire du Bellay, liv.* 1.

(13) *Frà-Paolo, pag.* 69.

(14) *Frà-Paolo, ubi ſupr. Pallavicin, ubi ſupr.*

An de J.C. 1535.

veaux Progrès. Deja les Cantons de Berne & de Zurick avoient embraſſé la nouvelle Reformation, & cette année deux Miniſtres celebres, Farel & Viret l'introduiſirent à Geneve, &, firent abolir le Catholiciſme dans cette Ville, qui paſſe aujourd'hui pour la Metropole du Calviniſme.

Le Pape excommunie Henri VIII.

Pendant que Geneve ſecouoit le Joug des Papes, Paul III. jugea qu'il ne devoit plus rien menager avec le Roi d'Angleterre, qui, comme je l'ai dit ci-deſſus, s'étoit affranchi de la Tyrannie Papale. Le St. Pere ſe crut en Droit d'excommunier ce Prince; &, ſans faire attention que les Rois ne tiennent leurs Couronnes que de Dieu, & que leurs crimes ne préjudicient point à leur puiſſance temporelle, il ne ſe contenta pas de menacer d'excommunier ſa perſonne, il declara que tous ſes ſujets ſeroient deliez de leur Serment de fidelité, & qu'il donneroit ſon Roiaume au premier occupant. La Bulle porte que ces menaces auront leur effet, ſi Henri VIII. ne comparoît à Rome en perſonne ou par Procureur dans l'eſpace de trois mois. Outre ces peines, il enjoint à tous les Eccleſiaſtiques de ſe retirer des Païs de ſa Domination; il ordonne à la Nobleſſe de prendre les Armes contre lui. Il met le Roiaume d'Angleterre en Interdit, & defend à tous les Chrêtiens d'avoir aucune Communication avec les Anglois. Il caſſe tous les Traitez que les Princes Souverains auront faits avec lui avant ſon Mariage avec Anne de Boleyn, & declare infames & bâtards tous leurs Enfans nez ou à naître, exhortant tous les Grands & Nobles de prendre les Armes contre ce Prince, de s'emparer de ſes biens & de ceux de ſes Partiſans, & de reduire en ſervitude ceux de ſes ſujets qui refuſeront d'obéïr à cette Bulle. Il ordonne enfin à tous les Prelats de la publier dans leurs Egliſes, & condamne aux mêmes peines ceux qui s'oppoſeront à cette Publication; &, afin qu'Henri n'en put prétendre cauſe d'ignorance, il commanda que cette Conſtitution fut attachée dans tous les lieux des Pais-Bas, les plus voiſins de l'Angleterre. Mais, cette Bulle ne fut publiée que plus de deux ans après (17).

An de J.C. 1536.

Le Nonce Verger revient à Rome, où l'Empereur ſe rend, & pourquoi.

J'ai dit ailleurs, que Verger faiſoit en Allemagne les fonctions de Nonce, pour preſſentir les Proteſtans ſur le ſujet du Concile, & pour negocier le retour de Luther dans l'Egliſe. Verger eut en effet quelques Conferences avec cet Hereſiarque; mais, de retour à Rome, au commencement de cette année 1536. il rapporta au Pape, que les Proteſtans ne recevroient jamais aucun Concile, à moins qu'il ne fût libre & tenu dans quelque lieu commode de l'Empire, ainſi que l'Empereur le leur avoit promis. Qu'il n'y avoit plus rien à eſperer de Luther ni de ſes Compagnons, & qu'il ne falloit plus penſer qu'à reduire ce Parti par les Armes. Il fut recompenſé de l'Evêché de Capo-d'Iſtria ſa Patrie, & envoié à Naples, faire le même Récit à l'Empereur, qui y étoit pour regler les Affaires du Roiaume. Le raport de Verger fit prendre à Charles V. le parti de venir lui-même à Rome,

(17) *Bullar. tom.* 21. *Paul III. Conſt.* 7. *Spondе, ad an.* 1535. §. 14. *Milord Herbert, Hiſt. Regni Henrici VIII. Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Angl. tom. I. liv.* 3. *pag.* 288.

me, conferer très-ſecretement avec le Pape ſur les Affaires d'Italie, & ſur les moïens de pacifier l'Allemagne. Mais, l'Empereur fit auparavant celebrer à Naples le Mariage de ſa Fille naturelle Marguerite, agée de 13. ans avec le Prince de Florence, Alexandre de Medicis, qui en avoit plus de 50 (18). L'Empereur fut reçu à Rome avec des Honneurs extraordinaires. Depuis pluſieurs Siecles, Rome n'avoit pas vû une Entrée plus ſuperbe. On emploia trois mois entiers à en faire les préparatifs, & on alla juſqu'à demolir le Temple de la Paix, qui étoit un Edifice très-ancien, pour élargir une Ruë, par laquelle l'Empereur devoit paſſer. Mais, le Pape fit reparer cet Edifice après cette Ceremonie, ce qui couta des ſommes immenſes, qui ne ſervirent qu'à charger le Peuple (19). Dans les Conferences particulieres que l'Empereur eut avec Paul III. celui-ci diſoit que, pour pacifier l'Allemagne, il ne reſtoit plus d'autre moien, que la Guerre. „ Au „ contraire, l'Empereur, qui avoit des Affaires en Italie, dont il ne pou„ voit ſe démêler, qu'en cedant l'Etat de Milan, qui faiſoit le principal „ objet de ſes penſées, alleguoit, que la Guerre contre les Proteſtans n'é„ toit pas de ſaiſon, pendant que l'on avoit à defendre Milan contre les „ François. Mais le Pape, qui mettoit tout ſon eſprit à faire tomber ce „ Duché entre les mains d'un Italien, & qui propoſoit la Guerre d'Alle„ magne autant pour detourner l'Entrepriſe de Milan, que pour opprimer „ les Lutheriens, comme il le diſoit publiquement, repliquoit, qu'en ſe joi„ gnant avec les Venitiens, il lui ſeroit aiſé de faire deſiſter le Roi de Fran„ ce, ſoit par les Armes, ou par la Negociation, ſi l'Empereur ne s'en mê„ loit point. Mais Charles, aiant penetré l'intention du Pape, feignit adroi„ tement de le croire, & d'être porté à la Guerre d'Allemagne; diſant „ pourtant, que, pour n'avoir pas tout le monde ſur les bras, il falloit en „ juſtifier auparavant la Cauſe, & montrer par la Convocation du Concile, „ que l'on avoit tenté tous les autres moiens. Le Pape n'étoit pas faché „ qu'aiant à le convoquer, cela ſe fit dans un tems que l'Italie alloit être „ toute en feu, à cauſe de la Guerre des François qui avoient deja occupé „ la Savoie & le Piemont, d'autant que ce lui ſeroit un prétexte honnête, „ pour environner d'armes tout le Concile, ſous couleur de le gar„ der & de le defendre. Mais, il le vouloit ſous de telles conditions, „ que l'on ne pût deroger, ni à l'Autorité, ni à la Reputation, du St. Sie„ ge (20). „

An de J.C. 1536.

En plein Conſiſtoire, l'Empereur repandit toute ſa bile contre les François; mais le Pape, qui aimoit ces derniers, l'aiant écouté patiemment, repondit enfin, qu'il louoit les bonnes intentions de l'Empereur pour la Paix, & pour faire un bon Accord entre lui & le Roi de France, & declara qu'afin d'être plus utile aux uns & autres, il ſe tiendroit dans une parfaite neutralité, & que, ſans donner le moindre ombrage, il feroit de ſon côté tout ſon poſſi-

Politique du Pape, & mecontentement des François contre l'Empereur.

(18) *Pallavicin, Iſtor del Conc. Trid. lib. 3. cap. 19.*

(19) *Heiſs, Hiſt. de l'Emp. Liv. 3. pag. 462. Du Bellay, Mem. liv. 5.*

(20) *Frà Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, liv. I p. 73. 74.*

An de J.C. 1536.

poſſible pour parvenir à une heureuſe fin; priant l'Empereur de vouloir bien embraſſer ce parti, & d'être perſuadé que François I. de ſon côté ne manqueroit pas de faire la même choſe. L'Empereur, dans ſon Diſcours, avoit propoſé un Duel, qui fut desaprouvé par le Pape, comme nullement convenable à la Dignité des Perſonnes, & pernicieux à la Republique Chrêtienne. Velli, & l'Evêque de Mâcon, Ambaſſadeurs de France, ne furent pas ſi moderez que le Pape; & le Cardinal du Bellay, qui étoit preſent, fut auſſi très-ſenſible à la maniere injurieuſe dont on venoit de traiter ſon Prince & la Nation Françoiſe. Le Pape entra dans les Reſſentimens de ces trois perſonnes, & l'Empereur ſe vit obligé d'adoucir publiquement l'aigreur de ſon Diſcours, par des interpretations douces & favorables. Paul III. parut très-content de la Declaration de Charles V. qui partit de Rome le 18. d'Avril (21).

Le Pape travaille en vain à reconcilier l'Empereur & le Roi de France.

Les deux Monarques, piquez au jeu, ſe préparoient à la Guerre. Mais, comme le Pape deſiroit ardemment de reconcilier ces Princes, il depêcha les Cardinaux Carpi & Trivulce, celui-ci vers le Roi de France, & celui-là vers l'Empereur, pour les exhorter à terminer leurs Differends à l'amiable, plutôt que d'emploïer la voie des Armes, au grand ſcandale de toute la Chrêtienté, au hazard de leurs Perſonnes, à l'avantage des Infideles & des Heretiques, & à la ruine de leurs ſujets. Ces Exhortations determinerent le Roi de France à donner ordre à l'Amiral de ne rien entreprendre, de mettre ſeulement une forte Garniſon dans Turin & dans Foſſan ou Coni à ſon choix, afin d'y retenir quelque tems l'Empereur s'il s'y preſentoit, & de ramener le reſte de ſes Troupes en Dauphiné. Suivant cet Ordre, l'Amiral laiſſa dans Turin Annebaut en qualité de Lieutenant de Roi. Mais, le Cardinal Carpi ne trouva pas autant de facilité auprès de Charles V. qui avoit deja declaré à l'Ambaſſadeur de France, qu'il n'écouteroit aucunes Propoſitions qu'on n'eut auparavant retabli le Duc de Savoie dans toutes les places qu'on lui avoit enlevées (22). Ainſi l'Empereur porta la Guerre en Provence.

Le Pape convoque le Concile de Mantoue.

Dès que le Pape vit la Guerre allumée, il n'heſita plus à convoquer le Concile à Mantouë. Ses Nonces en France, & en Allemagne, remirent la Bulle de Convocation à François I. & à Charles-Quint. Elle avoit été dreſſée & publiée en Conſiſtoire le 2. de Juin, ou le 29. de Mai. Le Pape y dit, que depuis le commencement de ſon Pontificat, il n'a rien ſouhaité avec plus d'ardeur que de purger l'Egliſe des erreurs & des hereſies nouvelles, & d'y retablir l'ancienne Diſcipline: que n'aiant point trouvé de moïen pour y réuſſir que d'aſſembler un Concile general, comme il s'étoit toujours pratiqué autrefois en de ſemblables occaſions, il en avoit ſouvent écrit à l'Empereur & aux autres Rois, dans l'eſperance d'obtenir, non ſeulement

(21) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib. 3. cap. 19. Du Bellay, Mem. liv. 5. Daniel, Hiſt. de France, tom. 5. in 4. pag. 664. Belcarius. Mem. Hiſt. & Polit. de la Maiſon d'Autriche, tom. I. pag. 256. Raynaldi, an. 1536. §. 6. &c. Paul. Jove, Hiſt. lib. 31.*

(22) *Du Bellay, liv. 5. pag. 254. Raynaldi, an. 1536. §. 14. 15. & 16.*

lement cette Convocation, mais encore l'union de tous les Princes Chrêtiens contre les Infideles, la liberté d'un grand nombre de Chrêtiens qu'ils tiennent en ſervitude, & la converſion des autres à la foi. Qu'à cet effet, en vertu du plein pouvoir que Dieu lui avoit donné, en le chargeant du ſoin de ſon Egliſe, il convoquoit le Concile general de toute la Chrêtienté, pour le 23. de Mai de l'année ſuivante 1537. à Mantouë, lieu fertile & commode pour une telle Aſſemblée. Qu'il ordonnoit à tous les Evêques & Prelats de s'y trouver au jour preſcrit, ſelon l'obigation du ſerment qu'ils ont prêté au St. Siege, & ſous les peines enoncées dans les Saints Canons. Qu'il prioit l'Empereur, le Roi de France, & tous les autres Souverains & Princes, de contribuer au repos & au Salut de la Chrêtienté, en aſſiſtant en perſonne à ce Concile, ou du moins en y envoiant leurs Ambaſſadeurs, comme ces deux Monarques l'avoient promis à Clement VII. ſon Predeceſſeur & à lui-même, & en obligeant tous les Prelats de leurs Etats à s'y rendre, & à y demeurer juſqu'à la fin, pour y determiner ce qui ſeroit neceſſaire à la Reformation de l'Egliſe, à l'extirpation des Hereſies, & à l'entrepriſe de la Guerre contre les Infideles (23). An de J.C. 1536.

Le St. Pere „ publia encore une autre Bulle, pour nétoïer, diſoit-il, „ toutes les Ordures de la Ville de Rome, qui eſt la capitale de toute la „ Chrétienté, & la ſource de la Doctrine des Mœurs & de la Diſcipline; „ afin qu'aiant purgé ſa propre Maiſon, il put plus facilement purger tou- „ tes les autres. A quoi ne pouvant ſuffire lui ſeul, il nomma les Cardi- „ naux d'Oſtie, St. Severin, Ginuce, & Simonete, & quelques Evêques. „ Cette Congregation ſe mit auſſi-tôt à travailler à la Reformation de la „ Penitencerie, de la Daterie, & des Mœurs de la Cour. Mais, avec tout cela, „ rien ne s'executa. Quant à la Convocation du Concile, elle parut, à tous „ ceux qui avoient tant ſoit peu d'eſprit, faite hors de ſaiſon, l'Empereur „ & le Roi de France aiant la Guerre en Picardie, en Provence, & en Pie- „ mont. Les Proteſtans, aiant vû la Bulle, écrivirent à l'Empereur, qu'ils „ ne ſavoient pas comment les Affaires ſe traitoient en ce Concile. Que „ comme ils en avoient toûjours demandé un qui fut pieux, libre, & tenu „ en Allemagne, ils eſperoient qu'il leur tiendroit la parole, qu'il leur „ avoit donnée (24). „ Autre Bulle pour reformer la Cour de Rome.

En même tems, Anne de Boleyn fut punie en Angleterre du dernier ſupplice; ce qui doit être regardé comme un juſte chatiment du crime que ſon ambition lui avoit fait commettre, en ſupplantant la Reine Catherine. Les accuſations intentées à Anne de Boleyn me paroiſſent fauſſes; mais, elles ſervirent de prétexte au Roi, pour faire perir ſon Epouſe ſur un Echaffaut, afin de ſatisfaire, ſans obſtacles, la nouvelle paſſion qu'il avoit conçuë pour Jeanne de Seymour (25). Ce changement fit eſperer au Pape Le Pape veut ſe reconcilier avec le Roi d'Angleterre.

(23) *Pontanus, Rer. Memor. lib.* 3. *Pallavicin, Concil. Trid. lib.* 3. *c.* 19. *n.* 10. *Raynaldi, an.* 1536. §. 33. *& ſeq. Sleidan, lib* 10.

(24) *Fra-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, liv. I. pag.* 75.

(25) *Sanderus, de Schiſm. lib.* 1. *Burnet, Hiſt. de la Reform. liv.* 3. *p.* 266.

An de J.C. 1536.

pe quelque revolution en ſa faveur; mais, les choſes prirent un tour encore moins favorable. En vain Paul III. fit de nouvelles tentatives pour ſe remettre en poſſeſſion de ſon Autorité en Angleterre. Il pria Caſali, qui avoit été Ambaſſadeur d'Henri VIII. à Rome, d'écrire à ce Prince ſur ce ſujet, & de lui faire entendre avec quelle ardeur il deſiroit ſe reunir avec lui. „ Sous le Pontificat de mon Predeceſſeur, diſoit le Pape, j'ai été très-favorable à ce Prince, il eſt bon de l'en informer. A l'égard de la Sentence d'Excommunication que j'ai portée contre lui depuis mon élevation, „ j'y ai été forcé; d'ailleurs elle n'eſt pas encore publiée, & je lui promets „ de ne pas aller plus loin. Aſſurez-le auſſi, que j'embraſſerai volontiers tous „ les moïens que l'on jugera les plus propres & les plus convenables, pour „ procurer un bon Accomodement entre lui & le St. Siege.„ Mais, ces bonnes intentions, étant marquées trop tard, furent inutiles: car, Henri étoit alors très-éloigné de ſonger à faire ſa Paix avec le Pape; &, pour lui en ôter toute eſperance, ſon Parlement fit deux Loix, dont l'une condamnoit à de grieves peines tous ceux qui feroient quelque tentative, pour retablir en Angleterre l'Autorité de l'Evêque de Rome, & tous les Magiſtrats qui negligeroient de punir ceux qui auroient la hardieſſe de violer ce Statut: l'autre caſſoit & aboliſſoit toutes diſpenſes, exemptions, & privileges, émanez de la Cour de Rome, ſauf à l'Archevêque de Cantorberi à confirmer ce qui ne ſeroit pas contraire à la Loi de Dieu, ou à l'honnêteté publique (26).

Henri VIII. proteſte contre le Concile de Mantoue.

Bientôt après, Henri publia une longue Proteſtation contre le Concile qui étoit indiqué à Mantouë, dans laquelle il prétendoit faire voir, que le Pouvoir de convoquer ces Aſſemblées Univerſelles de l'Egliſe n'appartenoit nullement au Pape; que les Empereurs étoient autrefois dans cette poſſeſſion, & que depuis eux les Princes Chrêtiens y avoient tous part; qu'outre cela l'Evêque de Rome n'aiant aucune Autorité dans le Roiaume d'Angleterre, rien ne lui donnoit le pouvoir d'en appeller les ſujets à ce Concile. Que le lieu n'étoit, ni libre, ni commode; que d'ailleurs on ne feroit rien de bon dans un Concile où le Pape préſideroit, puiſque le principal but d'une ſemblable Convocation étoit de reduire la Puiſſance des Pontifes Romains à ſes anciennes bornes. Que pour lui, il ſouhaitoit extremement un Concile libre; mais, qu'en premier lieu celui de Mantouë ne pouvoit l'être, & que de plus c'étoit mal prendre ſon tems que de vouloir aſſembler l'Egliſe, lorſque toute la Chrêtienté étoit en feu, & que l'Empereur & le Roi de France ſe faiſoient la Guerre. Il ajoutoit, que le Pape avoit choiſi lui-même cette conjoncture, afin que les Prelats ne pouvant ſe mettre en voiage pour le Concile, ſa brigue y fut plus puiſſante: que pour ces conſiderations, il n'iroit à aucun Concile aſſemblé par l'Evêque de Rome; mais que ſi la Paix étoit retablie entre les Princes, il conſentiroit avec joie qu'on aſſemblât un vrai Concile. Que juſques-là, il conſerveroit la vraie foi dans ſon Roiaume, au peril même de ſa Vie & de ſa Couronne. Que dans cette Re-

(26) *Burnet, Hiſt. de la Reform. tom.* 1 *liv.* 3. *p.* 288. *Sanderus, de Schiſm. lib.* 1.

Reſolution, il proteſtoit contre tout Concile aſſemblé par l'Evêque de Rome, qu'il ne le reconnoîtroit point pour legitime, & qu'il ne ſe ſoumettroit jamais, ni à ſes Decrets, ni à ſes Deciſions (27). An de J.C. 1536.

Calvin s'établit à Geneve.

Je dirai en paſſant un mot de Jean Calvin, à l'occaſion de ſon Etabliſſement à Geneve. Cet homme celebre nâquit à Noïon en Picardie, le 10. de Juillet 1509. Comme on le deſtinoit à l'Egliſe, on lui obtint de bonne heure une Chapelle dans la Cathedrale de Noïon, & enſuite la Cure du Pont-l'Evêque. Le jeune Calvin, ſeduit par Robert Olivetan, ſe mit à étudier la Religion dans ſa ſource, & reſolut de renoncer aux Superſtitions. Son Pere, aimant mieux le faire Avocat que Theologien, l'appliqua aux Etudes de Juriſprudence. Il fit de grands Progrès dans cette Science, mais il n'en fit pas moins dans les Saintes Lettres par ſes Etudes particulieres. Etant venu à Paris après la Mort de ſon Pere, il compoſa un Commentaire ſur le Traité de Seneque *de Clementia* : mais, les liaiſons qu'il eut avec les nouveaux Docteurs l'obligerent à ſe retirer en Xaintonge, d'où il revint à Paris l'an 1534. Contraint d'en ſortir une ſeconde fois, il ſe retira à Baſle, où il publia ſon Inſtitution Chrêtienne; Ouvrage, dont les Calviniſtes font autant de cas, que les Turcs de l'Alcoran. Il alla enſuite à Ferrare, où la Ducheſſe protegeoit la nouvelle Religion; mais le Duc, ne voulant pas ſe brouiller avec le Pape, chaſſa Calvin, qui ſe rendit à Geneve où il s'établit dans cette année 1536. Le Magiſtrat & le Conſiſtoire l'arrêterent, pour le faire Profeſſeur en Theologie & Predicateur (28). Ainſi la Reformation, ſoutenuë par la plume & par la voix de cet eſprit vif & ſublime, continua ſes Progrès.

Charles V. reprend l'Affaire de l'Evêque de Malthe.

Cependant, l'Egliſe de Malthe étoit toujours ſans Paſteur, depuis que Clement VII. & Charles V. avoient nommé chacun de leur côté un ſujet pour remplir ce Siege. Ghinucci nommé par le Pape n'y reſidoit pas. Boſio ou Boſius nommé par l'Empereur n'y pouvoit aller, n'aiant point de Bulles. Il y avoit trois ans que cette Affaire duroit ſans ſe terminer. Enfin, l'Empereur chargea ſon Ambaſſadeur à Rome d'agir conjointement avec celui de Malthe & avec Boſius, afin d'obtenir les Bulles qu'on demandoit en faveur de ce dernier. Ces Miniſtres ne manquerent pas d'emploïer toutes leurs ſollicitations pour réuſſir; & le Pape ne paroiſſoit pas éloigné de favoriſer les Droits & les Interêts de l'Empereur; mais, il tiroit l'Affaire en longueur par des reponſes ambigues & équivoques, ſur leſquelles on ne pouvoit faire aucun fond. Boſius, voiant les delais du Pape, alla trouver l'Empereur à Naples où il s'étoit arrêté à ſon retour d'Afrique, & l'informa de l'état de ſon affaire, & du refus que faiſoit la Cour de Rome de lui expedier des Bulles. Ce raport chagrina Charles V. qui ne pouvoit ſupporter qu'on lui refuſât une choſe qui lui étoit due de Droit; ce qui lui fit prendre la reſolution d'écrire lui-même à Paul III. en termes extremement

(27) *Sleidan, in Comment. lib. II. p.* 368.

(28) *Papyre Maſſon, in Vita Calvini. Beze, ibid. Drelincourt, Defenſe de Calvin. Spon, Hiſt. de Geneve, liv.* 3. *Bayle, Dict. Art. Calvin (Jean).*

An de J.C. 1536.

ment forts & preſſants. Il lui mande, qu'au milieu des fêtes & des triomphes dont le Peuple honnore ſes Victoires, il a reſſenti un vrai chagrin en voiant Boſius à Naples, & apprenant de lui le refus qu'on fait à Rome de lui expedier ſes Bulles pour l'Evêché de Malthe; qu'il ne s'étoit determiné à ce choix qu'après les ſollicitations & les inſtances continuelles qu'on lui avoit fait de la part de Clement VII, dont il lui envoie la Lettre, en faveur de Boſius, afin qu'il juge du procedé de ſon Predeceſſeur, qui, après des recommendations ſi preſſantes, avoit nommé Ghinucci. L'Empereur ajoute qu'il avoit crû, qu'auſſitôt qu'il ſe ſeroit vû elevé ſur le Siege de St. Pierre, il n'auroit pas differé à reparer l'affront qu'il avoit reçu & à rendre Juſtice à Boſius; qu'il apprend neanmoins que Ghinucci continuë à faire valoir ſes injuſtes prétenſions, en vertu d'une nomination mal conçuë, & contre toutes les formes, au mepris de ſa Perſonne Imperiale, & du grand Maître de ſon Ordre; qu'il ſe trouve obligé de recourir à lui, pour le ſupplier de finir inceſſamment cette affaire, en donnant ordre que les Bulles ſoient expediées en faveur du Chevalier qu'il a nommé. Il finit par ces paroles: „ Je ne veux pas, St. Pere, vous repreſenter que Charles V, Em„ pereur des Romains, merite cette grace de votre Bonté paternelle, de „ peur qu'il ne ſemble que je mandie ces glorieuſes faveurs, que V. S. „ ſait ſi bien diſpenſer par pure inclination; mais ſeulement je la ſupplie „ d'être perſuadée, que je ſouffrirai difficilement qu'on me depouille de ces „ Droits qui m'appartiennent avec raiſon & avec tant de juſtice. „ Cette Lettre fut envoiée par un Courier exprès à l'Ambaſſadeur de l'Empereur à Rome, avec ordre de la rendre en main propre au Pape: outre cela, on enjoignit à ce Miniſtre de faire enſorte de s'aboucher avec le Cardinal Ghinucci en quelque endroit hors de chez lui, & de lui faire entendre que l'Empereur avoit fort desaprouvé, qu'il ſe fût fait nommer à l'Evêché de Malthe, & qu'il ſe portât comme Concurrent du Chevalier Thomas Boſius, nommé auparavant par ce Prince, en vertu de ſes Droits legitimes. Qu'on avoit bien voulu l'excuſer pendant la vie de Clement VII. dans la perſuaſion que ce Pape, qui s'étoit declaré ennemi de l'Empereur, l'avoit forcé à accepter cette nomination; mais que Charles V. voiant que ſous le nouveau Pontificat de Paul III. il continuoit ſes prétenſions illegitimes & ſe ſervoit de mille artifices pour exclure Boſius, ce Prince étoit obligé de lui faire ſavoir, que ſi ſes oppoſitions, qui ne pouvoient que l'irriter, empêchoient l'Inſtallation de Boſius à l'Evêché de Malthe, il devoit s'aſſurer que ni lui, ni aucun de ſes Parens ou de ſes Amis, ne poſſederoit cette Dignité pendant la vie de l'Empereur & de ſes Succeſſeurs à la Couronne de Sicile, quelques moïens qu'ils puſſent emploïer pour y parvenir. Ces plaintes ne firent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de Ghinucci, qui declara qu'il vouloit ſe mettre en poſſeſſion de l'Evêché, à quelque prix que ce fût. Le bruit courut même, qu'on avoit donné ordre d'expedier des Bulles pour lui, & l'Ambaſſadeur de Charles à Rome crut devoir en avertir ce Prince. Sur cet Avis, l'Empereur écrivit auſſitôt au Grand-Maître de Mal-

Malthe, pour lui enjoindre expreſſément, tant à lui qu'à tout ſon Chapitre, qu'en cas qu'on leur preſentât des Bulles du Pape, pour prendre poſſeſſion de l'Evêché de Malthe au nom du Cardinal Ghinucci, qu'on lui envoiât ces Bulles, & qu'on ordonnât à celui qui en ſeroit le porteur de ſortir de cette Iſle dans trois jours; & qu'en cas que la Cour de Rome fût indignée de cette conduite, & voulut éclater, l'Ordre devoit lui laiſſer le ſoin de l'appaiſer, en ſe ſervant des moïens qui conviendroient à ſon Honneur & à celui de la Religion. Cette fermeté de l'Empereur intrigua beaucoup le Pape, qui, ſentant bien qu'il ne pourroit rien gagner ſur ce Prince, prit le parti de repreſenter à Ghinucci, que, ne voulant pas ſe brouiller avec l'Empereur, en ſoutenant, contre les raiſons legitimes qu'il alleguoit, l'Entrepriſe de ſon Predeceſſeur dans laquelle on connoiſſoit aiſement qu'il y avoit plus de paſſion que de zele, il le prioit de faire Reflexion qu'il n'y auroit aucune prudence à refuſer à un ſi grand Prince une juſtice qu'il demandoit comme une grace, dans un tems auquel il venoit de procurer de ſi grands avantages à l'Egliſe en reduiſant les Infideles. Ghinucci entra dans les vuës du Pape, voiant qu'il ne pouvoit faire autrement; & il fut conclu, que ce Cardinal écriroit une Lettre très-reſpectueuſe à l'Empereur, pour lui declarer, que connoiſſant le deſir qu'il avoit qu'on ſatisfit le Chevalier Boſius, il remettoit l'Affaire à la Deciſion de Sa Majeſté, la priant ſeulement d'uſer envers lui de ſa bonté, & d'avoir quelque ſoin de ſon Honneur. Charles V., qui étoit naturellement porté à faire du bien, concilia les interêts des deux Concurrens, en obligeant Boſius à païer au Cardinal une Penſion annuelle de neuf mille livres; & l'Empereur, qui croïoit qu'il y alloit de ſa gloire, que celui auquel il avoit procuré l'Evêché en jouït pleinement, le voulut dedommager de la Penſion en lui donnant en Sicile une Abbaie de pareille valeur. Par ce moien, tous les differends furent terminez dans cette année 1536. & Boſius fut pourvû de l'Evêché de Malthe (29).

An de J.C. 1536.

Dès le commencement de l'année ſuivante, on negocia en Allemagne, pour attirer les Proteſtans au Concile, & les ſoumettre au Jugement de cette Aſſemblée. Mais, il ſurvint un incident qui rompit les meſures du Pape. Outre que les Lutheriens rejettoient tout Concile tenu en Italie, le Duc de Mantouë refuſa ſa Ville pour la tenuë de ce Concile. D'abord, pour complaire au Pape, il la lui avoit accordée, ſans y penſer d'avantage; jugeant, ſelon l'opinion commune, que la Guerre de l'Empereur avec la France, & l'oppoſition des Allemands, rendoient le Projet du Pape chimerique. „ Mais, après l'Intimation, il ſe mit à conſiderer comment il „ aſſureroit ſa Ville. Il fit repreſenter au Pape, qu'un ſi grand nombre de „ gens aiant à venir à Mantouë, il y faloit une groſſe garniſon; mais, qu'il „ ne ſouffriroit pas qu'elle obéït à d'autres qu'à lui, ni ne vouloit pas l'entretenir à ſes depens. Le Pape repondit, que cette Aſſemblée n'en étant „ pas une de gens de Guerre, mais de gens d'Egliſe & de gens de Lettres, il

An de J.C. 1537.

Le Duc de Mantoue refuſe ſa Ville pour la tenue du Concile.

(29) *De Vertot, Hiſt. de Malthe, tom. 3. liv 10. pag 119.*

An de J. C. 1537.

„ il ſeroit aiſé de contenir un chacun dans le devoir, avec un Magiſtrat, „ qu'il nommeroit, pour adminiſtrer la Juſtice, & avec une petite Garde. „ Qu'une Garniſon ſeroit ſuſpecte à tous ceux qui viendroient au Concile, „ & d'ailleurs mal ſeante dans un lieu où il ne devoit paroître que de „ la concorde & de la bonne-foi. Que quand même il faudroit quelque „ milice, il ne ſeroit pas raiſonnable, qu'elle fût ſujette à d'autre qu'au „ Concile même, c'eſt-à-dire au Pape qui en eſt le Chef. Le Duc, qui „ voioit que la Juriſdiction tiroit toujours après ſoi la Souveraineté, repli- „ qua qu'il ne vouloit nullement que la Juſtice fut rendue dans Mantoue par „ d'autres gens que par ſes propres Officiers. Le Pape, à qui il n'arrivoit „ gueres d'entendre des Reponſes imprévuës, fut ſurpris de celle-ci, & re- „ partit à l'Envoié qu'il n'eut jamais crû, qu'un Prince Italien, dont la „ Maiſon avoit de ſi grandes obligations au St. Siege, & qui avoit alors „ un frere Cardinal, dût lui refuſer ce que jamais perſonne n'avoit conteſté „ au Pape; étant choſe qui lui appartenoit par les Loix divines & humai- „ nes, & que les Lutheriens mêmes ne lui diſputoient pas, que le Juge- „ ment ſuprême des Eccleſiaſtiques. Qu'il trouvoit ce procedé d'autant „ plus étrange, que le Duc ne conteſtoit pas à l'Evêque de Mantouë le „ Jugement des Cauſes de ſes Prêtres. Que non ſeulement les Eccleſiaſti- „ ques étoient exemts de la Juriſdiction ſeculiere, mais encore leurs Fa- „ milles, & même leurs Concubines, au ſentiment de tous les Docteurs; „ & que cependant le Duc le vouloit empêcher de tenir un Magiſtrat à „ Mantouë, pour y rendre la Juſtice aux Eccleſiaſtiques durant le Concile. „ Mais, avec tout cela, le Duc s'y oppoſa toujours, & continua de deman- „ der au Pape de quoi païer une Garniſon. Conditions, que Paul trouva du- „ res, & contraires, diſoit-il, à l'ancien uſage, à la Dignité du St. Siege, „ & à la Liberté Eccleſiaſtique. Auſſi lui firent-elles paſſer l'envie de tenir „ le Concile à Mantouë, ſe ſouvenant de ce qui étoit arrivé à Jean „ XXIII. pour en avoir tenu un dans un lieu où il étoit le plus foi- „ ble (30). „

Bulle pour proroger le Concile.

Le parti qu'il prit fut de publier une Bulle le 20. de Mai, par laquelle il prorogeoit l'Ouverture du Concile, juſqu'au commencement du mois de Novembre, ou pour mieux dire juſqu'aux Calendes Greques. Il ſe reſervoit le Droit de choiſir un autre lieu commode, qu'il ne nommoit pas (31). Mais, le 8. d'Octobre ſuivant, il publia une autre Bulle, par la quelle il deſignoit la Ville de Vicenze, dependante de la Republique de Veniſe, pour le lieu de l'Aſſemblée du Concile, qu'il prorogeoit juſqu'au 1. de Mai 1538. (32). On fit à ce ſujet une ingenieuſe Paſquinade conçuë en ces termes:

Quid eſt tibi, Papa, quod Concilium fugiſti? Et vos Cardinales quia converſi

(30) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. I. pag. 77. Voyez Pallavicin, lib. 4. c. 3. n. 1. Sleidan, lib. II.*

(31) *Extat in Amœnit. Litterar. tom. VII. pag. 254. & ſeq.*

(32) *Ciaconius, Vit. Pontif. tom. 3. pag. 535. Pallavicin, lib. 4. c. 5.*

verſi eſtis retrorſum? A facie Reformationis meta eſt Curia; a facie Reformationis veræ, quæ converteret Papam in Pauperem Plebanum, & Cardinales in miſeros Capellanos (33). Cependant, le Pape, voulant rehabiliter ſa reputation, reſolut de faire marquer les Abus de ſa Cour, afin de perſuader au monde qu'il avoit deſſein de ſe reformer: mais, cela n'eut point de ſuite (34). An de J.C. 1537.

Cependant, Paul III, feignant de vouloir lever les obſtacles qui pouvoient arrêter la tenuë du Concile qu'il venoit d'indiquer à Vicence, crut qu'il étoit important de reconcilier l'Empereur & le Roi de France dont les diviſions nuiſoient beaucoup aux interêts de l'Egliſe. A cet effet, il envoia les Cardinaux Criſtophle Jacobatii & Renaud Carpi pour moïenner cette affaire; & l'on obtint que ces deux Princes, ſavoir l'Empereur & le Roi de France, auroient une Entrevuë avec le Pape à Nice en Savoie (35). Le Pape travaille à reconcilier l'Empereur & le Roi de France.

Ces trois Puiſſances ſe rendirent au lieu de l'Entrevuë; mais le Roi de France & l'Empereur ne ſe virent point. Ils virent en particulier le Pape, & traiterent avec lui ſeparement; Paul III. portant la parole, pendant tout le tems que la Negociation dura. Quinze jours ſe paſſerent, ſans rien conclure, & enfin le Pape conclut entr'eux une Trêve de dix ans (36). Dans cette Entrevuë, quelques Dames, qui n'étoient pas des plus laides, allerent baiſer la Pantoufle du Pape: „ Sur quoy un Gentilhomme ſe mit à dire, „ qu'elles eſtoient allées demander à Sa Sainteté diſpenſe de taſter de la „ chair crue ſans ſcandale, toutesfois & quantes qu'elles voudroient. Le „ Roi le ſceut; & bien ſervit au Gentilhomme de ſe ſauver, car il eut „ été pendu, tant pour la reverence du Pape, que du reſpect des „ Dames. . . . . Madame d'Uzez fit bien mieux. . . . . Elle eſtant „ Madame du Bellay, & qui de ſa Jeuneſſe a fait toujours de plai- „ ſant traits & dit de bons mots, un jour ſe proſternant devant ſa Sainteté „ la ſupplia de trois choſes. La premiere, qu'il luy donnât l'Abſolution, „ d'autant que petite fille à Madame la Regente, & qu'on la nommoit „ Tallard, elle perdit ſes Ciſeaux en faiſant ſon ouvrage; elle fit vœu à St. „ Alivergot, de le luy accomplir ſi elle les trouvoit, ce qu'elle fit, mais „ elle ne l'accomplit, ne ſçachant où giſoit ſon corps ſaint. La deuxie- „ me Requeſte fut, qu'il luy donnât pardon, dequoi quand le Pape Cle- „ ment vint à Marſeille, elle eſtant fille Tallard encore, elle prit un de „ ſes oreillers en la ruelle de lit, & s'en torcha le devant & le derriere; „ dont après Sa Sainteté repoſa deſſus ſon digne Chef, & viſage, & bouche „ qui le baiſa. La troiſieme, qu'il excommuniât le Sr. de Tayefart, par- „ ce qu'elle l'aimoit, & luy ne l'aimoit point; & qu'il eſt maudit & eſt ex- „ communié celuy qui eſt aimé & n'aime point. Le Pape eſtonné de ces „ demandes, & s'eſtant enquis au Roi qui elle eſtoit, il ſçeut ſes cauſeries, „ & en rit ſon ſaoul avec le Roy (37). „ Enſuite, l'Empereur & le Pape ſe An de J.C. 1538. Entrevuë de l'Empereur, de François I, du Pape, à Nice.

(33) *Amœnit. Litter. ubi ſupr. p.* 254.

(34) *Sleidan, lib. II.*

(35) *Raynaldi, an.* 1537. §. 8. *Pallavicin, lib.* 4. *c.* 6. *n.* 1.

(36) *Sadolet, lib.* 2. *Epiſt.* 4. *Antonio de Vera Hiſt. de Charles V. pag.* 206. *Du Bellay, liv.* 8. *Belcarius, in Comment. lib.* 22. *n.* 25.

(37) *Brantome, Femmes Galantes, tom. II. p.* 389. 391.

An de J.C. 1538.

se rendirent à Genes, où ils conclurent plusieurs affaires, & se separerent, Paul III. pour revenir à Rome, & Charles V. pour aller en Espagne (38).

Ligue contre le Turc.

Les Progrès de Soliman allarmerent toute la Chrêtienté; &, pour s'opposer à cet Ennemi redoutable, l'Empereur, les Venitiens, & le Pape conclurent une Ligue contre les Turcs : mais la conduite lâche ou politique de Doria fit perdre aux Confederez les fruits qu'ils attendoient de leur puissant Armement (39).

Mariage d'Octave Farnèse.

Cependant, le Pape s'occupoit à Rome à faire de superbes preparatifs pour le Mariage d'Octave Farnese son neveu, avec la veuve d'Alexandre de Medicis, fille naturelle de Charles V. Le Cardinal de Medicis fut envoié à Florence avec une belle suite de Prelats, de Gentilshommes, & de Dames, pour conduire la Princesse à Rome, où elle fut reçuë avec beaucoup de magnificence; & le Mariage se fit le matin du 3. de Novembre (40).

Le Pape confirme l'Indult accordé au Parlement du Paris.

Vers le même tems, François I. obtint du Pape une confirmation des Indults accordez autrefois par Eugene IV. au Roi Charles VII. en faveur du Chancelier de France & du Parlement de Paris. Cet Indult du Parlement est une Grace singuliere, purement expectative, mais perpetuelle, en vertu de laquelle les Chanceliers de France, les Presidens, les Maîtres des Requêtes, & les Conseillers du Parlement de Paris, ont Droit, une fois pendant leur vie, ou plutôt pendant l'exercice de leurs Charges, de se presenter au Roi, s'ils sont capables de Benefices, ou de presenter des Clercs à leur place, pour être ensuite nommez par le Roi à un Collateur de France, & ce une fois pendant le tems de la Prelature du Collateur, à l'effet que le nommé soit pourvû en vertu de la Concession du St. Siege & de la Nomination du Roi, qui se fait par Lettres du grand Sceau, du premier Benefice seculier ou regulier, de la qualité, valeur, & revenu requis, venant à vacquer par mort ou autrement, & étant à la disposition du Collateur, chargé de la Nomination du Roi pour Indult (41).

Manifeste du Roi d'Angleterre contre le Concile indiqué à Vicenze.

Mais, le St. Pere étoit toujours dans de grands embarras au sujet du Concile qu'il avoit indiqué à Vicenze, seulement pour en imposer au Monde. Sans perdre ce point de vuë, Paul III. prorogea encore l'Ouverture du Concile jusqu'à Pâques de l'année suivante (42). Sur ces entrefaites, Henri VIII. Roi d'Angleterre publia un nouveau Manifeste contre la Convocation de ce Concile à Vicenze, & l'adressa à l'Empereur & aux Rois. Il y disoit, qu'aiant deja informé le Public des Raisons qu'il avoit de recuser le Concile que le Pape feignoit de vouloir tenir d'abord à Mantouë, il ne lui sembloit pas nécessaire de proteſter toutes les fois qu'il prendroit envie au Pape

(38) *D. Antonio de Vera, Hist. de Charles V. p.* 207.

(39) *Raynaldi, an.* 1538. §. 3. & 6. *Paul Jove, Hist. lib.* 37. *Maurocen. lib.* 5. *Justiniani, lib.* 13.

(40) *Paul Jove, Hist. lib.* 37. *Ciaconius, tom.* 3. *p.* 535. *Onuphre in Paul. III.*

(41) *Extat tom.* 5. *Collect. Rer. Gallic.*

(42) *Pallavicin, lib.* 4. *c.* 6. *n.* 8. & 9.

Pape de faire de nouvelles feintes. Que comme ſon précedent Manifeſte defendoit ſa cauſe & celle de ſon Roiaume, contre toutes les entrepriſes qui ſe pourroient faire, ou par Paul, ou par ſes Succeſſeurs, il vouloit ſeulement le confirmer par cet écrit; declarant, qu'il n'iroit pas plus à Vicenze qu'à Mantouë, quoique perſonne ne deſirât plus que lui un Concile General, libre, & ſaint. Que n'y aiant rien de plus ſaint qu'une Aſſemblée generale des Chrêtiens, rien auſſi ne pouvoit apporter plus de dommage à la Religion, qu'un Concile corrompu par l'Interêt, & gagné pour confirmer des erreurs. Qu'un Concile s'appelle General, lorſque tous les Chrêtiens y peuvent dire leurs Avis; & qu'ainſi celui-là ne l'étoit pas, où l'on devoit écouter ſeulement ceux qui dependoient abſolument du Pape, ou les mêmes perſonnes étoient Juges & Parties. Que Vicenze ſouffroit les mêmes difficultez que Mantouë; &, après avoir repeté ſuccintement la teneur de ſon premier Manifeſte, il diſoit: „ Si Fréderic Duc de Mantouë n'a pas ac- „ cordé ſa Ville au Pape, de la maniere que Rome le prétendoit, pour- „ quoi aurions-nous la complaiſance d'aller où il lui plait? Si le Pape a reçu „ de Dieu le pouvoir d'appeller les Princes où bon lui ſemble, pourquoi „ n'a-t'il pas celui de choiſir le lieu qu'il veut, & de ſe faire obéir? Si le „ Duc de Mantouë peut juſtement refuſer le lieu que le Pape a choiſi, „ pourquoi les Rois & les autres Princes n'auront-ils pas la Liberté de n'y „ pas aller? & ſi tous les Princes leur refuſoient leurs Villes, où ſeroit ſa „ Puiſſance? Que ſeroit-il arrivé, s'ils ſe fuſſent mis en chemin, & qu'ar- „ rivant à Mantouë, ils euſſent trouvé les Portes fermées? Ne peut-il pas „ arriver la même choſe à Vicenze (43)? „ An de J.C. 1538.

Cependant, Henri VIII. perſecutoit avec une égale Fureur les Eccleſiaſtiques de ſa Religion, & les Sacramentaires. A l'égard de ces derniers, il repondoit aux vuës charitables & chrêtiennes du Pape, en les faiſant bruler: mais, le St. Pere ne pouvoit ſouffrir que ſes Satellites euſſent part à la Perſecution. Il fut ſur-tout irrité de ce que le Roi fit bruler les cendres de Thomas Becquet, ce fameux Rebelle, qui tenoit le Siege de Cantorberi dans le XII. Siecle, & qui trouva dans une Mort violente le Châtiment dû à ſa Revolte. A cette nouvelle, Paul III, qui juſqu'alors n'avoit fait que menacer de ſes Foudres, reſolut d'excommunier authentiquement le Roi d'Angleterre. Il fit afficher en pluſieurs Villes la Bulle d'Excommunication, dans la quelle il diſoit, que comme Vicaire de Jeſus-Chriſt, pour deraciner & pour detruire ſuivant les Paroles de Jeremie, il ſe ſentoit obligé d'avoir recours aux corrections, puiſque les voïes de douceur ne produiſoient aucun effet. Qu'Henri, aiant abandonné la foi, dont il avoit été auparavant un zelé Defenſeur, aiant chaſſé ſa Femme legitime contre les Defenſes du St. Siege, pris en ſa place une nommée Anne de Boleyn, fait diverſes ordonnances dangereuſes & impies, entrepris d'ôter au Pontife Romain la qualité de Chef de l'Egliſe, uſurpé ce titre lui-même, contraint ſes ſujets ſur peine de mort de le lui donner, & fait mourir l'Evêque de Rocheſter, qui s'op-

Henri VIII. eſt excommunié.

(43) *Pallavicin, lib. 4. c. 7. n. 1.*

An de J.C. 1538.

s'oppoſoit à ces Hereſies, s'étoit rendu indigne par tous ces Excès de l'Autorité que Dieu lui avoit confiée, & étoit devenu plus endurci que Pharaon. Que ces crimes étant averez, il ſe croioit obligé après, avoir long-tems uſé de douceur, d'emploïer enfin contre ce Prince les Cenſures de l'Egliſe: Qu'ainſi, de l'Avis des Cardinaux, il exhortoit de nouveau ce Prince, & tous ſes fauteurs, à revenir de leurs égaremens, à annuller leurs Loix injuſtes, & à en arrêter l'execution: que s'ils ne le faiſoient, il les privoit, lui de ſon Roiaume, & eux de leurs biens: qu'il ordonnoit au Roi de comparoître à Rome dans trois mois au plus tard en perſonne, ou par Procureur, & à ſes Complices & Adherens de s'y rendre dans 60. jours, ſous peine des plûs griéves Cenſures: Qu'il prononçoit outre cela, que ſi le Roi & ſes complices ne comparoiſſoient dans le tems marqué, ils étoient dechûs, lui de ſon Roiaume, & eux de leurs biens: Que la Sepulture Chrêtienne leur ſeroit abſolument refuſée quand ils viendroient à mourir, que dès-lors tout le Roiaume ſeroit en Interdit; qu'il étendoit la même peine à tous les Enfans d'Henri & d'Anne, & à tous les Enfans de ſes Complices, quoique d'âge, les declarant incapables de poſſeder aucun Emploi & aucune Dignité. Par une ſuite de cette Puiſſance ſans bornes que Paul III. s'attribue ici ſans aucun fondement & contre tout Droit, ce Pape diſpenſoit de tous ſermens & engagemens les Vaſſaux d'Henri & de ſes Adherens, defendant qu'on les reconnût lui pour Souverain, & eux pour Seigneurs: il les declaroit infames, & les rendoit incapables de teſter, ou de porter temoignage. Enſuite, il defendoit à toutes autres perſonnes, ſous peine d'excommunication, d'avoir aucune correſpondance avec lui, ni avec eux, ſoit pour affaire de commerce, ou pour quelque autre raiſon que ce pût être; &, dans cette vuë, il annulloit tous leurs contracts, & abandonnoit au premier venu les choſes dont on feroit Commerce avec eux. De plus, il commandoit à tous les Eccleſiaſtiques de ſe retirer d'Angleterre, cinq jours après que le terme donné à Henri ſeroit expiré; & de ne laiſſer dans le Païs qu'autant de Prêtres qu'il en faudroit pour baptizer les Enfans, & pour adminiſtrer les Sacremens aux perſonnes qui mourroient penitentes; tout cela, ſous peine d'excommunication & de privation de biens. Il chargeoit enſuite la Nobleſſe, & en general tous les Sujets du Prince, de prendre les armes contre lui, & de le chaſſer de ſon Roiaume; leur defendant de ſe declarer pour lui, ou de lui donner quelque aſſiſtance. Il abſolvoit de même les autres Princes des Alliances faites ou à faire avec lui. Il conjuroit très-inſtamment l'Empereur & tous les Princes Catholiques, ſous les mêmes peines, de ne plus entretenir aucun commerce avec lui; &, en cas qu'ils en uſaſſent autrement, il mettoit auſſi tous leurs Etats en Interdit. Il ordonnoit même à tous les Princes & à tous les Gens de Guerre, en vertu de la Sainte Obéiſſance qu'ils doivent au Vicaire de Jeſus-Chriſt (mais non pour de telles actions) de faire la Guerre à ce Prince, pour l'obliger à rentrer dans ſon devoir, de confiſquer tous ſes biens & ceux de ſes Adherens, par-tout où ils les trouveroient. Il donnoit outre cela un ordre aux Evêques, que trois jours après le temps expiré, ils euſſent à ſignifier cette Sentence au Peuple dans.

dans toutes les Egliſes, & vouloit qu'on l'affichât dans les Villes voiſines d'Angleterre, afin qu'Henri & ſes fauteurs en euſſent connoiſſance: il declaroit, que quiconque s'oppoſeroit à l'execution de cette ſentence, ou tacheroit d'en diminuer la force, encourroit l'indignation de Dieu, & celle des Saints Apôtres St. Pierre & St. Paul (44). An de J.C. 1538.

A cette premiere Bulle, Paul III. en joignit une autre, dattée du 17. de Decembre 1538. pour faire executer la premiere. Voici ce qu'il dit dans cette ſeconde: „ Après que nous eumes reſolu de faire executer nos Bulles, „ nous fumes priez par quelques Princes, & autres Perſonnes conſiderables, „ d'en ſurſeoir l'execution pour quelque tems, pendant lequel Henri pour- „ roit prendre de milleurs Conſeils & ſe repentir; ce que nous leur accor- „ dames par une facilité commune à tous les hommes, de ſe perſuader ai- „ ſement ce qu'ils ſouhaitent avec ardeur, & dans l'eſperance que ce retar- „ dement opereroit la converſion d'Henri, loin d'augmenter ſon obſtina- „ tion & ſa folie, ainſi que l'évenement l'a fait connoître. Mais, comme „ après trois ans de patience, nous ne voions aucune marque de repentir, „ & que non ſeulement ce Prince ſe confirme tous les jours dans ſon endur- „ ciſſement & ſa temerité, mais qu'il y ajoute de nouveaux crimes, après „ avoir recommandé cette affaire à Dieu, nous avons jugé à propos de ne „ plus accorder d'autre delai à l'execution de nos Bulles, que celui qui y „ eſt porté, afin que dans ce tems le nommé Henri, ſes fauteurs, com- „ plices, adherans, & Conſeillers, ſe repentent de leurs nouveaux excès, ou „ encourent les peines portées par nos Bulles (45). „ Mais, le Roi d'Angleterre, mepriſant ces foudres, fit declarer preſque tous les Evêques de ſon Roiaume contre le St. Siege; il permit l'impreſſion de la Bible en Anglois, & la mit entre les mains du Peuple, ce qui ſuffiſoit pour ruiner entierement l'Autorité Papale (46). Nouvelle Bulle du Pape contre Henri, pour faire executer la premiere.

Au commencement de l'an 1539. il ſe tint une Diete à Francfort, ſur les Affaires de Religion qui étoient toujours fort brouillées en Allemagne: & il y fut arrêté qu'on établiroit des Conferences à Nuremberg, pour concilier les Catholiques avec les Lutheriens, ce qui deplut infiniment au St. Siege. Au milieu de ces Troubles, le Pape reculoit toujours la tenuë du Concile, qui devenoit de plus en plus néceſſaire. Enfin, craignant que ſa propre reputation ne ſouffrit de ces delais, il dit, qu'il vouloit finir cette Affaire, & pour ne laiſſer aucun doute ſur ce qu'il penſoit, il tint un Conſiſtoire, où il propoſa cette Affaire avec vivacité. Les ſentimens furent fort partagez dans cette Aſſemblée. Quelques Cardinaux vouloient qu'il ne fût plus queſtion d'un Concile, & qu'on revoquât tout ce qui avoit été fait juſques alors pour s'y preparer. Leur prétexte étoit que les Princes Chrêtiens étant en Guerre les uns contre les autres, on ne pouvoit s'aſſembler ſûrement, ni uti- An de J.C. 1539. Suſpenſe du Concile.

(44) *Pallavicin, lib. 4. c. 7. Ciaconius, tom. 3. pag. 534. Extat Bull tom. I. Conſt. Pauli III. Conſt.*

(45) *Sanderus, de Schiſm. lib. I. pag. 175. Pallavicin, ubi ſupr.*

(46) *Burnet, Hiſt. de la Reform. liv. 3. Sleidan, lib. XII.*

An de J. C. 1538.

utilement: d'autres, plus prudens, insisterent pour la tenuë du Concile, mais suivant les vues ordinaires de la Cour de Rome, qui craint toujours tout ce qui peut donner atteinte à ses pretensions: ils se contenterent de parler en faveur de la Convocation du Concile, sans rien faire pour en hâter la tenuë, & conclurent même qu'il falloit laisser au Pape le choix du tems & du lieu où on l'assembleroit. Ce parti fut accepté, & le 13. de Juin le Pape fit une Bulle qui suspendit le Concile convoqué pour le tems qu'il plairoit au Pape & au Siege Apostolique de le tenir (47).

Luther permet au Lantgrave de Hesse d'épouser deux Femmes, après pourtant lui avoir fortement conseillé le contraire.

On peut remarquer dans toute l'Histoire Ecclesiastique, depuis les Apôtres jusques à notre tems, qu'une Secte n'a pas plutôt pris le dessus, qu'elle se donne toutes sortes de Licences. Le Lutheranisme en particulier prouve cette verité. Le Landgrave de Hesse voulant garder une Concubine avec sa Femme, consulta les Theologiens de sa Religion. Luther, dont les Avis étoient reçus comme des Oracles, n'eut garde de refuser au Prince la satisfaction qu'il desiroit. On s'assembla donc à Wittemberg & l'on examina l'Affaire avec toutes les précautions qu'on jugea capables d'empêcher que ce qui y seroit decidé ne fût tourné en ridicule. On previt les fâcheuses suites de ce qu'on alloit faire; mais enfin, la crainte de desobliger le Prince l'emporta chez Luther & ses principaux Disciples sur la Loi de Jesus-Christ, sur la Conscience, sur la Reputation, & sur les autres Raisons divines & humaines: ensorte que les Ministres Protestans permirent au Prince de prendre une seconde Femme, par la Réponse qui suit, & qui est digne d'attention:

„ Nous avons appris de Bucer, & lû dans l'Instruction que V. A. lui a
„ donnée, les Peines d'Esprit & les Inquietudes de Conscience où elle est
„ presentement; &, quoiqu'il nous ait paru très-difficile de repondre sitôt
„ aux doutes qu'elle propose, nous n'avons pas neanmoins voulu laisser
„ partir sans Réponse le même Bucer, qui étoit pressé de retourner vers
„ Votre Alteſſe. Nous avons reçu une extrême joie, & nous avons loué
„ Dieu, de ce qu'il a gueri V. A. d'une dangereuse maladie, & nous le
„ prions qu'il la vueille long-tems conserver dans l'usage parfait de la San-
„ té qu'il vient de lui rendre. Elle n'ignore pas combien notre Eglise est
„ pauvre, miserable, petite, & abandonnée de Princes regens & vertueux
„ qui la protegent; & nous ne doutons point que Dieu ne nous en laisse
„ toujours quelques-uns, quoiqu'il menace de tems en tems de l'en priver,
„ & qu'il la mette à l'épreuve par differentes tentations. Voici donc ce
„ qu'il y a d'important dans la Question que Bucer nous a proposée. Vo-
„ tre Alteſſe comprend assez d'elle-même la difference qu'il y a d'établir
„ une Loi universelle, & d'user de Dispense en un cas particulier pour de
„ pressantes Raisons, & avec la Permission de Dieu: car, il est d'ailleurs évi-
„ dent, que les Dispenses n'ont point de lieu contre la premiere des Loix,
„ qui est la divine. Nous ne pouvons pas conseiller maintenant que l'on
„ introduise en public, & que l'on établisse comme par une Loi dans le
„ Nouveau Testament, celle de l'Ancien, qui permettoit d'avoir plus d'une
Fem-

(47) *Pallavicin, lib. 4. c. 9. Sleidan, lib. 12. Frà-Paolo, liv. I. p. 84.*

„ Femme. Votre Alteſſe ſait, que ſi l'on faiſoit imprimer tout ce que l'on An de J.C.
„ penſe ſur une matiere ſi delicate, on le prendroit pour un précepte; d'où 1539.
„ il arriveroit une infinité de troubles & de ſcandales. Nous prions V. A.
„ de conſiderer les dangers où ſeroit expoſé un homme convaincu d'avoir
„ introduit en Allemagne une ſemblable Loi, qui diviſeroit les familles, &
„ les engageroit en des Procès éternels. Quant à l'Objection que l'on fait,
„ que ce qui eſt juſte devant Dieu doit être abſolument permis, on y
„ doit repondre en cette maniere. Si ce qui eſt équitable aux yeux de
„ Dieu eſt d'ailleurs commandé & néceſſaire, l'Objection eſt veritable; s'il
„ n'eſt, ni commandé, ni néceſſaire, il faut encore, avant que de le permet-
„ tre, avoir égard à d'autres circonſtances: &, pour venir à la Queſtion
„ dont il s'agit, Dieu a inſtitué le Mariage, pour être une ſocieté de deux
„ perſonnes, & non pas de plus, ſuppoſé que la nature ne fut pas corrom-
„ puë; & c'eſt-là le ſens du paſſage de la Geneſe, *Ils ſeront deux en une ſeule*
„ *chair.* C'eſt ce qu'on obſerva au commencement. Lamech fut le pre-
„ mier qui epouſa pluſieurs Femmes, & l'Ecriture remarque que cet uſage
„ fut introduit contre la premiere regle. Il paſſa neanmoins en coutume
„ dans les Nations Infideles; & l'on trouve même depuis, qu'Abraham &
„ ſa poſterité eurent pluſieurs femmes. Il eſt encore conſtant par le Deu-
„ teronome, que la Loi de Moiſe le permit enſuite, & que Dieu eut en
„ ce point de la condeſcendance pour la foibleſſe de la Nature. Puiſqu'il
„ eſt donc conforme à la Creation des Hommes, & au premier établiſſement
„ de leur ſocieté, que chacun d'eux ſe contente d'une ſeule femme, il s'en-
„ ſuit que la Loi qui l'ordonne eſt loüable; qu'elle doit être reçuë dans
„ l'Egliſe; & que l'on n'y doit point introduire une Loi oppoſée, parce
„ que J. C. a repété, dans le 19. Chapitre de St. Mathieu, le paſſage de
„ la Geneſe, ils ſeront deux en une ſeule chair, & y rappelle dans la me-
„ moire des Chrêtiens quel avoit dû être le Mariage, avant qu'il eut dege-
„ neré de ſa pureté. Ce qui n'empêche pourtant pas, qu'il n'y ait lieu de
„ Diſpenſe en certaines occaſions. Par exemple, ſi un homme marié, detenu
„ captif en Païs éloigné, y prenoit une ſeconde Femme, pour conſerver
„ ou recouvrer ſa ſanté, ou que la ſienne devint lépreuſe, nous ne voions
„ pas qu'en ce cas on pût condamner le fidele qui épouſeroit une autre fem-
„ me par le Conſeil de ſon Paſteur, pourvû que ce ne fût pas à deſſein d'in-
„ troduire une Loi nouvelle, mais ſeulement pour ſatisfaire à ſon beſoin.
„ Puiſque ce ſont donc deux choſes toutes differentes, d'introduire une Loi
„ nouvelle, & d'uſer de Diſpenſe à l'égard de la même Loi, nous ſupplions
„ V. A. de faire Reflexion ſur ce qui ſuit. 1. Il faut prendre garde avant
„ toute choſe, que la pluralité des femmes ne s'introduiſe point dans le
„ Monde en forme de Loi que tout le Monde puiſſe ſuivre, quand il en au-
„ ra le deſir ou le caprice. 2. Il faut que V. A. ait égard à l'effroïable
„ ſcandale qui ne manquera pas d'arriver, ſi elle donne occaſion aux enne-
„ mis de l'Evangile de s'écrier, que nous reſſemblons aux Anabaptiſtes qui
„ font un jeu du Mariage, & aux Turcs qui prennent autant de Femmes

An de J.C. 1539.

„ qu'ils en peuvent nourrir. 3. Que les actions des Princes ſont plus en „ vuë, & par conſequent plus expoſées à l'imitation, que celles des Parti- „ culiers. 4. Que les Inferieurs ne ſont pas plutôt informez que les Supe- „ rieurs ſe ſont emancipez en quoique ce ſoit, qu'ils s'imaginent qu'il leur „ eſt permis d'en faire autant; & que c'eſt par-là que la licence devient ſi „ generale. 5. Que les Etats de V. A. ſont remplis d'un grand nombre „ de Gentilshommes d'une humeur farouche; qu'il n'y a là, comme preſ- „ que par-tout ailleurs dans l'Allemagne, que les Perſonnes Nobles qui puiſ- „ ſent poſſeder les Benefices des Egliſes Cathedrales; que ces Benefices ſont „ de très-grand revenu; que ceux qui les tiennent ont beaucoup d'averſion „ pour la pureté de l'Evangile qu'ils jugent leur être contraire: nous ſavons „ les impertinens Diſcours que les plus illuſtres d'entr'eux ont tenus; & il eſt „ aiſé de juger quelle ſeroit la diſpoſition de Votre Nobleſſe & de vos au- „ tres Sujets, ſi V. A. introduiſoit une ſemblable nouveauté. 6. V. A., „ par une Grace particuliere de Dieu, eſt en grande reputation dans l'Em- „ pire & dans les Païs Etrangers, & il eſt craindre que l'on ne diminuë „ beaucoup de l'eſtime & du reſpect que l'on a pour Elle, ſi Elle execute „ le projet d'un double mariage. La multitude des ſcandales qui ſont ici „ à craindre nous oblige à conjurer V. A. d'examiner la choſe avec toute „ la maturité de Jugement que Dieu lui a donné. Ce n'eſt pas auſſi avec „ moins d'ardeur que nous la conjurons d'éviter en toute maniere la fornи- „ cation & l'adultere; &, pour avouër ſincerement la verité, nous avons „ eu long-tems un regret ſenſible de voir V. A. abandonnée à de telles im- „ puretés, qui pouvoient être ſuivies des effets de la vangeance divine, de „ maladies, & de beaucoup d'autres inconvenients: nous prions encore V. „ A. de ne pas croire que l'uſage des femmes, hors le Mariage, ſoit un pe- „ ché leger & mepriſable, comme le monde ſe le figure, puiſque Dieu a „ ſouvent chatié l'impudicité par les peines les plus ſeveres; que celle du „ Deluge eſt attribuée aux Adulteres des Grands; que l'Adultere de Da- „ vid a donné lieu à un Exemple terrible de la vengeance divine; que St. „ Paul repete ſouvent, qu'on ne ſe mocque point impunement de Dieu, & „ que les Adulteres n'entreront point dans ſon Roiaume; car il eſt dit au „ ſecond Chapitre de la premiere Epitre à Thimothée, que l'obéïſſance „ doit être Compagne de la Foi, ſi l'on veut éviter d'agir contre ſa Con- „ ſcience. Au troiſieme Chapitre de la premiere Epitre de St. Jean, que „ ſi notre cœur ne nous reproche rien, nous pouvons avec joie invoquer le „ nom de Dieu, & au Chapitre huitieme de l'Epitre aux Romains, que „ nous vivrons, ſi nous mortifions par l'Eſprit les deſirs de la chair; mais „ que nous mourrons au contraire en marchant ſelon la Chair, c'eſt-à-dire „ en agiſſant contre notre propre conſcience. Nous avons raporté ces „ paſſages, afin que V. A. conſidere mieux, que Dieu ne regarde point „ comme une bagatelle le Vice d'Impureté, comme le ſuppoſent ceux qui, „ par une extrême audace, ont des ſentimens Paiens ſur une Doctrine ſi „ conſtante. C'eſt avec plaiſir, que nous avons appris le trouble & les re-

mords

„ mords de Conſcience où V. A. eſt maintenant pour cette ſorte de defauts; An de J.C.
„ & que nous avons entendu le repentir qu'elle en temoigne. V. A. a 1539.
„ preſentement à negocier des affaires de la derniere importance, & qui
„ concernent tout l'Univers. Elle eſt d'une complexion fort delicate &
„ vive, elle dort peu; & ces trois raiſons, qui ont obligé tant de perſonnes
„ prudentes à menager leur corps, ſont plus que ſuffiſantes, pour autoriſer
„ V. A. à les imiter. On lit de l'incomparable Scanderberg, qui defit en
„ tant de rencontres les deux plus puiſſans Empereurs des Turcs, Amu-
„ rath II. & Mahomet II., & qui tant qu'il vecut preſerva la Grece de
„ leur Tyrannie, qu'il exhortoit ſouvent ſes Soldats à la chaſteté, & leur
„ diſoit qu'il n'y avoit rien de ſi nuiſible à leur profeſſion que le plaiſir de
„ l'Amour. Que ſi V. A., après avoir épouſé une ſeconde femme, ne vou-
„ loit pas quitter ſa vie licentieuſe, le remede, dont elle propoſe de ſe ſer-
„ vir, lui ſeroit inutile. Il faut que chacun ſoit le Maître de ſon corps
„ dans les actions exterieures; & qu'il faſſe, ſelon l'expreſſion de Saint
„ Paul, que ſes Membres ſoient des armes de Juſtice. Qu'il plaiſe donc
„ à V. A. d'examiner ſerieuſement les conſiderations du ſcandale, des tra-
„ vaux, du ſoin, du chagrin, & des maladies qui lui ont été repreſentées;
„ qu'elle ſe ſouvienne que Dieu lui a donné de la Princeſſe ſa Femme un
„ grand nombre d'Enfans des deux Sexes, ſi beaux & ſi bien nez, qu'elle
„ a tout ſujet d'en être ſatisfaite; combien y en a-t'il d'autres qui doivent
„ exercer la patience dans le mariage par le ſeul motif d'éviter le ſcandale?
„ Nous n'avons garde d'exciter V. A. à introduire dans ſa Maiſon une
„ nouveauté difficile. Nous attirerions ſur nous, en le faiſant, les
„ reproches & la perſecution, non ſeulement des Peuples de la Heſſe,
„ mais encore de tous les autres Allemands, & même de tous les
„ Chrêtiens. Ce qui nous ſeroit d'autant moins ſupportable, que Dieu
„ nous commande, dans le Miniſtere que nous exerçons, de regler,
„ autant qu'il nous ſera poſſible, le Mariage & les autres Etats de
„ la Vie humaine, ſelon l'Inſtitution divine; de les conſerver en cet
„ état, lorſque nous les y trouvons; & d'éviter juſqu'aux moindres
„ apparences de ſcandale. C'eſt maintenant la coutume du Siecle de rejet-
„ ter ſur les Predicateurs de l'Evangile toute la faute des actions où ils
„ ont eu tant ſoit peu de part, lorſqu'on y trouve à redire. Le cœur de
„ l'homme eſt également inconſtant dans les conditions les plus relevées &
„ dans les plus baſſes, & l'on a tout à craindre de ce côté-là. Quant à ce
„ que V. A. dit, qu'il ne lui eſt pas poſſible de s'abſtenir de la vie impudi-
„ que qu'elle mene, tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous ſouhaiterions
„ qu'elle fût en meilleur état devant Dieu, qu'elle vecût en ſureté de Con-
„ ſcience, qu'elle travaillât pour le Salut de ſon Ame, & qu'elle donnât à
„ ſes ſujets un meilleur exemple. Mais enfin, ſi V. A. eſt entierement re-
„ ſoluë d'épouſer une ſeconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire ſe-
„ cretement, comme nous avons dit à l'occaſion de la Diſpenſe qu'elle de-

An de J.C. 1539.

„ mandoit pour le même ſujet, c'eſt-à-dire, qu'il n'y ait que la perſonne
„ qu'elle épouſera, & peu d'autres perſonnes fideles, qui le ſachent, en les
„ obligeant au ſecret ſous le ſceau de la Confeſſion. Il n'y a point ici à
„ craindre de contradiction, ni de ſcandale conſiderable; car, il n'eſt point
„ extraordinaire aux Princes de nourrir des Concubines; & quand le menu
„ Peuple s'en ſcandaliſera, les plus éclairez ſe douteront de la verité; & les
„ perſonnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie moderée, que l'a-
„ dultere & les autres actions brutales. On ne doit pas ſe ſoucier baaucoup
„ de ce qui s'en dira, pourvû que la conſcience aille bien. C'eſt ainſi que
„ nous l'approuvons, & dans les ſeules circonſtances que nous venons de
„ marquer: car, l'Evangile n'a, ni revoqué, ni defendu, ce qui avoit été per-
„ mis dans la Loi de Moïſe à l'égard du Mariage. Jeſus-Chriſt n'en a point
„ changé la Police exterieure; mais, il a ajouté ſeulement la juſtice & la vie
„ éternelle pour recompenſe. Il enſeigne la vraïe maniere d'obéïr à Dieu,
„ & il tâche de reparer la corruption de la nature. V. A. a donc dans cet
„ Ecrit, non ſeulement l'Approbation de nous tous, en cas de neceſſité, ſur
„ ce qu'elle deſire, mais encore les Reflexions que nous y avons faites:
„ nous la prions de les peſer en Prince Vertueux, Sage, & Chrêtien; &
„ nous prions Dieu qu'il conduiſe tout pour ſa gloire & pour le ſalut de V.
„ A. Pour ce que Votre Alteſſe marque dans ſon Inſtruction, que ſi elle
„ nous trouve inéxorables, elle s'adreſſera à l'Empereur pour cette Diſpen-
„ ſe, quelque argent qu'il lui en pût coûter, ce qu'il n'accordera pas ſans
„ la Diſpenſe du Pape dont elle ne ſe ſoucie guere, nous repondons que ce
„ Prince met l'Adultere au nombre des moindres pechez; & il y a beaucoup
„ à craindre, que ſa Foi étant à la mode de celle du Pape, des Cardinaux,
„ des Italiens, des Eſpagnols, des Sarrazins, il ne traite de ridicule la
„ Propoſition de V. A., ou qu'il n'en pretende tirer avantage, en amuſant
„ V. A. par de vaines paroles. Nous ſçavons qu'il eſt trompeur & per-
„ fide, & qu'il ne tient rien des Mœurs Allemandes. Votre Alteſſe voit
„ qu'il n'apporte aucun ſoulagement ſincere aux maux extrêmes de la Chrê-
„ tienté, qu'il laiſſe le Turc en repos, & qu'il ne travaille qu'à diviſer
„ l'Empire, afin d'agrandir ſur ſes ruines la Maiſon d'Autriche. Il eſt
„ donc à ſouhaiter, qu'aucun Prince Chrêtien ne ſe joigne à ſes pernicieux
„ Deſſeins. Dieu conſerve V. A. Nous ſommes très-prompts à lui rendre
„ ſervice. Fait à Wittemberg, le Mecredi après la Fête de St. Nicolas l'an
„ 1539 (48). „ Cette Conſultation eſt munie de la Signature de huit Theologiens Proteſtans, aiant leur Patriarche Luther à leut tête. Dès que le Landgrave eut cette Déciſion, il ne penſa plus qu'à obtenir l'agrement de ſa Femme Chriſtine de Saxe; &, n'aiant pas eu beaucoup de peine à l'avoir, en lui promettant de ne pas prendre une femme d'égale qualité, afin de ne faire aucun tort aux Enfans qu'il avoit deja, il jetta les yeux ſur Mar-

(48) *Boſſuet, Hiſt. des Variat. tom. I. liv. 6. La Bizardiere, Hiſt. Geſtor. in Eccl. Memor. Decad. 3. p. 20. Contin. de Fleury, tom. XXVIII. pag. 227, & ſuiv.*

Marguerite de Saal, fille orpheline d'un ſimple Gentilhomme de Saxe, & l'épouſa. An de J.C. 1539.

Il eſt néceſſaire de joindre ici quelques Reflexions importantes, auxquelles je prie le Lecteur de faire une ſerieuſe Attention. 1. On a long-tems ignoré toute cette Intrigue; mais, ce myſtere fut decouvert par les Pieces que l'Electeur Palatin Charles-Louis a fait imprimer, & dont le Prince Erneſt de Heſſe manifeſta une partie, lorſqu'il ſe fut fait Catholique. Le Livre, que le Prince Palatin fit imprimer, a pour Tître: *Conſiderations conſcientieuſes ſur le Mariage, avec un Eclairciſſement des Queſtions agitées juſqu'à preſent touchant l'Adultere, la Separation, & la Polygamie.* Le Livre parut en Allemand, l'an 1679. ſous le nom emprunté de Daphnæus Arcuarius, ſous lequel étoit caché celui de Laurentius Bæger un des Conſeillers de ce Prince (49). 2. Entre les Raiſons que le Landgrave Philippe allegua pour faire approuver un double Mariage, il expoſa, qu'il n'avoit jamais aimé la Princeſſe ſon Epouſe, & quelle étoit ſi degoutante, & ſi ſujette à s'énivrer, qu'il ne pourroit & ne voudroit jamais s'abſtenir des autres femmes pendant qu'il ne ſeroit marié qu'à elle, & que neanmoins il ne vouloit point encourir les peines que l'Ecriture denonce aux Fornicateurs & aux Adulteres (50). 3. On ne peut nier que les Ecrits de Luther ne contiennent pluſieurs choſes favorables aux Polygames (51). Le Sr. Lyſerus en donne diverſes preuves (52). 4. Il s'eſt trouvé des Miniſtres, qui n'ont pas eu toute la prudence néceſſaire, en repondant pour Luther. Ils ont avancé des principes manifeſtement pernicieux, & ce qu'ils alleguent de plus ſupportable eſt d'une telle nature, qu'il eut mieux valu n'en rien dire (53). Seckendorf eſt celui de tous qui a le mieux repondu à l'Evêque de Meaux (54). Mr. Baſnage a fait paroître auſſi beaucoup de Jugement dans cette Querelle. Il a dit. 1. Que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Heſſe, la permiſſion d'épouſer une ſeconde femme, lorſque la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raiſon de le condamner ſur cet Article. 2. Que les Papes ſont tombez dans des excès beaucoup plus énormes, d'où il s'enſuit que la faute de Luther, reprochée par des Catholiques, n'a aucune force; car, ſi cette faute l'empêchoit de pouvoir être un inſtrument en la main de Dieu pour redreſſer l'Egliſe, nous aurions tort de croire, que les Papes, qui ſe ſont rendus coupables de pluſieurs pechez plus crians que celui-là, n'ont pas laiſſé d'être l'Oracle vivant de l'Egliſe & les Vicaires de Jeſus-Chriſt (55). 6. Pour juſtifier Luther, ne pourroit-on pas raiſonner ſur ce Principe de Theologie? Dieu ne peut approuver le mal; il a approuvé, ſous la Loi Moſaïque, l'Uſage de la Polygamie. Il eſt donc certain que cet Uſage n'eſt point un mal. Je laiſſe à ceux, qui prennent Interêt à l'Honneur

Remarques ſur cette Conſultation, & ſur la Polygamie.

(49) *Boſſuet, Hiſt. des Variat. Liv. 6. n. 1.*
(50) *Boſſuet, ubi ſupr.*
(51) *Saldenus, in Otiis Theologicis, p. 363.*
(52) *Polygamia Triumphatrix.*
(53) *Bayle, Dict. Art. Luther (Martin).*
(54) *Seckendorf, Hiſt. Lutheran. lib. 3. n. 79. addit. 3.*
(55) *Baſnage, Hiſt. de la Relig. des Egliſes Reformées, tom. I. p. 443.*

An de J.C. 1539.

neur de Luther, le ſoin de pouſſer ce Raiſonnement; en les avertiſſant, qu'ils doivent, ou juſtifier la Polygamie, ou ſouffrir qu'on inſulte aux Manes de leur Patriarche.

Mariage de Calvin.

Vers le même tems que l'on traitoit à Wittemberg du Mariage du Landgrave de Heſſe, Jean Calvin voulut goûter les douceurs de cet état, afin de donner en ſa perſonne un exemple de la Liberté qu'il accordoit à ceux de ſa Secte d'uſer d'une Femme. Mais, il n'avoit fait aucun Vœu de Continence, n'aiant jamais tenu à l'Egliſe que par la ſimple Tonſure (56). Il épouſa une nommée Idelette Burie, veuve d'un Anabaptiſte, à laquelle il avoit fait changer de Sentimens & de Secte, afin de ſe lier à elle. Il n'en eut qu'un fils qui mourut avant lui (57).

An de J.C. 1540.

Etabliſſement des Jeſuites, par Ignace de Loyola.

Depuis quelque tems, Ignace de Loyola couroit le Monde, pour former une nouvelle Societé Religieuſe dans l'Egliſe. J'avoue, qu'il eſt bien difficile d'éviter la Satyre, en parlant des Jeſuites & de leur Fondateur; mais, la crainte d'être taxé mal à propos de Partialité ne m'empêchera pas d'expoſer avec franchiſe les veritez deſagreables qui s'offriront à ma plume ſur ce ſujet. Ignace de Loyola „ naquit l'an 1491. dans la Province Guipuſcoa en Eſ- „ pagne. Il fut elevé à la Cour de Ferdinand & d'Iſabelle, & dès que „ ſon age lui permit de porter les armes, il chercha les occaſions de ſe ſi- „ gnaler. Il donna des preuves d'un grand courage au Siege de Pampelon- „ ne (l'an 1521.) & il y fut même bleſſé d'un coup de canon qui lui fra- „ caſſa la jambe droite. Pendant qu'il y gueriſſoit de cette bleſſure, il for- „ ma la reſolution de renoncer aux vanitez de la Terre, & d'aller à Jeruſa- „ lem, & puis de mener un genre de vie fort diſtingué. Dès qu'il fut gue- „ ri, il prit le chemin de Notre Dame de Monſerrat (en Catalogne), & „ lorſqu'il y fut arrivé, il fit appendre ſes armes ſur l'Autel de la Sainte „ Vierge, & ſe conſacra à ſon ſervice la nuit du 24. de Mars 1522. Il imi- „ ta autant qu'il put les Loix de l'ancienne Chevalerie, en ſe rangeant ſous „ les Etandarts de cette Milice ſpirituelle (58). „ Mr. Stillingfleet a plai- ſanté là-deſſus d'une maniere qui merite d'être rapportée. „ La premiere „ choſe, dit-il, qu'il faut remarquer en St. Ignace eſt qu'il fut converti „ en liſant les Legendes des Saints, comme Dom Quichotte le fut à la Vie „ Romaneſque, en liſant de vieux Romans. , . . Son Compatriote ne fut „ jamais plus touché des Avantnres des premiers Chevaliers, qu'Ignace le „ fut des Hiſtoires de St. Dominique & de St. François; car ce ſont cel- „ les qui le toucherent particulierement, & devant que prendre une ferme „ reſolution de courir comme un Religieux errant par le monde, il ſe re- „ preſenta les difficiles Avantures de ces deux illuſtres Heros, & trouva „ qu'il avoit aſſez de courage pour en entreprendre autant. Ainſi, dans „ un accès de zele, il ſe jetta une nuit de ſon lit, ſe mit à genoux devant „ l'Image de la Bienheureuſe Vierge, &, dans cette poſture, voüa d'être ſon

(56) *Bayle, Dict. Art. Calvin (Jean) Rem. A.*

(57) *Papyr. Maſſon, Eloz. pag.* 418. *Beze, Vita Calvini, ad an.* 1599.

(58) *Bayle, Dict. Art. Loyola (Ignace de)*

„ ſon Chevalier; ce qui eſt une ſi conſiderable circonſtance, que je m'eſ- An de J.C.
„ tonne que Maffée l'ait omiſe, auſſi bien que l'eſtrange bruit qui ſe fit 1540.
„ dans la Maiſon, le tremblement de la Chambre, & le fracaſſement de
„ toutes les vitres des fenêtres, qui arriva pour lors, marque, dit Orlan-
„ din, que le Diable lui dit adieu. Après ceci, la Vierge lui apparut avec
„ beaucoup de gloire, tenant ſon fils en ſon giron, ce qui l'encouragea de
„ ſorte dans ſon premier deſſein, qu'un peu après il prit le chemin de
„ Monſerrat, qui eſt un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant,
„ il penſa commencer ſa premiere Avanture par ſe battre contre un More,
„ qui, avouant que la B. H. Vierge avoit été Vierge juſqu'à ſon Enfante-
„ ment, nioit qu'elle l'eut eſté après. Car St. Ignace, conſiderant de qui il
„ étoit Chevalier, devint ſi enragé, qu'il ſe crut abſolument obligé de
„ vanger ſur le More l'Affront qu'il avoit fait à ſa Maîtreſſe: mais, conſul-
„ tant un peu ce qu'il feroit, le More prit une autre route, & lui, laiſſa
„ l'affaire au jugement de ſa Mule, luy mettant la bride ſur le col, reſolu
„ de lui ôter la Vie, ſi au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il
„ avoit pris. La bonne Mule, ſachant aſſez bien l'intention de ſon Maître,
„ laiſſa le grand chemin, & prit celui de Monſerrat, où eſtant arrivé, il s'y
„ acquita d'une ceremonie remarquable que voici. Ignace, comme
„ Orlandin & Maffée le diſent expreſſement, aiant leu dans les Livres de
„ Chevalerie, que les anciens Chevaliers, prenant ſur eux cet honnorable
„ emploi, avoient toujours eu de coutume de veiller toute la nuit dans leurs
„ Armes, il ſe crut obligé de commencer de même. Il vous pendit donc
„ ſon Epée & ſa Bayonnette devant l'Autel de la Vierge, ſe reveſtit de ſes
„ habillemens, & au lieu d'armes éclatantes, prit une longue Robe de fort
„ gros drap, qu'il ceignit d'une groſſe corde, à quoy il attacha une bou-
„ teille, pour mettre de l'eau: au lieu de lance, il prit un ſimple baſton,
„ marchant un ſoulier d'ozier dans un pied, & l'autre nud, ſans prendre de
„ morrion en teſte, pour l'expoſer aux injures du tems. Devant qu'entrer
„ en Ville, il attacha tous ces veſtemens qu'il s'étoit procuré par le che-
„ min, au pommeau de ſa celle, dit Maffée, de peur que le Peuple ne le
„ crût en ſon bon ſens, & ne les veſtit point qu'il ne fut au lieu où par les
„ Loix de Chevalerie il devoit veiller ainſi harnaché à ſa guiſe. Etant
„ venu au dit lieu, il les mit, & veilla, diſent-ils, tantôt en ſe tenant de
„ bout, tantôt en s'agenouillant, & ſe conſacrant ainſi de tout ſon pouvoir
„ au ſervice de la B. V. Ceci fait, il s'en alla de grand matin, ce qui eſt
„ une circonſtance neceſſaire aux Avanturiers, à Manreſa, où il ſe logea
„ dans l'Hopital de la Ville, laiſſant croître ſes Cheveux & ſes Ongles,
„ mandiant de porte en porte, jeunant toujours ſix jours de la ſemaine, ſe
„ donnant la Diſcipline trois fois le jour, demeurant ſept heures tous les
„ jours en prieres vocales, & ne ſe couchant que ſur la terre ſimplement,
„ afin de ſe mieux preparer pour ſes Avantures vers Jeruſalem (59). „ Ce
fut

(59) *Stillingfleet, de Fanat. de l'Egliſe Romaine, pag.* 288. *Voyez Jurieu, Apol. de la Reformat. tom. I. chap. I. p.* 51.

An de J.C. 1540.

fut à Manreſe, qu'Ignace écrivit ſon Livre des Exercices Spirituels. S'étant embarqué à Barcelonne pour ſon voïage de Jeruſalem, il arriva à Gaëtte dans cinq jours, & ne voulant point continuer ſon entrepriſe, ſans avoir reçu la Benediction du Pape, il vint à Rome, d'où après avoir fait la reverence à Adrien VI. il s'en alla à Veniſe. Il s'y embarqua le 14. de Juillet 1523. & arriva à Joppe le dernier d'Août, & à Jeruſalem le 4. de Septembre de la même année. Aiant ſatisfait en ce Païs-là ſa devote curioſité, il revint à Veniſe, d'où il fut s'embarquer à Genes, pour retourner à Barcelone, où il s'arrêta comme à un lieu très-commode au deſſein qu'il avoit fait d'étudier la Langue Latine. Je ne parle point des Avantures miraculeuſes de ſon voiage; je n'aurois jamais fait, ſi je voulois copier là-deſſus ſes Hiſtoriens. Il ſe mit aux Rudimens de la Grammaire l'an 1524. & trouvant que la lecture d'un Livre d'Eraſme ralentiſſoit ſa devotion, il ne voulut plus ouïr parler de cet Ecrivain, & s'attacha à Thomas à Kempis. Au bout de deux ans, on jugea qu'il avoit fait aſſez de progrès, pour être admis aux Leçons de Philoſophie. Il s'en alla donc à Complute l'an 1526. Sa vie de mandiant, ſon Equipage, & celui de quatre Compagnons qui s'étoient deja attachez à ſa fortune, & les inſtructions qu'il donnoit a pluſieurs perſonnes qui s'attroupoient autour de lui, obligerent l'Inquiſition à examiner ce que c'étoit. La choſe alla ſi avant, qu'on le fit mettre en Priſon, d'où il ne ſortit, qu'à condition qu'il s'abſtiendroit de dogmatiſer pendant quatre ans. Cette Loi ne s'accomodoit nullement à ſon deſſein. Ne voulant donc pas s'y ſoumettre, il ſe retira à Salamanque, où il continna de diſcourir ſur les matieres de devotion. On l'empriſonna tout de nouveau, & on ne le mit en liberté qu'aux conditions de Complute. Ce fut alors qu'il reſolut d'aller à Paris. Il y arriva au commencement de Fevrier 1528. avec une ferme reſolution de bien étudier; mais, la miſere où il ſe trouva reduit, qui l'obligea à mandier par les ruës & à ſe mettre dans l'Hopital de St. Jacques, traverſa extremement ſon deſſein. Il ſe ſervit de pluſieurs expediens pour lever tous ces obſtacles; mais, à meſure qu'il ſe delivroit d'une facheuſe difficulté, il s'élevoit d'autres embarras, parce que l'on apperçut que l'empreſſement, avec lequel il exhortoit les jeunes gens à la Spiritualité, les portoit à une maniere de vie très-particuliere. On le defera à l'Inquiſiteur de la Foi, & peu s'en fallut qu'on ne lui donnât le fouet au College de Ste. Barbe. Tous ces embaras n'empêcherent point qu'il ne fit ſon cours de Philoſophie, & ſon cours de Theologie, & qu'il n'attirât un certain nombre de Compagnons qui s'engagerentpar vœu à une nouvelle vie. Ils firent cela dans l'Egliſe de Mont-Martre, le 15. d'Août 1534. & ils renouvellerent deux fois de ſuite au même lieu, & à pareil jour, & avec les mêmes Ceremonies leur engagement. D'abord, ils n'étoient que ſept, en y comptant Loyola même; mais, enfin, ils furent dix. Il fut arrêté entr'eux, qu'Ignace retourneroit en Eſpagne, pour y regler quelques affaires, & qu'enſuite il s'en iroit à Veniſe, & qu'ils partiroient de Paris le 25. de Janvier 1537. pour l'aller joindre. Il s'en alla en Eſpagne l'an 1535. Il y prêcha la repentance,

ce, & s'y fit suivre par une foule prodigieuse d'Auditeurs. Il se souvint des affaires que ses Compagnons lui avoient recommandées; après quoi, il passa par Mer à Genes, & s'en alla à Venise, où ils le rejoignirent le 8. de Janvier 1537. En les attendant, il ne se tint pas oisif. Il gagna des ames, & il fit connoissance avec Jean Pierre Caraffa, qui s'étoit joint avec quelques autres Devots, pour former la Congregation qu'on nomme les Theatins. Comme il s'étoit engagé par vœu au Voiage de Jerusalem, ils se preparerent à cette Course: mais, ils voulurent avant toutes choses saluer le Pape, & obtenir sa benediction & sa permission. Ils allerent donc à Rome, & obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Etant retournez à Venise, pour s'y embarquer, ils n'en trouverent aucune occasion. La Guerre, qu'on avoit avec la Porte, fit cesser entierement le transport des Pelerins. Là-dessus, pour n'être pas sans rien faire, ils resolurent de se repandre dans les Villes des Venitiens. Ils y prêcherent dans les Ruës, & ils allerent dans les Villes d'Academie pour gagner des Ecoliers, & enfin ils retournerent à Rome. Ce fut-là qu'Ignace forma le Plan d'une nouvelle Societé, que le Pape Paul III. confirma l'an 1540. avec quelques limitations (60). J'indique les Auteurs qu'on doit consulter pour avoir de plus amples Eclaircissemens sur le sujet d'Ignace (61). Cet homme important & celebre a fondé une Societé qui nourrit des sujets propres à toutes sortes de desseins bons & mauvais; & la mort funeste d'Henri le Grand contribue beaucoup à rendre cet Etablissement odieux. En effet, il n'y a aucun Bien que les Jesuites ne puissent faire, & il n'y a point de Maux dont ils ne soient capables. Je n'ai pas dessein de caracteriser ces Messieurs. L'Entrepriſe est beaucoup au-dessus de mes forces, puisque les Arnauds, & les Pascals, n'ont encore fait qu'effleurer la matiere. Je remarquerai seulement en general, après le docte Richard Simon, que les plus savans Canonistes mettent les Peres de la Societé de Jesus au nombre des Religieux Mandians; ce qui paroit d'abord un étrange Paradoxe, puisque ce Corps formidable possede des Biens immenses.

An de J.C. 1540.

„ Pour entendre ce Paradoxe, l'on remarquera que la Societé n'est pas un
„ Corps fait comme les autres, qui sont composez de Membres faits d'une
„ même sorte. Les Benedictins, par exemple, sont tous également Be-
„ nedictins, mais les Jesuites ne sont pas tous également Jesuites. Cela est
„ un peu difficile à entendre, mais il n'en est pas moins vrai. Ce qui a
„ fait dire au Pere Layman, dans un Livre qu'il a composé pour ceux de
„ sa Societé contre les Benedictins d'Allemagne qui les accuserent d'avoir
„ usurpé les Biens de quelques-uns de leurs Monasteres, qu'elle n'est pas
„ un Corps homogenée, *Corpus Societatis non esse homogeneum*; mais, qu'elle
„ a des Membres de differentes sortes. La Societé renferme, sans parler
„ des Novices, trois Classes; savoir les Profez, les Coadjuteurs formez, & les

(60) *Bayle, Dict. Art. Loyola (Ignace de)*
(61) *Ribadeneira, Vita Ignatii. Maffée, ibid. Orlandin, Hist. Societ. Bouhours, Vie de St. Ignace. Pasquier, Catechisme des Jésuites. Arnaud, Morale Pratique des Jesuites. Voyez aussi la Monarchie des Solipses. Pascal, Lettres Provinciales.*

An de J.C. 1540.

„ les Ecoliers ou Gens de College. Il n'y a que ceux qui ſont dans les
„ Colleges, qui puiſſent jouïr des biens & revenus; les autres ſont mandians,
„ comme il eſt expreſſement marqué dans une Bulle de Pie V. . . . ; d'où
„ Fagnani conclut, que tout le Corps, même la troiſieme Claſſe, qui con-
„ tient ceux qui ſont dans les Colleges, doivent auſſi être mis au nombre
„ des Mandians; parce qu'autrement leur General ne ſeroit plus le Chef
„ d'un Ordre, mais de deux, & que ceux qu'on nomme Ecoliers feroient
„ un Corps different des Profez & des Coadjuteurs formez. Emmanuel
„ Rodriguez, qui ne pouvoit comprendre comment on pouvoit être Man-
„ diant *non fictè*, comme porte la Bulle de Pie V. & poſſeder en même
„ tems de grands revenus, a crû que ceux qui ſont dans les Colleges, *Scho-*
„ *lares*, ne ſont point proprement du Corps de la Societé, mais qu'ils
„ ſont dans les Colleges, comme dans un Seminaire; ce qu'il pretend prou-
„ ver par les Bulles de Jules II. & de Paul III. Mais, le P. Layman aſſure
„ le contraire. Il avouë neanmoins, que la Societé, priſe dans la rigueur
„ pour les Profez & les Coadjuteurs formez, ne contient point les Eco-
„ liers; & que c'eſt pourquoi, bien qu'ils aient fait leurs trois vœux, &
„ qu'ils ne puiſſent par conſequent ſe retirer du Corps ſans tomber dans l'A-
„ poſtaſie, le General a toujours Droit de les en exclure. Cela ſemble
„ être contraire à toutes les Loix; car, s'ils ſont de veritables Membres du
„ Corps, ils en doivent être inſeparables. A quoy Layman repond, qu'un
„ Corps moral, n'eſt pas comme un Corps phyſique; ce qui me paroit un
„ peu ſubtil. Dans toutes les Societez, ſoit Eccleſiaſtiques ou Religieu-
„ ſes, chaque Membre joüit également des Privileges. Dans quelque Re-
„ ligion que ce ſoit, auſſi tôt qu'on a fait ſes vœux, on eſt cenſé du Corps,
„ & l'on ne peut plus en être exclus. Mais, ce qui eſt encore plus ſurpre-
„ nant, c'eſt que tous les biens & revenus qui ſont dans la Societé n'appar-
„ tiennent qu'à ceux qui ſont dans les Colleges, & nullement au General &
„ aux Profez, parce qu'ils ſont incapables d'avoir aucuns immeubles; &
„ cependant le General en eſt comme le Maître, puis qu'en les excluant
„ de la Societé, il leur ôte des biens qui ſont à eux par leur état. Il n'en
„ eſt pas de même des autres Communautez Religieuſes; car, auſſi-tôt que
„ les Particuliers ſont devenus Membres du Corps par leurs vœux, ils ont
„ leur part aux revenus, & l'on ne peut plus les en priver. Pour concilier
„ toutes ces Difficultez, le P. Layman compare le General des Jeſuites,
„ qui a l'Adminiſtration des biens de la Societé appartenans aux Ecoliers,
„ à un Tuteur qui prend le ſoin des biens de ſon Pupile, bien qu'il n'en
„ ſoit ni le Maître, ni le Poſſeſſeur. C'eſt ſur ce pié-là, que les Profez ne
„ peuvent pas agir en juſtice à leur nom, pour demander la reſtitution des
„ Biens des Colleges, mais ils agiſſent au Nom & au Droit de ceux qui ſont
„ dans ces Colleges. . . . Mais, la Comparaiſon ne paroit pas tout à fait
„ juſte; car, un Tuteur, qui n'a que l'Adminiſtration des biens, ne peut
„ pas ôter à ſon Pupille ce qui eſt à lui; & ainſi il ſemble que ſelon le droit
„ commun, il ne doit point être au pouvoir du General des Jeſuites d'ex-

clure

„ clure de la Societé ceux qu'on nomme Ecoliers; puiſqu'étant veritable- An de J.C.
„ ment du Corps par leurs vœux, ils ont acquis un Droit qu'on ne peut 1541.
„ plus leur ôter: s'il le fait, ce ne peut être que par des Privileges. Com-
„ me ceux qui entrent dans cette Societé en ſont avertis, ils ne peuvent
„ point ſe plaindre qu'on ne leur rend pas juſtice, ſi on les en exclut après
„ y avoir paſſé pluſieurs années, *Volenti enim non fit injuria*. De plus, les
„ Jeſuites aiant fait homologuer leurs Conſtitutions dans les Cours ſupe-
„ rieures des lieux où ils ſont établis, les particuliers, qui ont été exclus,
„ ne ſont point en droit de ſe pourvoir, pour être jugez conformement aux
„ Loix communes (62). „

Diverſes Négociations pour la Réunion des Lutheriens avoient occupé Affaires de Religion.
les Allemands, l'année précedente; & enfin l'Empereur convoqua une Die-
te à Ratisbonne, „ dans l'eſperance de reduire l'Allemagne à une ſeule
„ Religion. C'eſt pour cela, qu'il avoit prié le Pape d'envoier un Legat
„ habile & diſcret, avec Plein-pouvoir de terminer ſur le Champ ce que
„ l'on jugeroit à propos, ſans être obligé d'envoïer à Rome; diſant que
„ c'étoit par ce motif, qu'il avoit cedé aux inſtances faites par ſon Nonce,
„ pour la rupture du Colloque de Wormes. Paul envoia le Cardinal Gaſ-
„ par Contarin, perſonnage d'eminente Sageſſe & Doctrine, auprès de qui
„ il mit des gens inſtruits des interêts de la Cour de Rome, avec quelques
„ Notaires, pour paſſer Acte de tout ce qui ſe traiteroit. Ce Legat avoit
„ ordre de prendre bien garde à tout ce qui ſe feroit dans la Diete, & l'in-
„ terrompre, en cas qu'il y vit faire quelque choſe au préjudice de l'Auto-
„ rité du Pape, propoſant le Concile General comme l'unique remede. Et
„ s'il arrivoit que l'Empereur fut obligé de rien accorder aux Proteſtans
„ qui fut au desavantage des Catholiques, il s'y oppoſât au nom du St.
„ Siege, en declarant nul tout ce qui ſeroit fait, puis ſe retirât de la Die-
„ te, mais non pas d'auprès de l'Empereur. Quand ce Legat fut à Ratis-
„ bonne, la premiere choſe qu'il fit fut d'excuſer le Pape de ne lui avoir
„ pas donné le Plein-pouvoir, que l'Empereur deſiroit, d'autant que ce
„ pouvoir eſt inſeparable du Pontificat, & conſequemment incommunica-
„ ble; le privilege de ne pouvoir faillir dans la deciſion des matieres de foi
„ n'aiant été donné qu'au Pape, lorſque Jeſus-Chriſt avoit dit à St. Pierre:
„ *Ego rogavi pro te, Petre*. Il dit enſuite, qu'il avoit tout pouvoir d'ac-
„ corder avec les Proteſtans, pourvû qu'ils admiſſent les Principes, c'eſt-à-
„ dire, la Primauté du Siege Apoſtolique inſtituée par Jeſus-Chriſt; la
„ Doctrine des Sacremens, telle qu'elle eſt enſeignée dans l'Egliſe Romai-
„ ne; & les autres points marqués dans la Bulle de Leon; s'offrant de
„ donner ſatisfaction entiere aux Allemands ſur tous les autres Chefs. En-
„ fin, il ſupplia l'Empereur de n'accorder aucune Demande aux Proteſtans,
„ ſans la participation des autres Nations, de peur qu'il n'en arrivât quelque
„ diviſion dangereuſe dans la Chrêtienté (63). „ Au reſte, la Diete de Ra-

(62) *Richard Simon, Hiſt. de l'Origine des Revenus Eccleſ. pag.* 333.

(63) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. I. pag.* 87.88.

An de J.C. 1541. Ratisbonne obligea le Pape de presser ardemment l'Ouverture d'un Concile, dont les Protestans étoient degoutés.

Entrevuë de l'Empereur & du Pape à Lucques.

Après la Diete de Ratisbonne, l'Empereur vint en Italie, pour s'aboucher à Lucques avec le Pape, comme ils en étoient auparavant convenus par Lettres. On étoit aussi convenu qu'ils se verroient & se rendroient visite, sans aucune Ceremonie, & qu'il suffiroit que le Pape allât une fois seulement *incognito* visiter l'Empereur; que pour le reste, les Conferences se tiendroient dans l'appartement du Pape. Le sujet de leur entretien roula principalement sur le Concile, & sur la Guerre contre les Turcs: quant au premier Article, quelques-uns ont dit, qu'il fut proposé de convoquer le Concile à Lucques, & que les Magistrats s'en defendirent par de très-humbles Excuses; ce qui n'est pas vraisemblable. Il y a plus de fondement à croire, que le Pape, consentant à la tenuë du Concile, insista sur la Ville de Vicenze, où il l'avoit deja convoqué; mais, que la Republique de Venise, qui ne trouvoit pas à propos de recevoir une si grande Assemblée dans une de ses Villes, ni de permettre qu'elle servît à traiter de la Guerre contre les Turcs, repondit que l'Accord qu'elle venoit de conclure avec Soliman aiant changé la face des Affaires, elle ne pouvoit plus donner cette satisfaction au Pape, d'autant que le Sultan ne manqueroit pas d'en prendre ombrage, comme d'un dessein qu'on auroit de conclure une Ligue de tous les Princes Chrêtiens contre lui. Ainsi Paul III. fut contraint de prendre d'autres mesures. N'aïant pû reussir de ce côté-là, il chercha les moïens de detourner Charles V. du dessein qu'il avoit d'aller faire la Guerre en Afrique, & de l'engager plutôt de tourner toutes ses forces du côté de la Hongrie, où le peril paroissoit plus pressant & plus grand; mais, l'Empereur lui declara, qu'il ne vouloit pas à quelque prix que ce fut changer de resolution. Il prit donc congé du Pape, après avoir reçu sa benediction. Paul III. partit aussi, & après avoir passé les monts qui sont entre Pistoïe & Bologne, il se rendit à Rome, où il entra *incognito* comme il l'avoit ordonné, afin d'éviter la depense & l'embarras. Deux jours après, il fit publier dans tout l'Etat Ecclesiastique un Jubilé, & fit faire des Processions & des Prieres extraordinaires, pour implorer l'assistance & la benediction du Ciel sur la personne & les armes de l'Empereur, qui alloit exposer sa vie contre les ennemis de la foi. Il fit faire la même chose en Allemagne par son Nonce; mais, il ne voulut pas rendre ce Jubilé general, dans l'apprehension que les François & les Venitiens ne refusassent de le publier (64).

On se plaint de Contarin.

Cependant, le Legat Contarin eut à essuier les Calomnies de ses ennemis, qui l'accusoient d'être dans les Interêts des Lutheriens. Ceux, qui l'épargnoient davantage, disoient que, faute de vigueur & de fermeté, il avoit mis l'Autorité du Pape en danger. Il n'y avoit que le Cardinal Fregose, qui le defendoit vigoureusement. Mais, étant de retour, il rendit si bon compte de

(64) *Dom Antonio de Vera, Hist. de Charles V. pag. 221. Paul Jove, Hist. lib. 40. Pallavicin, lib. 4. c. 16. Contin. de Fleury, tom. XXVIII. p. 338. & suiv.*

de sa Legation, que Paul, quoique prevenu contre lui, en demeura très-content (65). An de J.C. 1542.

Le Concile est convoqué à Trente.

Sa Sainteté n'aiant plus de prétexte d'éluder la Convocation du Concile, puisque les Princes Catholiques d'Allemagne venoient d'accepter la Ville de Trente pour le lieu de cette Assemblée, publia le 22. de Mai de cette année la Bulle d'Indiction, pour le 1. de Novembre suivant. Il disoit dans cette Bulle, que depuis son exaltation, il avoit cherché tous les remedes propres aux maux de la Chrêtienté; Que n'en aiant poit trouvé de meilleur que de tenir un Concile, il s'étoit enfin resolu de le convoquer. Et, après avoir parlé des deux Convocations précedentes à Mantouë & à Vicenze, il exposoit les raisons qui l'avoient contraint de le suspendre si longtems, pour attendre celui que Dieu avoit destiné pour l'execution de ce pieux dessein. Mais, que venant à considerer que tout tems est bon, quand il s'agit de son service, il avoit pris la resolution de n'attendre pas davantage le consentement des Princes. Que puisqu'il ne pouvoit plus disposer de Vicenze, & que les Allemands desiroient la Ville de Trente, quoiqu'une autre Ville plus avancée dans l'Italie lui eut été plus commode, il vouloit bien, par une affection paternelle, s'accommoder à leurs desirs, & designoit le premier jour de Novembre suivant, pour ouvrir le Concile; donnant ce terme, afin que sa Bulle put être publiée par-tout, & que les Evêques eussent le loisir de s'y rendre. Il ajoutoit ensuite, que se confiant sur l'Autorité de Dieu, le Pere, le Fils, & le St. Esprit, & des bien-heureux Apôtres St. Pierre & St. Paul, laquelle il exerçoit sur la Terre, de l'avis & du consentement des Cardinaux, la suspension du Concile préalablement levée, il convoquoit à Trente, Ville libre & commode à toutes les Nations, le Concile Oecumenique & General, pour être commencé à la Toussaint, puis continué & achevé, y appellant tous les Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez & tous autres, qui de Droit ou par Privilege, ont voix deliberative dans les Conciles Generaux; leur enjoignant, en vertu de la Sainte Obéïssance, & du Serment qu'ils lui ont prêté, aussi bien qu'au St. Siege, & sous les peines portées dans les Canons contre les desobéïssans, de s'y trouver en personne; & en cas qu'ils eussent quelque empêchement legitime, d'en justifier, & d'y envoïer leurs Procureurs; priant l'Empereur, le Roi Très-Chrêtien, & les autres Rois, Ducs, & Princes, d'y vouloir aussi assister, ou du moins d'y envoïer leurs Ambassadeurs, gens de vertu & de merite, & tous les Evêques leurs sujets. A quoi il invitoit encore plus expressement les Prelats & Princes d'Allemagne, puisque c'étoit principalement à leur occasion que le Concile étoit convoqué & dans une Ville qu'ils avoient desirée, afin que l'on put traiter avec plus de succès les affaires de la Religion Chrêtienne, la Reformation des Mœurs, l'union & la concorde des Princes & des Peuples, & les moiens de s'opposer aux entreprises des Barbares & des Infideles (66). Cette

(65) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. pag.* 93.

(66) *Pauli III. Bulla* 33. *in Bullar. Labbe, Collect. Concil. tom. XIV. pag.* 726. *& seq. Voi. Sleidan, lib.* 14.

An de J.C. 1542.

Cette Bulle parvint aux Princes dans une facheuſe conjoncture. Le Roi de France avoit declaré une ſanglante Guerre à l'Empereur, & avoit en même tems attaqué ce Prince. Deſorte que ces deux Monarques firent l'un contre l'autre des Plaintes très-vives au Pape; l'Empereur vouloit rendre ſuſpect le Roi de France, qui, pour ſe juſtifier dans l'Eſprit du Souverain Pontife, donnoit des Edits cruels contre les Lutheriens, & faiſoit bruler impitoïablement ces Heretiques (67). Le Pape, voulant faire le devoir de Pere commun, à l'exemple de ſes Predeceſſeurs, nomma deux Legats, pour exhorter ces deux Princes à quitter leurs inimitiez particulieres en faveur de la Cauſe publique, de peur que leur Diſcorde ne fut un obſtacle à la Concorde de la Religion. Peu de tems après, Contarin étant mort, le Pape lui ſubſtitua Michel de Silva, Cardinal & Evêque de Viſeu en Portugal, au grand étonnement de la Cour de Rome, qui ſavoit que l'Empereur n'aimoit pas ce ſujet. Et bien que la Guerre fut allumée en tant d'endroits, le Pape, qui croioit qu'il y alloit de ſa reputation de ne pas differer davantage le Concile, envoia à Trente Pierre-Paul Paris, Jean Moron, & Renaud de Pôole, pour Legats; le premier, comme grand Canoniſte; le ſecond, comme bon Politique & Negociateur; & le troiſieme, pour montrer, que bien que le Roi d'Angleterre fut ſeparé de l'Egliſe Romaine, ce Roiaume ne laiſſoit pas d'avoir grande part au Concile. Il leur expedia le Bref de leur Legation, avec ordre d'entretenir adroitement les Prelats & les Ambaſſadeurs, qui viendroient au Concile, ſans faire aucune action publique juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu leurs Inſtructions, qu'il leur enverroit, quand il en ſeroit tems (68). Il fit auſſi partir quelques Evêques d'Italie, firent cependant le voiage aſſez lentement. Les Imperiaux, s'y étant trouvez au tems preſcrit, preſenterent aux Legats les Lettres de l'Empereur, & demanderent avec beaucoup d'inſtances l'Ouverture du Concile. Mais, les Legats le refuſerent; ne jugeant pas à propos de le commencer avec un ſi petit nombre d'Evêques, dans un tems où la Guerre étoit allumée de toutes parts. Granvelle repliqua, qu'on pouvoit du moins, en attendant, travailler à la Reformation, où il n'y avoit pas beaucoup de difficultés. Mais les Legats repondirent, que comme cette matiere regardoit pluſieurs Nations, il falloit qu'on la traitât devant tous, & remirent la deciſion à l'avis du Pape, qui leur manda, au commencement de l'année ſuivante, de ſe retirer, remettant le Concile à un autre tems (69).

Le Pape veut reconcilier l'Empereur & le Roi de France.

Bernardin Ochin, General des Capucins, quitte la Religion Romaine.

Tous ces Artifices ouvroient les yeux à une infinité de gens qui gemiſſoient ſous la Tyrannie du Pape. De ſorte que, malgré les violentes Perſecutions & les Buchers allumez de toutes parts (70) contre les Lutheriens & les Sacramentaires, pluſieurs quittoient le Catholiciſme pour embraſſer la

(67) *Sleidan, lib.* 14. *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid lib.* 5. *c.* 1. *n.* 1.

(68) *Frà-Paolo, Hiſt du Concile de Trente, liv. I. pag.* 95. *& 96.*

(69) *Contin. de Fleury, tom. XXVIII. pag.* 379.

(70) On fit mourir cette année en Hollande, pour crime d'Hereſie, des Femmes enceintes qui accoucherent en expirant. *Brandt, Hiſt. de la Reform. des Pais-Bas, tom. I. pag.* 75.

la nouvelle Reformation. Bernardin Ochin, ou Okini, fut de ce nombre. Il étoit General des Capucins, homme d'une vie exemplaire (71), & à qui nos Auteurs les plus prevenus, & les moins ſcrupuleux à calomnier les Adverſaires, ne peuvent reprocher que ſon Changement de Religion, & ſon Mariage avec une fille de Lucques qu'il emmena à Geneve (72). An de J.C. 1542.

Herman de Weiden, ou Wida, Archevêque & Electeur de Cologne, de l'illuſtre Maiſon des Comtes de Weiden, ſe declara auſſi pour les Proteſtans. Ce Prelat étoit de très-bonnes mœurs. Convaincu des Abus de l'Egliſe, il reſolut de reformer ſon Dioceſe, puiſqu'on ne pouvoit attendre aucun remede efficace de la Cour de Rome. Il fit venir Martin Bucer, & l'établit Predicateur dans la Ville de Bonn l'an 1542. L'année ſuivante, il appella Melanchton, Piſtorius, & quelques autres des plus fameux Docteurs Proteſtans; mais, ſon Clergé s'oppoſa vivement à ſes deſſeins: &, ſur le refus que le Prelat fit de renvoier ſes Miniſtres Lutheriens, le Chapitre de Cologne appella au Pape & à l'Empereur, comme Protecteur de l'Egliſe, des ordonnances & du procedé du Prelat (73). L'Archevêque de Cologne fait la même choſe.

L'Empereur ne manqua pas d'écrire au Conſeil de Cologne, qu'il avoit appris que certains Predicateurs faiſoient tous leurs efforts, pour leur faire quitter l'ancienne Religion, en faveur de laquelle ils paroiſſoient avoir beaucoup de fermeté; qu'il s'en rejouiſſoit, & qu'il les exhortoit à preſerver & à entretenir les Citoiens dans leur devoir. Le Pape avoit auſſi écrit au même Conſeil, & le premier de Juin il avoit mandé au Chapitre de l'Egliſe Cathedrale, que, parmi les Inquietudes & les Chagrins que lui cauſoit la conduite inſenſée de leur Archevêque, il étoit fort conſolé de leur conſtance & de leur pieté, qui n'étoit pas ſeulement ſalutaire à leur Ville, mais encore à leurs voiſins; puiſqu'après Dieu on pouvoit dire que c'étoit à eux à qui la Province étoit redevable de ſon ſalut. C'eſt pourquoi il les congratule de ce qu'ils ſe ſont ſi ſagement comportez, & leur promet d'en conſerver un éternel ſouvenir. Mais il ajoute qu'ils doivent continuer, de peur que s'ils ſe relâchoient l'Archevêque ne prit le deſſus & ne ſe vangeât. Ne ceſſez donc point, ajoute-t'il, de defendre le nom de Dieu & la Religion Catholique, d'où depend votre Salut & votre Liberté. Je ſçais bien que vous n'avez pas beſoin d'avis là-deſſus, mais je crois qu'il eſt de mon devoir de vous exhorter à empêcher que celui qui porte d'une maniere ſi ſcandaleuſe le nom d'Archevêque de votre Ville n'infecte les habitans par ſes erreurs, & à ne point le reconnoître pour votre Paſteur, mais plutôt pour ennemi. De ma part, je vous aiderai de mes Conſeils & de ma Puiſſance Apoſtolique (74). An de J.C. 1543. Lettres du Pape & de l'Empereur à ceux de Cologne.

Paul

(71) *Florimond de Raymond, liv. 3. c. 5. n. 7. Boverius, Annales des Capucins.*

(72) *Tomaſe Coſto, Supplem. ad Mambrin. l. 4. apud Sponde, an. 1547. §. 22. Bzovius, an. 1542. n. 34.*

(73) *Surius, in Comment. Sleidan, lib. 15. Chrytraus, ad an. 1542. Pontanus, lib. 4.*

(74) *Sleidan, lib. 15. Rainaldi, an. 1543. §. 22.*

An de J.C. 1543.

Paul III. affectoit toujours de montrer ſon impatience pour la tenuë du Concile. Voulant en conferer avec Charles V. qui venoit en Italie, il lui envoïa pluſieurs perſonnes pour l'engager à avoir avec lui une Entrevuë ſur ce ſujet; & ce Prince l'aiant promiſe, le Pape reſolut de ſe rendre à Buſſeto, petite Ville ſur la riviere d'Ougina, à une lieuë du Pô, entre Plaiſance & Parme, par où l'Empereur devoit néceſſairement paſſer. Ce voiage du Pape aiant été propoſé dans un Conſiſtoire, pluſieurs Cardinaux opinerent qu'il ne lui convenoit pas d'aller trouver l'Empereur, eu égard à ſa Dignité, à ſes infirmités, & à ſon grand âge, dans une conjoncture, où il ne paroiſſoit aucune eſperance d'heureux ſuccès; qu'il convenoit mieux d'envoïer des Nonces pour traiter avec ce Prince; mais, comme il paroiſſoit que Paul III. deſiroit fort de faire ce voiage, l'opinion pour l'affirmative l'emporta; le Pape, ſans conſiderer ni ſa vieilleſſe, ni la longueur du chemin, ni les grandes chaleurs de la ſaiſon, laiſſa le ſoin du Gouvernement de Rome au Cardinal Carpi, & s'en alla à Buſſeto. Il envoia devant lui deux Legats, Pariſio qu'il avoit rappellé de Trente & Cervin, pour aller recevoir l'Empereur, & il y arriva lui-même le 23. de Juin, le même jour que l'Empereur, qui étoit accompagné du Cardinal Farneſe (75).

Entrevuë du Pape & de l'Empereur.

Ils logerent tous deux dans le même Palais, & le lendemain, Fête de St. Jean Baptiſte, le Pape celebra la Meſſe après laquelle il ſe rendit dans ſon Appartement avec l'Empereur. Charles V. connut dès cette premiere Conference, qu'il avoit penſé juſte, en croiant, que le Pape n'avoit d'autre deſſein, que de le porter à faire ſa Paix avec François I. puiſque ce fut la premiere choſe qu'il propoſa. Le Cardinal Grimani, que le Pape avoit mené avec lui comme un homme très-habile dans les Negociations, fit un long Diſcours à l'Empereur pour l'exhorter à cette Paix; mais, ce fut inutilement: ce Prince declara toujours, qu'il n'y avoit point de conſideration qui pût l'obliger de pardonner à un homme qui n'avoit cherché qu'à le ſurprendre en tant d'occaſions; & que quand Roi de France lui-même demanderoit la Paix, il ne la lui accorderoit pas. Il s'expliquoit avec une certaine aigreur, qui faiſoit aſſez voir, combien il étoit éloigné de tout Accomodement. Il ſe plaignoit particulierement de ce que le Roi de France avoit fait tous ſes efforts, par ruſes, par cabales, & par argent, pour corrompre les Princes d'Allemagne, même ceux qui lui étoient les plus affectionnez, pour les obliger à quitter ſon Parti, & à prendre les armes contre lui, en leur propoſant des Traitez fort avantageux, comme il y avoit réuſſi à l'égard du Duc de Cleves. Il ajouta, que pour montrer le Caractere de ce Prince, il ſuffiſoit de conſiderer l'Alliance qu'il avoit faite avec les Turcs, dont les Infideles mêmes avoient été ſcandaliſez, & dit encore beaucoup d'autres choſes (76).

Sujet de leurs Conferences à Buſſeto.

Le

(75) *Antonio de Vera, Hiſt. de Charles V. p.* 230. *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* 3. *cap.* 2.

(76) *Pallavicin, ut ſuprà. c.* 2. *n.* 5. *Belcarius, in Comment. lib.* 23. *n.* 31.

An de J.C. 1543.

Le Pape ne parut pas perſuadé des raiſons de l'Empereur. Il le pria même avec douceur de conſiderer, qu'il ne pouvoit jamais faire d'action plus glorieuſe, ni plus utile à la Religion, que de pardonner à un ennemi, qu'il avoit vaincu, & par ſes armes, & par ſa magnanimité. Quelles Benedictions, lui dit-il, la Chrêtienté ne vous donnera-t'elle pas, ſi elle voit que vous lui donniez la Paix? Quelle gloire ne vous acquererez-vous pas dans toute la Terre, ſi, au lieu de porter les Armes contre les Chrêtiens, vous les tournez contre les Turcs? Quel triomphe n'en feront pas les Anges-mêmes dans le Ciel, ſi, par votre moïen, ils entendent chanter parmi les hommes ce même Cantique qu'ils chanterent autrefois à la naiſſance de celui qui eſt appellé dans l'Ecriture le Roi Pacifique? Un Diſcours ſi pathetique n'ébranla point l'Empereur. Il étoit trop irrité, pour écouter de ſemblables Propoſitions: ainſi, les Conferences après avoir duré trois jours ſe rompirent, ſans avoir rien conclu ſur ce qui regardoit la France. Charles V, après avoir pris congé du Pape, partit pour l'Allemagne par le chemin le plus court, qui eſt celui de Trente, ſans s'arrêter en aucun lieu; & le Pape s'en retourna à Rome, ſans autre fruit que d'avoir impoſé ſilence aux mediſans, qui lui auroient reproché de s'être un peu trop menagé, s'il n'avoit pas entrepris ce Voiage (77).

Le Pape exhorte l'Empereur à faire la Paix avec le Roi de France.

Veritables Deſſeins du Pape.

On peut juger de la Mortification que ce mauvais ſuccès donna au Pape, par les grands Projets qu'il rouloit dans ſa tête, pour l'aggrandiſſement de ſa Famille. „ Voulant profiter de l'occaſion, il tentoit de faire inveſtir ſes „ petits-fils du Duché de Milan. Ce qu'il croioit pouvoir obtenir, à cauſe „ de Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, femme d'Octave Farneſe, „ Duc de Camerin. Pour arriver à ſon but, il promettoit à l'Empereur „ de ſe liguer avec lui contre la France, de faire pluſieurs Cardinaux à ſa „ Nomination, de lui paier pendant quelques années 150000. Ecus, & de „ le laiſſer Maître des Châteaux de Milan & de Cremone. Mais les Imperiaux, demandant un million de Ducats d'argent comptant, & un autre à paier dans un certain tems fort bref, rien ne ſe fit alors. Et la Negociation fut remiſe entre les mains des Miniſtres du Pape, qui accompagnoient l'Empereur en Allemagne (78). „

An de J.C. 1544.

Le Pape commence à s'aliener de l'Empereur.

Quoique l'Empereur & le Pape ſe ſeparaſſent avec de grandes Demonſtrations d'amitié, celui-ci ne ſe fiant pas à Charles V. commença à pancher plus fortement pour la France, craignant quelque deſſein ſur le Milanez. Joignez à cela le Traité d'Alliance de Sa Majeſté Imperiale avec Henri VIII. Roi d'Angleterre, Prince ennemi du St. Siege, & publiquement excommunié. Une troiſieme raiſon aliena entierement le Pape des Interêts de l'Empereur; ce fut un Decret de la Diete de Spire, qui étoit favorable aux Proteſtans. Ce Decret ſuſpendoit de nouveau l'execution de l'Edit d'Ausbourg, avec defenſes expreſſes d'inquieter perſonne pour cauſe de Religion.

(77) *Extat in Act. Conſiſt. Scriptis ab Alex. Farneſio Vicecancel. MS. Card. Spadæ Sign.* 133. *pag.* 410.

(78) *Frà Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. I. p.* 97.

An de J. C. 1544.

ligion. Il ordonnoit de plus, que jusqu'à la celebration du Concile, on remettroit la decision de tous differends à la prochaine Diete. Que chacun des deux Partis jouiroit paisiblement des Biens Ecclesiastiques, dont ils étoient en possession, soit Catholiques, soit Protestans, & que les Biens seroient emploiez à l'entretien des Ministres, à l'établissement des Ecoles, & au soulagement des Pauvres. Que les Juges de la Chambre Imperiale acheveroient leur tems, & qu'ensuite on choisiroit, pour la composer, moitié, Catholiques, & moitié Lutheriens, à commencer du premier jour auquel on a accoutumé de renouveller les Juges; que tous les Procès demeureroient en suspens; que l'on puniroit neanmoins les Anabaptistes suivant les Loix faites contr'eux, en exhortant les Magistrats à choisir des hommes doctes & pleins de Religion, pour les instruire & les convaincre de leurs erreurs (79).

Lettre du Pape à l'Empereur sur ce Decret.

Les Protestans furent très-satisfaits de ce Decret, & ne parloient plus de Charles V. que comme du plus juste & du plus zelé Empereur pour le Bien Public. Mais, les Catholiques en furent extremement affligez, & s'en plaignirent hautement. Le Nonce alla même jusqu'à proteſter de nullité contre le Decret, & le Pape ne put s'empêcher de s'en plaindre avec amertume. Ce n'étoit pas la seule chose qui lui avoit fait de la peine dans cette Diete. Il étoit encore chagrin de ce que Charles V. s'étoit ligué avec le Roi d'Angleterre, & de ce qu'il n'avoit accepté aucun des partis avantageux que le Cardinal Farnese lui avoit proposez, pour l'Investiture du Duché de Milan, en faveur de son petit-fils; comme aussi de ce que, pour complaire aux Protestans, il n'avoit pas voulu permettre au Legat d'assister à la Diete. De plus, considerant que le Decret de cette Assemblée portoit un grand préjudice à son Autorité, & à la Dignité du St. Siege, il crut devoir pour sa reputation faire connoître à l'Empereur son mécontentement. Il lui en écrivit une longue Lettre en datte du 24. d'Aout 1544. dans laquelle il se plaint entr'autres choses de ce qu'on y avoit resolu, sans le consulter, de tenir un Concile general ou National, ou une Assemblée Imperiale, pour traiter des affaires de l'Eglise. En second lieu, que des Laïques, & même des Heretiques, avoient entrepris de porter leur Jugement sur cette matiere, & faire des Reglemens sur les Biens de l'Eglise. Enfin, de ce qu'on y avoit accordé aux Protestans des conditions favorables, au prejudice des Edits faits auparavant contr'eux. Il ajoute, qu'il devoit comme un bon Pere lui decouvrir ses sentimens, pour ne pas tomber dans la faute du grand Prêtre Heli, que Dieu punit si rigoureusement à cause de la trop grande Indulgence qu'il exerçoit envers ses Enfans. Que le Decret de Spire alloit à la perte de son Ame, & au trouble de l'Eglise; qu'il savoit très-bien qu'il n'appartenoit qu'à l'Eglise Romaine de porter un Jugement sur les matieres de Foi, & que neanmoins sans faire attention que le Pape est seul en Droit par les Loix divines & humaines de convoquer les Conciles & d'ordonner les choses de la Religion, il avoit eu la pensée d'en tenir un, avoit permis à

(79) *Sleidan, lib. 15. Belcarius, lib. 23. ad an. 1544. Palavicin, & Frà-Paolo. Sponde, & Raynaldi.*

à des Heretiques, & à des Ignorans, de juger de ce qui concerne la Foi, s'étoit mêlé de faire des Ordonnances sur les Biens Ecclesiastiques, & avoit retabli dans les Honneurs & Dignitez des Rebelles à l'Eglise, condamnez auparavant par ses propres Edits. Qu'il vouloit croire, que tout cela ne venoit point de son propre mouvement, mais des Conseils pernicieux de quelques ennemis de l'Eglise Romaine, pour lesquels il trouvoit d'autant plus mauvais qu'il eut une si grande deference, que l'Ecriture étoit remplie d'exemples de la colere de Dieu, contre les Usurpateurs des Droits du Souverain Prêtre.. Que de dire, comme l'on fait, que ces Decrets sont seulement provisionels, & en attendant le Concile, c'est seulement une defaite qui n'est pas recevable, parce qu'une chose de soi-même bonne & sainte devient mauvaise & impie à l'égard de celui qui n'a aucun Droit de la faire. Le Pape entre ensuite dans un detail d'exemples tirez des Princes & des Laïques, que Dieu a severement punis, pour avoir usurpez les Droits de l'Eglise, & manqué de respect au St. Siege; au lieu qu'il a toujours comblé de ses faveurs & de ses dons les Princes affectionnez à l'Eglise de Rome, & qui lui ont été fideles, temoins Constantin le Grand, Theodose, Charlemagne; au lieu que ceux qui se sont declarez ses ennemis, qui ont manqué de respect à son égard, & qui ont usurpez ses Droits, ont tous fini malheureusement, comme un Anastase le premier Empereur de ce nom qu'on trouva mort d'un coup de foudre, un Maurice à qui Phocas fit couper la tête, un Constantin II. qui après avoir pillé Rome fut tué dans le bain par ses Officiers, un Philippe, un Leon, & quelques autres: le Pape cite encore l'Exemple d'Henri IV., qui fut depouillé de l'Empire par Henri son fils, & qui mourut miserablement à Liege, & de Frederic II. qui fut étranglé dans son lit par Manfrede son fils naturel. Il est vrai, dit le Pape, que les Rebelles à l'Eglise n'ont pas toujours été punis en cette vie, qu'on les a vûs quelque fois au contraire comblez de biens; mais, Dieu n'agit ainsi, que pour empêcher de croire qu'il n'y a point de Jugement dans l'autre vie, si tous les mechans étoient châtiez dans celle-ci. Aucun peché ne demeurera impuni, & la plus grande marque de la colere de Dieu est, quand ceux qui pechent croient pouvoir le faire impunement. La punition divine, continue-t'il, n'est pas seulement tombée sur les Princes, mais encore sur des Nations entieres, sur les Juifs pour avoir crucifié Jesus-Christ, & sur les Grecs, pour avoir mepriſé son Vicaire en terre. Ce qui doit donner à l'Empereur d'autant plus de crainte, qu'il tire son origine d'Empereurs qui avoient reçu plus d'honneur de l'Eglise Romaine, qu'ils ne lui en avoient fait. Enfin, le St. Pere dit, qu'il louë la passion que Charles V. avoit pour la Reformation de l'Eglise, mais qu'il doit laisser ce soin à ceux que Dieu en a chargez. Que ce Prince peut secourir la Religion, mais non pas s'en declarer le Maître, ni le Chef; qu'il ne desiroit pas moins que lui cette Reformation qu'on demande, & qu'il l'avoit fait assez voir en convoquant le Concile toutes les fois qu'il avoit entrevû quelque raïon d'esperance pour le pouvoir assembler; que si le succès n'avoit pas encore repondu à l'attente

An de J.C. 1544.

An de J. C. 1544.

publique, il ne falloit pas s'en prendre à Sa Sainteté, qui avoit toujours regardé la convocation comme l'unique remede aux maux de la Chrêtienté, & particulierement de l'Allemagne qui en avoit le plus de beſoin. Que la Guerre étant la cauſe de la ſuſpenſion du Concile, c'étoit à l'Empereur à procurer ſa celebration, ſoit par une bonne Paix, ou par une Trêve durant ſa tenuë. Enfin, il l'exhorte à ſuivre ſes avis paternels, d'empêcher à l'avenir qu'on ne traite dans les Dietes Imperiales de ce qui regarde l'Egliſe & la Religion, de renvoïer la connoiſſance de ces affaires, & de ce qui concerne les Biens Eccleſiaſtiques au Tribunal de l'Egliſe, de revoquer ce qu'il avoit accordé à ceux qui étoient Rebelles au St. Siege: faute de quoi il ſera forcé, pour ne point manquer à ſon devoir, d'uſer de ſeverité envers lui, quelque éloignement qu'il ait pour la rigueur (80).

Reponſe de l'Empereur au Pape.

Ce Bref fut porté en Allemagne, par David Oedatius de Breſſe, Camerier du Pape, qui fut chargé de la Reponſe en Eſpagnol, dans laquelle l'Empereur dit, qu'il avoit peſé les raiſons importantes contenues dans le Bref, & conſideré en même tems les dangers auxquels il expoſoit ſa Dignité & ſa reputation, en agiſſant autrement; qu'il feroit dans un autre tems plus favorable une Reponſe plus ample; & que, pour le preſent, ils ſe contenteroit de repreſenter à Sa Sainteté, qu'il n'avoit jamais donné occaſion aux maux qui deſoloient la Republique Chrêtienne; qu'au contraire il avoit emploïé tous ſes ſoins pour y remedier autant que le Devoir & la Dignité d'Empereur l'exigeoient, & que la Religion d'un Prince Catholique ſembloit le demander. Que ſi chacun dans ſon Etat, dans ſa condition, eut fait la même choſe, & s'y fut livré autant que lui, on ne verroit pas aujourd'hui la Religion expoſée à tant de malheurs; qu'ainſi les reproches du Pape devoient retomber ſur ceux qui les meritoient, & que la pureté de ſes intentions & de ſes ſentimens mettoit ſa conduite à couvert de ces reproches & de toute Calomnie (81).

Nouvelle Bulle du Pape, pour indiquer le Concile à Trente.

La Guerre entre l'Empereur & le Roi de France ne dura pas long-tems. Elle fut terminée par la Paix de Creſpi en Valois, le 14. de Septembre, à condition que les deux Monarques travailleroient de concert à la Réunion de l'Egliſe & à la Reformation de la Cour de Rome, d'où venoient toutes les Diſſenſions: & que pour cela ils prieroient le Pape de convoquer le Concile, que le Roi très-Chrêtien tâcheroit de faire accepter aux Proteſtans en leur envoiant un Ambaſſadeur exprès à la Diete de l'Empire. Le Pape, dit Frà-Paolo, ne s'effraïa point de ce Projet, tenant pour aſſuré, que quand il faudroit en venir à l'execution, il ne mettroient guere à ſe brouiller enſemble, par la contrarieté de leurs vuës & de leurs intérêts; par où il feroit échouër tous leurs deſſeins, & réuſſir les ſiens. D'ailleurs, conſiderant, que s'il aſſembloit le Concile à leur inſtance, on croiroit qu'il y auroit été forcé, ce qui feroit tort à ſa reputation & augmenteroit le courage à ceux qui meditoient de ravaler la Puiſſance du Pape, il ne voulut point ſe

(80) *Sleidan, lib. 16. Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib. 5. c. 6.*

(81) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib. 5. c. 7.*

se laisser prévenir. Dissimulant donc le depit qu'il avoit de la Paix faite sans sa participation, & même avec des articles préjudiciables à son Autorité, il publia une Bulle où il invitoit l'Eglise à se rejouir d'une Paix qui levoit tous les obstacles du Concile, qu'il assignoit de nouveau à Trente, pour le 15. du mois de Mars suivant (82). En même tems, il donna une autre Bulle, pour declarer, qu'en cas que le St. Siege devint vacant pendant la tenuë du Concile, de quelque maniere que cela arrivât, l'Election d'un Souverain Pontife se feroit à Rome par les Cardinaux (83). An de J.C. 1545.

L'Empereur, qui, pour sa gloire, vouloit avoir la principale part à la tenuë du Concile, fut peu satisfait de la Conduite du Pape. Mais celui-ci, qui vouloit avoir l'honneur de tout, precipita le depart de ses Legats, & ordonna incessamment l'Ouverture du Concile, avant même que les Evêques Etrangers fussent arrivées, afin que les Prelats Italiens, qui lui étoient devouez, fussent en état de donner la Loi aux autres, & de les obliger, à mesure qu'ils arriveroient à Trente, de se conformer aux mesures qu'ils auroient deja prises (84). Mais, divers obstacles firent avorter les desseins de sa Sainteté; car, l'Empereur n'étoit plus porté pour le Concile, & ne voulant pas irriter les Protestans, il arrêtoit tout, & tenoit les choses en suspens. Le Pape presse l'Ouverture du Concile.

Ces dispositions de l'Empereur jettoient le Pape dans de grandes inquietudes, ce qui le fit resoudre d'envoïer Jerôme Dandini, Evêque de Caserte, à ce Prince, pour lui proposer l'Ouverture du Concile ou la suspension pour un tems; &, si cela ne lui plaisoit pas, de le transferer en Italie. Charles V. repondit, qu'il ne vouloit, ni suspension, ni translation, & continua à faire naître des difficultés sur l'ouverture, parce qu'il vouloit attendre l'effet de la prochaine Diete, qui avoit été assignée au mois de Janvier prochain dans la Ville de Ratisbonne. Enfin, vers le milieu du mois d'Octobre, il consentit qu'on ouvriroit le Concile, pourvû qu'on ne touchât point aux Dogmes, qu'on n'y traitât d'aucune matiere qui eut raport à l'Heresie des Lutheriens, de peur de les irriter; & qu'on ne parlât que de la Reformation. Quoique ces conditions dûssent irriter le Pape, puisqu'on donnoit par-là gain de cause aux Lutheriens, & qu'on fortifioit leur Parti, cependant il voulut bien dissimuler son mécontentement, & il manda à son Nonce, que, pour complaire à l'Empereur, il alloit ouvrir le Concile sans differer, & qu'il promettoit qu'on y procederoit avec une entiere Liberté, & dans les formes ordinaires, sans faire mention de l'ordre qu'on y observeroit; si l'on commenceroit par la matiere de la Reformation, ou si l'on traiteroit les questions du Dogme preferablement aux autres (85). Le Pape depute vers l'Empereur.

Ainsi le 31. d'Octobre, il envoïa à ses Legats une Bulle, qui portoit que, puisqu'on n'avoit pû ouvrir le Concile le Dimanche *Lætare*, quatrieme de Carême, on ne manquât pas d'en faire l'Ouverture le 13. Decembre. Les Evê- Le Pape indique l'Ouverture du Concile au 13. Decembre.

(82) *Frà-Paolo, ut supr. Liv. II. p.* 101.
(83) *Onuphre, in Vit. Pauli III.*
(84) *Frà-Paolo, ut supr.*
(85) *Pallavic. in, ut supr. lib.* 5. *c.*15.

An de J.C. 1545.

Evêques arrivez à Trente furent d'autant plus joïeux de cette nouvelle, qu'ils avoient fort apprehendé de reſter long-tems en cette Ville ſans rien faire. Outre cela les Legats reçurent un Bref particulier qu'ils avoient demandé pour être mis dans les Actes, dans lequel on declaroit, que le long retardement de l'Ouverture du Concile ne retomboit pas ſur eux, & que maintenant elle ſe faiſoit avec une mûre Deliberation. De plus, on accordoit aux Evêques d'Allemagne la Liberté d'y aſſiſter par Procureurs, à cauſe de l'Hereſie, dont les ravages demandoient leur preſence dans leurs Dioceſes; &, afin que les autres Prelats ne ſe prévaluſſent pas de cette indulgence, on accordoit aux Legats le pouvoir de la diſpenſer avec prudence & ſageſſe, ſelon les beſoins réels de chacun (86).

Commencement du Concile de Trente.

Enfin, tout étant prêt pour le Concile, les Legats en firent l'ouverture, au jour marqué par la derniere Bulle du Pape. Mais, tout ce qu'on y fit fut de declarer, que le Concile étoit commencé, pour l'extirpation de l'Hereſie. On tint enſuite une Congregation generale, pour établir quelques Reglemens, afin d'entretenir le bon Ordre dans l'Aſſemblée (87).

Action ſcandaleuſe du Pape.

Cependant, le Pape avoit donné l'Inveſtiture de Parme & de Plaiſance à ſon fils, ce qu'il fit à la fin du mois d'Aout, ſans ſe ſoucier d'oüir dire, que, pendant qu'il ſe parloit de reformer le Clergé, le Chef de l'Egliſe n'avoit pas honte de donner des Principautez à un fils né d'un infame Concubinage. Tout le Sacré College trouvoit à redire à cette action; mais, il n'y eut que le Cardinal Jean Dominique de Cupis, qui s'y oppoſa, encore fut-il ſoutenu de peu de gens. Jean Vega, Ambaſſadeur de l'Empereur, refuſa d'aſſiſter à cette Inveſtiture, quoique le Pape en eut traité auparavant avec l'Empereur; & Marguerite d'Autriche n'en fut point contente, parce qu'elle vouloit qu'on la donnât à Octave Farneſe ſon mari, qui perdoit le titre de Duc de Camerin, & n'en recouvroit point d'autre (88).

Demandes des Legats au Pape.

Les Legats ecrivirent au Pape, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé dans l'Ouverture du Concile, & pour lui demander ſon avis ſur l'ordre qu'il falloit obſerver dans la reception des Ambaſſadeurs, ſur la maniere de recevoir les ſuffrages; ſi l'on opineroit par Nations comme on avoit fait aux Conciles de Conſtance & de Baſle, ou ſi chacun auroit en particulier ſon ſuffrage libre, en decidant à la pluralité des voix comme on en avoit uſé au dernier Concile de Latran, ſous Jules II. & Leon X; ſi l'on commenceroit par les Hereſies en general, ou en particulier; & ſi l'on condamneroit la Doctrine avec les perſonnes conjointement; en quelle forme le Concile ecriroit, quel ſeroit ſon cachet & le titre de ſes Decrets (89).

Le

(86) *Pallavicin, ut ſupr. n.* 5.

(87) *Pallavicin, ut ſupr. c.* 17. *n.* 8. *Labbe, Concil. tom. XIV. pag.* 732. *Raynaldi, an.* 1545. *n.* 43.

(88) *Frà Paolo, Hiſt. du Concil. de Trente, Liv. II. p.* 118.

(89) *Pallavicin, lib.* 6. *c.* 1. *n.* 7. *Raynaldi, ad an.* 1545. §. 47.

An de J.C. 1545.

Reponſe du Pape aux Legats.

Le Pape, avant que de repondre à toutes ces Demandes, etablit à Rome une Congregation de Cardinaux & d'Officiers, & après avoir deliberé avec eux ſur les Lettres des Legats, il leur manda, qu'il ne pouvoit rien determiner encore d'une maniere préciſe ſur l'ordre qu'on devoit garder, parce qu'on ne voïoit pas aſſez clair dans les affaires ; qu'ils devoient neanmoins, par raport aux ſuffrages, ſuivre l'Ordre obſervé dans le dernier Concile de Latran, où chaque particulier donnoit ſa voix ; qu'il falloit traiter des points de Religion, en condamnant la mauvaiſe Doctrine, ſans toucher aux perſonnes, & ne s'attachant pas ſeulement aux propoſitions generales, mais encore aux particulieres, qui ſont en vigueur ajourd'hui, & qu'on regarde comme les fondemens des Hereſies. Qu'on ne traitera de la Reformation, ni avant les Dogmes, ni conjontement avec eux, parce que ce n'eſt pas la principale cauſe de la tenuë du Concile; ce qu'ils doivent obſerver neanmoins avec beaucoup de précaution, pour ne pas donner aux autres lieu de croire, qu'on vueille eviter la Reformation, ou la differer juſqu'à la fin du Concile: qu'ils doivent aſſurer au contraire, qu'auſſitôt qu'on aura commencé à proceder ſur les affaires principales, on traitera de la Reformation, comme il conviendra de le faire. Que s'il s'eleve quelque diſpute ou querelle ſur ce qui concerne la Cour de Rome, il faudra ecouter les Prelats, non pour les ſatisfaire dans le Concile, mais pour en informer le Souverain Pontife, qui appliquera les remedes convenables. Que toutes les expeditions & actes ſeront ſignez au nom du Concile, des Legats, des Preſidens, & du Pape qu'ils repreſentent, en ſorte qu'il paroiſſe pourtant que ſa Sainteté a toute l'Autorité; & ces actes ſeront ſcellez des trois cachets des Legats, ou du moins de celui du premier. Que les Decrets commenceront par cette Formule: *Le Saint Concile Oecumenique, legitimement aſſemblé ſous la Conduite du St. Eſprit, les Legats Apoſtoliques y preſidant.* On leur mandoit encore d'expedier les affaires auſſi promptement qu'ils le pourroient, à moins qu'ils ne reçuſſent des ordres contraires, afin d'emploier utilement leur tems, & d'arrêter les mediſans, qui blâmeroient un trop long delai. De plus, on donnoit aux Legats la faculté d'accorder quelques indulgences; mais, en prenant bien garde de faire paroître que ce fut le Concile qui les accordât, vû qu'il n'a, ni ce Droit, ni cette Autorité. Enfin, on les exhortoit à ſoutenir la Dignité de la Préſidence, avec tout l'eclat convenable à des Legats du St. Siege, ſans pourtant donner à perſonne aucun ſujet de mécontentement; mais ſur-tout d'obſerver que les Prelats ne s'ecartent jamais des bornes d'une honnête Liberté, & ne perdent point le reſpect dû au St. Siege. Et comme pluſieurs étoient trop pauvres, pour pouvoir ſubſiſter à leurs depens durant la tenuë du Concile, le Pape fit expedier un Bref, pour les exempter du Payement des Decimes, & pour leur accorder tous les fruits & les emolumens qu'ils pourroient retirer étant dans leurs Dioceſes. Il envoïa encore deux mille Ecus aux Legats pour être diſtribuez aux Prelats pauvres, avec permiſſion de rendre ces Liberalitez publiques, d'autant plus qu'el-

An de J.C. 1545.

qu'elles feroient honneur au Pape, dont on loueroit le zéle & la charité pour ſoulager les Membres du Concile (90).

Démélé entre le Pape & le Duc de Florence.

Le Pape avoit auſſi des Affaires aſſez delicates en Italie. Le Lutheraniſme commençoit à s'y etendre; mais, le Cardinal de Mantouë en arrêta les Progrez. D'autre côté, pluſieurs Florentins, ennuiez de l'Etat Monarchique, & eſperant de voir bientôt revivre leur ancienne Republique, faiſoient connoître aſſez publiquement la vanité de leurs penſées, & donnoient lieu de craindre quelque ſoulevement. Ils debitoient, pour appuier leurs idées, que Jerôme Savonarolle, Religieux Dominicain, dont on a parlé en ſon tems, & qu'ils regardoient comme un Prophete, avoit prédit ce changement qu'ils eſperoient. Les Dominicains de Florence les entretenoient dans ces penſées, &, par cette inconſideration, ils rendoient le danger plus grand, & le mal plus à craindre. Le Duc, l'aiant appris, ordonna d'abord à ces Religieux de demeurer en repos, & de tenir une conduite plus pacifique; mais, ceux-ci n'obéiſſant pas, il en fit mettre quelques uns des plus ſeditieux en priſon, & par un Edit qu'il rendit public il leur ordonna de ſortir dans un mois des trois Monaſteres qu'ils avoient dans Florence; ce qu'il furent contraints d'executer, & le Duc mit dans leur Couvent de St. Marc, qui étoit le principal, des Auguſtins, dont le Monaſtere avoit été ruiné depuis peu. Le Pape, offenſé de cette Entrepriſe, & s'imaginant que le Duc auroit dû le conſulter auparavant, ordonna aux Auguſtins de quitter le Monaſtere dans lequel ils étoient entrez, & enjoignit au Duc, ſur peine d'Excommunication, de retablir les Dominicains. Il le prenoit d'un ton ſi haut, & il menaçoit avec tant de vivacité, que le Duc craignant que cette affaire n'eut de facheuſes ſuites pour lui, s'il s'obſtinoit à ſoutenir ce qu'il avoit fait, jugea à propos de ceder au tems, & de retablir les Dominicains (91).

Envoié du Roi d'Ethiopie au Pape.

Le Pape fut un peu conſolé de toutes les traverſes qu'il eſſuioit, & en particulier des Progrès de l'Hereſie, par la Proteſtation qu'on lui fit de la part de Claude Roi d'Ethiopie, de ſe ſoumettre à l'Egliſe Romaine, en abjurant le Schiſme de Dioſcore. Ce Claude avoit ſuccedé à ſon Pere David, & demandoit au Pape des Ouvriers Apoſtoliques, pour inſtruire ſes Sujets des Dogmes de la Religion Chrêtienne, & établir des Prêtres. Paul III. reçut avec beaucoup d'honneur l'Envoïé, qui étoit un Prieur de Religieux, nommé Paul, & connut par les Lettres du Monarque, que, depuis quelques années, il avoit fait partir un autre Deputé, qui étoit mort dans le voiage. Le Pape renvoia ce Prieur avec un Bref pour le Roi d'Ethiopie, dans lequel il lui marquoit, qu'il rendoit ſes actions de graces à Dieu, d'avoir eclairé de ſes lumieres un ſi grand Prince, qui marchoit ſi dignement ſur les traces de ſon Pere David; que la reputation de ſa probité étoit venuë juſqu'à Rome, & qu'il ne doutoit pas, qu'aiant été l'Heritier de ſon Roiaume, il heriteroit de même de ſa Pieté, de ſa Religion envers Dieu, & de ſon

(90) *P. Alexander, Hiſt. Eccleſ. part.* 4. *Sæc. XVI. Diſſert. XII. pag.* 81.

(91) *Joannes Baptiſta Adriani, Hiſt. ad an.* 1545.

son attachement inviolable au Siege Apostolique, dont il lui donnoit deja des preuves solides dans ses Lettres. Il lui promet, avec le secours de Dieu, de lui envoier dans peu de Saints Missionaires distinguez par leur Doctrine & par leur pieté, & très-propres à instruire ses sujets dans la foi. Il le flatte enfin, qu'il n'oubliera rien pour lui envoier un Nonce Apostolique, afin de repandre les consolations spirituelles sur lui & sur tous ses Peuples. Ce Bref est datté de Rome le 29. d'Août (92). An de J.C. 1546.

Sur la reponse que le Pape fit à ses Legats dans les termes rapportez cidessus, on tint à Trente une Congregation, où l'on disputa beaucoup sur le titre du Concile; car, si le Pape étoit jaloux de maintenir la Superiorité qu'il pretendoit au dessus du Concile, les Evêques étoient encore plus zelez à ne se point laisser dominer par les Legats (93). Les contestations étant enfin terminées à la pluralité des voix, on tint la seconde Session, le 7. de Janvier 1546. On n'y fit que le Decret suivant, qui fut lû par l'Evêque de Castellamare en ces termes: „ Le St. Concile de Trente, legitimement assemblé sous la conduite du St. Esprit, les trois Legats du Siege Apostolique y présidant, reconnoissant avec l'Apôtre St. Jacques, que tout bien excellent & tout don parfait vient d'enhaut, & descend du Pere des lumieres, qui depart la sagesse avec abondance & sans reproche à tous ceux qui la lui demandent: & sachant aussi que la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, a resolu d'abord & jugé à propos d'exhorter, comme il fait aujourd'hui tous & chacun des fideles Chrêtiens qui se trouvent à present dans cette Ville de Trente, de se corriger des vices & des pechez qu'ils peuvent avoir commis jusques ici, pour vivre à l'avenir dans la crainte de Dieu & s'abstenir des desirs de la Chair, de s'appliquer à la priere, de frequenter les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie, de visiter souvent les Eglises, & que chacun enfin s'efforce de tout son pouvoir d'accomplir les commandemens du Seigneur, & fasse tous les jours quelques prieres particulieres pour la Paix entre les Princes Chrêtiens & pour l'union de l'Eglise. Quant aux Evêques, & à tous les autres de l'Ordre Sacerdotal, qui composent dans cette Ville le Concile General, ou qui y assistent: qu'ils s'appliquent assidument à benir Dieu, & à lui presenter continuellement l'offrande de leurs prieres & de leurs louanges: & qu'au moins chaque Dimanche qui est le jour auquel Dieu a créé la lumiere, & auquel notre Seigneur est ressucité & a repandu le Saint Esprit sur ses Disciples, ils aient soin d'offrir le Sacrifice de la Messe, faisant, comme le St. Esprit l'ordonne par l'Apôtre, des supplications, des prieres, des Demandes, & des actions de grâces, pour Notre Saint Pere le Pape, pour l'Empereur, pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevez en Dignité, & generalement pour 2. Session du Concile de Trente.

(92) *Raynaldi, ad an.* 1545. §. 61. *& in Libro Brev. Pauli III, sign.* 2891.

(93) *Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib.* 4. *c.* 2. *n.* 2. *& seq. Angel. Massarel, in Actis MS. Conc. Trid. Archiv. Vatic. Sign.* 3188. *& aliud n.* 3232. *Raynaldi, an.* 1546. §. 1. *& 2. Spondé, eod.* §. 1.

An de J.C. 1546.

„ pour tous les hommes, afin que nous menions une vie paisible & tran-
„ quille, & que nous voïons l'accroissement de la foi. Le Saint Con-
„ cile les exhorte de plus à jeuner au moins tous les Vendredis, en memoi-
„ re de la Passion de Notre Seigneur, & de faire des aumônes aux Pauvres;
„ que dans l'Eglise Cathedrale, on dise tout les Jeudis la Messe du St. Es-
„ prit, avec les Litanies & les autres prieres ordonnées à ce dessein; & que
„ dans les autres Eglises on dise, le même jour, au moins les Litanies &
„ les prieres; & que sur-tout pendant qu'on celebrera les sacrez mysteres,
„ on s'abstienne de toute sorte d'Entretiens & de Discours frivoles, qu'on
„ y soit attentif, & qu'on y reponde aussi bien de l'Esprit que de la Bou-
„ che. Et parce qu'il faut que les Evêques se montrent irréprochables,
„ sobres, chastes, & intelligens en la conduite de leur propre famille; le
„ Saint Concile leur recommande premierement, que chacun observe à sa
„ table une telle frugalité, qu'il n'y ait aucun excès, ni superfluitez, dans
„ les mets; & comme il est ordinaire de se laisser aller dans les repas à des
„ Discours vains & inutiles, ils feront faire pendant leur repas quelque lec-
„ ture de l'Ecriture Sainte. Ensuite, à l'égard des Domestiques, que cha-
„ cun ait soin de les avertir de n'être point querelleux, yvrognes, debau-
„ chez, interessez, arrogans, blasphemateurs, ni dereglez dans leurs mœurs,
„ mais qu'ils évitent toute sorte de vices, qu'ils s'affectionnent à la vertu,
„ & que dans toutes leurs actions, leurs habits, & leur maniere exterieure,
„ ils fassent voir une modestie & une honnêteté digne des Serviteurs & des
„ Domestiques qui appartiennent aux Ministres du Seigneur. De plus, le
„ soin, l'attention, & le dessein principal du Saint Concile, étant de dissi-
„ per les tenebres des Heresies, qui depuis tant d'années ont couvert toute
„ la face de la Terre, en reformant tout ce qui se trouvera avoir besoin de
„ reforme, & faisant paroître dans tout son eclat la purété & la lumiere de
„ la verité de la Religion Catholique, à la faveur & par la protection de
„ Jesus-Christ qui est la veritable lumiere: il exhorte tous les Catholiques
„ qui se trouveront dans la suite, particulierement ceux qui sont versez dans
„ les Saintes Lettres, de s'appliquer chacun avec une serieuse attention à
„ la recherche & à la decouverte des moiens par lesquels une si sainte inten-
„ tion puisse être conduite à sa fin: de maniere que par les voies les plus
„ promptes, les plus prudentes, & les plus convenables, on parvienne à con-
„ damner ce qui ne sera digne d'approbation; & qu'ainsi, par toute la terre,
„ tous les hommes puissent d'une même bouche, & par une même profession
„ de foi, benir & glorifier Dieu, Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ.
„ Au reste, dans les Suffrages, conformement aux Statuts de l'Eglise de
„ Tolede, lorsque les Prêtres du Seigneur tiendront leurs seances dans le
„ lieu de Benediction, aucun ne doit s'emporter jusqu'à troubler l'Assem-
„ blée par des bruits & des tumultes indiscrets, ou par des cris & des paro-
„ les inconsiderées, ni par des contestations vaines, opiniâtres, & mal fon-
„ dées; mais, chacun tachera d'adoucir tout ce qu'il aura à dire par des ter-
„ mes si affables & des expressions si honnêtes, que ceux qui les entendront

n'en

„ n'en ſoient point offenſez, & que la droiture du Jugement ne ſoit point
„ alterée par le trouble de l'Eſprit. Enfin, le Saint Concile a ordonné &
„ declaré, que s'il arrive par hazard, que quelqu'un n'ait pas ſeance dans ſon
„ rang, & en la place qui lui eſt duë, & ſe trouve obligé d'opiner & de
„ donner ſon avis, même par le mot *Placet*, & d'aſſiſter aux Aſſemblées,
„ ou d'avoir part à quelqu'autre acte que ce puiſſe être, pendant le Concile
„ dans les differentes Congregations; perſonne dans la ſuite n'en ſouffre
„ pour cela aucun préjudice, & perſonne n'en puiſſe prétendre l'acquiſi-
„ tion d'un nouveau Droit (94). „ An de J.C. 1546.

Il ſe tint enſuite pluſieurs Congregations, dont le détail ſeroit trop long; ce qui m'engage à renvoier aux Hiſtoriens qui en' ont parlé (95). On arrêta dans une de ces Congregations, qu'on traiteroit enſemble les matieres de la Foi & celles de la Reformation. Les Legats, qui crurent avoir beaucoup gagné en confondant ces deux points, rendirent compte au Pape de cette reſolution. Mais, on n'eut pas à Rome des idées ſi avantageuſes; & lorſque les Legats ne s'attendoient qu'à recevoir des louanges, les Cardinaux Farneſe & Maffée leur ecrivirent de ne point executer le dernier Decret; & le Pape leur manda, qu'il étoit fort en colere qu'ils euſſent conſenti à l'examen de la Reformation; qu'ils devoient executer les premiers Ordres qu'il leur avoit donnez; & qu'abſolument il ne falloit pas permettre qu'on traitât dans le Concile d'autres matieres que de celles qui concernent la Foi, malgré la réſolution qu'on venoit de prendre dans la derniere Congregation (96). Cette Lettre donna beaucoup de chagrin aux Legats, qui tinrent la troiſieme Seſſion du Concile, le 4. de Fevrier 1546. mais on n'y decida rien. La Cour de Rome, qui trembloit au ſeul nom de la Reformation, prenoit plaiſir à voir amuſer le Concile dans les Preliminaires, eſperant que le tems apporteroit quelque changement favorable; & l'on voïoit courir des Paſquinades très-piquantes, ſelon la coutume des gens de cette Cour, qui ne ſauroient ſe paſſer de dire de bons mots. Les uns louoient par ironie les Peres de Trente d'avoir fait un Decret ſi digne d'un Concile General, & les autres leur conſeilloient de faire un meilleur uſage de leur ſcience & de leurs talens (97). 3. Seſſion du Concile de Trente.

Tandis qu'à Trente on paſſoit le tems en de vaines conteſtations, Martin Luther mourut à Iſlebe ſa Patrie, le 18. de Fevrier 1546. agé d'environ 63. ans. Sa mort fut aſſez tranquille, & même edifiante, de l'aveu de ceux qui en furent temoins. Jamais tant de variations qu'on en trouve ſur ſon ſujet, dans les Ecrivains Catholiques & Proteſtans; mais, ſans m'engager à raporter les ſentimens des uns & des autres, voici ce que je penſe du Caractere de Luther. Il avoit de la force dans le genie, de la vehemence dans ſes Diſcours, une eloquence vive & impetueuſe qui entrainoit les Peuples & les raviſſoit, une hardieſſe extraordinaire, & un air d'autorité Mort de Luther & ſon Caractere.

(94) *Labbe, Concil. Tom. XIV. pag.* 741.
(95) *Pallavicin & Fra-Paolo.*
(96) *Pallavicin, lib. 6. c. 7. n. 4. & 12.*
(97) *Fra-Paolo, Hiſt. Concil. Trid. Liv. II. pag.* 135.

An de J.C. 1546.

rité qui faiſoit trembler devant lui ſes Diſciples: mais, il avoit dans l'ame un fond d'orgueil & de preſomption, qui lui inſpiroit le mepris de tous ceux qui n'entroient pas dans ſes ſentimens, & cet eſprit d'inſolence avec lequel il traita outrageuſement tous ceux qui s'oppoſerent à ſon Hereſie, ſans reſpecter, ni Roi, ni Pape, ni Empereur; incapable de retracter ce qu'il avoit une fois avancé; colere, vindicatif, imperieux, voulant être toujours le Maître, & aimant fort à ſe diſtinguer par la nouveauté de ſa Doctrine, qu'il vouloit établir à quelque prix que ce fût (98). Il faut mepriſer les Calomnies, dont nos mauvais Auteurs ont voulu noircir la Reputation de ce fameux Perſonnage (99).

4. Seſſion du Concile de Trente.

Dans un grand nombre de Congregations, il y eut des Diſputes aſſez vives ſur le Canon de l'Ecriture, ſur les Traductions de ce même Livre & leur Autorité, ſur les Traditions, & ſur d'autres points qui devoient faire le ſujet de la 4. Seſſion du Concile, où l'on fit deux Canons, dont le premier fixa le nombre des Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Le 2. Decret, qui concerne l'Edition & l'Uſage des Livres ſacrez, declare la Vulgate authentique, malgré les defauts ſans nombre de cette Verſion. Un Evêque Eſpagnol n'étoit pas de mon Sentiment. C'eſt Don Nicolas Ramo, qui faiſoit tant d'eſtime de la Vulgate, & ſi peu de cas de l'Hebreu & du Grec, que, voiant la Bible Polyglotte du Cardinal Ximenès, où la Vulgate eſt placée entre l'Hebreu & le Grec des Septante, ôſa dire que le Latin étoit comme Jeſus-Chriſt crucifié entre deux Larrons (100). Mais, il ne faut pas croire, que quand le Concile de Trente a declaré authentique cette Vulgate, il ait prétendu déclarer qu'elle n'avoit aucun defaut, & qu'elle meritoit plus de créance que le Texte Hebreu & le Texte Grec. Le Concile a ſeulement ordonné qu'on ſe ſervit de celle-là préferablement à toutes les autres Verſions Latines qui s'étoient fort multipliées.

Attention du Pape pour ſes interêts.

Dès que les Decrets de la quatrieme Seſſion furent rendus publics, on ſe donna la licence de les critiquer, ſur-tout en Allemagne. Quelques-uns trouvoient etrange que 5. Cardinaux & 48. Evêques euſſent decidé ſi librement les plus importans Articles de la Religion, laiſſez juſqu'alors indecis, en declarant canoniques des Livres incertains & aprocryphes, & rendant authentique une Verſion contraire au Texte original. Le Pape même, aiant conſideré l'importance des Decrets de la Seſſion, jugea que le Concile demandoit plus d'attention qu'auparavant. Il augmenta donc le nombre des Cardinaux & des Prelats, à qui il avoit donné la direction des affaires du Concile, & par leur Conſeil il ordonna trois choſes aux Legats: 1. De ne publier à l'avenir aucun Decret ſans l'en avertir auparavant; & de fuir les longueurs, mais encore davantage la précipitation qui pourroit leur

(98) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXIX. pag.* 65.

(99) *Voyez Bayle, Dict. Art. Luther (Martin).*

(100) *Amelot de la Houſſaye, Memoires Politiques, tom. I. pag.* 419.

leur faire paſſer des Decrets mal digerez, & leur ôter le tems de recevoir les ordres de Rome. 2. De ne point travailler ſur des matieres qui n'étoient point en Controverſe, comme ils ſembloient avoir fait dans la derniere Seſſion. 3. De ne ſouffrir jamais que l'on en vint à diſputer de l'Autorité du Pape, ſous quelque prétexte que ce fut (1). An de J.C. 1546.

Ce fut vers ce tems-là * que le Pape envoïa un Bref aux Evêques de Sion & de Coire, & à quelques Abbez du Païs des Suiſſes, pour les inviter à ſe trouver au Concile General qui ſe tenoit à Trente. Il leur mandoit, qu'il étoit juſte que ceux qui repreſentoient l'Egliſe de Suiſſe y paruſſent, d'autant plus qu'il affectionnoit leur Nation préferablement à toutes les autres, regardant les Suiſſes comme les Enfans particuliers du St. Siege, & les Defenſeurs de la Liberté Eccleſiaſtique. Il ajoutoit, qu'un grand nombre d'Evêques ſe rendoient tous les jours à Trente, d'Italie, de France, d'Eſpagne: ce qui devoit leur cauſer quelque confuſion, voiant qu'ils étoient les plus proches, & neanmoins les plus lents. Que leur Nation, étant la plus infectée des Hereſies, avoit plus beſoin du Concile que toute autre; enfin, il les exhortoit de reparer leur negligence, & de venir à Trente, ſans aucun delai, s'ils ne vouloient pas encourir les peines preſcrites par les Loix contre les Enfans desobéïſſans à l'Egliſe & au St. Siege, en conſiderant qu'ils lui avoient tous juré obéiſſance & fidelité. Il diſoit en finiſſant, que ſon Nonce Jerôme Franco leur diroit le reſte, & qu'il les prioit d'y ajouter foi (2). Mais, ces Remontrances du Pape ne produiſirent pas un grand effet, & la plupart des Evêques reſterent dans leurs Dioceſes. Le Pape écrit aux Evêques de Suiſſe.

J'ai dit ailleurs que l'Archevêque de Cologne s'étoit declaré Lutherien. J'ai paſſé ſous ſilence les Procedures de ſon Clergé contre lui, parce que ce detail n'auroit eu qu'un raport indirect à mon ſujet; mais, je ne dois pas oublier, que le Clergé & l'Univerſité de Cologne ſolliciterent ſi vivement le Procès qu'ils avoient à Rome contre lui, que le Pape prononça enfin le 16. d'Avril de cette année la Sentence d'Excommunication, qui commandoit à tous les Sujets de l'Archevêque de ne lui plus obéir, & les diſpenſoit du ſerment de fidelité; parce que, ſe ſeparant de la communion de l'Egliſe, il avoit oublié ſon ſalut: il s'étoit revolté contre la Doctrine Orthodoxe, contre les Traditions des Apôtres, & les Ceremonies de la Religion Chrêtienne, mepriſant la Cenſure de Leon X. publiée contre Luther & ſes Adherens. Les Evêques de Liege & d'Utrecht, avec l'Univerſité de Louvain, s'étoient joints à ceux de Cologne: & cette Sentence du Pape fut imprimée à Rome dans le mois d'Août, avec une autre Bulle, par la quelle le Pape ordonnoit d'obéir à Adolphe Comte de Schawenbourg, que l'Archevêque avoit pris pour ſon Coadjuteur. L'Empereur ne voulut point faire executer cette Sentence, quelques inſtances que lui Le Pape excommunie l'Archevêque de Cologne.

(1) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. II. pag.* 149. 150.
* *L'Onzieme d'Avril.*

(2) *Raynaldi, an.* 1546. §. 57. *Sleidani, lib.* 17.

An de J.C. 1546.

lui en fit Rome. Il continua toujours d'avoir les mêmes Correſpondances avec l'Electeur, & le traita d'Archevêque dans ſes Lettres. La raiſon qu'on en rend eſt que ce Prince, aiant reſolu de faire la Guerre aux Proteſtans, vouloit engager ce Prelat à ne leur accorder aucun ſecours, & à refuſer le paſſage à leur Troupes, en l'obligeant d'obéir aux Generaux de l'Empereur; ce qui étoit important pour la Religion (3). „ Paul reſſen-„ toit vivement cet affront; mais, comme il n'y voioit point de remede, „ ni d'apparence de rien gagner à ſe plaindre, il mit cette offenſe avec „ les autres qu'il croioit avoir reçuës de Charles-Quint. La Sentence fit „ un autre mauvais effet, qui fut de confirmer les Proteſtans dans l'opi-„ nion qu'ils avoient, que ce Concile n'étoit aſſemblé que pour les „ tromper (4). „

Ordres du Pape pour le Concile.

Cependant, les Legats amuſoient le tapis à Trente, par des Congregations, où l'on parloit des moindres Abus de l'Egliſe, ſans chercher les remedes propres à les corriger, parce que les Legats, qui avoient écrit au Pape, vouloient gagner du tems pour recevoir de nouveaux ordres: ils les reçurent enfin, ces ordres, qu'ils attendoient avec tant d'impatience, & ils eurent la ſatisfaction d'y voir que le Pape approuvoit fort leur Projet; mais, il les avertiſſoit de trois choſes. 1. Qu'en traitant de la Reformation des mœurs, & de la Juriſdiction des Evêques, ils fuſſent attentifs à eviter tous les Ecueils; qu'ils ne paruſſent point lents à decider ſur les matieres de Foi, pour repondre aux deſirs des Princes, parce que les Dogmes paroiſſent ſi néceſſaires à l'Egliſe, qu'ils ont été le principal objet de la tenuë du Concile. 2. Qu'en eloignant les principaux obſtacles de la Juriſdiction des Evêques & de l'exercice de leur fonction, qu'on prétend avoir été introduits par les Miniſtres du Siege Apoſtolique, ils apportaſſent en même tems le remede aux empêchemens qu'y mettoient les Princes ſeculiers, afin de guerir entierement le mal, & que chacun ſe renfermât dans les bornes de ſon devoir. 3. Que comme le Pape conſentoit que le Concile fit un Decret ſur cette Queſtion, qui étoit proprement du reſſort du Pape même, le Concile devoit convenir, qu'il ne definiroit rien, ſans le conſentement du premier (5).

Ligue contre les Proteſtans.

Tandis qu'à Trente on commençoit à fulminer contre quelques Points de la Doctrine des Proteſtans, l'Empereur prenoit ſourdement des meſures, pour faire la Guerre à ces Sectaires. Il envoia le Cardinal de Trente à Rome, pour menager une Ligue avec le Pape, & le Traité fut conclu à ces conditions. Que le Pape fourniroit à l'Empereur douze mille hommes d'Infanterie Italienne, & cinq cens chevaux, païez pour ſix mois; de plus qu'il feroit compter à l'Empereur cent mille ecus d'or, qui ſeroient inceſſamment depoſez à Veniſe, outre cent mille autres qui avoient été déja comptés à Ausbourg, leſquels ne ſeroient point emploiez à d'autres uſages.

(3) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib. 7. c. 1. n. 1. Sleidan, lib. 17. De Thou. Hiſt. lib. 2.*

(4) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. II. pag. 151.*

(5) *Pallavicin ubi ſupr.*

ges. Que Charles V. jouiroit pour l'année courante de la moitié des revenus des Egliſes d'Eſpagne, avec la permiſſion de pouvoir aliener juſqu'à la ſomme de cinq cens mille ecus des biens des Monaſteres du Roiaume; le tout en vuë de cette Guerre, & à condition que par engagement il leur laiſſeroit autant de ſes biens, ou qu'à la volonté du Pape il donneroit caution & garantie; conditions introduites, parce que l'affaire étoit ſans exemple. Que ſi quelqu'un entreprenoit de les traverſer dans cette entrepriſe, ils lui reſiſteroient à forces communes; & l'un & l'autre reciproquement pendant cette guerre s'entr'aſſiſteroient, & même ſix mois après qu'elle ſeroit finie; qu'il ſeroit permis à un chacun d'entrer dans cette Ligue, & d'y participer au Gain & aux Charges. Que toutes les troupes du Pape ſeroient commandées par le Seigneur Octavien Farneſe ſon Neveu *, en qualité de General de l'Egliſe, qui ne recevroit les Ordres qu'immediatement de l'Empereur, ou du Duc d'Albe ſon Lieutenant; & que le Cardinal Alexandre, ſon autre Neveu, quelque beſoin qu'il en eut à Rome, iroit auprès de l'Empereur en qualité de Legat aux depens du St. Siege (6). An de J.C. 1546.

Dès que la Ligue fut concluë, le Pape publia à Rome le 15. de Juillet un Jubilé, dont la Bulle parloit du ſoin que le Pape avoit apporté, pour procurer le Salut de ceux qui s'étoient ſeparez de l'Egliſe, du Concile qu'on avoit commencé, de l'opiniatreté des Heretiques, qui mepriſoient toutes les Loix. Il exhorte les fideles à recourir à Dieu par les jeûnes & par les prieres, par la reception des Sacremens, afin que le Seigneur repande ſes benedictions ſur la guerre qu'on va entreprendre, pour la defenſe de ſon ſaint nom, l'extirpation des Hereſies, & la Paix de l'Egliſe. L'Empereur voulut auſſi faire un coup d'éclat, en faiſant publier dans toutes les Provinces de ſes Etats, avec les Ceremonies accoutumées, qu'il avoit mis au Ban de l'Empire, comme traîtres & rebelles, Jean Fréderic, Electeur de Saxe, & Philippe Landgrave de Heſſe; qu'il les declaroit Perturbateurs du Repos public, Violateurs de la Foi qu'ils lui avoient jurée, Rebelles aux Loix inviolables de l'Empire, Uſurpateurs & Raviſſeurs des Biens de l'Egliſe & des Provinces entieres; qui, pour mieux couvrir leur fraudes, ſe ſervoient du prétexte de la Religion, de la Paix & de la Liberté publique d'Allemagne, pour ſeduire pluſieurs Princes & Etats de l'Empire, n'épargnant aucun artifice pour les tirer de l'obéïſſance qu'ils devoient à l'Empereur; ce qui faiſoit connoître juſqu'où étoit allé leur perfidie, leur mechanceté, & leur injuſte rebellion contre l'Egliſe & contre l'Etat (7). Mais les Proteſtans, qui avoient penétré les deſſeins de l'Empereur, s'étoient mis en état de n'être pas ſurpris. De ſorte que l'Empereur, aiant mis ſes Troupes en Campagne, la Ligue de Smalkalde lui oppoſa les ſiennes. Bulle du Pape contre les Proteſtans.

Pendant cette Guerre, le Pape ſongeoit à diſſoudre le Concile, ou du moins à le transferer, pour diſpoſer plus abſolument de ſes Deciſions. Les Le- Le Pape ſonge à la Diſſolu-

* *C'étoit ſon petit fils.*

(6) *Sleidan, lib. 17. Belcarius. De Thou, Hiſt. lib. 2. ad an. 1546.*

(7) *Sleidan, lib. 17. De Thou, lib. 2. n. 7.*

An de J.C. 1546. Legats travailloient à cette Tranſlation, & l'on reçut à Trente des Lettres par les quelles Paul III, informé de l'Allarme que cauſoit le voiſinage de l'Armée ennemie, conſentoit à la Tranſlation du Concile, ſur les raiſons qui lui avoient été mandées par ſes Legats; & il leur envoioit une Bulle dans laquelle on avoit inſeré cette Clauſe, que le Concile ne ſeroit transferé, qu'à condition que la plupart des Peres le demandaſſent & le vouluſſent. Le Pape enjoignit de même à ſes Legats, que ſi la choſe arrivoit, ils propoſaſſent la Ville de Lucques comme hors des Etats de l'Egliſe, & affectionnée à l'Empereur, enſorte qu'on ôteroit par-là tout ſoupçon. Il leur ordonnoit encore de ne rien decider, ſans avoir pris auparavant l'avis de ce Prince, & leur marquoit qu'il ſouhaitoit fort qu'avant qu'on changeât de Ville pour le Concile, on établit le Decret de la Juſtification & celui de la Reſidence des Evêques, afin que les Peres ne fuſſent pas oiſifs. Que cependant les Legats devoient moins penſer à executer ce qu'ils ſouhaitoient, qu'à examiner ce qui ſe pouvoit faire (8).

tion, ou à la Tranſlation du Concile.

Demarches pour & contre la Tranſlation.

Le Cardinal Farneſe, qui n'étoit pas encore parti de Trente lorſque ces ordres du Pape arriverent, les fit voir aux Prelats de l'Empire, qui en furent très-emûs. Ils s'y oppoſerent fortement, & obtinrent enfin, qu'on ne prendroit aucunes meſures ſur la Tranſlation, juſqu'à ce qu'on eut reçu de nouveaux ordres du Pape. Le Legat Marcel Cervin mettoit cependant tout en œuvre pour perſuader à Farneſe de ne point deſiſter & de pourſuivre vivement ſon Entrepriſe. Il lui repreſenta la ſituation facheuſe dans la quelle ils étoient tous expoſez, prêts à ſe voir emmenez captifs, ſi les armes des Proteſtans avoient l'avantage; que de cette Tranſlation dependoit la Dignité du Siege Apoſtolique, la ſureté des Evêques, la liberté ou la diſſolution du Concile; que ſi les armes de l'Empereur avoient un heureux ſuccès, & qu'il y eut quelque eſperance de faire accepter les Deciſions du Concile aux Peuples qui s'étoient ſeparez de l'Egliſe, alors les Peres pourroient retourner à Trente avec bienſeance, & même avec avantage, ſans que leur perſonne courût aucun danger.

Brouilleries entre l'Empereur & le Pape.

Le deſſein de transferer le Concile n'étoit point agréable à l'Empereur, & augmenta le mécontentement qu'il avoit de la Conduite du Pape; car, la Bulle du Jubilé dont j'ai parlé ci-deſſus, faiſant regarder la Guerre d'Allemagne comme une Guerre de Religion, fit perdre à Charles V. les ſecours qu'il attendoit des Suiſſes, & reciproquement le Pape trouvoit mauvais le pretexte que l'Empereur avoit donné à cette Guerre dans ſon Ban contre l'Electeur de Saxe & contre le Landgrave de Heſſe. Le violent deſir, que la Cour de Rome avoit de rompre le Concile, acheva de broüiller Charles V. & Paul III. L'Empereur en fut ſi aigri, qu'il fit menacer le Cardinal de Ste. Croix, qu'on accuſoit de conſeiller la rupture du Concile, de le faire jetter dans l'Adige, s'il lui arrivoit de rien faire contre les intentions de l'Empereur. Le Pape, contraint de ceder à la ne-

(8) *Pallavicin, Lib.* 8. *c.* 8. *n.* 2. *&* 3. *Ex Litteris Sanctæ Floræ ad Legatos*, 3. *&* 4. *Auguſti.*

néceſſité du tems, manda aux Legats d'amuſer les Peres, ſans rien decider (9). An de J.C. 1546.

Les brouilleries augmenterent par la Victoire que l'Empereur remporta ſur les Proteſtans. Le Pape, regardant la proſperité de ce Prince avec des yeux d'envie, commença de penſer à ſa ſureté avant que toute l'Allemagne fût ſous le joug. „Les Troupes que ſon petit-fils commandoit étoient „ beaucoup diminuées ; le Cardinal Farneſe en aiant emmené une partie, „ & la fatigue en aiant fait deſerter d'autres. Au mois de Decembre, le „ reſte partit par l'ordre du Pape, qui rappelloit Octave en Italie, avec „ charge de dire à l'Empereur, que le terme de ſix mois étant expiré, le „ Pape avoit ſatisfait à ſa promeſſe, & ne pouvoit pas ſoutenir davantage „ la depenſe ; joint que l'Allemagne aiant fait joug, l'on avoit tout ce „ qu'on s'étoit propoſé dans la Ligue. L'Empereur ne laiſſa pas de ſe „ plaindre d'être abandonné au beſoin : diſant, qu'il n'y avoit rien de fait, „ puiſque les Chefs ſubſiſtoient ; que bien qu'ils ſe fuſſent retirez dans „ leurs Etats, on ne pouvoit pas dire qu'ils fuſſent vaincus ; qu'après qu'ils „ auroient mis ordre à leurs affaires, on les verroit retourner avec des forces plus redoutables, & combattre avec plus d'ordre qu'auparavant. Le „ Pape repondoit, que l'Empereur avoit fait ſans lui des Traitez avec les „ Villes & les Princes, au grand préjudice de la Foi Catholique, en tolerant l'Hereſie qui ſe pouvoit exterminer aiſément. Qu'il n'avoit point „ partagé avec lui les avantages de la Guerre, ni l'argent qu'il avoit reçu „ des Villes, quoique ce fut une des conventions de la Ligue. Qu'il faiſoit beau voir l'Empereur ſe plaindre du Pape, qui étoit l'offenſé & le „ mepriſé, non ſans deshonneur de la Religion. Non content de cela, „ Paul lui fit entendre, que, les ſix mois étant paſſez, les Egliſes d'Eſpagne ne devoient plus rien païer. Et quoique les Miniſtres Imperiaux „ lui remontraſſent fortement, que la cauſe de la conceſſion durant encore, la conceſſion devoit auſſi durer, ſans quoi leur Maître ne pourroit „ achever la Guerre, ils ne purent jamais le fléchir. Les Fieſques de Genes, aiant fait en ce tems-là une Conſpiration contre les Dories, qui tenoient le Parti de l'Empereur, ce Prince ne manqua pas d'en croire le „ Pape, & le Duc de Plaiſance ſon fils, les Auteurs, & d'ajouter cette plainte aux autres. Le Pape tenoit pour certain, que l'Empereur avoit de la „ beſogne pour long-tems en Allemagne, & conſequemment ne pourroit „ tourner ſes forces contre lui : mais, il craignoit que l'Empereur ne lui fit „ de la peine par le moïen des Proteſtans, qu'il enverroit au Concile. „ Le remede de le rompre lui paroiſſoit ſcandaleux, & violent, ſur-tout „ après avoir été ſept mois à traiter la matiere de la Juſtification. Il reſolut donc d'en faire publier le Decret ; eſtimant, qu'après cela, les Proteſtans refuſeroient d'aller au Concile, ou, s'ils y alloient, ſeroient contraints d'accepter ce Decret, qui étoit le pivot ſur quoi rouloient toutes les Controverſes. De ſorte que, de façon ou d'autre, il auroit toujours la

Suites de ces brouilleries.

(9) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. II. pag.* 184 *& ſuiv.*

An de J.C. 1546.

„ la Victoire. D'ailleurs, comme l'Empereur desiroit, que l'on s'abstint „ de decider les points de foi, il trouvoit que par cette même raison l'on „ devoit les decider, ceux qui ont des fins contraires devant tenir une rou- „ te différente. Il savoit bien, que l'Empereur s'en offenseroit; mais, ils „ étoient tous deux si mal ensemble, qu'il ne lui en pouvoit guere arriver „ pis. Joint que toutes les fois qu'il lui survenoit quelque affaire, où les „ raisons pour & contre le tenoient en suspens, il avoit coutume de se de- „ terminer en disant le Proverbe Florentin, *Cosa fatta capo ha*, (chose fai- „ te vaut mieux que chose à faire.) Dans les fêtes de Noël, il écrivit donc „ aux Legats de tenir la 6. Session (10). „

An de J.C. 1547.

Tandis que Charles V. se rendoit le Maître de toute l'Allemagne, les Peuples de Naples excitoient des seditions, pour se delivrer du facheux joug de l'Inquisition qu'on vouloit leur imposer par les Conseils du Pape qui en pressoit l'Empereur. Ce Prince y consentit enfin, quoiqu'à regret, prévoïant bien que cette nouveauté irriteroit le Peuple, & pourroit causer quelque desordre. On publia donc dans Naples une Bulle du Pape sur la nécessité d'établir l'Inquisition. Le Vice Roi fit de même publier un Edit de l'Empereur, en confirmation de la Bulle, pour l'établissement d'un Tribunal du St. Office dans la Ville de Naples. Alors, tout le Peuple, transporté de fureur, perdant le respect, n'écoutant plus ni raisons ni bienseances, court de tous côtés, & crie, *aux Armes*. Don Pedro de Tolede, Vice Roi de Naples, ne pût arrêter les seditieux, qui protesterent de defendre leur Liberté au peril de leur vie, & qu'ils ne se tiendroient en repos, qu'après avoir obtenu de l'Empereur un Edit de Révocation (11).

Bulle du Pape pour l'Inquisition.

Le Pape évoque à Rome l'Affaire de la Reformation.

Cependant, le Concile deliberoit sur la matiere des Sacremens, & sur les Abus qui s'y étoient introduits, de même que sur la matiere des Benefices. Le Pape, craignant une Reformation qui lui seroit préjudiciable, s'en reserva la connoissance, par une Bulle que les Legats ne produisirent pas d'abord, voulant auparavant sonder les Esprits, en faisant dire aux Evêques par leurs confidens, que puisqu'il y avoit tant de difficulté à convenir sur la Reformation, l'on feroit beaucoup mieux de renvoïer toute l'Affaire au Pape. Mais, les Prelats attachez à l'Empereur s'y opposerent très-fortement, & dirent que cela blesseroit l'honneur du Concile: à quoi presque tous les autres applaudirent; ce qui fit connoître aux Legats, que la Bulle n'étoit pas de saison, & qu'il ne falloit pas la produire. Ils en écrivirent au Pape, & lui manderent qu'il y avoit trop d'opposition, pour lui remettre toute l'affaire de la Reformation; qu'on pourroit seulement la partager, & lui laisser ce qui concerne les Cardinaux & les Dispenses; qu'on n'avoit qu'à prévenir le Concile en publiant à Rome une Bulle, sous le titre de *Reformation de la Cour*, où personne ne trouveroit à redire, parce que c'étoit-là sa propre affaire: ajoutant, qu'il ne seroit pas besoin de publier cette Bulle à Trente, & que le Concile pourroit être content, quand on le laisseroit Maître de

(10) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. II. pag.* 204.

(11) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. pag.* 149.

de tout le reſte. Cependant, ils avertiſſoient, le Pape, que le Concile ne demanderoit pas ſeulement un reglement pour l'avenir, mais encore la revocation des diſpenſes qui, pour le preſent, cauſoient du ſcandale dans l'Egliſe. Ainſi la Bulle fut ſupprimée (12). An de J.C. 1547.

Les Evêques Eſpagnols, voiant qu'ils ne pouvoient avoir ſatisfaction ſur les Abus dont ils ſe plaignoient, donnerent un Memoire aux Legats; & il fallut attendre la reponſe du Pape, qui ne fut pas ſatisfaiſante. Sa Sainteté, pour fortifier ſon Parti contre celui de l'Empereur, fit aller à Trente les Prelats Venitiens, & „ remit à la prudence de ſes Legats & de leurs „ confidens d'en uſer comme il leur plairoit, ſoit pour tout accorder, ou „ pour tout refuſer, s'ils ſe voioient aſſez forts pour le faire. Il leur manda ce qu'il avoit fait avec les Evêques Venitiens, avec ordre de tenir la „ Seſſion au tems determiné; d'omettre la Doctrine des Sacremens qui ne „ ſe pouvoit pas expliquer ſans danger, & de ne publier que leurs Anathêmes; comme auſſi de ſupprimer entierement le Decret des Abus du „ Batême & de la Confirmation, de peur d'offenſer tous les pauvres Prêtres & Religieux, & de donner trop de priſe aux Heretiques, par cet „ Aveu d'avoir approuvé auparavant de grandes Abſurditez. Et enfin de „ mettre Ordre que la Seſſion ſe paſſât le plus doucement qu'il ſe pourroit; mais toujours à la gloire du Siege Apoſtolique. Ruminant depuis „ ſur les Avis reçus de Trente & de ſon Nonce d'Allemagne, il commença de craindre avec ſes confidens, que le Concile ne couvât quelque „ choſe de ſiniſtre contre le Pontificat. Il conſideroit les Factions entre „ les Theologiens, particulierement entre les Jacobins & les Cordeliers, „ anciens emules, qui avoient ſouvent outre-paſſé les bornes dans leurs „ Diſputes. Qu'il y avoit entr'eux d'auſſi grands differends, qu'entre les „ Catholiques & les Lutheriens, puiſqu'ils ſe taxoient reciproquement „ d'Hereſie; & qu'il falloit être inceſſamment après eux pour les accorder. Il repaſſoit dans ſon Eſprit la diſpute de la reſidence, & l'audace „ d'un Caranza, qui, à l'inſtigation d'autrui, n'avoit point feint d'appeller Doctrine Diabolique l'Opinion que la Reſidence n'eſt pas de „ Droit divin. Combien étoit à craindre un autre Schiſme ſemblable à „ celui de Luther. Que le Pontificat étoit aneanti, ſi la Reſidence devenoit un article de foi. Que toutes les Reformations tendoient à reſtraindre l'Autorité du Pape & à amplifier celle des Evêques. Qu'après „ lui avoir fait eſperer, qu'on lui remettroit toute la Reformation, en „ vuë dequoi il avoit fait une Bulle qui l'evoquoit à Rome, le Concile „ l'avoit traitée plus ardemment, ſans nul egard pour ſa perſonne. Il prit „ ombrage de l'eſprit & de l'animoſité des Eſpagnols, d'autant plus que cette prudente Nation ne fait rien à la volée, montre plus de reſpect au „ dehors qu'elle n'en a au dedans: & ſe tenant toujours recueillie en elle „ même, ne fait jamais un pas, ſans recourir à cent autres plus loin. Il „ s'étonnoit qu'ils ſe fuſſent aviſez de s'aſſembler, pour former enſemble une

Embarras & Inquietudes du Pape.

(12) *Contin. de Fleury, tom. XXIX. pag.* 313. 314.

An de J.C. 1547.

„ une Cenſure. Que croire, ſinon que cela venoit de l'Empereur, dont „ l'Ambaſſadeur traitoit tous les jours avec eux. Outre que ce Prince „ lui étoit ſuſpect par divers autres endroits, mais particulierement par la „ proſperité de ſes affaires, parce que les hommes ne ſauroient ſe borner „ quand ils ont le vent en Poupe. Comme il le voioit conniver à la Reli- „ gion des Proteſtans, il ſe figuroit que c'étoit pour ſe concilier leur „ affections. Il penſoit aux plaintes, que Charles & ſes Miniſtres avoient „ faites, lors du depart des troupes Italiennes, *qu'on l'abandonnoit au be-* „ *ſoin.* Il ſavoit que le Duc de Plaiſance ſon fils étoit crû l'Auteur de la „ ſedition de Gennes. Mais ſur-tout il remâchoit les paroles que Char- „ les avoit dites à ſon Nonce, qu'il n'avoit point de plus grand ennemi „ que le Pape. Il craignoit que ſi ce Prince ſe rendoit une fois le Maî- „ tre abſolu en Allemagne, il ne lui prit envie de l'être en Italie, & de ſe „ ſervir du Concile même, pour opprimer le Pontificat. Il le voïoit à „ la veille d'être l'arbitre de la Chrêtienté, la mort du Roi de France, „ qui avoit une maladie incurable, étant prochaine, & le Dauphin jeune „ & ſans experience. Il tenoit même pour certain, que dès que l'Empe- „ reur auroit levé le maſque, les Evêques, qui juſqu'alors avoient tenu pour „ la Cour de Rome, ſe declareroient pour lui, ou par crainte de ſa puiſ- „ ſance, ou par jalouſie de l'Autorité du Pape, contre qui ils ne manque- „ roient pas d'éclater, quand ils verroient le chemin ouvert à l'humi- „ lier (13). „

Tranſlation du Concile.

Le Pape ſe delivra de toutes ces inquietudes par ſes artifices & par ceux de ſes Legats. On repandit malicieuſement le bruit, que la peſte étoit à Trente, & qu'on alloit rompre tout commerce avec cette Ville. Deſorte que le Concile y ſeroit egalement en danger de perir, ou par la maladie contagieuſe, ou par la famine. Pluſieurs Prelats ſe retirerent, & les Satellites du Pape propoſerent la Tranſlation du Concile à Boulogne, ce qui fut aggrée de tous ceux qui étoient dans les interêts de la Cour de Rome. Le Cardinal de Monte fit lire une Bulle du Pape (14), qui autoriſoit cette Tranſlation, & qui *montroit clairement la Servitude du Concile. Car, ſi deux Legats pouvoient commander à tous les Prelats enſemble de quitter Trente, & les y contraindre par Cenſures, je voudrois bien ſavoir où étoit la Liberté des Peres* (15)? Le Cardinal Pacheco, à la tête des Eſpagnols, s'oppoſa à la Tranſlation; mais, dans la 8. Seſſion du Concile, les Legats la firent approuver par 38. Prelats, qui partirent de Trente le 12. de Mars, & arriverent à Boulogne le 20. du même mois.

Conduite du Pape à l'égard de la Tranſlation.

Les Eſpagnols & les Imperiaux ſe plaignirent avec aigreur de la Tranſlation du Concile; mais le Pape, qui étoit parvenu à ſon but, en temoigna ſa joïe dans la Congregation des Cardinaux établie pour les affaires du Concile. Il loua fort le parti qu'avoient pris ſes Legats. Il approuva leur con-

(13) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, liv. II. pag.* 239. 240.

(14) *Apud Labbe, Concil. tom.* 14. *p.*783.

(15) *Frà-Paolo, ubi ſupr. pag.* 250.

conduite comme remplie de ſageſſe & de prudence: cependant, il changea bientot de langage. Il fit ecrire à ſes Legats par Maffée, que s'ils avoient differé cette Tranſlation de deux mois ſeulement, elle lui auroit été beaucoup plus agreable; parce qu'en deux Seſſions on auroit achevé toutes les matieres qui concernent les Dogmes de la Foi & la Reformation des mœurs, & qu'alors on auroit pû non ſeulement transferer le Concile, mais même le diſſoudre: qu'il ne lui ſembloit pas qu'on dût aujourd'hui précipiter l'examen des matieres, eu egard à l'état preſent du Concile, puiſque dans les deux dernieres Seſſions on avoit pris toutes les meſures néceſſaires, pour maintenir la Dignité du St. Siege, & le reſpect qui lui eſt dû. Cependant, l'Empereur fit faire des plaintes au Pape, & demanda le retour du Concile; mais le Pape, pour adoucir ce Prince, lui ecrivit & s'excuſa lui-même en ces termes: „ Je n'ai eu aucune part, lui diſoit-„ il, à ce qui s'eſt fait à Trente. Mes Legats preſſez par la néceſſité „ ont agi d'eux-mêmes. La plûpart des Evêques étant deja partis & „ les autres tout diſpoſez à le faire, il a été plus à propos de tranferer „ le Concile, que de le diſſoudre entierement. J'ai eu aſſez de chagrin „ qu'on n'ait pû reſter à Trente, pour y continuer le Concile qui com-„ mençoit à être ſi avantageux à la Religion pour l'etabliſſement des „ Dogmes de la foi & de la reformation des mœurs; & je ſuis perſuadé „ que ſi V. M. connoiſſoit les juſtes raiſons que les Legats ont euës de „ faire cette Tranſlation, aiant autant de Religion qu'elle en a, elle ſe ſou-„ mettroit aux ordres de la Providence, & prendroit des meſures avec „ moi pour le Bien & les Interêts de la Religion.„ Mais l'Empereur, aiant entendu lire cette Lettre, peu content des raiſons que le Pape y apportoit, & ne les regardant que comme de vaines paroles ſans fondement, repondit avec chaleur au Nonce, qu'on ne lui perſuaderoit jamais que le Concile eut été transferé ſans la participation du Pape, qu'il ne s'en tenoit qu'aux actions, & non aux paroles. Et parce qu'il croioit que le Legat Marcel Cervin étoit l'unique Auteur de cette Entrepriſe, il ſe repandit en menaces contre ce Cardinal. Le Nonce lui aiant repliqué, qu'on avoit été contraint de prendre ce parti pour ne pas diſſoudre le Concile, & qu'il étoit plus à propos qu'il fut à Boulogne, que de n'être en aucun endroit, l'Empereur rejetta ces raiſons, & dit qu'il ſavoit très-certainement combien elles étoient fauſſes & frivoles; que le Pape n'agiſſoit qu'à ſa tête; qu'il ne ſuivoit que ſa fantaiſie & ſon entêtement; & que ceux, qui avoient promis obéïſſance au Concile aſſemblé à Trente, avoient un juſte ſujet de ne pas obéir à celui qu'on vouloit tenir à Boulogne. Le Nonce repartit, qu'il prioit ſa Majeſté de faire Reflexion qu'on ne pouvoit qualifier d'opiniatre un Pape, qui tant de fois, & en tant d'occaſions importantes, lui avoit donné des preuves de ſon zéle & de ſon attachement; qui, quoiqu'avancé en âge, marquoit toujours une conduite très-ſage; & qui, tant qu'il vivroit, ne permettroit jamais la ruine de l'Egliſe. Il ajouta que les Evêques, qui étoient à Boulogne, s'y étoient rendus volontairement; mais

An de J.C. 1547.

An de J.C. 1547.

que ceux qui demeuroient à Trente y étoient retenus par les Ordres mêmes de l'Empereur; d'où il s'enſuivoit que ceux-là jouiſſoient d'une liberté entiere, & non pas ceux-ci: ce qui augmenta encore l'aigreur de ce Prince. Sur ce que la Lettre diſoit de la ſureté qu'il y avoit pour les Peres à Boulogne, Charles V. repondit encore avec emotion, que le Pape n'avoit que des Paroles, & que Dieu renverſoit ſes deſſeins; voulant parler de la mort de François I. Enfin, ſur ce qu'il y avoit dans la même Lettre, qu'on avoit tenu pluſieurs Conciles à Rome, & que l'Empereur étoit prié de s'unir au Pape, pour le bien de la Religion: *J'irai à Rome*, dit ce Prince, *& j'y tiendrai le Concile quand il me plaira.* Après quoi le Nonce ſe retira (16).

Duplicité du Pape, & quelques autres mauvaiſes Qualitez.

L'Empereur n'étoit pas la Dupe des belles apparences du Pape, dont il connoiſſoit le caractere fourbe & trompeur, par les Relations fideles de Mendoza ſon Ambaſſadeur à Rome. Le 10. de Septembre de cette année, ce Seigneur ecrivoit à ſon Maitre, que Paul III. fut ſur le point de pleurer, & fit toutes les Poſtures de Chatemite, & les ſingeries dont il put s'aviſer, à l'occaſion des plaintes de l'Empereur ſur la Tranſlation du Concile; „ mais V. M., continuë l'Ambaſſadeur, peut ſe tenir aſſurée, „ que les Legats firent parler ſecretement aux Evêques, pour les ſuborner, „ afin que la Tranſlation ſe fit, en aiant agi de même envers les Medecins, & que le Pape donnoit de l'argent à beaucoup d'Evêques dont il „ ſe prévaloit, & qu'il leur en a encore donné en dernier lieu, afin qu'ils „ aillent au Concile, comme on peut le prouver. Farneze me dit, ajoute Mendoza, qu'il y avoit plus de quinze Cardinaux qui ſoupçonnoient „ que V. M. cherchoit à s'elever à la Papauté, & que ce fut le même „ bruit que Ste. Croix fit courir à Trente, non pas tant dans la penſée „ que V. M. eut ce deſſein, que pour en tirer la confirmation du Concile (17). „ Le 22. de Mai Mendoza avoit fait part à Charles V. d'un Entretien qu'il avoit eu avec le Cardinal Farneze. „ Le ſecond article de „ cet Entretien, dit-il, fut de me declarer, que le Pape avoit un grand „ reſſentiment des paroles que V. M. avoit dites à ſon Nonce, & particulierement de ce que V. M. lui avoit ſoutenu, qu'en qualité d'Empereur, vous aviez le Droit d'aſſigner le Lieu du Concile, & de le maintenir en ſureté, ſans en être requis, menaçant de le venir tenir à Rome; „ lui donnant auſſi à entendre que c'étoit un Privilege ſpecial de Votre „ Majeſté; & que le Pape regardoit tout cela comme une marque certaine „ d'un eſprit irrité contre lui, & le Saint Siege, quoiqu'il n'eut jamais „ rien connu de pareil dans la conduite de V. M. juſqu'alors, non obſtant „ qu'il fut ſurvenu quelques affaires aſſez ſcabreuſes: Qu'au reſte, il comptoit pour rien ce qui concernoit la Perſonne du Pape; parce que ſi V. „ M. l'appelloit *vieux Opiniatre*, Elle diſoit la verité; mais, qu'il appre-

hen-

(16) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib. 9. c. 18. & 19.*

(17) *Maximes Politiques de Paul III. pag. 27.*

„ hendoit que cette Obſtination n'allât aſſez avant, pour ruiner ce Pontife „ même & tout le reſte (18). „ An de J.C. 1547.

Le Pape prenant ſes meſures dans les commencemens d'une querelle, qui menaçoit d'avoir des ſuites, envoia en France le Cardinal de St. George, pour faire avec Henri II. une Ligue deſenſive, & le remercier en particulier de la promeſſe, qu'il lui avoit faite d'accorder en mariage Diane ſa fille naturelle, qui n'étoit agée que de neuf ans, à Horace Farneſe ſon petit fils. Le Roi confirma la promeſſe du mariage; mais, il ne voulut rien précipiter ſur la Ligue que le Pape lui demandoit, ne jugeant pas à propos, dans le commencement d'un regne, & avant que de bien connoître ſes forces, de donner quelque ſujet de mécontentement à l'Empereur : ce qu'il fit neanmoins étant retourné à Paris. Les Pouvoirs du Legat & les Bulles de ſa Legation furent enregiſtrées au Parlement de Paris ſur la juſſion qu'il en reçut du Roi; parce qu'en France, on ne reconnoit point les Legats ſans cette formalité, & ces Legats y ſont contraints de renoncer à celles de leurs Prérogatives qui ſont contraires aux Libertez de l'Egliſe Gallicane. Le Parlement emploia les mêmes modifications dont il s'étoit ſervi en verifiant les pouvoirs des Cardinaux Alexandre Farneſe & Jacques Sadolet. Elles contenoient pluſieurs Chefs, dont voici les plus importans. Qu'il ne ſeroit permis au Legat d'exercer aucune Juriſdiction ſur les Sujets du Roi, Laïques & Eccleſiaſtiques, quand même ils y conſentiroient. Qu'il ne lui ſeroit permis de legitimer perſonne, ſi ce n'eſt pour recevoir les ſaints Ordres & poſſeder des Benefices. Qu'il ne pourroit faire aucune union de Benefices, ni donner aucune Diſpenſe au préjudice du Droit des Graduez. Qu'il ne pourroit charger aucuns Benefices de penſion, pas même du conſentement des poſſeſſeurs, ſi ce n'eſt pour l'utilité de ceux qui reſignent, ou pour aſſoupir quelque procez. Qu'il ne pourroit donner aucune Abbaïe ni Prieuré de l'un ni de l'autre ſexe, ni en commende, ſoit à vie, ſoit pour un certain tems, ſans la nomination du Roi, ſuivant le Traité fait avec Leon X. Qu'il ne pourroit conferer aucun Benefice vacant, au préjudice de l'Indult accordé par le Pape au Parlement de Paris. Qu'il n'auroit aucune Juriſdiction touchant les mariages, les uſures, les reſtitutions, & autres. Qu'il ne connoîtroit point du crime d'Hereſie, & ne pourroit abſoudre les Sujets du Roi, ſi ce n'eſt dans ce qui regarde la Conſcience & la Penitence. Qu'il ne derogeroit point par ſes Bulles au Droit des Ordinaires & des Patrons. Qu'il ne pourroit deroger à la regle *de veriſimili notitiâ, & publicandis reſignationibus*. Qu'il ne lui ſeroit point permis d'evoquer à ſoi les Cauſes Eccleſiaſtiques, ni d'en connoitre. Qu'il ne pourroit condamner les Laïques à aucune Amende pecuniaire, pour des crimes purement Eccleſiaſtiques. Qu'enfin il ne feroit rien qui fut contraire aux Saints Decrets, aux Concordats paſſez entre les Rois & les Papes, aux Conciles Oecumeniques, aux Droits, aux Immunitez, aux

Le Parlement de Paris modifie les Bulles du Legat.

(18) *Ubi ſupr. pag.* 6.

An de J.C. 1547.

aux Libertez de l'Egliſe Gallicane, aux Univerſitez, & aux Ecoles publiques, & qu'il en feroit une promeſſe ſignée de ſa main (19).

Differend entre le Pape & l'Empereur au ſujet de Parme & de Plaiſance.

On peut dire que l'Empereur & le Pape n'avoient jamais été bien enſemble, mais leur mécontentement reciproque fut porté à de grands excès à l'occaſion que je vais dire. Le Pape avoit donné à Pierre-Louis Farneze, ſon fils naturel, l'Inveſtiture du Duché de Parme & de Plaiſance; mais ce jeune Seigneur ſe rendit bientôt odieux à ſes nouveaux Vaſſaux par ſa fierté & ſa tyrannie (20). Paul, pour dedommager l'Egliſe de l'alienation de Parme & de Plaiſance, annexa au St. Siege à titre déchange la Principauté de Camerino & la Seigneurie de Nepi qu'il avoit données à ſon petit-fils Octavio, lorſqu'il epouſa Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V. pour en jouir eux & leurs Enfans. Deplus, il ordonna que pour le Duché de Parme & de Plaiſance, on païeroit à la Chambre Apoſtolique huit mille Ecus par an. Tout ce procédé deplut à l'Empereur, deja aigri contre Pierre-Louis, qu'il accuſoit d'avoir eu part à la Conjuration des Fieſques. Ainſi ce Prince refuſa de ratifier ce qu'avoit fait le Pape, qui fut ſi piqué de ce refus, qu'il rappella Octavio ſon petit fils avec les troupes qu'il avoit envoiées en Allemagne contre les Lutheriens. L'Empereur en fut très-irrité, craignant que les Proteſtans ne s'en prévaluſſent; mais il fut vangé dans cette année 1547. Car les crimes infames de Pierre-Louis Farnele donnerent occaſion à une Conſpiration, dans laquelle ce Tyran, qui violoit toutes ſortes de Droits, fut aſſaſſiné. D'abord les troupes de l'Empereur furent reçuës dans Plaiſance (21). Mr. Amelot de la Houſſaye nous apprend à ce ſujet des choſes qui meritent de trouver place en cet endroit. Il dit que Charles V. fut accuſé d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre-Louis Farneſe; & qu'on fit, ſur la Conduite de ce Prince, l'Epigramme ſuivante:

Cæſaris injuſſu Farneſius occidit Heros,
Sed juſſu data ſunt Præmia Sicariis.
Tres ſunt Hæredes, Dux, Margareta, Gemelli;
Hunc Socer, hanc Genitor, hos ſpoliavit Avus.

„ Ceux qui veulent juſtifier Charles V. du meurtre de ſon gendre, ajoute
„ Amelot, diſent que le Pape Paul III., & le Duc Pierre-Louis ſon fils
„ naturel, avoient fomenté & favoriſé la Conjuration de Jean-Louis de
„ Fieſque, Comte de Lavagna, contre la Ville & la Republique de Ge-
„ nes, pour fermer ce paſſage à l'Empereur, & l'obliger par ce moïen à
„ leur vendre le Milanez, dont la conſervation dependoit de la communi-
„ cation libre avec Gennes. *Certo è*, dit Agoſtino Maſcardi, *che in quel*
„ *tempo l'Opinione univerſale affermava eſſere uſcite di Roma l'ultime riſolutioni*
„ *di Gio: Luigi.* Et l'Empereur avoit dit un jour au Nonce de Paul III. qu'il

(19) *De Thou, Hiſt. lib.* 3. *pag.* 60. *tom.* 1. *Edit. de Francfort* 1625.

(20) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. pag.* 153.

(21) *De Thou, Hiſt. lib.* 4. *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 328. 329. *Sleidan, in Comment lib.* 29.

„ qu'il n'avoit point de plus grand ennemi que le Pape. Il ne laiſſa pas An de J.C. 1547.
„ d'envoier Don Juan de Figueroa au Duc Octave ſon Gendre, puis au
„ Pape, pour leur faire de ſa part les complimens de Condoleance ſur la
„ mort de Pierre-Louis; verifiant en cette occaſion le dire de Tacite, que
„ perſonne n'entend mieux à montrer de la compaſſion aux affligez, que
„ ceux qui ont de la joie de leur affliction. Quoiqu'il en ſoit, Paul III.
„ avoit plus beſoin d'être conſolé de la perte de ſa Ville de Plaiſance, que
„ de la mort de ſon fils, dont la vie brutale lui faiſoit un continuel re-
„ proche de lui avoir donné une Principauté. Quand ce Pape fit deman-
„ der à l'Empereur la Reſtitution de Plaiſance au Duc Octave, l'Empe-
„ reur repondit au Cardinal Sfondrat, alors Legat en Allemagne, qu'il lui
„ ſembloit qu'il ne devoit pas mieux traiter Octave, que ne le traitoit le
„ Pape même, qui s'étoit ſaiſi de Parme au nom de l'Egliſe; & qu'ainſi,
„ puiſque Paul ne vouloit pas rendre Parme à ſon petit-fils, Charles n'é-
„ toit pas plus obligé de rendre Plaiſance à ſon gendre. De ſorte que le
„ pauvre Duc Octave ſe vit egalement depouillé de ſon Etat par ſon
„ Ayeul & par ſon Beau-Pere, & demeura dans l'attente de ſon reta-
„ bliſſement juſqu'au Pontificat de Jules III. qui lui rendit Par-
„ me (22). „

Extravagance & Impieté du Pape.

Le Pape fut infiniment ſenſible à la perte de Plaiſance, & aux prétendus mepris que l'Empereur temoignoit pour l'Autorité Papale. „Il ſembloit „ dit Mendoza, qu'il fut hors du bon-ſens; & c'eſt une choſe remarqua- „ ble, qu'étant allé prendre congé de lui, Samedi, qui étoit le même „ jour qu'on aſſaſſina Pierre-Louis ſon fils naturel, ſa Sainteté emploïa „ fort mal la plus grande partie du tems à raconter ſes bonnes avantures, „ & à ſe comparer à l'Empereur Tibere (23).„ Il étoit de l'interêt de l'Empereur de demeurer ferme, & de n'écouter aucune Propoſition de la Cour de Rome: car le Pape étoit un homme timide quand on ſe roidiſſoit contre lui, & temeraire quand il s'appercevoit de quelque lacheté. C'étoit un diſſimulé, & l'on étoit perſuadé, qu'il avoit peu de foi & peu de conſcience (24). Comme le Pape auroit fort ſouhaité de recouvrer Plaiſance, il menaçoit l'Empereur de faire ce qu'il pourroit, & de ſe liguer avec le Demon, ſi on ne vouloit pas lui faire donner cette Ville (25). Le Cardinal Farneſe & Paul III. diſoient encore, que ſi ſa Majeſté Imperiale ne leur faiſoit pas juſtice, ou penſoit à retenir ce qui leur appartenoit, ils ſe donneroient au Diable, & qu'ils avoient des Intrigues ſecretes avec l'Ambaſſadeur de France & celui de Veniſe (26). Ces menaces n'étoient pas equivoques, puiſque Farneſe declara nettement à l'Ambaſſadeur Mendoza, que ſi l'affaire paſſoit plus avant, *le Pape ſe prévaudroit du Diable, & de ceux à qui on penſoit le moins* (27). Il vouloit parler des Turcs, avec les quels il negocia

(22) *Amelot de la Houſſaye, Memoires Politiques, tom. I. p. 173. & ſuiv.*
(23) *Lettre du 18. de Sept. 1547. Maximes Polit. de Paul III. pag. 33.*
(24) *Lettre du 19 Sept. ibid. pag. 37.*
(25) *Lettre du 20. Sept. ubi ſupr. p. 42.*
(26) *Lettre du 28. Sept. ubi ſupr. p. 46.*
(27) *Lettre du 16. Octobre, ubi ſupr. p. 52.*

An de J. C. 1547.

gocia, par l'entremiſe du Roi de France, pour attirer leurs Armes ſur les Côtes de Naples & de Sicile, afin d'obliger l'Empereur à lui donner Plaiſance (28).

Crainte du Pape pour la Reformation.

Une ſeule choſe retenoit un peu le Pape ; c'étoit la crainte de la Reformation. S'il avoit une fois perdu cette crainte, il auroit fait de grandes Extravagances & Folies (29). Il eſt pourtant vrai, que rien n'étoit plus néceſſaire que cette Reformation ; car, *le plus ſaint de tous le Cardinaux paroiſſoit avoir le Diable au corps, tant il étoit ruſé* (30). Le Pape lui-même ſe portoit à de ſi grands excès, qu'il dit un jour à l'Ambaſſadeur Mendoza, „ qu'encore, que ce ne fut pas ſa profeſſion, il ſe battroit en Duel, comme Chevalier d'honneur, dans un Champ fermé, contre tout autre „ Chevalier qui diroit le contraire de ce qu'il avançoit ; mais il eſt certain, ajoute Mendoza, ecrivant à l'Empereur, que ſi Votre Majeſté „ commandoit aux Eſpagnols & à ſes Vaſſaux de ſortir de Rome, & aux „ Evêques ſes ſujets d'aller reſider dans leurs Evêchez, ce ſeroit donner „ un vrai coup de poignard à ſa Sainteté, comme les autres Rois Catholiques en ont donné l'exemple, touchant l'Evêché de Cuença du tems „ du Pape Jules (31). „

Negociations ſur le Retour du Concile à Trente.

Cependant, les Evêques d'Allemagne ſollicitez par l'Empereur ecrivirent au Pape une Lettre fort preſſante, pour lui demander le retabliſſement du Concile de Trente (32). Mendoza, aiant auſſi obtenu du Pape d'être entendu publiquement dans un Conſiſtoire, qui ſe tint le 14. de Decembre, & où tous les Ambaſſadeurs des Princes furent appellez, expoſa en termes modeſtes, mais prononcez avec feu, la néceſſité de retablir le Concile à Trente, & les inconveniens qui naîtroient en differant. Il ajouta qu'il avoit ordre de proteſter, que le Sinode de Boulogne n'étoit pas legitime, ſi le Pape refuſoit de contenter ſon Maître. La choſe fut miſe en deliberation, & les Cardinaux convinrent tous, qu'il falloit la renvoier aux Peres de Boulogne, & la laiſſer à leur Jugement. Le Pape leur en ecrivit, & il en eut une reponſe negative, comme il ſouhaitoit ; car, ſix Prelats ſeulement ſe montrerent favorables aux deſirs de l'Empereur. Sur la Reponſe des Peres de Boulogne, le Pape dit à Mendoza qu'on ne pouvoit ſatisfaire Sa Majeſté Imperiale (33).

An de J.C. 1548.

Mais Paul, craignant que cette affaire n'eut des ſuites facheuſes de la part de l'Empereur, qui vouloit abſolument qu'on retablit le Concile à Trente ; & conſiderant qu'il ſeroit dangereux de s'attirer le reſſentiment des Prelats d'Allemagne qui lui avoient declaré par leur Lettre, qu'ils ſeroient obligés de prendre, ſans ſa participation, d'autres meſures ; il leur écrivit le 1. de Janvier 1548. & après avoir taché, dans cette Lettre, de ſe juſtifier ſur la Tranſlation du Concile à Boulogne, il dit aux Prelats d'Allemagne, que

Lettre du Pape aux Evêques d'Allemagne.

s'il

(28) *Bayle, Dict. Art. Aramont (Gabriel).*
(29) *Lettre du 25. d'Oct. ubi ſupr. p. 56.*
(30) *Lettre du 15. de Novembre, p. 51.*
(31) *Lettre du 27. de Novembre, ubi ſupr. pag. 65.*
(32) *Pallavicin, lib. 10. c. 6. §. 5. Fra-Paolo, liv. 3. p. 256. &c.*
(33) *Pallavicin, lib. 10. c. 8. 9. & 10.*

s'il ne leur a pas repondu plutôt, c'eſt parce que le Cardinal Madrucce étoit venu à Rome, pour traiter de cette affaire, & que ſes demandes & celles de l'Ambaſſadeur Mendoza s'accordant avec leur Lettre, il étoit naturel de ne leur point repondre, avant que de le faire à l'Empereur. Il ajoute, qu'il leur envoioit une copie de la réponſe faite à ce Prince, par laquelle ils pourroient connoître les meſures qu'on devoit prendre, avant que de rien ordonner ſur le retour des Prelats à Trente; qu'on s'attendoit qu'ils donneroient dans cette occaſion des preuves de leur équité, & de leur Amour pour la verité & pour la juſtice; qu'il les exhortoit fort, en conſideration de leur ancien attachement au St. Siege, à s'appliquer au retabliſſement de la Paix dans l'Egliſe & de la vraïe Religion en Allemagne. Qu'il les prioit de conſiderer attentivement les demandes des Prelats de Boulogne, d'y venir eux-mêmes, ou du moins d'y envoier leurs Procureurs, pour y continuer le Concile, ou en conſulter avec eux, s'il falloit agir autrement. Sur ce que les Prelats d'Allemagne avoient dit, que ſi le Concile n'étoit pas retabli à Trente, ils prendroient d'autres meſures ſans ſa participation, il repond, qu'il ne peut rien ſoupçonner de mauvais, ni d'eux, ni de l'Empereur, dont l'integrité & la conſtance pour le bien lui étoient ſi connuës. Que ſi neanmoins il s'en trouvoit quelques-uns qui vouluſſent attenter ſur l'Autorité du St. Siege, au mepris du Vicaire de Jeſus-Chriſt, il ne pourroit les en empêcher, J. C. l'aiant prédit; mais, ils devoient auſſi s'attendre, que leurs entrepriſes ſeroient inutiles, le St. Siege étant fondé ſur un rocher inébranlable (34). An de J. C. 1548.

C'eſt ſur quoi le Pape ne comptoit pourtoit guere, s'il en faut croire la Relation de Mendoza: „ Le Pape, dit cet Ambaſſadeur, eſpere la confir- „ mation de la Ligue de France, & l'execution du Traité de Genes, ſe „ confiant plus en cela qu'en Dieu; & il m'a dit, touchant ma Proteſta- „ tion, que je priſſe garde que j'étois dans ſa Maiſon, & que je n'y commiſſe „ point d'excès. Surquoi je lui repondis, que j'étois veritablement Chevalier, „ de même que mon Pere l'avoit été, & qu'en cette qualité je devois faire „ au pié de la Lettre, & en la meilleure forme qu'il me ſeroit poſſible, tout ce „ que mon Maître me commandoit, & que ſi j'excedois en quelque choſe, ce „ ſeroit touchant ce qui me paroîtroit le plus convenable à ſon ſervice & ſon „ Autorité, agiſſant pour cela ſans aucune crainte de Sa Sainteté, gardant „ ſeulement le reſpect qu'on doit à un Vicaire de Jeſus-Chriſt, & qu'au ſur- „ plus étant créé Miniſtre de Votre Majeſté, ma Maiſon étoit là où j'a- „ vois beſoin de mettre les pieds, m'y trouvant auſſi toujours en ſureté. Il „ me repondit, que cela ſuffiſoit, & que Votre Majeſté agiſſoit contre ſes „ interêts propres, de même que tous ſes Miniſtres & ſes Serviteurs (35). „ Cette fermeté mit le Pape de ſi mauvaiſe humeur, & l'irrita ſi fort contre Men- Lettre de Mendoza à l'Empereur.

(34) *Pallavicin, lib.* 10. *c.* 10. *n.* 2. *Sleidan, in Comm. lib.* 19. *De Thou, ad an.* 1548. *Sleidan, eod.* §. 1.

(35) *Lettre du* 3. *de Janvier* 1548. *Maximes Polit. de Paul III. pag.* 70.

An de J. C. 1548.

Mendoza, qu'il ne pouvoit dissimuler son chagrin. Quant au Cardinal Farnese, il valoit si peu, qu'il n'étoit pas capable de faire la moindre decouverte, ni de rendre quelque service dans les Négociations (36). D'autre côté, Mendoza n'avoit que du mepris pour le Pape Paul, parce qu'il le connoissoit à fond: „ Si Votre Majesté me le permet, écrivoit-il à „ l'Empereur, je prouverai au Pape par des Temoins, que je suis beau„ coup meilleur Chrêtien que lui, & que je sers mieux & plus honnorable„ ment mon Maître, qu'il ne sert le sien: & c'est une chose notable, que „ le 5. de ce mois (de Fevrier) sa Sainteté étoit de si mauvaise humeur, „ qu'on ne pouvoit pas durer auprès de sa personne, & que ses Valets de „ Chambre s'imaginoient qu'il étoit possedé de l'Esprit malin; & il me dit „ lui-même, qu'en cas que V. M. voulut l'offenser, il se prévaudroit du „ Demon (37). „

Le Pape defend aux Peres de Boulogne de faire aucune innovation.

Cependant l'Empereur, non content d'avoir protesté deux fois, par son Ambassadeur à Rome, contre le Concile de Boulogne, fit protester dans cette Assemblée même, sans tirer aucun fruit de ces Demarches vigoureuses. Ici & là, on lui fit des Reponses desagréables, qui augmenterent son ressentiment contre la Cour de Rome. Par ordre de sa Sainteté, on emploïa plus de quinze jours à chercher quelque voïe d'Accomodement avec l'Ambassadeur; mais, ce fut en vain, & il partit de Rome le 15. de Fevrier. Le lendemain, le Pape manda à ses Legats tout ce qui s'étoit passé avec Mendoza; & il ajouta, qu'encore qu'il souhaitât beaucoup qu'on finit au plutôt le Concile, cependant, pour ne point manquer à son devoir, il jugeoit à propos d'évoquer l'Affaire à son Tribunal; qu'ainsi il leur ordonnoit de lui envoier les Actes de la Translation, & d'exhorter les Peres à lui deputer trois d'entr'eux au moins, pour lui exposer les raisons qu'ils avoient euës de transferer le Concile. Toutes les actions furent donc sursises à Boulogne conformement à la defense du Pape (*).

Le Pape ecrit aux Peres de Trente.

Le Pape adressa aussi un Bref aux Peres assemblez à Trente, pour les prier de lui envoier trois Deputez, qui pussent lui faire connoître quelles raisons ils avoient de s'opposer à la Translation du Concile. Ils ne repondirent pas précisement à la question, mais, ils insinuerent qu'il seroit à propos que les Peres de Boulogne revinssent à Trente (38). Cependant, l'Empereur, voiant les tergiversations du Pape, resolut de pacifier les troubles d'Allemagne par un Edit fameux & très-connu dans l'Histoire sous le nom d'*Interim*. Mais, en voulant menager le Catholicisme & le Lutheranisme, il deplût également aux deux Partis, qui écrivirent avec violence contre cet Edit (39). De sorte que les Protestans vangerent le St. Siege de l'Injure qu'il recevoit de l'*Interim*.

Ce-

(36) *Lettre du 4. Fevrier ubi supr. pag.* 76.

(37) *Lettre du 27. de Fevrier; ubi supr. pag.* 81.

(38) *Pallavicin, ubi supr. Goldast, tom.* 2. *Raynaldi, ad an.* 1548. §. 34. & 39.

(*) *Pallavicin, lib.* 10. *c.* 14. §. 1.

(39) *Sleidan, lib.* 21. *De Thou, lib.* 3. *Pallavicin, lib.* 11. *Maimbourg, Hist. du Lutheranisme, liv.* 5.

Cependant, le Pape aïant donné ordre aux Cardinal Sfondrat de faire quelques Remontrances à l'Empereur & de ſe retirer; ce Prince, ſollicité par le Cardinal d'Ausbourg & quelques autres Prelats, renvoia Mendoza vers le Pape, pour lui demander quelques Legats en Allemagne, afin d'y maintenir le zele pour la Religion & la venerarion pour le St. Siege. Le Pape repartit, qu'il étoit ſurpris qu'on lui fit une pareille propoſition, après la publication de l'*Interim*, puiſqu'à preſent toutes les avenuës ſembloient fermées à ſes Legats; &, par occaſion, il ſe plaignit de la Conduite de l'Empereur, qui, ſans attendre ſon Nonce Santa-Crux, avoit publié ſon Decret ſur la Religion, dans un tems où il pouvoit aiſement conclure la Diete, ſans un pareil Edit; puiſque, bien loin de l'avoir finie, elle ſubſiſtoit encore. Il lui fit connoître enſuite les inquiétudes des Peres de Boulogne, qui ſupportoient avec peine de ſe voir plutôt releguez dans un exil, qu'aſſemblez dans un Concile, & qui lui demandoient avec inſtance de prononcer ſur la Tranſlation, afin qu'ils puſſent ſavoir à quoi s'en tenir. Enfin, il ſe plaignit que l'Empereur, pour qui il avoit toujours eu tant d'égards, eut ſi peu ſatisfait Adringhelle, ſur la propoſition qu'il lui avoit faite de la reſtitution de Plaiſance, puiſque cette affaire ne regardoit pas les Farneſes en particulier, mais le Siege Apoſtolique, & même l'état preſent de la Republique Chrêtienne. Que rien ne lui a été plus nuiſible, que de s'être trop confié dans la droiture de l'Empereur; qu'il n'auroit pas encouru les reproches du public d'avoir negligé des Conſeils ſalutaires qui lui auroient fait aiſement recouvrer la Ville, qu'il demande avec tant de juſtice (40). Pour repondre à la demande de l'Empereur, le Pape envoia en Allemagne Pierre Bertanus Evêque de Fano, afin de prendre l'air de Bureau, & voir, s'il y avoit quelque eſperance de nouer une Negociation, dont la Cour de Rome put attendre quelque fruit. Charles V. demanda en effet d'entrer en Negociation ſur l'affaire du Concile, & le Pape lui envoia deux Nonces, & il fit partir pour France Jerôme Dandini, pour menager quelque Alliance de ce côté-là (41). Henri II. y parut fort diſpoſé. Il s'avança même en Piemont, & le Cardinal de Lorraine aſſura le Pape, que le Roi étoit deja aux portes du Milanez, & qu'il n'entreprendroit rien qu'après avoir retabli la Maiſon de Farneze à Parme & à Plaiſance. Mais le Pape, faiſant reflexion à ſon grand âge, crut que ce ſeroit agir contre ſon propre interêt, auſſi bien que contre celui de l'Egliſe, d'entreprendre la Guerre contre Charles V., & jugea qu'il falloit s'accomoder au tems. Henri II. voiant qu'il ne concluoit rien, & que ſa preſence étoit inutile en Italie, revint en France (42).

An de J.C. 1548.

L'Empereur demande des Legats au Pape.

Sans doute que ſa Sainteté jugeoit qu'il lui ſeroit plus avantageux d'agir avec l'Empereur par la voie des Negociations, que par les Armes: c'eſt pourquoi il diſſimula prudemment ſon chagrin, comme on en peut juger par une Lettre de Mendoza, où cet Ambaſſadeur dit à ſon Maître: Le

Diſſimulation du Pape. Pourquoi il prefere la Negociation à la Guerre.

(40) *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib. II. c. I. n. 8.*

(41) *Pallavicin, ubi ſupr.*

(42) *De Thou, Hiſt. lib. 5.*

An de J.C. 1548.

„ Le Pape, qui m'a toujours reçu bruſquement depuis ce qui ſe paſſa entre „ moi & lui, m'a fait meilleure mine cette derniere fois; mais, ce n'a été „ que par diſſimulation, comme je l'ai reconnu en ce qu'il frapoit du „ pied, & avoit les Narrines ouvertes & enflées, remuant auſſi ſans ceſſe „ les pouces, comme lorſqu'il a quelque mauvaiſe humeur dans le Corps „ (43). „ Dans une autre Lettre, Mendoza decouvre à l'Empereur les veritables raiſons qui empêcherent le Pape de declarer la Guerre pour recouvrer Plaiſance: „ Je ſuis d'avis, dit l'Ambaſſadeur, que l'on donne au „ Pape toutes les Defiances qu'on pourra lorſqu'il en ſera tems, parce „ qu'il n'a point de courage; & Votre Majeſté peut ſe tenir aſſurée, qu'il „ a fort peu d'argent; que ſes Peuples ſont les plus ruinez de tous les hom- „ mes; que ſes Etats n'ont rien de ce qu'il faudroit pour les conſerver; „ que ſes ſujets ont moins de fidelité que tous les autres Peuples du Mon- „ de; & il le connoit fort bien, c'eſt pourquoi s'il ne fait pas des trom- „ peries, il ne peut nuire par aucun autre moïen (44). „

Nouvelles meſures qu'on prend ſans ſuccès pour la reddition de Plaiſance.

Cependant Paul III. faiſoit naître des ſujets de mefiance, par la conduite qu'il tenoit, en ſe confeſſant & communiant depuis deux mois; par ce qu'il ne faiſoit jamais cela, que lorſqu'il machinoit quelque Tromperie, pour endormir & pour ſurprendre le Monde (45). Les affaires du Concile demeuroient toujours dans le même état. L'Empereur en demandoit, AU NOM DE DIEU, la ſuſpenſion pour ſix mois; mais, le Pape ne vouloit pas que Dieu intervint dans cette Affaire, parce qu'il prétendoit avoir l'autorité de la terminer en ſon nom propre (46); car, il dit un jour, à l'Ambaſſadeur Mendoza, qu'il étoit Evêque Univerſel, & ſes Nonces auſſi; & que c'étoit à lui & à eux qu'il appartenoit d'enſeigner, & non pas d'être inſtruits par les autres dans les choſes ſpirituelles, & que c'eſt le Diſciple qui doit apprendre & croire (47). Mais l'Empereur, étant peu touché de ces orgueilleuſes prétenſions, le Pape fut obligé de lui envoïer Jules des Urſins; & ce Miniſtre en revint avec de bonnes eſperances, croïant l'affaire preſque conſommée. Charles V., plus fin que les Legats du Pape, fit entendre à Bertanus, que pour la decharge de ſa conſcience & ſa juſtification dans le Public; & pour voir, s'il n'y auroit pas quelque moïen de contenter le Pape, ſans faire tort à ſon honneur; il ſouhaitoit d'être inſtruit des prétenſions que l'Egliſe avoit ſur Parme & Plaiſance. Il ne faiſoit cette demarche que par Politique, & pour gagner du tems; eſperant que ſa Sainteté, qui étoit dans un âge avancé, pourroit mourir avant qu'on en vint à la concluſion de l'affaire; car, il n'ignoroit pas de quoi il s'agiſſoit, en étant peut-être mieux inſtruit que le Pape lui-même. Cependant, dès que Paul III. eut été inſtruit des demandes de l'Empereur, il ne voulut point y repondre, ſachant que ces ſortes de conteſtations ſur les

(43) *Lettre du* 20. *d'Aout.* 1548. *Maxim. Polit. de Paul. III. pag. pag.* 96.

(44) *Lettre du* 27, *d'Aout, ubi ſupr. pag.* 106.

(45) *Lettre & du* 1. *& du* 14 *de Sept. ubi ſupr. pag.* 112. *&* 141.

(46) *Lettre du* 24. *d'Aout, ubi ſupr. pag.* 101.

(47) *Lettre du* 5. *Sept. ubi ſupr. pag.* 124.

les Droits qu'on a de poſſeder, ſont d'une longue diſcuſſion, & facheuſes à celui qui ne jouit pas, lorſque le Poſſeſſeur lui-même eſt Juge: c'eſt pourquoi il fit repondre à ce Prince, par ſon Nonce, que l'Egliſe avoit pluſieurs juſtes prétenſions ſur ces deux Villes, outre une poſſeſſion ancienne & pacifique, qui lui ſuffiſoit: qu'il n'étoit donc pas néceſſaire de produire juridiquement ſes raiſons, qu'auparavant on n'eut rendu Plaiſance au St. Siege, ſans aucune Sentence de Juge. Le Legat aïant fait cette reponſe à l'Empereur, quelque tems après il lui fit dire, qu'il n'avoit pas deſſein d'en venir à aucun jugement public, n'aïant demandé cet eclairciſſement, que pour ſatisfaire à quelque doute de Conſcience; & qu'ainſi le Pape ne devoit faire aucune difficulté de lui complaire dans une choſe ſi juſte, d'autant plus qu'il ne la faiſoit que pour l'obliger & lui rendre ſervice. Le Pape ajouta foi un peu trop legerement à cette Declaration, & dit que les Droits de l'Egliſe ſur Plaiſance étoient fondez ſur la Ceſſion de Maximilien I. en 1511. A quoi l'Empereur repliqua, que les Droits de l'Empire ſur cette même Ville étoient plus anciens, & mieux fondez; que Maximilien n'avoit pû nuire à ſes Succeſſeurs; &, que ſuppoſé que l'Egliſe & l'Empire euſſent des prétenſions egales ſur Parme & Plaiſance, il vouloit bien dedommager le St. Siege, en lui accordant, pour ces mêmes prétenſions, quarante mille Ecus tous les ans, à prendre ſur le Roiaume de Naples. Le Pape, aiant reçu cette reponſe, s'en trouva beaucoup offenſé; & croïant que l'Empereur le joüoit, le lendemain 25. de Juillet, il aſſembla le Conſiſtoire, & y fit de grandes plaintes de ce Prince. Mais, comme perſonne ne vouloit s'attirer l'indignation d'une ſi puiſſant Monarque, & que tous ſavoient que le Pape ne s'echauffoit pas ainſi pour les Interêts de l'Egliſe, mais pour ceux de ſa famille, ils lui laiſſerent le ſoin de faire à l'Empereur telle reponſe qu'il jugeroit à propos. Il fit donc la ſuivante: Qu'il avoit reſolu de quitter, & même d'étouffer tout-à-fait, les juſtes ſujets de reſſentiment qu'il venoit de recevoir, étant perſuadé que ſa Majeſté Imperiale ſe depouilleroit de toute paſſion, & ſe reconcilieroit avec Dieu d'une maniere convenable. Qu'en cette affaire, il étoit la partie offenſée, puiſque ſa Majeſté prétendoit ôter à l'Egliſe ce qui lui appartenoit ſi legitimement. Qu'il ne doutoit pas, que ſi elle vouloit mettre la main ſur ſa Conſcience, elle ne prit ſur le champ la reſolution de rendre Plaiſance au St. Siege. Qu'elle devoit conſiderer, comme ſes Predeceſſeurs l'avoient toujours fait, qu'un Prince, qui entreprend de priver l'Egliſe de ce qu'elle à de plus précieux, ſouvent même par la force & par la violence, ne peut pas eſperer de voir proſperer ſon regne. Il apporte enſuite toutes les Demarches que la ſeule complaiſance pour l'Empereur lui a fait faire, & dit qu'il abandonne ſa cauſe au Jugement de Dieu & des Hommes, qui jugeront en ſa faveur, en ſachant les conditions honnêtes qu'il avoit propoſées. Comme on étoit convaincu que l'Empereur vouloit garder Plaiſance, & qu'il faiſoit aſſez connoître par ſes Diſcours & par ſa Conduite qu'il avoit envie de ſe rendre Maître de Parme, on trouva un moïen de contenter les

An de J.C. 1548.

deux

An de J.C. 1548. deux parties, en cedant l'une & l'autre Ville à Charles V. qui les croïoit néceſſaires à la conſervation du Duché de Milan ; à condition, que la République de Sienne ſeroit demembrée des Etats de l'Empereur, & donnée au Siege Apoſtolique & à Octave Farneſe en proprieté, pour en joüir lui & ſes Deſcendans. Cette Republique ne paroiſſoit par fort attachée au Parti de l'Empereur, quoiqu'il n'epargnât ni ſoins, ni argent pour la mettre dans ſes interêts ; & d'ailleurs le Pape ſe flattoit d'y faire conſentir le Duc de Florence, qui aimoit mieux voir cette Ville dans la puiſſance des Farneſes qui n'étoient que de petits Princes, que d'avoir auprès de ſes Etats une Republique agguerrie, & toujours attachée à quelque Souverain. C'eſt pourquoi ſa Sainteté fit ecrire à Bertanus Evêque de Fano ſon Legat après de l'Empereur, d'inſinuer comme de lui-même cet echange à ce Prince, ſans compromettre la Dignité du St. Siege, afin que le refus parut moins honteux (48).

An de J.C. 1549. Etat du Concile. Une autre affaire plus generale & plus importante, qui occupoit alors les Eſprits, étoit l'état du Concile. Depuis près de deux ans que les Peres avoient fait une eſpece de Schiſme, les uns dormoient à Trente, & les autres à Boulogne. Cette Letargie étoit cauſée par la concurrence de l'Empereur & du Pape, qui, l'un independemment de l'autre, vouloient s'attribuer tout l'honneur du ſuccès de ce Concile. Paul III, toujours occupé du bien & de l'elevation de ſa famille, étoit fort inquiet, non ſeulement pour le recouvrement de Plaiſance, mais encore pour la conſervation de Boulogne & de Perouſe. D'un côté, les Bentivoglio, appuiez par le Duc de Ferrare, n'oublioient rien pour rentrer dans cette premiere Ville, d'où ils avoient été chaſſez par Jules II. D'un autre côté, Rodolphe Baglioné vouloit reprendre Perouſe, dont il ſe ſouvenoit que le Pape Leon X. avoit depoüillé ſes Predeceſſeurs ; & il l'auroit entrepris, ſi le Duc de Florence, qui lui avoit donné deux ans auparavant la conduite des troupes qu'il envoia en Allemagne, pour le ſecours de l'Empereur, ne l'en eut detourné, en lui faiſant des promeſſes très-avantageuſes ; mais le Pape, qui avoit eſperé juſqu'alors que l'Empereur lui donneroit la Seigneurie de Sienne pour le dedommager de Plaiſance, s'apperçut enfin qu'il avoit été trompé, & que l'on n'avoit cherché qu'à l'amuſer juſqu'à ſa mort, que l'on croïoit prochaine, non ſeulement à cauſe *de ſon grand âge*, comme l'aſſurent Mr. De Thou (49), & le Continuateur de l'Abbé Fleury (50) ; mais ſur-tout, parce qu'il étoit attaqué d'une playe à la jambe, & d'une autre au membre viril, ſi venimeuſes, que le Chirurgien, qui alloit le penſer en ſecret à trois heures de nuit, diſoit qu'il ne pouvoit pas vivre long-tems (51). Cependant, le Pape, tout foible & tout languiſſant qu'il étoit, irrité du procedé de l'Empereur, & ſe rappellant tous les autres ſujets de plainte qu'il croïoit avoir contre ce Prince, commanda expreſſement, pour lui faire de la peine, aux Prelats qui étoient à Trente de ſe rendre au plutôt

à

(48) *Pallavicin, lib. II. c.* 13.
(49) *De Thou, Hiſt. lib. VI. pag.* 112. *Col.* 1.
(50) *Hiſt. Eccl. tom. XXIX. pag.* 591.
(51) *Maximes Polit. de Paul III. pag.* 180.

à Rome, ſous prétexte de vouloir les emploier, comme il l'avoit promis, à commencer la Reformation de l'Egliſe, & à regler ſa Diſcipline, conjointement avec les Evêques des autres Nations (52). Mais, l'Empereur ne voulut jamais permettre aux Evêques, qui étoient à Trente, de ſe rendre à Rome, pour repondre aux Ordres du Pape, qu'à deux Conditions que la Cour de Rome ne pouvoit accepter. La premiere, que les Reglemens de Diſcipline qu'on y feroit ne ſeroient point contraires à *l'Interim*, & aux ſtatuts de Reformation pour le Clergé d'Allemagne qu'on avoit faits dans les Dietes. La ſeconde, que le Pape reconnoîtroit par un acte public, que les Prelats de Trente étant arrivez à Rome comme des Evêques particuliers, la Tranſlation étoit nulle. Ces deux Conditions ſembloient être propoſées, non dans l'eſperance qu'on les accorderoit, mais pour couper court à toute Negociation, & que cependant il ne parut pas que l'Empereur eut changé quelque choſe dans ſes Promeſſes. Le Pape voiant donc que l'Empereur vouloit que l'Aſſemblée de Boulogne fut caſſée, & que le Concile fut continué à Trente; que le Roi de France ſoutenoit celui de Boulogne; que la Cour de Rome craignoit que lui-même venant à mourir les Prelats de Trente ne vouluſſent faire un Pape; que ſes brouilleries avec l'Empereur augmentoient tous les jours à l'occaſion de la Ville de Plaiſance; & que les Prelats qu'il avoit envoiez en Allemagne y étoient inutiles; qu'enfin toutes ſes menaces contre les Peres de Trente étoient ſans effet, & qu'on n'en faiſoient aucun cas; le Pape, dis-je, changea de deſſein & reſolut de prendre d'autres meſures. Ce fut d'envoier deux Lettres differentes, l'une à quatre Evêques d'entre ceux qui étoient à Trente, & l'autre à quatre de Boulogne. Le Pape leur manda, que dans le deſſein de tenir une Congregation à Rome pour les beſoins de l'Egliſe, il vouloit l'illuſtrer par leur preſence, & ſe ſervir de leurs Conſeils; que ceux des Cardinaux n'étant pas ſuffiſans pour cette affaire importante, il ſouhaitoit d'y joindre des Evêques comme eux, recommandables par leur vertu. C'eſt pourquoi il les invitoit, & ordonnoit même ſur peine de desobéiſſance, de ſe rendre à Rome dans quarante jours, pour lui faire part de tout ce qu'ils jugeroient néceſſaire ſur l'état preſent de l'Egliſe, & ſur la Reforme generale, à laquelle on vouloit travailler. Un Eccleſiaſtique fut deputé pour porter ces Lettres. Il rendit d'abord celle qui étoit addreſſée aux Peres de Trente, & à ſon retour il fit la même choſe à Boulogne, où les Peres obéirent auſſitôt aux ordres du Pape, auprès duquel ils ſe rendirent. Mais les quatre Prelats de Trente, aiant attendu les Ordres de l'Empereur, ne repondirent que le 21. jour après avoir reçu la Lettre de Paul III. Ils lui manderent, que ſes Lettres avoient été renduës, & qu'ils les avoient reçuës avec beaucoup de reſpect; qu'ils ne ſouhaitoient rien avec plus d'ardeur que de lui marquer leur ſoumiſſion & leur obéiſſance, dans le moment même; mais, qu'il n'ignoroit pas, qu'étant aſſemblez à Trente, par les Ordres mêmes du Pape, pour y tenir un Concile General, & pourvoir d'un commun

An de J.C. 1548.

(52) *De Thou, Hiſt. lib. VI. p. 112.*

An de J.C. 1548.

mun consentement au bien de l'Eglise, ils y attendoient le retour de ce même Concile, afin que, toutes disputes finies, on continuât l'affaire de la Religion dans le même endroit où on l'avoit commencée; que le sujet qui les arrêtoit à Trente ne lui étoit pas inconnu, & qu'il n'étoit ni nécessaire, ni même convenable, d'en dire davantage là-dessus; qu'ainsi, ils le prioient de recevoir leurs excuses, si les choses étant en cet état, ils ne se rendoient pas à Rome, & n'obéissoient pas à ses Ordres. Ce fut Mendoza lui-même, qui voulut être Porteur de cette Reponse, & qui se plaignit assez vivement au Pape d'avoir ecrit aux Peres de Trente à l'insçu de l'Empereur. Ce Prince fit les mêmes plaintes au Nonce Bertanus Evêque de Fano. Le Pape repondit, que bien loin de croire qu'on dût se plaindre de ce qu'il avoit fait, qu'il n'en attendoit au contraire que des remerciemens; qu'aiant conçu le dessein de travailler à la Reformation des Mœurs demandée par toutes les Nations, & souhaitée en particulier par l'Empereur, il n'avoit pas crû mieux faire que d'appeller à Rome autant d'Evêques qu'il pourroit, afin de rendre les reglemens plus solemnels. Qu'il ne savoit sur quoi pouvoit être fondé le refus des Peres de Trente, & principalement du Cardinal Pacheco, qui, étant honnoré de la pourpre, & de plus Conseiller du Sacré College, devoit se rendre à ses Ordres. Il ecrivit une seconde fois à ces Peres, pour leur marquer qu'il savoit bien qu'il ne seroit pas obéi; mais, qu'il le faisoit, afin qu'on ne prit pas son silence pour une Approbation tacite de leurs excuses (53).

Irresolution du Pape, qui se determine enfin à suspendre le Concile.

Au reste, le Pape en voulant attirer beaucoup d'Evêques à Rome, pour travailler de concert à une Reforme Generale, avoit en vuë de se justifier dans l'esprit de presque tous les Peuples qui la souhaitoient, & qui le soupçonnoient avec raison de ne la pas vouloir, & de l'éloigner autant qu'il lui étoit possible. Mais, une autre affaire l'occupoit beaucoup plus, & c'étoit la conduite qu'il devoit tenir à l'egard du Concile, s'il le transferoit à Rome, comme lui conseilloit le Cardinal de Monté, ou s'il suivroit l'avis de l'autre Legat Marcel Cervin, qui croioit qu'il suffisoit que le Pape levât la defense qu'il avoit faite aux Peres de Boulogne de ne rien faire, & qu'on continuât les Congregations à l'ordinaire, sans neanmoins tenir de Session; ou enfin s'il le suspendroit, parce qu'en le tenant ainsi languissant & tout-à-fait oisif, il fourniſſoit aux Evêques un sujet de se plaindre, & se rendoit mepriſable à toute la Chrêtienté; d'autant plus qu'aiant dessein de faire venir les Evêques à Rome pour l'affaire de la Reformation, un Concile ne pouvoit pas se tenir alors. Ce fut ce dernier parti qu'il prit: il donna Ordre au Cardinal de Monté de renvoïer les Peres de Boulogne, & de leur signifier que l'intention de sa Sainteté étoit qu'il n'y eut plus de Concile, parce qu'elle avoit resolu de faire travailler à Rome aux Decrets nécessaires pour la Reforme des Mœurs & de la Discipline. De Monté s'acquita de cette Commission le 17. de Septembre (54).

Mais

(53) *Pallavicin, lib. II.*

(54) *Pallavicin, lib. II. Raynaldi, an. 1549. §. 21.*

Mais, le Pape ne fut pas delivré de toutes ſes inquietudes. L'Affaire de Plaiſance l'occupoit toujours très-fortement. Octavio Farneſe refuſoit auſſi de rendre Parme à l'Egliſe, quoique le Pape l'en priât. Il tenta même de ſe rendre Maître de cette Ville, ou par ſurpriſe, ou par force. Mais, les Ordres étoient ſi bien donnez au Gouverneur de la Citadelle & au Commandant, que tous refuſerent de recevoir Octavio, à moins qu'il ne montrât un Ordre du Pape. Se voiant fruſtré de toute eſperance, il entra en negociation avec les Officiers de l'Empereur, ne voulant pas ſuivre les ſentimens du Pape ſon Aieul, qui étoit proche de ſa fin, & qui manquoit par la tête, à ce qu'il diſoit. Mais, avant que de rien conclure, il ecrivit au Cardinal de Farneſe ſon frere, pour le prier d'informer le Pape de l'Etat de ſes affaires, & l'engager à lui rendre Parme; qu'autrement il alloit traiter avec Ferdinand de Gonzague, & qu'il ſe ſerviroit de la faveur & des armes de l'Empereur pour tâcher de recouvrer ce qu'on lui avoit ſi injuſtement ravi. Les Conditions, que lui avoit impoſées Gonzague, étoient, ou que Parme demeureroit au pouvoir de l'Empereur, en faiſant à Octavio une honnête compenſation, ou que ſi on lui remettoit cette Ville, il ne la tiendroit qu'au nom de l'Empereur (55).

An de J.C. 1548.

Entrepriſes d'Octave Farneſe contre les intentions du Pape.

Le Cardinal Farneze, aïant reçu la Lettre de ſon frere Octavio, ne pût s'imaginer qu'il parlât ſincerement, & jugeant que ce n'étoit qu'un artifice qu'il vouloit emploïer pour contraindre le Pape à lui rendre Parme, il lui porta cette Lettre, & la lui fit lire. Mais Paul III, qui étoit alors à Monte-Cavallo, en aiant fait la Lecture, eut des penſées bien differentes de celle du Cardinal. Depuis pluſieurs mois, il mouroit continuellement par la crainte de la mort; car, ſes Aſtrologues diſoient qu'il devoit mourir le 5. de Mai de cette Année, ce qui le faiſoit trembler de peur: outre qu'aiant appris, qu'on avoit ecrit de ſon mal Venerien, il en avoit un grand reſſentiment (56). Il ne ſe poſſeda plus, lorſqu'il vit le mepris qu'Octavio faiſoit de lui. Toutes les raiſons d'alliance, de parenté, d'affection, & de tendreſſe furent étouffées. Ce fut, dit Pallavicin, comme un poiſon qui s'inſinua dans ſon cœur, & qui le fit tomber auſſitôt en foibleſſe. La douleur, la colere, l'indignation, le ſaiſirent entierement. Ceux, qui étoient auprès de lui l'aiant ſoutenu, le mirent ſur un lit, où il demeura quatre heures ſans parler. Revenu à lui-même, & ſentant qu'il n'avoit pas encore long-tems à vivre, il appella les Cardinaux, les exhorta à prendre ſoin des interêts de l'Egliſe, leur dit que pendant qu'il vivoit encore, ils euſſent à s'aſſembler pour regler ce qu'ils croiroient avantageux; &, ſur le point de mourir, ſoit par un zele pour la juſtice, ou plutôt par tendreſſe pour ſa famille, il ordonna qu'on remit Parme à Octavio, & qu'on en expediât le Bref qui ſeroit porté à Camille Urſin par Marc Antoine Elius un de ſes Secretaires, qui étoit alors Evêque de Pola. Le Bref fut porté en effet; mais Camille, ſoit par attachement pour le St. Siege, ſoit qu'il fut irrité con-

Mort de Paul III.

(55) *De Thou, Hiſt. lib. VI. Pallavicin, ubi ſupr.*

(56) *Maximes Polit. de Paul III. p.* 186.

An de J.C. 1549. contre Octavio, qui l'avoit vivement menacé, regarda ce Bref comme une piece supposée, puisqu'il en avoit reçu depuis peu du Pape un autre tout contraire. Dans ces Conjonctures, le Pape mourut le 10. de Novembre 1549. âgé de 81. an, huit mois, & dix jours, après avoir tenu le St. Siege quinze ans & dix-neuf jours. On croit que s'il eut vêcu un peu plus long-tems, il se seroit ouvertement declaré en faveur de la France, dans le dessein de tirer vengeance de la mort de son fils Pierre-Louis Farnese. Aussi, dit-on, que quand le Courier apporta la nouvelle de cette mort à Charles V. qui étoit toujours à Bruxelles, à peine eut-il achevé de lire la Lettre, qu'il dit au Prince Philippe son fils qui lui demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau, qu'il étoit mort à Rome un bon François; & lui aiant donné la Lettre à lire, il ajouta: *Je suis assuré, mon Fils, que si les Parens du Pape ont fait ouvrir son corps pour l'embaumer, on y aura trouvé trois fleurs de lys gravées sur son cœur.* Après sa mort, il fut porté dans la Chapelle de St. Sixte, où il demeura trois jours. Ensuite, on l'enterra au Vatican avec les ceremonies ordinaires, & ses obseques durerent neuf jours, selon la coutume. Comme il avoit eu toujours pour sa famille une affection aveugle, qui lui avoit fait commettre beaucoup de fautes, on dit qu'il detesta l'Ingratitude de ses Parens étant prêt d'expirer, & qu'il repeta ces paroles de David au Pseaume 18. *Si les miens n'avoient pas dominé sur moi, je serois sans tache & exempt d'un très-grand peché* (57).

Son Caractere. Il est pourtant certain, que ce fut un monstrueux Pontife: Dissimulé jusqu'à faire dire à Mendoza, que ce Pape & les siens alloient toujours ferrez à rebours, afin qu'on s'imaginât qu'ils marchoient en avant dans un chemin, par lequel ils rebrousſoient (58). Hippocrite, il se couvroit du voile de la pieté, lorsqu'il avoit quelque mauvais coup à faire; abusant des Sacremens de l'Eglise, pour mieux couvrir son jeu (59). Ennemi de la justice, il se servoit de Corses Assassins, pour se defaire des personnes qui l'incommodoient (60). Homme sans foi, il étoit connu pour tel par Mendoza, qui n'auroit pas voulu fier le moindre Levrier sur sa parole (61). Infatué de l'Astrologie judicaire, il regloit toutes ses Demarches sur les Conjonctions des Planetes (62); & Mendoza ne craint point d'appeller les Decisions Astrologiques de ce Pape, des Sentences du Demon (63). Sur la fin de ses jours, il deferoit plus que jamais à ses Astrologues (64). Sans Religion, il se donnoit au Diable, quand il pensoit que l'Empereur n'avoit pas besoin de lui, & qu'il n'avoit aucun moïen de l'embarrasser. Il s'imaginoit grossierement, que Jesus-Christ devoit être comparé à Jupiter, & Dieu le Pere à Saturne (65). Excessivement ambitieux, il ne donnoit point

(57) *Ciaconius, tom. 3. pag. 537. Pallavicin, lib. 3. c. 6. §. 3. & 4. Sleidan, lib. 21. pag. 769.*

(58) *Lettre du 17. d'Aout 1549. Maximes Polit. pag. 190.*

(59) *Lettre du 14. Sept. 1548. ubi supr. pag. 141.*

(60) *Ibid. pag. 147.*

(61) *Ubi supr. p. 19.*

(62) *Ibid. pag. 23.*

(63) *Ubi supr. pag. 91.*

(64) *Pag 153.*

(65) *Pag. 172.*

point de bornes à ſes prétenſions & à ſa cupidité. Je n'en ſaurois donner une meilleure preuve, que ce paſſage de Frà-Paolo: „ L'an 1541. Paul „ III. dit-il, s'aviſa de faire une Bulle (ſur les depouilles des Evêques) „ diſant, que quelques gens trop curieux, pour uſurper les Droits de la „ Chambre Apoſtolique, revoquoient en doute, ſi les biens des Prelats, „ & des autres Eccleſiaſtiques, appellez *depouilles*, appartiennent à cette „ Chambre, ſur ce qu'il n'y a point de Conſtitution Apoſtolique, qui les „ lui applique; quoiqu'il ſoit manifeſte par les Collecteurs envoïez par ſes „ Predeceſſeurs en divers lieux, pour les exiger & les recouvrer, que ça „ toujours été l'intention des Papes de ſe les reſerver & approprier. Qu'il „ declare donc, veut, & ordonne, que les depouilles de tous Clercs morts, „ ou qui mourront en quelques Roiaumes & Etats que ce puiſſe être, ſoit „ deça ou de là les Monts, ou les Mers, quand même l'on n'y auroit ja- „ mais envoié de Collecteurs, appartiennent à la Chambre Apoſtoli- „ que (66). „ Au reſte, il avoit aſſez d'Erudition. Mais, gardez-vous bien de ſouſcrire aux Eloges qui lui ſont donnez par Henri de Sponde, dans ſa continuation des Annales Eccleſiaſtiques du Cardinal Baronius.

An de J.C. 1549.

CHARLES-QUINT. *Empereur d'Allemagne.* **JULES III.** HENRI II. *Roi de France.*

CCXXX. PAPE.

A La priere des François, l'Ouverture du Conclave fut differée juſqu'au 28. de Novembre, pour attendre les Cardinaux de cette Nation qui étoient en chemin. Le Sacré College étoit partagé en trois Factions, dont l'une étoit des Imperiaux, l'autre des François, & la troiſieme des Creatures du defunt Pape, qui avoient à leur tête le Cardinal Farneze. Dès l'année précedente 1548. Mendoza avoit pris des meſures pour faire tomber l'Election ſur un ſujet qui fut favorable à ſon Maître. Voici ce que le Duc de Florence & lui jugeoient avantageux à ce deſſein. „ Nous vinmes, „ dit Mendoza, aux particularitez de la ſureté, & trouvames que la pre- „ miere étoit d'avoir un écrit, parce que ce fut le moïen dont le Cardinal „ Colonne ſe ſervit, pour tenir le Pape Clement attaché à ſes interêts; & „ il eſt certain que c'eſt la plus grande aſſurance qu'un Souverain Pon- „ tife puiſſe donner, attendu qu'elle peut ſervir à le faire degra- „ der. La ſeconde étoit une Ligue defenſive entre eux deux & Vo- „ tre Majeſté (1). „ On eſperoit de mettre & de retenir le Cardinal de Lorraine dans les interêts de l'Empereur: „ Je tiens, dit Men- „ doza, le Cardinal de Paris pour un homme ſi violent, que ſi nous „ nous ſeparons entierement de lui, il tâchera de nous nuire en tout ce

Intrigues pour l'Election d'un Pape.

(66) *Frà-Paolo, Traité des Benefices, pag.* 335.

(1) *Maximes Polit. de Paul III. p.* 159.

An de J.C. 1549.

„ ce qu'il pourra; & je le trouve auſſi tellement intereſſé & ſi volage, „ qu'en lui donnant part à quelques petits avantages, je le ferai danſer tant „ que je voudrai à notre Mode, avec d'autant plus de facilité, qu'il ſe „ laiſſe entierement gouverner par un petit ſorcier, qui me donne ces „ avis (2). „ La Négociation étoit nouée avec le Cardinal de Lorraine dès l'an 1547. Car le même Mendoza, parlant de ce Cardinal, diſoit dans une Lettre du 4. de Septembre: „ Il repondit à celui qui confera avec „ lui en particulier & fort ſecretement, qu'il n'aſpiroit point à la Papau- „ té, mais ſeulement à la Legation Generale de France, ſous des clauſes „ très-amples, & qu'il deſeſperoit de pouvoir l'obtenir durant la vie du „ Pape Paul; & que ſi Votre Majeſté & le Roi s'accordoient à faire un „ Pape, il demandoit cette recompenſe; & que ſi vous ne couveniés pas „ en cela, & que le cas advint. qu'on voulût elire un Pape François, il „ ſouhaitoit ſeulement que les Imperiaux ne s'oppoſaſſent point à ſa pré- „ tenſion, mais au contraire lui aidaſſent; & que ſi les choſes ſe diſpo- „ ſoient pour avoir un Pape du Parti Imperial, il contribueroit à le faire, „ pourvû qu'on lui accordât cette Legation, d'autant que les ſuffrages du „ Roi devoient tous paſſer par ſes mains (3). „

Conclave.

Telles étoient les meſures qu'on prenoit depuis long-tems, pour aider au St. Eſprit dans l'Election d'un Pape, & les reſſorts de l'Inſpiration étoient prêts à jouer, lorſque les Cardinaux entrerent en Conclave le 28. ou le 29. de Novembre. On commit la garde de Rome à Horace Farneſe, avec quatre mille hommes, & l'on deſtina cinq cens Italiens ſous les ordres du Comte de Pitigliano, avec les Suiſſes ordinaires pour garder le Vatican. Le grand credit du Cardinal Farneze fit que les Imperiaux & les François tâcherent egalement de gagner ſon Amitié. Cependant, quelques demarches qu'ils puſſent faire auprès de lui, il ne voulut jamais ſe determiner que par l'avis de ceux de ſa Faction. Il en confera avec quelques-uns des plus habiles, & trouva leurs ſentimens partagez. Les uns lui dirent, qu'il ne devoit s'engager dans aucun des deux Partis, puiſque le ſien étoit aſſez puiſſant, pour réuſſir dans tout ce qu'il entreprendroit; que ſi neanmoins il vouloit prendre des liaiſons avec l'une des deux Factions, ce ne devoit jamais être avec celle de l'Empereur qu'on accuſoit d'avoir eu quelque part à la mort de Pierre-Louis Farneze. Qu'il devoit pourtant diſſimuler, & s'unir ſecretement avec les François, pour ne pas obliger l'Empereur à rompre ouvertement avec lui. Les autres ſoutenoient au contraire, qu'il devoit ſe declarer ouvertement pour les François contre l'Empereur; que, par ce moïen, il lui ſeroit plus aiſé d'elever au Souverain Pontificat une perſonne qui lui fût agreable; qu'il temoigneroit de prendre avec Chaleur les interêts de ſon Pere, qu'il obligeroit le Roi de France de ſe declarer le Protecteur de ſa Maiſon, & qu'il pourroit par ce moïen recouvrer Parme & Plaiſance dont on avoit depouillé Octave Farneſe. D'autres repliquoient, qu'il étoit dangereux, en ſe declarant ouvertement pour les

(2) *Ubi ſupr. p.* 165. (3) *Ibid. p.* 118.

les François, de s'attirer la colere de l'Empereur, qui pourroit aiſement perdre les Farneſes; & qu'il devoit juger de l'avenir, par l'experience du paſſé. Que ſi le Roi de France, uni avec le defunt Pape, n'avoit pû reſiſter aux forces de l'Empereur, il ne devoit pas attendre un ſuccès plus favorable, dans un tems où tous les Princes d'Italie étoient ligués contre les Erançois: Qu'il ſembloit que l'Empereur avoit voulu etouffer la haine que ceux de ſa Maiſon avoient conçuë contre lui, à cauſe du meurtre de Pierre-Louis, en mariant ſa fille Marguerite avec Octave: Que par cette alliance, il ſe trouveroit engagé à proteger leur Maiſon, & qu'il ne prendroit pas ſeulement les interêts d'Octave, mais encore ceux de ſon Pere, de ſon Oncle, & de tous ceux de ſa Maiſon. Ces raiſons empêcherent le Cardinal Farneſe de ſe declarer, quoique, ſous main, il favoriſât les François (4). Le Cardinal Polus, né du Sang roial d'Angleterre, & doué d'une infinité de qualitez rares & ſublimes, fut propoſé par les Imperiaux, & la Faction de Farneſe ſe joignit à eux, pour l'elever ſur le St. Siege. Mais, la modeſtie de Polus fit echouer les bons deſſeins qu'on avoit pour lui; & ſes Competiteurs, ſur-tout les vieux Cardinaux, ſe liguerent contre lui. Le Cardinal Caraffe eut même la mechanceté de l'accuſer de Lutheraniſme: accuſation fauſſe, mais qui fit tant d'impreſſion ſur les eſprits, qu'il fut exclus. On propoſa enſuite le Cardinal Salviati, qui fut auſſi exclus. On propoſa encore d'autres ſujets, ſeulement pour leur faire honneur, & pour occuper le tapis. Le Cardinal Sforce recommença, mais inutilement, les Brigues en faveur de Salviati. Farneſe, & ceux de ſa Faction, avoient jetté la vuë ſur le Cardinal de Monté, & Sforce les appuia. An de J.C. 1549.

Le Cardinal de Guiſe, informé des Brigues que l'on faiſoit en faveur du Cardinal de Monté, dit à Sforce, qu'il étoit ſurpris de voir la conduite qu'il tenoit envers un ſujet contre lequel il avoit dit & écrit tant de choſes, dont il pourroit ſe ſouvenir étant devenu Pape: &, après lui avoir allegué beaucoup d'autres raiſons pour l'en detourner, il ajouta, qu'il feroit bien mieux d'agir pour Salviati, qui étoit ſon ancien Ami & ſon Parent; & lui offrit, s'il vouloit y travailler, de le ſeconder avec tous ceux de ſon Parti. Sforce lui repondit, qu'il avoit vû combien on avoit perdu de tems inutilement pour tâcher de faire réuſſir le choix de Salviati, à cauſe des oppoſitions qu'y avoit formées Farneſe, & qu'il ne pouvoit abandonner les interêts du Cardinal de Monté, après la promeſſe de le ſervir qu'il avoit donnée au Neveu du defunt Pape. Il lui offrit en même tems de faire ſa Paix avec de Monté avant qu'il fut elû, étant inutile de s'y oppoſer. Le Cardinal de Guiſe ne put tenir contre les Diſcours perſuaſifs de Sforce. Il ſe laiſſa entraîner à ſon avis, & lui aiant promis pour le Cardinal de Monté toutes les voix des François, il le pria de lui menager une Entrevûë avec Farneſe. Elle ſe fit ſecretement par l'entremiſe de Sforce près de la Chapelle du Scrutin, & là les deux Cardinaux s'étant fait quelques civilités, ſur ce qu'ils avoient Election de Jules III.

(4) *Pallavicin, lib. II. c. 6. n. 5. Sleidan, lib. 21.*

An de J.C. 1549. avoient paru d'avis opposés, ils resolurent d'un commun accord l'Election du Cardinal de Monté. Elle auroit même été publiée sur le Champ, si Farneze n'eut demandé quelque tems pour retirer la parole qu'il avoit donnée aux Imperiaux. Mais, la chose ne pût être si secrete, que plusieurs en aïant connoissance n'allassent en feliciter de Monté dans sa Chambre. Le Cardinal Capo-di-Ferro, qui n'étoit pas ami de ce Cardinal, & qui étoit dans les interêts de l'Empereur, aiant appris cette nouvelle, alla trouver les Imperiaux, & leur dit qu'ils avoient eu tort de n'en avoir pas averti les Ministres de l'Empereur, & qu'ils devoient faire differer l'Election jusqu'au lendemain, ou du moins jusqu'à l'après-diné du même jour, afin que lui & ses amis pussent lui donner leurs voix, & qu'il ne parut pas qu'elle eut été faite malgré eux. Farnese, qui craignoit que ce ne fut un artifice pour faire donner l'exclusion à de Monté, dit à ceux qui lui en parlerent, que s'ils ne vouloient pas aller à l'adoration, on ne laisseroit pas de la faire sans eux. Il se rendit aussi tôt à la Chambre de Massei avec tous ses amis. Le Cardinal de Guise s'y trouva aussi, & voulant que les Imperiaux s'y rendissent avec eux, il passa ensuite dans la Chambre du Cardinal de Bourg dont il étoit fort proche, & lui aiant rendu compte de ce qui s'étoit passé, il l'obligea d'aller à la Chapelle avec les autres Imperiaux, à la reserve des Cardinaux Madrucce & Pacheco qui demeurerent seuls. On ne laissa pâs de faire la Ceremonie de la premiere Adoration sans eux. Le nouveau Pape, après avoir dit qu'il vouloit prendre le nom de JULES III. en memoire de Jules II. qui avoit fait sa fortune en élevant son Oncle au Cardinalat, embrassa tous ceux qui avoient le plus traversé son Election, & leur fit connoître, en leur accordant des Graces, qu'il n'en avoit conservé aucun ressentiment. Il donna des depouilles du Cardinal de Ravenne quatre mille écus à Ferdinand Frere de Gonzague, quoiqu'il eut fait saisir les revenus de son Evêché. Il fit remettre à Madrucce dix mille écus des deniers de la Chambre Apostolique, pour le dedommager des depenses & des pertes qu'il avoit faites pendant le Concile tenu à Trente sa Ville Episcopale, oubliant toutes les insultes qu'il lui avoit faites, étant premier Legat pendant la tenuë du Concile (5). Cette Election se fit le 8. de Fevrier 1550.

An de J.C. 1550. Le nouveau Pape s'appelloit Jean-Marie Ghiocchi, & étoit né à Rome dans le quartier del Perione d'une Famille très-mediocre, originaire de Monte Sansavino en Toscane, dans le Dioceſe d'Arezzo. Et ce fut de là que son Oncle Antoine, que Jules II. honnora de la Pourpre Romaine en 1511. prit le nom de Cardinal del Monté, & que Jean-Marie le porta ensuite. C'étoit, selon l'expression de Mr. Bayle, un vrai Soldat de Fortune Ecclesiastique, qui avoit passé de degré en degré jusqu'à la Presidence du Concile de Trente. Pour ne rien dire de ses premiers avancemens, je remarquerai d'abord, qu'il assista au Concile de Latran, & qu'il y fit la Harangue

Commencemens de Jules.

(5) *Ciaconius, Vit. Pontific. tom.* 3. *pag.* 741. *pag.* 407. *Belcarius, in Comment. lib.* 25 *n.* 25., *Sleidan, lib.* 21. *Du Chesne, Hist. des Papes,*

gue ſolemnelle de la clôture. Il fut Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre Apoſtolique, & deux fois Gouverneur de Rome. Il fut donné en ôtage lorſque Rome fut ſaccagée par les Troupes de Charles-Quint, & depuis ſa promotion au Cardinalat, il exerça pluſieurs Legations dans les principales Provinces de l'Etat Eccleſiaſtique & à Boulogne (6). Il obtint du Duc de Toſcane l'Inveſtiture de Mont Sanſavino pour ſon frere, & il ne put ſe priver de la joie de voir dominer ſa famille dans ce lieu-là (7). An de J.C. 1550.

Commencemens de ſon Pontificat.

On dit que Jean-Marie de Monté, ou Jules III. étoit un eſprit ferme & intrepide, que les difficultez ne rebutoient jamais. „ Il s'acquit de la „ reputation dans ſes premiers emplois, donnant peu à ſes plaiſirs & beau- „ coup à ſes affaires. . . . Quoiqu'avant ſon élevation au Pontificat, il „ eut agi avec tant de ſeverité dans toutes les affaires, que les Cardinaux „ ne le mirent qu'avec peine ſur le Thrône de St. Pierre: cependant, on le „ vit depuis changer de manieres (8). „ Pour temoigner aux Farneſes ſa reconnoiſſance de la part principale qu'ils avoient euë dans ſon Election, non ſeulement il rendit la Ville de Parme à Octave, ſuivant la loi qu'on s'étoit impoſée dans le Conclave, avec ſerment que le Pontife élû feroit auſſitôt cette reſtitution: mais, pour en rendre l'execution plus facile, il païa à Camille Urſin vingt mille écus de ſes propres revenus; Octave n'étant pas en état de le faire, & Urſin ne voulant pas rendre la Ville qu'à cette condition. Mais, il n'en fut pas de même de Plaiſance, que l'Empereur gardoit toujours, & qui fut cauſe dans la ſuite de la Guerre entre ce Prince & la France (9). Auſſi-tôt que Jules fut élû, il jura de continuer le Concile. Il étoit d'un naturel libre, & éloigné de l'hypocriſie & de la diſſimulation. L'Empereur voiant, que les affaires de la Religion en Allemagne étoient toujours ſur un mauvais pied, intima pour cette année une Diete à Ausbourg, & envoia Louis d'Avila au Pape, pour le feliciter de ſon exaltation, & le prier de remettre le Concile ſur pié. Le Pape repondit au compliment par de grandes aſſurances de ſa tendreſſe pour l'Empereur: mais, ſur la demande du Concile, il ne donna que des paroles generales, n'étant pas encore bien reſolu en ſoi-même, & il en parla avec la même incertitude au Cardinal de Guiſe qui ſe preparoit à ſon retour en France, l'aſſurant ſeulement que ſur ce point il ne feroit rien, qu'il n'en eut communiqué auparavant avec le Roi Très-Chrêtien. Et toutes les fois que le Cardinal Pacheco, & les autres Imperiaux, lui parloient du Concile, il diſoit, qu'il ſeroit bien-tôt d'accord avec l'Empereur, quand il procederoit ſincerement avec lui; & qu'il étoit prêt de remettre le Concile, lorſque ce ſeroit pour confondre les Heretiques, & accomoder les affaires de l'Empire, ſans gâter celles du St. Siege; ſur quoi il avoit pluſieurs conſiderations qu'il lui feroit ſavoir en ſon tems. Jules donna d'abord des échantillons de ſon

(6) *Pallavicin, Hiſt. du Conc. de Trente, lib.* 13. *c.* 10. *n.* 8.
(7) *Ibid.*
(8) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXIX. pag.* 612.
(9) *Pallavicin, liv. II. c.* 7. *Sleidan, lib.* 21.

An de J.C. 1550.

son Gouvernement futur, en passant les jours entiers à se promener dans ses jardins, en meditant de bâtir des Maisons de Plaisance, & en montrant un grand penchant pour les plaisirs de la vie, & un grand éloignement pour les affaires, sur-tout celles qu'il trouvoit difficiles à manier. L'Ambassadeur Mendoza, aiant bien remarqué cette humeur, écrivit à son Maître, qu'il seroit aisé de réussir dans toutes les Négociations, que l'on auroit avec ce Pape, qui, ne respirant que la joie & les delices, se tourneroit comme l'on voudroit en lui faisant peur (10).

Il se deshonnore par la promotion d'un Cardinal.

L'opinion qu'on avoit euë, qu'il prefereroit ses interêts & ses affections particulieres au bien public, se confirma bien-tôt, par la promotion qu'il fit le 31. de Mai, d'un Cardinal à qui il donna son chapeau, selon la coutume des Papes. Il lui accorda son nom & ses armes. C'étoit un jeune Avanturier, qui étoit son Domestique, sans aucune autre charge que de gouverner un Singe dans sa Maison, & qu'on appelloit Innocent, d'une famille si obscure qu'on ne l'a jamais connuë. Quelques-uns disoient que c'étoit son fils, d'autres le nioient, & contoient que le Cardinal de Monté, aiant trouvé ce jeune garçon badinant avec un singe, dans les ruës de Boulogne, le prit à son service. Ce garçon n'avoit rien que de degoutant, excepté qu'il avoit acquis l'habitude de bouffonner. Il étoit demeuré à Boulogne. De sorte que Jules III. qui ne vouloit point le faire venir à Rome, avant que de l'avoir elevé au Cardinalat, & qui avoit besoin d'un peu de tems, pour faire agréer cette promotion, souffroit toutes les rigueurs de l'absence, & y cherchoit les meilleurs remedes qu'il pouvoit trouver. Il n'étoit gai, que quand il apprenoit des nouvelles de son Innocent, & il en demandoit à tous ceux qui lui en pouvoient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir; & l'aiant fait venir une fois secretement dans la Ville, il attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui sa Maîtresse a promis une nuit. On lui entendit dire, que la principale raison, pourquoi il se rejouissoit d'être Pape, étoit que cela lui donnoit lieu de faire du bien à Innocent; & qu'il s'estimoit moins redevable aux Cardinaux de ce qu'ils l'avoient fait Pape, que de ce qu'ils avoient aggrée la promotion d'Innocent au Cardinalat. Il l'établit pour son principal Ministre, & pour l'Intercesseur de tous ceux qui voudroient obtenir des graces. On publia à Rome quelques Satyres, où l'on disoit que ce Favori, quelque laid qu'il fut, étoit un nouveau Ganymede. Le Pape n'en faisoit pas un mystere. Il contoit quelque fois aux Cardinaux les tours de lasciveté de ce Garçon. Auparavant, il lui avoit donné la Prévôté de l'Eglise de Plaisance, selon d'autres d'Arezzo, & l'avoit mené à Trente, où il fut attaqué d'une grande maladie qui le reduisit à l'extremité. Etant devenu convalescent, de Monté, selon l'avis des Medecins, l'envoia à Veronne pour changer d'air. Innocent y recouvra entierement sa Santé, & quelque tems après retourna à Trente. Le jour qu'il y devoit arri-

(10) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. III. pag.* 281.

arriver, le Legat ſortit de la Ville par forme de promenade, accompagné d'un grand nombre de Prelats, & l'aiant rencontré, il le reçut avec des temoignages exceſſifs de joie & de tendreſſe. De Monté avoit coutume de dire, qu'il l'aimoit comme l'ouvrier de ſa fortune, parce que les Aſtrologues avoient promis de grandes richeſſes & de hautes Dignitez à cet enfant, & qu'il n'y pouvoit arriver que par ſon exaltation au Pontificat. Les Cardinaux fachez de voir cet inconnu, ſans naiſſance & ſans merite, revêtu de la Pourpre, en firent de fortes Remontrances au nouveau Pape. Le Cardinal Caraffe lui repreſenta en termes aſſez vifs, qu'il alloit ternir l'honneur du Sacré College, d'y admettre un jeune homme ſans nom, qui n'avoit d'autre merite que celui de lui plaire, & qui n'avoit aucune qualité pour le rendre digne d'être elevé à un ſi haut rang; que le monde alloit en murmurer; & que le Public ne manqueroit pas de s'en divertir à ſes depens. Il emploia encore beaucoup d'autres raiſons, pour detourner Jules III. de cette entrepriſe (11). *Mais le Pape, qui eſtoit facetieux, s'adreſſant aux autres Cardinaux: quelle vertu, dit-il, quelle nobleſſe, quel ſavoir, quel honneur, avez-vous trouvé en moi pour me faire Pape* (12)? N'étoit-ce pas ſe moquer du Sacré College, & ne pouvoit-on pas appliquer à ce Pontife l'Exclamation (13) de Caton: *Que nous avons un plaiſant Conſul!* Quelques-uns raportent ainſi la Réponſe de Jules III. *Je vous prie, qu'avez-vous trouvé en moi, pourquoi vous m'avez fait cet honneur de me faire Pape, ſans que je l'euſſe merité? Avançons donc ce jeune Homme, & il le meritera* (14). Ces dernieres paroles ſont une aſſez fine moquerie, & reprennent un defaut qui regne partout. Dès qu'on poſſede une charge, on trouve mille flateurs, qui publient qu'on l'a très-bien meritée (15). Montagne dit quelque part, qu'Antiſthene fit ſentir un jour aux Atheniens l'Abus qui ſe commettoit dans les promotions aux charges publiques. Il leur conſeilla de donner ordre qu'on fit auſſi bien labourer leurs Anes que leurs Chevaux. Il lui fut repondu que cet animal n'étoit pas né pour cela: *C'eſt tout un*, repliqua-t'il: *il n'y va que de votre Ordonnance; car les plus ignorans & incapables hommes, que vous emploïez aux commandemens de vos guerres, ne laiſſent pas d'en devenir incontinent très-dignes, parce que vous les y emploiez.* Au reſte, le Pape Jules donna douze mille écus de revenu à ſon Mignon; &, lors qu'il le fit Cardinal, il avoit à peine dix-ſept ans. Il ſe montra tout à fait indigne de cet honneur, & il fallut que ſous les Pontificats ſuivans on le punît de ſes Debauches. On l'appelloit malicieuſement le Cardinal *Simia*, c'eſt-à-dire Singe, à cauſe de l'emploi qu'il avoit eu chez le Cardinal de Monté.

An de J.C. 1550.

Ce-

(11) *Pallavicin, lib. II. c. 7. Ciaconius, tom. 3. pag. 759. Raynaldi, tom. 21. Annal. parte 2. §. 50. adhunc an. Frà-Paolo, Liv. III. pag. 281. Thomas Luberus, ſive Eraſtus, Epiſt. ad Pellicanum, apud Hottinger, Hiſt. Eccl. tom. 5. pag. 572. De Thou, Hiſt. lib. VI. Sleidanus, lib. 21,*

(12) *Bodin, de la Republiq. Liv. 5. chap 4. pag. m. 748.*

(13) *Vavaſſor, de Ludicrâ Dictione, pag. 329.*

(14) *Jean Creſpin, de l'Etat de l'Egliſe, ad an. 1550. pag. 551. ex Paulo Vergerio.*

(15) *Bayle, Dict. Art. Jules III. Rem. E.*

An de J.C. 1550.

Edit de l'Empereur contre les Protestans.

Cependant, l'Empereur, pour mieux s'insinuer dans l'esprit du nouveau Pontife, fit publier un Edit très-severe, qui aboliſſoit le fameux *Interim* accordé en faveur des Protestans. Ce nouvel Edit de l'Empereur portoit de rigoureuſes peines contre tous ceux qui feroient profeſſion d'une autre Religion que de la Catholique-Romaine. Afin que cet Edit fut obſervé à la rigueur, Charles-Quint établit divers Tribunaux, qui reſſembloient aſſez à ceux de l'Inquiſition. Cet Edit, très-agreable à la Cour de Rome, allarma les Lutheriens, qui connurent alors que l'Empereur vouloit ſe prévaloir de ſa derniere victoire (16).

Deliberations du Pape ſur les Demandes de l'Empereur.

Cet Edit fit beaucoup de plaiſir à la Cour de Rome, qui ne manqua pas de louer le zele de l'Empereur; mais, il fut fort mal reçu des Lutheriens, qui en firent beaucoup de bruit. Les Provinces du Païs-Bas s'en plaignirent hautement, & on fut obligé de le moderer par raport aux Etrangers (17). Après la Publication de cet Edit, l'Empereur, croiant tout obtenir de la Cour de Rome, ſollicita le Pape & par ſes Lettres & par ſon Ambaſſadeur, de rétablir le Concile à Trente; le priant de lui faire une Reponſe préciſe, & non pas generale, comme celle qu'il avoit donnée à Don Louis d'Avila, ni ambigue comme celles qu'il faiſoit au Cardinal Pacheco, & de s'expliquer nettement ſur les conditions qu'il demandoit, afin qu'il put voir, s'il devoit appliquer ce remede aux maux de l'Allemagne, ou bien en chercher d'autres plus efficaces, étant impoſſible de reſter davantage dans l'Attente & dans le Doute. Le Pape, jugeant que cette affaire étoit la plus importante qui put arriver durant ſon Pontificat, balança avec ſes Confidens les raiſons qui le pouvoient perſuader ou diſſuader. „ Il conſideroit premierement, que de remettre le „ Concile à Trente, c'étoit en condamner la Tranſlation, quoique faite „ par lui-même; & confeſſer ouvertement, qu'il avoit manqué, ou par ſa „ propre volonté, ou par le mouvement d'autrui: Que neanmoins, s'il „ n'y eut eu que la Tranſlation, ce n'eut pas été grand choſe, mais qu'après s'être fait partie, pour la defendre, & encore avec aigreur, il ne „ pourroit pas ſe diſculper, s'il venoit à la retracter ſi facilement; &, qui „ pis eſt, il ſe précipiteroit lui & le St. Siege dans tous les dangers, leſquels Paul, Prince très-prudent, n'avoit pas crû pouvoir éviter, que „ par la Tranſlation, qu'il avoit pour cela ſoutenuë juſqu'à la mort. Que „ bien que peut-être beaucoup des gens ne fuſſent pas encore mal diſpoſés „ contre lui, qui ne faiſoit que d'entrer au Gouvernement, neanmoins, „ comme le monde eſt fait d'une maniere, que l'on ne ſe plaint pas du Pape, mais du Pontificat, nul Pape ne pouvoit s'aſſurer que dans la ſuite „ du tems, il ne lui pût arriver quelque choſe, qui le rendit très-odieux, „ bien qu'il n'y eut point de ſa faute. Outre que tous les hommes n'agiſſent pas par un motif de haine, mais ſeulement ceux qui veulent bâtir leur

(16) *Sleidan, in Comment. de Statu Relig. & Reip. lib. 22. Heiſs, Hiſt. de l'Emp. tom. I. liv. 3. p. 397. Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tome VII. pag. 161.*

(17) *Sleidan, ubi ſupr. De Thou, Hiſt. lib. 6.*

„ leur fortune ſur la ruine des autres. De ſorte que les mêmes raiſons qui
„ avoient muës ſon Predeceſſeur, l'obligeoient d'embraſſer la même reſo-
„ lution que lui. Il conſideroit encore toutes les peines & toutes les fâ-
„ cheries, que Paul avoit eſſuiées pour ce ſujet, durant 26. mois, ſans
„ pouvoir empêcher que ſon autorité, établie par tant d'années de Pontifi-
„ cat, ne reçut un grand échec, non ſeulement en Allemagne, mais auſſi
„ en Italie; & qu'ainſi, lui, qui étoit tout nouveau, & qui n'avoit pas
„ eu encore le tems de ſe fortifier par des intelligences, devoit craindre
„ bien davantage d'être mepriſé de tout le monde, ſi l'Empereur venoit
„ à proteſter contre lui, ou à faire un autre Decret comme l'*Interim*. Qu'il
„ ne falloit point mettre en ligne de compte, ni la Tranſlation du Concile,
„ faite par ſon entremiſe, ni la conſtance avec laquelle il l'avoit defenduë;
„ puiſque le changement de ſa fortune changeoit la nature de ſes interêts,
„ & que les actions du Cardinal Jean-Marie del Monte ne ſe pouvoient
„ pas imputer au Pape Jules III. & que les choſes qui donnoient de la re-
„ putation à l'un n'étoient pas pour en donner à l'autre; parce qu'étant
„ Legat, il devoit faire le ſervice de ſon Maître; au lieu que n'en aiant
„ plus, il ne s'agiſſoit plus de bien ſervir, mais de bien gouverner, & s'ac-
„ comoder au beſoin des affaires. Il jugeoit très-bien, que la demande de
„ l'Empereur étant couverte du ſpecieux prétexte de reduire l'Allemagne,
„ ce ſeroit ſcandaliſer le monde, que de ne la pas écouter. Que les cauſes,
„ qui pouſſoient à la tenuë du Concile, étoient publiques & manifeſtes,
„ au lieu que celles qui en detournoient étoient cachées & connuës de
„ de très-peu de gens. Enfin, ſon ſerment lui paroiſſoit un engagement
„ ſolemnel, qu'il ne pouvoit plus rompre: & bien qu'il ſe fut obligé ſim-
„ plement de continuer le Concile, ſans aucune preſcription du lieu, il
„ voïoit, qu'il ne ſe pouvoit pas tenir ſans l'agrement de l'Empereur, Roi
„ d'Eſpagne & de Naples, Prince des Païs-Bas, & outre cela, puiſſant
„ par le nombre de ſes Adherans: & que de refuſer de le remettre à Tren-
„ te, c'étoit dire tacitement que l'on ne le vouloit pas continuer. Veri-
„ tablement, il panchoit plus de ce côté-là, parce que de ſon naturel, il
„ aimoit mieux ſe delivrer des incommoditez preſentes, que de ſe mettre à
„ couvert des maux à venir. Outre que ce parti lui ſembloit le meilleur,
„ pour éviter toutes les fâcheries & les mortifications, que l'Empereur
„ eut pû lui donner. Car, quant aux dangers, que le Concile entrainoit,
„ il commençoit à n'en faire pas de cas, trouvant du changement à la for-
„ tune de ce Prince, qui, deux ans auparavant, étoit eſtimé & redouté,
„ dans l'attente de la Bataille qu'il gagna en effet: au lieu que maintenant
„ cette Victoire lui étoit onereuſe & penible. Qu'il tenoit deux Princes
„ Priſonniers, comme le loup par les oreilles: Que les Villes d'Allemagne
„ meditoient une Revolte: Que les Eccleſiaſtiques étoient las de ſa Domi-
„ nation: Que ſon fils, ſon frere, & ſon neveu, qui aſpiroient à l'Empi-
„ re, lui tailleroient plus de beſogne dans ſa propre Maiſon, qu'il n'en
„ pourroit faire. Enfin, ſuivant ſa pente naturelle, *Sortons*, diſoit-il,
„ *de l'embarras preſent, & comptons ſur notre bonne fortune pour l'ave-*

An de J.C. 1550.

An de J.C. 1550.

nir (18).„ C'eſt ainſi qu'il ſe determina à écouter favorablement les Demandes de l'Empereur.

Negociation du Pape avec la France.

Dès le commencement de ſon Pontificat, il avoit aſſemblé le Sacré College dans une Congregation de Cardinaux & d'Evêques. Dans cette Aſſemblée, il fut reſolu, que le Pape envoïeroit Pierre de Tolede à l'Empereur, & l'Abbé Roſſette au Roi de France, pour les remercier de la part qu'ils avoient priſe à ſon Election, leur temoigner ſa bienveillance paternelle, & les exhorter à la Paix, l'unique remede pour ſoulager l'Egliſe affligée. Celui, qui fut envoïé au Roi de France, fut chargé en particulier de lui parler de Parme. Le Pape avoit rendu cette Ville à Octave Farneſe, ſelon qu'il l'avoit juré dans le Conclave avant ſon Election, & lui avoit aſſigné deux mille écus par mois pour la defendre. Il avoit eu ſoin auſſi de dedommager Camille Urſin des depenſes qu'il avoit faites en gardant cette Ville, & lui avoit fait compter vingt mille écus. Cette conduite, dont le Roi de France étoit deja informé, n'avoit pas plû à ce Prince. Le Pape avoit tout lieu d'en être perſuadé; & c'étoit pour l'appaiſer qu'il chargea l'Abbé Roſſette de temoigner au Roi, qu'il n'avoit pû ſe diſpenſer de faire cette reſtitution, s'y étant engagé par ſerment dans le Conclave, & qu'il ne l'avoit faite que pour établir la Paix & la Concorde entre des Freres, ôter tout prétexte de Guerre, & empêcher l'Empereur de ſe rendre Maître de cette Ville. Les ordres de Tolede pour l'Empereur étoient de temoigner à ce Prince, que le Pape étoit tout à fait diſpoſé à aſſembler le Concile pour retablir la Religion & la Paix, ſi de ſon côté il vouloit éloigner tous les obſtacles qui pouvoient arrêter une ſi ſainte œuvre (19).

Nonces en France & en Allemagne. Inſtructions que le Pape leur donne.

Les Négociations touchant le Concile furent longues & difficiles, à cauſe des divers Interêts de l'Empereur & du Roi de France: le premier vouloit que les Peres ſe raſſemblaſſent à Trente; & celui-ci n'y pouvoit conſentir, parce que cette Ville étoit dans les Etats de Charles V. Cependant, le Pape prit le parti de ceder aux deſirs de Sa Majeſté Imperiale; & il en donna avis à Henri II. par un Courier. Peu de tems après, voulant terminer cette affaire, il envoia en Allemagne Sebaſtien Pighin, Archevêque de Siponte, & il nomma Antoine Trivulce, Evêque de Toulon, pour Nonce auprès du Roi de France, le chargeant de prendre la Poſte, afin qu'il pût promptement lui rendre compte des intentions de ce Prince, qu'il vouloit ſavoir, avant que de paſſer outre. Ces deux Nonces étoient porteurs de differentes Inſtructions. Trivulce devoit expoſer au Roi Très-Chrêtien les raiſons que le Pape avoit de retablir le Concile à Trente, qui étoient que l'Allemagne l'acceptoit & s'y ſoumettoit. Que l'Empereur le demandoit avec beaucoup d'inſtance; qu'il n'étoit pas convenable de le continuer à Boulogne, ſans juger auparavant de la Validité de Tranſlation, ce qui rendroit le Jugement du Pape ſuſpect, comme en étant l'Auteur, & ce qui donneroit aux Proteſtans occaſion de ſe plaindre. Le Nonce devoit ajouter

(18) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, liv. III. pag.* 282.

(19) *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib. II. c.* 7. §. 1. & 2. *c.* 8. *n.* 2.

ter, que le Pape faiſoit principalement fond ſur l'aſſiſtance de la France, & ſur le ſecours des Prelats de ce Roiaume: ce qu'il eſperoit d'obtenir du Roi comme d'un Prince Protecteur de la Foi, & Imitateur de ſes Ancêtres, qui ne s'étoient jamais departi de la confiance qu'ils avoient dans le St. Siege. Que l'on travailleroit dans le Concile à l'explication de la Doctrine, & à la Reformation des mœurs, ſans toucher aux Privileges de la Couronne, ni au temporel du Roiaume. Que ſur la demande que l'Empereur avoit faite du retabliſſement du Concile à Trente; le Pape y avoit conſenti, ſous les conditions que Sa Majeſté Très-Chrêtienne approuveroit. Que Jules deſiroit ſavoir ſes intentions là-deſſus. Ce Nonce avoit ordre encore de communiquer ſon inſtruction au Cardinal de Guiſe & de parler enſemble au Roi, s'il le jugeoit à propos. Il y avoit encore quelques autres Articles qui tendoient au même but, & que Pallavicin rapporte. La Reponſe du Roi fut favorable. Comme ce Prince n'ignoroit pas les raiſons que le Pape avoit de ne ſe pas trop fier à l'Empereur, & que d'ailleurs il lui croioit le Cœur François, il temoigna au Nonce beaucoup de joie de ſon arrivée, & lui promit d'envoier les Evêques de France au Concile, & de ne rien épargner pour maintenir l'Autorité du St. Siege. L'Inſtruction de Pighin, Nonce auprès de l'Empereur, portoit, Que le Pape, pour tenir la parole qu'il lui avoit donnée de proceder rondement avec lui, étoit reſolu de continuer le Concile à la gloire de Dieu, à la decharge de ſa propre conſcience, & pour le bien des affaires de l'Empereur & de l'Empire. Que pour les conditions dont on deſiroit que le Pape s'expliquât, ſa Sainteté n'avoit jamais ſongé à capituler, pour continuer le Concile; mais que ſon Nonce lui expoſeroit de ſa part quelques conſiderations néceſſaires. La premiere, que ſans l'aſſiſtance du Roi Très-Chrêtien, & la preſence de ſes Prelats, le Concile auroit très-peu de reputation; & l'Egliſe courroit riſque de voir un Concile National, ou de perdre la France. Que comme la Ville de Trente étoit toute devouée à l'Empereur, cela la rendroit ſuſpecte au Roi Très-Chrêtien, à qui, par conſequent, il falloit ſe mettre en peine de lever les ſoupçons, faute de quoi, ils ſe tromperoient eux-mêmes. Que ſi l'Empereur ne trouvoit pas ſuffiſant l'expedient qui lui ſeroit propoſé, ce ſeroit à lui d'y pourvoir. La ſeconde Conſideration tomboit ſur les frais, qu'auroit à faire la Chambre Apoſtolique epuiſée d'argent, & outre cela chargé de dettes, pour entretenir les Legats, aſſiſter les Evêques pauvres, qui ne pouvoient pas ſubſiſter à Trente, & fournir aux extraordinaires, que le Concile tiroit après ſoi. De ſorte qu'il faudroit ſi bien calculer le tems, ſoit pour commencer, ou pour avancer, qu'il ne s'en perdit pas une heure: autrement le St. Siege ne pourroit pas porter les frais, ni empêcher que les Prelats Italiens ne perdiſſent la patience, comme ils avoient fait par le paſſé. Outre qu'il n'étoit pas de la Dignité du Siege Apoſtolique de tenir ſes Legats à l'ancre, & ſans rien faire. Qu'il falloit pour cela, avant que l'on en vint en execution, que l'Empereur s'aſſurât bien de l'obéïſſance des Catholiques & des Proteſtans d'Allemagne, en établiſſant de

An de J.C. 1550.

An de J.C. 1550.

de nouveau les choſes dans la Diete, & faiſant expedier des Mandemens authentiques par les Villes & par les Princes; ſur-tout en s'obligeant, lui & toute la Diete, à l'execution des Decrets du Concile, afin que perſonne ne s'aviſât après de le troubler, & que tant de peines & de depenſes ne fuſſent pas perduës, ni le Concile expoſé à la deriſion. La troiſieme Reflexion étoit, qu'il falloit de néceſſité, que l'Empereur fit une Declaration, que les Proteſtans ne pourroient demander d'être ouis ſur les Decrets de Foi faits à Trente, ni ſur ceux des Conciles précedens, les quels ne ſe pouvoient plus revoquer en doute. Enfin, le Nonce devoit lui repreſenter, que le Pape faiſoit fond ſur ſon amitié reciproque; & que comme il ſe portoit de bonne grace à le contenter en remettant le Concile dans un lieu ſi avantageux aux Allemans, il ſe promettoit auſſi que l'Empereur ne lui donneroit aucun ſujet de ſe repentir de ſa franchiſe & de ſa complaiſance. Que ſi quelqu'un traverſoit ſon deſſein, ou par calomnies, ou autrement, l'Empereur ne lui ſauroit point mauvais gré de ce qu'il feroit pour la defenſe de l'autorité, que Dieu lui avoit donnée, & au Siege Apoſtolique, ſoit dans le Concile, ou hors du Concile (20). L'Empereur loüa beaucoup le Pape, de ce qu'il avoit enfin conſenti au retabliſſement du Concile à Trente, ſans perdre le tems à terminer la cauſe de la Tranſlation; & toute la Reponſe de ce Monarque, donnoit de grandes eſperances au Pape (21).

Bulle du Pape pour la Convocation du Concile à Trente.

Il y avoit plus de trois mois, que l'Affaire du Concile occupoit le Sacré College à Rome. Le Nonce Pighin avoit mandé au Pape les reſolutions de l'Empereur, & le deſir que ce Prince avoit, qu'on parut contenter les Proteſtans, qui s'oppoſoient au Concile, en remettant du moins à parler de la validité des Decrets, lorſqu'on ſeroit aſſemblé. Mais Jules III. trouvoit qu'il n'y auroit rien de fait, ſi les anciens Decrets n'étoient pas reçus, & prevoioit que ſi l'on entroit d'abord en diſpute là-deſſus, on perdroit beaucoup de tems à conteſter, & que le tout ſe termineroit à la diſſolution du Concile, ſans avoir rien avancé. Que de la Diſpute generale, s'il falloit recevoir ces Decrets, il en naîtroit une particuliere ſur chacun; & que d'ailleurs, s'il vouloit y interpoſer ſon Jugement, il ſeroit ſuſpect, aiant été le premier Legat du Concile, &, comme tel, le premier auteur de ces Decrets: Que de preſſer davantage ſur la deciſion de ce point, cela ne ſerviroit qu'à le chagriner & l'embarraſſer davantage: il aima donc mieux prendre le parti de ſuppoſer dans ſa Bulle que les Decrets faits à Trente étoient reçus par les Allemands. Ce fut ainſi que cette Bulle fut envoiée à Charles V. Elle étoit dattée du 14. de Novembre, & conçuë en ces termes: „ Jules, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, „ pour ſervir de Memoire à la Poſterité dans le deſſein d'appaiſer les diffe- „ rends de la Religion en Allemagne, qui la troublent depuis long-tems, „ & qui ont excité un ſcandale univerſel dans toute la Chrêtienté, il nous „ a paru convenable & expedient, ainſi que notre cher fils en Jeſus-Chriſt, Char-

(20) *Pallavicin, lib. II. c. 9. Raynaldi, ad an. 1550. Frà-Paolo, Liv. 3. p. 286.*

(21) *Pallavicin, lib. II. c. 9. & 10.*

„ Charles Empereur des Romains, toujours auguſte, nous l'a repreſenté par ſes Lettres, de retablir à Trente le St. Concile œcumenique, general, convoqué par le Pape Paul III. d'heureuſe memoire notre Predeceſſeur, commencé, reglé, & continué par nous, alors Cardinal, & Preſident au nom de notre Prédeceſſeur, conjointement avec deux autres Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, dans lequel on a tenu pluſieurs Seſſions ſolemnelles, & l'on a publié pluſieurs Decrets concernants la foi & la Reformation. Nous, à qui il appartient maintenant comme Souverain Pontife, d'indiquer & de diriger les Conciles generaux pour procurer la Paix de l'Egliſe, l'accroiſſement de la Foi Chrêtienne, & de la Religion Orthodoxe, à la louange & à la gloire du Tout-Puiſſant & autant qu'il eſt en nous, au repos de l'Allemagne, qui dans les tems paſſez ne l'a jamais cedé à aucune autre Nation dans ſon attachement à la vraie Religion, à la Doctrine des Sacrez Conciles & des Saints Peres, & dans ſon obéïſſance & ſon reſpect pour les Souverains Pontifes, Vicaires de Jeſus-Chriſt; de plus eſperans de la grace & de la bonté de Dieu, que tous les Rois & les Princes Chrêtiens nous favoriſeront dans de ſi juſtes & de ſi pieux deſſeins, & nous ſeconderont de tout leur pouvoir, nous exhortons & nous conjurons, par les entrailles de la miſericorde de Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, nos venerables Freres, Patriarches, Archevêques & Evêques, les Abbez & autres qui de droit, ou par coutume, ou par privilege, doivent aſſiſter aux Conciles Generaux, & que notre Predeceſſeur y a appellez par les Lettres d'indiction, ou d'autres écrites & publiées à ce ſujet: nous les conjurons, dis je, de ſe trouver à Trente le 1. de Mai prochain, jour que nous avons choiſi, après une mûre deliberation, de notre Science certaine, de la plenitude de l'Autorité Apoſtolique, par le Conſeil & du conſentement de nos venerables Freres les Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, pour reprendre & continuer le Concile tel qu'il ſe trouve, & qu'il étoit alors, tout legitime empêchement ceſſant. Promettant, que de notre coté nous aurons ſoin d'y faire trouver dans le tems marqué, nos Legats, par leſquels nous préſiderons à ce Concile, ſous la direction du St. Eſprit, ſi nous ne pouvons pas y aſſiſter en perſonne, arrêtez par notre age, nos infirmités & autres beſoins du St. Siege: & ce nonobſtant toute Tranſlation, Suſpenſion, & autres choſes contraires à cette fin, & particulierement toutes celles que Paul III. avoit ſpecifiées dans ſa Bulle de Convocation, & dans les autres qui concernent le Concile, leſquelles nous voulons & entendons demeurer en leur force, & que nous renouvellons même autant qu'il eſt néceſſaire, avec toutes & chacunes Clauſes & Decrets qui y ſont contenus: declarant nul & ſans effet tout ce qui pourroit être entrepris, à deſſein ou par ignorance, ou par qui que ce ſoit, & de quelque autorité que ce puiſſe être, contre ces preſentes: que ſi quelqu'un a la temerité d'y donner quelque atteinte, qu'il ſache qu'il encourra dès lors l'indignation de Dieu, & celle des Bienheureux Apôtres St. Pierre

An de J.C. 1550.

An de J.C. 1550.

„ & St. Paul. Donné à Rome, l'an de J. C. 1550. le 18. des Calendes „ de Decembre, & le 1. de notre Pontificat (21).„ L'Empereur, aiant reçu cette Bulle, la fit examiner dans son Conseil, avant qu'on la lût en pleine Diete, & l'aiant trouvée assez convenable à ce qu'il desiroit, à quelques expressions près, qu'il eut voulu plus mesurées, il ne pensa plus qu'à la faire aggréer à la Diete.

Bref pour la publication de la Bulle qui retablit le Concile.

D'un autre côté, le Pape, pour confirmer ce qu'il avoit avancé dans cette Bulle, fit expedier le 27. un Bref, par lequel il approuvoit & confirmoit ladite Bulle, & ordonnoit que l'un & l'autre seroient lûs, publiez & affichez aux portes des Eglises de St. Pierre & de St. Jean de Latran, afin que personne n'en pût pretendre cause d'ignorance, & s'autoriser de ce prétexte, pour refuser d'adherer aux volontez du St. Siege. Il voulut aussi, qu'on en envoiât des copies imprimées aux Archevêques, Evêques, & autres Prélats. Ce fut ce Bref qui determina principalement l'Empererur à faire lire cette Bulle dans la Diete. Elle n'y produisit pas l'effet que la Cour de Rome attendoit: elle en fit même un tout contraire. Les Princes, choquez de plusieurs expressions de la Bulle, crurent qu'on avoit voulu les irriter; & ils retracterent la parole qu'ils avoient donnée de se soumettre au Concile. Ils se plaignoient entr'autres, que le Pape, malgré toutes les instances qu'ils avoient faites, leur ôtât la liberté d'examiner les Decrets qui avoient été faits en leur absence, en declarant qu'il avoit resolu de continuer les choses commencées. Ils disoient enfin, que ce Concile n'étoit point convoqué pour eux, mais contr'eux, puisque le Pape n'invitoit que des personnes qui lui étoient devouées, & entierement attachées à la Cour de Rome par le serment qu'elles en avoient fait. L'Empereur, chagrin de ce contre-tems, pensoit aux moïens d'y remedier, en cherchant quelque voie favorable pour appaiser les Princes (22).

Autres Brefs du Pape.

Jules III. adressa encore plusieurs Brefs dans cette même année 1550. à differens Princes pour les Affaires de la Religion. Il y en a un à Antoine Roi de Navarre, en reponse à une Lettre, que le Cardinal de Tournon lui avoit renduë de la part de ce Prince; & il le félicite sur son zele à maintenir la foi. Ce Bref est du 2. d'Août. Un autre à Sigismond Roi de Pologne, pour le prier de ne point recevoir les Heretiques dans ses Etats, & l'avertir qu'on alloit bien tôt reprendre le Concile à Trente, afin que ce Prince y envoïe ses Evêques. Et, parce que Georges Duc de Pomeranie avoit introduit dans ses Etats la Doctrine des Protestans, qui y faisoient beaucoup de ravage, le Pape commit l'Evêque de Culm, qu'il chargea d'Instructions importantes, pour reprimer les Heretiques, par des Censures, & tâcher de les faire rentrer dans le sein de l'Eglise. Son Bref est du 25. de Juillet. Un autre fut aussi adressé aux Evêques de Pologne, pour animer leur zele à s'opposer aux Heretiques, & empêcher que leurs erreurs ne s'intro-

(21) *Labbe, Concil. tom.* 14. *pag.* 1043. & 793. *Pallavicin, lib. II. c.* 11. *n.* 3. *Raynaldi, an.* 1550. §. 21. *Sleidan, lib.* 22.

(22) *Pallavicin, & Sleidan, ubi supr.*

troduisissent dans ce Roïaume. Ce Bref est du 20. Decembre (23). An de J. C. 1550.

Cependant, la Societé d'Ignace de Loyola faisoit de grands progrès de tous côtés, & cherchoit à s'établir en France, sous la Protection de Guillaume du Prat Evêque de Clermont, qui lui étoit favorable. Mais, le Parlement, l'Evêque de Paris, & l'Université, formoient de grandes oppositions à l'établissement de cet Ordre. Le P. Bouhours, Jesuite, Auteur de la Vie de St. Ignace, marque „ Qu'un Docteur Ami de l'Evêque (c'étoit alors „ Eustache Du Bellay) declara hautement la Guerre aux Jesuites, en di„ sant par-tout, que la Societé qui venoit de naître avoit quelque chose de „ monstrueux, & qu'elle ne dureroit pas; que celui, qui l'avoit établie, „ étoit un petit Espagnol visionaire; qu'il valoit mieux faire du bien aux „ gueux & aux vagabonds, qu'aux Jesuites; & qu'on ne feroit pas mal de „ les chasser du Roiaume (24). „ Si l'on eut écouté ces Avis salutaires, on auroit épargné bien des maux à la France. Mais, les Jesuites, nez pour les grandes Entreprises, surmonterent en peu d'années toutes ces oppósitions; &, l'an 1564, ils ouvrirent un College, pour l'Instruction de la Jeunesse. C'est de cette pernicieuse Ecole, qu'on a vû sortir deux Monstres, qui ont trempé leurs mains impies dans le Sang du plus glorieux de nos Rois.

Ce qu'on pensoit des Jesuites en France.

Ces Remarques me conduisent naturellement à mon sujet principal; car Jules III, qui aimoit les Jesuites, les combla de ses faveurs, & temoigna toujours au General beaucoup de bonté. A peine ce Pape fut-il élû, qu'Ignace, digne Pere des Enfans que nous lui connoissons, étoit allé se jetter à ses pieds, pour lui demander que ses Compagnons, qui prêchoient l'Evangile dans le Bresil, dans les Indes, & dans le Japon, eussent part à la grace du Jubilé, que Sa Sainteté avoit ouvert à Rome aussitôt après son exaltation, & qu'ils ne fussent point obligez de venir à Rome; ce que le St. Pere lui avoit accordé volontiers en l'embrassant. Il lui avoit même accordé le pouvoir de leur prescrire lui-même ce qu'il lui plairoit, pour leur faire gagner les Indulgences de ce Jubilé. Il permit aussi à tous les Prêtres de la Compagnie d'user du privilege d'absoudre de cas reservez, que Paul III. leur avoit accordé; & pour leur temoigner davantage sa Bienveillance, il confirma de nouveau leur Institut par une Bulle expresse (25).

Faveurs dont le Pape comble les Jesuites.

Il dit dans cette Bulle dattée de Rome le 21. de Juillet, „ Qu'aiant ap„ pris par Paul III, son Predecesseur, les grands avantages qu'Ignace de „ Loyola & ses Compagnons procuroient à l'Eglise, par leur Predication, „ leur vie exemplaire, leur charité, & leur devouement entier aux Succes„ seurs de St. Pierre, il confirme leur Institut, & avertit que tous ceux „ qui voudront entrer dans cette Compagnie, à laquelle il donne le nom „ de Societé de Jesus, doivent y combattre sous l'étendart de la Croix de „ Jesus-Christ, obéïr au Souverain Pontife son Vicaire en terre, & après les

Bulle du Pape pour confirmer l'Etablissement des Jesuites.

(23) *Raynaldi, an.* 1550. §. 36. 39. 43.
(24) *Bouhours, Vie de St. Ignace, liv.* 4. *pag.* 320.
(25) *Raynaldi, an.* 1550. 5. 46. *Orlandin, Hist. Societ. lib.* 10. *n.* 1. & 2.

An de J. C. 1550.

„ les vœux solemnels de chasteté, de pauvreté, & d'obéïssance, se proposer „ qu'ils deviennent membres d'une Societé qui n'est établie que pour la de- „ fense & la propagation de la foi, pour l'avancement des Ames dans la vie „ Chrêtienne, pour prêcher & instruire en public & remplir tous les „ Exercices Spirituels, pour enseigner les Elemens de la Religion aux En- „ fans & aux Peuples, écouter les fideles en confession, leur administrer „ les Sacremens, consoler les affligez, reconcilier ceux qui sont divisez, „ visiter les Prisonniers & les pauvres dans les hopitaux, & exercer toutes „ les autres œuvres de charité qui concourent à la gloire de Dieu, & au „ bien public, en faisant tout gratuitement & sans recevoir aucune recom- „ pense. Ainsi, dit le Pape, tous ceux, qui voudront faire profession dans „ cette Societé, doivent se souvenir pendant toute leur vie, qu'ils y com- „ battent sous les ordres de notre Predecesseur Paul III. & de tous ses Suc- „ cesseurs, auxquels ils obéïront fidellement. Et quoique l'Evangile & la „ Foi nous enseignent, que tous les fideles sont soumis au Pontife Romain „ comme au Chef de l'Eglise & au Vicaire de Jesus-Christ : cependant, „ pour rendre le devouëment de ces Peres plus entier au Siege Apostolique, „ & le renoncement à leur volonté propre plus parfait, en se laissant diri- „ ger par le St. Esprit, nous avons jugé à propos que tous ceux qui com- „ posent cette Societé, ou qui y feront leurs vœux à l'avenir, outre l'en- „ gagement des trois vœux ordinaires, en fassent un quatrieme particulier „ d'une entiere Soumission au Souverain Pontife, qui pourra les envoier „ dans tous les Païs, même chez les Turcs & les Infideles, dans les Indes, „ dans les Païs Heretiques, sans qu'ils puissent refuser, ni s'excuser en au- „ cune maniere. „ La même Bulle parle ensuite de l'étendue du vœu d'o- béïssance au General, & du vœu de pauvreté, sur lequel elle declare que les Maisons Professes ne jouiront d'aucun des revenus des Colleges qui pourront en avoir, & dont le gouvernement dependra du General : elle s'explique aussi sur la dispense qui leur étoit accordée de chanter l'Office divin publiquement, sur les Coadjuteurs, sur les Ecoliers, sur ceux de la Societé qu'on ne devoit admettre qu'aux trois vœux solemnels, & sur l'épreuve qu'on doit faire des sujets. Enfin, le Pape declare en finissant, qu'il prend les Compagnons d'Ignace sous sa protection, & confirme à la Societé tous ses privileges, exemptions, immunitez, libertez, & statuts. Il lui fit même de grandes liberalitez, & ordonna au General, en vertu de la sainte Obéïssance, de le venir trouver toutes les fois que sa Maison professe de Rome seroit dans le besoin (26).

Le Pape reprime l'Heresie en Italie.

Cependant, le Pape avoit été informé que les nouveaux sentimens commençoient à s'introduire en Italie par des voies secretes ; que quelques Professeurs en Theologie dans les Ordres Mandians, beaucoup de Curez & de Vicaires leur paroissoient favorables, & que ce mal s'étendoit plus à Modene qu'ailleurs : c'est ce qui lui fit prendre la resolution d'ordonner à l'Evêque de cette Ville, que, sans égard à tous les Privileges, au-

pa-

(26) *Orlandin, Hist. Societ. lib.* 10. *n.* 4. 5. *&c.*

paravant accordez aux Professeurs des Religieux mendians, il interdit de l'administration des Sacremens & de la prédication de la parole de Dieu tous ceux qui ne penseroient pas sur la Religion, comme il convenoit aux intérêts de la Cour de Rome. Et comme la Doctrine faisoit tant de progrez dans le Bressan, que Vincent Niguſantius, Evêque d'Arles, & Vicaire du Cardinal Evêque de Bresse, étonné du grand nombre des Sectaires, pensoit à se demettre de sa charge; Jules lui ordonna de demeurer dans son emploi, de continuer ses fonctions, & de punir severement ceux qui lui seroient contraires dans les affaires de la Religion; l'assurant que les Magistrats Venitiens ne manqueroient pas de le soutenir, comme ils le lui avoient solemnellement promis. Il adressa même pour ce sujet un Bref à François Donato, Doge de Venise, & au Senat (27). An de J.C. 1550.

Cette union, qui regnoit entre le Pape & les Venitiens, fut rompuë vers ce tems-là par un Incident, qui ne laissa pas d'avoir des suites. Comme il sembloit à ceux-ci que les Juges de l'Inquisition ne faisoient pas assez exactement leur devoir, & qu'ils se laissoient quelque fois prévenir, la Republique, par un nouvel Edit, ordonna que ces Juges ne pourroient rendre aucune Sentence, qu'ils n'appellassent d'autres Juges Laïques, pour examiner les accusations, & juger conjointement avec eux. Précaution sage, prudente, & nécessaire, pour assurer la tranquillité publique, contre la Tyrannie que la Cour de Rome exerce dans les Pais d'Inquisition! Mais, comme ces mesures étoient directement opposées aux interêts du St. Siege, le Pape n'en eut pas plutôt connoissance, qu'il s'opposa à leur execution; &, pour y mettre un obstacle plus difficile à rompre, il dressa une Bulle contre ceux qui empêchoient la Liberté Ecclesiastique, & qui troubloient la Jurisdiction Spirituelle, & en particulier contre les Laïques, qui vouloient entrer dans la connoissance des procès qui concernent l'Heresie: il y nommoit particulierement les Venitiens, qui, depuis peu, disoit-il, avoient defendu par un Edit public à tout Inquisiteur, même Evêque, de juger de ce crime, sans être assisté des Juges seculiers & laïques, qu'ils prétendoient deputer à cet effet, ce que le St. Siege, ajoutoit-il, ne devoit pas souffrir. Cette Bulle étant ainsi dressée, il l'apporta dans une Congregation, qui fut tenuë le 30. Decembre de cette année, pour la faire examiner. Elle fut luë, tous les Cardinaux presens; & chacun aiant consenti à ce qu'elle fut publiée, elle le fut quelque tems après, le Vendredi de la Semaine sainte de l'année suivante 1551 (28). Brouillerie entre le Pape & les Venitiens.

Depuis long-tems Octavio Farnese sollicitoit l'Empereur de lui restituer Plaisance; mais, bien loin d'en obtenir quelque satisfaction, les demarches que les Ministres de Charles V. firent cette année en Italie, soit pour fortifier Plaisance, soit pour lever des Troupes, firent juger à Octavio qu'on tramoit quelque chose contre lui, pour lui enlever encore la Ville de Parme: An de J.C. 1551. Affaire de Parme & de Plaisance.

(27) *Raynaldi, an.* 1550. §. 37. *Diario, pag.* 388. *Raynaldi, an.* 1550. §. 38.
(28) *Angel. Massarel. Secret. Jul. III. in*

An de J.C. 1551.

me. Ces soupçons n'étant pas sans fondement, il prit la resolution de s'adresser au Pape, pour le prier instamment de prendre sa defense contre l'Empereur & ses Ministres; & de considerer, que s'il perdoit cette Ville, l'Eglise perdroit son Droit de Fief, comme elle avoit perdu celui de Plaisance. Le Pape n'ignoroit point cela. Il savoit de plus, qu'il y alloit de son honneur de maintenir Octavio dans la possession du Duché, dont il lui avoit donné l'Investiture, en le declarant Fief de l'Eglise. Mais, il consideroit aussi, qu'il étoit accablé de dettes, tant à cause des grandes depenses qu'il avoit été obligé de faire, que des grandes liberalitez qu'il n'avoit pû éviter dans les commencemens de son Pontificat: de sorte que, ne se trouvant pas en état d'entreprendre la Guerre contre l'Empereur, il ne fit que hausser les épaules, pour marquer qu'il ne pouvoit pas faire tout ce qu'il voudroit; & dit à Marc Antonio Venturi, Envoié du Duc Octavio, que ce Prince fit du mieux qu'il pourroit; que pour lui, il ne pouvoit faire autre chose que ce qu'il avoit fait, qui étoit beaucoup, comme on le pouvoit bien connoître, & qu'il se souviendroit de faire davantage pour lui, quand le tems & les conjonctures seroient plus favorables. Mais, comme cette Reponse ne decidoit rien, le Cardinal Farnese revint à la charge, & pria le Pape d'aggréer, qu'Octavio son frere eut recours à d'autres Princes plus puissans que lui, sous la protection desquels il pût agir. A quoi le Pape repondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit de plus avantageux pour ses Affaires. Sur cette Reponse, Octavio implora & obtint la Protection d'Henri II. Roi de France; & le Traité fut conclu à Amboise le 29. de Mai 1551 (29).

Brouilleries entre le Pape & la France.

Le Pape, aiant eu avis de cette Négociation, entreprit de la rompre, mais un peu trop tard. De sorte que sa ressource fut de dresser trois Brefs, un pour Octavio, à qui il defendoit d'introduire aucunes troupes étrangeres dans Parme, sous peine d'être declaré Rebelle, & de confiscation de ses biens: l'autre pour Paul Vitelli, lui ordonnant de se retirer sans delai: le troisieme, pour ordonner au Cardinal de St. Ange de revenir au plutôt à Rome, pour y exercer sa charge de grand Penitencier. Mais on ne fit aucun cas de ces Brefs. Camaiani, qui avoit été envoié à Parme, peu satisfait de sa Négociation, revint à Rome, & raporta au Pape qu'il n'étoit plus au pouvoir d'Octavio, de satisfaire à ses desirs, parce qu'il avoit deja traité avec le Roi, & qu'il le prioit de ne le point blamer, puisqu'il n'avoit rien fait sans sa permission. Mais, l'Evêque d'Arras promit au Pape de grands secours de la part de l'Empereur, pour faire la Guerre à Octavio; à quoi le St. Pere se determina facilement: &, pour avoir un heureux succès, il fit consulter l'Empereur par Jerôme Dandini. Charles V, qui ne vouloit pas rompre ouvertement avec la France, usa d'artifices assez bien conduits, pour ne pas paroître l'Auteur de la Guerre (30).

Lettres du Roi de France & du Duc Octavio au Pape.

Le Pape, ne donnant point de bornes à sa colere, ordonna à son Legat en France de quitter incessamment le Roiaume, si le Roi refusoit de rappeller

(29) *Pallavicin, lib.* 11. §. 11. & 12. *De Thou, Hist. l.b.* 8.

(30) *De Thou, lib.* 5. *Pallavicin, lib.* 11. *c.* 13. §. 3. *Sleidan, lib.* 22.

peller la Garniſon Françoiſe qu'il avoit miſe dans Parme. Il cita encore le Duc Octavio devant ſon Tribunal, pour y rendre raiſon de ſa conduite, comme Vaſſal du St. Siege. Le Roi repondit au Pape, „ Qu'il avoit ac- „ cordé au Duc ce qu'il lui avoit demandé, croiant faire en cela plaiſir à „ Sa Sainteté; & que ce ſeroit un bien pour l'Egliſe, puiſque deja par le „ ſecours qu'il donnoit au Duc, on rompoit les deſſeins de l'Empereur, „ qui vouloit s'emparer de Parme. Que, quant à lui, il n'avoit point fait „ d'autre Traité avec Octavio, que de lui donner une Garniſon, que la „ France entretiendroit à ſes depens, afin qu'il put defendre ſa Ville & la „ garder pour lui-même; & qu'ainſi, il avoit ſujet d'être ſurpris d'être ſi „ mal recompenſé de Sa Sainteté, dans le tems qu'il s'attendoit d'en être „ remercié. „ Le Roi ajoutoit encore dans ſa Lettre, que le Duc Octavio l'avoit aſſuré, qu'il avoit obtenu du Pape la permiſſion d'en uſer ainſi. Le Duc Octavio repondit auſſi à Sa Sainteté: „ Que non ſeulement il n'a- „ voit eu aucune penſée de l'offenſer dans la demarche qu'il avoit faite; mais „ qu'au contraire il avoit crû faire une choſe qui lui ſeroit agreable, puiſ- „ qu'il n'avoit d'autre deſſein, aiant recours au Roi de France, que de „ conſerver ſa Ville, contre les deſſeins manifeſtes, & les pieges que lui „ tendoient ouvertement les Miniſtres de l'Empereur. D'ailleurs, que Sa „ Sainteté devoit ſe ſouvenir, que lui aiant demandé du ſecours dans un ſi „ preſſant danger, elle lui avoit répondu qu'elle ne lui en pouvoit donner; „ & qu'enſuite ſon frere lui aiant fait de nouvelles inſtances, ſi elle ne „ trouveroit pas mauvais qu'il eut recours à d'autres Princes, ſa repon- „ ſe avoit été, que le Duc pouvoit faire tout ce qu'il jugeroit à propos „ pour ſes affaires, & qu'en conſequence de cette permiſſion, il s'étoit mis „ ſous la protection de la France: qu'ainſi ſa Sainteté ne devoit pas en être „ fachée, & qu'il eſt permis à tout Soldat qui ne reçoit pas la paie de ſon „ Prince naturel, & qui a eu la permiſſion de chercher un autre Maître, „ de ſe mettre à la Solde de quiconque il lui plaira (31). „ Cependant, „ le Pape s'efforçoit de perſuader au Roi, qu'il abandonnât le Duc de Par- „ me; & le Roi tâchoit de faire aggréer au Pape, qu'il le prit ſous ſa protec- „ tion. Mais, comme le Pape eut repondu aigrement aux Remontrances du „ Roi, le menaçant des Foudres de l'Egliſe, l'Ambaſſadeur de France, hauſ- „ ſant le ton de la voix, declara, que, pour rien du Monde, ſon Maître „ ne manqueroit à ſes Alliez, particulierement au Duc de Parme. De plus „ il proteſta, que, durant ce trouble, il n'envoïeroit point les Evêques de „ France à Trente: qu'il ne reconnoiſſoit point ce Concile pour general „ & legitime, mais pour un Complot machiné & recherché pour les in- „ terêts de quelques particuliers. Cette Declaration faite, il ſe retira en „ ſa Maiſon, & peu après ſortit de Rome. . . . . Le Roi, aiant jugé que „ c'étoit une inſigne folie de fournir à ſes ennemis de quoi lui faire la Guer- „ re, defendit, ſous de grieves peines, à ſes ſujets, de porter or ni argent à „ Rome, ou autre lieu de l'Obéïſſance du Pape; mais au même tems, il don- na

An de J.C. 1551.

(31) *Sleidan, lib. 22. ad an. 1551.*

An de J.C. 1551.

„ na Edit très-ſevere, qui étoit datté du 25. Juin à Château-Briand, pour „ la recherche & punition des Religionnaires dans ſon Roiaume. Leſquels „ reconnurent dès lors, comme ils ont fait depuis en toutes les occaſions „ pareilles, qu'il n'eſt point de plus rude tems pour eux, que lorſque la „ Cour de France eſt en Brouillerie avec la Cour de Rome. Un peu au- „ paravant, le Pape avoit envoié en France Aſcagne de la Come fils de ſa „ ſœur, pour faire un dernier effort de detourner le Roi de la Protection „ de Parme & de la Mirande. Aſcagne fut reçu à la Cour avec les mêmes „ civilitez qu'on rend aux Princes, & long-tems amuſé par de diverſes re- „ miſes, tandis que ceux de Parme ſe préparoient à ſe defendre. Lorſqu'il „ fut de retour à Rome, ſans avoir rien obtenu, Gonzague aſſiegea Par- „ me, & Jean Baptiſte de Monte, neveu du Pape, la Mirande. Ainſi „ la Guerre fut ouverte entre le Pape & le Roi (32). „

Conduite du Pape à l'égard de Farneſe.

Cependant, le Marquis de Marignan ſe ſaiſit au nom de l'Empereur de Montechio & Caſtel Nuovo, & y mit garniſon. Le Pape, inſtruit par le danger preſent de celui qui menaçoit Caſtro & les autres Places des Farneſes voiſines de Rome, fit citer Horace dans cette Capitale, comme ennemi de l'Egliſe. Le Cardinal Farneze, qui s'étoit retiré à Urbin, & le Cardinal Ranucce ſon Frere furent auſſi citez, & la Legation de Viterbe fut ôtée au dernier, & donnée au Cardinal de Carpi. Enſuite, le Pape envoia Rodolfe Baglioné avec les Chevaux-Legers de ſa Garde & quelques Troupes que Mendoza lui avoit envoïées de Sienne, pour ſe ſaiſir de toutes les Places que les Farnezes poſſedoient dans la Campagne de Rome. Ce qu'il fit ſans peine, la Mere des Farnezes les aiant conſignées ſans difficulté ſur l'aſſurance que le Pape lui donna qu'après la Guerre elles lui ſeroient fidelement renduës. Cependant, comme le Pape manquoit d'argent, que le Siege de Parme étoit beaucoup plus long qu'on ne l'avoit eſperé, & que les Generaux de l'Empereur faiſoient peu de progrès, on crut qu'il valoit mieux parler de Paix, que de continuer une Guerre onereuſe, & dont le ſuccès étoit incertain (33).

Le Pape ſe diſpoſe à la Paix.

Les Cardinaux Farneſe & de Tournon vinrent donc trouver le Pape, & lui dirent, que ſi la Guerre preſente ne produiſoit pas d'autre effet, que de donner aux Lutheriens d'Allemagne occaſion de ſe railler ſcandaleuſement de la Religion, en voiant le Vicaire de Jeſus-Chriſt & le Pere commun des fideles travailler à la ruine entiere de ſes Enfans & de ſes Sujets; le mal pourroit ſouffrir quelques remedes: mais, qu'il devoit conſiderer, que les Heretiques ſe multiplioient chaque jour en France, où la Doctrine de Calvin jettoit de profondes racines; & que les diſſentions, que cauſoit la Guerre, ne ſervoient qu'à les fortifier; enſorte que le mal ne faiſant qu'augmenter & s'étendre, on s'expoſoit viſiblement au danger de ne pouvoir plus y remedier. „ Faites-y reflexion, Saint Pere, ajouterent ces Cardinaux, & „ conſiderez, que ſi Clement VII. a obſcurci la gloire de la plupart des actions

(32) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 344. 345.

(33) *De Thou, Hiſt. lib.* 5.

„ actions de ſon Pontificat, pour avoir fait perdre à l'Egliſe le Roiaume
„ d'Angleterre, par la complaiſance qu'il eut de prendte le parti de l'Em-
„ pereur contre Henri VIII, ce ſeroit un grand chagrin pour votre Sain-
„ teté, s'il arrivoit quelque malheur ſemblable à la France; &, dans le
„ fond, dirent-ils encore, quelle bonne opinion peuvent avoir de votre
„ zéle tant de Peuples deſolez & ruinez du Parmeſan & du Boulonnois? „
Ce Diſcours, & plus encore le chagrin que cauſoit au Pape la menace d'un Concile National, & l'Ordonnance du Roi, qui defendoit de porter aucun argent à Rome, fit beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit, & lui inſpira des penſées de Paix. Il repondit au Cardinal de Tournon, qu'il le prioit de vouloir aſſurer le Roi Très-Chrêtien de ſon amitié ſincere, & de lui faire ſavoir qu'il n'avoit jamais eu deſſein, ni même la penſée, d'agir contre lui, mais ſeulement contre le Duc Octavio. Il chargea de plus ce Cardinal de vouloir lui-même negocier la Paix, juſqu'à lui dire, qu'il ne demandoit rien autre choſe, que de ſauver l'honneur du Roi & le ſien. De plus, il pria le Roi de trouver bon qu'il lui envoiât un Legat. Henri II, aiant eu connoiſſance de ces Propoſitions, repondit en particulier ſur la derniere, que le Legat ſeroit bien venu; qu'on lui feroit tous les honneurs dûs à ſon Caractere, & que la Guerre ne lui avoit rien fait perdre de ſon reſpect pour le St. Siege. Sur ces aſſurances, le Pape nomma pour cette Legation le Cardinal Verallo, & le Cardinal Carpi fut envoié à l'Empereur avec la même qualité (34).

An de J.C. 1551.

Cependant, on parloit plus que jamais du Concile en Allemagne, & les commencemens de Paix dont on vient de parler laiſſerent plus de facilité au Pape de s'occuper de cette Affaire. Il nomma, pour preſider au Concile, le Cardinal Marcel Creſcentio, & lui donna pour adjoints Sebaſtien Pighin Archevêque de Siponte, & Louis Lipoman Evêque de Verone, leur faiſant expedier une Commiſſion très-ample (35). Le Legat, & ſes Adjoints, étant arrivez à Trente, firent d'abord quelques Reglemens, & tinrent le 1. de Mai dans l'Egliſe Cathedrale, l'onzieme Seſſion, où l'on publia un Decret pour la continuation du Concile. Il y eut enſuite quelques Congregations aſſez mal concertées, faute de Theologiens, pour diſcuter les matieres; & l'on coula quelque tems en deliberations inutiles, parce que l'Empereur faiſoit beauconp d'inſtances, afin qu'on attendit les Proteſtans d'Allemagne (36).

Etat du Concile retabli à Trente.

Pendant cet intervalle juſqu'à la 12. Seſſion, l'Empereur, qui s'étoit ligué avec le Pape (37), declara la Guerre au Duc de Parme le 13. de Mai; &, le 22. du même mois, le Pape envoia en Suiſſe Jerôme Franco, qui

Bref du Pape aux Suiſſes.

(34) *De Thou, ubi ſupr. Pallavicin, lib. 13. c. 3.*

(35) *Pallavicin, lib. 11. c. 13. Raynaldi, ad an. 1551. §. 4. Frà-Paolo, liv. 3. ad fin. Angel. Maſſarel, in Diario MS. Archiv. Vat. pag. 462.*

(36) *Acta & Decreta S. Concil. Trid. Aut. Nicol. Pſalmeo, in Sacra Antiq. Monum. impr. Stivagii in fol. an. 1725. à Patre Hugo. Pallavicin, ubi ſupr. Frà Paolo, liv. 4. Labbe, Concil. tom. 14. pag. 798. Raynaldi, an. 1551.*

(37) *Hiſt. des Traitez de Paix, tom. II. p. 349.*

An de J.C. 1551. qui y avoit été Nonce ſous Paul III., & le chargea d'une Lettre pleine d'affection, diſant qu'aiant pris le nom de Jules II. qui les aimoit particulierement, il vouloit l'imiter dans les mêmes ſentimens. Qu'il ne lui avoit pas encore été poſſible de leur donner des preuves réelles de ſon affection, à cauſe des grandes affaires, dont il avoit été accablé depuis ſon Election: que cependant il s'eſt toujours reſſouvenu d'eux avec plaiſir; ce qu'il a fait voir en deux choſes, premierement en choiſiſſant pour ſa Garde à Rome des gens de leur Nation, parce qu'il étoit aſſuré de leur fidelité & de leur vigilance: en ſecond lieu, qu'il a fait la même choſe à Boulogne, où il a envoié des Gardes Suiſſes. Qu'à preſent le Concile eſt convoqué, & même commencé à Trente depuis le premier de May, perſuadé que pour conduire à ſa perfection une œuvre ſi ſainte & ſi pieuſe, leur alliance eſt d'un grand poids; il exhorte les Prelats de leur Païs & de leur Juriſdiction, de ſe trouver à la Seſſion qui doit ſe tenir le premier de Septembre: & qu'ils apprendront ſes autres ſentimens par Jerome Franco, Chevalier, & ſon Ambaſſadeur, dont la fidelité & l'exactitude ſont connuës depuis pluſieurs années. Et, parce que cette affaire l'intereſſe beaucoup, il promet de leur envoier bientôt quelque Evêque, pour traiter avec eux de ce qui concerne le Concile (38). Mais, cette Deputation du Pape ne produiſit rien, parce que Morlet, qui étoit Ambaſſadeur du Roi de France auprès des Suiſſes, agit ſi efficacement, que Franco ne put rien obtenir de tout ce qu'il demandoit.

Le Roi de France proteſte contre le Concile.

Les Peres de Trente tinrent la douzieme Seſſion du Concile, où Jacques Amyot, Abbé de Bellozane, ſe preſenta, de la part d'Henri II. avec une Lettre ſignée de ce Prince, & d'un Secretaire d'Etat, & adreſſée *aux très-ſaints Peres en Jeſus-Chriſt de l'*ASSEMBLE'E *de Trente*. Ce Miniſtre avoit ordre de lire en plein Concile la Proteſtation du Roi; ce qu'il executa. Je raporterois volontiers en cet endroit & la Lettre & la Proteſtation de Sa Majeſté Très-Chrêtienne; mais, le deſſein d'abreger m'oblige à renvoier les Lecteurs aux Livres où ces Piéces ſe trouvent (39). C'eſt par la même raiſon, que je ſupprime les Decrets de la treizieme & de la quatorzieme Seſſion du Concile, parce que ce detail me meneroit trop loin, & qu'outre cela, le XIV. Tome du Recueil des Conciles du Pere Labbe peut abondamment ſatisfaire la curioſité, ſans compter les diverſes Hiſtoires du Concile de Trente, qui ſont entre les mains de tout le Monde.

An de J.C. 1552. On avoit donné un Saufconduit aux Proteſtans, pour les engager à venir au Concile; &, après s'être fait attendre aſſez long-tems, les Ambaſſadeurs de l'Electeur de Saxe arriverent enfin à Trente le 7. de Janvier 1552. Ils s'adreſſerent d'abord aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, & demanderent enſuite, qu'on ſurſit la deciſion des points conteſtés, juſqu'à ce que leurs Theo-

Les Proteſtans ſont reçus à Trente.

(38) *Sleidan, in Comment. lib. 22. De Thou, Hiſt. lib. 8 Raynaldi, an. 1551. §. 10. Pallavicin, lib. 11. c. 17. Raynaldi, an. 1551. §. 29. Contin. de Fleury, tom. XXX. pag. 124. & ſuiv.*

(39) *Memoir du Conc. de Trente, in 4. pag. 21. Pſalmeus, in Actis Concil. Trid. ut ſupr.*

Theologiens, qui n'étoient alors qu'à quarante milles de Trente, fussent arrivez; que les questions deja finies fussent examinées de nouveau, les Decrets précedens ne pouvant pas être regardez comme des decisions emanées d'un Concile general, qui doit être composé de toutes les Nations: que le Pape ne presidât pas au Concile, & qu'il se soumit lui-même aux definitions qu'on y feroit; qu'il dispensât les Evêques du Serment de fidelité qu'ils lui avoient fait dans leur ordination; enfin, que chacun eut une entiere liberté de dire son sentiment, & d'opiner suivant sa Conscience. Les Envoiez ajouterent, qu'ils s'expliqueroient plus amplement dans l'Assemblée des Evêques, & ils demanderent d'y être reçus de la même maniere que ceux de l'Electeur de Brandebourg. Les Ministres de l'Empereur donnerent de bonnes esperances à ces Envoiez, & on leur promit même qu'ils seroient bien-tôt reçus comme ils le demandoient; mais, les Presidens ne furent pas d'abord si traitables. Je lis dans une Lettre de Vargas à l'Evêque d'Arras, que le Legat fit tout son possible pour se dispenser d'accorder un autre Sauf-conduit, & qu'il avoit même retiré le Sceau du Concile, ne voulant pas qu'il fut à la disposition du Synode; qu'enfin, il vouloit auparavant consulter le Pape sur cette affaire. Il le fit en effet, & le Pape lui repondit, que le meilleur conseil qu'il pouvoit lui donner étoit de se retirer de ce mauvais pas le plus adroitement qu'il lui seroit possible, & de relâcher certaines choses, de peur que le monde ne s'imaginât que la trop grande hauteur de la Cour de Rome avoit fait manquer un Accomodement. Le Pape donna aussi commission au Legat & à ses deux Adjoints d'avoir plus d'égard aux regles de la charité, qu'à la Majesté du Siege Apostolique, & de consentir aux Requêtes des Protestans, quelque deraisonnables qu'elles fussent, sans préjudice de la Religion. „ Que si, continuë-t'il, le Pape „ Paul III. mon Predecesseur voulut bien que son Nonce allât chez les „ Protestans essuier leurs rebuts & leur mepris: pourquoi ne souffrirons-„ nous pas à plus forte raison les propositions & les manieres arrogantes „ des mêmes personnes qui viennent aujourd'hui chez nous?„ Mais, en même tems, le Pape defendit à ses Ministres d'avoir aucune Conference publique de vive voix ou par écrit avec les Protestans sur les matieres de Religion (40). Enfin, le 25. de Janvier on tint la 15. Session du Concile. An de J.C. 1552.

Tandis que ces choses se passoient à Trente, le Pape étoit fort occupé de sa Négociation avec la France. Varalli y traitoit les affaires depuis quelque tems, & n'oubloit rien pour les terminer promptement. On convint d'abord, qu'Octavio Farnese rendroit Parme au St. Siege, à condition, 1. Qu'on donneroit à ce Prince un Equivalent pour le dedommager. 2. Que Sa Sainteté ne cederoit pas cette Ville à l'Empereur. Le Pape, naturellement porté au repos, qui avoit commencé cette Guerre plutôt pour satisfaire à l'ambition d'autrui que par sa propre inclination, & qui avoit beau- Negociations avec la France sur l'Affaire de Parme.

(40) *Pallavicin, lib.* 12. *c.* 15. *Memoires de Vargas, pag.* 400. *Edit. in* 8. *de* 1720.

An de J.C. 1552.

beaucoup d'averſion pour les depenſes qu'il étoit obligé de faire en ces occaſions, fut charmé qu'on lui propoſât ces ouvertures, pour en venir à une Paix ſolide. Il manda à ſon Legat, qu'il acceptoit volontiers ces deux conditions; qu'on donneroit à Octavio la Principauté de Camerino & autres choſes en échange de Parme; que quant à la promeſſe de garder cette Ville, tout le Sacré College en ſeroit caution, & que l'Empereur y conſentiroit par un Ecrit ſigné de ſa main, en conſervant toujours neanmoins ſes prétenſions ſur ce Fief de l'Empire. Le Pape s'obligeoit encore de mettre dans Parme un Gouverneur agréable aux François, & de ne jamais favoriſer l'Empereur dans les differends qui pourroient naître entre lui & la France. Et, dans le moment même, il depêcha le Nonce Camaïano vers l'Empereur, pour l'informer de tout (41).

Le Cardinal de Tournon travaille à cette Paix & y réuſſit.

Après qu'on fut convenu de ces articles de part & d'autre, le Cardinal de Tournon, qui étoit à Veniſe, reçut ordre d'Henri II. de ſe rendre à Rome auprès du Pape, & de conſommer cet ouvrage, en le chargeant d'emploïer ſes ſoins pour engager Sa Sainteté à laiſſer Parme à Octave, s'il étoit poſſible. Ce Cardinal ſe conduiſit avec beaucoup d'adreſſe, & fit ſi bien par ſes Remontrances, que le Pape y conſentit, dans l'eſperance que le differend de Parme pourroit s'accomoder avec le tems; auſſi on lui perſuada de convenir ſeulement d'une Treve, par laquelle il ſe deſiſtât de retirer le Parmeſan des mains des Farneſes, pendant laquelle Trêve on travailleroit à terminer cette querelle à l'amiable. Et le Pape, qui ne cherchoit qu'à ſe diſculper auprès de l'Empereur, gouta fort cet expedient, & publia même l'Accomodement en plein Conſiſtoire, avant qu'il fut ſigné & conclu, louant fort la pieté & la moderation du Roi de France (42). La ſuſpenſion d'armes étoit pour le Parmeſan, la Principauté de la Mirandole, le Plaiſantin, & les environs, & l'on s'arrêta à ces articles.

Articles de la Treve entre le Pape & le Roi de France.

I. Que le Pape pendant ces guerres ſe tiendroit neutre entre l'Empereur & le Roi. II. Qu'il y auroit durant deux ans ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle ceux de Parme, de la Mirandole, & de Caſtro n'entreprendroient rien contre l'Empereur & ſes Alliez. III. Que pendant ce tems-là le Pape n'aſſiſteroit ni l'un ni l'autre Parti, d'hommes, d'argent, & de nulle autre choſe, & ne ſouffriroit pas qu'on fit aucunes levées dans ſon Païs, ni qu'on y accordât paſſage, ou vivres, aux armées des deux Couronnes. IV. Que Caſtro ſeroit rendue à Horace Farneſe, à condition que les deux Cardinaux ſes freres Alexandre & Ranucce ſe rendroient pour lui caution envers le Pape. V. Qu'on feroit retirer les troupes de Sa Sainteté qui aſſiegeoient la Mirandole, & qu'on donneroit un certain tems à l'Empereur, pour deliberer s'il conſentiroit à cette Trêve, pour ce qui regardoit ſeulement les Terres de Parme & de la Mirandole. Le Pape ajouta à tout cela, qu'après deux ans, il ſeroit permis à Octavio Farneſe de traiter avec tout autre qu'il jugeroit à propos, ſans avoir le conſentement du Roi. Toutes ces

(41) *Pallavicin, lib. 13. cap. 1. n. 6. cap. 2. n. 1. &c. De Thou, Hiſt. lib. 10.*

(42) *Pallavicin, & de Thou, ut ſupr.*

ces choſes étant ainſi accordées, Jules III. manda à ſon Nonce Camaïano, qu'il avoit auprès de l'Empereur, de lui propoſer, s'il vouloit entrer dans ce Traité. Ce Prince, accablé du fardeau de la Guerre d'Allemagne, ne voulut point repondre préciſement, & ſe repandit en reproches contre la conduite du Pape (43). La raiſon, pour laquelle il ne voulut pas alors ſe determiner, fut qu'il comptoit beaucoup ſur l'oppoſition de Jean Baptiſte de Monté, Neveu du Pape, qui, animé du deſir de la Gloire, feroit enſorte que la Guerre continueroit, quelque repugnance qu'y eut ſon Oncle. An de J.C. 1552.

Comme c'étoit un jeune Prince plein de courage, il n'oublia rien pour detourner le Pape de traiter avec la France, juſqu'à le menacer de paſſer au ſervice de l'Empereur, pour être en état de combattre les François : mais, ſuppoſé qu'il fut dans cette reſolution, il ne pût pas l'executer, puiſque dans une ſortie que fit la Garniſon de la Mirandole contre les Troupes du Pape, ce neveu s'étant trop avancé dans la mêlée, & aiant ſon Cheval tué ſous lui fut tué lui-même. Cette mort affligea beaucoup le Pape, lorſqu'il en apprit la nouvelle ; mais, faiſant enſuite Reflexion qu'elle lui donnoit la liberté de terminer ſon accomodement avec la France, il s'en conſola bientôt, ravi de ſe voir en état de pouvoir vivre à l'avenir dans une entiere independance après la mort de celui dont l'extrême ambition, & un deſir immoderé de gloire, l'euſſent infailliblement arrêté. Ainſi, quoique Coſme Duc de Florence lui eut envoié Strozzi, moins pour le conſoler ſur la perte qu'il venoit de faire, que pour l'exhorter à tenir ferme, & à ne point abandonner l'Empereur ; il rejetta toute la faute ſur Ferdinand de Gonzague, l'accuſa d'avoir conduit cette Guerre avec trop d'avarice & de negligence, & repondit qu'il étoit abſolument reſolu de lever le ſiege de la Mirandole ; mais qu'il attendroit encore quelque tems, afin que l'Empereur, en cas qu'il voulut continuer le Siege, put mettre garniſon dans les forts bâtis par ſon neveu (44). Le neveu du Pape eſt tué.

Il ordonna pourtant à Alexandre Vitelli, qui avoit eu le commandement de l'Armée Pontificale après la mort de Jean Baptiſte de Monté, & à Camille Orſini, de ne plus continuer la Guerre, & de ramener au plutôt leurs troupes, en faiſant tranſporter les vivres & les munitions. Ainſi, tous les travaux des Aſſiegeans aiant été abandonnez furent occupez par les François, & la Ville, aſſiegée depuis près d'un an, & qui manquoit de toutes choſes, fût auſſitôt remplie de vivres, par les ſoins d'Hypolyte d'Eſt, Cardinal de Ferrare. Trois mille Allemands, envoiez par le Marquis de Marignan, arriverent après la levée du Siege, & ſe retirerent. L'Empereur ſe plaignit hautement du Pape, & ſur-tout de Vitelli, d'avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée, de remettre, en ſe retirant, les forts entre les mains des Imperiaux (45). Mais, ce qui le facha le plus fut que le Concile alloit fort mal à Trente ; que la plupart des Prelats ſes ſujets avoient quitté la Ville Le Pape fait lever le Siege de la Mirandole.

(43) *De Thou, Hiſt. lib.* 10.
(44) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 2. *n.* 3. *De Thou, Hiſt. lib.* 10.
(45) *Pallavicin, & de Thou, ut ſupr.*

An de J.C. 1552. Ville au premier bruit des nouveaux troubles excitez en Allemagne, par l'Electeur Maurice, ce qui fut cause de la suspension entiere du Concile.

Jules III. suspend le Concile.

Car, les Peres étoient fort divisez. Les Espagnols, ceux du Roiaume de Naples & de Sicile, en un mot tous ceux qui étoient sujets de l'Empereur, à la sollicitation de ses Ministres, vouloient qu'on passât outre, & qu'on continuât le Concile. Mais ceux qui étoient dans les interêts de la Cour de Rome & à ses gages, craignant que les Imperiaux n'eussent dessein d'entamer la reformation de cette Cour, cherchoient tous les moïens de l'empêcher, & n'étoient pas fachez, que quelque incident fit naître une suspension entiere. Et comme les Prelats d'Allemagne étoient partis, comme on l'a dit, à cause des approches de la Guerre: les Evêques Italiens & sujets du Pape n'attendoient qu'une occasion pareille: d'autant plus que les bruits de l'armement du Roi de France, & des Confederez d'Allemagne contre l'Empereur duroient toujours, & qu'il couroit deja des Protestations & des Manifestes, qui portoient que cette Guerre s'entreprenoit pour la defense de la Religion & de la Liberté des Allemands. Les progrès de la Ligue, dont l'Armée étoit aux environs de Trente, mit l'allarme dans le Concile. Les Prélats Italiens s'embarquerent sur l'Adige, pour se rendre à Veronne, & les Nonces, qui craignoient de demeurer seuls à Trente, écrivirent au Pape, afin qu'il les determinât dans une si facheuse conjoncture. Jules, qui depuis qu'il avoit fait sa Paix avec le Roi de France, ne ménageoit plus tant l'Empereur, tint une Congregation de Cardinaux, dans laquelle il proposa la demande de ses Nonces: & la plûpart aiant opiné pour la suspension du Concile, la Bulle en fut expediée pour être envoiée aux Nonces, à qui le Pape écrivit, que s'ils voioient que ce fut une nécessité pressante de suspendre le Concile, ils le fissent, plutôt que de commettre sa Dignité, d'autant plus qu'il se pouroit aisement rétablir dans des tems plus tranquilles: il leur recommanda cependant de ne le pas rompre tout à fait, mais seulement de le suspendre pour un tems, afin d'avoir toujours le remede prêt pour s'en servir, selon les occasions qui se presenteroient. Les Nonces, aiant reçu cette reponse, la tinrent fort secrette, & pour savoir les sentimens de chacun sur cette suspension, consulterent les Ambassadeurs de Charles V. & les principaux Prelats d'entre ceux qui étoient restez, pour être informez du parti qu'on devoit prendre. Mais, tous furent d'avis qu'il falloit attendre les ordres de l'Empereur, prétendant qu'il n'y avoit rien à craindre du côté de l'Armée des Protestans, qui n'étoient pas si proches qu'on le publioit. Les deux Nonces, n'étant qu'Evêques, n'ôserent pas executer sitôt les ordres du Pape, mais ils l'avertirent que la suspension ne seroit point agréable aux Peres, n'étant fondée que sur une Bulle du St. Siege, sans aucune autorité, ni consentement du Concile, & qu'ils croioient qu'il convenoit mieux de ne point produire la Bulle, & de laisser le Concile Maître de la suspension. Mais, le Pape écrivit, qu'on ne devoit point differer, & que les plaintes qu'on pourroit faire le touchoient fort peu. Et pour animer Pighin, un des Nonces,

ces, à executer ſes ordres, il lui fit écrire, qu'en ceſſant de préſider au Concile, il commenceroit à avoir place au Sacré College, parce qu'il avoit été nommé Cardinal à la derniere promotion. Ces ſecondes Lettres n'arriverent qu'après la ſuſpenſion; car les Peres, voiant que le danger augmentoit de plus en plus; & que chacun ne penſoit plus qu'à ſa ſureté, on tint une Congregation generale le 24. d'Avril, dans laquelle le Cardinal de Trente, & d'autres, opinerent pour la ſuſpenſion, qui fut confirmée par un Decret fait & publié dans la XVI. Seſſion (46), malgré les oppoſitions de douze Prelats Eſpagnols. An de J.C. 1552.

Cependant, le bruit ſe répandoit de tous côtez, que les François vouloient attaquer le Roiaume de Naples; & le Vice-Roi, qui demandoit du ſecours avec inſtance, contribuoit à l'augmenter: outre que Soliman Empereur des Turcs ne manquoit point, toutes les années, tant que la guerre dura, d'envoier une Armée Navale, pour ſervir le Roi dans ſes deſſeins (47). Henri II. envoia pourtant Louïs de St. Gelais à Rome, pour aſſurer le Pape, qu'il n'avoit rien à craindre du côté des Turcs; qu'il eut ſoin de Sienne, & qu'il aidât de ſes ſages Conſeils les Amis de la France. L'Empereur, qui avoit été contraint à une honteuſe fuite par la Conquête que les Proteſtans firent d'Inſpruck, & qui manquoit d'argent, s'adreſſa à Coſme Duc de Florence, pour le prier de lui prêter deux cens mille écus: mais, celui-ci ne promit cette ſomme qu'à condition qu'on lui remettroit Piombino avec ſa Citadelle & toutes les fortereſſes du Territoire, à quoi l'Empereur conſentit, à condition que Coſme rendroit ces Places, dès que lui ou ſes Succeſſeurs lui offriroient de le rembourſer des frais qu'il auroit faits pour les fortifier & les defendre. Le Traité fut executé de bonne-foi, & Coſme ne manqua pas d'avertir les Imperiaux des deſſeins qu'on avoit ſur Sienne, dont les Citoïens & le Peuple, ennuiés de la Domination des Eſpagnols, étoient prêts de prendre les armes pour la Liberté publique. De plus, on apprit que le Pape favoriſoit ouvertement cette entrepriſe, parce qu'il étoit faché contre Mendoza, qui avoit beaucoup maltraité le Prevôt de Rome pour une cauſe aſſez legere. En effet, les Siennois prirent les armes; &, jugeant que Coſme les pouvoit beaucoup ſervir, ils lui envoierent Calliſto Carini, & temoignerent qu'ils étoient prêts à l'avenir de demeurer dans l'obéïſſance de l'Empereur; mais, que les Cruautez de Mendoza, & l'inſolence des Soldats Eſpagnols, les avoient obligez de prendre les armes: qu'ainſi, ils le prioient par les Droits de l'amitié, de ne point agir contr'eux, & de ne les pas empêcher de recouvrer leur ancienne Liberté. Coſme leur promit ſes ſervices, pourvû qu'ils demeuraſſent ſoumis à l'Empereur, & qu'ils ne priſſent pas le parti des François; ce que les Siennois promirent. Et comme l'Envoié de Coſme leur demanda des otages, pour aſſurance de leur fidelité, Lanſac arriva de Rome

Le Pape s'intereſſe pour les Siennois.

(46) *Chytræus Saxon. Lib.* 17. *Sleidan, lib.* 24. *De Thou, Hiſt. lib.* 10. *Pallavicin, lib.* 13. *Sponde, an.* 1552. §. 4. *Nicol. Pſalmeus, in Actis Concil. Trid. pag.* 324. *Labbe, Concil. tom. XIV. pag.* 835.

(47) *Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 355.

An de J.C. 1552.

me à Sienne, pour leur promettre du secours de la part du Roi, & le Pape faisoit solliciter Cosme de ne pas empêcher les Siennois de recouvrer leur Liberté, parce que les François n'avoient point d'autre fin, & qu'il étoit assuré de leurs intentions: qu'il fit donc retirer ses Troupes, & qu'il rendit les Villes qui avoient été prises; qu'autrement il pourroit arriver, qu'en voulant se mêler des affaires des autres, il attireroit l'ennemi dans son Païs: & ces avis du Pape n'étoient pas sans fondement; car, deja le Cardinal de Ferrare, & le Marquis de Thermes, preparoient de grandes forces dans la Mirandole & dans Parme, pour faire une irruption dans la Toscane. C'est pourquoi Cosme, voulant se tirer honnêtement d'une Affaire qui paroissoit fort embrouillée, fit avec les Siennois un accord, dont on peut voir les conditions dans l'Auteur que je cite en marge (48).

Le Pape excommunie le Roi des Romains.

Ce fut vers ce tems-là, qu'on reprit l'Affaire du meurtre commis par ordre de Ferdinand Roi des Romains en la personne de George Martinusius, Evêque de Varadin, & Cardinal. Jules III, irrité qu'un Prince Catholique eut fait assassiner un Prince de l'Eglise, assembla son Consistoire, où l'on examina à fond cette Affaire. Cet attentat lui parut si noir, que rien ne fut capable de calmer son indignation. Il fit d'abord citer Ferdinand à Rome, pour venir se justifier. Les Ambassadeurs de ce Prince, & ceux de l'Empereur son frere, emploïerent en vain leurs sollicitations. Le Pape leur repondit: „ Si Martinusius étoit un si mechant homme, pourquoi „ me l'avoir proposé pour être Cardinal? Pourquoi avoir sollicité si forte„ ment le Sacré College en sa faveur, comme un homme d'un merite emi„ nent, d'un courage magnanime, d'une probité à l'épreuve, dont les „ services étoient necessaires à la Chrêtienté? „ Et il n'eut aucun égard à leurs instances; mais, après qu'on eut observé toutes les formalitez Juridiques, que requeroit cette Affaire, il fulmina Excommunication Majeure contre Ferdinand, & contre les Auteurs, Fauteurs, & Ministres de cet assassinat. La Bulle est dattée du mois d'Avril. Le Pape la fit dresser, pour être affichée & publiée chez tous les Peuples Chrêtiens (49).

L'Empereur obtient une suspension du Jugement rendu à Rome.

Charles V, vivement touché de cette Sentence, redoubla plus fortement ses sollicitations, pour arrêter au moins les suites de cette Excommunication; & il obtint par son credit & par la crainte de son ressentiment une suspension de la publication du jugement rendu à Rome, jusqu'à une plus ample information; quoique Ferdinand, pour ne pas irriter le Pape, se regardât comme excommunié, & se dispensât d'entrer dans l'Eglise & de participer aux Sacremens; mais, cet Interdit ne dura pas long-tems. L'Affaire fut remise à quatre Cardinaux, qui firent chargez de l'examiner avec attention, & de faire informer de nouveau contre les Coupables; ce qui se fit à la decharge de la Maison d'Autriche: car, les Commissaires envoiez à Vienne, s'étant laissé gagner par presens & par promesses, souffrirent qu'on pro-

(48) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXX. pag.* 377.

(49) *De Thou, Hist. lib.* 10. *Raynaldi, an.* 1552. §. 45. *&c.*

produiſit des temoins ſubornez; &, ſur leur raport, le Pape prononça une ſeconde Sentence, par laquelle il declara Ferdinand & ſes Complices exempts de toutes Cenſures (50). An de J.C. 1553.

Le Pape, dit Frà-Paolo, ſe voiant dechargé de beaucoup de peines par la Diſſolution du Concile, & voulant prévenir les occaſions d'y retomber, expoſa dans le Conſiſtoire la néceſſité de reformer l'Egliſe; diſant, qu'il avoit convoqué le Concile à Trente pour ce ſujet; mais, que le ſuccès n'aiant pas repondu à ſon deſir, à cauſe de la Guerre ſurvenuë en Italie, & en Allemagne, il trouvoit à propos de faire à Rome ce qui ne s'étoit pas pû faire à Trente. Il erigea donc une Congregation nombreuſe de Cardinaux & de Prelats pour y travailler, alleguant qu'il y mettoit tant des gens, pour donner plus de poids & de credit aux deliberations; mais, à ce que tout le monde en crut, afin que la diverſité des avis fit plus d'embarras, & que l'on n'en vint jamais à la concluſion. L'évenement confirma cette penſée; car, cette affaire, aiant été traitée d'abord avec chaleur, traina enſuite pluſieurs mois, à cauſe des difficultez qui s'y rencontroient, & ennfin fut miſe en oubli. L'Inter-Concile, qui devoit être biennal, dura dix ans, & verifia bien l'Axiome des Philoſophes, que les effets ceſſent avec les cauſes. Celles de la premiere Indiction du Concile furent les grandes inſtances de l'Allemagne, & l'eſperance que le monde avoit conçuë, qu'il gueriroit toutes les maladies de la Chrêtienté. Mais, les effets qui s'en virent ſous Paul III. detromperent les hommes, & perſuaderent l'Allemagne de l'impoſſibilité d'un Concile, qui fut tel qu'elle le vouloit. La ſeconde Convocation eut une autre Cauſe, qui fut le deſſein que l'Empereur Charles-Quint avoit de reduire toute l'Allemagne à ſon obéiſſance, ſous le ſacré nom de Religion, & de rendre l'Empire Hereditaire à la Maiſon d'Autriche, pour élever ſur ce fondement une Monarchie plus grande que celle de Charlemagne, & la plus puiſſante qui ſe fut vuë depuis la Domination Romaine. Car, comme la Victoire remportée ſur les Proteſtans ne ſuffiſoit pas pour cela, & qu'il ne croioit pas y pouvoir ſuppléer par une nouvelle Guerre, il ſe promettoit d'en venir à bout en gagnant les Peuples par la Religion, & les Princes par les pratiques. Ce vaſte deſſein, par où il eſperoit d'immortaliſer ſon nom, fut donc ce qui l'obligea de faire tant d'inſtances aux Electeurs Eccleſiaſtiques, pour les y faire aller en perſonne, malgré qu'ils en euſſent; & aux Proteſtans, ſur qui il avoit plus de credit, pour y envoier leurs Theologiens. Mais, pendant que le Concile ſe tenoit en effet, ce Prince réveilla la jalouſie de tous les Princes Chrêtiens, & trouva dans ſa propre Maiſon les premiers obſtacles à ſon Entrepriſe. Car Ferdinand, bien qu'il eut paru auparavant conſentir à poſſeder l'Empire en commun avec ſon frere, comme avoient fait autrefois Marc & Lucius avec un pouvoir égal, & à leur exemple Dioclétien & pluſieurs autres, changea d'avis à la perſuaſion de Maximilien ſon fils, malgré toutes les inſtances contraires de la Reine de Hongrie ſa Sœur, qui, ſous couleur de viſer à la grandeur de leur Mai-

Remarques ſur la Diſſolution du Concile.

(50) *De Thou, Hiſt. lib.* 10. *Raynaldi, an.* 1552. §. 45. *& ſeq.*

An de J.C. 1553. Maiſon, favoriſoit Philippe, que Charles vouloit faire élire Roi des Romains, pour leur ſucceder à tous deux. De ſorte que Philippe étant venu par l'ordre de ſon Pere, à la Diette d'Ausbourg 1551. pour y être reconnu en cette qualité; & la Reine Marie y étant allée tout exprès, pour renouër la concorde entre ſes deux freres: Maximilien, qui craignoit que ſon pere ne tint pas ferme, laiſſa à ſa femme le Gouvernement de l'Eſpagne, qu'il tenoit au nom de l'Empereur ſon Beau Pere & ſon Oncle, & ſe rendit en diligence à la Diete, où il fit ſi bien, que ſon Pere ne ceda point, & que les Electeurs ne donnerent que de belles paroles à l'Empereur, qui, ſe voiant dechu de ſon Eſperance, renvoia ſon fils en Eſpagne. Et la Guerre, dont j'ai fait mention ci-deſſus, étant ſurvenuë depuis, il fut contraint de s'accorder avec Ferdinand, par où il perdit la penſée de retablir l'ancienne Religion en Allemagne. De ſorte que, durant tout le reſte de ſon regne, il ne ſe mit plus en peine du Concile, ni la Cour de Rome non plus, n'y aiant plus perſonne qui le demandât. Mais, il arriva en ce tems-là divers accidens, qui, bien qu'ils ſemblaſſent devoir perpetuer la ſuſpenſion du Concile, en préparoient neanmoins la troiſieme Indiction (51).

Arrivée d'un Patriarche d'Orient à Rome.

Comme le Pape voioit que l'alienation de l'Allemagne diminuoit la Reputation du St. Siege auprès des Peuples Catholiques, pour imiter Eugene IV. qui ſoutint la ſienne contre le Concile de Baſle par un fantôme de Grecs & d'Armeniens, & l'exemple recent de Paul III. ſon Prédeceſſeur, qui dans le fort de ſa Querelle avec l'Empereur au ſujet de la Tranſlation du Concile à Boulogne, dont les Peuples étoient mal édifiez, reçut avec de grandes Ceremonies un certain Etienne ſe diſant Patriarche de l'Armenie Majeure, avec un Archevêque & des Evêques, venus pour lui rendre obéïſſance comme au Vicaire de Jeſus-Chriſt, & au Maître Univerſel de l'Egliſe; il reçut avec beaucoup de pompe & de magnificence un Simon Sulaka, ou Sultakam, Religieux de l'Ordre de St. Baſile, & Patriarche de tous les Peuples d'Orient, qui ſont entre l'Eufrate & l'Inde. Il vint à Rome pour être confirmé dans ſon Election par Jules III. Il y étoit envoié par ſon Clergé même, qui prioit le Pape de l'appuier contre une Famille qui conſervoit depuis long-tems le Patriarchat. *Ce que l'on doit remarquer, parce que les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque interêt particulier. C'eſt auſſi ce qui fait que ces ſortes de Réunions ne durent pas long-tems* (52). Le Patriarche preſenta au Pape ſes Lettres de Creance, qui commençoient par cet Eloge du Pape, en ſtile Oriental : „ Au Pere des Peres, le Souverain des Paſteurs, lequel „ orne les Mitres, ſacre les Prêtres, & leur donne des Ceintures: le „ Pere du Peuple Chrêtien, le Pierre de notre tems, le Paul de nos jours, „ la Ceinture qui comprend l'Aſſemblée Univerſelle des Chrêtiens; le Lieu„ tenant de Jeſus-Chriſt Notre Seigneur, qui eſt aſſis dans les hauts Sieges „ & Eleve du Prince des Apôtres qui tient les clefs du Ciel, & à qui Notre

(51) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. V. pag.* 364.

(52) *Simon, Hiſt. Crit. des Dogmes des Orientaux, ch. VII. pag.* 83.

„ tre Seigneur a dit de ſa bouche ſalutaire, tout ce que vous lierez ſur la „ terre ſera lié dans le ciel, & tout ce que vous delierez ſur la terre, ſera „ delié dans le Ciel; qui a fondé ſur lui ſon Egliſe, contre laquelle les portes de l'Enfer de generation en generation n'auront aucun pouvoir: c'eſt „ vous que Notre Seigneur & Sauveur a fait aſſeoir ſur ce Siege. Vous „ êtes auſſi la fontaine vive dont les eaux ne tariront jamais; & quiconque „ aura ſoif, il eſt juſte que pour l'appaiſer il reçoive de vous les eaux de „ vie. Vous êtes le flambeau, qui ne s'éteint point, qui éclaire toutes les „ Créatures, comme la lumiere qui eſt le Chandelier, & qui, comme Jean „ Baptiſte, met la main droite ſur la tête de Jeſus-Chriſt notre Dieu. „ Toute la Chrêtienté voit la lumiere en vous. Vous êtes le mur de la forte cité & de la grande Rome la Mere des Villes, que Pierre Prince des „ Diſciples, & Paul prudent Architecte, ont fondée pour éclairer tous les „ Peres, comme Pierre étoit le Chef de tous les Diſciples; & comme il a „ eu un Siege elevé au-deſſus des autres, de même la grande & fameuſe „ Rome eſt le votre haut & elevé en ces derniers tems. „ Dans le corps de la Lettre, ils s'appelloient Pupilles ſans Pere. Enſuite, le Patriarche Sulaka preſenta au Pape ſa Confeſſion de Foi en treize Articles (53). Vers le même tems, le Pape reçut encore un Jacobite Aſſyrien, appellé Moïſe Marden, envoié par le Patriarche d'Antioche, pour rendre obéïſſance au St. Siege Apoſtolique, & faire une Profeſſion publique de la Foi de l'Egliſe Romaine (54).

An de J.C. 1553.

Cependant, l'Empereur & le Roi de France tenoient preſque toute l'Europe en guerre, & le Pape voulant perſuader les Chrêtiens de ſes bonnes intentions, tenta d'abord d'envoïer à ces deux Princes un Nonce, pour établir entr'eux l'union & la concorde. Proſper de Ste. Croix fut deputé auprès du Roi de France, & Achille de Graſſis auprès de Charles V. Le Pape chargea le premier d'aſſurer Sa Majeſté Très-Chrêtienne d'une ſincere reconciliation, qui quoiqu'appellée ſuſpenſion pour un tems, deviendroit en effet une Paix ferme & conſtante. Il l'avertit de repreſenter au Roi combien l'Union entre lui & l'Empereur ſeroit avantageuſe à l'Egliſe, aiant lieu de craindre que les Turcs & les Heretiques, profitant de leurs diviſions, ne priſſent de nouvelles forces, & qu'on ne vit augmenter le nombre des ennemis de la Religion Catholique. Il s'offroit auſſi pour Mediateur. De Graſſis, de ſon côté, eut ordre de remercier l'Empereur du conſentement qu'il avoit donné au Traité ſur l'Affaire de Parme; & , après lui avoir expoſé en peu de mots comment le tout s'étoit paſſé, il lui fit connoître le deſir qu'il avoit de réunir Sa Majeſté Imperiale avec le Roi de France, & les demarches qu'il avoit deja faites auprès du dernier, pour l'engager à entrer dans les

Le Pape veut travailler à la Paix entre l'Empereur, & le Roi de France.

(53) *Ciaconius, tom.* 3. *pag.* 744. & 752. *Sponde, ad an.* 1553. §. 16. *Raynaldi, eod.* §. 44 *Du Cheſne, Hiſt. des Papes, Vie de Jules III. pag.* 409. *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* 13. *c.* 4. *n.* 4, *Papyre Maſſon, in Julio III. Onuphre in Jul. III.*

(54) *Onuphre, in Vit. Jul. III. Sponde, ad hunc an.* §. 18.

An de J.C. 1553.

les mêmes vuës. Mais les deux Princes, malgré ces Remontrances, continuerent à ſe faire la Guerre (55).

Il leur envoie deux Cardinaux Legats *à Latere*.

Le Pape, voiant donc que la diſcorde augmentoit entr'eux de jour en jour à la ruine de la Religion, tenta une autre voie. Il nomma deux Legats *à Latere*, ſavoir Jerôme Dandini, pour l'Empereur, & Jerôme de *Capite Ferreo*, ou de St. Georges, vers le Roi de France, tous deux Cardinaux, agréables à ces Princes, & très-bien inſtruits de leurs affaires. Il leur enjoignit d'expoſer, que le Pape, comme un Pere commun, ne cherchoit que l'avantage de l'un & de l'autre; qu'il n'étoit animé d'aucun motif d'intérêt, & qu'il n'avoit en vuë que le bien de l'Egliſe, plutôt que celui de ſa Famille. Il fit même faire des reproches aſſez vifs à Sainte-Croix, de ce qu'il avoit laché quelques paroles qui concernoient les interêts de ſa Sainteté, & lui fit ordonner de ſa part de ne plus ſe ſervir à l'avenir des pareils Diſcours. Dandini eut la même commiſſion auprès de l'Empereur, & on lui recommanda ſur-tout d'expoſer ſes ordres à l'Evêque d'Arras, & de s'emploier à gagner ce Miniſtre, qui avoit une très-grande autorité dans l'Empire. Le reproche que le Pape fit faire à Sainte Croix étoit fondé ſur ce qu'il avoit tranſigé avec le Roi de France & ſes principaux Miniſtres, que ce Prince emploïeroit ſes forces pour faire remettre la Ville de Sienne au Pape, & l'unir au Domaine de St. Pierre, à quoi l'Empereur & les Princes d'Italie auroient beaucoup moins de repugnance, que s'ils la voioient tomber ſous la domination des François; que par-là le Roi, en diminuant la puiſſance de ſon Competiteur, augmenteroit la gloire de ſes Ancêtres, en augmentant l'Etat Eccleſiaſtique. Ce qui fut cauſe de la Diſgrace de ce Nonce, & qui peut-être arrêta le ſuccès de la Negociation des Legats: car tous, après pluſieurs tentatives, furent obligez de s'en revenir à Rome ſans avoir rien fait, tant les deux Princes étoient animez l'un contre l'autre. Et la Guerre continua toujours avec la même ardeur (56).

Le Pape veut appaiſer la Guerre.

Elle ſe faiſoit en Italie, à l'occaſion des Siennois, & le Pape en apprehendoit le ſuccès, à cauſe du voiſinage: c'eſt pourquoi, il envoia le Cardinal de Perouſe, frere d'Aſcanio de Cornia à Florence, & le Cardinal Simonetta à Sienne, pour trouver quelques voies d'Accomodement. Et voiant qu'on avançoit très-peu les affaires, il ſe rendit lui-même à Viterbe, avec Jean Manriquez Ambaſſadeur de Charles V. à Rome. Là, il propoſa les mêmes conditions qui avoient été deja propoſées, & les Miniſtres de l'Empereur y conſentirent, étant bien informez que la Flotte des Turcs étoit en Mer pour ſoutenir les François, & prevoiant qu'il faudroit néceſſairement abandonner l'Entrepriſe de Sienne, & ramener les Troupes à Naples. Le Pape avoit ſes vuës, en voulant ſe mêler de cet Accomodement. Son deſſein étoit de faire tomber cette Republique au pouvoir de l'Empereur, dans l'eſperance qu'il en inveſtiroit Fabien, fils de ſon frere Baudoüin: c'eſt ce qui lui fit propoſer une condition qu'il ſavoit bien que les Siennois n'accepte-

(55) *Pallavicin, lib. 13. c. 5. n. 5.* (56) *Pallavicin, lib. 13. c. 6. n. 1.*

teroient pas; ſavoir, qu'un Cardinal ſeroit nommé Chef de la Republique, & y demeureroit avec une garniſon de douze cens hommes (57). An de J.C. 1553.

La mort du jeune Edouard, Roi d'Angleterre, & l'avenement de la Princeſſe Marie, fille d'Henri VIII. & de Catherine d'Arragon, au Thrône, cauſerent une Revolution qui repandit la joie dans la Cour de Rome. Car, la nouvelle Reine conſacra ſes premiers ſoins au Retabliſſement de la Religion Catholique, pour laquelle elle avoit toujours été fort zelée. Le Cardinal Polus, aiant été banni du Roiaume par un Decret public, s'étoit retiré dans les Terres de Veronne, au Monaſtere de Maguſano; & le Pape, informé de tout ce qui ſe paſſoit en Angleterre, lui donna la Legation dans cet Etat, pour contribuer à l'execution des deſſeins de la Reine Marie. Jerôme Dandini, Legat auprès de l'Empereur à Bruxelles, à la priere de Polus fit paſſer la Mer à Jean François Commendon, jeune homme adroit, de beaucoup d'eſprit, qui, par ſon ſeul merite, parvint enſuite à la Dignité de Cardinal, & qui s'étoit fait connoître au Pape à l'occaſion que je vais dire. En 1550. Commendon avoit fait un Voiage à Rome, & Jules III. l'aiant connu par le moien de l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui le lui preſenta, le mit au nombre de ſes Cameriers. Ce Pape faiſoit alors bâtir une Maiſon de Plaiſance hors des murs de Rome, & ſouhaitoit que quelqu'un fit des vers, pour être gravez ſur des pieces de marbre d'une fontaine, ou une Nymphe recueilloit les eaux pour être diſtribuées dans les Jardins. Commendon aiant compoſé quelques Epigrammes très convenables au ſujet, & fort goutées du St. Pere, fut appellé: & Jules, après avoir reconnu ſa ſageſſe & ſon eſprit dans pluſieurs queſtions qu'il lui fit: *Ce jeune homme*, dit-il à ceux qui étoient auprès de lui, *a trop de merite pour demeurer long-tems inutile; & je remarque en lui de trop grandes qualitez, pour ne l'emploïer qu'à faire des vers.* Auſſi-tôt, il fut envoié à Urbin, puis en Flandres, pour accompagner le Legat Jerôme Dandini, qui le fit paſſer en Angleterre, où il negocia avec art & ſuccès (58).

Revolution en Angleterre en faveur de l'Egliſe Romaine.

La Reine Marie renvoia Commendon à Rome, chargé d'une Lettre pour Jules III. dans laquelle, après avoir aſſuré ce Pape de ſon Obéïſſance filiale, elle lui demandoit l'Abſolution du Schiſme pour tout ſon Roiaume, & lui promettoit de lui envoier une Ambaſſade, dès que la tranquillité ſeroit entierement rétablie dans ſes Etats. Elle chargea encore Commendon de dire au Pape, qu'elle le ſupplioit d'envoier Polus en Angleterre en qualité de Legat, mais ſecretement, de peur que ſi le ſecret étoit divulgué, leurs deſſeins ne devinſſent inutiles. Elle écrivit auſſi à ce Cardinal, & chargea Commendon de cette Lettre avec celle qu'elle écrivit au Pape (59).

La Reine Marie écrit au Pape.

Com-

(57) *De Thou, Hiſt. lib.* 12.

(58) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 7. *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom.* 2. *liv.* 2. *Sanderus, de Schiſm. lib.* 2. *De Thou, Hiſt. lib* 13. *Belcarius, in Comment. lib.* 26. *Sleidan, lib.* 25. *Antonius Maria Gratiani, in Vitâ Commend. lib.* 2.

(59) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 7. *n.* 4. *Burnet, Hiſt. de la Reform. tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 386. *Sanderus, de Schiſm. lib.* 2. *part.* 2. *De Thou, lib.* 13.

An de J.C. 1553.

Commendon prit la poſte à Bruxelles, pour faire plus de diligence. Arrivé à Rome, il aſſura le Pape des bonnes diſpoſitions de la Reine Marie. Le Conſiſtoire temoigna beaucoup de joie, dès qu'il apprit que le Roiaume d'Angleterre alloit ſe réunir au St. Siege. Les reiouiſſances publiques qu'on en fit à Rome durerent trois jours. Le Pape lui même celebra la Meſſe, & diſtribua beaucoup d'Indulgences. Il fit fraper une Medaille qui avoit pour mot ces paroles de l'Ecriture: *Gens & Regnum quod non ſervierit tibi peribit*; s'attribuant ainſi d'une maniere profane ce que le Prophete Iſaïe a dit de Jeſus Chriſt. La joie fut courte. Marie fut ſterile; & ſa Sœur Elizabeth, qui lui ſucceda, dementit la Prediction de la Medaille. Elle retablit le Proteſtantiſme, & rendit ſon Royaume l'un des plus floriſſans de la Chrêtienté (60).

Fauſſe Prophetie du Pape.

Un autre Evenement de cette année merite de trouver place dans cette Hiſtoire, à la Honte éternelle de Jean Calvin. Cet Hereſiarque, abuſant de l'Autorité qu'il s'étoit acquiſé dans Geneve, fit arrêter Michel Servet, & eut aſſez de credit pour le faire condamner au Feu comme Heretique; ſe rendant coupable envers ce Malheureux de la Violence, de la Cruauté, & de la Tyrannie, dont il accuſoit l'Egliſe Romaine. La Sentence fut executée le 27. d'Octobre 1553. On accuſoit Servet d'Hereſies monſtrueuſes: mais ſi l'on juge de ſes Sentimens par les Reponſes qu'il fit aux Queſtions qui lui furent propoſées, ils n'étoient pas ſi deteſtables, que les Ecrivains prévenus les repreſentent. Il paroit par les Actes de ſon Procès, que ſur la Demande qui lui fut faite, s'il n'étoit pas vrai qu'il avoit publié dans ſes Livres, que de croire qu'en une ſeule Eſſence de Dieu il y eut trois Perſonnes diſtinctes, le Pere, le Fils, & le St. Eſprit, c'étoit ſe former des Fantômes ridicules, & faire un Dieu partagé en trois, ſemblable à Cerbere, le Chien infernal à trois têtes, que les Poëtes avoient imaginé? Il repondit, qu'il avoit écrit un Livre de la Trinité, ſuivant les Principes & les Idées des plus anciens Docteurs de l'Egliſe, qui avoient vêçu immediatement après Jeſus-Chriſt & les Apôtres, & qu'il y avoit trois Perſonnes en Dieu, mais qu'il entendoit ce mot de *Perſonne* d'une maniere differente des Modernes: niant au reſte, qu'il eut comparé la Trinité à Cerbere. Etant interrogé ſur ce qu'il penſoit de la Nature de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, il repondit, que la Divinité de Jeſus-Chriſt étoit éternelle, & qu'il étoit fortement perſuadé que Jeſus-Chriſt étoit le Fils de Dieu, engendré dê toute Eternité du Pere, & conçu par le St. Eſprit dans le ſein de la Bienheureuſe Vierge Marie: Que la Divinité de Jeſus-Chriſt fut communiquée à ſon Humanité dans le tems de ſa conception, & qu'ainſi ſa Chair eſt principante de la Divinité; mais, que la Matiere de la Chair étoit venuë de la Vierge Marie: Qu'il ne condamnoit point, comme on le lui attribuoit, le Sentiment de ceux qui mettent quelque diſtinction de Proprieté dans l'Eſſence de Dieu; qu'il reconnoiſſoit une Différence de Perſonnes; mais, qu'il rejettoit ſeulement la Penſée de ceux qui vouloient qu'il y eut une Diſtinction réelle dans

Cruauté de Calvin qui fait bruler Servet.

(60) *Heydegger, Hiſt. Papat. pag.* 238.

dans la Divinité: Qu'il n'étoit point non plus dans la penſée où on le faiſoit être, que Jeſus-Chriſt étoit Fils de Dieu, parce qu'il étoit compoſé de trois Elemens de la Subſtance du Pere, ſavoir le *Feu*, l'*Air*, & l'*Eau*, puiſqu'il n'avoit jamais crû que ces trois choſes fuſſent en Dieu, ſinon entant que Dieu en avoit l'Idée, comme de toutes les autres choſes qu'il avoit crées. On attribuoit encore à Servet de faire l'Ame de l'Homme mortelle; que l'on ne commettoit point de peché mortel juſqu'à l'âge de vingt ans; qu'ainſi, juſqu'à ce tems-là, on n'avoit pas beſoin de Redemption; & enfin que le Baptême des petits Enfans étoit une Invention Diabolique. A quoi il repondit: Qu'il n'avoit jamais penſé, ni fait connoître, qu'il crut que l'Ame de l'Homme fut mortelle, mais qu'il avoit ſimplement dit, qu'elle étoit revêtue & comme habillée d'Elemens corruptibles: Qu'il ne croioit point que l'Ame de l'Homme, & les differens Etres qui ſont au Monde, fuſſent des portions de la Divinité; mais que Dieu, étant un Etre infini & tout puiſſant, ſon Eſſence étoit par-tout & ſoutenoit toutes choſes; & qu'il ne concevoit point que l'Ame de l'Homme & les autres choſes fuſſent en Dieu, ſi-non par leurs idées: Que les petits Enfans naiſſoient avec le Peché Originel; mais, qu'ils ne comprenoient le myſtere de leur Redemption, que quand ils étoient venus en Age; & qu'il étoit dans la penſée, que, pendant l'Enfance, l'on ne commettoit point de peché mortel: Qu'il croioit le Baptême inutile pendant tout ce tems-là: que même il ne deguiſoit point de s'être expliqué & d'avoir écrit là deſſus, d'une maniere extremement vive; mais que, ſi l'on pouvoit faire voir qu'il s'étoit trompé, il étoit prêt à abandonner ſon opinion (61). Peut-on decouvrir dans tous ces Articles la moindre choſe qui merite, je ne dis pas le Feu, mais une ſimple égratignure, ou 24. heures de Priſon? Qu'on entreprenne tant qu'on voudra d'apologier Calvin ſur cette action, il ſera toujours impoſſible de le decharger de la haine des honnêtes gens. Je veux même pour un moment, que Servet fût coupable d'Hereſie en divers points, convenoit-il bien à Calvin de pourſuivre ce Malheureux juſqu'au Supplice? Calvin, qui auroit merité, ſelon ſa propre conduite à l'égard de Servet, le cruel Chatiment qu'il fit ſubir à cet Adverſaire: car, ſuppoſons qu'en effet Servet eut erré ſur la Trinité, ſon égarement ſeroit-il plus condamnable, que celui de Calvin ſur tant de Dogmes de l'Egliſe Romaine? Si Calvin étoit auſſi coupable à l'égard du St. Siege, que Servet à l'égard du Calviniſme; ſi le Supplice infligé à ce dernier, en conſequence de ſes Erreurs, étoit juſte, il en faudroit conclure 1. que c'eut été un acte de juſtice aux Catholiques de bruler Calvin à petit feu; & 2. que François I. & ſes Succeſſeurs ont fait des actions louables en traitant à la derniere rigueur les pauvres Lutheriens & Calviniſtes. A Dieu ne plaiſe, qu'il ſe trouve dans le monde des gens aſſez ennemis de l'Humanité, pour adopter des Principes & des Conſequences ſi ſanguinaires. Il vaut infiniment mieux avouer le Tort de Jean Calvin. C'eſt ce que Grotius a fait dans ſon *Vœu pour la Paix de l'Egliſe*.

An de J.C. 1553.

Il

(61) *Voyez les Notes ſur l'Hiſtoire de Geneve de Spon, tom. I. in 4. p. 294. 295.*

An de J.C. 1553.

Le Pape eſt irrité contre la Compagnie de Jeſus.

Il s'offre à ma plume un ſujet bien different de celui que je viens de traiter. Ignace de Loyola, & ſa Compagnie, eurent une violente tempête à eſſuier, à cette occaſion. Charles V. avoit fait ordonner la Reſidence à tous les Beneficiers de ſes Etats d'Eſpagne. Ceux qui étoient à Rome, & que ces ordres regardoient directement, allerent ſe plaindre au Pape, que cette Entrepriſe de l'Empereur attaquoit les Droits du St. Siege; &, au lieu de ſe ſoumettre ſans murmurer à une Loi qu'ils auroient du prévenir en faiſant leur devoir, ils firent tant de bruit, que le Pape eut la foibleſſe de ſe plaindre avec eux. L'Empereur dans ſa Reponſe ſoutint les ordres qu'il avoit donnez, & qui étoient conformes aux Saints Canons; & ſa fermeté ne fit qu'irriter le Pape, qui ne trouva pas bon qu'un Prince Laïque le rappellât ainſi lui même aux Deciſions d'un Concile, auquel il avoit aſſiſté en qualité de Legat, & dont il devoit par conſequent connoître & pratiquer les Definitions. Et comme on diſoit, que les Auteurs de l'Edit Imperial étoient les Jeſuites, qui commençoient à tout gouverner dans cette Cour, Jules s'emporta contr'eux, & les éloigna de ſon Palais avec des marques d'indignation. Ignace étoit alors dangereuſement malade, & hors d'état de pouvoir parler au Pape. Il fallut donc que la Societé ſouffrit cette humiliation, juſqu'à ce que Ferdinand Roi des Romains aiant écrit à Jules III. lui eut mandé, qu'il le prioit de voir le General de la Societé des Jeſuites à qui il avoit communiqué un ſecret important; ce qui donna lieu au Pape de faire appeller St. Ignace, qui ſe rendit à ſes ordres, dès qu'il fut convaleſcent. Il juſtifia ſi bien la Societé, que Jules, reprenant ſes premiers ſentimens favorables à la Compagnie, aſſura le General qu'il lui rendoit ſon amitié, & que pour donner au College Romain des temoignages de ſa bienveillance, il lui promettoit deux mille écus d'or tous les ans, ou la premiere Abbaïe vacante. Enſuite, lui aiant demandé ſi la Maiſon Profeſſe avoit dequoi vivre, Ignace repondit, qu'ils ne manquoient de rien, quoiqu'ils vêçuſſent d'aumônes, & qu'ils ſeroient toujours aſſez riches s'ils avoient ſes bonnes graces. Jules, flatté par cette reponſe, fit appeller ſon Camerier, lui ordonna de faire entrer le Pere, toutes les fois qu'il ſe preſenteroit, ſans le faire attendre, quand même il ſeroit avec des Cardinaux; &, le lendemain, il envoia cinq cens écus d'or par aumône à la Maiſon Profeſſe (62).

An de J.C 1554.

Le Pape envoie un Nonce à Charles V. ſur le Mariage de Philippe.

Les commencemens de l'an 1554. furent ſignalez par le mariage de Philippe, fils de Charles V. avec Marie Reine d'Angleterre, ſous des conditions qu'on peut voir dans les Auteurs que j'indique (63). Dès que le Pape en eut connoiſſance, il envoia à l'Empereur le Nonce Mozzarel Dominicain, pour le feliciter ſur ce mariage, l'aſſurer de la Droiture & de l'Integrité de Polus, & l'exhorter à la Paix. Le St. Pere avoit deja envoié Zacharie Delfino vers Ferdinand, pour l'enngager à travailler à cette Paix, & remontrer à ce Prince le prejudice que ſouffroit la Religion de l'Edit de Paſ-

(62) *Orlandin, Hiſt. Societ. lib.* 14. *n.* 10. *Baillet, Vies des Saints, tom* 2. *p.* 451. *Bouhours, Vie de St. Ignace, Liv.* 5. *p.* 402.

(63) *Pallavicin, lib.* 13. *n.* 6. *De Thou, lib.* 13. *Burnet, Hiſt. de la Reform. Edit. in* 12. *tom.* 2. 2. *part. p.* 637.

Passaw; car, le but que se proposoit le Pape étoit de conserver cette partie de l'Allemagne, qui demeuroit encore attachée à la Religion Catholique, & de tâcher de ramener l'autre, où dominoit la Religion Protestante. C'étoit dans le même dessein, qu'il avoit établi le College Romain, pour y élever de jeunes Ecclesiastiques Allemands, qui, retournez dans leur Patrie, s'appliqueroient à combattre l'Heresie (64). An de J.C. 1554.

Polus ne voioit qu'à regret les froideurs & les soupçons de Charles V. à son égard. C'est ce qui l'engagea à prier le Pape de revoquer la Commission qu'il lui avoit donné d'aller en Angleterre exercer les fonctions de Legat. Mais Jules, bien loin de l'écouter, le fit exhorter par François Stella à soutenir, dans une occasion si avantageuse à l'Eglise, cette Reputation de constance & de fermeté qu'il s'étoit acquise depuis si long-tems, aiant sacrifié sa Patrie, ses Biens, & ses Parens, pour les interêts de la Religion. Il lui fit representer, qu'il ne devoit pas s'étonner des froideurs & des rebuts d'un Prince à demi-mort (il vouloit parler de Charles V. accablé d'infirmitez); qu'il devoit au contraire poursuivre courageusement son dessein, pour restituer sa Patrie & un Roiaume entier à l'Eglise (65). Animé par ces Exhortations, Polus passa en Angleterre, où il s'acquita des fonctions de sa Charge, en faisant revoquer toutes les Loix faites contre le Siege de Rome, & reconciliant les Anglois Schismatiques l'Eglise (66). Le Pape exhorte Polus à la fermeté.

Le 23. d'Octobre qui préceda la reconciliation de l'Angleterre, le Pape tint un Consistoire, dans lequel il admit la Translation, la renonciation, & la demission du Roiaume de Sicile, faite par l'Empereur Charles V. en faveur de Philippe son fils Roi d'Angleterre. Il reçut aussi l'Obéïssance de Ferdinand Avalos d'Aquin, Marquis de Pescaire, que le même Roi avoit envoié à Rome, pour temoigner en son nom ses Soumissions au St. Siege & à l'Eglise Romaine, & prêter serment de fidelité, tant pour lui que pour ses Successeurs, à la charge de païer tous les ans à la Chambre Apostolique 7000. Ducats d'Or, & de presenter une Haquenée blanche, en reconnoissance du Domaine veritable & direct du Roiaume de Naples, le jour de la Fête de St. Pierre, sous les conditions, & dans les formes, clauses, & promesses exprimées dans la Bulle de Jules II. & par la concession de Leon X. Et le Pape en accorda au Marquis l'Investiture; voulant & prétendant, que dans l'année, à compter depuis la dite Concession, le Roi Philippe produisit son Privilege, fit serment, & reconnut en termes exprès, que ce Roiaume & tout le Païs qui est en deça du Fare, jusqu'aux frontieres de l'Etat Ecclesiastique, à l'exception de la Ville de Benevent avec son Territoire, étoient accordez au Roi Philippe, à ses Heritiers, & à ses Successeurs, par la seule Faveur & pure Liberalité du Siege Apostolique & du Pape, sans porter aucun préjudice aux Droits de la Princesse Jeanne Reine d'Espagne & des deux Siciles, comme il est plus amplement contenu dans la Le Pape approuve la Renonciation au Roiaume Naples, en faveur du Roi Philippe.

(64) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 8. *n.* 8.

(65) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 9. *n.* 1. *Ex Litteris Stellæ ad Polum*, 28. *Maii an.* 1554.

(66) *Burnet, Hist. de la Reform. Liv. II. De Thou, Hist lib* 13. *Sleidan, lib.* 25. *Sanderus, de Schism. lib.* 2.

An de J. C. 1554.

la Bulle. Le lendemain, le Pape écrivit à Philippe, pour l'informer de ce qu'il venoit de faire en sa faveur. Il y joignit un Bref adressé à la Reine Marie, pour lui souhaiter toutes sortes de prosperitez, & un heureux succès dans ses Entrepriſes; & un autre à l'Empereur Charles V. pour lui marquer qu'il avoit satisfait à ses demandes, en accordant l'Investiture du Roiaume de Naples à son fils Philippe (67).

Le Pape travaille à ramener les Ethiopiens à la Foi Catholique.

Le Pape, non content de voir le Roiaume d'Angleterre subir encore le joug, tacha de ramener à l'Unité Catholique les Abyssins, qui suivoient les Opinions de Dioscore & d'Eutychés. Il s'embarqua dans cette Affaire, à la sollicitation du Roi de Portugal; & il nomma Jean Maynez, Portugais, de l'humble Societé des Jesuites, pour être Patriarche d'Ethiopie. Le P. Oviedo, de la même Societé, fut fait Evêque de Nicée, & le P. Carnero Evêque d'Herapolis. Le Commissaire Apostolique, pour resider à Goa, fut Gaspar Barzaé (68).

Le Pape prend Alliance avec le Duc Cosme.

Les heureux succès, que le Pape éprouvoit dans les Affaires de Religion, ne le tiroient pas d'embarras au sujet de la Guerre allumée dans la Toscane entre l'Empereur & le Roi de France. Le Duc de Florence, engagé dans le Parti des Imperiaux, n'avoit aucune ressource pour s'opposer aux François: de sorte que les secours d'Espagne & de Naples venant à lui manquer, il voulut attirer le Pape dans son Parti, en mariant une de ses filles à Fabiano neveu de Jules, fils naturel de Baudoüin, selon le Cardinal Pallavicin. Ce mariage fut conclu, à la satisfaction du Duc (69). La Cour de France avoit offert une Princesse du Sang à ce même neveu du Pape; mais, cette Alliance fut refusée. Jules III. repondit, que les mariages entre des personnes d'une condition si differente ne pouvoient pas être heureux; & que, comme il reconnoissoit la Maison Roiale de France pour la plus noble qui fût au Monde, il reconnoissoit la sienne pour la plus vile qui fût sur la Terre. Cependant, il ne donnoit pas la vraie raison de ce refus; car, ce qui le portoit à refuser une si glorieuse Alliance, étoit l'envie de marier son Neveu avec la fille du Grand Duc, ce qu'il fit, comme un moien plus assuré pour executer les desseins qu'il avoit formez en faveur de sa Famille (70).

Les Jesuites maltraitez en France.

Les Jesuites n'avoient pas un vent si favorable; car, le Parlement, l'Evêque, & l'Université de Paris, s'opposoient toujours à leur Etablissement, comme s'ils eussent pressenti les maux que cette Societé devoit causer à la France. Le Roi, qui protegeoit ces Reverends Peres, leur aiant accordé de nouvelles Lettres patentes, le Parlement refusa de les enterriner, & renvoia la chose à Eustache du Bellay, Evêque de Paris, & au Doien de la Faculté de Theologie, pour, sur leur raport, juger ce qu'il appartiendroit. L'Evêque donna son Avis contraire à la Reception de ces Peres, & fit entendre

(67) *Acta Consistorial. sign.* 134. *pag.* 145. *Raynaldi, an.* 1554. §. 10.

(68) *Raynaldi, ut supr.* §. 24. *Orlandin, Hist. Societ. lib.* 14. *n.* 3.

(69) *De Thou, Hist. lib.* 14. *Daniel, Hist. de France, tom.* 6. *Edit. de* 1722. *pag.* 74. *&* 75.

(70) *Thuanus, Hist. lib.* 14.

tendre que leur inſtitut bleſſoit les droits des Evêques, & les Concordats faits entre les Papes & les Rois de France. Mais, le Doien de la Faculté pouſſa plus loin l'affaire; &, non content d'avoir dit ſon Avis en pleine Audience, il aſſembla les Docteurs, & fit rendre le premier Decembre un Decret qui portoit: „Que cette nouvelle Societé, qui s'attribuë particu- „ lierement le Titre inventé du nom de Jeſus, qui reçoit ſans choix toutes „ ſortes de gens, quelques crimes qu'ils aient commis, & quelques infames „ qu'ils ſoient; qui ne differe en aucune façon des Prêtres ſeculiers, n'aiant „ ni l'habit, ni le chœur, ni le ſilence, ni les Jeûnes, ni toutes les autres „ obſervances qui diſtinguent & qui maintiennent l'Etat Religieux; à la „ quelle ont été donnez tant de Privileges touchant l'Adminiſtration du Sa- „ crement de la Penitence & de l'Euchariſtie, de la fonction de prêcher, „ lire, & enſeigner, au préjudice des Ordinaires & de l'Ordre hierarchique, „ & auſſi au préjudice des autres Religieux, & même des Princes & Sei- „ gneurs temporels, contre les Privileges de l'Univerſité, & enfin à l'op- „ preſſion & vexation des Peuples; lui paroit violer l'honneur de la Pro- „ feſſion Monaſtique, enerver l'exercice public, honnête, pieux, & très- „ neceſſaire des vertus, des abſtinences, des ceremonies, & des auſteritez; „ qu'elle donne occaſion de ſortir librement des autres Religions; qu'elle „ ſouſtrait de l'obéiſſance & de la ſujettion duës aux Ordinaires, prive „ injuſtement les Seigneurs, tant Eccleſiaſtiques, que temporels, de leurs „ Droits, apporte du trouble en l'une & en l'autre police, pluſieurs diſ- „ ſentions & plaintes parmi les Peuples, pluſieurs procès, debats, conten- „ tions, jalouſies, & divers Schiſmes; & par tant, que toutes ces choſes & „ autres étant diligemment examinées & conſiderées, cette Societé ſemble „ perilleuſe en matiere de Foi, ennemie de la Paix de l'Egliſe, fatale à la „ Religion Monaſtique, & plutôt née pour la Ruine, que pour l'Edifica- „ tion des Fideles. „ Ignace reçut ce Decret avec beaucoup de fermeté; &, quoique tous ſes Peres fuſſent d'avis qu'on y repondit dans les Formes, il jugea differemment, & voulutt que l'on gardât le ſilence. Mais, la publication du Decret ſouleva tout le monde à Paris contre les Jeſuites. Les Predicateurs ſe déchainerent contr'eux dans les Chaires. Les Curez attaquerent hautement leur Inſtitut. Les Profeſſeurs en firent le ſujet de leurs Diſcours. On parla contre leur Doctrine & leur Conduite; & l'Evêque de Paris, appuié du Decret de Sorbonne, leur interdit toutes Fonctions dans ſon Dioceſe, en quoi il fut imité par pluſieurs autres Prelats, qui ſe trouverent à Paris, & qui ſuivirent ſon exemple: mais, ces Peres ſe ſoutinrent contre cet Orage, & eurent l'adreſſe de diſſiper la Tempête avec le tems (71). An de J. C. 1554

Le Pape n'étoit guere plus tranquille en Italie; car, outre les inquietudes que lui cauſoit le Siege de Sienne qui ne finiſſoit point, il fut beaucoup plus ſenſiblement touché de la nouvelle qu'il apprit, que l'Empereur avoit con- An de J. C. 1555. Embarras du Pape.

(71) *Bouhours, Vie de St. Ignace, Liv. 5. Orlandin, Hiſt. Societ. Jeſu, lib. 14. & 15. D'Argentré, Collect. Judic. de Novis error. tom. 2. p. 194.*

An de J.C. 1555.

convoqué une Diète à Ausbourg, pour y traiter des Affaires de la Religion. „ Le terme de la ſuſpenſion du Concile étant expiré, le Pape de„ libera avec les Cardinaux de ce qu'il falloit faire; car, bien que la cauſe „ de la ſuſpenſion durât encore, ſavoir la Guerre entre l'Empereur & le „ Roi de France, il ſembloit neanmoins que les Critiques auroient lieu de „ dire, que cela ne ſuffiſoit pas, pour empêcher que le Concile ne fut „ remis ſur pied; & qu'ainſi il en falloit faire une nouvelle Declaration, „ pour ſe tirer d'embarras. Mais les ſages furent d'avis de ne point remuer „ les mauvaiſes humeurs, pendant que tout le monde gardoit le ſilence, & „ qu'aucun Prince, ni Peuple, ne ſongeoit au Concile: de peur que, ſi l'on „ en parloit, ou que l'on en montrât de la crainte, il ne prit envie à quel„ qu'un de le demander. Cet Avis l'emporta, & le Pape reſolut de n'en par„ ler jamais (72). „ Cependant, la Diete d'Ausbourg fut ouverte le 5. de Fevrier par Ferdinand, qui y fit une Propoſition fort desagreable à la Cour de Rome, & la rendit publique par l'Impreſſion. „ Le Pape, voiant „ cet Imprimé, ſe mit à maudire, à ſon ordinaire, les Colloques & ceux „ qui les avoient inventez; ſe plaignant de ce qu'il ne pouvoit pas être un „ moment, ſans avoir un Concile, un Colloque, ou une Diete ſur les „ bras: &, qu'avec tout cela, l'on ne pouvoit pas terminer un ſeul diffe„ rend. Il maudiſſoit un Siecle ſi malheureux, & regrettoit le tems où „ les Papes vivoient en repos, & ſans craindre de perdre leur Autorité. „ Neanmoins, il trouvoit de quoi ſe conſoler dans le retour de l'Angleter„ re à ſon Obéïſſance; dans les Ordonnances qui s'y étoient faites en ſa fa„ veur; dans les Lettres de remerciement que cette Nation lui écrivoit; „ & dans l'attente de l'Ambaſſade ſolemnelle que les Etats du Roiaume lui „ envoioient, pour le remercier perſonnellement de ſa Clemence paternel„ le, & lui promettre une parfaite Obéiſſance. Et, par une Saillie de joie, „ il diſoit plaiſamment: *Qu'il ne laiſſoit pas d'être heureux, puiſqu'il recevoit „ des Remerciemens de ceux à qui il en devoit faire* (73). „ Mais, pour empêcher les Deciſions que la Diete d'Ausbourg auroit pû faire à ſon préjudice, il y envoia le Cardinal Moron en qualité de Legat (74). Ce qui fut inutile.

Le Pape envoie un Nonce en Angleterre.

En même tems, le Pape envoia en Angleterre Antoine Auguſtin, Auditeur de Rote, l'un des plus ſavans hommes que l'Eſpagne ait produit, pour remercier Philippe & Marie de leur Zêle à ramener le Roiaume à l'Unité Catholique, & leur propoſer l'unique moien de contenir les Peuples dans la Foi, qui étoit de fermer aux Heretiques les voies de ſe refugier chez les Etrangers; à quoi, ajoutoit-il, l'on pourroit réuſſir, ſi l'on faiſoit la Paix avec la France. Il devoit repreſenter encore au Roi & à la Reine, que le Pape n'avoit rien oublié pour inſpirer ces Sentimens à l'Empereur, & qu'Henri II. conſentoit d'y donner les mains, pour reprimer le Turc,

(72) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concil. de Trente, Liv. V. p.* 370.

(73) *Frà-Paolo, ut ſupr. p.* 371. 372.

(74) *Frà-Paolo, ut ſupr.*

Turc, & concourir à l'avantage de la Religion. Il étoit chargé d'ajouter encore, que le Pape avoit emploié tous ſes ſoins, pour établir une bonne Reformation dans les Mœurs, qui ſervit d'exemple à la Poſterité, mais qu'il en avoit été empêché par l'oppoſition des Eccleſiaſtiques qui ne vouloient pas être corrigez, & par la Violence & l'Uſurpation du Pouvoir, que les Magiſtrats Laiques s'étoient attribué contre les Droits de l'Egliſe. Que cependant le Pape avoit pourvû au premier Chef en pluſieurs Articles, par une Bulle qui étoit deja dreſſée & qu'il publieroit dans peu. Que pour le dernier Chef, il étoit néceſſaire d'y faire intervenir l'autorité & la pieté des Princes. Que, dans la Bulle, il reformoit l'Etat Eccleſiaſtique, en commençant par le Vicaire de Jeſus-Chriſt, & en finiſſant par le dernier Ordre; & que ſi cette Bulle ne ſuffiſoit pas, le Pape y ſuppléeroit par differentes Additions, pourvû qu'on reprimât l'Abus que les Laiques faiſoient de leur Puiſſance (75). An de J.C. 1555.

Les choſes étoient ſi bien diſpoſées en Angleterre, que la Reine Marie ſe propoſoit de reſtituer les Biens des Egliſes, qui avoient été réunis à la Couronne. Cette Princeſſe êtoit dans des allarmes continuelles, depuis la publication d'une Bulle, où Jules III, non content d'excommunier toutes les perſonnes, qui retiendroient les Biens d'Egliſe, & des Terres de Communautez Religieuſes, lançoit auſſi ſes Anathêmes contre les Princes, les Evêques, & les Magiſtrats, qui refuſeroient de faciliter l'execution de ſa Bulle. Car, encore que le Chancelier prétendit, que cette Bulle regardoit uniquement l'Allemagne, & que de ſemblables Expeditions de la Cour de Rome n'avoient nulle force en Angleterre, ſans l'Aveu du Souverain, Marie avoit de la peine à ſe raſſurer. Auſſi, la plûpart des gens eſtimerent, que ſi c'étoit un peché en Allemagne de poſſeder des Biens d'Egliſe, c'en étoit un en Angleterre; & que ſi le Pape derivoit ſon Autorité de Jeſus-Chriſt ou de St. Pierre, ſes Bulles avoient une force entiere, en quelque lieu qu'il les envoiât (76). Mais, la mort du Pape Jules, arrivée ſur ces entrefaites le 23. de Mars, differa l'execution du deſſein de la Reine Marie. Ce Pontife étoit âgé de 67. ans, 6. mois, & 14. jours, aiant tenu le St. Siege 5. ans, 1. mois, & 14. jours. Voici comment il ſe procura la mort. Prévoiant que les Cardinaux refuſeroient de conſentir à la demande de ſon frere, qui deſiroit paſſionement la poſſeſſion d'une Ville, il chercha un prétexte de ne point tenir Conſiſtoire: il fit ſemblant d'être malade. Pour couvrir ce Jeu, il fallut ne manger guere, & choiſir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui cauſa, dit-on, la maladie dont il mourut (77). On pourroit lui appliquer ce que Martial dit de Celius dans une de ſes Epigrammes (78). Il y en a qui diſent, que Jules ſe reduiſit à une diete & à un changement de nourriture, par l'avis imprudent de ſes Medecins, Mort de Jules III.

(75) *Pallavicin, Hiſt. Conc. Trid. lib.* 13. *c.* 10. *n* 5.

(76) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom.* 2. 2. *part. pag.* 731.

(77) *Sponde, an.* 1555. §. 4. *De Thou, Hiſt. lib.* 15.

(78) *Martial, lib.* 7. *Epigr.* 39.

An de J. C. 1555.

cins, qui vouloient le soulager de la goutte (79). D'autres prétendent qu'un vieux mal fut la cause de sa mort (80).

Son Caractere.

Il étoit extrememement adonné à ses plaisirs, & songeoit beaucoup plus à jouir du Pontificat, qu'à l'exercer; car, tout occupé de festins, de jeu, de comedies, & d'autres voluptés indignes de son rang, il negligeoit les devoirs de sa Charge, & passoit les jours & les nuits à se divertir avec des gens semblables à lui (81). Ses Discours étoient peu graves. Un jour, deux Cardinaux le trouverent à la Cour de son Palais, dans une posture indecente; car, il avoit quitté ses habits, à cause de la chaleur, & se promenoit en calçons. Il les obligea d'en faire autant; & leur demanda ce que le Peuple diroit d'eux, s'ils s'alloient montrer en cet état au Champ de Flore, & dans les ruës de Rome? On nous prendroit, repondirent-ils, pour des garnemens, & l'on nous jetteroit des pierres. Donc, reprit-il, c'est à nos habits, que nous avons l'obligation de ne point passer pour des garnemens: ne sommes-nous pas bien redevables à nos habits (82)? Il n'avoit guere plus de Religion que son Prédecesseur, & il donna une preuve de son Impieté par une Profanation & un Blaspheme horrible, lorsqu'il entreprit de justifier ses emportemens sur la colere où Dieu se mit contre Adam pour une pomme. Crespin raconte ainsi le fait: „ Il se delectoit, dit-il, entr'au-„ tres viandes, à manger de la chair de porc & de paon. Mais, comme „ son Medecin l'eust adverti qu'il se gardast de manger de la chair de porc, „ pour ce qu'elle est contraire à la goutte, de laquelle il estoit souvent „ tourmenté; & toutesfois ne s'en vouloit point abstenir; le Medecin ad-„ vertit secretement le Maistre d'Hotel, qu'il n'ordonnât point qu'on ser-„ vit de la chair de porc. Comme donc quelquefois on n'en eut point ser-„ vi, & le Pape l'eut apperçu, il demanda au Maistre d'Hôtel où étoit „ son plat de chair de porc. Le Maistre d'Hôtel repond que le Medecin „ avoit ordonné qu'on n'en servit point. A donc il s'escria en cette sorte: „ Apporte moi mon plat (*al dispetto di Dio*) c'est-à-dire, en depit de Dieu.... „ Aiant un jour veu un Paon à son diner, auquel on n'avoit point touché; „ Garde moi, dit-il, ce Paon froid pour le souper, & me fay dresser la „ table au jardin, car je veux encore aujourd'hui avoir Compagnie. Com-„ me donc en soupant, il eut veu d'autres Paons chauds servis sur la Table, „ ne voyant point son Paon froid, lequel il avoit commandé qu'on luy „ gardast, se courrouçant amerement, il desgorgea un Blasphême execra-„ ble à l'encontre de Dieu. Alors, quelqu'un des Cardinaux qui estoient „ assis à la table avec luy, dit, Que Vostre Sainteté ne se colere point tant „ pour si peu de chose. Et ce Jules luy dit: Si Dieu se voulut si fort cou-„ roucer pour une pomme, qu'il jetta nostre premier Pere Adam hors de „ Paradis, pourquoy ne me sera-t'il licite, à moy qui suis son Vicaire de „ me courroucer pour un Paon, veu qu'un Paon est beaucoup plus qu'une pom-

(79) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXX. pag.* 602.

(80) *Sponde, ut supr.*

(81) *De Thou, lib.* 15.

(82) *Bullinger, in Vitâ MS. Julii III. apud Heydegger, Hist. Papatûs, pag.* 235.

„ pomme (83).„ Il étoit fort impudique, & durant le Conclave où il fut élû, on jugea que le Pape futur ſeroit tel, ſur des Lettres interceptées, qui étoient pleines des Saletez les plus énormes (84). On n'y fut pas trompé; car, il eſt aſſez conſtant, que Jules III fut adonné à la Sodomie. Outre cela, Thomas Eraſtus nous apprend, qu'il y eut une liaiſon ſi étroite entre ce Pape & le Cardinal Creſcence, qu'ils aimoient en même lieu, & qu'ils nourriſſoient à frais communs les Enfans de leurs Maîtreſſes, faute de ſavoir qui étoit le veritable Pere. Chacun d'eux auſſi païoit ſon Ecot pour l'entretien des Maîtreſſes (85). Ajoutez à ces temoignages une Preuve negative qui a beaucoup de force: c'eſt que le Cardinal Pallavicin extenuë autant qu'il peut les defauts de Jules III. mais il ne refute point ce que Frà-Paolo & d'autres en ont dit. Il avouë, par exemple, que ce Pape aimoit à ſe divertir; mais il ajoute, qu'il n'aimoit pas moins l'application aux affaires. Il convient, qu'il mourut, ſans être, ni fort eſtimé, ni fort aimé; mais il pretend, que ſa maniere d'agir un peu trop libre & familiere en fut cauſe; parce que, ne s'attirant pas la veneration publique, il fit juger qu'il n'étoit pas un bon Pape. Il ajoute que ce Jugement fut inique, & que ſi les defauts de Jules III. ſautoient plus aux yeux que ſes bonnes qualitez, ils étoient peut-être de moindre conſequence que ſes vertus (86). D'autres Auteurs affirment, qu'autant qu'il avoit paru ami du plaiſir & peu appliqué aux affaires, lorſqu'il étoit Cardinal, autant parut-il moderé, modeſte, & appliqué au Gouvernement, quand il fut devenu Pape; ce qui fit dire à Charles V., qu'il s'étoit également trompé dans ce qu'il avoit prédit au ſujet de deux Papes. Qu'il croioit Clement VII. un Pontife d'un eſprit paiſible, ferme, & conſtant, & qu'il s'étoit trouvé un eſprit inquiet, brouillon & variable: au contraire, qu'il s'étoit imaginé que Jules III. negligeroit toutes les affaires pour ne penſer qu'à ſe divertir, & que cependant on n'avoit jamais vû de Pape plus diligent, n'aiant d'autres plaiſirs que ceux qu'il trouvoit dans les affaires (87). An de J.C. 1555.

CHARLES V. *Empereur d'Occident.* **MARCEL II.** HENRI II. *Roi de France.*

CCXXXI. PAPE.

Dès le 5. d'Avil, 37. Cardinaux entrerent dans le Conclave. Les ſentimens du Sacré College étoient partagez entre les François & les Imperiaux; & comme ni les uns ni les autres n'étoient aſſez forts pour faire un Pape à leur choix, il tachoient de gagner le Cardinal de Ferrare, qui Conclave.

(83) *Jean Creſpin, de l'Etat de l'Egliſe, pag.* 553. *Joannes Zuingerus, in Tractatu Hiſtorico Theologico de Feſto Corporis Chriſti, pag.* 146.

(84) *Sleidan, lib.* 21. *De Thou, lib.* 6. *Edit. de Francfort* 1625. *pag.* 121. *Zuinger, ubi ſupr.*

(85) *Eraſtus, apud Hottinger, p.* 574.

(86) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 10.

(87) *Contin. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXX. p.* 602.

An de J.C. 1555.

qui prétendoit à la Papauté, & qui avoit une puiſſante Cabale à ſa Devotion. Cependant, il n'étoit pas à craindre; car, une partie de ceux, qui lui avoient promis leurs voix, pour ne pas ruiner leurs Affaires, avoient donné parole poſitive au Camerlingue, qu'auſſitôt qu'ils verroient qu'on penſeroit tout de bon à Ferrare, ils ſe declareroient ouvertement contre lui. Il y avoit plus de raiſon de craindre le Cardinal de Mantouë, que celui de Ferrare, avec la Faction Françoiſe dont il étoit le Chef, auroit pû élever à la Papauté (1).

On travaille à l'Election du Cardinal de Ste. Croix.

Le Camerlingue, aiant fait de ſerieuſes Reflexions ſur les Diſpoſitions du Conclave, voulut donner le change aux Partiſans des deux Cardinaux de Mantouë & de Ferrare; &, pour y réuſſir, il jetta les yeux ſur Sainte Croix, qui étoit du Parti de la France, & qui avoit beaucoup d'amis. „ Il „ étoit auſſi Creature de Paul III. grand Oncle de Santa-Fiore, & par „ cette raiſon en devoit être ſoutenu. Le Camerlingue jugea qu'il valoit „ bien mieux le faire Pape qu'un des deux autres, quoiqu'il ne fût pas „ agréable à l'Empereur; puiſque Dom Ferrante, frere du Cardinal de „ Mantouë, aiant été Gouverneur du Milanois, connoiſſoit le foible de tou- „ tes les Places de cet Etat, & que le Duc de Ferrare aiant beaucoup d'ar- „ gent & des villes fortes proches du Duché de Milan, pouvoit donner de „ grands ſecours aux François. On n'avoit pas la même choſe à craindre „ du côté de Ste. Croix. Quoiqu'il eut le courage elevé, étant de baſſe „ naiſſance, il ne pouvoit pas beaucoup fortifier le parti qu'il embraſſeroit, „ ni tirer de grands ſecours de l'Etat Eccleſiaſtique, extremement affoi- „ bli par ſes Predeceſſeurs. Il y avoit même apparence, que ſi les Imperiaux „ contribuoient à l'Election de ce Cardinal, il oublieroit les fâcheuſes pa- „ roles que l'Empereur lui avoit fait dire, lorſqu'il étoit Legat au Concile „ de Trente, parce qu'il avoit voulu tranſporter, à ce qu'on diſoit, le „ Concile à Boulogne: d'autant plus que le Cardinal Lottin aiant inſtruit „ l'Empereur des intentions du Legat, ce Prince avoit temoigné d'en être „ content. Le Camerlingue aiant pris cette reſolution alla trouver le Car- „ dinal de St. Ange ſon Parent, & lui aiant dit ſa penſée, ils chercherent „ enſemble les moiens de la faire réuſſir. Le Camerlingue y trouvoit deux „ Difficultez; l'une, que le Cardinal de Trente étoit ennemi declaré de „ Ste. Croix; & l'autre, que pluſieurs Cardinaux feroient difficulté de le „ nommer, à cauſe que ſes demêlez avec l'Empereur avoient trop éclatez, „ pour être ignorez de perſonne. D'ailleurs, on n'ôſoit decouvrir les rai- „ ſons qu'on avoit de craindre l'Election des Cardinaux de Mantouë & de „ Ferrare, de peur de ſe mettre à dos ceux de leur Parti. Dans cet em- „ barras, le Camerlingue s'aviſa d'un expedient, qui fut de nommer les „ Cardinaux de Mantouë & de Ste. Croix enſemble, pour voir ſi celui de „ Ferrare leur donneroit l'excluſion, parce que ce ſeroit le moien de les „ diviſer; & qu'en cas que celui de Mantouë fut élû, après avoir vû que „ les François lui auroient été contraires, il croiroit devoir ſon Election à l'Em-

(1) *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. lib.* I. *c.* II. *n.* 2.

„ l'Empereur. Le Camerlingue aiant fait gouter ce raiſonnement au Car- An de J.C.
„ dinal de St. Ange, alla avec lui le propoſer à quelques-uns de leurs amis 1555.
„ communs. Tout le monde aiant approuvé cette penſée, ils envoierent
„ Lottin offrir au Cardinal de Ferrare quatre ſujets, afin qu'il en choiſit
„ un pour être propoſé avec lui. Le premier fut Chieti; mais, le Cardi-
„ nal de Ferrare, l'entendant nommer, ſe mit à rire, & lui dit, *Je ſai bien*
„ *que vous ne penſez pas à lui. Vous n'avez*, repartit Lottin, *qu'à lui don-*
„ *ner votre ſuffrage, & vous verrez ſi je vous parle ſerieuſement.* Le Cardi-
„ nal de Ferrare ne voulut pas conteſter davantage: &, aiant prié Lottin
„ de continuer, il lui nomma le Cardinal de Fano, dont il lui vanta le me-
„ rite; ajoutant, qu'il lui devoit être agreable, étant de Modene, & ſujet du
„ Duc ſon frere. Mais, ce Cardinal lui temoigna que ſa perſonne ne lui
„ plaiſoit en aucune maniere. Lottin, voiant que la Propoſition de ces deux
„ ſujets avoit mis en colere le Cardinal de Ferrare, lui nomma pour l'adou-
„ cir, le Cardinal de Mantouë, & lui dit, *Que celui-là devoit être de ſon gout,*
„ *puiſqu'il étoit ſon parent, & que ce Cardinal briguoit pour ſon Election, quoi*
„ *qu'il ſût qu'elle n'étoit pas agréable à l'Empereur.* Le Cardinal de Ferrare
„ lui repondit en peu de mots: *Le Cardinal de Mantouë ne donnera pas aux*
„ *autres ce qu'il pourra avoir pour lui-même.* Lottin lui propoſa auſſi-tôt
„ Ste.-Croix, & lui repreſenta que ce ſujet ſeroit agreable aux François,
„ à cauſe des demêlez qu'il avoit eus avec l'Empereur. Le Cardinal de
„ Ferrare lui repondit: Qu'il pouvoit nommer qui il lui plaiſoit, en
„ premier, ou en ſecond; que cela lui étoit indifferent: & qu'à l'égard de
„ Ste.-Croix, il avoit pluſieurs choſes dans l'Eſprit qu'il ne pouvoit pas
„ dire. Lottin, aiant eu la reponſe que le Camerlingue, Saint-Ange, &
„ leurs amis deſiroient, alla auſſitôt leur en faire part, & ils reſolurent
„ enſemble d'agir fortement pour Sainte-Croix. Leur expedient réuſſit
„ comme ils l'avoient prévû Le Cardinal de Mantouë, aiant appris cette
„ nouvelle, parut tout interdit; &, après avoir rêvé quelque-tems,
„ dit au Camerlingue, que hors le Cardinal de Ferrare à qui il avoit
„ promis ſa voix, il n'affectoit aucun du Parti François, & ne re-
„ fuſeroit pas un de ceux qui ſeroient agréables à l'Empereur. De-
„ puis ce tems-là, Saint-Ange & le Camerlingue briguerent ſi ſe-
„ cretement, que l'Election étoit preſque conclue avant que ceux du
„ Parti contraire en euſſent connoiſſance, & perſonne n'a pû péné-
„ trer les moiens dont ils s'étoient ſervis. Ils envoierent premierement
„ Lottin à Sainte-Croix, pour ſavoir qui étoient ceux auxquels ils pou-
„ voient prendre confiance, & combien ils étoient, ne voulant pas enco-
„ re ſe decouvrir à lui. Ce Cardinal repondit avec beaucoup de pruden-
„ ce, que pluſieurs s'étoient offerts à lui, mais qu'il ne ſavoit pas ſi c'é-
„ toit de bonne foi, ou ſeulement pour gagner ſon amitié. Neanmoins,
„ prenant le tableau où étoient écrits les noms de tous les Cardinaux, il
„ lui en marqua quelques-uns; mais, il ne put achever, parce qu'ils furent
„ ſurpris par le Cardinal Dandino, qu'il ſavoit être un des meilleurs amis

An de J.C. 1555. „ du Cardinal de Ferrare. Lottin ſe retira auſſitôt, de peur de donner de „ l'ombrage à Sainte-Croix, & alla faire part de leur Conference au Ca- „ merlingue & à Saint-Ange. Après avoir raiſonné quelque tems enſem- „ ble, ils demeurerent d'accord que ce qui donne le plus de peine dans les „ Conclaves, ce ſont les differends interêts des Nations; & que pour ne „ s'attirer aucun Parti, il faut faire ſa brigue avec un grand ſecret. Ils pri- „ rent enſuite le tableau, pour voir s'ils étoient aſſurez d'un aſſez grand „ nombre de voix, pour faire réuſſir leur deſſein; &, aiant trouvé qu'il y „ en avoit un nombre ſuffiſant, ils choiſirent entre ceux qui étoient les „ plus propres à perſuader les autres, & les engagerent à demeurer auprès „ de ceux, dont ils n'étoient pas entierement aſſurez, juſques a ce qu'ils „ fuſſent dans la Chapelle du Scrutin. Ce qui fut executé avec beaucoup „ d'adreſſe, ſans que pas un du Parti contraire s'en apperçût, à la reſerve „ du Cardinal Dandino, qui, aiant rencontré Lottin dans un des Corridors, „ lui dit à l'oreille: *Je ſuis inſtruit de la Brigue que vous faites, & je n'en „ ſuis pas fâché: aſſurez le Camerlingue, que je le ſervirai de tout mon pouvoir.* „ Si Dandino eut dans ce tems-là decouvert au Cardinal de Ferrare les „ brigues du Camerlingue, il eut bien rompu ſes meſures; mais, il ne lui „ en temoigna rien. Cela marque aſſez le peu de fond que le Cardinal de „ Ferrare devoit faire ſur ſes Amis, qu'il tenoit pour aſſurez; puiſque ce- „ lui, qui paroiſſoit entierement dans ſes interêts, ne s'étoit declaré tout „ d'un coup pour Sainte-Croix, comme il le dit lui-même après le Con- „ clave, que pour ne donner pas ſa voix à un Ami, à qui il ne la pouvoit „ refuſer avec bienſeance. Le Cardinal de Trente fut le ſeul qui n'aban- „ donna pas celui de Ferrare, & dit hautement, qu'il ſe declaroit plutôt „ pour lui, que pour Sainte-Croix. Comme il étoit un des principaux du „ Parti de l'Empereur, il avoit fait entrer dans ſon ſentiment le Cardinal „ de Santa-Fiore. Lottin, qui étoit ami de ce dernier, lui expliqua les „ raiſons qu'il avoit de preferer Sainte-Croix au Cardinal de Ferrare, afin „ qu'il les fit entendre au Cardinal de Trente, qui y avoit plus d'interêt „ qu'un autre, étant Prince de l'Empire, & entierement devoué aux in- „ terêts de l'Empereur. Il lui dit encore, que Sainte-Croix avoit oublié „ entierement les ſujets de plainte qu'il avoit eus de l'Empereur pendant „ qu'il étoit Legat, & qu'il ſeroit entierement dans ſes interêts lorſqu'il „ ſeroit Pape. Que d'ailleurs l'Election de Sainte-Croix étoit ſi aſſurée, „ qu'il ſeroit impoſſible de la traverſer: ce qui lui ſeroit confirmé par le „ Camerlingue. Tout ce qui embarraſſoit le Cardinal de Trente, c'eſt „ qu'il avoit donné ſa voix au Cardinal de Ferrare, & il demandoit le reſ- „ te de la journée pour la retirer. On lui permit de lui envoier faire ſes ex- „ cuſes; mais, Lotin ne voulut pas le quitter, qu'il ne l'eut conduit à „ la Chapelle Pauline, où étoient les autres; & l'aiant laiſſé avec les au- „ tres, il alla, comme il lui avoit promis, dire au Cardinal de Ferra- „ re, qu'il ne pouvoit tenir la parole qu'il lui avoit donnée d'être pour „ lui. „

Alors

„ Alors, le Camerlingue & ſes amis commencerent d'agir ouvertement, An de J.C. 1555.
„ & les François tinrent Conſeil entr'eux, quoiqu'avec peu d'eſperance de
„ réuſſir. Et, en effet, leurs projets furent inutiles, parceque tout étoit Election du Cardinal de Ste. Croix.
„ diſpoſé en faveur de Sainte-Croix; & même Chieti, qu'ils vouloient fai-
„ re Pape, étoit allé dans ſa Chambre lui offrir ſa voix, & le Cardinal
„ Saraceno ſon parent, qui étoit allé pour lui en faire la propoſition, n'o-
„ ſa lui en rien dire. Pluſieurs furent engagez à cette Election par des
„ motifs differens. . . . Le Camerlingue & Saint-Ange voulurent que les
„ Cardinaux de Mantoue & de Trente allaſſent prendre Sainte-Croix à
„ ſa Chambre, pour le mener à la Chapelle où il fut elû d'un commun con-
„ ſentement, & prit le nom de MARCEL II. n'aiant pas voulu chan-
„ ger celui qu'il avoit eu au Baptême (2). „

Il ſe nommoit Marcel Cervin, né le 6. de Mai 1501. à Fano, ou Monte-Fano, Bourg de l'Etat de l'Egliſe ſur une Montagne entre Oſmo & Macerata: ſon Pere nommé Richard Cervin de Monte-Pulciano, étoit Threſorier dans la Marche d'Ancone, ou Receveur pour le St. Siege, & ſa Mere Caſſandre Benela étoit d'une famille honnête. Marcel fit ſes Etudes à Sienne, d'où il alla à Rome, ſous le Pontificat de Clement VII. mais il ne s'éleva que ſous Paul III. qui le choiſit pour être ſon premier Secretaire. Dans la ſuite, il fut mis auprès du Cardinal Farneſe neveu de ce Pontife, que ſon Oncle envoioit Legat en France & dans les Païs-Bas, pour tâcher de terminer les Differends de l'Empereur Charles V & du Roi François I. Cette affaire étant trop delicate pour être accomodée promptement, le Cardinal Legat en laiſſa la commiſſion à Marcel Cervin, qui avoit alors le titre d'Evêque de Nicaſtro, & qui eut depuis les Evêchez de Reggio & d'Eugubio. A ſon retour, Paul III. le fit Carpinal en 1539. & le nomma dans la ſuite un des Preſidens au Concile de Trente (3). Son Hiſtoire avant ſon Pontificat.

Le lendemain de ſon Election, il fut ſacré Evêque par le Cardinal Caraffe, Doien du Sacré College. L'onzieme d'Avril, qui ſe trouvoit être le Jeudi Saint, il lava les pieds à douze Pauvres, reçut la Couronne Pontificale du Cardinal du Bellay, Evêque de Porto, ſans aucune Pompe, ni Ceremonie, parce qu'on étoit trop proche de la Fête de Pâques: Il ordonna que la depenſe qu'on faiſoit en ces ſortes d'occaſions dans le Chateau St. Ange, en feux d'artifices & illuminations, ſeroit emploiée à l'uſage des Pauvres. Les Magiſtrats de Rome l'étant venu ſaluer, & le priant de diminuer les Impôts, il répondit avec beaucoup de bonté, qu'il n'en établiroit point de nouveaux, qu'il ſoulageroit le Peuple en tout ce qu'il pourroit, & qu'il n'oublieroit rien pour procurer la Paix entre les Princes Chrêtiens. La Capitulation du Conclave lui étant preſentée pour la jurer, il dit, qu'il étoit le même homme qui l'avoit jurée auparavant; qu'il vouloit y ſatisfaire par des effets, & non par des promeſſes. Les Siennois s'étant addreſſez à lui, auſſi-tôt après ſon Election, pour lui demander ſon ſecours & ſa protection Commencemens de ſon Pontificat.

(2) *Hiſt. des Conclaves, Art. XVI. pag.* 124. & *ſuiv.*

(3) *Pallavicin, lib.* 13. *c.* 11. *Spondé, ad an.* 1555. §. 6. *Ciaconius, tom.* 3. *pag.* 798.

An de J.C. 1555.

tection dans l'extremité où ils étoient reduits, ſe confiant qu'il auroit quelque compaſſion de ſa Patrie, il leur fit dire, qu'il ne pouvoit pas ſe comporter en Citoien de Sienne, ſans deroger à ſa qualité de Pere commun de tous les Chrêtiens; qu'ils devoient s'accomoder au tems, & ne pas exiger des conditions trop dures de ceux dont les Armes étoient victorieuſes (4).

Son Zele pour la Reformation.

Comme ſon plus grand deſir étoit de retablir le Concile, pour pacifier les Differends de Religion, s'entretenant un jour ſur cette matiere avec le Cardinal de Mantouë, il lui dit, que juſqu'à preſent on n'avoit rien avancé de ce côté-là, faute d'avoir pris le bon chemin; qu'il falloit travailler d'abord à une Reformation entiere, par où les Differends réels ſeroient bientôt terminez; & qu'après cela les Controverſes ceſſeroient en partie d'elles-mêmes, & ſe termineroient en partie par le Concile, pour peu de ſoin qu'il en prit. Que les cinq derniers Papes avoient eu en horreur juſqu'au nom même de Reformation, non pas à mauvais deſſein, mais parce qu'ils craignoient qu'on ne s'en voulût ſervir, pour diminuer l'Autorité Pontificale. Qu'il croioit au contraire, que la Reformation étoit l'unique moien de la conſerver, & même l'unique ſecret pour l'augmenter; & que ſi l'on fait attention au paſſé, l'on verroit que les Papes, qui s'étoient appliquez à la Reformation, avoient porté leur Autorité plus haut que les autres. Que la Reformation ne ſupprimoit que des choſes vaines, ſuperfluës, & onereuſes, le Luxe, la Pompe, le Cortege, & d'autres depenſes exceſſives & inutiles, qui rendent le Pontificat mepriſable, au lieu de le rendre venerable & majeſtueux; que le retranchement de toutes ces vanitez augmenteroit la puiſſance, la reputation, & les finances qui ſont les nerfs du Gouvernement, &, ce qui eſt plus que tout cela, leur attireroit le ſecours divin, que ſe doivent promettre tous ceux qui font leur devoir (5).

Divers Jugemens ſur la Conduite du Pape.

Les Partiſans de Marcel attribuoient ce deſſein à l'Amour de la Paix & de la Religion; mais, ſes Envieux l'interprétoient ſiniſtrement, diſant, Que la fin, qu'il ſe propoſoit, ne valoit rien: Qu'il regloit toute ſa Conduite ſur les Predictions des Aſtrologues, ſuivant les traces de ſon Pere, qui s'étoit mêlé de cette Profeſſion, & y avoit fait ſa fortune. Que comme ces Prédictions réuſſiſſent quelquefois par hazard, ou par quelqu'autre cauſe ſecrette, elles trompent & précipitent d'ordinaire beaucoup de gens (6).

Il veut inſtituer un Ordre militaire.

Quelques Auteurs, & Frà-Paolo entr'autres, rapportent que parmi divers Projets, il meditoit d'inſtituer un Ordre Militaire de cent Chevaliers, tirez de toute ſorte de Conditions & d'Etats, dont il vouloit être le Chef & le Grand-Maître, en ſe les attachant par un Serment inviolable de fidelité, & par une Penſion annuelle de cinq cens écus chacun, aſſignée ſur la Cham-

bre

(4) *Du Cheſne, Hiſt. des Papes, pag.* 412. *Ciaconius, tom.* 3. *pag.* 801. *Sponde, ad an.* 1555. § 6. *Pallavicin, lib.* 13. *Frà-Paolo, Liv. V. p.* 372.

(5) *Frà-Paolo, Liv. V. pag.* 372. *Sponde, ad an.* 1555. §. 6.

(6) *Frà Paolo, ut ſupr. pag.* 373.

bre Apoſtolique, ſans qu'ils puſſent poſſeder un plus grand revenu, ni aucune autre Dignité, à l'exception du Cardinalat, auquel ils auroient pû parvenir par leurs ſervices, ſans ſortir pour cela de cet Ordre. Il prétendoit ſe ſervir de ces Chevaliers, pour les Nonciatures, les Legations, les Gouvernemens, les Négociations, & toutes les autres Affaires du Siege Apoſtolique. Il avoit deja nommé pluſieurs Savans qui demeuroient à Rome, & il s'en preſentoit d'autres de jour en jour pour recevoir cet Honneur (7). Il avoit ſi bien renoncé à ce qu'on appelle Nepotiſme, qu'il ne voulut jamais permettre qu'aucun de ſes Parens vint à Rome, non pas même ſon frere, ni ſes deux neveux, qu'il ne vit point depuis qu'il fut Pape. Quelqu'un lui aiant demandé ſi on leur donneroit un Appartement au Palais; *Qu'y ont-ils à faire*, dit-il? *Eſt-ce leur Maiſon?* S'entretenant avec le Cardinal de Mantouë ſur les difficultez du Gouvernement, il lui dit qu'il n'ignoroit pas que le meilleur étoit de dire peu, & de faire beaucoup de choſes, afin que ſi quelque fois il s'écartoit du droit chemin, il en eut honte, ſe reſſouvenant de ſes promeſſes (8). An de J.C. 1555.

Ses grands deſſeins pour le Gouvernement de l'Egliſe.

Il avoit une ſi forte envie de voir les Princes Chrêtiens réunis & vivre en Paix, que quelques jours aprés qu'on l'eut élû, il appella les Ambaſſadeurs de Charles V. & du Roi de France, & les avertit ſerieuſement d'aſſurer leurs Maîtres, que s'ils ne faiſoient la Paix entr'eux, comme il le leur avoit deja mandé, il ne ſe contenteroit pas de leur envoier ſes Nonces, mais qu'il les iroit trouver lui-même: & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne lui aiant demandé la grace d'un Gentilhomme Romain, il lui repondit, qu'il ne vouloit pas commencer par-là ſon Pontificat. Il étoit ſi eloigné du Luxe, & de ce Faſte, qui accompagne ordinairement la Thiarre & la Pourpre Romaine, qu'il voulut retrancher la Compagnie de ſes Gardes, prétendant que le Vicaire de Jeſus-Chriſt n'avoit pas beſoin de gens armez pour ſa Conſervation; que ſes Armes étoient le ſigne de la Croix contre les efforts de ſes ennemis; & qu'il valoit mieux qu'un Souverain Pontife fut tué par des ſcelerats & des impies, ſi le cas arrivoit, que de donner l'exemple d'une crainte honteuſe & d'une grandeur peu néceſſaire. Il éloigna de ſon Palais tous les Courtiſans. Il retrancha toutes ces grandes Liberalitez de ſes Predeceſſeurs, & reduiſit les Penſions à une ſomme fort modique, qu'il ne donnoit qu'à des perſonnes d'une vertu & d'une probité connuë. Il ne voulut être ſervi qu'avec beaucoup de ſimplicité, ne voulant pas qu'on emploïât Vaiſſelle d'Or ou d'Argent, qui devoit plutôt ſervir à acquiter les dettes du St. Siege. Il ſignifia aux Auditeurs de Rote, qui venoient le ſaluer à l'ordinaire, qu'il ne permettroit jamais que ceux, qui étoient chargez du ſoin des Ames, s'abſentaſſent de leurs Egliſes, & s'appliquaſſent à des Affaires Politiques; ce qui eſt, dit-il, indigne de la Sainteté de leur Etat. L'Egliſe auroit été heureuſe, ſi elle

(7) *Voyez Frà-Paolo, ut ſupr.* *Fleury, Hiſt. Eccl. tom. XXX. p. 613.*
(8) *Ciaconius, tom. 3. pag. 801. Contin. de*

An de J.C. 1555.

elle eut pû conſerver long-tems un Pontife ſi bien intentionné (9).

Sa Mort & ſon Eloge.

Mais, pendant qu'il ne s'occupoit que des meſures qu'il pourroit prendre pour extirper les Hereſies de l'Egliſe, pour appaiſer les Guerres & les Diſſenſions des Princes, pour retrancher les Pompes & les Depenſes inutiles de la Cour Romaine, il fut attaqué d'une fievre le 12. jour de ſon Pontificat, c'eſt à dire le 19. d'Avril, dans le tems qu'il étoit avec les Cardinaux Farneſe, de Guiſe, & de Ferrare. On crut que ſa maladie venoit des fatigues qu'il avoit eſſuiées dans la celebration de l'Office de la Semaine Sainte, & des nombreuſes viſites qu'il avoit reçuës de ceux qui étoient venus pour le ſaluer. Une ſaignée qu'on lui fit le ſoulagea tellement, qu'il recommença ſes occupations ordinaires. Mais, le trentieme du même mois, qui étoit le 21. jour de ſon Pontificat, il fut ſaiſi d'une Apoplexie, qui l'emporta la nuit ſuivante, *les Prédictions de ſon Pere & les ſiennes propres, qui étendoient le terme de ſon regne à plus d'un an, reſtant fauſſes par l'évenement* (10). Il étoit âgé de cinquante-quatre ans, moins ſix jours. On ne manqua pas de ſoupçonner que ſon Chirurgien, corrompu par ceux qui craignoient la Reformation, l'avoit empoiſonné, en traitant un ulcere qu'il avoit depuis long-tems à la jambe. Son Corps fut enterré ſans beaucoup de pompe, ſous un tombeau de marbre, dans l'Egliſe du Vatican, auprès de celui de Nicolas V (11). Les plus grands ennemis des Papes, & de la Cour de Rome, ont parlé de Marcel II. en termes magnifiques. Frà-Paolo dit, que c'étoit *un perſonnage grave, ſevere, courageux, & conſtant* (12). Mr. Burnet ajoute, que c'étoit *un Prelat d'une vie innocente.* „ Il ne changea rien à ſa table, non pas même la coutume de ſe faire lire quelque ouvrage durant le repas. Un „ jour, qu'il crut avoir trop perdu de tems à diner, il dit, qu'il ſe ſouvenoit d'une excellente Penſée d'Adrien IV. Qu'un Pape eſt le plus malheureux des hommes; Que ſon Siege eſt tout heriſſé d'épines, & ſon „ chemin ſemé de ronces. Il ajouta, en s'appuiant ſur la table, qu'*il avoit* „ *peine à concevoir comment ceux-là ſeroient ſauvez, qui poſſedoient une Dignité* „ *ſi delicate.* Ces Reflexions le penetrerent tellement, qu'elles le firent „ tomber malade, douze jours après ſon exaltation, & le coucherent en „ dix jours dans le Tombeau (13). „ On ne verra pas ſans étonnement dans cet Ouvrage, que les Papes, qui ont eu des Sentimens droits & chrêtiens, ont fort peu regné: au lieu qu'on voit des Monſtres de Vices occuper long-tems un Siege qui ne devroit être que la Recompenſe de la Vertu la plus pure!

(9) *Ciaconius, ut ſupr. p.* 802. *Epiſt Princip. tom.* 3. *p.* 161.

(10) *Frà-Paolo, liv. V. pag.* 373.

(11) *Ciaconius, ut ſupr. Raynaldi, ad an.* 1555. §. 20. *Onuphre, in Marcell. II. Pallavicin, lib.* 13. *c.* 21. §. 7. *Sleidan, lib.* 26. *Du Cheſne, Hiſt. des Papes, pag.* 413. *Sponde, ad an.* 1555. §. 7. *Belcarius, in Comment. lib.* 27. *n.* 2.

(12) *Frà-Paolo, Liv. V. p.* 372.

(13) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. II.* 2. *part. Edit. in* 12. 1687. *p.* 733.

PAUL

FERDINAND I. *Empereur d'Occident.* HENRI II. *Roi de France.* An de J.C. 1555.

PAUL IV.

CCXXXII. PAPE.

Dès qu'on sçut en Angleterre, que le Saint Pape Marcel II. étoit mort, la Reine Marie entreprit de procurer le Souverain Pontificat à Polus. Elle en ecrivit le 23. de Mai à Gardiner, au Comte d'Arondel, & à Paget, qu'elle avoit nommez pour moïenner la Paix entre la France & l'Espagne, ce qui n'aboutit qu'à une Trêve. Ils étoient alors à Calais. Elle les pria de menager l'amitié du Cardinal de Lorraine, du Connêtable, & des autres Ambassadeurs du Roi de France, afin qu'ils persuadassent à leur Maître de se declarer pour Polus, qui paroissoit, à toutes sortes d'egards, le sujet le plus capable de bien remplir le St. Siege (1). La Reine d'Angleterre veut élever le Cardinal Polus au Pontificat.

Mais, ces demarches furent faites trop tard; car, on avoit deja fait un Pape à Rome de la maniere que je vais le raconter. Les mêmes Cardinaux qui venoient d'elire & d'ensevelir presqu'en même tems Marcel II. porterent au Conclave les mêmes inclinations & les mêmes brigues. Les deux Factions des François & des Imperiaux divisoient le Sacré College, comme dans le Conclave précédent. Pour bien tracer le Plan de celui-ci, il faut savoir qu'au commencement les Imperiaux avoient plus d'Autorité que les François; mais, dans la suite, ils se conduisirent si mal, qu'ils se decrediterent entierement. Ils travaillerent pour le Cardinal de Pouzzol, qui passoit pour un homme de bien, & pour un grand Jurisconsulte. Outre qu'étant de basse naissance, il n'étoit pas à présumer qu'il portât trop loin son ambition. Ils agirent d'abord avec beaucoup de confusion, parce que ceux qui se mêloient de cette affaire ne s'étoient pas bien concertez. Aussi le Cardinal Farneze fit aisement echouer leurs desseins, en proposant Chieti, qui étoit du Parti François. Plusieurs incidens firent réussir l'Election de ce sujet, contre les sentimens de ceux mêmes qui prenoient son parti avec chaleur. Le premier de ces incidens „ fut, qu'étant obligé, „ pour aller à la Chapelle, de passer devant les Cellules des Cardinaux de „ Carpi & de St. Jacques, il sortirent sur le Corridor, au bruit que fai„ soient ceux qui accompagnoient Chieti; &, se trouvant dans une dispo„ sition favorable, à cause du chagrin qu'ils avoient, de ce qu'on avoit „ prétendu elever au Pontificat le Cardinal de Pouzzol sans leur participa„ tion, ils se laisserent aisement persuader par les François qui menoient „ Chieti, & les suivirent, prétendant s'excuser envers l'Empereur, qui „ avoit recommandé à ceux de son Parti, de lui donner l'exclusion; qu'ils „ n'avoient pû se dispenser de favoriser un homme, qui étoit leur ami „ particulier, & qui étoit comme eux depuis long-tems du Tribunal de l'In- Conclave.

(1) *Burnet, Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. pag.* 734.

An de J.C. 1555.

„ l'Inquiſition. Le ſecond evenement fut, que pluſieurs Cardinaux. . . „ etant ſortis de leurs Chambres, au bruit que faiſoient les François en „ allant à la Chapelle, ils s'y rendirent auſſi, croïant qu'on alloit élire le „ Cardinal de Pouzzol. . . . Le Cardinal Moroné, voiant les deux chefs „ de l'Inquiſition dans la Chapelle, crut qu'ils n'étoient venus que dans „ le deſſein de briguer des voix contre lui. Il ſe rangea du Parti de Chie- „ ti, afin de ſe les rendre plus favorables par cette complaiſance, & pour „ faire plaiſir à Farneſe, qui étoit ſon ami particulier. Ainſi, cette di- „ verſion fit dans le Conclave le même effet, qu'avoit fait dans celui de „ Marcel II. celle dont s'étoient aviſez les Cardinaux de Saint-Ange & „ de Santa-Fiore. On rompit par-là l'Union qui étoit entre les Cardi- „ naux qui vouloient faire le Cardinal de Pouzzol Pape. Les François de- „ puterent deux ou trois d'entr'eux pour s'attacher auprès de ceux qui „ leur avoient promis de ne les point quitter que l'Election ne fut faite. „ Cependant, ceux qui arrivoient dans la Chapelle, ſans ſavoir pourquoi „ on s'y étoit aſſemblé, n'étant prévenus d'aucune choſe, ſe laiſſoient ai- „ ſement perſuader par Farneſe. Lorſqu'il y en eut un aſſez grand nom- „ bre pour faire réuſſir ſon deſſein, il fit fermer la porte de la Chapelle, „ & leur fit promettre à tous de nommer Chieti. Cependant, ce Car- „ dinal, qui ne ſavoit ce qui ſe paſſoit dans le Conclave, & quel ſuccès „ pouvoit avoir ce qu'on negocioit pour lui, s'abandonnoit entierement à „ la Conduite de Farneſe. Il avoit raiſon auſſi de lui remettre ſes interêts. „ Il agit avec tant de chaleur pour lui, que, ſecondé par le Cardinal Mo- „ roné, il gagna encore le Cardinal d'Ausbourg, & pluſieurs autres; de „ maniere qu'il ne leur manquoit plus que trois voix, pour être aſſurez „ de l'Election de Chieti. Neanmoins, le bruit que faiſoient les deux „ Partis étoit grand, & tout le monde attendoit avec inquietude la deci- „ ſion d'une Affaire ſi importante. La nuit approchoit, & pendant que „ les François étoient dans la Chapelle, les Imperiaux demeuroient fer- „ mes dans la Sale du Conſiſtoire, & les deux Factions ne laiſſoient pas de „ faire paſſer quelqu'un des leurs d'un lieu à l'autre, pour gagner des voix „ à celui qu'il favoriſoit. Quoique les François euſſent eu aſſez de tems, „ pour faire un Pape ſuivant leurs intentions, ils s'opiniatrerent à vouloir „ Chieti. Mais, le Cardinal de Ferrare, n'étant pas de ce ſentiment, fit „ ſavoir adroitement aux Imperiaux par celui des Urſins, qu'ils n'avoient „ qu'à tenir ferme, & qu'ils empêcheroient l'Election de Chieti. Nean- „ moins, il ne leur tint pas parole, & il ſe relacha peu de tems après, „ parce qu'il ſçut que Chieti avoit été averti de la demarche qu'ils avoient „ faite contre lui, & même il s'en plaignit avec aigreur. Farneſe, ſe fai- „ ſant un point d'honneur d'elever Chieti au Pontificat, malgré toutes „ les oppoſitions qui s'y rencontroient, conta les voix de ceux qui lui „ avoient promis, & trouva qu'il en avoit aſſez, pourvû qu'ils ne lui „ manquaſſent pas, comme il n'y avoit pas d'apparence. Carpi avoit „ encore gagné l'Evêque de Porto, qui eſperoit beaucoup de Chieti,

parce

„ parce qu'il étoit Creature de Paul III. & un peu ſon Parent ; & il An de J.C.
„ croioit qu'il auroit d'autant plus de reconnoiſſance de ce qu'il alloit fai- 1555.
„ re pour lui, qu'il lui avoit temoigné beaucoup d'amitié, lorſque ceux
„ de ſa Maiſon avoient été perſecutez par Jules III. Toutes ces conſide-
„ rations l'obligerent à prendre avec beaucoup de chaleur les Interêts de
„ Chieti. Les Imperiaux n'avoient entr'eux pas un Cardinal qui eut de
„ la fermeté. Ils étoient ſi etourdis de ce changement, qu'ils ne ſavoient
„ quel parti prendre, & s'allarmoient des moindres difficultez : neanmoins, voiant que les François tardoient ſi long-tems à faire un Pape, ils reprirent courage ; &, croïant pouvoir traverſer l'Election de
„ Chieti en propoſant quelque François, ils envoierent les Cardinaux de
„ Montepulciano & Cornaro à Farneſe pour lui aſſurer, qu'ils donneroient toutes leurs voix à qui il voudroit, pourvû que ce ne fût pas à
„ Chieti. Les Cardinaux de Santa-Fiore & de Trente parlerent à Savelli & à Saint-Ange ; mais, ils ne gagnerent rien. Cela commença de
„ faire perdre l'eſperance aux Imperiaux, qui virent que les Principaux
„ d'entr'eux, & même un Eſpagnol, s'en étoient ſeparez, ſans ſe ſoucier
„ de ce que l'Empereur pourroit dire ; & que la plûpart des autres balançoient. Ceux du Parti de Chieti, pour ne rien negliger, leur envoïerent le Cardinal Moroné, pour les gagner par prieres, ou par menaces : mais, il n'avança rien. Même Lottin, qui étoit ſon Ami, lui repreſenta, qu'il ſeroit le premier à s'en repentir ; qu'il auroit beaucoup à
„ ſouffrir ſous le Pontificat d'un homme, qui, dans Tribunal de l'Inquiſition, avoit pris des manieres ſeveres, dont il ne ſe deferoit pas aiſement ; & que d'ailleurs il s'attireroit la haine des autres Candidats, qui
„ auroient beaucoup de credit auprès de Chieti, & qui ne laiſſeroient pas
„ de conſerver dans leur cœur du reſſentiment contre lui, quoiqu'ils ſemblaſſent concourir à l'Election de Chieti, parce qu'ils regardoient avec
„ envie l'Autorité qu'il s'étoit acquiſe dans le Sacré College, & l'amitié
„ que lui avoit temoigné l'Empereur ; & enfin, que comme ces reſſentimens ne s'eteignent jamais, il ſeroit toujours perſecuté par les jaloux
„ de ſa gloire. Rien n'eſt plus ſurprenant dans ce Conclave, que de
„ voir les François ſoutenir opiniatrement Chieti, ſeulement pour avoir
„ l'Avantage d'y réuſſir, malgré la Faction contraire, & les Imperiaux demeurer toujours fermes à lui donner l'excluſion, quoiqu'ils viſſent bien
„ qu'on le feroit Pape malgré eux. Cependant, leur Parti s'affoibliſſoit de
„ moment en moment. Priani eſperoit de gagner Cornare, qui étoit ſon
„ neveu ; & Farneſe étant venu à bout des Cardinaux de Poggio, de
„ Ferrare, & de Fano, les autres commencerent de ſe refroidir ; &, aïant
„ reſolu de ceder, il envoïerent un des leurs, pour en porter parole aux
„ François. . . . . Ce fut ainſi que Chieti parvint au Pontificat. . . . .
„ Cependant, il ſeroit difficile d'exprimer quelle conſternation parut dans
„ Rome, lorſqu'on apprit ſon Election. Elle paſſa même juſqu'à ceux qui
„ y avoient le plus contribué (2). „ Le

(2) *Hiſt. des Conclaves, pag.* 130. *& ſuiv.*

An de J.C. 1555.

Le nouveau Pape prit le nom de PAUL IV. Il s'appelloit auparavant Jean Pierre Caraffe, & dans la ſuite le ſurnom de Chieti, ou plutôt de Theate, lui fut affecté, parce qu'il étoit Evêque de Theate, lorſqu'il inſtitua l'Ordre des Theatins. Il étoit fils de Jean Antoine Caraffe, Comte de Matalone, & de Victoire de Camponeſque. On dit que ſa Maiſon étoit originaire de Hongrie, & que ſes Ancêtres étoient venus s'établir à Naples, à la ſuite d'André qui épouſa la Reine Jeanne. Jean Pierre naquit en 1474. Dès l'enfance, il parut avoir beaucoup d'inclination pour la Vie Monaſtique. Il entra fort jeune dans un Couvent de Dominicains, & ſes parens eurent beaucoup de peine à l'en tirer. Cedant enfin à leurs Remontrances, il continua ſes Etudes, & fit de grands progrès dans les Langues Greque, Hebraïque, & Latine, & dans la Theologie. Il ſe rendit à Rome, & y demeura quelque tems chez le Cardinal Olivier Caraffe ſon Couſin, qui le voiant propre aux grands Emplois, le recommenda au Pape Jules II. & lui fit avoir l'Evêché de Theate. Peu de tems après, il fut envoié à Naples pour complimenter au nom du Pape Ferdinand le Catholique, dont il gagna les bonnes graces. Enſuite, Leon X. l'envoia Nonce en Angleterre, pour y recueillir le Denier de St. Pierre; & il y demeura trois ans, au bout deſquels il paſſa en Eſpagne; & le Roi Ferdinand, qui avoit connu ſa capacité, le retint à ſa Cour, l'admit à ſes Conſeils, & le fit ſon Chapellain: il retint quelque tems ces honneurs ſous le Regne de Charles V. Succeſſeur de Ferdinand, & il demeura environ huit ans en Eſpagne. Adrien VI, qui l'avoit connu & aimé, à cauſe de ſa Severité, le fit venir à Rome, & le mit dans la Congregation qu'il avoit établie, pour la Reformation des Mœurs. Sous le Pontificat de Clement VII. Charles-Quint voulut donner à Caraffe l'Evêché de Brindes; mais ce Prelat, bien loin de l'accepter, ſe démit de celui de Theate, & commença à mener une Vie retirée, pour établir l'Ordre des Theatins (3). Paul III. le fit venir à ſa Cour, & lui donna le Chapeau de Cardinal en 1536. ce qui fit parler le Monde: les uns loüoient Caraffe d'avoir quitté ſa Retraite pour ſervir l'Egliſe; & les autres l'accuſoient de legereté & d'ambition. Ce fut lui, qui porta Paul III. à établir le Tribunal de l'Inquiſition pour reprimer l'Hereſie (4). Enfin, il fut elevé au Souverain Pontificat par les Intrigues dont j'ai donné un detail.

Hiſtoire de Paul avant ſon Pontificat.

Capitulation du Conclave.

Dans le Conclave, où il fut élû, les Cardinaux, ſelon la coutume, firent une Capitulation que le Pape devoit jurer après ſon Election. Elle contenoit les cinq Articles ſuivans: „ 1. Qu'on ne fera point de Cardinal „ qui n'ait l'age preſcrit par les Canons, ſuivant l'Ordre dans lequel il en„ trera; qui ne ſoit de bonne vie & de bonnes mœurs, & qui ne ſoit in„ ſtruit dans toutes les Sciences qui regardent ſon Caractere. Qu'on obſer„ vera la Bulle de Jules III. qui porte, qu'on ne donnera pas la Pourpre à „ deux freres, afin qu'ils ne puiſſent pas être en même tems dans le Sacré Col-

(3) *Bzovius, Annal. Eccl. ad an.* 1555. §. 1. & *ſeq.*

(4) *De Thou, Hiſt. lib.* 15. *p.* 311. *col.* 2.

„ College. Que huit jours avant la Promotion, le Pape declarera en plein Consistoire, qu'il ne retient point de Cardinal *in petto*, & qu'il ne pourra pas même pour un peu de tems tenir secret le nom de celui à qui il voudra donner le Chapeau. 2. Qu'il ne pourra aliener les Villes, Terres, & Domaines de l'Eglise, ni par échange, ni pour recompense de services, ni sous prétexte du bien public, ou de nécessité pressante: Qu'il ne pourra les engager, ou en donner l'Administration, que pendant sa vie, si ce n'est du consentement de tout le Sacré College; à la reserve neanmoins des personnats ou fiefs qui n'ont point de Jurisdiction, qu'on a eu la liberté d'aliener & d'infeoder depuis 30. ou 40. ans, comme aussi à l'exception de ceux qui sont devolus par desherence, & qui étant de peu de consequence, peuvent toujours être retirez. Que si quelque Cardinal consentoit à l'alienation des Biens de l'Eglise au préjudice du present resultat, il seroit declaré infame pour toujours, sans qu'il pût en être relevé. A quoi ils seroient tous tenus de se soumettre avant de recevoir le Chapeau. Que le nouveau Pape seroit obligé, huit jours après son installation, de faire publier une Bulle portant confirmation des presens Articles. 3. Qu'il ne donneroit les Evêchez affectez aux Cardinaux, que suivant le rang de leur ancienneté. Qu'il ne se mêleroit pas des quinze jours qui regardent les Cardinaux; & que les Biens confisquez par Paul III, ou usurpez par ses Officiers, seront rendus à ceux à qui ils appartiennent, nonobstant toutes Bulles ou Constitutions à ce contraires. 4. Que le Pape ne declarera la Guerre à aucun Prince Chrêtien, & ne fera ligue avec l'un contre l'autre, se montrant Pere commun, & gardant la neutralité; si ce n'est pour de pressantes raisons, qu'il feroit approuver par la plus grande partie des Cardinaux, en plein Consistoire. 5. Qu'on expedieroit les Bulles des Benefices Consistoriaux, en plein Consistoire, & qu'elles passeront dans la Chancellerie de la Chambre Apostolique, & non par les mains du Secretaire des Brefs. „ Paul IV. s'engagea à l'observation de ces Articles, par un Serment conçu en ces termes: „ Nous, Pape elû, jurons & promettons d'observer & accomplir en „ tout & par-tout, réellement, purement, & de bonne-foi, sans aucune „ explication de paroles, les Articles dont il nous a été fait Lecture; priant „ Dieu qu'il nous benisse, ainsi que nous les observerons (5). „

An de J.C. 1555.

Deux Auteurs que j'ai sous la main s'accordent à louer les belles qualitez qu'ils attribuent à Paul IV. L'un dit qu'il étoit exempt de toute avarice (6). Voici ce que l'autre affirme: „ Il avoit, dit il, une merveilleuse sagacité pour les affaires publiques & particulieres; beaucoup de promptitude à les debroüiller, de maturité à les peser, de prévoiance à les traiter, de diligence à les terminer, de prudence à empêcher qu'il n'arrivât quelque dommage à l'Etat, & une incroiable d'exterité à manier les Esprits. Il y en a dont la vertu s'affoiblit avec l'age; mais, il en fut tout autrement de Paul IV. Quoiqu'il eut 79. ans lorsqu'il fut elevé sur le

Caractere de Paul IV.

(5) *Hist. des Conclaves, p.* 140.

(6) *Bzovius, ut supr.* §. 14.

An de J.C. 1553. „ le St. Siege, ſa vieilleſſe ne fut, ni oiſive, ni languiſſante: au contraire, „ il fut toujours gai & appliqué aux affaires. La Diſcipline Eccleſiaſtique „ étoit preſqu'entierement abolie, & les Mœurs étoient ſi corrompuës, „ qu'on n'y voioit aucun remede; mais Paul IV. par de juſtes Loix, de- „ racina les Abus qui s'étoient introduits par la negligence de ſes Predeceſ- „ ſeurs, corrigea les Mœurs, retablit la Diſcipline, reprima le Luxe, & fit „ revivre l'ancienne Simplicité. Et comme il arrive ſouvent que les meil- „ leurs Etabliſſemens periſſent, Paul prevint ce danger, en publiant des „ Edits très-ſeveres, ſur la Reformation des Mœurs, & l'Obſervation de „ la Diſcipline, ſelon les Decrets du Concile de Trente. Le Culte divin „ étoit negligé. Pour le retablir, Paul abolit les courtes Prieres qui „ étoient alors en uſage à la Cour de Rome, & ordonna que tout le mon- „ de loueroit Dieu, ſelon les Formules de l'ancien Breviaire. Il fit des „ Loix contre les Juifs habituez dans l'Etat de l'Egliſe, & voulut qu'ils „ fuſſent renfermez en certains endroits, & ſeparez des Chrêtiens; ordon- „ nant aux hommes de porter un Chapeau jaune, & aux femmes un voile „ de la même couleur, pour ſe diſtinguer des Chrêtiens. De plus, il „ leur defendit d'avoir des Nourrices & des Servantes Chrêtiennes, de mê- „ me que des Valets de cette Religion; de travailler publiquement les Di- „ manches & les jours de Fêtes; de joüer, de manger, & d'entretenir au- „ cune familiarité avec les Chrêtiens, & de faire negoce, ne voulant pas „ même que les Medecins Juifs allaſſent viſiter les Chrêtiens, quoiqu'ils y „ fuſſent appellez. L'Impudicité étoit grande, tant parmi les hommes, „ que parmi les femmes, qui faiſoient trop publiquement le mêtier de „ Courtiſannes. Le Pape établit peine de mort, en certains cas, contre „ les hommes & les femmes qui ſe portoient à ces excès: en d'autres cas, „ il vouloit qu'on les condamnât au fouet & au banniſſement. Il appliqua „ tous ſes ſoins à maintenir la Foi Catholique dans toute la Chrêtien- „ té. . . . . Il fit imprimer à Rome un Nouveau Teſtament en Sy- „ riaque, pour étendre la Religion dans les Païs, où l'on parloit cette „ Langue. Pour deraciner l'Hereſie, il augmenta les Pouvoirs du St. Of- „ fice, & voulut que ce Tribunal connût de certains crimes différens de „ l'Hereſie. . . . . On peut juger de la Severité de Paul IV, non ſeu- „ lement à reprimer les Heretiques, mais encore les Vices, par la conduи- „ te qu'il tint à l'égard de ſes Neveux. Dès qu'il fut informé de leur „ conduite dereglée, il leur ordonna de ſortir de Rome dans douze „ jours; & il defendit très-étroitement aux Cardinaux, & aux autres, „ de jamais demander leur grace (7). „ Sur cet Eloge, on auroit l'i- dée d'un fort grand homme, ſi l'on n'étoit bien informé d'ail- leurs que Paul IV. étoit d'*une humeur auſtere & chagrine* (8); & d'un natu- rel ſi ſevere, que la Cour de Rome en fut plus allarmée, qu'elle ne l'avoit été juſqu'alors de tous les Projets de Reformation. Mais, il ne fut pas plu- tôt

(7) *F. Ignatius Hyacinthus Amat de Graveſon, Hiſtoria Eccleſiaſt. tom. VII. pag.* 134. *& ſeq.*

(8) *Etat du Siege de Rome, tom. I. in* 12. *Edit. de* 1707.

tôt élû, qu'il depoſa toute ſon Auſterité (9). Mr. l'Abbé de Bellegarde dit que c'étoit un homme d'une grande fermeté, d'un courage intrepide, d'une auſterité de mœurs inflexibles, & entierement incapable de plier; très-rigide dans l'adminiſtration de la juſtice; deſorte que les coupables ne pouvoient attendre de lui aucun adouciſſement (10). Mais, cet Eloge ne doit être appliqué qu'au Cardinal Caraffe, & non pas au même homme devenu Pape; car, jamais on n'eut pû élire un homme plus oppoſé à Marcel II. Etant ſimple Cardinal, il revêtoit un exterieur mortifié; mais, du moment qu'il fut elevé à la premiere Dignité de l'Egliſe, il la voulut ſoutenir par une magnificence extraordinaire. Et pour lui trouver un ſemblable en fierté & en cruauté, Rome étoit contrainte de remonter juſqu'au Pontificat de Jules II (11). Notre Mezerai l'a caracteriſé en ces termes: „ Sa „ Vie Religieuſe, dit-il, & ſes mœurs auſteres, qui faiſoient peur d'une „ vigoureuſe Reformation, ſe changerent auſſi-tôt en Luxe, en Orgueil, „ & en Faſte. Il avoit le Cœur haut & l'Eſprit opiniâtre, & neanmoins il „ ſe laiſſoit circonvenir par ſes Neveux qui le tournoient où il leur plaiſoit. „ Il en avoit deux entr'autres, fils de ſon frere; l'un ſe nommoit Charles, „ qui avoit porté les Armes au ſervice de la France ſous le Maréchal Stroz- „ zi; & l'autre Alfonſe, qui étoit Comte de Montario, & tous deux fort „ deſireux de s'aggrandir; le premier extrememement violent & ſuperbe, le ſe- „ cond plus doux & plus moderé. A celui-ci il donna le Gouvernement „ des Terres de l'Egliſe, & à l'autre le Chapeau de Cardinal. L'Oncle & „ le Neveu, pour diverſes injures recuës, avoient conçu une grande haine „ pour les Eſpagnols; &, par une conſequence néceſſaire, pour tous ceux „ de ce Parti-là, principalement pour le Duc de Florence, & pour la Mai- „ ſon des Colomnes, laquelle d'ailleurs a été toujours ennemie de la Puiſ- „ ſance Pontificale (12). „ Au reſte, dès que Paul IV. fut élû, ſon Maître d'Hôtel „ lui aiant demandé comment il lui plaiſoit d'être ſervi; *avec* „ *toute la Magnificence*, dit-il, *digne d'un grand Prince*. Il voulut même être couronné avec plus de Pompe que ſes Prédeceſſeurs. Et, dans toutes „ les actions publiques, il affectoit de paroître ſplendide & ſomptueux. Il „ montra autant d'Indulgence pour ſes Neveux & pour ſes Parens, que „ pas un autre Pape. Du commencement, il cacha ſa rigueur envers les „ autres, ſous une douceur étudiée; mais, cette contrainte ne dura pas „ long-tems (13). „

An de J.C. 1555.

Le jour de ſon Election lui ſembla d'autant plus glorieux, que les Ambaſſadeurs d'Obedience de la Reine Marie d'Angleterre arriverent alors à Rome, avec une ſuite de cent quarante perſonnes à cheval. Ils eurent audience dans le premier Conſiſtoire qui ſuivit le Sacre de Paul. Là, proſternez à ſes pieds, ils lui confeſſerent un à un, ſelon qu'il l'avoit exigé, les

Arrivée des Ambaſſadeurs d'Angleterre à Rome.

(9) *Frà-Paolo, Liv. V. p.* 373.

(10) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. pag.* 215.

(11) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. II.* 2. *part. p.* 734.

(12) *Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 376.

(13) *Frà Paolo, Liv. V, p.* 474.

An de J.C. 1555.

les crimes de la Nation Angloiſe, & les degrez de leur Schiſme. Et avouant qu'ils avoient païé d'Ingratitude les Bienfaits du Siege de Rome, ils en demanderent humblement l'Abſolution. Quant le Pape vit, que Marie uſoit, dans leurs Lettres de créance, du Titre de Reine d'Irlande, il delibera s'il recevroit les Ambaſſadeurs. La Queſtion étoit dure & etrange. Mais, comme Paul ſe figuroit, que le ſeul Siege de Rome avoit le pouvoir d'eriger de nouveaux Roiaumes, il appréhendoit de commettre ſa dignité, s'il approuvoit ce qu'il traitoit d'uſurpation. Le temperement, qu'il trouva dans cette difficulté, fut d'eriger lui-même ſecretement l'Irlande en Roiaume, ſans faire ſemblant de ſavoir qu'elle l'étoit deja, & d'avertir les Ambaſſadeurs qu'autrement il ne leur permettroit pas d'emploïer cette qualité dans leur Audience publique. Bzovius raporte l'Acte par lequel le Pontife erige l'Irlande en Roiaume, ſous pretexte que Philippe & Marie l'avoient prié de leur accorder cette grace, regardant comme une Uſurpation le Titre de Rois d'Irlande, qu'Henri VIII. & ſon fils Edouard VI. avoient pris pendant le Schiſme, appuiés d'une Loi du Parlement d'Angleterre (14). Ce fut-là vraiſemblablement ce qui fit retarder d'un Mois l'Audience publique des Ambaſſadeurs d'Angleterre. Mais, dès que le Differend fut ajuſté, Paul les reçut favorablement, & leur donna l'Abſolution. Il ajouta, que pour temoigner ſon affection paternelle à Philippe & à Marie, il erigeoit l'Irlande en Roïaume, par cette Puiſſance ſuprême, que Dieu lui avoit confiée, en l'etabliſſant au deſſus de tous les Roïaumes, pour ſupprimer ceux qui ſe révolteroient, & pour en établir de nouveaux (15).

Le Pape demande la Reſtitution des Biens de l'Egliſe.

Dans les entretiens particuliers que le St. Pere eut avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, il ſe plaignit de ce que les Biens de l'Egliſe n'avoient pas encore étez reſtituez, & declara que c'étoit une dureté qui ne ſe devoit point ſouffrir: Que comme ces biens appartenoient proprement à Dieu, il y alloit de la damnation à les retenir. Qu'il falloit que l'on rendit juſqu'à la derniere obole. Que le St. Siege ſeroit toujours prêt à favoriſer le Roi & la Reine. Mais, que ce Siege n'avoit pas le Droit de permettre la Profanation des choſes ſaintes; & que, pour peu qu'elle continuât, ce ſeroit un Anathême ſur l'Angleterre, & une eſpece de contagion, qui auroit beaucoup de ſuites funeſtes. Il pria les Ambaſſadeurs d'en ecrire fortement à Philippe & à Marie: il reïtera ſes inſtances & ſes plaintes, toutes les fois qu'il les vit. Il leur dit encore, qu'il entendoit qu'on recommençât à païer le *Denier de St. Pierre*: Qu'il envoïeroit un Collecteur pour le recevoir: Qu'il avoit exercé lui-même cette Fonction, & avoit été très-edifié du Zéle de la Nation, ſur tout le Peuple, à païer ce Droit. Que les Anglois ne ſe devoient point attendre, que St. Pierre leur ouvriroit la Porte du Ciel, s'ils lui retenoient ſon Patrimoine ſur la Terre. Les Ambaſſadeurs, étonnez de cette Fierté du Pape, qui demandoit tout de haute lutte, lui repondirent avec ſoumiſſion, & ſe mirent bien dans ſon Eſprit.

(14) *Bzovius, ad an.* 1555. §. 20.
(15) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. p.* 735.

Esprit. Ils n'ignoroient pas cependant avec quelle peine il obtiendroit ce qu'il desiroit : outre que Mylord Montaigu étoit trop interessé à ne guere solliciter la restitution, son Bien ne consistant presque qu'en terres de Communautez supprimées. Ainsi, l'affaire demeura suspenduë, au lieu d'être reglée, selon les souhaits du Pape (16). Tout ce que la Reine Marie put faire fut de restituer toutes les Decimes & toutes les Confiscations faites par son Pere & par son Frere sur les Ecclesiastiques. An de J.C. 1555.

Cependant, les François & les Imperiaux faisoient à l'envî tous leurs efforts, pour se rendre le nouveau Pape favorable. Mais, le Cardinal de Lorraine, qui connoissoit très-bien son humeur, l'affermit dans le Parti des François, en lui disant en plein Consistoire, après l'avoir entretenu plusieurs fois en particulier : Que le Roi son Maître trouvoit que l'Eglise Gallicane avoit grand besoin de Reformation, & qu'il étoit prêt de seconder sa Sainteté, soit par l'envoi des Prelats de France au Concile, si Elle jugeoit à propos de le tenir, ou par toutes les autres voies qui lui plairoient davantage (17). Outre que le St. Pere n'étoit point porté d'inclination à favoriser les Allemans ni les Espagnols. Quoiqu'il fut né sujet de l'Empereur, ce Prince n'attendoit pas de lui de bons Offices, ni même qu'il demeureroit à son egard dans la Neutralité où les Papes se doivent conserver pour garder l'Equilibre entre les Couronnes, & pour entretenir la Paix entre les Princes Chrêtiens. La Liberté entiere, & les grands Privileges, que l'on avoit accordé aux Protestans dans la derniere Diete d'Ausbourg, acheverent d'indisposer le Pape à l'egard de l'Empereur ; de sorte qu'il pensa dès lors à s'unir avec le Roi de France, pour être plus en état de s'opposer à Charles Quint, & aux entrepriſes des Lutheriens, qui pourroient peut-être trop se prévaloir de l'extrême Indulgence que l'on avoit pour eux. L'Inquietude, que causoit à Charles-Quint l'Exaltation de Paul IV, & les defiances qu'il avoit de son Esprit caustique, l'engagerent à ecrire promptement à son Fils, d'envoïer sans aucun delai à Naples le Duc d'Albe en qualité de Vice-Roi, en la place de Mendoza qui rempliſſoit cependant fort bien toutes les fonctions de ce grand emploi. Les Napolitains & les autres furent surpris de ce changement. Ils ne comprenoient pas les mysteres de la Politique de l'Empereur, qui se developerent dans la suite ; car, pour contrecarrer la fermeté d'un Pape du Caractere de Paul, on avoit besoin à Naples d'un Vice-Roi aussi ferme & aussi intrepide que le Duc d'Albe. Il eut ordre de passer par Rome, pour feliciter le Pape sur son Exaltation. Le Pape ne se contraignit point pour cacher les secrets sentimens de son cœur, & fit de grandes plaintes du Procedé que Charles-Quint avoit tenu à son egard dans tous les tems. Le Duc d'Albe, qui ne s'étoit pas attendu à une pareille reception, prit congé de sa Sainteté, sans faire connoître son depit ; mais, il ecrivit en detail à l'Empereur & à son Fils tout ce qui s'étoit passé dans l'Au-

Dispositions du Pape envers l'Empereur.

(16) *Frà-Paolo, & Burnet, ut supr.*
(17) *Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. V. pag.* 375.

An de J.C. 1555.

l'Audience du Pape (18). Mezerai raporte des circonſtances plus particulieres: il dit que les Neveux du Pape cherchoient querelle à tous ceux qui avoient des Terres à leur bienſeance pour les en dépouiller. „ Il arriva „ alors, ajoute-t'il, que le Comte Santa-Fiore, Chef de la Maiſon des „ Sforces, voiant Sienne renduë, & la puiſſance des François affoiblie de- „ là les Monts, retira deux de ſes freres du ſervice de France; que Char- „ les, l'un d'eux, par une inſigne perfidie, fit venir trois Galeres du Roi „ au Port de Civitta Vecchia; & que ſon frere Alexandre feignant de les „ avoir achetées de lui, s'en ſaiſit & les emmena à Naples, les ayant ti- „ rées de-là par l'invention du Cardinal Sforce ſon frere, qui avoit ſurpris „ une Lettre du Comte de Montorio au Gouverneur de la Ville, portant „ ordre de les laiſſer ſortir. Le Saint Pere ſe tint extremement offenſé de „ cette violence, commiſe dans un de ſes Ports; &, au même tems, le „ Cardinal Caraffe lui raporta des Indices apparens d'une horrible Conſpi- „ ration tramée contre ſa Perſonne par les Eſpagnols; ſoit qu'il les eut dé- „ couverts, ſoit qu'il les eut ſuppoſez lui-même, pour engager la querel- „ le. Quoiqu'il en ſoit, lorqu'il eut emu la bile du Vieillard, & brouil- „ lé extremement ſon Eſprit, il fit mettre en Priſon Camille Colomne, „ accuſé d'avoir trempé dans ce damnable deſſein; ouvrit les paquets du „ Duc d'Albe, où il dit en avoir trouvé les preuves; arrêta un Envoyé „ de Philippe Roi d'Eſpagne, leva des gens de Guerre, & s'empara par „ force des Places de Palliane & de Neptune, qui appartenoient aux Co- „ lomnes. Dans cette conjoncture, il s'offrit une favorable occaſion de „ recouvrer Sienne: la diſette des vivres y étoit ſi grande, que le Peuple „ mouroit de faim, & quelque ſoin que le Duc de Florence eut pris d'y „ faire porter des bleds, à peine y en avoit-il pour quinze jours. Telle- „ ment que ſi le Pape eut prêté ſes Troupes aux François, qu'ils euſſent „ levé celles qu'ils avoient dans leurs garniſons, & qu'Octave Farneſe, „ qui en commandoit quelques unes pour le Roi en Toſcane, y eut voulu „ marcher de bon pied, ils euſſent infailliblement repris cette Ville, en „ portant du Pain à ſes malheureux habitans. Mais, comme Mendozze, „ qui faiſoit la fonction de Vice-Roi de Naples, en attendant l'arrivée „ du Duc d'Albe, ſe fut approché des frontieres de l'Egliſe avec dix mil- „ le hommes, le Pape en prit ſi fort l'epouvante, qu'il choiſit quelques „ Cardinaux, pour moïenner la Paix des deux Couronnes; & cependant „ il commanda à Octave de licentier les Troupes qu'il avoit à Caſtro & à „ Petigliane. Ce changement fut cauſe, qu'Octave, s'étant retiré à Par- „ me, quitta le ſervice de France, fit ſon Traité avec l'Empereur par l'en- „ tremiſe du Duc d'Albe, & renvoia au Roi le Collier de l'Ordre de St. „ Michel. Le St. Pere en fut peut-être demeuré là, ſi le Cardinal Ne- „ veu, à force de l'aiguilloner, en lui repreſentant les Outrages que les Eſ- „ pagnols lui avoient faits, & lui perſuadant que ſa Perſonne & toute ſa „ Maiſon étoient en danger de perir, par la cruelle Perfidie de ces Mara-

nes

(18) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. V. p.* 215.

„ nes ne lui eut fait prendre resolution de les excommunier & de leur de- An de J.C.
„ clarer la Guerre, bien qu'il n'eut, ni hommes, ni amis, ni argent, & 1555.
„ tout au plus deux ou trois ans de vie, sans force, & sans vigueur. C'est
„ ainsi que souvent les Papes sont la Victime de leurs Neveux, & qu'ils
„ leur sacrifient leur repos, les thresors de l'Eglise, & la Paix de l'Italie,
„ quelquefois même celle de toute la Chrêtienté (19). „

Tels furent les commencemens de cette Guerre si funeste à l'Italie & à la France. Comme le Pape ne pouvoit avoir recours qu'à Henri II, il demanda le secours de ce Monarque, & lui offrit le sien pour la Conquête du Roiaume de Naples. Le Conseil prévit les malheureuses suites de la Guerre contre la Maison d'Autriche; mais, personne n'ôsa entreprendre d'en détourner le Roi, de peur d'irriter le Cardinal de Lorraine, qui ne cherchoit qu'à satisfaire son ambition, aux depens du Roiaume. Ce Prelat fut envoié à Rome, pour mettre la derniere main à la Ligue contre les Espagnols, & il la conclut à ces Conditions: Que le Roi Très-Chrêtien protegeroit Paul IV. & le St. Siege envers & contre tous, prendroit la Maison Caraffe sous sa Protection, & la dedommageroit en France ou en Italie des pertes que la Guerre lui causeroit. Qu'il y auroit une Alliance perpetuelle entre la France, le Pape & le St. Siege, tant pour commencer, que pour continuer la Guerre en Italie. Que les Parties contractantes deposeroient à Rome ou à Venise la somme de 500000. écus, savoir le Roi 350000. & le Pape 150000. pour les frais & l'entretien d'une bonne Armée. Que le Roi feroit passer en Italie douze mille hommes de pied, 500. hommes d'armes, & autant de Chevaux-Legers, sous le Commandement d'un Prince, par où l'on designoit le Duc de Guise, Frere du Cardinal de Lorraine. Que le Pape fourniroit dix mille hommes de pied & mille Chevaux, ou un plus grand nombre, selon la necessité. Que l'on commenceroit la Guerre dans le Roiaume de Naples, ou en Toscane, selon qu'il paroîtroit plus commode. Que l'on attaqueroit le Duc Cosme, pour remettre l'Etat de Florence dans son ancienne Liberté. Qu'aucune des Parties contractantes ne pourra faire la Paix avec les Ennemis de l'autre, à l'insçu, ou contre le gré, de son Allié. Que l'on comprendroit dans ce Traité les Venitiens & tous les autres qui voudroient y acceder, pour la Liberté de l'Italie. Que quand on auroit fait la Conquête du Roiaume de Naples, le Pape en donneroit l'Investiture à un Fils de France, pourvû que ce ne fût pas le Daufin, se reservant Benevent & son Territoire, comme un Domaine de l'Eglise. On regla ensuite les bornes des Etats du Pape, & on augmenta de 20000. écus le Tribut qu'on païe à la Chambre Apostolique, pour le Roiaume de Naples. Que celui, qui auroit ce Roiaume, aboliroit toutes les charges & impots inventez par les Espagnols, & les remettroit sur l'ancien pied: Qu'il retabliroit les Immunitez & Privileges des Nobles & autres, qui prendroient le Parti de la France. Qu'il ne s'attribueroit aucun Droit sur les Matieres Ecclesiastiques, n'empêcheroit aucunement le cours

Ligue du Pape avec la France.

(19) *Mezerai, Abregé Chronol. tom. IV. pag.* 377.

An de J. C. 1555.

cours & l'exercice de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, & permettroit le libre tranſport à Rome de toutes les denrées néceſſaires à la vie. Qu'il garderoit la fidelité au Souverain Pontife, & lui fourniroit en tems de guerre, quatre cens hommes d'armes, & deux Galeres bien armées, & munies de toutes les choſes néceſſaires. Qu'il ne recevroit point dans ſes Etats les bannis de l'Etat de l'Egliſe, comme le Pape ne recevroit point dans les ſiens, excepté dans Rome, qui eſt la commune Patrie de tous les Chrêtiens, ceux du Roiaume de Naples. Que le Roi envoieroit au plutôt ſon fils à Naples, pour l'y faire élever; & qu'en attendant la Majorité de ce Prince, le Roi & le Pape choiſiroient des Adminiſtrateurs du Roiaume. Que le Roi de Naples ne pourroit jamais devenir Empereur, Roi des Romains, Duc de Toſcane, ni Roi de France; que ſi le cas arrivoit, il ſeroit tenu de renoncer à tous ſes Droits ſur Naples; & que s'il ne vouloit pas y renoncer, il en ſeroit neanmoins privé *ipſo facto*. Qu'enfin, ſi le Prince de France n'étoit pas en âge de faire Serment au Pape, pour le Roiaume de Naples, le Roi ſon Pere le feroit pour lui, dans la forme exigée par Jules III., & que quand le jeune Roi ſeroit parvenu en âge, il ratifieroit ce Serment, & en feroit lui-même un nouveau, s'il étoit beſoin (20).

Diſpoſitions à la Guerre.

Ce Traité fut tenu ſecret pendant quelque tems. Mais, afin que perſonne ne pût douter des mauvaiſes intentions du Pape à l'égard de l'Empereur, ce Pontife fit empriſonner pluſieurs Seigneurs amis des Colonnes, & de la Maiſon d'Autriche; mais, il les fit bien-tôt relâcher, à la priere des Cardinaux qui avoient eu le plus de part à ſon Election. Le procedé du Pape, & une haine ſi declarée, cauſoient de l'inquietude & du chagrin à l'Empereur: & il ne ſe conſoloit un peu, que par l'eſperance de le voir mourir bien-tôt, parce qu'il avoit 80. ans. Cependant, on travailloit à faire entrer les Venitiens dans la Ligue, quoique le Cardinal, en allant à Rome pour la conclure, eut deja fait d'inutiles tentatives pour ce deſſein. „ Et ce fut „ en vain que le Cardinal Neveu emploïa envers eux les motifs de l'Interêt „ & ceux de la peur. Il leur propoſoit de leur donner Ravenne par engagement, & la Poüille en pur Don lors qu'elle ſeroit conquiſe; les menaçant, s'ils ne ſe liguoient avec lui, d'appeller les Turcs. Ils appréhendoient leurs invaſions ſur toutes choſes: & neanmoins cette crainte ne fut „ point capable de les ébranler. D'autre côté, le Roi Philippe, prévoiant „ bien, que le Pape ſe porteroit à le priver par Sentence du Roiaume de „ Naples, & à l'excommunier, ſe diſpoſoit à aſſembler les Cardinaux de „ ſon Parti à Piſe, pour declarer la Promotion du Pape non Canonique, „ & par ce moïen infirmer tout ce qu'il pourroit faire à ſon préjudice. Il „ en avoit treize ou quatorze de bien aſſurez, ſans compter ceux qu'il eut „ encore pû gagner. Cependant, le Duc d'Albe, averti de ces Traitez, „ après avoir donné ordre aux Affaires du Milanez & du Piedmont, paſſa par

(20) *De Thou, Hiſt. lib. XVI. pag.* 323.

„ par Mer en Toſcane, où il confera avec le Duc de Florence, & de là ſe „ rendit au Roiaume de Naples (21). „ An de J.C. 1556.

Au milieu de ces préparatifs d'une furieuſe Guerre, la Reine Marie d'Angleterre & le Cardinal Polus emploierent leurs bons offices avec tant de ſuccès, qu'ils firent conclure une Trêve de cinq ans entre l'Empereur & la France: ce qui rétablit un peu la tranquillité publique. Outre que la Diete d'Ausbourg venoit de rendre la Paix à l'Allemagne, en accordant aux Lutheriens le libre Exercice de leur Religion. Les Peuples d'Autriche, & ceux des autres Etats Hereditaires de Ferdinand, demanderent la Liberté de Conſcience. Mais, Ferdinand la leur refuſa, ſe contentant d'ordonner qu'on les communiât ſous les deux eſpeces. Le Duc de Baviere en fit autant dans ſon Païs. Le Pape, irrité de ces Demarches, parla de depoſer Ferdinand, qui ôſa pourtant encore, ſans l'aveu de la Cour de Rome, prendre le Titre d'Empereur, après l'Abdication de Charles V. ſon frere, qui lui avoit cedé l'Empire. Tant de ſujets de plainte mirent le Pape en fureur. C'étoit un Pontife fort imperieux. Ses Diſcours les plus ordinaires rouloient ſur l'Autorité que certains Papes avoient exercée contre les Princes qui leur deplaiſoient. Quoique, dans le tems de ſon Exaltation, il eut promis par Serment, de ne pas créer plus de quatre Cardinaux les deux premieres années de ſon Regne, il fit neanmoins une Promotion de ſept Cardinaux, avant le ſeptieme mois de ſon Pontificat. Et, lors que le Conſiſtoire s'y oppoſa, & le pria de ſe ſouvenir de ſa parole, il repondit que ſon Pouvoir étant abſolu, il ne vouloit point qu'on le limitât (22). Le Decret fait à Ausbourg le piquoit au vif, & dès qu'il en eut connoiſſance, il s'en facha horriblement & fit de grandes plaintes à l'Ambaſſadeur de l'Empereur & au Cardinal d'Ausbourg, de ce que Ferdinand, à l'inſçu du St. Siege, avoit mis ſur le tapis un Traité de Religion. Il menaça de ſe reſſentir en tems & lieu de cette injure, & de proceder par Cenſures contre l'Empereur & contre Ferdinand, s'ils ne revoquoient leur Decret: au contraire, il offroit de leur donner toute ſorte d'aſſiſtance, s'ils le faiſoient; & d'obliger tous les Princes Chrêtiens à les ſecourir de toutes leurs forces, ſous peine d'Excommunication. L'Ambaſſadeur eut beau lui alleguer la puiſſance des Proteſtans, le danger que l'Empereur avoit couru d'être leur Priſonnier à Inſpruck, & le ſerment que lui & Ferdinand avoient prêté. Il ne ſe paia point de ces raiſons. Il repliqua, que, pour le Serment, il les en delioit, & même leur commandoit de n'y avoir aucun égard. Que dans la cauſe de Dieu, il ne falloit pas proceder par des vuës humaines. Que Dieu avoit permis que l'Empereur fût en danger, parce qu'il n'avoit pas fait tout ce qu'il pouvoit, ni ce qu'il devoit, pour ramener l'Allemagne à l'Obéïſſance du St. Siege. Que ſi, après cette marque de la colere divine, Charles ne changeoit pas de conduite, il devoit craindre un plus grand châtiment; au lieu que, ſe comportant en vrai Soldat de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire

Orgueil & Inſolence du Pape.

(21) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 381.

(22) *Burnet. Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. p.* 777.

An de J. C. 1556.

re avec intrepidité & ſans aucune vuë mondaine, il ſeroit par-tout victorieux, comme ces Princes Chrêtiens, dont il avoit les exemples devant les yeux. C'étoit l'opinion commune, que le Pape parloit ſi haut, non ſeulement de ſon Chef, mais auſſi à l'Inſtigation du Cardinal d'Ausbourg, à qui la Liberté accordée aux Proteſtans deplaiſoit beaucoup. Du moins, il eſt certain, que Paul, homme de grand courage & de grande entrepriſe, s'aſſuroit de pouvoir remedier à tous les deſordres par la ſeule force du Pontificat, ſans avoir beſoin du ſecours d'aucun Prince. Car, il ne voioit jamais les Ambaſſadeurs, qu'il ne leur dit & redit par bravade: Qu'il étoit au deſſus de tous les Princes; qu'il pouvoit changer & renverſer les Roiaumes, étant le Succeſſeur de celui qui a depoſé les Rois & les Empereurs: &, pour preuve de cela, il alleguoit l'érection de l'Irlande en Roiaume. De plus, il diſoit en plein Conſiſtoire & à Table, en preſence des aſſiſtans, qu'il ne vouloit avoir aucun Prince pour Compagnon, mais bien leur marcher à tous ſur la Tête, *avec ce Pied*, diſoit-il en frapant contre terre, *comme c'eſt la raiſon, & la volonté de celui qui a fondé l'Egliſe, & qui nous y a mis ſon Vicaire.* A quoi il ajoutoit quelquefois: *J'aimerois mieux mettre le Feu aux quatre coins du Monde, & perdre la vie, que de faire une Baſſeſſe.* Ce Pape ſe fioit beaucoup à ſon eſprit, à ſon experience, & à la bonne fortune qui avoit accompagné toutes ſes entrepriſes; &, regardant le Pontificat comme le comble de ſon bonheur, il ſe figuroit que tout lui devoit être aiſé. Mais, il ſe laiſſoit dominer tour à tour par deux paſſions, l'une qui le portoit à emploïer ſeulement l'Autorité Spirituelle, aiant accoutumé toute ſa vie d'autoriſer ſes actions par la Religion: l'autre excitée en lui par Charles Caraffe, ſon Neveu, qui, aiant révêtu la Pourpre, ſans depouiller la bravoure, ni toutes les autres qualitez Militaires qu'il avoit contractées à la Guerre, l'exhortoit inceſſamment à ſe ſervir de la puiſſance temporelle, ſans laquelle il lui diſoit que la ſpirituelle ne pouvoit pas être reſpectée; au lieu, qu'avec toutes les deux enſemble, il feroit de grandes choſes. Mais, comme ce Vieillard s'appercevoit bien, que s'il montroit qu'il eut beſoin des armes temporelles, il decouvriroit par-là que les ſpirituelles ne ſont pas ſuffiſantes; il balançoit entre lui-même & ſon neveu, dont les conſeils lui paroiſſoient tantôt bons à cauſe de la paſſion qu'il avoit d'immortaliſer ſon nom par de grandes choſes, & tantôt mauvais, ſelon qu'il les approfondiſſoit davantage. Enfin, il prit la reſolution de traiter les affaires temporelles en ſecret, & les ſpirituelles en public, pour pouvoir après executer ou rompre ſes deſſeins, ſelon les occaſions qui ſe preſenteroient (23).

Projets de Reformation.

Mais, pour s'attirer la Réputation d'un bon Pape, il parla de Reformation. Dès la fin de Janvier 1556. il érigea une Congregation nombreuſe diviſée en trois Claſſes, dont chacune étoit compoſée de huit Cardinaux, quinze Prelats, & cinquante autres perſonnes de ſavoir, à qui il donna à examiner toute la matiere de la Simonie, qu'il fit imprimer exprès; afin, di-

(23) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. V. p.* 377.

disoit-il, que toutes les Universitez & tous les gens de Lettres en pussent avoir des Copies & en envoïer leurs Avis à Rome : mais, en effet, pour ne pas paroître mandier ouvertement l'Avis d'autrui. Car, outre que cela lui sembloit indigne du St. Siege, il disoit, qu'en son particulier, il n'avoit pas besoin d'instruction, parce qu'il savoit tout ce que Jesus-Christ commandoit ; & qu'il n'avoit érigé une Congregation, que pour empêcher de dire, qu'il vouloit faire tout à sa tête dans une affaire où tous les Chrêtiens étoient interessés. Il ajoutoit, qu'aiant reformé sa Cour il pretendoit reformer les autres : Que, puisque les Princes s'étoient si fort recriez contre les desordres de la Cour de Rome, & contre la Corruption du Clergé, la justice vouloit qu'ils eussent leur tour, & que leur conduite fut examinée. Que dans cette vuë il alloit faire la recherche des dereglemens de leurs Cours & les corriger (24). An de J. C. 1556.

Il fut extremement mortifié de l'Ambassade de Pologne, qui vint lui demander la celebration de la Messe en Polonois, la Communion sous les deux especes, la permission aux Ecclesiastiques de se marier, la suppression des Annates, & la publication d'un Concile de la Nation Polonoise. Ces Demandes lui firent absolument perdre patience ; & il marqua avec toute la violence imaginable combien il les detestoit. Il declara avec un emportement horrible, qu'il n'avoit pas besoin de Concile, lui qui étoit au dessus de toute la Chrêtienté ; mais, que s'il en assembloit un, ce ne seroit jamais à Trente : Que c'étoit une Extravagance de confier les Affaires de l'Eglise à cinquante ou soixante Evêques des moins habiles, & à quarante Theologiens peu considerables, ce que l'on avoit deja fait deux fois. Que pour lui, il se proposoit, à l'exemple de quelques Papes ses Predecesseurs, de celebrer son Concile à Rome. Il en avertit les Ambassadeurs des Princes, & leur apprit qu'il en usoit de la sorte, par pure civilité, & non point qu'il eut besoin de l'avis ou du consentement de leurs Maîtres : Qu'il se sauroit faire obéir par-tout : Que, dans ce Concile, il reformeroit les Princes & leurs Cours : Qu'il y feroit condamner & revoquer les taxes & les impôts dont ils chargeoient le Clergé : Qu'il convoqueroit ce même Concile, soit qu'ils le trouvassent bon, ou qu'ils en fussent mal satisfaits ; & que s'ils n'y envoioient point leurs Prelats, il le celebreroit avec ceux de sa propre Cour : Qu'enfin le monde pourroit connoître par ses actions la vraie étenduë de l'Autorité Pontificale, entre les mains d'un Pape courageux (25). Demandes des Polonois. Dessein du Pape pour un Concile.

Malgré sa fierté, qui l'emportoit quelque fois si loin qu'on l'eut pris pour un furieux, la conclusion de la Treve entre la France & l'Espagne le mortifia au dernier point. La Protection, que les Espagnols donnoient à la Maison des Colonnes, dont le Pape avoit resolu la perte, excitoit sa haine contr'eux : tellement que, pour leur en faire sentir les effets, il entreprit de rompre la Trêve. Dans cette vuë, il envoia son Neveu, chargé d'une Epée benite & d'un Chapeau benit, dont il regaloit Henri II ; lui renouvellant ses assu- Dissimulation du Pape à l'égard de la Treve entre la France & l'Espagne.

(24) *Frà-Paolo, ut supr. pag.* 380. *Burnet, ut supr. pag.* 813.

(25) *Burnet, & Frà-Paolo, ut supr.*

An de J.C. 1556.

assurances de secours pour la Conquête du Roïaume de Naples, en faveur d'un Fils de France, quoique peut-être il le destinât à son Neveu. Et, pour fournir à ce Monarque les moïens de faire élever au Pontificat une personne attachée à ses interêts, si le Siege venoit à vaquer, il s'engagea de créer tout autant de Cardinaux que ce Prince souhaiteroit. Il dissimula pourtant si bien ses intrigues & ses pensées, que le Chevalier Edouard Carne, Ambassadeur de la Reine d'Angleterre à Rome, crut sur sa parole qu'il desiroit passionement la Paix generale, & qu'il esperoit que Marie acheveroit heureusement cet ouvrage, qu'elle avoit fort avancé par la conclusion de la Trêve. Le Pape ôsa encore lui dire, qu'il avoit deja fait partir deux Legats pour y travailler, & que Dieu le puniroit de sa negligence, si, étant le Pere commun des Chrêtiens, il ne tâchoit de les faire vivre en Paix. Se plaignant ensuite des progrez de l'Heresie en Pologne & dans les Etats du Roi des Romains, il ajouta, que, pour y mettre ordre, il assembleroit un Concile General; mais, que cela ne se pouvoit faire avec sureté, que la Trêve ne fut convertie en une Paix ferme & solide, sans quoi on seroit dans des allarmes continuelles, & peu d'humeur de s'engager hors de chez soi: Qu'il se proposoit d'y assister en personne, & de le celebrer dans l'Eglise de St. Jean de Latran, puisque Rome étoit le lieu le plus propre pour une Assemblée Universelle: outre que son âge l'empêchoit de s'éloigner de son Palais. Que, dans ses desseins, il comptoit principalement sur l'assistance de la Reine d'Angleterre. Il l'honnora du titre de *Reine bienheurense*, *sa très-chere & très-bonne Fille*; &, tenant les Lettres de cette Princesse, il temoigna, qu'il y trouvoit tant de tendresse & de respect pour sa personne, qu'il vouloit qu'elles fussent luës en plein Consistoire. En achevant son discours, il fit le signe de la Croix sur le nom de Marie. Carne, qui avoit de la Probité & de la Franchise, fut ainsi la dupe des artifices du Pape (26). Frà-Paolo temoigne que le Pape usa de la même dissimulation à l'égard de l'Empereur. Il lui envoia le Cardinal Scipion Rebiba, pour lui parler du Concile, & l'exhorter à changer la Trêve en une Paix ferme & solide avec la France, afin qu'on put travailler de concert & sans aucun mélange d'interêts temporels, à l'Union & à la Reformation de l'Eglise. Cependant, la Cour de Rome croïoit que le Pape ne parloit si frequemment du Concile, que pour empêcher les autres de lui en parler: & qu'il n'en menaçoit les Princes & les Peuples que pour le leur faire appréhender davantage.

„ Mais, dit Frà-Paolo, l'on reconnut depuis, qu'il prétendoit se delivrer
„ par une autre voie de toutes les peines que l'on avoit faites à ses Prede-
„ cesseurs. Car, lorsque l'on proposoit seulement la Reformation du Pape,
„ de sa Cour, & de tous les Privilegiez qui dependoient absolument de
„ lui, il n'y avoit que lui qui mit au jeu; &, par cette raison tous les Prin-
„ ces, les Peuples, & les Particuliers, qui ne risquoient rien, demandoient
„ incessamment le Concile. Mais, comme Paul parloit de travailler à la
„ Reformation des Ecclesiastiques & des Seculiers, & à l'établissement de l'In-

(26) *Burnet, tom. II. 2. part. p.* 814.

„ l'Inquiſition dans tous les Etats, il faiſoit les choſes égales entre les Prin- An de J.C. 1556.
„ ces & lui. Et, par ce ſecret, il ſe promettoit de les tenir tous en crain-
„ te, & de ſe conſerver lui-même en reputation d'homme de bien & de
„ valeur: étant d'ailleurs reſolu de ſe gouverner ſelon les occaſions, quant
„ au Concile, & de ne le point tenir hors de Rome (27). „

Tout le monde a connoiſſance du rare & celebre Evenement qui mit la Couronne Imperiale ſur la tête de Ferdinand Roi des Romains & celle d'Eſpagne & de beaucoup d'autres Roiaumes au pouvoir de Philippe, par l'Abdication ſurprenante de Charles V. Le Pape, & quelques Electeurs, s'y oppoſerent d'abord, prétendant que l'Empereur ne pouvoit abdiquer ſans le Conſentement du College Electoral. Les trois Electeurs Proteſtans y acquieſçoient, dans la penſée que le Pape n'avoit nul Droit de ſe mêler d'une telle Affaire; au lieu que Ferdinand, en faveur de qui l'Abdication avoit été faite, ne vouloit point recevoir le Sceptre & la Couronne Imperiale, ſans le Conſentement du Pape, & ſans une Bulle expreſſe en confirmation de tout ce qui avoit été fait par Charles V. Les Electeurs Eccleſiaſtiques entroient dans les vuës de Ferdinand à cet égard: de ſorte qu'il y avoit une eſpece de Schiſme dans le College Electoral, touchant l'Abdication de l'Empereur. On trouva enfin un expedient, qui fit ceſſer la Diſpute, & qui contenta tout le monde; ce fut que Ferdinand recevroit le Sceptre & la Couronne Imperiale des mains du Prince d'Orange, & qu'en conſequence, il feroit toutes les Fonctions d'Empereur: mais, que dans la ſuite, il enverroit une ſolemnelle Ambaſſade au Pape, pour lui demander la Confirmation de tout ce que ſon frere avoit fait en ſa faveur. Ce temperemment ne plût guere au Pape; mais, il fallut s'en contenter (28), comme nous le dirons dans l'année ſuivante.

Le Pape s'oppoſe à l'Abdication de Charles V.

Cependant, le Cardinal Caraffe Neveu du Pape arriva en France, pour faire rompre la Trêve qu'Henri II. avoit concluë avec les Eſpagnols. „ Il
„ y vint, dit Mezerai, en ſuperbe Equipage: mais, cachant ſon deſſein,
„ & publiant que c'étoit pour travailler à la Paix des deux Couronnes. Il
„ ſalua le Roi à Fontainebleau, lui fit preſent d'une Epée & d'un Chapeau
„ qui avoient été bénits par le Pape, & l'entretint en particulier de ſes
„ grands deſſeins. Le Roi étoit fort irreſolu; mais, à la fin, les vaſtes pro-
„ meſſes de ce Legat, & la haute opinion qu'il lui donna, que rien n'étoit
„ capable de reſiſter à ſa puiſſance; avec cela l'artificieuſe Adreſſe de la Va-
„ lentinois (*), qui avoit deja fait Alliance avec les Guiſes, en donnant
„ l'une de ſes filles au Duc d'Aumale, & les intrigues de la Reine, qui
„ deſiroit mettre le feu en Italie, pour y employer le Maréchal de Strozzi
„ ſon Parent, le pouſſerent dans le précipice, & le firent reſoudre à decla-
„ rer la Guerre aux Eſpagnols. Avant cela, neanmoins, le Conſeil trouva bon

Conduite du Cardinal Neveu en France, où il fait rompre la Treve avec l'Eſpagne.

(27) *Frà-Paolo, Liv. V. p.* 383.

(28) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. p.* 231.

(*) Le Pape avoit envoié à cette Dame de riches Preſens par ſon Neveu, pour la mettre dans ſes Interêts, *De Thou, Hiſt. lib.* 17.

An de J.C. 1556.

„ bon d'envoïer vers l'Empereur & vers le Roi Philippe, pour les exhorter de rappeller le Duc d'Albe & ſes Troupes de deſſus les Terres du St. Siege. Elles y avoient deja pris pluſieurs Places, & même la Ville d'Oſtie, que les Neveux avoient negligé de fortifier. Le Legat fit ſon Entrée à Paris, avec les Magnificences, qui accompagnent des pareilles ceremonies. Il ſe trouva des gens qui diſoient avoir oüi, que lorſqu'il donnoit la Benediction au Peuple, il proferoit ces paroles impies & ſacrileges: *Qui vult decipi, decipiatur.* A la Cour & à la Ville, il ſe montra Cavalier parmi la Nobleſſe, galant parmi les Dames, de gaie humeur parmi les plus gaillards, fit la Cour à la Ducheſſe de Valentinois, & la regala de fort beaux preſens, de la part du St. Pere & de la ſienne. La Reine étant accouchée de deux filles gemelles, il eut l'honneur d'être parein d'une, & lui donna le nom de *Victoria*, comme voulant marquer les grands avantages, que la Ligue du Pape & du Roi remporteroit en Italie; mais, peu de tems après, ce préſage s'évanouit avec la vie de cette petite Princeſſe (29). „

Sentimens judicieux de la Cour d'Angleterre ſur la Rupture de la Treve.

Le Pape commença les hoſtilitez contre la Maiſon d'Autriche; &, non ſeulement il fit arrêter, comme on l'a dit, les Colonnes, leurs Amis, & l'Ambaſſadeur du Roi Philippe; mais, il traita de la même maniere l'Ambaſſadeur d'Angleterre, les açcuſant d'intelligence avec les ennemis du St. Siege. Il fit lever des Regimens de Proteſtans dans les Païs des Griſons; & quelqu'un lui aiant repreſenté le tort qu'il ſe faiſoit d'avoir une foule d'Heretiques dans ſon Armée, il repondit que c'étoient de bonnes troupes; qu'il ne doutoit pas que Dieu ne les convertit; & qu'il les conſideroit comme des Anges tutelaires que le Ciel lui envoïoit, pour la defenſe de ſa perſonne. La Reine Marie d'Angleterre & le Cardinal Polus, aïant appris ces nouvelles, jugerent auſſi-tôt à quel point les Reformez ſe prévaudroient de la liberté, que le Pape ſe donnoit, d'abſoudre les Princes, des engagemens les plus ſacrez de la Societé. Ils ſavoient que la violation de la foi publique & des Traitez étoit en horreur à tout le Monde. Ils jugeoient que quand on verroit le Vicaire de Jeſus-Chriſt, qui eſt un Prince pacifique, allumer lui-même le Feu dans la Chrêtienté, un ſi grand ſcandale ſeroit capable de renverſer leurs deſſeins. En effet, les Proteſtans ne manquerent pas de ſe recrier contre une Infidelité ſi odieuſe, & d'en tirer avantage; & ils firent le Paralelle de Charles V. & du Pape. L'un, après avoir paſſé toute ſa vie dans l'embarras des Affaires, & dans le tumulte des Armées, s'étoit retiré en un Monaſtere à l'âge de 56. ans. L'autre, quoiqu'Evêque, & par conſequent obligé de ſe detacher du Monde, qui même avoit prétendu autrefois renoncer à un Evêché pour vivre dans la Retraite, s'aviſoit, à l'âge de 80. ans, de troubler l'Europe & de rallumer le Feu de la Guerre (30).

Le

(29) *Mezerai, Abrégé Chron. tom. IV. pag.* 382.

(30) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. pag* 816. 817.

Le Pape avoit formé un Procès rigoureux contre Aſcagne Colonne & Marc Antoine ſon fils, à cauſe des offenſes qu'il pretendoit que le St. Siege avoit reçuës de cette Maiſon, en pluſieurs rencontres. Il excommunia ces deux Seigneurs, & donna la confiſcation de leurs Terres dans l'Etat Eccleſiaſtique, au Comte de Montorio ſon Neveu (31), avec le titre de Duc de Palliane, fulminant des Cenſures contre tous ceux qui leur donneroient du ſecours, ou prendroient leur defenſe. Marc Antoine ſe retira dans le Roiaume de Naples, où il fut reçu à bras ouverts: &, de tems en tems, il en ſortit avec quelques troupes pour courir ſur les Terres, dont on l'avoit depouillé. Ce qui aigriſſoit horriblement le Pape, qui, ſe figurant que l'Univers lui devoit obéïr, & que ſes menaces mettroient l'épouvante partout, ne pouvoit digerer le mepris que l'on faiſoit de lui, à Naples même, ſa Patrie, où il vouloit paſſer pour Tout-Puiſſant. Du commencement, il croioit, qu'à force de ſe dechainer contre le Roi Philippe, & contre l'Empereur, il les intimideroit & les feroit deſiſter de la Protection des Colonnes. Dans cette penſée, il affectoit de parler très-ſouvent d'eux, en des termes piquans, devant toutes ſortes de perſonnes; & quand il voioit quelque Cardinal Eſpagnol, il diſoit encore pis, & par une fauſſe bravoure, lui ordonnoit d'en inſtruire ſes Maîtres. Tous ces remedes étant inutiles, il paſſa plus avant le 23. de Juillet. Il fit comparoître dans le Conſiſtoire le Procureur Fiſcal, avec Sylveſtre Aldobrandin Avocat Conſiſtorial, qui expoſerent: „ Que ſa Sainteté aiant excommunié & depouillé „ Marc Antoine Colonne, & defendu à toutes ſortes de gens de lui donner „ aucune aſſiſtance, ſous peine de tomber dans les mêmes Cenſures, l'Em„ pereur, & le Roi ſon Fils, les avoient encouruës, & par conſequent „ étoient dechûs de leurs Fiefs, mouvans de l'Egliſe; étant manifeſte, qu'ils „ avoient fourni des hommes & de l'argent à Marc-Antoine. Que pour „ ces cauſes, ils demandoient que Sa Sainteté prononçât la Sentence con„ tr'eux & la mit en execution. „ Le Pape repondit, qu'il en delibereroit avec les Cardinaux; ce qu'il fit, après que ces deux Officiers ſe furent retirez. Les Cardinaux François parlerent très-reſpectueuſement de l'Empereur & de ſon Fils, mais d'une maniere qui ne laiſſoit pas d'échauffer le Pape contr'eux. Les Imperiaux jetterent quelques paroles ambiguës, à deſſein de gagner du tems. Les Cardinaux Theatins tout devouez à Paul exalterent l'Autorité Pontificale, & louerent éperdument le zèle & la prudence du Pape, diſant que lui ſeul étoit capable de remedier à ce mal; & qu'ainſi, ils remettoient tout à ſa conduite (32).

An de J.C. 1556.

Procedures contre les Colonnes.

Cependant, le Duc d'Albe envoia faire des plaintes de ce que le Pape recevoit dans Rome les Bandits de Naples, de ce qu'il retenoit priſonniers des Ambaſſadeurs publics, ſans aucune forme de juſtice, & de ce qu'il avoit ouvert les Lettres du Roi Catholique, outre pluſieurs autres Outrages; proteſtant, que ſi Sa Sainteté continuoit ces hoſtilitez, le Roi ſon Maître ſeroit

Preparatifs de Guerre.

(31) *Onuphre, in Vita Pauli IV.*
(32) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. V. p. 384.*

An de J.C. 1556.

roit obligée, pour ſon honneur, & pour maintenir le Droit des gens, de ſe vanger par les armes. Paul repondit: Qu'il étoit Prince libre & en Droit de demander compte à tous les autres, comme leur ſuperieur, & par conſequent ne le devoit rendre à perſonne. Qu'il pouvoit juſtement voir & retenir toutes ſortes de Lettres, lors qu'il y avoit des indices de quelques trames contre l'Egliſe. Que ſi Garcilaſſo de la Vega eut fait le devoir d'un Ambaſſadeur, il ne lui fut point arrivé de mal: mais qu'aiant émû des ſeditions, & machiné contre le Prince, à qui il étoit envoié, ſon crime étoit l'action d'un particulier, & qu'il le vouloit punir comme tel. Que jamais aucun danger ne l'empêcheroit de maintenir vigoureuſement la Dignité de l'Egliſe & du St. Siege; & que du reſte il remettoit le ſuccès entre les mains de Dieu, qui lui avoit donné la garde du troupeau de Jeſus-Chriſt (33). Paul IV. voiant qu'il falloit, ou ceder, ou en venir aux armes, à quoi ſon humeur hautaine & entreprenante le faiſoit pancher, ne parla plus de Reformation, ni de Concile, mais d'Argent, de Soldats, & d'Intelligences. Il arma les habitans de Rome, & les diſtribua par bandes, ſous les Capitaines des Quartiers. Cette Milice, toute conpoſée d'Artiſans & d'Etrangers, ne montoit qu'à cinq mille hommes. Il fit fortifier pluſieurs Places, & y mit des Garniſons. Il reçut de France trois mille hommes, ſous la conduite de Montluc, en attendant que l'Armée qu'on préparoit fût en état de paſſer les Monts. Le Roi donna ordre à Strozzi d'aſſiſter le Pape, qui continuoit à ſe fortifier (34).

Le Duc d'Albe propoſe la Paix au Pape & lui fait la Guerre.

Le Duc d'Albe, très-reſpectueux envers le St. Siege, étoit au deſeſpoir de ſe voir reduit à la néceſſité de prendre les Armes contre le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Il voulut encore faire une tentative pour retablir la Paix. „ Il „ envoia à Rome Pirro Loffredi, Marquis de Trevico, pour faire quelque „ ouverture d'Accomodement au Pape & aux Cardinaux. Le Duc lui don„ na ordre exprès, de ne demeurer à Rome que quatre jours, ſoit qu'on „ lui fit reponſe, ou non. Mais le Pape, qui attendoit de jour à autre des „ nouvelles du ſuccès de la Négociation, qu'il faiſoit faire en France, n'o„ ſant ni rompre ni conclure avec le Marquis, lui repreſenta qu'il lui étoit „ impoſſible de repondre dans quatre jours aux Propoſitions qu'il lui avoit „ faites; parce qu'étant obligé de les communiquer à tous les Cardinaux, „ il lui falloit du tems pour combattre les Sentimens de ceux qui n'étoient „ pas bien intentionnez. Ce Miniſtre, qui ne ſavoit pas le deſſein du Vice„ Roi, & qui ſe flattoit vainement de l'eſperance de pouvoir porter les „ Eſprits à un Accomodement, ſe laiſſa perſuader de demeurer encore quel„ ques jours à Rome, au de-là du terme que ſon Maître lui avoit donné. „ Le Duc, qui ne ſongeoit pas ſeulement à s'accomoder avec le Pape, ne „ voiant point revenir ſon homme au bout des quatre jours, fit une Inva„ ſion dans l'Etat de l'Egliſe. Le Pape fit arrêter le Marquis, comme le Mi-

(33) *Onuphre, in Vit. Pauli IV. Frà-Paolo, ubi ſupra.*

(34) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag.* 383.

„ Miniſtre de celui qui lui faiſoit la Guerre, ſans la lui avoir declarée; dans An de J.C. 1556.
„ un tems, où il le faiſoit amuſer d'une Négociation. Le Miniſtre, qui
„ n'executoit point ſes ordres, en demeurant à Rome, au de-là du terme
„ qui lui avoit été preſcrit, & qui pouvoit par-là deconcerter tous les deſ-
„ ſeins de ſon Maître, étoit devenu criminel, & juſtifioit auſſi le procedé
„ du Pape, qui n'étoit pas obligé de le conſiderer comme Miniſtre public,
„ après les hoſtilitez que ſon Maître faiſoit, & après la Declaration que lui-
„ même avoit faite, que ſa commiſſion n'étoit que pour quatre jours (35).„
Le Duc d'Albe commença la Guerre le 4. de Septembre, & prit, dans le reſte de l'année, preſque tout le Païs appellé la *Terre de Labour*, le tenant au nom du Pape futur. Il s'approcha même ſi près de Rome, qu'il mit toute la Ville en allarmes; & on croit qu'il l'auroit pû prendre, s'il n'eut été retenu par le reſpect qu'il avoit pour le St. Siege (36). Le Pape, pour montrer aux Gouverneurs des Places ce qu'il faut faire dans un danger preſſant, contraignit tous les Religieux de prendre la hotte, & de porter de la terre pour les fortifications. Entre les lieux qui avoient le plus de beſoin d'être remplis de Terre, il y en avoit un près de la Porte del Popolo, au bout de la Voïe Flaminie, où il y a une Egliſe de la Vierge, celebre par la Devotion du Peuple, que le Pape fit raſer avec le Couvent; & cet Edifice ne fut retabli qu'en 1588 (37).

Au commencement de l'an 1557. le Duc de Guiſe paſſa en Italie, avec An de J.C. 1557.
la plus belle Nobleſſe du Roiaume. Il fut reçu à Rome avec de grands
honneurs, & ſe propoſoit de grandes Entrepriſes; mais, il ne trouva rien de Guerre en Italie.
prêt pour les executer. „ Les Neveux du Pape n'avoient pourvû à aucu-
„ ne des choſes néceſſaires. Ils avoient peu d'argent, & encore moins de
„ volonté d'en debourſer. On crut même depuis, & le Duc de Guiſe fut
„ de cette opinion, que dès qu'il entra en Italie, ils avoient traité leur Ac-
„ comodement avec les Eſpagnols, & qu'ils ne lui avoient donné la peine
„ de venir juſqu'à Rome, que pour faire leur condition meilleure, & obte-
„ nir de plus grandes ſuretez. Tandis qu'il étoit à Rome, le Pape crea
„ dix Cardinaux, quelques-uns par faveur, d'autres pour ſe fortifier d'a-
„ mis, & d'autres pour en tirer de l'argent. Ces ceremonies y arrêterent
„ le Duc, durant tous le mois de Mars: ſi bien qu'il ne ſe rendit à ſon
„ Armée que le 9. d'Avril (38). „ Il alla attaquer le Roiaume de Naples, pour contenter le Pape, n'aiant aucune eſperance de réuſſir dans une Entrepriſe ſi difficile. Cependant, le Duc d'Albe continuoit ſes progrès aux environs de Rome. „ Vers la mi-Août, Paul aiant appris la nouvelle du Sac
„ de Signia & le danger de Palliane, & d'ailleurs ſentant les approches du
„ Duc d'Albe, qui ne craignoit pas d'être traverſé par les François, pendant
„ qu'ils étoient occupez dans l'Abbruze, il en fit le Recit au Conſiſtoire avec

(35) *Wicquefort, l'Ambaſſadeur & ſes Fonctions, Liv. II. pag.* 70.

(36) *De Thou, Hiſt. lib.* 17. *Pallavicin, Hiſt. Concil. Trid. Burnet, ut ſupr.*

(37) *Amelot de la Houſſaye, ſur Frà-Paolo, Not. b. pag.* 385.

(38) *Mezerai, tom. IV. p.* 385.

An de J.C. 1557.

„ avec un torrent de larmes; ajoutant, qu'il attendoit le Martyre avec un „ courage intrepide. Mais, les Cardinaux, qui ſavoient la verité, s'éton- „ noient qu'il eut bien l'aſſurance de leur faire paſſer une Entrepriſe profa- „ ne, & pleine d'ambition, pour une defenſe de la cauſe de Dieu, & pour „ le principal nerf du Pontificat (39). „

Indignation du Pape contre le Cardinal Polus.

Le Pape étoit dans cette extremité, lorſque le Roi de France perdit la Bataille de St. Quentin. Les Anglois, à l'inſtigation du Roi d'Eſpagne, avoient declaré la Guerre à Henri II. & aiant envoié une Armée en France, ils remporterent un avantage conſiderable, à la journée de St. Quentin. Le Pape, qui avoit paru fort irrité, lorſqu'il apprit que la Reine Marie avoit declaré la Guerre à la France, le fut incomparablement davantage, à la nouvelle de la Victoire, & lorſque le Duc de Guiſe étant rappellé, il ſe trouva abandonné à la merci des Eſpagnols. Il dit hautement qu'on voïoit aſſez le peu de reſpect de Polus, pour le Siege Apoſtolique, puiſque la Reine ſa Maîtreſſe prenoit les Armes contre les Amis de ce même Siege. Reſolu de ſe vanger de Polus, il revoqua, par un Decret du mois de Mai, generalement tous les Legats & tous les Nonces, qu'il avoit dans les Etats du Roi d'Eſpagne, & y comprit Polus. D'abord, Carne, Ambaſſadeur de Marie, alla remontrer aux Cardinaux, quel tort on feroit à la Religion Catholique, ſi on rappelloit ce Legat, avant qu'elle fut entierement affermie en Angleterre. Ils comprirent ſi aiſément l'importance de la choſe, qu'ils prierent Carne d'en parler au Pape. Carne demanda la ſuſpenſion du Rappel. Le Pape lui repondit, que ce Decret ne regardoit point Polus comme ſimple particulier: Que la Dignité d'un Pape lui defendoit de revoquer ſes Decrets: Que neanmoins il conſulteroit là-deſſus les Cardinaux de la Congregation de l'Inquiſition. Il leur parla, ſelon qu'il l'avoit promis, mais ce fut dans la penſée de les porter à approuver ce qu'il avoit fait. Voiant à la fin, qu'ils ne pouvoient y conſentir, il dit à Carne, qu'encore qu'il eut reſolu de ne revoquer aucune partie de ſon Decret, il donneroit ordre que la ſignification n'en fut point faite à Polus; & que ſi la Reine le ſollicitoit de continuer ce Prelat dans ſa Legation, il auroit aſſez de penchant à la ſatisfaire. Il fit entrer dans ſon Diſcours quelques expreſſions, qui temoignoient, qu'il n'auroit point de repugnance à faire la Paix avec l'Eſpagne. Philippe fut averti de ces diſpoſitions par les ſoins de Carne, qui, inſtruit alors de la diſſimulation du Pape, ne faiſoit plus tant de fond ſur ſa parole. Il eſt incertain, ſi la Reine repondit au Pape; mais, il eſt apparent qu'elle le fit, puiſque l'affaire fut ſuſpenduë juſqu'au mois de Septembre (40).

Ce fut alors, que le Pape rappella Polus, dans le deſſein de le perdre. Comme Gardiner n'étoit plus en vie, & que le Pape ne trouvoit en Angleterre aucun Evêque, qui lui parût aſſez attaché au Siege de Rome, ou aſſez habile, pour contrequarrer Polus, il ne ſavoit à qui confier une Legation ſi im-

(39) *Frà Paolo, Liv. V. p.* 387.
(40) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. p.* 834.

importante. A la fin, il jetta les yeux sur Payton, homme fier & impo- An de J.C.
rieux comme lui, & celebre, entr'autres choses, par son insolence envers 1557.
Henri VIII. Il étoit alors Confesseur de la Reine. Le Pape le fit venir à Rome, & l'honnora d'un Chapeau de Cardinal. Ensuite, il expedia des Bulles, portant la Revocation de Polus, & lui ordonnant de se rendre à Rome, pour y repondre sur diverses plaintes qu'on avoit reçuës contre lui. On l'accusoit principalement d'avoir protegé & favorisé les Heretiques. Le Pape écrivit aussi à la Reine, pour la prier de recevoir Payton comme le Legat du St. Siege, muni de pouvoirs suffisans. Mais, la Reine se fit apporter les Bulles, & commanda qu'on les gardât dans l'un des Bureaux sans les decacheter. Cependant, quelque soin que la Reine eut pris pour empêcher, que le Bref du Pape ne fût mis entre les mains de Polus, ce Cardinal, s'imaginant que le parti de la soumission lui seroit le plus glorieux, ou le plus avantageux, quitta volonatirement les marques de sa Legation. Il envoia même un Exprès à Rome, pour rendre compte au Pape de tout ce qu'il avoit fait en Angleterre, & pour dissiper les ombrages dont l'Esprit de ce Pontife étoit rempli. Ce fut Ormanet, ami intime de Polus, & l'un des Dataires de la Cour de Rome, qui se chargea d'une Commission si importante. Ses soumissions amollirent à la fin le cœur de Paul, qui se contenta de dire, que jamais le Cardinal n'eut dû permettre à la Reine, de se liguer avec les ennemis du St. Siege. Mais, lorsque Marie apprit que Payton étoit en chemin, elle lui fit declarer, que s'il mettoit le pied en Angleterre, elle deployeroit sur lui, & sur tous ceux qui reconnîotroient son Autorité, toute la rigueur des Loix. Cela l'empêcha de continuer son voïage. Il mourut au mois d'Avril de l'année suivante, sans avoir joui de l'Evêché de Salisbury, que le Pape lui avoit donné, contre la disposition formelle d'une ancienne Loi encore en vigueur, qui defendoit absolument de tirer des Expeditions & des Provisions de Rome. L'Orage, qui menaçoit le Legat Polus, se dissipa en moins de rien, par la Conclusion de la Paix, entre le Pape & le Roi d'Espagne (41).

Le Duc de Guise, étant sur le point de quitter l'Italie pour revenir en France, conseilla au Pape de faire la Paix avec les Espagnols. L'avis étoit salutaire ; car le Duc d'Albe, Maître de plusieurs Places dans le Patrimoine de St. Pierre, auroit pû reduire Paul IV. aux plus dures extremitez. C'est ce que ce Pontife n'ignoroit pas. De sorte qu'il fit son Traité aux meilleures conditions qu'il put obtenir de la Devotion & du Respect que le Duc d'Albe avoit pour l'Eglise: & la principale condition fut que le Duc rendroit obéïssance au Pape, au nom du Roi son Maître, se rendant d'autant plus commode, qu'il voïoit l'inexorable Pontife sur le bord de la fosse (42). Paul tint toujours ferme par-tout où il crut, que son honneur pourroit être interessé; & si au fond il donna satisfaction à l'Espagne, dans les choses essentielles, il voulut du moins, que sa reputation fut epargnée. Il declara là-dessus, qu'il verroit tout le monde en feu, avant que de consentir, qu'on lui

Le Pape nomme un Legat en Angleterre à la place de Polus.

(41) *Burnet, ut supr.*

(42) *De Thou, Hist. lib. 17. pag. 378.*

An de J.C. 1557.

lui retrancha un *ïota* de ce qui lui étoit dû; & d'autant plus que c'étoit l'honneur de Dieu, & non pas le ſien, dont il ſouhaitoit la conſervation. Le Duc d'Albe fut obligé de ſe rendre à Rome, de demander pardon à genoux au Pape, pour avoir pillé le Patrimoine de l'Egliſe, & de recevoir l'Abſolution, pour lui & pour le Roi ſon Maître. Ce fut ainſi le Vainqueur, qui fit la reparation. Paul, enflé d'orgueil, malgré ſes diſgraces, traita le Duc & lui donna l'Abſolution avec autant de Hauteur & de Majeſté que ſi ç'eut été ſon Priſonnier (43). Encore ne fut-ce pas peu que le Pape le reçut humainement, quoiqu'avec ſon Faſte ordinaire (44).

Accuſations atroces contre les Proteſtans de France.

A peine le Pape fut-il ſorti de cette guerre, qu'il entra dans un nouvel embarras, à cauſe d'un Avis qu'il reçut de France, que la nuit du 5. de Septembre, il s'étoit fait à Paris une Aſſemblée d'environ deux cens perſonnes, dans une Maiſon particuliere du Faux-Bourg St. Germain. „ Le „ Peuple, qui les vit ſortir de-là, ſe jetta deſſus, & en prit plus d'une cen„ taine, parmi leſquels il ſe trouva des perſonnes de qualité, même des fil„ les de la Reine. On les chargeoit de crimes étranges; on diſoit qu'ils „ rôtiſſoient des petits enfans, & qu'après avoir fait grand chere, ils étei„ gnoient les flambeaux, & ſe mêloient enſemble, hommes & femmes. „ Le Peuple croioit aiſement ces Contes; mais, les gens ſages ſavoient bien, „ qu'on a toujours accuſé de pareilles choſes ceux qui profeſſent une Reli„ gion nouvelle & cachée. D'abord, il en fut brulé un bon nombre; mais, „ les autres diſputerent ſi bien leur vie, par recuſations de juges & autres „ retardemens, que leurs Amis eurent le tems de faire venir des Lettres du „ Prince Palatin & des Suiſſes Proteſtants, qui prierent pour eux. Le „ Roi, aiant beſoin des armes de ces Interceſſeurs, fut obligé de ralentir un „ peu ſa rigueur (45). „

Mecontentemens du Pape contre Henri II.

Cette moderation émut horriblement le Pape, qui en fit de grandes plaintes dans le Conſiſtoire. Il dit, qu'il ne falloit pas s'étonner ſi les affaires de France alloient ſi mal, puiſque le Roi faiſoit plus de fond ſur le ſecours des Heretiques, que ſur l'aſſiſtance divine. Car, il ne ſe ſouvenoit deja plus de ce qu'il avoit repondu aux Cardinaux de l'Inquiſition, lors qu'ils s'étoient plaints à lui des Impietez & des Sacrileges des Griſons Proteſtants, qu'il avoit appellez à ſon ſervice contre le Duc d'Albe (*). Il repandit encore les torrents de ſa mauvaiſe humeur contre deux Edits faits dans la même année par Henri II; l'un, contre les Mariages clandeſtins; l'autre pour obliger les Evêques & les Curez à la Reſidence, ſous peine d'être privez de leurs revenus, & de paier une taxe extraordinaire, outre les Decimes accoutumées, pour la ſubſiſtance de 5000. Fantaſſins. Quand le Pape en reçut le premier avis, il n'en dit rien, parce qu'il avoit beſoin du Roi, pour reſiſter aux Eſpagnols; mais, ce beſoin n'eut pas plutôt ceſſé, qu'il ſe plaignit que le Roi mettoit la main juſque ſur les Sacremens, & fouloit le Clergé. Il ajouta, qu'il falloit de néceſſité remedier, par un Concile, à ces

(43) *Burnet, ut ſupr. pag.* 838.
(44) *Frà-Paolo, Liv. V. pag.* 388.
(45) *Mezerai, tom. IV. pag.* 389.
(*) Ce fait eſt rapporté ci-deſſus, pag. 624.

ces Abus, qui, à ce qu'il disoit, étoient bien plus grands que tous ceux qui se pouvoient reprocher à l'Ordre Ecclesiastique, & que la Reformation devoit se commencer par-là. Que les Prelats de France n'osoient pas parler pendant qu'ils étoient dans le Roiaume; mais, que lorsqu'ils seroient au Concile, en Italie, & hors des mains du Roi, l'on entendroit bien des plaintes & des griefs (46). An de J.C. 1558.

Paul IV. ne fut pas long-tems à s'appercevoir, que, dans la Guerre d'Espagne, il avoit perdu ce grand credit, dont il vouloit se servir pour faire peur à tout le Monde. Rien n'égale l'ambition d'un faux devot, que la vieillesse rend soupçonneux. Paul, accablé de ces trois infirmitez, se mit en tête de recouvrer son autorité par une Action qu'on pourroit regarder comme Heroique, si elle avoit eu un fondement plus legitime: je veux parler de la Persecution, qu'il excita contre ses Neveux; *irrité.... principalement de ce qu'ils le vouloient tenir en captivité* (47). Le 26. de Janvier il ôta subitement l'Administration des Affaires & la Legation de Boulogne au Cardinal Caraffe, le Commandement des Armées de l'Etat Ecclesiastique au Duc de Palliane, & le Gouvernement du Bourg & du Palais Apostolique au Marquis de Montbel; releguant le premier à Città Lavinia entre Ostie & Velitre, le second à Galesso en Toscane, & le troisieme à Montbel; ordonnant aux Femmes & aux Enfans des deux derniers, de sortir incessamment de Rome, & de se tenir dans les lieux de leur exil, sous peine de la vie. Il cassa tous les Officiers qu'il avoit faits à leur priere. Il perdit plus de six heures à invectiver contr'eux, avec tant de chaleur, qu'il s'emportoit même contre les Cardinaux, qui couloient quelque mot en leur faveur. Le Cardinal de St. Ange, après avoir loüé sa justice, l'aiant fait souvenir d'une parole que Paul III. repetoit souvent, que le Souverain Pontife ne doit jamais ôter à personne l'esperance de rentrer en grace, le Pape lui repondit: *Si le Pape votre Aieul eut fait de même, Pierre-Louis votre Pere n'eut pas été mis en piéces par le Peuple de Plaisance* (48). Il établit un nouveau Gouvernement à Rome, & dans tout l'Etat Ecclesiastique, chargeant Camille Ursin du soin de toutes les Affaires & lui associant les Cardinaux de Trani, & de Spolette. Ce qu'il faisoit pour paroître zelateur de la justice, & faire croire au Peuple, que tous les maux, qu'il avoit soufferts, ne venoient que de ses Neveux. S'étant ainsi dechargé du poids du Gouvernement, il donna tous ses soins aux Affaires de l'Inquisition; disant, que c'étoit la meilleure batterie que l'on pût dresser contre l'Heresie, & le principal boulevard du Siege Apostolique. Et, sans regarder si ce qu'il faisoit étoit de saison, il publia une Constitution dattée du 15. de Fevrier & signée de tous les Cardinaux, par laquelle il renouvelloit les Canons & les Decrets des Conciles & des Peres contre les Heretiques, comme aussi toutes les Censures & les Peines ordonnées contr'eux par ses Predecesseurs: voulant, que tous les Statuts qui avoient été negligez, ou mis en oubli, fussent re-

Procedures violentes du Pape contre ses Neveux.

(46) *Frà-Paolo, ut supr. pag.* 388. 389.
(47) *Mezerai, tom. IV. pag.* 495.
(48) *Pallavicin, in Hist. Concil. Trid.*

An de J.C. 1558.

remis en uſage: declarant tous les Prelats & les Princes qui ſeroient tombez dans l'Hereſie, ſans en excepter, ni les Rois, ni les Empereurs, dechus & privez de leurs Benefices, Dignitez, Etats, & Roïaumes, ſans qu'il fut beſoin d'une autre Sentence; &, de plus, inhabiles & incapables d'y pouvoir jamais être rétablis, non pas même par le Siege Apoſtolique; donnant leurs Biens, Etats, & Roïaumes, au premier occupant Catholique. Cette Ordonnance exerça le Jugement des Hommes; & ſi, par bonheur elle n'eut été mepriſée & deteſtée de tout le Monde, elle eut pû mettre en feu toute la Chrêtienté (49).

Inſolence du Pape à l'égard d'Elizabeth Reine d'Angleterre.

Les Affaires d'Angleterre commençoient à prendre une nouvelle face, par la mort de la Reine Marie, à qui la Princeſſe Elizabeth, fille d'Henri VIII. & d'Anne de Boleyn, ſucceda. La nouvelle Reine envoia des Exprès à tous les Princes de l'Europe, pour les informer de ſon Avenement à la Couronne. Et comme elle étoit redevable de ſa Conſervation à Philippe, Roi d'Eſpagne, elle lui en écrivit une longue Lettre de remerciemens. Elle ordonna au Chevalier Carne, Reſident de Marie à Rome, de porter au Pape les nouvelles de ſon Elevation au Thrône. Le fier Pontife reçut Carne, avec ſa Hauteur accoutumée. Il declara, que l'Angleterre étoit un Fief du Siege de Rome: Qu'Elizabeth n'y avoit nul Droit, étant bâtarde: Que pour lui, il ne pouvoit revoquer les Arrêts de Clement VII. & de Paul III. ſes Predeceſſeurs. Que c'étoit une inſigné Audace à elle, de prendre poſſeſſion de la Couronne, ſans ſon aveu: Que par-là elle étoit indigne qu'on lui fit la moindre grace. Que ſi pourtant elle renonçoit à ſes prétenſions, & qu'elle en paſſât par le Jugement du St. Siege, il lui marqueroit une affection paternelle, & lui feroit tout le bien imaginable, pourvû que la Dignité du Vicaire de Jeſus-Chriſt n'y fût pas bleſſée. Ces Bravades offenſerent fort la Reine, qui n'avoit ecrit à Carne que comme à ſes autres Miniſtres; c'eſt-à-dire, qu'elle avoit egalement renouvellé leurs commiſſions, afin de n'avoir en tête aucun Parti conſiderable dans les commencemens de ſon regne. Elle rappella ce Reſident, à qui le Pape defendit de ſortir de Rome, lui offrant même l'Adminiſtration d'un Hopital. Carne, ſcrupuleuſement attaché au Siege de Rome, & perſuadé que la Religion ſeroit changée en Angleterre, ſollicita vraiſemblablement cette defenſe & cet emploi (50).

Brouilleries entre l'Empereur & le Pape.

Le Pape ne traita pas avec moins de fierté & d'inſolence l'Empereur Ferdinand. Outre les Hiſtoriens qui parlent de ce fait, & que j'ai conſultez (51), Wicquefort en a donné une Relation dans les termes ſuivans: „ Après que l'Empereur Charles V. eut reſigné la Dignité Imperiale en„ tre les mains des Electeurs, Ferdinand ſon frere, qui lui ſucceda dans „ l'Empire, crut être obligé de faire part de ſon Election au Pape. Paul IV.

(49) *Frà-Paolo, liv. V. pag.* 390.

(50) *Rapin Thoyras, Hiſt. d'Anglet. Vie d'Elizabeth. Leti, Hiſt. d'Elizabeth, tom. I. Burnet, Hiſt. de la Reform. tom. II. 2. part. pag.* 886.

(51) *De Thou, Hiſt. lib.* 21. *Pallavicin, lib.* 14. *c.* 6. *n.* 10. *Onuphre, in Vitâ Pauli IV.*

„ IV. qui tenoit alors le Siege de Rome, prétendant que la Reſignation de la Couronne Imperiale ſe devoit faire entre ſes mains, & non en celles des Electeurs, refuſa d'admettre l'Ambaſſadeur de Ferdinand. Il ſoutenoit, que ce n'étoit qu'en cas de mort que les Electeurs pouvoient proceder à une nouvelle Election, & que ſans cela l'Election étoit vicieuſe, parce que parmi les Electeurs, il y avoit trois Heretiques. Il envoia au devant de Martin Guſman que Ferdinand emploïoit à cette Ambaſſade, & lui fit dire qu'il feroit bien de ne point venir à Rome, juſques à ce que l'affaire auroit été reglée par les ſept Cardinaux qu'il avoit nommez pour l'examiner, & qui, étant tous fort affectionnés à la Maiſon d'Autriche, donneroient, ſans doute, ſatisfaction à Ferdinand. Guſman, deferant aux ordres du Pape, ſe retira à Tivoli, d'où il rendit compte à l'Empereur de ce qui lui étoit arrivé; & on lui envoia Ordre de revenir, ſi le Pape ne lui faiſoit raiſon dans fort peu de jours. Martin Guſman, au lieu d'y obéir, ne laiſſa pas d'aller à Rome; non comme Ambaſſadeur, à ce qu'il diſoit, mais comme Particulier, ſous prétexte de viſiter les Lieux Saints & les Egliſes. Il y vit même le Pape, qui lui donna Audience en la preſence de quelques Cardinaux. Il y repreſenta le juſte ſujet de l'indignation & du reſſentiment que l'Empereur avoit de ſe voir traiter de la ſorte. Il lui dit que Ferdinand avoit été elû Roi de Romains, non ſeulement avec la participation, mais méme à l'inſtance de Clement VII. Que, pour ſucceder à l'Empire, il n'étoit pas néceſſaire de proceder à une nouvelle Election après celle-là, parce que le Roi des Romains y ſuccede de ſon Chef, dès qu'il y a Interregne, par mort ou autrement. Que les ennemis de la Religion Catholique ſe rejouiroient de la mauvaiſe intelligence, qu'ils verroient ſe nourrir entre le Pape & l'Empereur, qui étoit ſeul cauſe de la Devotion, que quelques Princes d'Allemagne conſervoient encore pour le Siege de Rome & pour l'Egliſe Catholique. Que Ferdinand ne pourroit ſouffrir qu'avec chagrin & indignation, qu'on lui conteſtât la Dignité Imperiale, que ſon frere & lui avoient eu tant de peine à maintenir contre un ſi grand nombre de Princes, & contre tant de Peuples, qui s'étoient ſoulevez contr'elle. Le Pape lui dit, que l'affaire étant de la derniere importance, il la faiſoit examiner dans une Aſſemblée de Cardinaux, qui acquiteroient leur conſcience. Martin Guſman fut contraint de ſe retirer, & Ferdinand n'en eut pas raiſon pendant la vie de Paul; mais, incontinent après ſon decès, François de la Tour, qui avoit ſuccedé à l'emploi de Guſman, fut reconnu comme Ambaſſadeur de l'Empereur par le College des Cardinaux & par le Pape Pie IV. incontinent après ſon exaltation. Le refus que Paul IV. fit d'admettre l'Ambaſſadeur étoit d'autant plus offenſant, que l'Empereur & tout l'Empire s'y trouvoient intereſſés; mais, il ne violoit point le Droit des Gens, bien qu'il uſurpât & qu'il s'attribuât une autorité temporelle, qui ne lui appartenoit poit; au lieu que Clement ſe ſervoit du Pouvoir Spirituel ou Eccle-

An de J.C. 1558.

An de J.C. 1558.

„ ſiaſtique, que les Canons & la poſſeſſion donnent au Pape. Ce demêlé „ obligea Philippe II. Roi d'Eſpagne, qui prenoit part à l'interêt de „ l'Empereur ſon Oncle, à ordonner à Jean de Figueroa, Gouverneur „ de Milan, d'aller à Rome, & d'y appuyer les inſtances de Martin „ Guſman. Figueroa avoit quelque tems auparavant fait battre un pe- „ tit Officier de la Juriſdiction de l'Archevêque de Milan; &, à cauſe de „ cela, il avoit encouru les Cenſures Eccleſiaſtiques, dont il ne s'étoit pas „ fait abſoudre dans les formes. C'eſt pourquoi le Pape lui defendit „ d'aller à Rome: dont Figueroa eut un ſi ſenſible déplaiſir, que s'etant „ retiré à Gayette, il y tomba malade & mourut peu de jours après. Ce „ fut la perſonne de l'Ambaſſadeur qui n'étoit pas agréable, & en qui ſe „ trouvoit un empêchement, qui, ſelon les Maximes de la Cour de Ro- „ me, étoit legitime; de ſorte que, non ſeulement le Droit des Gens ne s'y „ trouvoit pas offenſé; mais auſſi le Roi d'Eſpagne n'avoit pas ſujet de ſe „ plaindre (52). „

Pourquoi le Pape fit honnorer la Memoire de Charles V.

Charles V. mourut peu de tems après, dans ſon Hermitage, au mois de Septembre 1558. Quoiqu'il ne fut plus, ni Roi, ni Empereur, le Pape Paul IV. tint un Conſiſtoire, dans lequel il fut ordonné, que bien qu'il eut cedé l'Empire à ſon frere, on ne devoit pas laiſſer de le conſiderer comme Empereur, ni par conſequent de lui faire les obſeques, que le Sacré College avoit accoutumé de faire aux Empereurs; declarant, que ce devoir de Religion ne pourroit en rien préjudicier à l'Autorité & à la Juriſdiction du Pape & du St. Siege, ni acquerir à perſonne aucun Droit nouveau. Mais, ce ne fut pas pour honnorer Charles-Quint, que Paul IV. fit ce Decret: ce fut pour infirmer la Renonciation faite en faveur de Ferdinand; prétendant qu'elle étoit nulle, pour avoir été faite ſans le conſentement & la participation du Siege Apoſtolique (53). Mais, l'Empereur Ferdinand mortifia extrémement le Pape, en confirmant le Traité de Paſſaw, & tous les Decrets des Dietes ſuivantes, pour la Liberté des Proteſtans d'Allemagne.

An de J.C 1559.

Severité du Pape contre les Livres des Proteſtans.

Le Pape, faché des progrez du Lutheraniſme en Allemagne & du Proteſtantiſme en France, ne pouvoit appliquer d'autre remede à ce mal, que la ſevérité avec laquelle il fit rechercher, condamner, & bruler les Livres des Proteſtans. Ce fut lui, qui le premier fit dreſſer & publier par l'Inquiſition un Catalogue des Livres defendus, qui furent impitoïablement ſacrifiés à Vulcain. Theodore Zwinger en appelle au temoignage de ceux qui étoient alors en Italie, & dit qu'il a vû lui-même bruler la Grammaire de Melanchton; &, qu'en aiant demandé la cauſe, on ſe contenta de lui repondre qu'il étoit juſte d'obéïr aux Ordres des ſaints hommes (54). Nous avons à ce ſujet des Vers de Conrad Geſner, qui ſe trouvent dans l'Ou-

(52) *Wicquefort, l'Ambaſſadeur & ſes Fonctions, Liv. I. p.* 217 *& ſuiv.*

(53) *Amelot de la Houſſaye, Mem. Polit. tom. I. p.* 185.

(54) *Theodorus Zwingerus, in Theatro Vitæ Humanæ, vol.* 18. *lib.* 8. *fol.* 3103. *Hottinger, Hiſtor. Eccl. N. T. tom.* 9. *pag.* 408.

l'Ouvrage que j'indique (55). On en trouve auſſi quelques-uns dans les *Amœnitates Litterariæ*, tome 8. pag. 99. An de J.C. 1559.

Cependant, Paul fut encore etourdi d'un nouveau coup. Ce fut la Paix de Cambrai, concluë le 3. d'Avril entre les Rois de France & d'Eſpagne, & cimentée par un double mariage. Il y avoit un article où les deux Rois s'obligeoient à procurer de concert la celebration du Concile, la Réformation de l'Egliſe, & la Paix de la Religion. Paul conſideroit combien les noms de Reformation & de Concile étoient ſpecieux; que l'Angleterre & l'Allemagne étoient perduës; que les deux Rois qui venoient de s'unir enſemble étoient très-mécontens de lui, qui les avoit offenſez tous deux, Henri par paroles, & Philippe par paroles & par effets; de ſorte qu'il ne ſavoit plus à qui recourir. Que les Cardinaux étoient las de ſon Gouvernement, & le Peuple mal affectionné à ſa perſonne, à cauſe des incommoditez de la Guerre précedente, & de la multitude des Impôts. Toutes ces penſées l'affligerent ſi fort, qu'il en devint incapable de faire ſes fonctions, ſuccombant ſous le poids de ſa vieilleſſe & de ſes ennemis. Les Conſiſtoires ne furent plus ſi frequens; & quant il en tenoit quelqu'un, il y perdoit preſque tout le tems à exhorter les Cardinaux à la defenſe de l'Inquiſition, qu'il diſoit être l'unique moïen d'eteindre les Hereſies (56). Inquietudes du Pape.

Cependant, les deux Rois n'avoient aucun mauvais deſſein contre lui, ni contre le Pontificat; ce qu'ils firent bien paroître, Henri en continuant à perſecuter les Heretiques, & Philippe en erigeant de nouveaux Evêchez dans les Pais-Bas, pour y introduire l'Inquiſition par des voies obliques. Il envoia donc à Rome François Sonnius, Theologien des plus doctes de Louvain, avec ordre de propoſer ce deſſein à Paul IV. aſſiſté de François Vargas ſon Ambaſſadeur; &, quelque mois après cette propoſition, l'affaire aiant été agitée dans une Congregation de ſept Cardinaux, Philippe obtint toutes choſes comme il les avoit ſouhaitées, parce que le Pape avoit une extrême paſſion d'exterminer les Hereſies. Il mit les Bulles qui approuvoient l'augmentation des Evêques entre les mains du Nonce l'Evêque de Chiuli, & de François Sonnius qu'il renvoia aux Pais-Bas, afin d'executer ce que l'on avoit reſolu, & laiſſa à leur diſcretion de determiner du reſte comme des bornes & des revenus des Dioceſes. Lorſque Philippe eut reçu cette permiſſion, il ne differa point de s'en ſervir (57). Nouveaux Evêchez dans les Païs-Bas.

Mr. de la Bourdaiſiere, Evêque d'Angouleme, & Ambaſſadeur de France à Rome, voulut ſe plaindre de cette nouveauté par raport à la Ville de Cambrai, qu'on venoit d'ériger en Archevêché; mais, le Cardinal de Spolette tâcha de l'en detourner. Il lui repreſenta, qu'il mettroit le Pape en furie, Mecontentement à ce ſujet.

(55) *In Thomæ Naogeorgii Regno Papiſtico, Edit.* 1559. *pag.* 369.

(56) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concil. de Trente, Liv. V. p.* 394.

(57) *Famien Strada, de Bello Belgico, Decas I. Lib.* 1. *pag.* 32. *Edit. de Leyde* 1645. *in* 12. *Onuphre, in Vita Pauli IV.*

An de J.C. 1559.

furie, & qu'il n'en ſeroit autre choſe : car, Paul étoit un homme terrible, à qui on n'oſoit parler. Et Pie IV. ſon ſucceſſeur, diſoit, qu'il ne s'etonnoit pas que perſonne n'eut contredit à cette Erection, attendu la violence & la terribilité de ce vieillard, que lui-Pape avoit eprouvée, & non ſans peril de ſa tête (58). Mais, la Nobleſſe & le Peuple des Pais-Bas s'apperçurent d'abord que cette multiplication d'Evêchez étoit un artifice, pour introduire l'Inquiſition, & la Bulle du Pape les confirma dans cette penſée. Car Paul, qui regardoit principalement à ſa puiſſance & à ſon profit, ſelon la coutume de Rome, alleguoit pour cauſe de cette nouvelle Erection, que le Païs-Bas étoit environné & aſſiegé de tous cotés par des ſchiſmatiques, deſobéiſſans au Chef de l'Egliſe, & qu'ainſi la Religion couroit grand riſque d'être opprimée par les fraudes & par les embuches des Heretiques, à moins que l'on ne mit de nouveaux & de vigilans Paſteurs à ſa garde (59). Sur ce ſoupçon les Nobles s'unirent etroitement enſemble, pour remedier au mal, avant qu'il prit racine. Ils delibererent de ne point paier de tributs, ſi la Milice Eſpagnolle ne ſortoit du Païs, & commencerent dès lors à favoriſer le nouvelles opinions. Ce qui excita dans la ſuite tous les troubles qui ſont racontés par le celebre Grotius, & par Famien Strada, Jeſuite, dans leurs Hiſtoires des Païs-Bas.

Mort de Paul IV. Exemple de la haine qu'on lui portoit.

Le Pape auroit voulu, que, pour l'extirpation de l'Hereſie, on n'eut employé que la cruauté de l'Inquiſition, qui, ainſi qu'il le diſoit à tout propos, étoit l'unique antidotte. Etant occupé de ces penſées, il reçut la nouvelle de la mort funeſte d'Henri II. tué dans un tournois. Cet accident lui arracha des larmes en public (60). Enfin, accablé de vieilleſſe & de douleur, il fit appeller les Cardinaux, & leur parla avec beaucoup d'éloquence & de preſence d'Eſprit, les priant de rejetter ſes fautes ſur ſon grand âge & ſur ſes infirmitez, & les exhortant à lui donner un bon Succeſſeur & à proteger le très-ſaint Tribunal de l'Inquiſition. Barthelemi Cueva, Cardinal Eſpagnol, plaignant le triſte ſort de la Chrêtienté qui alloit être privée de ſon Paſteur dans des conjonctures ſi fatales à la Religion, le Pape lui repondit, qu'il s'étoit toujours preparé à la mort, ſans la craindre, & qu'il emporteroit la conſolation d'avoir protegé de toutes ſes forces le Catholiciſme contre l'Hereſie (61). Il mourut ainſi le 18. d'Août 1559. La haine du Peuple contre lui, & contre toute ſa Maiſon, éclata avec tant de furie, que les Cardinaux eurent bien plus à penſer à leur ſureté particuliere, qu'aux interêts de toute la Chrêtienté (62). „ Le Peuple de Rome eſtant „ las de ſupporter les Caraffes, dès que le Pape fut à ſa fin, courut bruſler „ la Priſon de l'Inquiſition, delivrer les Priſonniers, & feuſt à peine em„ pêché d'embraſer le Convent des Jacobins, fauteurs des Caraffes, & la plu-

(58) *Amelot de la Houſſaye, Mem. Polit. tom. II. p. 46.*

(59) *Apud Onuphre, in Vita Pauli IV.*

(60) *Onuphre, in ejus Vita.*

(61) *De Thou, Hiſt lib. 23. p. 470.*

(62) *Frà-Paolo, Liv. V. pag. 398. Mezerai, tom. V. p. 16.*

An de J.C. 1559.

„ plupart Inquiſiteurs, & meſme courut aux temples, pour ne laiſſer-là, „ ne ès lieux publics, aucune armoirie de cette Maiſon, qui ne fuſt trainée „ par les ruës, & avec celles-là pluſieurs ſtatuës anciennes furent arrachées: „ De plus, ce Peuple fiſt un Edit eſchauffé, juſques-là que le Corps du „ Pape euſt couru meſme fortune (63). „ La Statuë de Paul IV. fut decapitée, & un Juif mit ſon bonnet jaune ſur la tête de cette Statue, en deriſion de l'Ordonnance faite par ce Pape contre ſa Secte. Mais, en 1708. Clement XI. fit relever ce Monument, avec cette Inſcription ſur la baſe:

PAULO IV. PONT. MAX.
SCELERUM VINDICI INTEGERRIMO
CATHOLICÆ FIDEI ACERRIMO PROPUGNATORI
STATUAM OLIM A S. P. R. IN CAPITOLIO ERECTAM
AC DIU OBSCURO LOCO JACENTEM
CLEMENS XI. PONT. MAX.
RESTITUI JUSSIT
ANN. SALUT. MDCCVIII. (64).

Au reſte, Paul IV. auroit fait une action très-louable, ſi, comme il en avoit envie, il eut ôté le Chapeau de Cardinal au Mignon de Jules III. On croit qu'il l'auroit fait, ſi le Cardinal Pacheco ne l'en eut detourné par un mot que Paul interpreta comme dit contre ſes Neveux, qui abuſoient de ſon Autorité: *Très-Saint Pere, la Reformation doit commencer par nous mêmes* (65).

FERDINAND I. MAXIMILIEN II. *Empereurs d'Allemagne.*

PIE IV.

FRANÇOIS II. CHARLES IX. *Rois de France.*

CCXXXIII. PAPE.

LEs Cardinaux, étant entrez dans le Conclave le 5. de Septembre, dreſſerent, ſelon la coutume, les Articles que l'on devoit jurer, afin que le Pape futur mit quelque ordre au Gouvernement que la rigueur exceſſive de Paul avoit tout defiguré & bouleverſé. L'un des Articles étoit de reconnoître l'Empereur Ferdinand, de peur que le St. Siege ne perdit le reſte de l'Allemagne, s'il demeuroit plus long-tems en Querelle avec ce Monarque. Un autre point concernoit le Retabliſſement du Concile, comme l'unique preſervatif contre les Hereſies, qui troubloient la France & les Pais-Bas, où tout ſe preparoit à ces funeſtes guerres qui ont cauſé tant de maux (1).

Capitulation du Conclave.

Les

(63) *D'Aubigné, Hiſt. Univerſ. Liv. II. pag.* 115. *Edit. de* 1616.

(64) *Amat de Graveſon, Hiſt. Eccl. tom. VII. p.* 139.

(65) *Amelot de la Houſſaye, Mem. Polit. tom. II. p.* 227.

(1) *Frà-Paolo, Hiſt. du Conc. de Trente, Liv. V. p.* 398.

An de J.C. 1559.

Conclave où Pie IV. fut élû.

Les brigues ſont ſans nombre, & les artifices très-ſubtils dans les Conclaves; & je ne ſaurois bien comprendre de quelle maniere le St. Eſprit peut faire réuſſir ſes Inſpirations au milieu de tant de Fraudes. Le Cardinal de la Cueva, qui avoit l'humeur douce & inſinuante, fit prier ſeparement pluſieurs Cardinaux de lui donner leurs voix, non pour l'élever ſur le St. Siege, mais pour temoigner ſimplement qu'ils avoient quelque conſideration pour lui. Il reçut de cette maniere un ſi grand nombre de voix, que le St. Siege alloit être la recompenſe de cet Artifice, ſi, le jour du Scrutin, le Cardinal Capo di Ferro n'eut fait appercevoir ſes Collegues de leur imprudence, & ne les eut engagés à dechirer le Bulletin qu'ils avoient rempli du nom de la Cueva. Le Cardinal Cornaro, qui étoit dans la Faction Françoiſe, fit auſſi la même tentative, mais ſans ſuccès, parce que l'exemple de la Cueva obligeoit les autres Cardinaux à ſe tenir ſur leurs Gardes. Les François briguerent en faveur du Cardinal de Tournon, homme de très-grand merite; mais, il fallut abandonner ce deſſein, pour ne pas commettre la reputation du Cardinal. Il ſembloit après cela que le Cardinal de Carpi dût monter ſur la Chaire de St. Pierre, par les Suffrages d'un grand nombre de Cardinaux, qu'il avoit eu occaſion d'obliger ſous le Pontificat précedent; cependant, il fut exclus par les intrigues du Cardinal de Ferrare, qui eut recours au Duc de Florence; & celui-ci gagna le Camerlingue. Deſorte que l'Election du Cardinal de Medicis fut reſoluë. Le Camerlingue aiant pris cette reſolution, après en avoir conferé avec ſon frere, fit ſavoir au Cardinal de Ferrare, par Lottin, qu'il pouvoit s'aſſurer qu'il feroit tout ce que le Grand-Duc avoit demandé. Mais le Cardinal de Ferrare, voiant, qu'après l'excluſion de Carpi, le tems étoit favorable, pour faire un Pape du conſentement de Farneſe & des Imperiaux, crut ne devoir pas manquer cette occaſion de s'élever lui-même au Pontificat. Dans cette penſée, il pria Lottin de l'excuſer envers le Camerlingue, s'il n'entroit pas dans les ſentimens du Grand-Duc; & qu'il étoit obligé d'attendre le Cardinal de Tournon, qui étoit fort proche de Rome, & ne pouvoit guere tarder d'y arriver. Le Cardinal de Tournon étant entré dans le Conclave, celui de Ferrare gagna du tems, ſous prétexte d'attendre le Cardinal de Guiſe: mais, après qu'il fut arrivé, voiant bien qu'il falloit abſolument faire un Pape, parce que le Peuple commençoit à murmurer des longueurs du Conclave, il ſe declara pour le Cardinal de Mantouë, ce qui ſurprit étrangement le Camerlingue. Cependant, il avoit toujours marqué auparavant qu'il panchoit plutôt du côté de celui de Medicis, quoiqu'il ne s'en fut pas expliqué ouvertement. Un ſi prompt changement, dans un tems que les Amis du Cardinal de Mantouë n'y étoient pas preparez, fit juger qu'il y avoit quelque artifice caché là-deſſous, & qu'il n'avoit pas deſſein qu'il fût élû. En effet, cette Propoſition fit naître de grandes Conteſtations, qui diviſerent tout le Sacré College: mais, Farneſe ſe mit ſi fort en devoir de terminer ces brigues & ces delais, qu'il parla à tous ſes amis en faveur de Medicis,

&

& le fit enfin élire le 23. d'Octobre 1559. à 8. heures du soir. Medicis prit le nom de PIE IV (2). An de J.C. 1559.

On n'est pas d'accord sur la Famille de ce Pontife. Le Comte Gualdo Priorato semble approuver ceux qui ont dit que Bernard Pere de Pie IV. étoit de la Famille de Medicis, qui est devenuë Souveraine dans Florence; mais, bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la Famille du Pape dont je parle. Quoiqu'il en soit, Bernard de Medequin, ou de Medicis, avoit epousé en 1485. Cecile Serbellon, dont il eut six fils, & sept filles. Jean Jacques l'ainé des fils fut le celebre Marquis de Marignan, l'un des premiers Capitaines de son Siecle; le second appellé Jean-Ange fut notre Pape Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur ainé. Gabriel leur frere servit dans les Armées de Charles V. avec beaucoup de courage; le plus jeune des freres mourut enfant. Des sept filles, il n'y en eut que deux, savoir Marguerite & Claire, qui demeurassent dans le Monde: les cinq autres furent renfermées dans des Couvents. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut Mere de St. Charles Borromée. Claire fut femme du Comte Marc d'Altaemps (3). Jean Ange Medequin, fut honnoré de la Pourpre par le Pape Paul III. & parvint ensuite au Pontificat de la maniere que je l'ai raconté (4). Famille de Pie IV.

Il commença son Regne par des actions de Clemence. Il appaisa les tumultes de la Ville par une Amnistie generale en faveur de ceux qui avoient cruellement insulté à la memoire de son Predecesseur; offrant de dedommager lui-même les Caraffes & les Inquisiteurs des pertes qu'ils avoient essuiées dans les derniers soulevemens du Peuple Romain (5). Il remercia en particulier les Caraffes comme les principaux Auteurs de son Election. Il leur promit sa faveur auprès du Roi d'Espagne, pour en obtenir toutes les recompenses qui leur avoient été promises dans le Traité de Paix conclu avec le Pape Paul IV. Les plus fins Politiques leur donnerent avis de ne se point trop fier aux promesses du Pape; en les faisant souvenir, que Ferdinand Roi de Naples chatia les Napolitains, nonobstant la promesse d'une Amnistie generale; que Leon X. fit mourir Paul Ballon, après l'avoir assuré qu'il ne lui feroit point de mal: qu'Henri VII. Roi d'Angleterre, à la priere de l'Archiduc Philippe, avoit promis au Duc de Suffolck de lui pardonner sa Rebellion: mais Henri VIII. son fils lui fit couper la tête, disant qu'il n'étoit pas obligé d'accomplir les promesses de son Pere (6). Ces avis ne pouvoient être donnez plus à propos; car le Pape, qui jusqu'alors avoit paru humain, patient, bien-faisant, debonnaire, agréable, & éloigné de toute avarice, prit tout à coup les vices opposés à ces vertus: il cassa & annulla pres- Commencemens de son Pontificat, & son Caractere.

(2) *Hist. des Conclaves, Art.* 18.

(3) *Gualdo Priorato, Scena d'Huomini Illustri.*

(4) *Voyez de Thou, Hist. lib.* 23. *p.* 476.

(5) *De Thou, ut supr.*

(6) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p.* 298.

An de J.C. 1559. preſque tous les actes de ſon Predeceſſeur, & il établit un ordre nouveau dans les affaires (7).

Ses ſoins pour l'Elevation de ſa Famille.

Dès le commencement de ſon Pontificat, il envoia un Chapeau de Cardinal au Duc de Florence, pour ſon fils Ferdinand de Medicis, en reconnoiſſance des bons offices qu'il lui avoit rendus dans le Conclave. Il donna auſſi des Chapeaux à ſes Neveux & à ſes Parens, à l'Abbé Bourromée, à l'Evêque de Spolette de la famille de Serbellon. Il declara le deſir qu'il avoit d'aller à Milan & de voir en paſſant le Duc de Florence. Il forma le deſſein d'élever & d'aggrandir ſa Famille, voulant en cela marcher ſur les traces de ſon Predeceſſeur. Il accabloit de Biens & de Benefices le Cardinal Neveu. Il donna la Charge de General de la Cavalerie au Comte Frederic Borromée, & le chargea des plus importantes Affaires de l'Etat Eccleſiaſtique. Il fit un autre Neveu Gouverneur du Château St. Ange; & Gabriel Serbellon, Capitaine de ſes Gardes. Il engagea le Cardinal de Ferrare à ſe demettre de l'Archevêché de Milan, en faveur de ſon Neveu Borromée. Il menagea le Mariage du Comte Frederic avec Virginie d'Urbin fille ainée du Duc de ce nom; celui d'une Sœur du Comte, avec Don Ceſar de Gonzague. Ce Pontife ſe preſſoit de faire du bien à ſa Famille, de crainte que le tems ne lui manquât, & que la mort ne vint trop tôt interrompre ſes Projets (8).

An de J.C. 1560. Le 30. de Decembre 1559. le Pape aſſembla 13. Cardinaux, à qui il propoſa le point de l'Excluſion de l'Ambaſſadeur de Ferdinand, que Paul IV. n'avoit pas voulu reconnoître pour Empereur; & ils opinerent tous, qu'on lui avoit fait tort. Mais comme, après pluſieurs expediens propoſez pour remedier à ce mal, l'on ne put trouver aucune voie d'entrer en Négociation, ſans tomber en de plus grands inconveniens, ſi les Electeurs venoient à ſe mettre de la partie, ce qu'il étoit impoſſible d'éviter, il fut reſolu unanimement de ne s'embarquer point dans une Négociation, qui ſe termineroit toujours au deſavantage du Pape; mais, au contraire, de prévenir la Demande de l'Empereur. Cet Avis plût au Pape, qui jugea bien qu'il étoit de la prudence de donner ce qu'on ne pouvoit, ni vendre, ni retenir. Il fit appeller François de la Torre, Agent de l'Empereur, & lui declara qu'il approuvoit la Succeſſion de Ferdinand à l'Empire, & qu'il lui écriroit avec les Titres ordinaires, & le chargea d'en donner, par avance, avis à ſon Maître (9).

Il reconnoit Ferdinand pour Empereur.

Il perſecute violemment les Caraffes.

Voiant que l'Evêque de Terracine demeuroit toujours à la Cour de Madrid, pour obtenir du Roi les Recompenſes qu'il avoit promiſes aux Caraffes, Pie IV, prévenu par les ennemis de cette Maiſon, ſe laiſſa aiſement perſuader que la Sentence d'Abolition obtenue en leur faveur pendant le Conclave, le Siege vacant, étoit ſubreptice, & de nulle valeur. Sur ce Principe, le Traitre Pontife aſſembla le Conſiſtoire dans ſon appatement

(7) *De Thou, Hiſt. lib.* 23. *in fine.*
(8) *Bellegarde, ut ſupr. pag.* 301. 302.
(9) *Frà-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. V. p.* 400.

ment, & fit arrêter en y entrant les Caraffes, qui dirent en ſe voiant ſaiſir par les Archers du Palais: *Voilà ce que meritent ceux qui ont fait Medicis Pape.* On arrêta en même tems le Comte de Montorio, & Dom Bernard de Cardenas ſon Beaufrere, qui furent enfermez dans le Château. On nomma des Commiſſaires choiſis parmi les Cardinaux Auditeurs de Rote, pour les juger, ſelon les Loix, après avoir ecouté & ſerieuſement examiné tout ce qu'ils pourroient alleguer pour leur Juſtification. Ils obligerent le Cardinal de Monte de reſtituer cent mille Ducats. Ils vendirent & engagerent ſes biens pour faire cette ſomme (10). Le Cardinal Charles Caraffe fut étranglé dans la Priſon. Trois autres Seigneurs de la même famille perdirent la tête (11). An de J.C. 1560.

Quelques Auteurs diſent que l'Empereur Ferdinand ſe moqua de la confirmation de ſon Election, & n'en voulut point. Ils ajoutent, qu'il fit fort bien & fort genereuſement de la refuſer, & qu'il pouvoit aiſement s'en paſſer (12). Mais d'autres aſſurent que Ferdinand, aiant reçu la nouvelle de la reſolution du Pape en ſa faveur, nomma pour Ambaſſadeur à Rome, Scipion d'Arcos, & ſans attendre ſon depart ecrivit des Lettres de felicitation au Pape (13), avec des remerciemens de la bonté paternelle, avec laquelle il avoit mis fin aux oppoſitions & aux pretenſions injuſtes de Paul IV. Le 10. de Fevrier, le Comte d'Arcos arriva à Rome, où il trouva d'abord de grandes difficultés, ſon Inſtruction portant ſeulement de rendre Reverence au Pape; au lieu que le Pape prétendoit, que l'autre lui rendit Obéiſſance, & declarant au Comte, que ſans cela il ne le recevroit point. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Cardinal Pacheco conſeilloient au Comte de ne point contrevenir à ſa Commiſſion; mais, il ſuivit l'Avis contraire des Cardinaux Moron & Madrucce, ſon Maître lui aiant preſcrit de ſe gouverner par leurs Conſeils. De ſorte que la choſe ſe paſſa dans le Conſiſtoire, à la ſatisfaction du Pape (14). L'Ambaſſadeur avoit Ordre de faire gouter à ſa Sainteté la Propoſition du Renouvellement du Concile; mais, il n'eut pas cette peine, car il eut le plaiſir d'être prévenu. Mais, nous verrons bientôt, que Pie craignoit fort le Concile, quoiqu'il feignit de le ſouhaiter. Le Pape ſe fait rendre obéïſſance par l'Ambaſſadeur de Ferdinand.

Cependant, les Affaires Politiques & celles de la Religion étoient extrémement brouillées en France, par l'ambition des Guiſes, & par le zéle peut-être mal reglé des Religionnaires, qui n'avoient pas moins de paſſion pour obtenir la Liberté de Conſcience, que leurs Adverſaires en temoignoient pour leur ravir ce précieux Avantage du Droit naturel. Mais, le concert de pluſieurs Provinces, qui commencerent en même tems à remuer & à faire prêcher publiquement à la maniere de Geneve, obligea le Conſeil d'Etat à donner un Arrêt du 11. d'Avril, qui ordonnoit une Aſſemblée des Pre- Le Pape s'oppoſe à la tenuë d'un Concile National en France.

(10) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. p.* 302.
(11) *Onuphre, in Vita Pauli IV. Sponde, ad an.* 1560. §. 11.
(12) *Heydegger, Hiſt. Papat. etat.* 6.
(13) *Apud Bzovium, an.* 1560. §. 1.
(14) *Frà-Paolo, ut ſupr. p.* 401.

An de J. C. 1560. Prelats du Roïaume au 10. de Septembre, pour arrêter le Cours des maux qui affligeoient la France. C'etoit proprement un Concile National qu'on vouloit aſſembler. Et comme la Cour vouloit ménager le St. Siege, on depêcha un Courier à Rome, pour prier le Pape de ne point s'offenſer de cette Reſolution, vû l'extrême néceſſité qui l'avoit fait prendre. Mais Pie IV, loin de ſe laiſſer fléchir, fit de grandes plaintes du Pardon que le Roi avoit accordé pour toutes les fautes commiſes contre la Religion, & même à des gens qui ne le demandoient pas, diſant que ce Pouvoir n'appartient qu'au Souverain Pontife. „ Qui eſt donc votre Roi, s'ecrioit il, „ lui qui ſe croit en droit de pardonner les offenſes faites à Dieu? Ce n'eſt „ pas merveilles, s'il y a tant de troubles dans ſon Roiaume, où les ſacrez „ Canons ſont mepriſez, & l'Autorité du Pape uſurpée. Ne ſont-ce pas „ des marques viſibles de la juſte colere de Dieu? Il ajouta que cette Aſ„ ſemblée, bien loin de produire aucun bon effet, augmenteroit les divi„ ſions. Qu'il n'y avoit qu'un remede ſouverain, qui étoit le Concile „ General, qu'il avoit deja propoſé. Que s'il n'étoit pas encore aſſemblé, „ la faute en devoit être attribuée aux ſeuls Evêques de France, qui n'en „ vouloient point; mais, qu'il ne laiſſeroit pas de le tenir, quand même „ perſonne ne le demanderoit. Qu'il ne conſentiroit jamais à aucune Aſ„ ſemblée de Prelats, ni en France, ni par-tout ailleurs, le Siege Apoſto„ lique ne l'aïant jamais ſouffert. Que ſi chaque Prince ſe mêloit de te„ nir des Conciles chez ſoi, l'Egliſe ſeroit bientôt toute démembrée & „ toute en confuſion. Qu'il ne pouvoit prendre la demande que le Roi „ lui faiſoit, après avoir fait de ſon Chef une Convocation de ſes Prelats, „ que pour un manque de reſpect envers le Chef de l'Egliſe, à qui l'on „ doit s'adreſſer pour toutes les Affaires Eccleſiaſtiques, non pas pour ren„ dre compte de ce que l'on a fait, mais pour en recevoir l'autorité de „ faire. Que les Edits publiez introduiſoient une Apoſtaſie manifeſte „ dans ſon Roiaume. A quoi voulant remedier, il lui feroit ſavoir ſes „ volontez par un Nonce qu'il lui enverroit exprès. „ Il nomma pour cette Legation l'Evêque de Viterbe; avec ordre de remontrer au Roi, Que ſon Concile National ſeroit une eſpece de Schiſme, donneroit mauvais exemple aux autres Nations, enorgueilliroit les Evêques de France, & les mettroit en état d'accroître leur puiſſance aux depens de la ſienne. Que tout le monde ſavoit, combien ils deſiroient le Retabliſſement de la Pragmatique-Sanction, & que ſans doute ils commenceroient par-là. De ſorte que le Roi courroit riſque de perdre la Nomination des Evêchez & des Abbaies, & conſequemment l'Obéiſſance des Prelats qui ne tiendroient plus leur fortune de ſa main; & qu'avec tout cela, on ne remedieroit point aux maux qui preſſoient, parce que les Heretiques faiſoient profeſſion de mepriſer les Prelats, & qu'ainſi tout ce que ceux-ci feroient ſeroit toujours contredit par les Miniſtres Proteſtans. Que le meilleur remede étoit d'obliger les Prelats & les Curés à la reſidence pour defendre leurs troupeaux contre la rage des loups; de proceder contre ceux que les

In-

Inquiſiteurs jugeroient Heretiques, & d'emploier la force des armes dans les lieux où le nombre en ſeroit grand, afin de les ramener tous à leur devoir, avant que le mal ſe fût enraciné. Que ſi l'on s'y prenoit de la ſorte, il y avoit lieu d'eſperer, que le Concile General, qu'il convoqueroit auſſitôt après, acheveroit tout le reſte. Que ſi le Roi vouloit reduire les mutins à l'obéiſſance avant que leur nombre & leurs forces s'accruſſent davantage, il s'offroit de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir, & de lui faire donner de puiſſans ſecours par le Roi d'Eſpagne, & par les Princes d'Italie. Et ſi le Roi ne prenoit pas ce parti, le Nonce avoit ordre de lui remontrer, Que toute la contagion, qui ſe repandoit en France, & qui infectoit tous les lieux circonvoiſins, venoit de Geneve; & que ſi l'on coupoit cette maudite racine, on ôteroit au mal ſa principale nourriture. Outre qu'en portant la Guerre hors du Roiaume, on feroit une evacuation de toutes les humeurs bilieuſes, qui le tourmentoient. Enfin, il devoit exhorter le Roi à concourir à cette ſainte Entrepriſe avec ſa Sainteté, qui promettoit d'y attirer le Roi d'Eſpagne, & le Duc de Savoye, par ſon credit (15). An de J. C. 1560.

Le Pape fit ſes efforts pour lier cette partie, & le Duc de Savoye y prêta volontiers l'oreille, à condition que la Guerre ſe feroit par lui, & pour lui. Mais le Roi d'Eſpagne, craignant que les François ne vouluſſent pas ſouffrir Geneve en d'autres mains que les leurs, repondit que cette Entrepriſe n'étoit pas de ſaiſon. Et, à l'egard du Concile National de France, il fit tous ſes efforts pour en rompre le deſſein. La Propoſition de la Guerre de Geneve fut mal reçuë en France, où l'on ne vouloit pas aigrir davantage les Huguenots, qui étoient trop redoutables pour être foulez impunément. Je ne ſaurois bien dire quels furent les ſentimens de l'artificieux Pontife, en voiant echouer cette Negociation. Mais, je lis diſtinctement dans Frà-Paolo, que quand Pie IV. „ propoſoit la Guerre de „ Geneve, ce n'étoit pas tant qu'il haït cette Ville, comme le Seminaire, „ d'où les Miniſtres Zuingliens ſe repandoient en France, ni qu'il appré„ hendât quelque nouveauté en Italie, que pour tirer en longueur la Con„ vocation du Concile General. Car, ſi la Guerre ſe fut allumée, elle „ eut duré quelques années, & eut fait ceſſer la Demande du Concile, ou „ du moins il eut eu le tems de prendre ſes meſures. Maintenant, qu'il „ voioit que l'on n'avoit pas donné dans ſes filets, & que les François „ perſiſtoient dans la reſolution de tenir leur Concile, il jugea qu'il les „ falloit arrêter par la Convocation du ſien, & par la conceſſion d'une „ partie de ce qu'ils demandoient (16).„ Mais, il étoit fort embarraſſé à choiſir un lieu, où il put commodement donner la Loi au Concile, & à determiner, s'il le convoqueroit de nouveau, ou s'il l'indiqueroit ſimplement comme une Continuation de celui de Trente. Pie propoſe artificieuſement la Guerre de Geneve, pour eluder le Concile.

Ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe ne l'inquietoit pas moins; car, il y alloit de la perte de ce Roiaume; les Ecoſſois, en haine de leur Reine ſœur des Gui- Nouveaux Embarras du Pape.

(15) *Frà-Paolo, ut ſupr. p.* 405.

(16) *Frà-Paolo, ut ſupr. p.* 408.

An de J.C. 1560. Guiſes, s'étant liguez avec les Anglois, & aiant accordé la Liberté de Conſcience dans leur Roiaume. D'ailleurs, Maximilien, Roi de Boheme, étoit manifeſtement infecté de Lutheraniſme: & l'Empereur Ferdinand ſon Pere protegeoit cette Secte (17). Pour ſortir de ce Labrinthe de difficultez, Pie IV. ne trouva point de meilleur moïen que de s'expliquer enfin clairement ſur le ſujet du Concile en preſence des Ambaſſadeurs qui étoient à ſa Cour, & qu'il fit appeller le 3. de Juin, pour leur dire en termes précis, qu'il alloit continuer à Trente le Concile qui avoit été ſuſpendu: mais, il n'avoit pas ſincerement le deſſein qu'il propoſoit en apparence; car, il avoit autant lieu de craindre que de deſirer une Aſſemblée, qui n'eſt jamais aſſez eſclave au gré de la Cour de Rome. Cependant, pour montrer ſa bonne volonté, il diſoit à tout le monde: Qu'il n'affectoit aucun lieu, & qu'il prendroit volontiers Spire, Cologne, ou toute autre Ville que l'Empereur voudroit, pourvû que c'en fût une où les Evêques puſſent aller, & d'où ils puſſent revenir ſurement; n'étant pas juſte de procurer la ſureté de ceux qui n'ont point de voix au Concile aux depens de ceux qui le compoſent. Qu'il ne lui falloit point parler de revoquer ce qui s'étoit fait à Trente, d'autant qu'il repandroit ſon ſang pour le maintenir, comme étant matiere de foi. Que pour ce qui étoit ſeulement de Conſtitution humaine, comme la Communion du Calice, & le Mariage des Prêtres, qui avoient été inſtituez à bonne fin, & approuvez par les Conciles, il ne vouloit pas en decider de ſon Chef, bien qu'il le put faire; mais, remettoit tout au Concile, quoiqu'il previt bien, que quand même on leur accorderoit tout ce qu'ils demandoient, ils ne ſe deferoient pas pour cela de leurs opinions. Il ſe plaignoit de la Foibleſſe de l'Empereur, qui appréhendoit ſon fils, autant que pas un autre, & demandoit pourtant, que l'on envoiât les Prelats en Allemagne, où il montroit lui-même qu'il n'avoit pas le pouvoir d'aſſurer leurs perſonnes. Que pour lui, il iroit juſques à Conſtantinople, pourvû qu'il y eut de la ſureté. A quoi l'on ne ſe pouvoit pas attendre de la part de l'Empereur. Que les Allemans étoient preſque tous Heretiques, & le Roi de Boheme plus puiſſant que ſon Pere (18). Le Pape, rongé de ces ſoucis, eut encore un autre chagrin, qui lui fut cauſé par la Revolte des Proteſtans du Comtat Venaiſſin, qui, ſous la protection de Montbrun, s'emparerent du Païs, & depouillerent le Pape de la Seigneurie temporelle qu'il y exerçoit; &, quoique le Cardinal de Tournon eut arrêté le cours du mal, les eſprits reſterent toujours pleins de defiance, & prêts à faire de nouvelles entrepriſes (19). Cela parut bientôt; puis que les Catholiques aiant manqué de parole aux Proteſtans, ceux-ci reprirent les armes; & Montbrun ne ſortit du Roiaume, qu'après avoir été defait par La Mothe-Gondrin, & abandonné de ſes gens (20).

Le

(17) *Tiré d'un Livre intitulé Recueil de diverſes Pieces pour ſervir à l'Hiſtoire, imprimé en* 1664.

(18) *De Thou, Hiſt. lib.* 26. *Frà Paolo, p.* 410.

(19) *Frà-Paolo, p.* 412.

(20) *De Thou, Hiſt. lib.* 25. *p.* 514. 515.

Le Pape ſe deſeſperoit de ne pouvoir effacer de l'eſprit des François l'idée qu'ils avoient de tenir un Concile National, ſur le quel on venoit encore de prendre une nouvelle reſolution dans l'Aſſemblée de Fontaine-Bleau. Le St. Pere écrivit au Cardinal de Tournon, qu'il fit tout ſon poſſible, pour empêcher l'Aſſemblée des Evêques; & que s'il n'en pouvoit pas venir a bout, il retournât à Rome. Le 23. de Septembre, aiant appellé les Ambaſſadeurs, il leur expoſa premierement la néceſſité qu'il y avoit de tenir promptement le Concile Univerſel, à cauſe de la reſolution priſe en France d'y tenir un Concile National, ne croïant pas que Tournon pût parer ce Coup. Que force lui étoit d'ouvrir le Concile; de peur qu'on ne dit, qu'on en tenoit de Nationnaux, parce qu'il n'en vouloit pas tenir un General. Qu'il vouloit donc lever la ſuſpenſion de celui de Trente, lieu qu'il trouvoit très-commode, comme étant entre l'Allemagne & l'Italie. Qu'il accepteroit volontiers Spire, Trêves, ou quelqu'un des autres lieux propoſés, s'il y avoit de la ſureté. Qu'il ſe doutoit bien qu'on tacheroit de ſoumettre le Pontificat, & tout ce qui en depend, au Concile; mais, que pour lui, il diroit toujours, *pro Fide & Religione volumus mori.* Enfin, il pria les Ambaſſadeurs de lui en dire leur ſentiment. Le Comte d'Arcos dit, qu'il valoit mieux attendre, l'état preſent des Affaires d'Allemagne ne permettant pas à l'Empereur ſon Maître d'y conſentir. Sur quoi le Pape paroiſſant émû, ce Miniſtre ajouta qu'il falloit auparavant gagner les Princes d'Allemagne. Le Pape repondit aigrement, que l'on n'avoit pas le tems d'attendre; & l'autre repliquant, qu'il étoit à craindre que cette reſolution ne provoquât les Heretiques contre l'Italie, il dit d'un ton de voix plus haut, Que Dieu n'abandonneroit pas ſa propre Cauſe, & que pour lui, il trouveroit du monde & de l'argent pour ſe defendre, & ſeroit aſſiſté par les Princes Catholiques. Les autres Ambaſſadeurs ſatisfirent mieux le Pape, par leurs belles promeſſes.

An de J.C. 1560.

Negociations au ſujet du Concile.

Enfin, Sa Sainteté ne voïant aucun moïen de reculer publia une Bulle, pour la Continuation du St. Concile Oecumenique de Trente, aſſignée au jour de Paques prochain, toute ſuſpenſion étant levée. Il envoia cette Bulle en Allemagne, en France, & en Eſpagne. Il envoia même en Angleterre, en qualité de Nonce, l'Abbé Jerôme Martinengue; & quand on lui repreſenta, qu'il expoſoit, par cette Demarche, ſa Dignité au mépris d'une Nation ſeparée du St. Siege, & rebelle à l'Egliſe, il repondit: Qu'il vouloit bien s'humilier juſques devant les Heretiques, tout ce qui ſe faiſoit pour gagner des Ames à Jeſus-Chriſt étant bien-ſeant. Ce fut par cette raiſon, qu'il voulut encore inviter au Concile le Czar, ou Grand Duc de Moſcovie. „ Il voulut faire paſſer en ces Quartiers-là Jean Canobio, en „ qualité de Nonce; mais, Sigiſmond Auguſte, Roi de Pologne, quoique „ Prince très-Catholique, ne le luy voulut pas permettre. Il dit à Cano- „ bio, qu'ayant fait propoſer l'Affaire au Conſeil de Lithuanie, il y avoit „ rencontré une Oppoſition univerſelle; que les uns avoient allegué une „ raiſon, & les autres une autre; mais, qu'ils étoient tous demeurez d'ac-

Bulle pour la Continuation du Concile de Trente.

An de J.C. 1560.

„ cord, que, par une Coutume eſtablie de toute ancienneté, on ne permet-
„ toit jamais aux Ambaſſadeurs des autres Princes, non pas même à ceux
„ de l'Empereur, de paſſer par la Lithuanie en Moſcovie, pendant la
„ Guerre. Il en écrivit auſſi au Pape, & y ajouta que meſme, ſans cette
„ difficulté, il n'y avoit point d'apparence que le voïage du Nonce fiſt du
„ fruit auprès de ces Peuples Schiſmatiques & ennemis de l'Egliſe Latine;
„ & que le Païs qui eſtoit, ou deſert, ou peuplé de barbares, auroit expoſé
„ la perſonne du Nonce à des incommoditez très-facheuſes, & à des dan-
„ gers inevitables. Ce qui faiſoit eſperer, que le Pape excuſeroit bien le
„ refus qu'il avoit fait d'accorder un Paſſeport à Canobio (21). „

An de J.C. 1561.

La Bulle, qui indiquoit la Continuation du Concile à Trente, fut bien reçue en Eſpagne, & Philippe II. ordonna à tous les Prelats de ſes Etats, ſans exception, de s'y rendre (22). Mais, l'Empereur ne jugea pas à propos de la recevoir, parce que les Lutheriens vouloient un nouveau Concile & la liberté de remanier les Deciſions du précedent (23). Et le Roi de France écrivit le 31. de Decembre à ſon Ambaſſadeur à Rome, qu'il falloit reformer quelque choſe dans cette Bulle, ſans quoi, il ne pouvoit pas la recevoir (24). Le Pape fut averti par ſon Nonce, que les Plaintes du Roi contre ſa Bulle venoient des mauvais offices du Cardinal de Lorraine, qui ne l'agreoit pas, à cauſe qu'elle donnoit à entendre, que le Concile, qui s'alloit tenir, n'étoit que la Continuation de celui qui ſe tenoit auparavant. De ſorte que le Pape dit à l'Ambaſſadeur de France: „ Qu'il s'étonnoit que
„ le Roi, qui ſe piquoit tant de ne point reconnoître de Superieur, s'aſſujet-
„ tiſſoit neanmoins à la volonté d'un autre Prince, à qui il n'appartenoit pas
„ de ſe mêler des Affaires de la Religion, dont la direction regardoit ſeule-
„ ment le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Que ſa Bulle aiant eu l'Approbation
„ de tous les autres Princes, elle n'avoit pas beſoin d'être reformée, &
„ que par conſequent, il vouloit qu'elle reſtât telle qu'elle étoit. „ Cette Reponſe ne ſatisfit pas les François, & le Pape n'avoit pas deſſein de les menager beaucoup, parce que les Etats d'Orleans n'avoient pas craint de porter la main ſur l'Autel, & de decider des Cas reſervez au St. Siege. Mais, peu de tems après, le Roi de France fit declarer au Pape par l'Evêque d'Angouleme ſon Ambaſſadeur, qu'il agréoit le Concile quel qu'il fût; & le Seigneur de Rambouillet fut même envoié à Rome, pour en ſolliciter l'Ouverture. Le Pape s'y preparoit, & en avoit deja nommé les Preſidens (25).

Comment divers Princes reçurent la Bulle qui levoit la Suſpenſion du Concile.

Lettre de la Reine de France au Pape.

Mais, la Reine Catherine de Medicis, aiant de grandes obligations aux Proteſtans, feignit de prendre leurs interêts; & le Pape, qui ne penetroit pas les Artifices de cette Princeſſe, fut allarmé de la Lettre qu'elle lui écrivit

(21) *Wicquefort, l'Ambaſſ. & ſes Fonctions. Liv. I. pag.* 285. *Pallavicin, Iſtoria del Concil. Trid. lib.* 15. *c.* 9.

(22) *Lettres du Cardinal de Sta. Croce, p.* 2. *Edit. de la Haye, in* 4. *anno* 1717.

(23) *Fra-Paolo, Liv. V. p.* 424.

(24) *Amelot de la Houſſaye, rapporte les propres termes de la Lettre du Roi, à la marge de ſa Traduction de Frà-Paolo, pag.* 424.

(25) *Pallavicin, lib.* 15.

vit le 4. d'Aout, à la perſuaſion de Montluc Evêque de Conſtance, qui favoriſoit le Calviniſme. Dans cette Lettre, la Reine repreſentoit à ſa Sainteté, le peril où la Foi Catholique étoit expoſée en France, & l'exhortoit d'y apporter le remede néceſſaire. Elle ajoutoit que la multitude de ceux, qui s'étoient ſeparez de l'Egliſe, étoit deſormais ſi grande, que l'on ne pouvoit plus uſer contr'eux de la ſeverité des Loix; & que la conſideration des Grands & des Magiſtrats, qui embraſſoient à l'envi le Calviniſme, étoit aſſez puiſſante pour y attirer les Peuples, qui n'examinoient pas s'ils faiſoient bien ou mal. Qu'ils n'étoient diſtinguez, comme en Allemagne, ni de ſentimens, ni de parti, & que l'union ſi rare dans l'erreur étoit infiniment à craindre: Qu'il y avoit au moins à louer Dieu, de ce qu'il ne ſe trouvoit parmi eux, aucun Libertin, ni Anabaptiſte, & de ce qu'ils concouroient tous à recevoir les douze Articles du Symbole des Apôtres, au ſens que les ſept premiers Conciles Generaux lui avoient donné. Que les plus ſages en tiroient cette cette concluſion, qu'il ſeroit à propos de les retenir dans la Communion de l'Egliſe, quand même ils auroient des ſentimens differens des Catholiques ſur tous les autres Articles: Qu'il ne paroiſſoit, dans cette condeſcendance, aucun danger pour l'Etat, ni pour la Religion; & que la Religion, au contraire, y gagneroit infiniment, en ce que les Grecs ſe réuniroient avec les Latins, & qu'il n'y auroit plus de Schiſme entre les Chrêtiens: Que les animoſitez n'auroient pas plutôt ceſſé dans le ſein de l'Egliſe, que Dieu, qui lui avoit promis de l'aſſiſter juſqu'à la fin du Monde, lui donneroit aſſez de lumieres, pour diſtinguer les abus des veritables maximes de l'Evangile, & pour connoître, autant qu'il ſe pourroit par la foi, tout ce qu'il y avoit à croire & à faire pour le ſalut. Que ſi Sa Sainteté n'eſtimoit pas ſe devoir relacher d'abord juſqu'à ce point, & qu'elle aimât mieux aſſembler un Concile General, elle devoit au moins conſiderer que le remede ſeroit trop long, pour un mal ſi preſſant, ſi on ne cherchoit en attendant les expediens néceſſaires pour ramener à la Communion de l'Egliſe ceux qui s'en étoient ſeparez, & pour y retenir ceux dont on craignoit la ſeparation: Que le premier de ces deux biens dependoit uniquement de la vigilance des Paſteurs, & des Conferences familieres; & le ſecond d'ôter de bonne heure les occaſions capables de ſcandaliſer les ſimples, en ne ſouffrant, par exemple, plus d'Images aux lieux où elles pouvoient être adorées, en retranchant les Exorciſmes & la Salive des Ceremonies du Baptême, en accordant la Communion ſous les deux Eſpeces, & ne la diſtribuant plus en particulier, en aboliſſant la Fête-Dieu, & l'uſage de porter par les Ruës un Sacrement, qui n'avoit été inſtitué, ni pour les Spectacles, ni pour la Pompe, & en retabliſſant les Prieres en Langue Vulgaire, principalement à la Meſſe, où les Aſſiſtans offroient également avec le Prêtre (26). An de J.C. 1561.

Cette Lettre produiſit un Effet, que l'Hiſtoire n'a pas aſſez remarqué: ce fut la derniere Convocation du Concile de Trente. Il y avoit deux ans que le Cette Lettre determine le

(26) *De Thou, Hiſt. lib. 28. pag. 582. Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. I. p. 62.*

An de J.C. 1561.

Pape à la Convocation du Concile.

le Pape Pie IV. ne pouvoit s'y resoudre, quoiqu'il feignit de le desirer; & les Raisons qui l'en detournoient étoient les mêmes qui avoient paru invincibles au Pape Clement VII. Il n'appréhendoit pas comme lui d'être degradé par le defaut de bâtardise; mais, à cela près, il n'étoit pas moins persuadé que les Evêques ne tendoient qu'à recouvrer leur ancienne Puissance, ce qu'ils ne feroient qu'en diminuant la sienne. Les Espagnols, qui avoient efficacement brigué pour lui la Papauté, croioient qu'il ne recevroit point d'autres mouvemens que ceux du Conseil de Madrid. Leur conjecture s'étoit d'abord trouvée assez bien fondée, puis qu'il leur avoit sacrifié les trois Caraffes, Neveux de Paul IV. son Predecesseur; mais, au lieu d'être satisfaits de ces fameuses victimes, ils avoient supposé que Pie, après une grace si singuliere, ne seroit plus en état de leur rien refuser. Ils l'avoient pressé de convoquer un nouveau Concile, ou d'achever celui de Trente; & leur dessein étoit d'en tirer deux grands avantages, de purger d'Heretiques les dix sept Provinces des Païs-Bas, & de perpetuer l'Empire dans la Maison d'Autriche, en affoiblissant les Protestans d'Allemagne, qui seuls étoient desormais capables de l'en tirer. Le Pape, qui n'osoit temoigner son aversion pour le Concile, s'étoit toujours excusé de le convoquer, sur ce que la France, quoiqu'elle feignit d'en avoir un extrême besoin, ne le desiroit point en effet; & que, pour une preuve de ce manquement d'intention, il ne falloit que remarquer que les Rois Très-Chrêtiens n'avoient point envoïé de Prelats aux deux précédentes Convocations. Mais la Lettre de la Regente inspira de nouveaux Sentimens à sa Sainteté. Elle ne douta plus que les François ne fussent resolus d'assembler un Concile de leur Nation, & d'y faire resoudre tout ce qui étoit contenu dans la Lettre. Comme il étoit évident, qu'en ce cas, ils ne dependroient plus de l'Eglise Romaine, il n'y avoit plus rien que le St. Siege ne dût mettre en usage pour les en detourner; parce que, si la France s'en separoit, le contrepoids, qui maintenoit la Grandeur de la Cour de Rome, cesseroit; & l'Espagne, ne le voïant plus sous une protection si sûre, n'auroit plus tant de consideration pour lui. Il y avoit donc moins de danger pour le Pape de conserver les François dans la devotion du St. Siege, en assemblant un Concile General, que d'assujetir aux Caprices de l'Espagne ce qui restoit de libre dans l'Eglise Catholique, en consentant qu'ils en fussent separez (27). Mais, comme la précipitation de Clement VII. à fulminer la Bulle d'Excommunication contre le Roi Henri VIII. avoit été fatale à l'Angleterre, aussi la lenteur de Pie IV. à publier le Rétablissement du Concile à Trente fut funeste à la France; parce que ce delai donna lieu au Colloque de Poissy, où la fierté & la rigueur des Prelats Catholiques, qui étoient beaucoup inferieurs en savoir aux Ministres Protestans, rendirent ces derniers plus obstinez dans leurs Opinions.

Suite des Négociations de la

La Cour de Rome eut alors un grand sujet de Mortification. Le Parlement de Paris, dont la Vigilance continuelle à maintenir les Libertez de l'Egli-

(27) *Varillas, ut supr. pag.* 64.

l'Egliſe Gallicane ne ſauroit être trop louée, aiant penetré que le Legat étoit chargé de demander la revocation, ou du moins la moderation, de certains Articles, conclus dans les Etats d'Orleans au mois de Janvier précedent, ſur le fait de la diſtribution des Benefices, & particulierement de celui qui defendoit de païer les Annates, & d'envoïer de l'Argent à Rome, pour obtenir des Benefices ou d'autres graces, publia le 13. de Septembre les Ordonnances de ces Etats, qui n'avoient point encore eté divulgées, & reſolut d'empêcher le Legat d'uſer de ſes Pouvoirs. Il reçut encore un Affront bien plus grand; car, pour le tourner en ridicule parmi le Peuple, on afficha publiquement, & on ſema à la Cour & par toute la Ville de Paris, des Paſquinades ſur les Amours de Lucrece Borgia & du Pape Alexandre VI. ſon Aïeul maternel, avec un detail de toutes les Vilenies & les Saletez qui s'étoient publiées en Italie du tems de ce Pontife. La Reine fit propoſer au Pape de conſentir que le Cardinal Farneſe cedât la Legation d'Avignon au Cardinal de Bourbon. Mais le Pape, qui comprit que cette propoſition tendoit à lui enlever artificieuſement cette Ville & ſon territoire, en parla dans ſon Conſiſtoire, comme d'un coup d'eſſai, qui couvroit plus de mal, qu'il n'en paroiſſoit d'abord; ſe plaignant fort de la Reine & du Roi de Navarre, qui, après lui avoir promis pluſieurs fois, qu'on ne feroit rien en France, au préjudice de l'Autorité Pontificale, favoriſoient l'Hereſie, convoquoient des Aſſemblées de Prelats, ordonnoient des Colloques, & beaucoup d'autres choſes qui lui préjudicioient. Qu'on repondoit mal à la douceur de ſon procedé; mais auſſi, que quand le Concile ſeroit ouvert, il apprendroit bien aux Princes ſeculiers le reſpect qu'ils devoient au St. Siege. Le Pape fut plus traitable ſur les Matieres de Religion. L'Ambaſſadeur de France l'aiant prié au nom du Roi & du Clergé d'accorder au Peuple la Communion ſous les deux Eſpéces, il repondit ſur le champ, ſans en prendre d'autre avis que le ſien propre, qu'il avoit crû toujours la Communion des deux Eſpeces, & le Mariage des Prêtres, de Droit poſitif, & qu'en telles choſes l'Autorité du Pape n'eſt pas moindre que celle de l'Egliſe Univerſelle, pour en diſpenſer, ce qui l'avoit fait paſſer pour Lutherien dans le dernier Conclave; & qu'il propoſeroit encore cette Affaire. Il le fit, mais ſans ſuccès; & le Cardinal de St. Ange dit même, qu'il ne donneroit jamais pour medecine au Peuple de France un calice rempli d'un ſi dangereux poiſon. Impieté horrible, qui fut inutilement relevée par notre Ambaſſadeur (28).

An de J.C. 1561.

Cour de Rome avec la France.

Pendant que les bons François travailloient à moderer l'Autorité du Pape, de dangereux Theologiens faiſoient leurs efforts pour l'augmenter. Ils ſe figurerent, que le plus court & le plus facile moien d'abolir promptement l'Hereſie étoit d'eriger le Pape en Monarque abſolu, & de donner au St. Siege un Empire ſans limites ſur les choſes temporelles, auſſi-bien que ſur les ſpirituelles. Jean Tanquerelle, Bachelier, en ſoutint en Sorbonne des Theſes, dont la ſubſtance étoit, qu'il n'y avoit point d'autre Vicaire

Theſes ſcandaleuſe ſur l'Autorité du Pape.

(28) *Frà-Paolo, pag. 442. & ſuiv.*

An de J.C. 1561. caire de Jesus-Christ que le Souverain Pontife, dont le pouvoir sur toute l'Eglise étoit purement Monarchique, soit qu'elle fut divisée en autant de communautez differentes qu'il y avoit d'Evêchez & de Paroisses dans le Monde Chrêtien, ou qu'on la regardât comme legitimement assemblée dans les Conciles Generaux: Que tous les fideles, de quelque Qualité Ecclesiastique & Seculiere qu'ils fussent, étoient egalement Sujets du Pape, quant aux fonctions de l'une & de l'autre, & que sa Sainteté pouvoit depouiller de leurs Etats les Souverains qui refusoient de lui obéir, sans que d'autres qu'elle eussent droit de juger, si la punition étoit proportionée à l'offense. La hardiesse du Bachelier n'eut pas été soufferte dans une autre conjoncture; mais, dans celle-ci, où l'on s'imaginoit mal à propos, que la Majesté Roiale pût être impunement mepriſée par les François, aussi bien que par les Etrangers, le Parlement se contenta de condamner de contumace Tanquerelle, qui avoit pris la fuite, & d'obliger le Bedeau de Sorbonne à faire une satisfaction publique (29).

Oppositions à l'établissement des nouveaux Evêchez dans le Païs-Bas.

Cependant, François Vargas, Ambassadeur d'Espagne, n'envoïoit point de Rome les Bulles du Pape touchant les revenus des Evêques établis nouvellement dans le Païs-Bas, comme je l'ai dit ailleurs. Ce retardement étoit l'effet de quelque indignation du Pape, fomentée par quelques-uns des siens, qui, aiant été offensés de ce qui s'étoit passé dans le dernier Conclave, tâchoient de nuire à l'Ambassadeur. En effet, Vargas s'étoit trop avant intrigué dans les affaires des Cardinaux, & en avoit acquis la haine & l'inimitié de plusieurs; & même par ses brigues & ses sollicitations, les suffrages des Cardinaux aiant été plusieurs fois repris, le Cardinal Pacheco étoit presque parvenu au Pontificat, & son Palais avoit deja été pillé par les Amis des autres Cardinaux, comme il arrive ordinairement lorsque le Pape est elû. De-là peut-être il étoit resté quelque mecontentement parmi ceux de la Maison du Pape, comme aiant encore en horreur la mémoire de cette journée, où peu s'en falloit que l'on ne ravit à leur Maître le Pontificat. Mais enfin, quel que fut le motif de ce delai, il donna loisir aux Abbez (à qui il importoit, qu'au lieu des Abbez, on n'établit point des Evêques dans les Monasteres) de s'assembler sur ce sujet, de tenir souvent des Chapitres pour en conferer, de demander de l'assistance aux Etats du Brabant, d'avoir recours aux Nobles qui étoient portez à les favoriser par quelques raisons particulieres, & de tenter toutes les choses que peuvent suggerer le bon sens, l'occasion, ou la crainte. Mais, les Etats du Brabant, se doutant bien qu'ils n'obtiendroient rien de Marguerite de Parme leur Gouvernante, resolurent d'envoier des Ambassadeurs, l'un en secret sur la fin de l'an 1561. au Pape Pie IV, & l'autre ouvertement au Roi Philippe au commencement de cette année 1562. Ils envoierent à Rome du Moulin, Jurisconsulte celebre, pour supplier le Pape de ne pas souffrir qu'on partageât les biens des Monasteres avec les nouveaux Evêchez contre l'intention des Fondateurs; d'empêcher que les Moines fussent

An de J.C. 1562.

(29) *De Thou, Hist. lib.* 28.

ſent privez de ce Droit ancien d'elire parmi eux des Abbez, & de ne pas permettre que les Evêques fuſſent dottez & entretenus d'autres Deniers que de ceux du Roi. On joignit à ces ordres des Lettres particulieres qui furent ecrites au Pape & aux premiers de Rome ſur le même ſujet par le Prince d'Orange, & principalement par le Marquis de Berg ; parce que du Moulin avoit été ſon Precepteur, & que le conſiderant toujours de la même façon, il lui avoit gardé la même bienveillance & la même part dans ſes affaires. De plus, ils lui donnerent une grande ſomme d'argent, pour avoir en Cour de Rome un accès plus favorable ; & même on lui permit de faire quelques preſens, pour accepter la protection & la defenſe de leur cauſe. Enfin, outre l'argent qu'il falloit pour ſon voiage, on lui diſtribua douze cens florins, & pareille ſomme à celui qui lui fut donné pour l'accompagner ; & on leur promit de grandes recompenſes, s'ils pouvoient revenir de Rome avec un bon ſuccès de leur Voiage. Mais, Marguerite, qui n'ignoroit rien de toutes ces choſes, voulant prevenir ceux du Brabant, avertit de leur deſſein Vargas Ambaſſadeur pour le Roi d'Eſpagne à Rome ; & lui ecrivit de préocuper le Pape, d'obſerver du Moulin, & de rompre des efforts qui devoient être contraires au bien de la Religion & au pieuſes intentions du Roi : c'eſt ainſi qu'on qualifioit le deſſein d'établir le plus cruel de tous les Tribunaux. De ſorte que du Moulin ne raporta aucun avantage de ſon Ambaſſade (30). An de J.C. 1562.

Le Concile étoit ouvert à Trente dès le 18. de Janvier, ſour la direction du Cardinal d'Altaemps, homme tout-à-fait incapable d'un ſi grand emploi (31) ; mais, qui avoit heureuſement des Adjoints doués de toute l'adreſſe néceſſaire, pour faire tourner les choſes au gré de la Cour de Rome. Ces Legats informerent le Pape de tout ce qui s'étoit fait dans la premiere Seſſion, & l'on jugea que le Concile feroit peu de progrez : mais le Pape loua la Conduite de ſes Legats, & il conjura les Cardinaux de ſe reformer, diſant, qu'on avoit affaire avec des gens peu reſpectueux. Enfin, il recommenda que l'on preſſât les autres Evéques Italiens de partir, & il ecrivit à ſes Legats de tenir la main à l'execution du Decret, ſans en relâcher un *iota* (32). La 18. Seſſion ſe tint le 26. de Fevrier. Le Pape fit ſavoir à ſes Legats, qu'il ne falloit plus inviter les Heretiques à la penitence, par des promeſſes de pardon, cela n'aiant produit aucun bon effet, ni ſous Jules III. ni ſous Paul IV. Car, diſoit-il, de tous les Heretiques qui ſont en lieu de ſureté, pas un ne voudra de ce pardon ; & ceux, qui ſont dans un Pais où l'Inquiſition eſt en vigueur, ne le reçoivent que par feinte, pour ſe mettre à couvert du danger, & avec intention de faire encore pis en cachette. Quant au ſauf-conduit, il conſentoit qu'on le donnât à tous ceux qui ne vivoient pas en Pais d'Inquiſition. Cette Reponſe étant venuë, il y eut à Trente diverſes Conteſtations, au ſujet du ſauf-

Ouverture du Concile de Trente : le Pape approuve la Conduite de ſes Legats.

(30) *Famien Strada, de Bello Belgico, lib. 7. ad an. 1562.*

(31) *Bayle, Dict. Art. Altaemps (Marc).*

(32) *Frà-Paolo, Liv. VI. pag.* 451.

An de J.C. 1562.

sauf-conduit (33); & il n'y en eut pas moins sur l'article de la Residence des Pasteurs au milieu de leurs troupeaux. Et comme les Legats consultoient toujours le Pape, & ne formoient aucun Decret sans avoir reçu les Avis du Pape, on se plaignit hautement de la servitude du Concile, & on disoit en Proverbe: *Qu'il étoit dirigé par un Saint Esprit, que Rome lui envoioit de tems en tems en Valise* (34).

Plaintes du Roi d'Espagne & Reponse du Pape sur la clause, *proponentibus Legatis.*

Mais le Pape se mettoit fort peu en peine de tout ce qu'on pouvoit dire de l'irregularité de sa conduite; & ce fut inutilement que le Roi d'Espagne se plaignit de la clause, *proponentibus Legatis*, qu'on avoit glissée dans le Decret de la 17. Session. „ Le Pape la trouvoit d'autant plus à son gré, „ que, par le deplaisir que les autres en recevoient, il decouvroit le dessein „ qu'ils avoient de faire des propositions à son préjudice. Cependant, il „ ne laissa pas d'en faire des excuses à Philippe, disant que cette clause „ avoit été mise à son insçu, mais qu'il la trouvoit nécessaire, pour re- „ primer l'insolence de quelques esprits inquiets & brouillons. Que si „ chacun, selon son ambition, avoit la Liberté de remuer les humeurs, „ le Concile seroit comme la Tour de Babel. Que les Legats, qui étoient „ gens discrets, & plaints de respect pour sa Majesté, proposeroient toû- „ jours ce qu'ils sauroient lui devoir plaire, & contenter les gens pieux. „ Mais, quand l'Ambassadeur Vargas lui en parla, il lui repondit avec „ quelque sorte de dureté, lui reprochant premierement d'avoir rendu de „ mauvais Offices à la Cour de Rome: puis, taxant le procedé des Pré- „ lats Espagnols dans le Concile, comme seditieux, il soutint, que le „ Decret étoit juste & nécessaire; & que de dire, que les Legats propo- „ seroient, cela ne faisoit tort à personne. Vargas repliqua, que l'on ne „ se plaindroit point, si le Decret portoit seulement, que les Legats pro- „ poseroient; mais, que cet ablatif absolu, *proponentibus Legatis*, privoit „ les Evêques du Droit de proposer, & qu'ainsi il falloit user d'autres „ termes. Mais le Pape, prenant feu, repartit brusquement, qu'il avoit „ d'autres affaires qu'à penser *cujus generis & cujus casûs*. En effet, le „ Pape ne soupçonnoit pas ce Ministre sans fondement, aiant decouvert, „ qu'il avoit depêché plusieurs Couriers en Espagne, & à Trente, avec „ des Lettres, les unes où il mandoit au Roi, que le Concile étoit en ser- „ vitude; les autres, où il exhortoit les Prelats Espagnols à defendre leur „ Liberté (35). „

Sentimens du Pape touchant le Concile.

Ainsi les cinq Legats étoit fort occupez à retenir les impetuositez du Concile. Le Pape, aiant fait tenir plusieurs Congregations sur ce sujet, commença à parler avec plus de moderation & de discernement, qu'il ne faisoit auparavant. Il ne condamnoit point ceux qui tenoient la Résidence de Droit divin (36): au contraire, il les louoit d'avoir opiné selon leur Conscience; disant même quelquefois dans sa belle-humeur, que cette

(33) *Frà-Paolo, ut supr. p. 464. &c.*
(34) *Frà-Paolo, ibid. pag. 480.*
(35) *Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. VI. p. 484.*
(36) *Lettre de Mr. de l'Isle, au Roi, du 9. de May.*

cette opinion étoit peut-être la meilleure. Il se plaignoit de ceux qui s'en étoient remis à lui. Car, disoit-il, le Concile n'est assemblé, qu'afin que chacun y dise son avis, & non pas pour renvoier les points difficiles au Pape, afin de le charger de toute l'envie & de toute la haine. Que les différents survenus entre ses Legats lui deplaisoient, & qu'ils devoient bien tenir leurs querelles secretes, pour eviter le scandale, ou du moins s'en raporter à lui. Qu'il louoit ceux qui opinoient librement; mais, qu'il blamoit les brigues, les tromperies, &, qui pis est, les violences, que quelques uns faisoient pour corrompre & entraîner les autres. Qu'il ne pouvoit digerer que l'on dit, que de consulter les matieres à Rome, c'étoit violer la Liberté du Concile. Qu'il trouvoit fort etrange, que lui, qui en étoit le Chef, les Cardinaux, qui en faisoient les principaux membres, & les autres Prelats qui se tenoient à Rome, & qui avoient voix deliberative au Concile, fussent tenus pour des Etrangers, qui ne devoient pas savoir ce qui s'y traitoit, ni en dire leur sentiment: & que ceux, qui n'avoient aucun pouvoir legitime, s'en attribuassent tant par de mauvais moiens. Que l'on savoit bien que tous les Evêques Nationaux, qui se trouvoient à Trente, n'agissoient que par le mouvement de leurs Princes ou de leurs Ambassadeurs, qui les serroient de près; & que neanmoins personne ne se plaignoit, quoiqu'il y en eut tant de sujet, de cette servitude du Concile; ce qu'il exageroit avec beaucoup de vehemence dans tous ses entretiens: ajoutant, que de nier la Liberté du Concile, c'étoit une malice de ceux qui en desiroient la dissolution, ou qui vouloient le decrediter; & que tous ces gens-là passoient dans son Esprit pour des fauteurs secrets de l'Heresie (37). An de J.C. 1562.

C'étoit faire bonne mine à mauvais jeu; car, cette Liberté, que le Pape louoit de bouche, lui deplaisoit horriblement; & les inquietudes, qu'il avoit d'ailleurs au sujet de ce qui se faisoit en Allemagne & en France contre son Autorité, l'obligerent à prendre des mesures un peu cavalieres. „ Il leva „ quatre mille Suisses, & trois mille hommes de Cavalerie Allemande, en„ voia Nicolas Gambara en Avignon avec 500. Fantissins & cent Che„ vaux-Legers, fit compter de l'argent au Duc de Savoye, pour se tenir „ armé & fermer le passage aux Huguenots, quand ils voudroient descen„ dre en Italie. Mais, pour engager tous les Princes dans sa querelle, il „ resolut de faire une Ligue defensive avec tous les Catholiques, contre les „ Entreprises des Protestans dans chaque lieu, se figurant que chaque Prin„ ce y consentiroit aisement, sinon pour d'autres causes, du moins pour se „ guerir des soupçons qu'ils avoient les uns contre les autres (38). „ C'est apparemment cette Ligue, qui allarma les Protestans de France, & que le Sr. Varillas voudroit faire passer pour une chimere. Un Courier de la Maison de Guise fut devalisé au retour de Trente, d'où il apportoit la Ratification du Traité qui vint à la connoissance des Huguenots. Le Roi Catholique, selon le Plan de la Ligue, étoit établi Chef de l'Union la plus étroite, entre ceux Ligue proposée par le Pape.

(37) *Ibid. pag.* 486.

(38) *Frà-Paolo, ut supr. p.* 499.

An de J.C. 1562.

ceux qui s'oppoſeroient deſormais au Progrès de l'Hereſie; & le Duc de Guiſe y étoit declaré ſon Lieutenant en France, à des conditions qui lui donnoient toute l'Autorité, & chargeoient l'Eſpagne de toute la depenſe de la Guerre: Que ſi le Roi de Navarre vivoit en bonne intelligence avec le Triumvirat, on continueroit de l'amuſer en lui promettant la Sardaigne; & s'il ſe réuniſſoit avec le Prince de Condé ſon frere, il y avoit des troupes deſtinées à le depouiller du reſte de la Navarre, pendant que le Duc de Guiſe avec les ſiennes occuperoit les Calviniſtes: Que le Pape allumeroit la Guerre civile entre les Suiſſes Catholiques & les Sacramentaires; & qu'après que les uns & les autres ſe ſeroient affoiblis, le Duc de Savoye, avec une Armée aſſemblée aux depens de la Ligue, recouvreroit ſa Ville de Geneve & les autres Etats qu'ils avoient ôtés à ſon Pere: Que toutes les forces de la même Ligue ſe réuniroient enſuite, pour accabler les Calviniſtes de France, & que l'on envelopperoit dans la ruine toute la Branche Roïale de Bourbon, afin que l'Hereſie demeurât ſans appui dans un Roiaume où elle avoit eſperé de regner: Qu'après que celle de Calvin, qui étoit la plus foible & la plus dangereuſe tout enſemble, auroit ſuccombé, les ſeules forces de la Maiſon d'Autriche ſuffiroient pour accabler les Lutheriens dans tout le Septentrion; & ſi elles y trouvoient trop de reſiſtance, la France & l'Italie marcheroient à ſon ſecours. Qu'un ſi vaſte projet ne tendant qu'à ramener toute l'Europe ſous l'Obéïſſance du St. Siege, on prendroit la moitié des Revenus Eccleſiaſtiques, pour les frais de l'execution, & l'on emprunteroit de l'argent ſur les biens de Nobleſſe Calviniſte pour les avances de la premiere année. Que les Moines & les Prêtres qui voudroient ſervir dans les troupes ſeroient diſpenſez de leurs vœux, & que les ſeculiers y trouveroient des recompenſes ſpirituelles & temporelles, proportionnées non ſeulement à leurs beſoins, mais encore à leur zele (39). Les Proteſtans ſongerent alors à leur ſureté, en prenant les Armes contre les pernicieux deſſeins de leurs implacables ennemis; & le Pape, aiant eu avis de leur armement, envoia des troupes dans le Comtat de Venaiſſain, ſous la conduite de Fabrice Serbellon, qui commit d'horribles cruautez à Orange. Ses Italiens étant entrez dans la Ville [illegible], ſe contenterent d'abord de tuer tout ce

Cruautez des Italiens dans Orange.

„ qui ſe trouva ſous les Armes; mais, ils renouvellerent enſuite les exemples
„ de l'inhumanité la plus rafinée que les Tyrans avoient autrefois inventée.
„ Ils emploïerent leur induſtrie à faire que ceux, qui avoient été aſſez mal-
„ heureux, pour éviter leur premiere furie, ſe ſentiſſent mourir, & ne les tue-
„ rent qu'à petits coups. Ils en précipiterent ſur des pieux, ſur des halle-
„ bardes, ſur des épées, & ſur des piques. Ils en pendirent à la cheminée,
„ & les brulerent à petit feu. Ils prirent plaiſir à couper les parties ſecre-
„ tes; & leur rage ne pardonna, ni aux Enfans, ni aux Vieillards, ny aux
„ Malades, ni aux Moiſſoneurs, quoiqu'ils ne leur euſſent point trouvé
„ d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas
„ quittes pour la perte de leur honneur, & pour être enſuite abandonnées aux

(39) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. I. pag.* 149.

„ aux Goujats, car on les mit en butte aux arquebuſades, & on les pendit An de J.C. 1562.
„ aux fenêtres. Les garçons furent reſervez pour ſervir au comble de l'a-
„ bomination. Et, pour ajouter la moquerie à l'injure, les Dames, qui
„ avoient mieux aimé mourir, que d'aſſouvir l'impudicité du vainqueur,
„ furent expoſées nuës à la riſée publique, avec des cornes enfoncées dans
„ les parties que la pudeur defend de nommer. Et il y en eut de l'un
„ & de l'autre ſexe, lardez avec des tirets de papiers coupez des Bibles de
„ Geneve (40). „

Etat du Concile & Embarras du Pape.

Cependant, les Querelles étoient vives à Trente, & les allarmes fort chaudes à Rome. Les Legats qui préſidoient au Concile n'étoient pas d'accord entr'eux. Les Prelats avoient des interêts fort différents à menager. Les Theologiens avoient des ſentimens oppoſés ſur pluſieurs points de la foi. Le Pape, voiant que ſa Ligue avoit echouée, craignoit que les Proteſtans ne s'aviſaſſent de venir en Italie, d'où il n'étoit guere en état de les chaſſer. Le Concile ne lui donnoit pas moins d'inquietudes; &, quoiqu'il y entretint un grand nombre d'Evêques & de Theologiens à ſes gages, l'opiniatreté des Eſpagnols, & les diſpoſitions peu ſoumiſes des François, lui faiſoient paſſer de mauvais jours. Je m'écarterois trop de mon ſujet, ſi je voulois donner quelque detail à ces divers objets. Il vaut mieux renvoier le Lecteur à Frà-Paolo, & à Pallavicin, & remarquer ſeulement que les Italiens, qui étoient au Concile, eurent pourtant aſſez d'adreſſe & de credit, pour contenter le Pape dans les Decrets de la 21. Seſſion, où la Communion du Calice fut refuſée. Pie avoit toujours craint, que la Diſpute, qu'on avoit euë à ce ſujet, n'en entrainât une autre ſur ſon Autorité. „ Et comme il
„ voioit le chemin ouvert à terminer les différends par le renvoi des points
„ contentieux à Rome, il commença d'eſperer, qu'il en pourroit être de
„ même de l'article de la Reſidence, & de tous les autres qui tomberoient
„ en Controverſe, & qu'ainſi le Concile ſeroit fini bientôt. Mais, il pré-
„ voioit deux choſes, qui pouvoient traverſer ſes eſperances. L'une, la ve-
„ nuë du Cardinal de Lorraine, avec les Prelats de France, laquelle lui
„ donnoit de l'inquietude, à cauſe des vaſtes deſſeins de ce Cardinal, tous
„ fort contraire à la Grandeur du Pontificat. . . . . L'autre choſe, qui lui
„ faiſoit de la peine, eſt qu'il voioit tous les Princes dans le deſſein de te-
„ nir le Concile ouvert, & toujours dans l'oiſiveté (41). „ Il n'y avoit que le Roi d'Eſpagne, qui le ſollicitât ſans ceſſe de terminer le Concile, pour engager, s'il étoit poſſible, les Lutheriens & les Huguenots avec les Catholiques (42). Mais, le premier inconvenient paroiſſoit le plus dangereux; car, la Puiſſance du Cardinal de Loraine donna tant de jalouſie à Pie IV. qu'il l'appelloit *le Pape d'au delà les Monts*: & le St. Pere „ craignoit qu'il ne
„ fit entrer en lice les Docteurs de la Confeſſion d'Ausbourg; car, il avoit
„ donné quelques marques, au moins apparentes, qu'il n'improuvoit pas
„ trop leur croyance, & on ſavoit qu'en paſſant à Inſpruck il avoit conferé

(40) *Varillas, ut ſupr. pag.* 203.
(41) *Fra Paolo, Liv. VI. p.* 565.
(42) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. p.* 334.

An de J.C. 1562.

„ feré avec l'Empereur. Ainſi, le Pape, comme s'il eut eu affaire au plus „ grand ennemi de l'Egliſe, ramaſſa toutes ſes forces, envoya à Trente „ tous les Evêques de ſes Terres, où ils ſont en très-grand nombre, en „ emprunta même de ſes voiſins, & pria le Roi d'Eſpagne de l'aſſiſter des „ ſiens pour fortifier ſon Parti dans le Concile, afin de tenir tête à ceux de „ France & d'Allemagne (43). „

Les Prelats François intriguent le Pape.

Mais, le Pape fut bien plus indigné, lorſqu'il eut vû l'Inſtruction que le Roi de France avoit donnée à ſes Ambaſſadeurs au Concile. Rien ne lui deplaiſoit davantage, que d'entendre parler de prolongation; s'étant perſuadé, qu'on pourroit expedier dans la Seſſion du 12. de Novembre tout ce qui reſtoit à finir; & que quand même, il y auroit encore quelque choſe à faire, il verroit la fin, la ſuſpenſion, ou la rupture du Concile, au plus tard à la fin de l'année. C'eſt pourquoi, quand l'Ambaſſadeur de ce Roi lui demanda, qu'on differât l'Examen de la Doctrine, juſqu'à l'arrivée des Evêques François, & qu'en attendant on travaillât à la Reformation, il repondit ſur le premier point: Qu'il ſavoit que le Cardinal de Lorraine vouloit attendre la Priſe de Bourges, & puis de-là accompagner le Roi à Orleans; ce qui retarderoit beaucoup ſon depart, & romproit même peut-être ſon voïage; & qu'ainſi il n'étoit pas juſte d'amuſer tant de Prelats à Trente, les choſes étant ſi éloignées & ſi incertaines. Que toutes ces demandes de delai étoient des ruſes, pour le conſumer en frais, lui & les Peres du Concile, où les François n'avoient pas envie d'aller. Qu'aiant à continuer la depenſe qu'il y faiſoit, il ne pouvoit plus donner de ſecours à leur Roi. Il fit beaucoup valoir le tems qu'il y avoit qu'on attendoit les François, & dit qu'ils le païoient d'excuſes vaines & frivoles depuis 18. mois. Il ſe plaignit encore de ſa condition; diſant, que ſi le Concile avoit la moindre déference pour lui (ce qui arrivoit très-rarement) les Ambaſſadeurs croioient que le Concile n'étoit pas libre; & que neanmoins eux mêmes le prioient d'ordonner un delai; choſe plus injuſte, & plus odieuſe aux Peres, que tout le reſte. Concluant, que, dès qu'il auroit quelque aſſurance, que les Françoïs y devroient aller, il les feroit attendre. Qu'il avoit deja commandé, qu'on l'avertit un par Courier exprès du jour que le Cardinal partiroit. Que cependant il ne lui ſembloit pas juſte de tenir les Peres aux écoutes. Que pour la Reformation, il trouvoit que la preſence de ce Cardinal étoit plus neceſſaire pour la diſcuſſion de ces matieres, que pour l'Examen de la Doctrine, qui ne le regardoit pas, lui qui étoit ſi bon Catholique, & qui comme tel ne ſe ſepareroit jamais des autres; au lieu que la Reformation le touchoit plus que perſonne, à cauſe de tant de Benefices qu'il poſſedoit, dont le revenu montoit à 300000. écus de rente, & le rendoit un ſecond Pape. Que Pie IV. n'avoit qu'un ſeul Benefice dont il ſe contentoit, & que pourtant il s'étoit reformé lui-même, & toute ſa Cour, au grand préjudice de pluſieurs Officiers. Qu'il ſe ſentoit d'humeur à faire encore davantage; mais qu'il voïoit, qu'en diminuant ſes revenus, il feroit le pro-

(43) *Mezerai, Abregé Chron. tom. V. pag. 65.*

profit de ſes ennemis: qu'il affoibliroit ſes propes forces, en coupant les nerfs de ſon Etat & s'expoſeroit à leurs inſultes avec tous les Catholiques, qui vivoient ſous ſa protection. Quant aux Provinces qui ne lui obéïſſoient pas pour le temporel, que le renverſement de la Diſcipline venoit des Peuples & de leurs Princes, qui à force d'inſtances & d'importunitez le contraignoient de leur accorder des diſpenſes extraordinaires. Que ſa condition étoit bien miſerable. Car, s'il refuſoit les choſes deraiſonnables qu'on lui demandoit, chacun ſe plaignoit de lui, & s'en tenoit offenſé: & s'il les octroioit, on en rejettoit ſur lui tout le mal, qui venoit pourtant d'autrui, & l'on parloit de Reformation, ainſi que les Ambaſſadeurs de France avoient fait à Trente, mais en termes generaux, ſans que l'on pût comprendre ce qu'ils vouloient. „ Qu'ils viennent donc une fois, s'é- „ crioit-il en colere, à une Declaration particuliere de ce qu'ils veulent „ qu'on reforme dans le Roiaume, & dans quatre jours, ils ſeront con- „ tents. L'Aſſemblée de Poiſſi a fait tant de Reglemens; je les confirme- „ rai, ſi l'on m'en prie. Mais, de vouloir ſe tenir toujours ſur le general, „ & cenſurer tout ce qui ſe fait, ſans propoſer rien en detail, c'eſt ce qui „ montre que la bonne-foi n'y eſt pas (44). „ Cependant, le Cardinal de Lorraine arriva à Trente, où il fut reçu en pompe par les Prelats qui ſe trouvoient. Le Pape étoit fort allarmé de l'arrivée de ce redoutable Prelat, & plus encore du deſſein qu'il avoit de faire reformer le Conclave, de maniere que les Cardinaux Ultramontains puſſent prétendre un Pontificat. Les François firent d'abord des Remontrances aſſez vives au Concile; & comme on n'eut ôſé les choquer ouvertement, les Italiens ſe vangerent de la liberté de nos Prelats, & de la fermeté des Eſpagnols, par des traits ſatiriques, qui mirent les uns & les autres de très-mauvaiſe humeur. Les choſes ſe brouillerent davantage par la prétention malfondée de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui vouloit avoir le pas ſur ceux de France: entrepriſe, ſouvent renouvellée, & qui n'eſt jamais tournée qu'à la honte des Eſpagnols (45).

An de J.C. 1562.

Ce fut à l'occaſion de cette Diſpute ſur la preſſeance, & de la place qu'on avoit donnée au Comte de Lune, Ambaſſadeur d'Eſpagne, que Du Ferrier ôſa dire au Concile de Trente: „ Que Pie IV., comme un Pere dé- „ naturé, vouloit depouiller le Roi Très-Chrêtien ſon fils ainé, contre „ tout droit, de l'avantage qu'il avoit de tout tems de préceder tous les au- „ tres Rois Chrêtiens. Que le même Pie, en ſe faiſant juge en ſa pro- „ pre cauſe, avoit elevé ſa propre Autorité au-deſſus de celle du Concile. „ Que ſous prétexte de l'Union de l'Egliſe & des Princes Chrêtiens, il „ troubloit la Paix, & commettoit les deux Rois, Beaufreres, entr'eux, „ en changeant par force, & par une mechanceté inſigne, l'Ordre des „ Conciles de Conſtance, de Baſle, & de Latran. Que ce procedé obli- „ geoit les Ambaſſadeurs de France à s'éloigner d'un lieu, où Pie ôtoit la

An de J.C. 1563.

Diſcours hardi de Du Ferrier Ambaſſadeur de France au Concile.

(44) *Lettre de Mr. de l'Iſle a la Reine Mere, du 2. d'Octobre. Fra-Paolo, Liv. VII. p. 578.*

(45) *Mezerai, Abrégé Chron. tom. V. pag. 67.*

An de J.C. 1563.

„ la Force aux Loix, l'Autorité aux Canons, & la Liberté au Concile. „ Que les Peres n'y resolvoient & n'y publioient rien, qui n'eut été auparavant resolu à Rome, & après avoir reçu les Ordres du Pape. Que „ tous les delais & toutes les remises ne venoient que de ce Pie, qui savoit que les Abus de l'Eglise ne pouvoient être corrigez, si on ne les „ reformoit, en son Chef, aussi bien qu'en ses Membres. Il ajouta: „ C'est contre ce Pie, que nous protestons particulierement. Nous avons „ versé notre sang, pour l'Eglise & pour les Papes, & nous avons de la „ veneration pour eux; mais, nous ne connoissons point Pie, ni son Autorité, & nous rejettons tous ses Decrets & toutes ses Ordonnances. Il „ n'est, ni Vicaire de Jesus-Christ, ni Successeur de St. Pierre. Et d'autant que les Decrets se forment à Rome, & ne se font point à Trente, „ nous avons raison de les considerer comme des Declarations de Pie, „ plutôt que comme des Canons d'un Concile Oecumenique. Et nous „ declarons & protestons, que ce qui se resout, & sera ci-après resolu, dans „ cette Assemblée, ne sera point approuvé par le Roi, ni considéré par „ l'Eglise Gallicane, comme des Decrets d'un Concile legitimement „ convoqué. Cependant, je vous exhorte, Messieurs les Archevesques, „ Evêques, & Prelats de France, & je vous ordonne de la part du Roi, de „ partir d'ici, & de n'y point revenir, que l'outrage qu'on a fait à sa Majesté n'ait été reparé (46). „

Plaintes de l'Empereur sur la Conduite du Pape.

Les François n'étoient pas les seuls à se plaindre de la Conduite du Pape & du Concile; car, l'Empereur ecrivit le 3. de Mars une Lettre assez vive à Pie IV. à qu'il disoit: „ Qu'après avoir terminé des Affaires très- „ importantes avec les Electeurs & les autres Princes de l'Empire, il n'avoit rien eu plus à cœur, que de contribuer à l'avancement des Affaires „ du Concile, comme étant l'Avocat de l'Eglise. Que pour cet effet, „ il s'étoit transporté à Inspruck, où il avoit appris avec douleur, que „ les choses n'alloient pas comme il l'avoit esperé, ni comme le Bien „ public le requeroit. Que si l'on n'y remedioit, il craignoit bien que „ la fin du Concile ne donnât à rire à ceux qui s'étoient separez de l'Eglise Romaine, & ne les rendit encore plus opiniâtres dans leurs erreurs: „ Qu'il ne s'étoit point tenu de Session depuis très-long-tems. Que pendant que les Princes s'appliquoient à concilier les Partis contraires, les „ Peres s'amusoient à des Contestations indignes d'eux. Qu'il couroit même un bruit, que le Pape cherchoit à rompre, ou à suspendre le Concile, peut-être à cause du mauvais état où il voïoit les affaires; mais „ que pour lui il n'en croioit rien. Qu'il eut mieux valu ne le tenir jamais, que de le laisser imparfait, à la honte du Pape, au mepris de „ l'Ordre Ecclesiastique, au préjudice du Concile present, & de tous les „ Conciles Generaux à venir; à la perte de ce qu'il restoit encore de Catholiques, & enfin, au scandale des Peuples, qui croiroient, que l'on n'au-

(46) *Wicquefort, l'Ambassadeur & ses Fonctions, Liv. II. p.* 112.

„ n'auroit rompu ou ſuſpendu le Concile, que pour eviter la Reforma- An de J.C.
„ tion. Que comme le Pape, avant que de le convoquer, lui avoit de- 1563.
„ mandé ſon conſentement, & celui des autres Rois, à l'imitation de ſes
„ Predeceſſeurs, qui avoient jugé cela néceſſaire pour diverſes conſidera-
„ tions, il ne pouvoit, ni le rompre, ni le ſuſpendre, ſans le même con-
„ ſentement. Il conjuroit ſa Sainteté de rejetter ce Conſeil, comme
„ honteux & pernicieux, d'autant que cette rupture entraineroit après
„ ſoi les Conciles Nationaux, ſi odieux aux Papes, & ſi contraires à l'U-
„ nité de l'Egliſe. Que comme les Princes ne les empêchoient, que
„ pour conſerver l'Autorité du St. Siege, ils ne pourroient plus en refuſer,
„ ni en differer la convocation. Il l'exhortoit à retablir la Liberté du
„ Concile, qui étoit empêchée, par trois cauſes; la premiere, que l'on
„ conſultoit les matieres à Rome; la ſeconde, que les Legats s'attri-
„ buoient le Droit de propoſer, qui devoit être commun à tous les Pre-
„ lats; & la troiſieme, que quelques-uns intereſſez à la grandeur de la
„ Cour de Rome, faiſoient des cabales & des brigues. Qu'une Refor-
„ mation de l'Egliſe étant très-néceſſaire, & le Monde croiant que les
„ abus tiroient leur origine & leur durée de Rome, il falloit abſolument,
„ pour la ſatisfaction commune, que cette Reformation ſe fit à Trente,
„ & non pas à Rome. Enfin, il prioit le Pape d'agréer, que les Deman-
„ des preſentées par ſes Ambaſſadeurs, & celles des autres Princes, fuſ-
„ ſent propoſées dans le Concile; declarant qu'il y vouloit aller en per-
„ ſonne, & le conjurant de vouloir bien s'y tranſporter auſſi (47). „

Reponſe du Pape à l'Empereur.

Le Pape fut extremement choqué de cette Lettre. Il s'imagina que l'Empereur paſſoit les bornes de ſon Autorité; & il fut encore plus irrité, lorſqu'il apprit par ſon Nonce, que l'Empereur avoit envoié des Copies de cette Lettre, aux Princes, & même au Cardinal de Lorraine. Aiant reflechi ſur les conſequences de ces plaintes, il reſolut de faire une Reponſe vigoureuſe à ce Prince, & d'en ſemer auſſi des Copies, pour ſa juſtification. Ce deſſein fut bientôt executé. Le Pape ecrivit à l'Empereur, que c'étoit de ſon conſentement, qu'il avoit convoqué le Concile, quoique le St. Siege, à qui Jeſus-Chriſt avoit donné un plein Pouvoir ſur l'Egliſe, n'eut beſoin en cela de l'agrément d'aucune Puiſſance. Que tous les anciens Conciles avoient été convoqués par l'autorité des Papes, ſans que les Princes ſe fuſſent jamais mêlés d'autre choſe, que de faire executer leurs Bulles. Qu'il n'avoit jamais eû la penſée de ſuſpendre, ni de rompre le Concile: qu'au contraire, il avoit toujours cru, qu'il étoit du Service de Dieu, de le conduire à ſa perfection. Que les Conſultations, qui ſe faiſoient à Rome, n'empêchoient point, mais plutôt aidoient, la Liberté du Concile. Qu'il ne s'étoit jamais tenu de Conciles, où le Pape étant abſent n'eut envoié ſes Inſtructions, & où les Peres ne les euſſent reçuës. Quant au Droit de propoſer, il diſoit avec aſſurance, que les Papes qui avoient preſidé en perſonne aux Conciles, non ſeulement avoient ſeuls

(47) *Frà Paolo, Hiſt. du Concil. de Trente, Liv. VII. p. 662.*

An de J.C. 1563. seuls proposé les matieres, mais les avoient même decidées de leur chef, sans que les Peres y missent autre chose que leur approbation. Qu'en l'absence du Pape, ses Legats, ou d'autres Deputez, avoient proposé en son nom. Qu'à l'éxemple de tous ces Conciles, celui de Trente avoit deliberé, que les Legats proposassent; ce qui étoit néceſſaire, pour eviter la confusion & le tumulte qu'il y auroit, si chacun à l'envî de son compagnon pouvoit mettre sur le bureau des questions seditieuses, ou impertinentes. Qu'on n'avoit jamais refusé de proposer toutes les choses utiles: Que les Cabales, qu'il savoit qui se faisoient contre l'Autorité donnée par Jesus-Christ au St. Siege, lui causoient bien du deplaisir: Que les Peres & les Conciles appellent tous le Pape Successeur de Pierre, Vicaire de Jesus-Christ, & Pasteur de l'Eglise Universelle: Que cette façon de parler avoit été de tout tems en usage dans l'Eglise, ainsi que l'Empereur le verroit par les Citations marquées dans l'Extrait joint à sa Lettre: Qu'après cela, il s'étonnoit qu'on eut frondé à Trente contre cette Verité. Il ajoutoit, que tous les maux presens venoient de ce que ses Legats avoient laissé mepriser son Autorité, pour prévenir ce que les mauvaises langues auroient pû dire contre le Concile, qui, par cette complaisance, étoit devenu licentieux, plutôt que libre. Que pour la Reformation, il en desiroit une rigoureuse, & qu'il avoit toujours pressé ses Legats d'y travailler. Quant à sa Cour, qu'on savoit assez tous les Reglemens qu'il y avoit faits, non sans une diminution notable de ses revenus; & que s'il restoit encore quelque chose à faire, il ne le negligeroit pas: Que les Peres de Trente, faute d'être bien informez de l'état de la Cour de Rome, au lieu de la reformer, la defigureroient encore davantage. Que cependant, il voudroit bien voir aussi quelque Reformation dans les autres Cours, qui n'en avoient pas moins besoin que la sienne, leurs Abus étant peut-être la principale cause de tout le mal qu'elles trouvoient à dire dans l'Administration de l'Eglise. Quant aux Demandes de l'Empereur & des autres Princes, il disoit, qu'il avoit toujours entendu qu'elles fussent examinées, chacune en son lieu, parce que le Stile du Concile étant de traiter une matiere de foi, & la Reformation des Abus qui s'y commettoient, on ne pouvoit pas le changer sans confusion & sans deshonneur: Que l'Empereur, qui lui marquoit divers desordres du Concile, avoit omis celui qui étoit la source de tous les autres, savoir, que ceux, qui devoient recevoir la Loi du Concile, la lui vouloient donner. Que si l'on eut suivi les exemples de Constantin & des Theodoses, la division ne se fut pas mise parmi les Peres, ni leur autorité en compromis. Qu'il ne souhaitoit rien davantage, que d'aller au Concile, pour remedier au peu d'ordre qui s'y gardoit; mais, que son âge & ses grandes affaires ne le lui permettoient pas. Que du reste, il se garderoit bien de parler de transferer le Concile dans un lieu, où il pût aller, de peur de donner de nouveaux ombrages (48). Selon toutes les apparences, le Pape ne s'attendoit pas que cette Lettre, qui n'é-

(48) *Frà-Paolo, ut supr. pag.* 563.

n'étoit qu'un tiſſu de Fauſſetés, dût produire de grands effets: il n'ignoroit pas, que les interêts de l'Empereur, & du Roi de France, ne pouvoient s'accorder avec les ſiens. De ſorte qu'il reſolut de mettre le Roi d'Eſpagne dans ſes interêts, pour l'engager à mettre fin au Concile, par le moien des Prelats Eſpagnols, tandis que les Italiens y travailleroient de leur côté avec toute la Ruſe qui eſt naturelle à cette Nation. Il réuſſit dans ce projet; le Roi Catholique fit ecrire à Trente par le Comte de Lune ſon Ambaſſadeur à Vienne, que Sa Majeſté aiant reçu des Plaintes de Rome, ſur la Conduite des Prelats Eſpagnols, Elle vouloit qu'il priſſent à cœur les interêts du Pape & du St. Siege, & qu'Elle ſauroit gré à ceux qui lui obéiroient. An de J.C. 1563.

Procedures à Rome contre quelques Evêques de France.

Ce fut à peu près dans cette circonſtance qu'on apprit à Rome, que le Roi de France avoit fait la Paix avec les Huguenots de ſon Roïaume. Le Pape en fut irrité. Il avoit fourni de l'argent au Roi pour faire la Guerre à ſes ſujets de la nouvelle Religion, & il avoit lieu d'être ſurpris qu'on eut fait la Paix, ſans ſa participation. Il en ſoupçonna quelques Evêques François, qui favoriſoient ſecretement le Calviniſme; &, ſans approfondir la choſe, il reſolut de les en punir. Dans le Conſiſtoire du 31. de Mars, il raconta les Confuſions de la France, & dit, que le Cardinal de Chatillon, à qui le Cardinal de Ste. Croix rend de bons temoignages dans ſes Lettres, aiant quitté le titre d'Evêque de Beauvais, pour en prendre celui de Comte, s'étoit degradé lui-même du Cardinalat. Il l'accuſa d'être l'Auteur de tous les deſordres, avec l'Archevêque d'Aix, l'Evêque de Valence, & quelques autres. Qu'encore que tout cela fut notoire, & qu'il n'eut pas beſoin d'être éclairci davantage pour en venir à une Declaration contr'eux, il vouloit neanmoins que les Cardinaux du St. Office procedaſſent dans les formes ordinaires. A quoi le Cardinal de Piſe aiant repondu, qu'il falloit un pouvoir ſpecial pour cela, le Pape fit dreſſer une Bulle dattée du 7. d'Avril, qui portoit en ſubſtance, „ Que Jeſus-Chriſt aiant ordonné au Pape, ſon Vi-„ caire, de paitre ſes Brebis, de chercher celles qui ſont égarées, & de re-„ primer par la crainte des peines temporelles les Pecheurs, qui ne ſe rendent „ pas aux remontrances; Pie, du jour de ſon Exaltation, n'avoit rien omis „ de tout cela. Que quelques Evêques étant tombez dans l'Hereſie, & „ favoriſant les autres Heretiques, il commandoit aux Inquiſiteurs Gene-„ raux de proceder contre ces gens-là, quels qu'ils fuſſent, Evêques ou „ Cardinaux, demeurant dans les lieux où la Secte de Luther étoit puiſſan-„ te, & de les citer par Edit à comparoître en perſonne à Rome, ou en „ quelque lieu des confins des Terres de l'Egliſe; &, faute de cela, de pro-„ ceder contr'eux juſqu'à Sentence definitive, qu'il prononceroit lui-mê-„ me dans un Conſiſtoire ſecret. „ En execution de cette Bulle, les Inquiſiteurs, ſans égard aux Libertez Gallicanes, citerent à Rome Odet de Chatillon, St. Chamond, Archevêque d'Aix, Jean de Monluc, Evêque de Valence, Jean-Antoine Carracciol, Evêque de Troïes, Jean de Barbanſon,

An de J.C. 1563.

Evêque de Pamiez, & Charles Guillard, Evêque de Chartres, pour s'y purger de l'Imputation d'Hereſie (49).

Les François commencent à favoriſer la Cour de Rome.

A Trente, les Affaires commencerent à s'adoucir de la part de l'Empereur & des François, qui ne cherchoient que leurs interêts dans le Concile. Il y avoit quelque tems que le Pape, qui haïſſoit & qui craignoit le Cardinal de Lorraine, faiſoit ſolliciter ſon Rappel en France; mais la Reine-Mere, qui haïſſoit auſſi ce Cardinal, & qui ne l'avoit envoïé à Trente, que pour l'éloigner de la Cour, ſous un prétexte ſi honnorable, ne prêtoit pas l'oreille à la propoſition de le rappeller (50). Cette Princeſſe, ſe voiant au deſſus de ſes ennemis par la mort du Roi de Navarre, & par la Paix avantageuſe qu'elle avoit concluë avec les Proteſtans, reſolut de s'unir avec le Pape, en lui donnant ſatisfaction ſur le fait du Concile. Elle écrivit à Sa Sainteté, qu'Elle contribueroit de tout ſon credit à la prompte Expedition du Concile; & elle manda au Cardinal, que ſa preſence étoit néceſſaire à la Cour, & qu'avant que de partir de Trente, il ſe conciliat l'affection du Pape, ſans penſer aux affaires du Concile (51).

Deux Incidens cauſent de l'Embarras au Pape.

Mais, le Pape avoit encore deux ſujets de mecontentement, qui n'étoient pas legers. Le premier concernoit l'Alienation de quelques Biens Eccleſiaſtiques pour les Beſoins de la Couronne, dont la Guerre civile avoit epuiſé les finances. La Reine avoit long-tems negocié cette Affaire, & nous avons une Lettre du Cardinal de Ste. Croix, qui nous apprend, que le Chevalier Scure, homme de grand merite, qui faiſoit profeſſion de dire toujours la verité, fut envoié à Rome de la part de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, pour ſupplier le Pape de donner la permiſſion de vendre des Biens fonds Eccleſiaſtiques, pour cent mille Ecus de rente, qui ſeroient emploiés aux frais de la Guerre, ſans préjudice des émolumens que les Egliſes en reçoivent, par les Recoltes, dont Sa Majeſté offroit de les dedommager. „ Quoique la „ Reine, ajoute Ste. Croix, m'ait beaucoup ſollicité d'écrire cette Let„ tre, pour repreſenter à Votre Eminence les Beſoins de ce Roïaume, il „ me ſemble qu'ils ſont ſi évidents, qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſe donner „ beaucoup de peine pour les demontrer. Il y a lieu de craindre que ſi le „ Pape ne permet pas à ſa Majeſté de ſe prévaloir de ces Biens Eccleſiaſti„ ques, les Huguenots en profiteront, attendu que le Roi Très-Chrêtien „ ne ſera pas en état de reſiſter à la force de tant d'ennemis qui s'élevent „ contre lui; parce qu'outre ceux de ce Pais, il y a les Anglois & les Al„ lemans, qui font tous leurs efforts pour les ſoutenir (52). „ Mais le Pape n'aiant pas eu égard à ces Remontrances, la Cour, ſans s'en mettre beaucoup en peine, donna un Edit au mois de Mai de cette année 1563. portant l'Alienation de cent mille écus de rente des Biens fonds du Clergé: ce qui cauſa un extrême chagrin au St. Pere: outre que les Eccleſiaſtiques de Fran-

(49) *Frà-Paolo, ut ſupr. pag.* 671. *Preuves des Libertez Gallicanes, tom. I. p.* 135. *tom. II. p.* 418.

(50) *Lettres du Cardinal de Sta. Croce, pag.* 214.

(51) *Frà-Paolo, Liv. VIII. p.* 687.

(52) *Lettres du Cardinal de Sta. Croce, pag.* 242.

France, qui, comme tous les autres, s'engraiſſent du Sang des Peuples, & ne contribuent jamais de bonne grace aux Beſoins de l'Etat, jettoient les hauts cris. Pour leur ôter le principal prétexte de leurs plaintes, l'Ambaſſadeur de France ſollicita le Pape d'approuver cet Edit; mais, il n'en obtint qu'un refus coloré de diverſes excuſes. L'autre deplaiſir du Pape vint de la querelle de la preſſeance, dont on a deja parlé. Pie IV. avoit reſolu de donner ſatisfaction aux François; mais, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en aiant eû avis, vint, avec quatre temoins, proteſter à genoux, contre tout ce que Sa Sainteté pourroit faire, ou avoir fait, au préjudice du Droit que ſon Maître prétendoit de préceder le Roi de France (53). An de J.C. 1563.

Un troiſieme chagrin ſurvint au Pape dans le cours de cette année. Maximilien, Roi de Boheme & de Hongrie, avoit été élû Roi des Romains. Ce Prince étoit ſuſpect & odieux à Rome, à cauſe de ſon penchant pour le Lutheraniſme, dont il ne faiſoit point myſtere, puiſqu'il avoit declaré à l'Electeur de Saxe, qu'il étoit de ſa Religion; qu'il entretint pendant quelque tems auprès de lui un Miniſtre Lutherien, & qu'il avoit fait demander à Rome la Communion du Calice (54). Ce qui acheva de mettre le Pape en Allarmes, fut que ce Prince, étant obligé de lui donner part de ſon Election, ne voulut point lui en demander la Confirmation, & refuſa nettement d'imiter ſes Predeceſſeurs qui avoient promis & juré tout ce qu'il avoit plû aux Papes. Les Cardinaux le preſſoient de ſe conformer à l'ancien uſage; mais il repondit, que ſes Predeceſſeurs avoient été trompez; & que pour lui, il ne conſentiroit jamais à rien, qui pût préjudicier à ſes Succeſſeurs comme faiſoient les Actions de ſes Predeceſſeurs à ſa perſonne. Qu'il ſe garderoit donc bien de prêter un Serment qui ſentoit le Vaſſal. Il propoſa de faire dire par ſon Ambaſſadeur, qu'il porteroit toute ſorte de reverence & de reſpect au Pape, & au St. Siege, & que non ſeulement il conſerveroit, mais amplifieroit encore la foi Catholique autant qu'il pourroit. La Négociation dura toute l'année, ſans qu'on put s'accorder. La Cour de Rome crut avoir trouvé un bon expedient, en lui propoſant de jurer Obéiſſance, ſeulement comme Roi de Hongrie & de Boheme, d'autant que l'on ne pouvoit pas nier, diſoient-ils, qu'en l'an mille, le Roi Etienne n'eut donné la Hongrie au St. Siege, pour la tenir de lui en qualité de Vaſſal; & que Uladiſlas Duc de Boheme n'eut reçu d'Alexandre II. la faculté de porter la Mitre, à condition de païer tous les ans 100. Marcs d'argent. Mais, on ſe moqua de tout cela en Allemagne, où l'on ne trouva point d'autres preuves que l'affirmation de Gregoire VII; & on demanda au Pape des exemples plus recens & de meilleurs titres. Il courut deça & delà divers Envoiez avec des Propoſitions, des Reponſes, & des Repliques. Enfin, au bout de vingt mois, le Comte d'Elfeſtein étant arrivé à Rome, cette Cour inſiſta de nouveau, qu'il demandât la Confirmation, & jurât Obéiſſance. Mais, comme cet Ambaſſadeur

Le Roi des Romains refuſe de prêter Obéiſſance au Pape.

(53) *Frà-Paolo, ut ſupr. p.* 688.
(54) *Chriſtian Mathias, Theat. Hiſt. pag.* 1095. *Edit. d'Amſterdam* 1698.

An de J.C. 1563.

deur dit qu'il avoit par écrit le Discours qu'il devoit prononcer, & qu'il lui étoit defendu d'y changer un *iota*, le Pape proposa l'Affaire dans une Congregation generale des Cardinaux, qui conclurent, après une longue Contestation, que bien que la Confirmation ne fut point demandée, ni l'Obéissance promise, on ne laissât pas de dire dans la Reponse, que le Pape confirmoit l'Election, & en suppleoit tous les defauts, soit de Fait ou de Droit, sans dire qu'elle fut demandée ou non, & qu'il recevoit l'Obéïssance de ce Roi, sans exprimer si elle étoit promise, ou non. Cette Ceremonie se passa peu agréablement pour le Pape, encore moins pour le Sacré College (55).

Le Pape se plaint des Espagnols qui empêchoient la dissolution du Concile.

Cependant, le Pape desiroit avec empressement la fin du Concile; & les Legats, repondant à ses vuës, se preparoient à finir tout dans une Session. Mais, le Comte de Lune, voiant que cette précipitation ne s'accomodoit pas aux interêts du Roi d'Espagne, forma des difficultez pour prolonger le Concile. Il proposa d'y attirer les Protestans, par des promesses qui leur seroient faites au nom des Peres; parce que le Pape leur étoit trop suspect. C'étoit se vanger assez bien de la Presseance, que le Pape venoit d'adjuger à l'Ambassadeur de France à Rome. Mais Pie IV, aiant eu connoissance de la Proposition du Comte de Lune, s'en émut d'autant plus, que Louis d'Avila & Vargas Ambassadeurs d'Espagne l'avoient assuré que leur Roi consentoit à la cloture du Concile. Les aiant donc appellés, il se plaignit avec aigreur de la Proposition du Comte. Quant aux Protestans, il dit que personne ne desiroit tant que lui leur retour à l'Eglise: Qu'il l'avoit temoigné, en leur envoïant à tous separement des Nonces, sans prendre garde à quoi il s'exposoit, après les efforts inutiles de ses Predecesseurs depuis 40. ans; qu'il avoit interposé l'Autorité de l'Empereur, & le credit de tous les Princes Catholiques; qu'il savoit que leur endurcissement étoit volontaire & de propos deliberé; qu'il falloit penser, non plus à les reduire, chose impossible, mais à conserver les autres dans l'obéïssance: que tant qu'il y avoit eu quelque étincelle d'esperance de ramener ces errans, il avoit fallu les prendre par la douceur; mais, que cette esperance étant perduë, il falloit absolument, pour conserver les gens de bien, augmenter la division & rendre les deux Partis irreconciliables: qu'il étoit de l'interêt de leur Maître, qu'on en usât ainsi: Que Philippe s'apperçevroit trop tard de la necessité de tenir cette conduite, s'il continuoit de menager les Rebelles des Païs-Bas; qu'il considerât les bons effets que les executions severes, faites à son arrivée en Espagne, avoient produit: au lieu que, s'il eut procedé lentement, & se fût amusé à vouloir se concilier l'affection des Protestans par un traitement plus doux, il se verroit enveloppé dans les maux qui desoloient la France. Ensuite, il se plaignit que le Comte de Lune voulût prescrire la maniere d'examiner les Maiteres de Theologie, pour juger après si elles seroient bien dire-

(55) *Frà-Paolo, pag.* 698. *Struvius, Hist. Germ. Sect. VI. pag.* 1095. *Pallavicini, lib.* 22. *c.* 6. *Schilter, de Libert. Eccl. Germ. lib. VII. c.* 10. §. 8. 9.

rées. Enfin, il se prit à eux de lui avoir fait entendre, que leur Roi consentoit à la clôture du Concile, & que neanmoins le Comte cherchoit à le prolonger. Les Ambassadeurs confirmerent ce qu'ils avoient dit, & excuserent le Comte: de quoi le St. Pere parut content, pourvû qu'il pût dire ce dont ils l'assuroient, quand il le jugeroit à propos. Il écrivit donc à son Nonce en Espagne de dire au Roi, qu'il ne pouvoit deviner pourquoi ses Ambassadeurs à Rome & à Trente parloient differemment: Qu'il faisoit inutilement tout ce qu'il pouvoit pour lui, puisque ses Ministres le defaisoient: que le Concile continuant, il n'avoit pas la Liberté de lui accorder toutes les graces qu'il voudroit: Que s'il desiroit quelque chose du Concile pour le bien des affaires de Flandres, ou pour l'interêt de l'Allemagne, il devoit savoir par experience, combien il étoit difficile de rien terminer à Trente, au lieu qu'il pouvoit tout attendre de Rome: qu'aussitôt que le Concile seroit terminé, sa resolution étoit d'envoier par toutes les Provinces, pour aviser au besoin particulier de chacune, vû qu'on ne pouvoit faire à Trente que des Reglemens generaux, qu'il étoit très-difficile d'assaisonner au gout de chaque Païs (56). An de J.C. 1563.

Comme le Pape avoit donné à Rome l'avantage aux François sur les Espagnols, pour appaiser ces derniers, il les fit triompher à Trente, par des Artifices tout-à-fait indignes d'un Souverain Pontife. Pour engager Pie IV. dans ces fausses Demarches, Vargas eut Ordre de lui proposer une entiere satisfaction sur la Conduite que les Prelats Espagnols tenoient au Concile, pourvû qu'il achetât leurs suffrages en favorisant le Droit de Presseance que le Roi d'Espagne prétendoit sur Charles IX. Vargas crut qu'on le prendroit au mot. Mais, le trouble qu'il apperçut sur le visage du Pape, lorsqu'il lui fit cette ouverture, le convainquit qu'il s'étoit trompé. Sa Sainteté fit d'un côté Reflexion, que la Presséance du Roi Très-Chrêtien, sur le Roi Catholique, n'avoit point été contestée jusqu'à ce jour; & qu'elle ne la pouvoit revoquer en doute, sans renoncer à la Qualité de Pere commun, & sans s'exposer à tout le ressentiment des François, dont les premieres demarches sont toujours très-vives, quand ils sont lezés: Que les Veuves & les Mineurs étoient proposez dans l'Evangile pour l'objet necessaire de la Charité des Chrêtiens; & que les plus mechans ne seroient pas moins scandalisés que les plus gens de bien, de voir que le St. Siege conjuroit avec l'Espagne, à priver une Femme & un Enfant de leur Préeminence sur les autres Rois Chrêtiens, dans le même tems qu'ils étoient armez contre l'Heresie. Mais, de l'autre côté, l'avantage étoit si grand pour la Cour de Rome, d'être delivrée à quelque prix que ce fut de la persecution qu'elle souffroit des Prélats Espagnols à Trente, qu'il n'y avoit aucune apparence de le negliger. Le Pape, agité de ces divers sentimens, repondit à Vargas, que le Comte de Lune, prit avec ses Legats les mesures qu'il jugeroit à propos, & que s'il se pouvoit trouver quelque expedient propre pour satisfaire le Roi Catholique, sans offenser le Roi Suite de la Dispute sur la Presseance.

(56) *Frà-Paolo, liv. VIII. pag. 719.*

An de J. C. 1563.

Roi Très-Chrêtien, ſa Sainteté agréeroit qu'on s'en ſervit. Toute la difficulté conſiſtoit dans cet expedient. On en propoſa pluſieurs, que les François rejetterent, en declarant, que ſi l'on portoit la moindre atteinte au Droit inconteſtable de leur Maître, ils avoient ordre de proteſter & de ſe retirer; mais le Comte de Lune, encouragé par les difficultés qui traverſoient ſon deſſein, inventa enfin un expedient, ſi malin & ſi ſubtil, que les François y ſuccomberent. Il leur donna l'allarme, en propoſant d'examiner dans les Congregations ſuivantes les dommages, qui pouvoient arriver à la Chrêtienté, de la Paix concluë en France avec les Heretiques, & les moiens d'y remedier. De ſorte que les François, voulant prevenir les inconveniens de cet examen, conſentirent enfin que le Comte de Lune s'aſſit hors de ſon rang vis-à-vis des Legats. La Conduite du Cardinal de Lorraine, & des Ambaſſadeurs François, fut univerſellement blâmée, & on les traita en public & en particulier de Prevaricateurs & de Perfides. Le Pape même, quoiqu'il approuvât en ſecret leur Procedé, parce qu'il l'avoit tiré de la peine où il étoit de ſatisfaire le Roi Catholique, repondit au Cardinal de la Bourdaiſiere, qui s'en plaignit à ſa Sainteté, par Ordre de la Cour, que la Faute étoit toute entiere du côté des Ambaſſadeurs de France à Trente, qui avoient, pour ainſi dire, de gaieté de cœur, renoncé à un Droit acquis; & que s'ils ne ſe fuſſent pas relâchez, ſes Legats avoient Ordre de n'accorder point d'autre rang au Comte de Lune, qu'au deſſous des Ambaſſadeurs de France. Il ne reſtoit plus au Comte, pour obtenir un avantage complet, que d'occuper dans les Seſſions du Concile le même rang qu'il avoit eu dans les Congregations: mais, il y avoit d'autant moins apparence que les Ambaſſadeurs de France y conſentiſſent, que le Roi leur Maître avoit desapprouvé leur condeſcendance à ſouffrir que le Comte de Lune ne fût point aſſis au deſſous d'eux. Il falloit donc uſer de ſurpriſe à leur egard, & diſpoſer les Legats à ſervir eux-mêmes d'inſtrument à la Supercherie. Il y avoit encore moins d'apparence à leur en faire la propoſition, parce que c'eut été les prier de leur deshonneur; & le noeud de l'affaire conſiſtoit à procurer que le Pape leur en envoiât un Ordre abſolu; encore falloit-il que la France ne le penetrât point, parce qu'il lui eut été facile de le deconcerter en menaçant les Legats d'une Proteſtation. Ainſi, toute la Politique de Vargas ſe reduiſit à faire entendre à Sa Sainteté, par les Cardinaux Eſpagnols, qu'il ne pouvoit plus demeurer à Rome, ſi l'on ne ſe mettoit en devoir d'adoucir l'eſprit irrité du Roi ſon Maître, en obligeant les Legats du Concile à traiter le Comte de Lune en Seſſion de la même maniere qu'il l'avoit été en Congregation. Le Pape delibera long-tems; mais enfin, comme il avoit à l'Eſpagne la principale obligation de ſa Dignité, & que pour lui plaire il avoit fait mourir les trois Neveux de ſon Predeceſſeur, il negligea le hazard du Schiſme où il expoſoit la France, en donnant à l'Eſpagne une egalité de Seance avec elle, par la Conſideration, qu'un homme, quelque grand qu'il ſoit, n'eſt plus en état de rien refuſer à ceux pour leſquels il a une fois violé tou-

toutes ſortes de Loix dans une occaſion d'eclat. Il voulut qu'on donnât au Comte de Lune la Place dans l'Aſſemblée entre les Cardinaux & les Evêques; &, pour eviter la competence qui reſtoit à l'egard de recevoir de l'encens & de baiſer la Paix, il ordonna qu'on preparât deux encenſoirs & deux Patenes, afin que les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne fuſſent encenſez, & baiſaſſent la Paix, en même tems. Il recommanda ſur-tout aux Legats de tenir la choſe ſi ſecrete, que perſonne ne s'en doutât; & ce fut pour cette raiſon, que le Maître des Ceremonies n'en fut point informé juſqu'au 19. de Juin. Comme il ſe mettoit en devoir d'executer ces Ordres, en faiſant mettre un Fauteuil à la Place marquée pour le Comte de Lune, le Preſident Ferrier l'appella, & lui demanda raiſon du changement. Le Maître des Ceremonies repondit, qu'il ne l'avoit ſçu qu'un moment avant qu'il dut être executé, & qu'il n'avoit fait que ſuivre l'Ordre des Legats. Ferrier lui demanda encore, ſi c'étoit-là tout ce qu'on lui avoit ordonné. Il repondit, qu'il avoit encore ordre de tenir prêts deux encenſoirs & deux patenes, & de prendre ſi bien ſes meſures, qu'on les preſentât en même tems aux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne. Alors Ferrier, informé de l'Injure que la France alloit recevoir, fit la fameuſe Replique dont j'ai eu occaſion de raporter quelques traits au commencement de cette année. Il declara hautement, qu'il ne pouvoit ſouffrir d'Egalité avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, ſans être Prévaricateur, „ & menaça „ de proteſter, non pas contre le Concile, qui n'avoit plus de Liberté; „ contre les Legats, qui n'étoient que les ſimples Executeurs des Volon- „ tez injuſtes de la Cour de Rome; contre le Comte de Lune, ou le Roi „ Catholique ſon Maître, qui ne faiſoient que profiter de l'Iniquité d'au- „ trui; mais, contre Ange Medequin, qui, non content de s'être elevé „ ſur le St. Siege par une Voie Simoniaque, en corrompant les Neveux du „ Pape Paul IV. par une promeſſe par ecrit d'une Somme conſiderable, „ qui étoit encore entre les mains de l'Archevêque de Naples, au lieu de „ ſe retirer dans un Monaſtere, pour y pleurer cet enorme Peché, abu- „ ſoit de l'Autorité qu'il avoit uſurpée, en voulant introduire le Schiſme „ dans l'Egliſe; de quoy, & de pluſieurs autres Fautes, dont il avoit des „ Preuves, il en appelloit au Pape qui ſeroit elû canoniquement, & au „ premier Concile convoqué dans les formes, & delivré de toute Tyran- „ nie (57). „

An de J. C. 1563

La Fermeté & la Hardieſſe du Préſident Ferrier etonnerent les Legats: mais, ils compoſerent leurs viſages avec tant d'artifice, qu'on n'y remarqua aucune alteration. Le Cardinal de Lorraine en ecrivit en termes aſſez vifs au Pape, & lui fit apercevoir le danger auquel il s'expoſoit, en favoriſant les Eſpagnols contre tout Droit. De ſorte que le Comte de Lune reçut l'Affront qui étoit dû à ſa Temerité, étant contraint de ceder, en cette occaſion, au bon Droit des François. Le Pape, informé du mauvais Succès de ſon Entrepriſe, appella le Cardinal de Lorraine à Rome, afin de s'expliquer

Suites de la Querelle ſur la Preſſeance.

(57) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. 1. ad an.* 1563.

An de J.C. 1563.

quer plus particulierement avec lui sur la situation presente des Affaires, & concerter ensemble les moiens de terminer la Querelle, sans que l'Autorité Pontificale se trouvât en compromis (58).

Fin du Concile de Trente.

Le Cardinal de Lorraine fut reçu à Rome avec des Honneurs extraordinaires. Le Pape le logea dans son Palais, & le visita publiquement. Ils eurent ensemble divers entretiens, dont le detail est peu connu; mais leur principale Conference roula sur la Conclusion du Concile, qui sembloit très-difficile, & très-importante, au Pape. Le Cardinal lui dit ingenument, qu'il y prenoit autant d'interet que sa Sainteté, s'étant bien apperçu, depuis la mort de ses Freres, qu'il ne restoit plus d'autre moien de conserver la Religion Catholique & sa Maison de France, que de s'unir avec le Siege Apostolique. „ Le Pape lui promit de faire des Cardinaux à „ sa priere, & lui jetta même quelque paroles de le faire son Successeur: „ &, pour y donner plus de couleur, il disoit, que la Grandeur du Cardi- „ nal lui seroit très-utile pour executer un grand dessein, qu'il rouloit dans „ sa tête, ce qu'il affectoit de persuader à tous ceux qui l'approchoient, „ disant; *il faut finir le Concile, & amasser de l'argent, & puis Dieu fera le „ reste.* Il avoüa, qu'à chaque Avis qui lui venoit des Dissensions des Peres, „ & des menées qui se faisoient, pour polonger le Concile, il lui prenoit „ envie de le suspendre, & qu'il n'en étoit retenu que par la crainte de „ scandaliser le Monde, qui ne savoit pas la verité des choses: Que d'un „ côté le scandale lui paroissoit le plus grand mal; mais que de l'autre, il „ trouvoit ce mal bien moindre, que le danger que couroit son Autorité, „ contre laquelle les Princes, les Evêques, & toutes sortes de gens fron- „ doient: Qu'à la fin, il faudroit lever le masque, & prendre ce parti. „ Le Cardinal lui remontra, que ce remede ne valoit rien, pour guerir le „ mal, & qu'il le rendroit même plus dangereux; d'autant que tous ceux, „ qui seroient mécontens de lui, demanderoient le rétablissement du Con- „ cile: Qu'il étoit plus difficile de le suspendre, que de le finir, parce „ qu'il n'y auroit point de raisons à rendre quand on le finiroit: qu'il „ suffisoit de se bien entendre, pour bien executer. Que pour venir à la „ suspension, il faudroit alleguer des causes, que chacun se mêleroit de „ censurer. Qu'il y auroit plus d'honneur à finir qu'à suspendre (59). „ Ces raisons & quelques autres persuaderent le Pape de la bonté du Conseil, & le firent resoudre à ecrire à ses Legats, qu'il falloit terminer le Concile, le Roi Catholique le dut-il trouver mauvais, parce qu'il sauroit bien se raccomoder avec lui (60). Les Legats obéirent; & le 3. Decembre 1563. on tint la 25. & derniere Session du Concile de Trente.

Jugement sur ce Concile.

Tous les Decrets, qui s'étoient faits à Trente pendant plusieurs années, ne satisfirent que la Cour de Rome, qui les avoit dirigez, ou, pour mieux dire, formez à son avantage. Les Protestans se plaignirent des De-

(58) *Frà-Paolo, p.* 702. *Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p.* 336.

(59) *Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. VIII p.* 740.

(60) *Ibid. p.* 756.

Decisions qu'on y avoit fait contr'eux. Les François trouverent, qu'en plusieurs points, on avoit donné de mortelles atteintes à leurs Libertez, & n'ont jamais voulu recevoir les Canons de Discipline qui leur étoient préjudiciables. Enfin, la plupart des Decrets tenoient de la nature des anciens Oracles par leur mysterieuse obscurité. De façon que, sans les choquer grossierement, l'adroit Bossuet à sçu les tourner d'une maniere assez plausible pour surprendre la simplicité de quelques Protestans, qui ont pris pour la Doctrine du Concile de Trente, les Explications mitigées de ce Prelat (61). Charles du Moulin, le plus eclairé Jurisconsulte qu'il y eut alors en France, ecrivit avec beaucoup de solidité un petit mais excellent Traité, contenant en cent Paragraphes les Nullitez & les Abus des Decrets de Trente, à dessein de montrer que personne n'étoit tenu en Conscience, ni politiquement, de recevoir ce Concile : car, outre qu'il y avoit eu des Defauts essentiels dans sa convocation, dans toutes ses seances en particulier, & dans sa conclusion, il contenoit beaucoup de choses contraires aux anciens Canons, & à la Dignité de la Monarchie Françoise (62). Cependant, Pie IV. confirma les Decrets faits à Trente, par son inspiration, le 26. de Janvier 1564. avec une grande solemnité. Il adressa des Brefs à tous les Princes Catholiques pour les engager à recevoir & à faire publier dans leurs Etats les Canons de ce Concile (63). An de J.C. 1563.

On a deja parlé des Procedures du Pape contre quelques Evêques de France qui lui étoient suspects, & on a dit que l'Inquisition les avoit citez à Rome. La Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, ne fut pas épargnée dans ces Procedures. Le Pape fit afficher, aux Portes de l'Eglise de St. Pierre & du Palais de l'Inquisition, un Monitoire foudroiant contre cette Princesse, „ par lequel il la citoit à comparoître personnellement à Rome dans six mois ; & si elle y manquoit, il la declaroit excommuniée, privée de la Dignité Roiale, de son Roiaume, & de toutes ses Seigneuries, qu'il exposoit à tous ceux qui s'en saisiroient les premiers (64). „ Voici les suites de ces Entrepriſes sacrileges. Le Cardinal de Châtillon, qui avoit quitté la Pourpre pour paroître dans le Monde sous l'Habit de Cavalier & de Comte de Beauvais, la reprit alors, tint son rang parmi les autres Cardinaux, lorsque Charles IX. se fit declarer Majeur au Parlement de Rouën, & declara hautement qu'il s'étoit marié avec Isabelle de Hauteville, Dame de Loré. A ces nouvelles, le Pape, qui s'étoit d'abord contenté de proceder secretement, fit publier la Sentence portée contre les Evêques qu'il tenoit pour convaincus, s'ils ne comparoissoient à Rome dans le tems qui leur étoit marqué. Il fit aussi afficher & An de J.C. 1564.

Le Roi de France protege contre le Pape la Reine de Navarre & les Evêques suspects.

(61) *Bossuet, de la Doctrine de l'Eglise Catholique, in* 12. dont il y a plusieurs Editions.

(62) *Charles du Moulin, Conseil sur le faict du Concile de Trente, imprimé à Lyon en* 1564. *avec Privilege du Roi.*

(63) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p.* 339.

(64) *Maimbourg, Hist. du Calvin. Liv. VI. pag.* 329.

An de J.C. 1564.

& répandre par-tout les Exemplaires imprimez du Decret, ſigné du Pape & de 21. Cardinaux, par lequel Odet de Chatillon, Evêque de Beauvais & Cardinal, étoit condamné abſolument comme Heretique & Apoſtat, depouillé de ſes Biens, de ſes Droits, de ſes Dignitez, & de tous ſes Benefices; declaré incapable d'en poſſeder jamais aucun; & enfin expoſé à tous ceux qui le pourroient prendre, pour le mettre entre les mains de la Juſtice (65). Mais, ces Sentences parurent ſi contraires aux Libertez de l'Egliſe Gallicane, que le Roi jugea à propos de les faire ſuſpendre. D'Oyſel, qui étoit alors Ambaſſadeur de France à Rome, repreſenta, de la part de ſon Maître, ſur la Sentence contre les Evêques ſuſpects d'Hereſie: Que la Liberté la plus ancienne, & la plus indiſpenſablement obſervée de l'Egliſe de France, étoit que ſes Membres, & ſur-tout ſes Evêques, ne pouvoient être attirez, ſous quelque cauſe ou prétexte que ce fût, devant des Tribunaux Etrangers; & que le Procès ne leur pouvoit être fait que par douze Prelats tirez de leur Province, & des plus proches, ſi elle n'étoit point aſſez grande pour fournir ce nombre. Il ajouta, que les Papes ne s'étoient jamais diſpenſez d'obſerver cette Loi. D'Oyſel remontra en faveur de la Reine de Navarre, que cette Princeſſe devoit être conſiderée, ou en qualité de Reine & de Souveraine de Bearn, ou comme poſſedant les belles & riches Seigneuries d'Albret, de Foix, d'Armagnac, de Cominge, & de Bigorre; Qu'en la premiere qualité, elle étoit reconnuë par tous les Princes de la Chrêtienté, pour ne relever que de Dieu, & que par conſequent elle n'étoit point obligée de rendre compte de ſes actions au St. Siege: & qu'en la ſeconde, elle étoit Vaſſale de la Monarchie Françoiſe, trop intereſſée à ſouffrir, qu'on expoſât en proie au premier occupant des Fiefs conſiderables qui lui devoient être réunis: Que le Roi ne pouvoit être diſpenſé d'aſſiſter de toutes ſes forces ſon Alliée, ſa Vaſſale, ſa proche Parente, & la Veuve & la Mere des deux premiers Princes de ſon Sang; & que ſi le Pape ne revoquoit ſa Procedure, il ne trouvât point étrange, que la France eut recours aux moiens dont elle s'étoit autrefois ſervie avec tant de ſuccès, lorſque le St. Siege avoit entrepris ſur l'Autorité de ſes Rois (66).

Le Pape arrête ſes Procedures.

Le Pape Pie IV, qui avoit plus de prévoiance pour l'avenir, dans les matieres où il y avoit ſujet de craindre, que dans celles où il y avoit lieu d'eſperer, ſe rendit auſſitôt à la Remontrance d'Oyſel; & ſi d'abord il ne lui en temoigna rien, ce ne fut que pour ne pas donner des marques, que le St. Siege eut rien entrepris à la legere. Il repondit ſimplement, qu'il y penſeroit: mais, on ſçut depuis, que le Procès des ſix Evêqus avoit été ſuſpendu pour toujours, & que l'Ajournement de la Reine de Navarre avoit été ſupprimé avec tant de ſoin, qu'il n'en reſta point de Copie (67).

Mais

(65) *Maimbourg, ut ſupr.*

(66) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. II. pag. 2.*

(67) *Sponde, ad an. 1563. §. 50. Varillas, ut ſupr. p. 4.*

Mais, on prit des meſures ſecrettes & horribles, pour opprimer la Reine de Navarre. Les Catholiques des Etats de cette Princeſſe tramerent avec le Roi d'Eſpagne une Conjuration, dont le but étoit de livrer à Sa Majeſté Catholique Jeanne d'Albret & ſes Enfans, pour leur faire leur Procès, comme à des Heretiques, devant le cruel Tribunal de l'Inquiſition. Mais, cet horrible Complot fut heureuſement decouvert, à la honte éternelle des faux zélez qui l'avoient formé (68). C'eſt en vain que Sponde voudroit perſuader à ſes Lecteurs, que ce Fait eſt peu certain, ou plutôt que c'eſt une Fable inventée par les Huguenots (69); puiſque ce ſavant Prelat avouë lui-même, qu'il a vû des Lettres écrites par le Roi de France à Monluc, qui faiſoient connoître qu'on avoit raporté à ce Monarque, que le Roi d'Eſpagne offroit aux ſujets de la Reine de Navarre certaines choſes d'où l'on pouvoit conclure qu'il y avoit quelque Complot ſur le tapis (70). Et s'il eſt vrai, comme le dit cet Auteur, que Philippe II. ait offert ſa Protection à Jeanne d'Albret, pour la maintenir dans ſes Etats, contre le foudroïant Monitoire du Pape, on peut dire que c'étoit un de ces noirs Artifices de la Politique du Roi d'Eſpagne, dont l'Hiſtoire parle en tant d'endroits.

An de J.C. 1564.

Conjuration horrible des Eſpagnols contre la Reine de Navarre.

Cependant, le Pape faiſoit tous les Efforts imaginables, pour faire recevoir & obſerver le Concile de Trente en France; & le Cardinal de Lorraine prit cette Affaire ſi fort à cœur, qu'il obtint qu'elle ſeroit miſe en deliberation au Conſeil d'Etat (71). Quelques Preſidens du Parlement de Paris furent mandez à la Cour, avec l'Avocat General & le Procureur du Roi; &, quoiqu'ils y fuſſent allés dans la reſolution de ne mettre aucun obſtacle à l'Approbation du Concile de Trente, ils determinerent le contraire. Les Raiſons, qu'ils en alleguerent, furent, que ce Concile n'avoit point paru juſqu'à preſent en forme authentique, & qu'on ignoroit encore, ſi le Pape l'avoit ratifié en tout, ou en partie. Quelques-uns dirent, qu'il n'étoit pas convenable d'approuver ce Concile, dans lequel on avoit préjudicié, ou voulu déroger en quelque choſe, à la Preſſeance du Roi Très-Chrêtien, en faveur de Sa Majeſté Catholique. D'autres conſidererent, que ce Concile renvoie lui-même certains Articles, comme celui de la Communion ſous les deux Eſpeces, à la volonté arbitraire du Pape, & que par conſequent il étoit bon de voir quelle reſolution ſa Sainteté prendroit ſur cela, avant que de ſe determiner en aucune maniere (72). Le Chancelier de l'Hopital, dont l'Integrité eſt un des plus beaux Ornemens de l'Hiſtoire de ce Siecle, qui eſt un des plus ſteriles en exemples de bonne-foi, remontra avec ſa vigueur ordinaire, que la plus grande marque d'Ignorance & de Lâcheté, que pouvoient donner les François, ſeroit de ſacrifier les Libertez de leur Egliſe à l'Ambition de la Cour de Rome: Que ces Libertez étoient de telle importance, qu'il n'y avoit point de vrai François, qui ne dût repandre juſqu'à la derniere goutte

Vains Efforts du Pape, pour faire recevoir le Concile de Trente en France.

(68) *De Thou, Hiſt. lib. 36. pag. 728. 729. Benoit, Hiſt. de l'Edit. de Nantes, tom. I. pag. 35.*

(69) *Sponde, ad an. 1564. §. 8.*

(70) *Sponde, ad an. 1563. §. 51.*

(71) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. II. pag. 5. De Thou, ut ſupr. p. 727.*

(72) *Lettres du Cardinal de Ste. Croce, pag. 258.*

An de J. C. 1564.

goutte de ſon Sang, pour les maintenir; & que les Rois précedens ne ſeroient jamais excuſez d'en avoir laiſſé perdre un des principaux Articles, qui étoit le Droit de nommer à la Papauté, ſi juſtement acquis par les Aſſiſtances de Pepin & de Charlemagne, reçuës dans les conjonctures où le St. Siege alloit infailliblement tomber ſous l'Eſclavage des Lombards: Que les Calviniſtes recommenceroient la Guerre, dès qu'on publieroit des Articles arrêtez ſans la participation des Evêques de France, qui ſappoient tous les fondemens de la Paix conclue avec ces Heretiques: Qu'il étoit étonnant, que l'Homme de France, qui avoit fait la perte la plus irreparable dans la derniere Guerre, fût le plus porté à la recommencer; & qu'il ſembloit que le Cardinal de Lorraine ne connût pas aſſez le prix du ſang du defunt Duc de Guiſe ſon frere: Que s'il l'ignoroit, il donnât au moins aux autres le moien de reparer leurs Egliſes brulées, leurs biens diſſipez, leurs Maiſons abbatuës, & leurs ſantez alterées; & qu'il ſe ſouvint, que la plus grande inhumanité étoit de replonger la Patrie dans un abîme d'où elle ne venoit de ſortir que par une eſpece de miracle: Que ſi ceux, qui parloient avec tant de hardieſſe & d'inſenſibilité de renouveller les diviſions civiles, étoient obligez de les demêler l'Epée à la main, on les verroit peut-être changer de Langage (73). Le Cardinal de Lorraine fut ſenſiblement piqué de la Cenſure du Chancelier. Après avoir fait tout ce qu'il put, pour faire recevoir le Concile de Trente, & en avoir parlé d'un ton fort haut, & d'une maniere très-forte, il dit au Chancelier, qu'il ne ſavoit pas encore de quelle Religion il étoit, & qu'il lui ſembloit qu'il n'en avoit point d'autre que celle de nuire autant qu'il pouvoit à ſon Eminence & à ceux de ſa Maiſon. Il l'appella ingrat & méconnoiſſant des Bienfaits qu'il avoit reçus de lui. Le Chancelier repondit à ces dernieres paroles, qu'il s'acquiteroit toûjours, au peril même de ſa vie, des obligations qu'il avoit à ſon Eminence; mais, qu'il ne vouloit pas le faire aux depens de l'honneur & du bien du Roi (74). Ils paſſerent l'un & l'autre des reproches aux injures, & des injures aux démentis, & ils ne finirent cette Querelle ſcandaleuſe que par ordre de la Reine-Mere, qui leur impoſa ſilence. La plupart des Conſeillers d'Etat qui opinerent enſuite, aiant ſuivi l'avis du Chancelier, il fut arrêté, que, des Deciſions du Concile de Trente, on ne recevroit que celles qui regardoient la Foi (75). Le Cardinal de Ste. Croix, qui étoit Nonce en France, ne perdoit point de vuë cette importante Affaire; & voici ce qu'il en écrivit le 25. de Fevrier 1564. au Cardinal Borromée Neveu du Pape: „ Le Sei-
„ gneur Dom François d'Albe, qui eſt ici en Qualité d'Ambaſſadeur du
„ Roi d'Eſpagne, à la place de Mr. de Xanton, a offert de m'aider en ce
„ qui concerne le Concile de Trente (76), quand il ſera de retour de Pa-
„ ris, où il eſt allé pour ſuivre la Cour, ſelon l'ordre qu'il en a reçu: &
„ j'ai appris que la Reine a fait de grandes plaintes de ce qu'il a écrit au Pape,

(73) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. II. pag. 259.*

(74) *Lettres du Cardinal de Sta. Croce, pag. 5.*

(75) *Varillas, ut ſupr. pag. 6.*

(76) *Voyez de Thou, Hiſt. lib. 36. p. 729.*

„ pe, que Sa Majesté donnoit au Roi l'Education de ceux de la Confession An de J.C. 1564.
„ d'Ausbourg, & qu'elle en a temoigné un grand ressentiment. Aiant fait de
„ nouvelles instances auprès de Sa Majesté Très-Chrêtienne, pour la Publi-
„ cation & l'Observation du Concile, en lui declarant ce que le Roi d'Espagne
„ a fait pour ce sujet, comme le Nonce qui est en ce Païs-là en a donné Avis;
„ & aiant temoigné, que j'avois quelque deplaisir, de ce que Sa Majesté
„ s'étoit laissé prévenir dans une Oeuvre de pieté si glorieuse: Sa Maje-
„ sté fut beaucoup surprise de ces paroles, & entra dans quelque soupçon,
„ que je n'avois point une telle Commission, attendu qu'elle me dit, que
„ cela étoit fort contraire à la Relation que lui en avoit faite Mr. de Vil-
„ leroi, & à ce qu'en avoit ecrit Mr. de Villapari son Ambassadeur,
„ dont elle avoit reçu des Avis, portant que le Pape étoit fort bien satis-
„ fait de la maniere qu'on procedoit ici. Ajoutant, qu'il avoit dit dans
„ son Consistoire, qu'il ne s'étonnoit point de ce qu'on ne publioit pas
„ le Concile dans ce Païs, & que n'aiant pas tant été fait pour la France,
„ comme pour l'Espagne, Sa Sainteté ne trouvoit pas étrange que les Es-
„ pagnols tardant si long-tems à le publier, les François ne resolussent
„ pas incontinent de l'observer, & il temoigna qu'il étoit content de leur
„ bonne volonté. Sa Majesté me dit, que cela lui avoit donné beaucoup
„ de satisfaction, & que cette maniere d'agir l'obligeroit d'autant plus à
„ ce qui pourroit contribuer à l'accomplissement des desirs de Sa Sainteté;
„ & là-dessus elle s'etendit beaucoup à me dire, que le Pape donnoit tant
„ de Satisfaction à ce Roiaume par son procedé, qu'elle se trouvoit obli-
„ gée d'y correspondre, & qu'elle le feroit aussi-tôt qu'il lui seroit possi-
„ ble. Sur quoi lui aiant repondu, qu'il étoit tems d'en venir à l'execu-
„ tion, sans aucun delai, & que le contentement que le Pape temoi-
„ gnoit avoir reçu, venoit de la grande esperance que je lui avois don-
„ née, sur la Parole de Sa Majesté, que Concile seroit bientôt publié. Elle
„ ne me dit plus rien, si ce n'est que je devois tenir pour certain que cela
„ se feroit; mais, qu'il falloit encore en differer l'execution pendant quel-
„ que tems. Sur l'Article particulier de la Residence des Prelats, Elle
„ m'assura, qu'elle avoit nouvellement ordonné qu'ils residassent, & qu'el-
„ le avoit fait saisir les fruits de ceux qui n'obéissoient pas, & que cela
„ lui paroissoit suffisant, pour les obliger tous à faire leur devoir. Elle
„ me réitera encore une autrefois, qu'il étoit nécessaire de faire une bon-
„ ne Reforme, dont Elle connoissoit le besoin, sans en pouvoir dire les
„ particularitez, attendu que ce n'étoit pas à elle d'en juger; mais qu'el-
„ le en prendroit Avis de son Conseil, & s'en entretiendroit avec moi, afin
„ que j'en ecrivisse au Pape, son intention étant qu'on ne fasse rien sur
„ cette matiere, que par l'entremise de Sa Sainteté. Je repondis à tout
„ cela, que je ne disconvenois point, qu'une bonne Reforme ne fût abso-
„ lument nécessaire dans ce Roiaume, attendu que plusieurs sont fort
„ scandalisez de la maniere dont on y vit aujourd'hui, & du peu de soin
„ qu'on a des Eglises; mais que Sa Majesté parviendroit au but qu'elle

An de J.C. 1564.

„ desire, si elle faisoit observer le Concile. Je ne manquerai pas d'in-
„ sister derechef, toutes les fois que l'occasion s'en presentera, & suivant
„ l'Ordre que Votre Eminence m'en a donné, qu'on publie les Decrets
„ de ce Concile; mais, je ne crois pas neanmoins qu'on prenne aucune
„ autre Resolution sur cela, jusqu'à ce que la Reine soit de retour à Pa-
„ ris, où elle consultera le Parlement, qui a fait naître plusieurs difficul-
„ tez sur cette Publication (77). „ Heureusement pour nous, ces difficultez ont été jusqu'à present insurmontables.

Particularitez sur l'Etablissement des Jesuites en France.

Il ne manqueroit rien à notre bonheur, si les obstacles qu'on avoit mis d'abord à l'Etablissement des Jesuites dans ce Roiaume n'eussent jamais été levez, par l'adresse inconcevable de cette ambitieuse Societé. Ce fut cette année, que ces RR. Peres triompherent de leurs Ennemis, c'est-à-dire de tout ce qu'il y avoit de gens sages & prévoians en France. Ils ouvrirent leur College, par la faveur du Cardinal de Lorraine; & le Portugais Maldonat attira un si grand nombre d'Etudians à ses Leçons, que l'Université devint deserte. Il n'y a rien que les Savans supportent avec moins de patience, que le mepris; &, quoiqu'ils aient d'ordinaire un exterieur humble & pacifique, il est dangereux d'entrer en concurrence avec eux. L'Université, qui avoit constamment joüi d'une belle reputation de savoir depuis son établissement, ne put souffrir, qu'on lui preferât une Societé nouvelle. Ainsi, elle fit des efforts surprenans, & troubla de tous côtés les Jesuites dans la possession qu'ils avoient obtenuë d'enseigner. De sorte que ceux-ci furent contraints d'implorer la Protection du Parlement. L'Affaire y fut plaidée avec chaleur. Pierre Versoris n'oublia rien de ce qui pouvoit engager la Compagnie à maintenir & à proteger les Jesuites; mais, Etienne Pasquier plaida contr'eux avec tout le feu qu'on pouvoit attendre d'un homme zelé pour le Bien de l'Etat, & consommé dans les matieres du Barreau. Il soutint, que la Societé des Jesuites, sous prétexte de pieté, aspiroit à gouverner les Etats en general, & les Familles en particulier: Qu'elle avoit été conçuë en Espagne, enfantée en France, elevée à Venise: Que l'Italie l'avoit tellement appréhendée, qu'elle n'y étoit encore composée que de dix personnes: Que le Cardinal Guedoni, le plus grand Politique du Sacré College, avoit ecrit un Livre, pour montrer qu'il ne lui falloit pas permettre de devenir plus nombreuse: Que l'Artifice, dont elle avoit usé de faire un Vœu particulier d'Obéissance aveugle au St. Siege, avoit excité les Papes à lui donner de si grands Privileges, qu'ils renversoient le Droit Commun: Que l'Evêque, & la Faculté de Theologie de Paris, l'avoient censurée; & que ne lui restant plus d'autre azile, pour se mettre à couvert de l'une & de l'autre, que l'instruction de la jeunesse, elle y avoit maintenant recours, comme à la seule voye de s'insinuer dans les Maisons, & d'en decouvrir les secrets, d'en debaucher les plus spirituels pour entrer dans la Compagnie, & d'inspirer aux plus grossiers des maximes superstitieuses qui les porteroient insensiblement à la sedition, & de la sedition

(77) *Lettres du Cardinal de Sta. Croce, pag. 262. & suiv.*

tion à la revolte: Qu'en ſe rendant Confeſſeurs des Maris, & Directeurs des Femmes, il leur ſeroit aiſé de les appauvrir, en ſe faiſant donner par Donation entre-vifs, ou par Teſtament, tout ce qui ſeroit à leur bienſeance; & qu'ils accumuleroient ainſi des Richeſſes, qui, après avoir ſurpaſſé de beaucoup celles des autres Ordres Religieux, ſans en excepter celui de St. Benoit, deviendroient en peu de tems ſuſpectes à la Monarchie: Qu'il n'y en avoit deja que trop de ſujet, puiſque le Gouvernement entr'eux étoit purement de Politique: Qu'ils eliſoient toujours un Eſpagnol pour General: Qu'ils faiſoient profeſſion de lui obéir d'une maniere qui n'avoit, ni bornes, ni reſerves, & qu'ils le reconnoiſſoient pour une Divinité terreſtre: Que leur Fondateur n'avoit pas tant d'antipathie avec Luther, qu'il ne fut aiſé de les comparer, en ce que l'un & l'autre avoient conſpiré, quoique par des voies toutes differentes, à ravir l'Obéiſſance duë aux Magiſtrats, en les decreditant dans l'eſprit du Peuple, à introduire le Relachement dans la Diſcipline Eccleſiaſtique, & à confondre toutes ſortes de Droits divins & humains: Que le Nom qu'ils portoient ne tendoit qu'à augmenter le Schiſme que les Heretiques avoient commencé, puiſqu'à l'avenir ce qui reſteroit de Catholiques ſe diviſeroit en Chrêtiens & en Jeſuites: Que leur ſoumiſſion aveugle au Pape, tel qu'il pût être, ne pouvoit s'accorder avec les Maximes des François, qui tenoient le Pape pour Chef de l'Egliſe, avec ce temperemment, qu'il étoit obligé de ſe ſoumettre en qualité d'Inferieur aux Saints Decrets & aux Conciles Generaux: qu'il n'avoit pouvoir de rien prononcer contre le Roi Très-Chrêtien, ni contre ſon Etat: Que les Arrêts de la Cour étoient inviolables à la Cour de Rome, & qu'il n'y avoit, ni Bulle, ni Reſcript, qui préjudiciât à l'Autorité des Evêques dans les Dioceſes. Que les Jeſuites au contraire ne reconnoiſſoient, ni d'Autorité, ni de Force, dans les Conciles Generaux, que celle qu'ils empruntoient des Papes, en qualité de Deleguez: qu'ils aſſujettiſſoient les Rois Très-Chrêtiens & la Monarchie Françoiſe, auſſi bien que les autres Souverains & Etats Chrêtiens à la Puiſſance du St. Siege, qu'ils nommoient indirecte, tant pour l'Interdit & l'Excommunication, que pour ce qui regardoit la libre diſpoſition des Sceptres & la Degradation des têtes couronnées: Qu'ils traitoient d'Heretiques les Appels comme d'Abus, & qu'ils tenoient les Evêques auſſi ſujets à recevoir les ordres des Papes, que leurs Curez l'étoient dans chaque Dioceſe à recevoir les leurs: d'où il s'enſuivoit que le Parlement, en introduiſant les Jeſuites dans le Roiaume, y mettoit autant d'Ennemis Domeſtiques: Que s'il arrivoit des tems ſemblables à ceux de Philippe-le-Bel & de Boniface VIII. ils ſuivroient aveuglement les interêts de la Cour de Rome, au préjudice des Rois & de la Patrie: & conclut en faiſant le Prophete; car, il adreſſa ſon Diſcours aux Juges, & leur prédit, que s'ils favoriſoient les Jeſuites, ils s'en repentiroient à loiſir, lors qu'ils verroient toute la Chrêtienté troublée par une Compagnie dont on ne connoiſſoit, ni les artifices, ni les deſſeins (78). Nous n'avons que trop éprou-

An de J.C. 1564.

(78) *Tiré du Plaidoyer de Paſquier contre les Jeſuites.*

An de J.C. 1564.

eprouvé juſqu'à ce jour l'Accompliſſement de cette funeſte Prophetie. Mais, „ le Parlement, par les menées de la Cour, ou en haine des Reformez, aux- „ quels ceux-ci (*les Jeſuites*) faiſoient la guerre, laiſſerent l'Affaire inde- „ cis, laiſſans à la Societé permiſſion d'inſtruire. Cependant, le bien & le „ mal, qui viendront par cette Compagnie, ſeront deus à l'Eſpagne, non „ ſeulement pour leur creation, mais pour leur entretien & envoi aux Re- „ gions lointaines, meſmes juſques au Japon, où l'on dit que Xavier a faict „ choſes merveilleuſes, comme d'envoier reſſuciter les morts par un Gar- „ çon qui portoit ſon baſton; les quelles je n'ay pas penſé dignes de l'Hiſ- „ toire qui eſt denuée de foy par ceux qui la rempliſſent de Miracles. Voi- „ là que nous avons à dire . . . . d'où vient cette Secte, qui nous taillera „ tant de beſongne; adorée de tant de gens, haye de plus, mepriſée de „ nul (79). „

Suite de la Querelle ſur la Preſſeance.

Cependant, l'Affaire de la Préeminence entre les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne n'étoit pas encore terminée. On l'examinoit à Rome avec chaleur. Le Cardinal de Ferrare & les autres Partiſans de la France proteſtoient, qu'on verroit arriver de grands malheurs, ſi les François n'étoient pas continués dans la poſſeſſion de tous leurs Privileges. Les Eſpagnols ne leur cedoient point en menaces, & ne temoignoient pas moins de fermeté (80), ou plutôt leur opiniâtreté naturelle leur tenoit lieu de tout Droit. Cette Diſpute donnoit de grandes inquietudes au Pape. Il ne ſavoit quel parti prendre, ni quelles meſures garder, dans une Affaire auſſi delicate, pour ne point favoriſer les prétenſions de l'une des Couronnes, au préjudice de l'autre. Les François faiſoient courir le bruit qu'ils ſe departiroient de l'Obéïſſance du Pape, s'il ne remettoit leur Ambaſſadeur dans le Droit dont cette Couronne jouïſſoit depuis ſi long-tems. D'un autre côté, le Pape étoit mal ſatisfait du Roi d'Eſpagne, parce qu'il s'étoit réuni avec les Princes qui avoient demandé, dans le Concile de Trente, la diminution de l'Autorité Pontificale, & la Reformation de la Cour de Rome & des Abus qu'on y toleroit (81). Il eſt apparent qu'il n'étoit pas mieux ſatisfait de la France, parce qu'on y avoit, à ſon avis, trop d'indulgence pour l'Hereſie, & qu'on refuſoit d'y recevoir les Canons faits à Trente. De ſorte que, pour mortifier également les deux Couronnes, il ſe ſervit de delais auſſi long-tems qu'il put avoir recours à cet artifice. Enfin, il conſeilla aux Ambaſſadeurs de s'en remettre à la Deciſion du Sacré College, & qu'en attendant, ils n'aſſiſtaſſent point aux Ceremonies publiques. Il eſperoit, par ce moïen, retarder encore le Jugement de cette Affaire, à cauſe des diverſes affections des Cardinaux, & ſe defendre par ce moien de la néceſſité de dire ſon avis, & par conſequent de la haine. Sur quoi il diſoit agréablement, qu'il devoit imiter Jupiter, qui, ſelon une vieille Fable des Toſcans, de deux ſortes de foudres qu'il avoit, l'un favorable, & l'autre funeſte, lançoit lui-même de ſa

(79) *D'Aubigné, Hiſt. Univerſelle, Liv. IV. chap. 24. pag. 189.*

(80) *Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. p. 340.*

(81) *Ibid. pag. 341.*

sa main celui qui étoit heureux, & ne se servoit de celui qui étoit funeste, que par l'Avis & le Conseil des autres Dieux. Mais, les deux Ambassadeurs, étant fort échauffez, presserent si vivement le Pape, qu'il fut enfin obligé de maintenir le Roi de France dans son Droit; ce qui obligea l'Ambassadeur d'Espagne à protester par ordre de Philippe II., qui fut très-mortifié de l'issuë de cette Affaire (82). An de J.C. 1564.

Conjuration contre le Pape, & Chatimens des coupables.

Le Pape se trouva dans de nouveaux embarras par la decouverte d'une Conjuration formée contre lui. Benoit & Pierre Accolti, Antoine Comte de Canosse, le Chevalier Pellicione, Prosper Hector, & Thaddée Manfrede, étoient surchargez de dettes; &, pour tenter la fortune, ils entrerent dans le Complot dont Accolti étoit l'Auteur. C'étoit un Fanatique, qui, ébloui de l'esperance du Butin, ou du prétexte de reformer l'Eglise, se persuada que Pie IV. n'étoit pas un Pape legitime, & qu'il falloit s'en defaire, pour lui en substituer un autre, qu'on appelleroit le Pape Angelique, & qui, après avoir reprimé l'erreur, établiroit la Paix en toute l'Eglise. Ce Fourbe n'oublia pas les Propheties de sa façon, qui promettoient à son Pape Angelique une Puissance absolue sur toute la Terre. Il faisoit entendre à ses complices, qu'après avoir tué Pie IV. ils s'empareroient de ses Thresors, & leur promettoit encore des Villes, des Fortereſſes, des Possessions considerables, &, pour ainsi dire, des Montagnes d'Or. Pavie devoit être la recompense du Comte de Canosse. Cremone, étoit pour Manfrede; Aquilée pour le Chevalier Pellicione; & il assignoit à Prosper un Revenu annuel de cinq mille écus d'or. Mais Accolti, aiant manqué deux fois l'occasion de tuer le Pape, faute de courage, & aiant demandé audience avec trop d'importunité, augmenta les soupçons du Pape à qui il étoit odieux. Il fut même accusé, & pris la nuit avec ses complices. Ils avouerent leur crime à la question; & la mort qu'ils subirent fut le chatiment de leur temerité & de leur folie (83).

Le Pape travaille à enrichir sa Famille.

Peu de tems auparavant, Frederic Borromée, Neveu du Pape & Frere du Cardinal de ce nom, étoit mort. Pie IV. l'avoit regardé comme l'appui de sa famille, & desiroit avec passion d'augmenter ses richesses & de l'élever aux Dignitez les plus considerables. Le Cardinal Charles Borromée ne cherchoit, après la mort de son Frere, qu'une vie tranquille & convenable à la Simplicité du Sacerdoce. De sorte que le Pape, ne pouvant satisfaire en la personne de ce St. Homme l'ambition qu'il avoit d'enrichir sa famille, donna toute son affection à Hannibal, & à Marc Altaemps, fils d'une autre sœur qu'il avoit, & qui étoit mariée à Wolfgang Altaemps, Comte de l'Empire au Dioceſe de Constance. Il donna le Gouvernement de l'Etat Ecclesiastique à Hannibal, & lui destina en mariage, avec un dot considerable, la veuve de Frederic Borromée, malgré la proximité (*) du Sang. Il se dechargea du soin de toutes les Affaires sur Marc Altaemps, appellé le Car-

(82) *Famien Strada, de Bello Belgico, lib. IV. ad an.* 1564.

(83) *De Thou, Hist. lib.* 36. *p.* 736.

(*) Borromée, & Altaemps étoient Cousins Germains.

An de J.C. 1564. Cardinal Sitico, le même qui venoit de préſider au Concile de Trente, & qui, tout occupé du ſoin d'amaſſer de l'argent par toutes ſortes de voies, criminelles ou legitimes, eut recours aux vexations les plus inouies pour ſatisfaire ſon avarice inſatiable (84). Le Pape l'avoit rappellé de Trente, vers le commencement de l'année précedente, pour lever des troupes; car, aiant appris que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Landgrave de Heſſe, en levoient, & que les Allemans avoient envie de ſaccager Rome où ils avoient trouvé un ſi riche butin l'an 1527., il ne voulut pas ſe laiſſer ſurprendre (85). Il accorda pour de l'argent, en public & en ſecret, pluſieurs graces contre les Deciſions du Concile de Trente. Il accabla d'Impots onereux les ſujets de l'Etat Eccleſiaſtique; il n'épargna, ni la Nobleſſe, ni le Peuple. Il ſuſcita dès ennemis, & renouvella d'anciennes Querelles contre ceux qu'il avoit entrepris de depoüiller de leurs biens. Il chercha les moiens de ruiner la Famille de Bentivoglio, à cauſe de ſes prétenſions ſur la Ville de Boulogne, & il n'épargna pas le Duc de Ferrare. Après la mort du Cardinal Aſcagne Sforze, il vendit publiquement la Dignité de Camerier, que ce Prelat avoit poſſedée. Etant delivré de la crainte du Concile de Trente, il ſe livra ſans reſerve aux Spectacles & à toutes ſortes de Divertiſſemens indignes d'un Pape, negligeant toutes les fonctions Paſtorales & les Devoirs de ſa Charge. De ſorte que ſa negligence augmenta les diviſions de l'Egliſe, en Allemagne, en Angleterre, en France, & dans les Païs-Bas. Et comme il donnoit lui-même un exemple public de mepris pour les Decrets du Concile de Trente, il reçut facilement les excuſes de Charles IX., qui, comme on l'a dit ci-deſſus, ne voulut pas faire publier dans ſon Roiaume des Decrets qui donnoient atteinte aux Libertez de notre Egliſe. On avoit fait ſouvent divers inſtances pour faire donner la Legation d'Avignon au Cardinal de Bourbon. Mais, ce ne fut que cette année, que le Pape, à la recommendation de la Reine-Mere, ôta cet important emploi au Cardinal de Ferrare, qu'il fit Legat dans le Patrimoine, pour donner ſa place au Cardinal de Bourbon, afin de ſe delivrer par ce moien des grandes depenſes que le St. Siege étoit obligé de faire, pour conſerver le Comtat de Venaiſſain, contre les Entrepriſes des Proteſtans. Il donna la riche Abbaie de Caſa-nova au Cardinal Altaemps, qui prétendoit à la Legation d'Avignon (86).

Les Allemans demandent la Communion du Calice, & le Pape l'accorde.

Cette même année, le Pape envoia en Allemagne l'Evêque de Vintimille, pour y faire publier les Decrets du Concile de Trente. L'Empereur Maximilien II. ne refuſoit pas cette grace; mais, il vouloit qu'on accordât à ſes ſujets la Communion du Calice, & le Mariage des Prêtres. Il en écrivit au Pape, & les Electeurs de l'Empire joignirent leurs inſtances à celles de l'Empereur. J'ai entre les mains une Lettre que l'Archevêque de Maience en écrivit à ſa Sainteté (87). Le Pape ne voulut rien relacher de ſa vi-

Gueur

(84) *De Thou, ut ſupr. p.* 737.

(85) *Frà Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, Liv. VII. p.* 648.

(86) *De Thou, ut ſupr.*

(87) *Amœnit. Litter tom.* 4. *p.* 507.

gueur sur le Mariage des Prêtres ; mais, il permit la Communion sous les deux Especes, par la Bulle suivante qu'il adressa le 16. d'Avril à Daniel Archevêque & Electeur de Maience: „ Venerable Frere, Salut & Benediction „ Apostolique. Le très-saint Concile de Trente, dans la Session où l'on „ traita du Sacrifice de la Messe, nous a renvoié l'Affaire de la Communion „ du Calice, afin que, l'aiant examinée, nous portions un Jugement salu- „ taire à ceux qui la demandent. Le Concile étant fini, notre très-cher Fils „ Ferdinand élû Roi des Romains, toujours animé d'un zele admirable, „ aiant communiqué la chose aux principaux Prelats & Princes de l'Em- „ pire, & à son gendre Albert de Baviere, nous a soigneusement represen- „ té par ses Lettres, & par son Ambassadeur, le grand & évident peril, „ auquel la Foi Catholique est expolée en Allemagne & dans ses autres „ Etats, par le desir ardent que le reste des Catholiques font paroître de „ communier sous les deux Especes ; de sorte que plusieurs s'étoient deja „ joints aux Heretiques & avoient abjuré la foi pour cette seule raison : ajou- „ tant qu'il étoit à craindre que les autres ne suivissent cet exemple, si on „ ne leur accordoit la satisfaction qu'ils demandent : ce qui entraineroit, „ comme il est à craindre, la ruine entiere de la Religion. C'est pour pre- „ venir ce danger, que Ferdinand nous a prié & conjuré d'accorder à ses „ Sujets la Communion du Calice. Le Duc de Baviere, qui n'est pas moins „ illustre par sa pieté, que par sa naissance, nous a fait les mêmes instan- „ ces, par l'Ambassadeur qu'il nous a envoiées & par les Lettres qu'il „ nous a écrites : outre que plusieurs personnes distinguées par leur sa- „ voir & par leur prudence, nous y ont exhorté. Nos entrailles ont „ été émuës de douleur & de compassion, lorsque nous avons „ appris que tant d'ames, que Jesus-Christ a rachetées par son precieux „ sang, étoient sur le point de se perdre. Pour prévenir, selon notre de- „ voir, un si grand malheur, & afin qu'on ne puisse jamais nous accuser „ d'avoir negligé le salut des personnes commises à nos soins, Nous voulons „ mettre en usage tout ce qui depend de nous, pour affermir ceux qui „ chancelent, relever ceux qui sont tombez, & ramener au chemin de „ la vie éternelle ceux qui s'en sont ecartez. Ainsi, connoissant le zele, la „ diligence, & la circonspection de Votre Fraternité, nous vous promettons „ & à ceux que vous deleguerez à ce sujet, & accordons de la plenitude de „ notre puissance Apostolique, le pouvoir d'élire & d'envoier des Prêtres „ Catholiques dans votre Province, excepté dans les Lieux qui sont sous „ la Domination temporelle de notre cher fils le Roi d'Espagne, pour y „ administrer la Communion sous les deux Especes, à ceux qui la demande- „ ront par Devotion, pour vû qu'ils aient Communion avec la Sainte Egli- „ se Romaine, & qu'ils fassent profession de croire que dans la très-Sainte „ Eucharistie le veritable corps de Jesus-Christ est entier sous une, comme „ sous les deux Espéces, & que l'Eglise Romaine n'a point erré en ne lais- „ sant l'usage de la Communion du Calice qu'aux seuls Prêtres celebrants, „ à l'exclusion des autres Clercs & des Laïques : & qu'ainsi, après s'être „ confessé, & avoir reçu l'Absolution, ils s'approchent de la Table sacrée, pour

An de J.C. 1564

An de J.C. 1564.

„ pour y recevoir la Communion ſous les deux Eſpeces. Et, afin de faciliter aux errants le retour à l'Egliſe, en relachant de la rigueur des Canons, Nous permettons de les recevoir, moiennant une abjuration ſecrete, mais ſincere, de leurs erreurs, en leur enjoignant pourtant une penitence ſalutaire: à moins que vous n'aimiez mieux les obliger à une abjuration publique; ce que nous laiſſons à votre choix: deſorte qu'étant dechargez de toutes les Cenſures encouruës pour crime d'Hereſie, ils ſoient auſſi admis à la Communion ſous les deux Eſpeces. Nous avertiſſons votre Fraternité, & nous voulons qu'elle apporte une grande attention à ce que les Prêtres & Confeſſeurs deleguez pour adminiſtrer la Communion ſous les deux Eſpeces, enſeignent au Peuple, & l'exhortent ſerieuſement à croire, que Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous l'une & ſous l'autre Eſpece. Donné à Rome à St. Pierre, ſous l'anneau du Pêcheur, le 16. d'Avril 1564. l'an V. de notre Pontificat. *Etoit Signé* ANTONIUS FLORABELLUS LAVELLINUS (88). „

L'Empereur fait de nouvelles inſtances au Pape, en faveur du Mariage des Prêtres.

L'Empereur Maximilien, voiant que la Communion ſous les deux Eſpeces ne ſuffiſoit pas pour contenter ſes Sujets, fit de nouvelles inſtances, pour faire abolir la Loi du Celibat. Il écrivit au Pape, & fit appuier ſes Lettres par le Comte d'Arcos ſon Ambaſſadeur. Il envoia à ce Seigneur un Memoire, contenant les Raiſons qu'on allegue en faveur du Mariage des Prêtres. Il lui ordonna de le communiquer aux Cardinaux, & de leur repreſenter que le beſoin étoit ſi preſſant, que ſi l'on differoit d'un moment, le remede ſeroit emploié trop tard. Le Memoire dont il s'agit contenoit en ſubſtance: Qu'il eſt évident par les temoignages de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, que les Prêtres ont été mariez, & qu'il eſt certain que preſque tous les Apôtres ont eu des Femmes: qu'on ne pouvoit alleguer aucun Paſſage pour pouver que Jeſus-Chriſt leur eut ordonné de ſe ſeparer de leurs Epouſes, après leur vocation à l'Apoſtolat: que dans la primitive Egliſe il avoit été permis & libre aux Prêtres de ſe marier, tant en Orient, qu'en Occident: Que la nature humaine eſt fragile, & portée au mal: Que la chair eſt l'aiguillon du peché; & que la continence eſt une voie très-étroite dans laquelle peu de gens peuvent marcher, parce qu'il y en a peu qui n'éprouvent la concupiſcence, & qui ne ſoient devorez de leur propre feu: que ces Conſiderations avoient obligé un Suffragant de Denys Evêque de Corinthe d'avertir prudemment ce Prelat, qu'il ne devoit point impoſer à ſes Freres le joug de la Continence, comme néceſſaire, mais plutôt avoir égard à l'infirmité de pluſieurs, qui ſuccomberoient ſous un ſi peſant fardeau: Qu'au Concile de Nicée, St. Paphnuce avoit declaré que les Noces étoient honnorables, & que d'avoir Commerce avec ſa propre Femme, c'étoit une œuvre chaſte. Qu'il avoit ainſi perſuadé les Peres de ne point faire de Loi pour le Celibat, de peur de donner occaſion aux Prêtres, & à leurs Epouſes, de commettre des Adulteres, & ſe ſoulager dans le commerce des Concubines. Que ſi l'on avoit agi en ce tems-là ſur ces principes,

(88) *Amœnit. Litter. tom. 4. p. 501. & ſuiv.*

cipes, pour conſerver l'honnêteté, & ſubvenir à l'infirmité de l'homme, ces raiſons avoient beaucoup plus de force en ce malheureux Siecle, parce qu'il n'y avoit preſque perſonne qui gardât religieuſement la Loi du Celibat; la plupart des Eccleſiaſtiques étant des Concubinaires publics, ce qui cauſoit la perte de beaucoup d'ames, & donnoit du ſcandale au Peuple. Que les Prêtres étoient ſi rares, à cauſe de la defenſe qui leur étoit faite de ſe marier, que les Ecôles de Theologie étoient deſertes parmi les Catholiques; & que toute la jeuneſſe alloit entendre les Leçons des Heretiques, & que, mepriſant les Evêques, ils recevoient l'impoſition des mains, & devenoient enſuite la honte du Clergé & de la Religion: & que, s'ils avoient la liberté de ſe marier, le Catholiciſme feroit beaucoup de Progrès. Qu'il étoit donc de l'interêt de l'Egliſe de relacher en ce point de ſa rigueur, & de laiſſer à chacun la liberté de ſe marier, ou de vivre dans le Celibat, & de permettre aux Prêtres, qui étoient deja pourvûs de femmes, d'exercer leurs fonctions. Qu'il étoit très-ridicule d'éloigner de l'Autel les Prêtres mariez, & d'y ſouffrir des Concubinaires, qui pechoient contre les Loix divines & humaines. Que ſi l'on vouloit abſolument les obliger au Celibat, il ne falloit admettre au Sacerdoce que ceux qui étoient deja d'un âge avancé, & qui pouvoient donner une eſperance certaine, qu'ils garderoient inviolablement la chaſteté. Que c'étoit s'abuſer de vouloir opiniâtrement ſoutenir la Loi du Celibat pour conſerver les Biens Eccleſiaſtiques; car, on pouvoit demander, s'il convenoit à l'Egliſe de conſerver ſes biens temporels, au riſque de la perte éternelle d'une infinité d'ames. Que d'ailleurs on pouvoit remedier à l'inconvenient qu'on craignoit, par des Inventaires, & par d'autres voies legitimes. Mais, toutes ces raiſons, appuiées de l'Autorité de l'Empereur, & fortifiées par la néceſſité preſente des affaires, n'ebranlerent point le Pape; & la Raiſon, que Mr. De Thou nous donne de l'Opiniâtreté du Pontife à refuſer une ſatisfaction ſi juſte aux Allemands, c'eſt que Pie IV. étoit delivré du Concile, & n'avoit plus rien à craindre (89). De-là vient que lui, qui violoit toute ſorte de loix divines & humaines, faiſoit le ſcrupuleux ſur celle du Celibat.

An de J.C. 1564.

Le Pape ne voïoit qu'à regret la Paix retablie France; &, après avoir tenté divers moïens, pour la rompre, il s'aviſa enfin de propoſer une Entrevuë entre leurs Majeſtez Très-Chrêtiennes, & le Roi d'Eſpagne. Il en écrivit à Philippe II; mais ce Prince, qui faiſoit gloire de ſe cacher à la vuë du Monde, à la maniere des Monarques Orientaux, ſe contenta d'envoïer ſur les frontieres la Reine ſon Epouſe, qui fut reçuë par Charles IX. avec toute la ſomptuoſité dont les François ſe piquent dans les occaſions d'eclat. Le Duc d'Albe accompagnoit la Reine d'Eſpagne, pour traiter, ſans doute, des moïens d'exterminer l'Hereſie Calviniſte en France & dans les Païs-Bas. Les Proteſtans, qui avoient preſſenti que cette Entrevuë étoit deſtinée à leur ruine, s'excuſerent d'y aller ſous divers Prétextes. Mais

An de J.C. 1565.

Entrevuë de Baïonne, pour traiter des moïens d'exterminer les Calviniſtes.

(89) *De Thou, Hiſt. lib.* 36. *p.* 737. 738.

An de J.C. 1565. Mais, ils y eurent d'assez bons Espions pour decouvrir que le Resultat de la Conference fut la Conclusion d'une Ligue sainte entre les Rois de France & d'Espagne, pour l'entiere Extirpation de leur Secte (90). J'avouë que ce fait n'est pas démontré, parce que toutes les Conferences se passerent entre les deux Reines & le Duc d'Albe, & que ces trois personnes n'en firent point de Confidence à une quatrieme, & que rien n'y fut ecrit: mais, si l'on est contraint d'admettre la plupart des Faits sur des Probabilitez Historiques, j'ose dire qu'il n'y en eut jamais de mieux fondez, dans cet ordre. Le Pape se seroit-il avisé de proposer & de faire solliciter instamment par ses Nonces une Entrevuë de pure Galanterie? Auroit-il conjuré par ses Lettres Philippe II. de s'y trouver? A quoi bon toutes les mesures que l'on prit pour conferer secretement, jusqu'à faire bâtir un Palais contigu à l'Evêché, où Leurs Majestez Très-Chrêtiennes étoient logées, afin que la Reine-Mere pût aller presque toutes les nuits dans l'Appartement de la Reine d'Espagne, où le Duc d'Albe ne manquoit pas de se trouver? Toutes ces demarches mysterieuses ne font-elles pas comprendre aux moins éclairez, qu'on traitoit des Affaires de la derniere importance? Mais, voici quelque chose de moins équivoque, & qui nous apprend qu'il s'agissoit d'Affaires de Religion dans ces Conferences, de la Conservation du Catholicisme, & de la Ruine de l'Heresie; & remarquez que c'est un Jesuite qui me fournit cette Preuve, que je fonde sur les deux Faits suivans: 1. Famien Strada nous dit que l'Entrevuë de Bayonne intrigua les Protestans des Païs-Bas, que Marguerite de Parme donna avis de leurs soupçons au Roi Philippe, & que ce Prince voulut persuader inutilement à tout le monde, que l'Entrevuë ne se faisoit que pour satisfaire aux desirs du Roi Charles, & de la Reine sa Mere, qui passoient sur les Frontieres d'Espagne. Il donna par Lettres le même avis à tous les Ambassadeurs qu'il avoit dans les Cours de l'Europe. Il le donna même aux Princes, & n'oublia, ni en Espagne, ni en Italie, aucun Ministre d'Etat, à qui il ne fit savoir le sujet supposé de cette Entrevuë: mais, tant de soins & tant d'inquietudes ne donnoient-ils pas de legitimes soupçons de ce qu'on vouloit cacher? Aussi les Flamans, ni les François, n'en furent pas la duppe. 2. Strada nous dit encore que Philippe II. écrivit à Marguerite de Parme, qui vouloit le dissuader d'aller à Bayonne: *Que s'il reconnoissoit que sa Présence y fut nécessaire, pour les interêts de la Religion, il avoit deja resolu de s'abandonner, pour la querelle de Dieu, à toutes sortes de travaux & de perils* (91). Enfin, n'est-il pas juste d'avoir égard au temoignage de Jean Baptiste Hadriani, *Historien fidele & circonspect*, & qui a vraisemblablement tiré beaucoup de choses des Commentaires de Cosme Duc de Florence? Or cet Auteur dit, au raport de Mr. De Thou, que dans l'Entrevuë de Bayonne, on traita des moïens de ruiner l'Heresie en France, & qu'enfin on adhera au sentiment du Duc d'Albe, qui assura que le sentiment du Roi son Maître étoit d'abbatre les principales Têtes du Parti

(90) *De Thou, Hist. lib. 37. p. 749. Varillas, Hist. de Charles IX. tom. II. p. 23.*

(91) *Famien Strada, de Bello Belgico. lib. 4. ad an. 1565.*

ti Calviniſte, & de faire main baſſe en même tems ſur tous les Heretiques (92). Rien n'eſt plus facile que de fortifier ces Preuves; mais, elles me paroiſſent aſſez fortes, & je dois menager mon papier. An de J.C. 1565.

Les Hiſtoriens de notre Communion, qui voudroient faire paſſer pour chimerique la Verité dont je viens de donner quelques Preuves, avouent qu'on parla à Bayonne d'ôter aux Calviniſtes la Liberté des Prêches, dans les Villes frontieres: à quoi l'Eſpagne avoit interêt, parce qu'elle avoit decouvert que ſes ſujets de Biſcaye & de Guipuſcoa y alloient traveſtis: mais, que la Reine-Mere ne leur oſa jamais accorder cet article, de peur de donner prétexte au Prince de Condé de recommencer la Guerre; & que Sa Majeſté étant demeurée inflexible, les Eſpagnols, qui, ſous cette couleur, avoient deja obtenu de Rome la ſouſtraction des Païs-Bas à l'Archevêché de Rheims, obligérent encore une fois le St. Siege à ſéqueſtrer de l'Evêché de Bayonne les Provinces de Biſcaye & de Guipuſcoa (93). Le Pape retrecit la Juriſdiction du Siege de Bayonne.

On ne ſauroit douter que le St. Pere ne fut le principal Auteur du noir Complot dont on vient de parler; & ce qui acheve de rendre la conduite de ce Pontife tout-à-fait incomprehenſible, c'eſt qu'il donna vers le même tems un exemple remarquable de moderation envers quelques Calviniſtes. Pour mettre le Lecteur au fait, je dois remarquer qu'une partie conſiderable de notre Nobleſſe étoit allée au ſecours de l'Iſle de Malthe, d'où elle avoit chaſſé les Turcs prêts à s'en rendre Maîtres. Ces genereux & vaillans Guerriers revinrent en France par Rome, où des Calviniſtes d'entr'eux aiant mangé de la viande la Veille de l'Aſſomption, l'Inquiſition voulut proceder contr'eux; mais, le Pape arrêta la pourſuite, ſous prétexte que les Gens de Guerre étoient excuſables d'ignorer les Jeûnes. La moderation de ſa Sainteté lui fut utile deux jours après, quand la Flotte des Turcs s'étant preſentée devant Oſtie, les François y accoururent, & preſerverent la Place de la ſurpriſe qu'elle ne pouvoit autrement éviter (94). Il arrête les Procedures de l'Inquiſition contre quelques Calviniſtes.

Le Pape, qui n'épargnoit perſonne, & qui ne ſongeoit qu'à amaſſer de l'argent à toutes mains, vouloit inquieter le Duc de Parme, comme il faiſoit le Duc de Ferrare. Mais, il fut obligé de ſe deporter de ce qu'il avoit commencé. Car, le Roi d'Eſpagne, après avoir fait ſavoir à Sa Sainteté le deſſein & l'obligation qu'il avoit & qu'il auroit toujours de defendre & de protéger le Duc de Parme, Pie IV. fit reponſe à Philippe II., que non ſeulement il ne feroit jamais aucun tort au Duc Octavio, mais qu'il embraſſeroit même la defenſe de ſa Maiſon, avec paſſion (95). Philippe II. protege le Duc de Parme.

Le Pape mourut peu de tems après, d'une maladie qu'il avoit contractée par ſon intemperance, & qui ne dura que huit jours. C'eſt ce que dit Mr. de Thou (96). Mais, d'autres aſſurent qu'il mourut ſubitement d'une Apoplexie (97): ſentiment, qui ne me paroit pas trop appuié. Pie IV. étoit agé de 66. ans, 8. mois, & 9. jours. Il ne parut pas le même homme Mort de Pie IV.

(92) *De Thou, Hiſt. lib.* 37. *p.* 749.
(93) *De Thou, Hiſt. lib.* 37.
(94) *Varillas, Hiſt. de Charles IX. tom. II. pag.* 27.
(95) *Famien Strada, de Bello Belgico, lib. IV. ad an.* 1565.
(96) *De Thou, Hiſt. lib.* 38. *p.* 767.
(97) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. p.* 341.

An de J.C. 1565.

me dans la Condition de Particulier & dans celle de Souverain Pontife. Tandis qu'il vecut ſous l'Empire des autres Papes, il jouit d'une très-belle Reputation: mais, l'Autorité ſuprême corrompit ſes mœurs. Le Concile de Trente le retint encore dans les bornes de ſon devoir. Dès qu'il fut delivré de toute inquietude à cet égard, il ſuivit ſon penchant naturel, & fit pluſieurs choſes condamnables. Il ne ſe contraignit plus: il parut colere, envieux, impatient, difficile, dur dans ſes reponſes, avide de regner, ruſé, très-diſſimulé, quoiqu'il affectât à l'exterieur beaucoup de ſimplicité d'eſprit, & peu de penetration. Il étoit naturellement timide; mais, il ſavoit cacher ſa crainte, ſous des apparences de fierté. Il oublioit facilement les bienfaits reçus: il étoit fort avare, & mettoit en uſage toutes ſortes de moïens pour amaſſer de l'argent, qu'il ne ſavoit pas garder. Il aimoit la profuſion à ſa table; & il buvoit beaucoup de vin, ce qui, joint à ſes autres voluptés, abregea ſes jours. Il fut trop indulgent envers ſes Neveux. Il s'étoit brouillé avec Auguſte Medequin ſon Frere; & il ne voulut jamais ſe reconcilier avec lui, quoiqu'il fût le ſeul capable d'élever ſa Famille, par le deſir qu'il avoit de ſe diſtinguer (98).

Avanture ſinguliere de Pie IV.

Je me ſouviens en cet endroit d'une Avanture ſinguliere de Pie IV. avant ſon Pontificat. Silvio Antoniano, qui s'éleva par ſon merite, d'une naiſſance vile, à la Dignité de Cardinal, fit des Progrès ſi prompts & ſi ſurprenans dans les Etudes, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'age de dix ans, il faiſoit des vers ſur quelque matiere qu'on lui propoſât, qui étoient ſi bons & ſi juſtes, quoique ce fuſſent des *impromptus*, qu'un habile homme n'auroit pû en compoſer de ſemblables qu'avec beaucoup de tems & beaucoup de peine. On en fit l'experience à la Table du Cardinal de Piſe, un jour qu'il traitoit pluſieurs Cardinaux. Alexandre Farneſe, prenant un Bouquet, le donna au jeune garçon, avec ordre de le preſenter à celui de la Troupe qui ſeroit Pape. Cet Enfant le preſenta au Cardinal Medequin, & fit ſon Eloge en vers. Ce Cardinal, qui, quelques années après, fut le Pape Pie IV., s'imagina qu'on lui avoit joué une Piece, & que c'étoit un Poëme que l'on avoit préparé avec beaucoup d'art, afin de ſe moquer de lui. Il en parut fort fâché: mais, on lui proteſta avec ſerment, que c'étoit un *impromptu*; & on le pria de mettre l'Enfant à l'épreuve. Il le fit, & ſe convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua ſur le champ en fort beaux vers la matiere qui lui avoit été propoſée. Le Cardinal Medequin, ſe ſouvenant de l'Avanture du Bouquet, lorſqu'il ſe vit ſur la Chaire de St. Pierre, voulut ſavoir ce qu'étoit devenu le jeune Poëte. Aiant appris qu'il étoit à la Cour du Duc de Ferrare, il le fit venir à Rome, & lui donna un Poſte honnorable dans ſon Palais, & il le fit enſuite Profeſſeur aux Belles-Lettres dans le College Romain. (99).

(98) *De Thou, Hiſt. lib.* 38. *p.* 767. *Bayle, Dict. Art. Antoniano (Silvio).*
(99) *Famien Strada, Proluſ. Acad.* 3. *lib.* 2.

Fin du Tome IV.

TABLE

TABLE ALPHABETIQUE DES PAPES

CONTENUS DANS

LES III ET IV VOLUMES DE CETTE HISTOIRE:

AVEC LA NOTICE DE LA DURÉE DE LEURS PONTIFICATS.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort (*).	Tome.	Page.
ADRIEN IV.	1154	1159	III.	18
ADRIEN V.	1276	-	III.	264
ADRIEN VI.	1521	1523	IV.	421
ALEXANDRE III.	1159	1181	III.	36
ALEXANDRE IV.	1254	1261	III.	220
ALEXANDRE V.	1409	1410	III.	674
ALEXANDRE VI.	1491	1503	IV.	279
ANASTASE IV.	1153	1154	III.	15
BENOIT XI.	1303	1304	III.	348
BENOIT XII.	1334	1342	III.	427
BENOIT XIII, Anti-Pape.	1395	1424	III.	582. jusqu'à
			IV.	75
BONIFACE VIII.	1294	1303	III.	310
BONIFACE IX.	1389	1404	III.	563
CALIXTE III. Anti-Pape.	1168	1178	III.	74
CALIXTE III.	1455	1458	IV.	177
CELESTIN III.	1191	1198	III.	112

CE-

(*) Ceux de ces Papes, qui ont doubles Chiffres dans la I Colonne, ſont ceux, qui, après avoir été dépoſſedez, ont été rétablis; & ceux, qui n'ont point de Chiffres dans la II Colonne, ſont morts dans le Cours de l'Année de leur Election.

TABLE ALPHABETIQUE

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page.
Celestin IV.	1241	- -	III.	198
Celestin V.	1294	- -	III.	302
Clement III.	1187	1191	III.	107
Clement IV.	1264	1268	III.	236
Clement V.	1305	1314	III.	353
Clement VI.	1342	1352	III.	439
Clement VII. Anti-Pape.	1378	1394	III.	532
Clement VIII. Anti-Pape.	1424	1428	IV.	78
Clement VII.	1523	1534	IV.	441
Eugene III.	1145	1153	III.	1
Eugene IV.	1431-1439 &			
devenu Anti-Pape.	1439	1447	IV.	101
Felix V.	1439	1450	IV.	127
Gilles Munox. Voiez Clement VIII. Anti-Pape.				
Gregoire VIII.	1187	- -	III.	105
Gregoire IX.	1227	1241	III.	172
Gregoire X.	1271	1276	III.	249
Gregoire XI.	1370	1378	III.	490
Gregoire XII.	1406	1417	III. 646 jusqu'à IV. 52 & 60	
Gui de Creme. Voiez Pascal III. Anti-Pape.				
Honorius III.	1216	1227	III.	155
Honorius IV.	1285	1287	III.	289
Jean XXI.	1276	1277	III.	265
Jean XXII.	1316	1334	III.	389
Jean XXIII.	1410	1415	IV.	1-50-70
Innocent III. Anti-Pape.	1178	1179	III.	88
Innocent III.	1198	1216	III.	119
Innocent IV.	1243	1254	III.	199
Innocent V.	1276	- -	III.	263
Innocent VI.	1352	1362	III.	464
Innocent VII.	1404	1406	III.	632
Innocent VIII.	1484	1491	IV.	263
Jules II.	1503	1513	IV.	326
Jules III.	1549	1555	IV.	557

TABLE ALPHABETIQUE.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page.
LEON X.	1513	1521	IV.	373
LUCIUS III.	1181	1185	III.	94
MARCEL II.	1555	- -	IV.	599
MARTIN IV.	1281	1285	III.	281
MARTIN V.	1417	1431	IV.	56
NICOLAS III.	1277	1280	III.	267
NICOLAS IV.	1288	1292	III.	294
NICOLAS V. Anti-Pape.	1328	1330	III.	411
NICOLAS V.	1447	1455	IV.	150
PASCAL III. Anti-Pape.	1164	1167	III.	55
PAUL II.	1464	1471	IV.	220
PAUL III.	1534	1549	IV.	484
PAUL IV.	1555	1559	IV.	607
PIE II.	1458	1464	IV.	188
PIE III.	1503	- -	IV.	323
PIE IV.	1559	1565	IV.	637
SIXTE IV.	1471	1484	IV.	239
VICTOR III. Anti-Pape.	1159	1164	III.	36
URBAIN III.	1185	1187	III.	101
URBAIN IV.	1261	1264	III.	228
URBAIN V.	1362	1370	III.	478
URBAIN VI.	1378	1389	III.	515

AVER-

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE.

LE Lecteur aura aparemment vû à la Page XIII *de la* Lettre de l'Auteur *miſe devant le Tome I de cet Ouvrage, comment on s'étoit confié à une Perſonne qui en a abuſé groſſierement, & qui par-là eſt cauſe que le Calcul fait pour l'Impreſſion ne s'eſt pas trouvé juſte. Dans le* Programe *qu'on en publia d'abord, il nous fait dire, que tout l'Ouvrage n'iroit qu'à trois cents feuilles, & que par conſéquent il n'y auroit que quatre Volumes. Cependant, quoi qu'on ait obſervé à faire l'Impreſſion la plus conciſe, & en auſſi peu de feuilles qu'il eſt poſſible, il ſe trouve que ces quatre Volumes achevez contiennent deja trois cents quarante-deux feuilles, & qu'il me reſte encore aſſez de Copie pour un cinquieme Volume auſſi gros qu'aucun des precedents, lequel je fais imprimer actuellement, pour finir en peu tout cet Ouvrage. Le Public le verra ſans doute avec bien plus de plaiſir achevé & en entier en cinq Volumes, qu'imparfait en quatre: & il concevera aiſement, comme il paroit dans l'Ouvrage même, qu'il n'auroit guerre été poſſible de donner plus briévement une Hiſtoire auſſi importante qu'eſt celle-ci, & qui contient l'Eſpace de plus de dix-ſept Siécles.*

De plus, nous avions promis par le Programe, *que l'Ouvrage ſeroit orné de quatre Titres-Planches & de quatre Vignettes du Deſſein & de la Gaveure de* BERNARD PICART; *& cela auroit été éxecuté, comme il paroit par la Vignete du I Volume, ſi la longue & cruelle Maladie, ſous la quelle cet illuſtre Deſſinateur a longtems gemi, & vient enfin de ſuccomber le huitieme du courant, ne nous en eut abſolument empêché. Au lieu de ce peu de Figures, je donne aux Souſcrivans les quarante-deux feuilles qui ſe trouvent de plus dans ces quatre Volumes au de-là du nombre promis: &, me flatant qu'on aimera bien autant cette Augmentation d'Hiſtoire, que ces Figures, je prens congé des Souſcrivans, pour les quinze florins qu'ils paient pour ces quatre Tomes: & je promets de leur livrer, tout auſſi bien qu'à qui que ce ſoit, le cinquieme Volume auſſi-tôt qu'il ſera achevé, pour la méme valeur d'un ſol la feuille; n'aimant qu'à étre raiſonnable, pour qu'un chaqu'un puiſſe profiter d'avoir pour peu d'argent toute l'Hiſtoire des Pontifes de Rome, qui ont toujours fait, & font encore aujourd'hui, tant d'Eclat dans le Monde.*

A la Haie, ce 26. Mai 1733.